

Département de la Corrèze

RECUEIL DES
ACTES ADMINISTRATIFS

N° 10 - NOVEMBRE 2018



Avertissement

Le recueil comporte les délibérations du Conseil Départemental, les décisions de la Commission Permanente et les arrêtés présentant un caractère réglementaire, dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans le Recueil peut être consulté à la **Direction des Affaires Générales et des Assemblées** à l'Hôtel du Département "Marbot" - *9, rue René et Emile Fage - B.P. 199 - 19005 TULLE CEDEX.*

S O M M A I R E

CONSEIL DEPARTEMENTAL ~ Séance du 28 Novembre 2018

pages

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

n°101 PLAN "AMBITIONS SANTE CORREZE"	CD 1
n°102 POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE L'INSERTION 2019-2021	CD 126
n°103 SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE 2018-2022 : DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS.	CD 324
n°104 CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2018.	CD 448
n°105 POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE 2019	CD 462
n°106 ACTIONS EN FAVEUR DES COLLEGES PUBLICS - DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2019	CD 498
n°107 COLLEGES PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - DOTATIONS 2019 -	CD 510

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

n°201 CREATION D'UNE RESERVE DEPARTEMENTALE DE BIODIVERSITE EN CORREZE A ARGENTAT SUR DORDOGNE	CD 522
n°202 DEVIATION DE MEYMAC ETUDES ET CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE AU CHOIX DU PARTI D'AMENAGEMENT	CD 536
n°203 L'EOLIEN EN CORREZE : GUIDE D'INFORMATION	CD 540

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

n°301 SDIS : CONVENTION QUADRIENNALE 2018/2021	CD 548
n°302 DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT POUR L'EXERCICE 2018	CD 579

n°303 AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS DU BUDGET 2019 AVANT LE VOTE PAR L'ASSEMBLEE ET TAUX D'EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX.	CD 599
n°304 CREATION D'UN BUDGET ANNEXE "CORREZE SANTE" POUR LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019	CD 607
n°306 TEMPS DE TRAVAIL : CORREZE SANTE : CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE - APPARTEMENTS RELAIS JEUNES	CD 612
n°307 ACTUALISATION DES TABLEAUX DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2018	CD 618
n°308 SOUTIEN AUX SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE - DIRECTIVE EUROPEENNE DU TEMPS DE TRAVAIL (DETT)	CD 628
n°309 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DE TELEASSISTANCE : RAPPORT D'ACTIVITE 2017	CD 634
n°310 MARCHES PUBLICS ET ACCORDS CADRES DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ARTICLE L.3221-11 DU CODE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	CD 846

ARRETES

pages

DIRECTION DES ROUTES

Arrêté n°18SER087 en date du 9 Novembre 2018 - ARRÊTE PORTANT
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR
LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 152 COMMUNE DE VARETZ CD 869

Arrêté n°18SER088 en date du 22 Novembre 2018 - ARRÊTE MODIFICATIF
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR
LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 125 COMMUNE DE LAGUENNE CD 871

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Arrêté n°18DRH008 en date du 5 Novembre 2018 - ARRETE PORTANT
ORGANISATION DES SERVICES ET DELEGATIONS DE SIGNATURES CD 873

Arrêté n°18DRH009 en date du 27 Novembre 2018 - ARRETE PORTANT
ORGANISATION DES SERVICES ET DELEGATIONS DE SIGNATURES CD 890

DIRECTION DES FINANCES

Arrêté n°18DSFCG079 en date du 5 Novembre 2018 - ARRETE PORTANT
DECISION D'AUTORISATION BUDGETAIRE ET FIXANT LA DOTATION GLOBALE DE
FONCTIONNEMENT ET LES PRIX DE JOURNEE DES STRUCTURES DU CPOM ADAPEI
DE LA CORREZE POUR L'ANNEE 2018 CD 907

Arrêté n°18DSFCG080 en date du 5 Novembre 2018 - ARRETE PORTANT
DECISION D'AUTORISATION BUDGETAIRE ET FIXANT LA DOTATION GLOBALE DE
FONCTIONNEMENT ET LES PRIX DE JOURNEE DES STRUCTURES DU CPOM
FONDATION JACQUES CHIRAC POUR L'ANNEE 2018 CD 911

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

Arrêté n°18DAU-CA002 en date du 19 Novembre 2018 - ARRETE PORTANT
AUTORISATION D'EXTENSION DU SERVICE D'AIDE ET
D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD) : YAKADOM CD 915



Conseil Départemental
Séance du 28 Novembre 2018

Commission de la Cohésion Sociale

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

PLAN "AMBITIONS SANTE CORREZE"

RAPPORT

La santé figure parmi les principales préoccupations des Corrèziennes et des Corrèziens. L'attente est grande, elle appelle une mobilisation de tous les acteurs publics et privés qui agissent sur cette thématique, mais aussi de tous les citoyens, pour garantir l'accès aux droits qui est un droit fondamental.

Ce droit est aujourd'hui fragilisé dans notre pays. La situation est préoccupante dans de nombreux territoires touchés par une désertification médicale.

En tant que chef de file des solidarités humaines et territoriales, le Département se mobilise déjà au travers de l'ensemble de ses compétences pour favoriser l'accès aux soins pour tous. Convaincu de l'importance d'un accès équitable à la santé pour tous et partout en Corrèze, le Département porte une attention particulière aux secteurs les plus touchés par la désertification médicale et aux publics les plus vulnérables.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a désigné le Département comme "chef de file" en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires.

Les domaines du social et de la santé sont des missions importantes du Département. En 2017, il leur a consacré 148,4 M € soit 61,88 % de son budget de fonctionnement.

La politique de santé publique du Département a pour but d'élever le niveau de santé de la population et de réduire les inégalités en la matière. Offrir à tous les Corrèziens, quel que soit leur lieu d'habitation, l'accès à des soins de santé de qualité reste un objectif majeur de service public.

Dans ce cadre, le Département de la Corrèze ne peut se satisfaire de constater le déclin de l'offre de santé sur son territoire car, assurer une couverture médicale n'est pas qu'un objectif de santé publique, c'est également un enjeu stratégique d'aménagement du territoire.

Aussi, au moment où l'État redéfinit ses priorités en matière de santé publique et que l'ARS décline son organisation par territoire, le Département entend bien prendre sa part dans ce travail.

Le contexte départemental en matière de démographie médicale

L'observatoire de la démographie médicale 2017, rédigé par le Conseil National de l'Ordre des Médecins nous permet de constater que les effectifs de médecins généralistes sont les premiers touchés par le nombre important de départs en retraite. Ils connaissent une chute inexorable, et ce, de manière préoccupante puisque cette chute devrait se poursuivre jusqu'en 2025 et pourrait se traduire par la perte d'un médecin généraliste sur quatre sur la période 2007-2025.

Garant des solidarités sociales et territoriales, le Département a pour mission de maintenir la qualité des services offerts aux citoyens corréziens.

L'intervention volontariste du Département dans le domaine de la démographie médicale, à titre subsidiaire, trouve sa place dans la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), en complémentarité des politiques de santé portées par l'État : l'Agence Régionale de Santé et l'Assurance Maladie. La Collectivité a la possibilité d'agir au nom de la solidarité territoriale, notamment par le soutien aux installations des professionnels de santé sur les territoires carencés avec la volonté de compléter utilement les dispositifs d'État.

De surcroît, cette action s'inscrit pleinement dans les grandes priorités stratégiques des Contrats locaux de santé qui visent notamment à renforcer les soins de proximité et dans lesquels le Département est désormais engagé, aux côtés de nombreux partenaires.

En fondant son action sur le renforcement des solidarités humaines et territoriales qui sont au cœur de ses compétences, le Département refuse la fatalité du déclin des soins de proximité et propose le plan "AMBITIONS Santé Corrèze" qui s'articule entre d'une part, la création du



Centre départemental de santé "Corrèze Santé", projet innovant qui a été retenu en octobre par l'ARS Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'appel à projets régional et d'autre part d'un plan de soutien aux projets d'implantation des maisons et pôles de santé pluri disciplinaires en Corrèze et de mesures d'accompagnement financier des étudiants et des internes en médecine.

Face au défi majeur que constitue la baisse continue du nombre de médecins généralistes sur l'ensemble du territoire départemental et la perspective de nombreux départs à la retraite, dans les 5 années à venir, qui ne seront pas remplacés, le Département a annoncé lors de

l'Assemblée départementale du 13 avril dernier la création d'un centre de santé départemental.

Le choix des lieux d'implantation du centre départemental principal et de ses antennes découle du diagnostic territorial, démographique, socio-économique et de santé présenté dans le présent rapport.

Le second volet du plan "AMBITIONS Santé Corrèze", qui repose sur un soutien aux projets d'implantation des maisons de santé pluri disciplinaires et un accompagnement aux étudiants et internes en médecine qui s'engageraient à exercer par la suite en Corrèze, complètera et renforcera la création du centre de santé départemental.

I. DIAGNOSTIC DES BESOINS DU DEPARTEMENT DE LA CORREZE

A - Caractéristiques socio-démographiques de la Corrèze

1. Données démographiques :

Début 2015, la Corrèze comptait 238 700 habitants, soit 4 % de la population régionale. La Corrèze est, avec la Creuse, le seul département de la région dont la population diminue.

L'indice de vieillissement (qui rapporte le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus aux moins de 20 ans) figure parmi les plus élevés de la Nouvelle-Aquitaine. 14 % de la population a plus de 74 ans, (2 points de plus qu'en région). Cette proportion atteint 15,3 % en Moyenne Corrèze.

A l'horizon 2040, la Corrèze compterait 265 000 habitants, une personne sur 14 aurait 85 ans ou plus, soit 2 fois plus qu'en 2007 (1/30).

2. Données socio-économiques :

En Corrèze, le marché du travail apparaît plus favorable qu'au niveau régional. En 2015, le taux de chômage s'établit à 8,3 % de la population active (9,8 % dans la région).

En 2012, 13,8 % des Corrèziens se trouvaient en situation de pauvreté (Nouvelle Aquitaine 13,3 %).

La proportion des revenus provenant des prestations sociales (4,3 %) est la plus faible de la région.

Le revenu annuel médian par unité de consommation est inférieur de 2,5 % à celui de la Région.

B - Besoins en santé :

1. État de santé :

Espérance de vie :

En Corrèze, l'espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance est comparable à celle observée en Nouvelle-Aquitaine. Celle des femmes est supérieure de 6 ans à celle des hommes. À 60 ans, un Corrèzien peut encore espérer vivre 22,5 ans contre 23,3 dans la région et une femme 27,4 contre 27,7 ans en Nouvelle-Aquitaine.

Mortalité :

La Haute Corrèze (945,4) présente le plus haut niveau de mortalité du département.

La Haute Corrèze affiche une surmortalité générale et prématurée pour les femmes comme pour les hommes, qui pourrait être évitée par une réduction des comportements à risques (tabagisme, alcoolisme, etc.).

Les maladies circulatoires puis les cancers sont les premières causes de mortalité.

La surmortalité liée aux suicides touche les trois territoires de proximité de la Corrèze.

Morbidité : (au travers des ALD)

Plus d'une personne sur cinq (48 500) est prise en charge pour ALD en 2015.

La majorité des personnes souffrant d'une ALD en Corrèze, soit 60,8 % (57,5 % en région) est âgée de 65 ans ou plus.

La première cause d'ALD est le diabète.

2. Dépistage et prévention :

Vaccinations :

La loi de santé publique française recommande un objectif de couverture vaccinale de 75 %, alors que la couverture vaccinale en Corrèze n'était que 51 % chez les 65 ans et plus.

Dépistages :

Les médecins, généralistes, jouent un rôle déterminant dans la prévention et sont des acteurs incontournables dans l'organisation et la diffusion des messages de prévention.

Le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein en 2014-2015 est conforme à la moyenne régionale.

Le taux de participation au dépistage du cancer colorectal en 2013-2014 apparaît légèrement plus élevé en Corrèze qu'en moyenne régionale.

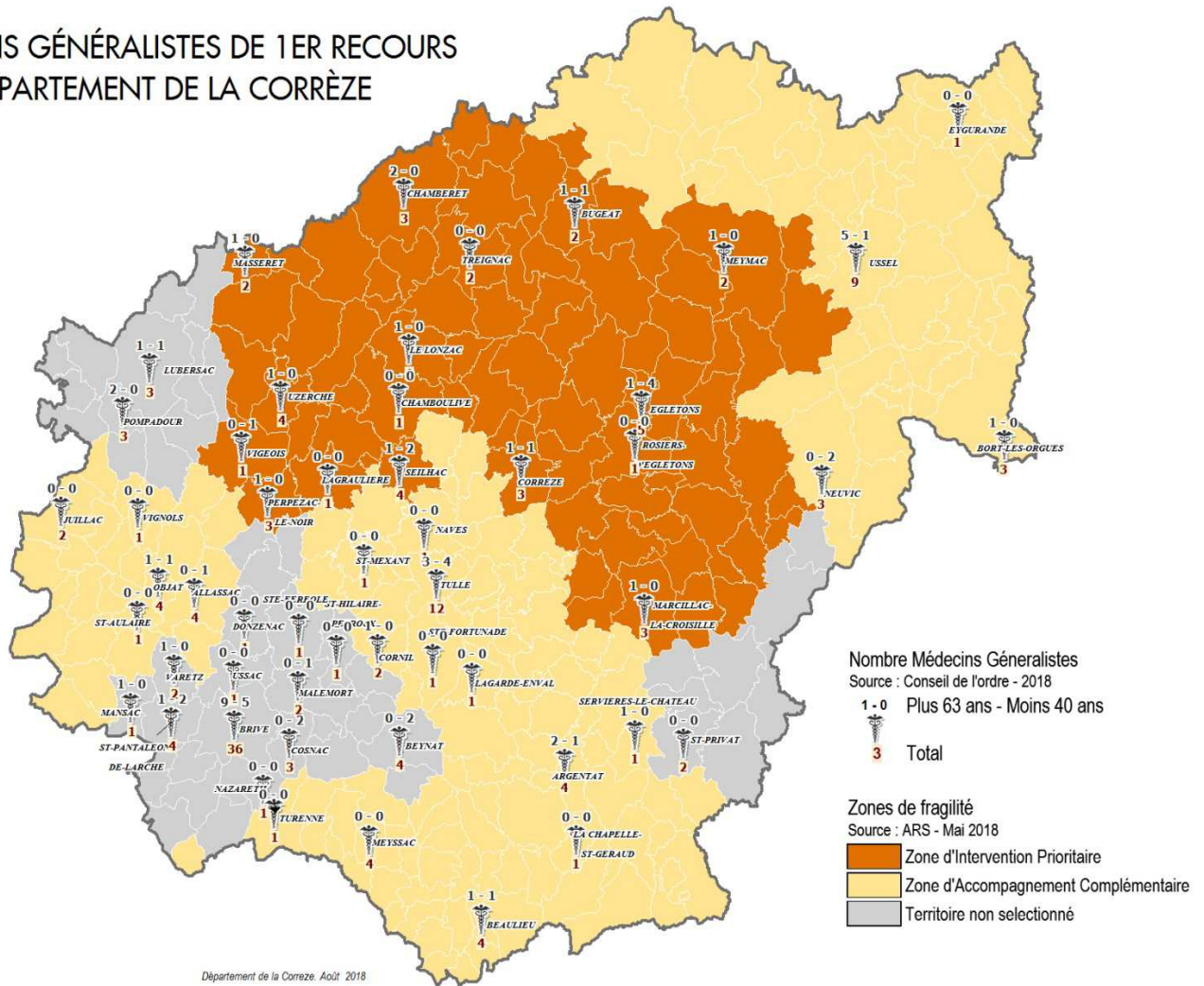
3. Accès aux soins :

Offre ambulatoire :

35 % des médecins généralistes libéraux sont âgés de 60 ans ou plus, (30 % en Nouvelle-Aquitaine et 32 % en France métropolitaine).

La Haute Corrèze enregistre les densités les moins élevées des territoires, inférieures aux moyennes départementales et régionales.
L'atlas de la démographie médical 2017 met en lumière une baisse de 8% du nombre de MG en Corrèze entre 2010 et 2018.

MÉDECINS GÉNÉRALISTES DE 1ER RECOURS DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE



Difficultés d'accès aux soins

Le recours des Corrèziens aux médecins généralistes et à la plupart des spécialistes est inférieur au taux régional.

Concernant les médecins généralistes libéraux avec une densité de 99 pour 100 000 habitants, le département se situe sous la moyenne régionale (103 pour 100 000 habitants) mais légèrement au-dessus de la densité nationale (94 pour 100 000 habitants). 35 % sont âgés de 60 ans ou plus, comparativement à 30 % en Nouvelle-Aquitaine et 32 % en France métropolitaine.

L'écart de densité des médecins spécialistes (MG) libéraux par rapport à la densité de la région (- 18 %) et de la France (- 29 %) est plus élevé que celui des médecins généralistes libéraux.

C - Focus diagnostic territorial haute Corrèze :

CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

Démographie

Il existe une forte proportion de personnes âgées, 14,3 % des 75 ans ou plus sur la Communauté de Communes Haute-Corrèze vs 14 % en Corrèze, 11,4 % Nouvelle-Aquitaine et 9,3 % en France métropolitaine.

Mortalité

Un taux brut de mortalité nettement supérieur au taux national (27,5 pour 100 000 habitants vs 16,1 en France hexagonale et 19,2 taux régional).

Un taux standardisé de surmortalité de 24,7 décès pour 100 000 hab. (16,3 au niveau national)

Morbidité

Un taux standardisé de prévalence en ALD psychiatrique de longue durée nettement supérieur au taux national.

Dépistages

Un taux standardisé de mortalité par cancer du sein et le cancer colorectal défavorables en haute Corrèze, qui suppose une mauvaise adhésion au dépistage.

Au total, comme indiqué dans le diagnostic territorial, on retrouve une surmortalité dans le territoire de Haute Corrèze ainsi qu'une forte morbidité au regard des affections psychiatriques.

Cependant, cette surmortalité est accessible à des actions de dépistage, de prévention et d'éducation thérapeutique.

Synthèse du diagnostic territorial de la Corrèze

Points de fragilité :

La population est vieillissante, les besoins de santé sont plus importants et plus complexes. Peu de soutien inter générationnel envisageable (cf. indice de vieillissement) ;

Malgré des données économiques favorables, la pauvreté frappe plus tôt les plus de 75 ans ;

Exposition au tabac, cannabis et alcool défavorable chez les 17/18 ans et mortalité élevée liée au tabac en Haute-Corrèze ;

Taux de mortalité défavorable en haute-Corrèze ;

Surmortalité liée au suicide dans les trois territoires ;

Dépistage du cancer colorectal et du sein à améliorer.

Démographie médicale en baisse et vieillissante et un déficit global dans le secteur de la psychiatrie ;

Manque de médecins en PMI et actions de prévention à porter auprès des personnes âgées vulnérables pour maintenir leur autonomie.

Points d'appui :

Des indicateurs de précarité dans la normale ;

Surmortalité prématurée chez les hommes et chez les femmes, mais évitable par modification des comportements individuels : addictions, comportement à risque et par un renforcement des actions de dépistage et de prévention;

Offre hospitalière satisfaisante comparativement à l'offre nationale ;

Offre médico-sociale pour les personnes âgées et en situation de handicap supérieure aux moyennes nationales.

Face à ce diagnostic territorial, le Conseil départemental de la Corrèze propose la création d'un centre de santé départemental polyvalent principal et d'antennes qui devront répondre à trois objectifs principaux :

- 1/ Améliorer la santé des habitants de la Corrèze,
- 2/ Réduire les inégalités d'accès aux soins,
- 3/ Être complémentaires à toutes les autres actions qui visent la présence de médecins en Corrèze.

II. LE CENTRE DE SANTE POLYVALENT

Les centres de santé sont régis par le Code de la santé publique (article L 6323-1 et suivants) et le décret n° 2010-895 du 30 juillet 2010 relatif aux centres de santé. La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients prévoit par ailleurs la transmission d'un projet de santé et d'un règlement intérieur auprès de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine.

Les centres de santé sont des structures sanitaires de proximité qui regroupent des médecins généralistes, mais peuvent également accueillir d'autres professionnels de santé (médecins spécialistes, kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, infirmiers...).

Ils sont gérés par des organismes à but non lucratif, des collectivités territoriales ou des établissements de santé. Les centres de santé assurent donc, dans le respect du libre choix de l'utilisateur, des activités de soins sans hébergement et participent à des actions de santé publique, et à des actions sociales. Ils font bénéficier leurs usagers de la pratique de la dispense d'avance de frais. Les centres de santé doivent à ce titre appliquer les tarifs conventionnés du secteur 1, sans dépassement de tarifs.

Structures de proximité se situant au plus près des assurés et de leurs besoins, les centres de santé participent à l'accès de tous à la prévention et à des soins de qualité, sans sélection ni discrimination.

En complément de la démarche curative, les centres de santé élaborent un projet de santé et participent activement à des actions de prévention et de promotion de la santé, favorisant ainsi une prise en charge globale de la santé des personnes.

L'exercice regroupé et coordonné entre professionnels de santé et la concertation organisée entre gestionnaires et professionnels de santé constituent le fondement de la pratique des centres de santé.

L'intérêt des centres de santé doit pouvoir s'apprécier au regard des attentes des habitants, des institutions et des professionnels :

- pour les usagers de santé et la population générale : ils contribuent à réduire les inégalités sociales de santé ainsi que les inégalités territoriales de réponses aux besoins. Ils permettent l'accès aux soins par les mesures pratiquées en termes d'accessibilité sociale (tarifs conventionnés, tiers payant, Couverture Maladie Universelle, Aide Médicale d'Etat...). Les usagers sont au centre des préoccupations du centre de santé, les sécurisant, les accompagnant pour leur parcours de soins, leur proposant sur le plan sanitaire une unité de lieu, une équipe pluridisciplinaire, un plateau technique, une coordination des soins et un travail d'équipe ;
- pour les pouvoirs publics : ils répondent aux critères de modernité qui prévalent désormais en termes de coordination des soins, de pluridisciplinarité, de dossier médical commun, de formation médicale initiale et continue, d'organisation d'actions de santé publique et hors les murs, de prise en charge des maladies chroniques, de paiement à la fonction des soignants et de qualité des soins ;
- pour les professionnels soignants : ils présentent l'intérêt du salariat, de l'exercice regroupé, de la coordination médicale, du travail d'équipe, des conditions de travail. Dans une logique de coopération avec les équipes administratives et sociales, ces dernières permettent une prise en charge globale des patients et une organisation sanitaire rationnelle.

En Corrèze, l'activité du centre de santé départemental sera limitée dans un premier temps à la seule pratique de la médecine générale et un orthophoniste. **Le nombre de professionnels de santé composant le centre de santé pourra évoluer dans le temps selon les besoins de santé identifiés sur les territoires tels que des médecins spécialistes (dentiste/ophtalmologiste...), infirmiers...**

En tout état de cause, l'organisation proposée reste conditionnée au nombre de candidatures et de médecins généralistes qui pourront, in fine, être recrutés par la Collectivité.

- Un projet innovant

La Corrèze propose de porter un modèle de centre de santé spécifique et innovant au regard d'une part d'un **caractère multi sites** et d'autre part, d'un **lien étroit avec l'exercice des compétences départementales**.

Le déploiement progressif est ainsi envisagé par étapes sur les territoires selon un modèle multi sites, avec :

- ➔ un site principal à Égletons, au centre de la zone déficitaire prioritaire définie par l'ARS Nouvelle Aquitaine et dont la localisation apparaît centrale dans le département avec des atouts tels que l'accès autoroutier qui permettra d'aboutir à une organisation territoriale de proximité et de proposer aux habitants plusieurs lieux de consultations et d'antennes associées. L'ouverture du centre principal est attendue pour début 2019 ;
- ➔ l'implantation sur d'autres territoires est prévue et une montée en charge progressive est envisagée pour l'implantation des antennes, en parfaite coopération avec les acteurs locaux (communes/ EPCI/ professionnels de santé).

Parallèlement au caractère multi sites du centre de santé départemental, les médecins salariés, en complément des consultations de médecine générale de ville, consacreront une partie de leur temps de travail aux missions départementales axées sur la santé, telles que la Protection Maternelle et Infantile, direction de l'Autonomie et MDPH, l'Aide Sociale à l'Enfance ou toute autre action de santé publique jugée nécessaire par le Département.

L'attractivité des postes pourra être confortée par la proposition d'un exercice mixte avec une quotité de travail en exercice libéral par exemple en complément de celle effectuée en centre de santé.

OBJECTIFS GENERAUX DU CENTRE DE SANTE POLYVALENT

1. Améliorer la prise en charge des patients en :

- Facilitant l'installation de médecins généralistes sur le département en répondant aux aspirations des jeunes médecins ;
- Plaçant le patient au cœur du dispositif de soin, en organisant la concertation entre professionnels de santé des centres de santé par le partage des données du dossier médical ;
- Renforçant l'éducation thérapeutique du patient ;
- Proposant des temps pour les consultations non programmées ;
- Prenant part aux travaux des GHT en matière de Télémédecine et d'e santé ;
- Participant à la permanence des soins ;
- Favorisant le maintien de l'autonomie et de la qualité de vie des personnes âgées au domicile ou en EHPAD ;
- Assurant une bonne coopération avec les 2 contrats locaux de santé de moyenne et haute Corrèze.

2. Développer la prévention et mettre en place des actions de santé publique

- En matière d'addictions (tabac, alcool, cannabis...) par une réduction des conduites à risque ;
- Des actions de prévention primaire (obésité, bucco-dentaire...) et dépistage des troubles psychiatriques qui sont à l'origine d'une partie des décès prématurés ;
- Pour une plus grande adhésion des Corrèziens aux campagnes de dépistage des cancers.

Le centre de santé départemental polyvalent Corrèze Santé

LE PROJET DU CENTRE DE SANTÉ POLYVALENT

A. Organisation du centre de santé départemental principal comme de ses antennes, activités de soins, organisation hiérarchique et fonctionnelle

1. Activités de soins

- Le centre de santé proposera le tiers payant ;
- L'activité du centre de santé sera principalement de premier recours, limitée dans un premier temps à la pratique de la médecine générale ;
- Modèle de centre de santé spécifique et innovant au regard d'une part d'un caractère multi sites et d'autre part, d'un lien étroit avec l'exercice des compétences départementales ;
- Le déploiement selon un modèle multi sites se fera par étape sur les territoires, avec un siège administratif et de soins principal à Égletons. Il aboutira à une organisation territoriale proposant aux habitants plusieurs lieux de consultations. L'implantation se fera début 2019 avec une montée en charge progressive des antennes ;
- Le centre de santé s'attachera également à avoir un positionnement innovant dans le champ de la télémédecine (liaison antenne-siège) et l'e.santé, ainsi que dans l'accueil d'étudiants en médecine ;
- La conception et la mise en œuvre du projet de centre de santé s'inscrivent dans une approche pragmatique destinée à garantir son utilité au regard des besoins sanitaires et sociaux des territoires concernés.

- 5 grands principes d'actions seront poursuivis.

Subsidiarité : L'objectif est d'apporter une réponse subsidiaire aux initiatives existantes (Maisons de santé pluridisciplinaires, professionnels libéraux...). En cela, le Département assume et conforte son rôle de garant de l'équité territoriale et contribue activement à rétablir l'égal accès des tous les citoyens aux soins de proximité.

Consensus local : L'installation du centre de santé polyvalent sur les différents sites ne sera envisagée que dans les communes où un fort consensus (professionnels de santé, habitants, collectivités, établissements, etc.) et un accompagnement local sont engagés.

Complémentarité : Le projet du centre de santé polyvalent posera clairement comme objectif central le principe d'un travail en réseau avec les acteurs locaux du champ de la prévention, sanitaire, et médico-social.

Équilibre financier : Après une phase de montée en charge, le centre de santé devra atteindre, un équilibre financier grâce à une organisation et une gestion rigoureuse permettant d'équilibrer les charges et les recettes.

- Le CDS principal sera ouvert tous les jours de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h à 12 h en complément de la permanence des soins ambulatoires ;
- Les consultations se dérouleront sur rendez-vous dans le centre principal comme dans les antennes avec des plages réservées aux consultations non programmées. les consultations se dérouleront au plus près de la population : les médecins des centres de santé seront amenés à consulter les personnes qui ne peuvent se déplacer à leur domicile ;
- Des réunions de concertation hebdomadaires (médicales, du personnel administratif, de l'ensemble des équipes) se tiendront ;
- Le centre principal de santé pourrait être centre de santé universitaire en lien avec le Département de Médecine Générale de la faculté de médecine de Limoges, IFS etc. ;
- Une formation continue sera proposée à tous les professionnels du centre de santé ;
- La prise de rendez-vous pourra se faire par internet via le logiciel CHORUS. Les rendez-vous seront rappelés aux patients en possession d'un téléphone portable par SMS ;
- Les secrétaires médicales constituent le dossier administratif du patient, notent la couverture sociale et toutes les données d'identification du patient.

2. Organisation hiérarchique et fonctionnelle:

Direction administrative et hiérarchique de rattachement - Direction de l'Action Sociale-Familles et Insertion

- pilotage stratégique et organisationnelle ;
- Gestion comptable et financière ;
- management ;
- Suivi des dossiers d'aides, subventions ARS ou autre ;
- Représentation et promotion extérieure du CSD ;
- Réponse aux appels à projets, montage des dossiers ;
- Avec le Médecin Chef, responsabilité du suivi de l'évaluation du projet de santé et de son développement.

Direction médicale (Médecin Chef départemental CD 19)

- Pilotage du suivi, de la mise à jour et l'évaluation du projet de santé ;
- Responsabilité en matière de relations avec, les partenaires extérieurs, hôpitaux, réseaux, PTA, CPTS ;
- Représentation du centre de santé départemental dans les instances institutionnelles : ARS, commission paritaire de la CPAM, associatives : FNCS, ADS... ;
- Responsabilité en matière de veille sanitaire ;
- Responsabilité du développement de l'offre de soins et de santé publique dans les centres de santé territoriaux ;
- Maîtrise d'ouvrage des nouveaux projets : Centre de santé universitaire ;
- Supervision de l'accueil d'étudiants, d'externes et d'internes ;
- Rassemblement des conditions nécessaires à l'obtention d'un label universitaire ;
- Présence des professionnels ;
- Respect du Règlement Intérieur ;
- Mise en œuvre du Projet de Santé ;
- Relations avec les usagers ;
- Supervision des échanges et les coopérations entre professionnels : protocoles, SI, formation, santé publique, éducation et promotion de la santé, qualité.

Coordinateur, cadre de santé

- Il est chargé de la responsabilité de l'accueil et de l'organisation des soins,
- de la communication interne,
- de l'animation de la communauté des professionnels de santé qui composent l'équipe, de façon régulière et collégiale.

Les médecins généralistes

Chaque médecin sera responsable d'une mission (en lien avec Médecin Chef) :

- Organisation des soins : gestion des plannings médecins avec la coordinatrice.
- Qualité des soins : application de la référentielle qualité des CDS, participation au Reqa.
- Santé publique : mise en œuvre, avec la coordinatrice des campagnes de prévention.
- Informatique : gestion du logiciel métier, référent pour l'éditeur.
- Mise en œuvre de l'Accord national : protocoles, organisation des réunions de concertation sur cas complexes.

Les médecins effectueront **10 % de leur temps de travail** en missions autres que le soin : missions ci-dessus décrites et missions du département : PMI, ASE, MDPH, Direction de l'Autonomie.

B. Le modèle économique prévisionnel

Les recettes générées par les actes dispensés par les médecins salariés du centre de santé départemental constituent la source de financement principal. En 2015, un accord national a été signé entre l'Assurance maladie et les organisations représentatives des gestionnaires de centres de santé. Nouveau cadre rénové de partenariat, il permet notamment d'obtenir des financements complémentaires à la rémunération à l'acte et de conforter la place des centres de santé dans l'offre de soins ambulatoires.

A ce titre, l'accord prévoit la mise en œuvre de mesures visant à développer la prise en charge coordonnée des patients par les différents professionnels de santé, à renforcer l'accès aux soins sur le territoire, à valoriser la qualité des pratiques et l'efficace et enfin à simplifier les échanges entre les centres de santé et l'assurance maladie.

Les centres de santé peuvent également bénéficier de sources de financements extérieures : subvention au titre du Fonds d'intervention régional géré par l'Agence régionale de santé ou encore des collectivités locales, etc.

Les coûts liés à l'investissement de différents sites, locaux, équipements, entretien seront définis dans le cadre du partenariat avec les communes ou intercommunalités d'accueil.

Le Département conventionnera avec l'Assurance maladie régime général dans le cadre de l'accord cadre national des centres de santé et de l'ARS Nouvelle Aquitaine qui accorde un soutien financier lié à l'appel à projets régional pour lequel nous avons été retenus.

Ainsi, l'aide de 75 000 € sollicitée auprès de l'ARS Nouvelle Aquitaine sera utilisée pour l'équipement nécessaire à l'installation des médecins et du secrétariat médical soit :

- Équipement informatique et téléphonique (ordinateurs, Smartphones, lecteurs de cartes vitales) à destination des médecins et du personnel administratif ;
- Installation et paramétrage du logiciel Chorus, formation au logiciel pour médecins et personnel administratif ;
- Matériel médical (table de consultation, tabouret médical...) et mobilier pour cabinet médical.

En complément des aides légales au fonctionnement d'un centre de santé, nous avons sollicité auprès du Directeur général de l'ARS Nouvelle Aquitaine l'activation de la modulation régionale avec attribution de la majoration de 20 % au titre du Contrat d'Aide à l'Installation, comme le stipule l'instruction du 19 juin 2018 relative à la mise en œuvre des contrats démographiques définis dans l'avenant n°1 à l'accord national du 23 mai 2017.

Ce modèle économique sert de base à la constitution du 1^{er} budget annexe du centre de santé, objet du rapport n°304 présenté ce jour à notre Assemblée.

C. Le modèle de gestion

Les collectivités territoriales disposent de la liberté du choix du mode de gestion pour exploiter leurs services publics. Cette liberté de choix du mode de gestion découle du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

La Collectivité décide de créer une régie.

Cette formule permet à la fois :

- La maîtrise des décisions stratégiques et le contrôle de l'exploitation du centre de santé départemental par la collectivité,
- Une autonomie de gestion et de fonctionnement du centre de santé.

La modalité juridique de la régie se distingue par :

- l'absence de personnalité juridique (absence de responsabilité) ;
- la création décidée par délibération du Conseil départemental. La délibération arrête les statuts et fixe les modalités de participation financière initiale du Département à la régie ;

Exécutif et directeur administratif DASFI

Le Directeur administratif est nommé par le Président du Département sur proposition du Directeur général des services. Il a pour mission principale d'assurer le bon fonctionnement des services de la régie. Le Président du Département est le représentant légal de la régie et en est l'ordonnateur. Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions, le cas échéant par l'intermédiaire des agents ayant reçu délégation pour ce faire.

Les missions du directeur ASFI pour la gestion de la régie :

- ✓ il prépare le budget,
- ✓ il procède sous l'autorité du DGS, aux ventes et achats courants, dans les conditions fixées par les statuts,
- ✓ il dispose par délégation du DGS du pouvoir hiérarchique sur les agents du CDS,
- ✓ il prépare et assure le suivi des réunions de bureau,
- ✓ il peut recevoir, dans le cadre du document unique de délégation, du Président du Conseil départemental délégation de signature pour toutes les affaires intéressant le fonctionnement de la régie,
- ✓ il assiste aux réunions du bureau.

Régime budgétaire

Le choix d'une régie impliquant de facto un régime budgétaire propre annexé à celui de la Collectivité, il est proposé de créer un budget annexe dédié intitulé « Corrèze Santé » (cf. rapport séparé n° 304).

D. Configuration cible : répartition des postes nécessaires au fonctionnement du centre de santé principal et de ses antennes

PERSONNEL CDS 19	NOMBRE (S)	ETP
DIRECTEUR (DASFI)	1	0.15
MEDECIN CHEF	1	0.5
MEDECINS GENERALISTES	10	10 ETP dont 0.8 Consultations 0.1 Missions CD19 (PMI/ASE/Autonomie) 0.1 coordination (Par Médecin)
ORTHOPHONISTE	1	1 ETP
CADRE DE SANTE	1	0.25 (et à la PMI pour le 0,75%)
SECRETAIRES	3	3 ETP/ Secrétaire
RESPONSABLE ADMINISTRATIF FINANCIER/ REGISSEUR	1	1 ETP
GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE (Gestion tiers payant/Budget/suivi bilans activité...)	1	1 ETP
TOTAL	19	16,9 ETP

Concernant les emplois de médecins, ils pourront être pourvus par des agents contractuels (emplois de catégorie A) sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en raison de la nature des fonctions et des besoins du service justifiés par l'exigence de la permanence des soins sur le territoire du Département.

Des contrats à durée déterminée spécifiques seront proposés avec une fraction du temps de travail consacrée aux missions départementales, hors consultations de médecine de ville. Ces missions seraient à définir en relation avec la PMI, l'ASE, la Direction de l'Autonomie et la MDPH et d'autres actions de santé publique, permettant de résoudre le problème de recrutement médical du Département pour ses propres besoins.

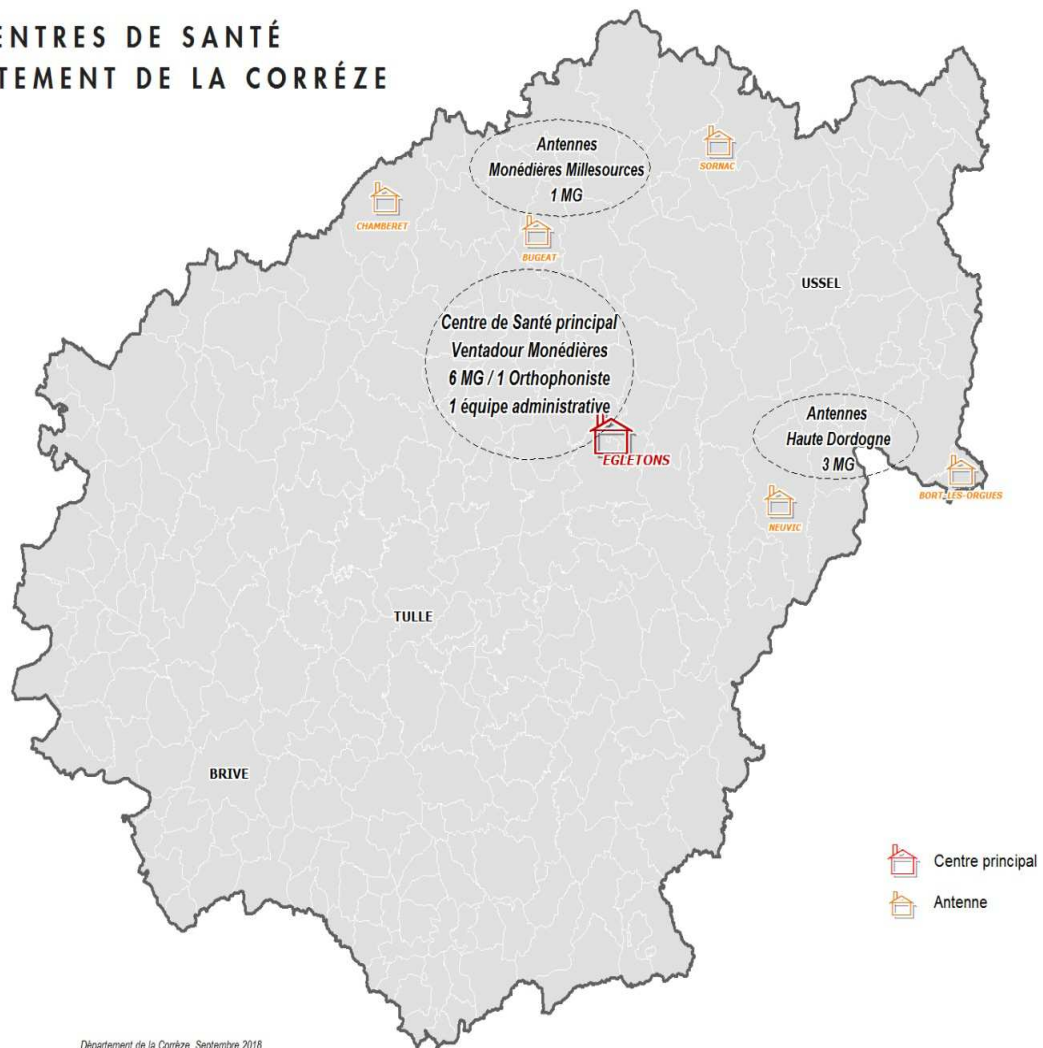
Par ailleurs, l'attractivité de ces postes pourra être confortée par la proposition d'un exercice mixte comportant une quotité de travail pour le compte du centre de santé départemental et une quotité en exercice libéral sous réserve du respect des règles du cumul d'activité.

Le Département s'attachera à veiller à respecter l'équilibre démographique des médecins en exercice lors des recrutements en recrutant au maximum hors département pour en aucun cas déséquilibrer les territoires en tension et les dispositifs de santé existants.

Le déploiement du centre de santé sera pensé de manière suffisamment agile pour rendre possible la fermeture d'une antenne, et son redéploiement sur une autre zone, dès lors qu'une installation médicale ou un projet structurant viendrait modifier la situation sur la commune ou le secteur considéré. L'objectif est en tout état de cause de ne créer aucune situation de concurrence entre les différents modes d'accès à la médecine générale.

E. LOCALISATION ET IMPLANTATION DU CENTRE PRINCIPAL ET ANTENNES

CENTRES DE SANTÉ - DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE



Caractéristiques du centre principal de santé polyvalent à Égletons

Ce projet de santé a été élaboré par consultation de résultats des nombreuses études réalisées en Corrèze dans les domaines socio-économique et sanitaire (INSEE, ORS, ARS, CDOM...), nous décidons de définir Égletons comme centre principal de santé polyvalent.

A. Organisation du centre principal d'Égletons

Nombre de médecins généralistes

Le nombre de médecins s'établira à 6 MG (configuration en cohérence avec le diagnostic territorial de démographie médicale) qui auront pour base de travail le centre basé à Égletons et seront amenés à intervenir aussi sur d'autres sites selon les besoins identifiés par les collectivités et les professionnels de santé: médecin absent/départ médecin généraliste pour une réactivité immédiate et éviter les déserts médicaux.

Ces interventions seront planifiés en cohérence aussi avec les dispositifs existants : MSP/pôles de santé. Pour une intervention pertinente au plus près des besoins des Corrégiens en matière d'accès aux soins.

Activité médicale de proximité

Les médecins effectueront des consultations sur rendez-vous et des visites à domicile.

En fonction de l'activité en visites à domicile, le MG pourra revenir au CDS pour répondre aux actes non programmés

Les médecins généralistes du CDS seront invités à participer à la PDSA.

Missions de santé publique

Les MG assureront pour 10 % de leur temps de travail des missions de santé publiques dans les prérogatives du CD19 (PMI, ASE, Autonomie et MDPH).

A ce titre, il sera procédé au recrutement d'un orthophoniste afin de mieux dépister les troubles du langage chez les enfants qui sont dans les champs d'action de la PMI petite enfance.

Les 3 secrétaires et le gestionnaire administratif et comptable seront basés à Égletons. Le responsable administratif financier régisseur sera quant à lui basé à Tulle.

Amplitude horaire

Du lundi au vendredi 8 h à 20 h et le samedi 8 h à 12 h.

Identification du site du centre principal

Des discussions sont en cours avec les élus locaux pour une implantation dans le centre d'Égletons sur un bien immobilier pré identifié, propriété du bailleur social local, en coopération avec la Maison de santé pluridisciplinaire à proximité.

Centres secondaires- antennes

1 Antenne territoire "Haute Dordogne" Neuvic et Bort-les-Orgues :

3 MG, pas de secrétaire pour RDV (pris par le centre principal).
Consultations et visites selon les besoins définis avec le territoire;
Permanence des soins (PDSA).

1 Antenne territoire "Monédières Mille Sources- Sornac/Chamberet/Bugeat

1 MG, pas de secrétaire RDV (pris par le centre principal).
Consultations et visites selon les besoins définis avec le territoire.
Permanence des soins (PDSA).

Pour les antennes, les discussions sont engagées avec les collectivités pour confirmer le lieu d'implantation (MSP/cabinet libéral disponible...).

Nous avons sollicité le Directeur général de l'ARS Nouvelle Aquitaine pour obtenir la dérogation suivante en référence à l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé sur l'implantation des antennes distantes de plus de 30 minutes de trajet du centre de santé principal au regard de l'offre médicale et para médicale disponible sur les territoires concernés :

- Antenne Haute Dordogne
- Antenne Monédières Mille Sources

Démarches nécessaires à la finalisation du projet

Conformément à la loi Hôpital Patients Santé Territoires, le gestionnaire d'un centre de santé est tenu d'élaborer un projet de santé et un règlement intérieur décrivant les modalités de fonctionnement, et de les déposer auprès de l'Agence régionale de santé.

Le projet de santé, prévu par l'article L6323-1 du Code de la santé publique, comprend les éléments suivants :

1. Diagnostic préalable des besoins
 - Modalités de réalisation du diagnostic
 - Principaux besoins identifiés lors du diagnostic
 - Missions et activités de la structure
2. Projet d'organisation de la prise en charge des patients
 - Présentation du centre de santé
 - Professionnels exerçant dans le centre de santé
 - Organisation des pôles territoriaux et des sites
 - Jours et heures d'ouverture
 - Activités assurées par le centre de santé
 - Accès aux soins
 - Coopération et coordination externe
 - Qualité de la prise en charge

- Organisation de la pluri professionnalité
- Mise en œuvre du dispositif d'information
- Développement professionnel continu
- Démarche qualité
- Accueil des étudiants, recherche

L'ensemble des documents nécessaires à la création d'un centre de santé déposés fin septembre auprès de l'ARS Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'appel à projets régional ont été validés par la commission de sélection régionale en octobre dernier.

Le Département soutient l'implantation des maisons et pôles de santé pluri disciplinaires

Conscient de la pénurie croissante de professionnels de santé dans notre département, le Conseil Départemental met en place des mesures pour faciliter l'installation des médecins, et professionnels de santé dans des zones reconnues sous dotées sur le plan médical.

Au printemps 2018, le département comptait 11 MSP et 6 MSP en cours d'étude de faisabilité et/ou de construction (Annexe 7 : carte MSP ARS au 01.03.18).

L'offre de santé et l'accès à des soins de proximité constituent un enjeu majeur d'aménagement du territoire et d'égalité pour la santé. Dans un contexte de crise aiguë et persistante de la démographie médicale, marquée par la baisse du nombre de médecins généralistes en activité, les inégalités territoriales de répartition et les besoins croissants de soins médicaux et paramédicaux au regard notamment du vieillissement de la population, le soutien du Département de la Corrèze aux projets de création de maisons et pôles de santé pluri professionnels, vise à :

- favoriser le regroupement de praticiens médicaux et paramédicaux dans des structures facilitant l'exercice pluri professionnel de la médecine ambulatoire (soins de 1^{er} recours), la continuité et la coordination des soins pour une meilleure prise en charge de la santé des patients, et la pérennisation de l'offre médicale de proximité,
- maintenir et développer un égal accès aux soins de proximité dans les territoires déficitaires ou menacés de désertification médicale de la région dans l'objectif d'un aménagement équilibré du territoire et de solidarité avec les populations.

L'offre de soins ambulatoires devant désormais se structurer autour de maisons ou pôles de santé pluridisciplinaires, des aides à l'investissement pour les projets de maisons de santé pluridisciplinaires seront accordées aux collectivités sous la forme d'une subvention maximum de 20 % du coût du projet, plafonnée à 100 000 €.

Le Département soutient l'installation des étudiants en médecine, futurs professionnels de santé

Conscient des surcoûts à la charge des étudiants stagiaires, en termes de logements et de déplacements et afin de lutter contre la désertification médicale, le Conseil Départemental met en place un plan d'accompagnement financier à l'endroit des étudiants et internes en médecine afin qu'ils choisissent de s'installer par la suite dans les territoires ciblés comme fragiles sur le plan de la démographie médicale en Corrèze.

- une aide forfaitaire d'aide aux déplacements de 300 €/mois/stage (en moyenne 2 mois sur un stage total de 6 mois) pour les internes en stage chez des praticiens libéraux en zone déficitaire prioritaire et amélioration des conditions d'hébergement et d'identifier des places d'hébergement comme des logements vacants dans les collèges/parc bailleur social/mobilisation communes de leur parc locatif/logements vacants MSP.

- nombre estimé : 10 étudiants

- une aide aux internes en médecine étudiants en 3^{ème} cycle venant faire leur stage en Corrèze avec l'attribution d'une bourse départementale contre 5 ans d'engagement d'activité libérale à temps plein ou en centre de santé et MSP se traduisant par une bourse de 600 €/mois pendant 3 ans.

- nombre estimé : 10 étudiants

- une aide aux étudiants pour le stage obligatoire en PMI :

- de 150 €/mois pendant 6 mois du stage

- nombre estimé : 5 étudiants

L'ensemble de ces nouvelles mesures financières seront soumises à l'Assemblée départementale en 2019 lors de l'adoption du budget.

- Autres mesures annoncées :

Le recrutement d'un professionnel chargé de convaincre les médecins de s'installer dans le département. Une mission délicate quand on connaît les difficultés d'exercer ce métier dans les zones désertées.

Le Département a ainsi confirmé le recrutement d'un médecin chef départemental Affaires sanitaires/ Santé et Prévention à compter de décembre 2018 dont le rôle sera de :

- ✓ développer des relations avec les différents professionnels de santé du département, les universités de médecine,
- ✓ recueillir les besoins des professionnels de santé/ identifier les territoires en tension en prospective,

- ✓ promouvoir la profession auprès des élèves de terminale, dans les salons des étudiants en médecine, auprès des associations d'internes en médecine générale, participer aux formations médicales continues (FMC),
 - ✓ promouvoir la maîtrise de stage avec les universités,
 - ✓ aider et accompagner les futurs médecins dans leurs démarches d'installation,
 - ✓ faciliter les relations avec les collectivités publiques (communes/ EPCI)/ CPAM/ centres hospitaliers/ cliniques...,
 - ✓ aider à l'installation: logements/emploi conjoint...,
 - ✓ assurer une veille juridique (code de la santé publique/ direction générale des Finances - aides aux communes - ZRR...),
 - ✓ maîtriser les réseaux sociaux et la communication digitale.
- **la création d'un guichet unique départemental (partenarial- centralisation des informations CD/ARS/ CPAM/ Conseil Ordre...) d'informations** (aides à l'installation/ valorisation du patrimoine/ infrastructures/ immobilier/ écoles/ culture/ emploi conjoint...) via le site Internet du Conseil départemental de la Corrèze.

En conclusion, ce plan "Ambitions Santé Corrèze", s'appuie sur trois mesures phares que sont la création du centre de santé départemental polyvalent, le soutien à l'implantation de maisons et pôles de santé pluri professionnels et l'accompagnement financier des étudiants et internes en médecine et qui ont vocation à se renforcer entre elles.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver les phases de déploiement présentées dans le présent rapport et la carte figurant en annexe,
- m'autoriser à signer les conventions avec les communes, EPCI ou organisme bailleur social où seront installés le centre principal et les antennes,
- créer (tel que prévu par rapport séparé n°307), dans la limite des 16 ETP nécessaires pour la phase de déploiement, les postes nécessaires pour faire fonctionner le Centre de santé départemental,
- m'autoriser à engager les démarches nécessaires à la finalisation du projet en lien avec l'Agence Régionale de Santé et la Caisse primaire d'assurance maladie,
- donner délégation à la Commission permanente pour l'ensemble des décisions relatives aux étapes ultérieures de création du centre de santé (adoption des statuts et composition de la régie notamment),
- approuver l'ensemble des mesures de soutien à l'implantation des maisons et pôles de santé pluridisciplinaires et l'installation des étudiants en médecine, futurs professionnels de santé.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 14 Novembre 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

PLAN "AMBITIONS SANTE CORREZE"

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 101 en date du 14 Novembre 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : Sont approuvés tels qu'ils figurent en annexes à la présente délibération le projet de santé du Centre de Santé polyvalent (Annexe 1), le Plan Ambitions Santé CORREZE (panorama des aides aux médecins et étudiants en médecine assemblée départementale 28/11/2018) (Annexe 2), la charte éthique des centres de santé (Annexe 3), le Règlement Intérieur du Centre Départemental de Santé de la Corrèze et de ses antennes de proximité (Annexe 4), les Statuts de la Régie du Centre Départemental de Santé "Corrèze Santé" (Annexe 5) ainsi que la carte des Maisons de santé pluriprofessionnelles de la Corrèze (Annexe 6).

Article 2 : Sont approuvées les phases de déploiement présentées dans le présent rapport.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions avec les communes, EPCI ou organisme bailleur social où seront installés le centre principal et les antennes.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à engager les démarches nécessaires à la finalisation du projet en lien avec l'Agence Régionale de Santé et la Caisse primaire d'assurance maladie.

Article 5 : Sont approuvées, en plus de celles relatives au soutien à l'implantation des maisons et pôles de santé pluridisciplinaires, les aides suivantes :

- * une aide forfaitaire d'aide aux déplacements de 300 €/mois/stage (en moyenne 2 mois sur un stage total de 6 mois) pour les internes en stage chez des praticiens libéraux en zone déficitaire prioritaire et amélioration des conditions d'hébergement et d'identifier des places d'hébergement comme des logements vacants dans les collèges/parc bailleur social/mobilisation communes de leur parc locatif/logements vacants MSP ;
- * une aide aux internes en médecine étudiants en 3^{ème} cycle venant faire leur stage en Corrèze avec l'attribution d'une bourse départementale contre 5 ans d'engagement d'activité libérale à temps plein ou en centre de santé et MSP se traduisant par une bourse de 600 €/mois pendant 3 ans ;
- * une aide aux étudiants pour le stage obligatoire en PMI :
 - de 150 €/mois pendant 6 mois du stage ;
- le recrutement d'un professionnel chargé de convaincre les médecins de s'installer dans le département ;
- la création d'un guichet unique départemental d'informations via le site Internet du Conseil départemental de la Corrèze.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 28 Novembre 2018
Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20181128-lmc1695913cc8ef-DE
Affiché le : 28 Novembre 2018



PROJET DE SANTÉ DU CENTRE DE SANTÉ POLYVALENT

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

Septembre 2018

SOMMAIRE

INTRODUCTION (page 3)

1^{ère} PARTIE : DIAGNOSTIC DES BESOINS SANITAIRES ET SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES (page 5)

A - CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DE LA CORRÈZE (page 6)

B - BESOINS EN SANTÉ (page 8)

C - BESOINS DU DÉPARTEMENT DANS SON CHAMP DE COMPÉTENCES (page 23)

D - FOCUS DIAGNOSTIC TERRITORIAL HAUTE CORRÈZE (page 24)

2^{ème} PARTIE : LE CENTRE DE SANTÉ POLYVALENT (PAGE 33)

I - OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU CENTRE DE SANTÉ POLYVALENT (page 34)

II - PROJET DU CENTRE DE SANTÉ (page 36)

III - MODÈLES DE GESTION (page 55)

IV - IMPLANTATION DU CENTRE PRINCIPAL ET DES ANTENNES (page 59)

V - MODÈLE ÉCONOMIQUE PRÉVISIONNEL (page 64)

CONCLUSION (PAGE 65)

ANNEXES (PAGE 66)

ANNEXES 1 : CHARTE ETHIQUE DES CENTRES DE SANTÉ

ANNEXES 2 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Introduction

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a désigné le Département comme "chef de file" en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires.

Le secteur de la solidarité sociale est une mission importante du Département. En 2017, il lui a consacré 148,4 M € soit 61,88 % de son budget de fonctionnement.

Dans un contexte socio-économique difficile et marqué par la complexification des problématiques sociales rencontrées par les personnes les plus fragilisées, le service public départemental d'action sociale reste un interlocuteur essentiel et souvent indispensable pour aider, écouter et accompagner ces personnes et éviter ainsi que leur situation ne se dégrade encore plus.

Soucieux d'intégrer cette dimension dans la structuration de ses politiques publiques, le Conseil départemental de la Corrèze s'est engagé dans un plan de mesures afin de mieux structurer sa politique d'action sociale et de mieux répondre aux évolutions du contexte social sur le territoire (meilleure réponse à la personne, meilleure lisibilité de missions qui se sont complexifiées...).

La politique de santé publique du Département a pour but d'élever le niveau de santé de la population et de réduire les inégalités en la matière.

Offrir à tous les Français, quel que soit leur lieu d'habitation, l'accès à des soins de santé de qualité reste un objectif majeur de service public.

Dans ce cadre, le Département de la Corrèze ne peut se satisfaire de constater le déclin de l'offre de santé sur son territoire. En effet, la démographie médicale sans remplacements, nous invite à ouvrir la réflexion avec nos partenaires :

Comment œuvrer et soutenir des initiatives permettant d'attirer les médecins sur son territoire ?

Mais assurer une couverture médicale n'est pas qu'un objectif de santé publique, c'est également un enjeu stratégique d'aménagement du territoire, car la présence médicale est un élément essentiel pour l'attractivité du territoire, et constitue un facteur déterminant de maintien des populations.

Un problème démographique médical... une situation de plus en plus préoccupante.

Malgré une augmentation continue du nombre de médecins, la fracture médicale est bien réelle. L'observatoire de la démographie médicale 2017, rédigé par le Conseil National de l'Ordre des Médecins nous permet de constater que 285 840 médecins étaient inscrits au tableau de l'Ordre au 1^{er} janvier 2016 soit deux fois plus qu'en 1980.

Sur la période 2007/2016, si le nombre de médecins en activité régulière reste stable (-0,4%), le nombre de médecins retraités est en forte augmentation (+87,7%).

Cet état de fait a un impact significatif sur la spécialité de médecine générale. Alors que les spécialités médicales et chirurgicales voient, dans l'ensemble, leurs effectifs augmenter (avec quelques exceptions toutefois), les effectifs de médecins généralistes sont les premiers touchés par le nombre important de départs en retraite. Ils connaissent une chute inexorable, et ce, de manière préoccupante puisque cette chute devrait se poursuivre jusqu'en 2025 et pourrait se traduire par la perte d'un médecin généraliste sur quatre sur la période 2007-2025.

Ce phénomène est accentué par une grande disparité entre les départements.

Il est également essentiel de noter que pour les jeunes médecins lors de leur première inscription à l'Ordre, seuls 10,8% font le choix de l'installation, une étude de cohorte de 2008 montre, qu'après quelques années, ce taux remonte sensiblement, 33,3% des inscrits de 2008 exerçant en libéral en 2016. Ce constat vient confirmer une tendance qui se dégage avec régularité depuis que l'Ordre a commencé à étudier cet indicateur, depuis 5 ans.

Les besoins de soins sont, quant à eux, de plus en plus importants face à une population qui vieillit plus vite que la moyenne française.

L'ensemble du département est désormais concerné : ce ne sont plus seulement les communes rurales qui sont atteintes mais aussi des agglomérations.

Malgré de nombreuses initiatives nationales afin de garantir l'accès aux soins de tous les Français sur l'ensemble du territoire national, certains territoires demeurent démunis : une situation qui risque de s'accroître avec les futurs nombreux départs en retraite de médecins.

Garant des solidarités sociales et territoriales, le Département a pour mission de maintenir la qualité des services offerts aux citoyens corréziens.

Un plan novateur et volontariste pour la Corrèze a été présenté en Assemblée départementale du 13 avril 2018 où l'étude de la création d'un centre de santé médical a été actée, ainsi que celle d'un plan de renforcement de l'attractivité médicale du département de la Corrèze.

Ce projet de santé s'attachera, dans sa déclinaison dans ce document, à expliciter les caractéristiques et les missions attendues du centre de santé médical, à exposer le diagnostic territorial de la Corrèze en matière de données socio-économiques et de santé.

Le centre de santé sera une structure sanitaire de proximité multi sites sur les communes retenues comme prioritaires regroupant des médecins généralistes mais pouvant aussi accueillir à moyen terme d'autres professionnels de santé.

Ce nouveau centre (comme l'autorise l'ordonnance n° 2018-17 du 12 janvier 2018 relative aux conditions de création et de fonctionnement ces centres de santé/ décret n°2018- 143 du 27 février 2018 et de l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé) sera créé et géré par le Conseil Départemental de la Corrèze et l'employeur des médecins généralistes et autres professionnels de santé (orthophoniste...).

Nous présenterons dans la 2^{ème} partie les missions et objectifs généraux du centre de santé avec un centre principal et 2 antennes ainsi que son organisation et fonctionnement.

1ère PARTIE

DIAGNOSTIC DES BESOINS SANITAIRES ET SOCI DEMOGRAPHIQUES

I . DIAGNOSTIC DES BESOINS DU DEPARTEMENT DE LA CORREZE

A - Caractéristiques socio- démographiques de la Corrèze :

1. Données démographiques:

Début 2015, la Corrèze comptait 238700 habitants, soit 4 % de la population régionale. C'est, après la Creuse, le département le moins peuplé et le moins dense (41 habitants au km²) de la région. 67 % des communes du département comptent moins de 500 habitants et accueillent 18 % de la population départementale.

La Corrèze est, avec la Creuse, le seul département de la région dont la population diminue. Sur la période 2008-2015, cette baisse de 0,2% par an s'est traduite par une perte de 600 habitants en moyenne chaque année. Le nombre d'habitants régresse dans les territoires de proximité Haute Corrèze et Moyenne Corrèze (respectivement - 0,7 % et - 0,3 %) tandis qu'il se stabilise en Basse Corrèze.

En 5 ans, les évolutions démographiques les plus fortes concernent l'espace périurbain (+2200 habitants en 5 ans). Les communes appartenant aux grands pôles urbains (Brive-la-Gaillarde, Tulle) ont perdu 3000 habitants sur l'ensemble de la période. La population diminue également dans les communes hors influence des pôles.

Le solde naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés) déficitaire (- 0,4 % par an) explique cette évolution. En effet, on compte en moyenne chaque année 1 000 décès de plus que de naissances. Le solde migratoire (différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en est sortie) positif (+ 0,2 % par an) ne suffit pas à compenser le déficit naturel.

L'indice de vieillissement qui rapporte le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus aux moins de 20 ans figure parmi les plus élevés de la Nouvelle-Aquitaine, ce qui fait de la Corrèze le 3^{ème} département le plus âgé de la région, derrière la Creuse et la Dordogne. 14 % de la population a plus de 74 ans, soit 2 points de plus qu'en région. Cette proportion atteint 15,3 % en Moyenne Corrèze.

A l'horizon 2040, selon les dernières projections réalisées par l'Insee, si les tendances démographiques actuellement constatées se prolongeaient, la Corrèze compterait 265 000 habitants.

Entre 2017-2027, elle gagnerait environ 7 000 habitants soit une progression relativement faible comparée à la région (3 % contre 6 % en Nouvelle- Aquitaine). La Corrèze devrait continuer de vieillir : en 2040, une personne sur 14 aurait 85 ans ou plus, soit 2 fois plus qu'en 2007 (1/30).

37 % des ménages sont constitués d'hommes ou de femmes vivant seuls (36 % en région). Ils concernent 17,6 % de la population départementale.

Les personnes âgées de 75 ans ou plus vivent plus souvent seules en moyenne (37,9 % en Corrèze contre 36,4 % en région). Elles sont également plus nombreuses à résider en institution (10,1 % contre 9,5 % en Nouvelle-Aquitaine). **Cette spécificité, comme nous le développerons plus loin, doit orienter nos actions à l'endroit des personnes âgées en matière de prévention de la dénutrition protéino-énergétique et des risques de chutes.**

Parmi les 68 668 familles corréziennes, plus de la moitié sont constituées de couples sans enfants (51,5 % contre 48,2 % en Nouvelle-Aquitaine).

Cette proportion atteint 55 % en Moyenne Corrèze. Les familles monoparentales sont moins représentées : 12 % de l'ensemble des familles au niveau départemental, 11 % en Moyenne Corrèze, 13,4 % en Nouvelle-Aquitaine.

2. Données socio-économiques :

Au 31/12/2013, la Corrèze comptait 96200 emplois, soit 4.1% de l'ensemble régional. La structure sectorielle de l'emploi est assez proche de celle de la Nouvelle-Aquitaine.

En Corrèze, le marché du travail apparaît plus favorable qu'au niveau régional. En 2015, le taux de **chômage** annuel moyen s'établit à 8,3 % de la population active, alors qu'il atteint en moyenne 9,8 % dans la région. Mais il frappe davantage par sa durée que par sa fréquence. En effet, près de 45 % des demandeurs d'emploi le sont depuis plus d'un an, proportion parmi les plus élevées de la région derrière la Creuse et la Haute-Vienne, alors que la moyenne en Nouvelle-Aquitaine s'établit à moins de 42 %. La zone d'emploi de Tulle enregistre le plus faible taux de chômage, celle de Brive-la- Gaillarde le plus élevé bien qu'il soit malgré tout inférieur de 0,7 point à la moyenne régionale

En 2012, 13,8 % des Corrégiens se trouvent en situation de **pauvreté**, proportion légèrement plus importante que dans l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine (13,3 %), mais qui situe la Corrèze dans une position médiane au sein des départements de la région. La part des personnes âgées de 75 ans ou plus vivant sous le seuil de pauvreté atteint 15 %, proportion nettement plus élevée qu'au niveau régional (12,3 %). Compte tenu de la structure par âge de la population, la composition des revenus diffère de celle de la Nouvelle-Aquitaine. La part issue de revenus d'activité s'avère un peu plus réduite (63,9 % contre 67,2 %), tandis que celle des pensions et retraites est nettement plus importante (34,9 % contre 30,9 %).

La proportion des revenus provenant des prestations sociales (4,3 %) est la plus faible de la région. La part de la population couverte par le RSA ou la part de la population bénéficiaire de la CMUC est inférieure à la moyenne régionale. Seule la part des allocataires de l'AAH est supérieure à celle observée en Nouvelle-Aquitaine. Celle de l'ASS est conforme à la région.

Le revenu annuel médian par unité de consommation, qui s'élève à 18 900 €, est inférieur de 2,5 % à celui de la région. L'arrondissement d'Ussel affiche le revenu annuel médian le plus faible (18 200 €), celui de Brive-la-Gaillarde le plus élevé (19 043 €). Les 10 % des Corrégiens les plus aisés disposent de plus de 32 680 €, soit près de 2 000 € de moins qu'en région. L'échelle des revenus apparaît ainsi plus resserrée qu'en moyenne régionale.

B - Besoins en santé :

1. État de santé :

a. Espérance de vie :

En Corrèze, l'espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance est comparable à celle observée en Nouvelle-Aquitaine. Celle des femmes est supérieure de 6 ans à celle des hommes. À 60 ans, un Corrèzien peut encore espérer vivre 22,5 ans contre 23,3 dans la région et une femme 27,4 contre 27,7 ans en Nouvelle-Aquitaine.

b. Mortalité :

Au cours de la période 2011-2013, 3 100 décès de personnes domiciliées en Corrèze ont été enregistrés en moyenne chaque année. Ces décès correspondent à un taux standardisé de mortalité de 794,1 pour 100 000 habitants, nettement supérieur aux taux régional (754,9) et national (767). Seule la **Basse Corrèze** affiche un taux de mortalité comparable à la France.

La Haute Corrèze (945,4) présente le plus haut niveau de mortalité du département. Il est 19 % plus élevé que celui de la Corrèze, 25 % que celui de la région. Toujours en **Haute Corrèze**, le taux de décès prématurés (décès avant 65 ans) est supérieur de 18 % à celui du département. Si la mortalité frappe davantage les hommes que les femmes, la **Haute Corrèze** affiche une surmortalité générale et prématurée pour les femmes comme pour les hommes. Les décès prématurés qui pourraient être évités par une réduction des comportements à risques (tabagisme, alcoolisme, etc.) représentent 30 % des décès prématurés. Le taux standardisé de mortalité prématurée évitable masculin en **Haute Corrèze** est supérieur de 23 % à celui du département.

En **Corrèze**, comme dans les autres départements, les **maladies circulatoires puis les cancers** sont les premières causes de mortalité. On observe une surmortalité pour les maladies de l'appareil circulatoire (insuffisance cardiaque en **Basse Corrèze**, maladies vasculaires cérébrales en **Haute et Moyenne Corrèze**), (cardiopathies ischémiques en **Basse et Haute Corrèze**). Les causes externes de mortalité sont également surreprésentées : la **surmortalité liée aux suicides touche les trois territoires de proximité de la Corrèze**.

c. Morbidité : (au travers des ALD)

Le dispositif des affections longues durées (ALD), mis en place dans le cadre de l'article L324.1 du code de la sécurité sociale, permet la prise en charge des patients ayant une maladie chronique nécessitant un traitement prolongé.

Plus d'une personne sur cinq (48 500) est prise en charge pour ALD en 2015 en Corrèze. Toutefois, le taux standardisé par tranche d'âge est identique à celui de la région, et correspond à **une personne sur sept**. Il est légèrement inférieur à celui de France métropolitaine, montrant une situation plus favorable dans le département.

La majorité des personnes souffrant d'une ALD en Corrèze, soit 60,8 % (57,5 % en région) est âgée de 65 ans ou plus, 36,8 % (39,4 % en région) ont entre 18 et 64 ans et 2,4 % (3,1 % en région) ont moins de 18 ans.

Les trois premières causes de la prise en charge d'une personne en ALD aussi bien en France métropolitaine qu'en Nouvelle-Aquitaine et en Corrèze sont :

- les tumeurs malignes et affections malignes du tissu lymphatique ou hématopoïétique,
- le diabète,
- les psychoses, les troubles graves de la personnalité et l'arriération mentale.

Pour la Corrèze, **la première cause d'ALD est le diabète**, alors que pour la région ce sont les tumeurs. Les maladies cardio-neuro-vasculaires ont un poids certain dans la prise en charge des ALD : 36 % en Corrèze

2. Dépistage et prévention :

a. vaccinations :

La **couverture vaccinale** correspond à la proportion de personnes vaccinées dans une population à un moment donné. Elle est le rapport entre le nombre de personnes correctement vaccinées, c'est-à-dire ayant reçu à un âge donné le nombre de doses requises, et le nombre total de personnes qui auraient dû l'être dans la même population.

Sa mesure est nécessaire pour savoir si le programme de vaccination est correctement appliqué.

Les certificats de santé (CS) du 24^{ème} mois sont le principal outil d'évaluation de la couverture vaccinale (CV) chez l'enfant à l'âge de **2 ans**. Ils sont établis par les médecins généralistes et pédiatres (libéraux ou salariés) lors de l'examen médical obligatoire de l'enfant à 24 mois.

En Corrèze, **les taux de couverture vaccinale sont légèrement inférieurs à ceux observés en France** mais restent très satisfaisants pour le vaccin Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite (DTP) (97,7 vs 98,4), la coqueluche et haemophilus influenzae de type b (Hib) (97,3 vs 98,0). Le taux de couverture vaccinale contre le pneumocoque et celui de l'hépatite B sont relativement satisfaisants comparés aux autres départements de la région : respectivement 89,5 contre 89,3 en France et 83,0 contre 83,1 en France.

Concernant le vaccin Rougeole, Oreillons, Rubéole (ROR), l'objectif d'une couverture vaccinale de 95% n'est pas encore atteint pour 1 dose, même si le taux est supérieur à celui observé en France (92,2 contre 90,6).

Comme dans l'ensemble de la région, la vaccination à 2 doses est faible en Corrèze : 74,0 % contre 76,8 % en France.

La stratégie de vaccination contre **la grippe** vise à réduire le risque de complications graves et de décès. Cette vaccination est ainsi recommandée depuis plusieurs années en Europe, en particulier en France, chez les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes âgées de **65 ans et plus**. Alors que la loi de santé publique française a fixé en 2004 un objectif de couverture vaccinale de 75 %, **la couverture régionale en Corrèze n'était que 51 % chez les 65 ans et plus** lors de la campagne de vaccination de l'hiver 2015-2016 (52,3 % en Nouvelle-Aquitaine).

b. Dépistages :

Différents dispositifs de prévention existent suivant l'âge de la vie. Des bilans de santé sont ainsi réalisés chez les nouveau-nés dans le cadre de la **Protection maternelle et infantile (PMI)** à trois niveaux d'âge différents (8^{ème} jour, 9^{ème} mois et 24^{ème} mois de l'enfant). Des examens de santé sont aussi réalisés au cours de la vie scolaire notamment en Grande section de maternelle et en 6^{ème}.

Pour les jeunes, des structures spécifiques peuvent être mises en place telles que les maisons des adolescents, les points d'accueil et d'écoute jeunes et les services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS).

Enfin, à l'âge adulte, les centres d'examen de santé de l'Assurance maladie proposent des bilans de santé réguliers à l'ensemble de la population ; les salariés suivent des consultations préventives auprès de la médecine du travail qui a pour mission d'éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail.

Quels que soient les populations et l'âge des individus, **les médecins, généralistes et spécialistes, jouent un rôle déterminant dans la prévention et sont des acteurs incontournables dans l'organisation et la diffusion des messages de prévention.**

Le **dépistage organisé du cancer du sein** pour les femmes de 50 à 74 ans a été généralisé en France en 2004 ; celui du cancer **colorectal**, pour les personnes de 50 à 74 ans, l'a été sur l'ensemble du territoire en 2009. En **Corrèze**, le taux de participation au dépistage organisé (DO) du **cancer du sein** en 2014-2015 est **conforme à la moyenne régionale** (55 % vs 51 % en France). Le taux de participation au dépistage du **cancer colorectal** en 2013-2014 est inférieur à 30 % en France comme en région, Il apparaît légèrement plus élevé en Corrèze qu'en moyenne régionale.

En 2011, le **cancer du col de l'utérus** avait donné lieu à 1 575 hospitalisations dans la région Nouvelle-Aquitaine. En Corrèze, le taux d'hospitalisation pour 1 000 femmes est comparable à celui observé en France : 0,38. En 2012, les taux d'admission en ALD Cancer de l'utérus ne diffèrent pas par rapport au niveau national quel que soit le département. Ils sont compris entre 27,1 admissions pour 100 000 femmes en Dordogne et 33,5 en Corrèze, sans que ces taux diffèrent significativement de ce qui est observé en France (31,2).

3. Accès aux soins :

a. offre ambulatoire :

Concernant les **médecins généralistes libéraux** avec une densité de 99 pour 100 000 habitants, le département se situe sous la moyenne régionale (103 pour 100 000 habitants) mais légèrement au-dessus de la densité nationale (94 pour 100 000 habitants). 35 % sont âgés de 60 ans ou plus, comparativement à 30 % en Nouvelle-Aquitaine et 32 % en France métropolitaine.

L'écart de densité des **médecins spécialistes (MG) libéraux** par rapport à la densité de la région (- 18 %) et de la France (- 29 %) est plus élevé que celui des médecins généralistes libéraux.

L'offre ambulatoire en Corrèze sera détaillée au travers des documents ci-après qui représentent la densité des médecins généralistes, la pyramides des âges des MG en Corrèze, celle des spécialistes.

Des cartes des différentes offres de soins sont aussi présentées : Médecins généralistes, spécialistes, pharmacies, maisons de santé pluridisciplinaires et offre hospitalière.

Enfin une carte des projections du nombre de MG d'ici à 2022 sur les différents bassins de vie de la Corrèze sera également présentée.

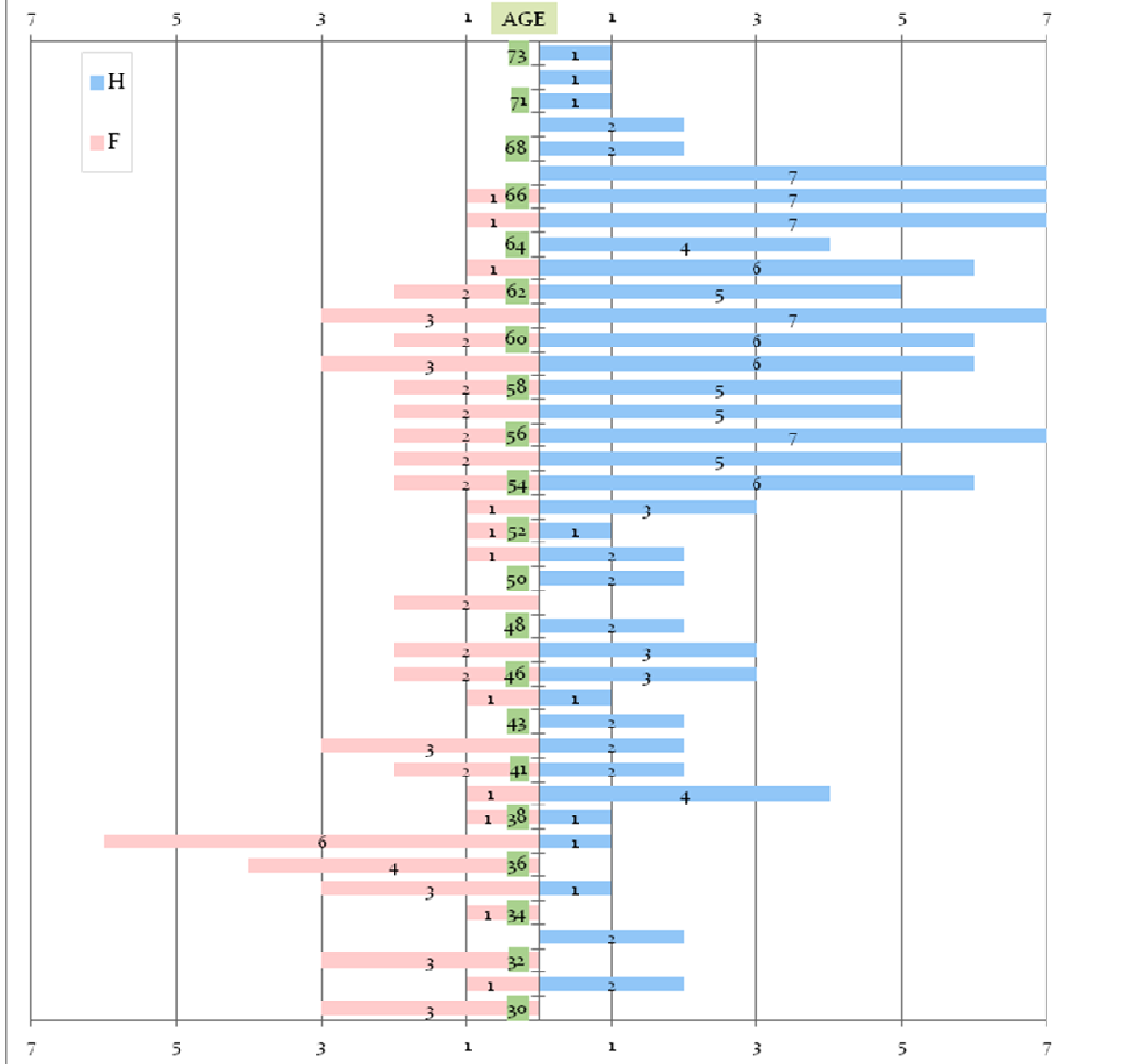
La gynécologie, la psychiatrie et la radiologie sont les spécialités avec les densités les plus faibles comparées à celles de la région et de la France.

On note des disparités entre les trois territoires de Corrèze : **la Haute Corrèze** enregistre les densités les moins élevées des territoires, en plus d'être inférieures aux moyennes départementales et régionales, hormis pour les infirmiers.

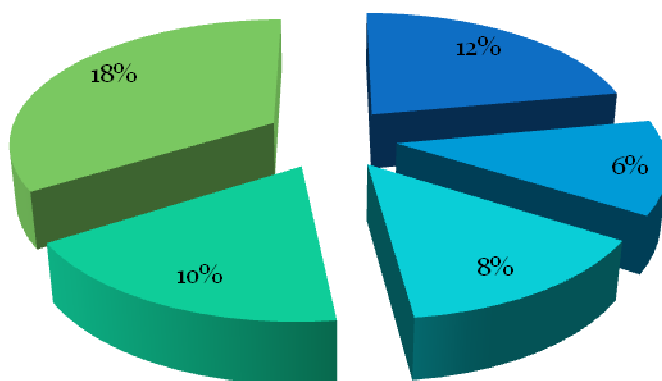
En Basse Corrèze, l'offre en professionnels de santé libéraux est supérieure à la moyenne départementale, voire supérieure à la moyenne régionale pour les médecins libéraux (généralistes et spécialistes). **En Moyenne Corrèze**, les densités des professionnels sont légèrement supérieures à celles de la Haute Corrèze. Ils sont en revanche plutôt âgés par rapport aux autres territoires : 64 % des médecins spécialistes libéraux de Moyenne Corrèze sont âgés de 60 ou plus.

Ramenée à la population âgée, la proportion de professionnels de santé est encore moins favorable pour le département

Répartition des médecins généralistes selon l'âge

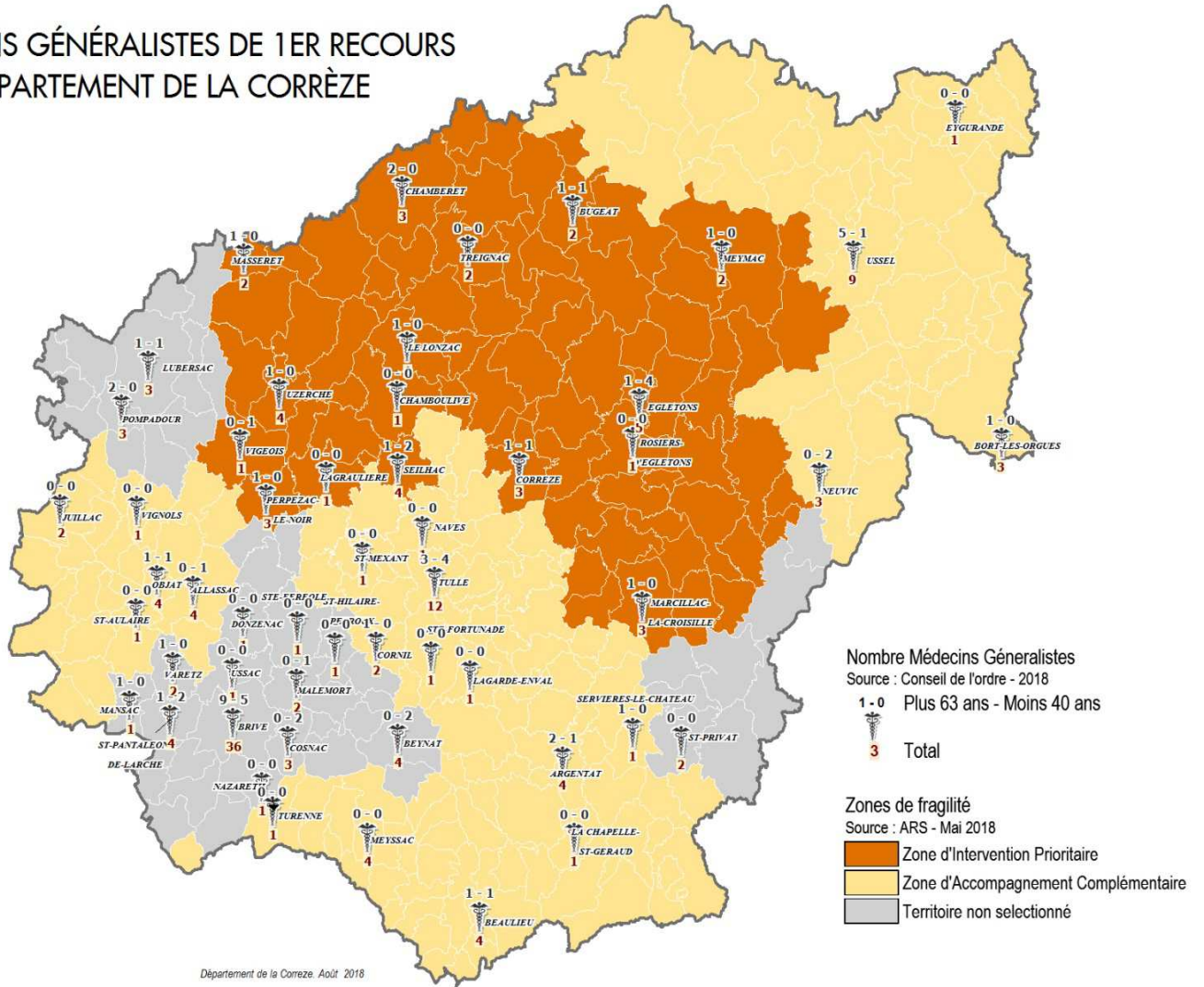


Médecins généralistes de 1er recours au 1er août 2018 (hors MEP) : 186

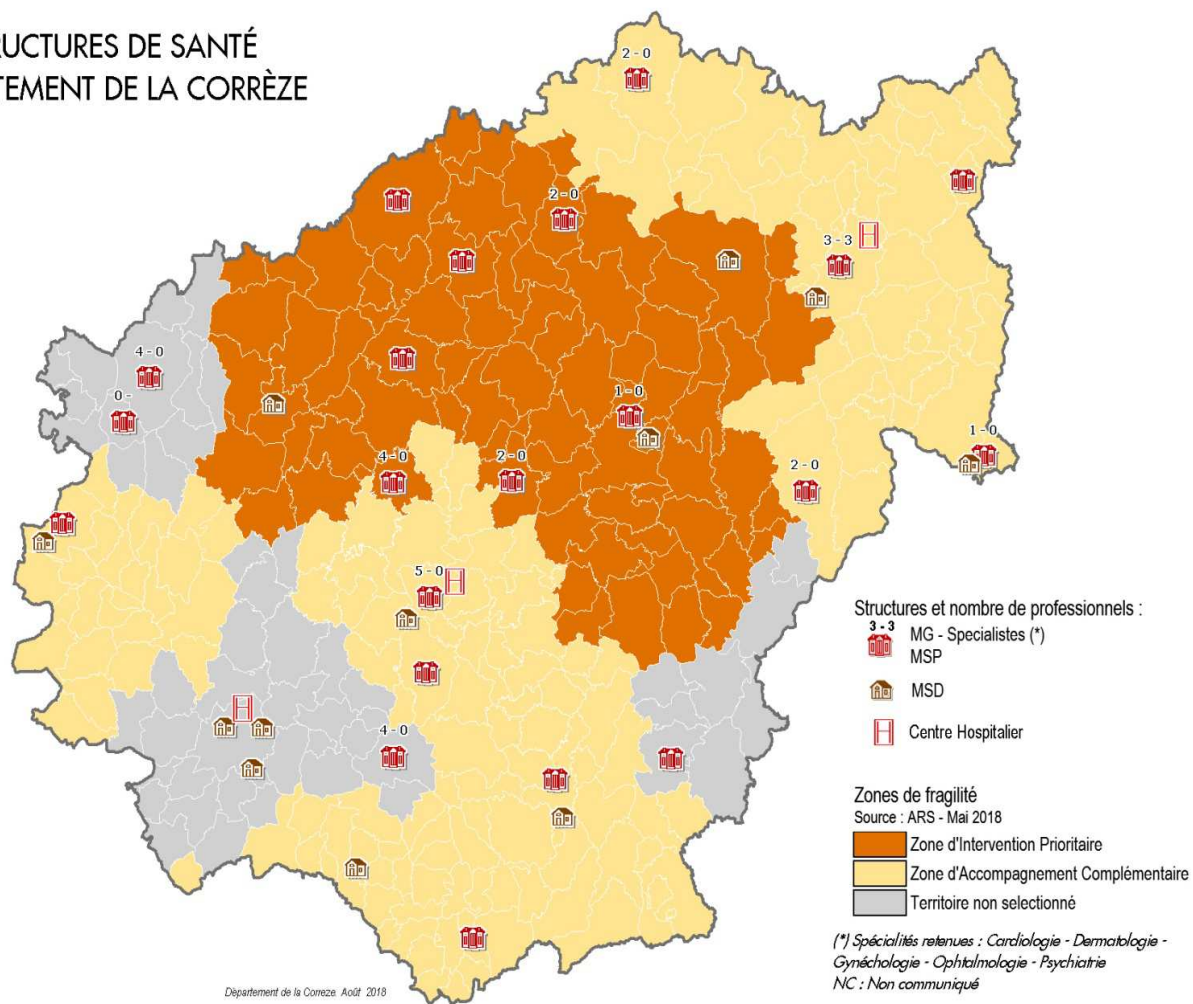


- Médecins généralistes supérieurs à 65 ans
- Médecins généralistes entre 64 et 65 ans
- Médecins généralistes entre 62 et 63 ans
- Médecins généralistes entre 60 et 61 ans
- Médecins généralistes inférieurs à 40 ans

MÉDECINS GÉNÉRALISTES DE 1ER RECOURS DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

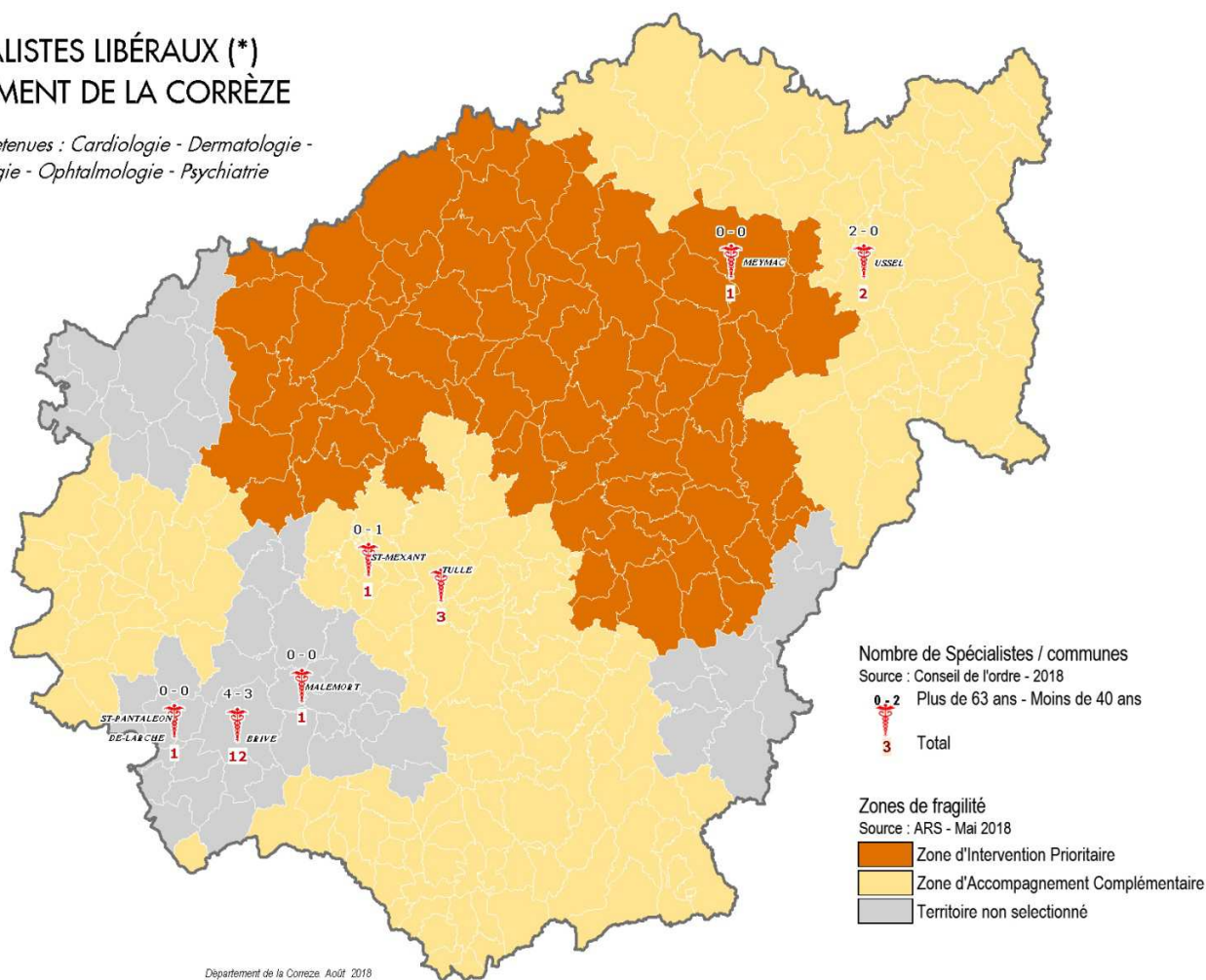


STRUCTURES DE SANTÉ DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE



SPÉCIALISTES LIBÉRAUX (*) DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

(*) Spécialités retenues : Cardiologie - Dermatologie -
Gynécologie - Ophtalmologie - Psychiatrie

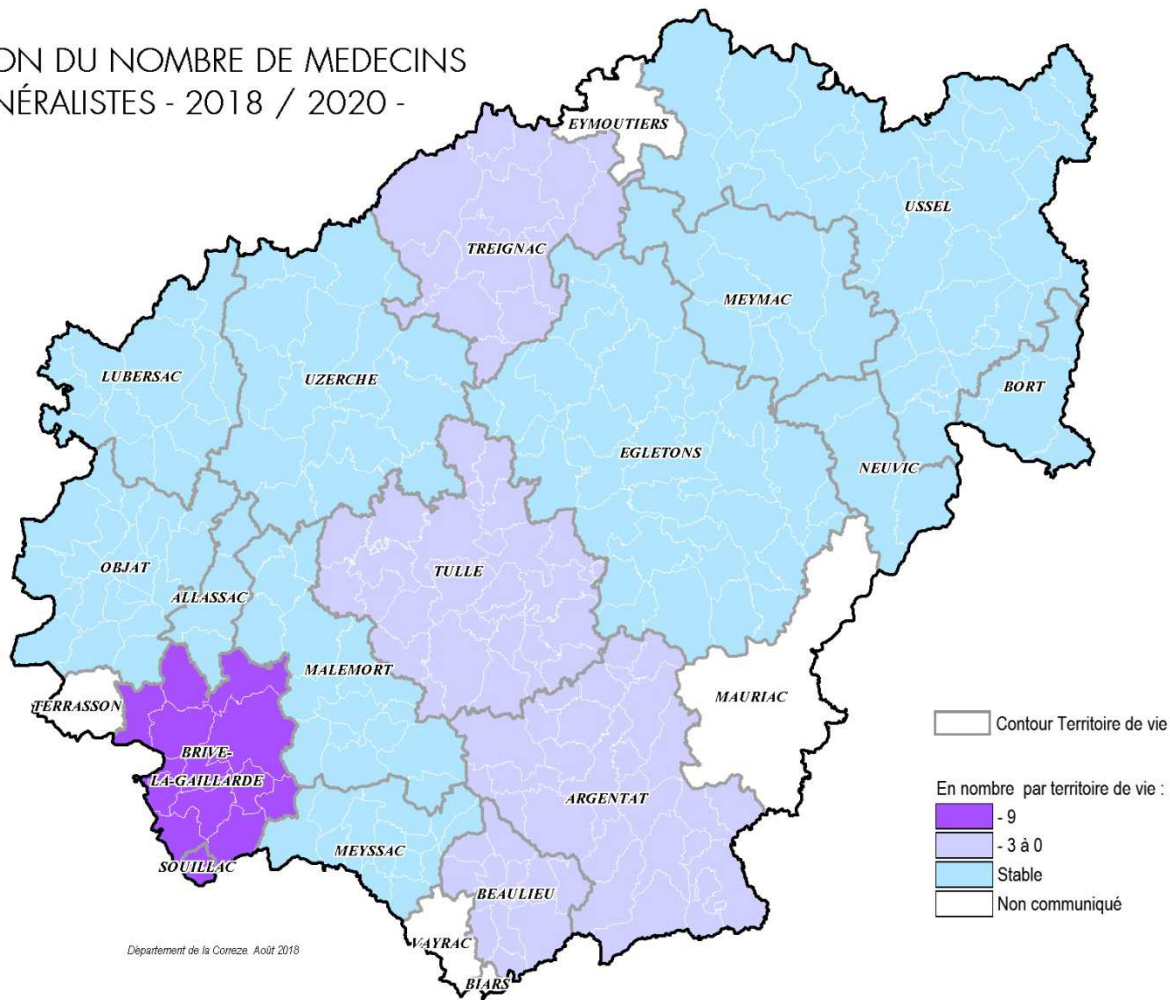


Il ressort de cet indicateur que l'offre, rapportée à la population, est sensiblement inférieure au niveau national dans la moitié nord du département (Haute Corrèze et une partie de la Moyenne Corrèze) et plus proche de ce niveau dans la partie sud.

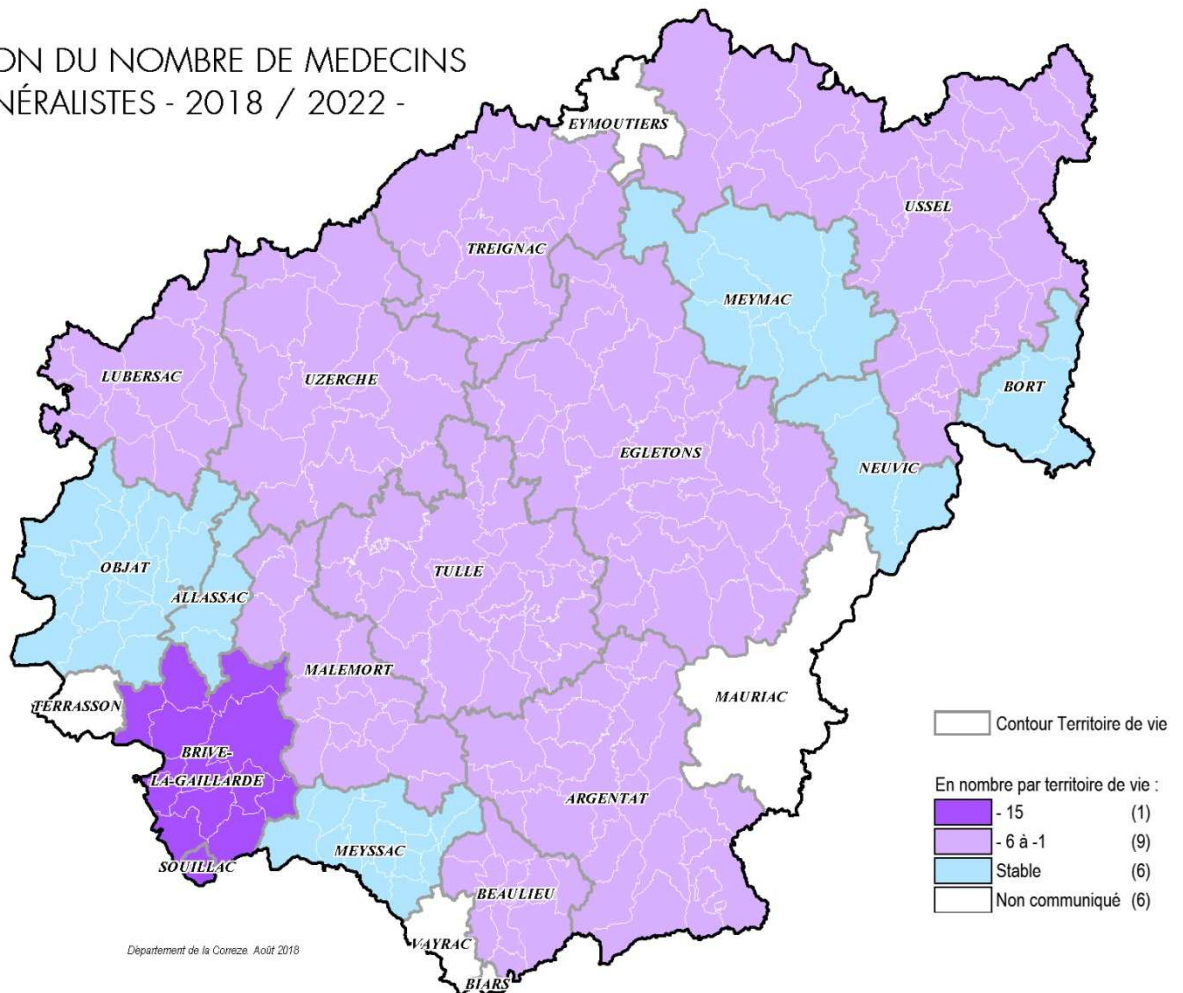
De plus, l'atlas de la démographie médicale 2017 met d'ores et déjà en lumière une baisse de 8% du nombre de MG en Corrèze entre 2010 et 2018.

Les cartes suivantes permettent une projection du nombre de MG par bassin de vie entre 2018 et 2020 et entre 2018 et 2022.

EVOLUTION DU NOMBRE DE MEDECINS GÉNÉRALISTES - 2018 / 2020 -



EVOLUTION DU NOMBRE DE MEDECINS GÉNÉRALISTES - 2018 / 2022 -



b. les difficultés d'accès aux soins

Le recours des Corrèziens aux médecins généralistes et à la plupart des spécialistes est inférieur au taux régional. Seul le recours aux infirmiers libéraux et, dans une moindre mesure, aux orthoptistes est plus élevé qu'au niveau régional.

L'enquête menée par l'ORS dans l'ex Limousin, rapport de mars 2017, les % exprimés concernent les foyers où une personne au sein du foyer a eu recours et/ou a renoncé)

Fréquence du recours médical :

Ce bilan montre un recours durant les 2 dernières années à un médecin généraliste comme à un médecin spécialiste (toutes spécialités confondues) est enregistré dans pratiquement tous les foyers

interrogés (respectivement 95 % et 92%), sans quasiment aucune variation selon le département de l'ex Limousin, le type de commune ou la distance à l'offre de soins.

S'agissant du recours en libéral, un recours dans les 2 ans à un ophtalmologiste ou à un dentiste pour trois-quarts des foyers (respectivement 76 % et 75 % des foyers) ; un recours pour la moitié des foyers à un radiologue (55 %) ou à un infirmier (49 %), et, à un degré moindre, à un gynécologue (40 %), un kinésithérapeute (38 %), un dermatologue (33 %) ou à un cardiologue (30 %). Moins fréquents sont les recours à un rhumatologue (20 %), à un ORL (17 %), à un psychiatre (5 %) ou à un orthophoniste (4 %).

Dans les familles avec enfants de moins de 15 ans, un recours souvent plus important : aux médecins généralistes (99 % versus 95 % chez l'ensemble), aux médecins spécialistes libéraux (98 % vs 92 %) et aux dentistes (88 % vs 75 %).

A l'inverse un faible taux de recours chez un dentiste parmi les foyers avec des personnes âgées de 75 ans et plus (65 %).

Des taux de recours également très variables selon les CSP : plus faibles parmi les foyers où la personne de référence est agriculteur exploitant (seulement 61 % de recours dans les 2 ans pour le dentiste et 66 % pour l'ophtalmologiste) ou sans activité professionnelle.

A noter également un recours dans les 2 ans à un ophtalmologiste moins fréquent dans les territoires éloignés des principaux centres de soins : 71 % vs 77 % pour les foyers situés à moins de 30 minutes d'un des 6 principaux centres de soin.

Un recours à une consultation externe hospitalière dans les 2 ans dans 40 % des foyers (52 % au cours des 3 dernières années).

Obstacles liés aux délais de rendez-vous :

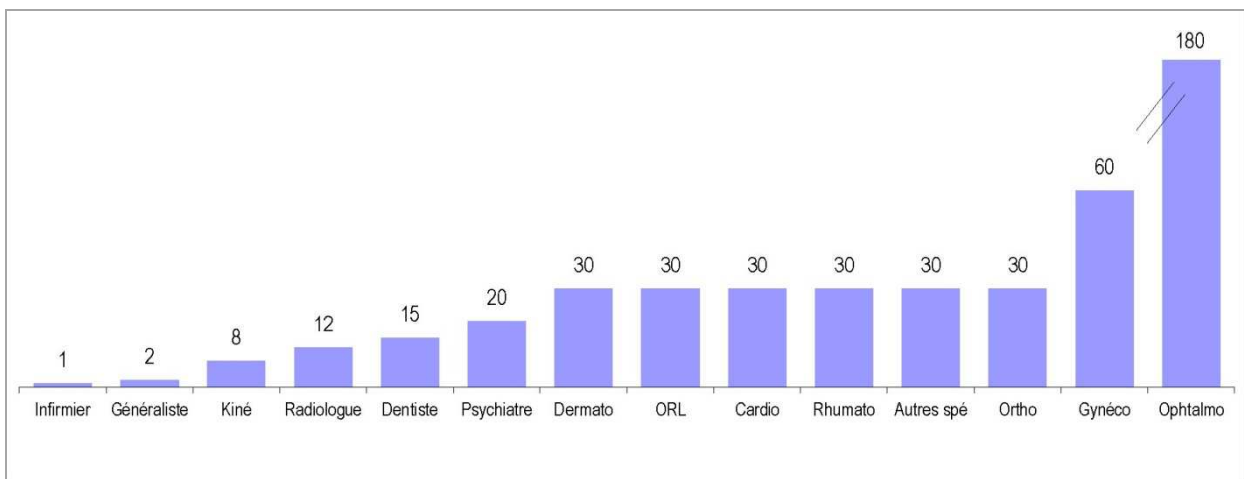
Hors consultations programmées, des délais médians de rendez-vous très brefs pour accéder à un infirmier ou à un médecin généraliste (respectivement 1 jour et 2 jours), relativement courts pour un kinésithérapeute (8 jours) ou un radiologue (12 jours), un peu plus long, pour un dentiste (15 jours) ou un psychiatre (20 jours) ; ces délais sont d'un mois pour la plupart des spécialistes étudiés (dermatologues, ORL, cardiologues, rhumatologues, autres médecins spécialisés et orthophonistes), **et plus longs encore pour les gynécologues (2 mois) et les ophtalmologistes (6 mois).**

Des délais médians variables selon le département mais sans systématisme : plus courts **en Corrèze** pour les radiologues, les ORL et plus longs pour les ophtalmologistes.

Des délais médians pour une **consultation externe hospitalière** de **30 jours**, 20 seulement **en Corrèze**.

Des délais qui globalement se sont allongés en 4 ans pour un grand nombre de spécialités libérales (radiologie, dermatologie, cardiologie, ORL et psychiatrie) et qui restent stables pour les consultations des médecins généralistes, des rhumatologues et les consultations externes hospitalières.

Délai médian pour obtenir un rendez-vous la dernière fois où un membre du foyer a consulté un médecin généraliste ou un spécialiste libéral (*délai en jours, hors consultations programmées*)



Fréquence du recours aux urgences hospitalières plutôt qu'à un professionnel en ville en raison des délais au cours des deux dernières années en Corrèze : 13.3% des foyers

Fréquence du renoncement à une consultation ou à des soins en raison des délais au cours des deux dernières années : 28.6% (18.7% des foyers pour les spécialistes vs 2.7% des foyers pour les généralistes)

Obstacle liés au coût :

Supplément d'honoraires pour une consultation auprès d'un médecin exerçant en libéral en Corrèze : 46% vs 17.3% à l'hôpital

Fréquence du recours aux urgences hospitalières pour des raisons de coût des soins en ville : 3.3% des foyers de Corrèze.

Fréquence de renoncement à une consultation ou à des soins en raison de leur coût en Corrèze : 13%

Obstacles liés à l'éloignement :

Fréquence de renoncement à une consultation ou à des soins en raison de l'éloignement en Corrèze : 7.2% 3.4% pour des spécialistes vs 0.6% pour les MG)

3.6% ont renoncé faute de transports

Retards ou renoncement à une hospitalisation :

5.8% des foyers de Corrèze sont concernés surtout en milieu rural

Dans 4.6% des cas en raison de contraintes personnelles, 2.5% de difficultés économiques, 1.8% en raison de difficultés de transport.

c. Offre hospitalière :

L'offre de soins hospitalière en Corrèze est assurée par 8 établissements de santé publics et 8 établissements privés dont 2 spécialisés en MCO et 1 structure psychiatrique.

Globalement, le département est bien doté en lits et places, les taux d'équipement en soins de courte durée, psychiatrie et HAD étant supérieur aux moyennes régionale et nationale. Seule l'offre en soins de suite et de réadaptation est inférieure au niveau régional.

La Corrèze dispose de 3 structures de médecine d'urgence toutes publiques. Sur le territoire de la Corrèze sont implantés 3 SMUR dont une antenne sur le CH de Tulle. Près de 4 000 sorties ont été enregistrées au cours de l'année 2015. Les sorties aériennes représentent moins de 1 % des sorties totales ; elles sont majoritairement secondaires.

En mutualisant les temps d'accès à un SMUR, un service d'urgence et un MCS (médecin correspondant du SAMU), seulement 12,2% de la population départementale est à 30 minutes ou plus des soins d'urgence. Ce taux de population baisserait à 8,2% en tenant compte des interventions des hélicoptères basés en Nouvelle-Aquitaine.

Les 6 établissements de santé autorisés en soins de courte durée en Corrèze disposent de 586 lits en hospitalisation complète et 40 places en hospitalisation partielle. Un-tiers de cette offre est située sur le CH de Brive.

Les patients du département sont pris en charge pour 22 % de leurs séjours dans un établissement appartenant à un autre département, notamment vers Limoges. Le taux de séjours effectués hors département est plus important que la moyenne régionale (17%)

L'HAD (hospitalisation à domicile) : Deux HAD en Corrèze se partagent le même territoire : HAD du CH de Tulle et l'HAD Relais Santé Oncorèse. Ce dernier service est un ancien réseau de chimiothérapie/ soins palliatifs, transformé en HAD en 2005, qui a étendu son expertise sur son territoire. Il intervient également en Dordogne (zone de Terrasson voire de Sarlat) faute d'HAD proposant de la chimiothérapie à domicile.

Les soins de suite et de réadaptation : Sept établissements disposent d'une autorisation en soins de suite et de réadaptation pour une capacité d'accueil de 304 lits en hospitalisation complète et 8 places en hospitalisation partielle (soit respectivement 8 % et 1 % de l'offre régionale). Il s'agit principalement d'une offre de prise en charge polyvalente.

Les prises en charge des maladies cardio-vasculaires, des affections respiratoires, des affections du système digestif, métabolique et endocrinien, les affections onco-hématologiques et des brûlés ne sont pas offertes sur le territoire.

4. L'Offre médico-sociale :

a. Pour les personnes âgées :

Au 1^{er} décembre 2016, les établissements et services médico-sociaux proposent environ 5 000 places dans 88 structures pour personnes âgées. Celles-ci se répartissent majoritairement dans les EHPAD (70 % des places) et les SSIAD (17 % des places). Les trois territoires de proximité disposent de tous les types d'établissement à l'exception des unités de vie (une présente en Moyenne Corrèze uniquement).

Pour l'accueil des personnes souffrant de la maladie Alzheimer ou d'une maladie apparentée, la **Corrèze** est légèrement sous-équipée par rapport à la région (écart d'une place pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus). La **Haute Corrèze** se singularise à nouveau par un taux d'équipement supérieur (15,7 places pour 1 000 personnes âgées contre 8,4 pour 1 000 personnes âgées pour la **Basse Corrèze**).

b. Pour les personnes en situation de Handicap :

En **Corrèze**, plus de 6 000 personnes sont indemnisées avec une allocation au titre du handicap.

Fin 2016, les établissements et services médico-sociaux en Corrèze proposent plus de 3 000 places dans 70 structures accompagnant des personnes en situation de handicap. L'offre globale est répartie de manière équivalente sur les trois territoires de proximité en nombre de structures et de places.

En Corrèze, environ 600 places sont consacrées à l'accueil des enfants et adolescents handicapés, soit 18 % de l'offre totale (30 % en Nouvelle-Aquitaine).

Cette offre est peu diversifiée et se concentre sur l'accueil en IME et l'accompagnement en SESSAD (au total, 81 % des places installées pour les enfants dans le département contre 71 % en région). Le SESSAD de Saint-Setiers, dédié aux enfants autistes, intervient également sur Aubusson en Creuse. Des enfants de la région parisienne sont également accueillis dans certaines structures de la Corrèze.

La Corrèze est un département bien équipé en accueil des personnes handicapées. **Les taux d'équipement départementaux** (nombre de places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans pour les jeunes handicapés et de 20 à 59 ans pour les adultes) en services et en établissements **sont d'une manière générale supérieurs aux taux régionaux** (eux-mêmes supérieurs aux taux nationaux).

La Haute Corrèze est le territoire de proximité le plus doté du département avec des taux d'équipement qui sont très largement supérieurs aux taux régionaux, à la fois pour les enfants et les adultes.

Le centre médico-psycho-pédagogique (CMPP), lieu d'écoute, de prévention et de soins, s'adresse aux enfants et aux adolescents jusqu'à 20 ans qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage ou des troubles du comportement, en famille ou à l'école. Il participe ainsi à une meilleure inclusion des élèves en difficultés, encouragée par la loi sur la refondation de l'école. L'équipe du CMPP est composée en général d'une équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité d'un médecin.

En Corrèze, **3 CMPP** sont recensés avec un CMPP présent sur chacun des trois territoires de proximité. Pour être plus accessibles aux familles, chaque CMPP a une antenne implantée sur une autre commune. Ils accueillent exclusivement des enfants atteints de troubles du comportement.

Un seul centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) ayant pour missions le dépistage, le diagnostic, le traitement et la rééducation des jeunes enfants handicapés avant leur entrée à l'école, est situé à Tulle.

C-Besoins du Département dans son champ de compétences :

1. Handicap :

La Corrèze, avec un taux d'allocataires pour l'AAH de 40 pour 1000 habitants est bien au dessus du taux de la France (25.1).

La Corrèze a un taux d'allocataires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) élevé comparativement à la moyenne nationale. (20/ 1000 vs 12.3/1000).

Le secteur du handicap en Corrèze souffre d'un déficit de relais en psychiatrie, enfant et adulte, surtout sur la Moyenne et haute Corrèze.

Comme les statistiques sur les conduites addictives le montrent, une contrainte de prise en charge existe sur le secteur de la Haute Corrèze.

Les diagnostics des maladies neuro -dégénératives et des troubles cognitifs associés sont régulièrement repérés comme incomplets ou insuffisants dans les certificats médicaux adressés à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). En conséquence, les **déficiences ne sont pas identifiées** clairement rendant difficile la définition d'un plan de compensation adapté. L'information, voire la formation des praticiens généralistes dans ce domaine est à envisager, en lien avec le plan national des maladies dégénératives (PNMD).

Ainsi, pour l'ensemble des problématiques identifiées ci-dessus, pour les patients en situation de handicap la réalisation d'un bilan de santé de premier recours une fois par an afin de repérer les besoins en soins courants tels que les besoins en soins bucco dentaires, le dépistage des facteurs de risque, la mise en place de dépistage pour cancers colorectaux, sein, utérus ..., la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé (alimentation, santé sexuelle, vaccinations ...), des dépistages de déficiences ou de maladies neuro dégénératives, des actions de formations, pourront faire partie des temps que les médecins du CDS 19 réserveront en coordination avec le médecin chef du CD19, la direction de l'Autonomie et les ESMS aux actions de santé publique portées par le département de la Corrèze.

A cet égard, parallèlement à la montée en puissance du CDS 19, il conviendra au médecin chef et ses équipes de développer des partenariats ou des réseaux avec certaines spécialités médicales (dentiste, gynéco, neuro, dermato, psychiatre ...) afin de prendre en charge les problématiques identifiées.

Le recours à la **télémédecine**, la **télé expertise** pour ces missions aura tout son intérêt.

2. Périnatalité et enfance :

La démographie médicale en matière de pédiatres libéraux est particulièrement défavorable en Corrèze. Les densités en pédiatres, en sages-femmes en puéricultrices sont très inférieures aux densités régionales et l'offre en pédiatre est majoritairement située dans les CH du département.

Des difficultés en matière d'offre en psychiatrie infanto juvénile sont importantes. Le taux d'équipement en lits et places est inférieur au taux national, rendant préoccupante la disponibilité des soins psychiatriques au niveau de la Corrèze.

L'offre hospitalière en matière de suivi de grossesse est satisfaisante avec 4 maternités dont une privée.

Au sein du service PMI du CD19 et des MSD, les sages-femmes et les infirmières puéricultrices proposent des accompagnements aux femmes enceintes et aux familles sur l'ensemble du département.

Cependant la vacance d'un poste de médecin PMI sur le territoire de la Haute Corrèze ne permet pas d'assurer des consultations sur ce secteur. Non obstat de bons taux de couverture vaccinale des enfants sont notés en Corrèze comme vu plus haut.

Il demeure cependant des missions mal remplies dans le suivi des enfants confiés à l'ASE (**461 enfants confiés**), et une réflexion autour du suivi des MNA (**+ 130% au 31/05/2018 vs 31/05/2017**) doit être engagée à l'occasion de la création de ce centre départemental de santé du CD19. les problématiques étant superposables quant aux difficultés d'accompagnement des enfants sur le plan psychiatrique.

3. les personnes âgées :

Si la dotation en place d'hébergement des PA est plutôt favorable en Corrèze, il n'en demeure pas moins que c'est chez les personnes de 75 ans et plus que l'on retrouve la plus grande proportion de personnes seules. Ainsi des actions de préventions doivent être renforcées à l'endroit de ces personnes vulnérables en matière de diagnostic et prise en charge de la **dénutrition**, également de la **prévention des chutes** qui sont deux facteurs prédisposant aux hospitalisations chez les PA et donc à la dépendance et à la diminution de la qualité de vie qui sont majorés par les problèmes d'iatrogénie.

Également, le développement de la télémédecine, de la télé expertise et surtout de la télé surveillance sont également au cœur de ce projet de sante du CDS 19, en lien avec l'ensemble des structures médico-sociales mais aussi hospitalières de gériatrie.

D- Focus diagnostic territorial haute Corrèze:

1. Caractéristiques socio-économiques

a. Démographie

En 2014, 8 642 personnes âgées de 65 ans et plus ; 4 826 de 75 ans et plus ; 1 663 de 85 ans de plus

Une forte proportion de personnes âgées, 14,3% de 75 ans ou plus sur la CC Haute-Corrèze vs 14% en Corrèze, 11,4% Nouvelle-Aquitaine et 9,3% en France métropolitaine.

Une proportion qui augmente régulièrement : 11,9% en 1990 ; 14,3% en 2014.

Indice de vieillissement : 125 personnes de 65 ans ou plus pour 100 de moins de 20 ans.

b. Données socio-économiques

Des retraités présentant une fragilité économique plus importante que sur les ex-régions Limousin et Poitou-Charentes (Centre-Ouest) : **davantage de retraités au minimum vieillesse et exonérés de la CSG**

Des séniors (55 ans et +) plus fréquemment sans médecin traitant et sans recours aux soins que sur les ex-régions Limousin et Poitou-Charentes (Centre- Ouest) et davantage d'hospitalisations.

Une enquête de l'ORS (1910 personnes de 75 ans et plus en ex-Limousin interrogées dont 82 habitants de la Communauté de Communes de Haute-Corrèze : 30 hommes, 42 femmes) sur les conditions de vie et l'autonomie des personnes âgées vivant à domicile révèle :

- 52% vivent seules (44% en ex-Limousin)
- Un habitat plutôt excentré : davantage de personnes âgées déclarant vivre dans un village (31% vs 24%) et dans un hameau ou un habitat isolé (26% vs 22%)
- 10% n'ont que peu de contacts (1 fois par mois ou moins) avec une ou plusieurs personnes (famille, amis, voisins...) (8% en ex-Limousin)
- En cas de besoin, 11% n'identifient personne susceptible de venir leur porter assistance en dehors du conjoint (13% en ex-Limousin)
- Un sentiment de solitude souvent décrit, mais éprouvé de manière régulière chez 9% des personnes âgées, et des pensées suicidaires reconnues par 8% d'entre elles

16% des personnes âgées vivant à domicile dépendantes (Colvez) (vs 21% en ex-Limousin), le plus souvent lourdement (14%).

Des logements pas toujours adaptés à l'état des personnes : 17% des logements jugés inadaptés à l'état de santé et au degré d'autonomie, 19% jugent que des aménagements seraient nécessaires à leur logement pour se déplacer plus facilement, 19% sont insatisfaits du confort thermique.

Un recours à un ou plusieurs dispositifs d'aide au maintien à domicile pour près d'1 personne âgée sur 2(48%).

Des difficultés de transports rapportées par 38% des 75 ans et plus en Creuse (vs 31% en ex-Limousin), davantage les femmes que les hommes : 45% vs 27%

De même 48% des femmes de 75 ans et plus ne disposent pas du permis de conduire (vs 42% en ex-Limousin) contre 10% des hommes (5% en ex-Limousin)

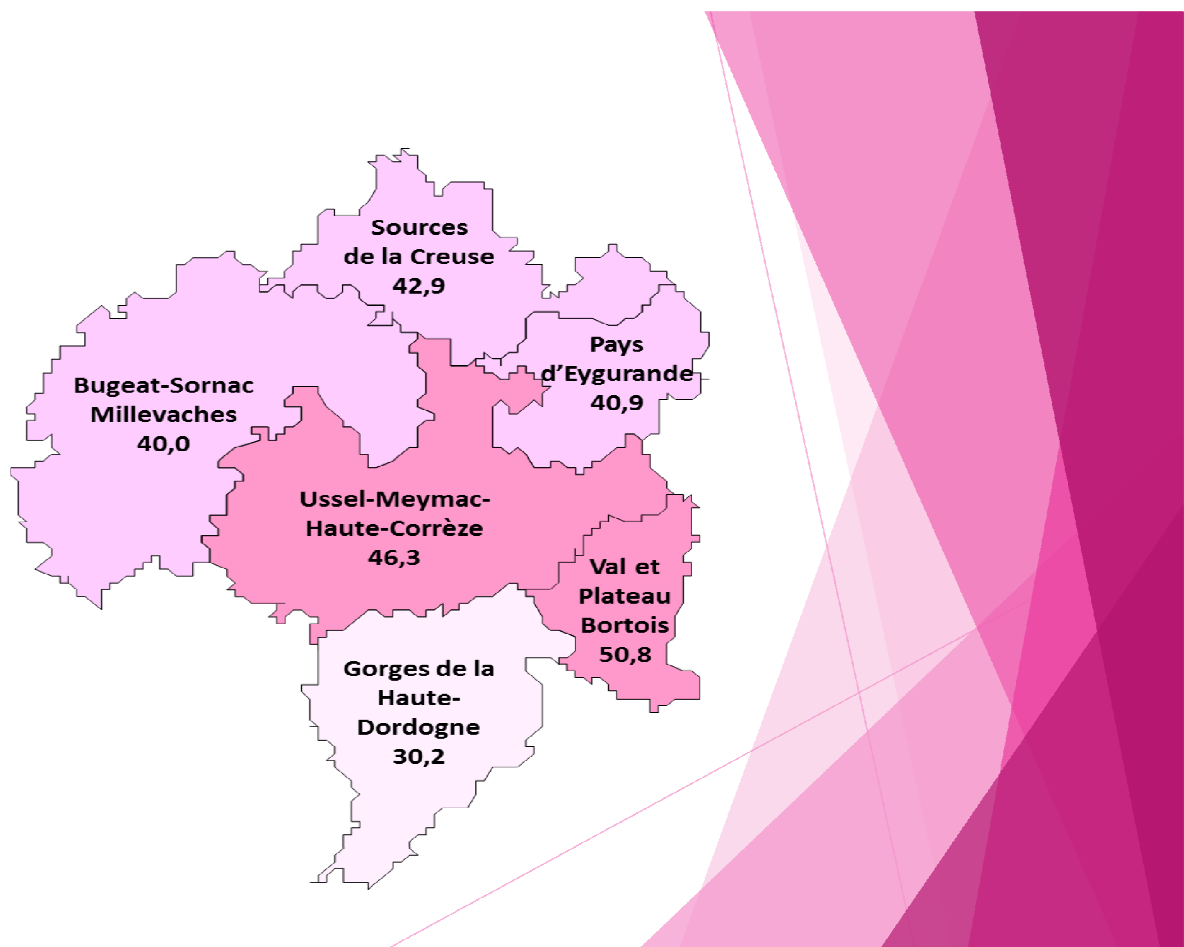
Une personne âgée sur 5 a renoncé à des soins en Haute-Corrèze au cours des 12 derniers mois (20%), pour des raisons financières (15%) ou de transports (13%)

2. Besoins en Santé

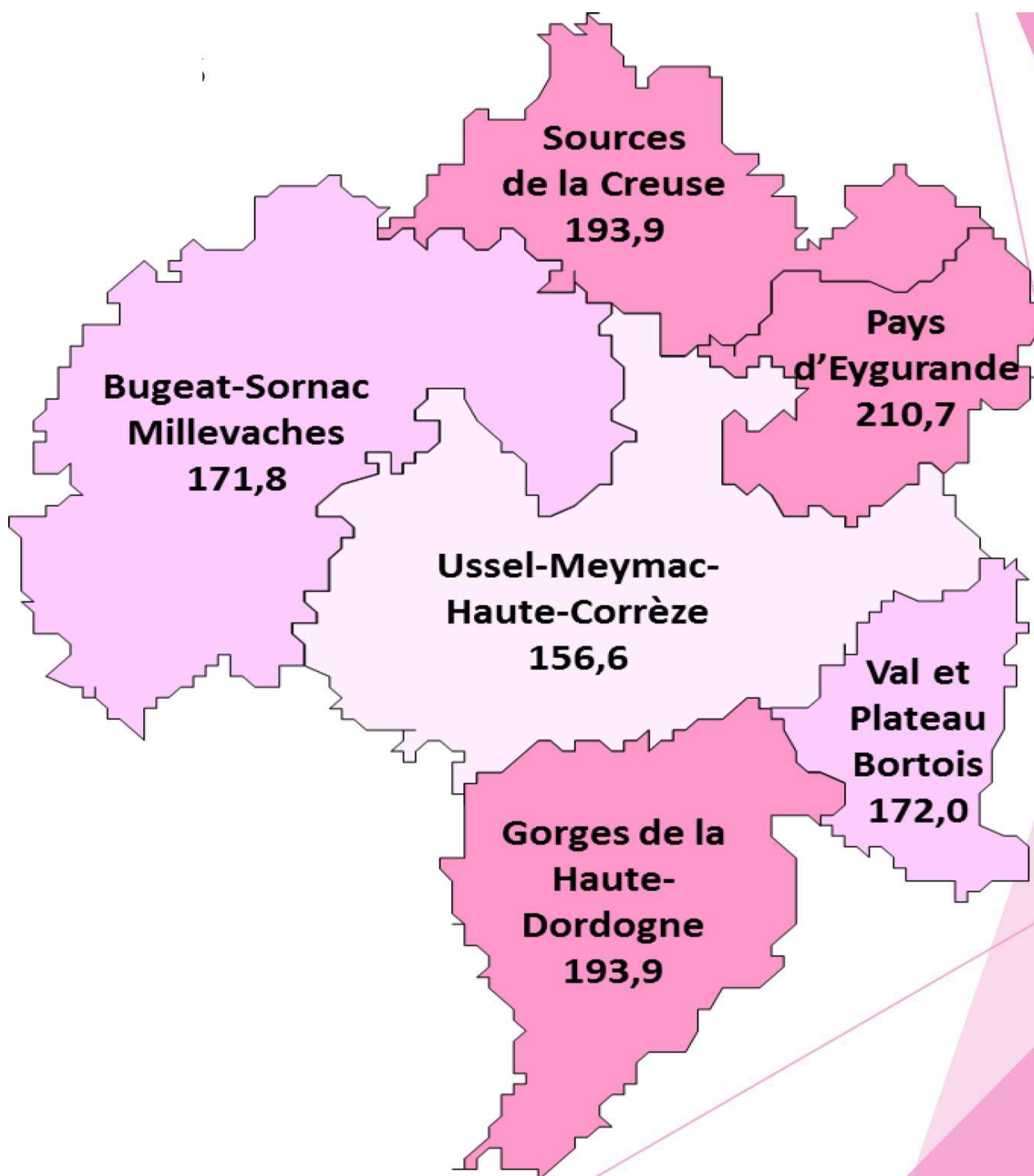
a. mortalité

En moyenne, chaque année, 18 décès par maladies liées aux consommations d'alcool sur la CC Haute-Corrèze

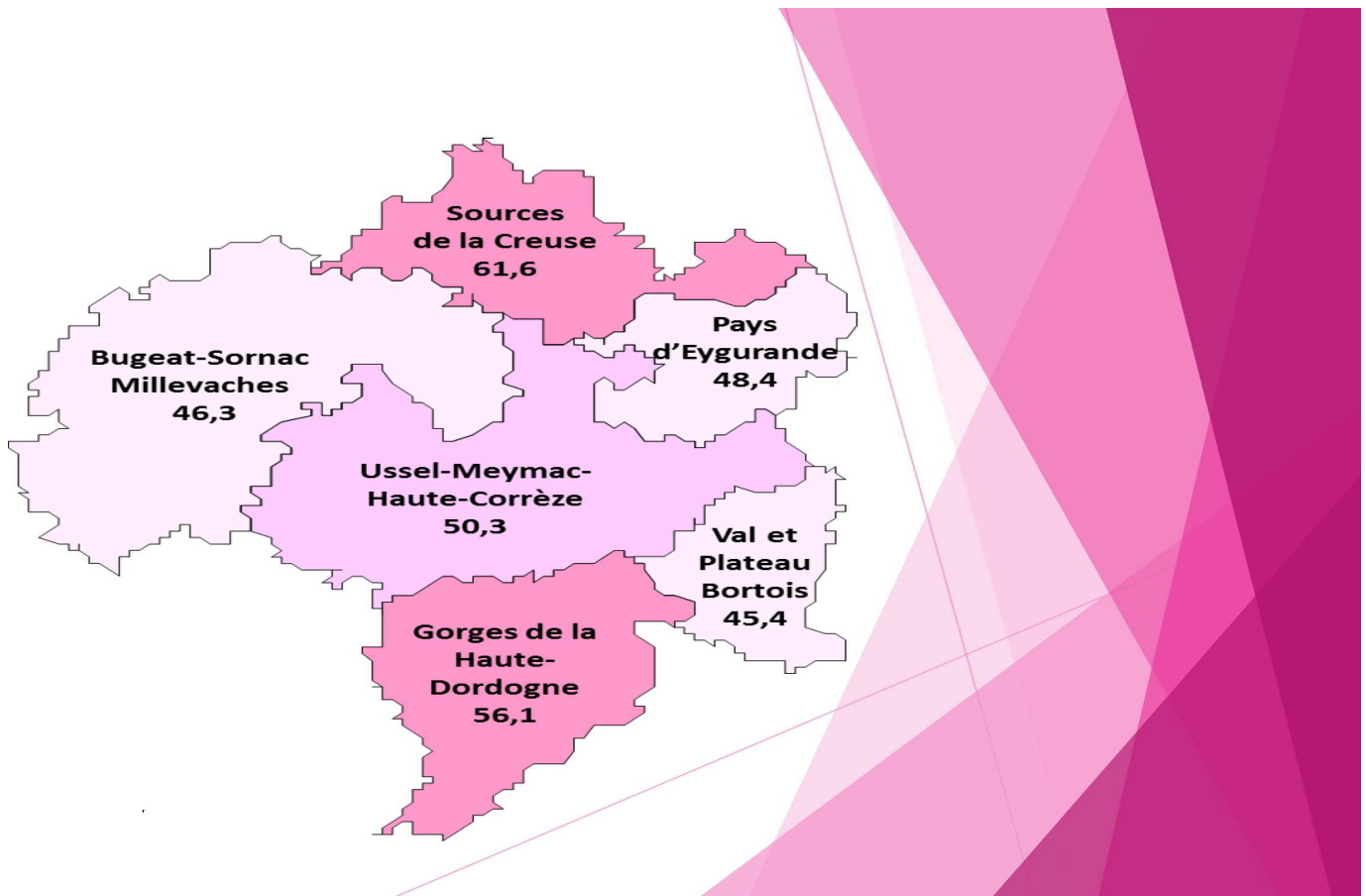
Taux standardisés de mortalité par maladies liées aux consommations d'alcool (2005-2014)



**Taux standardisés de mortalité par maladies liées aux consommations de tabac
(2005-2014)**



Taux standardisés de mortalité par cancers de la trachée, des bronches et du poumon



Entre 2005 et 2014, 95 décès par suicide sur le territoire 75 décès masculins (79%) 20 décès féminins (21%)

Depuis 2000, une baisse régulière du taux standardisé de mortalité par suicide au niveau national et régional,

Une baisse qu'on ne retrouve pas au niveau de la CC Haute-Corrèze avec un taux qui reste élevé

Un taux brut de mortalité nettement supérieur au taux national (27,5 pour 100 000 hab. vs 16,1 en France hexagonale) et au taux régional (19,2)

Une surmortalité significative : un taux standardisé de 24,7 décès pour 100 000 hab. (16,3 au niveau national)

b. morbidité

En 2014, 1 020 personnes en ALD psychiatrique de longue durée sur la CC Haute-Corrèze : 547 femmes et 473 hommes 44% ont 40-59 ans 40% ont 60 ans ou plus

Un taux standardisé de prévalence en ALD psychiatrique de longue durée nettement supérieur au taux national : 2 830 pour 100 000 vs 20337 NA vs 2 161 en France hexagonale

c. dépistages

Pas de données récentes disponibles sur le dépistage organisée des cancers du sein et du colon rectum, A priori, d'après les données 2012-2013, taux de dépistage plus élevé sur canton d'Ussel, plus faible en zone rurale

Un taux standardisé de mortalité par cancer du sein défavorable en haute Corrèze ce qui suppose une mauvaise adhésion au dépistage.

Il en va de même dans de moins importantes proportions pour le cancer colo-rectal

Au total, comme indiqué dans le diagnostic territorial, on retrouve une surmortalité dans le territoire de Haute Corrèze ainsi qu'une forte morbidité au regard des affections psychiatriques.

Cependant, cette surmortalité est accessible à des actions de dépistage, de prévention et d'éducation thérapeutique.

3. Accès au soins

a. offre ambulatoire

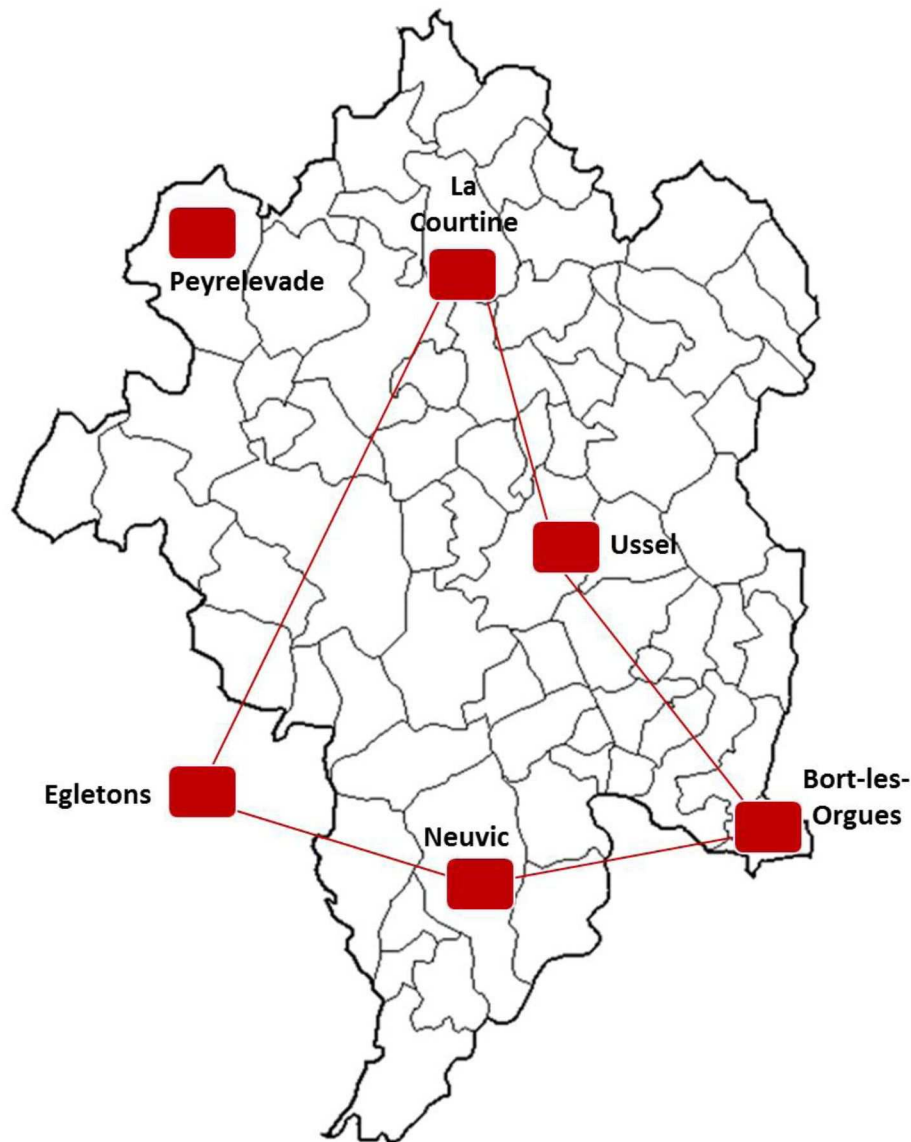
24 MG libéraux sur le territoire, dont le tiers sur Ussel.

Une faible densité, inférieure aux moyennes de référence

Des densités faibles sur l'ensemble du territoire 71/ 100 000 vs 85 Corrèze vs 99 NA vs 90 France

Une organisation en Pôle de Santé : le PSP Haute- Corrèze Ventadour autour de 5 Maisons de Santé : La Courtine, Ussel, Bort-les-Orgues, Neuvic et Égletons (située hors de la CC).

Une maison de santé sur Peyrelevade fonctionnant avec le Pôle de Santé Millesoins.



91 infirmiers libéraux sur le territoire, à l'image de l'ex Limousin, une forte densité au niveau du département et de la Communauté de Communes

17 pharmacies sur le territoire, une bonne répartition

Une densité de 50 pharmacies pour 100 000 habitants, légèrement supérieure à la densité du département (46), plus nettement supérieure aux densités régionale (38) et nationale (34)

Une offre libérale en spécialistes présentant des densités inférieures aux moyennes de référence, et relativement concentrée sur la commune de Ussel

30% des généralistes libéraux sont âgés de 60 ans et plus vs 36 en Corrèze, 30 en NA et 32 National.

Il en va de même pour les spécialistes.

b. offre hospitalière :

2 établissements proposant une offre complète : CH Ussel (MCO, SSR, USLD, Psychiatrie...) et CH de Bort-les-Orgues (Médecine, SSR, USLD)

Un bon taux d'équipement en médecine, obstétrique, SSR et surtout en USLD.

Un taux plus faible en Chirurgie

c. recours aux soins

Plus de la moitié des recours en MCO se font sur le CH d'Ussel.

Plus de 70% des recours sur un établissement corrézien ; des « fuites » hors région principalement vers les établissements du Puy de Dôme.

Des renoncements aux soins au cours des 2 dernières années observés chez 38% des foyers de la CC Haute-Corrèze Communauté:

- Les délais de RDV principal motif de renoncements (27%)
- Autres renoncements : éloignement géographique (16%), coûts des soins (15%) et absence de moyens de transports (7%)

Synthèse du diagnostic territorial de la Corrèze

Points de fragilité :

- Population vieillissante, besoins de santé plus importants et plus complexes. Peu de soutien inter générationnel envisageable (cf. indice de vieillissement).
- malgré des données économiques favorables la pauvreté frappe plutôt les plus de 75 ans.
- Exposition au tabac, cannabis et alcool défavorable chez les 17/18 ans et mortalité élevée liée au tabac en Haute-Corrèze.
- Taux de mortalité défavorable en haute Corrèze.
- Surmortalité liée au suicide dans les trois territoires.
- Dépistage du cancer colorectal à améliorer.
- Démographie médicale en baisse et vieillissante et un déficit global dans le secteur de la psychiatrie.
- Manque de médecins en PMI et actions de prévention à porter auprès des personnes âgées vulnérables pour maintenir leur autonomie.

Points d'appui :

- Des indicateurs de précarité dans la normale.
- Surmortalité prématurée chez les hommes et chez les femmes, mais évitable par modification des comportements individuels : addictions, comportement à risque et par un renforcement des actions de dépistage et de prévention.
- Offre hospitalière satisfaisante comparativement à l'offre nationale.
- Offre médico-sociale pour les personnes âgées et en situation de handicap supérieure aux moyennes nationales.

2EME PARTIE

LE CENTRE DE SANTE POLYVALENT

I. OBJECTIFS GENERAUX DU CENTRE DE SANTE POLYVALENT

Face à ce diagnostic territorial, le Président du Conseil départemental de la Corrèze a décidé la création d'un centre de santé départemental polyvalent et d'antennes qui devront répondre à deux objectifs principaux : **Améliorer la santé des habitants de la Corrèze et réduire les inégalités d'accès aux soins.**

A. Améliorer la prise en charge des patients :

Cela passe par :

- Faciliter l'installation de médecins généralistes sur le département en répondant aux aspirations des jeunes médecins (mais aussi de médecins généralistes installés en libéral) qui désirent concilier vie personnelle et professionnelle, travailler en équipe, bénéficier d'une couverture sociale satisfaisante. La pratique en centre de santé répond à ces critères.
- Placer le patient au cœur du dispositif de soin, en organisant :
 - La concertation entre professionnels de santé des centres de santé
 - Le partage des données du dossier médical,
 - L'éducation thérapeutique du patient
 - Des temps pour consultations non programmées
- En prenant part aux travaux des GHT en matière de Télémédecine et d'e.santé.
- En participant à la permanence des soins.
- Favoriser le maintien de l'autonomie et de la qualité de vie des personnes âgées au domicile ou en EHPAD
- assurer une bonne coopération avec les 2 contrats locaux de santé de moyenne et haute Corrèze.

B. Développer la prévention et mettre en place des actions de santé publique

Plusieurs axes seront à développer pour tenter d'infléchir les chiffres de sur mortalité en matière d'exposition au tabac. Des troubles psychiatriques, sont à l'origine d'une partie de ces décès. Ils nécessitent des mesures adaptées en termes de prévention et dépistage.

Les cancers sont aussi en partie évitables par une meilleure adhésion des Corrèziens aux campagnes de dépistages et par une réduction des conduites à risque.

Les actions de prévention prévues :

- Relayer les campagnes nationales concernant les vaccinations, les dépistages
- Conduire des actions ciblées d'éducation à la santé, en collaboration avec les organismes dédiés : hygiène de vie, équilibre alimentaire...
- Développer au niveau du centre de santé des actions de prévention déjà mises en place dans les MSD : en direction des jeunes, des personnes âgées, en matière de péri natalité, obésité, prévention du suicide, addictions...
- Participer à une amélioration des facteurs environnementaux : eau, bruit, allergies habitat, air, maladies vectorielles (Lyme et moustique tigre) en relayant les consignes et préconisations du PRSE3.

C. Développer les partenariats avec les acteurs médico-sociaux :

- Institutionnels : ARS, Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), Services départementaux (PMI, MDPH, ICA, PAERPA....
- Associatifs : *Éducation à la santé* : Institut régional de prévention et d'éducation pour la (IREPS) l'Association Nationale Prévention Alcoologie Addictologie (ANPAA), le KAIRN ... ; *Troubles mentaux* : maison de l'adolescent, UNAFAM, MAIA ... Travail en partenariat avec les services hospitaliers de psychiatrie ; *Enfance* : associations intervenant dans le soutien à la parentalité ; *Personnes âgées* : SSIAD ...

D. Répondre aux missions du département :

Pour la MDPH, ponctuellement, en renfort de l'équipe médicale d'évaluation, et en sus des points développés ci-dessus, pour le secteur « enfants » (0 à 20 ans) et/ou le secteur « adultes » :

- Participer aux évaluations sur dossiers et/ou en présence des usagers dans le cadre des équipes pluridisciplinaires de la MDPH,
- Réaliser des expertises individuelles auprès des usagers dans le cadre de la procédure d'évaluation des demandes déposées à la MDPH,
- Participer à des groupes opérationnels de synthèse pour aider au repérage des besoins de prise en charge (notamment médicaux) de la personne handicapée et contribuer ainsi à préciser son plan d'accompagnement pouvant impliquer les services de soins

Pour les personnes âgées, ponctuellement, en renfort des médecins et des cadres de santé :

- validation des GIR Moyens Pondérés en Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- Pour la Direction de l'Autonomie et ses services, ponctuellement, en renfort des médecins en fonction des besoins repérés :
- Apporter une expertise médicale complémentaire à l'analyse sociale et médico-sociale nécessaire à l'évaluation de dossiers APA, Prestation de compensation du handicap (PCH) et situation à risque pour personnes majeures.

Pour la PMI et la protection de l'enfance :

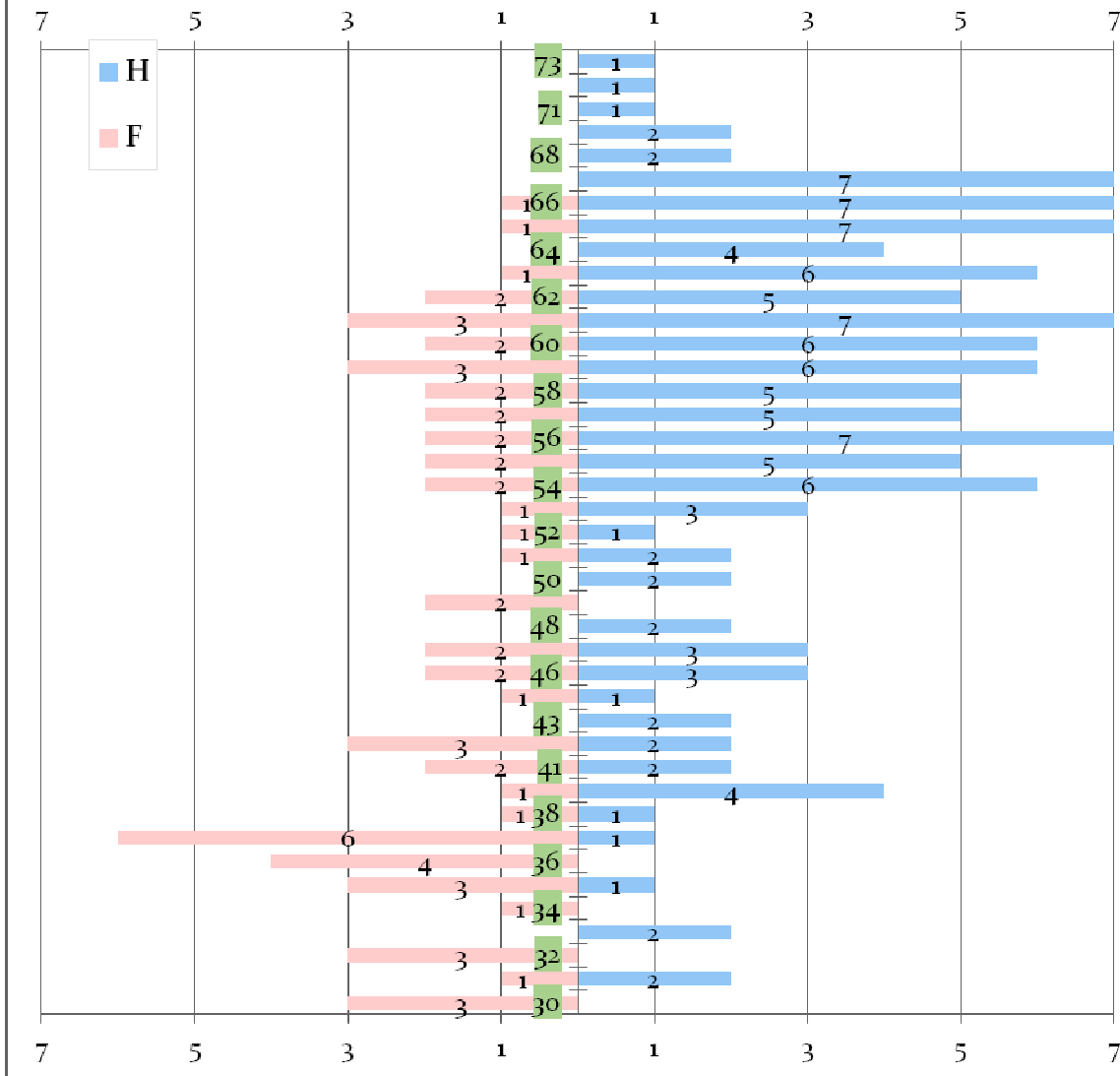
- Assurer des consultations de PMI là où les besoins ne sont pas couverts (suivi préventif et vaccinations, consultations du nourrisson...)
- Participer à l'amélioration du parcours de santé des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, en réalisant un bilan de santé à l'arrivée des enfants chez les assistants familiaux et au Centre Départemental de l'Enfance, puis un bilan annuel, en lien avec les services départementaux (PMI et ASE).
- Renforcer le suivi médical des MNA.

II. PROJET DU CENTRE DE SANTÉ

A. Répondre aux besoins de soins des habitants de la Corrèze :

La démographie médicale défavorable avec une baisse de 8% du nombre de MG en Corrèze entre 2010 et 2018 va se poursuivre encore au regard de la pyramide des âges des médecins généralistes de premier recours.

Répartition des médecins généralistes selon l'âge



A l'horizon 2022, les effets de l'augmentation du numérus clausus ne se sentiront pas encore, un effet ciseau apparaîtra en raison du vieillissement de la population en Corrèze, qui nécessitera encore plus de soins.

A cet égard le tableau suivant émanant de l'ARS de la Corrèze illustre tout à fait l'évolution démographique des MG par bassin de vie, en Corrèze.

Départs en retraite : évolution du nombre de médecins généralistes libéraux, encore en activité en Corrèze au 31/12/2017, après départs en retraite des médecins de plus de 64 ans.

**Evolution théorique du nombre de médecins généralistes libéraux, encore en activité au 31/12/2016,
après départs en retraite des médecins de plus de 64 ans.**

Code	Territoire de vie	Population	Situation 31/12/2016 ⁽¹⁾		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Départs théor. 2017 à 2022
			Médecins	Ratio hab.							
19005	Allasac	6 012	4	1 / 1503	4	4	4	4	4	4	0
19010	Argentat	9 731	8	1 / 1216	7	6	6	4	4	4	4
19019	Beaulieu-sur-Dordogne	4 171	5	1 / 834	5	5	3	3	3	2	3
19028	Bort-les-Orgues	4 210	3	1 / 1403	2	2	2	2	2	2	1
19031	Brive-la-Gaillarde	67 333	57	1 / 1181	49	47	44	38	34	32	25
19073	Égletons	14 165	11	1 / 1288	6	6	6	6	5	5	6
19121	Lubersac	8 334	8	1 / 1042	8	6	6	6	6	5	3
19123	Malemort-sur-Corrèze	22 617	17	1 / 1330	14	14	14	14	13	13	4
19136	Meymac	4 646	3	1 / 1549	2	2	2	2	2	2	1
19138	Meyszac	5 267	5	1 / 1053	5	5	5	5	5	5	0
19148	Neuvic	2 362	3	1 / 787	3	3	3	3	3	3	0
19153	Objat	14 321	11	1 / 1302	10	10	10	10	10	10	1
19269	Treignac	5 142	9	1 / 571	6	5	4	4	4	3	6
19272	Tulle	33 925	21	1 / 1615	18	16	14	13	12	10	11
19275	Ussel	20 086	12	1 / 1674	10	8	8	8	8	7	5
19276	Uzerche	16 672	17	1 / 981	11	10	10	10	9	8	9
TOTAL		238 994	194	1 / 1232	160	149	141	132	124	115	79

- Dans ce tableau, ne sont pas comptabilisés les médecins généralistes qui ne pratiquent pas la médecine générale (ex. échographistes, urgentistes, angiologues ...), ni les remplaçants, ni les 2 médecins de Saint-Privat qui font partie du territoire de vie de Mauriac (Cantal).
- ⁽¹⁾ Nombre de médecins en exercice au 31/12/2016 : sont comptabilisés ceux qui étaient effectivement en activité à cette date quel que soit leur âge (y compris 65 ans ou plus).
- Dans les colonnes 2017 à 2022, ne sont plus comptabilisés que les médecins de moins de 65 ans, les autres étant susceptibles de prendre leur retraite au cours de l'année considérée.
- **A noter : ce tableau est une perspective des départs en retraite uniquement. Pour obtenir le nombre de médecins exerçant effectivement en Corrèze, il faut rajouter aux chiffres théoriques de ce tableau les installations de nouveaux médecins + les médecins qui continuent à exercer au-delà de 65 ans.**

Face au défi majeur que constitue la baisse continue du nombre de médecins généralistes sur l'ensemble du territoire départemental et la perspective de nombreux départs à la retraite, dans les 4 années à venir, qui ne seront pas remplacés, le président du Conseil départemental de la Corrèze lance la création d'un centre de santé polyvalent à l'échelle de l'ensemble de son territoire. L'exercice en centre de santé présente un quadruple avantage pour les professionnels de santé : un exercice professionnel regroupé, un allègement de la charge de travail administrative, une diversification des activités et un statut salarié.

L'intervention volontariste du Département dans le domaine de la santé est, de plus, légitimée par la difficulté qu'il rencontre pour remplir ses missions en PMI mais également dans l'amélioration de l'accompagnement des Corrèziennes et des Corrèziens en matière d'Autonomie que ce soit tant au niveau des personnes âgées que du handicap.

En fondant son action sur le renforcement des solidarités humaines et territoriales qui sont au cœur de ses compétences, le Département refuse la fatalité du déclin des soins de proximité et souhaite proposer, avec ce centre de santé départemental, une réponse coordonnée et garante de l'équité territoriale.

B. Un cadre réglementaire structurant :

Les centres de santé sont régis par le code de la Santé Publique (article L 6323-1) et le décret n°2010-895 du 30 juillet 2010 relatif aux centres de santé.

Les centres de santé sont des structures sanitaires de proximité qui regroupent des médecins généralistes, mais peuvent également accueillir d'autres professionnels de santé (médecins spécialistes, kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, infirmiers...).

Ils sont gérés par des organismes à but non lucratif, des collectivités territoriales ou des établissements de santé. Les centres de santé assurent donc, dans le respect du libre choix de l'utilisateur, des activités de soins sans hébergement et participent à des actions de santé publique et à des actions sociales. Ils font bénéficier leurs usagers de la pratique de la dispense d'avance de frais. Les centres de santé doivent à ce titre appliquer les tarifs conventionnés du secteur 1, sans dépassement de tarifs.

Structures de proximité se situant au plus près des assurés et de leurs besoins, les centres de santé participent à l'accès de tous à la prévention et à des soins de qualité, sans sélection ni discrimination.

En complément de la démarche curative, les centres de santé élaborent un projet de santé et participent activement à des actions de prévention, éducation thérapeutique et de promotion de la santé, des actions sociales, favorisant ainsi une prise en charge globale de la santé des personnes.

Ils peuvent pratiquer des interruptions volontaires de grossesse dans les conditions prévues aux articles L. 2212-1 à L. 2212-10 du présent code, selon des modalités définies par un cahier des charges établi par la Haute Autorité de santé, dans le cadre d'une convention conclue au titre de l'article L. 2212-2.

L'exercice regroupé, coordonné et protocolé entre professionnels de santé ; la concertation organisée entre gestionnaires et professionnels de santé, constituent le fondement de la pratique des centres de santé.

Un centre de santé peut être centre de santé pluri professionnel universitaire en signant une convention tripartite avec l'ARS dont il dépend et un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel qui comporte une unité de formation et de recherche de médecine, ayant pour objet le développement de la formation et de la recherche en soins primaires. Les modalités de fonctionnement, d'organisation et d'évaluation de ces centres de santé pluri professionnels universitaires sont fixées par arrêté conjoint des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur.

Les centres de santé constituent des lieux de stages pour la formation des différentes professions de santé. Les professionnels de santé qui exercent en centre de santé sont salariés.

L'Accord National conclu entre les centres de santé et l'Assurance Maladie, profondément rénové en 2015 et enrichi du 1^{er} avenant en 2017, permet un financement de cette pratique moderne en centre de santé. Il prévoit des rémunérations en regard de critères et objectifs spécifiques : accessibilité aux soins, système d'information, pratique d'équipe et pilotage.

Il valorise les missions spécifiques des centres de santé, la démarche qualité, l'accompagnement des publics vulnérables, la formation et des missions de santé publique.

Le Centre de Santé Départemental de la Corrèze adhèrera à l'accord national.

C. Des attentes diverses et nombreuses :

1. Pour les usagers :

Il réduira les inégalités sociales et territoriales de santé. Le centre de santé polyvalent permettra l'accès aux soins grâce à un maillage permettant, à partir du site principal d'implantation, d'irradier vers des antennes de proximité. Il mettra en place, outre les tarifs conventionnés, le tiers payant, une organisation facilitant l'absence d'avance pour les parts complémentaires, gérée dans le temps.

Par des coopérations avec les services départementaux et de l'assurance maladie, il favorisera l'accès à la Protection Universelle Maladie (PUMA), la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), l'aide pour l'Acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS).

Les usagers sont au centre des préoccupations du centre de santé en sécurisant et accompagnant leurs parcours de soins et social, en leur proposant sur le plan sanitaire, une unité de lieu, une équipe pluridisciplinaire, un plateau technique, une coordination des soins et un travail d'équipe.

2. Pour les professionnels de santé :

Il présente l'intérêt du salariat dans le cadre d'un paiement à la fonction, avec ses droits à la formation, à une couverture sociale, à une organisation du temps de travail respectueuse de la vie privée. L'exercice regroupé, la coordination médicale, le travail d'équipe, un exercice médical alliant soins, prévention, éducation thérapeutique, complètent l'intérêt professionnel. Dans une logique de coopération avec l'équipe administrative et sociale, il permet une prise en charge globale des patients et une organisation sanitaire rationnelle.

3. Pour le département de la Corrèze :

En complément des consultations de médecin traitant, les médecins consacreront une partie de leur temps de travail (10%) aux missions départementales axées sur la protection de l'enfance, la protection maternelle, la couverture vaccinale....

Ils répondront également aux besoins des habitants pour l'élaboration des dossiers d'Allocation Personnalisée d'Autonomie, de handicap (MDPH), Allocation Personnalisée d'Autonomie ou toute autre action de santé publique jugée nécessaire par le Département. Pour permettre les passerelles, les postes pourront être pourvus des praticiens avec exercice mixte, ayant une quotité de travail en libéral en complément de celle effectuée en centre de santé.

D. Déploiement :

1. Soins de premiers recours et de proximité :

En Corrèze, l'activité du centre de santé sera principalement de premier recours, limitée dans un premier temps à la pratique de la médecine générale.

La Corrèze propose de porter un modèle de centre de santé spécifique et innovant au regard d'une part d'un **caractère multi sites** et d'autre part, d'un **lien étroit avec l'exercice des compétences départementales**.

Le déploiement selon un modèle multi sites se fera par étape sur les territoires, avec un site administratif et de soins principal à Égletons. Il aboutira à une organisation territoriale proposant aux habitants plusieurs lieux de consultations. L'implantation se fera dès janvier 2019 avec une montée en charge progressive des antennes.

Le centre de santé s'attachera également à avoir un positionnement innovant dans le champ de la télémédecine (liaison antenne-siège) et l'e.santé, ainsi que dans l'accueil d'étudiants en médecine.

2. Un projet fondé sur cinq principes d'actions :

La conception et la mise en œuvre du projet de centre de santé s'inscrivent dans une approche pragmatique destinée à garantir son utilité au regard des besoins sanitaires et sociaux des territoires concernés. C'est la raison pour laquelle 5 grands principes d'actions seront poursuivis.

Subsidiarité :

L'objectif est d'apporter une réponse subsidiaire aux initiatives existantes (Maisons de santé pluridisciplinaires, professionnels libéraux...). En cela, le Département assume et conforte son rôle de garant de l'équité territoriale et contribue activement à rétablir l'égal accès des tous les citoyens aux soins de proximité.

Consensus local :

L'installation du centre de santé médical sur les différents sites ne sera envisagée dans les communes où un fort consensus (professionnels de santé, habitants, collectivités, établissements, etc.) et un accompagnement local sont engagés.

Complémentarité :

Le projet du centre de santé médical posera clairement comme objectif central le principe d'un travail en réseau avec les acteurs locaux du champ de la prévention, sanitaire, et médico-social

Agilité :

Le déploiement du centre de santé sera pensé de manière suffisamment agile pour rendre possible la fermeture d'une antenne, et son redéploiement sur une autre zone, dès lors qu'une installation médicale ou un projet structurant viendrait modifier la situation sur la commune considérée. L'objectif est en tout état de cause de ne créer aucune situation de concurrence entre les différents modes d'accès à la médecine générale.

Équilibre financier :

Après une phase de montée en charge, le centre de santé devra atteindre, un équilibre financier grâce à une organisation et une gestion rigoureuse permettant d'équilibrer les charges et les recettes.

E. Missions et activités du CDS :

1. Jours et heures d'ouverture et de fermeture :

Le CDS principal sera ouvert tous les jours de 8h à 20 h et le samedi de 8h à 12 h en complément de la permanence des soins ambulatoires. Une organisation sera mise en place pour permettre une réponse aux demandes des patients pendant cette période d'ouverture.

Toutefois, au démarrage et en fonction des situations locales les horaires pourront être aménagés de manière différente sur les différents CDS.

Les médecins généralistes des centres de santé participeront à la permanence des soins ambulatoires avec l'ensemble des professionnels du territoire.

Cette participation est organisée contractuellement selon le cahier des charges régional de la Permanence Des Soins Ambulatoires.

2. Missions et activités portées par le centre de santé :

a. Consultations de médecine générale

Sur rendez-vous dans le centre principal comme dans les antennes

Plages réservées aux consultations non programmées

Consultations au plus près de la population : Les médecins des centres de santé seront amenés à consulter les personnes qui ne peuvent se déplacer à leur domicile.

b. Le dossier médical

Les professionnels de santé utiliseront un dossier médical commun, informatisé partagé dans le cadre permis par la loi, et conforme à une pratique d'équipe. Il sera DMP compatible. Chaque médecin est responsable de la prise en charge coordonnée de son patient : tenue du dossier, fiche médicale de synthèse. Conformément à l'article 45 (article R.4127-45 du code de la santé publique), « le médecin doit tenir pour chaque patient une fiche d'observation qui lui est personnelle ; cette fiche est confidentielle et comporte les éléments actualisés, nécessaires aux décisions diagnostiques et thérapeutiques ».

Il pourra transmettre les informations médicales utiles à la continuité des soins à un autre spécialiste. Chaque médecin sera soumis, conformément à l'article R4127-4 du Code de la Santé Publique, au secret professionnel et ne pourra ainsi divulguer aucune information concernant le patient. L'échange d'informations entre deux professionnels ne se fera qu'afin d'assurer la continuité des soins ou pour déterminer la meilleure prise en charge sanitaire possible (Article L1110-4 du Code de la santé publique).

Dans le cadre de l'exercice au centre de santé et dans les antennes, le dossier médical sera partagé grâce à un logiciel en ligne ayant une labellisation ASIP.

Le patient disposera, conformément à l'article L1111-7 du Code de la santé Publique, du droit « d'accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues, à quelque titre que ce soit, par des professionnels et établissements de santé (...) ».

La transmission du dossier médical peut être demandée soit par le patient ou son représentant légal ou les ayants droit du patient en cas de décès en application de la loi du 4 mars 2002 sur les droits des malades, des articles L.1111-7 et L.1112-1 du code de santé publique, et du décret n°2002-637 du 29 avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé.

Après étude de différents logiciels, nous retenons le logiciel CHORUS de la société ICT.

Ce logiciel est déjà utilisé par plusieurs centres de santé au plan national et des MSP dont la Corrèze:

- label et certifications nationales référencés par la CNAM ce qui permettra au CDS de bénéficier des financements spécifiques à la convention CPAM/ CD:

- o adéquation fonctionnelle aux besoins des professionnels de santé:
 - ✓ à l'exercice individuel de chaque professionnel de la structure (gestion des consultations/ du dossier patient/ agenda/ de la facturation...)
 - ✓ à la coordination pluri professionnelle (gestion des protocoles/ accès aux dossiers patients/ réunions...)
 - ✓ au pilotage de l'activité
 - ✓ à la gestion de la structure.

- o conformité à la réglementation en vigueur: garanties en matière des conditions d'hébergement des données (agrément de l'hébergeur), dématérialisation des feuilles de soins, d'aide à la prescription médicamenteuse...
- o DMP- compatibilité et inter opérabilité des logiciels de santé entre praticiens (libéraux et spécialistes/ MSP/ CH/ PACCO PAERPA...)
- o référencement avec liste nationale des mutuelles= tiers payant intégral pour tout public

Nous mettrons en place un rétro planning dès fin novembre pour installation, formations pour une ouverture à janvier 2019.

c. Les réunions de concertation

Elles seront hebdomadaires.

Entre les médecins

Afin de répondre aux objectifs fixés par l'Accord National CNAM, 6 réunions par an de revue et concertation sur les cas complexes (5% de la file active médecin traitant présentant une ALD ou âgée de + de 75 ans).

Elles seront **coordonnées et animées par le Médecin Chef -Santé-Affaires sanitaires-PMI du CD 19.**

Elles auront pour objectif de définir la stratégie de prise en charge du patient et coordonner sa mise en œuvre.

L'harmonisation des pratiques passera par la rédaction de protocoles, par l'utilisation concertée du logiciel médical afin de renseigner de manière identique le dossier médical seront aussi un temps fort de la concertation entre les professionnels de santé.

Les protocoles pluri-professionnels, faciliteront la prise en charge et le suivi des patients présentant une pathologie qui nécessite l'intervention coordonnée de différents professionnels de santé. Ces protocoles seront rédigés par l'équipe soignante et s'appuieront sur l'expérience et les compétences des professionnels concernés, tout en étant conformes aux recommandations élaborées par les agences sanitaires (HAS, ANSM, Santé Publique France). Ils veilleront en outre à :

- Être adaptés à chaque équipe.
- Répondre à un besoin local.
- Formaliser et harmoniser les pratiques.
- Être simples et aisément consultables lors des soins.
- Préciser le rôle et les moments d'intervention de chacun des professionnels liés à la prise en charge que ces derniers exercent dans le centre de santé (conventions par exemple...).
- Être actualisés régulièrement à la lumière des retours d'expérience.

De plus, chaque médecin se verra attribué une *mission de chef de projet* sur des thématiques décidées en équipe, une réunion de concertation mensuelle permettra la mise en commun : diverses activités peuvent être envisagées dans le cadre de ces missions : organisation des soins (plannings), amélioration de la qualité des soins, systèmes d'information, santé publique, relation avec les usagers ...

Entre les membres du personnel administratif

Des temps de concertation et de coordination sont nécessaires pour la mise en commun des problèmes d'accueil des patients, d'accès aux droits, d'organisation... Des patients seront identifiés comme nécessitant un accueil spécifique (problématique sociale ou médicale complexe). L'organisation de l'accueil et l'orientation des patients, la gestion des plannings, l'organisation des interventions, l'information des patients sur leurs droits, etc., seront confiées au cadre de santé du service PMI santé sur la base de 0.25 ETP.

Réunions d'équipe.

Elles réuniront professionnels de santé et personnel d'accueil et administratif et seront organisées une fois par mois pour traiter des problèmes **de fonctionnement et d'organisation autour du Médecin Chef du CD 19**

d. Santé publique et éducation pour la santé

Le centre de santé sera le relais des campagnes nationales, comme Octobre rose, dépistage du cancer du sein, Mars bleu, dépistage du cancer colo rectal, ainsi que des actions de prévention de l'obésité, des maladies de l'alimentation, du tabagisme, des addictions ...

Le centre de santé sera le relais des actions de santé publique départementales en matière de, vaccinations, lutte contre les violences intra familiales et les discriminations, sexualité, contraception Il sera demandé aux médecins de participer à l'une ou l'autre de ces missions départementales.

Dans le cadre de l'accord national, le centre de santé engagera des projets en matière de santé publique comme : l'amélioration de la couverture vaccinale, la prévention de l'obésité, la souffrance psychique et les conduites addictives, la prévention du suicide, la périnatalité, la prévention chez les personnes âgées. Le choix des thèmes et leur priorisation seront effectués par les équipes en fonction des besoins évalués ou ressentis.

e. Prise en charge médico- sociale

Aide à l'ouverture des droits, accompagnement, orientation vers les services sociaux spécifiques à certaines situations (demandeurs d'asile, personnes sans domicile fixe ...) seront facilités par la proximité avec les travailleurs sociaux du département.

f. Éducation Thérapeutique des patients

Outre l'éducation thérapeutique inhérente à la consultation pour certaines maladies chroniques, l'éducation thérapeutique du patient sera envisagée grâce à l'intégration dans l'équipe, d'infirmières en délégation de tâches en santé publique menant des actions de prévention en coordination avec les médecins généralistes, principalement auprès de patients atteints de maladies chroniques dans 3 domaines :

- le diabète, les maladies cardio-vasculaires, la bronchite chronique obstructive (BPCO). A cela, s'ajoute le dépistage des troubles cognitifs et l'aide au sevrage tabagique.

Des actes dérogatoires peuvent être réalisés : réalisation d'électrocardiogrammes (ECG), dépistage de la neuropathie diabétique, spirométrie, passation de bilan d'évaluation (dépression, précarité...).

g. Télé médecine

La télémédecine sera nécessairement une activité du centre de santé et de ses antennes.

Cinq actes de télémédecine sont reconnus :

- la téléconsultation,
- la télé expertise,
- la télésurveillance,
- la téléassistance médicale,
- la régulation médicale.

De manière courante, il est fait appel à la télémédecine dans le cadre de la télé expertise : avis demandé à un spécialiste en dermatologie, cardiologie notamment. Cette coopération sera mise en place conventionnellement avec les centres hospitaliers :

CH Tulle :

Téléplaie : plaies du diabétique (Service du Dr Haulot) et dermato (Dr Combeau). Dispositif actuellement déployé dans une quinzaine d'EHPAD de la Corrèze en lien avec le CH de Tulle qui, à terme, concernera une trentaine d'EHPAD.

CH de Tulle et CH de Brive :

Télé AVC : dispositif de télémédecine qui permet aux patients de bénéficier en urgence de la filière neuro-vasculaire et de l'expertise des médecins neuro-vasculaires du CHU de Limoges pour la prise en charge de l'AVC.

CH Ussel :

Le projet TéléAVC devrait être déployé prochainement.

Une cotation de ce type d'actes vient d'être établie et permet de rémunérer les deux parties. Des conventions pourront être passées avec des EHPAD et les CH pour télé consultation évitant ainsi le déplacement de la personne âgée. Certains patients chroniques pourront faire l'objet de télé surveillance à domicile.

h. e.santé :

Le CHU de Limoges, en particulier au niveau du GHT de Gériatrie réfléchit au déploiement de l'e.santé avec notamment **la création d'un DU e.santé et télémédecine en gériatrie pour l'année 2018/2019. Le médecin Chef du CD 19 sera chargé d'un enseignement dans ce DU et pourra ainsi faire le pont entre le CHU de Limoges et le CDS 19.**

i. Visites à domicile et permanence des soins ambulatoires (PDSA)

Les médecins du centre de santé assureront le suivi à domicile des patients ayant déclaré un médecin du centre comme médecin traitant, mais également pour les patients dont ils ne sont pas les médecins traitants de façon plus exceptionnelle lorsque la situation l'exigera (patients ne pouvant ni se déplacer ni être transportés par les moyens adaptés à leur état de santé).

Les MG du CDS participeront en outre à la permanence des soins avec leurs confrères libéraux, dans le respect d'une répartition équitable des tours de garde sur le territoire relevant de leur site. Un centre de santé pourra si besoin être le siège d'une maison médicale de garde.

j. Recherche en soins primaires et de formation des jeunes médecins

Le centre principal de santé pourrait être centre de santé universitaire en lien avec le Département de Médecine Générale de la faculté de médecine de Limoges, IFS etc. Le centre de santé universitaire accueillera les stagiaires, les chefs de cliniques qui participeront à l'activité de soins du centre de santé, et développera des travaux de recherche. (L'article L.6323-1 précise : les centres de santé constituent des lieux de stages pour la formation des différentes professions de santé).

Structures d'exercice médical regroupé et coordonné, les centres de santé ont un mode d'organisation peu répandu dans le système ambulatoire mais ils suscitent chez les étudiants en médecine un intérêt certain.

Au cours de leur formation universitaire les étudiants en médecine peuvent effectuer trois stages auprès des professionnels de santé agréés maître de stage des universités, MSU.

Selon le parcours professionnel des membres de l'équipe médicale, **un des professionnels sera maître de stage, rattaché au Département de médecine générale de l'université de Limoges.** Celui-ci organisera les cours, le tutorat et la thèse des étudiants, auxquels les Maîtres de Stage des Universités participeront. Le professionnel de santé aura une formation pédagogique initiale pour obtenir leur agrément par le Directeur général de l'Agence régionale de santé. L'agrément est individuel et personnel. Il devra être renouvelé tous les 5 ans. Le chef de clinique aura des missions similaires et ils travailleront en partenariat.

L'accueil et la formation des externes et des internes sont des objectifs essentiels du centre de santé départemental. Outre la nécessité de donner aux étudiants des lieux de stage formateurs et novateurs, cette mission est une des mesures nécessaires pour favoriser l'installation des futurs médecins sur le territoire départemental.

En effet, une enquête réalisée par la Commission Jeunes Médecins du CNOM, présidée par le Dr Jean-Marcel Mourgues, en partenariat avec les structures des étudiants et jeunes médecins qui visent à évaluer l'impact des stages ambulatoires sur le choix d'exercer ou pas la médecine générale.

Cette enquête illustre de façon éloquente la nécessité de développer une formation initiale plus proche du terrain - et le plus tôt possible dans le cursus des études de médecine - plébiscitée par les étudiants et qui permet de renforcer l'attractivité d'une spécialité et de territoires en souffrance :

66% des étudiants interrogés déclaraient ainsi avoir opté pour la médecine générale après avoir effectué un stage dans cette spécialité en 2ème cycle, et ces jeunes médecins souhaitent, à terme, exercer en libéral pour 58% d'entre eux. Il ressort également de cette enquête l'impact positif du maître de stage sur le devenir de la profession.

L'attrait de l'exercice en groupe pour les jeunes médecins est enfin nettement affirmé : seuls 9% d'entre eux souhaitent exercer seuls en cabinet.

k. Formation continue

Une formation continue sera proposée à tous les professionnels du centre de santé.

Pour les médecins :

Le **Développement Professionnel Continu** (DPC) permet aux praticiens salariés de centres de santé de bénéficier de formations pendant leur temps habituel d'activité.

L'employeur centre de santé perçoit une compensation de la perte de ressources ainsi occasionnée selon un forfait horaire, ainsi que la prise en charge des dépenses d'inscription. Tous les médecins ont une obligation de valider au moins 1 DPC par an.

Les centres de santé ont un organisme de formation dédié intitulé « la Fédération Nationale de Formation Continue et d'Évaluation des Pratiques Professionnelles des Centres de santé » (FNFCEPPCS), organise les DPC agréés par l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu.

Formation Médicale Continue, Groupes de pairs d'échange de pratiques représentent d'autres modalités de formation pour les médecins. Ils pourront être constitués avec les médecins libéraux de proximité.

Pour le personnel administratif du centre de santé :

Le personnel administratif bénéficiera également de formation à l'accueil, à l'accompagnement des publics fragiles, à la gestion du tiers payant....

l. Coopération et coordination externe

Le centre de santé développera des coopérations avec les autres acteurs de santé qui œuvrent sur le territoire :

Les CH et les EHPAD, afin entre autre de développer la télémédecine.

Il adhèrera à la Plate-Forme Territoriale d'Appui de son secteur.

Il participera aux Communautés Professionnelles Territoriales de Santé qui se mettront en place dans son secteur.

Il travaillera en partenariat avec les animateurs territoriaux et les animateurs des différents contrats locaux de santé.

Il prendra part, dans son domaine de compétences aux projets territoriaux des solidarités établis dans les différents territoires d'action sociale par le Conseil Départemental. Une collaboration avec les associations de prévention et de soins locales, avec les associations de patients sera mise en place.

Des liens avec les centres hospitaliers et les hôpitaux locaux proches mis en place à la fois pour organiser au mieux le parcours du patient (le centre de santé communiquera à ses correspondants les données du dossier médical par messagerie sécurisée de santé) mais aussi pour envisager des partenariats comme la mise à disposition par l'hôpital de praticiens spécialistes en consultation avancée en centre de santé.

Les modalités d'organisation et de financement seront déterminées par convention entre les établissements concernés et le Département.

Un partenariat dans le domaine de la santé mentale sera à envisager avec les centres hospitaliers. Les centres de santé participeront aux instances régionales des principales institutions et administrations : ARS (CRSA et CTS), Assurance Maladie (Commissions Paritaires Régionales)

m. Démarche qualité

Les centres de santé s'engagent à offrir des prestations de qualité (critère optionnel de l'AN) en s'engageant dans un Plan d'Amélioration de la Qualité.

Les représentants des centres de santé ont souhaité s'engager dans une démarche qualité des centres de santé, fondée sur l'évaluation de leurs pratiques organisationnelles, telle que décrite dans un référentiel élaboré entre la HAS et le Regroupement National des Organisations Gestionnaires de Centres de Santé (RNOGCS).

Cette démarche vise à instaurer ou renforcer une dynamique d'amélioration continue de l'organisation et de la dispensation des soins dans les centres de santé.

Elle vise également à contribuer à la reconnaissance de la qualité des prestations en centre de santé et à la confiance du public conformément au référentiel précité. Ce référentiel et des conseils de mise en œuvre permettant l'auto-évaluation des centres de santé sont sur le site de la HAS.

De plus, il est envisagé que les centres de santé départementaux s'inscrivent dans la démarche Requa d'amélioration des pratiques initialement mise en place dans les hôpitaux et maintenant développée en ambulatoire

n. Relations aux usagers

Le centre de santé établira une charte d'engagement, qui précise la garantie de service offert aux patients qui sera affichée dans le centre de santé

Une copie de la charte d'engagement sera transmise à la caisse primaire d'assurance maladie.

Des enquêtes de satisfaction des patients seront organisées régulièrement afin que le centre de santé réponde au mieux aux besoins des patients

La création d'un comité d'usagers permettra la participation aux instances décisionnelles sur un mode qui reste à définir. Le comité d'usagers sera invité à établir lui aussi une charte d'utilisation des services du centre de santé.

3. Plateau technique

Outre les équipements de sécurité nécessaires prévus dans le règlement de fonctionnement, le plateau technique comportera les stations de télémédecine lorsqu'elles seront mises en place

F. Organisation du Centre de Santé polyvalent

1. Activités de soins

La prise de rendez-vous pourra se faire par internet via le logiciel CHORUS. Les rendez-vous seront rappelés aux patients en possession d'un téléphone portable par SMS.

La montée en charge sera progressive. Nous estimons à l'heure où nous rédigeons ce projet de santé que le centre principal fonctionnera à l'ouverture avec à minimum quatre médecins.

En cas d'absence prolongée d'un des médecins, il sera fait appel à un remplaçant.

L'amplitude d'ouverture du centre de santé principal sera de 12 h, soit de 8 heures à 20 heures en semaine et 8 h à 12h le samedi.

Comme le prévoit l'avenant à l'accord national, il est probable qu'au démarrage, la présence d'un médecin sur toute l'amplitude d'ouverture ne soit pas possible mais il sera joignable par la secrétaire en cas d'urgence.

Sur le plan administratif, nous prévoyons 3 secrétaires médicales pour le centre de santé principal (1 ETP secrétariat pour 3 médecins), dont les missions seront l'accueil avec une formation spécifique à l'accueil médico-social et la gestion du tiers payant.

Une mission de **coordination** sera confiée au cadre de santé PMI sur un 0.25 ETP.

Les antennes fonctionneront sans secrétaire. Les médecins iront consulter une journée dans une antenne. Pour permettre une prise en charge de qualité du suivi des malades, le médecin ira toujours dans la même antenne sauf dans les cas de remplacements.

Sur le plan administratif, les secrétaires médicales constituent le dossier administratif du patient, notent la couverture sociale et toutes les données d'identification du patient. Dans un premier temps, le centre de santé proposera le tiers payant uniquement sur la part du régime obligatoire ou total sur les patients en ALD et/ou maternité.

A la fin de la consultation, c'est le médecin qui cote l'acte par le biais de la Feuille de soins électronique (FSE). Il sera aussi chargé de la déclaration médecin traitant.

Dans le cadre de l'antenne, si le patient est connu, il cote et envoie la FSE (feuille de soins électronique). Si le patient n'est pas connu, le médecin cote MTR et rédige une FSE. Si le patient n'a pas les renseignements nécessaires, le médecin établit la feuille de soins papier pour envoi à la CPAM.

Dans le cadre des visites à domicile, le médecin aura de lecteur de carte vitale et procédera comme décrit ci-dessus en FSE ou feuilles papier exceptionnellement.

2. Organisation hiérarchique et fonctionnelle

a. Direction administrative et hiérarchique de rattachement - Direction de l'Action Sociale- Familles et Insertion

Sera responsable de :

- Pilotage stratégique et organisationnelle
- Gestion comptable et financière
- Management
- Suivi des dossiers d'aides, subventions ARS ou autre
- Représentation et promotion extérieure du CSD
- Réponse aux appels à projets, montage des dossiers
- Avec le Médecin Chef, responsabilité du suivi de l'évaluation du projet de santé et de son développement.

b. Direction médicale (assurée par le Médecin Chef départemental CD 19)

Au siège du centre de santé départemental :

- Pilotage du suivi, de la mise à jour et l'évaluation du projet de santé,
- Responsabilité en matière de relations avec, les partenaires extérieurs, hôpitaux, réseaux, PTA, CPTS,
- Représentation du centre de santé départemental dans les instances institutionnelles : ARS, commission paritaire de la CPAM, associatives : FNCS, ADS...
- Responsabilité en matière de veille sanitaire,
- Responsabilité du développement de l'offre de soins et de santé publique dans les centres de santé territoriaux,
- Maitrise d'ouvrage des nouveaux projets : Centre de santé universitaire, etc.
- Supervision de l'accueil d'étudiants, d'externes et d'internes Rassemblement des conditions nécessaires à l'obtention d'un label universitaire.

Le Médecin Chef participe au comité de direction de la DASFI.

Au niveau de chaque antenne :

- présences des professionnels,
- respect du Règlement Intérieur,
- mise en œuvre du Projet de Santé,
- relations avec les usagers,
- supervision des échanges et les coopérations entre professionnels : protocoles, SI, formation, santé publique, éducation et promotion de la santé, qualité.

Le Médecin chef se rendra régulièrement à la rencontre des équipes dans les différentes antennes du CSM.

c. Coordinateur, cadre de santé

Il est chargé de la responsabilité de l'accueil et de l'organisation des soins, de la communication interne, de l'animation de la communauté des professionnels de santé qui composent l'équipe, de façon régulière et collégiale.

En interne

- La mise en place de réunions d'équipes régulières, avec ordre du jour et compte-rendu
- La gestion des nouveaux arrivants dans la structure : remplaçants, internes, stagiaires, des vacataires...
- Organisation et partage des plannings

En externe (en collaboration avec la Direction administrative DASFI et le médecin Chef)

- Communication externe
- Gestion des relations du centre de santé, en tant qu'entité, avec les différents interlocuteurs externes, via leurs représentants ou intervenants
- Hôpitaux et cliniques du secteur
- ARS
- Écoles et universités
- Commune ou communauté de communes, territoire au sens large

Participation, animation et mise en œuvre des nouveaux projets médicaux et médicosociaux

Organisation et fonctionnement du centre de santé :

Gestion du personnel

- Recueil des difficultés rencontrées dans la pratique quotidienne des membres de l'équipe, en organise l'analyse et participe à l'élaboration de solutions.
- -Organisation des réunions d'équipe et les réunions des secrétaires : ordre du jour, compte rendu

Gestion du matériel

- Gestion des petits travaux d'entretien, d'hygiène et de sécurité
- Signalement des problèmes de bâtiment aux services ad hoc
- Gestion du matériel médical usagé
- Approvisionnement du stock de petit matériel
- Tenue de l'inventaire et du suivi des fournitures
- Recensement des besoins en matériel auprès de tous les intervenants
- Commandes régulières du matériel manquant, médical et non médical

Offre de soins aux patients

- Gestion de la signalétique

- Gestion de la salle d'attente
- Organisation des flux (passage au secrétariat, puis en salle d'attente...)
- Mise en place d'une enquête de satisfaction auprès des patients/Relations avec le comité d'usagers

d. les médecins du CDS

Chaque médecin sera responsable d'une mission (en lien avec Médecin Chef)

- Organisation des soins : gestion des plannings médecins avec la coordinatrice
- Qualité des soins : application de la référentielle qualité des CDS, participation au Reqa
- Santé publique : mise en œuvre, avec la coordinatrice des campagnes de prévention
- Informatique : gestion du logiciel métier, référent pour l'éditeur
- Mise en œuvre de l'Accord national : protocoles, organisation des réunions de concertation sur cas complexes

Les médecins effectueront **10 % de leur temps de travail** en missions autres que le soin : missions ci-dessus décrites et missions du département : PMI, ASE, MDPH, Direction de l'Autonomie.

e. les instances

Comité de direction DASFI

Il réunit le Directeur Administratif DASFI et le Médecin Chef au siège principal.

Comité de coordination

Il réunit le Directeur Administratif DASFI, le Médecin Chef, les médecins, le cadre de santé au niveau du centre principal

Réunions médecins :

Gestion problèmes courants

Revue de cas complexes

Élaboration de protocoles

Réunions secrétaires médicales (avec la cadre de santé +/- Médecin chef)

Gestion des problèmes d'accueil : tiers payant relations avec les patients ...

Réunions d'équipe

Réunit médecins et secrétaires

Traite les problèmes courants de fonctionnement, d'organisation.

Échanges sur les patients qui nécessitent une attention particulière : problème médical, social.

f. Charte éthique

La Fabrique des centres de santé, association récemment créée pour venir en appui aux porteurs de projets de centres de santé a élaboré une charte qui réunit l'ensemble des valeurs portées par le mouvement des centres de santé. Elle est comme une ligne blanche que chacun s'engage à respecter et à ne pas franchir éthiquement. Nous proposerons à chaque médecin de la signer.

III. MODELE DE GESTION

1- Les modes de gestion des services publics

Les collectivités territoriales disposent de la liberté du choix du mode de gestion pour exploiter leurs services publics. Cette liberté de choix du mode de gestion découle du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales. Les collectivités territoriales peuvent alors décider :

- soit de gérer directement le service ;

Par gestion directe, on entend un mode de gestion par lequel la collectivité locale gère directement le service. Cela se matérialise par le recours à une régie. Depuis le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public, décret qui a profondément modifié les dispositions applicables aux régies, les collectivités n'ont la possibilité que de créer deux catégories de régie :

- soit une régie dotée de l'autonomie financière ;
- soit une régie dotée de l'autonomie financière mais également de la personnalité morale (assimilée à un établissement public).

- soit d'en confier la gestion à un tiers par le biais d'une concession ou délégation de service public.

Ce mode de gestion permet à la collectivité de confier à une entreprise privée ou une personne publique l'exécution du service public tout en conservant la maîtrise de celui-ci. L'entreprise est alors chargée de l'exécution du service. Elle l'assure avec son propre personnel selon les méthodes de la gestion privée et à ses risques et périls. La commune lui octroie en contrepartie un monopole d'exploitation du service.

L'une des caractéristiques essentielles des modes de gestion déléguée concerne le risque financier lié à l'exploitation du service : il pèse non pas sur la Collectivité mais sur l'entreprise, qui se rémunère, en tout ou partie, par le prix payé par les usagers du service.

Cette particularité trouve d'ailleurs sa contrepartie dans la liberté offerte à la collectivité de faire appel à l'entreprise de son choix, dans le cadre d'une procédure assurant la transparence du choix.

2- Préconisations

La gestion à un tiers par le biais d'une concession ou délégation de service public ne convient pas aux orientations du centre de santé départemental.

La Collectivité décide de créer une régie.

Cette formule permet à la fois :

- La maîtrise des décisions stratégiques et le contrôle de l'exploitation du centre de santé départemental par la collectivité ;
- Une autonomie de gestion et de fonctionnement du centre de santé.

La régie se distingue par :

- L'absence de personnalité juridique (absence de responsabilité) ;
- La création décidée par délibération du Conseil départemental. La délibération arrête les statuts et fixe les modalités de participation financière initiale du département à la régie ;
- L'administration de la régie par un directeur nommé par la collectivité et restant sous l'autorité du Président du Conseil Départemental ;
- La tenue obligatoire d'un budget annexe qui permet une meilleure analyse économique de l'activité (mais nécessite une démarche budgétaire identique à celle du budget principal).

Exécutif et directeur administratif DASFI

Le Directeur administratif est nommé par le Président du Département sur proposition du Directeur général des services. Il a pour mission principale d'assurer le bon fonctionnement des services de la régie. Le Président du Département est le représentant légal de la régie et en est l'ordonnateur. Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions, le cas échéant par l'intermédiaire des agents ayant reçu délégation pour ce faire.

Les missions du directeur ASFI pour la gestion de la régie :

- ✓ il prépare le budget,
- ✓ il procède sous l'autorité du DGS, aux ventes et achats courants, dans les conditions fixées par les statuts,
- ✓ il dispose par délégation du DGS du pouvoir hiérarchique sur les agents du CDS,
- ✓ il prépare et assure le suivi des réunions de bureau,
- ✓ il peut recevoir, dans le cadre du document unique de délégation, du Président du Conseil départemental délégation de signature pour toutes les affaires intéressant le fonctionnement de la régie,
- ✓ il assiste aux réunions du bureau.

Régime budgétaire

Le choix d'une régie avec seule autonomie financière impliquant de facto un régime budgétaire propre annexé à celui de la collectivité, il est proposé de créer un budget annexe dédié intitulé «Centre de santé Corrèze».

Dans les budgets et les comptes du Département, les produits et les charges sont repris dans deux articles, l'un pour les recettes, l'autre pour les dépenses. La régie pourra, par voie de convention, s'appuyer sur les compétences (juridique, financière...) et les prestations (moyens généraux, informatique...) du Département.

IV. IMPLANTATION DU CENTRE PRINCIPAL ET DES ANTENNES

Centre de santé médical principal à Égletons

Caractéristiques du centre principal de Santé polyvalent à Égletons

A. Une démarche participative

Ce projet de santé a été élaboré par consultation de résultats des nombreuses études réalisées en Corrèze dans les domaines socio-économique et sanitaire (INSEE, ORS, ARS, CDOM...) et il définit Égletons comme centre principal de santé polyvalent.

Il sera présenté aux acteurs socio-sanitaires et aux usagers lors des réunions territoriales, pour qu'ils l'amendent et le valident. Nous leur demanderons d'exprimer les besoins ressentis et non exposés ici et faire des propositions en vue d'un partenariat.

B. Missions générale et spécifiques

1. Mission générale

Les missions générales du centre de santé d'Égletons seront celles des centres de santé départementaux décrites au Chapitre III.

Elles porteront essentiellement des consultations de médecine générale programmées et non programmées, pour la prise en charge des patients du territoire.

2. Missions spécifiques

La pratique du tiers payant, l'accompagnement médico-social du personnel d'accueil en matière de connaissance par les patients et d'ouverture des droits, favoriseront l'accessibilité financière aux soins des personnes en fragilité sociale. Des permanences de travailleurs sociaux au sein du centre de santé seront à organiser en relation avec la collectivité locale d'implantation et les services départementaux.

La prise en charge de la souffrance psychique.

La formation des professionnels de santé au repérage des situations à risque de suicide, l'organisation de groupes de paroles, jeunes, adultes, parents, de la relaxation...

Des actions seront menées avec les collectivités locales d'implantation dans le cadre de leurs priorités de santé publique déterminées avec la population, en direction des enfants (bucco-dentaire, nutrition), les jeunes (éducation à la sexualité, contraception, prévention des conduites à risques) et des personnes âgées (lutte contre l'isolement, prévention des chutes et de la dénutrition). Ces actions devront trouver leurs financements partenariaux pour permettre d'être développées.

Dans le domaine de la **Télé médecine**, le **Centre départemental de santé d'Egletons** aura vocation à intégrer les programmes de télé médecine du CH de Tulle, de celui de Brive (comme déjà exposés ci-dessus), et du GHT du CHU de Limoges (gériatrie en particulier pour la télémédecine).

Il en sera de même en ce qui concerne les programmes de santé mentale, du handicap mais également un travail en collaboration avec la PASS d'Ussel sera à envisager.

C. Organisation du centre principal d'Egletons

1. Nombre de médecins

Le nombre de médecins s'établira à 6 MG (base 10 médecins généralistes dont 4 sur les antennes).

2. amplitude horaire

Lundi au vendredi 8.00 à 20.00

Samedi 8.00 à 12.00

3. activité médicale de proximité

Les médecins effectueront des consultations sur rdv et des visites à domicile.

En fonction de l'activité en visites à domicile, le MG pourra revenir au centre pour répondre aux actes non programmés

Les médecins généralistes du CDS seront invités à participer à la PDSA.

4. Missions de Santé publique

Les MG assureront pour 10% de leur temps de travail des missions de santé publiques dans les prérogatives du CD19 (PMI; ASE, handicap; Autonomie).

A ce titre, il sera procédé au recrutement d'un orthophoniste afin de mieux dépister les troubles du langage chez les enfants qui sont dans les champs d'action de la PMI- petite enfance.

Enfin, comme évoqué plus haut des infirmières en pratiques avancées (pour l'éducation thérapeutique, les vaccinations) seront positionnées.

5. Identification du site du centre principal

Des discussions sont en cours avec les élus locaux pour une implantation dans le centre d'Egletons.

Centres secondaires- antennes

1 antenne territoire "haute Dordogne" Neuvic et Bort les Orgues

3 MG, pas de secrétaire RDV (pris par le centre principal)
Présence Lundi/ Mardi/Mercredi/vendredi en journée
Jeudi ½ journée + ½ journée pour actions santé du CD 19
Consultations et visites
Permanence des soins (PDSA)

1 Antenne territoire "Monédières Mille Sources- Chamberet/ Bugeat/ Sornac

1 MG, pas de secrétaire RDV (pris par le centre principal)
Présence Lundi/ Mardi/ Jeudi/vendredi en journée
Mercredi ½ journée + ½ journée pour actions santé du CD 19
Consultations et visites
Permanence des soins (PDSA)

Nous sollicitons dès à présent le Directeur général de l'ARS Nouvelle Aquitaine pour obtenir la **dérogation suivante** en référence à l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé sur l'implantation des antennes distantes de + de 30 minutes de trajet du centre de santé principal au regard de l'offre médicale et para médicale disponible sur les territoires concernés:

- antenne Bort les Orgues /Neuvic
- antenne Chamberet / Sornac

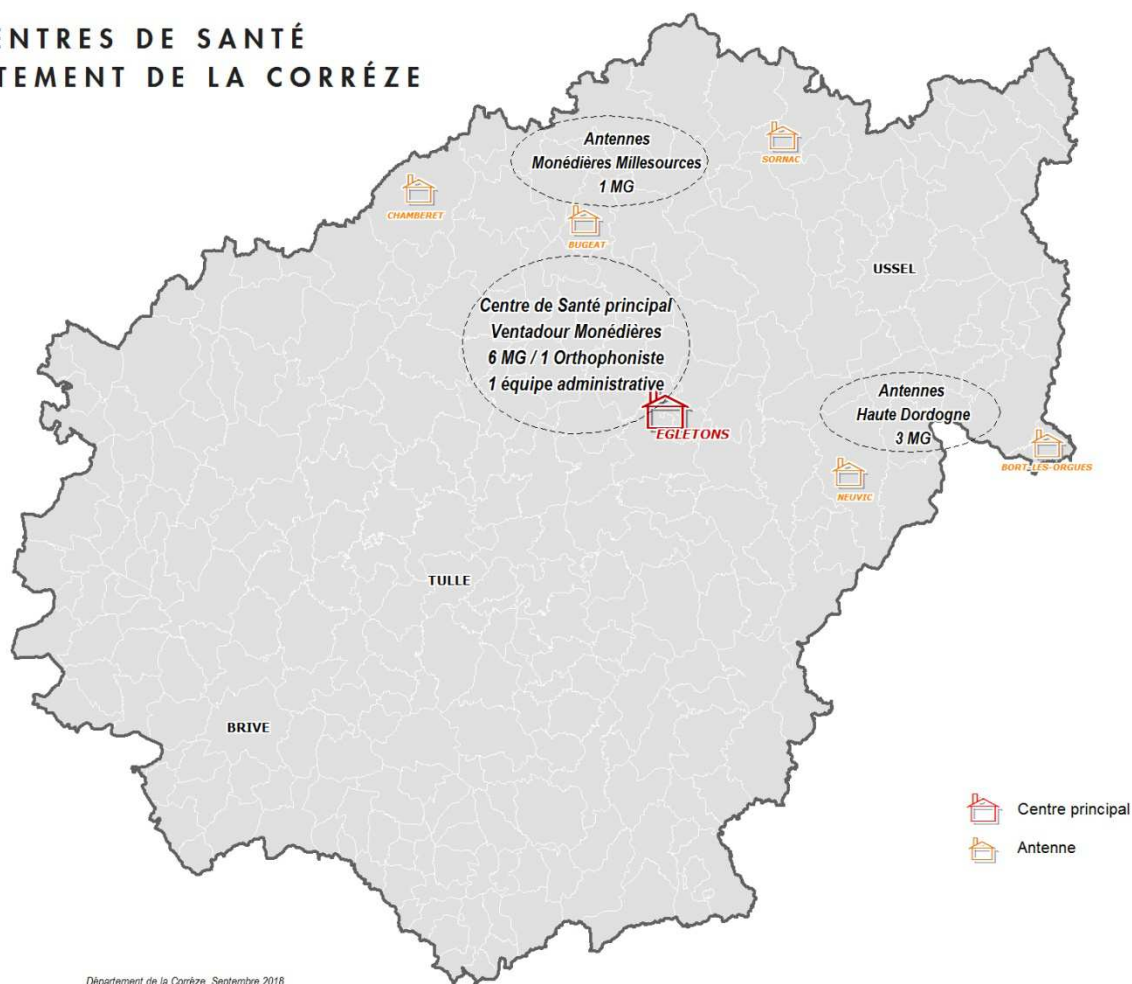
Configuration cible

Répartition des postes nécessaires au fonctionnement du centre de santé médical

RECAPITULATIF DES HYPOTHESES DE TRAVAIL

PERSONNEL CDS 19	NOMBRE (S)	ETP
DIRECTEUR (DASFI)	1	0.15
MEDECIN CHEF	1	0.5
MEDECINS GENERALISTES	10	10 ETP dont 0.8 Consultations 0.1 Missions CD19 (PMI/ASE/Autonomie) 0.1 coordination (Par Médecin)
ORTHOPHONISTE	1	1 ETP
CADRE DE SANTE	1	0.25
SECRETAIRES	3	3 ETP/ Secrétaire
RESPONSABLE ADMINISTRATIF FINANCIER/ REGISSEUR	1	1 ETP
GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE (Gestion tiers payant/Budget/suivi bilans activité...)	1	1 ETP
TOTAL	19	16,9 ETP

CENTRES DE SANTÉ - DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE



Amplitude

Sur la base d'une amplitude horaire maximale, soit 12h par jour (correspondant à 10 heures de consultations effectives) et 4 h le samedi matin (correspondant à 4 heures de consultations effectives) pour les pôles et 4 h à raison de 3 fois par semaine en moyenne pour les antennes.

Hypothèses d'activité

80 % du temps consacré au curatif, 10 % aux missions de santé publique départementales, 10 % formation et coordination

Par ailleurs, les personnels administratifs seront progressivement composés, d'un directeur, d'un responsable administratif et financier- régisseur, d'un gestionnaire administratif et de 3 secrétaires médicales.

Dans la mise en place du CDS, plusieurs phases seront présentées à mesure que le recrutement des médecins progressera. L'hypothèse minimale de fonctionnement pourrait se situer à quatre médecins généralistes dès janvier 2019. Un fonctionnement à 8 médecins pourrait être envisagé à fin 2019.

S'agissant des emplois de médecins, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en raison de la nature des fonctions et des besoins du service justifiés par l'exigence de la permanence des soins sur le territoire du Département.

S'agissant de fonctions particulières et qui ne correspondent pas aux principales missions décrites dans le cadre d'emploi des médecins territoriaux, la grille de référence pour la rémunération de ces médecins pourra être celle des praticiens hospitaliers, grille de la fonction publique hospitalière.

Des contrats spécifiques seront donc proposés avec une fraction du temps de travail consacrée aux missions départementales, hors consultations de médecine de ville. Ces missions seraient à définir en relation avec la PMI, la Direction de l'Autonomie et MDPH et l'ASE et d'autres actions de santé publique, permettant de résoudre le problème de recrutement médical du Département pour ses propres besoins.

Par ailleurs, l'attractivité de ces postes pourra être confortée par la proposition d'un exercice mixte comportant une quotité de travail pour le compte du centre de santé départemental et une quotité en exercice libéral sous réserve du respect des règles du cumul d'activité.

V. MODELE ECONOMIQUE PREVISIONNEL

Les recettes générées par les actes dispensés par les médecins salariés du centre de santé départemental constituent la source de financement principal. En 2015, un accord national a été signé entre l'Assurance maladie et les organisations représentatives des gestionnaires de centres de santé. Nouveau cadre rénové de partenariat, il permet notamment d'obtenir des financements complémentaires à la rémunération à l'acte et de conforter la place des centres de santé dans l'offre de soins ambulatoires.

A ce titre, l'accord prévoit la mise en œuvre de mesures visant à développer la prise en charge coordonnée des patients par les différents professionnels de santé, à renforcer l'accès aux soins sur le territoire, à valoriser la qualité des pratiques et l'efficace et enfin à simplifier les échanges entre les centres de santé et l'assurance maladie.

Les centres de santé peuvent également bénéficier de sources de financements extérieures : subvention au titre du Fonds d'intervention régional géré par l'Agence régionale de santé ou encore des collectivités locales, etc.

Les coûts liés à l'investissement de différents sites, locaux, équipements, entretien sont définis dans le cadre du partenariat avec les communes ou intercommunalités d'accueil.

L'aide de 75 000 € sollicitée auprès de l'ARS Nouvelle Aquitaine sera utilisée pour l'équipement nécessaire à l'installation des médecins et du secrétariat médical soit:

- Équipement informatique et téléphonique (ordinateurs, Smartphones, lecteurs de cartes vitales) à destination des médecins et du personnel administratif : 29 000 €
- Installation et paramétrage du logiciel Chorus, formation au logiciel pour médecins et personnel administratif: 18000 €.
- Matériel médical (table de consultation, tabouret médical, ...) et mobilier pour cabinet médical: 28 000 €

En complément des aides légales au fonctionnement d'un centre de santé, nous solliciterons auprès du Directeur général de l'ARS Nouvelle Aquitaine l'activation de la modulation régionale avec attribution de la majoration de 20% au titre du Contrat d'Aide à l'Installation, comme le stipule l'instruction du 19 juin 2018 relative à la mise en œuvre des contrats démographiques définis dans l'avenant n°1 à l'accord national du 23 mai 2017.

CONCLUSION

Le présent projet de santé décrit la situation sanitaire du département, les objectifs et modalités de mise en place des différents services d'un centre de santé départemental type.

Il devra être adapté de manière plus précise à chacun des lieux d'installation et fera l'objet d'avenants. Ce projet de santé propre devra être affiné avec la participation des professionnels dès leur recrutement qui y exerceront et les acteurs de santé et usagers locaux.

ANNEXES

Annexe 1 : CHARTE ÉTHIQUE DES CENTRES DE SANTÉ

Annexe 2 : RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Annexe 3 : DELIBERATION COMMISSION PERMANENTE 20/09/2018

PANORAMA DES AIDES AUX MEDECINS ET ETUDIANTS EN MEDECINE ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE 28/11/2018

Le dispositif.

Le Département de Corrèze va lancer fin 2018 le dispositif "nom à créer ex: **installerunmedecin.com**", à destination des étudiants en médecine, des professionnels de santé, des communes et intercommunalités.

Son objectif : faciliter le recrutement et l'installation des professionnels de santé en Corrèze, en proposant des mesures financières adaptées et un accompagnement personnalisé.

Le dispositif prévoit :

1. Un accompagnement privilégié avec un interlocuteur unique : le médecin chef départemental Affaires sanitaires/ Santé et PMI (Soutien aux installations médicales) et un site Internet dédié avec un guichet unique départemental:

• pour les professionnels de santé : une aide précieuse à toutes les étapes de leur installation

• pour les étudiants : une aide pour élaborer leur futur projet d'installation

• pour les collectivités de Corrèze: un appui technique pour la réalisation de projets (maison de santé, cabinet médical, etc).

2. Des mesures financières pour tous :

• pour les étudiants :

une aide aux internes en médecine étudiants en 3^{ème} cycle

une aide forfaitaire d'aide aux déplacements

une aide aux étudiants pour le stage obligatoire en PMI

Toute information sur : « xxx.com »

AIDES AUX INTERNES EN MEDECINE

AIDES FINANCIERES LEGALES	DEPARTEMENT DE LA CORREZE		
	TRANSPORT	LOGEMENT	AIDE A L'INSTALLATION
<p>.CESP (contrat engagement service public) : aide financière et accompagnement. .Destiné aux étudiants de 1° et 2° cycle. .Montant : jusqu'à 1200€brut/mois. .Engagement à exercer dans les « territoires fragiles ». .Durée : identique à la durée de versement, au moins 2 ans.</p>	<p>aide forfaitaire d'aide aux déplacements de 300€ pour les internes en stage chez des praticiens libéraux en zone déficitaire prioritaire et amélioration des conditions d'hébergement</p> <p>nombre estimé pour 10 étudiants</p>	<p>mobilisation des places d'hébergement = logements dans les collèges/ parc bailleur social/ mobilisation des communes de leur parc locatif/ logements vacants MSP</p> <p>COOPERATION COMMUNES/ INTER COMMUNALITE / BAILLEURS SOCIAUX</p>	<p>une aide aux internes en médecine étudiants en 3^{ème} cycle venant faire leur stage en Corrèze avec l'attribution d'une bourse départementale contre 5 ans d'engagement <u>d'activité libérale à temps plein ou en centre de santé et MSP</u> se traduisant par une bourse:</p> <ul style="list-style-type: none"> o 600€/mois pendant 3 ans o nombre estimé pour 10 étudiants
			<p>une aide aux étudiants pour le stage obligatoire en PMI</p> <ul style="list-style-type: none"> o de 150€/mois pendant 6 mois du stage o nombre estimé pour 5 étudiants
<p>ORGANISMES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ UFR : nombre de contrats ▪ ARS : qui signe le contrat ▪ CNG : qui assure le paiement 	CONSEIL DEPARTEMENTAL CORREZE	CONSEIL DEPARTEMENTAL CORREZE	CONSEIL DEPARTEMENTAL CORREZE

ADRESSES ET CONTACTS

<ul style="list-style-type: none"> • UFR • ARS • CNG • CDOM 19. <p>à compléter par partenaires</p>	<p>Département de Corrèze: Christophe BEAUBATIE médecin chef adresse... Tel : 0... mail : « @correze.fr » http://www.installerunmedecin.com/le-dispositif/</p>	<p>Département de Corrèze: Christophe BEAUBATIE médecin chef adresse... Tel : 0... mail : « @correze.fr » http://www.installerunmedecin.com/le-dispositif/</p>	<p>Département de Corrèze: Christophe BEAUBATIE médecin chef adresse... Tel : 0... mail : « @correze.fr » http://www.installerunmedecin.com/le-dispositif/</p>
--	--	--	--



CENTRE DE SANTE DEPARTEMENTAL 19

CHARTRE ETHIQUE DES CENTRES DE SANTE

DEFINITION D'UNE CHARTRE ETHIQUE

- o Une charte éthique est un document de référence dictant des règles et des principes de bonne conduite au sein d'un groupement de personnes ou de professionnels.
- o La charte éthique n'a pas de valeur officielle
- o La valeur de la charte éthique ne dépend que de sa reconnaissance : reconnaissance des gestionnaires, des professionnels de santé, des porteurs de projets, etc...
- o La charte éthique est un engagement libre de ceux et celles qui y adhèrent. Elle définit des valeurs communes.
- o La charte éthique suggère des comportements et des engagements mais n'impose aucune norme ou règle.

OBJECTIFS D'UNE CHARTRE ÉTHIQUE POUR NOTRE STRUCTURE

- o Pour ce qui nous concerne, la charte éthique a pour objectif de se doter d'une ligne de conduite qui engage chacun de ses membres dans le développement de nos actions communes.
- o Elle est comme ligne blanche, que chacun s'engage à respecter, et donc à ne pas franchir éthiquement.

CHARTRE ETHIQUE DE LA FABRIQUE DES CENTRES DE SANTE

- o Les centres de santé sont des structures de soins ambulatoires. Ils peuvent être médicaux, dentaires, infirmiers ou polyvalents.
- o Ils sont créés et gérés soit par des organismes à but non lucratif, soit par des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale, soit par des établissements de santé. Ils ne peuvent être adossés à des sociétés commerciales à but lucratif.
- o Ils mènent des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé, d'éducation thérapeutique et des actions sociales
- o Ils constituent des lieux de stages pour la formation des différentes professions de santé. Enfin, les professionnels de santé qui y exercent sont salariés.

Tiers payant, coordination des soins, accompagnement social des patients, prise en compte de toutes les populations sans discrimination sociale, culturelle ou religieuse, prévention, proximité, autant de missions qui doivent participer à la réduction des inégalités sociales de santé en offrant soins et prévention à tous.

Cette charte réunit l'ensemble des valeurs portées par les centres de santé depuis leur création et s'adresse à tous les gestionnaires et les professionnels exerçant en centre de santé.

Engagement numéro 1 : Faciliter l'accès aux soins pour tous :

- o *Accessibilité financière* par la pratique du tiers payant intégral - Assurance Maladie Obligatoire et Organismes complémentaires - pour tous les patients
- o *Accueil de tout patient*, sans discrimination de couverture sociale, d'âge, de situation de handicap ou de type de soins. Accompagnement médical et social : un accompagnement spécifique des publics vulnérables est mis en œuvre par une coordination médicale, sociale et administrative pour favoriser la prise en charge et l'aide à l'attribution de droits sociaux, ainsi qu'une orientation vers les acteurs et structures sanitaires, médico-sociales et sociales de proximités adaptées¹

1 - Accord National des centres de santé, Art 9-1-2

- o *Une amplitude d'ouverture adaptée* aux besoins du territoire et des populations : ouverture tous les jours de la semaine du lundi au vendredi, au moins 8 heures par jour, le samedi matin si besoin et fermeture annuelle maximale de 3 semaines.²
- o *Accès à des soins non programmés.*³
- o Participation à la *permanence des soins ambulatoires.*

Engagement numéro 2 : Pratiquer les soins sans but lucratif

- o *Respect des tarifs opposables*, sans dépassement d'honoraires.
- o Favoriser le *juste soin au juste coût* pour les tarifs dentaires non opposables ou hors nomenclature
- o *Salariat des professionnels de santé* garantissant l'accueil et la prise en charge de tous les publics et l'absence de sélection des patients

Engagement numéro 3 : Assurer des soins de qualité

- o Les professionnels salariés du centre sont *qualifiés, et se forment* régulièrement dans le cadre de la formation continue et pour la bonne mise en œuvre des projets de santé.
- o Le centre de santé permet aux professionnels de respecter strictement les *règles de bonne pratique et d'éthique* de leur exercice, définies par les autorités compétentes.
- o Les gestionnaires des centres respectent *l'indépendance des professionnels de santé* dans l'exercice de leur profession et les plans de traitements des patients.
- o Les centres de santé s'inscrivent dans une démarche qualité continue en mettant en œuvre, dans la mesure du possible, le *référentiel qualité des centres de santé* élaboré par les organisations représentatives des gestionnaires, avec l'appui méthodologique de la Haute Autorité de Santé⁴
- o La *durée des rendez-vous des consultations est adaptée* à une prise en charge qui assure la qualité des soins et de la prise en charge des usagers, selon les recommandations et référentiels quand ils existent, tout en veillant à l'équilibre économique du centre.

2 - Accord National des centres de santé, articles 8.1.1 et 15.5.

3 - Accord National des centres de santé, article 8.1.3.

4 - Accord National des centres de santé, Art 9-1-1

- o Le centre de santé s'engage à assurer un *suivi des patients dans la durée*, par des professionnels de santé qui ont accès aux données du dossier partagé et participent à des réunions de coordination pluri professionnelles.
- o Le centre de santé met en place des *actions de santé publique et de promotion de la santé* selon les besoins territoriaux et populationnels, en lien avec les acteurs de santé locaux et à la mesure des financements pouvant être recueillis à cette fin.

Engagement numéro 4 :
Organiser la concertation
entre les différents professionnels de santé autour du patient :

- o Un *système d'information* : Permettant le *partage des données de santé* par le dossier médical partagé, conformément aux textes en vigueur, compatible avec le DMP (Dossier Médical Personnel)
- o Permettant l'usage d'une *messagerie sécurisée*⁵
- o Organisation de la *concertation* lors de réunions des professionnels de santé et sociaux, si besoin, autour des cas complexes.
- o Harmonisation et optimisation des pratiques par la mise en place de *protocoles*
- o *Fonctions de coordination organisée* : présence d'un responsable médical si possible et d'un responsable administratif identifiés

Engagement numéro 5 : Placer le patient au cœur du parcours de soins

- o *L'ensemble des membres de l'équipe adhère au projet de santé du centre*⁶
- o *Les patients reçoivent une information claire, complète et compréhensible par tous,*
- o Sur les choix thérapeutiques proposés par les professionnels de santé
- o Sur la qualité des services : affichage des tarifs, des prestataires (prothésistes, partenariats en télémédecine...).
- o L'équipe du centre est *à l'écoute des patients* pour ce qui concerne l'organisation du centre de santé (questionnaire de satisfaction, groupe patients et/ou aidants, etc.)
- o L'équipe du centre facilite la mise en place de comités d'usagers associés à la vie du centre de santé par des instances de consultation élargies.

Engagement numéro 6 : Participer à l'organisation territoriale des soins ambulatoires

- o Les centres et leurs professionnels de santé doivent être présents ou représentés dans les *instances régionales ou nationales d'organisation des soins* : institutions, fédérations...
- o Participer à la *formation initiale des différents professionnels de santé*
- o *Travailler en réseau*, et répondre aux besoins sociaux, en lien avec les structures sociales du territoire que lequell elle rayonne.

5 - Accord National des centres de santé, Art 8-4-3

6 - Article 6323-1 du Code de la Santé Publique.



CENTRE DE SANTE DÉPARTEMENTAL

CORRÈZE SANTÉ

REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE DE LA CORREZE ET DE SES ANTENNES DE PROXIMITE

PREAMBULE

Le présent règlement intérieur du centre départemental de santé du Département de la Corrèze est arrêté en application de l'article L6323-1-10 du Code de la Santé Publique et en conformité à l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé. Il est rédigé dans le respect de l'Accord National des centres de santé.

Ce règlement a pour objet :

- de définir les règles de fonctionnement interne du centre, dans le respect des textes en vigueur et en conformité en particulier avec l'Accord National, la loi Hôpital Patients Santé Territoire, la loi de Modernisation de notre système de santé et les décrets y afférent ;
- de rappeler les garanties qui sont attachées à l'application de ces règles ;
- de préciser les principes généraux d'utilisation de l'espace et du matériel – en particulier en ce qui concerne l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ;
- De préciser les informations relatives au droit des patients.

Il s'impose à tous les personnels employés par le Département de la Corrèze, dans le centre de santé principal ou ses antennes, quel que soit leur statut. Il concerne l'ensemble des locaux et des lieux de travail des sites. Les personnes extérieures à la Collectivité, mais travaillant ou effectuant un stage dans les locaux, doivent se conformer aux dispositions relatives au présent règlement.

Dès son entrée en vigueur, chaque agent concerné s'en verra remettre un exemplaire. Chaque nouvel agent recruté en sera destinataire et devra en prendre connaissance.

La hiérarchie est chargée de veiller à son application.

Les mesures prises par le centre de santé ci-dessous décrites, sont celles édictées dans le « Référentiel d'évaluation des centres de santé » élaboré par le Regroupement National des Organismes Gestionnaires des Centres de Santé en 2007 en collaboration avec la Haute Autorité de Santé.

Au présent règlement intérieur est jointe la Charte éthique du Centre départemental de santé.

ARTICLE 1 -Définition des missions du centre

Le Centre départemental de Santé est constitué de trois entités :

- Le Centre Départemental de Santé (CDS)
- ses antennes

Conformément à l'article L 6323-1 du Code de la santé publique, les centres de santé sont des structures sanitaires de proximité, dispensant des soins de premier recours et, le cas échéant, de second recours et pratiquant à la fois des activités de prévention, de diagnostic et de soins, au sein du centre, sans hébergement, ou au domicile du patient. Ils assurent, le cas échéant, une prise en charge pluri professionnelle, associant des professionnels médicaux et des auxiliaires médicaux. Par dérogation à l'alinéa précédent, un centre de santé peut pratiquer à titre exclusif des activités de diagnostic.

Tout centre de santé, y compris chacune de ses antennes, réalise, à titre principal, des prestations remboursables par l'assurance maladie. Les centres de santé sont ouverts à toutes les personnes sollicitant une prise en charge médicale ou paramédicale relevant de la compétence des professionnels y exerçant.

Le CDS et ses implantations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et s'inscrivent dans le cadre de la charte d'accessibilité.

Les principes de la Charte de laïcité dans les services publics s'appliquent dans tous ses services y compris le centre de santé et ses antennes du Département de Corrèze tant pour les usagers que pour les agents.

Le CDS et ses implantations sont des structures déclarées à l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine en vertu des articles D.6323-8, D.6323-10 du code de la santé publique. Le Département de la Corrèze a adhéré au nouvel Accord National du 8 juillet 2015 et à son avenant n°1 prévoyant des dispositions conventionnelles spécifiques entre le Département et la CPAM.

Le Département assure la gestion du centre de santé. Il fixe par délibération l'organisation de son service et la définition de ses missions. Par délibération en date du 21 septembre 2018, le projet de santé a été adopté et transmis à l'Agence Régionale de la Nouvelle Aquitaine (ARS).

Le présent règlement intérieur fixe les droits et les devoirs des usagers. Les personnels, sous l'autorité de la direction, sont chargés de le faire appliquer ainsi que les modalités d'accomplissement des centres de santé.

Article 2 – Droits et obligations des Usagers- Comité des usagers

Le CDS a mis en place les conditions décrites ci-après pour l'accueil des usagers, les personnels, la permanence des soins et de consultation, les tarifs pratiqués, l'orientation

pendant les heures de fermeture et des conditions de fonctionnement utiles au public telles qu'elles sont décrites à l'article 6323-4 du Code de la santé publique.

Le public doit systématiquement se présenter auprès des agents d'accueil, il sera renseigné et orienté selon sa demande. Pendant la fermeture du centre, les usagers sont invités par message téléphonique et par affichage extérieur à appeler le 15 (SAMU) en cas d'urgence.

Les conditions de fonctionnement sont décrites aux usagers par un affichage, des signalétiques adaptées, des plaquettes d'information disponibles aux accueils et le site web du Département conformément à l'article D6323-5 du CSP.

Les usagers devront s'acquitter de la consultation. Le centre pratique le tiers payant et ne pratique aucun dépassement d'honoraires.

La direction se réserve le droit de relancer les contrevenants et de transmettre leur dossier au Trésor Public lorsqu'au terme des relances faites en interne, la dette restera impayée.

Seuls les espaces réservés au public seront librement accessibles.

Les usagers sont soumis à la loi n°2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public.

Conformément à la loi seules les personnes déjà habilitées à vérifier l'identité des usagers sont fondées à leur refuser l'accès dans le cas où leur visage est dissimulé.

Les personnels sont informés de la conduite à tenir dans le cas d'une situation prévue par la loi :

En cas d'urgence médicale, il ne pourra être refusé l'accès du service à une personne dont le visage est dissimulé et qui refuserait de se découvrir.

Conformément à l'article D6323-5 Code de la santé publique, le centre de santé a mis en place pour chaque patient pris en charge un dossier comportant l'ensemble des informations de santé nécessaires aux décisions diagnostiques et thérapeutiques dans le respect de la confidentialité et des règles déontologiques propres aux professionnels de santé concernés.

L'accès au centre et ses antennes est interdit à toute personne qui, par son comportement (ivresse, incorrection, bruit, violence physique ou verbale, acte délictueux) entraîne une gêne pour le public ou le personnel. Ce dernier, sous l'autorité de la direction, est habilité à expulser ou interdire d'accès tout contrevenant au règlement ou encore à faire appel aux forces de l'ordre en cas de nécessité. Toute infraction au règlement pourra faire l'objet d'une sanction (privation d'accès aux centres ou leurs antennes) ou l'objet de poursuites judiciaires en cas de délit.

Le centre de santé est un service public de santé ; il y est interdit de fumer conformément au décret n° 92-478 du 29 mai 1992.

L'usage des téléphones portables par les usagers et les personnels est interdit dès lors qu'il engendre une gêne pour le public et le personnel. La Direction se réserve le droit d'expulser du centre tout contrevenant.

La constitution d'un comité d'usagers sera favorisée et accompagnée si besoin.

Un comité d'usagers permettra :

- de recueillir l'opinion des usagers sur le service rendu
- une meilleure adéquation de l'offre de soins à la demande

- une implication des patients dans l'organisation de leur prise en charge afin d'en améliorer la qualité.

Article 3 – Implantations, organisation et fonctionnement

Article 3.1 Implantations

Le siège du centre de santé départemental se situe à Tulle- au Conseil départemental- Hôtel du Département- 9, Rue René et Émile Fage - BP 199- 19005 TULLE Cedex.

Le centre de santé principal sera situé à EGLETONS

Article 3.2 - Organisation

Ils sont ouverts sans interruption toute l'année de 8h à 20h du lundi au vendredi et le samedi de 8h à 12h. Le Département peut être amené à modifier les horaires d'ouverture en fonction des besoins de la population ou pour des raisons administratives.

Les antennes rattachées au centre de santé principal sont listées en annexe.

Article 3.3 - Fonctionnement

Le centre de santé principal et ses antennes assurent et réalisent sur place et, dans certains cas à domicile :

- des consultations de médecine générale, au centre et au domicile du patient si son état le requiert,
- des consultations de médecins spécialistes selon un plateau technique qui peut être différent selon les centres,
- des soins infirmiers.

Toutefois, le personnel d'accueil :

- s'assure que le praticien a en main l'ensemble des éléments qui concerne son patient,
- contrôle les droits aux organismes obligatoires et complémentaires d'assurance maladie et traite les litiges inhérents à la facturation ou au paiement des actes,
- accompagne le patient dans l'ouverture de ses droits d'accès à la protection sociale des régimes obligatoires et complémentaires.

Le centre de santé principal met en œuvre un dispositif d'information pour les avis médicaux d'urgence selon les modalités suivantes :

- **Dans les heures d'ouverture du centre :**

Des temps seront réservés à la prise en charge des consultations non programmées dans la limite des possibilités d'accueil et de prise en charge.

L'urgence de la prise en charge sera évaluée par le médecin.

Le centre élaborera une procédure de prise en charge des demandes de soins (soins ou consultation) non programmés. Cette procédure indiquera les personnes habilitées à mesurer le degré d'urgence, la liste de questions à poser, et la conduite à tenir.

Elle distinguera les demandes au téléphone, et les demandes à l'accueil.

Cette procédure sera connue de toutes les personnes habilitées à répondre au téléphone (demandes au téléphone), et de tous les personnels d'accueil (demandes à l'accueil).

- **En dehors des heures d'ouverture du centre :**

Un message sur le répondeur proposera une orientation aux patients.

Un affichage extérieur invitera les usagers à appeler le 15 (SAMU) en cas d'urgences.

Les médecins du centre de santé et ses antennes participeront à la Permanence De Soins Ambulatoires avec leurs confrères libéraux quand elle est organisée sur le territoire et conformément à la législation en vigueur.

Article 4 – Hygiène et sécurité des soins en centre de santé

Sécurité

Chaque agent doit respecter et faire respecter, en fonction de ses responsabilités hiérarchiques, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de travail, pour l'application des prescriptions prévues par la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Chaque agent doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle de ses collègues et du public, notamment en utilisant les équipements de protection individuelle et collective mis à sa disposition par la Collectivité. Pour des raisons évidentes de sécurité, le personnel doit être particulièrement vigilant au contrôle de la permanence de la signalétique de secours (notamment les plans d'évacuation, les consignes en cas de feu et les numéros d'appels des secours). L'accès aux extincteurs doit être garanti en permanence.

Nul ne peut refuser sa participation aux exercices de prévention et de lutte contre l'incendie ou les accidents du travail.

D'autre part, conformément aux recommandations de la Commission de Sécurité, le personnel doit veiller au dégagement permanent des couloirs et issues de secours, afin de garantir le respect du nombre d'Unités de Passage (UP) imposé à l'établissement. La direction des centres s'assure, pour sa part, de l'absence de tout encombrement mobilier de ces zones. L'ensemble du personnel des centres de santé doit prendre connaissance des consignes du plan d'évacuation de l'établissement en cas de sinistre.

Par ailleurs, le personnel est soumis à la réglementation en matière d'incendie en vigueur dans les différents services du Département de la Corrèze.

Hygiène

Équipements: le Centre de santé départemental alloue, aux antennes, les moyens nécessaires à la bonne pratique des actes médicaux et au fonctionnement des différentes activités, tant sur le plan du personnel, des locaux que du matériel, dans le respect des normes et des recommandations édictées par la Haute Autorité de Santé (H.A.S).

Les matériels et les locaux sont entretenus régulièrement pour répondre aux obligations techniques réglementaires, pour maintenir en conformité les centres de santé, pour respecter les principes généraux d'hygiène et éviter les risques infectieux. Les locaux sont soumis aux différentes visites d'inspection réglementaires.

Un référent « qualité, hygiène et sécurité » est identifié.
Les règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux

Les professionnels de santé au contact des patients doivent respecter les recommandations standards d'hygiène préconisées par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP-cf. annexe 1).

Chaque agent doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle de ses collègues et du public, notamment en utilisant les équipements de protection individuelle et collective mis à sa disposition par la collectivité.

Des protocoles seront mis en place concernant notamment :

Le respect des règles d'hygiène de base (lavage des mains, port de gants, masques),
L'entretien et le nettoyage du matériel de soin (nettoyage du stéthoscope, pinces, ciseaux),
Le port et la fréquence de renouvellement des tenues professionnelles,
L'entretien et la gestion des tenues professionnelles qui sont effectués conformément à un cahier des charges,
Les modalités de transport du matériel souillé à l'intérieur du centre et, le cas échéant, entre le domicile du patient et le centre.
Les moyens matériels permettant de respecter les règles d'hygiène seront mis à la disposition des personnels.

Parmi les moyens mis à leur disposition :

Point d'eau équipé pour le lavage des mains au niveau de toutes les zones de soins ou d'examen,
Savon adapté à l'objectif ou solution hydro-alcoolique disponible à chaque lavabo,
Essuie-mains à usage unique disponibles à chaque lavabo,
Robinets à commande non manuelle,
Poubelles à commande non manuelle.

Les personnels bénéficieront d'une formation adaptée concernant l'hygiène et la prévention des infections. Cette formation sera régulièrement actualisée.

Dispositifs médicaux réutilisables

Non stérilisables :

Des protocoles concernant le nettoyage et la désinfection des équipements réutilisables non stérilisables seront élaborés.

Les protocoles indiqueront, notamment :

Pour chaque dispositif, les modalités techniques et opératoires à respecter, conformément aux indications du fabricant du dispositif, du mode d'emploi des produits et appareils de désinfection,

Les modes opératoires de décontamination et désinfection à respecter : séquençage et durée des cycles de nettoyage, désinfection, rinçage, séchage, emballage et stockage,

La liste des instruments concernés.

Le centre dispensera une information/formation actualisée sur ces protocoles aux professionnels concernés.

Le centre tiendra les protocoles à la disposition des personnels concernés et les affichera dans les locaux concernés.

Le centre assurera la traçabilité de la désinfection.

Stérilisables :

Le matériel stérile utilisé est uniquement du matériel à usage unique

Les modalités de conservation et de gestion des médicaments

Un réfrigérateur sera mis à disposition dans chacun des centres et antennes afin de maintenir les médicaments qui le nécessitent, les vaccins, à la température de +4°C.

Les médicaments mis à disposition des médecins, médicaments d'urgence, seront stockés dans une armoire fermée à clef.

Leur validité et le respect de la date de péremption seront vérifiés mensuellement par le professionnel de santé « référent hygiène et sécurité ».

Les modalités de gestion et de maintenance des autres dispositifs médicaux

La validité des appareils de mesure sera contrôlée deux fois par an par le référent « qualité, hygiène et sécurité » : tensiomètres, thermomètres, pèse-personne, pèse-bébé.

Les modalités de conservation et de gestion des dispositifs médicaux non stériles

Pansements, compresses, bandelettes urinaires, seringues, aiguilles, matériel d'usage courant seront stockés dans une armoire et leur date de péremption sera contrôlée régulièrement par le référent « qualité, hygiène et sécurité » (deux fois par an). Les lieux de stockage sont notés sur le plan des locaux.

Les modalités de gestion des déchets d'activité de soins à risques infectieux

Les déchets sont éliminés conformément aux règles de bonnes pratiques.

La gestion de l'élimination des déchets de soins et des effluents sera organisée conformément à la réglementation (récupération, stockage, élimination, traçabilité) et aux recommandations de pratiques professionnelles.

Le centre dispensera une information/formation actualisée sur les bonnes pratiques d'élimination des déchets aux professionnels concernés.

Le centre a passé un marché avec une entreprise spécialisée dans l'enlèvement et le traitement des déchets qui précise le rythme d'enlèvement.

Un container pour l'évacuation des objets piquants, coupants, tranchants sera disponible dans tous les lieux où il est nécessaire.

Des emballages spécifiques pour élimination des déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) seront disponibles dans tous les lieux où ils seront nécessaires.

Le centre conservera les bordereaux d'élimination des containers et DASRI que lui remettra le prestataire. La procédure est détaillée en annexe 2.

Les modalités de gestion du risque d'accident d'exposition du sang

Tout incident ou accident survenu à un patient ou un membre du personnel doit être signalé immédiatement à la direction, le personnel devra se référer en cas de blessure ou de piqûre

accidentelle avec du matériel souillé, à la procédure de conduite à tenir, affichée dans les centres ou rassemblée dans le classeur de procédures, établie par la médecine professionnelle.

Les modalités de gestion, de déclaration, d'analyse et de prévention des événements indésirables graves (EIG) et des infections associés aux soins

L'enjeu est d'informer au plus tôt l'agence régionale de santé afin de détecter, dans les meilleurs délais, des situations à risque et de gérer immédiatement les situations les plus graves.

Il s'agit d'événements indésirables, exceptionnels et dramatiques qui pourraient **menacer la santé ou compromettre la sécurité** des personnes accueillies au sein de la structure.

Les EIG seront signalés à l'ARS de la Nouvelle Aquitaine, selon le protocole national, via le Point Focal Régional des alertes sanitaires :

Tél. :

Mail :

Fax :

Les incidents seront signalés par téléphone ou par mail :

Immédiatement pour les situations les plus graves,

Sous 48 heures maximum pour les autres événements,

Par téléphone, dans un premier temps, puis par écrit (via une fiche de signalement),

Tout signalement nécessitant une réponse urgente sera doublé d'un appel téléphonique.

Les modalités de prise en charge des urgences vitales pouvant survenir au sein du centre de santé

Un chariot d'urgence comprenant un défibrillateur, avec appareil à électro cardiogramme, oxymètre de pouls, masque de ventilation, nécessaire à perfusion sera disposé dans chaque lieu de soins.

Les médicaments de l'urgence seront à disposition du médecin :

dans sa valise en cas d'exercice en antenne,

sur le chariot d'urgence dans le cas de l'exercice dans le centre de santé.

Le matériel d'urgence sera régulièrement vérifié et maintenu en bon état de fonctionnement par le personnel de chaque service de soin, sous la responsabilité du directeur médical.

Les professionnels de santé auront élaboré une procédure de prise en charge des urgences.

Elle indiquera notamment :

- la localisation du matériel de prise en charge des urgences,
- l'orientation à proposer aux patients en l'absence de praticiens dans le centre,
- les modalités de transfert d'un patient vers une autre structure,
- la personne chargée du contrôle des matériels et consommables du chariot d'urgence.

La procédure sera connue de tous les personnels.

Les numéros internes et externes auxquels les professionnels/structures peuvent être joints seront affichés.

Les personnels seront formés à l'utilisation du matériel d'urgence.

Le contenu de la trousse d'urgence et la date de la dernière vérification des dates de péremption seront affichés dans le local où le matériel d'urgence est rangé.

Plan des locaux précisant les activités qui y sont dispensées

Les fiches de procédures portées à la connaissance du personnel seront à établir par les professionnels et jointes au règlement de fonctionnement et affichées dans les locaux concernés.

Article 5 - Personnels

Le centre de santé est placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental de la Corrèze et du Directeur de Centre Départemental de Santé. La direction médicale est assurée par le médecin chef du CDS.

L'ensemble du personnel est soumis au secret médical pour toutes informations qu'ils seraient amenés à connaître ou déduire dans le cadre de leur activité. Ce secret s'impose y compris en dehors du service et après cessation de toute activité au sein du centre.

Les effectifs du CDS sont des personnels médicaux (médecins), paramédicaux et des personnels administratifs.

Les praticiens non titulaires de la Fonction Publique Territoriale (FPT) exerçant au centre de santé possèdent un contrat de travail :

- conformément à la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT ;
- conformément à la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique. ;
- conformément au décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les praticiens sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite par le Département. Ils doivent par ailleurs contracter personnellement une assurance responsabilité civile professionnelle.

Article 5 Droit des patients

Article 5.1 – Le dossier médical

Le dispositif mis en œuvre pour favoriser l'accès des patients à leur dossier médical.

Le centre de santé dispose d'un dossier administratif et médical informatisé unique par patient conformément à la réglementation en vigueur.

Le dispositif mis en œuvre garantit la conservation des dossiers médicaux.

La conservation est conforme à la législation en vigueur.

La constitution du dossier garantit la traçabilité des informations, en application du troisième alinéa de l'article D. 6323-5 du Code de la santé publique, afin de connaître, notamment, la date de toute décision thérapeutique, de la réalisation de tout acte dispensé, de la délivrance de toute prescription, de toute information fournie au patient ou reçue de lui ou de tiers ainsi que l'identité du professionnel de santé concerné.

Le dossier médical sera tenu conformément à la législation applicable.

La partie administrative du dossier contiendra l'historique de la couverture sociale du patient.

Les informations médicales et/ou paramédicales seront actualisées à chaque passage du patient dans le centre, ou pour chaque intervention réalisée au domicile.
Chaque intervenant aura accès sans difficulté aux données dont il a besoin dans le respect du secret professionnel.

Article 5.2 - Les droits du patient

Le droit du malade sur son dossier médical n'est pas un droit de propriété mais un droit d'accès et un droit de communication. Un dossier médical ne peut sortir d'un centre que le temps d'une visite à domicile. En cas de départ d'un praticien, les dossiers des patients restent détenus par le centre de santé qui en a la propriété et en assurent la sécurité.

La transmission du dossier médical peut être demandée à tout moment soit par le patient ou son représentant légal ou ses ayants droit en cas de décès en application de la loi du 4 mars 2002 sur les droits des malades, des articles L.1111-7 et L.1112-1 du code de santé publique, et du décret n°2002-637 du 29 avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé. Les éléments du dossier seront transmis par le directeur médical au patient sur sa demande ou en cas d'impossibilité à la demande de son représentant légal, par écrit et sur présentation d'une pièce d'identité. La réponse devra être adressée dans les délais légaux, soit 8 jours à la date de réception de la demande ou 2 mois, si les informations contenues datent de plus de 5 ans. Des frais de copie et de transmission peuvent être facturés.

Une copie du dossier médical peut être demandée par le médecin traitant à la demande du patient ou de son représentant légal. Il incombera alors à l'établissement de s'assurer de la qualité du praticien désigné.

En cas de contrôle par le service médical de l'Assurance Maladie, les médecins prendront toutes dispositions utiles pour que soient communiqués au Médecin Conseil de la Sécurité Sociale les documents médicaux nécessaires au dit contrôle.

Article 5.3 - L'information du patient sur les tarifs pratiqués au sein du centre

Le centre mettra à la disposition du public, selon des modalités définies localement, un document de présentation générale du centre.

Le centre affichera les noms et spécialités des professionnels.

Le centre affichera les tarifs des actes pratiqués.

Les conditions de prise en charge financière par l'assurance maladie et les organismes complémentaires seront expliquées dès l'accueil.

Article 5.4 - Le dispositif éventuel d'évaluation de la satisfaction des patients

Une enquête de satisfaction pourra être régulièrement réalisée.

Les résultats de l'enquête de satisfaction sont analysés, exploités et conduiront à la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

Les résultats des enquêtes de satisfaction sont communiqués à l'ensemble du personnel pour information et association aux actions d'amélioration.

Les résultats des enquêtes de satisfaction sont communiqués aux patients : individuellement sur demande (précisée lors de l'enquête), et par affichage interne (résultats de l'enquête et actions d'amélioration éventuellement mises en place).

Les modalités d'administration des enquêtes devront permettre de sélectionner un échantillon représentatif de la population ciblée par l'enquête (nombre suffisant de patients interrogés, à des moments différents, âge, sexe, etc.).

Annexe 4-1

Précautions standard (Haut Conseil de la Santé Publique)

Hygiène des mains^{R29}

En préalable à l'hygiène des mains, le soignant doit porter une tenue à manches courtes, avoir des ongles courts (1 mm ou moins), sans faux ongles ni résine et ne porter aucun bijou (y compris montre ou alliance).

Il est recommandé d'effectuer une hygiène des mains :
immédiatement avant tout contact direct avec un patient,
avant tout soin propre ou tout acte invasif,
entre un soin contaminant et un soin propre ou un acte invasif chez un même patient,
après le dernier contact direct ou soin auprès d'un patient,
après tout contact avec des liquides biologiques,
avant de mettre des gants pour un soin,
immédiatement après avoir retiré des gants.

Il est recommandé de pratiquer une hygiène des mains par friction hydro-alcoolique en remplacement du lavage simple, du lavage hygiénique et du lavage chirurgical.
Si les mains sont visiblement souillées, il est impératif de procéder à un lavage simple des mains.

Port des gants^{R32}

Des gants sont toujours portés s'il y a un risque de contact avec du sang ou tout autre produit d'origine humaine, les muqueuses ou la peau lésée du patient, notamment à l'occasion de soins à risque (hémoculture, prélèvement sanguin, pose et dépose de voie veineuse, chambre implantable...). Ils doivent être portés également lors de la manipulation de tubes de prélèvements biologiques, de linge et matériel souillés. Ils sont mis systématiquement lors de tout soin lorsque les mains du soignant comportent des lésions (coupure, blessure, excoriation ou dermatose).

Il n'est pas recommandé de porter des gants lors des contacts avec la peau saine. Cette recommandation ne concerne pas la problématique de la prise en charge de certains micro-organismes (*Clostridium difficile* toxigène, entérocoques résistants aux glycopeptides) pour lesquels il existe des recommandations spécifiques.

Les gants sont changés entre deux patients ou deux activités (y compris pour le même patient). Ils sont mis juste avant le contact, le soin ou le traitement. Ils sont retirés dès la fin du soin pour être jetés avant de toucher l'environnement.

Masques

Les soignants doivent systématiquement porter un masque chirurgical anti-projection (norme EN 14683) avec lunettes de sécurité ou un masque-visière lors de soins avec risque de projection de sang, de liquide biologique.

Ces consignes s'appliquent également aux accompagnants lorsqu'ils sont impliqués dans les soins. Le patient doit porter un masque chirurgical (norme EN 14683) lorsqu'il présente une toux supposée d'origine infectieuse.

Les soignants et les visiteurs doivent porter un APR de type FFP (FFP1 ou FFP2) à usage unique répondant aux critères de la norme EN 149 en cas de risque d'exposition à des micro-organismes transmissibles par voie aérosol. Lors de manœuvre invasive, en cas de risque d'exposition à certains micro-organismes transmissibles par gouttelettes ou air, les soignants portent un APR de type FFP (FF P1 ou FFP2) à usage unique répondant aux critères de la norme EN 149.

Le masque doit toujours être porté en couvrant le nez, le menton et la bouche et doit être appliqué hermétiquement sur le visage. Il ne doit pas être repositionné ou porté en collier.

Tenue professionnelle

La tenue professionnelle est adaptée à l'activité pratiquée. Elle est changée régulièrement et chaque fois qu'elle est souillée. Elle est constituée d'un mélange de polyester et de coton (le plus souvent 65 %/35 %) qui autorise un lavage à une température > 60 °C. Les manches des tenues sont courtes pour permettre une bonne technique d'hygiène des mains. Les cheveux sont propres et attachés.

Une surblouse ou un tablier plastique à usage unique, protège systématiquement la tenue chaque fois qu'il existe un risque de projection ou d'aérosolisation de sang ou de liquide biologique. Cette protection est revêtue également lors d'un soin direct auprès d'un patient requérant des précautions complémentaires de type contact.

Annexe 4-2 Gestion des Déchets

CONDUITE A TENIR EN MATIERE D'HYGIENE ET DE PROTECTION POUR LA COLLECTE DES DECHETS

Le Centre de Santé génère trois types de déchets :

Catégorie 1 - déchets non coupants, non tranchants et non contaminés :

Il s'agit par exemple des essuie-mains papier, de toute forme de papeterie, d'emballage, etc.

Catégorie 2 – déchets non coupants, non tranchants mais contaminés :

Il s'agit par exemple de compresses souillées, de gobelets dentaires, pansements, cotons, gants, masques, et plus généralement de tout dispositif et objet ayant été en contact avec un liquide biologique humain.

Catégorie 3 – déchets coupants ou tranchants et contaminés ou non :

Il s'agit par exemple des seringues, aiguilles, lames de bistouris, etc.

Chaque catégorie de déchets doit être traitée selon la procédure suivante :

Catégorie 1 :

Pour la collecte, le personnel doit porter des gants non stériles.

La collecte de ces déchets se fait dans des poubelles portant des sacs de couleur noire. Ces sacs doivent être fermés avant d'être transportés. Les sachets fermés sont déposés dans la poubelle de collecte générale fournie par la ville ou le centre de santé est implanté (poubelle pour déchets ménagers).

Catégorie 2 :

Pour la collecte, le personnel doit porter des gants non stériles.

La collecte de ces déchets se fait dans des poubelles contenant des sacs de couleur jaune impérativement (sacs renforcés). Ces sacs doivent être fermés avant d'être transportés.

Les conteneurs sont déposés ensuite dans le local de stockage réservé à cet usage. Ils sont ensuite relevés par la société prestataire, et transportés pour incinération, conformément aux exigences ADR. Un bordereau de destruction devra être fourni par la dite société.

Catégorie 3 :

Ces déchets sont, au fur et à mesure de leur production, déposés par le praticien qui en a l'usage, dans les conteneurs jaunes hermétiques type Sanibox, mis à disposition dans chaque cabinet.

Pour la collecte, le personnel doit porter des gants non stériles. Au cas où un matériel n'aurait pas été introduit dans le boîte de sécurité, il devra être saisi par l'intermédiaire d'un instrument de préhension (type pince ou pince), et déposés dans la boîte jaune.

Une fois remplie, cette boîte doit être fermée hermétiquement, transportée dans le local à déchets et déposée sans compactage dans les conteneurs à sac jaune.

En cas de piqûre ou d'exposition accidentelle à un déchet contaminé, le personnel devra se référer à la procédure de conduite à tenir validé par la médecine professionnelle mis à la disposition dans chaque service et en avertir immédiatement la Direction du Centre. (cf. Annexe 1).

Annexe 4-3
Accident d'Exposition au Sang – AES

CONDUITE A TENIR DEVANT UN
ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG (AES)

Avant tout : la VICTIME

Ne pas faire saigner.

Nettoyer immédiatement la plaie à l'eau courante et au savon.

Rincer abondamment.

Mettre du DAKIN ou de la BETADINE en solution dermique ou de l'EAU de JAVEL à 12° chlorométriques diluée à 1/10.

!! Temps de contact : 5 min minimum.

Si projection dans l'œil : rincer abondamment à l'eau courante ou au sérum, au moins 5 min.

Pas d'antiseptique en cas de contact avec les muqueuses conjonctives.

Le traitement prophylactique doit être institué dans les 4 heures qui suivent l'AES.

Ainsi, la victime à un délai maximum de 4 h pour consulter un médecin aux Urgences de l'Hôpital le plus proche.

Démarches administratives

Pour les démarches administratives : 48 heures de délai.

- Déclaration accident de service signé et adressé par le supérieur hiérarchique dans les 48 heures à la Direction des ressources humaines et des relations sociales la déclaration d'accident (se référer à la procédure sous Vitami'n).

- Le certificat médical initial d'accident de travail d'AES.

Le médecin du CDS qui prendra en charge l'accidenté, recueillera le statut sérologique du patient source si ce dernier l'accepte.

Il précisera si le patient source est inconnu.

Il complètera une fiche de liaison précisant les circonstances de l'accident (*cf « observation médicale dossier AEV du COREVIH »*).

L'original de la fiche citée ci-dessus sera remis à la victime sous enveloppe fermée et confidentielle destinée au médecin urgentiste de l'hôpital, qui devra la compléter et la restituer à la victime.

Le médecin du CDS qui prendra en charge de la victime, préviendra les Urgences de l'hôpital référent du passage de la victime.

Consultation à l'hôpital référent obligatoire :

Consulter très rapidement aux urgences de l'hôpital référent le plus proche. Un médecin urgentiste décidera ou pas du traitement prophylactique antirétroviral qui doit être institué dans les 4 heures qui suivent l'AES.

Transport : ne pas laisser la victime se rendre seule à l'hôpital, le taxi éventuel sera remboursé par l'employeur sur présentation de la facture.

Consultation en médecine professionnelle et préventive :

Au retour dans le service, consulter le médecin en charge de la médecine professionnelle et préventive du Conseil départemental dans les plus brefs délais.

!! La suite de la prise en charge doit être faite par le médecin traitant selon les recommandations en vigueur. Il en informera régulièrement le médecin de la médecine professionnelle et préventive.

Annexe 4-4
Accueil du public

CHARTRE DU PATIENT ACCUEILLI EN CENTRE DE SANTE

Principes généraux :

Le centre de santé est ouvert à toute personne le souhaitant, sans distinction physique, de nationalité, de religion ou de statut social.

Toute personne accueillie au sein du centre de santé bénéficie du libre choix des médecins qui assureront sa prise en charge.

Le centre de santé garantit le droit au respect de la dignité et au respect de la vie privée, au secret des informations, à la non-discrimination dans l'accès aux soins, *(le secret professionnel et médical s'applique à tout professionnel de santé et tout personnel de l'établissement de santé).*

L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. Le patient a un droit d'accès à son dossier et aux informations qui y sont contenues, sous certaines conditions, il bénéficie du droit de corrections des informations le concernant *(Loi informatique et liberté).*

Le patient doit produire les justificatifs lui permettant de bénéficier du tiers-payant et être en état d'assurer son identité.

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient *(article L1111 – 4 du code de Santé Publique)*. Celui-ci doit bénéficier d'une information claire sur :

Les investigations pratiquées dans le cadre de sa prise en charge médicale,

Les actes de préventions qui peuvent lui être utiles,

Le diagnostic établi, le pronostic,

La nature du traitement proposé par le praticien, les risques fréquents ou graves qui peuvent être prévisibles.

Liberté des professionnels de santé :

Les professionnels de santé ont le droit de refuser de donner une suite favorable à une demande de soins pour des raisons professionnelles. Dans ce cas, ils doivent diriger le patient vers un autre professionnel de santé.

Toute personne accueillie au sein du centre de santé doit assumer les contraintes liées aux soins.

L'acte médical n'est concevable que dans une relation de confiance. Un échange d'informations est nécessaire pour décider en commun une action de soin et sa prise en charge médicale.

Respect des règles de vie du centre départemental de santé:

Tabac : il est strictement interdit de fumer dans le centre de Santé.

Téléphone portable : en raison des perturbations pouvant intervenir sur certains équipements médicaux, l'utilisation du téléphone portable est interdite à l'intérieur du centre.

Nuisances sonores : Le silence constitue l'un des éléments de confort. Il vous est demandé de le respecter.

Respect des locaux, des personnels et des patients.

Conformément à la loi **du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public**, la dissimulation du visage fait obstacle à la délivrance des prestations du service public.

Le respect des règles d'hygiène et de sécurité :

En cas d'incendie, il vous est demandé de suivre les consignes de sécurité qui vont être données par le personnel du centre dans lequel vous êtes accueilli.

Horaires des Centres territoriaux de santé et de leurs antennes

Le centre départemental de santé d'Egletons est ouvert de 08h00 à 20h00 et le samedi de 8h à 12H. Le Département peut être amené à modifier les horaires d'ouverture en fonction des besoins de la population ou pour des raisons administratives.

Annexe 4-5

Horaires d'ouverture et localisation des antennes des centres de santé territoriaux Centre de santé Égletons – liste des antennes

- Antenne de Monédières-Mille Sources
Ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 17h30
- Antenne de Haute-Dordogne
Ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 17h30

Annexe 4-6

Charte éthique

DEFINITION D'UNE CHARTE ETHIQUE

- Une charte éthique est un document de référence dictant des règles et des principes de bonne conduite au sein d'un groupement de personnes ou de professionnels.
- La charte éthique n'a pas de valeur officielle
- La valeur de la charte éthique ne dépend que de sa reconnaissance : reconnaissance des gestionnaires, des professionnels de santé, des porteurs de projets, etc.
- La charte éthique est un engagement libre de ceux et celles qui y adhèrent. Elle définit des valeurs communes.
- La charte éthique suggère des comportements et des engagements mais n'impose aucune norme ou règle.

OBJECTIFS D'UNE CHARTE ÉTHIQUE POUR NOTRE STRUCTURE

- Pour ce qui nous concerne, la charte éthique a pour objectif de se doter d'une ligne de conduite qui engage chacun de ses membres dans le développement de nos actions communes.
- Elle est comme ligne blanche, que chacun s'engage à respecter, et donc à ne pas franchir éthiquement.

CHARTÉ ETHIQUE DE LA FABRIQUE DES CENTRES DE SANTÉ

- Les centres de santé sont des structures de soins ambulatoires. Ils peuvent être médicaux, dentaires, infirmiers ou polyvalents.
- Ils sont créés et gérés soit par des organismes à but non lucratif, soit par des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale, soit par des établissements de santé. Ils ne peuvent être adossés à des sociétés commerciales à but lucratif.
- Ils mènent des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé, d'éducation thérapeutique et des actions sociales
- Ils constituent des lieux de stages pour la formation des différentes professions de santé.

Enfin, les professionnels de santé qui y exercent sont salariés.

Tiers payant, coordination des soins, accompagnement social des patients, prise en compte de toutes les populations sans discrimination sociale, culturelle ou religieuse, prévention,

proximité, autant de missions qui doivent participer à la réduction des inégalités sociales de santé en offrant soins et prévention à tous.

Cette charte réunit l'ensemble des valeurs portées par les centres de santé depuis leur création et s'adresse à tous les gestionnaires et les professionnels exerçant en centre de santé.

Engagement numéro 1 : Faciliter l'accès aux soins pour tous :

- *Accessibilité financière* par la pratique du tiers payant intégral - Assurance Maladie Obligatoire et Organismes complémentaires - pour tous les patients
- *Accueil de tout patient*, sans discrimination de couverture sociale, d'âge, de situation de handicap ou de type de soins. Accompagnement médical et social : un accompagnement spécifique des publics vulnérables est mis en œuvre par une coordination médicale, sociale et administrative pour favoriser la prise en charge et l'aide à l'attribution de droits sociaux, ainsi qu'une orientation vers les acteurs et structures sanitaires, médico-sociales et sociales de proximité adaptées⁷
- *Une amplitude d'ouverture adaptée* aux besoins du territoire et des populations : ouverture tous les jours de la semaine du lundi au vendredi, au moins 8 heures par jour, le samedi matin si besoin et fermeture annuelle maximale de 3 semaines.⁸
- *Accès à des soins non programmés.*⁹
- Participation à la *permanence des soins ambulatoires*.

Engagement numéro 2 : Pratiquer les soins sans but lucratif

- *Respect des tarifs opposables*, sans dépassement d'honoraires.
- Favoriser le *juste soin au juste coût* pour les tarifs dentaires non opposables ou hors nomenclature
- *Salariat des professionnels de santé* garantissant l'accueil et la prise en charge de tous les publics et l'absence de sélection des patients

7 - Accord National des centres de santé, Art 9-1-2

8 - Accord National des centres de santé, articles 8.1.1 et 15.5.

9 - Accord National des centres de santé, article 8.1.3.

Engagement numéro 3 : Assurer des soins de qualité

- Les professionnels salariés du centre sont *qualifiés, et se forment* régulièrement dans le cadre de la formation continue et pour la bonne mise en œuvre des projets de santé.
- Le centre de santé permet aux professionnels de respecter strictement les *règles de bonne pratique et d'éthique* de leur exercice, définies par les autorités compétentes.
- Les gestionnaires des centres respectent *l'indépendance des professionnels de santé* dans l'exercice de leur profession et les plans de traitements des patients.
- Les centres de santé s'inscrivent dans une démarche qualité continue en mettant en œuvre, dans la mesure du possible, le *référentiel qualité des centres de santé* élaboré par les organisations représentatives des gestionnaires, avec l'appui méthodologique de la Haute Autorité de Santé¹⁰
- La *durée des rendez-vous des consultations est adaptée* à une prise en charge qui assure la qualité des soins et de la prise en charge des usagers, selon les recommandations et référentiels quand ils existent, tout en veillant à l'équilibre économique du centre.
- Le centre de santé s'engage à assurer un *suivi des patients dans la durée*, par des professionnels de santé qui ont accès aux données du dossier partagé et participent à des réunions de coordination pluri professionnelles.
- Le centre de santé met en place des *actions de santé publique et de promotion de la santé* selon les besoins territoriaux et populationnels, en lien avec les acteurs de santé locaux et à la mesure des financements pouvant être recueillis à cette fin.

Engagement numéro 4 :

Organiser la concertation

entre les différents professionnels de santé autour du patient :

- Un *système d'information* : Permettant le *partage des données de santé* par le dossier médical partagé, conformément aux textes en vigueur, compatible avec le DMP (Dossier Médical Personnel)
- Permettant l'usage d'une *messagerie sécurisée*¹¹
- Organisation de la *concertation* lors de réunions des professionnels de santé et sociaux, si besoin, autour des cas complexes.
- Harmonisation et optimisation des pratiques par la mise en place de *protocoles*
- *Fonctions de coordination organisée* : présence d'un responsable médical si possible et d'un responsable administratif identifiés

10 - Accord National des centres de santé, Art 9-1-1

11 - Accord National des centres de santé, Art 8-4-3

Engagement numéro 5 : Placer le patient au cœur du parcours de soins

- *L'ensemble des membres de l'équipe adhère au projet de santé du centre¹²*
- *Les patients reçoivent une information claire, complète et compréhensible par tous,*
- *Sur les choix thérapeutiques proposés par les professionnels de santé*
- *Sur la qualité des services : affichage des tarifs, des prestataires (prothésistes, partenariats en télémédecine...).*
- *L'équipe du centre est à l'écoute des patients pour ce qui concerne l'organisation du centre de santé (questionnaire de satisfaction, groupe patients et/ou aidants, etc.)*
- *L'équipe du centre facilite la mise en place de comités d'usagers associés à la vie du centre de santé par des instances de consultation élargies.*

Engagement numéro 6 : Participer à l'organisation territoriale des soins ambulatoires

- *Les centres et leurs professionnels de santé doivent être présents ou représentés dans les instances régionales ou nationales d'organisation des soins : institutions, fédérations...*
- *Participer à la formation initiale des différents professionnels de santé*
- *Travailler en réseau, et répondre aux besoins sociaux, en lien avec les structures sociales du territoire que lequel elle rayonne.*

12 - Article 6323-1 du Code de la Santé Publique.



CENTRE DE SANTE DÉPARTEMENTAL

CORRÈZE SANTÉ

Statuts de la Régie du Centre départemental de Santé "Corrèze Santé"

1. Statuts pour la régie chargée de la gestion du centre de santé départemental

Titre 1 : dispositions générales

Article 1^{er} : Objet

Il est créé à compter du 1^{er} janvier 2019 une régie, régie dénommée "Corrèze Santé".

Cette régie a pour objet d'assurer la gestion du service public industriel et commercial constitué par le centre départemental de santé, destiné à assurer des soins de proximité dans les communes du département confrontées à une absence ou une insuffisance marquée de médecins généralistes pratiquant l'exercice libéral.

Le centre départemental de santé assure donc sur l'ensemble du territoire départemental, en parfaite complémentarité avec les acteurs de santé et dans le respect du libre choix de l'utilisateur, des activités de soins sans hébergement et participe à des actions de santé publique, et à des actions sociales.

Il recrute à cet effet des médecins généralistes ainsi que des personnels paramédicaux et administratifs salariés.

Il fonde son action sur les 5 principes suivants, détaillés dans le cadre du projet de santé : subsidiarité, consensus local, complémentarité, agilité, équilibre financier.

En conséquence, la régie dans le cadre de la gestion de ce service, a notamment les missions suivantes :

- Organisation et fonctionnement du centre de santé ;
- Recrutement des personnels et gestion des ressources dans le cadre des orientations et des moyens définis par l'assemblée départementale ;
- Mise en place des partenariats nécessaires pour l'articulation du centre de santé principal et des antennes avec l'ensemble des acteurs sanitaires, sociaux et médico sociaux du territoire ;
- Promotion du centre de santé et communication en direction des médecins pour un exercice salarié ou libéral en Corrèze ;
- Préparation du schéma stratégique de déploiement des antennes soumis à l'approbation de l'assemblée départementale ;
- Gestion des conventions partenariales avec le commune siège d'implantation du site principal et d'antennes et gestion des ouvertures ainsi que des fermetures des sites ;
- Expertise sur les questions de démographie médicale.

Article 2 : Siège de la régie-collectivité territoriale de rattachement

La collectivité territoriale de rattachement de la régie est le Département de la Corrèze.

Le siège de la régie est fixé à Tulle, au Conseil départemental- Hôtel du Département- 9, Rue René et Émile Fage - BP 199- 19005 TULLE Cedex.

Titre 2 : Administration de la régie

Chapitre 1^{er} : dispositions générales

Article 3 : Fonctionnement administratif de la régie

La régie est administrée par son Directeur agissant sous l'autorité du Président du Conseil départemental et par délégation du Directeur Général des Services.

Chapitre 2 : Conseil départemental

Article 4 : pouvoirs du Conseil départemental

Le Conseil départemental donne naissance à la régie et dispose du pouvoir d'organisation de cette structure.

Il prend toutes mesures intéressant la régie.

A ce titre, il dispose notamment des compétences suivantes :

- Adoption des statuts
- Fixation du montant de la dotation initiale
- Approbation des conditions de rémunération des personnels de la régie
- détermination de la subvention annuelle attribuée au centre de santé.

Chapitre 3 : Le président du Conseil départemental

Article 5 : le Président du Conseil départemental

Le Président du Conseil départemental est le représentant légal de la régie et il en est l'ordonnateur.

Il peut déléguer tout ou partie des compétences d'animation de la régie au Vice-président.

Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Conseil départemental relatives à la régie.

Il présente au Conseil départemental le budget, le plan stratégique annuel, le rapport d'activité et le bilan financier de la régie du centre de santé départemental.

Il nomme le directeur dans les conditions prévues à l'article 12 du décret du 16 août 1985, sur proposition du directeur général des services. Il met fin à ses fonctions dans les mêmes formes. Il nomme également les agents de la régie.

Chapitre 4 : direction de la régie

Article 6 : le Directeur de la régie

Le Directeur de la régie est désigné par le Président du Conseil départemental sur proposition du directeur général des services, auxquels il est hiérarchiquement rattaché.

Le Directeur assure le fonctionnement des services de la régie. A cet effet :

- Il prépare le budget,
- Il procède, sous l'autorité du DGS, aux ventes et achats courants, dans les conditions fixées par les statuts,
- Il dispose, par délégation du DGS, du pouvoir hiérarchique sur les agents du centre de santé départemental,
- Il rend compte de son action au DGS,
- Il est remplacé, en cas d'absence ou d'empêchement, par un des fonctionnaires ou employés du service, désignés par le Président du Conseil départemental,
- Il peut recevoir, dans le cadre du DUD, du Président du Conseil départemental délégation de signature pour toutes les affaires intéressant le fonctionnement de la régie.

Les fonctions de directeur sont incompatibles avec un mandat électif. En outre, le Directeur ne peut :

- Prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie,
- Occuper une fonction dans ces entreprises,
- Assurer une prestation pour ces entreprises.

En cas d'infraction à ces dispositions, le directeur est démis de ses fonctions par le Président du Conseil départemental. Il est immédiatement remplacé.

La rémunération du directeur est fixée par le Conseil départemental sur proposition du Président du Conseil Départemental.

Titre 3 : Dispositions comptables et financières

Article 7 : gestion budgétaire et financière

Le Président du Conseil départemental est l'ordonnateur de la régie et, à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Il définit, dans le cadre du Document unique de Délégation les modalités selon lesquelles il délègue cette compétence au directeur de la régie et en cas d'empêchement aux agents placés sous son autorité

Les produits de la régie, y compris les taxes ainsi que les charges, font l'objet d'un budget spécial annexé au budget du Département voté par le Conseil départemental. Dans les budgets et les comptes du Département, ces produits et ces charges sont repris en deux articles, l'un pour les recettes, l'autre pour les dépenses.

Le budget est préparé par le directeur de la régie du centre de santé.

Le Président du Conseil départemental présente à l'Assemblée départementale le budget, le plan d'action, le rapport d'activité et les comptes de la régie. Le Conseil départemental vote le budget de la régie et délibère sur les comptes. Il délibère sur les mesures à prendre d'après les résultats de l'exploitation à la fin de chaque exercice et, au besoin, en cours d'exercice.

Il vote la subvention annuelle du Département à la régie.

En fin d'exercice, l'ordonnateur établit le compte administratif et le comptable établit le compte de gestion. Puis ces documents sont présentés à l'assemblée départementale dans les délais fixés à l'article L-1612-12 du code général des collectivités territoriales.

Les fonds de la régie sont déposés au Trésor.

En cas d'insuffisance des sommes mises à la disposition de la régie, la régie ne peut demander d'avances qu'au département. Le Conseil départemental fixe la date de remboursement des avances.

Article 8 : comptable de la régie

Le comptable de la régie est le comptable du Département.

Article 9 : fixation des tarifs du service

La rémunération des actes de consultation se fait en application de l'accord national contracté avec l'Assurance maladie ; le centre de santé étant conventionné secteur 1 et pratiquant la dispense d'avance de frais.

Les autres produits correspondant à des services fournis par la régie sont fixés par le Conseil départemental, après avis de la Caisse primaire d'assurance maladie.

Titre 4 : dispositions diverses

Article 10 : fin de la régie

La régie cesse son exploitation en exécution d'une délibération du Conseil départemental.

La délibération du Conseil départemental décidant de renoncer à l'exploitation de la régie détermine la date à laquelle prennent fin les opérations de celle-ci.

Les comptes sont arrêtés à cette date.

L'actif et le passif de la régie sont repris dans les comptes du Département.

Le Président du Département est chargé de procéder à la liquidation de la régie. Il peut désigner un liquidateur dont il détermine les pouvoirs. Le liquidateur a la qualité d'ordonnateur accrédité auprès du comptable. Il prépare le compte administratif de l'exercice qu'il adresse au préfet du département, siège de la régie, qui arrête les comptes.

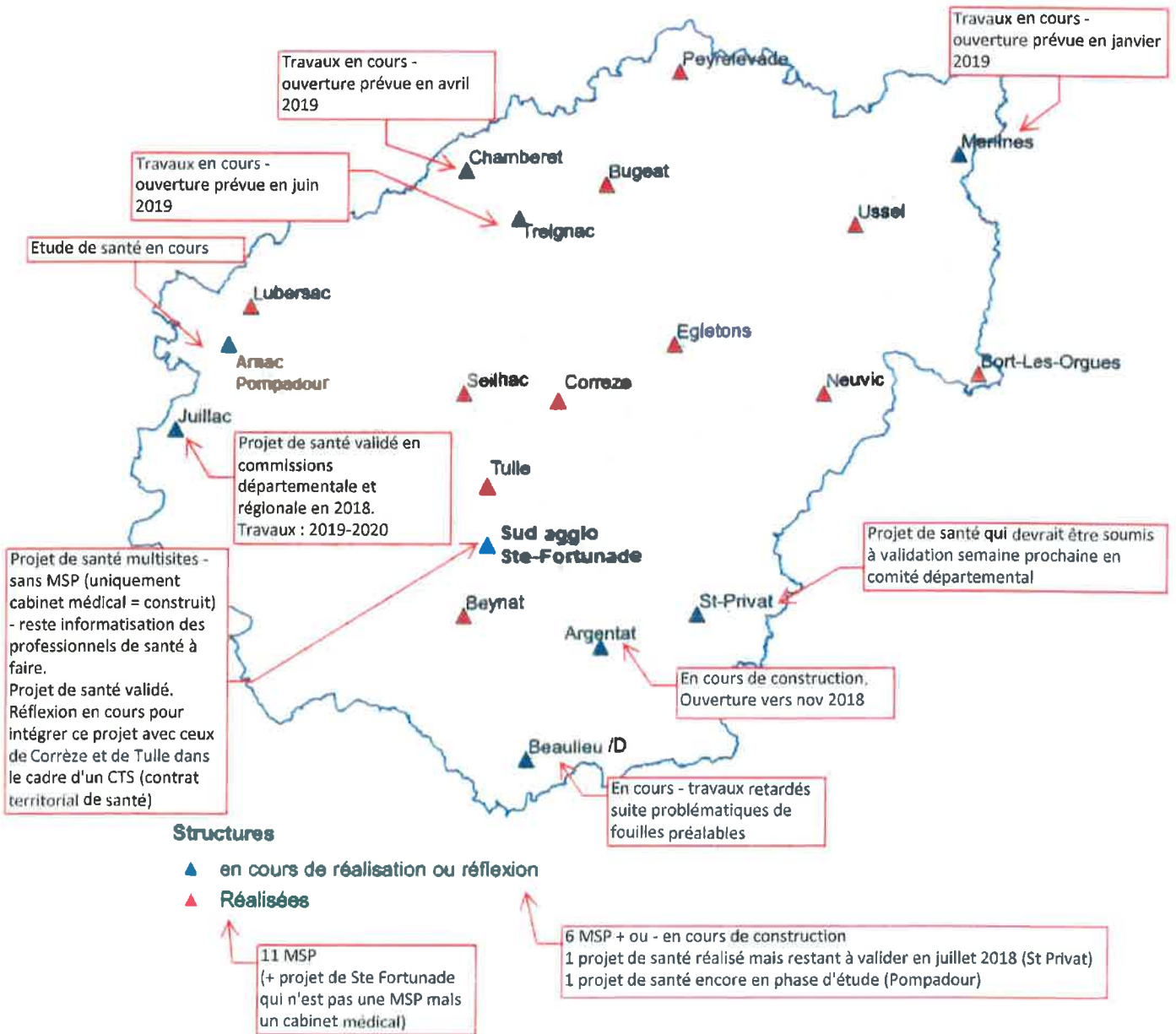
Les opérations de liquidation sont retracées dans une comptabilité tenue par le comptable. Cette comptabilité est annexée à celle du Département. Au terme des opérations de liquidation, le Département corrige les résultats de la reprise de la régie, par délibération budgétaire.



Les maisons de santé pluriprofessionnelles de la Corrèze

Réalisations et projets au 1^{er} mars 2018

Données actualisées/commentées le 05 juillet 2018



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'INSERTION 2019-2021

RAPPORT

Dans le cadre de sa politique départementale de l'insertion, le Conseil Départemental s'est fixé pour objectif prioritaire l'accès et/ou le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa.

La Collectivité mobilise l'ensemble de ses services et de ses moyens pour que cet objectif devienne demain une réalité.

C'est un enjeu primordial.

Pour cela, le Département sur chaque territoire est aux côtés des entreprises et des publics dont il a la responsabilité pour trouver la meilleure réponse.

Il a bâti ses propres outils ; BOOST Emploi, les Forums BOOST, les Clés de l'Emploi pour préparer et optimiser les recrutements.

Chef de file et pilote de l'action sociale et de la solidarité, notre collectivité lors de l'Assemblée Départementale du 25 mars 2016, s'est dotée d'une politique départementale d'insertion forte et ambitieuse, bâtie autour de 4 priorités :

- une économie porteuse d'emplois ;
- un aménagement durable et équilibré du territoire ;
- le bien vivre ensemble ;
- la participation citoyenne.

La mise en œuvre opérationnelle de cette politique d'insertion s'est appuyée sur deux programmes fondateurs :

- Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) définit la politique d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires en recensant les besoins d'insertion, l'offre locale d'insertion et en planifiant les actions d'insertion correspondantes ;

- Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) met en œuvre le PDI, définit les modalités de coordination entre partenaires pour favoriser l'insertion sociale des bénéficiaires du rSa au plus près des territoires.

Ces deux programmes complémentaires et indissociables dans leur activation arrivent à leur terme le 31 décembre prochain et leurs bilans respectifs sont joints en annexes (annexe 1 - bilan du PDI ; annexe 2 - évaluation et bilan du PTI).

Le Programme Départemental d'Insertion 2016/2018 a fondé l'intervention de la Collectivité autour de 4 axes prioritaires :

- Systématiser et renforcer l'accompagnement,
- Redéfinir et rénover l'offre d'insertion sociale,
- Mettre en lien l'insertion sociale et le développement économique,
- Renouveler les modes de gouvernance.

- **Systématiser l'accompagnement des bénéficiaires du rSa :**

Pour cela, le spectre d'accompagnement a été élargi et diversifié. Composé initialement de 71 référents/travailleurs sociaux et 12 référents professionnels, ce sont à présent 11 référents professionnels, 2 coachs professionnels, 2 coachs sociaux, une psychologue du travail et un accompagnant santé (infirmière) qui s'ajoutent aux 71 référents sociaux en charge d'un suivi individualisé des personnes, soit au total une équipe de 88 professionnels.

Le Programme Départemental d'Insertion s'est également appuyé sur une mobilisation et une prise en charge systématique des publics dès leur entrée dans le dispositif rSa avec la mise en place de réunions d'information et de mobilisation sur chacune des 12 Maisons de Solidarité Départementale (MSD). Sur la période 2016/2017, ce sont 344 réunions qui se sont tenues et qui ont concerné 2147 bénéficiaires du rSa.

Grâce à cette organisation, chaque bénéficiaire, dans les 3 mois maximum suivant son entrée dans le dispositif rSa, prend connaissance de ses droits et devoirs, le 1^{er} Contrat d'Engagements Réciproques est réalisé, un référent de parcours lui est immédiatement désigné et le prochain rendez-vous est fixé.

Ces modalités d'accompagnement adapté et évolutif ont permis aux personnes de travailler sur leur projet d'insertion socioprofessionnelle, d'en activer les différentes étapes avec la réalisation (pour la période 2016/2017) de 15 747 Contrats d'Engagements Réciproques et des taux de contractualisation de 84% pour les référents sociaux et de 97% pour les référents professionnels et les coachs.

• **Redéfinir et rénover l'offre d'insertion sociale :**

Le Programme Départemental d'Insertion active des conventions financières évolutives en fonction des besoins. Elles ont pour vocation de lever les freins à la mobilité, de lutter contre l'isolement et de faciliter l'accès aux droits et aux soins pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

Il est en effet, essentiel de mobiliser une offre d'insertion sociale et de santé soutenue et diversifiée pour consolider les situations et sécuriser ensuite des démarches d'insertion professionnelle durable.

Sur le volet social, en 2016/2017, 14 conventions (FEL, Familles Rurales Larche, Écoute et Soutien, ADER, CCAS Ussel, Rayon de Soleil...) ont été signées et ont apporté une réponse à 2036 bénéficiaires du rSa.

• **Mettre en lien l'insertion avec le développement économique :**

Sur 2016 et 2017, le Programme Départemental d'Insertion a généré 78 conventions afin de sécuriser l'accès et le maintien dans l'emploi pour les bénéficiaires du rSa. Plus de la moitié d'entre elles sont à destination des structures d'insertion par l'activité économique. Elles sont un levier pour travailler sur l'employabilité. Les autres visent le domaine de la création ou du développement d'activité des travailleurs indépendants, ou encore l'accompagnement des bénéficiaires du rSa ayant une reconnaissance de travailleur handicapé.

Les conventions engagées s'attachent à apporter un panel de réponses larges et diversifiées. Elles mettent en œuvre les outils nécessaires à un rapprochement des publics dont nous avons la charge et des entreprises locales en recherche de main d'œuvre.

Ce rapprochement est une volonté forte du Département. Il s'appuie aussi sur des relais complémentaires, innovants et réactifs tels que le dispositif BOOST Emploi, les actions collectives de préparation à l'emploi "Les Clés de l'Emploi" ou encore les Forums BOOST Emploi.

Nouvelle action pour 2018, les Clés de l'Emploi accompagnent les entreprises dans leur recherche de main d'œuvre.

Dans le même temps, elles préparent les candidats aux codes des entreprises et à leurs besoins spécifiques et elles se concluent par un face à face entre recruteurs et bénéficiaires du rSa.

Ainsi, les 3 premières actions "Clés de l'emploi" ont permis à 23 bénéficiaires du rSa de se positionner sur des entretiens de recrutement et à 14 d'entre eux de valider un retour à l'emploi et à la formation.

Au vu du résultat des ces 3 premières actions, une 4^{ème} va se dérouler à Objat en décembre en partenariat étroit avec la mairie d'Objat afin de répondre aux nombreuses offres d'emploi non pourvues sur ce bassin.

Le Forum BOOST Emploi 2017, quant à lui, a accueilli plus de 700 visiteurs. 300 CV ont été déposés par des bénéficiaires du rSa et 85 réponses leur ont été apportées en termes d'emploi et de formation.

En 2016/2017, le PDI a mobilisé sur le volet professionnel plus de 40 opérateurs (secteur de l'Insertion par l'Activité Économique, FEL, AIRELLE...) et a apporté une réponse à 1516 bénéficiaires du rSa.

- **Renouveler les modes de gouvernance**

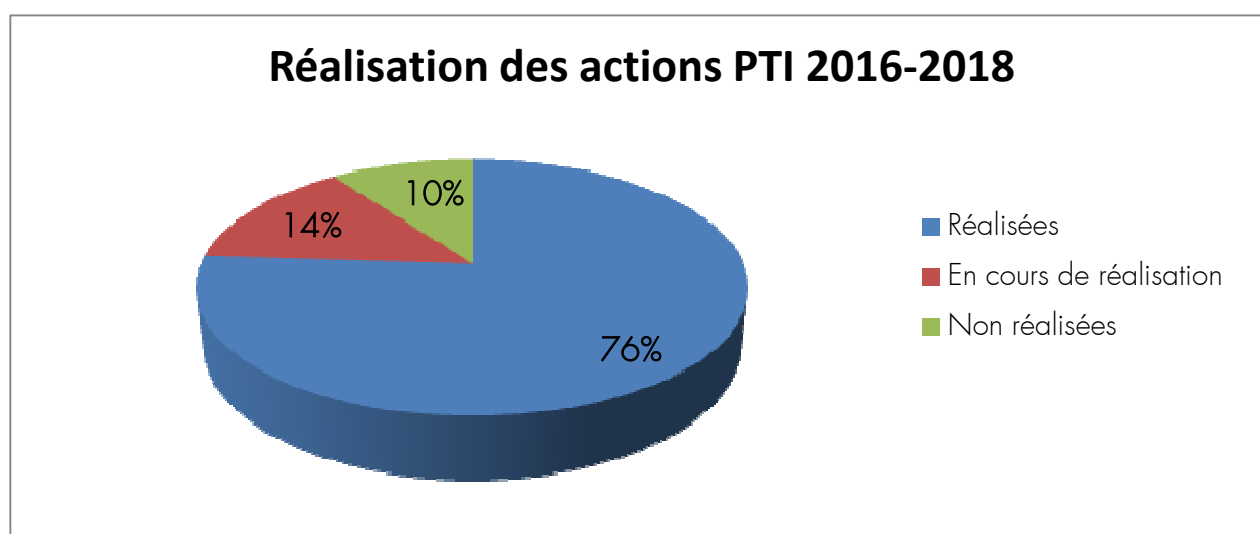
En tenant compte de chacun de nos territoires, des spécificités et des ressources locales, le Département s'est doté d'un Pacte Territorial d'Insertion.

Travail de partenariat et de collaboration dynamique et constamment réinterrogé, le Pacte Territorial d'Insertion s'est traduit par un plan opérationnel de 29 fiches actions (présentées en annexe au présent rapport) portées et activées par la Collectivité et les 23 signataires du Pacte (Cf. Composition du Comité de Pilotage Annexe 2 p16).

Le PTI 2016/2018 et son plan opérationnel de 29 fiches actions

Vote le 25 novembre 2016 à partir d'un diagnostic territorialisé, le PTI se décline en 29 fiches actions : 34% sur le champ professionnel, 31% sur le champ social, 14% pour la formation. Les 21% restants concernent des dispositifs, supports et outils (plateformes, observatoire...).

Aujourd'hui, le Pacte Territorial d'Insertion arrive à son terme avec une réalisation à hauteur de 90%. 22 actions sont réalisées, 4 sont en cours de réalisation et 3 restent non réalisées soit du fait d'un calendrier trop bref soit par besoin d'une évaluation plus précise.



En annexe 4 au présent rapport, figure le tableau récapitulatif de l'état d'avancement des 29 fiches action.

En complément du bilan détaillé de l'état d'avancement du Pacte Territorial d'Insertion et de chacune de ses fiches jointes en annexe, une évaluation a été menée quant à l'impact de ce programme sur la politique départementale d'insertion.

En lien avec une dynamique de travail partenarial renforcé et resserré autour des acteurs de l'insertion, de la mutualisation de nos dispositifs et de nos moyens pour activer un panel de réponses le plus large et complet possible, l'impact positif de ce programme est mesurable.

L'évaluation réalisée met en avant 4 constats majeurs :

Une systématisation de l'accompagnement

Une employabilité favorisée

Une meilleure accessibilité et lisibilité des offres d'emploi

Une coordination dynamisée

Ce qui se traduit par une baisse sensible et constante du nombre de bénéficiaires et foyers rSa corréziens depuis 2016. Au 30 juin 2018, le Département accompagne 3 193 foyers et 6 390 bénéficiaires soit une baisse depuis janvier 2016 de 13% de foyers et 14% de bénéficiaires. Cette baisse est plus marquée en Corrèze avec pour la même période de référence : - 4% pour les foyers en métropole et - 6% pour les bénéficiaires.

	foyers 19	variation en %	foyers métropole	variation en %	Bénéficiaires 19	variation en %	Bénéficiaires métropole	variation en %
déc 2015	3680	+3.34 %	1 734 712	+2.61 %	7526	+3.42 %	3 533 607	+3,06 %
déc 2016	3342	- 9.18 %	1 659 506	- 4.34 %	6893	- 8.41 %	3 367 232	- 4,71 %
déc 2017	3 199	- 4,28 %	1 653 148	- 0,38 %	6 465	- 6,21 %	3 320 327	- 1,39 %
juin 2018	3 193	- 0,18 %	1 660 806	+0.46 %	6 390	- 1,16 %	3 322 183	+0.06 %
Evolution 2015 /2018		- 13,23%		- 4,26%		- 15,09%		- 5,98%

De même, à l'échelle du département et sur la même période, le nombre de personnes relevant du dispositif financé par l'État (prime activité) a augmenté quant à lui de 6%.

La mise en place d'accompagnements individualisés et renforcés et, d'une mobilisation des personnes dès leur entrée dans le dispositif avec une contractualisation régulière, permettent de sécuriser les parcours d'insertion et trouver les solutions d'insertion durable.

Des actions innovantes telles que la plateforme BOOST Emploi, le remplacement dans les collèges, l'animateur numérique, les coachs professionnels et sociaux, la psychologue du travail et les Forums BOOST, permettent aux personnes de trouver des réponses au plus près de leurs problématiques.

La dynamique positive constatée doit pouvoir perdurer. Il est nécessaire pour continuer à porter une politique départementale forte et volontariste pour l'accès à l'emploi sur la période 2019/2021, de maintenir les 4 grands axes stratégiques à savoir :

- Systématiser et renforcer l'accompagnement
- Redéfinir et rénover l'offre d'insertion sociale
- Mettre en lien l'insertion sociale et le développement économique
- Renouveler les modes de gouvernance

et de les faire évoluer en fonction des attentes du territoire (économie locale) et des besoins des publics.

Le rSa et le devenir de sa gestion sont sous les feux de l'actualité. Les orientations nationales du Plan Pauvreté Précarité vont ouvrir de nouvelles modalités de gouvernance. Les périmètres d'intervention vont être recalibrés.

Un Service Public de l'Insertion va voir le jour et la Collectivité départementale doit y tenir une place déterminante. A ce titre, notre Département, fort de son expérience et de son bilan, a demandé à être territoire expérimental pour 2019.

En effet, à l'heure des bilans PDI et PTI, l'impact de cette politique départementale sur la maîtrise du dispositif rSa et la qualité des réponses sont avérés.

L'annonce du Plan Pauvreté et le rapport Pitollat - Klein sur l'accompagnement des bénéficiaires du rSa met en avant un certain nombre de propositions. Les choix posés par le Département et activés par le Pacte Territorial d'Insertion répondent d'ores et déjà à un bon nombre de ces préconisations.

C'est ainsi que depuis 2016, la Collectivité, qui avait repéré et anticipé la nécessité de mobiliser les publics dès l'entrée dans le dispositif, avait rendu effectives les réunions d'information et de mobilisation (RIM). Chaque bénéficiaire du rSa dispose d'un accompagnement dédié ; le taux de contractualisation élevé confirme l'implication des personnes dans leur parcours. La connaissance et l'accès aux droits est un temps fort de ces réunions et le prochain rendez-vous entre la personne et son référent est donné.

Le rapprochement avec le monde du travail est une préoccupation constante. Des moyens et des outils tels qu'un chargé de mission, une plateforme BOOST, des actions collectives ciblées ou encore les Forums, sont déjà développés.

Les modalités de gouvernance seront elles réinterrogées avec la participation effective en 2019 de bénéficiaires du rSa aux instances de pilotage.

Enfin, la collaboration avec Pôle Emploi fonctionne puisque le dispositif d'Approche Globale d'Accompagnement est opérationnel.

Aussi, afin de continuer à faire vivre les actions du Pacte Territorial d'Insertion et de les enrichir avec de nouvelles orientations, un avenant de reconduction du Pacte sur la période 2019/2021 s'avère nécessaire (annexe 3). Il permettra la finalisation des actions restant à réaliser mais aussi, au regard des besoins des publics accompagnés, d'engager de nouvelles actions pour renforcer l'employabilité, favoriser la mobilité ou encore rapprocher notre offre de services des personnes les plus éloignées géographiquement, grâce à de nouvelles actions mises en place pour favoriser le lien entre entreprises et dispositif rSa :

► " Les clés de l'emploi" vont se multiplier auprès des employeurs pour sécuriser les recrutements. Bâtie à partir des besoins d'entreprises, cette action va permettre de préparer spécifiquement les bénéficiaires du rSa et ainsi d'optimiser leur retour à l'emploi. Ce sera également pour les entreprises un gain de temps dans leur recherche de main d'œuvre.

► "Le Bus BOOST Emploi" permettra d'aller au devant des publics les plus isolés. Il se déplacera au plus près des publics en précarité et isolés sur des territoires éloignés des centres urbains. Il informera et aidera dans la recherche de l'emploi, le dépôt de candidature. Il facilitera également l'accès aux offres et s'assurera pour les entreprises locales de la bonne diffusion et du bon relais de ces offres auprès des publics.

► "BOOST senior" sera à destination des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, public tout particulièrement impacté par les difficultés de retour à l'emploi.

Une page dédiée aux publics de plus de 50 ans sur la plateforme BOOST Emploi.

Un coach sénior sera en charge d'un accompagnement spécifique et renforcé pour ces publics avec l'objectif de valoriser leur parcours, leurs compétences et savoir-faire.

► La mobilité est une problématique récurrente et deux actions sont proposées pour lever ce frein et faciliter l'obtention du permis de conduire.

En lien avec le déploiement du Très Haut Débit en Corrèze, le premier pré requis des entreprises est le permis B. Pour cela, une action "Objectif Permis" est initiée pour préparer et valider sur une durée de 6 mois le permis B. Il s'agira d'une action intensive et collective pendant laquelle les personnes seront focalisées sur le passage et l'obtention de cet examen.

Pour un public plus éloigné de l'emploi, la "Bourse au Permis" va permettre à 10 bénéficiaires du rSa d'avoir un coup de pouce financier (1000€) pour passer le permis. En contre partie, le bénéficiaire du rSa fera don d'au moins 60 heures de son temps à une association locale.

► L'engagement citoyen va être recherché avec l'appui du tissu associatif. Sous la forme du volontariat et du bénévolat, des bénéficiaires du rSa pourront expérimenter des situations d'emploi, acquérir des compétences, reprendre un rythme compatible avec une activité. Ce sera l'opportunité pour les personnes intéressées par cette démarche et sur un volume horaire déterminé de découvrir un secteur d'activité et de reprendre confiance en soi. Cette action se base sur un principe de réciprocité ; la Collectivité départementale accompagne financièrement de nombreuses associations à qui il sera proposé de s'engager en contre partie pour accueillir des bénéficiaires du rSa et leur faire découvrir et partager leur champ d'intervention. Cela sécurisera les premières étapes de retour à l'emploi par une mobilisation des publics en amont et une immersion en situation d'emploi.

► Deux projets initiés avec l'IDéeFOP (Instance Départementale de l'économie, de l'emploi, de la Formation et l'Orientation Professionnelles) sont à mettre en œuvre : l'Observatoire Départemental de l'Emploi et des Métiers et le SAS de préparation à l'emploi Fibre Optique.

Pour rappel, l'IDéeFOP est un dispositif co piloté par l'État, la Région et le Département en concertation avec le monde économique. Il a pour objectif de répondre et d'anticiper les besoins des entreprises, des salariés, des demandeurs d'emploi.

Les actions en cours de réalisation seront prolongées et enrichies :

- le maintien de l'équipe d'accompagnement et de suivi (17 professionnels) ;
- la participation des bénéficiaires aux instances de gouvernance dès 2019 aux comités de pilotage du Pacte Territorial d'Insertion;
- l'enrichissement de l'offre BOOST Emploi ;
- le développement des actions en faveur du numérique au moyen des permanences et des ateliers collectifs numériques dans chaque Maison de Solidarité Départementale assurés par l'animateur numérique itinérant ;
- l'organisation de forums BOOST Emploi à l'échelle des territoires : 2019 sur le territoire Vézère-Auvézère ; 2020 au sein des locaux du Département à Tulle pour tout le territoire départemental ;
- L'extension aux lycées de l'expérimentation de remplacement des personnels des services généraux dans les collèges ;
- le renouvellement de l'action en Haute Corrèze de promotion des dispositifs de santé ;
- l'ouverture de la plateforme collaborative Emploi Insertion aux partenaires de l'insertion.

Ces orientations et ces choix affirmés de la Collectivité pour accompagner les bénéficiaires du rSa dont elle a la responsabilité s'appuieront stratégiquement sur une reconduite de la politique départementale d'insertion et sur un avenant PTI pour 2019/2021.

Ils se traduiront par la mobilisation des professionnels du Département au premier rang desquels se trouvent les MSD et leurs 71 référents sociaux.

Le suivi renforcé des publics sera assuré par les 17 professionnels en charge de l'accompagnement du service Insertion ; le chargé de mission Entreprises de la Collectivité mais aussi l'animatrice du Pacte Territorial d'Insertion, la chargée de projet Insertion ou encore l'animatrice numérique itinérante viendront compléter cette organisation.

A ces moyens humains, devront s'ajouter pour 2019 les crédits de paiement relatifs au PTI et une mobilisation active du Fonds Social Européen axe 3 "Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion".

La conjugaison de nos efforts, notre proximité avec nos territoires et nos publics, notre volonté constante d'innovation portent leurs fruits.

Les résultats obtenus ces trois dernières années confortent les choix que nous avons pris et doivent être poursuivis et enrichis.

Les annonces gouvernementales dans le cadre du Plan Pauvreté Précarité avec notamment la création d'un service public de l'insertion font écho aux efforts et aux résultats que nous vous présentons aujourd'hui.

C'est pourquoi, fort de ces éléments, j'ai souhaité que la Corrèze soit territoire expérimental dès 2019 pour valoriser nos savoir faire, partager notre expérience et nous inscrire de fait dans le fonds tri annuel dédié aux départements volontaires, tel que présenté dans le courrier adressé par Madame la Ministre de la Cohésion des territoires au président de l'ADF.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 14 Novembre 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'INSERTION 2019-2021

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 102 en date du 14 Novembre 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Gérard SOLER, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : Sont approuvés le bilan du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2016-2017 tel que joint en Annexe 1 et le bilan du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2016-2018 tel que joint en Annexe 2.

Article 2 : Sont approuvés la reconduction de la politique départementale d'insertion ainsi que l'avenant du PTI pour les années 2019 - 2021 tel que joint en Annexe 3.

Article 3 : La Corrèze se porte candidate pour être territoire expérimental dès 2019 dans le cadre du plan de lutte contre la Pauvreté. A ce titre, elle sera partie prenante du futur Service Public pour l'Insertion et bénéficiera des fonds gouvernementaux attribués aux départements volontaires.

Article 4 : Le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer les conventions et tous les documents relatifs au PDI, au Plan de lutte contre la Pauvreté 2019 - 2021 et à prendre toutes les décisions d'aides financières et spécifiques afférentes. Le Président du Conseil Départemental est également autorisé à signer l'avenant visé à l'article 2.

Adopté, à main levée, par 26 voix pour et 12 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 28 Novembre 2018

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20181128-lmc1694c13cc8dc-DE

Affiché le : 28 Novembre 2018



BILAN PDI 2016-2017

SOMMAIRE

- INTRODUCTION

- A) Bilan Général : tableau

- B) Les actions à visée d'insertion professionnelle :
 - 1) Bilans chiffrés 2016/2017
 - Bilan global
 - Bilan 2016
 - Bilan 2017

 - 2) Conventions avec :
 - les structures de l'insertion par l'activité économique
 - les chantiers d'insertion
 - les entreprises d'insertion
 - les associations intermédiaires
 - Airelle
 - CMA
 - ATHMO
 - FEL
 - GEIQ BTP

- C) Les actions à visée sociale, de santé et en faveur de la mobilité :
 - 1) Bilans chiffrés 2016/2017
 - Bilan global
 - Bilan 2016
 - Bilan 2017

 - 2) Conventions avec :
 - FEL
 - Rayon de Soleil
 - Familles Rurales de Larche
 - Centre Écoute et Soutien
 - CCAS d'Ussel
 - IREPS
 - ADER

INTRODUCTION

Pour une déclinaison optimale de la politique départementale d'insertion, des outils ont été mis en œuvre pour répondre au mieux aux besoins repérés sur les différents territoires corréziens. Pour ce faire, les conventions avec les partenaires et les modalités d'intervention du service ont évolué. Des actions se sont arrêtées, de nouveaux partenariats se sont créés : arrêt des évaluations socioprofessionnelles avec FEL au regard des nouvelles propositions en la matière via le Portail formation, nouvelles conventions avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat à compter de 2017 puis avec ADIE et Solidarité Paysans Limousin en 2018, afin de répondre à des problématiques spécifiques ou encore recrutement d'une infirmière et d'une psychologue du travail au sein du service Emploi Insertion du département.

Les actions engagées sur cette période se sont construites à partir d'une étude sur les situations socio-économiques des bénéficiaires du rSa effectuée par l'université de Limoges en 2014 et d'une concertation avec les différents acteurs de l'insertion. Le Pacte Territorial d'Insertion 2016-2018 offre une trame générale claire qui prend en compte la diversité des problématiques liées à l'insertion sur le territoire corrézien et qui permet une mise en œuvre d'actions les plus adaptées possibles pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa.

■ A) BILAN GENERAL : TABLEAU 2016/2017

Nombre de conventions	Nombre de bénéficiaires du rSa	Montants réalisés
92	3552	1 581 171.19 €

■ B) LES ACTIONS A VISEE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

- 1) Bilans chiffrés

- Bilan global des actions à visée professionnelle 2016/2017

Domaine d'intervention	Nombre de conventions	Nbre de bénéficiaires du rSa concernés	Montants réalisés
Insertion professionnelle	78	1516	757 096,07 €

- Bilan 2016 des actions à visée professionnelle

Type Actions	Nombre Operateurs	Nombre conventions	Nombre de bénéficiaires du rSa concernés	Montants réalisés en 2016
L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (IAE) avec :	32	32	267	181 467.12 €
↳ Les chantiers d'insertion (ACI)	19	19	200	160 935 €
↳ Les Entreprises d'insertion (EI)	10	10	16	11 332.50 €
↳ Les associations intermédiaires (AI)	3	3	51	9 199.62 €
↳ Aide à l'investissement				8 000€
ACTIONS EN FAVEUR DE LA CREATION D'ACTIVITE OU DU MAINTIEN DANS L'ACTIVITE avec :	2	3	66	106 854 €
↳ AIRELLE		2	66	36 354 €
↳ CMA		1		70 500 €
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT-EVALUATION avec :	3	3	459	71 321.50 €
↳ FEL (évaluation socioprofessionnelle)		1	24	12 609.50 €
↳ ATHMO (accompagnement brSa TH)		1	420	55 862 €
↳ GEIG BTP19		1	15	2 850 €
TOTAL	37	38	792	367 642.62 €

- Bilan 2017 des actions à visée professionnelle

Type Actions	Nombre Operateurs	Nombre conventions	Nombre de bénéficiaires du rSa concernés	Montants réalisés en 2017
L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (IAE) avec :	34	34	281	189 617.73 €
↳ Les chantiers d'insertion (ACI)	20	20	202	156 040 €
↳ Les Entreprises d'insertion (EI)	11	11	22	23 407 €
↳ Les associations intermédiaires (AI)	3	3	57	10 170.73 €
↳ Aide à l'investissement				13 058.72 €
ACTIONS EN FAVEUR DE LA CREATION D'ACTIVITE OU DU MAINTIEN DANS L'ACTIVITE avec	2	3	80	120 698 €
↳ AIRELLE		2	66	50 198 €
↳ CMA		1	14	70 500 €
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT- EVALUATION avec :	3	3	363	66 079 €
↳ FEL (évaluation socioprofessionnelle)		1	15	6 417 €
↳ ATHMO (accompagnement brSa TH)		1	324	55 862 €
↳ GEIG BTP19		1	24	3 800 €
TOTAL	39	40	724	389 453.45 €

- 2) Les conventions pour les actions à visée d'insertion professionnelle

- LES STRUCTURES PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Dans un contexte économique dégradé, l'accès à l'emploi des publics en difficulté nécessite la mobilisation d'outils spécifiques qui permettent de **proposer une démarche progressive vers l'employabilité.**

Les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) offrent par leur diversité des réponses adaptées. Elles permettent à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de périodes d'emploi en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle par la combinaison d'une activité professionnelle et d'un accompagnement socioprofessionnel.

Le Département bénéficie de plus de 30 opérateurs porteurs de SIAE en 2016 et 2017 répartis comme suit : 3 associations intermédiaires, 20 chantiers d'insertions et 10 entreprises d'insertion. Certaines produisent des biens et services et contribuent au développement économique du territoire, d'autres présentent un caractère d'utilité plus sociale.

Au titre des années 2016-2017, ce sont **548 bénéficiaires du rSa** qui ont bénéficié d'un parcours IAE.

Les SIAE constatent une dégradation de la situation du public qui leur est orienté, compromettant les chances de succès des étapes d'intégration sociale et professionnelle.

De ce fait, l'accompagnement personnalisé de plus en plus soutenu sur les plans social, familial, médical impacte le travail à réaliser sur le projet professionnel. Néanmoins, l'IAE représente une première étape de parcours et de mobilisation professionnelle. A ce titre, le travail réalisé par ces structures est à souligner et contribue à une insertion professionnelle.

o LES CHANTIERS D'INSERTION (ACI)

Objectifs	➤ Proposer aux publics les plus en difficulté des solutions de retour à l'emploi via une structure adaptée permettant l'exercice d'une activité professionnelle et un travail individuel sur son projet d'insertion.
Public	Bénéficiaires du rSa éligibles à l'IAE

Nom du chantier d'insertion	Nombre de postes conventionnés 2016	Nombre de bénéficiaires du rSa en 2016	Nombre de postes conventionnés 2017	Nombre de bénéficiaires du rSa en 2017
A.R.B.R.E.	6	12	6	9
Restos du Cœur - JARDINS	10	30	10	24
Restos du Cœur - BLANC	7	18	7	20
Les Amis de Lucie Fer	6	12	6	10
AGIR	5	4	5	14
Office Tourisme Brive	8	17	8	15
AGGLO Brive	10	19	15	28
CCAS de Brive - Epicerie sociale	4	8	4	5
SERVICES PROX	6	7	6	10
COUP DE MAIN	9	12	8	9
FORET	9	13	8	14
AILE	4	5	2	4
CCAS TULLE	3	3	3	5
IDEE	10	14	8	12
GHD	2	3	2	3
LYCEE AGRICOLE GOLF DE NEUVIC	4	5	4	3
ARCADOUR	8	10	7	8
ADRT	5	6	1	4
OXYGENE SPORTS NATURE	2	2	2	4
A TOUT VENANT - Ressourcerie Gaillarde	non créé en 2016		1	1
TOTAL	118	200	113	202
TOTAL 2016/2017	402 bénéficiaires du rSa			

o LES ENTREPRISES D'INSERTION (EI)

Objectifs	➤ faciliter l'accès des bénéficiaires du rSa aux entreprises d'insertion afin de finaliser le parcours d'insertion et ainsi de leur permettre d'acquérir une expérience professionnelle supplémentaire et des compétences valorisables sur le marché ordinaire du travail,
Public	Bénéficiaires du rSa éligibles à l'IAE

Nom de l'entreprise d'insertion	Nombre de bénéficiaires du rSa en 2016	Nombre de bénéficiaires du rSa en 2017
A.R.B.R.E Environnement	2	1
A.R.B.R.E –	0	3
FORET	0	2
COUP DE MAIN	1	2
ARCADOUR	3	3
GHD	2	1
IDEE	3	3
AILE	1	2
PROPR'SERVICES	3	2
PROX'ENTREPRISE	1	3
GARAGE ALTERNATIF	non créé en 2016	0
TOTAL	16	22
TOTAL 2016/2017	38	

o LES ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES

Objectif	⇒ Permettre aux bénéficiaires du rSa, par une mise à disposition rémunérée auprès d'employeurs particuliers, d'entreprises ou d'associations, de favoriser le développement de leur autonomie et de faciliter leur accès à l'emploi.
Public	Bénéficiaires du rSa éligibles à l'IAE

Les missions proposées sont de durée variable et se conjuguent à un accompagnement socioprofessionnel individualisé afin d'aider les bénéficiaires dans l'élaboration, la définition et la construction de leur projet professionnel ainsi que dans la mise en œuvre des premières étapes de ce projet.

Associations intermédiaires	Bénéficiaires de rSa mis à disposition		Heures dédiées pour les bénéficiaires du rSa	
	2016	2017	2016	2017
Années	2016	2017	2016	2017
P.T.S.	39	42	3 733.50	4 327,30
Services Plus	12	13	1 066.25	1 197,15
RESU	0	2	0	244
Total	51	57	4 799.75	5768.45
TOTAL 2016/2017	108		10 568,20	

La création d'entreprise est une alternative à l'emploi salarié et peut ainsi constituer une solution d'insertion. Le Département accompagne ce public en sécurisant les parcours de création. La démarche impulsée permet de mobiliser les porteurs de projet dans leurs parcours et ce, quelle que soit l'issue de l'accompagnement (création, invalidation de projet et/ou réorientation).

Le Département soutient également des actions permettant l'accompagnement des travailleurs indépendants en vue de structurer la gestion de l'activité, faciliter son développement et/ou rechercher de nouvelles solutions permettant d'accéder à une insertion durable et viable.

En 2017, La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) est venue renforcer ces actions d'accompagnement à la création et de soutien aux entreprises en difficulté pour l'ensemble des porteurs de projet et chefs d'entreprises bénéficiaires du rSa dans les métiers de l'artisanat.

A noter également le lancement d'un appel à projet pour l'accompagnement des travailleurs non salariés agricole ; à ce titre, une convention avec l'association Solidarités Paysans Limousin a été signée en 2018.

- AIRELLE :

→ ACCOMPAGNEMENT DES CREATEURS D'ENTREPRISE

Opérateur	AIRELLE	
Objectif	L'action s'adresse à des bénéficiaires du rSa souhaitant créer leur propre activité et leur emploi. Phase I Diagnostic Phase II Accompagnement à la création Phase III Suivi post-crédation Ateliers collectifs (10 ateliers de sensibilisation, 2 modules MIME, 6 ateliers thématiques obligatoires et 2 ateliers thématiques conseillés)	
2016	52 bénéficiaires du rSa	29 984 €
2017	54 bénéficiaires du rSa	41 732 €
TOTAL 2016/2017	106 bénéficiaires du rSa	71 716 €

→ ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

Opérateur	AIRELLE	
Objectif	L'action s'adresse à des bénéficiaires du rSa ayant créé leur entreprise et qui malgré cette activité restent inscrits dans le dispositif rSa.	
2016	14 bénéficiaires du rSa	6 370 €
2017	12 bénéficiaires du rSa	8 466 €
Total 2016/2017	26 bénéficiaires du rSa	14 836 €

- CMA :

→ ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE ARTISANALE

Opérateur	CMA
Objectifs	L'action s'adresse à des bénéficiaires du rSa ayant pour projet la création ou la reprise d'une entreprise artisanale en vue de créer leurs propres activités et emplois. En ce sens, la CMA propose un accompagnement en 3 phases Phase I : Diagnostic (3 mois) Phase II : Stage préalable à l'installation (3 à 5 jours) Phase III : accompagnement post-crétion (12 mois)
Total 2016/2017	voir tableau suivant (une seule convention pour les deux actions de la CMA)

→ ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES ARTISANALES EXISTANTES

Opérateur	CMA	
Objectif	L'action se décompose en deux phases couvrant une période de 15 mois maximum : un diagnostic économique et un accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions relatif au développement de l'activité. Phase I : diagnostic économique : 3 mois Phase II : accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions développement (durée variable en fonction du plan - maximum 12 mois)	
2016	non précisé *	70 500 €
2017	14 bénéficiaires du rSa accompagnés	70 500 €
Total 2016/2017	14 bénéficiaires du rSa accompagnés	141 000 €

* La convention 2016 a été signée en fin d'année 2016 pour intégration dans le PTI (transfert de compétence du service développement économique). Les bilans quantitatif et qualitatif de l'action ont été produits à partir de 2017.

- ATHMO : ACCOMPAGNEMENT DES BRSA TRAVAILLEURS HANDICAPES

Opérateur	ATHMO PEP 19	
Objectif	accompagnement vers l'emploi de 200 bénéficiaires du rSa, à minima, reconnus travailleurs handicapés.	
2016	420 bénéficiaires du rSa	55 862 €
2017	324 bénéficiaires du rSa	55 862 €
Total 2016/2017	744 bénéficiaires du rSa	111 724 €

- FEL : ACTION D'ÉVALUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE (ESP)

Cette action est activée par le référent de parcours dès lors qu'un état des lieux précis de la situation socioprofessionnelle de la personne au regard de l'emploi doit être établi pour différentes raisons : plusieurs pistes de projets ont été exploitées sans succès ou mises en échec, nécessité de définir un nouveau projet professionnel ou de le valider.

Il s'agit de réaliser un diagnostic permettant d'évaluer les atouts mobilisables, les freins à l'emploi, les intérêts professionnels et les aspirations personnelles. Il doit également permettre l'émergence de projets professionnels en lien avec les besoins du marché du travail, de vérifier le projet professionnel et obtenir la bonne adéquation entre ce dernier et ses possibilités de concrétisation ou envisager sa réorientation.

D'autres dispositifs de droit commun offrant ce type de prestation, l'action n'a pas été reconduite en 2018.

Opérateur	FEL	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir en accord avec la personne orientée un état des lieux précis de sa situation socio professionnelle au regard de l'emploi. ➤ Définir avec elle son projet professionnel ainsi qu'un plan d'actions précisant les premières étapes nécessaires à l'activation du projet. ➤ S'attacher à vérifier et obtenir la bonne adéquation entre le projet et ses possibilités de concrétisation. <p>Objectif : 50 ESP</p>	
2016	24 bénéficiaires du rSa	12 609,5 €
2017	15 bénéficiaires du rSa	6 417 €
Total 2016/2017	39 bénéficiaires du rSa	19 026,5 €

- **GEIQ BTP 19**

Les **GEIQ** proposent à des personnes en situation d'insertion des contrats de professionnalisation auprès d'entreprises adhérentes, alternant temps en entreprise et périodes de formation. Ils permettent aussi aux entreprises de se regrouper pour répondre à leurs besoins de recrutement.

Dans le cadre du PTI, en 2017, le **GEIQ BTP19**, a accueilli **24 bénéficiaires du rSa**. L'objectif est de favoriser l'accès à l'emploi et à la qualification dans le domaine du bâtiment et des travaux publics. A ce titre, les bénéficiaires sont reçus dans le cadre de l'aide à la définition du projet, du parcours.

A noter que le GEIQ BTP 19 collabore étroitement avec la Collectivité dans le cadre des clauses d'insertion sociale et positionne à cet effet, des bénéficiaires du rSa, sur les offres proposées.

Trois GEIQ interviennent sur le Département dans les secteurs du bâtiment, de l'agriculture et du transport.

En 2018, une nouvelle convention a été signée avec le GEIQ Agri-Qualif Limousin.

Opérateur	GEIQ BTP 19	
Objectif	Les entretiens individuels avec le GEIQ BTP 19, sur prescription du référent rSa, permettent : <ul style="list-style-type: none"> ↳ une première évaluation du projet professionnel, ↳ une prospection d'entreprises susceptibles d'accueillir le bénéficiaire, ↳ une mise à disposition, lorsque cela est possible, par le G.E.I.Q. auprès de ses entreprises adhérentes sous la forme d'un contrat de travail, de professionnalisation, d'alternance, ↳ la mise en place d'immersions en entreprises afin de faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires orientés. 	
2016	15 bénéficiaires du rSa	2850 €
2017	24 bénéficiaires du rSa	3 800 €
Total 2016/2017	39 bénéficiaires du rSa	6 650 €

- C) LES ACTIONS A VISEE D'INSERTION SOCIALE, DE SANTE ET EN FAVEUR DE LA MOBILITE

- 1) Bilans chiffrés

- Bilan global des actions à visée d'insertion sociale, de santé et en faveur de la mobilité 2016/2017

Domaine d'intervention	Nombre de conventions	Nombre de bénéficiaires du rSa concernés	Montants réalisés
Insertion sociale, santé, mobilité	14	2036	824 075.12€

- Bilan 2016 des actions à visée d'insertion sociale, de santé et en faveur de la mobilité

Type Actions 2016	Nombre Operateurs	Nombre conventions	Nombre de bénéficiaires du rSa concernés	Montants réalisés en 2016
ACTIONS D'INSERTION SOCIALE	3	3	118	80 610 €
ACTIONS SANTE	3	3	83	49 800 €
ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITE	1	2	30	38 753, 67 €
ACTIONS EN FAVEUR DU LOGEMENT	1		613	200 000 €
AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES			247	79 003.56 €
↳ Fonctionnement			218	66 858.56 €
↳ Investissement			29	12 145 €
TOTAL	8	8	1091	448 167.23 €

- Bilan 2017 des actions à visée d'insertion sociale, de santé et en faveur de la mobilité

Type Actions 2017	Nombre Operateurs	Nombre conventions	Nombre de bénéficiaires du rSa concernés	Montants réalisés en 2017
ACTIONS D'INSERTION SOCIALE	3	3	105	73 135,5 €
ACTIONS SANTE	2	2	48	15 300 €
ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITE	1	1	26	24 327,5 €
ACTIONS EN FAVEUR DU LOGEMENT	1		569	200 000 €
AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES			197	63 144.89 €
↳ Fonctionnement			173	48 419.89 €
↳ Investissement			24	14 725 €
TOTAL	7	6	945	375 907.89 €

- 2) Les conventions pour les actions à visée d'insertion sociale, de santé et en faveur de la mobilité

- FEL : ACTION DE MOBILISATION SOCIALE (AMS)

Les difficultés engendrées par les situations de précarité démontrent toute l'utilité de mesures préalables à un accès vers l'emploi. Face aux échecs répétés, des facteurs repérés tels que l'isolement, la prééminence de freins sociaux (garde d'enfants, mobilité...) l'éloignement des codes sociaux et professionnels, la perte de confiance en soi, **nécessitent des actions de mobilisations visant à inscrire la participation des bénéficiaires dans une première étape de parcours d'insertion.**

Les objectifs de ces actions sont de permettre aux personnes de lutter contre l'isolement en créant du lien social et de repérer les freins et tendre à leur résolution.

Ces actions ont permis de lever certains freins sociaux, de restaurer l'image de soi et relancer une dynamique autour de son projet qu'il soit de vie et/ou professionnel.

Au-delà, nous posons le constat que les bénéficiaires sont mieux outillés pour entamer des démarches de recherches d'emploi. En effet, les qualités et aptitudes développées, les compétences valorisées au cours de l'action (intégrer une équipe, respecter des horaires et un rythme, des engagements, être entendu et force de proposition mais aussi savoir s'organiser sur un plan personnel : garde d'enfant, transport), engendrent une réelle remobilisation et de la motivation à travailler son projet.

Cette remobilisation est nettement perçue lors des bilans qui nous permettent de constater une poursuite des étapes du parcours au travers notamment de la formation/remise à niveau, de l'emploi direct, d'un projet de création d'entreprise ou encore de la poursuite du parcours via de nouvelles actions de type "dynamisation".

Opérateur	FEL	
Objectifs	<p>Permettre à un public en difficulté de travailler à la résolution des problèmes rencontrés pour favoriser sa démarche d'insertion professionnelle, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ repérant des freins à l'insertion sociale et professionnelle, ➤ permettant une (re)socialisation avec une prise en charge alternant temps individuel et collectif, ➤ accompagnant dans les démarches à mettre en œuvre pour tendre à une résolution des difficultés repérées, ➤ sensibilisant au monde de l'entreprise, 	
Public	Bénéficiaires du rSa prioritairement accompagnés par les assistantes sociales de secteur	
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 6 actions prévues sur l'ensemble du département/an ➤ L'action est conduite sur une durée de 16 semaines à raison de 20H/semaine, pour 241 heures de parcours par personne. 	
2016	55 bénéficiaires du rSa	73 340 €
2017	39 bénéficiaires du rSa	67 105, 5 €
Total 2016/2017	94 bénéficiaires du rSa	140 445.5 €

- RAYON DE SOLEIL : ESTIME DE SOI - ATELIERS BIEN ETRE

Opérateur	Rayon de soleil	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Redonner confiance et travailler sur la valorisation de son image à partir de conseils personnalisés et d'un accompagnement individualisé pour avoir une meilleure estime de soi. ➤ Participer à la lutte contre l'isolement et faciliter le lien social. 	
Public	bénéficiaires du rSa	
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ateliers bien-être basés sur l'image de soi où l'esthétique est utilisée comme outil d'aide à la relation. ➤ 4 actions "bien-être" pour la Moyenne et Haute-Corrèze, ➤ 2 actions "bien-être/relooking" pour l'arrondissement de Brive, 	
2016	52 bénéficiaires du rSa	2 170 €
2017	53 bénéficiaires du rSa	3 280 €
Total 2016/2017	105 bénéficiaires du rSa	5 450 €

- FAMILLES RURALES - AIDE - ECOUTE - ORIENTATION - INFORMATIONS DIVERSES

Opérateur	Familles Rurales	
Objectif	Lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour les familles vivant en milieu rural. Diverses actions dans le cadre de l'accompagnement social et de l'insertion professionnelle	
2016	11 bénéficiaires du rSa	5 100 €
2017	13 bénéficiaires du rSa	2 750 €
Total 2016/2017	24 bénéficiaires du rSa	7 850 €

Les bénéficiaires du rSa peuvent rester négligents au regard de leur santé. Plusieurs facteurs tendent à l'expliquer : la non priorité et le non recours aux soins, la peur ou la méconnaissance du milieu médical, le coût, ainsi que l'accès aux soins en lien avec la mobilité géographique.

Or, l'état de santé constitue un véritable frein à l'insertion à la fois sociale et professionnelle. L'objectif est donc de réduire les freins à l'employabilité liés aux problématiques de santé en créant une dynamique de mobilisation d'accès aux soins.

- CENTRE ECOUTE ET SOUTIEN : ACTION SANTE

Opérateur	Centre Écoute et Soutien	
Objectifs	Accompagner les bénéficiaires du rSa en vue de : <ul style="list-style-type: none"> ↳ prévenir les conséquences psychopathologiques de l'isolement : hospitalisation, marginalisation sociale, dépression, conduites suicidaires, ↳ accompagner la personne isolée dans sa démarche personnelle, l'aider à mieux cerner ses difficultés, à recréer des liens, reprendre confiance en elle, en vue d'une future réinsertion professionnelle, ↳ faciliter la réinsertion sociale et professionnelle des personnes en situation de rupture dont l'équilibre psychologique et la communication sont perturbés. 	
Public	30 Bénéficiaires du rSa	
Descriptif de l'action :	Le centre Écoute et Soutien propose : <ul style="list-style-type: none"> ↳ <u>La phase accueil</u> : ↳ <u>Le suivi individualisé par les référents de parcours "conseiller en insertion"</u> :. ↳ <u>Les entretiens avec un psychologue clinicien</u> (thérapie de soutien, psychothérapie...) ↳ <u>Les groupes d'expression</u> participation possible à différents ateliers : cuisine, créativité, relaxation, expression corporelle, image de soi, initiation informatique, rando santé et groupe de parole). 	
2016	30 bénéficiaires du rSa	15 000 €
2017	29 bénéficiaires du rSa	14 500 €
Total 2016/2017	59 bénéficiaires du rSa	29 500 €

- CCAS USSEL : ACTIONS COLLECTIVES SANTÉ

Opérateur	CCAS Ussel/référents professionnels RSA du département	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mobiliser les bénéficiaires du rSa autour de leur santé et de thématiques de vie quotidienne à travers des rencontres collectives. ➤ Faciliter la création du lien social. ➤ Restaurer l'estime de soi et inciter à la prise en charge de sa santé globale. ➤ Élaborer un travail sur les représentations et agir sur les facteurs comportementaux. ➤ Développer les aptitudes et compétences sociales des participants afin de faciliter le déroulement de leurs parcours d'insertion. 	
Public	femmes (brSa) résidant sur Ussel et en situation de précarité et d'isolement social.	
2016	10 bénéficiaires du rSa	800 €
2017	19 bénéficiaires du rSa	800 €
Total 2016/2017	29 bénéficiaires du rSa	1 600 €

Au-delà, de ces objectifs premiers de réinsertion sociale, de lutte contre l'isolement et de promotion de la santé, il est à souligner que ces ateliers ont permis en 2016 de remobiliser **40% du public dans des démarches d'insertion.**

Aussi, en 2017, ces ateliers, coanimés par un référent professionnel rSa du département, se sont également tournés vers le monde de l'entreprise avec des modules de découvertes des métiers (visites d'entreprises), des ateliers "aide aux démarches administratives sur internet" et "techniques de recherche d'emploi".

- IREPS (INSTITUT RÉGIONAL POUR L'EDUCATION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ)

Opérateur	IREPS	
Objectifs	Informer et prévenir les bénéficiaires du rSa sur les problèmes de santé en proposant un accompagnement individuel . Il est réalisé par un agent de santé afin : <ul style="list-style-type: none"> ➤ d'évaluer les problématiques de santé de la personne, ➤ de définir des objectifs et des priorités de santé, ➤ d'élaborer un projet de prise en charge de la santé en travaillant sur les facteurs environnementaux et personnels, ➤ de favoriser l'accès aux soins dans une démarche d'éducation et de promotion de la santé, ➤ d'assurer un accompagnement individualisé et global favorisant l'accès aux soins, ➤ de coordonner l'action des différents intervenants en matière de santé autour de la personne ➤ de permettre aux bénéficiaires du rSa de s'inscrire dans une dynamique d'insertion. 	
Public	Bénéficiaires du rSa	
2016	43 bénéficiaires du rSa accompagnés	34 000 €

La prise en compte de la problématique de santé dans le champ de l'insertion doit privilégier le recours au droit commun et la mobilisation de dispositifs existants.

A cet effet, le Conseil Départemental a fait le choix de recruter, depuis septembre 2017, une infirmière sur des fonctions d'accompagnement des bénéficiaires du rSa vers le soin et ne conventionne plus avec l'IREPS.

- ADER : LOCATION DE VEHICULES

La mobilité est un critère essentiel d'accès à l'emploi. Cette notion recouvre plusieurs aspects allant du déficit de transports en commun, à la nécessité d'avoir le permis de conduire, sa capacité à le passer, ou encore la difficulté de se déplacer.

La plateforme mobilité ADER recense les ressources du département en matière de transport. Néanmoins, il est essentiel que les bénéficiaires, notamment ceux résidant dans des communes rurales, puissent trouver des solutions pour répondre à leurs besoins de déplacements professionnels.

A ce titre, la Collectivité soutient les mesures permettant d'offrir une solution transitoire permettant de répondre aux besoins immédiats de mobilité relatifs à une reprise d'activité, une formation, un entretien d'embauche...voire d'accéder à une mobilité durable.

A cet effet, ADER, met à disposition du public bénéficiaire du rSa, sur l'ensemble du territoire, un parc de véhicules de deux et quatre roues en location.

Opérateur	ADER (Association Départementale pour l'Éducation Routière et l'Aide à la Mobilité)	
Objectifs	Favoriser la mobilité des bénéficiaires du rSa et de leurs ayants droit engagés dans un parcours d'insertion professionnelle, par la mise à disposition de véhicules (11), et de scooters (20).	
Public	Bénéficiaires du rSa socle engagés dans une démarche d'insertion professionnelle	
Descriptif de l'action	Tout bénéficiaire du rSa ou ayant-droit orienté vers l'action par son référent, a, à sa charge, une participation aux frais qui s'élève à : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les voitures : 35 €/semaine et 350 € de caution ➤ Pour les scooters : 15 €/semaine et 150 € de caution 	
2016	30 bénéficiaires du rSa	38 753.67 €*
2017	26 bénéficiaires du rSa	24 327.50 €
Total 2016/2017	56 bénéficiaires du rSa	63 081,17 €

*A noter qu'en 2016, la collectivité départementale a apporté un soutien à la plateforme mobilité au travers d'une convention financière à hauteur de 10 000 €, non reconduite en 2017.

Pacte Territorial pour l'Insertion

2016-2018

→ Le bilan



Des femmes, des hommes, un projet en commun

Sommaire

1/

LE PTI

Un outil
renouvelé

2/

LE BILAN:

les résultats

3/

LES PERSPECTIVES

Édito

FAVORISER L'ACCÈS A L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Notre Collectivité départementale s'est fixée comme feuille de route l'accès à l'emploi.

Pour cela, nous mobilisons au quotidien nos équipes, nos moyens et sollicitons nos partenaires pour atteindre cet objectif.

L'activation et la déclinaison de cette volonté politique forte, tout particulièrement pour les bénéficiaires du rSa dont nous avons la charge, s'appuie sur le PTI : le Pacte Territorial d'Insertion.

Avec nos partenaires, nous avons bâti ensemble ce Pacte pour la période 2016/2018 autour de 29 fiches actions ; nous les avons enrichies avec de nouvelles orientations et nous pouvons aujourd'hui constater l'intérêt de cette démarche collaborative.

En effet, le Pacte Territorial de l'Insertion nous a permis de travailler ensemble, de croiser nos dispositifs pour apporter un niveau de réponses le plus complet possible aux personnes en difficultés, de construire et d'innover avec des actions concertées et territorialisées.

Le PTI 2016/2018 aura également permis de développer et d'enrichir l'offre d'accompagnement individualisée indispensable au quotidien pour aider et mobiliser les publics en insertion.

Nous pouvons d'ores et déjà mesurer l'impact positif de cette démarche sur la qualité de réponses et de leviers que nous proposons auprès de nos concitoyens.

Le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) a été voté en séance plénière du 25 Novembre 2016.

Son objectif est de **FAVORISER LE RETOUR À L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA** à travers 4 axes stratégiques :

- 1- Systématiser et renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du rSa ;
- 2- Redéfinir et rénover l'offre d'insertion sociale, proposer une offre de services adaptés pour favoriser l'employabilité ;
- 3- Mettre en lien l'insertion avec le développement économique ;
- 4- Renouveler les modes de gouvernance.

CE PREMIER BILAN SE PROPOSE DE :

A- Décrire les **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUES** corréziens favorisant ou freinant le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa ;

B- Déterminer **QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA EN CORRÈZE** en lien avec les spécificités du territoire ;

C- Poser **LES PREMIERS RÉSULTATS DE LA POLITIQUE D'INSERTION SOCIO- PROFESSIONNELLE ET ÉCONOMIQUE** à destination des bénéficiaires quelles que soient les actions engagées, celles inscrites directement dans le PTI ou liées à l'activité quotidienne des services départementaux concourant au même objectif de retour à l'emploi.

A- LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUES

La Corrèze se caractérise aujourd'hui par une situation moins dégradée que celle constatée en France ou en Nouvelle Aquitaine.

Ainsi, le **taux de chômage est de 7,4% au premier trimestre 2018** contre 8,6% en Nouvelle Aquitaine et 8,9% en France. On constate par ailleurs sa baisse régulière depuis 2014 (-12%), même s'il est en légère augmentation début 2018.

Tableau n°1 Évolution du taux de chômage- source INSEE

	2014		2015		2016		2017		2018	
	trimestre	valeur	trimestre	valeur	trimestre	valeur	trimestre	valeur	trimestre	valeur
Corrèze	T4	8,2	T4	8,2	T4	8,1	T4	7,0	T1	7,4
Nouvelle Aquitaine	T4	9,8	T4	9,6	T4	9,4	T4	8,4	T1	8,6
France Métropolitaine	T4	10,1	T4	9,9	T4	9,7	T4	8,6	T1	8,9

Par ailleurs, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC s'élève à 17 195, soit une légère augmentation de 0,9% par rapport à l'année dernière, toujours inférieur au taux de progression régionale de +1,3%.

Tableau n°2 Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en Corrèze -source Pôle Emploi

	catégories ABC	catégorie A
juin 2014	16 221	9 745
juin 2016	17 541	10 424
juin 2018	17 195	9 810

(Les catégories ABC regroupent tous les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ; dans la catégorie A , ne sont comptabilisés que ceux qui sont sans emploi.)

Sur la période du PTI entre 2016 et 2018, la baisse du nombre de demandeurs d'emplois est en baisse de -2% en catégories A, B, C et de -6% en catégorie A.

Les recrutements et les intentions d'embauche sont en progression, soit respectivement +7,2% et 520 projets de plus qu'en 2017. Les difficultés de recrutement concernent les secteurs agricole, viticole, arboricole pour les emplois saisonniers et le secteur sanitaire et social (aides-soignants, aides à domicile...) pour les emplois non saisonniers.

Le taux de population couverte par le rSa (allocataire, conjoint et personnes à charge) est de 2,9% classant la Corrèze au 11^{ième} rang des départements.

Ce classement effectué par la DREES en mesurant le taux de couverture traduit à la fois le faible pourcentage de personnes bénéficiant du rSa dans le département et les efforts de la collectivité pour trouver des sorties positives.

Le taux de 2,9% est largement inférieur à la médiane française (4,8%) et aux références nationales (5,5% en France Métropolitaine et 5,7% en France).

Cependant, la précarité touche les jeunes et les familles monoparentales. On relève ainsi un taux de pauvreté parmi les moins de 30 ans de 20% contre 13% en Corrèze et 8,4% en France ; ce sont également 61,2% des enfants vivant dans une famille monoparentale qui ont un parent sans emploi, même si les familles monoparentale affichent une proportion de 12% moindre qu'en France (15,1%).

Le revenu fiscal médian déclaré (19 444 €) montre également des disparités entre les jeunes et les plus âgés. Il demeure également inférieur à la donnée nationale (20 300 €).

B- LES BÉNÉFICIAIRES DU rSa EN CORRÈZE

Pour comprendre l'évolution du nombre de bénéficiaires du rSa, il nous faut intégrer les évolutions législatives depuis 2015, les modalités de financement ainsi que la distinction entre bénéficiaires et foyers allocataires.

Entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France Métropolitaine, le rSa s'est substitué au RMI, à l'allocation de parent isolé et aux dispositifs d'intéressement liés à la reprise d'activité. Entre 2009 et 2015, il a remplacé également partiellement la prime pour l'emploi. On distingue alors dans le rSa, un volet "minimum social", le rSa socle et un "complément de revenus d'activités", le rSa activité. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Prime Pour l'Emploi et le rSa activité ont laissé place à la Prime d'Activité (PA).

Le financement du rSa est assuré par l'Etat et les Conseils départementaux : les Départements garantissent le revenu minima (rSa socle) et l'Etat le complément de revenus d'activités (Prime d'activité).

Il s'agit également de distinguer le foyer allocataire du bénéficiaire. Le foyer allocataire est le responsable du dossier, personne qui perçoit au moins une prestation au regard de sa situation familiale et/ou monétaire, et l'ensemble des autres ayant droits au sens de la réglementation en vigueur (conjoint, enfant(s) et autre(s) personne(s) à charge. Le bénéficiaire est l'individu couvert par le rSa.

1/ En Corrèze, le **Conseil Départemental garantit au 31 décembre 2017 le rSA SOCLE à 3 199 foyers allocataires, soit 6 465 bénéficiaires ou 6 965 personnes en file active¹**

Tableau n°3 *Évolution du nombre de foyers allocataires du rSa - bénéficiaires du rSa- source données consolidées CAF ÉliSa - service Insertion Conseil départemental de la Corrèze*

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	30/06/2018
rSa financé par Conseil départemental				
Nombre de FOYERS	3 680	3 342	3 199	3 193
Nombre de BÉNÉFICIAIRES	7 526	6 893	6 465	6 390
rSa financé par Etat				
Nombre de BÉNÉFICIAIRES	4 662	6 898	7 304	7237(au 31/03/18)
TOTAL bénéficiaires rSA corréziens	12 188	13 791	13 769	13 509(au 31/03/18)

On constate **une évolution à la baisse** pour les foyers/bénéficiaires du rSa socle entre 2015 et 2017 soit **-13%/-14%**. La tendance à la baisse sera infirmée ou confirmée en 2018 par les chiffres de décembre.

Pour les bénéficiaires du dispositif financé par l'Etat, les années à comparer sont 2016-2018, sachant qu'au 1^{er} janvier 2016, le rSa activité et la Prime Pour l'Emploi ont été remplacés par la Prime d'Activité. Sur la période considérée, on constate une augmentation d'environ 6%.

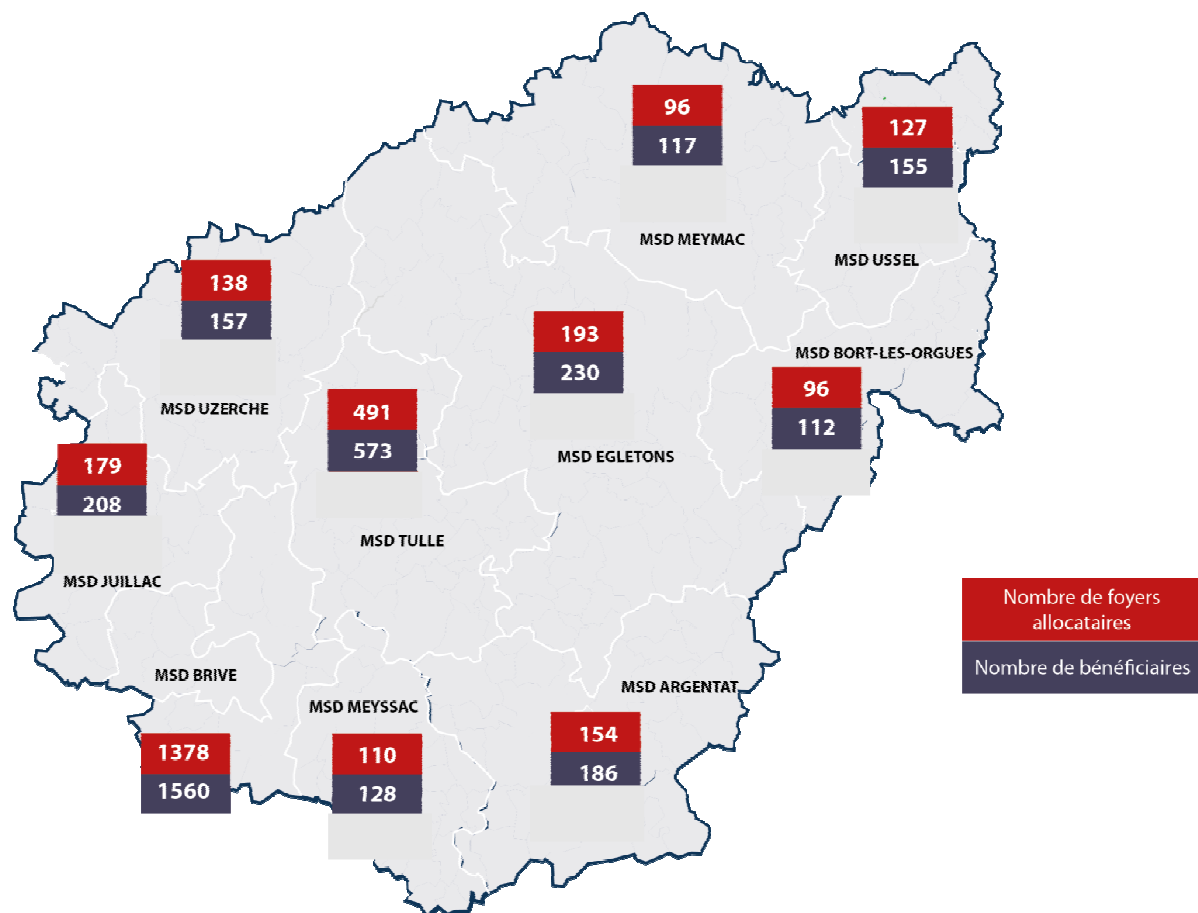
Sur la **globalité des bénéficiaires (CD19, Etat), au 31 mars 2018, on comptabilise 13 509 bénéficiaires du rSa**, avec une tendance à la baisse à infirmer ou confirmer également par les données de fin d'année.

2/ La répartition territoriale

Les bénéficiaires du rSa socle et les foyers allocataires sont situés majoritairement sur le territoire de la MSD de Brive en accord avec la logique démographique.

Par rapport à la population totale, le nombre de bénéficiaires se situe à 2,7% pour ceux financés par le Conseil départemental et à 5,7% pour ceux financés par l'État.

Carte n°1 Répartition territoriale des foyers allocataires/bénéficiaires en Corrèze - source service Insertion Conseil départemental de la Corrèze- valorisation cartographique Direction de la Communication



Sur la période 2015-2017, on constate en nombre de foyers :

- les diminutions les plus importantes sur les territoires d'Egletons (-25%), Ussel (-22%) et Brive Centre (-18%) correspondant aux bassins d'emplois ;
- une unique augmentation concernant le territoire de Bort-les-Orgues circonscrit à 3%.

A noter que sur l'année 2018, seuls les territoires de Juillac, Ussel et Meymac subissent une très légère progression respectivement + 7%, +6% et +5%.

3/ Le profil du bénéficiaire du rSa

Le bénéficiaire du rSa est majoritairement une femme, dans la tranche des 30 et 49 ans, célibataire sans enfant.

4/ Le montant moyen /médian du rSa socle stable autour de 450 €

Tableau n°4 Évolution du montant moyen/médian du rSa -source Service Insertion du Conseil départemental de la Corrèze

	2015	2016	2017
MONTANT MOYEN			
CAF	464,78€	450,09€	450,27€
MSA	415,11€	373,28€	396,89€
MONTANT MÉDIAN			
CAF	463,74€	443,65€	450,01€
MSA	429,78€	359,39€	386,59€

C- LES PREMIERS RÉSULTATS DE LA POLITIQUE D'INSERTION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE À DESTINATION DES BÉNÉFICIAIRES

Les premiers résultats permettent de dégager 4 constats majeurs dans l'ensemble des actions du PTI et celles liées à l'activité quotidienne du service Insertion de la collectivité :

- 1- Une **systématisation de l'accompagnement** ;
- 2- Une **employabilité favorisée** ;
- 3- Une **meilleure accessibilité et lisibilité des offres d'emploi** ;
- 4- Une **coordination dynamisée**.

A ce jour, 90% des actions du PTI ont été réalisées ou en cours de réalisation : sur un total de 29 actions, 22 sont achevées, 4 sont en cours de réalisation et 3 sont non réalisées.

1- UNE SYSTÉMATISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le constat avait été fait qu'un grand nombre de bénéficiaires du rSa n'avaient pas signé avec le Conseil départemental le Contrat d'Engagement Réciproque, cet outil permettant de définir les engagements réciproques du bénéficiaire et du Conseil départemental en vue d'une réinsertion sociale et/ou professionnelle.

L'objectif d'une augmentation du taux de contractualisation, ratio entre le nombre de CER actifs et nombre de bénéficiaires a été atteint ; il a en effet été multiplié par 1,6 entre 2015 et 2017.

Les facteurs ayant favorisé l'augmentation du taux de contractualisation ont été le déploiement territorial de Réunion d'Informations Collectives ; la multiplication de relances auprès des bénéficiaires ; un effort de contractualisation systématique des bénéficiaires accompagnés par les référents professionnels et un suivi plus rigoureux des CER ; le recrutement de nouveaux intervenants dédiés à l'insertion sociale et professionnelle (coach professionnels et sociaux).

Ainsi, sur la période 2015-2017, ont été ainsi organisées 344 RIC avec un taux de participation approchant les 50% et permettant la contractualisation de 2 147 Contrats d'Engagements Réciproques (CER).

Le taux de contractualisation¹ des référents professionnels a fortement progressé de même que celui des référents sociaux atteignant en 2018 respectivement un taux de 97% et de 84%, soit une multiplication de 1,5 à 2 fois pour ces intervenants.

Tableau n°2 Zoom sur l'évolution du taux de contractualisations des référents professionnels et sociaux

	2015	2016	2017	31/07/2018
Taux de contractualisation des référents professionnels	68,56%	92%	90,5%	97.3%
Taux de contractualisation des référents professionnels des personnes handicapées	67,60%	72%	89,5%	93%
Taux de contractualisation des référents sociaux	39,06%	71%	77%	83,60%

2- UNE EMPLOYABILITÉ FAVORISÉE POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Ce sont 23 actions du PTI et 56 conventions signées dans le cadre du PDI avec les différents partenaires qui ont été mises en œuvre pour réduire les freins à l'employabilité et optimiser les compétences des bénéficiaires du rSa.

En 2018, ce sont 16,5 ETP qui interviennent désormais individuellement ou sous forme d'actions collectives auprès des bénéficiaires du rSa, l'équipe de 11 référents professionnels dédiée à la réinsertion professionnelle et 5,5 nouveaux professionnels recrutés dans le cadre du déploiement du PTI.

¹ Le taux de contractualisation des référents professionnels et sociaux est calculé de la façon suivante : ratio entre un CER validé/ nombre de bénéficiaires suivis = ratio entre le nombre de bénéficiaires en situation d'emploi ou de formation dont les droits sont clos dans un délai de 3 mois sur le nombre total de bénéficiaires suivis

2016-juin 2018	Nombre de bénéficiaires pris en charge	Nombre d'ETP	Actions	pourcentage de personnes en situation d'emploi
coach social depuis le 01/03/2018	65	2 ETP	71 actions d'insertion sociale 32 actions d'insertion professionnelle	4%
psychologue du travail depuis 01/10/2017	29	0,5 ETP		32%
accompagnement santé depuis le 01/09/2017	30	1 ETP	70% accompagnements dans le parcours de soins 20% ? orientation RQTH ou AAH 10% evaluation employabilité	
réfèrent professionnel	1 002	10,1 ETP		44%
coach professionnel depuis le 01/12/2017	39	2 ETP	47 actions d'insertion professionnelle	59%

a) La réduction des freins

On peut constater un effort important pour réduire les freins sociaux.

Un premier volet a été la prise en compte de l'état de santé des bénéficiaires, notamment pour les personnes n'ayant pas jusqu'alors demandé une RQTH ou une allocation liée à une situation de handicap (20,30%). D'autres problématiques liées à la santé ont été prises également en charge par l'accompagnement santé ; ce sont 30 personnes au total qui ont été accompagnées dans leur parcours de soins.

Un second volet a été de recentrer le bénéficiaire sur un projet concret et de le rendre acteur de son parcours en levant notamment des obstacles liés à des difficultés personnelles. Ce sont ainsi 92 bénéficiaires qui ont bénéficié de ce type de suivi par un coach social ou un psychologue du travail.

Les résultats concernant la remobilisation sociale sont de 4% de personnes en situation d'emploi pour les coach et 32% pour le psychologue du travail. Ceux-ci demandent à être réexaminés sur une période d'évaluation plus longue pour en mesurer l'efficacité.

Au delà des raisons endogènes, l'environnement peut être une source de handicap que ce soit l'éloignement géographique des bassins d'emploi ou encore la situation familiale notamment pour les familles monoparentales. Le Conseil départemental a promu ainsi 3 plateformes favorisant la mobilité sur le site BOOST EMPLOI (REZO POUCE, ADER, plateforme du CD19).

La réservation de places en crèches a également profité ainsi à 33 enfants de 27 familles (dont 50% de familles monoparentales) pour un total d'heures de 5 709 heures.

b) L'optimisation des compétences

Favoriser l'employabilité, ce n'est pas uniquement lever des freins mais aider les bénéficiaires à acquérir, développer, optimiser des compétences professionnelles.

Afin de permettre une meilleure orientation et adaptation des bénéficiaires, des actions ont été déployées à la fois :

- à destination des professionnels afin d'identifier les ressources sur le territoire : dispositifs en alternance (32 professionnels ont assisté à une présentation de la DIRECCTE), les accès numériques (136 lieux cartographiés) ;

- à destination des bénéficiaires : formation sur les métiers de la fibre optique, périodes d'immersion dans les entreprises pour découvrir un métier ou une activité, confirmer un projet professionnel, initier une démarche de recrutement (1724 immersions), remplacement dans les collèges (72 bénéficiaires, 13 208 heures).

3- UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ ET LISIBILITÉ DES OFFRES D'EMPLOI À DESTINATION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA.

D'autres moyens ont été créés pour rendre plus lisibles et accessibles les offres d'emploi et les besoins des recruteurs.

Le recrutement d'un animateur numérique en septembre 2018 permet d'organiser une permanence par mois dans chaque MSD afin de faciliter l'accès et l'utilisation du numérique aux publics reçus. La mise en place d'ateliers collectifs fait partie des missions qu'il devra développer.

Un poste de chargé de mission entreprises assure la mise en relation entre les entreprises et les demandeurs d'emploi dont les bénéficiaires du rSa. Un réseau de 400 entreprises et 50 organismes de formation a été constitué.

La plateforme BOOST EMPLOI permet aux demandeurs d'emploi de consulter les offres d'emploi mais également de déposer un curriculum vitae. L'augmentation des vues sur la plateforme est constante (du 1^{er} janvier au 31 août 2018 11 672 utilisateurs contre 16 060 en 2017).

A noter que les annonces sur Facebook rencontrent une audience croissante, les réseaux sociaux semblant être de plus en plus privilégiés par rapport aux sites traditionnels de recherche d'emploi. Les professionnels de l'insertion (référénts professionnels et coachs) mettent à profit l'outil pour les bénéficiaires du rSa qu'ils accompagnent (en 2018, 97 réponses à des offres d'emploi ont été faites via la plateforme).

Par ailleurs des évènements sont organisés : le Forum BOOST Emploi dans les locaux du Conseil départemental le 28 novembre 2017 où plus de 740 visiteurs se sont rendus dont plus de 600 bénéficiaires du rSa.

Le Conseil départemental propose également des offres d'emploi exclusives via BOOST EMPLOI et contribue directement au recrutement des demandeurs d'emploi via les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.

Ce sont 34 bénéficiaires du rSa qui ont ainsi bénéficié de cette disposition juridique parmi lesquels on comptabilise 21 sorties positives (18 en emploi, 2 en formation qualifiante, 1 en création d'entreprise). Le marché prochain pour l'installation de la fibre optique qui prévoit 80 000 heures d'insertion aura un impact économique sur le territoire.

4- UNE COORDINATION DYNAMISÉE

Les professionnels ont pu bénéficier de la création d'une plateforme collaborative (2 294 téléchargements depuis juillet 2017), des journées d'information et/ou de formation (forum santé mentale-addictions 112 participants; promotion de dispositifs d'accès aux soins en Haute-Corrèze 80 participants).

Par ailleurs, le Conseil départemental a engagé le renouvellement des modes de gouvernance par le recrutement en juillet 2017, d'un chargé d'animation pour assurer la coordination du PTI et par la volonté de favoriser la citoyenneté et la participation des personnes accompagnées aux politiques publiques qui les concernent. En effet, la prise en compte de la parole de l'utilisateur qui demeure relativement rare dans l'organisation des instances de pilotage des schémas est effective puisque ce sont 50 candidats qui ont postulé pour représenter les usagers au sein des instances à compter de 2019.

LES PERSPECTIVES

Au regard :

- de l'impact positif du PTI sur les politiques publiques d'insertion locale
- de la politique départementale d'insertion et de la volonté forte de la Collectivité d'accès ou de retour à l'emploi ou de la formation

Est envisagé dans la prolongation du PTI 2016/2018, un avenant de reconduction 2019/2021 qui sera soumis pour validation au vote de l'Assemblée départementale du 28/11/2018.

Aussi, il est proposé de poursuivre et d'enrichir des actions en cours avec :

- le maintien de l'équipe d'accompagnement et de suivi
- des modes de gouvernance affirmés avec une réelle participation des bénéficiaires aux instances
- l'enrichissement de l'offre BOOST Emploi
- le développement des actions en faveur du numérique et de la mobilité
- l'organisation de forums BOOST Emploi à l'échelle des territoires pour le rapprochement des entreprises et des publics

2019 : sur le territoire Vézère-Auvézère

2020 : au Conseil départemental à Tulle

- la possibilité de remplacer le personnel dans les lycées à l'appui de l'expérience mise en place par le Conseil départemental auprès des collègues
- le renouvellement de l'action en Haute Corrèze relative à la promotion des dispositifs de santé et l'accompagnement des publics
- l'ouverture de la plateforme collaborative emploi insertion aux différents partenaires de l'insertion
- Au travers de l'IDéeFOP, le lancement des actions suivantes :
L'Observatoire Départemental de l'Emploi et des Métiers;
Le SAS de préparation à l'emploi Fibre Optique;
Activation du Plan d'Investissement dans les Compétences en lien avec la DIRECCTE et la Région Nouvelle Aquitaine.

Et également, de lancer de nouvelles actions :

- Les clés de l'emploi
- Le Bus BOOST Emploi
- BOOST Senior à destination des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans

- Deux actions en faveur de la mobilité et pour l'accès et l'obtention du permis de conduire
- Une action valorisant l'engagement des personnes par le bénévolat
- Un Service Public de l'Insertion expérimental dès 2019 en lien avec les préconisations gouvernementales

COMITÉ DE PILOTAGE DU PTI 2016-2018 : ÉVALUATION ET BILAN FINAL




Avis unanime favorable des membres partenaires du Comité de Pilotage pour :

- le bilan du PTI 2016-2018
- l'adoption du PTI 2019-2021 tel que présenté en Comité de Pilotage pour une présentation en Assemblée départementale du 28 novembre 2018

Le Comité de Pilotage du Pacte Territorial d'Insertion est composé des personnes suivantes :

- Pour le Conseil départemental :
 - M. SOLER
 - Mme MAURIN
 - Mme PADILLA RATELADE
 - Mme AUDEGUIL
 - Mme TAYSSE
- Pour la Région :
 - M. ROUSSET
 - M. CAVITTE
- Pour les communautés d'agglomération :
 - M. le Président de l'Agglo de Brive
 - M. le Président de l'Agglo de Tulle
- Les Présidents ou Directeurs représentants des partenaires institutionnels ou associatifs :
 - La DIRECCTE
 - Pôle Emploi
 - les 3 Missions locales
 - les CCAS Brive, Tulle et Ussel
 - la CAF
 - la MSA Limousin
 - l'ARS
 - le MEDEF
 - l'ADPEP19
 - la DDCSPP
 - la CPAM
 - les chambres consulaires : CCI, Agriculture
 - la CPME19
 - Réseau Entreprendre du Limousin
 - FACE Limousin
 - l'UDESS
 - le CRESLI
 - l'IREPS
 - INAE
 - les partenaires CD : DASFI, MSD, MDA, Chefs de Projet Territoires, les Clauses d'insertion sociale, Logement, service Emploi Insertion, BOOST Emploi, Cellule Europe

→ OBJECTIF STRATÉGIQUE I - SYSTÉMATISER ET RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Les objectifs opérationnels et leur déclinaison	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
A- SIMPLIFIER L'ACCÈS AUX DISPOSITIFS			
1- 1 Créer une plateforme collaborative Emploi Insertion			
B- FAVORISER L'ACCÈS À L'OFFRE D'EMPLOI			
1-2 Créer le dispositif Boost Emploi			
C- AMÉLIORER LA CONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES BESOINS ET DES ENTREPRISES ET DES PUBLICS EN RECHERCHE D'EMPLOI			
1-3 Créer un Observatoire des Métiers			

*Systématiser et renforcer
l'accompagnement des bénéficiaires du
rSa*

1 - 1

CRÉER UNE PLATEFORME COLLABORATIVE EMPLOI INSERTION

OU SIMPLIFIER L'ACCÈS AUX DISPOSITIFS

Chiffres clés au 31/07/2018


123 membres

12 984 pages vues

568 visiteurs uniques

2 294 téléchargements

611 saisies pour alimenter la plateforme

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental - Service Emploi Insertion

Mise en œuvre : chef de service et responsable de l'équipe dédiée à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa et la Direction des systèmes d'information

Territoire : Département de la Corrèze

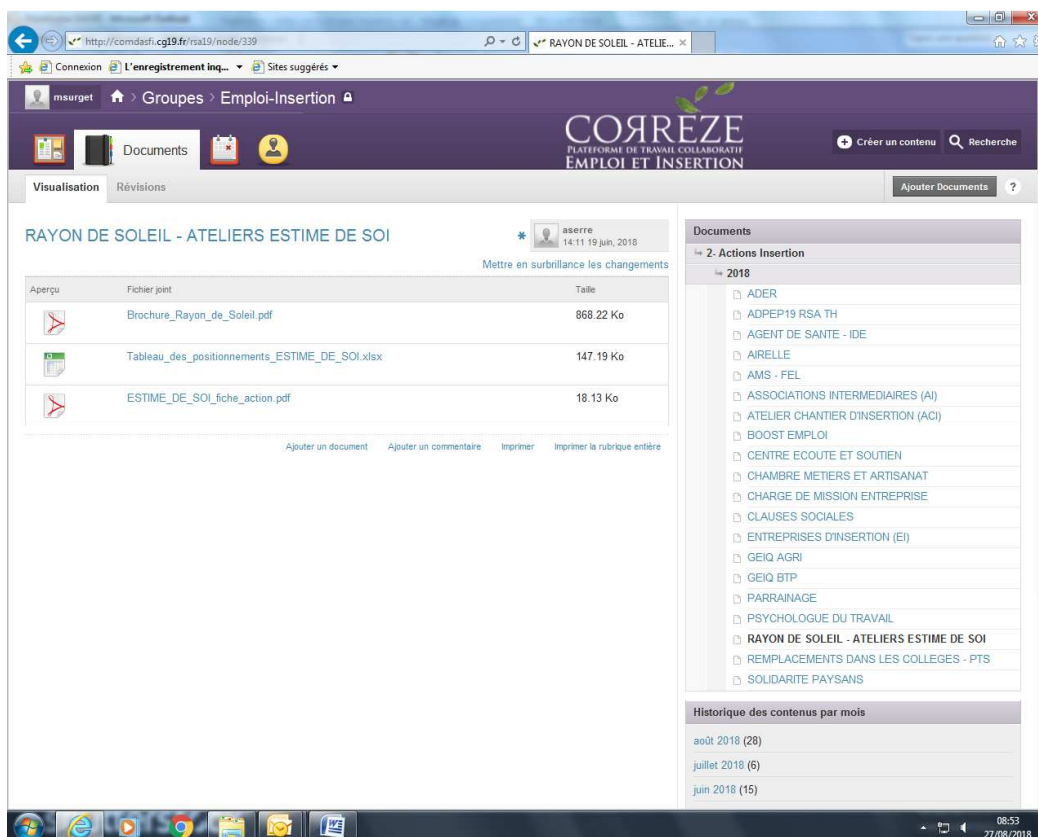
Public visé : Service Emploi Insertion / Maisons de la Solidarité Départementale (MSD)

Mise en place d'une plateforme collaborative par le Conseil départemental de la Corrèze recensant les outils, les dispositifs et les informations relatifs au champ de l'insertion sociale et professionnelle à disposition des professionnels et partenaires.

Les objectifs de cette plateforme sont de :

- Centraliser et avoir à disposition "une banque de données" actualisée sur les actions, formations, calendriers, évènements... pour favoriser l'activation des parcours d'insertion;
- Assurer une communication et une diffusion des informations les plus complètes possibles et accessibles aux professionnels.

Elle est composée de plusieurs onglets : formation, actions insertion, offres d'emploi, FSE, réunions, actualités/événements. Elle propose également un blog.



b) Bilan évaluatif :

La plateforme est opérationnelle depuis le 24 juillet 2017.

Dans un premier temps, elle a été rendue accessible au personnel du service insertion qui œuvre à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa (33 agents).

Elle a fait l'objet début 2018 d'un bilan d'utilisation afin d'améliorer, reformater ou créer certains onglets.

Le moteur de recherche doit être amélioré à partir des besoins des utilisateurs.

Dans un second temps, son accès s'est étendu au 1^{er} juin 2018 aux professionnels travaillant dans les Maisons de Solidarité Départementale (83 agents).

Trois personnes sont administrateurs et en charge de l'alimentation de la plateforme.

*Tableau Évolution du nombre de pages vues / de visiteurs / de téléchargements
(Source Direction Transformation Numérique et Innovation - 30/08/2018)*

	Nombre de pages vues	Nombre de visiteurs uniques	Nombre de téléchargements
du 24 juillet 2017 au 31 décembre 2017	3 945	165	449
du 01 janvier 2018 au 31 juillet 2018	9 039	403	1 845
Total depuis ouverture	12 984	568	2 294

c) Prospectives - perspectives

La plateforme sera prochainement ouverte aux agents de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP), partenaire extérieur en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa reconnus en qualité de travailleurs handicapés (3 professionnels).

Avis d'expert

"En charge de l'actualisation de la plateforme, je pense que la plateforme collaborative DASFI est un outil très utile pour les collègues référents professionnels et travailleurs sociaux.

Elle offre une banque de données et d'informations relatives à l'insertion, l'emploi et la formation facile d'accès et d'utilisation."

Amandine SERRE, Secrétaire du service Emploi Insertion CD 19

"Dans le cadre de mes missions et en lien avec le référent de parcours, cet outil nous permet d'échanger et de réfléchir à une proposition d'orientation cohérente, réalisable dans le cadre du parcours d'insertion du bénéficiaire du rSa.

J'utilise cette plateforme au quotidien dans le cadre d'une recherche de formation, de date de réunion ou de toute autre information concernant les structures partenaires."

Sandrine FAUQUEMBERGUE, chargée de l'Examen des Contrats d'Engagements Réciproques (CER)

*Systématiser et renforcer
l'accompagnement des bénéficiaires du
rSa*

1 - 2

BOOST EMPLOI

OU FAVORISER L'ACCÈS A L'EMPLOI

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

Chiffres clés 2017-Août 2018

302 777 pages consultées

1 199 comptes créés (particuliers, professionnels)

680 annonces déposées par des professionnels

92 257 alertes envoyées aux candidats potentiels

a) Descriptif de l'action : Favoriser le retour rapide à l'emploi des bénéficiaires du RSA à travers la mise à disposition d'une plateforme internet regroupant l'offre et la demande d'emploi sur le Département ainsi qu'une plateforme téléphonique permettant la mise en relation rapide avec un conseiller.

b) Bilan évaluatif :

Les chiffres suivants montrent l'utilisation et sa progression de la plate-forme:

Évolution janvier - sept 2017 – janvier-sept 2018

- > 90 comptes recruteurs créés (+ 47% par rapport à 2017: 61)
- > 21 961 visites (+21% /2017:18 181)
- > 11 672 utilisateurs (+17% /2017:10 035)
- > 136 709 pages consultées (+34% /2017: 101 802)
- > 33 304 alertes envoyées aux candidats (-21% /2017: 42 345)
- > 504 alertes créées par les candidats (+37% /2017: 368)
- > 431 comptes utilisateurs créés (+ 20 % /2017:368)
- > 269 CV créés (identique/2017)
- > 1 955 recherches Cvthèque (+112 % /2017:920)

c) Perspectives - perspectives

Une évolution du site avec plus de fonctionnalité notamment CV Catcher, la géolocalisation des offres.

Avis d'expert

Bonjour, comment passer une annonce sur votre page Facebook. Le Mercure Brive recherche un chef de partie en cuisine. Dans l'attente de vous lire. Bonne soirée. Bien cordialement, Olivier Jauneau

26 AVRIL 08:59

Bonjour,
Envoyez nous l'offre: avec type de poste, les missions, le type de contrat via cette discussion et nous la partagerons.
Vous pouvez également diffuser votre offre via notre site Corrèze Boost Emploi.
Bonne journée.

Envoyé par Marine Coachboostemploi [?]

2 MAI 15:39

Bonjour Monsieur Jauneau
avez vous pu diffuser votre offre
Bien cordialement

Envoyé par Eric Valery [?]

Bonjour, l'annonce est sur votre site internet. C'est fait depuis la semaine dernière. Je vous remercie de votre intérêt. Bien cordialement, Olivier Jauneau

*Systematiser et renforcer
l'accompagnement des bénéficiaires du
rSa*

1 - 3

CRÉER UN OBSERVATOIRE DES EMPLOIS ET DES MÉTIERS

OU AMÉLIORER LA CONNAISSANCE
RÉCIPROQUE DES BESOINS DES ENTREPRISES ET
DES PUBLICS EN RECHERCHE D'EMPLOI

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

a) Descriptif de l'action :

- Mise en œuvre d'un **Observatoire Départemental de l'Emploi et des Métiers**
- Mettre en place une "mission emploi" améliorant la connaissance réciproque de tous afin de connaître les secteurs qui recrutent, les métiers d'avenir et les formations qui y mènent.
- Développer une base de données statistiques spécifique aux bénéficiaires rSa, outil d'évaluation de la politique départementale.

b) Bilan évaluatif










c) Prospectives - perspectives

Cette action sera développée par le groupe opérationnel ESS (Économie Sociale et Solidaire) de l'instance IdéeFOP en 2019.

L'Instance Départementale de l'Économie, de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles est un dispositif piloté par l'État, le Conseil Régional et le Conseil départemental dans l'objectif de répondre aux besoins des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi. Ceci, en période de conjoncture économique difficile pour atténuer les conséquences sur l'emploi des mutations et faciliter les mobilités internes, externes de salariés et leur qualification mais aussi en période de croissance afin d'adapter par la formation, les profils de demandeurs d'emploi aux caractéristiques des postes à pourvoir et adapter les formations aux besoins locaux.

Les objectifs de cette instance de pilotage sont de travailler collectivement à l'adéquation entre offre et demande d'emploi et de définir, fédérer, coordonner, suivre et évaluer les plans d'action selon l'axe économique (accompagnement des entreprises) et l'axe consacré à l'emploi (accompagnement et formation des salariés).

→ OBJECTIF STRATÉGIQUE II - REDÉFINIR ET RÉNOVER L'OFFRE D'INSERTION SOCIALE - PROPOSER UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTÉS POUR FAVORISER L'EMPLOYABILITÉ

Les objectifs opérationnels et leur déclinaison	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
A- RÉDUIRE LES FREINS À L'EMPLOYABILITÉ LIÉE AUX PROBLÉMATIQUES DE SANTE			
2-1 Favoriser l'accessibilité aux bilans de santé			
2-2 Organisation d'un forum santé addictologie santé mentale			
2-3 Promotion des dispositifs d'accès aux soins en Corrèze			
2-4 Recrutement un accompagnant santé			
B- DÉVELOPPER L'AUTONOMIE			
2-5 Promotion et développement d'une plateforme de co-voiturage			
2-6 Promotion et développement d'une plateforme ADER			
2-7 Expérimentation d'outils facilitant la mobilité			
2-8 Mise à disposition de places en structures d'accueil			
2-9 Recensement des lieux d'accès numériques			
2-10 Mise en place d'ateliers numériques			
2-11 Création d'un poste d'animateur numérique itinérant			

Redéfinir et rénover l'offre d'insertion sociale : proposer une offre de services adaptés pour favoriser l'employabilité

2 - 1

ACCESSIBILITÉ AUX BILANS DE SANTÉ

OU RÉDUIRE LES FREINS A L'EMPLOYABILITÉ LIÉE AUX PROBLÉMATIQUES DE SANTE

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

Chiffres clés

4 réunions de travail partenarial

6 orientations vers les bilans de santé

a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental et Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) / Centre Régional d'Examens de Santé du Limousin (CRESLI)

Mise en œuvre : Accompagnant Santé- Infirmier Diplômé d'État, Animateur du Pacte Territorial d'Insertion et CPAM / CRESLI

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa

Le constat posé par le groupe de travail santé montre que la santé ne constitue pas une priorité pour les personnes ou que les conditions d'accès aux soins sont entravées par des contraintes financières, de mobilité voire par une appréhension du milieu médical.

Des dispositifs de droit commun qui existent sur le territoire semblent ne pas être repérés et bien utilisés.

Des efforts doivent se concentrer sur :

1 - la diffusion d'information pour faciliter l'accès aux bilans de santé à destination des travailleurs sociaux, des professionnels de santé, du public concerné via des supports de communication adaptés (flyers, affiches, lettres ou courriers ...)

2 - une meilleure coordination du parcours en créant une fiche navette entre le Centre Régional d'Examens et de Santé du Limousin et les travailleurs sociaux.

b) Bilan évaluatif :

4 réunions partenariales se sont tenues :

1- Les deux premières avec le CRESLI afin de déterminer avec eux comment favoriser la connaissance de leur centre auprès des professionnels du Conseil départemental et travailler les supports de communication.

Un mail requête auprès des MSD a été envoyé afin de travailler sur cette communication pour un repérage du CRESLI.

Les professionnels du CD connaissent et orientent les publics vers le CRESLI.

2- Deux rencontres avec l'accompagnant santé - IDE du service Emploi Insertion ont été réalisées afin de caler la coordination et l'orientation des publics vers le CRESLI.

6 orientations vers le bilan de santé ont été prescrites par l'accompagnant santé depuis son recrutement.

c) Prospectives - perspectives

Le nombre d'orientations vers le bilan de santé prescrit par l'accompagnant santé constituera un indicateur de suivi.

Avis d'expert

"La prise de rendez-vous pour faire le bilan de santé est rapide. J'envoie le document d'inscription aux bénéficiaires et, soit ils me rappellent pour que je les accompagne, soit ils appellent le CRESLI directement.

Le bilan est complet, ce qui me permet d'orienter mes suivis vers le professionnel de santé qui convient."

Barbara CARPENTIER, Accompagnant Santé-IDE CD 19

"Je n'y serais pas allé sans vous car cela me paraissait compliqué. Là-bas tout s'est bien passé, le médecin m'a bien expliqué les risques de maladies à cause de la cigarette. Ça n'a pas été trop long."


Bénéficiaire du rSa anonyme, accompagné par l'accompagnant santé - IDE au CRESLI (parole recueillie le 03/10/2018)

Redéfinir et rénover l'offre d'insertion sociale : proposer une offre de services adaptés pour favoriser l'employabilité

2 - 2

FORUM SANTÉ "ADDICTIONS - SANTÉ MENTALE"

OU RÉDUIRE LES FREINS A L'EMPLOYABILITÉ LIÉE AUX PROBLÉMATIQUES DE SANTE

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

Chiffres clés

3 réunions préparatoires

1 journée départementale

20 intervenants

112 participants

100 % de taux de satisfaction

a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental - Service Emploi Insertion, Animateur du Pacte Territorial d'Insertion / Addictlim et Agence Régionale de Santé (ARS)

Mise en œuvre : Animateur PTI / Addictlim / ARS / Structures intervenantes

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Professionnels de l'insertion et de la santé

Les professionnels de l'insertion sont confrontés dans l'accompagnement des bénéficiaires à des problématiques d'addiction et/ou de santé mentale. Celles-ci entravent directement les conditions d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires notamment parce qu'ils ne considèrent pas la santé comme une priorité ou nient que leur état de santé puisse constituer une réelle difficulté ou une entrave à leur parcours.

Une des pistes d'action est l'organisation d'un forum départemental afin de promouvoir et communiquer sur les différents dispositifs locaux existants autour des problématiques d'addictions et de santé mentale. En effet, une meilleure connaissance de l'offre existante permettra à chacun de mieux appréhender ces freins et d'orienter le public de la façon la plus adaptée possible.

b) Bilan évaluatif :

Le forum a été organisé le 26 avril 2018 au sein du Conseil départemental.

Animé par l'association Addictim, le forum a permis à 112 professionnels du secteur médico social de participer aux présentations des structures locales spécialisées dans l'approche des problématiques d'addictions et de santé mentale : Addictlim, Centre Hospitalier du Pays

d'Eygurande (CHPE), Centre Médico-Psychologique (CMP) de Tulle, Équipe Mobile de Psychiatrie Précarité (EMPP) de Brive, Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA), Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), Isolement et Addictions, Écoute et Soutien, Instance Régionale d'Éducation et de Prévention de la Santé (IREPS).

Les professionnels ont pu réactualiser leurs connaissances, découvrir de nouveaux dispositifs et collecter des supports papier et des contacts.

Suite à l'enquête de satisfaction menée auprès des participants, 100 % des personnes se sont dites satisfaites de la prestation, avec 59 % d'entre elles très satisfaites.

c) Prospectives - perspectives

Une nouvelle action de mobilisation des partenaires pourra être mise en place selon les besoins repérés afin de poursuivre la dynamique positive de cette journée.

Avis d'expert

"Très bon niveau. Des efforts concernant l'addictologie; très bon coordonnateur de la journée."

Marc LAVAL, SOS Violences Conjugales

"Cette journée permet de refaire le point sur les dispositifs existants et de mieux connaître les partenaires."

Blandine VERGNE, assistante de service social Maison de la Solidarité Départementale Brive Centre CD 19

"Organiser ce type de journée régulièrement pour rencontrer toutes les structures, les professionnels et connaître leurs missions, et pour échanger sur les pratiques."

Madeleine PEYRAT, centre hospitalier de Brive

Redéfinir et rénover l'offre d'insertion sociale : proposer une offre de services adaptés pour favoriser l'employabilité

2 - 3

PROMOTION DES DISPOSITIFS D'ACCÈS AUX SOINS EN HAUTE- CORRÈZE

**OU RÉDUIRE LES FREINS A L'EMPLOYABILITÉ LIÉE
AUX PROBLÉMATIQUES DE SANTE**

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

Chiffres clés

Journée du 8 novembre 2017

1 journée territoriale d'information et de sensibilisation

80 participants

a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental / Centre Communal d'Action Social (CCAS) Ussel / Contrat Local de Santé (CLS) Haute Corrèze

Mise en œuvre : Maison de la Solidarité Départementale Ussel / Animateur du Pacte Territorial d'Insertion / CCAS Ussel / Structures intervenantes : la PASS (Permanence Accès aux Soins Santé), le Pôle Santé Haute Corrèze, le CHPE (Centre Hospitalier du pays d'Eygurande), Limousin Sport Santé, le CRESLI (Centre Régional d'Examens de Santé du Limousin) et CLSM (Contrat Local de Santé Mentale).

Territoire : Territoire de la Haute Corrèze

Public visé : Associations caritatives et professionnels sociaux et médico sociaux du territoire cité

Les professionnels de l'insertion sont confrontés dans l'accompagnement des bénéficiaires à des problématiques de santé. Celles-ci entravent directement leurs conditions d'insertion sociale et professionnelle notamment parce qu'ils ne considèrent pas la santé comme une priorité ou nient que leur état de santé puisse constituer une réelle difficulté ou une entrave à leur parcours.

Fort de ce constat, le territoire de la Haute Corrèze s'est montré sensibilisé et intéressé par cette thématique et a souhaité organiser sur le territoire en partenariat avec le CCAS d'Ussel et le Conseil départemental, une journée de promotion des dispositifs locaux.

b) Bilan évaluatif :

La journée a été organisée le 8 novembre 2018.

Elle a été construite en deux temps :

- à destination des associations caritatives du secteur le matin;
- à destination des partenaires et professionnels sociaux et médico sociaux l'après-midi.

80 personnes ont participé : 32 participants le matin et 48 l'après-midi.

Différentes structures ont pu intervenir au cours de la journée et susciter des échanges avec la salle :

Présentation de la PASS (Permanence Accès aux Soins Santé), du Pôle Santé Haute Corrèze, intervention du CHPE sur la thématique de l'addiction et pour présenter les SSR - Soins de Suite et de Réadaptation, présentation de Limousin Sport Santé, du dispositif CRESLI et du Contrat Local de Santé Mentale.

c) Prospectives : perspectives

Des réflexions sont en cours auprès des différents partenaires et des associations pour mesurer l'impact de fréquentation qu'ils ont pu enregistrer suite à cette manifestation.

Avis d'expert

"J'encourage à multiplier des réunions comme celle-ci car elles sont très instructives et intéressantes".

Participant du matin, retour questionnaire de satisfaction

"Continuez à enrichir les réseaux par des connaissances des acteurs du territoire".

Participant de l'après-midi, retour questionnaire de satisfaction

"La connaissance de l'ensemble des ressources et réponses aux difficultés que rencontrent nos concitoyens devrait leur permettre de pouvoir accéder aux soins dans de meilleures conditions. Cette action a pour but de pouvoir leur donner une meilleure lisibilité des actions et solutions locales mises à disposition dans un esprit de concertation de l'ensemble des partenaires et professionnels impliqués".


Mme Marilou PADILLA RATELADE, Conseillère municipale Ussel

Redéfinir et rénover l'offre d'insertion sociale : proposer une offre de services adaptés pour favoriser l'employabilité

2 - 4

RECRUTEMENT D'UN ACCOMPAGNANT SANTE - IDE

OU RÉDUIRE LES FREINS A L'EMPLOYABILITÉ LIÉE AUX PROBLÉMATIQUES DE SANTE

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

Chiffres clés au 30/06/2018

1 Accompagnant Santé - IDE recruté le 01/09/2017

37 orientations

30 suivis en cours

a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental - Responsable de l'équipe dédiée à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa

Mise en œuvre : Service Emploi Insertion

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa accompagnés par les référents sociaux

Coût : sur 3 ans, 102 825 € dont financement prévisionnel du Fonds Social Européen à hauteur de 100 000 €

Les professionnels de l'insertion sont confrontés dans l'accompagnement des bénéficiaires à des problématiques importantes de santé. Celles-ci entravent directement les conditions d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires notamment parce qu'ils ne considèrent pas la santé comme une priorité ou nient que leur état de santé puisse constituer une réelle difficulté ou une entrave à leur parcours.

Le recrutement d'un accompagnant santé, infirmier diplômé d'État doit permettre de :

- de réaliser des diagnostics "santé" ;
- de mettre en place des plans d'accompagnement santé individualisés dont l'objectif est la prise en charge des difficultés et la remobilisation du bénéficiaire dans son processus d'insertion sociale et professionnelle ;
- de faciliter l'accès aux soins ;
- d'assurer une coordination des différents acteurs autour du parcours de santé du bénéficiaire.

Durée maximale de l'accompagnement : 24 mois.

b) Bilan évaluatif :

Un accompagnant santé - IDE a été recruté le 1 septembre 2017.

Au 30/06/18 :

30 suivis en cours dont 14 dossiers de 2017 pour lesquels l'accompagnement a été repris ou initié sur les 22 orientations de 2017.

Figure Répartition des prescriptions par Maisons de Solidarité Départementale (Source Service Emploi Insertion - 20/08/2018)

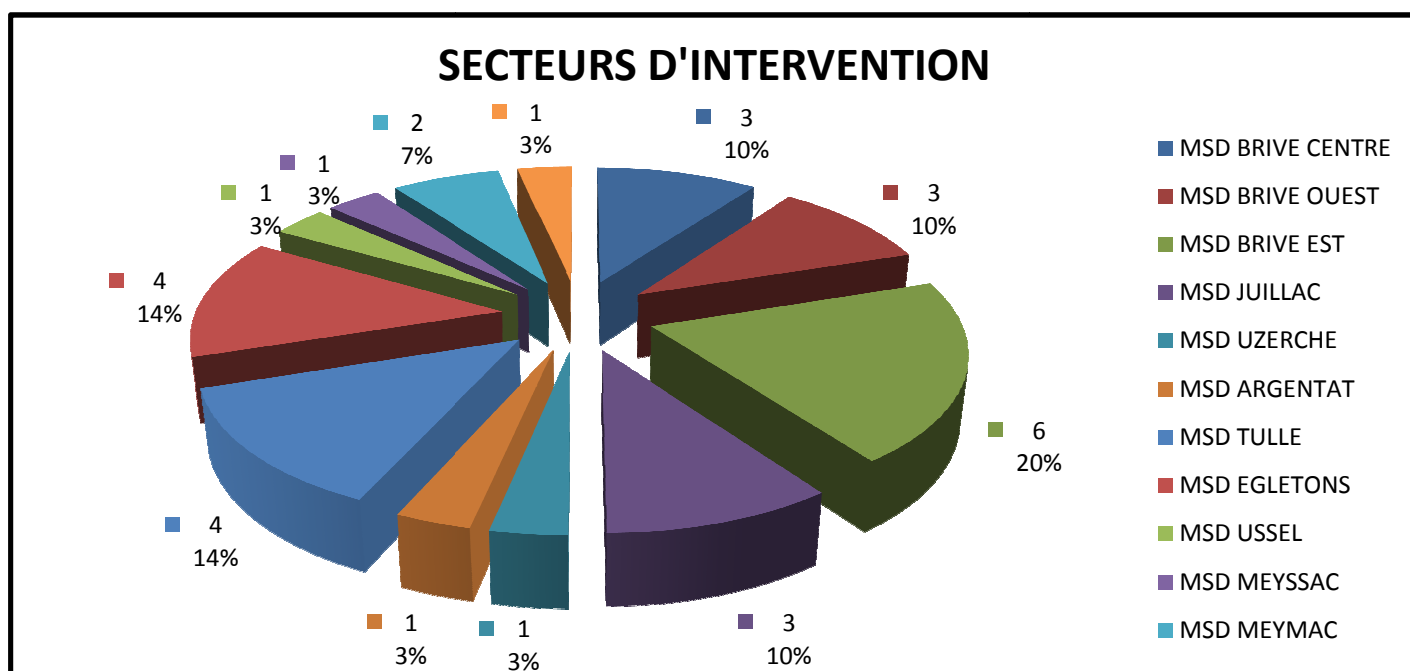
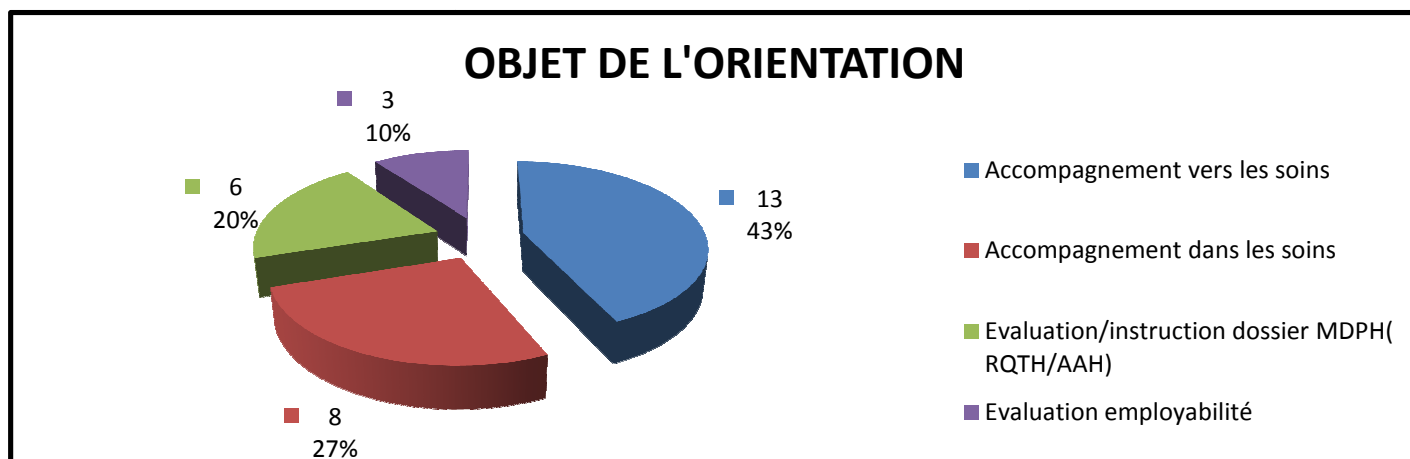


Figure Objets des orientations établies par l'accompagnant santé (Source Service Emploi Insertion - 20/08/2018)



Légende explicative :

- Accompagnement vers les soins : Réaliser un bilan de santé, diagnostiquer les problématiques de santé, prendre des rendez-vous avec des partenaires médicaux et/ou sociaux.
Favoriser l'accès aux soins. Être à l'écoute et soutenir les bénéficiaires dans les différentes démarches.
- Accompagnement dans les soins : accompagner les bénéficiaires aux rendez-vous médicaux ou sociaux programmés et coordonner l'action avec les différents partenaires médicaux et sociaux.
Maintenir la motivation dans la prise en charge de la pathologie.
- Évaluation employabilité: résoudre les problématiques de santé, évaluer le plan d'action établi. Orienter les bénéficiaires vers une insertion professionnelle à temps plein, partielle ou en formation en fonction de leur handicap (RQTH) ou vers un mode d'allocation comme l'AAH.

c) Prospectives - perspectives

L'accompagnant santé est en mesure de dresser un bilan à l'instant.

Il établit un diagnostic, définit un plan d'actions et est en mesure de donner un état de réalisation du plan d'action en cours d'accompagnement.

L'impact sur l'insertion sociale et professionnelle sera mesuré à l'issue de l'accompagnement par l'accompagnant santé en lien avec le travailleur social en charge du suivi.

Avis d'expert

"Je remets des personnes isolées dans le système de santé qu'ils ont délaissé depuis plusieurs années.

Je leur prends rendez-vous avec des professionnels de santé et je les accompagne suivant la problématique.

Mon intervention consiste à résoudre leur problème de santé pour les orienter vers un emploi ou vers un autre mode d'allocation de prise en charge."

Barbara CARPENTIER, accompagnant santé-Infirmier Diplômé d'État CD 19

"Mme Carpentier m'apporte une aide concrète pour avancer et me remonter. Elle m'a accompagnée à des rendez-vous qu'elle avait pris avec moi sans quoi je n'y serais pas allée. Elle m'apporte une aide morale et elle me donne des conseils."


Mme Eve D., bénéficiaire du rSa (parole recueillie le 27/08/2018)

Redéfinir et rénover l'offre d'insertion sociale : proposer une offre de services adaptés pour favoriser l'employabilité

2 - 5

PROMOTION D'OUTILS FAVORISANT LA MOBILITÉ

OU DÉVELOPPER L'AUTONOMIE

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental - Animateur du Pacte Territorial d'Insertion

Mise en œuvre : BOOST EMPLOI

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa

Le diagnostic a fait ressortir que la mobilité demeure une condition majeure pour l'insertion professionnelle.

Le Conseil départemental de la Corrèze a décidé de promouvoir les dispositifs favorisant la mobilité notamment :

- la plateforme de covoiturage du Conseil départemental au travers du site internet de la Collectivité
- la solution alternative de déplacement expérimentée actuellement sur le territoire de Neuvic, REZO POUCE, un réseau d'auto-stop organisé et solidaire, porté par la Communauté de Communes, Haute-Corrèze Communauté
- la plateforme de mobilité de l'association ADER

242 offres à pourvoir

Corrèze Boost'Emploi

Le Conseil départemental de la Corrèze est à votre service

08 00 19 00 19 Service & appel gratuits

Corrèze Boost Jeunes

RECHERCHER DES OFFRES ACTU & INFOS OUTIL CV

RECRUTEUR CANDIDAT

la Corrèze Boost'Emploi

Quel emploi recherchez-vous ?

Comité

RECHERCHER

L'ÉDITO

Le DÉPARTEMENT recrute 50 assistants familiaux
 Venez rejoindre le réseau
 des assistants familiaux
 DEVENIR ASSISTANT FAMILIAL !

Le Département de la Corrèze recrute 50 assistants familiaux. Une assistante familiale aide un ou deux enfants à la maison ou aux horaires, c'est souvent le jour et...

03/05/2018 par CD19

ASSOCIATION ADER - L'aide à la mobilité en Corrèze
 Association Départementale pour l'éducation

ASSOCIATION ADER - L'aide à la mobilité en Corrèze. Association Départementale pour l'éducation

03/05/2018 par CD19

REZO POUCE
 REZO POUCE est une solution permettant aux conducteurs et passagers de se rencontrer aux arrêts...

01/05/2018 par CD19

FORMATIONS BAF AVEC FAMILLES RURALES 19
 Familles Rurales 19 organise des formations générales et des sessions d'apprentissage

03/05/2018 par CD19

RECRUTEUR, CRÉEZ UN COMPTE !

RECRUTEURS, DÉPOSEZ VOS OFFRES !

Nous utilisons des cookies dans le but de mieux connaître vos souhaits et vous proposer des offres d'emploi personnalisées. En cliquant sur OK, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. En savoir plus

ASSOCIATION ADER - L'aide à la mobilité en Corrèze

RECHERCHER DES OFFRES ACTU & INFOS OUTIL CV

RECRUTEUR CANDIDAT

ASSOCIATION ADER - L'AIDE À LA MOBILITÉ EN CORRÈZE

ADER propose 4 types de service :

1. l'accompagnement vers le permis de conduire par le biais de son Auto-École Sociale,
2. la formation avec ADER Formation
3. la location de véhicules avec Adar Location,
4. la Flote Forme de Mobilité <http://www.planformationadecorrèze.fr>

L'association est présente sur l'ensemble du département. Le siège social est situé à Brive et deux antennes sont situées à Tulle et Ussel.

Les personnes qui prennent contact avec ADER sont obligatoirement orientées par des référents de parcours.

03/05/2018 par CD19

Partager sur Facebook Partager sur Twitter

CES ARTICLES PEUVENT AUSSI VOUS INTÉRESSER

COUP CORRÈZE
 Groupe de France Corrèze
 Coup de France Corrèze Rue René et Emile Fagey 63000 Tulle Téléphone : 05 55 93 77 5454...

03/05/2018 par CD19

MEDEF
 Mouvement des Entreprises de France - MEDEF Unissin 17 bis, Rue Général Canard 63000 LIMOUS (Corrèze) Téléphone : 05 55 02 55 05 Site Internet

03/05/2018 par CD19

Nous utilisons des cookies dans le but de mieux connaître vos souhaits et vous proposer des offres d'emploi personnalisées. En cliquant sur OK, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. En savoir plus

Corrèze Boost'Emploi

Page Boîte de réception +20 Notifications 6 Statistiques Outils de publication Paramètres Aide

Publications

Publications publiées

Publications programmées

Brouillons

Publications temporaires

Publications expirées

Publications publiées

ader

Actions

Publications	Portée	Clics/Actions	Publié
<input checked="" type="checkbox"/> Corrèze Boost'Emploi a partagé la publication de Mobilité .	1.6K	88	15 décembre 2017, à... Eric Valery

+ Créer

RECHERCHER DES OFFRES ACTU & INFOS OUTIL CV

RECRUTEUR CANDIDAT

Quel emploi recherchez-vous ?

Corrèze

RECHERCHER

Villes

Secteurs

Métiers

Entreprises

Date de publication

Contrats

CES ARTICLES PEUVENT AUSSI VOUS INTÉRESSER

REJOINTEZ-NOUS !
 Rejoignez le réseau de vos collègues et votre communauté professionnelle. par 191 - 26 03 00 00 00

L'été 2018 arrive et nous sommes heureux de vous proposer le téléchargement de nos offres d'emploi.

TELECHARGER
 vos offres d'emploi

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !
 Plus nous sommes nombreux, plus nous pouvons vous aider.

03/05/2018 par CD19

REZO POUCE
 REZO POUCE est une solution permettant aux conducteurs et passagers de se rencontrer aux arrêts...

01/05/2018 par CD19

Exclusif - OUVRIER(E) AGRICOLE
 Chaumeil | Agri Emploi 19 | CDD | Agricole | Ouvrier agricole
 19 juin 2018 - Groupement d'Employeurs Départemental recherche un(e) ouvrier(e) agricole. Vous aurez en charge : les travaux de fenaison, le déboursoillage et le gyrobroyage la conduite d'engins agricoles. Expérience en agriculture indispensable. Permis B Formation...

POSTULER SUR

Exclusif - RECHERCHE UN(E) TECHNICIEN(NE) DE MAINTENANCE
 Ussel | Gouny TMB | CDI | Industrie | Technicien maintenance
 29 juin 2018 - L'entreprise GOUNY TMB basée en Corrèze (19) spécialisée dans la transformation de bois résineux local recrute dans le cadre de son développement un(e) Technicien(ne) de maintenance. Vos missions : Vous êtes en charge de l'entretien et du dépannage...

POSTULER SUR

Exclusif - RECHERCHE APPRENTI DANS LE DOMAINE DE L'HYGIÈNE ET LA PROPRETÉ
 Tulle | Direction départementale des territoires de la Corrèze | Alternance
 31 juillet 2018 - La direction départementale des territoires de la Corrèze (DDT) recherche un apprenti dans le domaine de l'hygiène et de la propreté pour préparer un CAP. Il serait rattaché au CFA Inhihi, situé à Peissac (33), le candidat devra obligatoirement être...

POSTULER SUR

Exclusif - URGENT : RECHERCHE APPRENTI(E) SOUHAITANT PRÉPARER UN CAP TONNELLERIE
 Brive-la-Gaillarde | CFA les 13 Vents | Alternance
 20 juillet 2018 - La société Brive Tonneliers recherche pour la prochaine rentrée un(e) apprenti(e) souhaitant préparer un CAP tonnelleries. Formation sur 2 années en alternance avec le Centre de formation les 13 Vents. BIMCI de Tulle. Pour tout renseignement...

POSTULER SUR

Exclusif - CHEF DE CUISINE
 Ambrugeat | Monsieur | CDI | Restauration | Chef cuisinier
 28 juillet 2018 - Vous êtes un cuisinier autonome et expérimenté. Cuisine traditionnelle, Vous aurez, durant la période estivale, une équipe de 2/3 personnes et hors saison un apprenti. Période du 1er Octobre au 30 Mars; ouverture tous les midi et vendredi/samedi...

POSTULER SUR

b) Bilan évaluatif :

BOOST EMPLOI affiche désormais sur son site :

- depuis le 15 décembre 2017 la plateforme de mobilité ADER
- depuis le 11 mai 2018 REZO POUCE

c) Prospectives - perspectives

De nouvelles actions sont en cours de réflexion afin de poursuivre la lisibilité de l'offre pour favoriser et faciliter l'accès à la mobilité.

Redéfinir et rénover l'offre d'insertion sociale : proposer une offre de services adaptés pour favoriser l'employabilité

2 - 8

RÉSERVATION DE PLACES EN STRUCTURES D'ACCUEIL

POUR LES BÉNÉFICIAIRES

OU DÉVELOPPER L'AUTONOMIE

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

Chiffres clés

27 familles ayant bénéficié du dispositif
dont 13 enfants ayant bénéficié du dispositif
33 enfants
5709 heures

a) Descriptif de l'action :

Pilote: Conseil départemental de la Corrèze

Mise en œuvre: Conseil départemental de la Corrèze en partenariat avec les structures petite enfance des communautés d'agglomération de Brive et de Tulle ainsi que de la commune d'Ussel.

Territoire: département de la Corrèze

Public visé: bénéficiaires du rSa

Coût: 85256€ dont 36256€ frais de personnel et 49000€ de réservation de places/Fonds Social Européen 52651€

Répondre à une offre d'emploi nécessite souvent une disponibilité rapide voire immédiate. Cette capacité de réactivité est plus difficile pour les bénéficiaires du rSa dont la situation familiale est fragile, avec un (ou des) enfant(s) en bas âge sans possibilité de relais familial.

Il a été décidé de réserver 7 places (1 place = 1 800 heures) en structures d'accueil collectif sur une période expérimentale de 16 mois.

b) Bilan évaluatif :

Le dispositif a été activé du 1/09/2016 au 31/12/2017 dans les structures petite enfance des communautés d'agglomération de Brive et de Tulle ainsi que de la commune d'Ussel.

Ce sont 27 familles dont 13 familles monoparentales qui ont bénéficié du dispositif soit 5709 heures pour 33 enfants;

Le dispositif n'a pas été renouvelé en 2018.

c) ~~Prospectives~~ - perspectives

Les structures petite enfance ont l'obligation réglementaire d'accueillir tout enfant en situation d'urgence.

L'objectif est de conforter la coordination avec ces structures afin de poursuivre l'impulsion initiée en 2017 avec cette expérimentation.

Redéfinir et rénover l'offre d'insertion sociale : proposer une offre de services adaptés pour favoriser l'employabilité

2 - 9

RECENSEMENT DES LIEUX D'ACCÈS NUMÉRIQUES

OU DÉVELOPPER L'AUTONOMIE

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

Chiffres clés

136 lieux d'accès numériques gratuits recensés

a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental - Animateur du Pacte Territorial d'Insertion

Mise en œuvre : Animateur PTI / Chefs de Projet Développement / Service Informatique

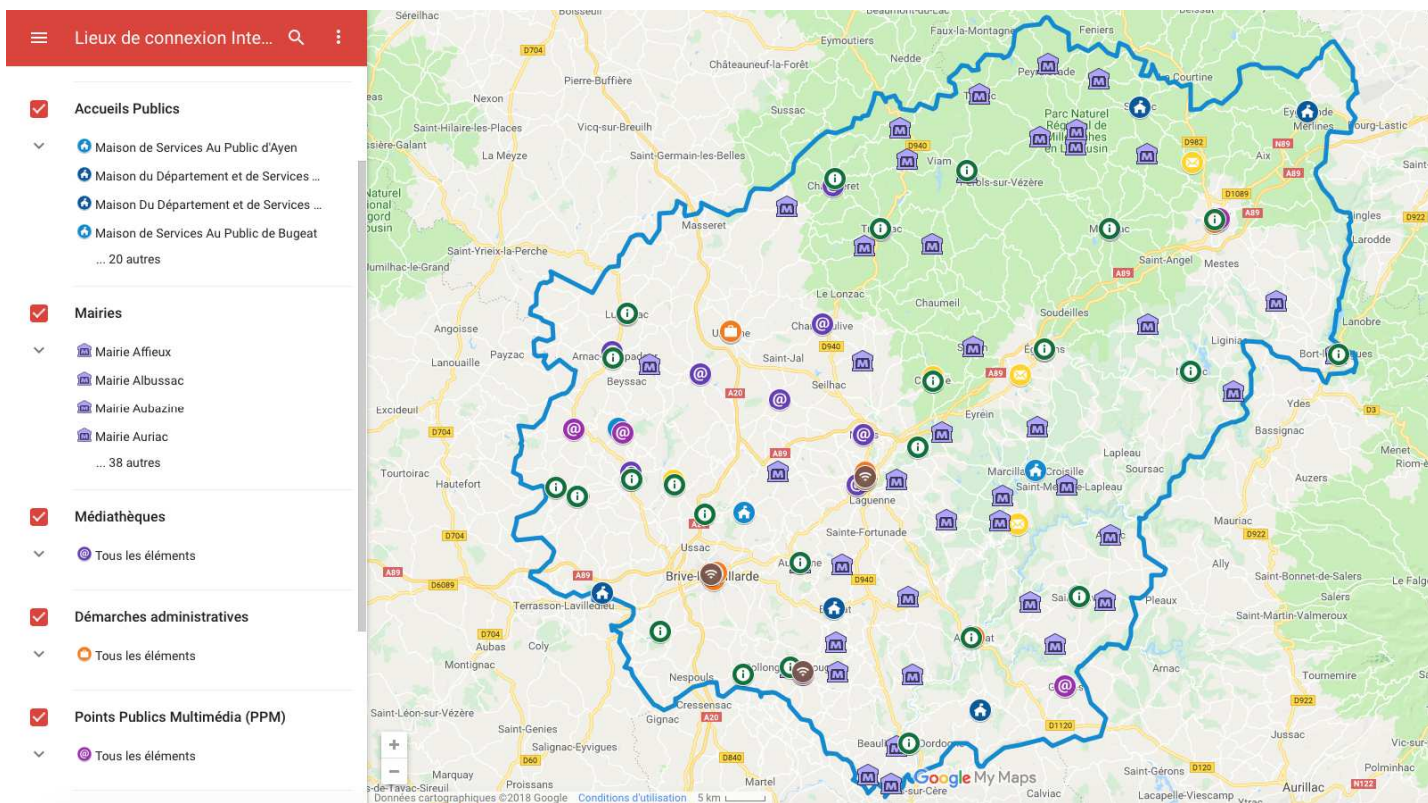
Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa

De nombreux allocataires du rSa sont pénalisés dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle parce qu'ils sont en difficulté face aux technologies de l'information et de la communication.

La plupart d'entre eux possèdent un accès internet via le téléphone portable mais ne sont guère familiarisés avec les démarches dématérialisées. Les autres ne possèdent pas d'équipement (ordinateur) à leur domicile, ne connaissent pas et/ou n'ont pas toujours à disposition ou à proximité des lieux d'accès à l'informatique.

Le recensement des lieux d'accès numériques est une des actions visant à mettre à disposition des bénéficiaires les outils numériques.



b) Bilan évaluatif :

Une carte récapitulative des différents lieux a été réalisée et sera à disposition très bientôt sur le nouveau site de la collectivité.

136 lieux d'accès numériques gratuits ont été recensés : 24 accueils publics; 13 services administratifs; 42 mairies; 17 médiathèques; 11 Points Publics Multimédia ; 26 Points d'Information touristique; 3 wifi publics.

c) Prospectives - perspectives

Lutter contre la fracture numérique et faire du numérique un levier d'insertion est une des priorités du Conseil départemental.

Une communication sera donc engagée auprès des partenaires dès que celle-ci va être disponible en ligne et opérationnelle sur le site de la Collectivité.

Les données de la cartographie départementale des lieux d'accès numériques seront actualisées régulièrement et l'animateur numérique itinérant en assurera la communication. Le calendrier prévisionnel est en cours d'établissement avec la Direction Transformation Numérique et Innovation.

Avis d'expert

"De plus en plus, des services en ligne apparaissent afin de faciliter les démarches des utilisateurs mais ces derniers n'ont pas tous les connexions nécessaires pour y accéder.

Cette carte permet d'avoir une vue d'ensemble des points d'accès internet afin d'en informer les Corrèziens et de réduire la fracture numérique en proposant des accès gratuits pour tous."

Olivia DELON, chargée de Projet Communication Numérique CD 19

Redéfinir et rénover l'offre d'insertion sociale : proposer une offre de services adaptés pour favoriser l'employabilité

2 - 10

ATELIERS NUMÉRIQUES

OU DÉVELOPPER L'AUTONOMIE

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

a) Descriptif de l'action :

Pilote : Conseil départemental

Mise en œuvre : Appel à Projet

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa

De nombreux allocataires du rSa sont pénalisés dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle parce qu'ils sont en difficulté face aux technologies de l'information et de la communication.

La plupart d'entre eux possèdent un accès internet via le téléphone portable mais ne sont guère familiarisés avec les démarches dématérialisées. Les autres ne possèdent pas d'équipement (ordinateur) à leur domicile, ne connaissent pas et/ou n'ont pas toujours à disposition ou à proximité des lieux d'accès à l'informatique.

La mise en place d'ateliers numériques est une des actions visant à faciliter l'accès et l'utilisation des outils numériques pour les bénéficiaires.

b) Bilan évaluatif :

A ce jour, les ateliers n'ont pas encore été organisés.

c) Prospectives - perspectives

Le recrutement de l'animateur numérique en charge de l'animation et de la sensibilisation des publics de ces outils apportera un premier niveau de réponse (démarrage d'ateliers collectifs avec l'animateur en octobre 2018).

Le bilan et la collecte des besoins qui seront fait en lien avec lui, détermineront la nécessité de la mise en place éventuelle d'ateliers numériques.

Redéfinir et rénover l'offre d'insertion sociale : proposer une offre de services adaptés pour favoriser l'employabilité

2 - 11

POSTE

ANIMATEUR NUMÉRIQUE

OU DÉVELOPPER L'AUTONOMIE

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

Chiffres clés

1 Animateur Numérique Itinérant recruté le 17/09/2018

a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental - Animateur du Pacte Territorial d'Insertion

Mise en œuvre : Service Emploi Insertion

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa et référents de parcours du Conseil départemental accompagnant ces bénéficiaires

De nombreux allocataires du rSa sont pénalisés dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle parce qu'ils sont en difficulté face aux technologies de l'information et de la communication.

La plupart d'entre eux possèdent un accès internet via le téléphone portable mais ne sont guère familiarisés avec les démarches dématérialisées. Les autres ne possèdent pas d'équipement (ordinateur) à leur domicile, ne connaissent pas et/ou n'ont pas toujours à disposition ou à proximité des lieux d'accès à l'informatique.

Les missions de l'animateur numérique sont :

- de dispenser des sessions de formation auprès des bénéficiaires dans les Maisons de la Solidarité Départementale et dans d'autres lieux d'accès aux ressources numériques;
- d'assurer des permanences numériques et répondre aux demandes des bénéficiaires;
- d'identifier les freins à l'autonomie numérique des bénéficiaires et proposer des solutions;

- d'établir un bilan d'activité annuel;
- de communiquer sur la cartographie des lieux d'accès numériques.














b) Bilan évaluatif :

L'animateur numérique itinérant sera en charge d'élaborer un bilan annuel de son activité (nombre d'ateliers de mobilisation des publics, nombre de bénéficiaires).

c) Prospectives - perspectives

Des ateliers auront lieu à un rythme mensuel au sein de chaque MSD du département selon les besoins de territoire et du public recensés dans l'objectif d'amener les bénéficiaires vers l'accès à un socle de compétences numériques de base et pour gagner en autonomie.

➔ OBJECTIF STRATÉGIQUE III - METTRE EN LIEN L'INSERTION AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les objectifs opérationnels et leur déclinaison	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
A- AIDER À DÉFINIR ET ASSEOIR UN PROJET PROFESSIONNEL			
3-1 Développement de périodes d'immersion en entreprises			
3-2 Création d'un poste de chargé de mission entreprises			
3-3 Remplacement de personnel dans les collèges départementaux			
B- FORMER ET QUALIFIER LES BÉNÉFICIAIRES			
3-4 Favoriser l'accès à l'apprentissage			
3-5 Promouvoir les dispositifs en alternance			
C- FACILITER LA RECHERCHE D'EMPLOI ET LE RECRUTEMENT			
3-6 Organisation d'une journée "le rendez-vous de l'emploi"			
3-7 Mise en place d'un sas de préparation à l'emploi			
3-8 Création d'un dispositif de parrainage			
3-9 Favoriser l'emploi via les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics			
3-10 Création d'un poste de coach professionnel			
3-11 Création d'un poste de coach social			
3-12 Création d'un poste de psychologue du travail			
3-13 Contrat local d'innovation sociale			

Mettre en lien l'insertion avec le développement économique

3 - 1

PÉRIODE(S) D'IMMERSION EN ENTREPRISE

OU AIDER A DEFINIR ET ASSEOIR UN PROJET PROFESSIONNEL

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

Chiffres clés

1 724 PMSMP de 2016 à 2018

a) Descriptif de l'action :

Pilote : Conseil départemental

Mise en œuvre : Pôle emploi et par délégation les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa

Promotion et prescription des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) par les référents de parcours.

Une PMSMP a pour objet de :

- Découvrir un métier ou un secteur d'activité;
- Confirmer un projet professionnel;
- Initier une démarche de recrutement.

Les objectifs opérationnels de la période sont définis par la convention de mise en situation.

Des prescripteurs de plein droit, sont expressément désignés par la loi :

- Pôle emploi;
- Les missions locales;
- Les Cap emploi;
- Les SIAE, à l'exception des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI).

Conclue pour une durée maximale d'un mois (de date à date), une PMSMP peut être effectuée de manière continue ou discontinue. Elle peut être exceptionnellement renouvelée en cas de non atteinte du ou des objectifs définis, également pour une durée maximale d'un mois (de date à date).

b) Bilan évaluatif :

Toute personne accompagnée dans une démarche d'insertion sociale ou professionnelle, et quels que soient son statut, son âge ou ses supports d'accompagnement, peut mobiliser au cours d'un parcours d'insertion des périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel.

Cet outil apporte une réelle plus value pour les personnes dans la confirmation d'un projet professionnel ou dans sa mise en œuvre.

Tableau Évolution du nombre de PMSMP réalisées selon l'objectif visé
(Source Pôle emploi - 06/09/2018)

CORREZE	Découvrir un métier ou un secteur d'activités	Confirmer un projet professionnel	Initier une démarche de recrutement
année 2016	230	169	173
année 2017	247	178	219
année 2018	181	131	196

c) Prospectives - perspectives

Témoignage

*"Réelle plus value.
Les conseillers proposent très régulièrement cet outil notamment dans le cadre de la validation de projet et les demandeurs d'emploi sont généralement satisfaits."*

Claire NOBLECOURT, Responsable d'équipe Tulle Ussel Pôle Emploi

"Projet professionnel confirmé"

"Ce stage m'a permis de renforcer mon envie de faire ce métier. De plus, les explications et conseils de l'employeur étaient très clairs et précis."

"Cette période a pour moi pris la tournure d'une période d'essai sans tutorat. Même si des remplacements m'ont été proposés pour la période estivale, je regrette le manque d'accompagnement."

Bénéficiaires anonymes ayant mobilisés une PMSMP

Mettre en lien l'insertion avec le développement économique

3 - 2

POSTE

CHARGÉ DE MISSION


ENTREPRISES EMPLOI

OU AIDER A DÉFINIR ET ASSEoir UN PROJET PROFESSIONNEL

Chiffres clés 2018

427 offres proposées (août 2018)

90 contacts entreprises

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

a) Descriptif de l'action :

La méconnaissance de l'entreprise peut être un frein à l'insertion professionnelle. Cet obstacle est plus important et plus fréquent pour les bénéficiaires du rSa.

Le chargé de mission entreprises emploi a pour mission de :

- de constituer un réseau d'entreprises, identifier leurs besoins en matière de recrutement, de gestion des compétences, de formation et définir les modalités de collaboration visant à promouvoir l'embauche des demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa ;
- d'orienter les bénéficiaires proposés par les référents rSa et coach professionnels du Conseil départemental de la Corrèze vers des postes vacants signalés par les entreprises.

b) Bilan évaluatif :

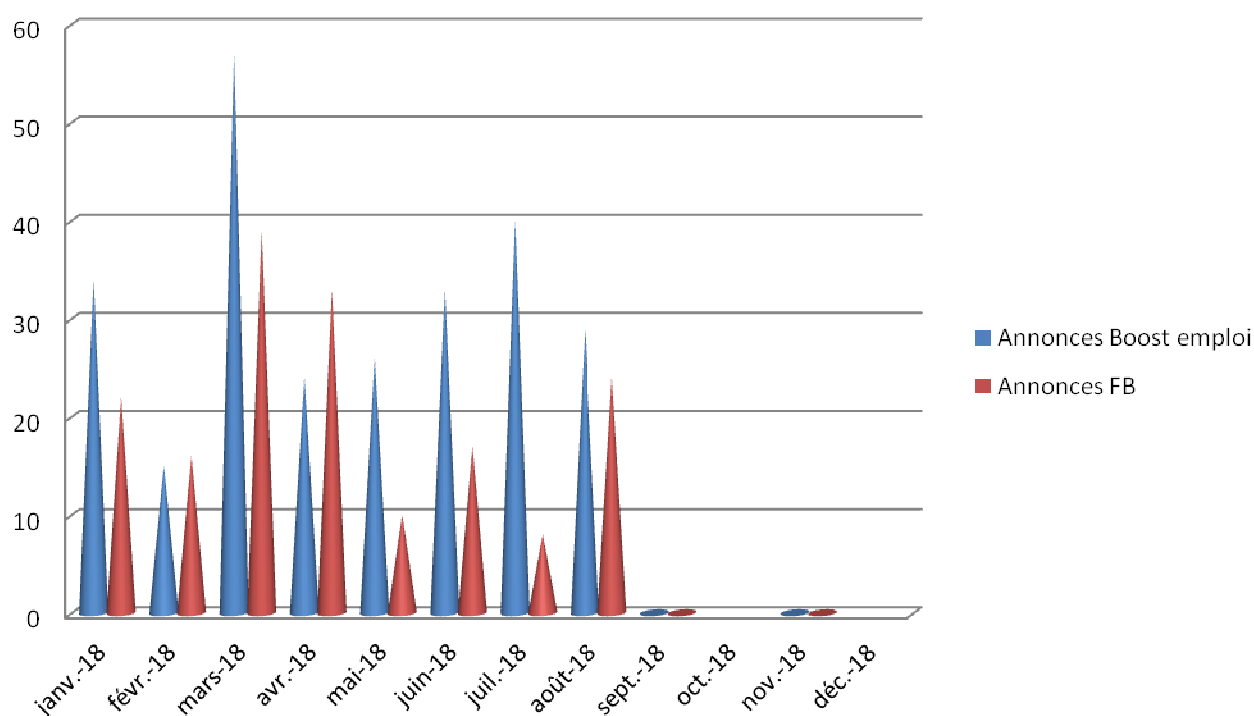
Recrutement juin 2016

Montant de l'opération: 1 ETP financement CD et FSE

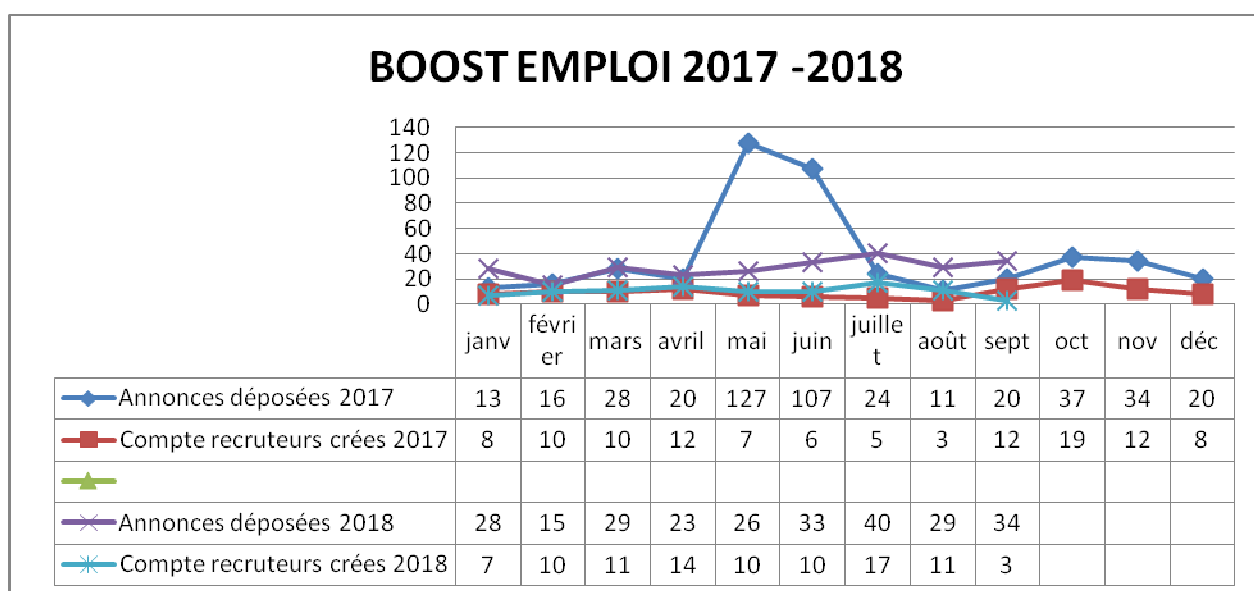
Nombre d'annonces collectées sur 2018

	Contacts Entreprises 2018		
	Annonces déposées Boost emploi	Annonces déposées FB	
janv-18	34	22	56
fevr-18	15	16	31
mars-18	57	39	96
avr-18	24	33	57
mai-18	26	10	36
juin-18	33	17	50
juil-18	40	8	48
août-18	29	24	53
sept-18			
oct-18			
nov-18			
dec-18			
Total	258	169	427

Annonces entreprises Boost Emploi



Nombre de contacts entreprises



	sept 2017	sept 2018	Évolution
Annonces déposées	346	223 (*)	-35 % pas significatif
Compte recruteurs créés	61	90	+ 50 %

(*) La forte baisse du nombre d'annonces constatée en mai et juin 2018 correspond aux offres d'apprentissage que le CFA des treize vents publiées sur le volet emploi et qui désormais se retrouvent sur le volet formation que nous avons mis en place en 2018

c) Prospectives - perspectives

- Continuité de l'action sur 2018
- Mise en place d'un système d'alertes sur le site www.correzeboostemploi.fr afin de connaître si l'offre de poste est pourvue

Avis d'expert / Témoignage

"Après une première présentation par le chargé de mission entreprise des services proposés par Boost Emploi, de plus en plus de chefs d'entreprises utilisent le service Boost Emploi de manière récurrente pour diffuser leurs offres d'emploi."


Éric VALÉRY, Chargé de mission Entreprises Emploi CD 19

Mettre en lien l'insertion avec le développement économique

3 - 3

REPLACEMENT DE PERSONNEL DANS LES COLLÈGES DÉPARTEMENTAUX

OU AIDER A DEFINIR ET ASSEOIR UN PROJET
PROFESSIONNEL

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

Chiffres clés

13 208,96 totales heures facturées

72 bénéficiaires du rSa missionnés pour intervenir sur des remplacements dans les collèges du Département depuis 2016

a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental - Direction des Ressources Humaines / Animateur du Pacte Territorial d'Insertion

Mise en œuvre : Conseil départemental - DRH / Association Point Travail Service

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa

Ce dispositif a pour objectif, d'apporter une réponse rapide aux 16 collèges identifiés du Département dans le cadre de leurs missions d'entretien et d'assurer ainsi une continuité de service public. Il doit permettre également aux bénéficiaires du rSa sans qualification particulière d'accéder à des heures de travail, d'acquérir ou de confirmer certaines compétences ou postures professionnelles, de reprendre confiance en eux en vue de favoriser à terme un retour à l'emploi plus durable.

b) Bilan évaluatif :

Cette action a débuté en avril 2016. Il s'agit de remplacements pour des missions spécifiques (services généraux), ponctuelles et sur une durée limitée. Les bénéficiaires du rSa sont suivis par un tuteur dans l'établissement.

Le portage de l'action est délégué par convention à l'Association Intermédiaire, Point Travail Service (PTS).

Tableau Évolution du nombre d'heures facturées et du nombre de bénéficiaires du rSa missionnés
(Source Direction des Ressources Humaines - 23/08/2018)

	Nombre d'heures facturées	Nombre de brSa missionnés
01/04/2016 au 31/12/2016	2 386,36	14
01/01/2017 au 31/12/2017	6 859,15	39
01/01/2018 au 13/07/2018	3 963,45	19
Total	13 208,96	72

c) Prospectives - perspectives

Cette action a permis à plus de 70 bénéficiaires du rSa d'acquérir une expérience professionnelle et de confirmer leur employabilité. Elle apporte également une réponse souple et rapide aux collègues.

A présent une réflexion est portée auprès du Conseil régional pour envisager une extension de cette action au niveau des lycées.

Avis d'expert / Témoignage

"PTS permet de pallier à l'absence des agents des collèges sur la mission d'entretien (service général). Ces remplacements s'adaptent selon la durée de l'absence (plus ou moins longue) de l'agent.

La grande réactivité de PTS permet d'assurer la continuité du service public dans les établissements.

Retours positifs des adjoints gestionnaires des collèges et des agents des collèges sur les salariés PTS et le travail accompli dans le collège.

Sur l'année scolaire 2017/2018 : 10 collèges ont été concernés et 37 interventions ont été mises en œuvre pour pallier ces absences."

Magali PONS, Chef de Service - service Éducation Jeunesse CD 19

"Avoir ses opportunités, pour nous les personnes qui avons du mal à retrouver du travail, c'est une excellente chose. Cela nous permet de retrouver une dynamique, une satisfaction, de l'estime de soi et un rythme de vie même si c'est pour un laps de temps court.

En tant qu'individu, c'est essentiel".

Ghislain S., bénéficiaire du rSa (parole recueillie le 24/09/2018)

Mettre en lien l'insertion avec le développement économique

3 - 4

FAVORISER L'ACCÈS AUX APPRENTISSAGES DE BASE

OU FORMER ET QUALIFIER LES BÉNÉFICIAIRES

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

Chiffres clés

29 questionnaires envoyés

(Service Emploi et Insertion et MSD)

25 retours de questionnaires

Soit un taux de 86.2 % de retours

a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental - animateur du Pacte Territorial d'Insertion et Chef de Service de la Maison de la Solidarité Départementale Brive Ouest

Mise en œuvre : Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa

La maîtrise de la langue française est un pré requis nécessaire pour accéder aux apprentissages au sens large, pour réaliser les démarches administratives et rechercher un emploi.

Il est donc nécessaire :

- 1- D'effectuer un recensement exhaustif et précis de l'offre existante en matière d'apprentissage de la langue française;
- 2- De concevoir un outil de diffusion pour optimiser l'orientation des publics;
- 3- De réaliser l'adéquation entre les besoins et l'offre sur les territoires.

b) Bilan évaluatif :

1 et 2- Dans le cadre de ses missions, la DDCSPP a établi un document recensant l'offre existante en matière d'apprentissage de la langue française et un outil d'aide au diagnostic afin d'améliorer l'orientation des publics.

Une communication auprès des travailleurs sociaux de la Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion du Conseil départemental a été réalisée les 24/04 et 17/05/2018, tous services confondus, afin de sensibiliser les professionnels à la démarche.

3- Un recensement des besoins non pourvus a été également initié les jours de ces réunions. Ces professionnels ont eu la charge de relayer sur les équipes de terrain, le document de recensement et de complétude des données.

Les retours indiquent que seuls 4.6 % des publics ne seraient pas pris en charge.

On remarque également que des ateliers peinent à se maintenir par manque d'effectif notamment en Haute Corrèze.

Le territoire de la Corrèze est relativement bien pourvu en ateliers relatifs à l'apprentissage de la langue française.

L'outil d'Aide au Diagnostic communiqué aux professionnels devrait réajuster les orientations et apporter une meilleure réponse aux besoins des publics n'ont pris en charge à ce jour.

c) Prospectives... perspectives

Avis d'expert

"Il est important de répondre au plus près des attentes et besoins des publics et des territoires.

A partir du constat d'une connaissance très partielle du dispositif mais aussi de la difficulté à bien orienter les personnes, un travail de clarification et de repérage a été nécessaire. Ce travail réalisé doit nous permettre de mieux mobiliser les différents ateliers existants, d'améliorer les orientations et de faire émerger surtout les besoins non pourvus sur lesquels nous pourrions agir."

Malorie SURGET, Animatrice PTI CD 19

Mettre en lien l'insertion avec le développement économique

3 - 5

PROMOUVOIR LES DISPOSITIFS EN ALTERNANCE

OU FORMER ET QUALIFIER LES BENEFICIAIRES

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

Chiffres clés

1 Information Collective

32 professionnels informés

a) Descriptif de l'action :

Pilote : Conseil départemental

Mise en œuvre : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRRECTE)

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Professionnels de la Collectivité

L'alternance permet de se former à un métier et de s'intégrer plus facilement à la vie et la culture de l'entreprise. C'est un système de formation qui est fondé sur une phase pratique et une phase théorique en alternance. C'est une véritable passerelle vers l'emploi et l'insertion professionnelle.

L'alternance comprend deux types de contrats : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation qui répondent tous deux au même objectif de montée en compétence du salarié en combinant travail en entreprise et formation théorique.

Dans l'objectif d'outiller les référents de parcours lors de l'accompagnement des publics et d'actualiser leurs connaissances du dispositif face aux dernières orientations gouvernementales, il est nécessaire de promouvoir les contrats en alternance au travers de réunions d'informations et d'échanges.

b) Bilan évaluatif :

Une intervention de la DIRECCTE a eu lieu au Conseil départemental le jeudi 21 juin 2018 avec pour objectif de présenter le dispositif aux agents de la Collectivité en charge de l'accompagnement de public en insertion.

32 professionnels étaient présents : assistantes sociales, référents professionnels, coach professionnels, coach sociaux, BOOST EMPLOI.

c) Prospectives - perspectives

Avis d'expert

*"Présentation très simple et très claire.
Cela m'a permis d'approfondir mes connaissances et de
repréciser certaines modalités d'utilisation de ces contrats."
Patricia VIDEAU, référent Professionnel sur Brive Ouest CD 19*

Mettre en lien l'insertion avec le développement économique

3 - 6

ORGANISER UNE JOURNÉE "LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI"

**OU FACILITER LA RECHERCHE D'EMPLOI ET LE
RECRUTEMENT**

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

Chiffres clés

1^{er} Forum BOOST EMPLOI le 28/11/2017

Plus de 740 visiteurs

52 stands :

29 entreprises et groupements présents

12 organismes de formation présents

des services publics

des associations conventionnées au titre de l'insertion

a) Descriptif de l'action :

Le Conseil départemental a fait de l'accès à l'emploi, sa première priorité. Pour cela, il s'attache à mettre en place toutes les actions susceptibles de faciliter les parcours et l'intégration dans le monde du travail.

En ce titre, il a organisé le 1^{er} Forum BOOST EMPLOI, le 28 novembre 2017 au Conseil départemental à Tulle, pour favoriser le rapprochement entre les entreprises et les bénéficiaires du rSa.

b) Bilan évaluatif :

Des entreprises, des groupements d'entreprises, des organismes de formation, les services de recrutements de l'armée, de la police, de la gendarmerie, de l'administration pénitentiaire, les partenaires institutionnels (missions locales, Pôle Emploi, Cap emploi) et les partenaires associatifs de l'insertion ont participé au Forum.

A destination des demandeurs d'emploi de la Corrèze, jeunes et bénéficiaires du rSa, plus de 740 visiteurs se sont rendus au Conseil départemental. Des navettes gratuites ont été organisées sur l'ensemble du territoire pour lutter contre le frein lié à la mobilité.

Un bilan très satisfaisant est dressé, encourageant le Conseil départemental à poursuivre cette dynamique.

Pour 2018 et 2019, le format de Forum BOOST EMPLOI à l'échelle territoriale est initié au vu du succès du 1^{er} Forum départemental.

Tableau Nombre d'entrées en formation / en emploi / en interim suite au Forum en mars 2018
(Suivi à 3 mois du Forum)

	Nombre
formation	45
emploi	32
interim	8

c) Prospectives - perspectives

Avis d'expert

" Je vous félicite pour l'organisation déployée pour le Forum BOOST Emploi.

J'ai rencontré 22 personnes, 10 personnes ont retenu mon attention et 6 personnes vont être reçues auxquelles nous envisageons de leur proposer un CDI. "

Gilles LUC, Président Polytech SAS, EYREIN

"Très bien organisé, moment d'échange entre les différents partenaires du département.

Belle réussite. "

Pierre TREILLARD, DRH Ste Tellis

1^{er} Forum BOOST EMPLOI territorialisé

Judi 15 Novembre 2018

Territoire Ventadour/Égletons/Monédières

Mettre en lien l'insertion avec le développement économique

3 - 7

MISE EN PLACE D'UN SAS DE PRÉPARATION À L'EMPLOI

OU FACILITER LA RECHERCHE D'EMPLOI ET LE RECRUTEMENT

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

a) Descriptif de l'action :

Pilote : Conseil départemental

Mise en œuvre : Appel à projet

Territoire : Territoire de Tulle

Public visé : Bénéficiaires du rSa

Les bénéficiaires du rSa ont besoin de sécuriser leur parcours d'insertion. Aussi, un SAS de préparation à l'emploi a été pensé afin de faciliter leur recherche d'emploi et leur recrutement et lever les derniers freins.

b) Bilan évaluatif :

A partir des préconisations recueillies en 2017 par le groupe de travail Emploi Formation de Tulle, cet appel à projet a été envisagé.

Cependant, l'évolution et la création de dispositifs et outils entre 2017 et 2018 : les clés de l'emploi, les coachs professionnels, les coachs sociaux, l'accompagnant santé, la psychologue du travail, ont apporté des réponses en terme de préparation des publics à l'emploi.

De ce fait, l'appel à projet envisagé dans un premier temps, n'a pas été retenu.

c) Prospectives - perspectives

Face à l'ampleur du chantier de la Fibre Optique, le groupe initié par l'État, la Région et le Département, dans le cadre de l'IdéeFOP (Instance départementale de l'Économie, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle est opérationnel afin de répondre aux besoins des entreprises, mieux préparer et qualifier les personnes à un recrutement durable.

En effet, 83 800 heures de travail sont envisagées et réservées aux publics en insertion, dans le cadre des clauses d'insertion sociale.

En étroite collaboration avec les entreprises retenues pour réaliser le marché Fibre Optique d'ici 2021 mais aussi avec le Conseil régional, les organismes de formation et les partenaires institutionnels, des actions de formation et de préparation à l'emploi Fibre Optique sont initiées.

Mettre en lien l'insertion avec le développement économique

3 - 8

PARRAINAGE

DES BÉNÉFICIAIRES

OU FACILITER LA RECHERCHE D'EMPLOI ET DE RECRUTEMENT

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

Chiffres clés

10 parrains

bénéficiaires parrainés: en cours

sorties positives: en cours

a) Descriptif de l'action :

Les bénéficiaires du rSa ont besoin d'être accompagnés par des professionnels dans leurs démarches de recherche d'emploi mais également par des pairs afin de rendre concrètes et efficaces les conditions d'une insertion réussie.

Dix parrains du réseau entreprendre en Limousin doivent ainsi accompagner des bénéficiaires du rSa repérés par les référents professionnels. Ce dispositif permet à chaque bénéficiaire d'être reçu deux fois par mois par son parrain afin d'échanger sur son intégration professionnelle. Le chargé de mission entreprise veille à la coordination globale du dispositif, et suit les parrains mensuellement dans leur accompagnement.

Le pilote de l'action est le Conseil départemental en partenariat avec l'association Réseau Entreprendre association de chefs d'entreprises et de cadres dirigeants de Corrèze

b) Bilan évaluatif :

Début de l'opération juin 2018

Coût de l'opération aucun engagement financier

c) Prospectives : perspectives

Opération en phase de démarrage, un premier bilan fin 2018

Avis d'expert

"Le parrainage n'est pas la vocation première du réseau entreprendre en Limousin cependant les membres du réseau ont souhaité apporter leur soutien à l'insertion de personnes désireuses de retrouver un emploi, c'est la raison pour laquelle ils ont signé cette convention avec le conseil départemental."


M LABRUGNAS, responsable Corrèze Réseau entreprendre

Mettre en lien l'insertion avec le développement économique

3 - 9

**FAVORISER
LES CLAUSES SOCIALES
DES MARCHES PUBLICS**

OU FACILITER LA RECHERCHE D'EMPLOI ET DE RECRUTEMENT

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

Chiffres clés CD 19

01/2016 - 06/2018

68 marchés concernés par une clause sociale

35 650 heures de travail réservées

150 contrats de travail pour 114 participants

48% des heures concernent le secteur du BTP

36% des bénéficiaires ont signé un contrat qualifiant

34 bénéficiaires du rSa concernés

a) Descriptif de l'action

Le Département de la Corrèze, dans le cadre de sa politique départementale d'insertion, s'est engagé, depuis 2012, avec le soutien de fonds européens, dans le développement de clauses sociales d'insertion.

Outre, l'intégration de ces clauses sur ses propres marchés, le Conseil Départemental de la Corrèze met à disposition des maîtres d'ouvrage de son territoire, une ingénierie afin de les assister dans la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif.

L'ensemble du département est couvert à l'exclusion du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive qui développe ce même dispositif sur son propre secteur.

Le dispositif d'insertion est donc développé sur l'ensemble du territoire départemental par deux porteurs de projet : la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive en compétence sur son territoire et le Conseil départemental de la Corrèze sur le reste du territoire corrézien.

Les clauses sociales, intégrées aux cahiers des charges des marchés publics, imposent aux entreprises titulaires de réserver une part de leurs heures de travail à des personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi.

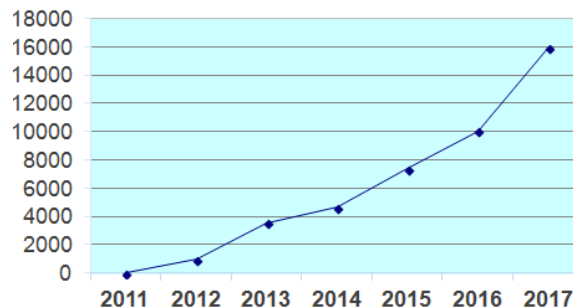
Elles vont ainsi permettre à des personnes en difficulté de s'engager ou de poursuivre un parcours d'insertion durable, via une mise en situation de travail.

L'acheteur public pourra également utiliser ces clauses d'insertion pour favoriser l'accès à la commande publique des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (Ateliers et Chantiers d'insertion, Entreprises d'Insertion...) ou des entreprises de travail adapté (Établissement et Services d'Aide par le Travail ou Établissement Adapté) ainsi que le rapprochement avec les entreprises du secteur privé.

b) Bilan évaluatif

Entre le 1er janvier 2016 et le 30 juin 2018, les clauses sociales ont permis de générer 35 650 h de travail au profit du public ciblé.

Le dispositif est en constante progression depuis sa mise en place :



Cette augmentation est plus particulièrement marquée depuis 2015 : 7351 h en 2015, 10079 h en 2016, 15883 h en 2017.

Outre la progression des heures, il est à noter, sur la période 2016-2018, une généralisation des clauses sur les marchés d'entretien routiers ainsi que leur intégration sur de nouveaux marchés, contribuant ainsi à la diversification des postes proposés : DSP transport de voyageurs, marché multi-technique...

Par ailleurs, le travail de sensibilisation des maîtres d'ouvrage se poursuit avec un recentrage sur les opérations les plus significatives et la diversification des profils d'acheteurs différents : conventions cadre pouvant porter sur plusieurs projets (bailleur social-SDIS). Jusqu'alors, les donneurs d'ordres accompagnés l'on été essentiellement sur des projets uniques compte-tenu du volume de leur commande publique.

Sur la période de référence, ce sont 16 maitres d'ouvrage en complément du CD19 qui ont bénéficié d'un accompagnement pour une ou plusieurs opérations : 6 communes, 1 syndicat mixte, 1 bailleur social, 4 établissements publics, le Conseil Régional, l'Université de Limoges et le Service Achats de l'État.

c) Prospectives : perspectives

L'évolution constante du dispositif et le fort potentiel de développement a amené à solliciter la création d'un poste supplémentaire de facilitateur des clauses sociales.

Ainsi, au 01 juin dernier, une 2ème personne a rejoint le dispositif au sein du Conseil départemental.

Elle interviendra plus particulièrement sur le suivi des heures d'insertion (contact entreprise et participants) avec sécurisation des candidats avant orientation aux entreprises.

Ce recrutement va, par ailleurs, permettre de recentrer l'activité de la personne déjà en poste sur les missions de promotion, de sensibilisation et d'accompagnement des maitres d'ouvrage afin de poursuivre le développement des clauses.

La période - juin 2018 à mars 2021- sera marquée par le suivi d'un chantier de grande ampleur pour le déploiement de la fibre optique sur notre territoire : plus de 80 000 heures d'insertion intégrées sur ce marché qui devrait permettre le retour à l'emploi d'un nombre important de demandeurs d'emploi et leur qualification sur un secteur novateur.

Témoignage du Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ BTP 19)

"Le GEIQ BTP 19, dans ses missions de recrutement et d'accompagnement de publics d'insertion, travaille depuis plusieurs années en partenariat avec le dispositif clauses sociales du département.

Cette collaboration a permis au GEIQ le recueil de candidats potentiels, parfois autres que ceux prescrits par les services de l'emploi donc une autre source de candidats potentiels, mais aussi la mise en relation avec de nouvelles entreprises.


Les clauses sociales d'insertion sont une opportunité pour des publics en difficulté leur permettant d'intégrer des entreprises avec un accompagnement et un projet de formation en vue d'une situation professionnelle pérenne. Ce dispositif est donc complémentaire avec le GEIQ BTP 19."

Mettre en lien l'insertion avec le développement économique

3 - 10

CRÉATION D'UN POSTE DE COACH PROFESSIONNEL

OU FACILITER LA RECHERCHE D'EMPLOI ET LE RECRUTEMENT

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

Chiffres clés au 31/08/2018

2 coachs professionnels recrutés le 01/01/2018

59 % du public accompagné en situation d'emploi/formation

2 actions clés de l'Emploi réalisées

a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental - Responsable de l'équipe dédiée à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa

Mise en œuvre : Service Emploi Insertion

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa

Suite aux diagnostics territorialisés, la collectivité a proposé une politique départementale ambitieuse et marquée par la volonté d'accompagner les bénéficiaires du rSa vers une nouvelle offre de mise en activité professionnelle. Ce nouvel angle d'approche a impliqué pour la collectivité de repenser l'organisation des parcours d'insertion vers l'emploi, en déclinant une offre de prise en charge et une offre d'insertion professionnelle mieux adaptées à la Corrèze et aux Corrèziens.

En s'appuyant sur notre connaissance du travail réalisé par l'équipe de référents professionnels, sur l'évaluation des besoins du public, et sur l'évolution des différents dispositifs, l'offre d'accompagnement a été enrichie par le recrutement de 2 coach professionnels pour un accompagnement vers et dans l'emploi.

Les missions du coach professionnel sont :

- D'accompagner les bénéficiaires du rSa dans l'emploi et/ou la formation;
- De développer toutes les actions collectives nécessaires préalables au recrutement;
- D'engager un suivi de proximité de l'accompagnement de la personne pour sécuriser son entrée en emploi ou formation.

L'intervention du coach est limitée à une durée courte de 4 mois avec la possibilité d'un renouvellement de 4 mois supplémentaires. L'accompagnement est renforcé avec un contact minimal hebdomadaire.

b) Bilan évaluatif :

Au 31/08/2018 :

Deux coachs professionnels sont rattachés au service Emploi Insertion depuis le 1^{er} janvier 2018. Les territoires d'intervention sont calés sur ceux des référents professionnels et se définissent comme suit: un coach professionnel pour l'équipe de Brive et un coach professionnel pour l'équipe de Tulle-Ussel.

39 bénéficiaires du rSa sont accompagnés par les coachs professionnels.

- Situation en Emploi/Formation : 23 bénéficiaires du rSa soit 59 % du public accompagné
- Actions d'insertion professionnelles engagées : 47

*Tableau Évolution du nombre de suivi
(Source Service Emploi Insertion - 31/08/2018)*

	Nombre des suivis départementaux
février 2018	16
mars 2018	24
avril 2018	31
mai 2018	32
juin 2018	37
juillet 2018	37
août 2018	39

Le nombre de suivis a augmenté de 144 % depuis février 2018.

c) Perspectives - perspectives

Le Conseil départemental souhaite améliorer et sécuriser l'accès ou le retour à l'emploi ou à la formation des bénéficiaires du rSa par la mise en place et le développement d'une nouvelle action : Les clés de l'emploi.

Il s'agit d'une action collective permettant de favoriser le recrutement de bénéficiaires du rSa par une préparation au recrutement adaptée et calquée sur les besoins réels en personnels rencontrés par les entreprises.

Une action a eu lieu du 23/04 au 25/05/2018 pour l'entreprise TELLIS.

Deux autres actions sont programmées du 14 au 20 septembre 2018 concernant INTERIM Haute Corrèze et du 08 au 15 octobre 2018 pour AGGENA.

Avis d'expert

"Le coaching professionnel est un accompagnement ultra personnalisé et renforcé qui permet aux bénéficiaires du rSa d'avoir toutes les cartes en main pour sécuriser leur parcours et trouver rapidement un emploi ou une formation.

J'apporte un soutien méthodologique et de la réactivité dans les démarches de recherche d'emploi. Je suis disponible et je m'adapte pour rencontrer très rapidement la personne.

J'aime la variété des missions qui me sont confiées car j'anime en parallèle les clés de l'emploi, action collective visant à améliorer et sécuriser le retour à l'emploi ou la formation des bénéficiaires.

Dynamisation, optimisation, mobilisation, confiance, travail en équipe et l'effort de chacun participent à la réussite du coaching! "

Marie-Agnès VERGNE, coach professionnel - CD 19

"Personnellement, dans mon cas le coach professionnel m'a permis de confirmer mon choix professionnel ainsi que mes pistes de recherche d'emploi."

Marie M., bénéficiaire du rSa (parole recueillie le 04/09/2018)

"L'utilité du coaching professionnel est réelle car le coach est apte à évoquer de manière objective, à son initiative ou sur demande du bénéficiaire, la cohérence des pistes et des recherches et il participe au renforcement d'une dynamique globale tournée vers le retour à l'emploi.

Le coach professionnel est donc à mon sens une initiative à pérenniser absolument et à proposer assez rapidement dans le parcours du chercheur d'emploi."

Bénéficiaire anonyme du rSa (parole recueillie le 04/09/2018)

"J'ai rencontré des personnes motivées, professionnelles, volontaires et elles étaient très bien préparées à nous rencontrer. Et honnêtement, tout le travail que vous avez fait auprès de ces personnes est exceptionnel. Car cela fait depuis bien longtemps que je n'avais pas rencontré de personnes aussi volontaires."

Agence d'Intérim ADECCO

"Bonne organisation, horaires, informations précises. Profils des candidats motivés au travail."

Agence d'Intérim RANDSTAD

"Accueil et organisation parfaits. A renouveler peut être 2 fois par an suivant les personnes en suivi."


Agence d'Intérim PROMAN

Mettre en lien l'insertion avec le développement économique

3 - 11

CRÉATION D'UN POSTE DE COACH SOCIAL

OU FACILITER LA RECHERCHE D'EMPLOI ET LE RECRUTEMENT

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

Chiffres clés au 31/08/2018

2 coachs sociaux recrutés le 01/03/2018

65 bénéficiaires du rSa accompagnés

a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental - Responsable de l'équipe dédiée à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa

Mise en œuvre : Service Emploi Insertion

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa

Suite aux diagnostics territorialisés, la collectivité a proposé une politique départementale ambitieuse et marquée par la volonté d'accompagner les bénéficiaires du rSa vers une nouvelle offre de mise en activité professionnelle. Ce nouvel angle d'approche a impliqué pour la collectivité de repenser l'organisation des parcours d'insertion vers l'emploi, en déclinant une offre de prise en charge et une offre d'insertion professionnelle mieux adaptées à la Corrèze et aux Corrèziens.

En s'appuyant sur notre connaissance du travail réalisé par l'équipe de référents professionnels, sur l'évaluation des besoins du public et sur l'évolution des différents dispositifs, l'offre d'accompagnement a été enrichie par le recrutement de 2 coach sociaux pour une prise en charge globale des nouveaux entrants dans le dispositif.

Cette approche expérimentale d'un accompagnement social renforcé a pour objectif de recentrer la personne sur ses priorités en terme d'insertion et de la rendre actrice de son parcours.

L'intervention du coach est limitée à une durée courte de 4 mois avec la possibilité d'un renouvellement de 4 mois supplémentaires.

L'accompagnement est renforcé avec un cadencement minimal hebdomadaire.

Les missions du coach social sont :

- De recentrer la personne sur l'élaboration et l'activation de son parcours d'insertion;
- De l'accompagner dans la priorisation des changements qu'elle souhaite apporter à sa situation;
- De développer toutes les actions collectives nécessaires en complémentarité de l'action individuelle.

b) Bilan évaluatif :

Deux coachs sociaux sont positionnés à la MSD de Brive centre depuis le 1^{er} mars 2018.

Au 31/08/2018 :

65 bénéficiaires du rSa sont accompagnés.

- Situation en Emploi/Formation : 3 bénéficiaires du rSa (2 CDD de moins de 3 mois et 1 CDD de plus de 6 mois)
- Actions d'insertion professionnelles engagées : 32
- Actions d'insertion sociales engagées : 71

Tableau *Évolution du nombre de suivis*
(Source Service Emploi Insertion - 14/09/2018)

	Nombre de suivis
mars 2018	5
avril 2018	16
mai 2018	49
juin 2018	62
juillet 2018	68
août 2018	65

Le nombre de suivis a augmenté de 1200 % depuis mars 2018.

c) Prospectives - perspectives

Avis d'expert

*"Je suis mieux accompagnée par le coach.
Elle me propose plus d'outils pour sortir plus rapidement de
l'isolement."*

Linda D., bénéficiaire du rSa (parole recueillie le 27/08/2018)

*"J'ai été beaucoup aidée avec un suivi et un accompagnement
soutenu par le coach social. J'ai eu les informations
rapidement: pour la crèche de mon fils et le changement de
logement indispensable. Je me sentais plus disponible pour
aller chercher du travail..."*

Mme C., bénéficiaire du rSa (parole recueillie le 24/09/2018)

*"Je suis convaincue que le coach social s'inscrit dans le sens positif et
constructif de l'évolution du travail social.*

*Le bénéficiaire du rSa a besoin d'un accompagnement renforcé et
personnalisé, lui permettant une mise en confiance et des repères
fiables pour gagner en autonomie.*

*Le coach social a les outils spécifiques pour développer cette
dynamique de changement."*

Christine CHAVAGNE, Coach social CD 19

Mettre en lien l'insertion avec le développement économique

3 - 12

CRÉATION D'UN POSTE DE PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

OU FACILITER LA RECHERCHE D'EMPLOI ET LE
RECRUTEMENT

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

Chiffres clés au 31/08/2018

1 **psychologue du travail** (à mi-temps) recruté le 01/10/2017

29 **personnes** ont bénéficié de l'action

22 **dossiers clos**

a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental - Responsable de l'équipe dédiée à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa

Mise en œuvre : Service Emploi Insertion

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa

Coût :

Le psychologue du travail doit intervenir auprès des bénéficiaires du rSa accompagnés par les référents professionnels dont le projet professionnel est peu voire pas évolutif sur la durée et présentant des résistances et des freins empêchant de travailler à une nécessaire réorientation du projet professionnel.

Les missions du psychologue du travail sont :

- Réaliser des entretiens auprès de bénéficiaires du rSa accompagnés par les référents professionnels rSa pour une évaluation spécifique (motivation, capacité au changement, évaluation de ce qui fait obstacle ou à la réorientation du projet professionnel)
- Apporter un éclairage et un soutien psycho technique auprès des référents professionnels et aux bénéficiaires du rSa

Trois rencontres sont prévues puis un temps de restitution de bilan est réalisé avec la personne et son référent.

b) Bilan évaluatif :

29 personnes ont bénéficié de cette action depuis octobre 2017.

Au 31/08/2018 :

- 29 orientations
- 7 suivis en cours
- 22 suivis clôturés

Tableau Situation à la sortie de l'action
(Source Service Emploi Insertion - 14/09/2018)

	Nombre de bénéficiaires concernés
Emploi	5
Formation	1
Coaching professionnel	2
Réorientation référent social	2
Poursuite accompagnement référent professionnel	9

32 % des bénéficiaires sont entrés en emploi et/ou formation suite à cette action.

c) Prospectives - perspectives

Avis d'expert

"J'ai un retour très positif des bénéficiaires que je rencontre, qui semblent trouver dans nos rencontres une analyse externe utile à leur stratégie de recherche d'emploi et des conseils quant à leur employabilité et aux outils à mettre en place. Je travaille sur leurs représentations sociales, celles de leurs compétences et celles du monde du travail, et leur amène ma connaissance du monde de l'entreprise, pour leur permettre d'aborder avec plus de confiance et dans une relation équilibrée, les entretiens d'embauche.

Mon travail consiste à identifier les éventuels blocages, évaluer la motivation et la capacité au changement et amorcer les réorientations nécessaires en écoutant, en faisant confiance et en redonnant un sentiment de compétence."

Nathalie JUILLARD, Psychologue du travail - CD 19

"Tout le monde me fait un retour très positif sur les entretiens avec Madame Juillard, au niveau du soutien ressenti, de la prise en compte de ce qu'ils disent et aussi de l'enthousiasme apporté. J'ai constaté que ça réenclenche du positif et des choses concrètes se mettent en place, des actions que je ne voyais pas avant, des postures et des discours différents, plus confiants et plus convaincants. L'approche psychologique, côté travail, m'est utile comme les synthèses qui sont courtes et que je reprends avec les bénéficiaires. C'est hyper positif, on est sur du concret, sur l'axe travail, avec un regard neuf, du temps accordé aux rendez-vous, et une formation top."

Véronique SAZARIN, Référent professionnel - CD 19

"C'étaient bien ces rendez-vous et les conseils donnés, je suis mieux préparé pour les entretiens, ça m'a permis de mieux m'exprimer et d'aller plus vers les gens, d'être moins timide. J'ai suivi ma formation vente et j'ai obtenu mon diplôme. Je postule partout et je me sers du CV travaillé ensemble."

Jonathan C., bénéficiaire du rSa (parole recueillie le 27/08/2018)

"Les pistes données m'ont permis de comprendre et de mettre en lumière les zones d'ombre et de me sentir écouté et épauler."

Merci aussi à Mme Juillard, pour son professionnalisme, ses conseils avisés, son écoute bienveillante et sa disponibilité.

Je vais tacher d'appliquer ses conseils et de faire fructifier mon entreprise comme il se doit."

Delphine L., bénéficiaire du rSa (parole recueillie le 28/08/2018)

*Mettre en lien l'insertion avec le
développement économique*

3 - 13

CONTRAT LOCAL D'INNOVATION SOCIALE

**OU EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES
DYNAMIQUES SOCIALES**

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental de la Corrèze

Mise en œuvre : Prestataires retenus après appel offre marché public

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : 200 bénéficiaires du rSa en vue d'une sortie du rSa et un retour à l'emploi (40 par an jusqu'en 2021)

Coût : Conseil départemental de la Corrèze et fonds privés.

Face à l'accroissement des dépenses d'insertion sociale et aux recettes insuffisantes, le Conseil départemental de la Corrèze a décidé d'engager une réflexion portant sur l'innovation sociale.

Le contrat d'innovation sociale est un outil financier visant à lever des fonds privés pour financer des programmes innovants d'actions destinés à prévenir des risques sociaux que le Conseil départemental souhaite mettre en place.

b) Bilan évaluatif :

En 2016, la collectivité a décidé de financer un Contrat Local d'Innovation Sociale portant sur le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa.

Le modèle économique tel que l'État l'avait pensé dans le cadre de la loi portant sur l'Économie Sociale et Solidaire ne permettait pas aux Collectivités publiques de s'engager dans un CIS.

De nombreuses contraintes juridiques ont été relevées lors de la constitution de notre dossier, ce qui a conduit à demander une analyse juridique par un cabinet d'avocats spécialisé en ce domaine.

A fin 2017, le constat est fait de points de blocage. Après de nombreux contacts avec le Ministère des Finances, les études se sont poursuivies tant le modèle de mise en œuvre est confronté aux règles contraignantes de la France.

c) ~~Prospectives~~ perspectives



Depuis, le Haut Commissaire à l'Économie Sociale et Solidaire a lancé en janvier dernier, "un accélérateur national d'innovation sociale" et un nouveau label "French Impact". La collectivité a alors confirmé sa volonté de voir aboutir le Contrat Local d'Innovation Sociale, selon les annonces du Gouvernement sur ces CIS "2ème génération".

Le Gouvernement, avec ce nouveau plan de près de 1 milliard d'euros, souhaite lever les freins à l'innovation, les contraintes juridiques et complexité administrative encore trop nombreuses et valoriser les initiatives et la diversité des acteurs de l'innovation sociale mais surtout et enfin les pouvoirs publics, les collectivités territoriales.

Cet accélérateur aura aussi vocation à englober les contrats à impact social, dispositif expérimental jusque là qui avait suscité de nombreux questionnements et difficultés de mise en œuvre par les collectivités publiques.

La collectivité s'engage dans ce nouveau format avec le Ministère des Finances à relancer ce dossier.

→ OBJECTIF STRATÉGIQUE IV - RENOUVELER LES MODES DE GOUVERNANCE

Les objectifs opérationnels et leur déclinaison	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
A- CONSOLIDER LA COORDINATION ENTRE PARTENAIRES			
4-1 Création d'un poste animateur PTI			
B- FAVORISER LA CITOYENNETÉ ET LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES			
4-2 Favoriser la citoyenneté et la participation au sein des instances			

Renouveler les modes de gouvernance

4 - 1

CRÉATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR PTI

OU CONSOLIDER LA COORDINATION ENTRE
PARTENAIRES

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

Chiffres clés

1 Animateur PTI recruté le 17 juillet 2017

3 Comités de pilotage

24 groupes de travail

136 réunions

12 actions nouvelles lancées

a) Descriptif de l'action :

Pilote(s) : Conseil départemental

Mise en œuvre : Service Emploi Insertion

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa

Afin d'organiser et piloter les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PTI et de collaborer régulièrement avec les partenaires, il a été décidé de créer un poste d'animateur.

Ses missions consistent en :

- L'animation du PTI, des réunions et des comités de pilotage;
- La mise en œuvre et l'évaluation des actions entreprises ou à entreprendre;
- La collaboration régulière et étroite entre les partenaires de l'insertion;
- L'ingénierie de projet pour la poursuite et la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du PTI;
- La veille statistique du PTI notamment au travers de la mise en place d'un Observatoire Départemental de l'Emploi et des Métiers.

b) Bilan évaluatif :

Un animateur a été recruté en juillet 2017.

A ce jour, il a organisé 3 comités de pilotage, a participé ou animé 136 réunions et 24 groupes de travail se sont réunis dans le cadre du PTI.

*Tableau Évolution du nombre de Comité de Pilotage / de groupes de travail / de réunions
(Source service Emploi Insertion - 31/08/2018)*

	Nombre de comité de pilotage	Nombre de groupe de travail	Nombre de réunions
17/07/2017 au 31/12/2017	1	8	50
01/01/2018 au 31/08/2018	2	16	86
Total	3	24	136

c) Perspectives - perspectives

L'animateur PTI permet :

- la coordination départementale autour des politiques publiques d'insertion;
- la fluidité et une lecture des différents dispositifs existants;
- un partenariat et une lisibilité du PTI optimisés.

Il anime, recense et active les différents besoins et projets sur l'ensemble du territoire corrézien. Il est le garant de l'articulation entre dispositifs et partenaires et veille à pouvoir apporter les niveaux de réponses adaptés aux besoins des publics

Avis d'expert

*"L'animatrice PTI est le coordinateur, l'appui technique et le garant de l'exécution et du suivi de l'ensemble des actions.
Son rôle est déterminant."
Sylvie CURIA, Chef de service MSD CD 19*

Renouveler les modes de gouvernance

4 - 2

INSTANCES DE GOUVERNANCE

OU FAVORISER LA CITOYENNETE ET LA
PARTICIPATION DES PERSONNES
ACCOMPAGNEES

Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
		

Chiffres clés

12 d'Informations Collectives et de Mobilisation

1 500 flyers distribués

1 347 courriers envoyés

351 retours coupons réponses

50 candidatures "représentants bénéficiaires du rSa"

a) Descriptif de l'action :

Pilotage : Conseil départemental - Directeur de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion

Mise en œuvre : Conseil départemental - Animateur du Pacte Territorial d'Insertion

Territoire : Département de la Corrèze

Public visé : Bénéficiaires du rSa

Le Département de la Corrèze souhaite ouvrir une place aux personnes bénéficiaires du rSa dans les instances de gouvernance du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) afin notamment de recueillir leur parole et leur témoignage dans le cadre des actions déployées ou à déployer.

L'objectif de cette participation est double :

- Les faire participer aux politiques publiques qui les concernent directement;
- Favoriser et renforcer la citoyenneté;

Afin de pouvoir bâtir les politiques publiques de demain avec les personnes directement impliquées et concernées par ces politiques.

b) Bilan évaluatif :

Suite aux orientations retenues par le groupe opérationnel en mai 2018, le Département de la Corrèze a rédigé un flyer pour convier les bénéficiaires du rSa à des informations collectives sur les territoires, au sein des Maisons de la Solidarité Départementale. Ces réunions d'information seront animées par l'animateur PTI dans l'objectif de recruter des candidatures en tant que représentant de bénéficiaires du rSa. Ces flyers sont distribués via les référents de parcours qui mobilisent les bénéficiaires du rSa.

Des affiches ont été envoyées aux partenaires Pôle emploi, Mission Locale, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Cap emploi, Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), mais aussi déposées dans chaque MSD et au Conseil départemental.

Le Département a communiqué sur cette démarche auprès des CCAS de la Corrèze lors de la réunion départementale du 14 juin 2018.

Du 15 juin au 31 août 2018, un courrier d'explication et de sensibilisation a été envoyé à chaque bénéficiaire du rSa avec son contrat d'engagement réciproque.

*Tableau 12 informations collectives
(Source Service Emploi Insertion - 08/06/2018)*

	MSD
18 septembre 2018	TULLE
21 septembre 2018	BRIVE CENTRE
21 septembre 2018	BRIVE EST
21 septembre 2018	BRIVE OUEST
25 septembre 2018	UZERCHE
25 septembre 2018	JUILLAC
25 septembre 2018	MEYMAC
25 septembre 2018	ARGENTAT
02 octobre 2018	BORT LES ORGUES
02 octobre 2018	USSEL
02 octobre 2018	MEYMAC
02 octobre 2018	EGLETONS

c) Prospectives... perspectives

A l'heure de la finalisation de cette action, les 12 réunions d'information et de sensibilisation se sont tenues. La participation du public à hauteur de 50% permet de mesurer l'intérêt porté par les bénéficiaires du rSa à cette démarche.

Une cinquantaine de bénéficiaires du rSa sont intéressés pour intégrer cette démarche.

Une réunion départementale sera l'étape suivante afin d'inviter l'ensemble des bénéficiaires du rSa volontaires, de leur préciser la démarche et de retenir les participants pour 2019.

Le principe pourrait être le suivant :

- 1 titulaire et 1 suppléant sur chaque territoire Brive, Tulle, Ussel
- l'instance retenue sera le comité de pilotage du PTI
- la participation de ces personnes à des groupes de travail est souhaitée

Avis d'expert

"Pourquoi demander aux allocataires du rSa de participer à la politique d'insertion du Conseil Départemental ?

Tout simplement car ils sont les premiers concernés!

Les 6390 allocataires du rSa du Département sont les principaux destinataires de la politique d'insertion et sont donc les mieux placés pour juger de ses effets, positifs comme négatifs.

Le Conseil départemental de la Corrèze a souhaité associer les personnes allocataires du rSa à la politique d'insertion en allant plus loin que la loi l'exige et en demandant aux équipes de travailler à la politique d'insertion de manière plus globale, en faisant des propositions concrètes.

Engagé depuis longtemps dans les démarches participatives, le Conseil départemental de la Corrèze a souhaité mettre tout en œuvre pour réussir une participation réelle des allocataires du rSa.

Un impératif citoyen : faire "avec" plutôt que "pour" les personnes.

La plupart des politiques publiques continuent à être pensées et mises en place sans y associer suffisamment les principaux intéressés : les destinataires, les citoyens. Participer permet aux personnes concernées de s'exprimer, d'apporter leur expérience et leur regard afin d'améliorer les politiques publiques."

Mme Sophie QUERIAUD, Directrice de l'Action Sociale, des Familles et des l'Insertion CD 19

PLAN D' ACTIONS 2019-2021

Axes stratégiques



CORREZE
LE DÉPARTEMENT

Des femmes, des hommes, un projet en commun

Cadre légal

La loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion a pour objectif de lutter contre la pauvreté et favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

" Le Programme Départemental d'Insertion définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion, et planifie les actions d'insertion correspondantes. Le Conseil départemental doit délibérer avant le 31 mars de chaque année sur l'adoption ou l'adaptation du programme départemental d'insertion. "

" Pour la mise en œuvre du programme départemental d'insertion, le Département conclut, avec les parties intéressées, un Pacte Territorial pour l'Insertion... Il définit, notamment, les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnel des allocataires du revenu de solidarité active. "

"Il a pour vocation de déterminer des priorités d'actions partagées pour faire converger les efforts et permettre une véritable dynamique de partenariat, associant également la Région dans ses compétences de développement économique et de formation. Le PTI doit également déterminer les modalités de suivi et d'évaluation des actions d'insertion (indicateurs, comité de suivi). "

Circulaire interministérielle n°DGAS/DGEPF/2009/137 du 25 mai 2009.

Préambule

Dans le cadre de sa politique départementale de l'insertion, le Conseil départemental a pour objectif prioritaire l'accès et/ou le retour à l'emploi ou la formation des bénéficiaires du rSa. Toutes les actions qui permettent d'atteindre cet objectif s'inscrivent au cœur de nos préoccupations.

La mise en œuvre opérationnelle de cette politique d'insertion s'appuie sur deux programmes fondateurs :

- Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui définit la politique d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du rSa en recensant les besoins d'insertion, l'offre locale d'insertion et en planifiant les actions d'insertion correspondantes
- Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) qui met en œuvre le PDI, définit les modalités de coordination entre partenaires pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du rSa.

Pour la période 2016-2018, le PTI s'est décliné au travers de 29 fiches action.

Une évaluation et un bilan détaillé de l'état d'avancement du PTI et de chacune de ces actions mesurent l'impact positif de ce programme sur la politique départementale d'insertion.

Ressortent :

- une dynamique de travail partenarial renforcé et resserré autour des acteurs de l'insertion;
- la mutualisation de nos dispositifs et de nos moyens pour activer un spectre de réponses le plus large et le plus complet possible.

Quatre constats majeurs : une systématisation de l'accompagnement, une employabilité renforcée, une meilleure accessibilité et lisibilité des offres d'emploi et une coordination dynamisée.

Cette dynamique positive constatée doit pouvoir perdurer au travers des 4 grands axes stratégiques :

- 1- SYSTEMATISER et RENFORCER l'accompagnement des bénéficiaires du rSa
- 2- REDEFINIR ET RENOVER l'offre d'insertion sociale; Proposer une offre de services adaptés pour favoriser l'employabilité des personnes
- 3- METTRE EN LIEN l'insertion avec le développement économique
- 4- RENOUVELER les modes de gouvernance

et les faire évoluer en fonction des besoins des publics et des territoires.

Pour cela, un avenant a été adopté en Conseil départemental du 28 novembre 2018, reconduisant le Pacte Territorial d'Insertion pour 2019-2021 avec 30 fiches action.

Les partenaires signataires

Il est prévu un Pacte Territorial d'Insertion

entre d'une part,

- le Conseil départemental de la Corrèze,

et d'autre part,

- l'État
- le Conseil régional Nouvelle Aquitaine
- les Communautés d'Agglomération Brive, Tulle et Ussel
- Pôle emploi
- les Missions Locales de Brive, Tulle et Ussel
- l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Corrèze
- la Chambre d'Agriculture
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- la Chambre de Commerce et d'Industrie
- le Mouvement des Entreprises de France
- la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
- l'Agence Régionale de la Santé
- la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze
- la Mutualité Sociale Agricole Limousin
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- les Centres Communaux d'Action Sociale de Brive Tulle et Ussel
- l'Union Départementale de l'Économie Sociale et Solidaire

**Un plan d'actions défini à partir
des 4 axes stratégiques
du Programme Départemental d'Insertion
déployé dans le Pacte Territorial
d'Insertion**

1- SYSTEMATISER et RENFORCER l'accompagnement des bénéficiaires du rSa

CRÉATION ET MISE A DISPOSITION DE RÉPERTOIRES À DESTINATION DES PROFESSIONNELS		
Actions	Territoires	Objectifs opérationnels
1-1 PLATEFORME COLLABORATIVE EMPLOI INSERTION PAGE 16	Département de la Corrèze	Centraliser et simplifier l'accès aux dispositifs
		Optimiser la connaissance et l'utilisation des dispositifs
1-2 BOOST EMPLOI PAGE 17	Département de la Corrèze	Mettre en relation l'offre et la demande d'emploi
		Favoriser le retour rapide à l'emploi des bénéficiaires du rSa
		Mettre en œuvre les outils de la collectivité départementale pour répondre aux besoins du marché de l'emploi corrézien

CONSOLIDATION BASE DE DONNÉES RELATIVE AUX BÉNÉFICIAIRES DU RSA		
Actions	Territoires	Objectifs opérationnels
1-3 OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE L'EMPLOI ET DES MÉTIERS PAGE 19	Département de la Corrèze	Améliorer la connaissance réciproque des besoins des entreprises et des publics en recherche d'emploi
		Fournir au niveau départemental des informations sur les secteurs qui recrutent, les métiers d'avenir et les formations qui y mènent
		Renseigner et analyser l'activité du service Emploi Insertion dans le cadre des objectifs de la politique départementale et de l'évaluation des politiques publiques

2- REDEFINIR ET RENOVER l'offre d'insertion sociale.

Proposer une offre de services adaptés pour favoriser l'employabilité des personnes

ACCOMPAGNEMENT DE BÉNÉFICIAIRES SOUFFRANT DE PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ		
Actions	Territoires	Objectifs opérationnels
2-1 PROMOTION DES DISPOSITIFS D'ACCÈS AUX SOINS EN HAUTE CORRÈZE PAGE 22	Territoire de la Haute Corrèze	Informer, sensibiliser et outiller les référents de parcours face aux problématiques d'addiction et de santé mentale
		Réduire les freins à l'employabilité liés aux problématiques de santé
2-2 ACCOMPAGNANT SANTÉ - INFIRMIER DIPLÔMÉ D'ÉTAT PAGE 24	Département de la Corrèze	Optimiser l'accompagnement des bénéficiaires du rSa
		Contribuer à leur mobilisation sociale
		Réduire les freins à l'employabilité liés aux problématiques de santé

ACTIONS ET OUTILS EXISTANTS EN MATIÈRE DE MOBILITÉ		
Actions	Territoires	Objectifs opérationnels
2-3 PLATEFORME DE COVOITURAGE CONSEIL DÉPARTEMENTAL PAGE 27	Département de la Corrèze	Développer l'autonomie
		Se déplacer
2-4 PERMIS ET DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT EN CORRÈZE PAGE 28	Département de la Corrèze	Développer l'autonomie
		Se déplacer
		Accéder à un emploi dans les métiers de la Fibre Optique
2-5 BOURSE AU PERMIS PAGE 30	Département de la Corrèze	Développer l'autonomie
		Se déplacer
		Optimiser l'accès à l'emploi ou à la formation

INCLUSION NUMÉRIQUE		
Actions	Territoires	Objectifs opérationnels
2-6 CARTOGRAPHIE DES LIEUX D'ACCÈS NUMÉRIQUES PAGE 33	Département de la Corrèze	Développer l'autonomie numérique
		Développer l'autonomie
2-7 ANIMATEUR NUMÉRIQUE ITINÉRANT PAGE 34	Département de la Corrèze	Développer l'autonomie numérique
		Développer l'autonomie
2-8 ATELIERS COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DE BASE PAGE 35	Département de la Corrèze	Développer l'autonomie numérique
		Développer l'autonomie

3- METTRE EN LIEN l'insertion avec le développement économique

EXPÉRIMENTATION IMMERSION(S) EN ENTREPRISE(S)		
Actions	Territoires	Objectifs opérationnels
3-1 IMMERSION(S) EN ENTREPRISE(S) PAGE 38	Département de la Corrèze	Aider à définir et asseoir un projet professionnel
		Renouer avec le monde de l'entreprise
3-2 CHARGÉ DE MISSION ENTREPRISES-EMPLOI PAGE 39	Département de la Corrèze	Aider à définir et asseoir un projet professionnel
		Renouer avec le monde de l'entreprise
		Favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du rSa
3-3 BUS BOOST EMPLOI PAGE 40	Département de la Corrèze	Accueillir et conseiller les bénéficiaires du rSa et les publics en précarité au plus près de leur lieu d'habitation
		Faciliter l'accès à la formation, l'emploi, l'information et la documentation pour les bénéficiaires du rSa
		Informers sur les offres d'emploi, les permanences des partenaires, l'offre de formation et aider à la recherche de stages ou de lieux d'apprentissage
		Accompagner les employeurs, de la définition du poste à l'embauche

REPLACEMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES		
Actions	Territoires	Objectifs opérationnels
3-4 REMPLACEMENT DANS LES COLLÈGES DÉPARTEMENTAUX PAGE 43	Département de la Corrèze	Aider à définir et confirmer l'employabilité des bénéficiaires du rSa
		Renouer avec le monde du travail
		Mettre à disposition sur une courte durée, des bénéficiaires du rSa auprès des collèges
3-5 REMPLACEMENT DANS LES LYCÉES DU DÉPARTEMENT PAGE 44	Département de la Corrèze	Aider à définir et confirmer l'employabilité des bénéficiaires du rSa
		Renouer avec le monde du travail
		Mettre à disposition sur une courte durée, des bénéficiaires du rSa auprès des lycées du Département

FAVORISER L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À L'APPRENTISSAGE		
Actions	Territoires	Objectifs opérationnels
3-6 PROMOTION DU PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES PAGE 46	Département de la Corrèze	Outiller les référents de parcours
		Promouvoir les actions en faveur de l'emploi et la formation
		Former et qualifier les bénéficiaires

SÉCURISATION DES PARCOURS		
Actions	Territoires	Objectifs opérationnels
3-7 LES CLÉS DE L'EMPLOI PAGE 48	Département de la Corrèze	Travailler la posture professionnelle
		Préparer la rencontre avec les entreprises
		Sécuriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du rSa
3-8 BOOST SENIOR PAGE 50	Département de la Corrèze	Favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du rSa de plus de 50 ans
		Valoriser ses compétences et capacités professionnelles

CARREFOUR EMPLOI OU SEMAINE DU RECRUTEMENT		
Actions	Territoires	Objectifs opérationnels
3-9 FORUM BOOST EMPLOI PAGE 53	2018 : Egletons-Ventador-Monédières 2019 : Vézère-Auvézère 2020 : Département de la Corrèze	Faciliter la recherche d'emploi et le recrutement
		Favoriser le recrutement direct
3-10 SAS DE PRÉPARATION À L'EMPLOI FIBRE OPTIQUE DANS LE CADRE DE L'IDÉEFOP PAGE 55	Département de la Corrèze	Faciliter la recherche d'emploi et le recrutement
		Favoriser le recrutement direct
		Proposer aux personnes un espace pour les préparer à l'emploi et lever les derniers freins
		Activer les temps de formation nécessaires

EXPÉRIMENTATION - LES PARRAINS DE L'EMPLOI		
Actions	Territoires	Objectifs opérationnels
3-11 OPÉRATION PARRAINAGE PAGE 58	Département de la Corrèze	Aider un demandeur d'emploi bénéficiaire du rSa dans sa recherche d'emploi
		Impliquer chefs d'entreprises et cadres d'entreprises dans une action citoyenne en faveur de l'emploi au service de bénéficiaires du rSa à travers une opération parrainage
		Fédérer et sensibiliser des partenaires économiques sur la problématique de l'emploi des bénéficiaires du rSa
		Permettre aux demandeurs d'emploi d'avoir les clefs et les références afin d'être plus performants dans leur recherche d'emploi
3-12 BÉNÉVOLAT "COMPÉTENCES ET CITOYENNETÉ" PAGE 60	Département de la Corrèze	Acquérir des compétences
		Conjuguer citoyenneté et employabilité
		Valoriser l'action bénévole

LES CLAUSES D'INSERTION SOCIALE DANS LES MARCHÉS PUBLICS		
Actions	Territoires	Objectifs opérationnels
3-13 LES CLAUSES D'INSERTION SOCIALE DANS LES MARCHÉS PUBLICS PAGE 63	Département de la Corrèze	Favoriser l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières par le biais de la commande publique
		Soutenir et valoriser les Structures d'Insertion par l'Activité Économique ainsi que les structures du secteur protégé en leur réservant des marchés

OPTIMISER L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA		
Actions	Territoires	Objectifs opérationnels
3-14 COACH PROFESSIONNEL PAGE 66	Département de la Corrèze	Faciliter et sécuriser la recherche d'emploi et le recrutement
		Dynamiser la recherche d'emploi
3-15 COACH SOCIAL PAGE 67	Département de la Corrèze	Faciliter le parcours d'insertion et mobiliser les personnes pour une insertion socio professionnelle durable
		Dynamiser la recherche d'emploi
3-16 PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL PAGE 68	Département de la Corrèze	Dynamiser le parcours d'insertion
		Enclencher un processus de changement

CONTRAT LOCAL D'INNOVATION SOCIALE		
Actions	Territoires	Objectifs opérationnels
3-17 CONTRAT LOCAL D'INNOVATION SOCIALE PAGE 71	Département de la Corrèze	Expérimenter de nouvelles dynamiques sociales

4- RENOUELER les modes de gouvernance

LES MODES DE GOUVERNANCE		
Actions	Territoires	Objectifs opérationnels
4-1 ANIMATEUR PTI PAGE 73	Département de la Corrèze	Consolider la coordination entre partenaires
		Organiser et piloter les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PTI
4-2 INSTANCES DE GOUVERNANCE PAGE 75	Département de la Corrèze	Favoriser la citoyenneté et la participation des personnes accompagnées
		Faire du citoyen, un acteur des politiques sociales

Présentation des fiches action

Objectif stratégique n° 1:

✿ **SYSTÉMATISER** et **RENFORCER** l'accompagnement des bénéficiaires du rSa

(Cf Pacte Territorial d'Insertion 2016-2018 voté en Conseil Départemental du 25/11/2016)

*Création et mise à disposition de RÉPERTOIRES à destination des
PROFESSIONNELS*

Les professionnels ne sont pas suffisamment renseignés sur les offres de formation et les possibilités d'emploi. De même, la connaissance des dispositifs reste insuffisante car cette information reste souvent dispersée et diffuse. Ils ont tendance à proposer systématiquement les mêmes outils.

Quelle(s) **ACTION(S)** mettre en place ?

1- Répertoire relatif aux actions d'insertion existantes via la plateforme collaborative Emploi Insertion

Recenser l'ensemble des offres et des actions d'insertion à disposition du public rSa

2- Répertoire relatif aux données formation et emploi via la plateforme Boost Emploi

Recenser les offres départementales et régionales de formation et les dispositifs existants
Mettre à disposition une offre actualisée d'emplois

FICHE ACTION n°1-1

PLATEFORME COLLABORATIVE EMPLOI INSERTION

Objectifs opérationnels :

- ✿ **CENTRALISER** et **SIMPLIFIER** l'accès aux dispositifs
- ✿ **OPTIMISER** la connaissance et l'utilisation des dispositifs

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

Mise en place d'une **Plate Forme Collaborative** recensant les outils, les dispositifs et les informations relatifs au champ de l'insertion sociale et professionnelle.

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

- ↳ **Service Emploi Insertion.**
- ↳ **MSD** (Chefs de Service, Encadrants de proximité, Travailleurs Sociaux).
- ↳ **Partenaires de l'insertion.**

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

⊙ Conseil départemental de la Corrèze
Service Emploi Insertion - Responsable de l'équipe dédiée à l'accompagnement et Chargée de mission insertion.

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Partenaires de l'insertion.

MISE en ŒUVRE

- interne
- Service Emploi Insertion - Responsable de l'équipe dédiée à l'accompagnement et Chargée de mission insertion.
- Direction des systèmes d'informations.

CALENDRIER

- ⊙ Démarrage le 24 juillet 2017 pour le Service Emploi Insertion.
- ⊙ Ouverture aux MSD le 31 mai 2018.
- ⊙ Ouverture prévisionnelle à l'ADPEP 19 : fin 2018.
- ⊙ Ouverture prévisionnelle aux autres partenaires de l'insertion : 2019.

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- Conseil départemental de la Corrèze.

EVALUATION

Critères d'évaluation : nombre de connexions des professionnels, nombre de saisies pour alimenter la plateforme.
Périodicité d'évaluation : annuelle.

FICHE ACTION n°1-2

BOOST EMPLOI

Objectifs opérationnels :

- ✿ **METTRE EN RELATION** l'offre et la demande d'emploi
- ✿ **FAVORISER** le retour rapide à l'emploi des bénéficiaires du rSa
- ✿ **METTRE EN ŒUVRE** les outils de la collectivité départementale pour répondre aux besoins du marché de l'emploi corrézien

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

Deux plateformes au cœur du dispositif :

- **une plateforme internet** www.correzeboostemploi.fr s'adressant aux demandeurs d'emploi et aux entreprises qui cherchent à recruter : publication des offres d'emploi et des formations, publication de CV dans la CVthèque du site, émission d'alertes sur un type d'emploi sur un territoire donné
- **une plateforme téléphonique** accessible par un numéro vert **0800 19 00 19** (appel gratuit) permettant la mise en relation rapide avec un conseiller, d'une part pour les employeurs dans la mise en ligne de leurs offres et d'autre part, pour les demandeurs d'emploi et notamment les bénéficiaires du rSa pour leur faciliter l'accès aux offres d'emploi et la mise en ligne de CV

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

- ↳ **Bénéficiaires du rSa.**
- ↳ **Demandeurs d'emploi du département.**

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

⊙ Conseil départemental de la Corrèze
Cellule Boost Emploi

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Jobi Joba pour la maintenance du site.
Tissu économique corrézien.

MISE en ŒUVRE

- interne
→ DASFI - Cellule Boost Emploi
→ Direction des systèmes d'informations.
- externe → Jobi Joba

CALENDRIER

⊙ Démarrage mars 2016.

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- Conseil départemental de la Corrèze (1,5 ETP au sein de la cellule Boost Emploi : 1 ETP chargé de mission "entreprises emploi", 0.5 ETP administratif en charge de la gestion des appels et de la gestion du site)
- FSE.

EVALUATION

Critères d'évaluation : chiffres de fréquentation, comptes créés (particuliers et entreprises), nombre d'annonces déposées, alertes créées et envoyées aux candidats.

Périodicité d'évaluation : mensuelle.

Objectif stratégique n°1 :

✿ **SYSTÉMATISER** et **RENFORCER** l'accompagnement des bénéficiaires du rSa

(Cf Pacte Territorial d'Insertion 2016-2018 voté en Conseil Départemental du 25/11/2016)

*Consolidation BASE DE DONNEES
relative aux bénéficiaires du rSa*

Afin d'établir un état des lieux plus précis, il est nécessaire de revoir les modalités de recueil et d'analyse des données. Les services doivent s'attacher à fiabiliser les données et être en mesure de fournir à tout instant les éléments indispensables à la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'une politique sociale.

Pour cela, une organisation administrative rigoureuse de la gestion de l'ensemble de ces données doit être l'un des préalables au recueil et à la collecte d'informations qui viendront alimenter l'Observatoire Départemental de l'Emploi et des Métiers.

Quelle(s) **ACTION(S)** mettre en place ?

1- Création d'un Observatoire Départemental de l'Emploi et des Métiers

FICHE ACTION 1-3
OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL
de l'emploi et des métiers

Objectifs opérationnels :

- ✿ **AMÉLIORER** la connaissance réciproque des besoins des entreprises et des publics en recherche d'emploi
- ✿ **FOURNIR** au niveau départemental des informations sur les secteurs qui recrutent, les métiers d'avenir et les formations qui y mènent
- ✿ **RENSEIGNER** et **ANALYSER** l'activité du service Emploi Insertion dans le cadre des objectifs de la politique départementale et de l'évaluation des politiques publiques

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

Mise en œuvre d'un **Observatoire Départemental de l'Emploi et des Métiers** en lien avec l'IdéeFOP Instance Départementale de l'Économie, de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation professionnelles

- Mettre en place une "mission emploi" améliorant la connaissance réciproque de tous afin de connaître les secteurs qui recrutent, les métiers d'avenir et les formations qui y mènent.
- Développer une base de données statistique spécifique aux bénéficiaires rSa, outil d'évaluation de la politique départementale.

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

- ↳ **Publics en recherche d'emploi.**
- ↳ **Professionnels.**

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

⊙ Conseil départemental de la Corrèze
Service Emploi Insertion - Animateur PTI.

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Région Nouvelle Aquitaine, DIRECCTE, Pôle emploi, Intercommunalités, Association des Maires de la Corrèze, Chambres Consulaires, Organisations représentatives employeurs, GEIQ, Tourisme, Centre de gestion FP

MISE en ŒUVRE

- interne → DASFI
- Animateur PTI - Cellule Boost Emploi.

CALENDRIER

⊙ Démarrage 2019.

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- Conseil départemental de la Corrèze.
- Conseil régional.
- État.
- FSE.

EVALUATION

Critères d'évaluation : nombre de connexions, nombre de saisies pour alimenter l'observatoire (Emploi et Statistiques), données statistiques collectées et mesure de l'écart.

Périodicité d'évaluation : trimestrielle.

Objectif stratégique n°2 :

✿ **REDÉFINIR** et **RÉNOVER** l'offre d'insertion sociale → Proposer une offre de services adaptés pour favoriser l'employabilité des personnes

(Cf Pacte Territorial d'Insertion 2016-2018 voté en Conseil Départemental du 25/11/2016)

ACCOMPAGNEMENT de bénéficiaires souffrant de problématiques de SANTE

Les professionnels de l'insertion sont confrontés dans l'accompagnement des bénéficiaires à des problématiques d'addiction. Celles-ci entravent directement leur insertion sociale et professionnelle notamment lorsque la santé n'est pas une priorité pour ces personnes ou lorsque les bénéficiaires sont dans leur déni de leurs difficultés.

Or, l'état de santé constitue un véritable frein à l'insertion à la fois sociale et professionnelle. L'objectif est donc de réduire les freins à l'employabilité liés aux problématiques de santé en créant une dynamique de mobilisation d'accès aux soins.

Quelle(s) **ACTION(S)** mettre en place ?

1- Promotion et communication sur les différents dispositifs d'accès aux soins

Mise en place de journées d'information-sensibilisation sur le territoire Haute Corrèze

2- Recrutement d'un accompagnant santé "Infirmier Diplômé d'État"

Prise en charge spécifique afin de favoriser l'emploi et l'insertion durable

FICHE ACTION n°2-1

Promotion des dispositifs d'accès aux soins en HAUTE CORREZE

Objectifs opérationnels :

- ✿ **INFORMER, SENSIBILISER** et **OUTILLER** les référents de parcours face aux problématiques d'addiction et de santé mentale
- ✿ **RÉDUIRE** les freins à l'employabilité liés aux problématiques de santé

Quelle(s) **ACTION(S)** mettre en place ?

Une journée Information-Sensibilisation a eu lieu le 08 novembre 2017 :

Matin : en direction des associations caritatives de 10h à 12h

Après-midi : en direction des professionnels sociaux et médicaux de 14h à 16h30.

Dans la continuité de cette action et à un an de la manifestation, il est envisagé de sonder chaque structure intervenante le 08/11 dernier, afin de recueillir un relevé statistique de fréquentation suite aux présentations.

De plus, une difficulté récurrente à laquelle sont confrontés les référents de parcours concerne la prise en charge des personnes qui souffrent de troubles du comportement et qui sont dans le déni: comment amener ces personnes vers les soins ?

Des rencontres vont être ainsi organisées au sein du CCAS d'Ussel pour rencontrer à nouveau les associations, recueillir leurs difficultés dans le cadre de l'accompagnement des personnes concernées par la problématique citée et relever les besoins souhaités.

En fonction des retours des structures professionnelles et des besoins soulevés par les associations, une ou plusieurs actions pourront être pensées et envisagées.

Pour quel(s) **PUBLIC(S)** ?

↳ **Associations caritatives**

↳ **Professionnels sociaux et médicaux**
(Conseil Départemental, CARSAT, MSA, CCAS, CH, CHPE, Conseil de l'ordre des médecins, URPS, Mission Locale).

Sur quel(s) **TERRITOIRE(S)** ?

Territoire de la Haute Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

- ⊙ Conseil départemental de la Corrèze
Service Emploi Insertion - Animateur PTI
- ⊙ CCAS Commune d'Ussel

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Partenaires de l'insertion et de la santé.

MISE en ŒUVRE

- interne → MSD Ussel
- externe → Partenaires de la santé

CALENDRIER

- ⊙ Démarrage 2017.

**Plan de FINANCEMENT
prévisionnel**

- Conseil départemental de la Corrèze.
- Ville d'Ussel.
- CCAS Ussel.

EVALUATION

Critères d'évaluation : nombre de rencontres organisées avec les associations, nombre d'actions mises en place, nombre de personnes présentes aux actions.

Périodicité d'évaluation : annuelle.

FICHE ACTION n°2-2

ACCOMPAGNANT SANTE "Infirmier Diplômé d'État"

Objectifs opérationnels :

- ✿ **OPTIMISER** l'accompagnement des bénéficiaires du rSa
- ✿ **CONTRIBUER** à leur mobilisation sociale
- ✿ **RÉDUIRE** les freins à l'employabilité liés aux problématiques de santé

Quelle(s) **ACTION(S)** mettre en place ?

Recrutement d'un Infirmier Diplômé d'État :

dont les missions seront les suivantes :

- réaliser un diagnostic "santé" prenant en compte à la fois les demandes et besoins du bénéficiaire et du référent de parcours
- partager ce diagnostic avec le bénéficiaire et décliner avec lui les objectifs à atteindre
- mettre en place un plan d'accompagnement santé
- assurer un accompagnement individualisé du parcours santé
- permettre une prise ou reprise de contact avec le secteur médical
- aider le bénéficiaire à prendre conscience des difficultés de santé, d'addiction, de souffrances psychiques et le mobiliser dans la prise en compte de sa pathologie
- accompagner le bénéficiaire (y compris physiquement) vers la prise en charge de ses difficultés
- orienter le cas échéant, selon la problématique, vers une prise en charge spécifique
- coordonner l'action des différents intervenants
- amener le bénéficiaire à s'engager dans un processus de changement en lui permettant de restaurer l'image de soi, de retrouver une dynamique et d'enclencher de nouvelles motivations en lien avec l'insertion professionnelle
- favoriser l'accès aux soins et résoudre les difficultés de santé à l'issue du plan d'accompagnement

Durée maximale de l'accompagnement : 24 mois.

Pour quel(s) **PUBLIC(S)** ?

↳ **Bénéficiaires du rSa accompagnés par des référents sociaux** et pour lesquels les problématiques de santé constituent un frein dans la mise en œuvre d'un parcours d'insertion.

Sur quel(s) **TERRITOIRE(S)** ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

⊙ Conseil départemental de la Corrèze
Service Emploi Insertion - Chargée de mission insertion

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Partenaires de l'insertion et de la santé.

MISE en ŒUVRE

interne → Service Emploi Insertion

CALENDRIER

⊙ Démarrage le 01 septembre 2017.

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- Conseil départemental de la Corrèze.
- FSE.

EVALUATION

Critères d'évaluation : nombre de personnes orientées, nombre de personnes accompagnées, atteintes des objectifs fixés dans le cadre du plan d'accompagnement, bilans individuels parcours santé, fréquence et durée des rendez-vous, nombre de mises en relation avec des professionnels de santé, changement de référent (accompagnement professionnel) suite à la résolution de problématiques de santé.
Périodicité d'évaluation : annuelle.

Objectif stratégique n°2 :

✿ **REDÉFINIR** et **RÉNOVER** l'offre d'insertion sociale → Proposer une offre de services adaptés pour favoriser l'employabilité des personnes

(Cf Pacte Territorial d'Insertion 2016-2018 voté en Conseil Départemental du 25/11/2016)

Actions et outils existants en matière de MOBILITE

Les diagnostics ont fait ressortir que la mobilité est une condition majeure pour l'insertion professionnelle.

Or, pour les bénéficiaires du rSa, l'absence de permis de conduire est souvent un frein dans leurs recherches d'emploi, leurs activités professionnelles et leur vie personnelle et ils sont insuffisamment informés des outils dont ils peuvent bénéficier.

Quelle(s) **ACTION(S)** mettre en place ?

Développer la promotion des dispositifs existants en matière de mobilité et favoriser le passage du permis de conduire :

- 1- Plateforme covoiturage Conseil départemental**
- 2- Permis et Déploiement du Très Haut Débit en Corrèze**
- 3- Bourse au Permis**

FICHE ACTION n°2-3

PLATEFORME de COVOITURAGE Conseil Départemental

Objectifs opérationnels :

- ✿ DÉVELOPPER l'autonomie
- ✿ SE DÉPLACER

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

Promotion et développement de la plateforme covoiturage du Conseil départemental de la Corrèze.

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

↳ **Bénéficiaires du rSa.**

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

⊙ Conseil départemental de la Corrèze
Service Emploi Insertion - Animateur PTI.

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Partenaires de l'insertion et de la mobilité.

MISE en ŒUVRE

interne → Conseil départemental de la Corrèze.

CALENDRIER

⊙ Démarrage : durée de validité du PTI.

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- Conseil départemental de la Corrèze.
- Autres partenaires.
- FSE.

EVALUATION

Critères d'évaluation : mesure de l'écart sur un an : nombre d'actions informatives, nombre de nouveaux acteurs impliqués, nombre d'inscriptions, nombre de connexions.

Périodicité d'évaluation : annuelle.

FICHE ACTION n°2-4

Permis et Déploiement du Très Haut Débit en Corrèze

Objectifs opérationnels :

- ✿ Développer l'autonomie
- ✿ Se déplacer
- ✿ Accéder à un emploi dans les métiers de la Fibre Optique

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

Enjeu indispensable de désenclavement, d'attractivité des territoires et de vitalité des entreprises, le déploiement du Très Haut Débit est fondamental pour redynamiser l'économie locale, encourager l'innovation industrielle, répondre aux besoins sans cesse croissants du grand public et faciliter le travail des corréziens via l'outil numérique.

C'est en partant de ce constat, et en se basant sur l'insuffisance des capacités des réseaux actuels, saturés par des usages numériques grandissants, que le Département s'est engagé dans une stratégie de déploiement du très haut débit pour tous.

Face à ce chantier de grande ampleur, les entreprises retenues sont en demande de personnel, avec des niveaux de qualification différents selon les postes à occuper. Ces besoins et ces recrutements sont à mettre en corrélation avec l'offre de formation existante ou à anticiper. Des pré-qualifications spécifiques sont organisées, des MRS sont en cours de réflexion et d'autres pistes de travail se développent selon les besoins repérés dans le cadre des groupes de travail IdéeFOP.

Il est à noter qu'un des pré-requis indispensables quelque soit le poste choisi est d'être titulaire du permis B.

Or, le public bénéficiaire du rSa souffre souvent de ce manque alors qu'il peut être potentiellement intéressé par ce secteur d'activité et en particulier par le biais des clauses d'insertion sociale.

Donner à chacun la possibilité de se déplacer, c'est :

- accroître l'autonomie de tous;
- faciliter les chances d'accès à l'emploi;
- garantir la participation à la dynamique économique.

Un appel à projet départemental va être lancé dans l'objectif de proposer une action sur 6 mois "Objectif Permis".

2 voire 3 sessions devront être réalisées sur une année touchant 8 à 10 personnes pour chaque session.

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

- ↳ **Public en insertion**
- ↳ **Prioritairement les bénéficiaires du rSa**

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

- ⊙ SEI : Animatrice PTI

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Les partenaires de l'emploi et de l'insertion.
Les auto écoles corréziennes.

MISE en ŒUVRE

- interne → SEI : référents de parcours
- externe → Prestataire extérieur

CALENDRIER

- ⊙ Démarrage 2019

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- CD 19
- FSE

Coût estimé pour 8 personnes :
25 000 €

EVALUATION

Critères d'évaluation : Nombre de permis de conduire financés,
Nombre d'emplois créés dans les métiers de la Fibre Optique,
Nombre de recrutements

Périodicité d'évaluation : annuelle.

FICHE ACTION n°2-5

Bourse au Permis

Objectifs opérationnels :

- ✿ Développer l'autonomie
- ✿ Se déplacer
- ✿ Optimiser l'accès à l'emploi ou à la formation

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

Pour les bénéficiaires du rSa, l'obtention du permis de conduire est rendue difficile en raison de son coût.

Or l'absence de permis de conduire est souvent un frein dans les recherches d'emploi, les activités professionnelles et la vie personnelle.

Grâce à la "Bourse au Permis", le Conseil départemental propose un soutien financier individuel de 1 000 € pour l'obtention du permis de conduire. Ce dispositif vise à aider les bénéficiaires du rSa, dont le projet professionnel est réaliste et réalisable et pour qui le permis de conduire est un tremplin pour leur insertion professionnelle et qui ne sont pas éligibles à une aide dans le cadre du PTI au vu de l'avancée de leur parcours d'insertion.

En contrepartie, le bénéficiaire effectuera 60 h de bénévolat pour réaliser une action citoyenne dans le domaine social, humanitaire ou environnemental. Cette activité citoyenne devra être réalisée dans les 12 mois qui suivent l'obtention de l'aide.

La participation du Conseil départemental sera versée directement à l'auto école, dès l'obtention du code par le bénéficiaire.

Un suivi régulier sera assuré par le référent de parcours.

Une convention tripartite sera signée entre le bénéficiaire, le responsable de l'association désigné et le Président du Conseil départemental.

10 bourses peuvent être accordées chaque année.

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

↳ **Bénéficiaires du rSa**

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

⊙ SEI : Animatrice PTI

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Les structures associatives locales volontaires.

MISE en ŒUVRE

interne → SEI

externe → les associations corréziennes

CALENDRIER

© Démarrage 2019

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- CD 19

- FSE

Coût estimé : 10 000 €

EVALUATION

Critères d'évaluation : Nombre d'aides au permis accordées, Nombre d'associations participantes, Nombre de permis obtenus, Nombre de sorties en emploi

Périodicité d'évaluation : annuelle.

Objectif stratégique n°2 :

✿ **REDÉFINIR** et **RÉNOVER** l'offre d'insertion sociale → proposer une offre de services adaptés pour favoriser l'employabilité des personnes

(Cf Pacte Territorial d'Insertion 2016-2018 voté en Conseil Départemental du 25/11/2016)

INCLUSION NUMERIQUE

De nombreux allocataires du rSa sont pénalisés dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle parce qu'ils sont en difficulté face aux technologies de l'information et de la communication.

La plupart d'entre eux possèdent un accès internet via le téléphone portable mais ne sont guère familiarisés avec les démarches dématérialisées. Les autres ne possèdent pas d'équipement (ordinateur) à leur domicile, ne connaissent pas et/ou n'ont pas toujours à disposition ou à proximité des lieux d'accès à l'informatique.

Par ailleurs, la compétence sur les outils numériques (logiciels généraux et spécialisés) est une demande récurrente des recruteurs et une clé pour l'accès à l'emploi. Ces compétences sont demandées dans de nombreuses offres d'emplois et l'importance de ce critère lors de la sélection des candidats devrait croître progressivement.

L'accompagnement des bénéficiaires du rSa dans l'utilisation à moyen terme de l'outil informatique s'appuiera sur la fiche action 2-7 : création d'un poste d'animateur numérique itinérant.

Quelle(s) **ACTION(S)** mettre en place ?

1 - Cartographie des lieux d'accès numériques

2 - Animateur numérique itinérant

3 - Ateliers compétences numériques de base

FICHE ACTION 2-6

CARTOGRAPHIE des LIEUX d'ACCES NUMERIQUES

Objectifs opérationnels :

- ✿ DÉVELOPPER l'autonomie numérique
- ✿ DÉVELOPPER l'autonomie

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

Un recensement des lieux d'accès numériques en Corrèze a été effectué (dotation en équipement informatique des mairies, MDD, MSD, permanences extérieures, associations, partenaires,...), des horaires, des possibilités d'accompagnement du public.

Il s'agira :

- De réaliser une cartographie des lieux d'accès numériques;
- D'actualiser régulièrement la cartographie
- D'informer et de communiquer sur ces lieux d'accès numériques.

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

- ↳ **Bénéficiaires du rSa.**
- ↳ **Professionnels de l'emploi**

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

⊙ Conseil départemental de la Corrèze
Service Emploi Insertion - Animateur PTI.

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Partenaires de l'insertion.

MISE en ŒUVRE

interne → Service Emploi Insertion - Animateur Numérique Itinérant.
→ Direction Transformation Numérique et Innovation

CALENDRIER

⊙ Démarrage 2017.

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- Conseil départemental de la Corrèze.
- Autres partenaires.
- FSE.

EVALUATION

Critères d'évaluation : Nombre de points d'accès, Nombre d'action de communication relative à la cartographie, Nombre de connexions.

Périodicité d'évaluation : annuelle.

FICHE ACTION 2-7 ANIMATEUR NUMERIQUE ITINERANT

Objectifs opérationnels :

- ✿ DÉVELOPPER l'autonomie numérique
- ✿ DÉVELOPPER l'autonomie

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

Création d'un poste d'Animateur Numérique Itinérant,

dont les missions seront les suivantes:

- Dispenser des sessions de formation auprès des bénéficiaires et des professionnels dans les Maisons de la Solidarité Départementale et dans d'autres lieux d'accès aux ressources numériques
- Actualiser les données de la cartographie
- Assurer des permanences numériques et répondre aux demandes des bénéficiaires
- Identifier les freins à l'autonomie numérique des bénéficiaires et proposer des solutions

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

- ↳ **Bénéficiaires du rSa.**
- ↳ **Professionnels de l'insertion.**

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

⊙ Conseil départemental de la Corrèze
Service Emploi Insertion - Animateur PTI.

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Partenaires de l'insertion.

MISE en ŒUVRE

- interne → Conseil départemental de la Corrèze - Animateur numérique itinérant.

CALENDRIER

⊙ Démarrage le 17 septembre 2018.

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- Conseil départemental de la Corrèze.
- FSE.

EVALUATION

Critères d'évaluation : Nombre de sessions de formation organisées, Nombre de permanences assurées, Nombre de bénéficiaires et professionnels formés.

Périodicité d'évaluation : annuelle.

FICHE ACTION 2-8
Ateliers COMPETENCES NUMERIQUES de base

Objectifs opérationnels :

- ✿ DÉVELOPPER l'autonomie numérique
- ✿ DÉVELOPPER l'autonomie

Quelle(s) **ACTION(S)** mettre en place ?

Mise en place d'ateliers compétences numériques de base

Dans ce cadre, un état des lieux et un diagnostic est en cours avec l'Animateur Numérique Itinérant sur chaque MSD pour permettre un recensement précis des besoins.

Une première réponse va être apportée avec des ateliers collectifs animés par l'Animateur Numérique à hauteur de 1 par MSD et par mois.

Un cahier des charges pourra être finalisé si les besoins ne peuvent pas être pourvus par l'Animateur Numérique itinérant.

Pour quel(s) **PUBLIC(S)** ?

↳ **Bénéficiaires du rSa.**

Sur quel(s) **TERRITOIRE(S)** ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

⊙ Conseil départemental de la Corrèze
Service Emploi Insertion - Animateur PTI.

Avec quel(s) **PARTENAIRE(S)** ?

Partenaires de l'insertion.

MISE en ŒUVRE

- interne → Conseil départemental de la Corrèze - mission de l'animateur numérique.
- externe → appel à projet ?

CALENDRIER

⊙ Démarrage 2018.

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- Conseil départemental de la Corrèze
- Autres partenaires.
- FSE.

EVALUATION

Critères d'évaluation : nombre d'ateliers mis en œuvre, nombre de personnes orientées vers les ateliers, nombre de participants aux ateliers.

Périodicité d'évaluation : annuelle.

Objectif stratégique n°3 :

✿ **METTRE EN LIEN** l'insertion avec le développement économique

(Cf Pacte Territorial d'Insertion 2016-2018 voté en Conseil Départemental du 25/11/2016)

Expérimentation IMMERSION(S) en ENTREPRISE(S)

La méconnaissance de l'entreprise peut être un frein à l'insertion professionnelle.
Cet obstacle est plus important et plus fréquent pour les bénéficiaires du rSa.

Quelle(s) **ACTION(S)** mettre en place ?

- 1 - Expérimenter et promouvoir **les immersions en entreprises**
- 2 - S'appuyer sur un partenariat actif avec le **chargé de mission Entreprises- Emploi**
- 3- Déployer un **Bus BOOST Emploi** sur l'ensemble du territoire

FICHE ACTION 3-1 IMMERSION(S) en ENTREPRISE(S)

Objectifs opérationnels :

- ✿ AIDER à DÉFINIR et ASSEOIR un projet professionnel
- ✿ RENOUER avec le monde de l'entrepris

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

- Expérimenter et promouvoir **les immersions en entreprises:**

Lister les entreprises partenaires

Effectuer des visites collectives au sein d'entreprises pour présenter les différentes activités, les types de métiers, les organisations de travail...

Réaliser des périodes d'immersion entre 1 et 4 semaines : conventionnement auprès des entreprises intéressées, mobilisées notamment lors de rencontres de chefs d'entreprises ou par l'intermédiaire des chambres consulaires.

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

↳ **Bénéficiaires du rSa.**

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

⊙ Conseil départemental de la Corrèze

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Partenaires de l'insertion dont les Chambres consulaires, Pôle emploi, Face Limousin et le tissu économique corrézien.

MISE en ŒUVRE

externe → Pôle emploi et par délégation les structures de l'IAE.

CALENDRIER

⊙ Démarrage 2016.

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- Conseil départemental de la Corrèze.
- Pôle emploi.

EVALUATION

Critères d'évaluation : nombre de visites, nombre d'immersions conventionnées, nombre d'offres d'emplois proposées à l'issue de la période d'immersion.

Périodicité d'évaluation : annuelle.

FICHE ACTION n°3-2 CHARGÉ DE MISSION Entreprises - Emploi

Objectifs opérationnels :

- ✿ AIDER à DÉFINIR et ASSEOIR un projet professionnel
- ✿ RENOUER avec le monde de l'entreprise
- ✿ FAVORISER l'accès à l'emploi des bénéficiaires du rSa

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

- Constituer un réseau d'entreprises, identifier leurs besoins en matière de recrutement, de gestion des compétences, de formation... et définir les modalités de collaboration visant à promouvoir l'embauche des demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa
- Orienter les bénéficiaires proposés par les référents rSa et coach professionnels du Conseil départemental de la Corrèze vers des postes vacants signalés par les entreprises

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

↳ **Bénéficiaires du rSa suivis par les référents et les coachs du département de la Corrèze.**

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

- ⊙ Conseil départemental de la Corrèze.

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Institutionnels: Région, Chambres Consulaires, Pôle Emploi.

Privés: syndicats patronaux, groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification, associations.

MISE en ŒUVRE

- interne → DASFI.

CALENDRIER

- ⊙ Démarrage 2015.

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- Conseil départemental de la Corrèze (financement 1 ETP).
- FSE.

EVALUATION

Critères d'évaluation : nombre d'offres, nombre de positionnements, nombre de personnes recrutées, pourcentage de sorties positives.

Périodicité d'évaluation : mensuelle.

FICHE ACTION n°3-3 BUS BOOST EMPLOI

Objectifs opérationnels :

- ✿ ACCUEILLIR et CONSEILLER les bénéficiaires du rSa et les publics en précarité au plus proche de leur lieu d'habitation
 - ✿ FACILITER l'accès à la formation, l'emploi mais aussi à l'information et à la documentation
 - ✿ INFORMER sur les offres d'emploi, les permanences des partenaires, l'offre de formation et AIDER à la recherche de stages ou de lieux d'apprentissage
 - ✿ ACCOMPAGNER les employeurs: de la définition du poste à l'embauche
- diffusion des offres d'emploi des entreprises locales via le site correzeboost emploi ainsi que sur les réseaux sociaux
 - possibilité d'organiser des entretiens de recrutement

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

- Achat et équipement d'un mini bus dédié
- Recrutement et formation de personnel dédié à ce service: 2 chargés d'insertion socio pro = 1 ETP
- Mobilisation des brSA dans chaque commune visitée par le bus de l'emploi via les réf pro et les coachs pro (identification des compétences pour répondre à la demande d'emploi locale)

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

- * Demandeurs d'emploi et plus particulièrement les brSa
- * Les entreprises locales et plus précisément sur les métiers en tension.

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Selon les enquêtes BMO sur les trois territoires Corrèziens (observatoire de l'emploi en nouvelle aquitaine - avril 2018)

- > Bassin d'emploi d'Ussel
- > Bassin d'emploi de Tulle
- > Bassin d'emploi de Brive

En %	Brive	Tulle	Ussel	Corrèze	Nouvelle Aquitaine
Part d'établissements envisageant de recruter	26.9	22.1	25.4	25.1	26.2
En %	Brive	Tulle	Ussel	Corrèze	Nouvelle Aquitaine
Part de projets jugés difficiles à pourvoir par les employeurs	56.7	46.4	74.8	55.4	49 %

Si nous considérons ces chiffres, l'action du bus de l'emploi devra prioritairement sillonner les cantons suivants:

- Plateau de Millevaches, 33 communes, 10 436 hab
 - Ussel (hors ville), 11 communes, 12 405 hab
 - Haute Dordogne, 26 communes, 10 171 hab
 - Égletons, 18 communes, 10 181 hab
 - Seilhac Monédières, 21 communes, 11 997 hab
- ➔ 109 communes pour 55 190 hab

Première opération qui pourrait se mener sur deux trimestres en visitant une à deux communes par jour.

(CO) PILOTE(S) de l'action

⊙ Boost Emploi / chargé de mission entreprises - emploi

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

- Missions locales, Consulaires, Pôle emploi, Cap Emploi, Prisme Limousin, MSAP

MISE en ŒUVRE

interne ➔ Boost Emploi

CALENDRIER

⊙ 2019

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- CD
- dossier FSE à élaborer

EVALUATION

Critères d'évaluation :

- * Fréquentation par les particuliers
- * Nombre d'offres de poste récoltées sur chaque territoire

Périodicité d'évaluation : trimestrielle

Objectif stratégique n°3 :

✿ **METTRE EN LIEN** l'insertion avec le développement économique

(Cf Pacte Territorial d'Insertion 2016-2018 voté en Conseil Départemental du 25/11/2016)

REMPACEMENT dans les Établissements Scolaires

Ce dispositif a pour double objectif, en complément de l'existant, d'apporter une réponse rapide aux collèges dans le cadre de leurs missions d'entretien et d'assurer ainsi une continuité de service public. Il doit permettre également aux bénéficiaires du rSa sans qualification particulière d'accéder à des heures de travail, d'acquérir ou de confirmer certaines compétences ou postures professionnelles, de reprendre confiance en eux en vue de favoriser à terme un retour à l'emploi plus durable.

Quelle(s) **ACTION(S)** mettre en place ?

- Remplacement d'agents départementaux absents intervenant dans les collèges par des bénéficiaires du rSa, pour des missions spécifiques, ponctuelles et sur une durée limitée
- Suivi des bénéficiaires par un tuteur dans l'établissement
- 16 collèges identifiés

La possibilité de remplacer le personnel dans les lycées, compétence de la Région Nouvelle Aquitaine, à l'appui de l'expérience mise en place par le Conseil départemental auprès des collèges est en cours de réflexion.

FICHE ACTION n°3-4

REMPLACEMENT dans les collèges départementaux

Objectifs opérationnels :

- ✿ AIDER A DEFINIR et CONFIRMER l'employabilité des bénéficiaires du rSa
- ✿ RENOUER avec le monde du travail
- ✿ METTRE A DISPOSITION sur une courte durée, des bénéficiaires du rSa auprès des collèges

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

- Remplacement d'agents départementaux absents intervenant dans les collèges par des bénéficiaires du rSa, pour des missions spécifiques, ponctuelles et sur une durée limitée
- Suivi des bénéficiaires par un tuteur dans l'établissement
- 16 collèges identifiés

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

↳ **Bénéficiaires du rSa** ayant des compétences maintenance, cuisine, entretien.

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

- ⊙ Conseil départemental de la Corrèze - DRH.
- ⊙ Conseil départemental de la Corrèze Service Emploi Insertion - Responsable de l'équipe dédiée à l'accompagnement.

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Éducation Nationale.

MISE en ŒUVRE

- interne → DRH - Service Éducation Jeunesse - Service Emploi Insertion.
- externe → Association Point Travail Services.

CALENDRIER

- ⊙ Démarrage avril 2016.

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- Conseil départemental de la Corrèze.

EVALUATION

Critères d'évaluation : nombre de remplacements effectués, nombre de passerelles vers l'emploi à l'issue du (des) remplacement(s) (contrats, formation, stages en entreprises...), nombre d'heures travaillées.

Périodicité d'évaluation : bi-annuelle.

FICHE ACTION n°3-5 *REMPLACEMENT dans les lycées du département*

Objectifs opérationnels :

- ✿ **AIDER A DEFINIR** et **CONFIRMER** l'employabilité des bénéficiaires du rSa
- ✿ **RENOUER** avec le monde du travail
- ✿ **METTRE A DISPOSITION** sur une courte durée, des bénéficiaires du rSa auprès des lycées du Département

Quelle(s) **ACTION(S)** mettre en place ?

- Remplacement d'agents de la Région Nouvelle aquitaine absents intervenant dans les lycées du Département, par des bénéficiaires du rSa, pour des missions spécifiques, ponctuelles et sur une durée limitée
- Suivi des bénéficiaires par un tuteur dans l'établissement

Pour quel(s) **PUBLIC(S)** ?

↳ **Bénéficiaires du rSa** ayant des compétences maintenance, cuisine, entretien.

Sur quel(s) **TERRITOIRE(S)** ?

Département de la Corrèze.

(CO) **PILOTE(S)** de l'action

- ⊙ Conseil départemental de la Corrèze - DRH.
- ⊙ Conseil départemental de la Corrèze Service Emploi Insertion - Responsable de l'équipe dédiée à l'accompagnement.

Avec quel(s) **PARTENAIRE(S)** ?

Éducation Nationale et la Région Nouvelle Aquitaine.

MISE en ŒUVRE

- interne → DRH - Service Éducation Jeunesse - Service Emploi Insertion.
- externe → Association Point Travail Services et La Région Nouvelle Aquitaine.

CALENDRIER

- ⊙ Démarrage 2019.

Plan de **FINANCEMENT** prévisionnel

- Conseil départemental de la Corrèze.

EVALUATION

Critères d'évaluation : nombre de remplacements effectués, nombre de passerelles vers l'emploi à l'issue du (des) remplacement(s) (contrats, formation, stages en entreprises...), nombre d'heures travaillées.

Périodicité d'évaluation : bi-annuelle.

Objectif stratégique n°3 :

✿ **METTRE EN LIEN** l'insertion avec le développement économique

(Cf Pacte Territorial d'Insertion 2016-2018 voté en Conseil Départemental du 25/11/2016)

Favoriser l'accès à l'INFORMATION et à l'APPRENTISSAGE

Le Plan d'Investissement dans les Compétences est annoncé par le Gouvernement.

Une déclinaison en Corrèze va être effective dans l'objectif de favoriser l'accès à l'information, à la formation et à l'apprentissage.

Quelle(s) **ACTION(S)** mettre en place ?

Actions de promotion du Plan d'Investissement dans les Compétences

FICHE ACTION n°3-6

Promotion du Plan d'Investissement dans les Compétences

Objectifs opérationnels :

- ✿ **OUTILLER** les référents de parcours
- ✿ **PROMOUVOIR** les actions en faveur de l'emploi et la formation
- ✿ **FORMER** et **QUALIFIER** les bénéficiaires

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

Le Plan d'Investissement dans les Compétences annoncé par le Gouvernement se décline en Corrèze dès la fin de l'année 2018.

Lorsque les décrets d'application préciseront les modalités de mise en œuvre, des réunions d'information et de sensibilisation pourront être organisées auprès des référents de parcours dans le cadre de l'accompagnement des publics.

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

↳ **Professionnels de l'insertion.**

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

⊙ SEI : Animateur PTI

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Région Nouvelle Aquitaine et la DIRECCTE UT 19.

MISE en ŒUVRE

- interne → Conseil départemental
- externe → Région Nouvelle Aquitaine
→ DIRECCTE

CALENDRIER

⊙ Démarrage fin 2018.

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- CD 19
- FSE

EVALUATION

Critères d'évaluation : Nombre de réunions d'information et de sensibilisation organisées, Nombre de personnes présentes aux réunions

Périodicité d'évaluation : annuelle.

Objectif stratégique n°3 :

✿ **METTRE EN LIEN** l'insertion avec le développement économique

(Cf Pacte Territorial d'Insertion 2016-2018 voté en Conseil Départemental du 25/11/2016)

SECURISATION des parcours

Les bénéficiaires du rSa peuvent manquer d'outils pour mener à bien leur recherche d'emploi et/ou formation et ne possèdent pas toujours les codes de l'entreprise.

Des actions doivent être pensées pour accompagner les bénéficiaires du rSa vers le monde de l'entreprise, leur assurer une prise de poste dans de bonnes conditions pour un maintien dans l'emploi.

Quelle(s) **ACTION(S)** mettre en place ?

1 - Les clés de l'emploi

2- BOOST SENIOR

FICHE ACTION n°3-7

Les Clés de l'EMPLOI

Objectif général :

Cette action consiste à améliorer et sécuriser le retour à l'emploi ou à la formation des bénéficiaires du rSa.

Objectifs opérationnels :

- ✿ Travailler la posture professionnelle
- ✿ Préparer la mobilisation et la rencontre avec l'entreprise
- ✿ Répondre aux attendus des entreprises par une meilleure appréhension des métiers
- ✿ Se projeter sur le marché du travail, favoriser l'élargissement du choix professionnel et la mobilité géographique
- ✿ S'ouvrir à son territoire
- ✿ Optimiser la découverte du territoire pour se projeter au mieux sur le marché local de l'emploi

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

Réunion d'information

Elle portera sur l'entreprise, les métiers, un secteur d'activité ou d'intervention en lien avec les besoins locaux, les méthodes de recrutement, les opportunités d'offres d'emploi, les techniques de recherche d'emploi, ...

Préparation des visites d'entreprise

Une préparation de la visite sera réalisée en collectif sous forme d'un questionnaire qui sera transmis à chaque participant. Cela permettra, entre autre, d'envisager et de recenser les questions à poser à l'intervenant le jour de la visite et d'initier une recherche d'information sur l'entreprise.

Visite d'entreprise

Cette visite permettra de présenter, au chef d'entreprise, des personnes préparées et motivées pour rentrer en emploi. Ce sera l'occasion pour ce dernier de présenter les postes de travail et leurs attendus, les conditions de recrutement et d'intégration dans l'entreprise, les offres d'emploi...

Des CV seront remis et des rendez-vous initiés.

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

↳ Bénéficiaires du rSa accompagnés par des coachs professionnels ou référents professionnels

(CO) PILOTE(S) de l'action

- ⊙ Service Emploi Insertion
- ⊙ BOOST Emploi

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

- * Externes :
 - Les responsables d'entreprises et du secteur économique
 - les acteurs du service public de l'emploi et de l'insertion

MISE en ŒUVRE

interne → Positionnements par fiche de liaison pour les référents de parcours.

CALENDRIER

☉ Démarrage 1^{er} semestre 2018.

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

Conseil départemental de la Corrèze

EVALUATION

Critères d'évaluation :

- Nombre d'ateliers réalisés, Nombre d'entreprises visitées.
- Nombre de personnes présentes.
- Type d'accompagnement (référént professionnel ou coach professionnel).
- Typologie du public (sexe, âge, niveau de formation, niveau scolaire...).
- Nombre d'offres d'emploi collectées.
- Nombre de CV déposés.
- Nombre d'entretiens de recrutement.
- Nombre et typologie de contrats signés (intérim, CDD, CDI...).
- Situations des personnes à l'entrée et à la sortie de l'action.

Périodicité d'évaluation : A l'issue de chaque action.

FICHE ACTION n°3-8 *BOOST Sénior*

Objectifs opérationnels :

- ✿ FACILITER l'accès à l'emploi pour les bénéficiaires du rSa de plus de 50 ans
- ✿ VALORISER ses compétences et capacités professionnelles

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

Nouvelle action du BOOST Emploi à destination des séniors avec :

- Une page sur la Plateforme dédiée
 - Un coach sénior
- Entretien individuel d'accueil et d'accompagnement par la cellule BOOST
- Analyse du parcours professionnel et valorisation des compétences professionnelles transférables
- Un travail sera mené sur l'estime de soi, la confiance en soi et l'image de soi si besoin
- Découverte des métiers "en tension" via des ateliers collectifs : focus sur le marché de l'emploi en Corrèze et appui sur les expériences de chacun (atelier animé par un bénéficiaire pour aborder un secteur d'activité ou un métier qu'il a exercé)
- Détermination d'un nouveau projet professionnel cohérent par rapport aux étapes précédentes de l'action (création d'un réseau entre bénéficiaires et s'en saisir)
- Mise en place d'une PMSMP (Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel) pour vérifier les compétences et capacités professionnelles par rapport à un emploi recherché et à découvrir les conditions d'exercice d'un métier envisagé
- Définition d'une stratégie personnelle efficace pour accéder à un emploi durable

Cette action concerne les bénéficiaires du rSa, âgés de plus de 50 ans, ne présentant pas de difficulté majeure de santé, volontaires pour reprendre un emploi rapidement.

Durée d'accompagnement : 6 mois renouvelable 1 fois, entrées et sorties permanentes.

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

↳ **Bénéficiaires du rSa de plus de 50 ans**

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

⊙ SEI : Animatrice PTI

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Les partenaires de l'emploi et de l'insertion

MISE en ŒUVRE

interne → DASFI : "Boost emploi pour les seniors"

externe → Jobi Joba

CALENDRIER

⊙ Démarrage 2019

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- CD 19
- FSE

Coût Jobi Joba :

Coût estimé salaire coach sénior
annuel : 32 000 €

EVALUATION

Critères d'évaluation : Nombre de seniors accompagnés,
Nombre d'ateliers collectifs mis en place, Nombre de PMSMP
effectuées, Nombre de sorties en emploi

Périodicité d'évaluation : annuelle

Objectif stratégique n°3 :

✿ **METTRE EN LIEN** l'insertion avec le développement économique

(Cf Pacte Territorial d'Insertion 2016-2018 voté en Conseil Départemental du 25/11/2016)

CARREFOUR EMPLOI OU SEMAINE DU RECRUTEMENT

Les bénéficiaires du rSa n'ont pas toujours une connaissance de l'offre actualisée des emplois de leur territoire et hors territoire. De la même manière, les employeurs potentiels ne disposent pas d'une bonne lisibilité des candidatures de bénéficiaires du rSa susceptibles de répondre à leurs besoins. Les bénéficiaires du rSa ont besoin de sécuriser leur parcours d'insertion pour une entrée en formation ou en emploi pouvant aider à réussir leur insertion professionnelle.

Quelle(s) **ACTION(S)** mettre en place ?

1 - Forum BOOST Emploi

- Identification d'un panel/réseau d'employeurs intéressés et mobilisés dans la lutte contre le chômage
- Rencontres spontanées ou programmées par les professionnels de l'insertion entre les bénéficiaires du rSa et les employeurs potentiels.
- Stands d'information et ateliers thématiques.

2 - Création d'un SAS de préparation à l'emploi Fibre Optique

FICHE ACTION n°3-9

Forum BOOST Emploi

Objectifs opérationnels :

- ✿ FACILITER la recherche d'emploi et le recrutement
- ✿ FAVORISER le recrutement direct

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

Organisation d'une journée Forum BOOST Emploi

Le Conseil départemental a fait de l'accès à l'emploi, la première priorité de la Corrèze.

Pour cela, il souhaite s'engager au quotidien auprès des Corrèziens pour favoriser et activer tous les dispositifs, acteurs et outils favorisant l'insertion professionnelle.

En ce sens, il organise une journée afin de rapprocher monde économique et monde de l'insertion.

Cette manifestation se déclinera selon deux modalités :

- des Forum territorialisés en 2018 et 2019;
- une manifestation départementale en 2020.

Y sont conviés :

- les entreprises et employeurs en recherche de main d'œuvre (grande distribution, BTP, Hôtellerie, restauration, agroalimentaire, agriculture, artisanat ...) avec un focus tout particulier sur les secteurs en tension
- les partenaires institutionnels de l'insertion afin de promouvoir et faciliter la lecture et l'accès à leurs dispositifs
- avec en support, des ateliers de mobilisation des publics autour des techniques de recherche d'emploi: CV et lettre de motivation.

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

- ↳ **Bénéficiaires du rSa** relevant de la compétence du Département et de l'État.
- ↳ **Public jeune** suivi par les coachs jeunes.
- ↳ **Public en insertion.**

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

⊙ Conseil départemental de la Corrèze

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Partenaires de l'insertion et du tissu économique corrézien.
Communautés de Communes et les Communes Corrésiennes.

MISE en ŒUVRE

interne
→ Cabinet du président
→ Direction de la communication
→ DASFI - Cellule Boost Emploi - Service Emploi Insertion
→ Services Intérieurs
→ Cellule Promotion du Territoire et Innovation.

CALENDRIER

⊙ Démarrage 2017 avec un Forum départemental.
Prochaine manifestation
Judi 15 Novembre 2018
Espace Ventadour à Égletons

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- Conseil départemental.

EVALUATION

Critères d'évaluation : nombre de visiteurs, nombre de contacts par stand, nombre de CV et lettres de motivation réalisés, nombre d'offres proposées, concrétisées, nombre de positionnements formations, nombre de questionnaires renseignés (entreprises/stands et public).

Périodicité d'évaluation : bilan à trois mois après l'action.

FICHE ACTION 3-10

SAS de préparation à l'emploi Fibre Optique

Objectifs opérationnels :

- ✿ FACILITER la recherche d'emploi et le recrutement
- ✿ FAVORISER le recrutement direct
- ✿ PROPOSER aux personnes un espace pour les préparer à l'emploi et LEVER les derniers freins

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

Mise en place d'un SAS de préparation à l'emploi Fibre Optique en lien avec l'IdéeFOP, Instance Départementale de l'Économie, de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation professionnelles

Le déploiement du très haut débit pour tous constitue un des plus grands chantiers d'infrastructure de la Collectivité départementale dans les prochaines années.

Une place importante est donnée au volet Insertion.

Aussi, le Département en s'appuyant sur le levier des clauses d'insertion sociales, veut permettre aux bénéficiaires du rSa accompagnés de se former et de pouvoir accéder à un emploi à proximité de leur lieu de vie.

Parallèlement et en collaboration étroite avec l'État et le Conseil régional, quatre groupes opérationnels sont initiés dont un sur les métiers de la Fibre Optique dans le cadre de l'IdéeFOP.

Les travaux menés par ce groupe ont permis de cibler le besoin pour les entreprises et leurs sous-traitants de personnels qualifiés.

Des actions de pré qualification, qualification et formation doivent donc être mises en place et renouvelées dans le temps pour préparer au mieux les publics et sécuriser leur accès à l'emploi.

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

↳ **Bénéficiaires du rSa**

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

⊙ Conseil départemental de la Corrèze
Service Emploi Insertion - Animateur PTI.

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Partenaires de l'insertion et de la formation.

MISE en ŒUVRE

- interne → Service Emploi Insertion.
- externe → Organismes de formation.

CALENDRIER.

⊙ Démarrage 2018

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- Conseil départemental.
- Région Nouvelle Aquitaine.
- Autres.

EVALUATION

Critères d'évaluation : nombre de sessions organisées, nombre de participants, situation à la sortie des personnes.

Périodicité d'évaluation : annuelle.

Objectif stratégique n°3 :

✿ **METTRE EN LIEN** l'insertion avec le développement économique

(Cf Pacte Territorial d'Insertion 2016-2018 voté en Conseil Départemental du 25/11/2016)

Expérimentation - les PARRAINS de l'emploi

Les bénéficiaires du rSa ont besoin d'être accompagnés par des professionnels dans leurs démarches de recherche d'emploi mais également par des "pairs" afin de rendre concrètes et efficaces les conditions d'une insertion réussie.

Quelle(s) **ACTION(S)** mettre en place ?

1- Opération de parrainage de bénéficiaires du rSa par des professionnels, entrepreneurs, cadres d'entreprise,...

- Identification des bénéficiaires ciblés par les référents professionnels
- Mise en réseau des partenaires et des bénéficiaires du rSa
- Mise en place d'un guide pratique du parrainage

2 - Valorisation de l'action bénévole

FICHE ACTION n°3-11 OPERATION PARRAINAGE

Objectifs opérationnels :

- ✿ AIDER un demandeur d'emploi bénéficiaire du rSa dans sa recherche d'emploi
- ✿ IMPLIQUER chefs d'entreprises et cadres d'entreprises dans une action citoyenne en faveur de l'emploi au service de bénéficiaires du rSa à travers une opération parrainage
- ✿ FÉDÉRER et SENSIBILISER des partenaires économiques sur la problématique de l'emploi des bénéficiaires du rSa
- ✿ PERMETTRE aux demandeurs d'emploi d'avoir les clefs et les références afin d'être plus performants dans leur recherche d'emploi

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

Objectif : 10 parrains

- Présentation de l'opération aux membres du réseau Entreprendre pour validation par ce réseau de l'opération parrainage
- Préparation et accompagnement des bénéficiaires du rSa par le chargé de mission Entreprises-Emploi

Chaque parrain s'engage à recevoir au moins deux fois par mois le demandeur d'emploi; le chargé de mission fait le lien mensuellement avec les parrains pour évoquer le process de l'opération parrainage.

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

↳ **Bénéficiaires du rSa accompagnés par les coachs ou les référents professionnels.**

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

⊙ Conseil départemental de la Corrèze
DASFI

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Réseau Entreprendre Limousin

MISE en ŒUVRE

- interne → Chargé de mission Entreprises Emploi
- externe → Réseau Entreprendre Limousin.

CALENDRIER

⊙ Démarrage en mars 2018.

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- Conseil départemental de la Corrèze.
- FSE.

EVALUATION

Critères d'évaluation : nombre de parrains, nombre de bénéficiaires parrainés, nombre de bénéficiaires entrés dans une démarche concrète de recherche d'emploi (entretiens, immersions,...) ou dans l'emploi.

Périodicité d'évaluation : annuelle.

FICHE ACTION n°3-12 *Bénévolat "Compétences et Citoyenneté"*

Objectifs opérationnels :

- ✿ ACQUERIR des compétences
- ✿ CONJUGUER citoyenneté et employabilité
- ✿ VALORISER l'action bénévole

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

Le site du Conseil départemental de la Corrèze affiche un lien www.associations.correze.fr

Dans le respect du cadre réglementaire, il s'agit de mettre les bénéficiaires du rSa en situation d'emploi tout en se plaçant dans une démarche citoyenne dont les objectifs de l'action seraient de :

- Acquérir des compétences professionnelles;
- Faciliter l'engagement bénévole;
- Inciter à la création d'associations.

Mais aussi pour les structures de :

- Valoriser la diversité du tissu associatif en Corrèze;
- Se faire connaître;
- Répondre aux besoins des associations en tension.

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

↳ **Bénéficiaires du rSa**

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

☉ SEI : Animateur PTI

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Les partenaires de l'emploi et de l'insertion.
Les associations du Département de la Corrèze.

MISE en OEUVRE

interne → Conseil départemental de la Corrèze

externe → Les associations corréziennes

CALENDRIER

© Démarrage 2019

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- CD 19
- FSE

EVALUATION

Critères d'évaluation : Nombre d'offres de bénévolat déposées, Nombre de candidatures déposées, Nombre d'actions bénévoles effectives.

Périodicité d'évaluation : annuelle

Objectif stratégique n°3 :

✿ **METTRE EN LIEN** l'insertion avec le développement économique

(Cf Pacte Territorial d'Insertion 2016-2018 voté en Conseil Départemental du 25/11/2016)

Les CLAUSES D'INSERTION SOCIALE dans les marchés publics

Quelle(s) **ACTION(S)** mettre en place ?

Le Département de la Corrèze, dans le cadre de sa politique départementale d'insertion, s'est engagé, avec le soutien de fonds européens, dans le **développement de clauses sociales d'insertion**. En effet, ces clauses sont activées sur l'ensemble du territoire départemental par deux porteurs de projet : la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive en compétence sur son territoire et le Conseil départemental de la Corrèze sur le reste du territoire corrézien. Outre, l'intégration de ces clauses sur leurs propres marchés, le Conseil Départemental de la Corrèze et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive mettent à disposition des maîtres d'ouvrage de leur territoire, une ingénierie afin d'assister les différents acheteurs publics dans la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif.

FICHE ACTION n°3-13

Les CLAUSES D'INSERTION SOCIALE dans les marchés publics

Objectifs opérationnels :

- ✿ FAVORISER l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières par le biais de la commande publique
- ✿ SOUTENIR et VALORISER les Structures d'Insertion par l'Activité Économique ainsi que les structures du secteur protégé en leur réservant des marchés

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

Le Département de la Corrèze, dans le cadre de sa politique départementale d'insertion, s'est engagé, avec le soutien de fonds européens, dans le **développement de clauses sociales d'insertion**. En effet, ces clauses sont activées sur l'ensemble du territoire départemental par deux porteurs de projet : la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive en compétence sur son territoire et le Conseil départemental de la Corrèze sur le reste du territoire corrézien. Outre, l'intégration de ces clauses sur leurs propres marchés, le Conseil Départemental de la Corrèze et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive mettent à disposition des maîtres d'ouvrage de leur territoire, une ingénierie afin d'assister les différents acheteurs publics dans la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif.

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

- ↳ **Bénéficiaires du rSa.**
- ↳ **Autres publics prioritaires des politiques publiques de l'emploi.**

(CO) PILOTE(S) de l'action

- ⊙ Conseil départemental de la Corrèze.
- ⊙ Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

MISE en OEUVRE

- interne → Service Affaires Juridiques et Achats - Chargée de mission Clauses Sociales.
- externe → Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive - Facilitatrice Clauses Sociales.

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Partenaires de l'emploi, de l'insertion et du handicap; les maîtres d'ouvrage et les entreprises titulaires d'un marché.

CALENDRIER

- ⊙ Démarrage 2012 (Conseil départemental de la Corrèze).
- ⊙ Démarrage 2008 (Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive).

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- Conseil départemental de la Corrèze.
- Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.
- FSE.

EVALUATION

Critères d'évaluation : nombre d'heures de travail réservées dans les consultations des entreprises privées, nombre de participants, nombre de contrats de travail, nombre de bénéficiaires du rSa concernés, nombre de contrats qualifiants, nombre de personnes intervenues sur un ou plusieurs contrats dans l'année en cours et qui sont toujours en emploi.

Périodicité d'évaluation : permanente.

Objectif stratégique n°3 :

✿ **METTRE EN LIEN** l'insertion avec le développement économique

(Cf Pacte Territorial d'Insertion 2016-2018 voté en Conseil Départemental du 25/11/2016)

Optimiser L'ACCOMPAGNEMENT des bénéficiaires du rSa

La mise en œuvre d'un accompagnement intensif, dès l'entrée dans le dispositif, permet de créer une dynamique de retour à l'emploi pour les personnes qui ont pu s'en trouver éloignées.

L'objectif prioritaire est donc le renforcement du potentiel d'employabilité des bénéficiaires visant à la reprise d'activité professionnelle ou à des actions de formations/qualifications.

L'action de coaching via un accompagnement renforcé doit permettre d'y répondre.

Le Département de la Corrèze souhaite ainsi, enrichir et développer l'offre d'accompagnement existante pour être au plus près des besoins des bénéficiaires du rSa.

Pour cela, il va créer des postes spécifiques dédiés à la mobilisation des personnes et de leur parcours.

Quelle(s) **ACTION(S)** mettre en place ?

Création de trois fiches de poste au sein du Conseil départemental de la Corrèze:

- **Coach professionnel**
- **Coach social**
- **Psychologue du travail**

FICHE ACTION n°3-14 COACH PROFESSIONNEL

Objectifs opérationnels :

- ✿ FACILITER et SECURISER la recherche d'emploi et le recrutement
- ✿ DYNAMISER la recherche d'emploi

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

Il s'agit d'un accompagnement dynamique, intensif, renforcé et personnalisé, dès les premiers mois afin de favoriser une sortie rapide du dispositif par l'entrée en formation ou le retour à l'emploi.

L'action devra permettre d'inscrire les bénéficiaires dans une dynamique permettant l'acquisition de nouveaux atouts en terme de savoir-être et savoir-faire au travers d'une remobilisation à la fois collective et individuelle et des mises en situation.

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

↳ **Bénéficiaires du rSa** relevant du Conseil départemental et sur prescription unique du référent professionnel.

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

⊙ Conseil départemental de la Corrèze
Service Emploi Insertion - Responsable de l'équipe dédiée à l'accompagnement.

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Partenaires de l'emploi et de l'insertion.

MISE en OEUVRE

interne → Service Emploi Insertion

CALENDRIER

⊙ Démarrage le 01 décembre 2017.

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- Conseil départemental de la Corrèze.
- FSE.

EVALUATION

Critères d'évaluation : nombre de personnes orientées, nombre de personnes suivies, nombre de personne entrées en formation ou en emploi, nombre de réorientations de projet.
Périodicité d'évaluation : annuelle.

FICHE ACTION n°3-15 COACH SOCIAL

Objectifs opérationnels :

- ✿ FACILITER le parcours d'insertion et MOBILISER les personnes pour une insertion socio professionnelle durable
- ✿ DYNAMISER la recherche d'emploi

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

Il s'agit d'un accompagnement personnalisé, de proximité des bénéficiaires du rSa en vue d'une recherche de solutions d'autonomie.

L'action ciblera un public relevant d'un accompagnement social présentant des freins divers à l'accès à l'emploi mais volontaires pour travailler activement sur son autonomie.

Ce suivi individualisé recentre la personne au sein du dispositif d'aide et d'accompagnement, comme acteur principal de son propre parcours.

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

↳ **Bénéficiaires du rSa** relevant du Conseil départemental.

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

⊙ Conseil départemental de la Corrèze
Service Emploi Insertion - Responsable de l'équipe dédiée à l'accompagnement.

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Partenaires de l'emploi et de l'insertion.

MISE en OEUVRE

interne → Service Emploi Insertion

CALENDRIER

⊙ Démarrage le 01 mars 2018.

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- Conseil départemental de la Corrèze.
- FSE.

EVALUATION

Critères d'évaluation : nombre de personnes orientées, nombre de personnes suivies, nombre de freins levés, nombre de réorientations de projet.

Périodicité d'évaluation : annuelle.

FICHE ACTION n°3-16 PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

Objectifs opérationnels :

- ✿ DYNAMISER le parcours d'insertion
- ✿ ENCLENCHER un processus de changement

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

Les référents rencontrent des difficultés pour activer et dynamiser certains parcours d'insertion de bénéficiaires du rSa peu enclins à retravailler et/ou à modifier leur projet professionnel. En ce sens, une intervention externe permettrait d'apporter un regard et une expertise autres sur la capacité de la personne au changement et sur ses potentialités à réorienter son projet professionnel.

Pour cela, il est proposé la **création d'un demi-poste de psychologue du travail**.

Ses missions sont :

- Conduire des entretiens
- Réaliser des évaluations :
 - Évaluation de la motivation des personnes au regard de leur parcours
 - Évaluation de la capacité au changement
 - Évaluation de ce qui fait obstacle à la déclinaison du parcours d'insertion
 - Analyse des comportements et repérage des signaux révélateurs de troubles ou de pathologies
- Évaluer la capacité des bénéficiaires à réorienter leurs projets professionnels et premier niveau d'activation de cette démarche
- Apporter des conseils techniques et un appui à la prise de décision auprès des référents sur des situations particulières

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

↳ **Bénéficiaires du rSa** relevant du Conseil départemental et sur prescription unique du référent professionnel.

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

© Conseil départemental de la Corrèze
Service Emploi Insertion - Responsable de l'équipe dédiée à l'accompagnement.

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Partenaires de l'insertion.

MISE en OEUVRE

interne → Service Emploi Insertion.

CALENDRIER

☉ Démarrage le 01 octobre 2017.

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- Conseil départemental de la Corrèze.
- FSE.

EVALUATION

Critères d'évaluation : nombre de personnes orientées, nombre de personnes reçues, nombre de projets réorientés, nombre de freins levés.

Périodicité d'évaluation : annuelle.

Objectif stratégique n°3 :

✿ **METTRE EN LIEN** l'insertion avec le développement économique

(Cf Pacte Territorial d'Insertion 2016-2018 voté en Conseil Départemental du 25/11/2016)

CONTRAT LOCAL d'INNOVATION SOCIALE

Face à l'accroissement des dépenses d'insertion sociale et aux recettes insuffisantes, le Conseil départemental de la Corrèze a décidé d'engager une réflexion portant sur l'innovation sociale.

Quelle(s) **ACTION(S)** mettre en place ?

Le contrat d'innovation sociale est un outil financier visant à lever des fonds privés pour financer des programmes innovants d'actions destinés à prévenir des risques sociaux.

FICHE ACTION n°3-17

CONTRAT LOCAL d'INNOVATION SOCIALE

Objectif opérationnel :

✿ EXPÉRIMENTER de nouvelles dynamiques sociales

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

En janvier 2018, le Haut Commissaire à l'Économie Sociale et Solidaire a lancé "un accélérateur national d'innovation sociale" et un nouveau label "French Impact".

La Collectivité confirme sa volonté de voir aboutir le Contrat Local d'Innovation Sociale, selon les annonces du Gouvernement sur ces CIS "2^{ème} génération".

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

↳ Bénéficiaires du rSa.

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

⊙ Conseil départemental de la Corrèze.

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Prestataires retenus après appel offre marché public automne 2017.

MISE en OEUVRE

- interne → DASFI.
- externe → cabinet d'évaluation externe.

CALENDRIER

⊙ Démarrage janvier 2018.

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- Conseil départemental de la Corrèze.
- Fonds privés.

EVALUATION

Critères d'évaluation : l'évaluation du dispositif est prévue par un évaluateur externe.

Périodicité d'évaluation : annuelle.

Objectif stratégique n°4 :

✿ **RENOUVELER** les modes de gouvernance

(Cf Pacte Territorial d'Insertion 2016-2018 voté en Conseil Départemental du 25/11/2016)

Les MODES de GOUVERNANCE

La réussite du Pacte Territorial pour l'Insertion dépend non seulement de la volonté des acteurs en présence mais aussi d'une mobilisation activée par un responsable désigné.

De plus, la loi du rSa met en avant la participation des bénéficiaires en tant que partie prenante dans la mise en œuvre, l'évaluation de la politique d'insertion et du dispositif rSa.

L'Article L115-2 du code de l'action sociale et des familles précise que "La définition, la conduite et l'évaluation des politiques mentionnées au présent article sont réalisées selon des modalités qui assurent une participation effective des personnes intéressées. "

La démarche du Conseil départemental est d'intégrer non seulement les bénéficiaires mais également les autres citoyens afin de co-construire la politique d'insertion.

Quelle(s) **ACTION(S)** mettre en place ?

1 - Création d'un poste d'Animateur sur la durée du PTI

2 - Mise en place d'instances de gouvernance de la politique d'insertion départementale associant les partenaires institutionnels et associatifs et les personnes en situation de précarité

FICHE ACTION n°4-1 ANIMATEUR PTI

Objectifs opérationnels :

- ✳️ CONSOLIDER la coordination entre partenaires
- ✳️ ORGANISER et PILOTER les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PTI

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

Création d'un poste d'animateur sur la durée du PTI.

Ses missions consisteront à :

Animation du PACTE:

- Piloter la mise en œuvre des actions déployées du PTI en lien avec les chefs de service MSD sur les cinq territoires
- Élaborer et rédiger des documents stratégiques de la politique d'insertion
- Préparer les réunions de l'Instance Partenariale Stratégique
- Préparer les forum territorialisés
- Rendre compte de l'avancée des actions, de leur suivi et évaluation
- Organiser la complémentarité des actions et des financements
- Assurer l'interface entre les partenaires signataires du PTI, le service Emploi Insertion et les MSD
- Oeuvrer à une collaboration régulière entre partenaires
- Développer des partenariats
- Proposer la poursuite ou la réorientation des objectifs stratégiques et opérationnels du PTI

Ingénierie de projet:

- Porter et réaliser un appel à projet, un cahier des charges, une consultation

Observatoire:

- Développer et co porter au sein de l'Observatoire Départemental de l'Emploi et des Métiers, les outils statistiques nécessaires à l'alimentation d'un Observatoire Départemental de l'insertion

Pour quel(s) PUBLIC(S) ?

↳ **Bénéficiaires du rSa.**

Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?

Département de la Corrèze.

(CO) PILOTE(S) de l'action

© Conseil départemental de la Corrèze
Chef de service Emploi Insertion.

Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?

Partenaires de l'insertion.

MISE en OEUVRE

interne → DASFI - Service Emploi Insertion.

CALENDRIER

⊙ Démarrage le 17 juillet 2017.

Plan de FINANCEMENT prévisionnel

- Conseil départemental de la Corrèze.
- FSE.

EVALUATION

Critères d'évaluation : nombre de comités de pilotage, nombre de groupes de travail réalisés, nombre d'appels à projet, nombre de comités techniques, nombre de forum, nombre de nouvelles conventions, nombre de nouveaux partenaires.

Périodicité d'évaluation : semestrielle.

FICHE ACTION n°4-2

INSTANCES de GOUVERNANCE

Objectifs opérationnels :

- ✿ FAVORISER la citoyenneté et la participation des personnes accompagnées
- ✿ FAIRE du citoyen, un acteur des politiques sociales

Quelle(s) ACTION(S) mettre en place ?

- **Mise en place de co formations** animées par l'association ATD Quart Monde/ FAS et animées par les personnes accompagnées à destination des membres des équipes partenariales-pluri professionnelles (EP).

L'objectif de la co formation est d'inciter les professionnels à prendre davantage en compte les personnes dans leur globalité, au-delà de la problématique sociale, et d'aider les uns et les autres à mieux se comprendre en se positionnant d'égal à égal.

Organisation: CNFPT

Plusieurs groupes se mettront en place sur les territoires MSD.

- **Soutien aux groupes d'expression citoyenne** pour les bénéficiaires du rSa comme lieu d'échanges de proximité et d'accès à l'information. Ces groupes représentent également un vivier de futurs représentants dans les équipes partenariales (EP). Ce sont également des espaces de réflexion et d'évaluation des politiques publiques d'insertion.

- ❖ construction de groupes citoyens (1 par territoire projet) : éthique, animation, outils, expérimentation et participation

Il s'agit de groupes de bénéficiaires rSa se réunissant sous l'égide d'un animateur. Ils se positionnent comme des lieux d'échanges, d'accès à l'information et à la formation. Il peut s'agir aussi de lieux d'élaboration d'outils de communication et de mobilisation. Ils offrent également l'opportunité d'assurer un soutien en permettant de multiplier les échanges et les retours sur les pratiques des personnes engagées dans les équipes pluridisciplinaires. Ils représentent également un vivier de futurs représentants dans les équipes pluridisciplinaires ou dans toute autre instance de consultation ou de décision.

Enfin, ils peuvent être des espaces de réflexion et d'élaboration de propositions, en direction des décideurs, afin d'évaluer et d'améliorer les actions d'insertion du territoire. Ces groupes ne constituent pas, en eux-mêmes, une action d'insertion et ne doivent pas être confondus avec certaines actions collectives prévues dans le programme départemental d'insertion.

Le Département pourrait aller plus loin avec la **création d'un « conseil consultatif départemental de l'insertion »**, composé à parité de représentants du CD et d'allocataires du rSa, auxquels se joindront des personnalités qualifiées à voix consultative.

Et pour valoriser à la fois, le fruit de cette démarche et les compétences des allocataires qui sont trop souvent passées sous silence, voire niées, nous pourrions leur confier la conception d'une plaquette illustrée, qui retrace l'ensemble de la démarche engagée.

<p>Pour quel(s) PUBLIC(S) ?</p> <p>↳ Bénéficiaires du rSa.</p>	<p>Sur quel(s) TERRITOIRE(S) ?</p> <p>Département de la Corrèze.</p>
<p>(CO) PILOTE(S) de l'action</p> <p>⊙ Conseil départemental de la Corrèze DASFI - Service Emploi Insertion - Animateur PTI. ⊙ DRH formations.</p>	<p>Avec quel(s) PARTENAIRE(S) ?</p> <p>Partenaires de l'insertion.</p>
<p>MISE en OEUVRE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> externe → ATD Quart Monde/ FAS / personnes accompagnées</p>	<p>CALENDRIER</p> <p>⊙ Démarrage 2018.</p>
<p>Plan de FINANCEMENT prévisionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental de la Corrèze. - Conseil régional. - FSE. 	<p>EVALUATION</p> <p>Critères d'évaluation : Nombre de réunions d'informations et de sensibilisation de la démarche organisées, Nombre de participants, Nombre de co formations organisées par territoire projet, Nombre de bénéficiaires du rSa participants, Nombre de groupes d'expression citoyenne par territoire projet, Nombre de bénéficiaires du rSa participants, Nombre de propositions dégagées par les participants, Nombre d'actions co-construites et déployées.</p> <p>Périodicité d'évaluation : annuelle.</p>

GLOSSAIRE

AD PEP19 : Association Départementale Pupilles Enseignement Public de la Corrèze
ADER : Association Départementale pour l'Éducation Routière
AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
ANPAA : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
AOT : Autorité Organisatrice de Transports
ARS : Agence Régionale de la Santé
ASP : Accompagnateur Social et professionnel
ATD Quart Monde / FAS : Agir Tous pour la Dignité / Fédération des Acteurs de la Solidarité (ex FNARS)
BTP : Bâtiment et Travaux Publics
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
Centre de Gestion FP : Centre de Gestion Fonction Publique Territoriale
CGPME : Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises
CH : Centre Hospitalier
CHPE : Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande
CMP : Centre Médico Psychologique
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRESLI : Centre Régional d'Examens de Santé du Limousin
CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CV : Curriculum Vitæ
DASFI : Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion
DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DRH : Direction des Ressources Humaines
EGEE : Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise
FACE : Fondation Agir Contre l'Exclusion
FASST : Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire
FLE : Français Langue Étrangère
FLI : Français Langue d'Intégration
FSE : Fonds Social Européen
GEIQ : Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
IAE : Insertion par l'Activité Économique
IREPS : Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé du Limousin
MDD : Maison Du Département
MEDEF : Mouvement des Entreprises de France
MSA : Mutualité Sociale Agricole
MSD : Maison de la Solidarité Départementale
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

GLOSSAIRE

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PMSMP : Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel

PTI : Pacte Territorial d'Insertion

rSa : Revenu de Solidarité Active

SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Économique

UDESS : Union Départemental de l'Économie Sociale et Solidaire

URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé

Les partenaires signataires

Pacte Territorial pour l'Insertion

Avenant 2019-2021



CORREZE
LE DÉPARTEMENT

Des femmes, des hommes, un projet en commun

Pour le Département de la Corrèze,
Le Président du Conseil départemental

Pour les services de l'État,
Le Préfet de la Corrèze

Pour la Région Nouvelle Aquitaine,
Le Président du Conseil régional

Pour la Communauté d'Agglomération du Bassin
de Brive,
Le Président

Pour l'Agglomération de Tulle,
Le Président

Pour l'Agglomération d'Ussel,
Le Président

Pour Pôle emploi,
Le Directeur territorial de la Corrèze

Pour la Mission Locale de Brive,
Le Président

Pour la Mission Locale de Tulle,
Le Président

Pour la Mission Locale d'Ussel,
Le Président

Pour l'Association Départementale des Pupilles de
l'Enseignement Public de la Corrèze
Le Président

Pour la Chambre d'Agriculture,
Le Président

Pour la Chambres des Métiers et de l'Artisanat,
Le Président,

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie,
Le Président

Pour le Mouvement des Entreprises de France,
Le Président,

Pour la Confédération Générale des Petites et
Moyennes Entreprises,
Le Président

Pour l'Agence Régionale de Santé,
Le Président

Pour la Caisse d'Allocations Familiales de la
Corrèze,
Le Président

Pour la Mutualité Sociale Agricole Limousin,
Le Président




Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
Le Président












Pour Le Centre Communal d'Action Sociale de
Brive,
Le Président













Pour Le Centre Communal d'Action Sociale de
Tulle,
Le Président



Pour Le Centre Communal d'Action Sociale
d'Ussel,
Le Président

Pour l'Union Départementale de l'Économie
Sociale et Solidaire,
Le Président

Axe stratégique 1 : Les objectifs opérationnels et leur déclinaison	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
A- SIMPLIFIER L'ACCÈS AUX DISPOSITIFS			
1-1 Créer une plateforme collaborative Emploi Insertion			
B- FAVORISER L'ACCÈS À L'OFFRE D'EMPLOI			
1-2 Créer le dispositif Boost Emploi			
C- AMÉLIORER LA CONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES BESOINS ET DES ENTREPRISES ET DES PUBLICS EN RECHERCHE D'EMPLOI			
1-3 Créer un Observatoire des Métiers			

Axe stratégique 2 : Les objectifs opérationnels et leur déclinaison	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
A- RÉDUIRE LES FREINS À L'EMPLOYABILITÉ LIÉE AUX PROBLÉMATIQUES DE SANTE			
2-1 Favoriser l'accessibilité aux bilans de santé			
2-2 Organisation d'un forum santé addictologie santé mentale			
2-3 Promotion des dispositifs d'accès aux soins en Corrèze			
2-4 Recrutement un accompagnant santé			
B- DÉVELOPPER L'AUTONOMIE			
2-5 Promotion et développement d'une plateforme de co-voiturage			
2-6 Promotion et développement d'une plateforme ADER			
2-7 Expérimentation d'outils facilitant la mobilité			
2-8 Mise à disposition de places en structures d'accueil			
2-9 Recensement des lieux d'accès numériques			
2-10 Mise en place d'ateliers numériques			
2-11 Création d'un poste d'animateur numérique itinérant			

Axe stratégique 3 : Les objectifs opérationnels et leur déclinaison	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
A- AIDER À DÉFINIR ET ASSEOIR UN PROJET PROFESSIONNEL			
3-1 Développement de périodes d'immersion en entreprises			
3-2 Création d'un poste de chargé de mission entreprises			
3-3 Remplacement de personnel dans les collèges départementaux			
B- FORMER ET QUALIFIER LES BÉNÉFICIAIRES			
3-4 Favoriser l'accès à l'apprentissage			
3-5 Promouvoir les dispositifs en alternance			
C- FACILITER LA RECHERCHE D'EMPLOI ET LE RECRUTEMENT			
3-6 Organisation d'une journée "le rendez-vous de l'emploi"			
3-7 Mise en place d'un sas de préparation à l'emploi			
3-8 Création d'un dispositif de parrainage			
3-9 Favoriser l'emploi via les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics			
3-10 Création d'un poste de coach professionnel			
3-11 Création d'un poste de coach social			
3-12 Création d'un poste de psychologue du travail			
3-13 Contrat local d'innovation sociale			

Axe stratégique 4 : Les objectifs opérationnels et leur déclinaison	Niveau de réalisation		
	Réalisé	Réalisation partielle/en cours	Non engagé/ Non réalisé
A- CONSOLIDER LA COORDINATION ENTRE PARTENAIRES			
4-1 Création d'un poste animateur PTI			
B- FAVORISER LA CITOYENNETÉ ET LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES			
4-2 Favoriser la citoyenneté et la participation au sein des instances			

Réunion du 28 Novembre 2018

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE 2018-2022 : DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS.

RAPPORT

Le vieillissement et le handicap, compétences majeures des Départements, constituent aujourd'hui et encore plus demain un grand défi social. Ce défi est encore plus marqué pour notre Département au regard de notre démographie et de nos spécificités de vie et de territoire.

C'est donc tout l'enjeu du futur Schéma Départemental de l'Autonomie que de porter une réflexion globale à même de définir un plan d'actions répondant aux besoins et aux attentes des publics âgés et handicapés, quel que soit leur choix de vie.

Il s'agit en effet à travers ce schéma, d'appréhender le vieillissement actuel et à venir de la Corrèze dans toutes ses composantes : sociale, environnementale, économique et financière.

Ce travail d'élaboration a nécessité au préalable une phase de diagnostic, à présent réalisée, qui va permettre de dégager les orientations à partir desquelles partenaires, usagers et services départementaux vont devoir travailler dans les mois à venir.

En parallèle, l'État vient de lancer le 1^{er} octobre dernier, une concertation nationale dénommée "Grand Age et Autonomie" qui doit se tenir jusqu'en février 2019 pour une remise de propositions au Gouvernement début 2019. Cette concertation, qui vise à transformer la reconnaissance et la prise en charge du risque de dépendance, s'organisera donc dans un calendrier concomitant aux travaux planifiés pour la construction du plan d'actions du Schéma Départemental de la Corrèze.

Le Département sera donc attentif aux propositions qui émaneront de cette concertation nationale et les acteurs du Schéma Départemental de l'Autonomie suivront l'avancée de cette démarche et s'autoriseront éventuellement, à être force de propositions.

En effet, la Corrèze de part sa démographie et son histoire, dispose d'une véritable culture et d'une expertise territoriales en matière d'accueil et de prise en charge des publics âgés et handicapés. Elle est d'ailleurs pré figuratrice de la démographie de la France d'ici 20 ans. Elle a donc toute légitimité à faire connaître la feuille de route qu'elle va élaborer au titre du présent schéma pour le déploiement et la mise en place d'une véritable action publique en faveur des populations âgées et handicapées vivant sur nos territoires.

Cette feuille de route qui déterminera les actions à conduire jusqu'en 2022, devra s'appuyer sur l'état des lieux et le diagnostic réalisés (tels que joints en annexe 1 au présent rapport).

Ainsi, conformément à la méthodologie du Schéma Départemental de l'Autonomie approuvée par notre Assemblée le 15 février 2018, il convient de présenter à ce stade l'ensemble des analyses ayant conduit à la rédaction du présent diagnostic. Ce dernier se décompose en trois parties :

- Le contexte démographique et socio-économique du département,
- Le volet personnes âgées : les publics, l'offre d'aujourd'hui et de demain et l'adaptation de l'offre aux besoins,
- Le volet personnes handicapées : les publics, l'offre d'aujourd'hui et de demain et l'adaptation de l'offre aux besoins.

Il est précisé que ce document, réalisé en interne, est le résultat d'un travail partenarial très riche. Ainsi, sur la période de mai 2018 à octobre 2018, 12 réunions de travail ont été tenues au cours desquelles les partenaires et acteurs institutionnels désignés ont pu, à chaque étape de construction, faire part de leurs remarques, observations, corrections ou recherches complémentaires.

Ce document a été élaboré afin de permettre une lecture facilitée avec des encadrés (commentaires d'indicateurs principaux, constats majeurs ou bilans et actions du précédent schéma) et, à la fin de chaque partie, une zone dédiée à la formalisation du diagnostic et des enjeux.

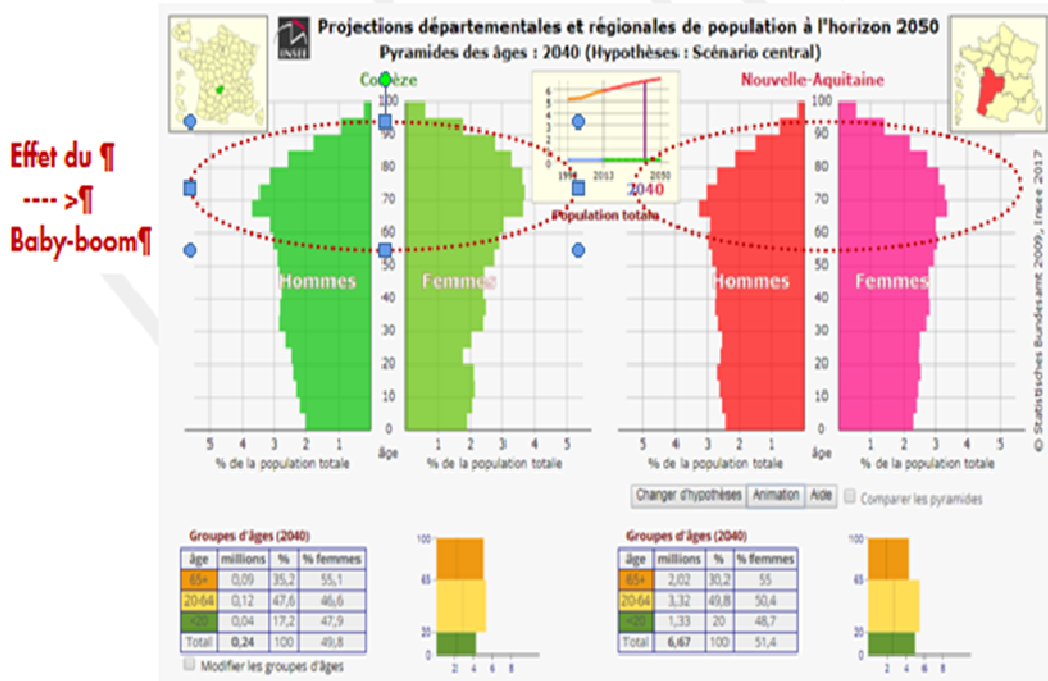
I - PRESENTATION DU CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU DEPARTEMENT DE LA CORREZE : UN VIEILLISSEMENT RECURRENT QUI S'ACCELERE

La Corrèze est depuis fort longtemps un département âgé et les dernières données démographiques confirment une nouvelle fois cette spécificité démographique. Le dernier recensement de l'INSEE (2014) affiche une population de 241 340 habitants avec une perte de 600 habitants/an entre 2008 et 2014. Les plus de 75 ans représentent aujourd'hui plus de 14% de la population (contre 9% en France) et 19,39% en 2040. Les plus de 65 ans représenteront 33% de la population contre 25% aujourd'hui.

De plus, l'indice de vieillissement actuel est déjà plus élevé que celui de la Nouvelle Aquitaine ou de la France, 124 contre 71 et 75, et il va continuer à augmenter : 179 prévu en 2040. A cette même date, l'âge moyen des corréziens devrait se situer à plus de 52 ans.

La pyramide des âges en projeté démontre l'importance à venir de la tranche de population 60 - 80 ans en Corrèze, qui crée une véritable rupture démographique, contrairement à la Nouvelle Aquitaine dont la pyramide est beaucoup plus homogène.

Figures Pyramides des âges Corrèze et Nouvelle Aquitaine - source INSEE



Le schéma doit donc nécessairement appréhender ce vieillissement actuel et à venir dans la feuille de route à construire, en l'intégrant comme une donnée de base pour l'ensemble des orientations à traduire. Il est impératif d'assumer notre démographie et de construire, notamment sur le volet personnes âgées, un plan d'actions répondant aux besoins de ces futurs séniors qui seront différents de ceux d'aujourd'hui, avec des choix et des parcours de vie eux aussi différents.

Par ailleurs, l'isolement des personnes de plus de 60 ans (30% des personnes) devra être pris en compte d'autant qu'il ne cesse d'augmenter avec l'avancée en âge et avec la problématique d'accès aux services pour garantir le maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées, variable selon les territoires.

Pour autant, notre département dispose de réelles opportunités et atouts de développement avec un taux de chômage inférieur aux valeurs régionales et nationales. Il dispose en sus de possibilités accrues de recrutement dans le secteur sanitaire et social. Cette offre d'emploi devrait s'accélérer dans les 5 ans à venir avec un nombre de départs en retraite de l'ordre de 413 dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et 520 dans les établissements pour personnes handicapées.

Enfin, on relève également :

- une densité médicale très inférieure à la moyenne nationale pour tous les professionnels de santé et spécialistes libéraux à l'exception des infirmiers ;

- la féminisation et le renouvellement des générations des médecins libéraux qui devraient conduire à une baisse encore plus marquée de l'offre de soins alors que le vieillissement de la population lui, va induire une augmentation en besoin en soins.

La complétude de ces données sur notre département est exhaustivement présentée dans le document dénommé "Diagnostic", joint en annexe 1 au présent rapport.

II - VOLET PERSONNES AGEES : PUBLICS ET OFFRE

Les données du rapport relatives aux séniors objective des résultats de la préoccupation constante portée par les élus depuis plus de 20 ans pour l'amélioration de leur cadre de vie et d'accompagnement.

Le diagnostic présenté démontre ainsi la qualité, la quantité et la diversité des offres de services proposés aux séniors tant à domicile qu'en établissement.

A ce titre, nous pouvons notamment retenir :

- + 11 000 personnes âgées suivies et accompagnées,
- un taux de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) supérieur à la moyenne nationale,
- des dispositifs complémentaires d'accompagnement aujourd'hui généralisés : portage de repas, téléassistance,
- 29 Instances de Coordination de l'Autonomie (ICA) offrant 33 points d'informations de proximité garantissant une réponse et un accompagnement territorial de nos publics,
- une offre d'accueil importante (4 403 places autorisées dont 3 648 en EHPAD, 40 pour la Maison de retraite à domicile (MADO), 236 en Unités de soins de longue durée (USLD) et 479 en Résidence Autonomie,
- 559 places dédiées pour les malades d'Alzheimer,
- 63 places en Accueil Familial,
- la restructuration et la mise aux normes de l'ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sur la période de 1998 à 2018 grâce à un soutien départemental de plus de 77 millions d'euros,
- 853 places de Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Au final, le diagnostic permet de mesurer le recours et le niveau d'utilisation de l'offre de services planifiés et déployés au titre des années antérieures. Il s'agit du diagnostic de la première génération de services et d'accompagnements qui correspondait aux besoins et modes de vie repérés notamment dans le cadre des précédents schémas.

Le diagnostic pointe également la nécessité d'une deuxième génération de services qui doit être réfléchi pour répondre d'une part aux évolutions démographiques et sociologiques de notre département.

Ainsi, pour sortir des politiques uniquement basées sur l'assistantat et afin de mettre en place une vraie politique de solidarité et d'équité, il convient d'adapter l'offre de maintien à domicile aux enjeux de nos aînés d'aujourd'hui et de demain.

Il convient de favoriser l'autonomie et la vitalité du lien social pour être en capacité de répondre à leur première attente, celle de rester à domicile le plus longtemps possible.

Dans le même temps, la place, le rôle et la mission de l'EHPAD doivent être redéfinis au regard du nombre de places autorisées et du niveau de dépendance des personnes accueillies.

Pour ce faire, il est proposé 7 orientations à soumettre à la réflexion dans les groupes de travail sur le volet personnes âgées :

1) Accompagner les aidants et favoriser le répit :

Il s'agira d'aborder les problématiques liées au repérage des aidants, au recensement et à l'évaluation des dispositifs déjà existants.

Les réflexions devront également traiter de l'information à apporter aux aidants en associant ces derniers dans le choix des outils et supports de communication pour que l'information soit utile, accessible et adaptée aux demandes des aidants.

Il conviendra également de réfléchir au renforcement et développement de nouvelles offres de répit.

2) Lutte contre l'isolement social et géographique :

L'isolement devra être traité en abordant la question de la mobilité des personnes sur nos territoires, et donc de l'accès au panier de services indispensables au maintien à domicile de la personne.

L'isolement numérique, nouveau risque d'isolement de nos publics en perte d'autonomie, devra également faire l'objet d'une réflexion et proposition d'un plan d'actions spécifique.

De même, les réseaux de bénévoles devront être encouragés et déployés sur l'ensemble du territoire départemental.

3) Développer les lieux alternatifs à l'EHPAD :

Il s'agira d'identifier quelle offre nouvelle d'accueil serait à déployer? Pour quel territoire? Et quel public? En rappelant l'enjeu déjà posé lors du lancement du Schéma Départemental de l'Autonomie sur la nécessité d'inventer le modèle social du maintien à domicile de demain, accessible à nos aînés.

4) Développer la prévention et les nouveaux services pour les seniors :

Il convient de reconfigurer le maintien à domicile de demain en analysant et restructurant si besoin les services existants (portage de repas, téléassistance, aide à domicile...) et en proposant des nouveaux services intégrant des actions indispensables de prévention.

5) Travailler au calibrage de l'offre d'hébergement :

Définir le besoin d'offre d'hébergement pour nos publics et proposer une stratégie départementale permettant non seulement d'assumer et de revendiquer notre capacité actuelle d'accueil, sera l'enjeu de ce groupe de travail.

6) Améliorer la qualité de la prise en charge à réaliser en EHPAD :

Avec le vieillissement et l'accroissement de la dépendance, les nouveaux séniors auront des souhaits de vie en EHPAD différents de ceux d'aujourd'hui.

Comment définir le rôle et les missions de l'EHPAD de demain en sachant que d'ores et déjà il est confronté de plus en plus à la gestion des fins de vie, enjeu à combiner avec un nombre important de départs à la retraite des personnels d'ici 5 ans.

7) Définir le pilotage et la gouvernance départementale de la politique Autonomie (orientation commune aux publics personnes âgées et personnes handicapées).

III - VOLET PERSONNES HANDICAPEES : PUBLICS ET OFFRE

Comme sur le volet personnes âgées, le diagnostic relatif au public personnes handicapées pointe l'engagement historique de la Corrèze en faveur du handicap, à fois pour les personnes et pour les territoires qui organisent leur accueil.

Ainsi, il convient en premier lieu de retenir qu'entre 2010 et 2016, la MDPH a augmenté la délivrance de droits ouverts de plus de 34% (23 371 au 31/12/2017). Toutes les prestations associées ont naturellement suivies cette ascension, et sont pour la majorité supérieures à la moyenne nationale.

Ceci est vérifié pour l'année 2016 :

- le taux d'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) = 19,9 (989 bénéficiaires) contre 15,8 au niveau national,
- le taux d'Allocation Adulte Handicapé (AAH) = 35,8 (6 888 bénéficiaires) contre 21,7 au niveau national,
- le taux de bénéficiaires de l'Aide sociale à l'hébergement = 3,3 (540 bénéficiaires) contre 2,4 au niveau national,
- le taux de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) = 82,5 (8 893 bénéficiaires) contre 80,1 au niveau national ,
- le taux d'équipement en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) = 660 places, un taux 4 fois supérieur à la moyenne nationale,
- le taux global de places et services adultes et enfants (3 468 places) soit 21,3 pour 1000 habitants, taux supérieur pour tous les services aux moyennes nationales (sauf Foyer d'Accueil Médicalisé).

A ces indicateurs très satisfaisants théoriquement, il convient d'accoler les analyses et diagnostics relatifs aux parcours de vie des personnes handicapées au-delà des droits ouverts, prestations versées et accompagnements réalisés. Aujourd'hui, en effet, face aux transformations démographiques, à la transition numérique, aux nouvelles attentes des familles et des personnes handicapées, la Corrèze, terre historique d'accueil des personnes handicapées, doit se renouveler pour faire face à ces nouveaux défis.

Elle doit dans ce cadre :

- être en capacité de répondre le plus qualitativement possible aux besoins actuels et futurs des publics handicapés,
- ancrer la politique handicap dans ses territoires de manière pérenne et partagée.

Pour cela, le futur schéma devra être porteur d'une politique "d'offres inclusives".

Il convient de transformer et fluidifier l'accompagnement des parcours tant à domicile qu'en établissement.

Le diagnostic pose de manière très symétrique l'offre de services qui existe pour les personnes handicapées à domicile et celles qui sont en établissement.

S'agissant du domicile, il apparaît que l'accueil familial, les logements adaptés sont des dispositifs peu mobilisés par les personnes handicapées. Il n'y a donc que peu d'alternatives d'habitation offertes à ces publics. Très souvent, le seul choix se résume à l'entrée en établissement, notamment lorsque l'aidant familial ne peut plus aider la personne handicapée à rester dans son environnement familial. Un travail est donc à réaliser pour améliorer et diversifier les modalités d'accompagnement des personnes handicapées à domicile en portant une attention particulière à leurs aidants.

Par ailleurs, la Corrèze dispose d'un nombre de places important pour accompagner à domicile les personnes handicapées dans la réalisation de leur projet de vie et le développement de leur autonomie. En effet, on dénombre un nombre de places en SAVS et SAMSAH quatre fois supérieur à la moyenne nationale. Un tel niveau d'équipement peut permettre de réinterroger globalement nos modalités d'accompagnement pour instaurer plus d'agilité pour une prise en charge plus efficiente et élargie. De même, de nouvelles réponses doivent être proposées prenant en compte la personne handicapée et sa famille dans toutes leurs dimensions (social, culturel, citoyenne...) en conformité avec la feuille de route du Ministère sur la démarche inclusive.

En parallèle, notre niveau d'équipement en structure pour l'accueil des personnes handicapées doit être assumé et revendiqué. C'est une véritable culture territoriale notamment pour la Haute-Corrèze qui a des répercussions sur le plan économique, fiscal, démographique, emploi et la dynamique des territoires.

Nous devons clarifier nos besoins et retravailler les prises en charge avec un plan d'évolution donnant une lisibilité à tous les acteurs. En complément, l'innovation corrézienne doit s'exercer sur les places restantes en proposant des niches à expérimentation pour des plans nationaux voire avant-gardistes. Pour mener à bien cette transformation de la politique handicap en Corrèze, 7 orientations sont proposées à l'analyse et au traitement des groupes de travail personnes handicapées :

1) Le développement de nouvelles réponses à domicile :

Il s'agira, comme pour les personnes âgées, de réfléchir à une offre alternative pour répondre aux attentes de vie et au projet de vie des personnes handicapées en rejetant la seule réponse possible qui est l'institutionnalisation.

L'accueil familial et les accompagnements réalisés par le SAVS et le SAMSAH devront être renforcés.

2) L'accompagnement des aidants :

Les aidants de personnes handicapées sont souvent mal connus et une réflexion est donc à mener pour repérer, soutenir les aidants et proposer un panel d'actions voire d'expérimentations.

Les nouvelles prises en charge sont à structurer pour répondre à l'épuisement des aidants de personnes handicapées et ainsi éviter des institutionnalisations précoces et brutales de personnes handicapées vivant à domicile.

3) L'amélioration des accompagnements à domicile :

Il s'agira d'enrichir les accompagnements à domicile réalisés pour qu'ils soient plus adaptés au parcours de vie des personnes handicapées.

Les actions d'accompagnement devront également intégrer le développement d'actions pour lutter contre l'isolement des personnes handicapées.

4) Le calibrage de l'offre et son adaptation aux besoins :

Il s'agira d'adapter la réponse institutionnelle aux attentes de vie des personnes handicapées.

L'enjeu est donc d'une part d'adapter le nombre de places et de les transformer pour disposer d'une offre complète et diversifiée adaptée au parcours de la personne handicapée.

Il conviendra de bien identifier les besoins et les profils spécifiques et d'étudier l'évolution des listes d'attente sur les établissements.

A cette fin d'ailleurs, le Conseil Départemental a d'ores et déjà recruté un coordonnateur de parcours qui accompagnera les personnes handicapées pour trouver les réponses les plus adaptées en fonction de l'offre disponible.

Il s'agit là aussi de revendiquer nos places et notre histoire pour l'accueil des personnes handicapées en proposant des niches à expérimentation pour les plans nationaux en cours de réflexion.

5) La formalisation des prises en charge en établissement dans une approche inclusive :

Les prises en charge doivent évoluer pour éviter les ruptures de parcours ou les orientations par défaut. Pour ce faire, un travail conjoint est à réaliser entre la MDPH et les établissements, formalisant les attendus de prise en charge qui devront être repris et donc renseignés dans les projets d'établissements des structures.

6) L'innovation pour adapter les prises en charge :

Il s'agit d'une part d'intégrer des réponses nouvelles et innovantes et d'autre part d'impulser une plus grande complémentarité et fluidité entre les établissements pour élargir les panels de solutions.

7) Définir le pilotage et la gouvernance départementale de la politique Autonomie (orientation commune aux publics personnes âgées et personnes handicapées) :

Il conviendra dans cette dernière orientation de définir et reposer le rôle du Département dans le Schéma Départemental de l'Autonomie pour que cet outil de planification ne reste pas simplement un document administratif mais un véritable outil de décision, de programmation et d'autorisation. Il doit permettre à chacun de bien comprendre ce qui sera opposable et dans quel cadre les demandes seront examinées. Il s'agit de définir ensemble les règles et valeurs que l'on s'impose collectivement dans ce Schéma Départemental de l'Autonomie. Il doit devenir à la fois un référentiel de pilotage, un outil fédérateur et impliquant pour tous.

En conclusion, le présent rapport pose le diagnostic de la déclinaison de la politique Autonomie en Corrèze en mettant l'accent sur les problématiques spécifiques de nos publics, de nos territoires et de nos services et équipements.

Les orientations ainsi dégagées tant sur le volet personnes âgées que personnes handicapées ont vocation à être soumises maintenant à la réflexion collective. En effet, ces orientations devront être déclinées en proposition d'actions pour les 5 années à venir.

Pour ce faire, il est d'ores et déjà planifié (novembre à décembre 2018) conformément à la méthodologie arrêtée, des groupes de travail pour chacune des orientations avec au minimum 2 réunions pour chaque groupe.

Ces groupes seront donc chargés d'élaborer le plan d'actions du Schéma Départemental de l'Autonomie qui sera ensuite soumis à la consultation du Comité Technique pour amendement et complétude avant validation par le Comité de Pilotage.

En parallèle de ce travail, la consultation des corréziens est également sollicitée pour nourrir le plan d'actions. Deux questionnaires spécifiques ont ainsi été élaborés et diffusés depuis le 19 octobre 2018 sur tous les canaux de diffusion numérique et auprès de notre réseau partenarial.

Il s'agit ainsi de recueillir les besoins et attentes des publics seniors et handicapés concernant leurs modes de vie.

Les résultats de ces deux enquêtes alimenteront également la réflexion des groupes et des instances ad hoc du schéma avant une validation par les élus au Conseil Départemental de début 2019.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble des orientations présentées dans le présent rapport et donner mandat à M. le Président du Conseil Départemental pour lancer les travaux des groupes de travail tels qu'énoncés à l'annexe 2 du présent rapport.

Tulle, le 14 Novembre 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE 2018-2022 : DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 103 en date du 14 Novembre 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sandrine MAURIN, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : Est approuvé tel qu'il figure en annexe 1, le diagnostic du Schéma Départemental de l'Autonomie 2018 - 2022

Article 2 : L'assemblée départementale valide les orientations et les groupes de travail à constituer conformément à l'annexe 2 du présent rapport

Article 3 : Mandat est donné au Président du Conseil Départemental pour lancer les travaux relatifs à l'élaboration du plan d'actions du Schéma Départemental de l'Autonomie 2018 - 2022.

Adopté, à main levée, par 26 voix pour et 12 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 28 Novembre 2018

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20181128-lmc1695113cc8e2-DE

Affiché le : 28 Novembre 2018

Schéma départemental de l'autonomie 2018-2022

Partie 1 - Diagnostic



SOMMAIRE

AIDE À LA LECTURE	p. 5
ETAT DES LIEUX QUANTITATIF - PERSONNES AGEES - PRECISIONS METHODOLOGIQUES	
I. Un état des lieux partagé	p. 6
II - Le périmètre d'étude	p. 6
II. 1 Période d'étude	p. 6
II. 2 Les territoires d'étude	p. 6
II. 3 Une première approche quantitative	p. 7
II. 4 Les sources / ressources documentaires	p. 7
ETAT DES LIEUX QUANTITATIF - PERSONNES HANDICAPEES - PRECISIONS METHODOLOGIQUES	
I. Un état des lieux partagé	p. 8
II - Le périmètre d'étude	p. 8
II. 1 Une difficulté à circonscrire la population des personnes handicapées	p. 8
II. 2 Période d'étude	p. 9
II. 3 Les territoires d'étude	p. 9
II. 4 Une première approche quantitative	p. 9
II. 5 Les sources / ressources documentaires	p. 10
1. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU DEPARTEMENT	
A. Les indicateurs démographiques	p. 11
A. 1 Caractéristiques actuelles	p. 11
A. 2 Projections démographiques	p. 14
B. Les indicateurs socio-économiques	p. 16
B. 1 L'habitat	p. 16
B. 2 Le niveau de vie	p. 17
B. 3 L'emploi	p. 20
B. 4 L'accès aux services	p. 24
C. Le contexte sanitaire	p. 29
C. 1 Caractéristiques actuelles	p. 29
C. 2 Les projections	p. 31
D. Diagnostic/Enjeux	p. 34
D. 1 Le vieillissement	p. 34
D. 2 Une baisse de la population	p. 35
D. 3 Composition de la famille	p. 35
D. 4 L'isolement et l'accès aux services	p. 35
D. 5 Revenus/Propriété	p. 36
D. 6 Accès à l'emploi	p. 36
D. 7 Offre médicale	p. 37

2. VOLET PERSONNES AGEES - LES PUBLICS ET OFFRES D'AUJOURD'HUI ET DEMAIN	
A. Le profil des personnes accompagnées	p. 38
A. 1 Les indicateurs relatifs au profil des personnes accompagnées à domicile	p. 38
A. 2 Les indicateurs relatifs au profil des personnes accompagnées en établissement	p. 40
B. Les bénéficiaires des prestations départementales	p. 43
B. 1 Les indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires par typologie d'aide ou de service financé par le Conseil Départemental	p. 43
B. 2 Les indicateurs relatifs à la prise en charge à domicile	p. 44
B. 3 Les indicateurs relatifs à la prise en charge dans les établissements pour personnes âgées	p. 50
B. 4 Les indicateurs relatifs à la prise en charge dans les familles d'accueil	p. 52
C. Diagnostic/Enjeux	p. 53
3. VOLET PERSONNES AGEES - L'OFFRE ACTUELLE REpond-ELLE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS?	
A. L'offre d'accueil	p. 57
A. 1 Les indicateurs relatifs à l'offre d'accueil	p. 57
B. L'offre de services	p. 65
B. 1 Les indicateurs relatifs à l'offre de services	p. 65
C. Diagnostic/Enjeux	p. 70
4. VOLET PERSONNES HANDICAPEES - QUI SONT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES / BENEFICIAIRES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN?	
A. Les indicateurs relatifs aux prestations et accompagnements	p. 73
A. 1 Les indicateurs relatifs aux personnes suivies par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)	p. 73
A. 2 Les indicateurs relatifs à l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)	p. 73
A. 3 Les indicateurs relatifs à la scolarité des personnes handicapées	p. 74
A. 4 Les indicateurs relatifs à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)	p. 75
A. 5 Les indicateurs relatifs à l'Allocation Adultes Handicapés (AAH)	p. 78
A. 6 Les indicateurs relatifs à la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)	p. 79
A. 7 Les indicateurs relatifs à l'insertion professionnelle des adultes handicapés (emploi et orientation professionnelle)	p. 81
A. 8 Les indicateurs relatifs aux personnes handicapées en établissement	p. 81
B. Les indicateurs relatifs au profil	p. 83
B. 1 L'âge	p. 83
B. 2 Les déficiences	p. 85
B. 3 Origine géographique	p. 88

C. Diagnostic/Enjeux	p. 90
C. 1 Les aides	p. 90
C. 2 Le profil des bénéficiaires	p. 92

5. VOLET PERSONNES HANDICAPEES - L'OFFRE ACTUELLE REPOND-ELLE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS?

A. Les indicateurs relatifs à la capacité d'accueil	p. 94
B. Les indicateurs relatifs à l'offre de services	p. 103
C. Diagnostic/Enjeux	p. 109
C. 1 L'offre de services	p. 110

PROJET

Le document proposé intitulé "Schéma Départemental de l'Autonomie 2018-2022 - Partie 1 - Diagnostic " regroupe le bilan de l'ancien schéma, l'état des lieux actuel de la politique Autonomie et le diagnostic qui en résulte.

Il se décompose en trois parties :

I - Contexte démographique et socio-économique

II - Publics Personnes Âgées - Offre d'aujourd'hui et de demain & Adaptation aux besoins

III - Publics Personnes Handicapées - Offre d'aujourd'hui et de demain & Adaptation aux besoins

Pour une lecture simplifiée, le rapport est organisé pour toutes les parties comme suit :

- Les éléments de bilan de l'ancien schéma apparaissent dans des encadrés jaunes,
- Les éléments caractéristiques de l'état des lieux apparaissent dans des encadrés bleus,
- Les éléments de diagnostic sont stipulés en termes de constat et synthèse en fin de chaque partie dans un paragraphe dénommé "Diagnostic/Enjeux"

Personnes âgées

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

I- Un état des lieux partagé

La **MÉTHODOLOGIE** de **TRAVAIL** a été définie lors de la séance plénière du Conseil Départemental du 15 février 2018.

Elle a été précisée en **COFIL** du 23 avril 2018 avec les acteurs corréziens de la politique d'autonomie en faveur des personnes handicapées.

Une **LISTE D'INDICATEURS** a été retenue pour **L'ANALYSE**.

Des **GROUPES** de **TRAVAIL** ont été par la suite organisés le 3 mai, 31 mai et 27 septembre 2018 afin de partager les premiers **RÉSULTATS** de l'état des lieux.

II- Le périmètre d'étude

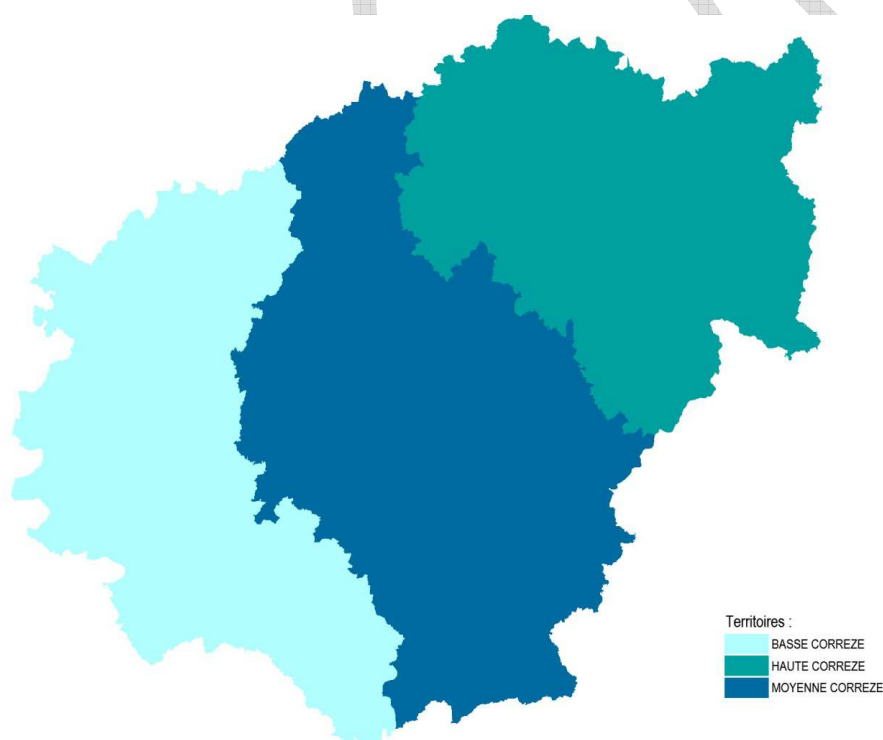
II-1 Période d'étude

→ **ANNÉES 2015-2016-2017**

→ A l'exception des **DONNÉES** relatives aux **ÉTABLISSEMENTS ISSUES** de **L'ANAP¹ ANNÉE 2016 UNIQUEMENT**

II-2 Les territoires d'étude

Carte Les territoires d'étude



HAUTE-CORRÈZE

Cantons du Plateau de Millevaches, Ussel, Haute-Dordogne

MOYENNE - CORRÈZE

Cantons de Tulle, Naves, Seilhac-Monédières, Égletons, Argentat, Sainte Fortunade

BASSE-CORRÈZE

Cantons du Midi-Corrézien, Saint Pantaléon, Brive (1, 2, 3 et 4), Malemort, Allasac, Yssandonnais, Uzerche.

II-3 Une première approche quantitative

¹ Agence Nationale d'Appui à la Performance

Cet état des lieux ne reprend que des données quantitatives. Il peut être enrichi par la traduction du ressenti des personnes âgées interrogées et par des avis experts qui alimenteraient une approche qualitative.

II-4 Les sources /ressources documentaires

➔ Sources principales : **DREES, INSEE, SCORE SANTE, ANAP**

➔ Récapitulatif des références :

SCHÉMAS/ PROGRAMMES

.Schéma de l'Autonomie (2012-2016) État des lieux - Programme d'actions	Conseil départemental de la Corrèze- Eneis Conseil	
.Plan Régional de Santé (2015-2018)	Agence Régionale de Santé	
.Brive Solidarité diagnostic, plan d'actions (2018-2020)	Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Brive-la-Gaillarde	décembre 2017
.Programme de qualité et d'efficience "Invalidité et dispositifs gérés par la CNSA"		2015
.Schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (2016-2021)	Département de l'Isère	décembre 2016
.Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)	Préfecture de la Corrèze - Conseil départemental de la Corrèze	janvier 2016
.Schéma unique (2016-2020)	Département de l'Eure	
.Feuille de route "Grand Age et Autonomie"	Ministère des Solidarités et de la Santé	mai 2018

ÉTUDES

."Les chiffres clés de l'autonomie"	CNSA	2017
."Évolution de la population en 2040 des territoires d'étude" commande CD19	INSEE	2018
."État des lieux territorial sur les problématiques de santé sur l'agglomération de Tulle Agglo"	Observatoire Régional de la Santé Nouvelle Aquitaine / Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine	octobre 2017
.Statistiques et indicateurs de la santé et du social	Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine	
."Portrait des professionnels de santé"	DREES	2016
."Les médecins d'ici à 2040 : une population plus jeune, plus féminisée et plus souvent salariée"	Études et Résultats DREES n°1011	mai 2017
."728 000 résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2015"	Études et Résultats DREES n°1015	juillet 2017
." La prise en compte de la parole des personnes âgées vivant à domicile"	UPEC	août 2011
."Les retraités et les retraites - le profil des bénéficiaires du minimum vieillesse"	DREES	2016
." Accueil et accompagnement des personnes âgées - bilan des réalisations au 31/12/2015 et programmation du développement de l'offre entre 2016 et 2020"	CNSA	juin 2016
." Des conditions de travail en EHPAD vécues comme difficiles par des personnels très engagés"	Les dossiers de la DREES n°5	septembre 2016
."Incapacité et perte d'autonomie des personnes âgées en France : une évolution favorable entre 2007 et 2014"	Les dossiers de la DRESS n°13	mars 2017
." La durée de séjour en EHPAD"	Les dossiers de la DREES n°15	mai 2017
."L'accueil familial des personnes âgées et personnes handicapées"	IFREP	2014
."Observatoire des EHPAD"	KPMG	2014
."Projection des bénéficiaires de l'APA en France à l'horizon 2040- 2060"	DREES	septembre 2011

ÉTAT DES LIEUX QUANTITATIF

Personnes handicapées

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

I- Un état des lieux partagé

La MÉTHODOLOGIE de TRAVAIL a été définie lors de la séance plénière du Conseil départemental du 15 février 2018.

Elle a été précisée en COPIL du 23 avril 2018 avec les acteurs corréziens de la politique d'autonomie en faveur des personnes handicapées.

Une LISTE D'INDICATEURS a été retenue pour l'analyse.

Des GROUPES de TRAVAIL ont été par la suite organisés le 4 mai, 1er juin et 28 septembre 2018 afin de partager les premiers RÉSULTATS de l'état des lieux.

II- Le périmètre d'étude

II-1 Une difficulté à circonscrire la population des personnes handicapées

➔ UNE DÉFINITION DE LA NOTION DE HANDICAP PLURIELLE

PREMIÈRE DÉFINITION

Elle s'appuie sur le droit au bénéfice de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH). Depuis la loi du 10 juillet 1987, renforcée par celle du 11 février 2005, cette obligation s'applique aux établissements d'au moins 20 salariés des secteurs public et privé à hauteur de 6% de leurs actifs.

Ainsi le handicap peut faire l'objet d'une reconnaissance validée par différents organismes associée à l'ouverture de droits spécifiques : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, Pension d'Invalidité, mutilés de guerre et assimilés, Carte d'Invalidité (taux 80%), Allocation Adulte Handicapé, reconnaissances suite à accidents de travail ou maladies professionnelles ayant entraîné incapacité d'au moins 10% (AT-MP)

SECONDE DÉFINITION

Plus large que la première, elle repose sur la loi de 2005 et tient compte de l'interaction entre l'individu et son environnement. Elle couvre à la fois :

- les personnes dont le handicap est reconnu administrativement ;
- les personnes dont le handicap n'est pas reconnu administrativement mais qui déclarent un problème de santé durable accompagné de difficultés dans les tâches quotidiennes.

➔ DES DONNÉES PEU RÉCENTES SUR LE HANDICAP

La dernière enquête sur le handicap menée par l'INSEE et la DREES date d'environ 10 ans². Elle avait pour objet d'identifier les effectifs des personnes de plus de 16 ans et plus de 60 ans ayant des limitations fonctionnelles ou pour raison de santé et celles souffrant de restrictions dans les activités quotidiennes. Elle permettait ainsi d'évaluer la population concernée par un handicap au-delà de l'octroi de droits ouverts liés à une reconnaissance du handicap.

➔ DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE, IL A ÉTÉ DÉCIDÉ DE :

² Enquête Handicap-Santé auprès de personnes de tous âges vivant en ménages ordinaires (HSM) en 2008 et auprès des personnes hébergées en structure spécialisée dans l'accueil de personnes âgées, handicapées ou en grandes difficultés sociales (HSI) en 2009

- recueillir les données via les demandes/octroi de droits ouverts/versables aux personnes handicapées ;
- compléter ces données par des éléments relatifs à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées mais également par ceux plus généraux relatifs au contexte démographique socio-économique et sanitaire de la Corrèze ;
- calculer les taux d'allocations/d'aides par rapport à la population des jeunes de 0 à 20 ans, des adultes 0 à 59 ans, ou des adultes 0 à 64 ans à défaut d'une proportion basée sur la population de jeunes ou adultes handicapés.

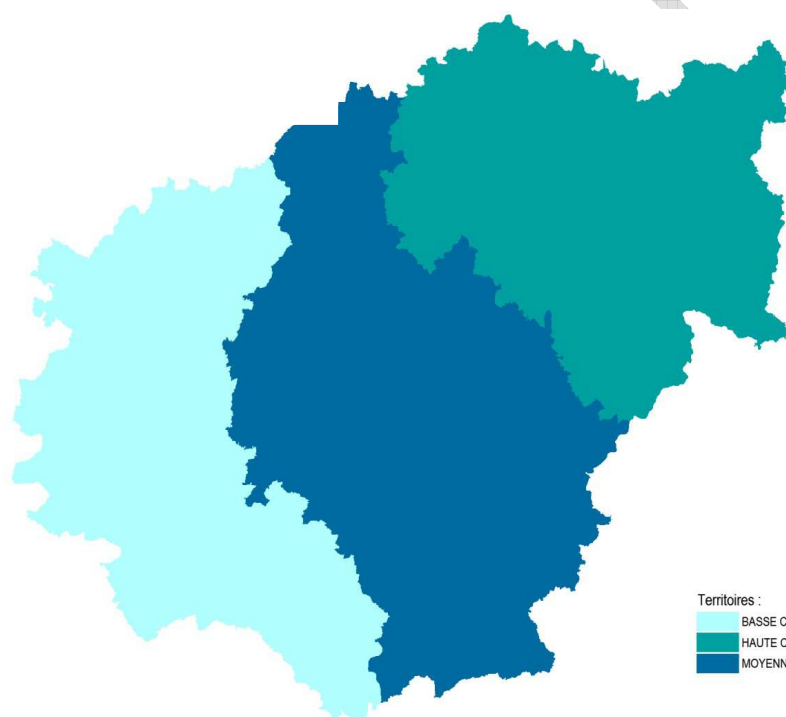
II-2 Période d'étude

➔ ANNÉES 2015-2016-2017

➔ A l'exception des DONNÉES relatives aux ÉTABLISSEMENTS ISSUES de L'ANAP³ ANNÉE 2016

II-3 Les territoires d'étude

Carte Les territoires d'étude



HAUTE-CORRÈZE

Cantons du Plateau de Millevaches, Ussel, Haute-Dordogne

MOYENNE - CORRÈZE

Cantons de Tulle, Naves, Seilhac - Monédières, Égletons, Argentat, Sainte Fortunade

BASSE-CORRÈZE

Cantons du Midi-Corrézien, Saint Pantaléon, Brive (1, 2, 3 et 4), Malemort, Allasac, Yssandonnais, Uzerche.

Territoires :
 BASSE CORRÈZE
 HAUTE CORRÈZE
 MOYENNE CORRÈZE

II-4 Une première approche quantitative

Cet état des lieux ne reprend que des données quantitatives. Il peut être enrichi par la traduction du ressenti des personnes handicapées interrogées et par des avis experts qui alimenteraient une approche qualitative.

II-5 Les sources /ressources documentaires

³ Agence Nationale d'Appui à la Performance

➔ Sources principales : DREES, INSEE, SCORE SANTE, ANAP

➔ Récapitulatif des références :

SCHÉMAS/ PROGRAMMES

.Schéma de l'Autonomie (2012-2016) État des lieux - Programme d'actions	Conseil départemental de la Corrèze_ Eneis Conseil	
.Plan Régional de Santé 2015-2018	Agence Régionale de Santé	
.Programme de qualité et d'efficience "Invalidité et dispositifs gérés par la CNSA"		2015
.Schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (2016-2021)	Département de l'Isère	décembre 2016
.Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)	Préfecture de la Corrèze - Conseil départemental de la Corrèze	janvier 2016
.Schéma unique 2016-2020	Département de l'Eure	
.Comité Interministériel du Handicap	Matignon	septembre 2017

ÉTUDES

.Les bénéficiaires de l'aide sociale	DREES	
.Les chiffres clés de l'autonomie	CNSA	2017
.Les chiffres clés du handicap	Ministère des Affaires Sociales et de la Santé	2016
."Évolution de la population en 2040 des territoires d'étude" commande CD	INSEE	2018
."État des lieux territorial sur les problématiques de santé sur l'agglomération de Tulle Agglo"	Observatoire Régional de la Santé Nouvelle Aquitaine / Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine	octobre 2017
."Portrait des professionnels de santé"	DREES	2016
."Les médecins d'ici à 2040 : une population plus jeune, plus féminisée et plus souvent salariée"	Études et Résultats DREES n°1011	mai 2017
."Les besoins des jeunes adultes handicapés accueillis dans les établissements médico-sociaux pour enfants et adolescents en Aquitaine"	Agence Régionale de Santé Aquitaine	mars 2014
."Minima sociaux et prestations sociales - l'AAH"	DREES	2017
." Accueil et accompagnement des enfants et adultes en situation de handicap - bilan des réalisations au 31/12/2015 et programmation de places nouvelles entre 2016 et 2019"	CNSA	juin 2016
."L'accueil familial des personnes âgées et personnes handicapées"	IFREP	2014
." L'AAH en Limousin : un soutien majeur pour de nombreuses personnes en situation de handicap	INSEE Analyses n°29	juillet 2016
."Emploi et chômage des personnes handicapées"	Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques	novembre 2015

1. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU DEPARTEMENT

A. Les indicateurs démographiques

A- 1 Caractéristiques actuelles

UNE POPULATION EN BAISSÉ SUR LA PÉRIODE 2008-2014

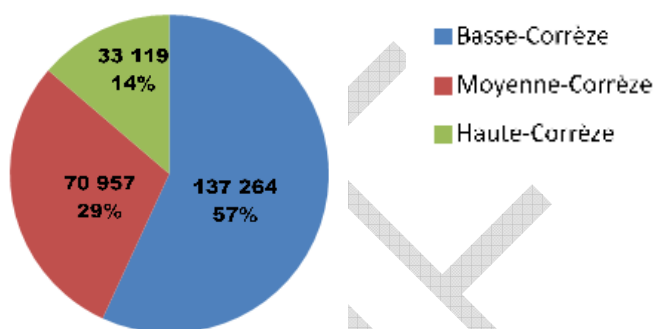
Cette diminution concerne 600 habitants en moyenne par an.

En 2014, la population recensée est de 241 340 habitants, en 2018 elle est estimée à 241 891.

UNE POPULATION CONCENTRÉE EN BASSE-CORRÈZE A 57%

Indicateur n°1 Répartition de la population par territoire d'étude

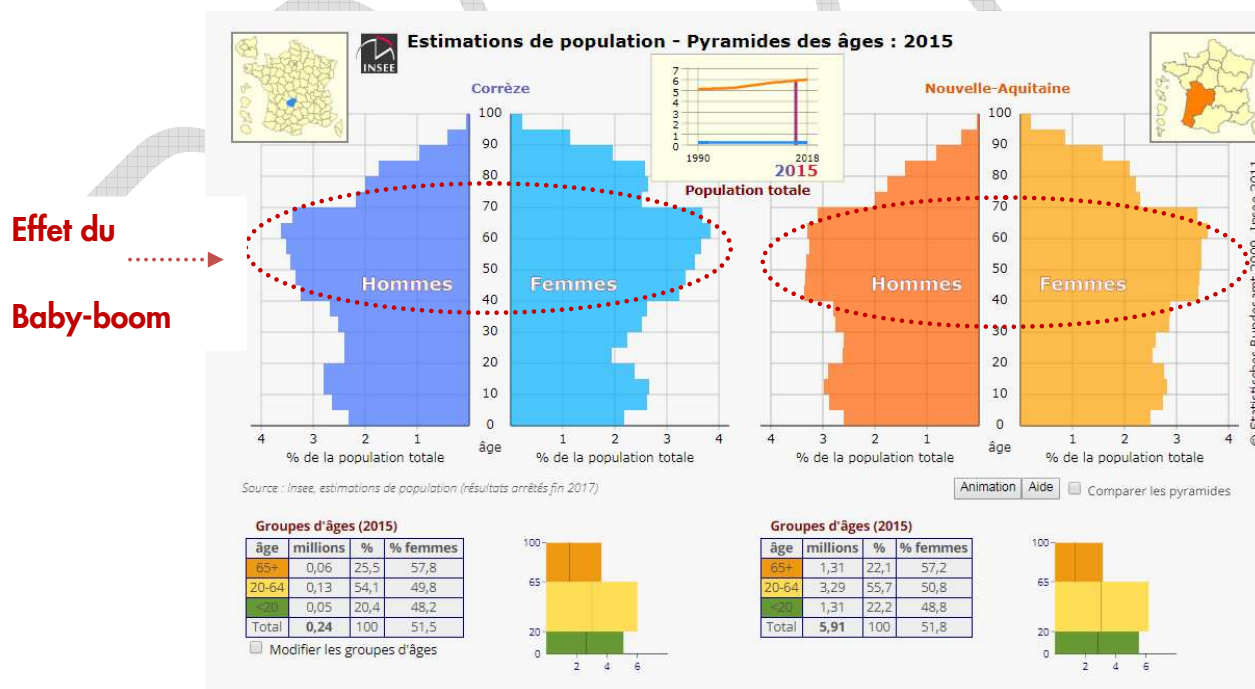
Figure Répartition de la population par territoire d'étude - source INSEE 2014



UNE POPULATION CARACTÉRISÉE PAR UN VIEILLESSEMENT RÉCURRENT ET UNE MAJORITÉ DE FEMMES

Indicateur n°2 Répartition de la population en fonction du sexe et de l'âge

Figures Pyramides des âges Corrèze et Nouvelle Aquitaine - source INSEE 2015



A noter qu'en Corrèze, les femmes représentent 51,5% de la population totale donnée équivalente à la valeur régionale. On constate que les 60-70 ans corrèziens représentent la part la plus importante de la population : effet du baby-boom.

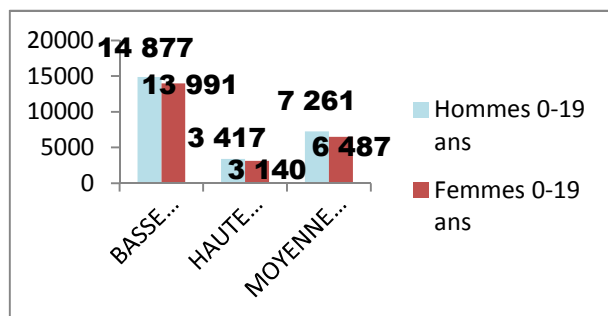
Tableau Répartition de la population par tranche d'âge par territoire d'étude - source INSEE 2014

	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75-89 ans	90 ans ou plus	total
Basse-Corrèze	21 886 16%	19 494 14%	24 503 18%	28 075 20%	25 112 18%	15 982 12%	2 212 2%	137 264
Haute-Corrèze	4 878 15%	4 648 14%	5 260 16%	7 352 22%	6 243 19%	4 162 13%	576 2%	33 119
Moyenne-Corrèze	10 062 14%	9 933 14%	11 276 16%	14 862 21%	14 165 20%	9 253 13%	1 407 2%	70 957
Corrèze	36 825 15%	34 075 14%	41 039 17%	50 288 21%	45 520 19%	29 396 12%	4 196 2%	241 340

A noter que la part des plus de 75 ans s'élève à 33 592 habitants.

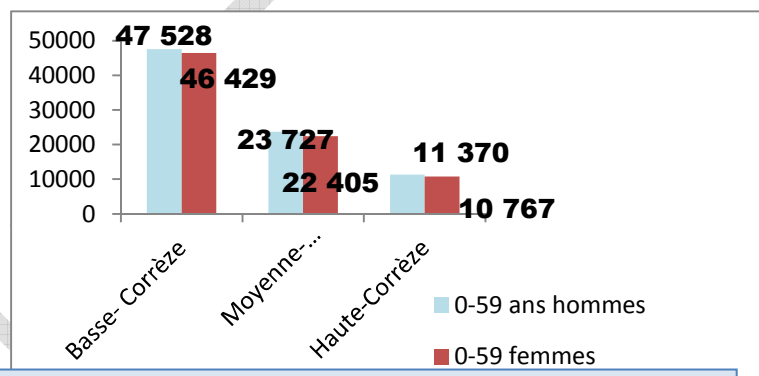
Indicateur n°4 Répartition par sexe des moins de 20 ans par territoire d'étude

Figure Répartition par sexe et par territoire d'étude des jeunes de moins de 20 ans - source INSEE 2014



Indicateur n°5 Répartition par sexe des 0-59 ans par territoire d'étude

Figure Répartition par sexe et par territoire d'étude de la population des 0-59 ans - source INSEE 2014



Les moins de 20 ans représentent **20%** de la population (contre 24% en France)
 Les 0-59 ans représentent **67%** de la population (contre 74% en France)
 Les plus de 60 ans représentent **33%** de la population (contre 24% en France)
 Les plus de 75 ans représentent **14%** de la population (contre 9% en France)

Indicateur n°6 Indice de vieillissement 2014⁴

Tableau Indice de vieillissement par territoire d'étude par sexe construit à partir des données INSEE 2014

	pop. hommes 0-19 ans	pop. hommes 65 ans ou plus	indice de vieillissement hommes	pop. femmes 0-19 ans	pop. femmes 65 ans ou plus	indice de vieillissement femmes	pop. globale 0-19 ans	pop. globale 65 ans ou plus	indice de vieillissement global
Basse Corrèze	14 877	14 072	95	13 991	19 325	138	28 868	33 397	116
Moyenne Corrèze	7 261	7 996	110	6 487	11 152	172	13 749	19 148	139
Haute Corrèze	3 417	3 548	104	3 140	4 933	157	6 557	8 480	129
TOTAL	25 556	25 616	100	23 618	35 410	150	49 174	61 026	124

En Corrèze, l'indice de vieillissement est élevé (124) surtout en Moyenne-Corrèze (139) notamment plus chez les femmes (150 valeur nationale, 172 valeur en Moyenne-Corrèze) que chez les hommes (100 valeur nationale, 110 valeur en Moyenne-Corrèze)

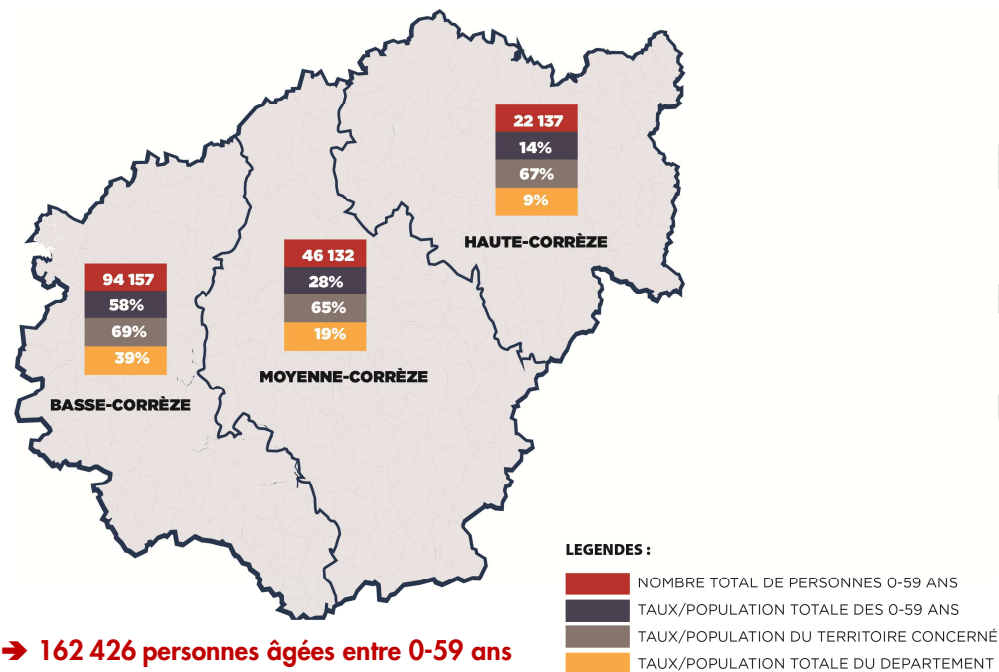
A comparer avec la valeur :

- de la France = **72** (2012) **74** (2014)
- du Limousin = **111,8** (2009)
- de la Creuse = **139.2** (2009)

⁴ L'indice de vieillissement est la proportion des plus de 65 ans par rapport au nombre de personnes de moins de 20 ans

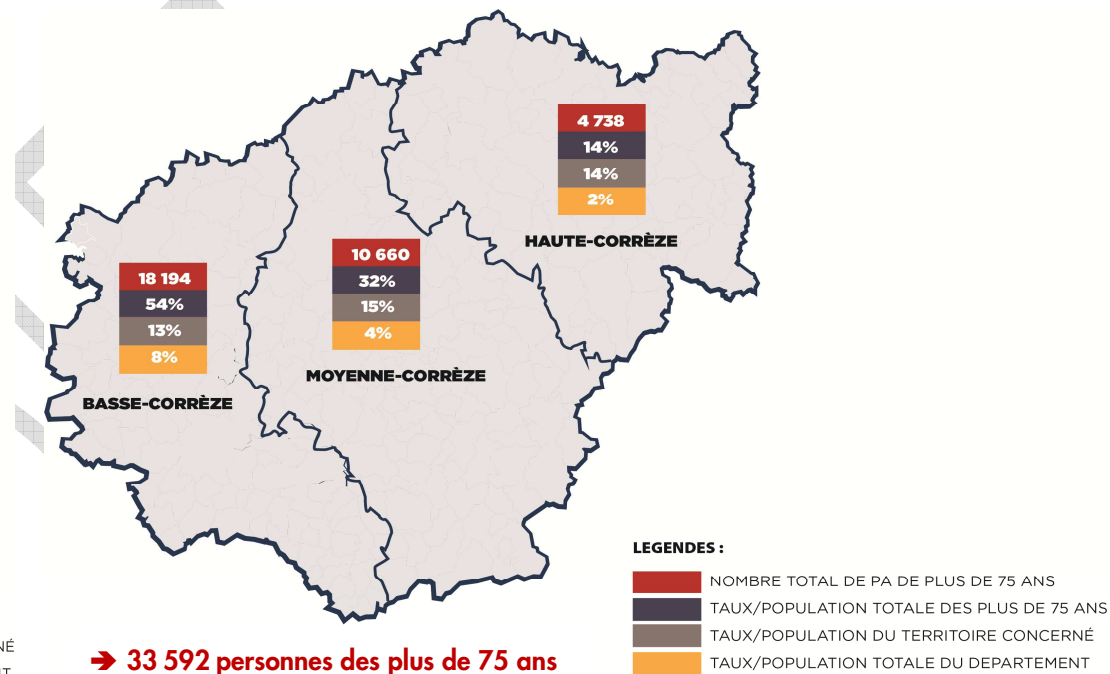
Indicateur n°7 Nombre et répartition des 0-59 ans en Corrèze

Carte Répartition des 0-59 ans en Corrèze - données source INSEE 2014 - valorisation Direction de la Communication CD19



Indicateur n°8 Nombre et répartition des plus de 75 ans en Corrèze

Carte Répartition des plus de 75 ans en Corrèze- CD19- source INSEE 2014- valorisation Direction de la Communication CD19



→ La répartition territoriale des 0-59 ans et des plus de 75 ans correspond à la logique démographique de la Corrèze

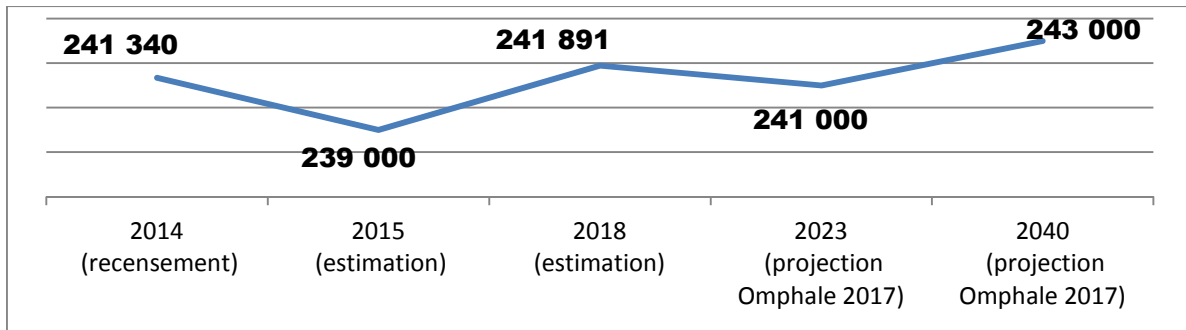
- 1- Ils sont majoritaires en Basse-Corrèze là où se situe le plus grand nombre d'individus : 39% par rapport à la population totale pour les 0-59 ans, 8% par rapport à la population totale pour les plus de 75 ans ;
- 2- Ils représentent des groupes homogènes par rapport à la population concernée par territoire : entre 65 et 69% pour les personnes âgées entre 0-59 ans, entre 13 et 15% pour les plus de 75 ans.

A. 2 Projections démographiques

UNE POPULATION EN AUGMENTATION D'ICI 2040

Indicateur n°9 Évolution de la population en Corrèze

Figure Évolution de la population en Corrèze - source INSEE recensement 2014- estimations 2015-2018- projections Omphale 2010 pour données en 2023,2040 scénario central⁵



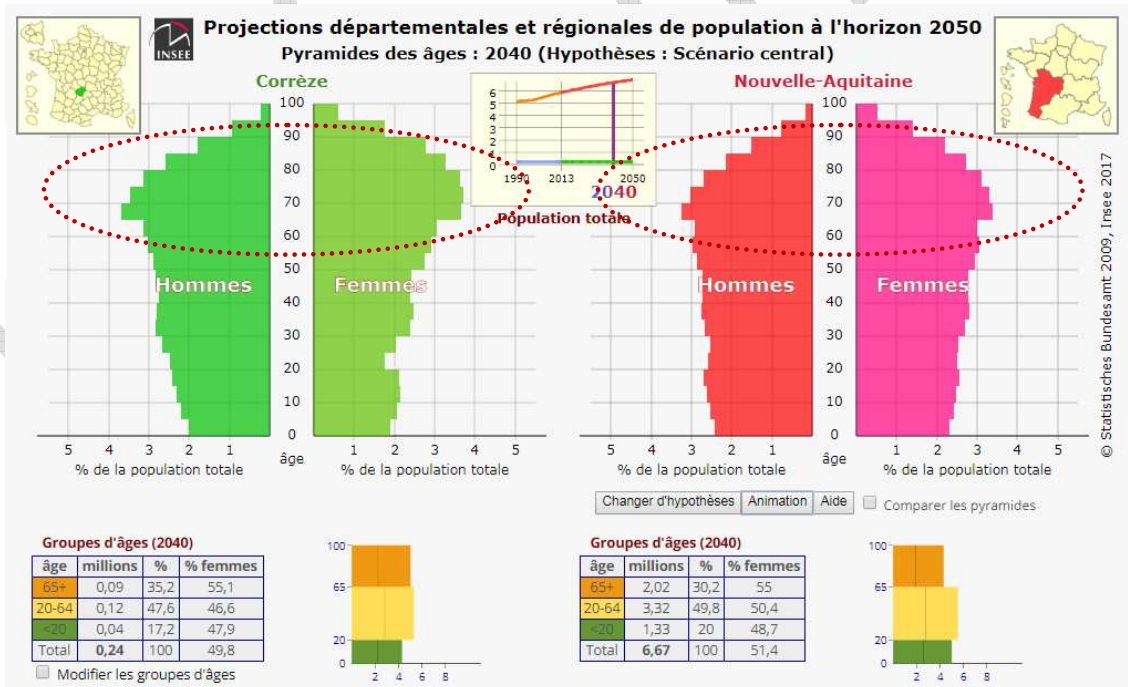
En ce qui concerne les projections démographiques, la population globale devrait augmenter moins que prévu. En effet, le scénario construit en 2017 par l'INSEE a revu à la baisse l'augmentation envisagée en 2010. La Corrèze devrait finalement compter selon le scénario central environ 243 000 personnes en 2040.

UNE POPULATION DONT LE VIEILLESSEMENT S'ACCENTUE DANS LES 20 PROCHAINES ANNÉES

Indicateur n°10 Pyramides des âges en 2040 scénario central

Figures Pyramides des âges Corrèze et Nouvelle Aquitaine - source INSEE

Effet du
---->
Baby-boom



En 2040, on constate une véritable rupture démographique actant la prépondérance de la tranche d'âge 60-70 ans en Corrèze.

Indicateur n°11 Projection de l'âge moyen de la population en 2050

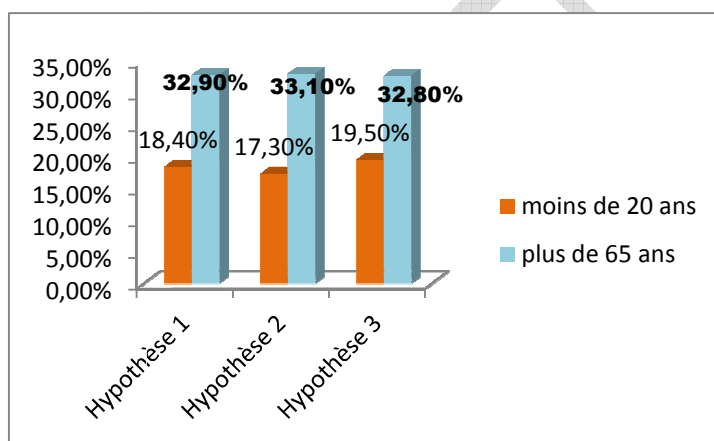
⁵ Les projections retenues de l'étude sont 3 hypothèses construites par l'INSEE à partir des indicateurs de fécondité, mortalité, flux migratoire hypothèse 1 = scénario central / hypothèse 2 = population basse= scénario pessimiste / hypothèse 3 = hypothèse haute= scénario optimiste

Tableau Projection en 2050 de l'âge moyen de la population - source INSEE

	2013	2050
France métropolitaine	40,6	45,4
Nouvelle Aquitaine	42,8	49,5
Corrèze	45,2	52,6

Indicateur n°12 Répartition des moins de 20 ans et des plus de 65 ans d'ici 2040 en Corrèze

Figure Répartition des moins de 20 ans et des plus de 65 ans à partir des projections⁶ de population en 2040- source INSEE



Indicateur n°13 Indice de vieillissement en 2040

Tableau Indice de vieillissement construit à partir des projections de population en 2040 par l'INSEE

	Hypothèse population basse	Hypothèse population haute	Hypothèse centrale
Corrèze	168	191	179

La proportion des plus de 65 ans est estimée à 33% de la population en 2040 contre 25% en 2014. L'indice de vieillissement en serait impacté, les jeunes de moins de 20 ans ne compensant pas cette tendance. Il serait ainsi encore très élevé (179) supérieur à celui envisagé pour la France (115). L'âge moyen annoncé pour 2050 est de 52,6 ans soit 10 ans de plus qu'en 2013, chiffre supérieur aux valeurs régionale (49,5) et nationale (45,4).

Indicateur n°14 Projection de la population en 2023 et 2040

⁶ Les projections retenues de l'étude sont 3 hypothèses construites par l'INSEE à partir des indicateurs de fécondité, mortalité, flux migratoire hypothèse 1 = scénario central / hypothèse 2 = population basse= scénario pessimiste / hypothèse 3 = hypothèse haute= scénario optimiste

Tableau Évolution de la population en Corrèze - source INSEE recensement 2014- estimations 2015-2018- projections Omphale 2010 pour données en 2023,2040 scénario central

	2014 (recensement)	2015 (estimation)	2018 (estimation)	2023 (projection Omphale 2017 scénario central)	2040 (projection Omphale 2017 scénario central)
Corrèze	241 340	239 000	241 891	241 000	243 000
Basse-Corrèze	137 264	135 252	134 125	132 380	130 330
Moyenne-Corrèze	70 957	71 560	72 825	73 369	76 192
Haute-Corrèze	33 119	32 188	34 941	35 251	36 478

Sur le territoire, on constaterait une augmentation de la population en Haute-Corrèze et Moyenne-Corrèze.

B. Les indicateurs socio-économiques

B.1 L'habitat

● UN ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES CARACTÉRISTIQUE CLASSIQUE DE CETTE POPULATION

Indicateur n°15 Part des personnes de plus de 60 ans et plus de 75 ans vivant seules en Corrèze

Tableau Part des personnes âgées de plus de 60 ans selon leur mode de cohabitation en Corrèze – source DREES 2014

Personnes de 60 ans et plus				Personnes de 75 ans et plus			
Ne vivant pas seules :			Vivant seules	Ne vivant pas seules :			Vivant seules
en couple, en couple ou seules avec leur(s) enfant(s)	en institution	autres cas		en couple, en couple ou seules avec leur(s) enfant(s)	en institution	autres cas	
61,2	5,0	4,4	29,3	46,5	9,9	5,0	38,5

A noter qu'en 2014, 5% des personnes de plus de 60 ans et 10% de plus de 75 ans vivent en institution.

CONSTAT : 30% des personnes de plus de 60 ans vivent seules et plus l'avancée en âge augmente, plus la proportion des personnes seules augmente.

● UNE PROPORTION DE PROPRIÉTAIRES SUPÉRIEURE À 80% PLUS ÉLEVÉE QU'EN FRANCE

Indicateur n°16 Répartition entre les propriétaires et les locataires en Corrèze

Tableau Répartition des propriétaires/locataires chez les plus de 65 ans et les plus de 80 ans - source INSEE 2014

	Personnes plus de 65 ans			Personnes de plus de 80 ans		
	Propriétaires	Locataires	Logés gratuitement	Propriétaires	Locataires	Logés gratuitement
Corrèze	83,0%	15,0%	2,0%	82,3%	15,1%	2,6%
Basse-Corrèze	81,0%	17,0%	2,0%	80,0%	17,6%	2,4%
Moyenne-Corrèze	85,0%	13,0%	2,0%	85,0%	12,0%	3,0%
Haute-Corrèze	83,0%	15,0%	2,0%	85,4%	12,6%	2,0%

→ En France métropolitaine, la proportion des propriétaires est moins élevée (75%).

Indicateur n°17 Taux de pauvreté⁷ entre propriétaires et locataires

Tableau Distinction taux de pauvreté entre propriétaires et locataires

Taux de pauvreté	Corrèze	France métropolitaine
propriétaires tout âge confondu	8,30%	6,4%
locataires tout âge confondu	26,20%	26,7%

Indicateur n°18 Nombre de logements sans sanitaire

En Corrèze, on compte 397 logements sans sanitaire sur 112 005 (0,35%) inférieur au taux national de 1% (Cf. source INSEE 2014).

A noter s'agissant de l'habitat que l'action 8 du précédent schéma visant à promouvoir une approche globale logement et habitat a été réalisée à travers la construction de 119 logements adaptés suite à appel à projets. Une réelle mobilisation des acteurs autour de la problématique de l'habitat inclusif est une réalité illustrée à travers les 3 COFIL de Haute, Moyenne et Basse Corrèze actuellement mobilisés sur la mise en œuvre des logements pour des publics cible (ADAPEI, CHPE et UDAF).

B. 2 Le niveau de vie

DES REVENUS INFÉRIEURS EN CORRÈZE À LA VALEUR NATIONALE

Indicateur n°19 Niveau de vie médian⁸

Tableau Niveau de vie médian en Corrèze - source INSEE

	Corrèze	France métropolitaine
2013	19 345,6 €	20 184,5 €
2015	19 444,0 €	20 300,0 €

DES REVENUS SUPÉRIEURS POUR LES PERSONNES ÂGÉES PAR RAPPORT AUX JEUNES MAIS AVEC UN SAUT DIFFÉRENTIEL SIGNIFICATIF ENTRE LES 60-74 ANS ET LES PLUS DE 75 ANS

⁷ Taux de pauvreté source INSEE = correspond à la proportion d'individus ou de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). On privilégie en Europe le seuil de 60% du niveau de vie médian soit 12 180 €.

⁸ Niveau de vie médian = revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est le même pour tous les individus du même ménage

Indicateur n°20 Revenu fiscal médian déclaré⁹ selon l'âge de référence

Tableau Revenu médian déclaré selon l'âge de la personne de référence - 30 ans / 60-74 ans/plus de 75 ans par territoire d'étude- source INSEE 2015

	population totale	moins de 30 ans	60-74 ans	plus de 75 ans
Basse Corrèze	19 556 €	15 968 €	22 116 €	18 303 €
Moyenne Corrèze	19 650 €	15 990 €	22 460 €	18 298 €
Haute-Corrèze	18 594 €	16 471 €	21 298 €	17 910 €
Corrèze	19 444 €	16 026 €	NR	18 244 €
France Métropolitaine	20 300 €	17 130 €	21 370 €	18 972 €

La donnée corrézienne n'est pas disponible pour les 60-74 ans.

Indicateur n°21 Taux de pauvreté en Corrèze par territoire d'étude

Tableau Taux de pauvreté 60-74 ans/+75 ans par territoire d'étude

	population globale	moins de 30 ans	taux de pauvreté	
			60 - 74 ans	plus de 75 ans
Basse Corrèze	13%	22%	9%	12%
Moyenne Corrèze	13%	19%	8%	13%
Haute-Corrèze	14%	24%	9%	13%

En Corrèze, on constate pour les plus de 75 ans :

- un revenu fiscal médian légèrement inférieur à la valeur nationale ;
- un taux de pauvreté de 13%, supérieur à la référence nationale de 8,4%.

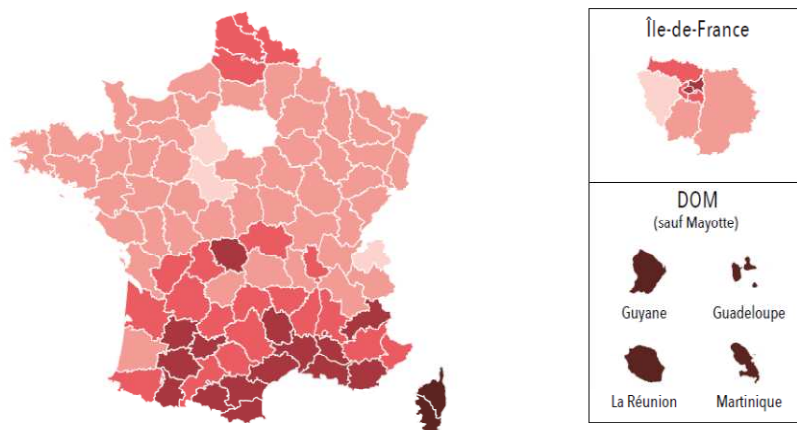
Indicateur n°22 Nombre d'allocataires du minimum vieillesse ASPA¹⁰ ou ASV parmi les plus de 61 ans

Carte Proportion d'allocataires du minimum vieillesse par département parmi la population des 61 ans et plus - source DREES 2014

⁹ Revenu fiscal médian = mesure des revenus déclarés au fisc avant abattement qui tient compte de la taille et de la composition des ménages

¹⁰ ASPA = Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées ; ASV = Allocation Spéciale Vieillesse ;

■ < 2% ■ 2% à 3% ■ 3% à 4% ■ 4% à 10% ■ >= 10%



Sources > Enquête de la DREES sur les allocations du minimum vieillesse au 31 décembre 2014 ; structure de la population suivant le sexe et l'âge par département de l'INSEE au 1^{er} janvier 2014.

En Corrèze, on comptabilise :

- **2 400 allocataires du minimum vieillesse** (480 400 en France Métropolitaine et 50 100 en Nouvelle Aquitaine) ;
- dont **3% ont plus de 61 ans** (contre 3,4% en France métropolitaine) ;
- dont **81,3%** sont des personnes isolées (contre 73,3% en France Métropolitaine) ;
- dont **63,6% de femmes** (contre 55,6% en France Métropolitaine).

● UN NIVEAU DE PENSION INÉGAL ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES MAIS EN AUGMENTATION DEPUIS 2004

Indicateur n°23 Niveau de pension

Tableau Niveau de pension des retraités résidant en France ayant au moins un droit direct dans un régime de base, vivants au 31 décembre 2012 -source INSEE 2017

Région	Pension totale moyenne brute (en euros)		Ratio retraite femmes/hommes	Ecart par rapport à la moyenne nationale	
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Grand-Est	1 208	1 815	-33%	-7%	-4%
Hauts-de-France	1 224	1 826	-33%	-6%	-3%
Pays de la Loire	1 213	1 808	-33%	-7%	-4%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 288	1 904	-32%	-1%	1%
Bretagne	1 255	1 845	-32%	-3%	-2%
Occitanie	1 222	1 783	-31%	-6%	-5%
Nouvelle-Aquitaine	1 243	1 813	-31%	-4%	-4%
Auvergne-Rhône-Alpes	1 279	1 855	-31%	-1%	-2%
Normandie	1 261	1 820	-31%	-3%	-3%
Île-de-France	1 613	2 314	-30%	24%	23%
Bourgogne-Franche-Comté	1 253	1 795	-30%	-3%	-5%
Centre-Val de Loire	1 298	1 839	-29%	0%	-2%
Corse	1 226	1 611	-24%	-6%	-15%
DROM	1 154	1 335	-14%	-11%	-29%

En complément de lecture, la retraite principale moyenne issue des deux régimes principaux s'établit comme suit :

- Données CARSAT de la Corrèze :

En Corrèze, on dénombre 58 464 retraités du régime général au 31/12/2017

Leur pension moyenne est de 612,72€/mois et leur pension médiane est de 622,65€

- Données MSA de la Corrèze : Les pensions moyennes sont de 437€ pour les non salariés et 185 € pour les salariés sachant qu'un retraité agricole perçoit à taux plein 855 € mensuels.

UN TAUX DE FAMILLES MONOPARENTALES INFÉRIEUR AUX VALEURS RÉGIONALE ET NATIONALE

Indicateur n°24 Taux de familles monoparentales au sein des familles

Tableau Taux de familles monoparentales au sein des familles en Corrèze et par territoire d'étude -INSEE 2014

	Nombre de familles	Taux global	Taux femmes	Taux hommes
France Métropolitaine	17 596 285	14,8%	12,2%	2,6%
Nouvelle Aquitaine	2 690 622	13,7%	11,1%	2,6%
Corrèze	68 676	12,4%	10%	2,4%
Basse Corrèze	39 563	12,6 %	10,1%	2,5%
Moyenne Corrèze	20 205	11,5%	9,2%	2,3%
Haute-Corrèze	8 908	13,5%	10,9%	2,6%

B. 3 L'emploi

UNE SITUATION CORRÉZIENNE MOINS DÉFAVORABLE QU'AU NIVEAU NATIONAL AVEC DES POSSIBILITÉS DE RECRUTEMENT DANS LE SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Indicateur n°25 Taux de chômage

Tableau Évolution du taux de chômage - source INSEE

	2014		2015		2016		2017		2018	
	trimestre	valeur	trimestre	valeur	trimestre	valeur	trimestre	valeur	trimestre	valeur
Corrèze	T4	8,2	T4	8,2	T4	8,1	T4	7,0	T1	7,4
Nouvelle Aquitaine	T4	9,8	T4	9,6	T4	9,4	T4	8,4	T1	8,6
France Métropolitaine	T4	10,1	T4	9,9	T4	9,7	T4	8,6	T1	8,9

Indicateur n°26 Emploi du médico social en Corrèze

En 2015 (source INSEE 2014), 10 960 corréziens exercent une activité professionnelle dans le sanitaire et social (hors spécialités médicales).

- 58% dans le sanitaire et 42% dans le social
- 11,4% des actifs et une progression de +1,7% en moyenne par an de 2010 à 2015.
- 27% des actifs du sanitaire ont 50 ans et plus
- 38% des actifs du social ont 50 ans et plus

Les Corréziens représentent 4,6% des actifs du sanitaire et social de la région Nouvelle Aquitaine.

Sur le secteur spécifique de l'aide à domicile, secteur en difficulté de recrutement (enquête Pôle Emploi) et présentant un enjeu fort de renouvellement de personnel, il convient de noter :

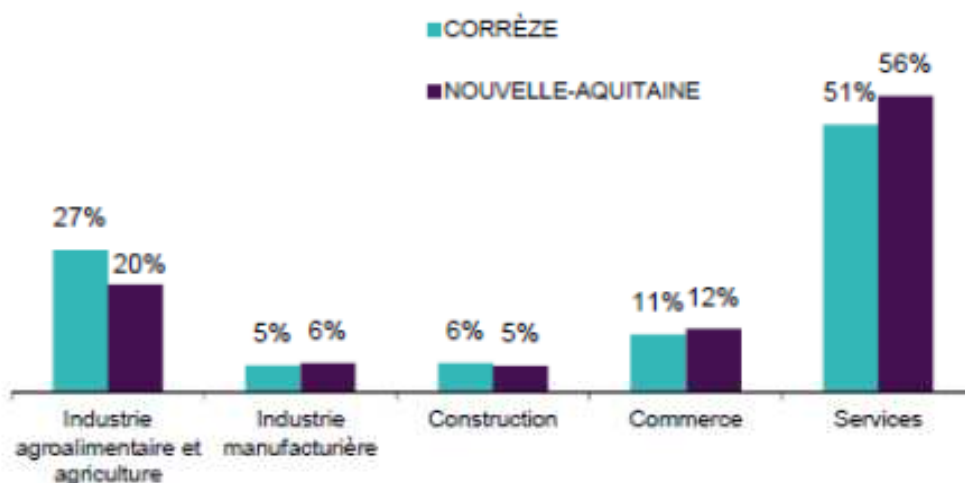
- En Corrèze, en 2016, les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) emploient près de 1 350 salariés.

Dans le secteur particulier de l'emploi à domicile (source ACCOS et FEPEM), en Corrèze, on compte 15 375 particuliers qui emploient une personne à domicile (5 957 salariés) :

- 43% d'entre eux sont bénéficiaires de l'APA (20% en Nouvelle Aquitaine / 18% en France)
- 49% d'entre eux ont 60 ans et plus (37% en Nouvelle Aquitaine / 31 en France)
- 78% d'entre eux ont 80 ans et plus (68% en Nouvelle Aquitaine / 60% en France)

(Source : observatoire FEPEM - emplois de la famille)

Les projets de recrutement en Corrèze et Nouvelle Aquitaine pour 2018- Pôle Emploi statistiques et études avril 2018



Les projets de recrutement non saisonniers Enquête **Besoins en Main d'Œuvre en Corrèze** -Pôle Emploi statistiques et études avril 2018

● **4 698 PROJETS DE RECRUTEMENT NON SAISONNIERS, SOIT 55,5% DES PROJETS**

Les 10 premiers métiers en nombre de projets de recrutement non saisonniers	Projets non saisonniers	Total projets	% de projets non saisonniers	% de projets jugés difficiles
Aides-soignants (médico-psycho., auxil. puériculture, assistants médicaux...)	215	242	88,7%	66,1%
Aides à domicile et aides ménagères	186	208	89,5%	97,7%
Agents d'entretien de locaux (y compris ATSEM)	180	228	78,9%	20,3%
Artistes (en musique, danse, spectacles, y.c. professeurs d'art)	160	197	81,4%	21,5%
Aides, apprentis, employés polyvalents de cuisine	159	318	50,0%	48,1%
Télévendeurs	150	150	100,0%	100,0%
Secrétaires bureautiques et assimilés (y.c. secrétaires médicales)	119	136	87,5%	47,3%
Serveurs de cafés, de restaurants (y.c. commis)	101	317	32,0%	78,4%
Agents de services hospitaliers	101	130	78,1%	0,0%
Attachés commerciaux (techniciens commerciaux en entreprise)	89	89	100,0%	71,2%
Ensemble des métiers	4 698	8 459	55,5%	60,7%

Guide de lecture : Aides-soignants (médico-psycho., auxil. puériculture, assistants médicaux...) regroupent 215 projets non saisonniers sur un total de 242 projets soit une part de 88,7%

Parmi ces 215 projets non saisonniers, 66,1% sont jugés difficiles à pourvoir par les employeurs

CONSTAT : On note la difficulté de recrutement des aides à domicile : ces emplois sont jugés difficiles à + 97,7%

UNE EMPLOYABILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES TOUJOURS DIFFICILE MAIS AVEC UNE AUGMENTATION DE LA QUALIFICATION RQTH DE 60% DEPUIS 2010 EN CORRÈZE

→ Indicateurs généraux n°27 relatifs à l'emploi des personnes handicapées en France

Tableau Indicateurs relatifs à l'emploi chez les personnes handicapées par rapport à la population - source Comité interministériel du handicap 2017- DARES novembre 2015

	France
Part des salariés handicapés secteur public	5,17%
Part des salariés handicapés secteur privé	3,3%
Taux de chômage des personnes handicapées 15-64 ans ayant la reconnaissance administrative du handicap	18%
Taux de chômage ensemble 15-64 ans actifs	10%
Taux d'emploi personnes handicapées 15-64 ans	37%
Taux d'emploi 15-64 ans ensemble actifs	65%
Taux d'activité personnes handicapées 15-64 ans	45%
Taux d'activité 15-64 ans ensemble actifs	72%
Niveau de qualification des demandeurs d'emploi handicapés	26%
Niveau de qualification tous publics	45%

Précisions : les données relatives à la région Nouvelle Aquitaine et à la Corrèze n'ont pu être fournies.

→ Indicateur n°28 Situation des personnes handicapées par rapport à l'emploi

Tableau Situation des personnes handicapées par rapport à l'emploi -source AGEFIPH juin 2017

	DEBOE ¹¹	DETP ¹²	DEBOE/DETP
France	496 199	5 698 243	8,71%
Nouvelle Aquitaine	52 765	486 881	10,84%
Corrèze	2 137	17 041	12,54%

A noter s'agissant de l'insertion professionnelle que conformément à l'action 12 du précédent schéma, on constate des actions concrètes d'amélioration pour l'insertion professionnelle des jeunes adultes en Corrèze.

En effet, les dispositifs suivants ont été mis en œuvre :

- équipe d'évaluation MDPH dédiée aux 16-25 ans
- SESSAD départemental dédié PISTACHE
- CSFA ULIS agricole et développement de stages en ESAT

¹¹ DEBOE : demandeurs d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi

¹² DETP : demandeurs d'emploi tous publics

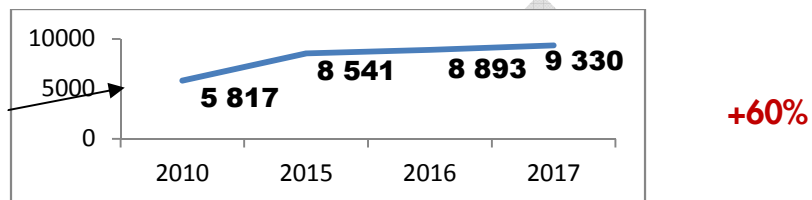
➔ **Indicateur n°29 Nombre de demandeurs d'emploi**

Tableau Nombre des demandeurs d'emploi - source Pôle Emploi - mai 2014

	DETP
France	6 187 010
Nouvelle Aquitaine	570 260
Corrèze	20 070

➔ **Indicateur n°30 Nombre de bénéficiaires de la RQTH¹³**

Figure Évolution du nombre de bénéficiaires de la RQTH au 31/12- source Maison de l'Autonomie -CD19



CONSTAT : Le nombre de bénéficiaires d'une RQTH et son évolution (+ 60% depuis 2010) illustre les enjeux de l'insertion professionnelle des personnes handicapées même si cette augmentation est en lien avec l'obligation dorénavant d'étudier les droits "OP"¹⁴ et RQTH dès lors qu'une demande d'AAH est déposée.

¹³ RQTH = Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé

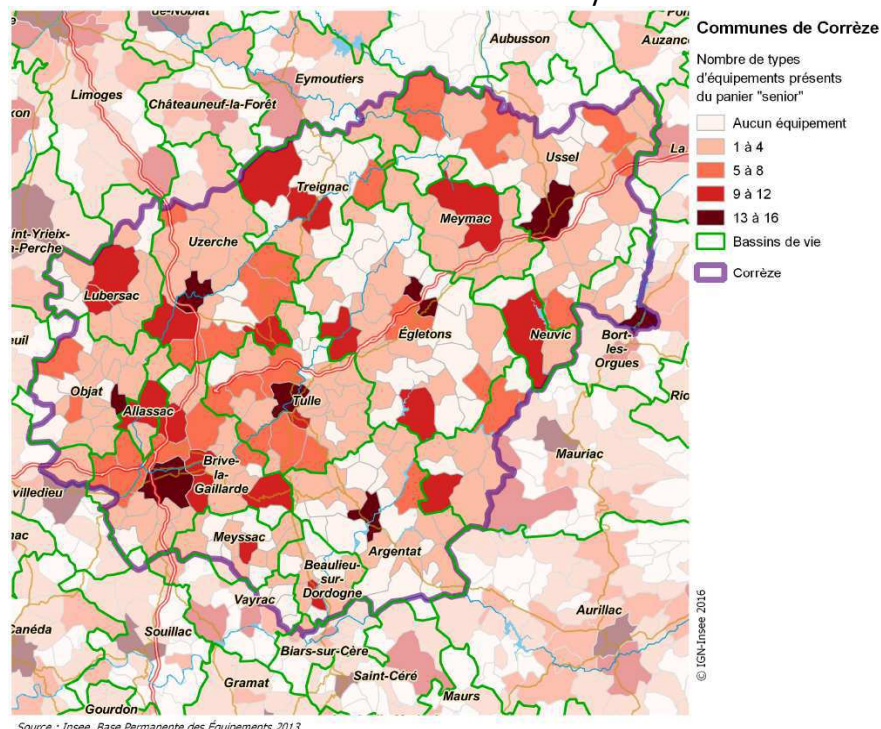
¹⁴ OP= Orientation Professionnelle

B. 4 L'accès aux services

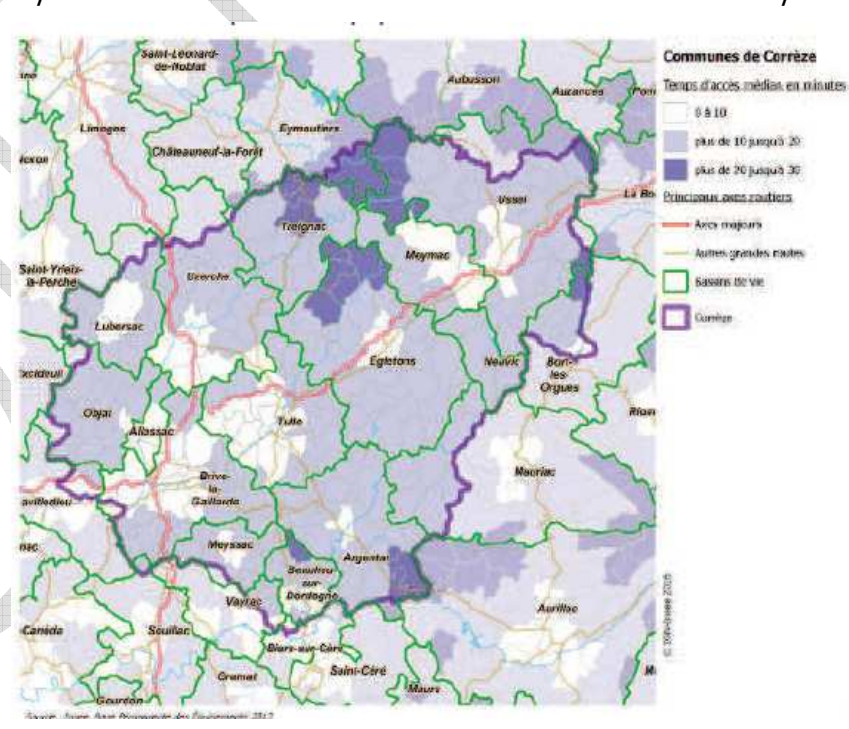
UNE INÉGALITÉ TERRITORIALE D'ACCÈS AUX SERVICES

Indicateur n°31 Présence d'équipements du panier sénior et niveau d'accessibilité au panier sénior¹⁵

Carte Présence d'équipements du panier sénior-source Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2016



Carte Accessibilité du panier d'équipement sénior-source Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2016



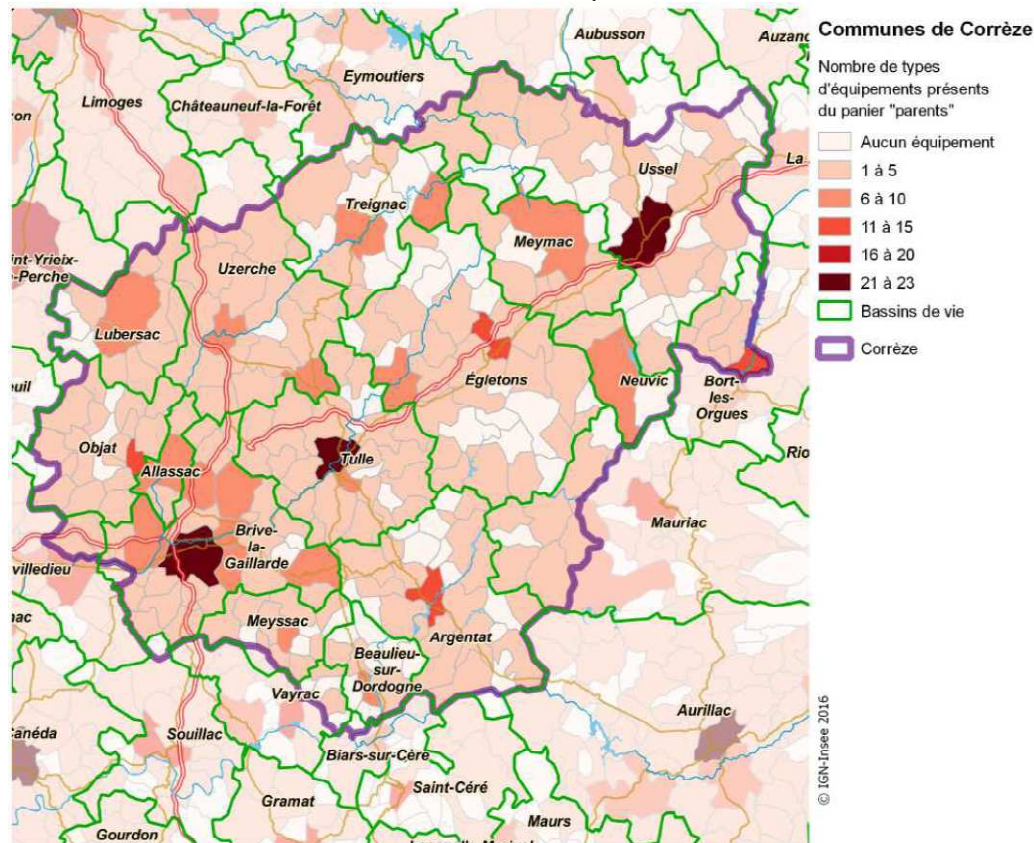
➔ 13 types équipements du panier sont présents dans 8 communes .Un tiers des communes ne proposent aucun équipement.

➔ 10% des **communes** sont à plus de 18,9 minutes du panier, **50% à 13,2 minutes**

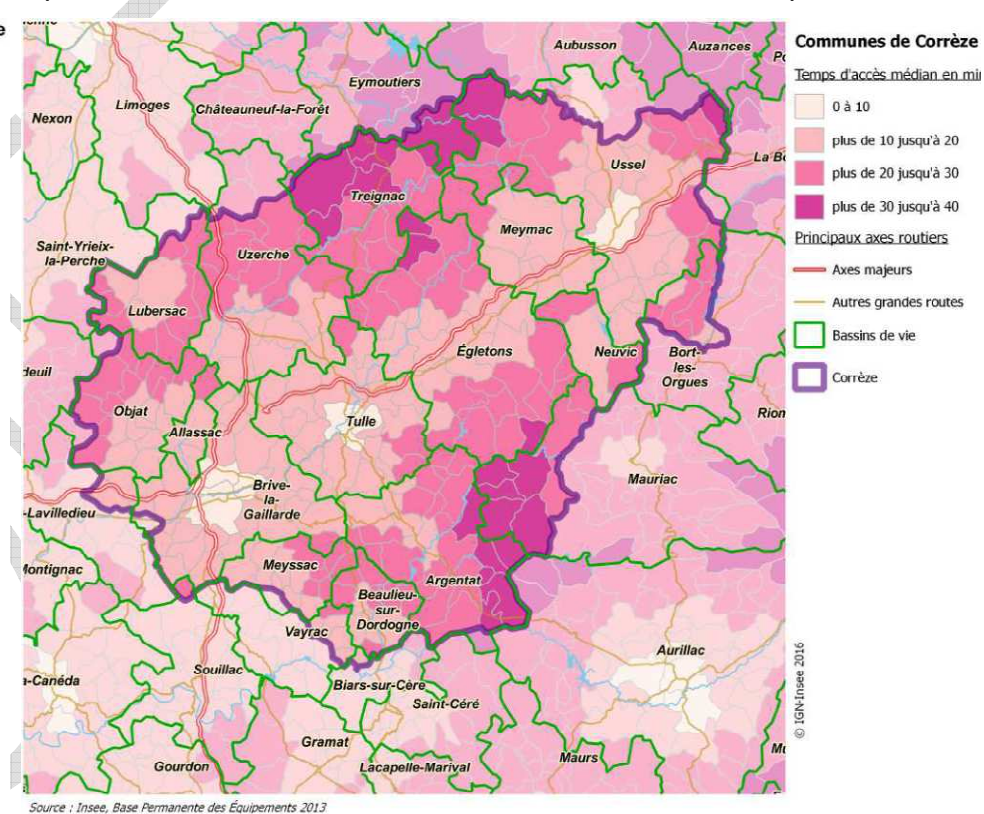
➔ 10% des **personnes âgées de plus de 65 ans** ou plus sont à plus de 15 minutes des équipements du panier, **50% à 8,6 minutes**. Les temps d'accès médian les plus longs se situent dans les zones où la densité de la population est la plus faible.

¹⁵ **Définition** Le panier sénior est constitué de 16 équipements : urgence, spécialiste cardiologie, cinéma, laboratoire, optique, soins à domicile, service d'aide, bassin de natation, hébergement personnes âgées, kinésithérapeute, médecin, salle multisports, infirmier, tennis, bouledrome

Carte Présence d'équipements familles -source Schéma départemental d'amélioration de l'accèsibilité des services au public 2016



Carte Accessibilité du panier d'équipement familles- source - Schéma départemental d'amélioration de l'accèsibilité des services au public 2016



- ➔ Seules 3 communes disposent de plus de 20 équipements
- ➔ 10% des **communes** sont à plus de 29,1 minutes du panier, 50% supérieur à 19 minutes
- ➔ 10% des **familles ayant au moins un enfant mineur** sont à plus de 21,4 minutes du panier, 50% inférieur à 13 minutes

¹⁶ **Définition** Le panier familles est constitué de 23 équipements : agence Pôle Emploi, urgence, maternité, gynéco, pédiatrie, orthoptiste, Lycée, soins à domicile enfants handicapés, lycée professionnel, collèges, sage-femme, cinéma, athlétisme, orthophoniste, salle, gare, garde enfants, école maternelle, bassin de natation, salle multisports, tennis, terrains de grands jeux, école élémentaire

Indicateur n°33 Le panier handicap²⁰

Les données cartographiques ne sont pas disponibles.

CONSTAT : En Corrèze, la moitié des allocataires de l'AAH accèdent au panier handicap en 7 minutes (5 minutes en Haute-Vienne, 14 minutes en Creuse). En revanche, si l'on considère la totalité de la population corrézienne, ce temps d'accès médian est de 12 minutes.

● UN NIVEAU D'ACCESSIBILITÉ POSANT UN ENJEU DE MOBILITÉ DES PERSONNES/DÉS SERVICES

Indicateurs généraux n°34 relatifs à l'accessibilité

Tableau Indicateurs relatifs à l'accessibilité - données nationales Comité interministériel du handicap 2017- données DDT 19

	Corrèze	France
Nombre d'établissements recevant le public (ERP) accessibles	1 817	100 000
Nombre d'établissement recevant le public (ERP) entrés dans la démarche d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)	2 860	610 000
Transports interurbains : % des cars accessibles	100%	60%
Transports interurbains : % bus accessibles	100%	85%

Indicateurs généraux n°35 relatifs à l'accès aux loisirs, sports et culture

Tableau Indicateurs relatifs à l'accès aux loisirs, sports et culture - données nationales Comité interministériel du handicap 2017- données Direction Générale des Entreprises- Données Comité Régional Handisport Nouvelle-Aquitaine

	Corrèze	France
Nombre d'hébergements labellisés "Tourisme et handicap"	34	3 058
Nombre de restaurants "labellisés Tourisme et handicap"	3	420
Nombre de sites de visites labellisés "Tourisme et handicap"	4	5 550
Nombre de licenciés handisport/ sport adapté	64	95 489

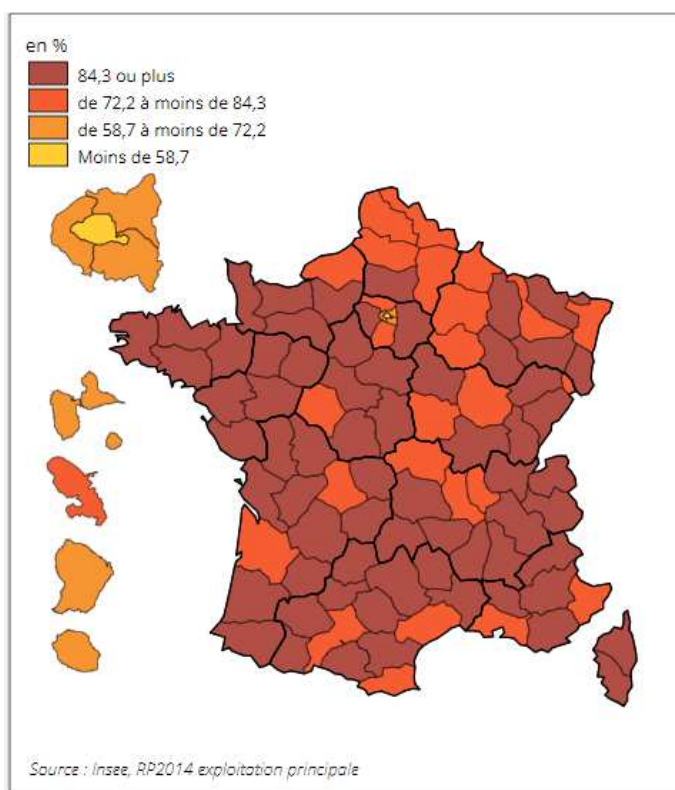
CONSTAT : L'effort de la Corrèze dans l'accompagnement à l'accès aux loisirs, sports et culture des personnes handicapées est une réalité. Pour autant, le nombre de licenciés handisport reste faible en Corrèze (64).

A noter concernant l'accès à la vie sociale globale que l'action 9 du précédent schéma concernant l'accès à la vie sociale des personnes est engagée à travers plusieurs dispositifs : l'accès d'enfants et adolescents handicapés aux CLSH (actions CAF, PMI, MSA, cadre schéma famille), le développement de réseaux de bénévoles et lutte contre l'isolement (plus de 170 bénéficiaires), les accompagnements réalisés par les SAVS et SAMSAH. Malgré tout, cette problématique reste en un enjeu à refiltrer à travers ce nouveau schéma.

²⁰ **Définition** Le panier handicap banque et caisse d'épargne, coiffure, boulangerie, boucherie-charcuterie, médecin omnipraticien, chirurgien dentiste, infirmier, masseur kinésithérapeute, pharmacie, taxi, bureau de poste, agence postale, épicerie et supérette, gare, vétérinaire, supermarché, magasin d'optique, orthophoniste, pédicure-podologue, laboratoire d'analyse médicale, ambulance, urgences, établissement psychiatrique avec hébergement, spécialiste psychiatrie, spécialiste ophtalmologie, orthoptiste, audio prothésiste, ergothérapeute, psychomotricien, services pour adultes handicapés, cinéma. source "L'AAH en Limousin" INSEE Analyses n°29 juillet 2016

Indicateur n°36 Taux d'équipement des ménages en véhicule

Carte Taux d'équipement des ménages en véhicule en France- source INSEE 2014



En Corrèze, le taux d'équipement en véhicule des ménages est de 87,2% contre 81,1% en France Métropolitaine

Indicateur n°37 Localisation des lignes de transports en Corrèze

Carte Réseau de transports en Corrèze



La Basse- Corrèze dispose d'un réseau de lignes régulières plus important que la Moyenne et Haute-Corrèze.

Indicateur n°38 Service Handimobile et autres transports

Handimobile : Le Conseil Départemental propose aux personnes à mobilité réduite ne pouvant pas utiliser les réseaux de transports publics classiques un service de transport à la carte et de porte à porte. Il est réservé aux corréziens titulaires de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) - mention stationnement.

Autres réseaux de transports proposés par les associations sur le territoire Corrézien :

Basse Corrèze : Scapah d'Uzerche (activité 2017 : 18 personnes)

ICA de St Pantaléon de Larche (activité 2017 : 25 personnes)

ICA de Lubersac (activité 2017 : 25 personnes)

Moyenne Corrèze : CIAS Xaintrie Val Dordogne (pour secteurs Argentat, Mercoeur, St Privat) (activité 2017 : 63 personnes)

ICA de Treignac (activité 2017 : 12 personnes)

Haute Corrèze : ICA de Ussel (activité 2017 : 93 personnes)

ICA de Bort (activité 2017 : 24 personnes)

C. Le contexte sanitaire

C.1 Caractéristiques actuelles

- **UNE OFFRE MÉDICALE EN GÉNÉRALISTES PRESQUE ÉQUIVALENTE AUX VALEURS NATIONALES MAIS NETTEMENT INFÉRIEURE CONCERNANT LES SPÉCIALISTES A L'EXCEPTION DES INFIRMIERS**

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES :

Le recueil des données de la démographie médicale s'est fait à partir de 3 sources Score Santé 2014, INSEE 2016 et ARS 2018, ce qui explique les différences entre les tableaux.

Les indicateurs 39 et 40 mettent en évidence depuis 2014 que la Corrèze est en sous densité pour les salariés généralistes et spécialistes et cette situation s'aggrave puisqu'en 2018 la densité des généralistes et spécialistes libéraux diminue également.

Indicateur n°39 Nombre et densité des médecins généralistes et spécialistes libéraux et salariés

Tableau Nombre et densité pour 100 000 habitants des généralistes et spécialistes (salariés, libéraux) - source Score Santé 2014

	généralistes		spécialistes	
	salariés	libéraux	salariés	libéraux
	nombre	densité	nombre	densité
Corrèze	368	154	324	135
France métropolitaine	99 372	155	115 222	180
France	102 140	155	117 694	179

Indicateur n°40 Nombre et densité des médecins généralistes et spécialistes libéraux

Tableau Nombre et densité pour 100 000 habitants des généralistes et spécialistes libéraux au 01/01/2016
- source ARS 2018

	généralistes libéraux		spécialistes libéraux	
	nbre	densité	nbre	densité
Corrèze	261	109	180	75
Nouvelle Aquitaine	6 765	115	5 414	92
France Métropolitaine	66 663	104	60 343	94

Indicateur n°41 Nombre et densité des médecins omnipraticiens libéraux par territoire

Tableau Nombre et densité pour 100 000 habitants des généralistes libéraux au 01/01/2016 - source INSEE 2016

	généralistes libéraux	
	nbre	densité
Corrèze	244	101
Basse Corrèze	144	105
Moyenne Corrèze	71	100
Haute Corrèze	29	88

Indicateur n°42 Nombre de pharmacies

En 2018, 108 pharmacies pour 283 communes - source ARS 2018

Indicateur n°43 Nombre et densité des professionnels de santé spécialistes libéraux, salariés et mixtes pour 100 000 habitants hors médecins généralistes- source ARS 2018

	Corrèze		Nouvelle Aquitaine		France entière (hors Mayotte)	
	nombre	densité	nombre	densité	nombre	densité
chirurgiens dentistes	140	50	3 419	58,2	41 172	62,1
kinésithérapeutes	208	58	6 279	106,8	80 710	121,7
infirmiers	2 959	1 220	57 251	973,8	512 853	773,2
ophtalmologistes	13	5,4	499	8,5	5 927	8,9
endocrinologues	7	2,9	147	2,5	1 865	2,9
cardiologues	10	4,1	652	11,1	6 996	10,6
gériatres	7	2,9	135	2,3	1 756	2,8
psychiatres	22	9,1	1 281	21,8	15 171	22,9
psychologues	194	80,4	5 394	91,7	61 633	92,9
psychomotriciens	34	14,1	1 163	19,8	18 890	28,5
orthoptistes	15	6,2	415	7,1	4 623	7,0
ergothérapeutes	30	12,4	913	15,5	11 216	16,9
audioprothésistes	19	7,9	335	5,7	3 440	5,2
orthophonistes	51	21,1	292	5,0	22 737	34,3
pédicures podologues	39	16,2	1 399	23,8	14 039	21,2
pédiatres	16	6,6	505	8,6	8 007	12,1

AU NIVEAU TERRITORIAL A L'EXCEPTION DES DENTISTES ET DES KINÉSITHÉRAPEUTES LA HAUTE-CORRÈZE PRÉSENTE UNE DENSITÉ MÉDICALE INFÉRIEURE AUX AUTRES TERRITOIRES

Indicateur n°44 Nombre et densité des professionnels de santé spécialistes libéraux hors médecins généralistes

Tableau Nombre et densité de professionnels de santé spécialistes libéraux au 01.01.2016 - source INSEE

	Corrèze		Basse-Corrèze		Moyenne-Corrèze		Haute-Corrèze	
	nombre	densité	nombre	densité	nombre	densité	nombre	densité
chirurgiens dentistes	132	54,7	72	52,5	35	49,3	25	75,5
kinésithérapeutes	196	81,2	117	85,2	51	71,9	28	84,5
infirmiers	483	200,1	303	220,7	133	187,4	47	141,9
ophtalmologistes	15	6,2	10	7,3	4	5,6	1	3,0
cardiologues	14	5,8	10	7,3	3	4,2	1	3,0
psychiatres	9	3,7	6	4,4	2	2,8	1	3,0
psychomotriciens	4	1,7	4	2,9	0	0,0	0	0,0
psychologues	29	12,0	22	16,0	4	5,6	3	9,1
orthoptistes	11	4,6	8	5,8	2	2,8	1	3,0
ergothérapeutes	2	0,8	2	1,5	0	0,0	0	0,0
audioprothésistes	4	1,7	2	1,5	1	1,4	1	3,0
orthophonistes	35	14,5	26	18,9	6	8,5	3	9,1
pédiatres	6	2,5	5	3,6	1	1,4	0	0,0
pédicures podologues	46	19,1	28	20,4	13	18,3	5	15,1

C. 2 Les projections

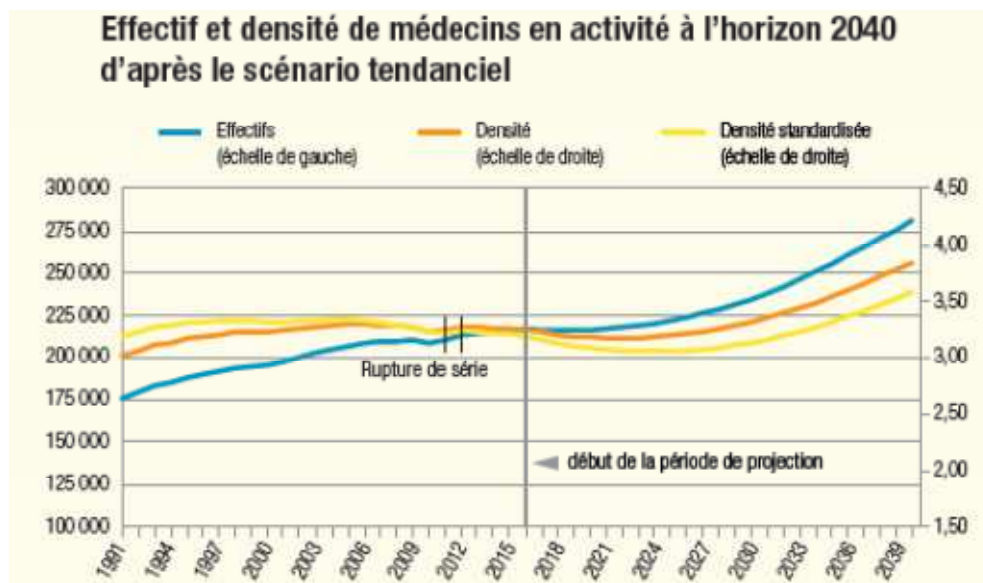
- **UNE OFFRE MÉDICALE QUI DEVRAIT CROÎTRE MOINS VITE QUE LA DEMANDE D'ICI 2040 AU NIVEAU NATIONAL**

Indicateur n°45 Densité et part des médecins généralistes libéraux ou mixtes de plus de 55 ans

Tableau Part de médecins généralistes et spécialistes libéraux ou mixtes de plus de 55 ans- source ARS 2016

	généralistes	spécialistes
Corrèze	54,4%	52,8%
Nouvelle Aquitaine	49,9%	53,6%
France Métropolitaine	50,6%	55,5%

Indicateur n°46 Effectif et densité de médecins en activité à l'horizon 2040 scénario tendanciel DREES²¹ en France



De 2023 à 2025 densité standardisée (2) autour de **3,06 médecins pour 1 000 habitants**, point minimum depuis 1991 pour remonter et retrouver en 2032 le niveau de 2015.

DES BESOINS EN PERSONNEL D'ICI LES 5 PROCHAINES ANNÉES EN CORRÈZE

Indicateur n°47 Pyramide des âges du personnel dans les EHPAD

Figure Pyramide des âges dans les EHPAD en Corrèze - source ANAP 31/12/2016

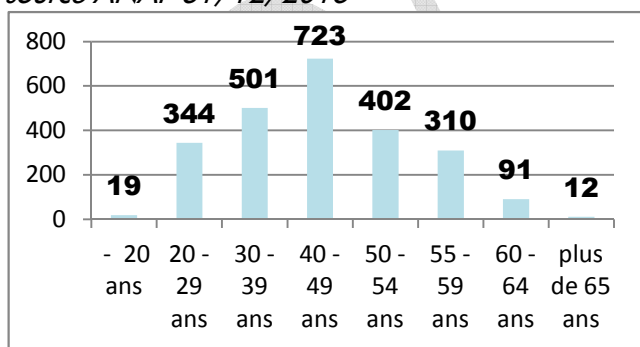
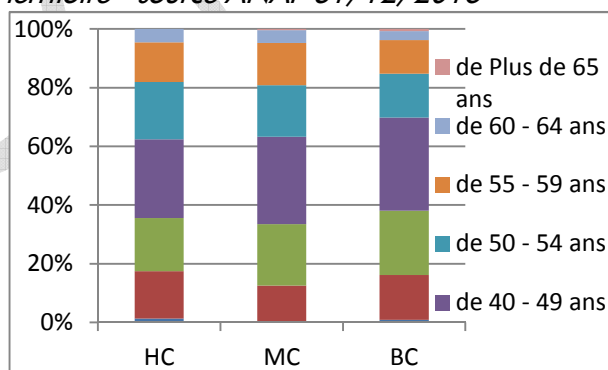


Figure Pyramide des âges dans les EHPAD par territoire - source ANAP 31/12/2016



Au 31/12/2016, l'effectif est de **2 404** personnes représentant 2 268,78 ETP ; la proportion la plus importante est constituée à 30% par les 40-49 ans ;

CONSTAT : Dans les 10 ans à venir c'est 34% (815) de l'effectif actuel qui devrait partir à la retraite ; dans les 5 ans à venir la proportion sera de 17% (413) ; ce sont les territoires de Basse-Corrèze et de Moyenne Corrèze qui seront les plus touchés d'ici 10 ans (entre 30% et 40% prévisible de l'effectif pour chacun).

Indicateur n°48 Projection des départs à la retraite des professionnels de santé dans les EHPAD

²¹ Scénario tendanciel repose sur l'hypothèse de comportements constants des médecins. Le numerus clausus est fixé à 1500 en projection. Les médecins de plus de 70 ans ne sont pas pris en compte. Le flux très incertain des médecins étrangers est fixé à 1500 en projection. Le taux de fuite, médecins diplômés qui n'exercent pas est fixé à 3%. Cf. Les médecins d'ici 2040 : une population plus jeune, plus féminisée et plus souvent salariée - Études et Résultats - DREES - mai 2017

Tableau Projection d'ici 5 ans 10 ans des départs à la retraite des professionnels de santé dans les EHPAD

	d'ici 5 ans	d'ici 10 ans
Corrèze	17%	34%
Basse Corrèze	15%	30%
Moyenne Corrèze	20%	39%
Haute-Corrèze	17%	34%

Indicateur n°49 Pyramide des âges du personnel dans les établissements pour personnes handicapées

Figure Pyramide des âges dans les établissements pour personnes handicapées en Corrèze- source ANAP 31/12/2016

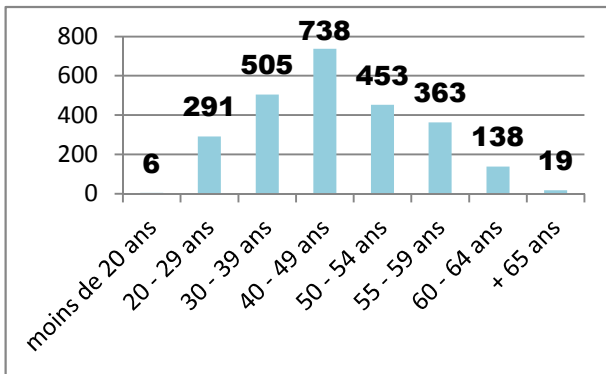
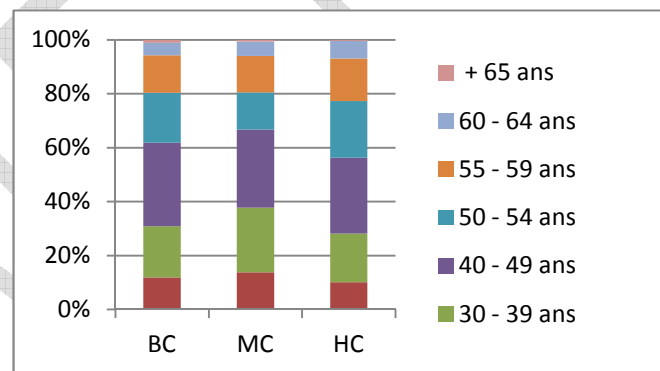


Figure Pyramide des âges dans les établissements par territoire - source ANAP 31/12/2016



CONSTAT : Au 31/12/2016, l'effectif est de 2 513 personnes ; la proportion la plus importante est constituée à 29% par les 40-49 ans ;

Sur le territoire de la Haute-Corrèze est concentré le plus d'effectif (39%) conformément aux données contrôle de gestion;

Dans les 10 ans à venir c'est 39% (973) de l'effectif actuel qui devrait partir à la retraite ; dans les 5 ans à venir la proportion sera de 21% (520).

Indicateur n°50 Projection des départs à la retraite du personnel dans les établissements pour personnes handicapées par territoire d'étude

Tableau Projection d'ici 5 ans / 10 ans des départs à la retraite des professionnels de santé dans les établissements pour personnes handicapées

	d'ici 5 ans	d'ici 10 ans
Corrèze	21%	39%
Basse Corrèze	19,7%	38%
Moyenne Corrèze	19,5%	33,3%
Haute-Corrèze	22,7%	44%

Indicateur n°51 Projection des départs à la retraite du personnel dans les métiers du sanitaire et social en Corrèze ²²

En 2015, 27% des actifs du sanitaire ont 50 ans et plus et 38% des actifs du social ont 50 ans et plus.

3 050 départs à la retraite sont prévus en Corrèze d'ici 2020 soit 20% de l'ensemble des départs.

Plus de 40% des emplois de premier niveau de qualification (agents d'entretien et aides soignants) seront concernés.

D. Diagnostic/Enjeux

D.1 Le vieillissement

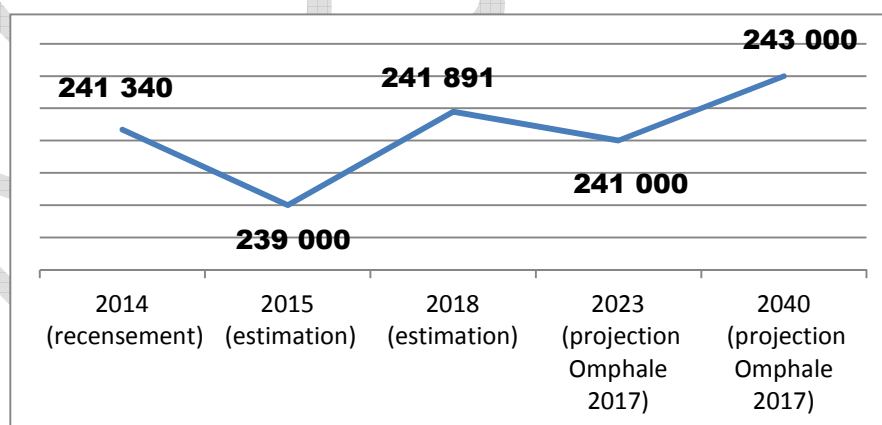
→ LE VIEILLISSEMENT : UNE CARACTÉRISTIQUE RÉCURRENTÉ DE LA CORRÈZE

33 592 personnes âgées de plus de 75 ans vivent en Corrèze représentant 14% de la population totale contre 9% en France. Elles sont majoritairement en Basse-Corrèze là où se situe le plus grand nombre d'individus (8% par rapport à la population totale ; 54% par rapport à la population concernée). La proportion des plus de 75 ans par rapport à la population territoriale concernée oscille entre 13% et 15%.

61 026 personnes âgées de plus de 65 ans résidant en Corrèze représentent 25% de la population contre 18% en France. 58% sont des femmes. L'indice de vieillissement, c'est-à-dire le ratio entre les personnes de plus de 65 ans et les moins de 20 ans est très élevé (124) par rapport à la référence nationale (74,1) et régionale (71). C'est la Moyenne-Corrèze qui affiche l'indice le plus élevé (139).

→ UN VIEILLISSEMENT QUI S'ACCENTUE EN 2040-2050

La Corrèze devrait finalement compter selon le scénario central²³ 243 000 personnes en 2040.



²² Source étude Portrait sanitaire et social - Prisme Limousin. Cap Métiers- Agence Régionale de la Formation tout au long de la vie Poitou Charente 2016

²³ L'INSEE construit plusieurs scénarii de projection de population construits à partir d'indicateurs de fécondité, mortalité, flux migratoire. Elle distingue notamment 3 hypothèses : hypothèse 1 = scénario central / hypothèse 2 = population basse = scénario pessimiste / hypothèse 3 = hypothèse haute = scénario optimiste

La proportion des plus de 65 ans est estimée à 33% de la population en 2040 contre 25% en 2014. L'indice de vieillissement en serait impacté, les jeunes de moins de 20 ans ne compensant pas cette tendance. Il serait ainsi encore très élevé (179) supérieur à celui envisagé pour la France (115). L'âge moyen annoncé pour 2050 est de 52,6 ans soit 10 ans de plus qu'en 2013, chiffre supérieur aux valeurs régionale (49,5) et nationale (45,4).

→ UNE POPULATION DES MOINS DE 20 ANS REPRÉSENTANT SEULEMENT 20,3% DE LA POPULATION

La représentation des moins de 20 ans est moins importante chez les femmes 48,2%.

→ UNE POPULATION REPRÉSENTÉE MAJORITAIREMENT PAR LES 45-59 ANS

La tranche d'âge des 45-59 ans doit être considérée avec attention puisque ce seront les principaux bénéficiaires des dix prochaines années d'une politique de l'Autonomie.

Ainsi, la moyenne d'âge corrézienne est de 45,2 ans contre 40,6 ans en France et 42,8 ans en Nouvelle Aquitaine.

→ LA TRANCHE DES 0-59 ANS CONCERNANT LES ÉVENTUELS BÉNÉFICIAIRES DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DU HANDICAP EST MAJORITAIREMENT SITUÉE EN BASSE-CORRÈZE

1 62 426 personnes sont dans cette tranche d'âge soit 67% de la population contre 74% en France. Majoritairement située en Basse-Corrèze, elle demeure homogène proportionnellement dans chaque territoire.

D.2 Une baisse de la population

→ UNE BAISSÉ DE LA POPULATION DEPUIS 2008

Entre 2008 et 2014, la Corrèze a perdu 600 habitants en moyenne par an. Les estimations de population en 2018 montrent une très légère augmentation (+0,2%).²⁴

En 2014, la population recensée est de 241 340 habitants ; en 2018 elle est estimée à 241 891.

D.3 Composition de la famille

→ UN TAUX DE FAMILLES MONOPARENTALES (12,4%) INFÉRIEUR AUX VALEURS RÉGIONALE (13,7%) ET NATIONALE (14,8%)

D.4 L'isolement et l'accès aux services

→ UN ISOLEMENT ACCENTUÉ AVEC L'ÂGE ET LE NIVEAU DE VIE

38,5% de personnes de plus de 75 ans vivent seules contre 29,3% pour les personnes de plus de 60 ans, situation équivalente aux données nationales.

→ UNE INÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES (PANIER SENIOR, PANIER PARENTS, PANIER HANDICAP)²⁵

²⁴ Il s'agit de distinguer le recensement de la population de son (ses) estimation(s) effectuée(s) par l'INSEE. Le recensement de la population sert de base aux estimations annuelles de population. Il fixe les niveaux de référence. Entre deux recensements, des estimations provisoires sont réalisées. Elles deviennent définitives une fois les résultats d'un nouveau recensement connu.

Un tiers des communes ne proposent aucun équipement constitué par le panier sénior, les temps d'accès médian les plus longs se situent dans les zones où la densité de la population est la plus faible. Le temps médian est de 8,6 minutes.

Il est supérieur au temps médian familles qui est de 12 minutes. En effet, la faible présence des types d'équipements panier familles se traduit par des temps d'accès médians plus longs en particulier pour les communes les plus éloignées de l'axe Brive-la-Gaillarde/Ussel.

En Corrèze, la moitié des allocataires de l'AAH accèdent au panier handicap en 7 minutes (5 minutes en Haute-Vienne, 14 minutes en Creuse). En revanche, si l'on considère la totalité de la population corrézienne, ce temps d'accès médian est de 12 minutes.

D.5 Revenus/Propriété

→ DES REVENUS INFÉRIEURS À LA MOYENNE NATIONALE

Le niveau de vie médian²⁶ corrézien évalué à 19 444 € en 2015 demeure inférieur à celui de la France Métropolitaine de 20 300 €. C'est la Haute-Corrèze qui affiche le revenu fiscal médian le plus bas, 18 594 € contre 19 650 € en Moyenne-Corrèze et 19 556 € en Basse-Corrèze. A noter que les 60-74 ans sont plus aisés que les plus de 75 ans et la moyenne corrézienne, constat confirmé par les différences des taux de pauvreté (13% plus de 75 ans, 9% 60-74 ans, plus de 13% pour la population corrézienne).

Les allocataires du minimum vieillesse parmi les plus de 61 ans (3% de la population totale ; 63,6% de femmes) sont moins nombreux que ceux de la Nouvelle Aquitaine.

→ DES PROPRIÉTAIRES PLUS NOMBREUX EN CORRÈZE

Ils représentent 83% des plus de 65 ans contre 75% en France Métropolitaine. Le taux de pauvreté chez les propriétaires tous âges confondus est de 8,3% pour 26,7% parmi les locataires.

D.6 Accès à l'emploi

→ UNE DIFFICULTÉ D'ACCÈS À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES MARQUÉE

En Corrèze, en juin 2017, les Demandeurs d'Emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (DEOBE) représentent 12,54% de l'ensemble des demandeurs d'emploi contre 8,71% en France et 10,84% en Nouvelle Aquitaine.

D.7 Offre médicale

²⁵ Les paniers d'équipement sénior, parents, handicap prédéfinis par l'INSEE sont constitués par un ensemble de services, d'équipements nécessaires à l'intégration d'un certain type de population. La présence des ces différents équipements, le calcul du temps d'accès permettent de mesurer les disparités territoriales en matière d'accessibilité aux services. Le contenu de ces différents paniers est défini pages 16 et 17.

²⁶ Définitions niveau de vie médian et revenu fiscal page 11

➔ UNE DÉMOGRAPHIE MÉDICALE EN BAISSÉ IMPACTANT DAVANTAGE LES SPÉCIALISTES ET LE SECTEUR LIBÉRAL

Les spécialités présentant des densités inférieures aux valeurs nationales sont les kinésithérapeutes (58 contre 121,7) ophtalmologistes (5,4 contre 8,9), cardiologues (4,1 contre 10,6, et 11,1 en Nouvelle Aquitaine) psychiatres (9,1 contre 22,9) psychomotriciens (14,1 contre 28,5), orthophonistes (21,1 contre 34,3) pédiatres (6,6 contre 12,1).

En revanche, l'atout majeur corrézien est la densité d'infirmiers (1 220) nettement supérieure aux valeurs régionale (973,8) et nationale (773,2). Plus modestement, on constate une densité d'audioprothésistes (7,9) supérieure aux données régionale (5,7) et nationale (5,2).

On constate des inégalités territoriales pour les **médecins spécialistes libéraux**. La Basse-Corrèze présente systématiquement les densités les plus élevées, creusant un écart important avec les territoires de Haute-Corrèze et de la Moyenne-Corrèze.

➔ UNE OFFRE MÉDICALE QUI DEVRAIT CROÎTRE MOINS VITE QUE LA DEMANDE D'ICI 2040

En 2018, en France, Corrèze et Nouvelle Aquitaine, plus de la moitié des généralistes ont plus de 55 ans. Par ailleurs, la féminisation et le renouvellement des générations des médecins libéraux devraient conduire à une baisse globale de l'offre de soins et le vieillissement de la population à une augmentation des besoins en soins.

➔ DES BESOINS EN PERSONNEL DANS LES ÉTABLISSEMENTS DANS LES ANNÉES À VENIR

Le vieillissement concerne aussi les professionnels de santé et de l'accompagnement médico-social sachant que en 2015 près de 11 000 actifs exercent un métier du sanitaire et social (hors spécialités médicales)

Dans les EHPAD, d'ici 10 ans, ce sont 34% (815) de l'effectif actuel qui devrait partir à la retraite ; d'ici 5 ans, la proportion sera de 17% (413) ; ce sont les territoires de Basse-Corrèze et de Moyenne Corrèze qui seront les plus touchés (30% et 40% prévisible de l'effectif pour chacun).

Dans les établissements pour personnes handicapées, sur le territoire de la Haute-Corrèze est concentré le plus d'effectifs (39%) ; dans les 10 ans à venir ce sont 39% (973) des effectifs actuels qui devraient partir à la retraite ; dans les 5 ans à venir la proportion sera de 21% (520).

➔ COUVERTURE EN CENTRES HOSPITALIERS

La Corrèze dispose également de trois Centres Hospitaliers, Tulle - Brive - Ussel, et d'un Centre Hospitalier spécialisé en psychiatrie à Monestier-Merlines. Chacun dispose d'un niveau d'intervention et d'un champ d'action défini dans le Projet Régional de Santé (PRS) avec pour tous des interventions et des compétences auprès des publics âgés et handicapés.

L'enjeu du schéma est donc de prendre en compte cette donnée atypique du vieillissement en Corrèze pour proposer des orientations adaptées à cette caractéristique du territoire : faire du vieillissement un atout de développement de notre territoire en mobilisant nos acteurs et en impulsant les innovations sociales.

2. VOLET PERSONNES AGEES - LES PUBLICS ET OFFRES D'AUJOURD'HUI ET DEMAIN

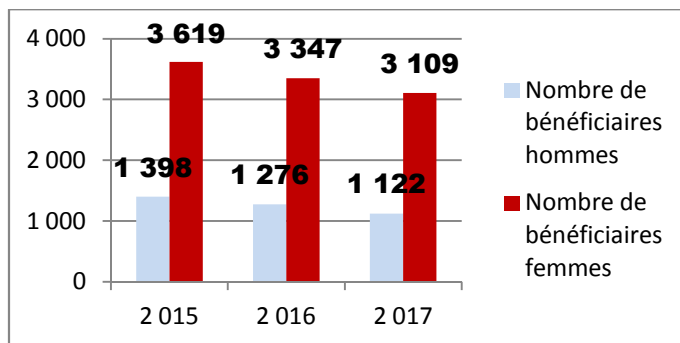
A. Le profil des personnes accompagnées

A. 1 Les indicateurs relatifs au profil des personnes accompagnées à domicile

● UN BÉNÉFICIAIRE MAJORITAIREMENT FÉMININ (73%) ET ÂGÉ (ENVIRON 82 ANS)

Indicateur n°1 Évolution par sexe des bénéficiaires de l'APA domicile

Tableau Répartition par sexe des bénéficiaires sur la période 2015-2016- source Direction de l'Autonomie-CD19



Le retour à l'application des règles d'octroi de l'APA en ce qui concerne les actes essentiels a induit à partir de 2015 un fléchissement du nombre de bénéficiaires dont le taux demeure malgré tout supérieur à la valeur nationale. En 2016, le taux de bénéficiaires APA par rapport à 1000 personnes âgées de plus de 75 ans était de 120,1 en France et de 137,6 en Corrèze.

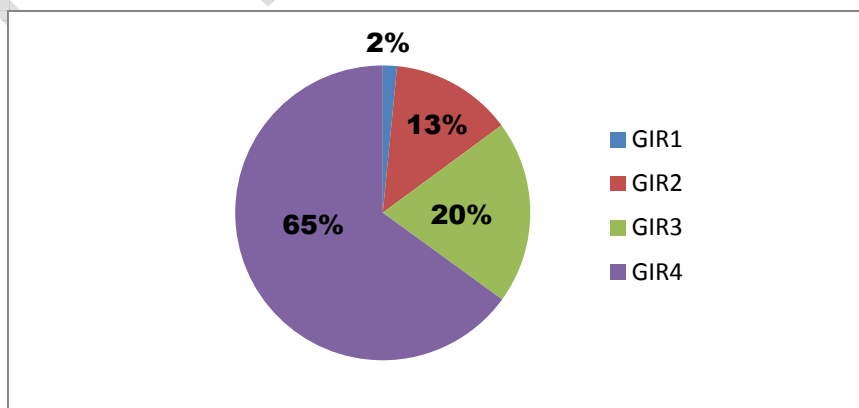
Indicateur n°2 Age et sexe des bénéficiaires de l'APA à domicile

73% des bénéficiaires de l'APA domicile sont des femmes, l'âge moyen est de 82 ans en 2017.

● UN NIVEAU DE DÉPENDANCE EN GIR 4 MAJORITAIRE PLUS DE 60%

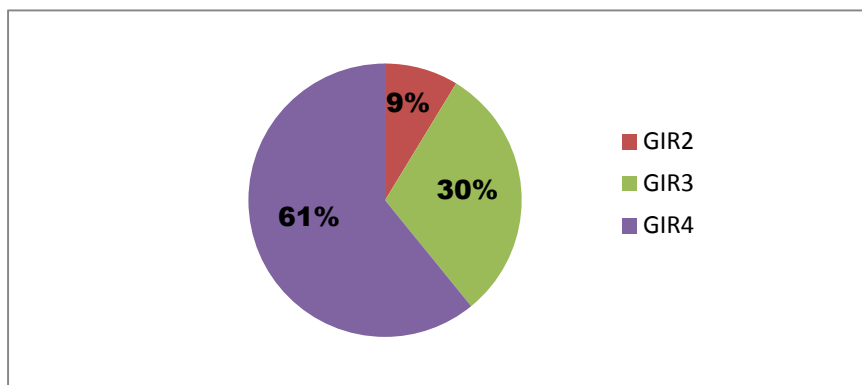
Indicateur n°3 Niveau de dépendance des bénéficiaires de l'APA à domicile

Figure Niveau de dépendance des personnes accompagnées bénéficiaires de l'APA à domicile au 31/12/2016- source Direction de l'Autonomie -CD19



Indicateur n°4 Niveau de dépendance des bénéficiaires du dispositif MADO

Figure Niveau de dépendance des personnes accompagnées MADO au 31/12/2016- source Direction de l'Autonomie CD19



● PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF MADO

Indicateur n°5 Age des bénéficiaires MADO

Depuis le 1^{er} septembre 2012, début de l'expérimentation, l'âge moyen est de 88 ans.

Indicateur n°6 Durée moyenne de séjour MADO

Depuis le 1^{er} septembre 2012, début de l'expérimentation, la durée moyenne de séjour est de 455 jours.

Indicateur n°7 Motifs de sortie du dispositif MADO

45% décès / 55% entrées dans un établissement

Indicateur n°8 Les aidants - aidés

Source réseaux locaux d'aide aux aidants Midi corrézien, Plateau de Millevaches et Xaintrie Égletons (2018)

Les personnes aidées ont une moyenne d'âge comprise entre 82 et 86 ans et sont en majorité des femmes, 30% vivent seules, 60 à 87% ont un aidant professionnel. Les aidants ont une moyenne d'âge comprise entre 65 et 69 ans, sont en majorité des femmes, travaillent pour 18 à 26% d'entre eux et vivent avec l'aidé pour 43 à 54% d'entre eux. 68% vivent en couple.

L'accompagnement dure plus de 5 ans pour plus de 50% des situations et il est quotidien pour plus de 80% des situations.

Les difficultés recensées par les aidants sont essentiellement :

- pour se faire remplacer (45%)
- manque de soutien moral (30%)
- manque de moyen de transport (entre 25 % et 30%)
- difficultés financières (entre 11% et 14%)
- difficultés techniques (entre 14% et 16%)
- manque d'information-formation (12% à 39% selon les secteurs)

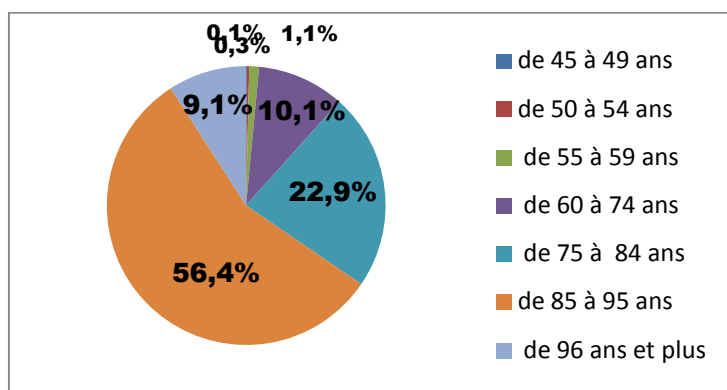
Entre 26 et 43% des personnes interrogées ont manifesté un intérêt pour des sessions de formation.

A. 2 Les indicateurs relatifs au profil des personnes accompagnées en établissement

● PLUS DE LA MOITIÉ DES RÉSIDENTS EN EHPAD ONT PLUS DE 85 ANS

Indicateur n°9 Age des résidents dans les EHPAD

Figure Répartition par tranches d'âge des résidents dans les EHPAD – source ANAP au 31/12/2016



● UN NIVEAU DE DÉPENDANCE QUI EST SUPÉRIEUR EN ÉTABLISSEMENT PAR RAPPORT AU DOMICILE MAIS QUI PROGRESSE

Indicateur n°10 Niveau de dépendance des bénéficiaires de l'APA en établissement

Tableau Évolution des GIR années 2010 et 2016 - sources Enéis, contrôle de gestion

	GIR1	GIR2	GIR3	GIR4	GIR5	GIR6
2010	16%	31%	15%	20%	8%	10%
2016	18%	36%	17%	20%	6%	3%

A noter que les bénéficiaires en GIR 6 sont en diminution (-7%), alors que les GIR 1 à 3 progressent entre 2 et 5%.

Indicateur n°11 Évolution du GIR moyen pondéré²⁷

Tableau Évolution des GIR années 2010 et 2016 - sources Enéis, contrôle de gestion

	EHPAD	EHPA	RA	ULSD
2010	634	308		816
2016	703	ND	240	829

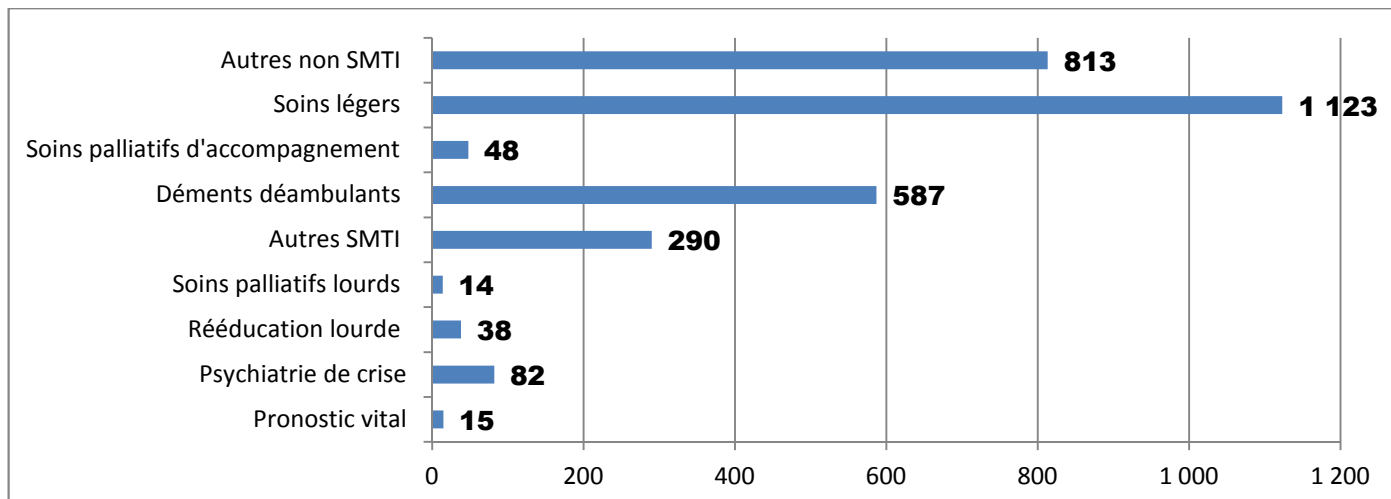
CONSTAT : Les personnes âgées entrent en établissement de plus en plus dépendantes, ceci démontre bien leur choix d'intégrer un EHPAD uniquement lorsque leur niveau de dépendance ne leur permet plus de vivre à domicile.

● L'ÉTAT DE SANTÉ DES RÉSIDENTS

²⁷ Le niveau de dépendance d'un établissement peut être apprécié par le GIR moyen pondéré qui mesure en nombre de points le niveau de prestations fourni par l'établissement pour la prise en charge de la dépendance. Le GMP est établi à partir du positionnement des pensionnaires sur la grille Aggir (autonomie gérontologie groupe iso-ressources).

Indicateur n°12 État de santé des résidents dans les établissements

Figure État de santé des résidents dans les établissements - source Contrôle de gestion au 31/12/2016²⁸



● **27% DE RÉSIDENTS EN EHPAD BÉNÉFICIENT D'UNE MESURE DE PROTECTION**

Indicateur n°13 Nombre de mesures de protection relatives aux résidents dans les EHPAD

Dans les EHPAD, au 31/12/2016, on recense **919 personnes (27%)** concernées par une mesure de protection.

● **UNE DURÉE MOYENNE DE SEJOUR EN EHPAD DE 2 ANS ET 7 MOIS INFÉRIEURE À LA VALEUR NATIONALE**

Indicateur n°14 Durée moyenne de séjour pour les résidents en EHPAD

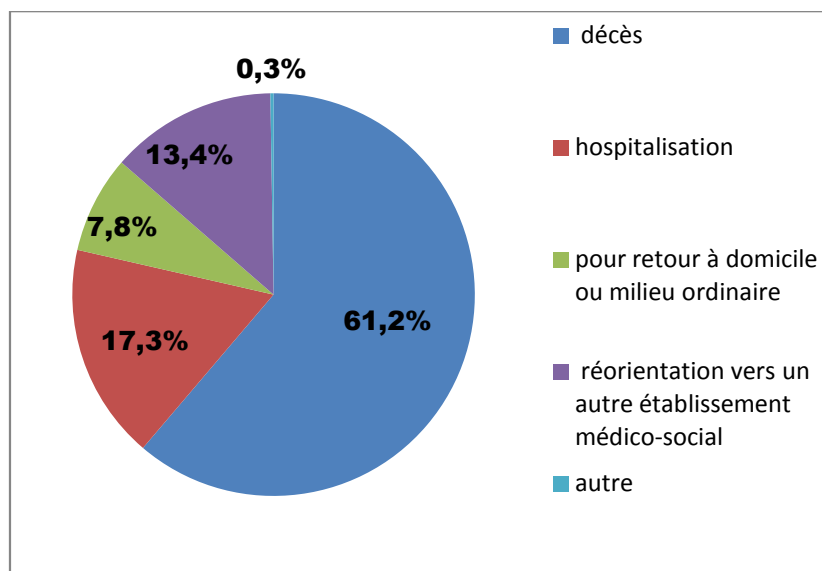
La durée moyenne du séjour pour les personnes à la sortie est de **2 ans et 7 mois** (Cf. source Direction de l'Autonomie) à comparer avec la donnée la plus récente (2015) fournie par la DREES au niveau national de 2 ans et 9 mois.

● **UNE RÉORIENTATION VERS D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS (13,4%) OU LE DOMICILE (7,8%) SONT AU DEUXIÈME ET TROISIÈME RANG APRÈS LE DÉCÈS OU L'HOSPITALISATION (74,6%)**

Indicateur n°15 Motifs de sorties des résidents en EHPAD

Figure Motifs de sortie des bénéficiaires APA dans les EHPAD- source Contrôle de gestion CD19 au 31/12/2016

²⁸ SMTI Soins Médico Techniques Importants



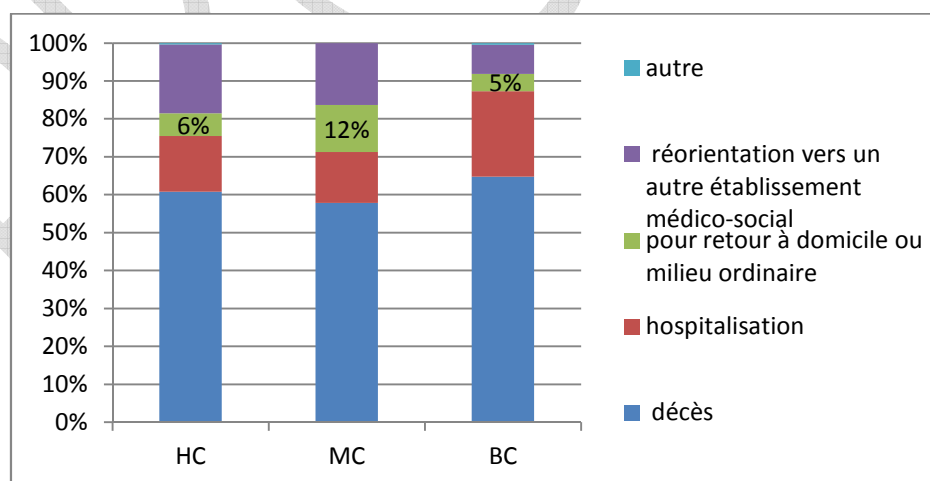
Plus de la moitié des résidents décèdent en établissement posant ainsi l'enjeu de l'accompagnement de fin de vie tant pour les résidents, leur famille que pour les professionnels des établissements.

Évolution du nombre de décès par an, en EHPAD en Corrèze : (Cf. source Direction de l'Autonomie, nombre de clôtures de mesure APA en établissement pour cause décès)

	2010	2015	2016	2017
Nombre de décès en établissement	660	736	731	770

Indicateur n°16 Répartition des motifs de sortie par territoire d'étude

Figure Proportion des motifs de sortie par territoire d'étude au 31/12/2016- source Contrôle de gestion CD19



La Moyenne-Corrèze présente le taux de retour à domicile ou milieu ordinaire le plus important (12%).

Le décès reste le 1^{er} motif de sortie. Après sondage auprès des établissements, les retours à domicile sont rarement motivés par des raisons financières mais plutôt par un retour à l'autonomie du résident ou de son aidant.

B. Les bénéficiaires des prestations départementales

B. 1 Les indicateurs relatifs au nombre de bénéficiaires corréziens par typologie d'aide ou de service financé par le Conseil départemental

Indicateur n°17 Nombre de bénéficiaires corréziens par typologie d'aide et/ou de service FINANCÉ par le Conseil départemental en Corrèze et hors département

Tableau Évolution du nombre de bénéficiaires des aides/services financés par le Conseil départemental- source Direction de l'Autonomie- CD19 (au 31/12)

	2010	2015	2016	2017
APA domicile (domicile, hébergement temporaire, accueil occasionnel en établissement, familles d'accueil)	4124	5 017	4 623	4 231
aide à domicile servie par un prestataire	1949	2863	2598	2581
aide à domicile servie par la famille	314	153	132	115
Portage de repas	500	705	658	604
accueil de jour /hbgt temporaire	52	116	105	106
Aide ménagère	128	110	92	92
Téléassistance	2258	2 790	2 579	2 422
APA MADO	0	24	23	21
APA établissement (hébergement permanent)	2924	3 053	3 133	3 190
Aide sociale hébergement (établissement, familles d'accueil)	626	539	568	563

CONSTAT : le suivi des 2 500 personnes à domicile réalisé en mode prestataire par les SAAD devra s'enrichir du projet individualisé d'aide et d'accompagnement conformément au cahier des charges prévu par le décret du 22 avril 2016.

Indicateur n°18 Évolution APA domicile-établissement 2010-2017

Tableau Évolution du nombre de bénéficiaires APA domicile/établissements 2010-2017- source Direction de l'Autonomie- CD19

	2010	2017
APA domicile	4124	4 231
APA établissement	2924	3 190
Total	7048	7 421

B. 2 Les indicateurs relatifs à la prise en charge à domicile

UN TAUX DE BÉNÉFICIAIRES APA DOMICILE SUPÉRIEUR AUX VALEURS RÉGIONALE ET NATIONALE AVEC UNE RÉPARTITION FAVORABLE À LA BASSE-CORRÈZE

Indicateur n°19 Taux de bénéficiaires APA domicile / 1 000 habitants

Tableau Taux 2017

	Corrèze	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze	Nouvelle Aquitaine	France Métropolitaine
2017	17,5	17,6	18,9	14,3	13,9	11,0

CONSTAT : En Corrèze, le taux de bénéficiaires APA pour 1 000 habitants est nettement supérieur à celui de la France, ce qui s'explique par la forte concentration de personnes âgées dans notre département.

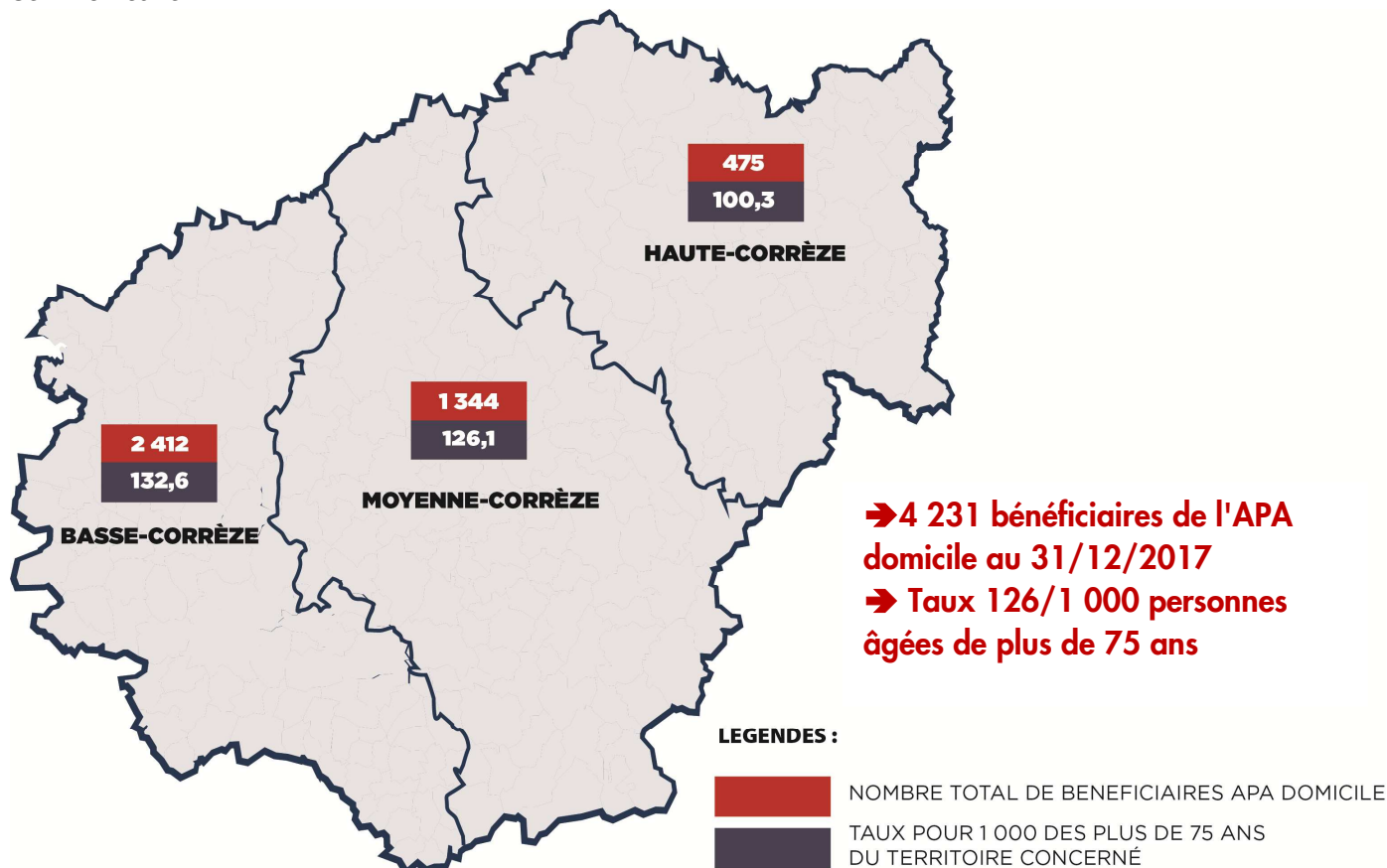
Indicateur n°20 Taux de bénéficiaires APA domicile / 1 000 personnes âgées de plus de 75 ans

Tableau Taux 2016 et 2017

	Corrèze	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze	France Métropolitaine
2016	137,6	144,4	138,6	109,1	120,1
2017	126	132,6	126,1	100,3	ND

CONSTAT : En Corrèze, le taux de bénéficiaires APA pour 1 000 habitants de plus de 75 ans est également supérieur à celui de la France.

Carte Répartition des bénéficiaires APA domicile et taux /1 000 personnes de plus de 75 ans par territoire d'étude au 31 décembre 2017- données Direction de l'Autonomie -valorisation Direction de la Communication



UN LARGE PANEL D'AIDES COMPLÉMENTAIRES POUR LE MAINTIEN A DOMICILE

Indicateur n°21 Nombre de bénéficiaires de l'aide ménagère à domicile

	Corrèze	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze
2017	92	47	28	17

Au 31/12/2017, **127** bénéficiaires

Indicateur n°22 Nombre de bénéficiaires de portage de repas à domicile et au titre de l'APA

	nombre de bénéficiaires du portage de repas
2015	2304
2016	2360
2017	2318

Au 31/12/2017, **2 318** bénéficiaires d'un portage de repas

	Corrèze	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze
2017	604	339	209	56

Au 31/12/2017, **604** bénéficiaires payés au titre de l'APA

Ils représentent en 2017 14% des bénéficiaires de l'APA domicile contre 12% en 2010 (Cf. source Enéris diagnostic schéma de l'autonomie 2012-2016).

CONSTAT : Le Conseil Départemental a soutenu l'organisation d'un maillage de services de portage de repas à domicile pour les personnes fragiles en perte d'autonomie, le portage de repas étant un des éléments du bouquet de services pour le maintien à domicile /la prévention de la perte d'autonomie.

A ce titre, ce sont 17 services qui interviennent dans le cadre d'un conventionnement avec le CD19.

L'activité globale des 17 services en 2017 représente 385 033 repas servis à 2 318 personnes.

La grande majorité de ces services rencontre des difficultés d'équilibre budgétaire. D'autant qu'une offre commerciale complémentaire de livraison de repas à domicile s'est développée ces dernières années.

Indicateur n°23 Nombre de bénéficiaires de téléassistance à domicile payés au titre de l'APA

	Corrèze	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze
2017	2 422	1 411	779	232

Au 31/12/2017, **2 422** bénéficiaires payés au titre de l'APA

Indicateur n°24 Nombre de bénéficiaires de la téléassistance et pack domotique

Tableau Nombre de bénéficiaires de la téléassistance et pack domotique- source Corrèze téléassistance

	Nouveaux abonnés	au 31/12
2015	1 327	
2016	1 158	
2017	1 193	5 827

CONSTAT : Les bénéficiaires de la Téléassistance et Domotique servies par Corrèze Téléassistance se répartissent à plus de 54% en Basse Corrèze, plus de 33% en Moyenne Corrèze et 12% en Haute Corrèze.

Ce dispositif de Téléassistance est très mobilisé non seulement par les bénéficiaires de l'APA, mais également par l'ensemble des corréziens en perte d'autonomie. Ce service comprend également des appels de convivialité (1 par mois et 1 à date anniversaire) très appréciés par les bénéficiaires vivant seuls pour la plupart.

NB : Les services de téléassistance sont proposés par plusieurs prestataires dont Corrèze Téléassistance en délégation de service public

Indicateur n°25 Nombre de bénéficiaires de l'aide "maintien à domicile des personnes âgées dépendantes par l'adaptation de leur logement"(bénéficiaires de plus de 60 ans)

Tableau Évolution du nombre de bénéficiaires de l'aide "maintien à domicile des personnes âgées dépendantes par l'adaptation de leur logement" source service Habitat- CD

année	nombre de dossiers	montant des subventions accordées
2007	79	184 014,00 €
2008	54	117 517,00 €
2009	56	100 767,00 €
2010	45	75 052,00 €
2011	58	123 304,00 €
2012	42	91 257,00 €
2013	34	65 037,00 €
2014	42	92 639,00 €
2015	43	79 812,00 €
2016	52	99 582,00 €
2017	53	103 941,00 €
au 3/08/2018	32	53 566,00 €
TOTAL	590	1 186 488,00 €

Indicateur n°26 Nombre de bénéficiaires de l'aide "adaptation du logement à la perte d'autonomie"

Tableau Évolution du nombre de bénéficiaires de l'aide "adaptation du logement à la perte d'autonomie"

année	nombre de dossiers	montant des subventions accordées
2016	3	8 040,00 €
2017	8	21 900,00 €
2018	3	11 700,00 €
TOTAL	14	41 640,00 €

Indicateur n°27 Nombre de bénéficiaires des prestations de lutte contre l'isolement offertes par les associations locales

Les actions de lutte contre l'isolement conduites au niveau départemental ont permis en 2017 à 20 698 personnes de bénéficier d'une action de prévention.

Indicateur n°28 Nombre de personnes de plus de 75 ans qui ne conduisent pas ou plus

Au niveau national :

44% des plus de 75 ans déclarent être gênés pour se déplacer.

Au niveau départemental :

Si les statistiques de sécurité routière départementale prouvent que les seniors ne sont pas plus dangereux que les autres au volant, ils ont néanmoins besoin d'une remise à niveau pour appréhender les nouvelles conditions de circulation (15% du total des blessés ont + 65 ans).

A noter en parallèle que les seniors habitent à environ 15 min du panier de services indispensables à leur maintien à domicile.

Pour ces personnes, dans les zones rurales dépourvues de commerces ambulants l'approvisionnement en produits d'alimentation est compliqué, tout comme l'accès aux produits pharmaceutiques ou autres.

Ainsi donc l'enjeu est bien de "faire venir" jusqu'au domicile les produits et services nécessaires pour ces publics.

Indicateur n° 29 Nombre de personnes âgées qui sont impliquées dans la vie associative (source ORS - Rapport n° 274 - juin 2018)

Données nationales : Les personnes âgées sont plus de 5 millions à être investies dans le milieu associatif. Elles sont aussi un fervent soutien de la solidarité familiale (Source : site du ministère des solidarités et de la santé - MAJ : 2-03-18)

Données Limousines : 11% des personnes âgées sont bénévoles dans une association dont 17% entre 75 et 79 ans.

CONSTAT

Le rôle citoyen activé par la personne âgée est un réel levier pour retarder la perte d'autonomie.

Ainsi, l'isolement géographique combiné à l'impossibilité de conduite rend le maintien de cette activité citoyenne impossible. Le quotidien perd du sens et peut accélérer l'entrée dans la dépendance.

● PRÉVENTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN FRAGILITÉ :

Indicateur n°30 Nombre de bénéficiaires des visites des ICA dans le cadre des actions de prévention :

Le Département finance les Instances de Coordination de l'Autonomie à hauteur de près de 1.5 Millions d'euros.

Dans ce cadre, elles sont en charge de réaliser des visites à domicile afin de :

- diagnostiquer les situations fragiles concernant tant les personnes en perte d'autonomie que les aidants
- accompagner les personnes dans les démarches administratives,
- coordonner les interventions à mettre en œuvre dans les situations d'urgence
- rendre compte à la Direction de l'Autonomie via un cahier de coordination afin de partager les informations capitalisées et d'optimiser les prises en charge.

Fin 2018, près de 5 000 personnes auront été visitées et accompagnées.

● DES OFFRES EXPÉRIMENTALES

Indicateur n°31 Nombre de bénéficiaires MADO sur le territoire de Moyenne Corrèze

Au 31/12/2017, 21 personnes bénéficient de ce dispositif **autorisé sur un secteur géographique limité**.

	Corrèze	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze
2017	21	0	21	0

A noter concernant la mise en place de la Maison de retraite à Domicile : l'action 18 de l'ancien schéma est complètement réalisée, ce dispositif est installé et l'évaluation conjointe CD -ARS a été réalisée. En conclusion, cette offre qui permet des prises en charge plus sécurisées apporte satisfaction aux usagers, néanmoins son accessibilité financière et la quasi absence des prises en charge des grandes dépendances en font un service spécifique et non généralisable.

Indicateur n°32 Nombre de bénéficiaires de l'offre expérimentale transports adaptés (Source ORS du Limousin - Juin 2016)

Le véhicule individuel est cité comme le moyen de transport le plus utilisé : 69%

Les autres moyens de locomotion sont le taxi (21%), le transport en commun (6%) et le transport à la demande (6%).

Expérimentation territoriale de transport collectif via la Conférence des financeurs²⁹ : une expérimentation lancée en 2017 sur 3 territoires : 39 personnes âgées ont bénéficié de ce dispositif pour 120 sorties.

CONSTAT : Les personnes âgées ont besoin de solutions de transports organisées localement pour lutter contre l'isolement géographique, l'objectif étant de pallier les difficultés d'accès aux services médicaux, aux points d'approvisionnement, mais aussi d'assurer un maintien du lien social essentiel à la prévention de la perte d'autonomie des personnes.

Indicateur n°33 Nombre de bénéficiaires de l'action dénutrition - Conférence des financeurs

La dénutrition des personnes âgées est un véritable enjeu de santé publique. En effet, aujourd'hui en France, cette maladie silencieuse est repérée chez au moins 4 à 10% des personnes à domicile. Adoptées suffisamment tôt, des recommandations alimentaires simples permettent de prévenir ou de retarder la survenue de nombreuses pathologies, de maintenir un bon état général et de contribuer à repousser l'âge de la dépendance. En tenant compte de ce repérage national, on recense 900 personnes âgées corréziennes qui sont potentiellement en risque de dénutrition sur les territoires concernés par l'expérimentation.

Les 4 expérimentations démarrées début 2018 devront faire l'objet d'une évaluation précise pour ensuite organiser la diffusion des bonnes pratiques en la matière.

²⁹ Conférence des financeurs = dispositif mis en place par la Loi ASV qui a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus autour d'une stratégie commune Cf. CNSA

A ce jour : 312 personnes informées (mixant personnes âgées - aidants familiaux - aidants professionnels - professionnels du maintien à domicile)

Indicateur n°34 Le numérique comme outil de prévention (Données ORS du Limousin - Juin 2018)

32% des 75-79 ans utilisent internet et 70% utilisent un téléphone portable

Sur le plan départemental, plusieurs actions en faveur du développement des usages numériques auprès des seniors ont été lancées dont l'objectif est multiple : lutter contre l'isolement, maintenir les liens sociaux, stimuler les fonctions cognitives des personnes, être acteur de sa vie citoyenne (démarches administratives)...

Depuis début 2018 : 290 personnes âgées mobilisées

CONSTAT : Pour éviter l'accroissement de la fracture numérique chez les seniors, le déploiement des usages à l'ensemble de la population est incontournable.

● UN ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS

Indicateur n°35 Nombre de bénéficiaires de l'offre expérimentale accueil de jour itinérant

La loi ASV a introduit la création d'un droit au répit des aidants.

47% de la population des plus de 75 ans ne vivent pas seuls en Corrèze et sont accompagnés par leurs proches.

Au 31/05/2018 : 44 personnes âgées participent régulièrement aux Accueils de jour itinérants pour un total d'environ 900 participations pour l'ensemble de ces 44 personnes.

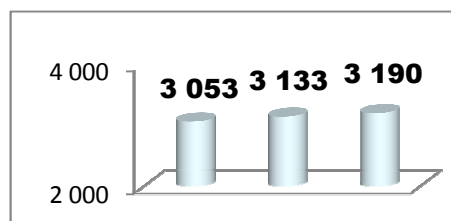
B. 3 Les indicateurs relatifs à la prise en charge dans les établissements pour personnes âgées

● UNE LÉGÈRE AUGMENTATION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES APA ÉTABLISSEMENTS (+4,5%) AVEC UNE PART STABLE DE BÉNÉFICIAIRES RÉSIDANT DANS DES ÉTABLISSEMENTS HORS DÉPARTEMENT (12-13%)

Indicateur n°36 Évolution du nombre de bénéficiaires APA établissement

Tableau Évolution du nombre de bénéficiaires corréziens APA établissements corréziens et hors département - source Direction de l'Autonomie CD19

2015-2016-2017- source Direction de l'Autonomie CD19



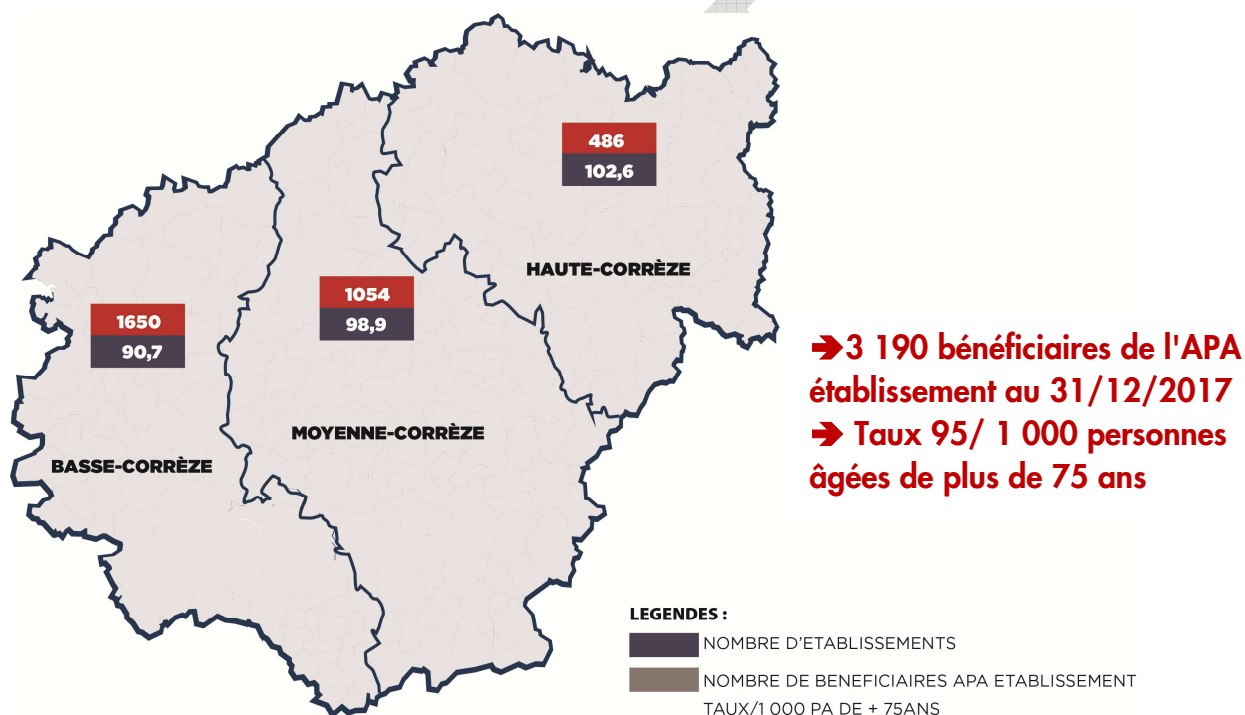
	2015		2016		2017	
établissements hors département	376	12%	399	13%	409	13%
établissements corréziens	2 677	88%	2 734	87%	2 781	87%
dont établissements privés	85	3%	91	3%	89	3%
dont dotation globale	2 592	85%	2 643	84%	2 692	84%
TOTAL	3 053	100%	3 133	100%	3 190	100%

Indicateur n°37 Taux de bénéficiaires APA établissement / 1 000 personnes âgées de plus de 75 ans

Tableau Taux 2016 et 2017

	Corrèze	France Métropolitaine
2016	93,3	86,5
2017	95,0	ND

Carte Répartition des bénéficiaires APA établissement et taux /1 000 personnes de plus de 75 ans par territoire d'étude au 31 décembre 2017- données Direction de l'Autonomie- valorisation Direction de la Communication



Indicateur n°38 Taux de places autorisées EHPAD/1000 personnes âgées de plus de 75 ans

	Corrèze	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze
2017	109	89,7	118,6	158,2

Indicateur n°39 Nombre total de résidents dans les EHPAD en Corrèze

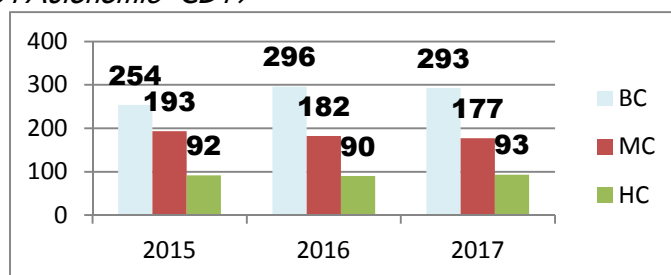
Tableau Nombre total de personnes accompagnées dans les EHPAD par territoire d'étude au 31/12/2016 et dans l'année pour tout type d'hébergement par territoire d'étude- source contrôle de gestion CD19

	Corrèze	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze
Personnes accompagnées au 31/12/2016	3 404	1 478	1 224	702
Personnes file active ³⁰	4 832	2 054	1 775	1003

³⁰ File active = ensemble de personnes qui ont été vues au moins une fois pendant l'année de référence quel que soit le nombre et la durée de la prise en charge. La file active correspond à toute personne entrée et sortie pendant l'année = nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12 + nombre de sorties définitives dans l'année

Indicateur n°40 Évolution du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement

Tableau Évolution du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement par territoire d'étude (2015-2017) –source Direction de l'Autonomie -CD19



→ 563 en 2017

Indicateur n°41 Taux de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement pour 1 000 personnes de plus de 75 ans

	Corrèze	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze	Nouvelle Aquitaine	France métropolitaine
2017	16,9	16,3	17,1	19,0	15,2	19,3

Indicateur n°42 Nombre de bénéficiaires PHV en établissement pour personnes âgées

	2010	2015	2016	2017
PHV	168	188	198	201
B	82	98	98	101
M	53	78	85	84
H	33	12	15	16

CONSTAT : La majorité des PHV (201/231) sont accueillies dans des EHPAD dans le cadre d'une prise en charge uniquement formalisée dans le cadre du projet d'établissement.

B. 4 Les indicateurs relatifs à la prise en charge dans les familles d'accueil

Indicateur n°43 Nombre de personnes âgées accueillies dans les familles d'accueil

Au 31/12/2017, nombre de personnes âgées accueillies au 31/12/2017 est de **26** dont 8 au titre de l'aide sociale.

A noter concernant le développement des accueils individuels : au titre de l'action 11 du précédent schéma, il est constaté une progression du nombre d'accueillants familiaux (34 en 2002 pour 60 places contre 45 en 2016 pour 85 places). L'action est réalisée sur le développement d'accueillants familiaux, mais il n'y a pas eu de créations de familles d'accueil thérapeutique. A noter également que l'offre n'est pas mobilisée à 100%.

Indicateur n°44 Nombre de personnes âgées accueillies dans les résidences autonomie

321 places d'hébergement permanent avec un taux d'occupation allant de 77 à 100 % et un délai d'attente allant de quelques jours sur la Haute-Corrèze à 1 à 6 mois sur la Basse et Moyenne Corrèze.

11 places d'hébergement temporaire avec un taux d'occupation de 22 à 98%.

Indicateur n°45 Nombre de personnes âgées accueillies dans les MARPA

Un taux d'occupation de 100% sur 36 places avec un délai d'attente de 2 à 6 mois.

Indicateur n°46 Nombre de personnes âgées accueillies dans logements adaptés

119 logements adaptés, avec un taux d'occupation de 75 à 100% et un délai d'attente de 6 à 12 mois.

C. Diagnostic/Enjeux

→ En Corrèze, EN 2016³¹, ON COMPTABILISE :

4 623 bénéficiaires de l'APA domicile
dont **4 427** résidant uniquement à domicile,
dont **106** en hébergement temporaire,
dont **22** en familles d'accueil
23 bénéficiaires du dispositif MADO
92 bénéficiaires de l'aide ménagère
3 133 bénéficiaires de l'APA établissement
3 404 résidents dans les établissements corréziens
4 832 personnes en file active dans les établissements
568 bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement
201 PHV accueillies en EHPAD, bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement

● UN PROFIL SENSIBLEMENT DIFFÉRENT SELON LE MODE D'HÉBERGEMENT

Répartition femmes/hommes

Sur l'ensemble des bénéficiaires de l'APA domicile, les femmes représentent 72% en 2016 et 74% en 2017. Concernant les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement 71% sont des femmes.

Age moyen

65% des **résidents en établissements** ont plus de 85 ans au 31/12/2016.

L'âge moyen d'une personne âgée qui entre dans un EHPAD est de 85 ans en 2016, donnée qui a peu évolué en 10 ans : 83 ans en 2008, 85 ans en 2010.

Pour le dispositif **MADO**, l'âge moyen est supérieur. Il est de 88 ans.

Le bénéficiaire de **l'APA domicile et établissement** a en moyenne 84 ans en 2016 contre 82 ans en 2017.

État de santé / niveau de dépendance

Dans les dispositifs APA à domicile et MADO, les personnes en GIR 4 sont les plus nombreuses, respectivement représentant 65% et 61%. Le pourcentage est légèrement inférieur pour la France métropolitaine avec 59% de GIR 4.

Dans les établissements, les personnes en GIR 1 et 2 représentent 56% des résidents.

³¹ Ce sont les données 2016 qui ont été valorisées comme chiffres clefs car comparables avec les données issues des établissements qui sont fiabilisées sur l'année 2016

Définition file active = ensemble de personnes qui ont été vues au moins une fois pendant l'année de référence quel que soit le nombre et la durée de la prise en charge. La file active correspond à toute personne entrée et sortie pendant l'année = nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12 + nombre de sorties définitives dans l'année

Durée moyenne du séjour

La durée moyenne de séjour est de 1 an et trois mois dans le dispositif MADDO. Il se chiffre à 2 ans et 7 mois dans les EHPAD contre 2 ans et 9 mois au niveau national.

● UN PROFIL MIEUX CONNU EN ÉTABLISSEMENT

A l'exception des données sexuées qui ne sont pas renseignées, le profil des personnes âgées est mieux connu dans les établissements qu'à domicile.

● DES MOTIFS DE SORTIE EN EHPAD CONSTITUÉS MAJORITAIREMENT PAR DES DÉCÈS

Les motifs de sortie sont marqués par un pourcentage de retour à domicile de 7,8% (9% pour la France). C'est la Moyenne-Corrèze qui affiche un pourcentage supérieur pour les retours à domicile soit 12% au lieu de 7,8% pour la Corrèze et 5% pour la Basse-Corrèze.

Cependant la fin de séjour s'explique en majeure partie par les décès (61,7 % en Corrèze pour 70% en France). Les établissements corréziens accompagnent environ 800 fin de vies.

● UN POURCENTAGE DE RÉSIDENTS BÉNÉFICIAIRE D'UNE MESURE DANS LA NORME NATIONALE

En 2016, ce sont ainsi 919 résidents qui bénéficient d'une mesure de protection (27%) équivalent à celui constaté en France (28%).

➔ UN NOMBRE DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENTS ET DE PERSONNES SUIVIES IMPORTANT

Si l'on ajoute aux allocations les aides apportées aux personnes âgées pour rester à leur domicile, on compte en 2017, **11 256 mesures de suivi direct**³² des personnes âgées par le Conseil départemental en faveur de l'autonomie.

Le nombre de personnes accompagnées est pour la même année de 7 534 bénéficiaires de l'APA à domicile, en établissement ou de l'aide ménagère.

➔ UN TAUX DE BÉNÉFICIAIRES DE L'APA DOMICILE ET ÉTABLISSEMENT SUPÉRIEUR AUX VALEURS RÉGIONALE ET NATIONALE AVEC UNE AUGMENTATION DES BÉNÉFICIAIRES DE L'APA ÉTABLISSEMENT

Le taux de bénéficiaires de l'APA à domicile en 2016 pour 1 000 personnes de plus de 75 ans en Corrèze reste plus élevé (137,6) que celui relevé en Nouvelle Aquitaine (122,4) et en France (120,1). De même, le taux de bénéficiaires de l'APA établissement en 2016 pour 1 000 personnes de plus de 75 ans en Corrèze présente une valeur supérieure (93,3) à la donnée régionale (89,2) et nationale (86,5). En 2017, le taux de l'APA domicile diminue (126) alors que celui de l'APA établissement augmente (95) accompagné d'une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement (+57 personnes). A noter par ailleurs que le taux APA domicile en Corrèze demeure supérieur aux données de la Haute-Vienne (110,1) et du Puy-de-Dôme (107,4).

³² Ont été comptabilisées les mesures APA domicile, portage de repas, téléassistance dans le cadre de l'APA, aide ménagère, APA MADDO, APA établissement, aide sociale à l'hébergement. A noter qu'une personne peut bénéficier de plusieurs aides. Le nombre de mesures est différent du nombre de bénéficiaires.

Au niveau territorial, on constate des écarts importants pour l'APA. En 2017, la Haute-Corrèze affiche le taux le plus bas pour le ratio APA domicile /1 000 personnes de plus de 75 ans (100,3) ; la Basse Corrèze est en dernière position pour le ratio APA établissement /1 000 personnes de plus de 75 ans (90,7) sur la même année considérée. Par contre, le taux d'aide sociale à l'hébergement (19) est supérieur en Haute-Corrèze qui présente également le taux de bénéficiaires APA établissement le plus élevé (102,6).

L'alternative dans la problématique domicile/établissement que constitue le choix de l'accueil en familles d'accueil est retenu par 26 personnes **âgées** en 2017 et reste une option à la marge aujourd'hui. Au-delà de cette offre spécifique, de nouvelles propositions sont à réfléchir pour élargir le panel d'offre.

L'APA demeure l'intervention majeure du Conseil Départemental. Les projections nationales qui prévoient pour 2060 un nombre de bénéficiaires à 2,3 millions pour 1,5 aujourd'hui, invitent à un examen précis de l'impact démographique en Corrèze.

Si on applique l'évolution de la population des personnes de plus de 75 ans qui passerait de 14% de la population totale en 2017 à 19% en 2040 (scénario projection INSEE), aux 7 421 bénéficiaires APA en 2017 (4 231 APA domicile et 3 190 APA établissement), ce nombre serait porté à près de 10 100 bénéficiaires.

→ DES ACCOMPAGNEMENTS À DOMICILE COMPLÉMENTAIRES

D'autres types d'accompagnement sont proposés :

. **Le portage de repas** : en 2017 ce sont 2 318 Corrèziens qui bénéficient de ce service dispensé directement par les Instances de Coordination de l'Autonomie, et par d'autres structures. Parmi l'ensemble des bénéficiaires du service, 604 sont pris en charge par le Conseil départemental dans le cadre de l'APA.

. **Le recours à la téléalarme** : en 2017 ce sont 5 827 Corrèziens qui bénéficient du service, proposé dans le cadre d'une délégation de services publics, dont 2 422 bénéficiaires de l'APA.

. **L'aide ménagère** : en 2017, ce sont 92 personnes qui sont bénéficiaires.

→ LES PARTICULARITÉS CORRÉZIENNES EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

- Les Instances de Coordination de l'Autonomie interviennent au service des personnes âgées pour les informer, les accompagner dans leurs démarches mais aussi prévenir en initiant des prises en charge adaptées, au moyen de visites à domicile, la perte d'autonomie ou l'épuisement des aidants, sur leur territoire.

- L'expérimentation Maison De Retraite A Domicile (MADO) qui concerne la Moyenne-Corrèze permet à 21 personnes de rester plus longtemps à domicile.

- L'isolement des personnes âgées notamment en zone rurale est une problématique de vie dans les territoires et nécessite une prise en considération pour mieux garantir le maintien à domicile.

Par ailleurs, 1 228 128 € d'aides ont été accordées par le service Habitat du Conseil départemental à 604 bénéficiaires depuis 2007 afin de compenser la perte d'autonomie.

→ UNE APPROCHE PAR TERRITOIRE QUI MONTRE À QUELQUES EXCEPTIONS PRÈS UNE HOMOGENÉITÉ DES BÉNÉFICIAIRES

En effet, la plupart des données rapportées à la population des plus de 75 ans confirme des positions proches de la moyenne corrézienne pour chacun des trois territoires.

C'est le cas des répartitions par GIR des résidents et des bénéficiaires de l'APA à domicile.

On note cependant que la Haute-Corrèze affiche le taux le plus bas pour le ratio APA domicile / 1 000 personnes de plus de 75 ans (100,3 contre 126 en Corrèze) et la Basse Corrèze est en dernière position pour le ratio APA établissement / 1 000 personnes de plus de 75 ans (90,7 contre 95 en Corrèze).

Parallèlement, le taux en Haute-Corrèze est supérieur à la moyenne départementale pour l'aide sociale à l'hébergement (19).

Pour autant, en lien avec les perspectives démographiques présentées, il y a lieu d'ores et déjà d'être également dans l'anticipation des besoins des nouveaux séniors issus du baby boom pour lesquels les attentes sont différentes des publics en perte d'autonomie d'aujourd'hui.

PROJET

3. VOLET PERSONNES AGEES - L'OFFRE ACTUELLE REpond-ELLE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS?

A. L'offre d'accueil

A. 1 Les indicateurs relatifs à l'offre d'accueil

Indicateur n°1 Taux d'équipement global EHPAD, MADO, USLD, Résidences autonomie en Corrèze

Tableau Capacité globale en Corrèze des établissements pour personnes âgées EHPAD - MADO- USLD- résidences autonomie au 12/04/2018/2020- par territoire d'étude- source contrôle de gestion- CD19

	Au 12/04/2018				Projection 2020
	Basse Corrèze	Moyenne Corrèze	Haute Corrèze	Total 2018	Total 2020
EHPAD	1 633	1 265	750	3 648	3 570
MADO	0	40	0	40	40
USLD	52	124	60	236	236
Résidences Autonomes	276	59	144	479	479
Total	1 961	1 488	954	4 403	4 325

D'ici 2020 les capacités diminueront suite aux restructurations prévues dans les EHPAD :

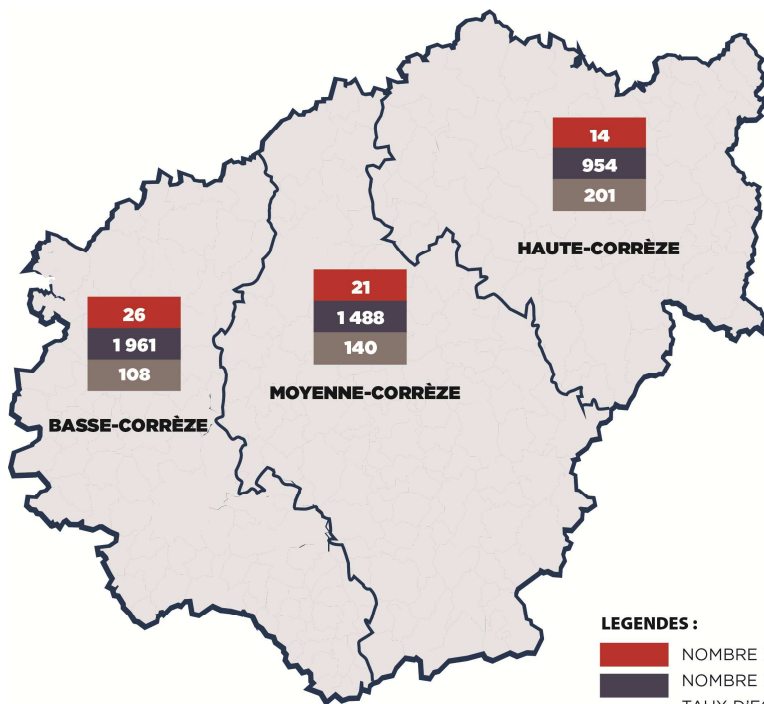
- **66 places** à **CORNIL**
- **12 places** à **BUGEAT**

Le nombre de places en USLD est passé de 672 en 2007 à 236 en 2008 soit -436 places.

En effet, les circulaires de mai 2006 et de mai 2007 ont établi les modalités d'adaptation du nombre de places USLD aux besoins de prise en charge "des personnes présentant une pathologie organique ou chronique ou une polypathologie, soit active au long cours, soit susceptible d'épisodes répétés de décompensation et pouvant entraîner ou aggraver une perte d'autonomie durable".

Cette réduction du nombre de places adaptées à l'accueil de personnes ayant besoin d'un accompagnement important n'est pas cohérent avec le niveau de dépendance de plus en plus important des personnes âgées accueillies en EHPAD aujourd'hui.

Carte Répartition des établissements et taux d'équipement par territoire d'étude- source contrôle de gestion CD19- données contrôle de gestion - valorisation Direction de la Communication



EHPAD/MADO/USLD/RESIDENCES AUTONOMIE

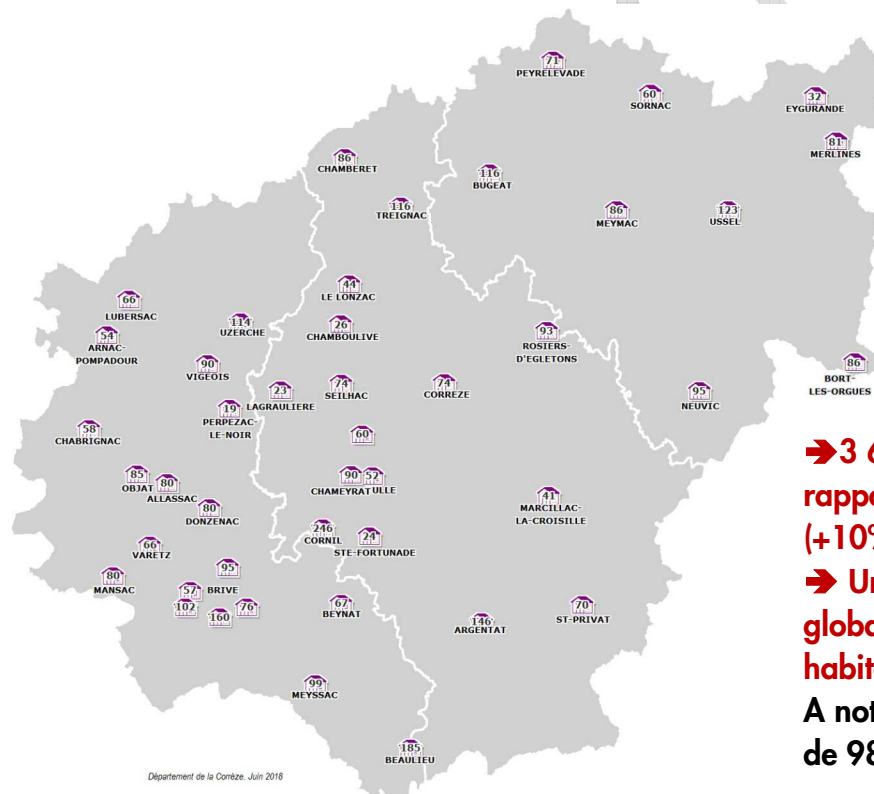
→ 4 403 places
 → Un taux d'équipement global de 131/1 000 habitants de plus de 75 ans
 A noter le taux en France est de 121,7

LEGENDES :
 ■ NOMBRE D'ETABLISSEMENTS
 ■ NOMBRE DE LITS ET DE PLACES
 ■ TAUX D'EQUIPEMENT/1 000 HABITANTS DE PLUS DE 75 ANS DU TERRITOIRE CONCERNÉ

Si l'on applique le taux national d'équipement à la population corrézienne des plus de 75 ans, l'offre serait de 3 406 places, l'offre actuelle étant donc théoriquement supérieure de 997 places.

Indicateur n°2 Répartition et capacité des EHPAD par territoire d'étude

Carte Répartition et capacité des EHPAD par territoire d'étude au 31/12/2016- source contrôle de gestion-CD19



→ 3 648 places en 2016 par rapport à 3 315 en 2010 (+10%)
 → Un taux d'équipement global EHPAD de 108,5/1 000 habitants de plus de 75 ans
 A noter le taux en France est de 98,4

	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze	Corrèze
Nombre de places en EHPAD	1 633	1 265	750	3 648
% des places	45%	35%	20%	100%

Taux /1 000 personnes âgées de plus de 75 ans	89,7	118,6	158,2	108,5
% des personnes des plus de 75 ans/population concernée	54%	32%	14%	100%

ACCUEIL EN EHPAD

	Capacité d'accueil	Nombre de corréziens accueillis en Corrèze	Nombre de corréziens accueillis hors Corrèze	Capacité d'accueil disponible pour les hors département
2017	3648	2984	409	664

CONSTAT : La Haute-Corrèze présente un taux d'équipement élevé rapporté à sa population de + 75 ans.

A noter que s'agissant de la politique d'accueil : la mise en place du dossier d'inscription unique est réalisée dans l'ensemble des EHPAD du département conformément à l'action 7 du précédent schéma. Cette dynamique va s'enrichir avec la question du suivi des orientations et l'outil Via Trajectoire.

Indicateur n°3 Répartition des capacités de lits et places autorisées et installées en EHPAD par typologie d'hébergement³³

Tableau Répartition des capacités des EHPAD selon les modalités d'hébergement par territoire d'étude - source contrôle de gestion places autorisées /places installées au 31/12/2016

³³Places autorisées = inscrites aux arrêtés d'autorisation /Places installées = mises en fonctionnement après visite de conformité - Places occupées = occupées physiquement par un bénéficiaire.

	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze	Corrèze
Hébergement permanent				
Nombre de places autorisées	1 583	1 220	723	3 526
Taux d'hébergement permanent / 1 000 personnes de plus de 75 ans	87,0	114,4	152,6	106,7
Nombre de places installées	1 483	1 205	717	3 405
Taux d'occupation	99%	100%	99%	99%
Hébergement temporaire				
Nombre de places autorisées	22	35	8	65
Taux d'hébergement temporaire / 1 000 personnes de plus de 75 ans	1,2	3,3	1,7	1,9
Nombre de places installées	18	35	8	61
Taux d'occupation	66%	81%	74%	74%
Accueil de jour				
Nombre de places accueil de jour	28	10	19	57
Taux d'accueil de jour / 1 000 personnes de plus de 75 ans	1,5	0,9	4,0	1,7
Nombre de places installées	25	10	19	54
Taux d'occupation	45%	80%	58%	54%
Total places autorisées	1 633	1 265	750	3 648
Total places installées	1 526	1 250	744	3 520
Taux places installées / places autorisées	92,8%	98,8%	99,2%	96,2%

A noter s'agissant du suivi de la qualité dans les établissements : l'action 6 du précédent schéma a préconisé la mise en place de suivi de la qualité en établissement, action réalisée via les outils imposés dans le cadre de la loi de 2002 et recommandations de l'ANESM. La procédure de signalement a été réalisée, restera à retrouver cette traçabilité dans les futurs CPOM à réaliser avec l'ARS.

L'hébergement permanent correspond à 97% des places autorisées, l'hébergement temporaire à 1,7%, l'accueil de jour à 1,6%.

Le taux en hébergement permanent est très élevé en Haute-Corrèze (152,6) ainsi que le taux de places en accueil de jour (4), creusant des écarts significatifs avec les deux autres territoires.

Seul le taux en hébergement temporaire n'est pas favorable à la Haute-Corrèze étant placée en seconde position (1,7) loin derrière la Moyenne-Corrèze (3,3) mais proche du niveau de la Basse-Corrèze (1,2).

Fin 2016, 2734 bénéficiaires corréziens occupaient une partie des 3526 places d'accueil permanent en EHPAD, soit 78% de la capacité.

Les établissements accueillent des résidents venant d'autres départements pour compléter leur activité.

La Corrèze offre ainsi aux autres départements des places d'accueil et assure ainsi une solidarité territoriale indispensable.

Indicateur n°4 Evolution du nombre de places hébergement temporaire et accueil de jour

Tableau Evolution du nombre de places hébergement temporaire et accueil de jour 2010-2016 - source données 2010 Enéis diagnostic schéma de l'Autonomie (2012-2016)

Hébergement temporaire	2010	2016
nombre de places	106	65
taux / 1 000 personnes de plus de 75 ans	3,3	1,9
Accueil de jour		
nombre de places	77	57

taux /1 000 personnes de plus de 75 ans	2,4	1,7
---	-----	-----

En 2016, 21 EHPAD offrent un hébergement temporaire. En 2010, 22 structures offraient un hébergement temporaire dont 4 "Centres d'hébergement temporaire" plutôt orientés sur l'accueil hivernal, 4 structures qui ont fermé depuis (représentant 46 places en moins à elle seule).

En 2016, 8 EHPAD offrent un Accueil de jour, contre 18 en 2010. La diminution de 20 places est générée par deux facteurs:

- 1) l'application d'une circulaire en 2010 fixant une capacité réglementaire de 6 accueils minimum par structure qui a conduit à une réorganisation de l'offre via des suppressions, des requalifications et des créations.
- 2) par un manque d'attractivité d'une offre peu mobilisée sur le territoire (difficulté de "recrutement" de résidents).

Par ailleurs, on comptabilise 5 places en chambres relais qui peuvent être activées par la Coordination Territoriale d'Appui de PAERPA, dispositif de parcours santé des Aînés sur le territoire de Basse Corrèze, dispositif en cours de déploiement sur les 2 autres territoires.

Ces accueils en hébergement temporaire, accueil de jour participent au "bouquet de services" proposé à la personne âgée et à sa famille. Il y a lieu d'identifier le taux de mobilisation et le niveau de réponse apporté aujourd'hui et demain.

A noter conformément à la diversification de l'offre : conformément à l'action 17, on constate un développement de l'offre de répit avec un accroissement de réseau local d'aide aux aidants (6 avant le 31/12/2017 qui conduisent plus de 92 actions) également dans le cadre convention CD-CNSA, des actions de soutien aux aidants ont été financées.

Indicateur n°5 Nombre de places pour personnes âgées de 60 ans et plus suivies pour la maladie d'Alzheimer et apparentée en établissement d'hébergement- places spécifiques + PASA (Pole d'activités et de soins adaptés)+UHR (Unités d'Hébergement Renforcées)

Tableau Répartition par territoire d'étude des places et taux/1 000 habitants source Contrôle de gestion- État des lieux Fondation Médéric Alzheimer 2017

	Corrèze	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze	Nouvelle Aquitaine	France entière
2017	559	246	177	136	11 966	104 291
Taux/1 000 habitants de plus de 75 ans	16,7	13,5	16,6	28,7	17,9	17,2

Tableau Répartition par type d'accueil - source Contrôle de gestion CD19

	2010	2016
Unités Alzheimer	213	423
Accueil Temporaire	63	65
Accueil de Jour	75	57
Unités d'Hébergement Renforcées (UHR)	0	14
TOTAL	351	559

A noter concernant les actions dédiées à la maladie d'Alzheimer : l'action 22 du précédent schéma ciblait les dispositifs en faveur des personnes âgées atteints de la maladie d'Alzheimer. A ce titre, des places ont été créées dans les EHPAD. Le déploiement de la méthode MAIA est aujourd'hui complètement diffusé sur l'ensemble du département et la semaine Alzheimer est institutionnalisée dans le calendrier des partenaires.

Indicateur n°6 Hébergement d'urgence et taux d'occupation dans le cadre du PAERPA :

2016 - 3 places :

- 34 séjours de 5 à 30 jours consécutifs, 649 journées soit un taux d'occupation de 72 %
- entre 2 et 4 situations par mois pour lesquelles pas de disponibilité pour répondre au besoin

2017 - 5 places :

- 49 séjours de 5 à 30 jours consécutifs, 788 journées soit un taux d'occupation de 53 %

à partir de mai 2018 - 5 places :

- 25 séjours de 5 à 30 jours consécutifs, 365 journées soit un taux d'occupation de 59 %.

Indicateur n°7 Programme de rénovation/restructuration dans les EHPAD 1998-2018

Depuis 1998, ce sont 184 324 905 € de travaux en EHPAD, en unités au sein des Centres Hospitaliers et Centres Hospitaliers Gériatriques qui ont bénéficié de plus de 40% de subvention du Conseil départemental soit un montant total de 76 720 165 €.

Indicateur n°8 Tarif moyen des hébergements en EHPAD et famille d'accueil

Le prix mensuel médian en 2017 d'un hébergement en EHPAD en France est de 1953 € (*source CNSA 28 mai 2018*). En Corrèze, le tarif des hébergements varie de 1548 € à 2062 € par mois, avec un tarif moyen de 1876 € par mois.

En famille d'accueil, le coût de revient d'un hébergement va de 1 337 € par mois à 2 380€ par mois avec un coût supérieur à 2 000€ pour plus de 50 % des accueillis.

Indicateur n°9 relatif au taux d'encadrement dans les EHPAD

Tableau Taux d'encadrement dans les EHPAD - direction de l'Autonomie CD

	Ratio effectifs/PA	taux d'encadrement	taux d'absentéisme	taux de rotation
Basse Corrèze	0,62	4,86%	9,93%	13,08%
Moyenne Corrèze	0,67	4,61%	9,65%	4,82%
Haute Corrèze	0,67	3,66%	6,68%	15,91%
Corrèze	0,66	4,51%	9,11%	10,98%

Effectif 2 404 agents pour 2 268,78 ETP
Places occupées au 31/12/2016 = 3 489
Places autorisées au 31/12/2016 = 3 648
Ratio places occupées /places autorisées =95,7%

Indicateur n°10 Nombre de jours moyen en liste d'attente dans les EHPAD³⁴

Tableau Nombre de jours moyen en liste d'attente dans les EHPAD au 31/08/2018- source Direction de l'Autonomie

	en jours	en mois
MOYENNE	126,2	4,2
MÉDIANE	66,5	2,2

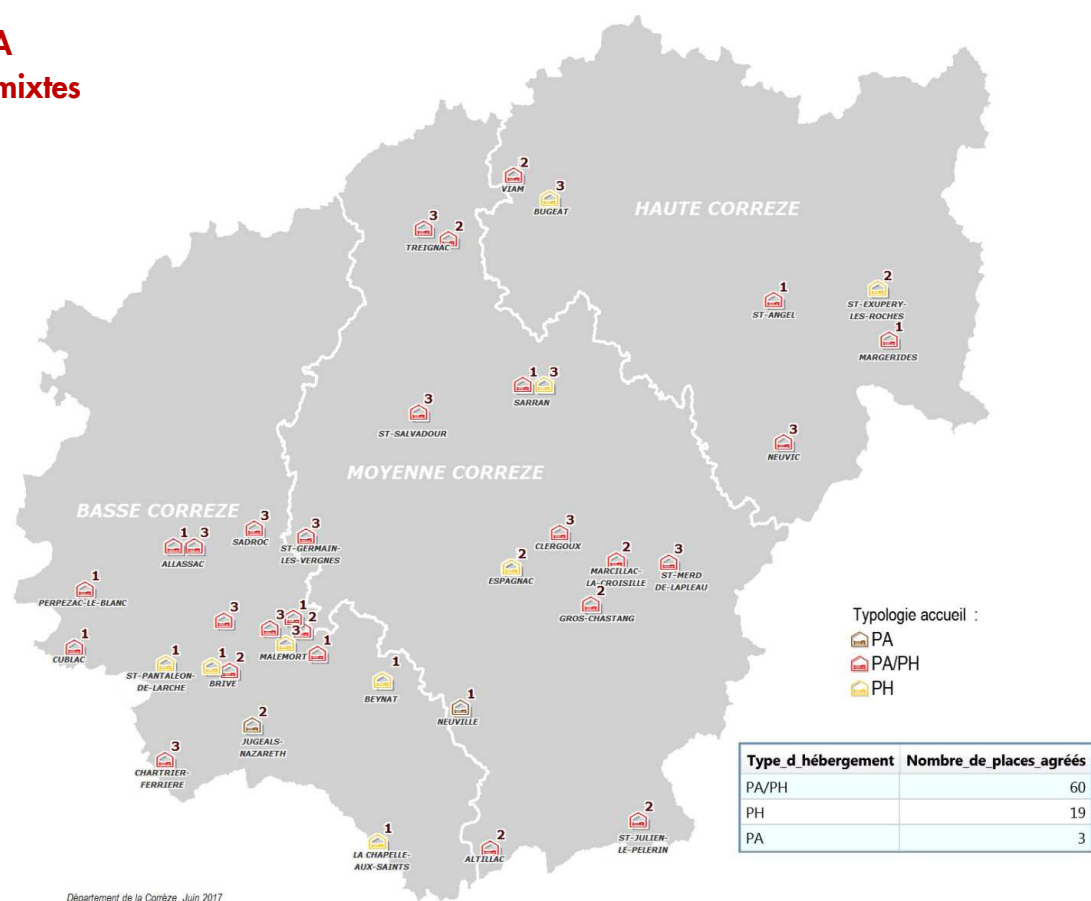
Sur la base des déclarations des EHPAD, le délai pour obtenir une place en EHPAD est en moyenne de 4,2 mois, donnée à suivre et à confirmer via l'utilisation généralisée de Via trajectoire.

Indicateur n°11 Répartition des places agréées actives en accueil familial par territoire d'étude

Carte Répartition des places agréées actives en Corrèze par territoire d'étude au 31/12/2017-source Direction de l'Autonomie- CD9

³⁴ Les calculs de la moyenne et de la médiane ont été faits à partir des données déclaratives des établissements. N'ont pas été comptabilisées les données non exploitables, et ont été ramenées à une moyenne celles indiquant une fourchette.

- ➔ 3 places PA
- ➔ 60 places mixtes



Département de la Corrèze, Juin 2017

	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze	Corrèze
Nombre de places PA	2	1	0	3
Nombre de places mixtes	27	26	7	60
Nombre total de places PA	29	27	7	63
Taux/1000 personnes de plus de 75 ans	1,6	2,5	1,4	1,8
% des personnes des plus de 75 ans/population concernée	54%	32%	14%	100%

A noter que dans le cadre de la diversification de l'offre : le précédent schéma, au titre de l'action 15 a enclenché la démarche de diversification des modes d'accueil en établissement :

- suppression des hébergements d'hiver,
- création PASA,
- renforcement des unités Alzheimer ou troubles apparentés,
- qualification de places d'accueil de jour et hébergement temporaire.

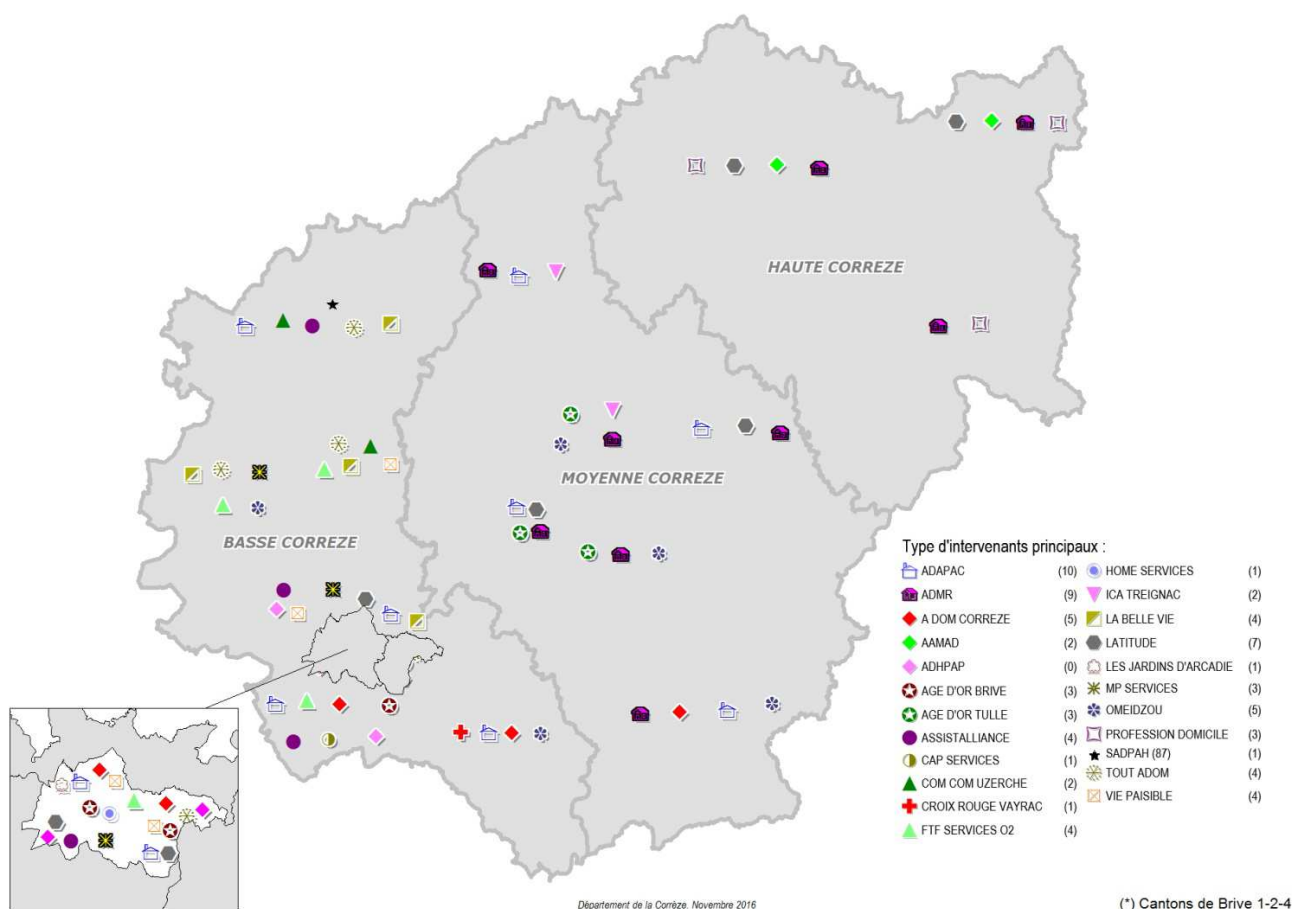
L'adaptation de l'offre n'étant pas complètement aboutie, notamment pour les PHV, cette action devra être poursuivie dans la déclinaison des orientations du futur plan d'action.

B. L'offre de services

B.1 Les indicateurs relatifs à l'offre de services

Indicateur n°12 Zones principales d'intervention des services d'Aide et d'Accompagnement à domicile

Carte Zones principales d'intervention des services d'Aide et d'Accompagnement à domicile par territoire d'étude - source CD19



23 structures interviennent sur le territoire de la Corrèze sur 26 autorisées dont 20 en Basse-Corrèze, 7 en Moyenne-Corrèze et 4 en Haute-Corrèze. (A noter qu'une structure peut intervenir sur plusieurs territoires).

CONSTAT

La sectorisation des zones d'intervention des SAAD a été effectuée en 2017. Ainsi en tout point du territoire, chaque personne bénéficiaire d'un plan d'aide APA dispose des services adaptés sur son territoire pour couvrir sa prise en charge.

A noter concernant le développement de la politique du maintien à domicile : en lien avec l'action 6 du précédent schéma, la loi ASV est venue répondre à l'obligation de mesure de suivi de la qualité des services à domicile via la procédure d'autorisation.

A noter l'enjeu sur le secteur de l'aide à domicile : un secteur qui reste fragile en raison d'une activité en partie soutenue par des fonds publics via les prestations sociales ou par aide directe. Un modèle économique qui n'est pas stabilisé. Plus une caractéristique corrézienne, identifiée par la mission d'appui diligentée par l'État : un volume d'offre de service SAAD supérieur aux besoins de la population au titre des seules prestations APA.

Indicateur n°13 relatif aux aides en faveur de la modernisation de l'aide à domicile

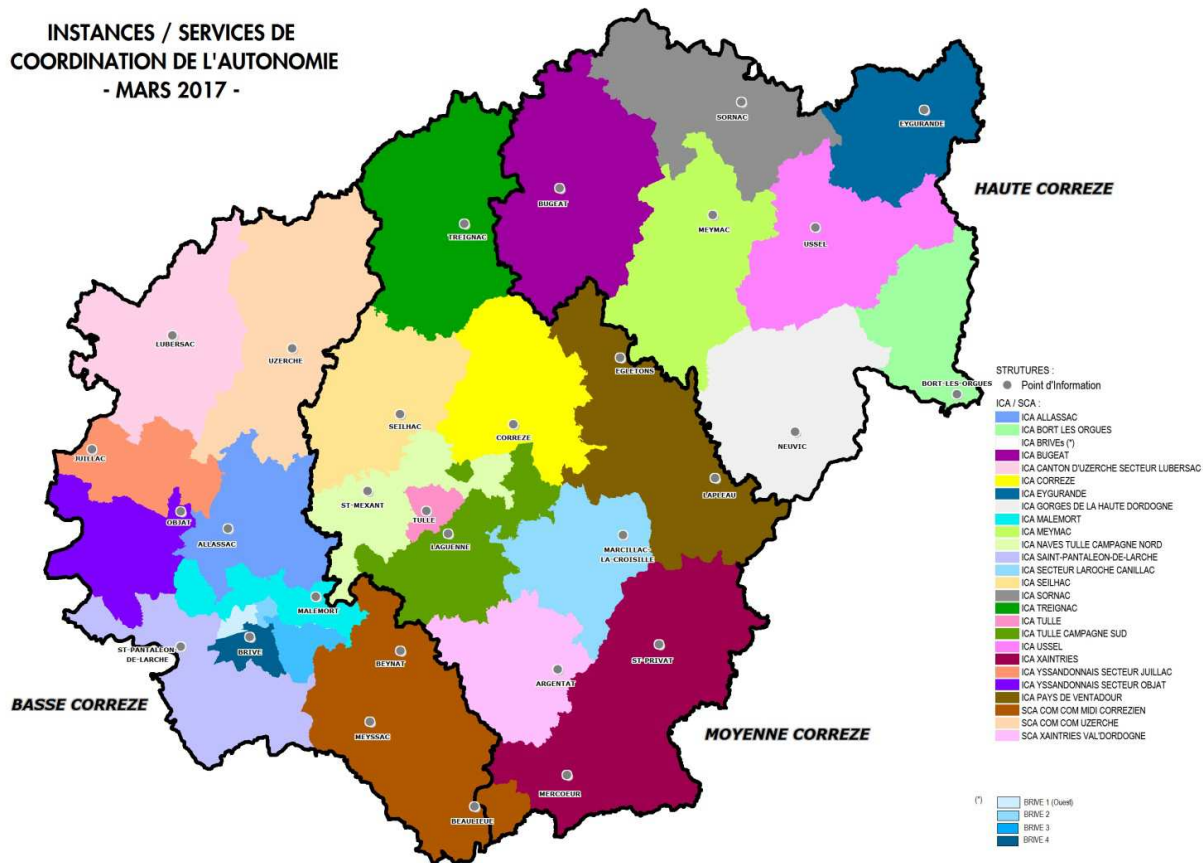
	territoire d'intervention	Montant subvention
FEPEM	Corrèze	99 700 € / 3 ans
AGGENA	Corrèze	100 800 € / 3 ans

Une réalité aujourd'hui qui s'accroît : les services (prestataires/mandataires) ont de plus en plus de difficulté à recruter ou trouver des candidats.

A noter concernant la modernisation de l'aide à domicile : l'action 19 du précédent schéma a été largement engagée à partir des 2 conventions signées entre le CD et la CNSA (section IV CNSA), et le conseil régional et la FEPEM, à partir également de la réalisation d'une plate forme d'orientation aux métiers de l'aide à domicile, du déploiement des réseaux d'assistante de vie.

Indicateur n°14 Répartition des Instances de Coordination par territoire Permanence-Points d'information

Carte Répartition des Instances de Coordination par territoire- source Direction de l'Autonomie-CD19



29 ICA organisées en 33 points info assurent des missions essentielles pour le maintien à domicile des personnes fragiles, de leurs aidants et professionnels. Elles interviennent également dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie, soit dans une mission de repérage de la fragilité et de signalement, soit dans l'organisation d'actions de prévention collectives/individuelles.

Ce réseau, implanté dès les années 1983/1985 en lien avec les compétences dévolues aux Départements en matière de coordination gérontologique, est aujourd'hui au cœur de la coordination du parcours de vie des personnes âgées, des personnes fragilisées par la perte d'autonomie: les ICA, inscrites dans un projet de territoire sont la porte d'entrée du parcours de la personne âgée et/ou handicapée, pour le public de leur territoire, incluant les aidants proches

Dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec le CD, elles assurent :

- accueil, écoute, information
- aide aux démarches administratives : aide de 1^{er} niveau,
- veille, alerte et repérage des situations fragiles avec obligation de traçabilité
- prévention de la perte d'autonomie : actions individuelles ou collectives,
- animation d'ateliers numériques,

Leur mission de coordination autour de la personne pour favoriser le parcours de vie a été renforcée avec des objectifs en termes de parcours suivis. Les ICA sont outillées pour assurer une traçabilité et un partage d'informations entre acteurs, favorisant ainsi la démarche d'accompagnement.

Elles peuvent organiser des services contribuant au maintien à domicile des personnes fragiles tels que le service mandataire, le service de portage de repas, de transport.

Au 31/12/2017

	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze	Corrèze
PERMANENCE	3	3	0	6
Point d'Information	14	12	7	33
PORTAGE DE REPAS	4	4	3	11
Nombre de journées alimentaires	48 849	33 144	23 524	105 517
Nombre de bénéficiaires	407	196	166	769
ATELIERS DE PRÉVENTION	49	40	39	128
Nombre de bénéficiaires	975	522	952	2 249
ANIMATION	9	5	3	17
Nombre de bénéficiaires	473	340	343	1 156
MANDATAIRE³⁵	12	10	3	25
Nombre de bénéficiaires	1 300	1 244	103	2 647
PRESTATAIRE		1		1
Nombre de bénéficiaires		131		131
TRANSPORTS	3	3	5	11
Nombre de bénéficiaires	54	78	130	262

CONSTAT : A ce jour, plus de 4000 visites à domicile dans le cadre de leur activité "socle" (hors gestion de services)

Près de 3 600 personnes ont bénéficié d'une action de prévention/animation

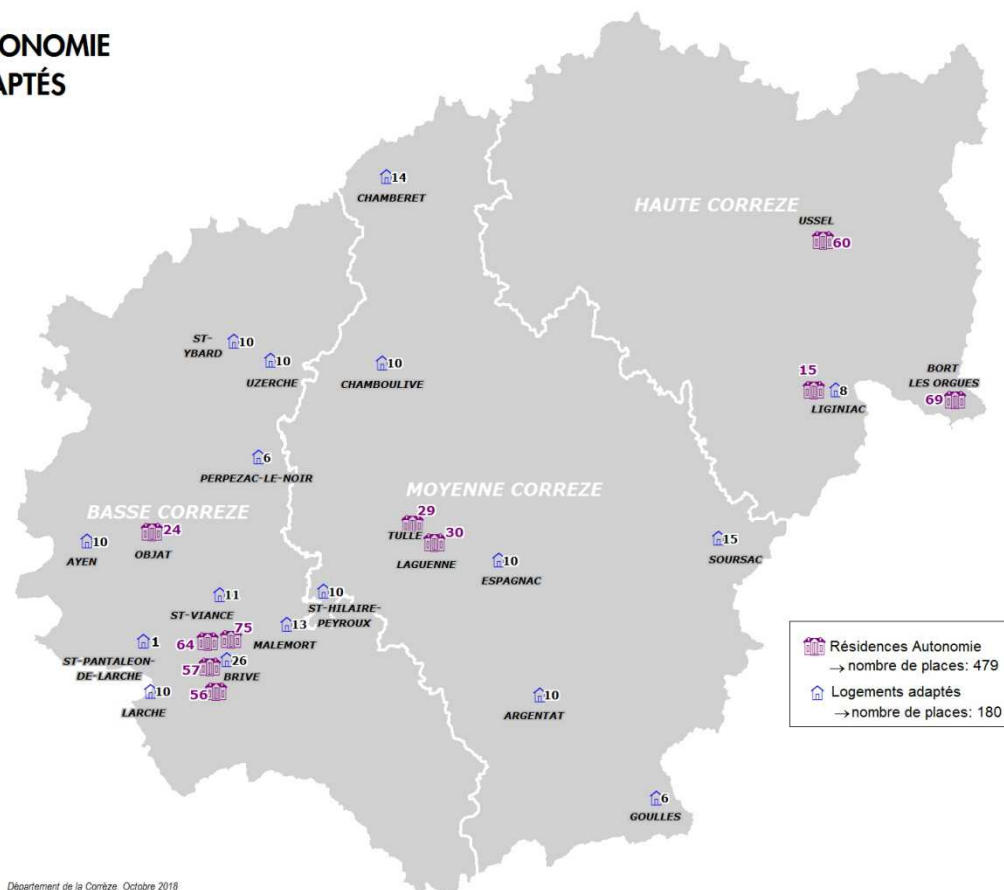
En ce qui concerne le service de transport, 262 personnes ont été concernées pour près de 7 000 déplacements.

A noter concernant la coordination du parcours : le précédent schéma a posé la nécessité d'optimiser la coordination. Cet enjeu a trouvé un réel aboutissement traduit dans le rapport CD du mois de juillet 2017, impulsant réellement la coordination avec la mise en place des cahiers de coordination.

Indicateur n°15 Localisation et capacité d'accueil des logements adaptés

Carte Localisation et capacité d'accueil des logements adaptés et Résidences Autonomie

RÉSIDENCES AUTONOMIE LOGEMENTS ADAPTÉS



	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze	Corrèze
Nombre de logements adaptés	58	53	8	119
% des places	49%	45%	6%	100%
Taux /1 000 personnes âgées de plus de 75 ans	3,1	5	1,7	3,5
% des personnes des plus de 75 ans/population concernée	54%	32%	14%	100%

CONSTAT : Connaître le taux de mobilisation reste une nécessité au-delà de la réponse locale pour certains publics.

Indicateur n°16 Implantation des dispositifs relais par territoire

Tableau Implantation des dispositifs relais par territoire- Direction de l'Autonomie- CD19

	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze
MAIA	☒	☒	☒
PAERPA	☒		

Le département dispose aujourd'hui d'une couverture totale avec 3 MAIA qui ont été progressivement installées entre 2012 et 2017.

CONSTAT : Au 31 décembre 2017, ce sont :

- 97 personnes suivies en gestion de cas par la MAIA de Haute Corrèze (implantée en 2012)
- 53 personnes suivies en gestion de cas par la MAIA de Basse Corrèze (implantée en 2016)
- 20 personnes suivies en gestion de cas par la MAIA de Moyenne Corrèze (implantée en 2017)

Ce dispositif a vocation à contribuer à construire une réponse d'intégration pour des personnes en situation complexe qui nécessitent un accompagnement soutenu dans leur parcours. Il intervient en complémentarité des dispositifs existants.

A noter concernant les actions innovantes en faveur des personnes âgées : l'action 21 qui visait à développer des actions innovantes au service des parcours de vie n'est pas réalisée telle que décrite dans le schéma. Pour autant, les expérimentations MAIA et PAERPA sont des actions innovantes qui participent bien au parcours de vie.

Indicateur n°17 relatif à l'offre de répit

Tableau Implantation de l'offre de répit par territoire- source Direction de l'Autonomie-CD19

	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze
Offre de répit institutionnelle expérimentale	5	6	1
dont accueil de jour itinérant	2	6	1
dont accueil relais	2		
dont plateforme de répit	1		
Réseau de bénévoles (21 Bavard'Age Voisineurs, répit sac à dos, "Une visite, un sourire")	7	9	8
TOTAL	12	15	9

Des expérimentations à renforcer et à structurer tant sur le plan du modèle économique que sur la formation des professionnels (bénévolat).

Indicateur n°18 relatif à l'offre lien social et santé (expérimentation conférence des financeurs)

Tableau Implantation de l'offre "lien social et santé" par territoire d'étude- Direction de l'Autonomie-CD19

	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze
Accompagnement numérique	☒	☒	☒
Culture à vie	☒	☒	☒
Équipement innovant (vélo cognitif)		☒	☒
Lutte contre la dénutrition	☒	☒	☒
Bien vieillir, bien être	☒	☒	☒

Une approche d'implantation des dispositifs construite en complémentarité de l'offre de santé.

A noter s'agissant de la politique de prévention : l'action 4 de l'ancien schéma a été largement investie avec la mise en œuvre d'actions de prévention, malheureusement aucune mesure d'impact sur les publics par rapport à l'ensemble des dispositifs créés n'a été réalisée. La conférence des financeurs doit obéir à cette nécessité de mesure et de diagnostic.

Tableau Nombre de places autorisées - source direction de l'Autonomie CD19

	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze	Corrèze
Nombre de structures	8	8	4	19
Nombre de places autorisées	373	326	187	886

Dont places PA	345	313	175	853
Dont places ESA	10	0	10	20
Dont places PH	18	13	2	33

C. Diagnostic/Enjeux

→ UNE OFFRE D'ACCUEIL IMPORTANTE AVEC UN TAUX D'ÉQUIPEMENT SUPÉRIEUR AU NIVEAU NATIONAL

La capacité d'accueil est en 2018 de **4 403 places autorisées**, dont 3 648 en EHPAD, 40 dans le dispositif expérimental MADDO, 236 en Unités de Soins de Longue Durée (USLD) et 479 pour les Résidences Autonomie.

Le taux d'équipement global pour 1 000 habitants de plus de 75 ans est de **131**, largement supérieur à celui constaté en France pour la même période qui est de 121,7 avec une grande disparité territoriale sur le territoire (201 en Haute-Corrèze contre 108 en Basse-Corrèze). Si l'on applique le taux national d'équipements à la population corrézienne des plus de 75 ans, l'offre serait de 4 088 places, l'offre actuelle étant supérieure de 315 places.

Les projections prévoient une diminution de 78 places pour 2020, correspondant aux restructurations envisagées des EHPAD de Cornil et de Bugeat.

Le nombre actuel de **places autorisées en EHPAD de 3 648** assure également un taux supérieur (108,5) au taux national (98,4) et se situe au niveau de la moyenne calculée en Nouvelle Aquitaine (104,1). Si l'on applique le taux national en EHPAD à la population corrézienne des plus de 75 ans, l'offre serait de 3 305 places, l'offre actuelle étant supérieure de 342 places.

La répartition des places est la suivante : 3 526 places d'hébergement permanent, 65 places d'hébergement temporaire, 57 places d'accueil de jour. Le nombre de places a augmenté depuis 2010 de 10% (de 3 315 lits à 3 648 lits).

Le taux d'occupation global quel que soit le mode d'hébergement est de 96,2% sur toute la Corrèze avec un moindre taux d'occupation pour la Basse-Corrèze (92,8%).

→ UNE OFFRE POUR LA MALADIE D'ALZHEIMER ET APPARENTÉE SUPÉRIEURE AU NIVEAU NATIONAL PRINCIPALEMENT EN HAUTE-CORRÈZE

En 2016, les places pour les personnes âgées de plus de 60 ans suivies pour la maladie d'Alzheimer et apparentée sont de **559** (16,7/1 000 personnes de plus de 75 ans).

Les besoins devraient augmenter considérablement dans les années à venir. En France, 900 000 personnes souffrent actuellement de la maladie d'Alzheimer, leur nombre devrait atteindre 1 275 000 en 2020 et 2 150 000 en 2040, soit une augmentation de + 138%. Les MAIA, outil expérimental créé en 2009 (Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des Maladies d'Alzheimer), généralisé depuis 2011 (désignées désormais Méthodes d'Action pour l'Intégration de Services d'Aide et de Soins) apportent une réponse d'intégration au parcours : ce sont 100 personnes qui sont accompagnées en Basse et Haute-Corrèze ; en 2017 la MAIA créée en Moyenne Corrèze a suivi 20 personnes.

A noter que pour adapter l'accueil en établissement deux types d'unité ont été mises en place pour les résidents ayant des troubles sévères : PASA (Pôle d'activité et de Soins Adaptés) soit 178 places dans les EHPAD et des Unités d'Hébergement Renforcés (UHR) soit 14 places.

De plus, 2 SSIAD (1 en Basse-Corrèze et 1 en Haute-Corrèze) disposent de 20 places d'accompagnement par une Équipe Spécialisée Alzheimer ESA).

En Corrèze, l'offre en gériatres (2,9) est équivalente à celle constatée en France mais celle des psychomotriciens (14,1) ergothérapeutes (12,4) demeure nettement inférieure aux références nationales (respectivement 28,5 et 16,9).

Pour faciliter le repérage, organiser le parcours et l'accompagnement des malades et de leurs aidants, le Conseil départemental soutient le réseau des Instances de Coordination de l'Autonomie qu'il a lui-même organisé. Il soutient également des associations œuvrant dans ce domaine, favorisant l'information, l'orientation, le lien social et la formation (des aidants).

➔ L'OFFRE D'HÉBERGEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE

Le Conseil départemental propose également 63 places en accueil familial, dont 60 appelées mixtes car concernant aussi bien des personnes âgées que des personnes handicapées. Ce mode d'accueil reste toutefois marginal : il correspond à un taux d'équipement de 1,8 pour 1 000 personnes de plus de 75 ans, et n'est pas totalement activé (taux d'occupation 66,3%).

Par ailleurs, sont/seront disponibles 119 logements adaptés, offre locative d'habitat intermédiaire disponible sur le territoire, avec des différences territoriales marquées au détriment de la Haute-Corrèze (1,7/1 000 personnes âgées de plus de 75 ans).

➔ UN TAUX D'ENCADREMENT EN EHPAD FAVORABLE

Le ratio nombre d'ETP pour 1 personne âgée (0,66) est légèrement supérieur à la valeur nationale (0,62) sans différence territoriale marquée.

➔ LA RESTRUCTURATION DES EHPAD

Depuis 1998, ce sont 184 324 905 € de travaux en EHPAD, en unités au sein des centres hospitaliers et centres hospitaliers gériatriques qui ont bénéficié de plus de 40% de subvention du Conseil départemental soit un montant total de 76 720 165 €.

➔ UNE DURÉE D'ATTENTE DE PRISE EN CHARGE EN EHPAD MOYENNE DE 4,2 MOIS ET MÉDIANE 2,2 MOIS

➔ UN PANEL DE SERVICES COMPLET

Parallèlement aux services liés aux soins conditionnés par la démographie médicale et ses caractéristiques territoriales, l'offre de services comprend une gamme étendue de "services du quotidien" comprenant notamment la coordination des parcours, les services d'aide à domicile, le portage des repas, la téléalarme et l'offre de répit.

Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) interviennent sur tout le territoire par le biais de 23 structures.

Le Département de la Corrèze subventionne sur 3 ans la modernisation de ce secteur d'activités pour adapter l'organisation aux besoins des territoires et former les personnels.

29 ICA organisées en 33 points info assurent des missions essentielles pour le maintien à domicile des personnes fragiles, de leurs aidants et professionnels. Elles interviennent également dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie, soit dans une mission de repérage de la fragilité et de signalement, soit dans l'organisation d'actions de prévention collectives/individuelles.

Ce réseau, implanté dès les années 1983/1985 en lien avec les compétences dévolues aux Départements en matière de coordination gérontologique, est aujourd'hui au cœur de la coordination du parcours de vie des personnes âgées, des personnes fragilisées par la perte d'autonomie: les ICA, inscrites dans un projet de territoire sont la porte d'entrée du parcours de la personne âgée et/ou handicapée, pour le public de leur territoire, incluant les aidants proches.

Les logements adaptés sont au nombre de 119, correspondant à un taux d'équipement de 3,5 pour 1 000 habitants de plus de 75 ans.

Des dispositifs relais sont présents sur le territoire corrézien : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie (MAIA) sur tout le territoire et Personnes Âgées En Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA) implanté à titre expérimental en Basse Corrèze comme projet pilote mais en cours de déploiement dans le cadre de la préfiguration des Plateformes Territoriales d'Appui (dispositif de la Loi de modernisation du Système de Santé visant la coordination des parcours de santé complexes).

Plusieurs sociétés, dont Corrèze Téléassistance offrent des prestations de téléalarme.

Les Services Infirmiers de Soins A Domicile (SSIAD) qui facilitent le maintien à domicile des personnes âgées sont 19 en Corrèze (853 places). 2 d'entre eux disposent d'une "Équipe Spécialisée Alzheimer" pour 20 places (10 en Basse Corrèze - 10 en Haute Corrèze).

Le tissu associatif et les collectivités territoriales animent des réseaux de bénévoles et mettent en place des actions pour proposer une offre de répit et améliorer le lien social.

Ainsi, l'offre en établissement, au-delà de sa quantification, doit être interrogée sur ses missions et ses prises en charge notamment s'agissant de la problématique des fins de vie. Par ailleurs, cette offre doit aussi pouvoir anticiper les besoins actuels et à venir des séniors qui ne peuvent plus rester à domicile. Une partie des réponses peuvent également être proposées dans le cadre d'innovation et d'expérimentation qui peuvent se justifier au regard de notre niveau de vieillissement.

Par ailleurs, la politique du maintien à domicile, qui reste la volonté principale de nos aînés, doit aussi s'enrichir avec des actions de suivi des prises en charge, une structuration qualitative et financière du portage de repas, du déploiement des accueils temporaires et autres nouveaux services à envisager.

4. VOLET PERSONNES HANDICAPEES - QUI SONT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES / BENEFICIAIRES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN ?

A. Les indicateurs relatifs aux prestations et accompagnements

A. 1 Les indicateurs relatifs aux personnes suivies par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

- **UNE AUGMENTATION DE LA COUVERTURE DE DROITS OUVERTS (+40,1% depuis 2010, + 11% depuis 2015)**

Indicateur n°1 Évolution du nombre total de personnes accompagnées MDPH³⁶

	2010	2015	2016	2017
Nombre de personnes ayant effectué au moins une demande			7 327	7 278
Nombre de demandes		14 908	15 652	14 927
Nombre de droits ouverts	16 679	20 960	22 304	23 371

Indicateur n°2 Répartition des droits ouverts par territoire MDPH

Tableau Répartition des droits ouverts par territoire source MDPH au 31/12/2016

	Corrèze	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze
2015	20 960	12 271	5 945	2 744
2016	22 304	13 095	6 237	2 882

Indicateur n°3 Taux couverture droits ouverts / 1 000 personnes

Tableau Taux de couverture de droits ouverts par territoire d'étude source MDPH au 31/12/2016

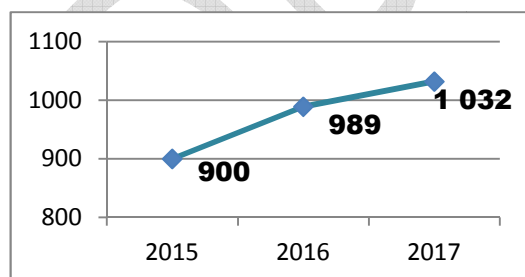
	Corrèze	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze
Taux	92	95	88	87

A. 2 Les indicateurs relatifs à l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)

- **UNE AUGMENTATION DE LA COUVERTURE DE DROITS OUVERTS (multiplié par 2,5 depuis 2010, + 14,7 % depuis 2015) QUI RESTE LA PLUS IMPORTANTE EN BASSE-CORRÈZE**

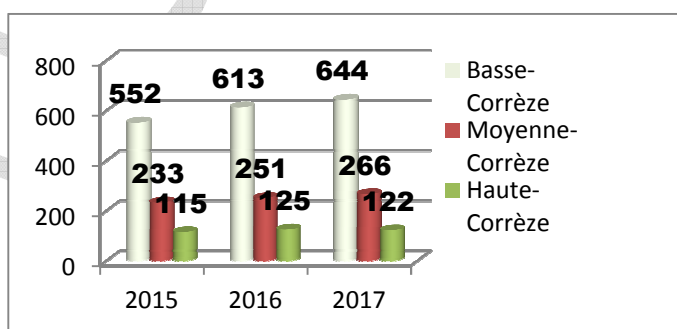
Indicateur n°4 Évolution du nombre bénéficiaires des droits ouverts de l'AEEH

Figure Évolution du nombre de bénéficiaires de droits ouverts de l'AEEH -(2015-2016) - source MDPH -CD 19



Indicateur n°5 Répartition des bénéficiaires des droits ouverts de l'AEEH par territoire d'étude

Figure Répartition des allocataires de l'AEEH par territoire d'étude- source MDPH -CD 19



Indicateur n°6 Taux de bénéficiaires des droits ouverts de l'AEEH / 1000 jeunes de 0-20 ans

Tableau Taux l'AEEH droits ouverts pour 1000 jeunes 0-20 ans- source MDPH -31/12/2016

	Corrèze	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze	France Métropolitaine
Taux	19,9	21,2	18,3	19,1	15,8

³⁶ Le nombre total de droits ouverts est supérieur au nombre de demandes car il correspond au nombre total de personnes suivies y compris celles ayant fait une demande antérieure

Indicateur n°7 Nombre d'allocataires et taux de bénéficiaires de l'AAEH versable par la CAF/ 1 000 jeunes de 0-20 ans

Tableau Taux d'allocataires de l'AAEH versable pour 1000 jeunes 0-20 ans- source CAF 2016

	Corrèze	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze
Nombre	842	527	216	99
Taux	17,1	18,2	15,7	15

Indicateur n°8 Nombre d'enfants bénéficiant de l'AAEH dans les accueils du jeune enfant en Corrèze

En 2016, **23 enfants** bénéficiant de l'AAEH sur 1 106 places occupées

A. 3 Les indicateurs relatifs à la scolarité des personnes handicapées

UNE AUGMENTATION TRÈS IMPORTANTE D'ÉLÈVES HANDICAPÉS SCOLARISÉS +65% DEPUIS 2010

Indicateur n°9 Nombre d'élèves handicapés scolarisés

Tableau Nombre d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire période 2014-2018- source Éducation Nationale

	Elèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire												C N E D	Total scolar. milieu ordinaire	Unité d'enseignement ESMS	BTS	Total global
	Ecole			Collège			Lycée				Total						
	Classe ordinaire	ULIS école	Total	Classe ordinaire	dont SEGPA	ULIS collège	Total	Général	EREA	LP et LA		ULIS LP et LA	Total				
2014-2015	329	203	532	195	88	100	295	21	2	38	29	90	4	921	224	0	1145
2015-2016	353	209	562	205	66	108	313	27	16	42	36	121	4	1000	304	1	1305
2016-2017	402	209	611	178	76	118	296	30	0	40	40	110	2	1019	320	6	1345
2017-2018	389	212	601	262	70	123	385	23	3	54	38	118	2	1106	285	2	1393

A noter que les classes SEGPA sont concentrées sur Tulle, Brive et Ussel, conduisant à des difficultés de transport (avec ou sans compensation) pour les élèves du territoire relevant de ces unités.

Indicateur n°10 Évolution de la répartition des élèves handicapés entre accueil en milieu ordinaire et en établissement

Tableau Évolution de la répartition des élèves handicapés entre accueil en milieu ordinaire et spécialisé - données 2010-2011 Enéis diagnostic schéma de l'Autonomie (2012-2016)

	2010-2011		2017-2018	
Nombre d'enfants scolarisés en milieu ordinaire	569	68%	1 108	80%
Nombre d'enfants scolarisés en milieu spécialisé	273	32%	285	20%
Total	842	100%	1 393	100%

LE NOMBRE D'ÉLÈVES PRIS EN CHARGE PAR UN AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE (+36% + 166) PROGRESSE DAVANTAGE QUE LE NOMBRE D'ÉLÈVES SCOLARISÉS EN MILIEU ORDINAIRE (+11% +106) SUR LA PERIODE 2015-2016 /2017-2018

Indicateur n°11 Nombre d'élèves handicapés scolarisés accompagnés par un Auxiliaire de Vie Scolaire

Tableau Nombre d'élèves handicapés accompagnés par un Auxiliaire de Vie Scolaire période 2014-2018 - source Éducation Nationale

ETP AVS

Nbre d'élèves accompagnés

	AESH	CUI	Total	avec aide mutualisée	avec aide individuelle	Total
2014-2015	50,5	168	218,5	89	323	412
2015-2016	53,5	172	225,5	100	367	467
2016-2017	86	146	232	120	455	575
2017-2018	131	128	259	122	511	633

A noter s'agissant de l'accompagnement scolaire : en déclinaison de l'action 23 du précédent schéma, en septembre 2012 a été créé le pôle EDEIS (équipe départementale d'enseignement spécialisé d'inclusion scolaire).

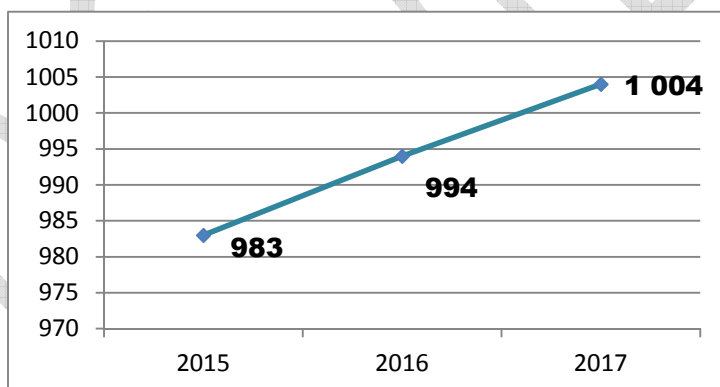
Par ailleurs, au plan national un guide d'évaluation a été généralisé en 2015.

A. 4 Les indicateurs relatifs à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)

- **UNE AUGMENTATION DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PCH-ACTP ENTRE 2010 ET 2018 DE 12% DONT 2% SUR LA PÉRIODE 2015-2018**

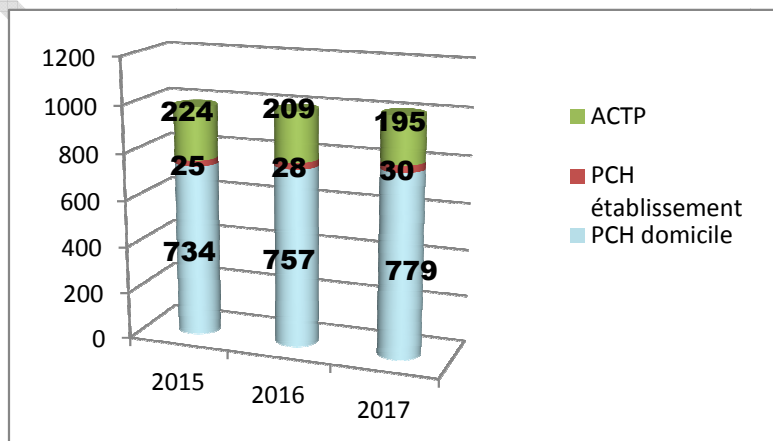
Indicateur n°12 Évolution du nombre de bénéficiaires de la PCH et l'ACTP

Figure Évolution du nombre de bénéficiaires de la PCH-ACTP- (2015-2017) - source Direction de l'Autonomie- CD19



Indicateur n°13 Répartition des bénéficiaires entre la PCH et l'ACTP

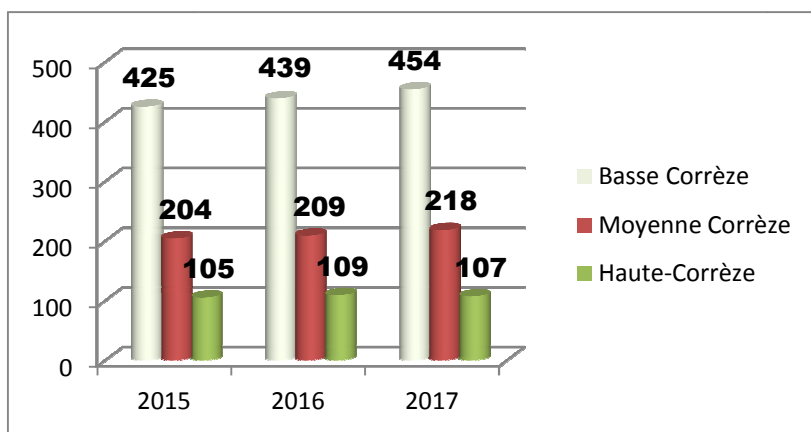
Figure Évolution du nombre de bénéficiaires de la PCH-ACTP- (2015-2017) par territoire- source Direction de l'Autonomie- CD19



**→ 1 004
bénéficiaires en
2017 contre
885 en 2010
(+13,5%)**

Indicateur n°14 Évolution du nombre des bénéficiaires de la PCH domicile

Figure Répartition du nombre de bénéficiaires de la PCH domicile (2015-2017)- source Direction de l'Autonomie- CD19



Indicateur n°15 Taux de bénéficiaires PCH domicile/1 000 habitants de 20-59 ans

Tableau Taux de bénéficiaires de la PCH domicile pour 1000 habitants de 20-59 ans- 2017

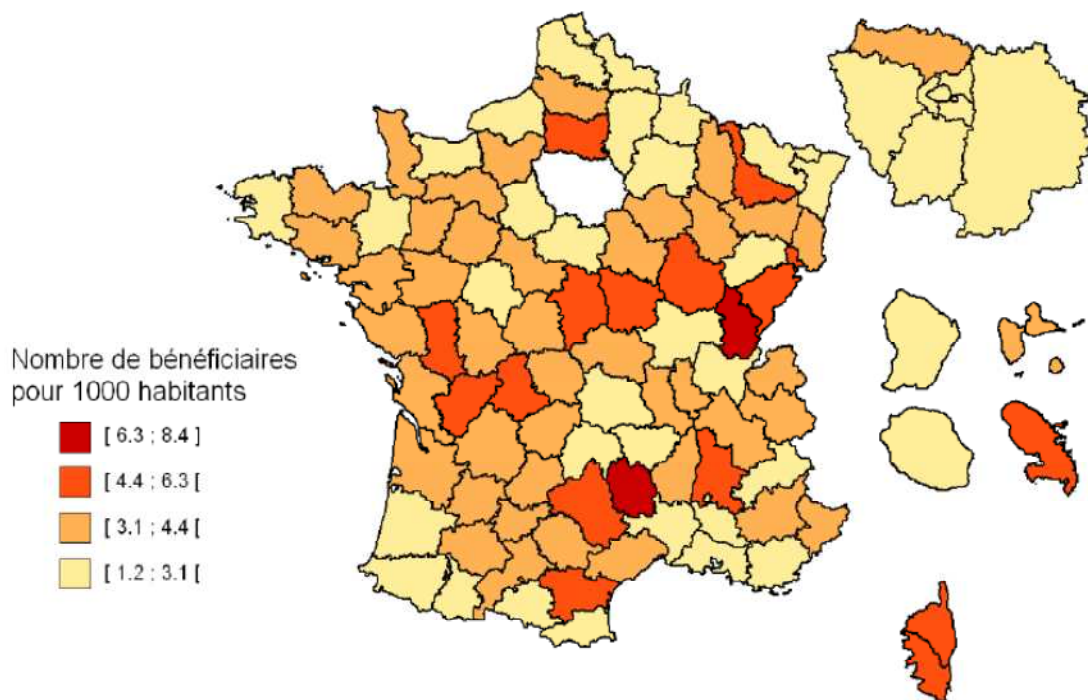
	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze
Taux	6,9	7,0	6,7

Indicateur n°16 Taux bénéficiaires de la PCH pour 1000 habitants

Tableau Taux de bénéficiaires de la PCH pour 1000 habitants- 2017

	Corrèze	France Métropolitaine
2017	3,3	3,8

Carte Taux de bénéficiaires de la PCH pour 1 000 personnes- source DRESS 2014



Indicateur n°17 Nombre de bénéficiaires enfants de la PCH

Environ 60 par an entre 2015 et 2017 (18 au 31/12/2010).

Indicateur n°18 Nombre d'heures de participation à la vie sociale dans le cadre de la PCH à domicile

Nombre d'heures participation vie sociale, et nombre d'heures ramené au total des heures PCH source direction autonomie.

En 2017, 532 000 heures ont été payées dans le cadre de la PCH dont 16 400 au titre de la participation à la vie sociale pour 166 bénéficiaires.

CONSTAT : La prescription d'heures de participation à la vie sociale répond aux besoins des personnes handicapées. Ces heures représentent 10% du volume total d'heures PCH prescrites.

Indicateur n° 19 Nombre de bénéficiaires de PCH à domicile qui ont intégré un établissement :

Tableau *Nombre de bénéficiaires PCH à domicile qui ont intégré un établissement source direction autonomie*

Au 31/12/2017, on comptabilise 92 bénéficiaires pris en charge en établissements, alors qu'ils avaient une prise en charge à domicile antérieure.

CONSTAT : Les bénéficiaires de la PCH à domicile entrent souvent en établissement parce que leur aidant ne peut plus assumer l'accompagnement nécessaire (décès, épuisement, ...). L'accompagnement des aidants reste stratégique pour assurer le maintien à domicile des personnes handicapées. Quand les aidants ne peuvent plus assumer la prise en charge, il n'existe pas de structure alternative à l'établissement hormis l'accueil familial.

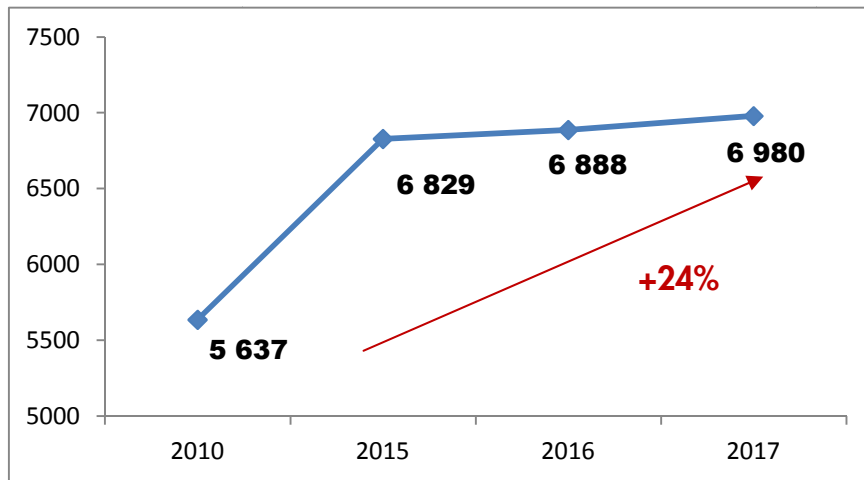
A.5 Les indicateurs relatifs à l'Allocation Adultes Handicapés (AAH)

UNE AUGMENTATION DES ALLOCATAIRES DE L'AAH ENTRE 2010 ET 2018 DE 24% DONT 2,2% SUR LA

PÉRIODE 2015-2018

Indicateur n°20 Évolution du nombre de bénéficiaires de droits ouverts à l'AAH

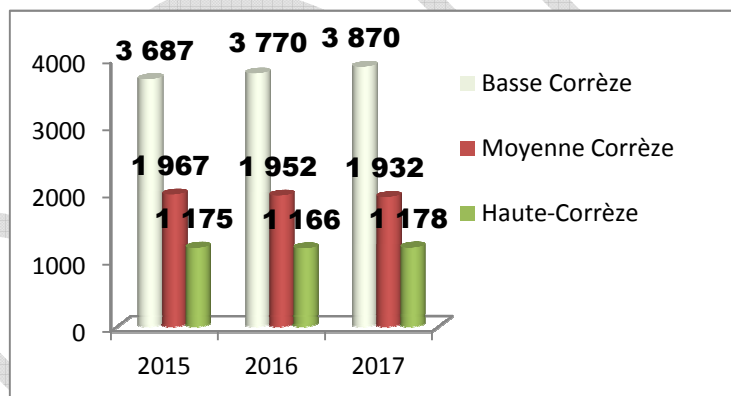
Figure Évolution du nombre de bénéficiaires de droits ouverts de l'AAH au 31/12- source MDPH -CD19



UN TAUX D'ALLOCATAIRES TRÈS SUPÉRIEUR EN HAUTE-CORRÈZE

Indicateur n°21 Nombre de bénéficiaires de droits ouverts à l'AAH par territoire

Figure Répartition du nombre de bénéficiaires de droits ouverts de l'AAH (2015-2017) par territoire- source MDPH- CD19



Indicateur n°22 Taux de bénéficiaires de droits ouverts à l'AAH pour 1 000 personnes de plus de 20 ans

Tableau Taux de bénéficiaires de droits ouverts à l'AAH pour 1000 habitants de plus de 20 ans

	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze
Taux 2016	35,8	34,8	43,9

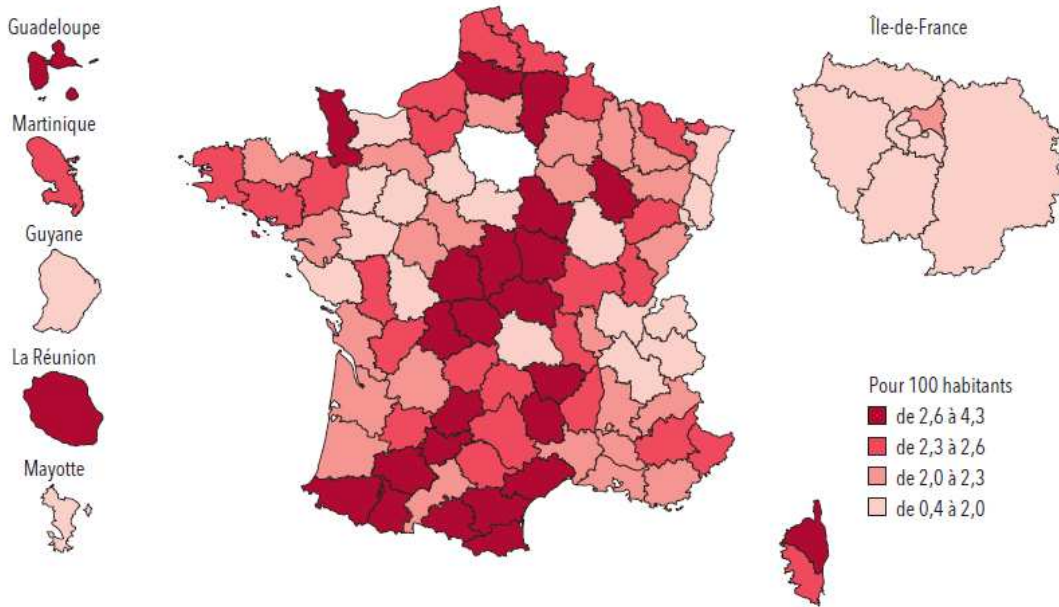
Indicateur n°23 Taux d'allocataires de l'AAH versable par la CAF/ 100 personnes de plus de 20 ans

Tableau Taux d'allocataires de l'AAH versable pour 100 personnes 20-59 ans- source CAF 2016

	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze
Nombre	4 574	2 429	852
Taux	2,4	2,2	3,2

Indicateur n°24 Part d'allocataires de l'AAH parmi la population âgée de 20 ans et plus

Carte Part d'allocataires de l'AAH fin 2015 parmi la population âgée de 20 ans et plus - données DREES



Note > En France, on compte en moyenne 2,1 allocataires de l'AAH pour 100 habitants âgés de 20 ans ou plus.

Champ > France.

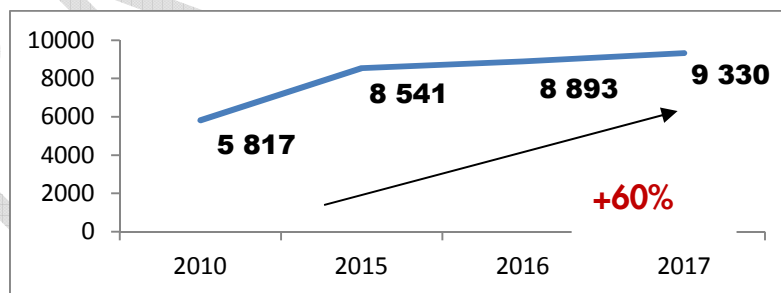
Sources > Données CNAF et MSA ; population estimée INSEE au 1^{er} janvier 2016.

A.6 Les indicateurs relatifs à la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

UNE AUGMENTATION DE 60% DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE LA RQTH DEPUIS 2010

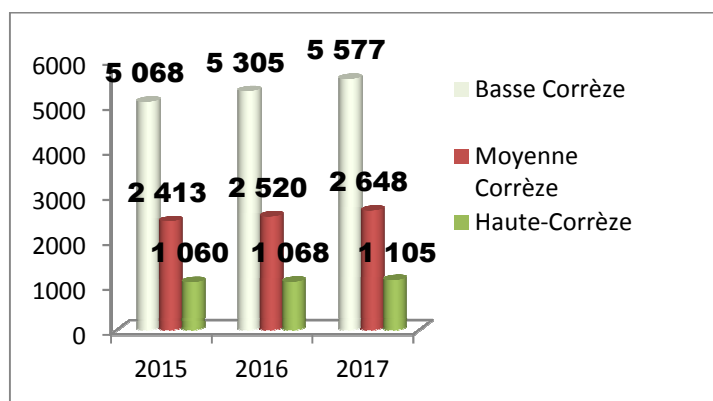
Indicateur n°25 Nombre de bénéficiaires de la RQTH

Figure Évolution du nombre de bénéficiaires de la RQTH au 31/12- source Maison de l'Autonomie -CD19



Indicateur n°26 Répartition du nombre de bénéficiaires RQTH par territoire d'étude

Figure Répartition du nombre de bénéficiaires de la RQTH par territoire d'étude- source Direction de l'Autonomie- CD19



● **UN TAUX DE BÉNÉFICIAIRES SUPÉRIEUR À LA VALEUR NATIONALE PROFITANT PRINCIPALEMENT À LA BASSE-CORRÈZE**

Indicateur n°27 Taux de bénéficiaires RQTH / 1000 personnes 20-59 ans

Tableau Taux de bénéficiaires RQTH pour 1000 personnes 20-59 ans- source MDPH

	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze	France métropolitaine
Taux	82,5	85,7	81,8	80,1

Indicateur n°28 Nombre de bénéficiaires de l'aide "adaptation du logement à la perte d'autonomie" (bénéficiaires de moins de 60 ans non éligibles à la PCH)

Tableau Évolution du nombre de bénéficiaires de l'aide "adaptation du logement à la perte d'autonomie"

année	nombre de dossiers	montant des subventions accordées
2016	3	8 040,00 €
2017	8	21 900,00 €
2018	3	11 700,00 €
TOTAL	14	41 640,00 €

A. 7 Les indicateurs relatifs à l'insertion professionnelle des adultes handicapés (emploi et orientation professionnelle)

● **UN TAUX DE DEMANDES D'INSERTION PROFESSIONNELLE STABLE MAIS AVEC UN DIFFÉRENTIEL SUR LE TAUX D'ACCORD ENTRE LE PUBLIC ENFANTS ET ADULTE**

Indicateur n°29 Taux d'accord des demandes d'insertion professionnelle des adultes et adolescents handicapés MDPH

Tableau Taux d'accord des demandes d'insertion professionnelle des adultes et adolescents handicapés- source MDPH (2015-2017)

	enfants		adultes	
	nombre demandes	taux d'accord	nombre demandes	taux d'accord
2015	668	97%	838	99%
2016	612	78%	846	87%
2017	672	70%	738	98%

A noter s'agissant de la politique d'insertion professionnelle : en déclinaison de l'action 13 du précédent schéma, l'expérimentation potentiel emploi a été réalisée. Les autres modalités prévues pour cette action d'accompagnement concernant les SAMSAH et SAVS ainsi que l'hébergement restent à traiter dans le schéma actuel en lien également avec la démarche du PRITH dans sa nouvelle réorganisation régionale.

A. 8 Les indicateurs relatifs aux personnes handicapées en établissement

3 489 PERSONNES HANDICAPÉES ACCOMPAGNÉES DANS LES ESMS OU BÉNÉFICIAIRES DE SERVICES

Indicateur n°30 Nombre de personnes handicapées accompagnées dans les ESMS ou bénéficiaires de services

3 489 personnes au 31/12/2017 dans les établissements ou bénéficiaires de services.

Tableau Répartition des personnes accompagnées dans les ESMS ou bénéficiaires de services par territoire d'étude- source contrôle de gestion-CD19

	Corrèze	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze
31/12/2017	3 489	1 065	1 334	1 090
	100%	30,5%	38,2%	31,3%

Indicateur n°31 Nombre de personnes handicapées accompagnées au titre de l'aide sociale à l'hébergement

Figure Évolution du nombre de personnes handicapées accompagnées au titre de l'aide sociale à l'hébergement -CD19

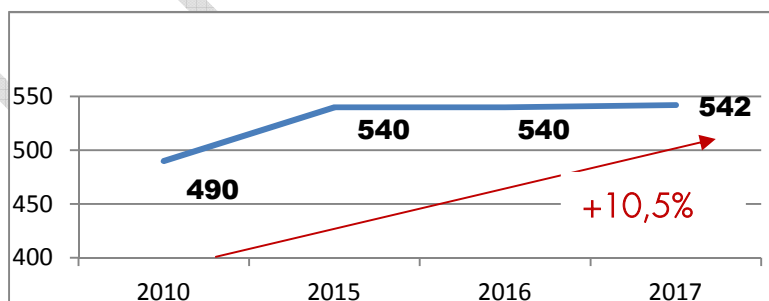
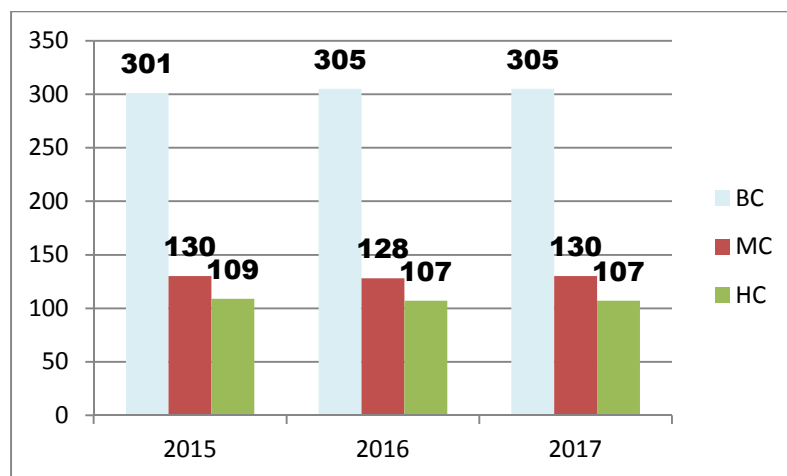


Figure Évolution des personnes handicapées accompagnées au titre de l'aide sociale à l'hébergement par territoire d'étude- source Direction de l'Autonomie-CD19



Indicateur n°32 Taux de personnes handicapées bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement pour 1 000 personnes 0-59 ans

Tableau Taux de personnes handicapées bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement pour 1 000 personnes 0-59 ans par territoire d'étude

	Corrèze	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze
2017	3,3	3,2	2,8	4,8

Indicateur n°33 Nombre de personnes handicapées vieillissantes accompagnées au titre de l'aide sociale à l'hébergement

Tableau Répartition des personnes handicapées vieillissantes accompagnées au titre de l'aide sociale à l'hébergement par territoire d'étude- source contrôle de gestion-CD19

Au 31/12/2017, on comptabilise **231** personnes handicapées de plus de 60 ans accompagnées par des structures pour personnes handicapées au titre de l'aide sociale à l'hébergement.

	Corrèze	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze
31/12/2016	228	98	85	45
31/12/2017	231	101	84	46

Indicateur n° 34 Nombre de bénéficiaires d'une double orientation en 2017

Tableau Nombre de bénéficiaires d'une double orientation source direction autonomie

	31/12/2016
FO / MAS	13
FAM / MAS	29
TOTAL	42

CONSTAT : Au vu du manque de places en MAS, la MDPH peut être amenée à produire des doubles orientations pour les bénéficiaires qui doivent être pris en charge rapidement.

Indicateur n° 35 Nombre de changements d'établissement :

Tableau Nombre de changements d'établissement source direction autonomie

En 2016 et 2017, 2 changements d'établissement ont été constatés.

CONSTAT : Les personnes handicapées qui bénéficient d'une orientation en établissement dès leur majorité restent pour la plupart avec cette seule orientation, voire même à vie dans le même établissement. En effet, statistiquement la MDPH propose peu de changements d'orientation de FO vers FH et de FO vers FAM (moins de 1 dossier par an). Par ailleurs à ce jour, les notifications MDPH ne formalisent pas explicitement les attendus en termes de prise en charge des PH. Or cette prescription et le suivi lié permettraient aux établissements d'adapter en continu les réponses aux besoins et permettrait une meilleure fluidité entre établissements.

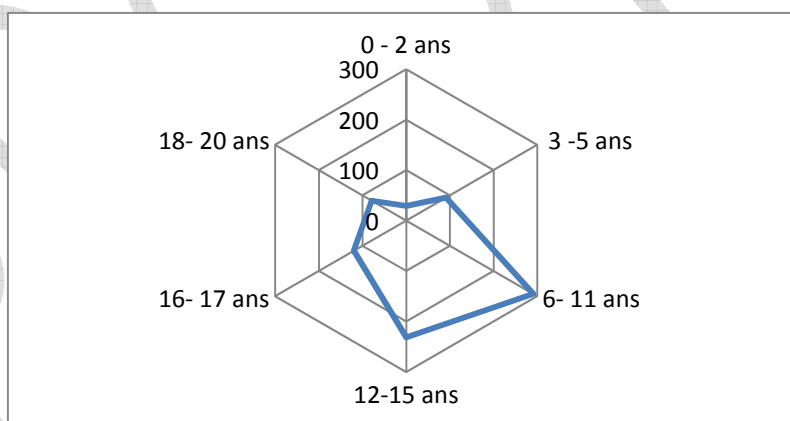
B. Les indicateurs relatifs au profil

B.1- L'âge

● LA MAJORITÉ DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AAEH SE SITUE ENTRE 6 ET 11 ANS

Indicateur n°36 Répartition par tranche d'âge des bénéficiaires AEEH de droits versables CAF

Figure Répartition des bénéficiaires de l'AAEH versable par la CAF par tranche d'âge au 31/12/2016- source CAF

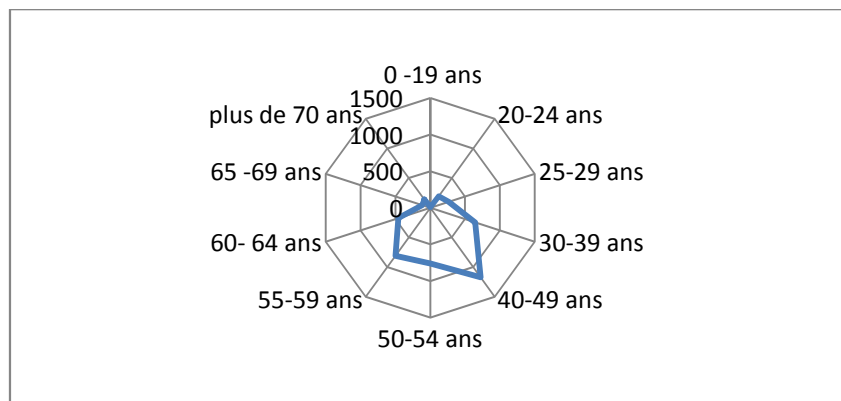


A noter s'agissant de la politique de prévention chez les enfants : au-delà du nombre de bénéficiaires, l'action 10 du précédent schéma prévoyait la prévention et le dépistage des enfants. Cette action non réalisée reste d'actualité.

● LA MAJORITÉ DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH SE SITUE ENTRE 40 ET 49 ANS

Indicateur n°37 Répartition par tranche d'âge des bénéficiaires de l'AAH de droits versables CAF

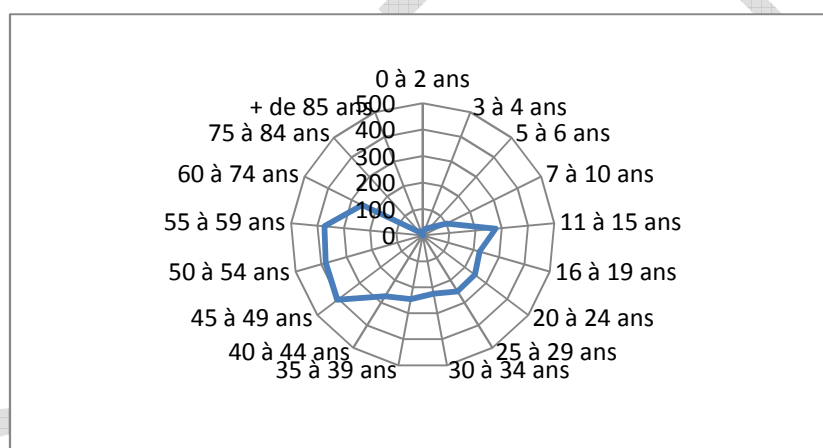
Figure Répartition des bénéficiaires de l'AAH versable par la CAF par tranche d'âge au 31/12/2016- source CAF



LA MAJORITÉ DES RÉSIDENTS EN ÉTABLISSEMENTS SE SITUE ENTRE 45 ET 49 ANS

Indicateur n°38 Répartition par âge des personnes handicapées accueillies dans les établissements

Figure Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge dans les établissements au 31/12/2016- source contrôle de gestion-CD19



Indicateur n°39 Évolution de l'âge moyen des résidents en établissements par type d'accueil

Tableau Évolution de l'âge moyen des résidents en établissements par type d'accueil- source contrôle de gestion-CD19

	2015	2016	2017
en FAM	52	53	52
en FO	48	48	47
en FH	41	39	39
en IME (Creton)		21	20,5
en familles d'accueil	46	50	48
en accueil de jour	46	46	47
PH	45	45	44

Indicateur n°40 Age moyen des Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV) dans les établissements bénéficiant de l'aide sociale à l'hébergement

L'âge moyen est de **70 ans**.

33 personnes handicapées vieillissantes sont accueillies dans des structures spécialisées quand les structures classiques ne sont plus adaptées (rythme des activités, etc..). En effet, avant l'âge de 60

ans des accueils dédiés doivent être mobilisés. Or on constate que les 9 bénéficiaires en FO PHV ont plus de 60 ans (66 ans en moyenne) sauf 2 bénéficiaires qui ont 56 ans, de même les 24 PHV accueillis en EHPAD ont plus de 60 ans (sauf 1 bénéficiaire qui a 58 ans). En fait une fois que ces bénéficiaires disposent d'une prise en charge sur ce type d'accueil, la question d'une évolution vers une prise en charge EHPAD ne se pose plus. Ainsi les places dédiées aux PHV 'plus jeunes' ne sont plus mobilisées pour ces publics.

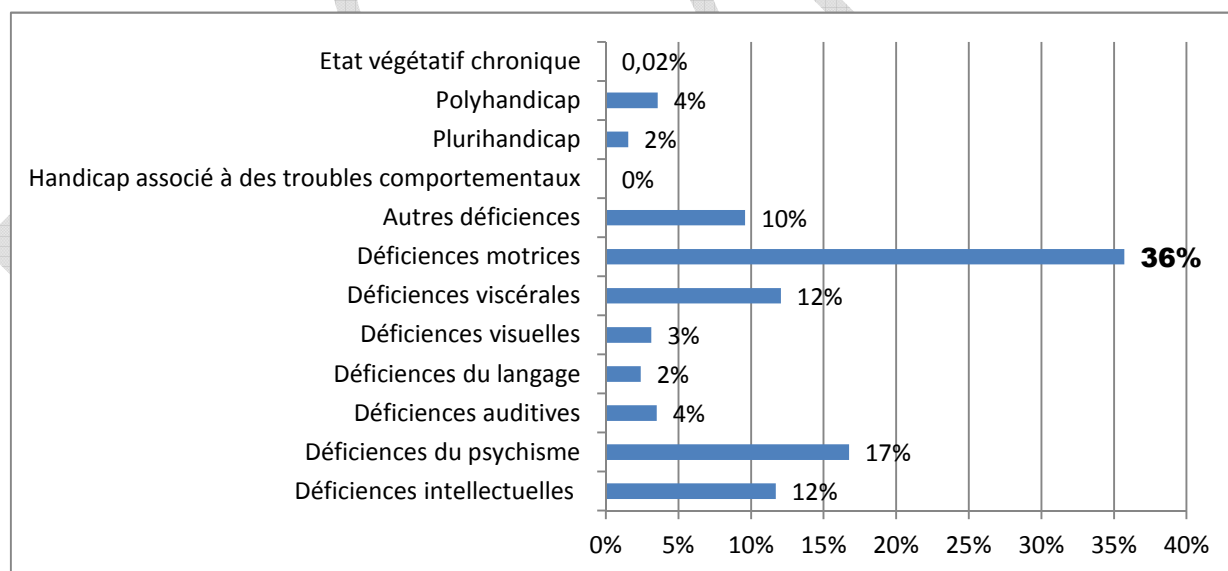
Ainsi pour les prises en charge PHV en EHPAD, des dérogations d'âge peuvent être demandées quand les orientations en cours ne correspondent plus à l'évolution des besoins (23 PHV accueillies en EHPAD ont moins de 60 ans et 61 ont moins de 65 ans).

B. 2 Les déficiences

- **DES DIFFÉRENCES CONCERNANT LES DÉFICIENCES SELON LES MODALITÉS DE RECENSEMENT : 36% DES BÉNÉFICIAIRES DE DROITS OUVERTS MDPH SOUFFRENT DE DÉFICIENCES MOTRICES ; 57% DES RÉSIDENTS EN ÉTABLISSEMENT OU BÉNÉFICIAIRE DE SERVICES SOUFFRENT DE DÉFICIENCES INTELLECTUELLES.**

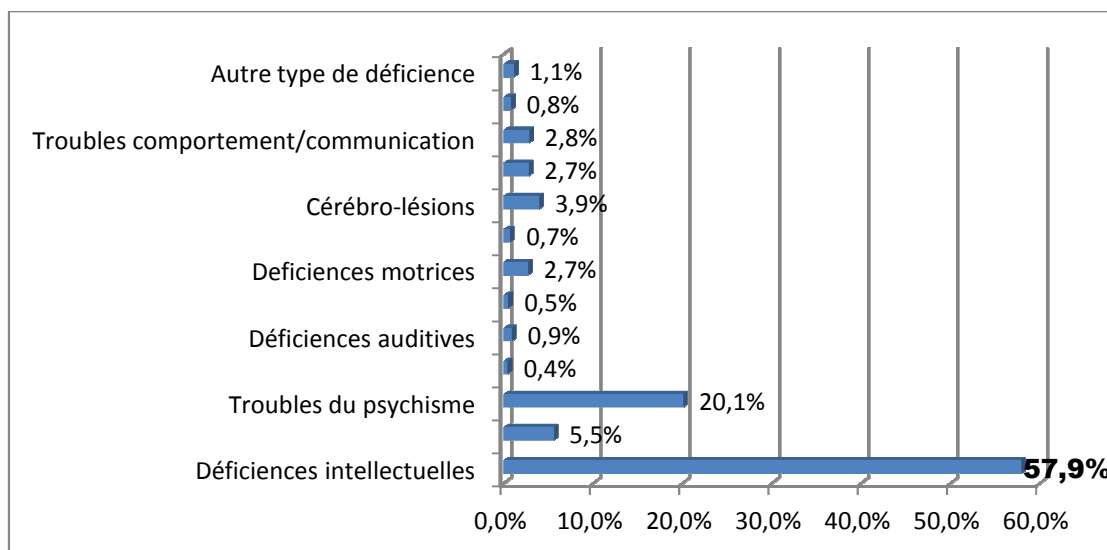
Indicateur n°41 Répartition des déficiences pour les personnes handicapées ayant des droits ouverts à la MDPH

Tableau Répartition des déficiences pour les personnes handicapées ayant des droits ouverts à la MDPH- rapport d'activité MDPH 2016



Indicateur n°42 Répartition des déficiences des personnes handicapées dans les établissements

Tableau Répartition des déficiences des personnes handicapées dans les établissements- source contrôle de gestion-CD19



Indicateur n°43 Nombre de personnes ayant présenté au moins une décision /ou ayant au moins un droit ouvert par la MDPH présentant un trouble du spectre de l'autisme

Tableau Nombre de personnes ayant présenté au moins une décision /ou ayant au moins un droit ouvert au 31/12/2017 présentant un trouble du spectre de l'autisme- données MDPH

	Total	dont < 20 ans
Nombre de personnes présentant un TSA ayant bénéficié d'au moins une décision en 2017	92	71
Nombre de personnes présentant un TSA ayant au moins un droit ouvert au 31/12/2017	144	79

CONSTAT : Ces chiffres ne sont pas forcément révélateurs de la réalité corrézienne compte tenu d'une démarche de repérage et de diagnostic engagée trop récemment pour disposer d'une analyse suffisante notamment au sein des établissements.

Selon chiffres de l'INSERM, 1/100 naissance est touchée par le TSA, 650 000 personnes en France vivent avec une condition du spectre de l'autisme et environ la moitié des personnes présentent une déficience intellectuelle associée.

En Corrèze, il n'existe pas de SAMSAH spécifique pour prendre en charge les TSA chez les adultes.

21 BÉNÉFICIAIRES DE L'AMENDEMENT CRETON AU 31/12/2017

Indicateur n°44 Évolution du nombre d'amendements Creton

Tableau Nombre d'amendements Creton- source Direction de l'Autonomie

Tableau Répartition par âge des bénéficiaires de l'amendement Creton- source Direction de l'Autonomie

20 ans	21 ans	22 ans	23 ans	24 ans
8	8	3	1	1

Les bénéficiaires de l'amendement Creton n'ont pas de solution adaptée à la suite de leur parcours par manque de place dans les structures dédiées (MAS essentiellement). Il s'agit essentiellement de bénéficiaires présentant des troubles du comportement pour lesquels les structures adaptées n'existent pas toujours. Aussi, la formation des professionnels pour une prise en charge de ces troubles semble s'imposer.

19 SITUATIONS GOS/PAG³⁷ AU 31/12/2017 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS"

Indicateur n°45 Évolution du nombre de situation GOS/PAG

Tableau Évolution du nombre de situations GOS/PAG - source Direction de l'Autonomie

	Corrèze	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze
31/12/2016	15	8	6	0
31/12/2017	19 (dont les précédentes situations)	12	5	2

En 2017, les problématiques des situations étudiées en groupes opérationnels sont multifactorielles. Les facteurs qui reviennent le plus souvent et qui peuvent être associés pour une même situation, sont:

- rupture scolaire ou ESMS du fait de l'inadaptation des prises en charge ou inadéquation des réponses apportées, entraînant une rupture de parcours, (7 situations sur 19)
- orientation vers un type de structure saturée (8 situations/19),
- structure inexistante sur le territoire (2 situations/19) (pas de service adulte autiste, pas de structure adulte type FO FAM psy, pas de structure sanitaire qui aurait pu permettre l'intervention d'équipes mobiles en soins psychiques par exemple...)
- complexité de l'élaboration et de la mise en œuvre de la réponse (séquençage, modularité, technicité...) : (2 situations/19)
- problématiques familiales (épuisement, besoin de répit, non adhésion aux propositions et interventions car non en adéquation avec le projet de vie...): problématique quasi constante.

A noter s'agissant du partage des informations entre acteurs : l'action 5 du précédent schéma prévoyait la nécessité d'un système d'information harmonisé et partagé par tous les acteurs, ce qui n'est toujours pas effectif à ce jour. Néanmoins le Département a mis en œuvre un extranet pour l'ensemble des ESMS du handicap ainsi que des plate forme collaboratives dédiées (COMICA, messageries sécurisées enseignants référents et MDPH). La nécessité de déploiement et d'élargissement s'impose pour structurer un système d'information au niveau départemental destiné à tous les publics et types de parcours.

A noter s'agissant de l'optimisation des prises en charge : en lien avec l'action 11 de l'ancien schéma visant à diversifier et renforcer les prises en charge, des situations restent encore sans solution adaptée qu'il conviendra de retraduire dans l'offre à construire.

Indicateurs n°46 relatif au nombre de bénéficiaires des Groupes d'Entre Aide Mutuelle (GEM)

Les GEM sont au nombre de trois dénommés GEM d'Ussel, GEM de Tulle et GEM de Brive, orientés sur la prise en charge du handicap psychique.

Au 31/12/2016, on comptabilise 112 personnes ayant fréquenté les GEM.

Tableau Répartition des personnes ayant fréquenté les GEM - source contrôle de gestion -CD19

	Ussel	Tulle	Brive
Nombre de personnes	28	34	50
dont nombre de femmes	9	21	19
dont nombre d'hommes	19	13	31

86% sont sans emploi et l'âge moyen est de 50,4 ans en 2016 et 52,4 en 2017

B. 3 Origine géographique

PRESQUE 1/3 DES BÉNÉFICIAIRES EN ÉTABLISSEMENT SONT NON CORRÉZIENS

Indicateur n°47 Répartition des bénéficiaires corréziens et non corréziens des établissements et des services en Corrèze

Tableau Répartition des bénéficiaires corréziens et non corréziens des établissements et des services en Corrèze - source contrôle de gestion- CD19

	compétence CD	compétence ARS/CD	compétence État
capacité	1 254	347	1 867
bénéficiaires corréziens	885	201	NR
Taux de bénéficiaires corréziens	71%	58%	?

Indicateur n°48 Répartition des bénéficiaires corréziens et non corréziens des établissements et des services en Corrèze par type de structure et de service

Tableau Répartition des bénéficiaires corréziens et non corréziens des établissements et des services en Corrèze par type de structure et de service - source contrôle de gestion- CD19

	FO	FH	FO (PHV)	FAM	SAVS	SAMSAH	EHPAD unités PHV
capacité	478	246	30	44	500	160	22

bénéficiaires corréziens	253	140	9	19	483	160	22
bénéficiaires non corréziens	225	106	21	25	17	0	0
Taux de bénéficiaires non corréziens	47%	43%	70%	57%	3%	0%	0%

Indicateur n°49 Coût des bénéficiaires non corréziens

Pour estimer le coût des bénéficiaires non corréziens, il faut poser le coût à la place moyen net et annuel. Il s'établit en 2016 ainsi :

Tableau Coût des bénéficiaires non corréziens - source contrôle de gestion- CD19

	2014	2016	Evol.2016- 2014
FO	62 879 €	66 635 €	+ 6%
FH	39 014 €	41 035 €	+ 5%
FAM	63 476 €	63 684 €	+ 0,03%
SAVS	6 507 €	6 394 €	- 2%
SAMSAH	5 429 €	5 119 €	- 6%

On note des variations à la hausse ou à la baisse selon les catégories d'établissements. Les bénéficiaires non corréziens 394 au 31/12/2016 dans les établissements pour lesquels le CD19 a la compétence représentent une dépense de 21 043 383 € sur l'année 2016. Ces dépenses sont prises en charge par les conseils départementaux concernés. A noter qu'en 2010 le nombre de non corréziens dans les mêmes établissements était de 471 soit une diminution de 16,4%.

CONSTAT : La Corrèze offre ainsi une capacité d'accueil aux autres départements. Le taux d'occupation de cette capacité est essentiel au maintien des tarifs d'hébergement.

Indicateur n°50 Nombre de corréziens situés hors département

Tableau Nombre de corréziens accueillis hors département- source contrôle de gestion

	31/12/2016
FO	48
FH	40
FAM	30
TOTAL	118

C. Diagnostic/Enjeux

→ En Corrèze, EN 2016³⁸, ON COMPTABILISE :

22 304 droits ouverts à la MDPH contre 16 679 en 2010 (+34%)
994 bénéficiaires de la PCH-ACTP contre 885 en 2010 (+12%)
540 bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement contre 490 en 2010
36 bénéficiaires de l'aide ménagère à domicile
1 345 enfants handicapés scolarisés, 467 élèves accompagnés par un auxiliaire de vie scolaire contre 842 en 2010-2011 (+37%)
989 enfants bénéficiaires de droits ouverts à l'AAEH contre 402 en 2010 (+146%)
842 enfants allocataires de l'AAEH versable par la CAF
6 888 bénéficiaires de droits ouverts à l'AAH contre 5 637 en 2010 (+ 18%)
4 574 allocataires de droits de l'AAH versable par la CAF
3 489 personnes handicapées qui sont accueillies dans les établissements et services en Corrèze dont **228** personnes handicapées vieillissantes contre 168 en 2010

C. 1 Les aides

→ On constate **UNE AUGMENTATION** de l'**ACCOMPAGNEMENT** de 2015 à 2017 des **BÉNÉFICIAIRES HANDICAPÉS** :

1/ *Concernant le nombre de droits ouverts³⁹ à la MDPH* : + 10% + 2 411 alors que le nombre de demandes reste stable +19 demandes

2/ *Pour les jeunes handicapés*

. Sur le volet allocation : ce sont ainsi 15% en plus qui bénéficient de droits ouverts de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AAEH) avec une moindre progression en Haute-Corrèze (+6%).

. Sur le volet accompagnement scolaire : le nombre d'élèves pris en charge par un Auxiliaire de Vie Scolaire (+36% + 1 66) progresse davantage que le nombre d'élèves scolarisés en milieu

³⁸ *Liste des établissements et services pour enfants handicapés comptabilisés* : Institut Médico-Éducatif (IME), Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP)

Liste des établissements et services pour adultes handicapés comptabilisés : Foyer Occupationnel (FO), Foyer d'Hébergement (FH), Foyer Occupationnel Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV), Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAM), EHPAD unité PHV, Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), Entreprise Adaptée (EA), Entreprise et Service d'Aide par le Travail (ESAT)

³⁹ *Au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée, sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire. Il s'agit de distinguer la notion de **droits ouverts** : reconnaissance par la MDPH d'un droit à compensation pour les personnes qui remplissent les conditions de handicap ou de perte d'autonomie attachées à ce droit des **droits versables** : signifie que le bénéficiaire remplit, en plus des conditions liées au handicap, les conditions de ressources pour percevoir en totalité l'aide financière correspondant à ce droit.*

ordinaire (+11% +106) ; à remarquer que le taux d'enfants handicapés scolarisés (3,5%) est supérieur aux valeurs nationales (2,3%) ; on constate par ailleurs parallèlement à l'augmentation de la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire une légère baisse dans les unités d'enseignement ESMS (-19 élèves), en accord avec la mise en place d'une politique d'inclusion scolaire.

3/ *Pour les adultes handicapés*

. L'augmentation est surtout importante sur le volet professionnel puisque ce sont 789 personnes qui ont accédé à la Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) sur la période considérée soit un peu plus de 9% et 100 personnes de plus qui ont effectué des demandes d'insertion professionnelle.

. La PCH établissement-domicile est également en augmentation d'environ 7%.

. La progression concernant les bénéficiaires de droits ouverts à l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est plus légère avec 2,2% d'augmentation soit 151 adultes handicapés concernés.

➔ A l'exception de la prestation de la PCH domicile et établissement (3,2 /1 000 habitants contre 4,1 en France 2016), **LA COUVERTURE DES AIDES POUR PERSONNES HANDICAPÉES EST ÉGALE OU SUPÉRIEURE AU TAUX NATIONAL MÉTROPOLITAIN**

1/Taux AEEH/1 000 jeunes 0 -20 ans (2016) = **19,9** contre 15,8 ;

2/Part d'allocataires AAH/1 000 personnes 20-64 ans (2016)= **38** contre 28 ;

3/Taux de bénéficiaires de droits ouverts AAH 1 000 personnes de plus de 20 ans (2016) **35,8** contre 21,7 ;

3/Taux de bénéficiaires de l'aide à l'hébergement/1 000 personnes 0-59 ans (2017) = **3,3** contre 2,4 ;

4/Taux RQTH/1000 habitants 20-59 ans (2017)= **82,5** contre 80,1.

➔ **CONCERNANT LA COUVERTURE TERRITORIALE DES AIDES, DES DISPARITÉS APPARAISSENT EN LIEN AVEC LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ÉTABLISSEMENTS⁴⁰**

La **Basse-Corrèze** affiche des taux supérieurs aux autres territoires de droits ouverts à la MDPH pour 1 000 habitants (95) pour les droits AEEH ouverts (21,2), pour la PCH domicile-établissement (3,2), l'aide sociale à l'hébergement (3,2) et en matière de RQTH (85,7). A noter que le taux AEEH droits ouverts est supérieur à la valeur nationale (15,8) ; à l'inverse le taux PCH domicile-établissement est inférieur à la référence nationale (4,1).

La **Haute-Corrèze** affiche le taux le plus faible taux de droits ouverts pour 1 000 habitants (87). Le taux concernant les enfants en matière de droits ouverts AEEH est quasiment identique à celui de la Corrèze, celui concernant le taux d'AEEH versable par la CAF (15) est inférieur au niveau départemental (17,1) voire creuse l'écart avec la Basse-Corrèze (18,2) de plus de 3 points.

⁴⁰ Voir fiche n°7

Concernant le volet personnes adultes handicapées, la Haute-Corrèze possède un taux de bénéficiaires de droits ouverts de l'AAH élevé (43,9) deux fois supérieur à la valeur nationale, ainsi qu'un taux de PCH domicile-établissements (3,3) en première position. Cependant, la Haute-Corrèze demeure nettement plus faible (70,9) en ce qui concerne le taux de bénéficiaires RQTH par rapport aux deux autres territoires (plus de 11 points d'écart).

La Haute-Corrèze présente également un taux en matière d'aide sociale à l'hébergement pour personnes handicapées (4,8) supérieur aux deux autres territoires (Basse-Corrèze 3,2 et Moyenne-Corrèze 2,8).

La **Moyenne Corrèze** se caractérise par un taux inférieur (88) de droits ouverts MDPH par rapport à la valeur corrézienne (92).

Elle présente également un taux de bénéficiaires de droits ouverts AEEH inférieur (18,3) mais qui demeure encore largement supérieur à la valeur nationale (15,8).

Le taux de PCH domicile-établissement (2,9) est inférieur au taux national (4,1).

Le taux de droits ouverts de l'AAH (34,1) est largement supérieur sur ce territoire aux données nationales (21,7).

C. 2 Le profil des bénéficiaires

➔ UNE POPULATION DE PERSONNES HANDICAPÉES CONCERNÉE PAR LES AIDES RECENSÉES MAJORITAIREMENT ENTRE 6 ET 11 ANS POUR LES JEUNES ET ENTRE 45-60 ANS POUR LES ADULTES

35% des enfants bénéficiaires de l'AEEH ont entre 6 et 11 ans ; 28% entre 12 et 15 ans. Il n'y a pas de distinction majeure sur les territoires dans les tranches d'âge des bénéficiaires.

25% des adultes bénéficiaires de l'AAH ont entre 40 et 49 ans ; 16,7% entre 50 et 54 ans ; 17,7% entre 55 et 59 ans soit **34% pour la tranche d'âge 50 - 60 ans**. A noter qu'il y a des bénéficiaires au-delà des 60 ans (15,6%) s'expliquant par le fait que la Caisse d'Allocations Familiales verse un différentiel en cas de très faible niveau de pension. La seule différence territoriale est que les 50-54 ans sont plus nombreux en Haute-Corrèze (19,6%) que sur les deux autres territoires (16,2 % en Basse-Corrèze et 15,8% en Moyenne-Corrèze).

34% des résidents en établissement et bénéficiaires de services ont entre 45-59 ans ; 8% sont des 11-15 ans.

Par ailleurs, l'âge moyen des Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV) est de 70 ans.

Une attention doit être portée sur :

- la tranche d'âge des bénéficiaires de l'ACTP ou de la PCH (près de 60 ans) qui peuvent choisir de conserver cette prestation plutôt que l'APA ;
- la tranche d'âge des jeunes handicapés entre 16 et 19 ans soit 7% des résidents en établissements et bénéficiaires de services (224 enfants) répartis majoritairement à 71 % en Institut Médico-éducatif (IME) et bénéficiant à 13% des Services d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD), 20 ans étant un âge différentiel de droits et de prise en charge.

➔ DES DIFFÉRENCES CONCERNANT LES DÉFICIENCES SELON LES MODALITÉS DE RECENSEMENT

36% des bénéficiaires de droits ouverts MDPH souffrent de déficiences motrices ; 57% des résidents en établissement ou bénéficiant de services souffrent de déficiences intellectuelles.

➔ LES AMENDEMENTS CRETON

Au 31/12/2017, il y a 21 jeunes identifiés par la MDPH bénéficiant de l'amendement Créton dont 9 en Basse-Corrèze, 7 en Moyenne-Corrèze et 5 en Haute-Corrèze. Le coût moyen pour une prise en charge est d'environ 5 000 € par mois.

➔ PRESQUE 1/3 DES BÉNÉFICIAIRES EN ÉTABLISSEMENT SONT NON CORRÉZIENS

Au total, ce sont 394 bénéficiaires non corréziens qui résident dans les FO, FH, FO(PHV), FAM, SAVS respectivement à hauteur de 47%, 43%, 70%, 57% et 3%.

5. VOILET PERSONNES HANDICAPÉES - L'OFFRE ACTUELLE RÉPOND-ELLE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS ?

A. Les indicateurs relatifs à la capacité d'accueil

Indicateur n°1 Taux d'équipement global en établissements et services pour enfants et adultes handicapés en Corrèze

Tableau Capacité globale, taux d'équipement des/en établissements et services pour personnes handicapées enfants et adultes en Corrèze et par territoire d'étude au 31/12/2016 - source contrôle de gestion- CD19

	Basse Corrèze	Moyenne Corrèze	Haute Corrèze	Corrèze	France métropolitaine
FOYER OCCUPATIONNEL (FO)					
Nombre de places	251	96	131	478	
Taux FO /1 000 p. 20-59 ans	3,9	3	8,4	4,2	3,9
FOYER D'HÉBERGEMENT (FH)					
Nombre de places	58	40	148	246	
Taux FH/1 000 p. 20-59 ans	0,9	1,2	9,5	2,2	1,1
FOYER OCCUPATIONNEL PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES (PHV)					
Nombre de places	0	0	30	30	
FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ (FAM)					
Nombre de places	28	0	16	44	
Taux FAM/1 000 p. 20-59 ans	0,4	0	1	0,4	0,8
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE (SAVS) ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL POUR ADULTES HANDICAPÉS (SAMSAH)					
Nombre de places SAVS- SAMSAH	70	430	160	660	46 762
Nombre de places SAVS	70	330	100	500	
Nombre de places SAMSAH	0	100	60	160	
Taux SAVS SAMSAH/1 000 p. 20-59 ans	1,1	13,3	10,3	5,8	1,4
EHPAD UNITÉ PHV					
Nombre de places	12	15	0	27	
MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉ (MAS)					
Nombre de places	107	181	172	460	
Taux MAS/ 1000 p. 20-59 ans	1,6	5,6	11	4	0,8
ENTREPRISE ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT)					
Nombre de places	196	241	257	694	115 719
Taux ESAT/1 000 p. 20-59 ans	3,0	7,4	16,5	6,1	3,4
	Basse-Corrèze	Moyenne Corrèze	Haute Corrèze	Corrèze	France Métropolitaine

ENTREPRISE ADAPTÉE (EA)					
Nombre de places	26	50	31	107	
Taux EA/1 000 p.20-59 ans	0,4	1,5	2	0,9	
INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (IME)					
Nombre de places	153	70	96	319	66 690
Taux IME/1 000 p.0-20 ans	5,3	5	14,6	6,5	4,1
SERVICES D'ÉDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS A DOMICILE (SESSAD)					
Nombre de places	50	149	31	230	48 356
Taux SESSAD/ 1 000 p.0-20 ans	1,7	10,9	4,7	4,7	3,0
CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (CAMSP)					
Nombre de places	0	116	0	116	
INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (ITEP)					
Nombre de places	12	0	45	57	15 107
Taux ITEP/ 1 000 p.	0,4	0	6,9	1,2	0,9
TOTAL	963	1 388	1 117	3 468	
Taux / 1 000 habitants	10,2	30,0	50,4	21,3	

A noter que s'agissant des entreprises adaptées, le tableau récapitule uniquement celles gérées par des organismes du champ du médico social. Au 3ème trimestre 2018, en intégrant les entreprises adaptées relevant du secteur marchand, on dispose de 209 places.

Le taux moyen global d'équipement par territoire est à relativiser car il tient compte du nombre de places :

- en CAMSP dont le siège est à Tulle pour une activité sur tout le territoire. Le nombre de places est donc situé en Moyenne-Corrèze ;
- en SAVS et SAMSAH dont une partie importante de l'activité pour la Basse et la Moyenne Corrèze relève uniquement de la Moyenne-Corrèze dans le calcul.

Le taux d'équipement en SAMSAH et SAVS ramené à la population 20-59 ans, est plus de 4 fois supérieur au taux national. A ce jour 660 personnes sont accompagnées à domicile.

Eu égard à ce taux d'équipement, l'impact de ces interventions sur un maintien à domicile de qualité des personnes handicapées doit être objectivé et formalisé.

Indicateur n°2 Nombre de places et taux par type de public adultes/enfants handicapés

Tableau Nombre de places et taux par type de public pour 1 000 habitants au 31/12/2017

	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze	Corrèze
Nombre de places adultes autorisées au 31/12/2017	661	1 117	968	2 746
Taux /1 000 habitants 0-59 ans	7	24,2	43,7	16,9
Nombre de places enfants autorisées au 31/12/2017 hors CAMSP	302	155	149	606
Taux /1 000 habitants 0-20 ans	10,5	11,2	22,7	12,3

Indicateur n°3 Répartition de l'offre d'accueil selon les financeurs

Tableau Répartition de la capacité d'accueil à destination des personnes handicapées enfants/adultes selon les financeurs au 31/12/2017 source contrôle de gestion-CD19

	CD	CD/ARS	État	Total
Nombre de places autorisées au 31/12/2017	1 254	347	1 867	3 468
Taux /1 000 habitants 0-59 ans	7,7	2,1	11,5	21,3

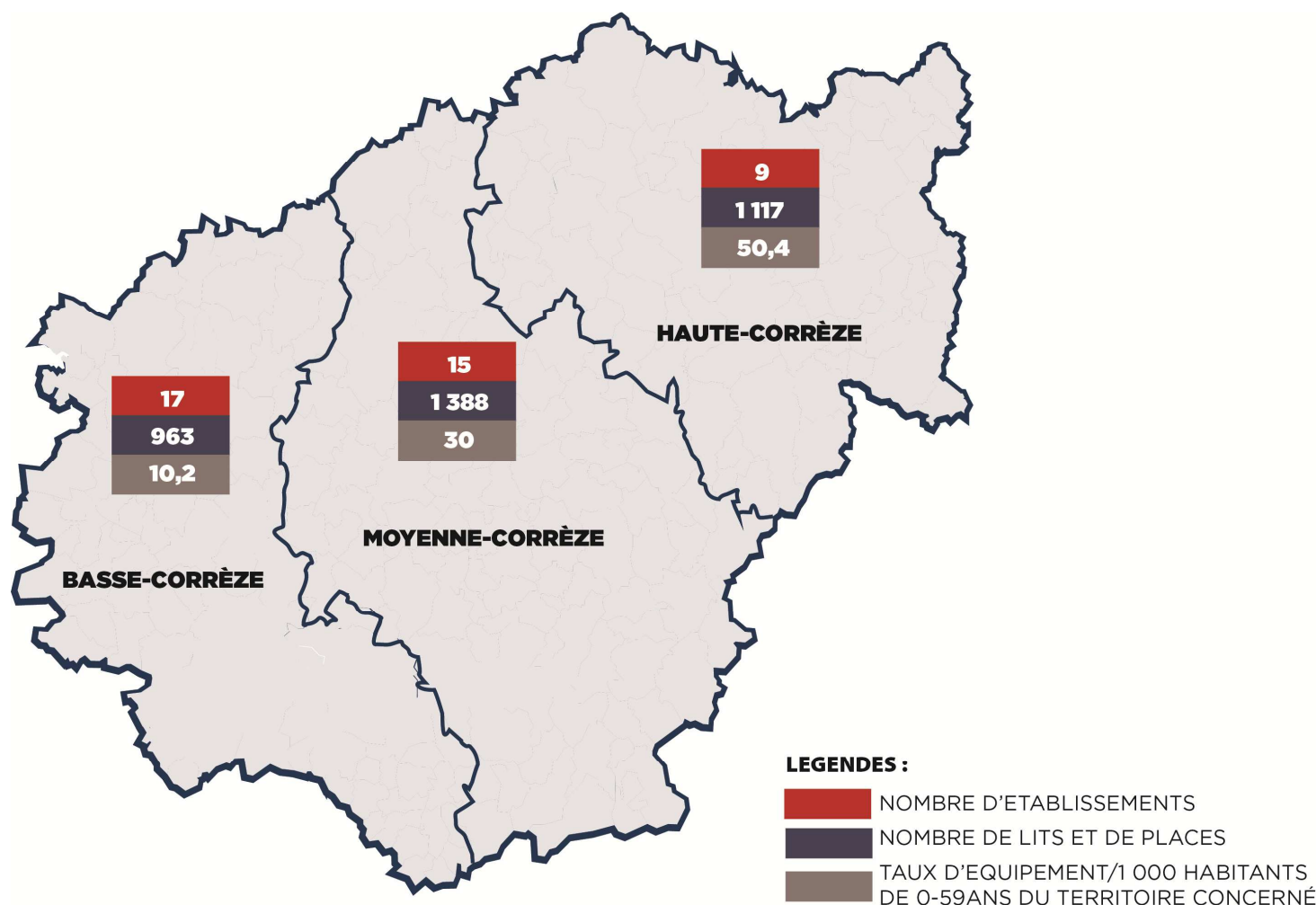
Indicateur n°4 Évolution de l'offre en FAM et en MAS (2010-2016)

Tableau Évolution de l'offre en FAM et en MAS (2010-2016) - source données 2010 Enéis diagnostic schéma de l'Autonomie (2012-2016)

	2010	2016
Nombre de places en FAM	16	44
Nombre de places en MAS	395	460

Indicateur n°5 Taux d'équipement global autorisé en établissements et services en Corrèze³⁸ et par territoire

Carte Nombre de lits et places des établissements et services autorisés / taux d'équipement par territoire au 31/12/2017 - source contrôle de gestion CD19- valorisation Direction de la Communication



→ 3 468 places dont 2 746 adultes et 722 enfants

→ Un taux d'équipement global de 21,3 / 1 000 habitants entre 0 -59 ans

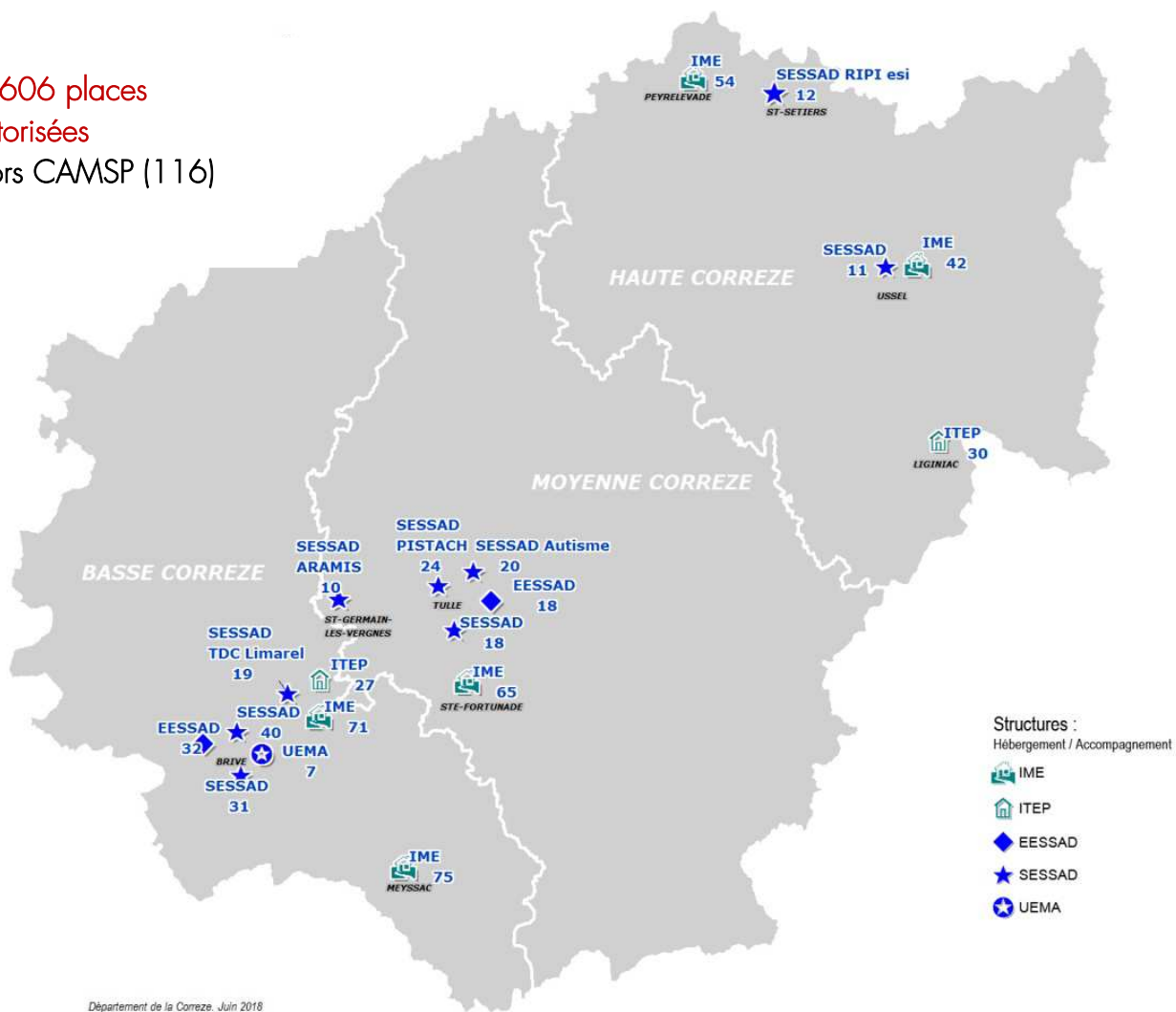
A noter s'agissant du partage des informations : l'action 7 du précédent schéma prévoyait la mise en place d'un dossier unique en établissement, ce qui reste à réaliser. La mise en œuvre concrète de Via trajectoire depuis juillet 2018 contribuera à la réalisation de cet objectif prochainement.

³⁸ Liste des établissements et services recensés : Foyer Occupationnel, FH, FO(PHV), FAM, SAVS, SAMSAH, EHPAD unités PHV, MAS, ESAT, EA, IME, SESSAD, CAMSP, ITEP

➔ **Indicateur n°6 Localisation et capacité des établissements /services pour enfants handicapés par territoire d'étude**

Carte Localisation et capacité des établissements/services pour enfants handicapés par territoire d'étude

➔ 606 places
autorisées
Hors CAMSP (116)



39

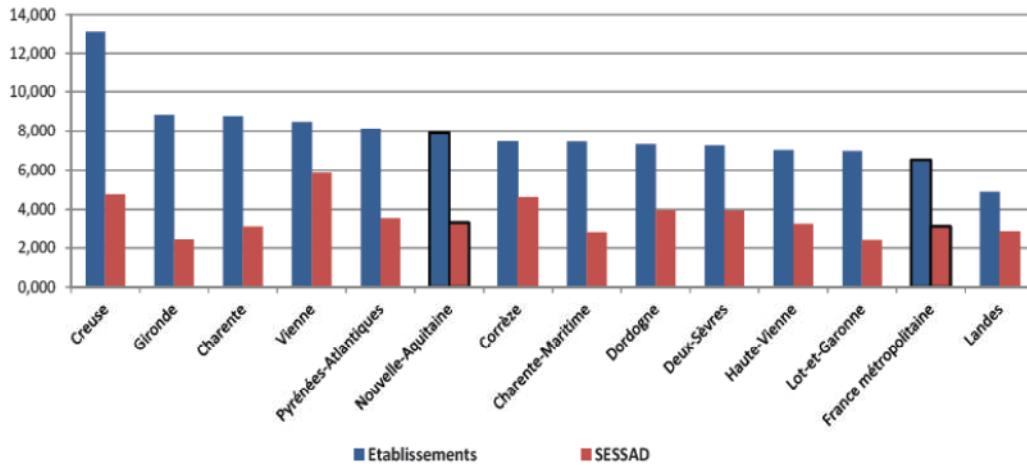
	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze	Corrèze
Nombre établissements et services	8	6	5	19
Nombre de places	302	155	149	606
Taux pour 1 000 enfants 0-20 ans	10,5	11,2	22,7	12,3

L'IME de Peyrelelade est le seul établissement qui propose des accueils temporaires pour les enfants.

➔ **Indicateur n°7 Taux d'équipement dans les établissements et les SESSAD pour enfants handicapés**

³⁹ IME : Institut Médico Éducatif - ITEP : Institut thérapeutique Éducatif et Pédagogique - EESSAD - Equipe d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile - UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle pour Autiste

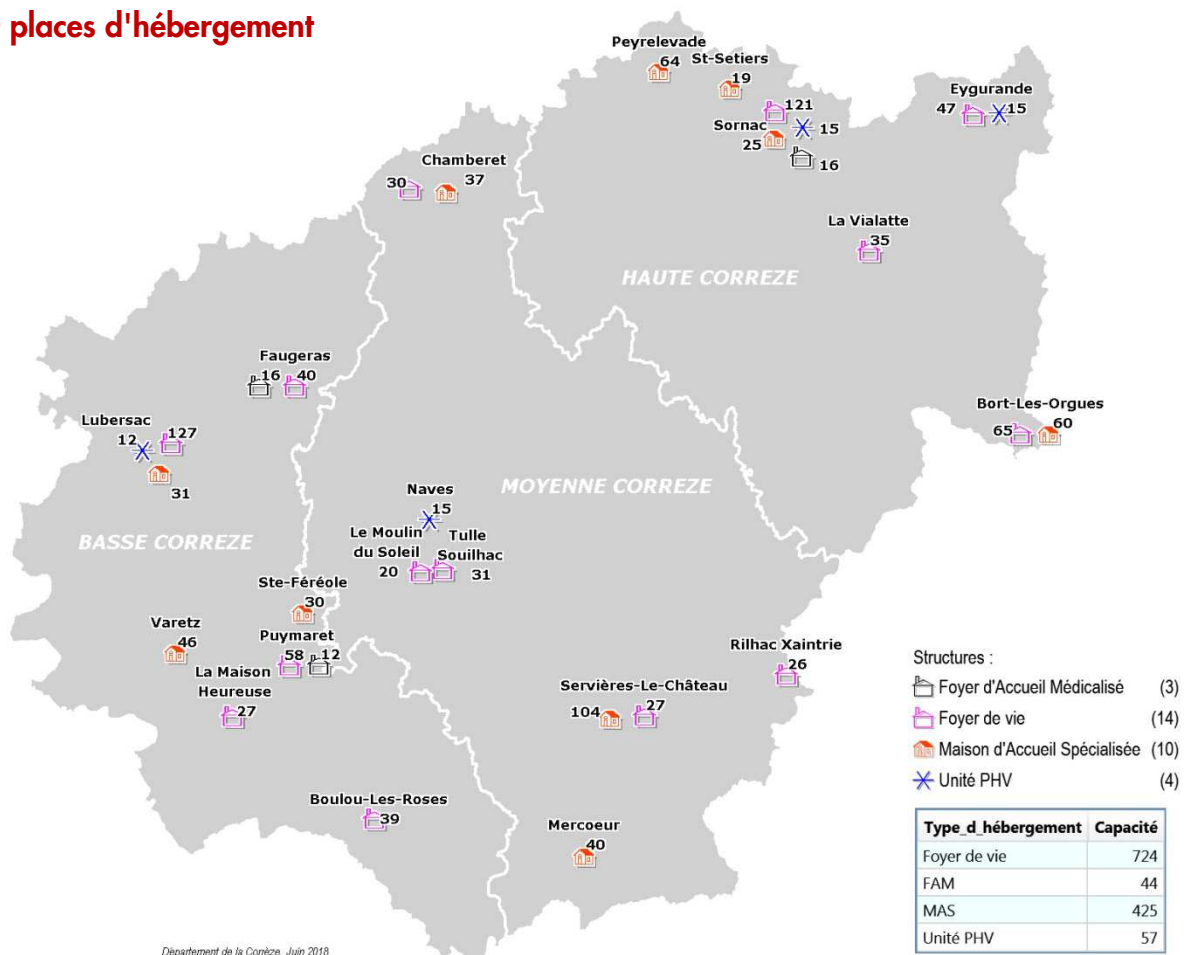
Figure Taux d'équipement dans les établissements et les SESSAD pour enfants handicapés pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans au 01/01/2016 - source ARS Nouvelle Aquitaine



➔ **Indicateur n°8 Localisation et capacité des établissements d'hébergement en FAM, Foyer de vie, MAS, et Unité PHV pour adultes handicapés par territoire d'étude hors accueil de jour**

Carte Localisation et capacité des établissements d'accueil pour adultes handicapés par territoire

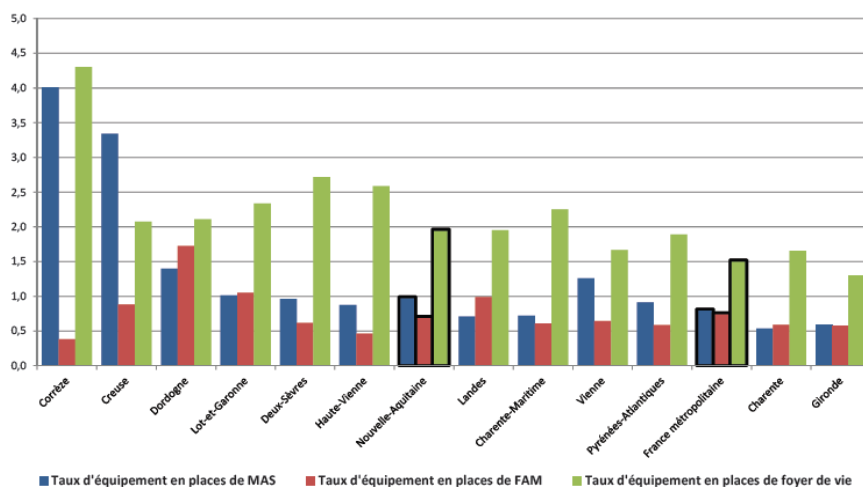
➔ **1 250 places d'hébergement**



	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze	Corrèze
Nombre d'établissements	11	9	11	31
Nombre de places	438	330	482	1250
Taux/population 0-59 ans	4,7	7,1	21,7	7,6

Indicateur n°9 Taux d'équipement en hébergement (MAS-FAM-Foyer de vie) pour adultes handicapés

Figure Taux d'équipement en hébergements pour adultes handicapés au 01/01/2016 : places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans - source ARS Nouvelle Aquitaine



Nombre de corréziens en attente de place (source Direction Autonomie) au 31/12/2017

	FH	FO	FAM	MAS
Nombre de corréziens	34	50	5	55

Une étude auprès des établissements et services conduite en 2017 a permis d'estimer la volumétrie des listes d'attente posant ainsi la question de l'adéquation de l'offre, ainsi que des réponses qui seraient à apporter à une partie des ressortissants corréziens contraints aujourd'hui de s'éloigner pour trouver un accompagnement spécifique à leur handicap ou mode de vie.

La mise en place d'outils modernes de suivi des orientations (Via Trajectoire) permettra de disposer de données fiables en continu.

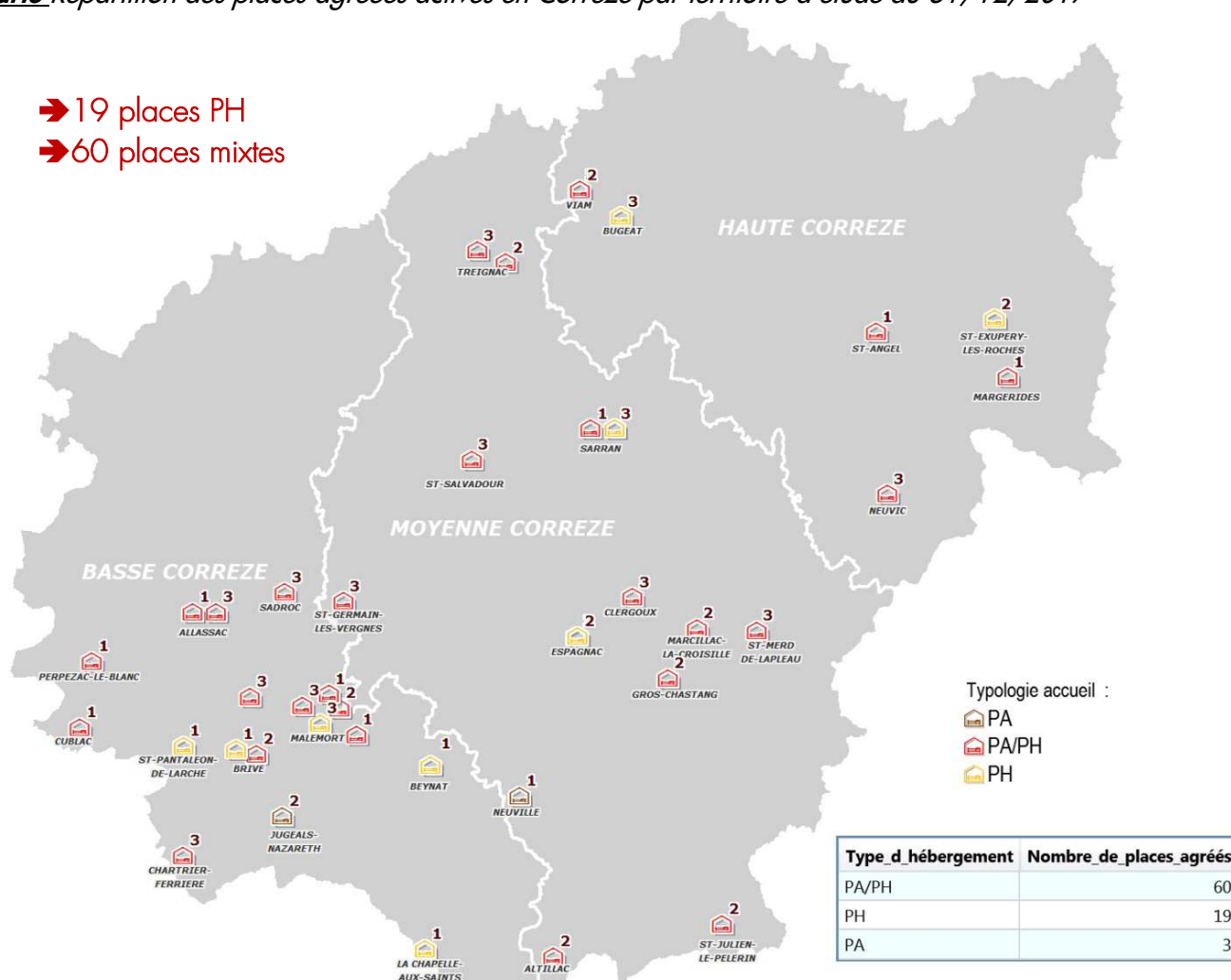
Maîtriser les besoins des corréziens permettra d'anticiper l'évolution des établissements et services concernés afin de redéployer si besoin l'offre.

On constate également qu'il n'existe pas d'offre de séjour de "rupture" sur le territoire, alors que le besoin est établi.

Indicateur n°10 Répartition des places agréées actives en accueil familial par territoire d'étude

Carte Répartition des places agréées actives en Corrèze par territoire d'étude au 31/12/2017-

- ➔ 19 places PH
- ➔ 60 places mixtes



	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze	Corrèze
Nombre de places PH	9	5	5	19
Nombre de places mixtes	27	26	7	60
Nombre total de places PH	36	31	12	79
Taux/1000 personnes 0-59 ans	0,38	0,67	0,54	0,49
% des personnes des plus de 0-59 ans/population concernée	58%	28%	14%	100%

Ce dispositif est insuffisamment mobilisé comme dispositif intermédiaire dans le parcours même s'il ne doit pas se substituer à l'accueil thérapeutique : il s'agit d'un accueil « social » nécessitant un « étayage » dès lors que la personne accueillie nécessite un accompagnement (moins de 25 personnes accueillies sur 79 places).

Au delà de la démarche de formation « réglementaire » il s'agit d'imaginer comment ce dispositif, en s'appuyant sur le réseau d'acteurs (établissements, services) peut offrir une solution d'accueil véritable et non une solution par défaut comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui. Il s'agit aussi d'accompagner l'accueillant sur une véritable évolution de l'accueil.

Indicateur n°11 Répartition des places pour Personnes Handicapées Vieillissantes

Tableau Évolution des places pour Personnes Handicapées Vieillissantes - source contrôle de gestion CD 19

	2010	2011	2016
Nombre de places en EHPAD		27	27
Nombre de places en FO Occupationnel	34	34	30
Nombre total de places	34	61	57

Tableau Répartition des places pour Personnes Handicapées Vieillissantes - source contrôle de gestion CD19

	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze	Corrèze
Nombre de places en EHPAD	12	15	0	27
Nombre de places en FO Occupationnel	0	0	30	30
Nombre total de places	12	15	30	57

30 places en Foyer Occupationnel PHV 15 à Eygurande, 15 à Bort-les-Orgues
27 unités PHV en EHPAD : 15 à Naves, 12 à Lubersac

Concernant la capacité des places pour les Personnes Handicapées Vieillissantes, on constate une différence importante entre le nombre de places dédiées (57 au 31/12/2016) et le nombre de PHV prises en charge en EHPAD au même titre que les autres personnes âgées (environ 200)

Indicateur n°12 Taux d'occupation des établissements par des corréziens

	FH	FO	FAM
Haute Corrèze	43%	54%	25%
Moyenne Corrèze	88%	54%	
Basse Corrèze	73%	61%	61%

Au vu du taux d'occupation par les Corrèziens, le département offre une capacité d'accueil aux autres départements.

Indicateur n°13 Tarif moyen des hébergements en Corrèze

	FO	FH	FAM
2016	5 552€/mois	3 419€/mois	5 307€/mois
2017	5 464€/mois	3 393€/mois	5 091€/mois

B. Les indicateurs relatifs à l'offre de services

Indicateur n°14 Nombre de places disponibles Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) et Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Tableau Nombre de places disponibles SAMSAH et SAVS- source contrôle de gestion-CD19⁴⁰ au 31/12/2017

	Corrèze	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze	France Métropolitaine
Nombre de places disponibles	660	70	430	160	45 640
Taux pour 1 000 personnes 20-59 ans	4	0,7	9,3	7,2	0,9

58 bénéficiaires étaient en attente de place en SAVS fin 2017, notamment en basse Corrèze. Malgré le fort taux d'équipement il est à noter qu'il n'existe pas sur le territoire de service autisme adulte avec ou sans déficience intellectuelle. Les SAMSAH en Corrèze prennent en charge uniquement les handicaps psychiques.

Indicateur n°15 Évolution de l'offre Services d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) 2010-2016

Tableau Évolution de l'offre Services d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) 2010-2016- données 2010 Enéis diagnostic schéma de l'Autonomie (2012-2016)

	2010	2016
Nombre de places en SESSAD	194	230

Même si une démarche de redéploiement pour la création de places SESSAD a été engagée, il n'existe pas de solution de prise en charge pour troubles spécifiques (troubles DYS en l'absence de SESSAD dédié)

Indicateur n°16 relatif au nombre de places en familles d'accueil thérapeutique

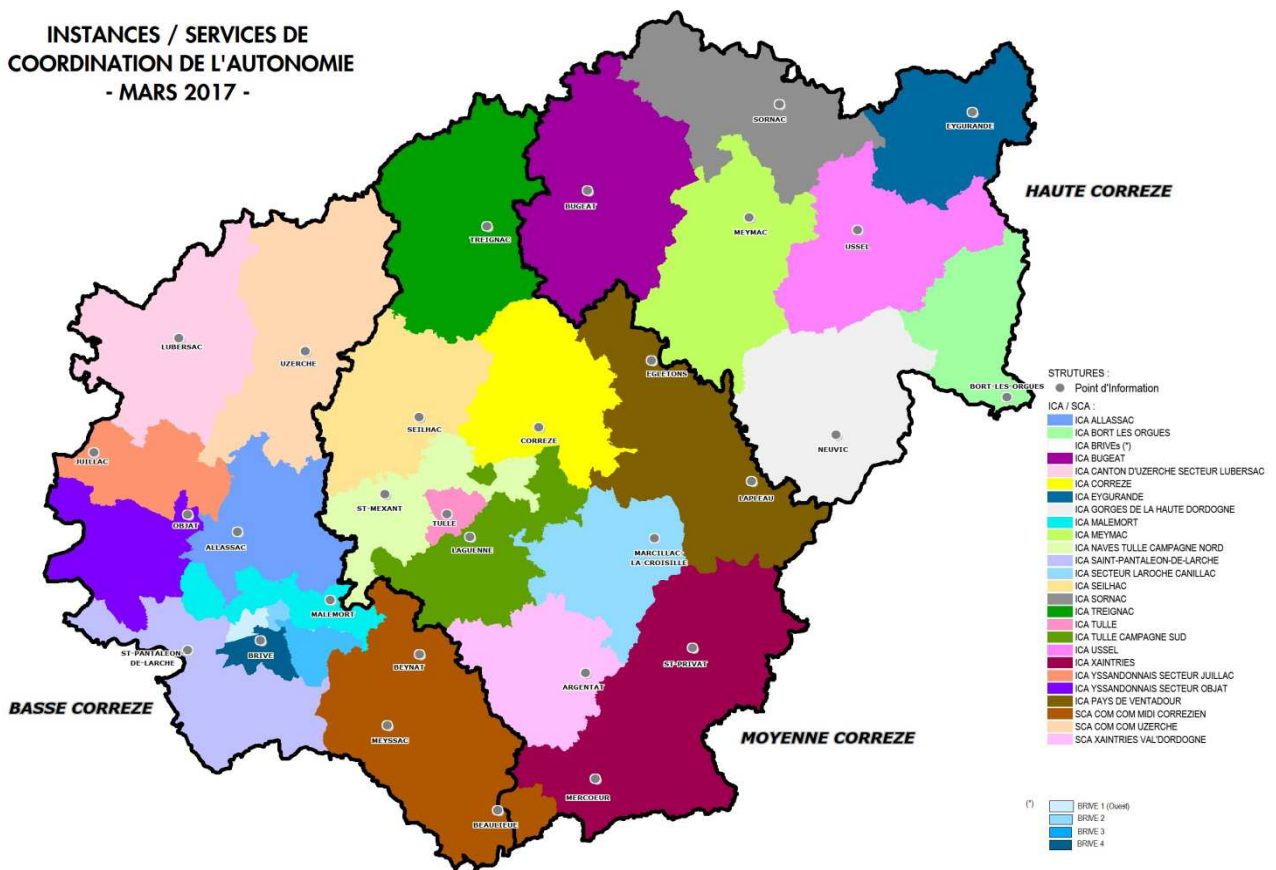
Sur le territoire, 20 places dans 8 familles d'accueil sont proposées après orientation par l'association Trampoline ou les Centres de Guidance Infantiles. Il n'existe pas de familles formées et équipées pour le polyhandicap (pas de famille thérapeutique adulte)

Indicateur n°17 Périmètre d'intervention des Instances de Coordination de l'Autonomie

⁴⁰ A noter que la répartition territoriale des places a été calculée à partir des sièges sociaux ce qui fausse l'analyse

Carte Périmètre d'intervention des ICA - source Direction de la Maison de l'Autonomie

INSTANCES / SERVICES DE
COORDINATION DE L'AUTONOMIE
- MARS 2017 -



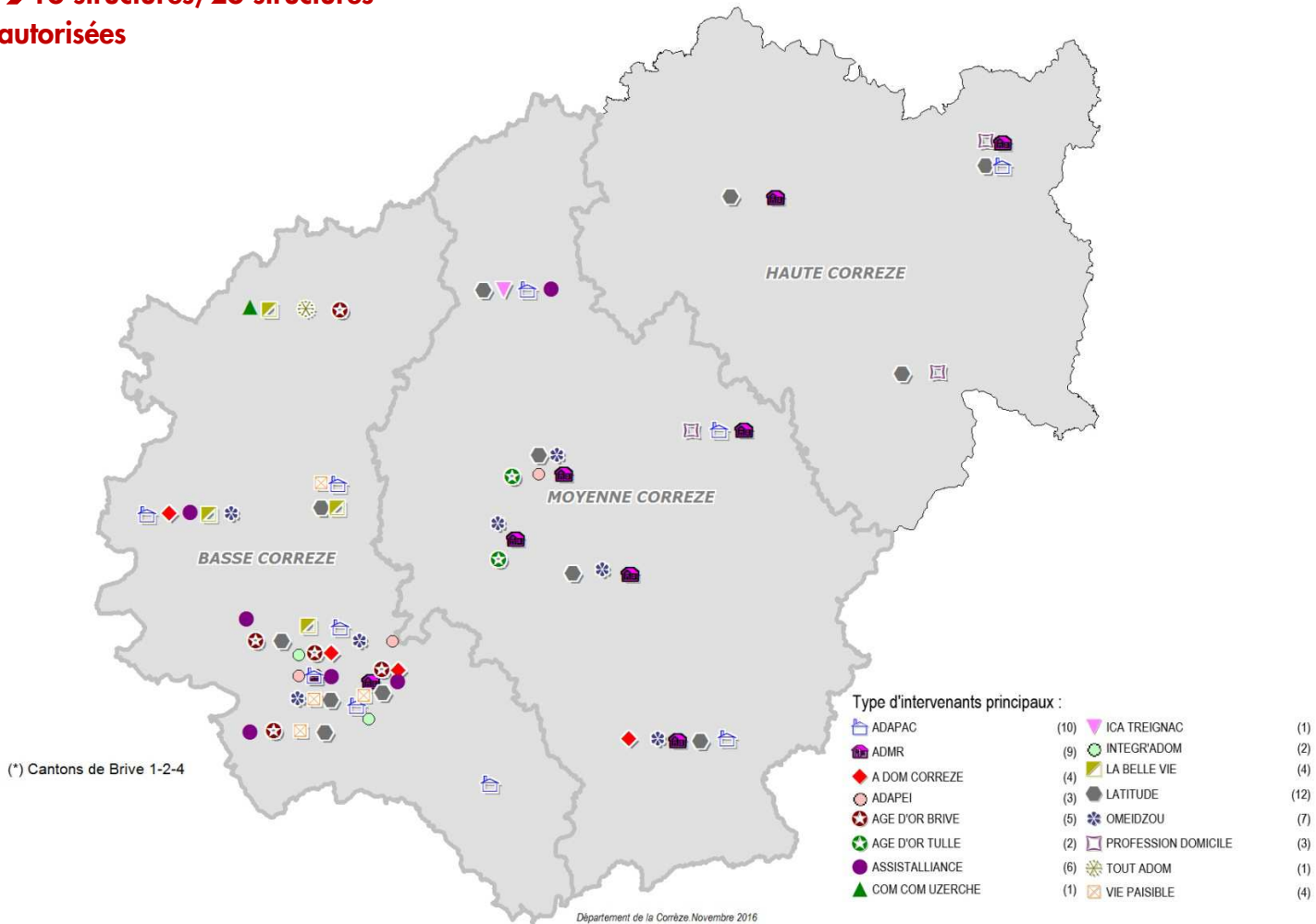
Cf. indicateur n°15 - Volet Personnes Âgées - Offre actuelle

Dans le cadre de la refondation de leurs missions, les ICA aujourd'hui sont positionnées pour être un guichet unique pour les personnes handicapées au même titre que les personnes âgées.

Indicateur n°18 Zone d'intervention des services d'Aide et d'Accompagnement à domicile pour la Prestation Compensation Handicap par territoire d'étude

Carte Zone d'intervention des services d'Aide et d'Accompagnement à domicile par territoire d'étude - source

→ 16 structures/26 structures autorisées



	Basse Corrèze	Moyenne Corrèze	Haute Corrèze	Corrèze
Nombre de structures intervenant au titre de la PCH (un même service peut intervenir sur plusieurs territoires)	12	10	4	16

Au 31/12/ 2017, 26 services autorisés par le CD19 interviennent sur le territoire, dont 23 corréziens.

16 structures interviennent auprès des personnes handicapées dont 12 en Basse-Corrèze, 10 en Moyenne-Corrèze et 4 en Haute-Corrèze. (A noter qu'une structure peut intervenir sur plusieurs territoires).

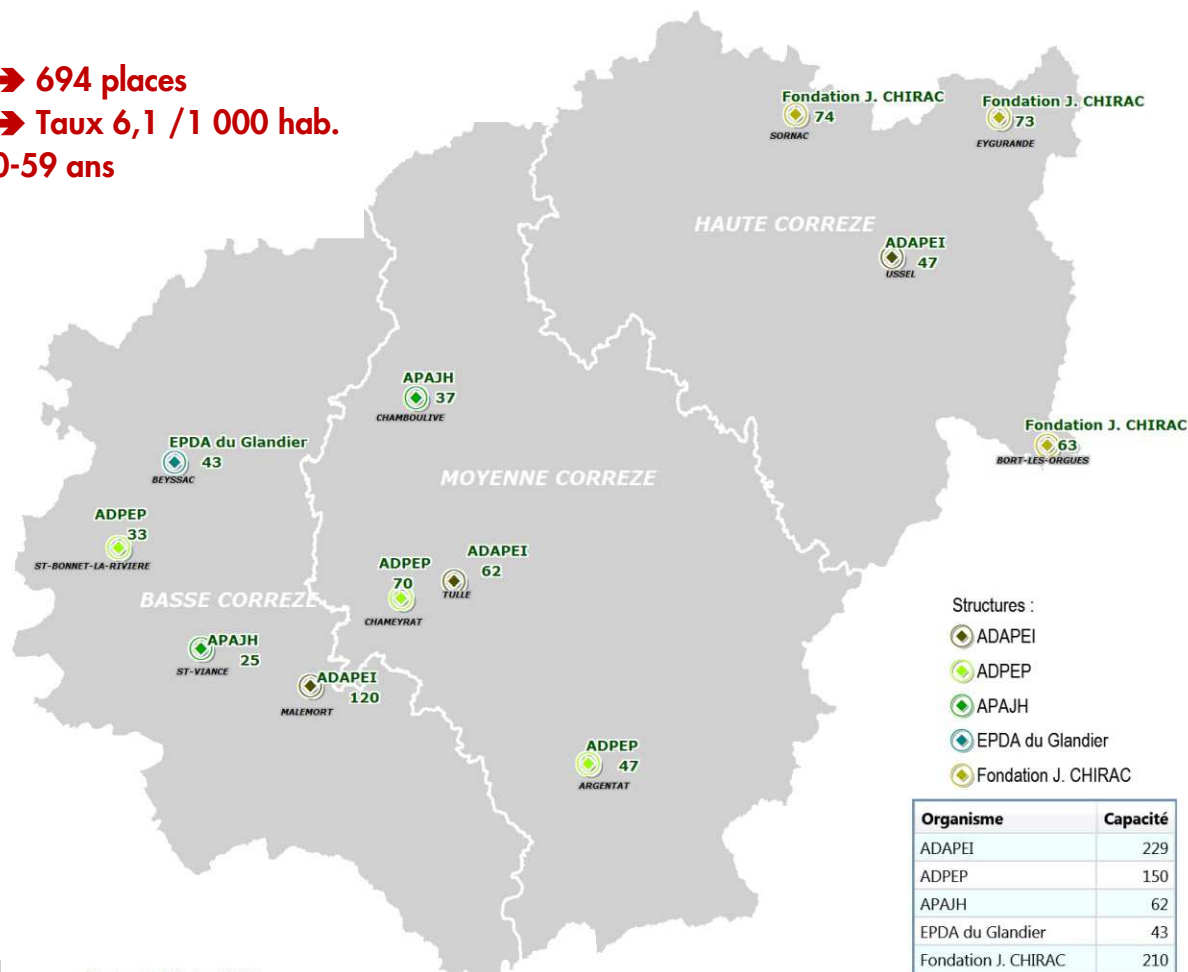
La carte présente leurs zones d'intervention principales (secteurs) au titre de la PCH réparties sur l'ensemble des cantons corréziens

La répartition montre la « concentration » des services sur la Basse Corrèze.

Indicateur n°19 Répartition et capacité d'accueil des Établissements et Services d'Aide par le Travail

Carte Localisation des services d'Aide par le Travail (ESAT) par territoire d'étude - source Direction de l'Autonomie -CD19

→ 694 places
 → Taux 6,1 / 1 000 hab.
 0-59 ans



Département de la Corrèze. Juin 2018

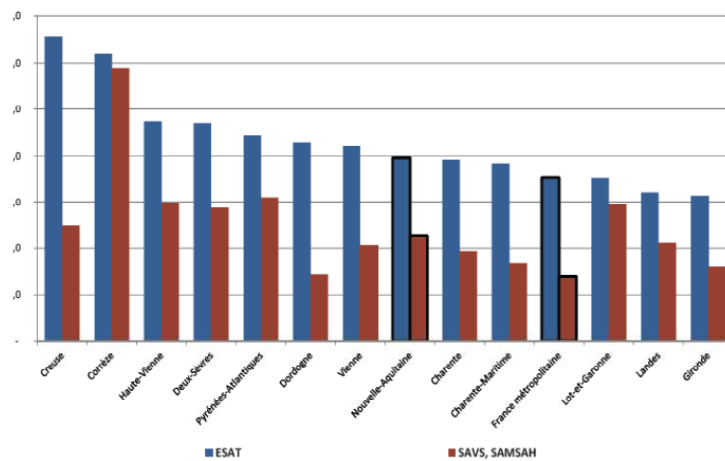
	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze	Corrèze
Nombre de structures	4	4	4	12
Nombre de places	196	241	257	694
Taux /1 000 personnes 20-59 ans	3	7,4	16,5	6,1

Ces structures évoluent par rapport à la population accueillie en lien avec les activités proposées. Il est cependant constaté que les activités classiques (espaces verts, lingerie, etc..) ne correspondent pas toujours aux aptitudes des publics accueillis. De nouveaux apprentissages sont proposés dans d'autres départements (numériques, ...).

Le développement des temps partiels pose la question de l'accompagnement des personnes en dehors du temps de travail.

Indicateur n°20 Taux d'équipement en établissements et d'aide par le travail et en services d'accompagnement

Figure Taux d'équipement en établissements et d'aide par le travail et en services d'accompagnement au 01/01/2016 : places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans - source ARS Nouvelle Aquitaine

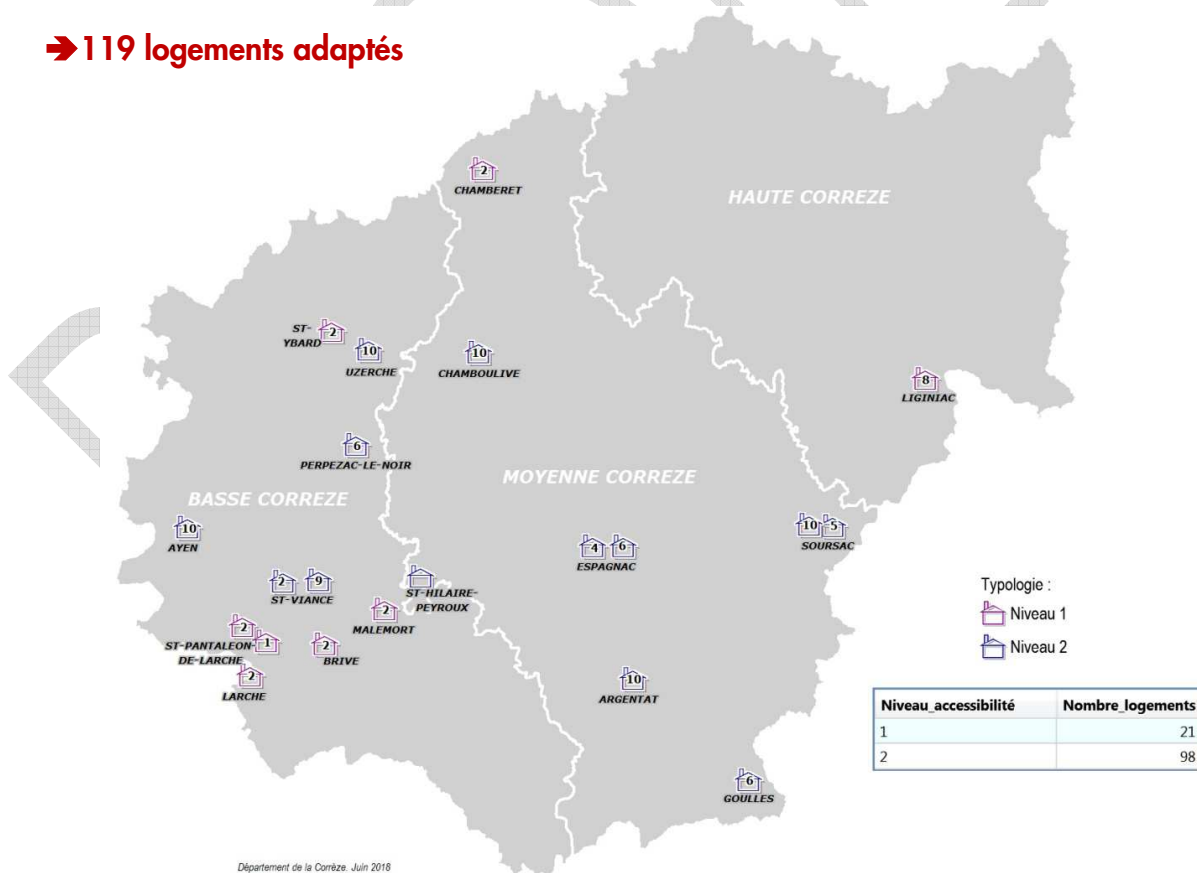


A noter s'agissant des ESAT : l'action 14 du précédent schéma ciblait la nécessité d'une meilleure connaissance des ESAT, cette action n'a pas été réalisée.

Indicateur n°21 Localisation et capacité d'accueil des logements adaptés

Carte Localisation et capacité d'accueil des logements adaptés en Corrèze par niveau d'accessibilité⁴¹ - source Direction de l'Autonomie

➔ 119 logements adaptés



Niveau_accessibilité	Nombre_logements
1	21
2	98

	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze	Corrèze
Nombre de logements adaptés	58	53	8	119

⁴¹ Niveau 1 = accessibilité
Niveau 2 = accessibilité + accompagnement adapté

% des places	49%	45%	6%	100%
Taux /1 000 personnes âgées 0-59 ans	0,9	1,6	0,5	1,1
% des personnes des 0-59 ans/population concernée	58%	28%	14%	100%

Il existe bien une offre locative d'habitat intermédiaire disponible sur le territoire dont le modèle économique reste à stabiliser. En effet, on constate que sur ce parc de logement adapté, la vacance de certains logements amène les bailleurs à proposer ces logements à des publics ne nécessitant pas de logements adaptés.

Indicateur n°22 Taux d'encadrement dans les ESMS

Tableau Taux d'encadrement dans les ESMS par territoire d'étude - source contrôle de gestion -CD19⁴²

	Ratio effectifs/ PH	taux d'encadrement	ratio emplois socio-éducatifs/emplois	ratio emplois sanitaires /emplois
Basse Corrèze-	0,65	4,24%	53,57%	14,24%
Moyenne Corrèze	0,44	5,52%	57,56%	14,63%
Haute Corrèze	0,63	5,13%	68,00%	8,18%
Corrèze	0,56	4,96%	60,00%	12,14%

Indicateur n°23 Localisation des Services de Soins Infirmiers A Domicile SSIAD

Tableau Nombre de places autorisées - source direction de l'Autonomie CD19

	Basse-Corrèze	Moyenne-Corrèze	Haute-Corrèze	Corrèze
Nombre de structures	8	8	4	19
Nombre de places autorisées	373	326	187	886
Dont places PA	345	313	175	853
Dont places ESA	10	0	10	20
Dont places PH	18	13	2	33

La couverture du territoire en SSIAD et infirmières libérales est satisfaisante.

Indicateur n°24 Offre de transports Handimobile

En 2017, 1517 personnes ont adhéré au service de transports Handimobile.

⁴² Modalités de calcul = le ratio prend en compte tous les effectifs de l'établissement rapportés au nombre de places. Le taux d'encadrement mesure le nombre d'emplois de direction par rapport à l'ensemble des emplois.

Tableau Répartition des bénéficiaires par type de handicap - source rapport d'activité CFTA Centre-Ouest

	Année 2017	Année 2016	Ecart 16 - 17
NOMBRE D'ADHERENTS DONT :	1 517	1 382	+135
personnes en fauteuil roulant	395	399	-4
personnes atteintes de cécité	119	114	+5
personnes atteintes de maladie d'Alzheimer	57	53	+4
personnes sans appareillage	946	816	+130

A noter que 67% des adhérents ont plus de 60 ans ; les plus de 80 ans représentent 37%. Par ailleurs, le service Handimobile est utilisé de manière occasionnelle : sur 1 517 adhérents, seuls 541 ont utilisé le service au moins une fois en 2017 soit 36%.

C. Diagnostic/Enjeux

→ En Corrèze, EN 2016⁴³, ON COMPTABILISE :

3 468 places et services pour enfants et adultes handicapés
722 places et services pour enfants handicapés
2 746 places et services pour adultes handicapés
57 places et services pour Personnes Handicapées Vieillissantes (30 places en FO et 27 en unités PHV en EHPAD)
1 250 places d'hébergement
19 places en accueil familial, **60** places mixtes
660 places (SAMSAH) et (SAVS)
694 places en Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)
16 structures pour les Services d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD) pour la Prestation Handicap
19 structures de Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
29 Instances de Coordination de l'Autonomie
119 logements adaptés

→ **UNE OFFRE GLOBALE DE PLACES EN ÉTABLISSEMENT ET SERVICES SATISFAISANTE À L'ÉCHELLE CORRÉZIENNE AVEC DE GRANDES DISPARITÉS TERRITORIALES EN FAVEUR DE LA HAUTE-CORRÈZE**

43

Liste des établissements et services pour enfants handicapés comptabilisés : Institut Médico-Educatif (IME), Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP)

Liste des établissements et services pour adultes handicapés comptabilisés: Foyer Occupationnel (FO), Foyer d'Hébergement (FH), Foyer Occupationnel Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV), Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), EHPAD unité PHV, Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), Entreprise Adaptée (EA), Entreprise et Service d'Aide par le Travail (ESAT)

Liste des structures d'hébergement prises en compte : Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), Foyer de Vie, Maison d'Accueil Spécialisée, Unité Personnes Handicapées Vieillissantes)

109

Le taux global de places en établissements et services est de 21,3 pour la Corrèze, 50,4 pour la Haute-Corrèze soit près de **5 fois supérieur** à la Basse Corrèze (10,2) et de plus **de 1,5 fois** supérieur à la Moyenne Corrèze (30,0).

Pour les **enfants handicapés**⁴⁴, on relève un taux global d'équipement élevé en Haute-Corrèze (21) par rapport à la Basse-Corrèze (10,5) et Moyenne-Corrèze (11,2) supérieur aux valeurs départementales (12,3), régionale (11,3) et nationale (9,4). Par contre s'agissant des SESSAD, la Haute-Corrèze se situe seulement au second rang (4,7) après la Basse-Corrèze (10,9).

Le taux de bénéficiaires en Institut Médico-Éducatif (IME) est supérieur pour la Corrèze (6,5) à celui constaté en Nouvelle-Aquitaine (4,7) et celui de la France (4,1) avec un pic à 14,6 en Haute-Corrèze.

A l'inverse, l'offre médicale libérale est beaucoup plus restreinte en Haute-Corrèze (*Cf. Quelles sont les spécificités du territoire corrézien ? Le contexte sanitaire*) avec des densités faibles (/100 000 habitants) de pédiatres, psychologues et orthophonistes (à l'exception des chirurgiens dentistes qui représentent la densité la plus élevée sur ce territoire en Corrèze).

Pour les **adultes handicapés**, le taux d'équipement est également très élevé en Haute-Corrèze (43,7) par rapport à la Corrèze (16,9), Moyenne Corrèze (24,2) et Basse-Corrèze (7,0).

Le taux de bénéficiaires en Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) est supérieur pour la Corrèze (6,1) à celui constaté en Nouvelle-Aquitaine (4,0) et celui de la France (3,4) avec un pic à 16,5 en Haute-Corrèze.

A noter que l'offre relevant de la seule compétence du Conseil départemental représente 36% des capacités d'accueil autorisées (1 250 places soit un taux de 7,7 pour 1 000 personnes 0-59 ans) celle relevant de la double compétence de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental 10% (347 places soit un taux pour 1 000 personnes 0-59 ans de 2,1).

C. 1 L'offre de services

→ UNE OFFRE DE SERVICES COMPLÈTE

Parallèlement aux services liés aux soins conditionnés par la démographie médicale et ses caractéristiques territoriales, l'offre de services comprend une gamme étendue de "services du quotidien" comprenant notamment la coordination des parcours, les services d'aide à domicile, le portage des repas, la téléalarme et l'offre de répit.

Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) interviennent sur tout le territoire par le biais de 16 structures.

Le Département de la Corrèze subventionne sur 3 ans la modernisation de ce secteur d'activités pour adapter l'organisation aux besoins des territoires et former les personnels.

Les Instances de Coordination de l'Autonomie proposent sur tout le territoire corrézien un service d'information, de veille, de repérage, d'aide administrative, de coordination et de suivi de parcours et de prévention. Certaines offrent des prestations complémentaires en termes de portage de repas, d'ateliers de prévention, de services mandataires ou prestataires et de services de transport.

⁴⁴ Hors CAMSP

Les logements adaptés sont au nombre de 119 soit un taux de 1,1/1000 personnes de 20-59 ans avec une moindre présence en Haute-Corrèze (0,5).

Les Services Infirmiers de Soins A Domicile (SSIAD) qui facilitent le maintien à domicile des personnes âgées sont au nombre de 19 en Corrèze, avec un taux d'équipement plus élevé que les départements plus urbains de la Nouvelle-Aquitaine.

Les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) et Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) offrent 660 places disponibles, soit un taux d'équipement 4 fois plus élevé que le taux national de 0,9.

Le tissu associatif et les collectivités territoriales animent des réseaux de bénévoles et mettent en place des actions pour proposer une offre de répit et améliorer le lien social.

Par ailleurs, le Conseil départemental propose aux personnes à mobilité réduite ne pouvant pas utiliser les réseaux de transports publics classiques un service de transport à la carte et de porte à porte. Il est réservé aux corréziens titulaires de la carte mobilité inclusion mention stationnement.

CONCLUSION / ORIENTATIONS

Eu égard à l'état des lieux posé, aux constats et aux bilans de l'ancien schéma concernant le pilotage des actions en faveur des personnes en perte d'autonomie, traduites notamment dans les actions 1-3-20-24-25 et 26, les membres des groupes de travail ont identifié des axes de travail incontournables qui sont traduits en orientations pour bâtir le futur plan d'actions du Schéma Départemental de l'Autonomie.

Ainsi, sur le volet personnes âgées, deux axes ont été le fil conducteur des réflexions :

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées le plus longtemps possible,
- Nécessité de définir le rôle et la mission de l'EHPAD de demain.

Pour répondre à ces deux enjeux, cinq orientations ont été retenues :

- 1) Accompagner les aidants de personnes âgées et favoriser le répit,
- 2) Lutter contre l'isolement social et géographique des personnes âgées,
- 3) Développer les lieux alternatifs à l'EHPAD,
- 4) Développer la prévention et les nouveaux services pour les seniors,
- 5) Travailler au calibrage de l'offre d'hébergement,
- 6) Améliorer la qualité de la prise en charge à réaliser en EHPAD.

De même, sur le volet personnes handicapées, deux axes de réflexion ont guidé les travaux :

- La nécessité de développer les prises en charges à domicile tout en soutenant les aidants,
- La nécessité d'adapter la réponse institutionnelle aux attentes de vie des personnes handicapées.

Pour ce faire, six orientations ont été retenues :

- 1) Développer de nouvelles réponses à domicile,

- 2) Accompagner les aidants,
- 3) Améliorer les accompagnements à domicile,
- 4) Calibrer l'offre d'hébergement pour l'adapter aux besoins,
- 5) Formaliser les réponses aux prises en charge en établissement dans une approche inclusive,
- 6) Innover et adapter les prises en charge.

Bien entendu, le pilotage d'un schéma reste un enjeu essentiel de réussite du plan d'actions qui sera décidé. C'est pourquoi l'organisation et la gouvernance de la politique autonomie est l'un des axes stratégiques retenu par les élus, d'ailleurs il est commun au volet personnes âgées et personnes handicapées :

Un groupe de travail spécifique devra donc être dédié au pilotage du Schéma Départemental de l'Autonomie et à sa gouvernance et à la définition du cadre de mise en œuvre du plan d'actions.

Orientations et groupes de travail du Schéma Départemental de l'Autonomie 2018 - 2022

Volet Personnes Agées

Orientations SDA	Groupes PA
Accompagner les aidants PA et favoriser le répit	<u>Groupe 1</u> : Connaitre les aidants et favoriser le répit
Lutter contre l'isolement social et géographique des PA	<u>Groupe 2</u> : Lutte contre l'isolement et maintien de l'autonomie
CD 9146 Développer des lieux alternatifs à l'EHPAD	<u>Groupe 3</u> : Structuration de l'offre de service à domicile et adaptation aux nouvelles formes de maintien à domicile
Développer la prévention et les nouveaux services pour les séniors	
Calibrage de l'offre	<u>Groupe 4</u> : Offre et prise en charge en établissement
Qualité de la prise en charge en EHPAD	
Pilotage et gouvernance départementale	<u>Groupe 5</u> : Gouvernance de la politique Autonomie (PA + PH)

Orientations et groupes de travail du Schéma Départemental de l'Autonomie 2018 - 2022

Volet Personnes Handicapées

Orientations SDA	Groupes PH
Développer des nouvelles réponses à domicile	<p><u>Groupe 1 :</u> Améliorer et développer les prises en charge à domicile pour les PH et leurs aidants</p>
Accompagner les aidants	
Améliorer les accompagnements à domicile	
Calibrer l'offre pour l'adapter aux besoins	<p><u>Groupe 2 :</u> Adapter l'offre institutionnelle aux besoins des publics et des territoires</p>
Formaliser les réponses aux prises en charge en établissement dans une approche inclusive	<p><u>Groupe 3 :</u> Adapter les prises en charge en établissement aux attentes de vie des PH</p>
Innover et adapter les prises en charge	<p><u>Groupe 4 :</u> Organiser la fluidité du parcours de la PH avec de nouvelles réponses</p>
Pilotage et gouvernance départementale	<p><u>Groupe 5 :</u> Gouvernance de la politique Autonomie (PA + PH)</p>

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2018.

RAPPORT

De par ses missions d'accueil d'urgence, d'observation et d'orientation, dans le cadre de la protection de l'Enfance, le Centre Départemental de l'Enfance (C.D.E), fonctionne 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

CONTEXTE 2018

- ☛ Au 30/09/2018 : 3987 journées réalisées pour le seul "pôle accueil mineurs" contre 3721 à la même date en 2017, **soit une augmentation de l'activité de 7%**
- ☛ Un flux encore plus élevé d'arrivées de Mineurs Non Accompagnés (MNA) qui représente en 2018 : 67% des effectifs accueillis contre 46,6% en 2017

Un Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille répondant complètement à ses missions avec un taux d'occupation de près de 100% pour les besoins corréziens:

- ➔ Dans ce contexte, le CDEF n'a pu réaliser aucun accueil de bénéficiaires relevant d'autres Départements, d'où l'absence de recettes extérieures.

De même, du fait de l'absence de places, ou des refus d'admissions, dans des structures adaptées, le CDE a dû poursuivre l'accueil de jeunes dans le cadre d'accueils de longue durée, et notamment au-delà de la majorité des jeunes, ce qui est venu grever le nombre de places disponibles pour les accueils d'urgence.

Cela se traduit par une hausse de l'activité, représentant un nombre de journées réalisées en augmentation de 13 % par rapport à l'activité constatée à la même période en 2017.

Dans ce contexte, le C.D.E n'a pu réaliser aucun accueil de bénéficiaires relevant d'autres Départements. En conséquence, les recettes des Prix de Journée facturés aux autres Départements sont nulles, rendant nécessaire le projet de Décision Modificative au Budget Prévisionnel 2018, qui est soumis à votre approbation dans le présent rapport.

A - DÉPENSES D'EXPLOITATION :

La DM permet d'ajuster les besoins de crédits de paiement au vu de la réalité de l'exécution budgétaire et des besoins attendus jusqu'à la clôture de l'exercice.

Ainsi, la répartition des crédits de paiements du Centre Départemental de l'Enfance est modifiée de la manière suivante :

→ **Groupe 1** : augmentation des crédits de paiement sur les dépenses afférentes à l'exploitation courante pour un montant total de 10 000 €.

En effet, le taux d'occupation moyen est supérieur à 90%. Ainsi les charges d'exploitation restent élevées notamment pour ce qui concerne les dépenses d'énergie (+ 1 000 €).

On note également une nette augmentation des dépenses d'alimentation (+ 7 000 €) et de déplacement (+ 2 000 €) liées à l'évolution du public accueilli et aux modalités de prise en charge qui en découlent.

Ainsi, la population des mineurs non accompagnés représente maintenant 50% de l'effectif accueilli, et leur insertion professionnelle sur le bassin de Tulle s'avère complexe au regard de l'offre d'emploi sur ce territoire.

En conséquence, ces jeunes sont de facto accompagnés sur les bassins de Brive et Limoges, induisant des coûts d'accompagnement supérieurs (déplacement et courses alimentaires en particulier).

→ **Groupe 2** : augmentation des crédits de paiement relatifs aux dépenses de personnel pour 10 000 €, liée à des besoins de remplacement pour arrêt maladie et des besoins de renfort pour assurer la continuité du service éducatif.

→ **Groupe 3** : diminution des crédits de paiement afférents aux frais de structure pour 4 924,10 €, nécessitée par la régularisation d'une écriture d'ordre.

➔ Le montant total des crédits de paiement sur les trois groupes est ainsi en hausse de 15 075,90 €, soit + 0,83 % par rapport au Budget Primitif 2018.

B - RECETTES D'EXPLOITATION :

Les réalisations sont conformes au prévisionnel sauf en ce qui concerne l'encaissement du prix de journée.

→ **Groupe 1** : augmentation des produits de la tarification à hauteur de 15 000 €.

En effet, considérant le taux d'occupation pour les seuls besoins corréziens qui avoisine chaque année les 99 %, l'accueil de résidents issus d'autres départements n'est pas possible. Par conséquent, nous n'avons donc pas engendré de recettes extérieures en 2018, le CDE remplissant pleinement sa mission au service des besoins corréziens en protection de l'enfance : soit un défaut de recettes de **42 157,74 €**.

De ce fait, la dotation globale versée par le Département de la Corrèze, d'un montant initial de 1 660 000 €, est abondée de **57 157,74 €**.

→ **Groupe 2 et 3 : produits liés à l'exploitation et produits financiers** impactés pour un faible montant .

Ainsi, le projet de Décision Modificative n° 1 2018 qui vous est présenté est équilibré en dépenses et recettes d'exploitation (réelles et ordre) et s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2018	DM1	BP 2018 + DM1
Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante et aux services extérieurs	155 450,00 €	+ 10 000,00 €	165 450,00 €
Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 537 487,86 €	+ 10 000,00 €	1 547 487,86 €
Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	128 440,81 €	- 4 924,10 €	123 516,71 €
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	1 821 378,67 €	+15 075,90 €	1 836 454,57 €
Groupe 1 : Dotation Globale	1 660 000,00 €	+ 57 157,74 €	1 717 157,74 €
Groupe 1 : Prix de journée autres établissements et/ou départements	42 157,74 €	- 42 157,74 €	0 €
Groupe 2 : Produits d'exploitation	27 456,85 €	75,89 €	27 532,74 €
Groupe 3 : Produits financiers et non encaissables	55 515,82 €	0,01 €	55 515,83 €
<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	<i>36 248,26 €</i>	/	<i>36 248,26 €</i>
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 821 378,67 €	+15 075,90 €	1 836 454,57 €

C - SECTION D'INVESTISSEMENT:

La section d'investissement est diminuée en dépenses et recettes de 4 924,10 € correspondant à une écriture de régularisation comptable.

En résumé, la présente Décision Modificative porte les crédits de paiements aux montants présentés ci-dessous, pour les opérations d'ordre et réelles :

	Crédits de paiements 2018 DÉPENSES	Crédits de paiements 2018 RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 836 454,57 €	1 836 454,57 €
INVESTISSEMENT	298 530,08 €	298 530,08 €
TOTAL	2 134 984,65 €	2 134 984,65 €

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 14 Novembre 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2018.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 104 en date du 14 Novembre 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Agnès AUDEGUIL, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article unique : La Décision Modificative n° 1 du Centre Départemental de l'Enfance pour l'exercice 2018 est adoptée telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 28 Novembre 2018

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20181128-lmc1694513cc8da-DE

Affiché le : 28 Novembre 2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE - CENTRE DPTAL DE L'ENFANCE

M22

DM1

2018

CD 453

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
G1-DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
60611	Eau et Assainissement	4 364,75	4 390,11	0,00	0,00	0,00		5 000,00
60612	Energie, Electricité	11 613,94	14 078,53	0,00	0,00	0,00		13 500,00
60621	Combustibles et carburants	18 895,69	21 717,76	0,00	1 000,00	1 000,00		22 500,00
60622	Produits d'entretien	3 301,17	3 161,00	0,00	1 500,00	1 500,00		4 000,00
60623	Fournitures d'atelier	3 100,79	2 265,99	0,00	0,00	0,00		2 800,00
60624	Fournitures administratives	1 003,59	580,02	0,00	0,00	0,00		1 500,00
60625	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	1 715,18	2 210,31	0,00	0,00	0,00		3 500,00
606268	Autres fournitures hôtelières	4 648,98	3 867,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
6063	Alimentation	57 658,15	64 823,51	0,00	7 000,00	7 000,00		63 000,00
6066	Fournitures médicales	727,04	1 006,24	0,00	0,00	0,00		1 800,00
6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures	13 190,37	12 100,00	0,00	-1 500,00	-1 500,00		12 500,00
62428	Autres transports d'usagers	1 449,79	3 163,95	0,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00
6248	Transport divers	257,57	800,00	0,00	0,00	0,00		500,00
6251	Voyages et déplacements	137,25	122,00	0,00	0,00	0,00		500,00
6257	Réceptions	385,00	406,50	0,00	0,00	0,00		600,00
6261	Frais d'affranchissements	614,42	610,30	0,00	0,00	0,00		1 250,00
6262	Frais de télécommunication	2 989,95	3 225,00	0,00	0,00	0,00		3 500,00
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	2 348,81	3 089,13	0,00	0,00	0,00		3 500,00
6288	Autres services extérieurs divers	6 683,54	8 482,65	0,00	0,00	0,00		8 500,00
TOTAL GROUPE 1		135 085,98	150 100,00	0,00	10 000,00	10 000,00	155 450,00	155 450,00

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
G2-DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL								
6228	Divers-Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 894,11	6 500,00	0,00	0,00	0,00		6 500,00
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	26 794,06	27 788,31	0,00	0,00	0,00		32 900,00
6336	Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	6 939,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00		6 800,00
64111	Rémunération principale-Personnel titulaire et stagiaire	813 561,20	813 821,03	0,00	0,00	0,00		816 138,86
641181	Gratifications des stagiaires	5 871,60	5 000,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
64131	Rémunération principale-Personnel non titulaire sur emplois permanents	87 672,80	103 985,64	0,00	10 000,00	10 000,00		155 020,00
64151	Rémunération principale-Personnel non médical de remplacement	54 145,18	59 069,46	0,00	0,00	0,00		53 900,00
64511	Coitsation à l'URSSAF	163 782,00	181 746,00	0,00	0,00	0,00		186 640,00
64513	Cotisations aux caisses de retraite	6 158,00	10 702,00	0,00	0,00	0,00		12 724,00
64515	Cotisations à la CNRACL	215 225,00	210 486,00	0,00	0,00	0,00		212 090,00
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	6 147,36	10 100,00	0,00	0,00	0,00		8 485,00
6475	Médecine du travail	2 185,96	2 200,00	0,00	0,00	0,00		2 090,00
64784	Oeuvres sociales	21 309,49	22 000,00	0,00	0,00	0,00		25 200,00
64788	Autres charges sociales	10 231,87	6 000,00	0,00	0,00	0,00		6 000,00
6488	Autres charges diverses de personnel	3 466,78	16 000,00	0,00	0,00	0,00		8 000,00
TOTAL GROUPE 2		1 428 384,41	1 482 398,44	0,00	10 000,00	10 000,00	1 537 487,86	1 537 487,86

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
G3-DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE								
6135	Locations mobilières	21 444,92	20 430,05	0,00	0,00	0,00		21 625,00
61521	Bâtiments Publics	1 993,72	2 352,92	0,00	0,00	0,00		500,00
61528	Autres	851,40	708,00	0,00	0,00	0,00		2 500,00
61558	Autres matériels et outillages	1 200,91	1 271,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
61568	Maintenance autres	6 676,53	9 008,87	0,00	0,00	0,00		5 225,00
6168	Primes d'assurance-Autres risques	0,00	1 846,00	0,00	0,00	0,00		1 850,00
6182	Documentation générale et technique	1 476,67	2 005,92	0,00	0,00	0,00		1 800,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,09	0,00	0,00	0,00		0,00
6582	Pécule	5 787,50	6 223,24	0,00	0,00	0,00		6 249,42
6588	Autres	3 698,89	3 611,00	0,00	0,00	0,00		4 500,00
6611	Intérêts des emprunts et dettes	1 435,35	931,31	0,00	0,00	0,00		455,96
6611-	intérêts des emprunts et dettes	377,76	256,85	0,00	0,00	0,00		131,06
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	286,80	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68111	Immobilisations incorporelles-dotations aux amortissements	0,00	510,45	0,00	0,00	0,00		81 604,37
68112	Immobilisations corporelles-Dotations aux amortissements	85 475,00	85 177,57	0,00	-4 924,10	-4 924,10		0,00

TOTAL GROUPE 3	130 705,45	134 333,27	0,00	-4 924,10	-4 924,10	128 440,81	128 440,81
----------------	------------	------------	------	-----------	-----------	------------	------------

TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)	1 694 175,84	1 766 831,71	0,00	15 075,90	15 075,90	1 821 378,67	1 821 378,67
---	--------------	--------------	------	-----------	-----------	--------------	--------------

		Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n			
002	Déficit de la section d'exploitation reporté	0,00	0,00				0,00

TOTAL DEPENSE D'EXPLOITATION	1 694 175,84	1 766 831,71	0,00	15 075,90	15 075,90	1 821 378,67	1 821 378,67
------------------------------	--------------	--------------	------	-----------	-----------	--------------	--------------

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
PRODUITS DE LA TARIFICATION								
73331	Secteur protection de l'Enfance-Dotation Globale (y compris quote-part de dotation globalisée commune)	1 610 000,00	1 626 800,00	0,00	57 157,74	57 157,74		1 660 000,00
73332	Secteur protection de l'Enfance-Prix de journée	39 584,00	2 281,86	0,00	-42 157,74	-42 157,74		42 157,74
TOTAL GROUPE 1		1 649 584,00	1 629 081,86	0,00	15 000,00	15 000,00	1 702 157,74	1 702 157,74

CD 457

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION								
6459	Remboursement sur charges de Sécurité sociale et de prévoyance	11 435,87	2 500,00	0,00	75,89	75,89		2 500,00
6611 .	Intérêts des emprunts et dettes	493,98	377,76	0,00	0,00	0,00		256,85
7541	Remboursement formation professionnelle	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00		16 900,00
7548	Autres remboursements de frais	1 962,10	5 500,00	0,00	0,00	0,00		2 500,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	2 136,86	3 100,00	0,00	0,00	0,00		5 300,00
TOTAL GROUPE 2		16 028,81	18 977,76	0,00	75,89	75,89	27 456,85	27 456,85

CD 458

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire	
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total			
PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	
7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	1 118,01	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	56 145,70	53 768,62	0,00	0,01	0,01		55 515,82	
778	Autres produits exceptionnels	632,71	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
TOTAL GROUPE 3		57 896,42	53 768,62	0,00	0,01	0,01	55 515,82	55 515,82	
TOTAL GENERAL (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)		1 723 509,23	1 701 828,24	0,00	15 075,90	15 075,90	1 785 130,41	1 785 130,41	
		Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n					
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	35 670,08	65 003,47						36 248,26
TOTAL RECETTE D'EXPLOITATION		1 759 179,31	1 766 831,71	0,00	15 075,90	15 075,90	1 821 378,67	1 821 378,67	

CD 459

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Section d'investissement : emplois

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (Dépenses)				
1392	Collectivités et établissements publics	55 640,06	53 515,82	55 515,82
13988	Autres subventions	505,64	252,80	0,01
REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES (Dépenses)				
1641	Emprunts en euros	12 412,47	12 536,87	10 666,29
1688	Intérêts courus (Dépenses)	493,98	377,76	256,85
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Dépenses)				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	1 000,00	6 674,07
2184	Mobilier	0,00	2 000,00	15 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 256,67	65 609,38	95 000,00
IMMOBILISATION EN COURS (Dépenses)				
2313	Constructions sur sol propre	32 621,63	150 000,00	113 417,04
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Dépenses)				
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0,00	2 000,00	2 000,00
	Résultat d'investissement de l'exercice (Excédent)	9 115,68	0,00	0,00
003	Résultat d'investissement cumulé reporté (Excédent)	9 115,68	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	117 046,13	287 292,63	298 530,08

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (DEPENSES D'EXPLOITATION)

Section d'investissement : ressources

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel n
AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES (Recettes)				
1688-	Intérêts courus (Recettes)	377,76	256,85	131,06
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS DOTATION (Recettes)				
2805	Amortissement des concessions et droits similaires, brevets et licences, marques et procédés, etc ...	872,83	510,45	0,00
28131	Bâtiments	68 053,87	69 363,30	66 605,60
28181	Amortissement des installations générales, agencements, aménagements divers	0,02	0,00	0,00
28183	Amortissement du matériel de bureau et matériel informatique	1 204,34	1 027,18	563,28
28184	Amortissement du mobilier	9 536,46	8 663,40	8 453,39
28188	Amortissement des autres immobilisations corporelles	5 807,48	6 123,69	1 058,00
DOTATIONS ET RESERVES (recettes)				
16222	FCTVA-Recettes	12 962,01	6 267,86	6 377,61
001	Résultat d'investissement antérieur reporté (Excédent)	204 195,58	195 079,90	215 341,14
003	Résultat d'investissement cumulé reporté (Excédent)	204 195,58	195 079,90	215 341,14
TOTAL GENERAL		303 010,35	287 292,63	298 530,08

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE 2019

RAPPORT

La loi NOTRe fait de la culture une compétence partagée entre les collectivités territoriales. A ce titre, les aides en faveur de la culture sont facultatives pour le Conseil Départemental.

Cependant, le Département de la Corrèze a fait le choix d'apporter un soutien important aux projets et aux acteurs culturels. En effet, participer à la vie culturelle d'un territoire est un des éléments fondateurs du lien social. En apportant son aide à ceux qui, associations, artistes, enseignants, collectivités locales, font la culture en Corrèze, le Département s'affirme comme un acteur majeur de la vie culturelle et comme le garant de l'égalité d'accès des corrèziens à un large panel de disciplines.

Pour 2019, le Département fait le choix de maintenir le soutien qu'il apporte aux acteurs culturels locaux en consacrant une enveloppe **de 1 537 000 €** à leurs projets.

Cette année encore, le Département maintient, les enveloppes financières dédiées aux acteurs culturels. Dans le cadre du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques, un choix clair a été fait, celui de majorer les financements consacrés aux conservatoires comme aux écoles de musique. Ces dernières, qui maillent le territoire, ont un rôle majeur dans l'égalité d'accès à l'éducation musicale. Le renouvellement du mode de calcul des financements dédiés aux conservatoires et écoles de musique, axe majeur du schéma travaillé en concertation avec les acteurs culturels, a été adopté lors de notre séance plénière du 13 avril 2018 et les montants sanctuarisés pour les années 2019, 2020, 2021.

Cette stabilité financière conjuguée à la volonté, comme en 2018, de donner aux structures culturelles une lisibilité sur les aides départementales en fin d'année pour l'exercice suivant a pour objectif de soutenir le tissu culturel corrèzien, véritable levier d'attractivité pour la Corrèze.

Depuis 2016, le Département de la Corrèze a inscrit sa nouvelle politique culturelle dans le cadre du champ de la cohésion sociale et territoriale.

Afin de réduire les inégalités d'accès à la culture, en particulier dans les zones rurales, et de corriger ces disparités territoriales, la politique culturelle départementale a été structurée avec de nouvelles orientations dans lesquelles s'inscrivent désormais nos interventions :

I - LES ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES

II - LES EVENEMENTS A VOCATION DEPARTEMENTALE

III - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

IV - LES ATELIERS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE

I- LES ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES

Les actions culturelles des territoires garantissent une offre diversifiée de qualité sur l'ensemble du territoire. Elles témoignent de la volonté de placer les élus départementaux au cœur de la politique culturelle de leur territoire et de faire de la culture un levier de cohésion territoriale.

Les élus corréziens sont aujourd'hui au plus près des projets et des attentes des acteurs culturels, grâce à la mise en place des Actions Culturelles des Territoires.

Au titre de ce dispositif, je vous propose d'attribuer à chacun des territoires ci-dessous les enveloppes financières correspondantes, représentant un total de 247 700 €.

Bassin de Brive	68 200 €	(annexe 1)
Bassin de Tulle	47 000 €	(annexe 2)
Haute-Corrèze :	64 000 €	(annexe 3)
Vallée de la Dordogne	35 000 €	(annexe 4)
Vézère Avezère	23 000 €	(annexe 5)
Hors département :	10 500 €	(annexe 6)

Les enveloppes proposées ci-dessus sur les ACT restent, identiques à celles de 2018 à l'exception d'un transfert de 1200 € des ACT Tulle vers les ACT Brive en raison du changement de siège social de l'association "Le cri du Papier" de Tulle à Brive.

Au titre de ce dispositif, je vous propose d'attribuer, en 2019, une enveloppe financière globale de 247 700 €.

Vous trouverez, en annexe, le détail des montants des subventions que je vous propose d'accorder à chaque association.

Les soldes restant permettront, le cas échéant, de répondre aux sollicitations supplémentaires pour des évènements de nos partenaires.

II- LES EVENEMENTS A VOCATION DEPARTEMENTALE

Les évènements à vocation départementale sont des actions culturelles qui dépassent, de par leur rayonnement et leur attractivité, les limites des territoires et sont reconnues comme telles. En 2018, le Département a porté à 33 le nombre d'acteurs culturels dont les projets et évènements avaient un rayonnement départemental en intégrant 6 nouvelles structures à ce dispositif.

En 2019, le nombre d'acteurs culturels inclus dans ce dispositif sera de 31.

En raison de la fusion entre le Théâtre "les 7 Collines" et l'EPCC "les 13 Arches" pour créer la scène nationale "l'Empreinte", une contribution statutaire et une subvention annuelle (en fonction du projet artistique) sont prévues dans le cadre des Évènements à Vocation Départementale pour cette nouvelle structure.

Les 31 structures reconnues comme évènements à vocation départementale (EVD) sont:

L'empreinte Scène National Brive Tulle	BASSINS DE BRIVE
Festival de la Vézère	BASSIN DE BRIVE
Festival du Moyen Métrage	BASSIN DE BRIVE
Compagnie La Tempête	BASSIN DE BRIVE
Compagnie Hervé Koubi	BASSIN DE BRIVE
Foire du livre	BASSIN DE BRIVE
Pays d'Art et Histoire Vézère Ardoise	BASSIN DE BRIVE
Festival production	BASSIN DE BRIVE
Festival de Saint Robert	BASSIN DE BRIVE
Confédération musicale de France	BASSIN DE BRIVE
Jeunesses musicales de France	BASSIN DE BRIVE
CRMT Limousin	BASSIN DE TULLE
Tuberculture Chanteix	BASSIN DE TULLE
Jeunes agriculteurs de la Corrèze	BASSIN DE TULLE
Les Nuits de Nacre	BASSIN DE TULLE
Des lendemains qui chantent	BASSIN DE TULLE
FAL 19	BASSIN DE TULLE
Bottom théâtre	BASSIN DE TULLE
Association Elisabeth my dear	BASSIN DE TULLE
Association Du Bleu en Hiver	BASSIN DE TULLE
Association Le Maxiphone	BASSIN DE TULLE
Amis de la bibliothèque Département de Prêt	BASSIN DE TULLE
Festival Kind of Belou	VEZERE AUVEZERE
Festival régional d'accordéon	VEZERE AUVEZERE
Festival Découvrir poésies et chansons	VEZERE AUVEZERE
Institut d'études occitanes	VEZERE AUVEZERE
Théâtrales de Collonges	VALLÉE DE LA DORDOGNE
Centre d'Art contemporain	HAUTE CORREZE
Festival Roc du Gour noir - La Luzège	HAUTE CORREZE
Palmes Académiques Corrèze	HAUTE CORREZE
Fondation Marius Vazeilles	HAUTE CORREZE

En raison de l'intérêt pédagogique des ateliers d'éducation artistique et afin de satisfaire l'ensemble des demandes éligibles, il est proposé un redéploiement, en 2019, d'une partie de l'enveloppe "Évènements à Vocation Départementale" vers l'enveloppe "Ateliers d'Éducation Artistique" à hauteur de 6 900 €.

Au titre de ce dispositif, je vous propose d'attribuer, en 2019, l'enveloppe financière de 847400 €.

Le détail des montants des subventions que je vous propose d'accorder à chaque association, figure en annexe 7 au présent rapport.

Le solde restant sur cette enveloppe permettra, le cas échéant, de répondre aux sollicitations supplémentaires pour des évènements de nos partenaires.

III - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 fait obligation aux Départements d'adopter un Schéma départemental de Développement des Enseignements Artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Pour mémoire, le Département n'est pas un financeur désigné par la loi dans ce domaine. Toutefois, conscient de l'enjeu en matière d'égalité que représente l'enseignement artistique notamment sur les territoires ruraux, le Département de la Corrèze a fait le choix de placer celui-ci au cœur du projet culturel des territoires avec 2 objectifs majeurs :

- permettre l'égalité d'accès des élèves aux enseignements initiaux (danse, musique, théâtre),
- assurer un développement équilibré des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire corrézien et soutenir particulièrement l'enseignement artistique en milieu rural.

C'est dans cette logique que le Conseil Départemental a adopté, lors de la séance plénière du 10 novembre 2017, le nouveau Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques sur la période 2018-2021. Il a également validé des premières actions pour 2018.

Parmi les actions identifiées comme prioritaires en 2018, figurait l'action *"Repenser les conventionnements avec les structures d'enseignement artistique et le dispositif d'aide aux familles"*.

Après un travail de concertation avec les différents acteurs, le Conseil Départemental a réaffirmé son engagement dans le soutien aux enseignements artistiques avec le vote, lors de la réunion du Conseil Départemental du 13 avril dernier, des nouveaux critères et montants d'aides en faveur des conservatoires et écoles de musique du territoire corrézien.

Pour garantir une pérennité et une lisibilité de ces aides, le Conseil Départemental a aussi fait le choix de figer ces montants d'aides réévalués pendant trois ans (2019 - 2020 - 2021).

Au-delà des aides aux conservatoires et écoles de musiques, une enveloppe supplémentaire pour impulser les actions du schéma sur 2018 permet de mettre en œuvre l'action "*Utilisation des outils numériques dans la diffusion de spectacles dans les écoles et collèges*", action impulsée par le Département et co-construite avec les acteurs culturels, les acteurs de l'enseignement artistique et l'Éducation Nationale.

Les premières actions ont lieu lors du dernier trimestre 2018 auprès de 15 établissements scolaires et se poursuivront début 2019 :

Action CRD de Brive, CRD de Tulle et EIMDHC (3 écoles centres) autour des percussions

Spectacle de percussions des élèves des conservatoires " le Marimba autour du monde" - 12/10/18

Retransmission du spectacle dans les conditions du direct auprès d'écoles et collèges - 16/10/18

4 ateliers percussions organisés par les CDR de Brive et Tulle

Action Compagnie Hervé Koubi autour de la danse

10 ateliers / DVD commenté sur l'histoire de la danse du baroque au hip-hop + 1h de pratique 15 - 19/11/18.

Diffusion en direct d'une séance de répétition + échanges en direct entre élèves et danseurs - 12/01/19

Diffusion d'un documentaire sur l'envers du décor de Koubi dans les écoles et collèges ayant participé aux ateliers.

Je vous propose donc de reconduire cette aide complémentaire destinée à animer le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques.

Au titre de ce dispositif, je vous propose de porter, en 2019, l'enveloppe financière globale à 413 000 €, qui représente une augmentation globale de 6 000 € par rapport à 2018, enveloppe destinée à la couverture budgétaire des aides aux conservatoires et écoles de musique et à impulser les actions du schéma.

Vous trouverez, en annexe 8, le détail des montants des subventions que je vous propose d'accorder aux conservatoires et écoles de musique.

IV - LES ATELIERS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE

Le dispositif est destiné aux établissements scolaires, en particulier dans les territoires ruraux, qui mettent en œuvre des ateliers d'éducation artistique avec des professionnels de la culture.

L'atelier artistique est un travail de pratique mené toute l'année entre un enseignant et un artiste ou un professionnel de la culture, proposant également des actions d'ouverture culturelle (spectacles, expositions). Le dispositif offre aux élèves volontaires de pratiquer une discipline artistique (musique, photographie, cinéma...) dans leur établissement tout en bénéficiant de l'encadrement d'enseignant(s) et de l'expérience d'un professionnel de la discipline en question.

L'éducation artistique et culturelle participe à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Aussi, les ateliers d'éducation artistique jouent pleinement leur rôle de cohésion sociale et d'accessibilité à la culture.

Compte tenu de l'intérêt pédagogique de ces actions et afin de satisfaire l'ensemble des demandes, il est proposé un redéploiement, en 2019, d'une partie de l'enveloppe "Évènements à Vocation Départementale" vers l'enveloppe "Ateliers d'Éducation Artistique" à hauteur de 6 900 €.

Je vous propose donc de porter, en 2019, l'enveloppe dédiée aux ateliers d'éducation artistique à 28 900 € au lieu de 22 000 € en 2018.

Au titre de l'année 2019, ce sont 40 demandes éligibles de soutien aux ateliers d'éducation artistique qui sont soumises à votre approbation et dont le détail est présenté en annexe 9 au présent rapport.

Malgré un contexte financier toujours contraint, le Département fait cette année encore, un effort de soutien exceptionnel au bénéfice de la Culture, en maintenant le niveau d'aides accordées aux acteurs culturels en 2018, et ce, dans un objectif de maintien des aides indispensables pour la vie des territoires et des Corrèziens.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 14 Novembre 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE 2019

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 105 en date du 14 Novembre 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Lilith PITTMAN, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : sont décidées, dans le cadre du soutien à la vie culturelle 2019, les enveloppes financières correspondant aux catégories suivantes :

I - LES ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES

Bassin de Brive	68 200 €
Bassin de Tulle	47 000 €
Haute-Corrèze :	64 000 €
Vallée de la Dordogne	35 000 €
Vézère Avezère	23 000 €
Hors département :	10 500 €
Total ACT	247 700 €

II - LES EVENEMENTS A VOCATION DEPARTEMENTALE

31 structures reconnues à vocation départementale

Total : 847 400 €

III - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Aides aux écoles centres et écoles de musiques 407 960 €

Enveloppe dédiée aux actions du Schéma 5 040 €

Total : 413 000 €

IV - LES ATELIERS D'EDUCATION ARTISTIQUE

40 ateliers d'éducation artistique

Total : 28 900 €

Article 2 : est décidée, dans le cadre du soutien à la vie culturelle 2019, l'attribution d'aides aux acteurs culturels figurant aux annexes 1 à 9 de la présente délibération.

ANNEXES 1 à 9 seront transmises au plus tard le 08-11-18

ACT Bassin de Brive	Annexe 1
ACT Bassin de Tulle	Annexe 2
ACT Haute-Corrèze :	Annexe 3
ACT Vallée de la Dordogne	Annexe 4
ACT Vézère Auvézère	Annexe 5
ACT Hors département	Annexe 6
Évènements à Vocation Départementale	Annexe 7
Schéma Départemental de Développement des Enseignements artistiques	Annexe 8
Ateliers d'Éducation Artistique	Annexe 9

Article 3 : Les aides octroyées seront versées selon les procédures internes à savoir :

- subvention inférieure ou égale à 1.000 € :

=> L'aide financière sera versée en totalité directement aux bénéficiaires concernés dès légalisation de la présente délibération.

- subvention supérieure à 1.000 €

=> L'aide financière sera versée à raison de 80% dès légalisation de la présente délibération et 20% sur remise de justificatifs de dépenses à hauteur du montant de la subvention et ce, à la fin de l'action ou de l'évènement.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental, est autorisé à revêtir de sa signature les arrêtés et les conventions à intervenir avec les partenaires concernés par la présente délibération.

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.11.

Adopté, à main levée, par 26 voix pour et 12 voix contre.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 28 Novembre 2018

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20181128-lmc1692113cc8d5-DE

Affiché le : 28 Novembre 2018

**ANNEXE 1 - ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES
BASSIN DE BRIVE**

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
MUSIQUE				
YSSANDONNAIS	YSSANDON	CHORALE HARMONYSSANDON	Activités de la chorale	200 €
ALLASSAC	DONZENAC	AVENIR DE DONZENAC	Soutien à la formation musicale pour la Fanfare	1 500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION LES BRIVOISERIES	Activités autour du jazz : bœuf senior, bœuf junior, concerts...	750 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION L'ART EN BAR	Concerts et soirées musicales au Maryland à Brive	900 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION CHOEUR CHANTE BRIVE	Pratique du chant choral et concerts dans le département	1 000 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ENSEMBLE VOCAL DE BRIVE	Pratique du chant choral et concerts dans le département	3 000 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DE L'ALAUZETA	Orchestre de jeunes pour l'année 2019	1 900 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION CHANTONS ENSEMBLE	Production d'un spectacle de chant choral + spectacle "Les Vieilles canailles de Chantons ensemble"	500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION JAZZ CLUB 19100	Fonctionnement association + Festival BRIV'EN JAZZ 2019	2 500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	GRIVE LA BRAILLARDE (ex La Griotte)	Organisation de concerts, apéros-concerts, ateliers d'écriture hip-hop/slam	500 €
L'YSSANDONNAIS	BRIGNAC LA PLAINE	CHOEUR D'HOMMES DE BRIGNAC LA PLAINE	Saison 2019 du Choeur d'Hommes de Brignac	300 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	VARETZ	ASSOCIATION LES SANS SOUCIS DE VARETZ	Activités et représentations de la chorale	600 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	DAMPNIAT	AMICALE LAIQUE DAMPNIAT	Activités 2019 chorale, arts plastiques + 12ème Concert aux Champs	600 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	NOAILLES	ASSOCIATION CLIN D'OEIL AU PAYS DE NOAILLES	Activités de la chorale : répétitions, concerts	750 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	TURENNE	ASSOCIATION LES ESTEALES - ESTIVALS	Programmation et concert 2019	300 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	ST PANTALEON DE LARCHE	ASSOCIATION CHOEUR REGIONAL DE LA VEZERE	Concert 20ème anniversaire du Choeur	1 500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	LA VOIE DES ARTS	Création de spectacles et tournée	500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-3	BRIVE LA GAILLARDE	COLLEGE ROLLINAT	Projet choral de 5 collèges du département : représentation le 20 juin 2019	1 000 €
L'YSSANDONNAIS	AYEN	ASSOCIATION LES AMIS DE L'ARBORETUM	Organisation du 2ème festival choral "Chantons sous le charme des arbres"	200 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
THEATRE				
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION THEATRE DU PARADOXE	Tournée avec les spectacles : "Bunker" et "Où est la matière" et création	800 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	THEATRE DE LA GRANGE	Diffusion, création et formation du spectacle vivant et action culturelle en lien avec le quartier	5 500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	LEMUR KATA COMPAGNIE	Création d'une pièce de théâtre	300 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	THEATRE SUR LE FIL	Création artistique de la compagnie, ateliers, interventions en milieu scolaire	1 000 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	MALEMORT	ASSOCIATION THEATRE ART E OSE	Réalisation de deux pièces de théâtre	300 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	BRIVE LA GAILLARDE	CORREZE-THEATRE-Fédé Nal Cgnies Théâtre Amateur CD-19	Stages de théâtre, aide à la création de troupes, organisation d'un spectacle en février 2019	1 000 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	VARETZ	ASSOCIATION POINT T'Y ES	Organisation d'un festival de théâtre amateur et représentations théâtrales	1 000 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	NOAILLES	ASSOCIATION 1,2,3 LES ATELIERS DU ROY	Cours d'initiation au théâtre pour les enfants et représentation annuelle	1 000 €
CINEMA - VIDEO				
MALEMORT-SUR-CORREZE	VARETZ	CLAP19	Projet de réalisation d'un court métrage sur la vie de Jeanne Villepreux à Juillac	200 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	CENTRE CULTUREL DE BRIVE - BRIVE MEDIA CULTURE	Actions menées en faveur de l'éducation aux images et au cinéma	12 000 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION 400	Expo de photographies numériques, serious game préhistorique (réalité virtuelle)	1 200 €
DANSE				
BRIVE-LA-GAILLARDE	BRIVE LA GAILLARDE	DANSE LE MONDE	Cours de danse + festival de danses orientales	200 €
ALLASSAC	DONZENAC	DELIRES ET DES NOTES	Nuit de la bourrée en Limousin	500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	GROUPE FOLKLORIQUE LES PASTOURELLES DE BRIVE	Stages de danses, échanges folkloriques	300 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	TANGO BRIVE	Cours de tango argentin et d'évènementiels	300 €
BRIVE-LA-GAILLARDE	COSNAC	CLUB DE DANSE - COSNAC	Organisation de cours de danses de salon	300 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION NEW DANSE STUDIO	Activités de l'année 2019 : enseignement de la danse	5 000 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
MALEMORT-SUR-CORREZE	MALEMORT	ASSOCIATION DANSE EN PARTANCE	Organisation de spectacle chorégraphique et projet danse et "langue des signes"	1 000 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	MALEMORT	ASSOCIATION LA MAIADE MALEMORTINE - MALEMORT	Participation à des festivals de danses et musiques traditionnelles	2 000 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	ST PANTALEON DE LARCHE	TAP'S IN ST PANT	Cours de danses et représentation de fin d'année	700 €
L'YSSANDONNAIS	SAINT-BONNET-LA-RIVIERE	ASSOCIATION St BO LARIV DANCE	Renouvellement d'1/3 des costumes de danse pour spectacle	300 €
LIVRE - LECTURE- CONTE				
ALLASSAC	ALLASSAC	FOYER CULTUREL JP DUMAS - ALLASSAC	Accueil spectacle Coquelicot	200 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-3	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION NOUVELLES D'ICI ET D'AILLEURS	Organisation d'un concours de la nouvelle en juin 2019	400 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	LA COMPAGNIE DE LA GRANDE OURSE	Création et diffusion des spectacles, interventions en établissements scolaires	1 000 €
L'YSSANDONNAIS	AYEN	ASSOCIATION LE PUY AUX MUSES - AYEN	Bébés lecteurs + Printemps des poètes + Accueil spectacle : La fleur au fusil	150 €
L'YSSANDONNAIS	OBJAT	ASSOCIATION LES P'TITS POIS DU LIVRE - OBJAT	Organisation de la 6° édition du salon du livre jeunesse d'Objat	1 000 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	VARETZ	ASSOCIATION ECOLE PUBLIQUE MIXTE VARETZ	Accueil spectacle Coquelicot	200 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	MALEMORT	ASSOCIATION AMIS BIBLIOTHEQUE MALEMORTINE	Accueil spectacle Coquelicot	200 €
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	ST PANTALEON DE LARCHE	LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT PANTALEON DE LARCHE	Accueil spectacle Coquelicot	200 €
ARTS PLASTIQUES				
ALLASSAC	DONZENAC	ASSOCIATION DE DESIGNERS, ARTISTES GRAPHIQUES ET ECRIVAINS - DONZENAC	Organisation d'un récital classique, conférence et exposition	500 €
L'YSSANDONNAIS	PERPEZAC LE BLANC	LES AMIS DE PERPEZAC LE BLANC	Exposition de photos anciennes sur les murs des maisons de Perpezac " Balades photographique des scènes de la vie d'Autrefois"	150 €
HISTOIRE - PATRIMOINE				
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ALLIANCE FRANCAISE DELEGATION COMITE DE BRIVE	Organisation de nos conférences (histoire locale, littérature)	800 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	SOCIETE SCIENTIFIQUE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DE LA CORREZE	Rédaction du bulletin annuel, conférences	500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION LES AMIS DES CHADOURNE - BRIVE	"Prix Chadourne" et poursuite de la numérisation des archives	800 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
L'YSSANDONNAIS	JUILLAC	ASSOCIATION JEANNE VILLEPREUX POWER - JUILLAC	Exposition, conférence sur la scientifique Jeanne Villepreux	200 €
L'YSSANDONNAIS	VOUTEZAC	ASSOCIATION VOUTEZAC PATRIMOINE ASVS	Organisations d'animations, d'expositions et de spectacles culturels	200 €
SAINTE-PANTALEON-DE-LARCHE	LARCHE	LARCHE PATRIMOINE	Actions de valorisation et de sauvegarde du patrimoine de la commune	300 €
FOYER - COMITE DES FETES				
ALLASSAC	ST BONNET L ENFANTIER	FOYER CULTUREL LAIQUE DE ST BONNET L' ENFANTIER	Activités 2019 du foyer culturel	300 €
L'YSSANDONNAIS	ST AULAIRE	FOYER RURAL DE SAINT AULAIRE	Activités théâtre du foyer - Hors achat de matériel (investissements)	200 €
L'YSSANDONNAIS	ST SOLVE	FOYER INTERCOMMUNAL CULTURE ET LOISIRS	Accueil de délégations de villes jumelles	200 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	USSAC	COMITE DES FETES D'USSAC	Fête de la Nature : créations artistiques à partir d'éléments naturels, ludofirme pour enfants, éditeurs régionaux...	200 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	MALEMORT	COMITE DES FETES DE MALEMORT	Organisation du carnaval de Malemort	1 000 €
SAINTE-PANTALEON-DE-LARCHE	LISSAC SUR COUZE	COMITE DES FETES - LISSAC SUR COUZE	Activités 2019 du comité des fêtes - Hors achat de projecteurs (investissement)	200 €
SAINTE-PANTALEON-DE-LARCHE	CUBLAC	FOYER RURAL JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE DE CUBLAC	Organisation des 50 ans de l'association : soirée festive, création d'un diaporama	200 €
AUTRES ACTIONS CULTURELLES				
MALEMORT-SUR-CORREZE	USSAC	BIKE ET CAR CLUB CORREZIEN	Organisation du "Bike and car show" : exposition de voitures et de motos de collection, 4 concerts	200 €
SAINTE-PANTALEON-DE-LARCHE	NESPOULS	LES CAUSSINADES	Festival D'Humour	500 €
BRIVE-LA-GAILLARDE - 2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION BRIVE EN SCENE	Organisation du festival annuel d'humour : le Riant Festival	200 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	FOYER SOCIO- EDUCATIF COLLÈGE JEAN MOULIN	Projets de l'établissement : sorties, voyages pédagogiques, création d'un tag en collaboration avec les élèves	300 €
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION FRANCO-HELLENIQUE DE LA CORREZE - BRIVE	Activités 2019 de l'association	200 €
L'YSSANDONNAIS	OBJAT	ASSOCIATION CORSICA ALDILA - OBJAT	10ème Quinzaine de la Corse à Objat	250 €
MALEMORT-SUR-CORREZE	MALEMORT	ASSOCIATION LE TRAIN BRIVISTE CORREZIEN - MALEMORT	Organisation de la 17ème Bourse toutes collections à Brive, participation à des manifestations de modélisme ferroviaire	550 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
SAINTE-PANTALEON-DE-LARCHE	ST PANTALEON DE LARCHE	ASSOCIATION IMAGES PLURIELLES	Résidence d'artistes, aide à la création de spectacles, expositions...	2 000 €
BRIVE-LA-GAILLARDE - 3	BRIVE LA GAILLARDE	LE CRI DU PAPIER	Création d'un agenda "concerts" départemental en ligne et application téléphone	1 200 €
BRIVE-LA-GAILLARDE - 2	BRIVE LA GAILLARDE	LES FEES CORREZE	Accueil de concerts, spectacles et ateliers dans centres handicapés, foyers logements et au profit d'enfants hospitalisés	300 €
Total des Actions Culturelles des Territoires - Bassin de Brive				68 200 €

**ANNEXE 2 - ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES
BASSIN DE TULLE**

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
MUSIQUE				
TULLE	TULLE	JEUX DE LAMES - ENSEMBLE DÉPARTEMENTAL D'ACCORDÉONS DE LA CORRÈZE	Encadrement des 2 ensembles (diatoniques et chromatiques) 2 encadrants 6 h/mois	1 000 €
SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBOULIVE	ASSOCIATION LOST IN TRADITIONS	Activités de l'association Lost in Traditions : théâtre, musique, arts graphiques, éducation artistique	2 700 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION CHORALE TULLA VOCE	Concerts sur le thème du voyage	800 €
TULLE	TULLE CEDEX	ASSOCIATION LES CONCERTS DU CLOITRE DE TULLE	Soutien à la programmation artistique 2019 (7 concerts dont 2 en partenariat avec la Scène Nationale l'Empreinte)	4 200 €
TULLE	TULLE	COLLECTIF VACANCE ENTROPIE	Structuration de l'activité développement artistique de l'assoc : accompagnement des artistes musiques actuelles dans leur professionnalisation	300 €
TULLE	TULLE CEDEX	ASSOCIATION BIG BAND DU CRD DE TULLE - JAZZ ENSEMBLE DE TULLE	Répétitions et concerts	1 000 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION CHOEURS DU PAYS DE TULLE (ex Pupitre)	Aide à la production des "Carmina Burana" par un Chœur de 100 choristes, poursuite de la production "des Cors et des Hommes"	1 000 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION POLYSSON	Projet "Musique à l'hôpital" : interventions musicales pour le mieux être des patients hospitalisés	600 €
TULLE	TULLE	ENSEMBLE VOCAL CARMINA DE TULLE	Pratique du chant choral, organisation de concerts et de dîners-concerts	1 000 €
TULLE	TULLE	COMPAGNIE HOMO SAPIENS	Ateliers de théâtre ciblé public handicapé	500 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION ENSEMBLE VOCAL CORYPHEE	Production de concerts en corréze	300 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE ET DE LA CATHEDRALE DE TULLE	Activites de concerts et de vistes grand orgue de Tulle	1 100 €
THEATRE				
SEILHAC-MONEDIERES	LE LONZAC	ASSOCIATION LA CLEF DES CHAMPS - LE LONZAC	Réalisation de 3 représentations théâtrales	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBOULIVE	COMPAGNIE LA SOEUR DE SHAKESPEARE	Création du spectacle "Rester dans la course"	500 €
SEILHAC-MONEDIERES	SEILHAC	LE BREZOU	Organisation du 5ème festival de théâtre de Seilhac	1 000 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
SEILHAC-MONEDIERES	SEILHAC	LE BREZOU	Programmation de 2 représentations du spectacle "Barbe Bleue" - Cgnie Les Nuages Noirs	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	SEILHAC	LE BREZOU	Programmation d'1 représentation du spectacle "Mange-moi" - Cgnie La Soeur de Shakespeare	250 €
TULLE	TULLE	LES PETITS POIS SONT ROUGES	Diffusion de spectacles de théâtre, encadrement d'ateliers théâtre	1 000 €
CINEMA -VIDEO				
TULLE	TULLE	ASSOCIATION AUTOUR DU 1ER MAI	14èmes rencontres cinéma et société	1 500 €
DANSE				
SEILHAC-MONEDIERES	LE LONZAC	ASSOCIATION LES 100 PAS - LE LONZAC	Organisation de stages de zumba, soirée dansante, garden party	500 €
TULLE	TULLE CEDEX	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'USEP 19	Rencontres départementales "Danse à l'école"	500 €
LIVRE - LECTURE- CONTE				
NAVES	CORREZE	CLUB SPORTS ET CULTURE DE CORREZE	Accueil spectacle Coquelicot	400 €
NAVES	NAVES	ASSOCIATION RENCONTRES ET DEDICACES - NAVES	Organisation de la 22e foire du livre de Navés	1 000 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION ARCHIVES EN LIMOUSIN	Mise en valeur des fonds des archives municipales, départementales, régionales, publication de la revue "Archives en Limousin"	500 €
TULLE	TULLE	SOCIETE DES LETTRES SCIENCES ET ARTS DE LA CORREZE - TULLE	Conférences, ouvrages, actes de colloques, revue	500 €
TULLE	TULLE	VILLE DE TULLE	Festival Balad'Oc Tula 2019 - 4ème journées d'expressions occitanes	1 000 €
ARTS PLASTIQUES				
SAINTE-FORTUNADE	MARC LA TOUR	ASSOCIATION FRAGMENTS	Atelier sculpture biennale de la pierre	1 000 €
SEILHAC-MONEDIERES	LE LONZAC	CERCLE DES ARTS PLASTIQUES DES MONEDIERES	Organisation d'une exposition de sculptures et de peintures dans le cadre des 40 ans de l'association	500 €
SEILHAC-MONEDIERES	LE LONZAC	SPORT-CULTURE ET DETENTE EN MONEDIERES	Concours et exposition photographique	250 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION LA COUR DES ARTS	Soutien et développement de la création artistique contemporaine	6 000 €
TULLE	TULLE	ASPTT TULLE SECTION PHOTO CLUB	20 ème Festival international d'Art Photographique de Tulle	1 500 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
HISTOIRE - PATRIMOINE				
SAINTE-FORTUNADE	CORNIL	SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DU PAYS DE CORNIL	Conférences 2019, brochure, recherche et inventaires sites archéologiques....	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	LAGRAULIERE	ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE GRAULIEROIS - LAGRAULIERE	Exposition, restauration d'un pont, semaine du goût	200 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DU CLOITRE - TULLE	Activités 2019 de l'association	500 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION LES AMIS DU PATRIMOINE DE L'ARMEMENT DE TULLE	Rédaction d'un ouvrage sur l'histoire de la manufacture	300 €
TULLE	TULLE	VILLE DE TULLE	Projet mémoires de la manufacture d'armes : expo, documentaires, conférence ...	1 500 €
FOYER - COMITE DES FETES				
NAVES	ST MEXANT	FOYER CULTUREL ET SPORTIF DE SAINT-MEXANT	Organisation de la Fête du Melon et d'un concert	300 €
SAINTE-FORTUNADE	CLERGOUX	COMITE DES FETES DE CLERGOUX	Activités 2019 de l'association	300 €
SAINTE-FORTUNADE	CLERGOUX	COMITE DES FETES DE CLERGOUX	Accueil spectacle pour enfant pour Noël	600 €
SAINTE-FORTUNADE	STE FORTUNADE	FOYER RURAL DE JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE DE SAINTE FORTUNADE	Création d'évènements : 40ème anniversaire du foyer	300 €
SAINTE-FORTUNADE	LA ROCHE CANILLAC	COMITE DES FETES DE LA-ROCHE-CANILLAC	Organisation de manifestations culturelles et festives	300 €
SAINTE-FORTUNADE	ST PARDOUX LA CROISILLE	AMICALE LAIQUE DE ST PARDOUX-LA-CROISILLE	Aide à l'organisation de manifestations	300 €
SAINTE-FORTUNADE	GROS CHASTANG	COMITE DES FETES DE GROS-CHASTANG	3ème édition du festival "Auprès de mon arbre" Concerts, spectacle de théâtre de rue, animation cirque	600 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION CORREZE FRANCE PROCHE-ORIENT	Exposition d'art plastique, de peinture, conférences, colloques, concert	1 000 €
AUTRES ACTIONS CULTURELLES				
SAINTE-FORTUNADE	LAGARDE ENVAL	ASSOCIATION LA SOURIS VERTE - LAGARDE-ENVAL	Atelier théâtre, peinture, modelage, cours d'anglais, yoga	300 €
TULLE	TULLE	ASSOCIATION PEUPLE ET CULTURE	Développement d'actions culturelles : arts plastiques avec des résidences d'artistes, projet de village Musée, cinéma documentaire	3 400 €
TULLE	TULLE	UNION RÉGIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES EN LIMOUSIN	Quartier en fête 2019	500 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
TULLE	TULLE	ASSOCIATION "MAQUETTES 19" - TULLE	Réalisation et expositions de maquettes, participation à des manifestations de modélisme	200 €
SAINTE-FORTUNADE	ST PAUL	ASSOCIATION LA PIERRE FONTAINE	Ateliers de danses traditionnelles, peinture, informatique, création d'un nouvel atelier "le patois"	300 €
TULLE	TULLE	A TOUS CIRK	Facilitation de l'activité de la structure	250 €
TULLE	TULLE	A TOUS CIRK	Activités artistiques (cirque) auprès des publics porteurs de handicap	250 €
Total des Actions Culturelles des Territoires - Bassin de Tulle				44 700 €

**ANNEXE 3 - ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES
HAUTE CORREZE**

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
MUSIQUE				
HAUTE-DORDOGNE	NEUVIC	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE TRIOUZOUNE	Projet choral 2018-2019 3 collèges + 3 écoles + "Saltim' Bort en scène" Spectacle chansons, danse et lecture chorale	700 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	MEYMAC	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE DE MEYMAC	Projet choral inter-établissements "Entrez dans la danse" 2019	500 €
HAUTE-DORDOGNE	LATRONCHE	ASSOCIATION MUSIQUE EN LIMOUSIN - AMELI	Festival Millesources et Haute Dordogne - saison, académie, actions culturelles	9 000 €
HAUTE-DORDOGNE	ST FREJOUX	CANTATE 19	Organisation de concerts en Corrèze et dans départements limitrophes, échanges avec autres chorales	300 €
EGLETONS	SARRAN	LA CHORALE DE SARRAN	Organisation d'une rencontre des chorales de Corrèze	800 €
USSEL	USSEL	ASSOCIATION HAVANA SOL	4ème édition du festival de musique au château	2 500 €
EGLETONS	EGLETONS	ACCORDEONS EN MONEDIERES	Gala annuel d'accordéon	500 €
HAUTE-DORDOGNE	BORT LES ORGUES	CHORALE CONTRECHANT DES ORGUES ET DE L'ARTENSE	Activités de la chorale pour l'année 2019	300 €
USSEL	EYGURANDE	ASSOCIATION ICORANDA LIMOUSIN MARCHÉ AUVERGNE - EYGURANDE	Activités 2019 de l'association	300 €
USSEL	EYGURANDE	ASSOCIATION RENCONTRE ARTISTIQUE ET POETIQUE (RAP)	Organisation du 2ème "festiv'all" : ateliers, spectacles pour enfants et 3 concerts	200 €
HAUTE-DORDOGNE	PALISSE	L'ASSOCIATION MADE IN CORRÈZE	Organisation d'une manifestation sonore et musicale, concerts "Tohu Bohu#5"	250 €
THEATRE				
PLATEAU DE MILLEVACHES	ST ANGEL	COMPAGNIE THEATRALE COTE A COTE	Création et diffusion du spectacle vivant en direction du jeune public, formation pour la jeunesse	800 €
DANSE				
EGLETONS	CHAUMEIL	ASSOCIATION FOLKLORE ET TRADITIONS EN MONEDIERES	Semaine de stage musique et danse- Concours de bourrée	100 €
HAUTE-DORDOGNE	LAMAZIERE BASSE	RHAPSODE	Organisation 24h des bals folk en Limousin, stages d'initiation aux danses traditionnelles, rencontres internationales de musiques et danses traditionnelles	3 000 €
USSEL	USSEL	ASSOCIATION LA SABOTIERE - USSEL	Danses et chants folkloriques, animations dans les maisons de retraite et foyers	300 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
USSEL	USSEL	ASSOCIATION USSEL COUNTRY DANCE	Danse country	700 €
LIVRE - LECTURE- CONTE				
EGLÉTONS	EGLÉTONS	ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE - EGLÉTONS	Accueil spectacle Coquelicotantes	800 €
EGLÉTONS	MOUSTIER VENTADOUR	ASSOCIATION CARREFOUR VENTADOUR	Soutien aux actions culturelles et éditoriales de l'association	1 500 €
HAUTE-DORDOGNE	CHIRAC BELLEVUE	ASSOCIATION LES ZINCORREZIENS - CHIRAC BELLEVUE	8ème édition du Festival Zinzins de lecture	500 €
ARTS PLASTIQUES				
EGLÉTONS	MOUSTIER VENTADOUR	ASSOCIATION CHAMALOT RESIDENCE	Accueil d'artistes en résidence	2 000 €
EGLÉTONS	EGLÉTONS	EGLÉTONS PHOTO NATURE	Organisation du festival NATURA L'OEIL 2019	3 000 €
HAUTE-DORDOGNE	LIGINIAC	SCULPTURAMA	Organisation du 6ème Symposium international de sculptures	1 000 €
HAUTE-DORDOGNE	ST ETIENNE AUX CLOS	ASSOCIATION SILVA	Réalisation de la 9ème édition du Festival photo "Signé NATURE"	1 200 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	ST SETIERS	ASSOCIATION MOUVANCE	Valorisation du lieu des arbres redressés par animation, création, entretien	400 €
USSEL	USSEL	VILLE D'USSEL	WorkShop : Partenariat ENSA Musée du Pays d'Ussel sur ateliers étudiants + expo créations étudiants au musée	1 750 €
HISTOIRE - PATRIMOINE				
PLATEAU DE MILLEVACHES	MEYMAC	ASSOCIATION LA VOIE DU GRANITE - MEYMAC	Sorties patrimoniales, conférences, chorales	350 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	MEYMAC	LES AMIS DE MEYMAC PRES BORDEAUX	Musée ; Chai-éco musée ; Vignobles ; Conférences .	200 €
USSEL	USSEL	ASSOCIATION DE L'IMPRIMERIE DU MUSEE D'USSEL	Expositions, stages de lithographie, participation à la "Nuit des Musées"	300 €
FOYER - COMITE DES FETES				
HAUTE-DORDOGNE	LATRONCHE	COMITE DES FETES DE LATRONCHE	Organisation manifestations culturelles et sportives	150 €
HAUTE-DORDOGNE	ST VICTOUR	COMITE DES FETES DE SAINT-VICTOUR	Activités 2019 de l'association	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	BUGEAT	COMITE DES FETES DE BUGEAT	Organisation concours belote, loto, fête de la musique, dîner spectacle	1 500 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	DAVIGNAC	FOYER RURAL DE DAVIGNAC	Musiques et danses traditionnelles école de Bourrée, atelier danses de salon, rencontres de théâtre "Acteurs juniors", journée du Terroir	500 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
PLATEAU DE MILLEVACHES	CHAVEROCHE	COMITÉ DES FÊTES DE CHAVEROCHE	Festival de musique avec un chanteur "Govrache" et le groupe "Wazoo"	1 000 €
HAUTE-DORDOGNE	LIGINIAC	COMITE DES FETES DE LIGINIAC	Organisation de diverses manifestations dont soirées musicales, fête votive de la St Barthélémy	300 €
EGLETONS	SARRAN	COMITE DES FETES DE SARRAN	28ème Festival Chants Danses et Musiques du Monde de SARRAN (19)	3 600 €
EGLETONS	SARRAN	COMITE DES FETES DE SARRAN	Soirée des œufs, 3 jours de représentations théâtrales	300 €
HAUTE-DORDOGNE	ROCHE LE PEYROUX	COMITE DES FETES ET D' ANIMATION DE ROCHE-LE-PEYROUX	Soirée carnaval avec un orchestre, soirée avec banda	300 €
HAUTE-DORDOGNE	LAMAZIERE BASSE	ASSOCIATION LES AMIS DE SAINT-HILAIRE-LUC	Animations culturelles - Rencontres débats au service de l'image du village	300 €
HAUTE-DORDOGNE	ST HILAIRE LUC	COMITE DES FETES ET D'ANIMATION DE SAINT-HILAIRE-LUC	Week end musical de fin d'année	350 €
HAUTE-DORDOGNE	ST HILAIRE LUC	COMITE DES FETES ET D'ANIMATION DE SAINT-HILAIRE-LUC	Exposition photos, concerts, spectacle théâtral	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	BUGEAT	FOYER CULTUREL DE BUGEAT	Subvention de fonctionnement : intitulé vague car pièces manquantes	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	LIGNAREIX	ASSOCIATION CULTURELLE ET DE LOISIRS DE LIGNAREIX	Soirées à thèmes, animations diverses	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	SOUDEILLES	FOYER RURAL DE SOUDEILLES	Activités 2019 de l'association	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	MEYMAC	LA FIESTA MEYMACOISE	Soirée dansante, marché de Noël, diverses animations	500 €
USSEL	USSEL	ASSOCIATION BOUGE TA VILLE	Féria, banda, spectacles, concerts, fête de la musique, village et marché de Noël	3 500 €
USSEL	EYGURANDE	FOYER RURAL CANTON D'EYGURANDE	Danses folkloriques, cinéma, danse moderne, club photos	600 €
USSEL	MERLINES	COMITE DES FETES DE MERLINES	Foire artisanale, Fête du Livre, Fête patronale, Fête de la Pomme, Ciné de Noël	300 €
AUTRES ACTIONS CULTURELLES				
PLATEAU DE MILLEVACHES	PEYRELEVADE	ASSOCIATION LES P'TITS BOUTS	Programmation jeune public artistique et culturelle 2019 : ateliers de peinture, éveil musical, cirque, théâtre, danse, comptines, chants en occitan	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	ST SETIERS	LA POMMERIE	Activités culturelles de l'association : résidences, expositions, conférences, rencontres et projections	1 500 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	SORNAC	ARTS ET CULTURE SORNAC	Exposition de la 11ème quinzaine culturelle : Le costume de scène	500 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
PLATEAU DE MILLEVACHES	SORNAC	ARTS ET CULTURE SORNAC	Organisation de 4 concerts : chants de toute l'Occitanie en langue d'Oc, trio guitare classique, chant gospel, jazz manouche	500 €
EGLÉTONS	SOURSAC	ASSOCIATION VIVRE A SPONTOUR	Organisation de la Journée de l'Art et de la Création : artistes plasticiens, artisans d'art, écrivains, ateliers enfants, animations musicales	150 €
EGLÉTONS	LAVAL SUR LUZEGE	ASSOCIATION LEZ'ARTS ET SALAMANDRE	Aide au projet culturel : spectacles tout public en milieu rural	800 €
EGLÉTONS	EGLÉTONS	ASSOCIATION VIA VENTADOUR	Organisation du Festival de Ventadour	3 000 €
EGLÉTONS	EGLÉTONS	CENTRE CULTUREL ET SPORTIF D'EGLÉTONS	Projet polyculturel artistique de loisirs et sportifs 2019 Cinéma, cours danse, musique ...	4 000 €
HAUTE-DORDOGNE	BORT LES ORGUES	SALON DES ANTIQUITES BROCANTES	Organisation d'un salon des antiquités brocantes	250 €
HAUTE-DORDOGNE	NEUVIC	SCRABBLE POUR TOUS	Activités bi-hebdomadaires du club, organisation du tournoi annuel	150 €
HAUTE-DORDOGNE	NEUVIC	ASSOCIATION LES PASSAGERS DU VENT	Organisation d'ateliers musique, cirque, théâtre, création et diffusion de spectacles vivants	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	ST PARDOUX LE VIEUX	ASSOCIATION COULEUR VITALITE	Concert dans le cadre de "au bout de la scène" en collaboration avec la FAL	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	ST PARDOUX LE VIEUX	ASSOCIATION COULEUR VITALITE	Concert, stage flamenco	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	BUGEAT	HAUTE CORREZE EVENEMENTS	2ème Salon National de Modélisme Ferroviaire Tous les 2 ans	4 000 €
Total des Actions Culturelles des Territoires - Haute Corrèze				64 000,00

**ANNEXE 4 - ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES
VALLEE DE LA DORDOGNE**

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
MUSIQUE				
MIDI CORREZIEN	LA CHAPELLE AUX SAINTS	COORDINATION POUR PROMOUVOIR COMPÉTENCES ET VOLONTARIAT AQUITAINE	Organisation du "Festival d'automne, Ca se Passe Chez Vous", festival de musique avec des musiciens résidents sur les communes de La-Chapelle-aux-Saints et Végennes	1 000 €
ARGENTAT	ARGENTAT	LOS GOJATS DEL PORTI	Organisation festival occitan et participation au festival de Mimizan	500 €
ARGENTAT	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	CHORALE DES GABARIERS	Organisation du 11ème Festival Val'Dordogne en Octobre 2019	200 €
MIDI CORREZIEN	BEYNAT	CLUB LES BRUYERES	5ème Festival Accordéon Passion	800 €
MIDI CORREZIEN	MARCILLAC LA CROZE	NOUVELLE RENAISSANCE	Organisation d'un festival de 3 concerts en août 2019	500 €
MIDI CORREZIEN	BEAULIEU SUR DORDOGNE	ASSOCIATION CHOEUR DE BEAULIEU	Organisation de 2 concerts et d'1 concert musique de films	500 €
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	ASSOCIATION SEMEURS D'ONDES	Organisation d'un concert à Meyssac	500 €
MIDI CORREZIEN	SERILHAC	ASSOCIATION BLOCSON	Festival Hors-Sol 2019	1 000 €
THEATRE				
MIDI CORREZIEN	CHAUFFOUR SUR VELL	ASSOCIATION LES BALADINS DU VELL	Représentations pièces de théâtre	200 €
DANSE				
ARGENTAT	ST PRIVAT	ASSOCIATION LES AMIS DE LA BOURREE	Organisation du 40ème anniversaire du groupe folklorique (festival)	150 €
MIDI CORREZIEN	LANTEUIL	LOS RESCALAIRES	Organisation biennale du festival paille et folklore	1 000 €
LIVRE - LECTURE- CONTE				
ARGENTAT	ALBUSSAC	ASSOCIATION IMEDIA UTOPIQUE	Programme éditorial	500 €
ARGENTAT	ALBUSSAC	ASSOCIATION IMEDIA UTOPIQUE	Organisation d'une manifestation pour les 10 ans des éditions Utopique en octobre 2019	1 000 €
ARGENTAT	ST BONNET ELVERT	LE GRAAL	Actions en faveur du développement du livre et de la lecture	500 €
MIDI CORREZIEN	BEYNAT	ASSOCIATION LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE - BEYNAT	Accueil spectacle Coquelicotcontes	300 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
ARTS PLASTIQUES				
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	ASSOCIATION DES AMIS DE MEYSSAC	Animation inédite dans le cadre du Marché de Noël : Photo cabine Berlinoise argentique noir et blanc	1 000 €
MIDI CORREZIEN	AUBAZINES	ASSOCIATION JARDIN DE S-CULTURES	Accueil d'artistes professionnels autour d'arts vivants	1 000 €
HISTOIRE - PATRIMOINE				
MIDI CORREZIEN	BEAULIEU SUR DORDOGNE	AMIS SCHEINFELD COMITE JUMELAGE BEAULIEU	Réalisation d'un recueil de témoignages de souvenirs de la guerre 39-45	500 €
MIDI CORREZIEN	BEAULIEU SUR DORDOGNE	ASSOCIATION DU PATRIMOINE DU PAYS DE BEAULIEU	Organisation de conférences, concert et animations pour journées du patrimoine 2019	1 000 €
MIDI CORREZIEN	AUBAZINES	ASSOCIATION HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE AU PAYS D'AUBAZINE	Etude archéologique	1 000 €
MIDI CORREZIEN	LA CHAPELLE AUX SAINTS	ASSOCIATION LA CHAPELLE AUX SAINTS ARCHEOLOGIE PATRIMOINE CASAP	Programme 2019 du musée de l'Homme de Neandertal	3 000 €
MIDI CORREZIEN	CUREMONTE	ASSOCIATION LES AMIS DE CUREMONTE	50ème anniversaire de l'association (concerts, conférences, expositions, plaquette anniversaire ...) + Réédition dépliant touristique	1 000 €
FOYER - COMITE DES FETES				
ARGENTAT	ST PRIVAT	ASSOCIATION SAINT-PRIVAT ANIMATION	Fête des 10 ans du comité des fêtes : concerts gratuits, défilé de bandas, chars fleuris	150 €
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	COMITE DES FETES DE MEYSSAC	Fete votive de Meyssac	500 €
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	FOYER CULTUREL LAIQUE DE MEYSSAC	Conférences, rencontres littéraires, activités du foyer pour 2019	150 €
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	FOYER CULTUREL LAIQUE DE MEYSSAC	Manifestation culturelle en oct 2019 : exposition d'art contemporain, conférences, soirée théâtrale	500 €
MIDI CORREZIEN	COLLONGES LA ROUGE	LA VIE COLLONGEOISE	Activités 2019 : spectacle folklorique, soirées, animations enfants	200 €
MIDI CORREZIEN	MARCILLAC LA CROZE	ASSOCIATION LA RONDE DE MARCILLAC-LA-CROZE	Activités 2019 : repas, organisation de la fête du village	300 €
MIDI CORREZIEN	SERILHAC	FOYER CULTUREL DE SERILHAC	Oragnisation d'une veillée autour de l'accordéon	200 €
AUTRES ACTIONS CULTURELLES				
MIDI CORREZIEN	BEYNAT	COMITE LIMOUSIN DE TAROT	Organisation de compétitions de tarot : championnat régionaux, coupes	200 €
MIDI CORREZIEN	BEYNAT	TAROT CLUB DE BEYNAT	Organisation d'un festival de tarot pour les 10 ans du club	500 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
ARGENTAT	MONCEAUX SUR DORDOGNE	ASSOCIATION MONCELLOISE D'ANIMATIONS COMMUNES AMAC	Animations des marchés de producteurs de pays : animations sur le thème du Moyen-Âge, exposition de costumes régionaux, théâtre de rue...	1 200 €
ARGENTAT	SERVIERES LE CHATEAU	ASSOCIATION CYBOLOISIRS - SERVIERES LE CHATEAU	Ateliers, organisation de spectacles, concerts	200 €
ARGENTAT	ARGENTAT	ASSOCIATION ARGENTAT PATCH	Enseignement et pratique de différentes formes d' "art textile" : patchwork, boutis, broderies...	150 €
ARGENTAT	ARGENTAT	ASSOCIATION HISTOIRES DE PASSAGES	Festival Histoires de Passages 2019	3 000 €
MIDI CORREZIEN	COLLONGES LA ROUGE	ASSOCIATION COLLONGES FESTIF	Spectacle vénitien et renaissance	1 000 €
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	ASSOCIATION RADIO VICOMTÉ	Création d'un studio mobile pour couvrir les manifestations culturelles et sportives en direct	2 000 €
MIDI CORREZIEN	BEYNAT	ASSOCIATION LES AMIS DE BEYNAT	Activités 2019 de l'association	1 000 €
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DU CANTON DE MEYSSAC	Spectacle théâtral	500 €
MIDI CORREZIEN	MEYSSAC	AICONTIS	Organisation du Festival du Fantastique et de l'Imaginaire les 5 et 6 oct 2019 à LIGNEYRAC : salon du livre, spectacles, théâtre de rue... <u>Tous les 2 ans</u>	6 000 €
Total des Actions Culturelles des Territoires - Vallée de la Dordogne				34 900 €

**ANNEXE 5 - ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES
VEZERE AUVEZERE**

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
MUSIQUE				
SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBERET	ASSOCIATION DES HEURES MUSICALES EN MONEDIERES	Organisation du festival de musique classique et contemporaine 2019	2 000 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	TARNAC	ASSOCIATION DE RECHERCHES HISTORIQUES ET ARCHEOLOGIQUES (ARHA) TARNAC	Organisation concert août 2019 Eglise de Tarnac	300 €
UZERCHE	SALON LA TOUR	ASSOCIATION SALON MUSIQUE	Soirée Concert et cocktail dînatoire samedi 22 juin 2019	600 €
UZERCHE	ARNAC POMPADOUR	ENSEMBLE VOCAL DU PAYS DE POMPADOUR	Soutien au fonctionnement 2019 de la chorale	500 €
THEATRE				
UZERCHE	BEYSSAC	BEYSSAC ANIMATION	Projet théâtre lié aux arts du cirque	500 €
CINEMA - VIDEO				
UZERCHE	UZERCHE	ASSOCIATION CORRÈZE TÉLÉVISION	Découverte de la culture et du patrimoine corrézien Ateliers de sensibilisation à l'image et aux médias	1 000 €
DANSE				
ALLASSAC	PERPEZAC LE NOIR	DANSE IN PERP'	Gala de fin de saison et animations intermédiaires	300 €
UZERCHE	LUBERSAC	ASSOCIATION ÉVÉNEMENTS "À PART"	Mouvements «À Part» 2019 : résidence de jeunes danseurs amateurs hip hop et contemporain avec des artistes professionnels pluridisciplinaires	500 €
SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBERET	LA BOURREE DU MONT CEIX	Festival de folklore 2019	500 €
LIVRE - LECTURE- CONTE				
UZERCHE	LUBERSAC	LO-CHAVILHIER	Accueil spectacle Coquelicot	300 €
UZERCHE	UZERCHE	ASSOCIATION RESEAU D'ECHANGES DE SAVOIRS UZERCHA	Le Loupiot - Salon du livre de jeunesse d'Uzerche 2019	500 €
ARTS PLASTIQUES				
SEILHAC-MONEDIERES	TREIGNAC	ASSOCIATION TREIGNAC PROJET	Organisation d'expositions dont 1 d'été donnant lieu à des débats artistiques internationaux "LeWitt/Lerisse" + résidences d'artistes + ateliers	1 000 €
UZERCHE	UZERCHE	ASSOCIATION LES FEMMES A BARBE	Festival street art sept 2019	500 €
HISTOIRE - PATRIMOINE				
SEILHAC-MONEDIERES	MADRANGES	MADRANGES, PATRIMOINE ET TALENTS EN MONEDIERES	Animation de la restauration du temple protestant de Madranges	300 €
UZERCHE	SEGUR-LE-CHÂTEAU	ASSOCIATION DES AMIS DE SEGUR-LE-CHÂTEAU	Mise en place d'une signalétique patrimoniale	500 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
FOYER - COMITE DES FETES				
ALLASSAC	ORGNAC SUR VEZERE	COMITE DES FETES D'ORGNAC SUR VEZERE	Organisation de repas spectacle, feu de St Jean, fête annuelle de St Martial, journée d'auteurs ...	300 €
ALLASSAC	PERPEZAC LE NOIR	FOYER RURAL DES JEUNES DE PERPEZAC-LE-NOIR	Activité 2019 de l'association	300 €
L'YSSANDONNAIS	CONCEZE	FOYER RURAL ET D'EDUCATION POPULAIRE DE CONCEZE	Organisation de lotos, soirées théâtre, course et rando quad	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	BONNEFOND	FOYER D'ACTIVITES RURALES DE BONNEFOND	Organisation d'un concert en plein air	500 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	GRANDSAIGNE	COMITE DES FETES DE GRANDSAIGNE	Organisation de repas, loto, balade conrée, fête des voisins et fête du pain avec randonnées, concert et animations diverses	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	GRANDSAIGNE	COMITE DES FETES DE GRANDSAIGNE	Accueil spectacle Coquelicotentes	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	MADRANGES	COMITE DES FETES DE MADRANGES	Organisation de la fête annuelle et de soirées musicales	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	RILHAC TREIGNAC	FOYER RURAL RILHAC-TREIGNAC	Organisation de repas à thème, sortie extérieure, fête du four et remise de cadeaux aux enfants de moins de 15 ans de la commune	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	BONNEFOND	ASSOCIATION BONNEFOND ANIMATIONS	Organisation de plusieurs repas avec bal, voyage culturel et belotes estivales	300 €
UZERCHE	ST YBARD	COMITE DES FETES DE SAINT-YBARD	Fête de la Saint Roch 2019	500 €
AUTRES ACTIONS CULTURELLES				
UZERCHE	UZERCHE	GRUPE BEKKREL - ASSOCIATION	Création pour le spectacle Marcelle et Claude du Groupe Bekkrell	500 €
UZERCHE	UZERCHE	ROMAIN MICHEL ET CIES	8eme édition du festival des arts de la rue "sur la route d'Aurillac"	600 €
UZERCHE	ST PARDOUX CORBIER	ASSOCIATION ARTS PATRIMOINE ET GASTRONOMIE A ST-PARDOUX CORBIER	Organisation : * 3ème édition d'exposition photo "l'eau sous toutes ses formes" * 3ème salon des vins, du chocolat et des produits du terroir * 1er salon des arts de la table et art floral,	300 €
SEILHAC-MONEDIERES	MADRANGES	ASSOCIATION LOU TOUPI	Organisation du marché de printemps, lecture de textes choisis, spectacles participatifs , stage de théâtre pour les 8-16 ans ateliers parents enfants...	300 €
PLATEAU DE MILLEVACHES	BONNEFOND	ASSOC.RENAISSANCE VIEILLES PIERRES MILLEVACHES ET MONEDIERES BONNEFOND	Organisation fête des Roses : exposition métiers d'art, participation d'écrivains, concert, ateliers...	500 €
SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBERET	ESPACE LOISIRS ACCUEIL NATURE DE CHAMBERET	Activité 2019 de l'association	500 €
UZERCHE	ARNAC POMPADOUR	ASSOC. CULTURELLE DU PAYS DE POMPADOUR	Organisation du spectacle gratuit de fin d'année Cours de gym, musique, danse moderne et classique, zumba et fitness	1 500 €

CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
UZERCHE	MASSERET	LES FELES DE L'ART	Organisation d'ateliers (musique, cirque, informatique,couture) pour enfants et adultes, + évènements culturels : concerts, expos	500 €
UZERCHE	ARNAC POMPADOUR	ASSOCIATION SCENES DE MANEGE	Organisation de spectacles et cabarets équestres, animations quotidiennes équestres, balades contées de Pompadour ...	1 000 €
UZERCHE	UZERCHE	LE GRAND ATELIER	Organisation d'un festival : * Spectacle de rencontre entre danse traditionnelle de Corrèze et danse contemporaines (adultes et ados) * Spectacle avec enfants sur le thème danse/écriture	500 €
UZERCHE	MEILHARDS	ASSOCIATION LA GAILLARDE	Edition d'un coffret de DVD et réalisation d'un film autour du monde rural pour valoriser le patrimoine rural et culturel du département	500 €
Total des Actions Culturelles des Territoires - Vézère Auvézère				19 400 €

**ANNEXE 6 - ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES
HORS DEPARTEMENT**

DEPARTEMENT	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
CINEMA -VIDEO				
CREUSE	FAUX LA MONTAGNE	ASSOCIATION TELE MILLEVACHES	Réalisation du Magazine du Plateau et mobilisation des habitants	1 000 €
CREUSE	GUERET	CINE PLUS EN LIMOUSIN	Circuit cinéma itinérant sur le département de la Corrèze	1 000 €
LIVRE - LECTURE- CONTE				
GIRONDE	BORDEAUX	ALCA NOUVELLE AQUITAINE (ex Centre régional du livre en Limousin)	Coordination du Festival Coquelicot	7 000 €
ARTS PLASTIQUES				
GIRONDE	BORDEAUX	DOCUMENTS D'ARTISTES NOUVELLE AQUITAINE	Documents d'artistes Nouvelle-Aquitaine, fonds documentaire sur internet	500 €
AUTRES ACTIONS CULTURELLES				
HAUTE VIENNE	ISLE	ASSOCIATION COMMUNES JUMELEES NOUVELLE-AQUITAINE (Ex Communes jumelées du Limousin)	Développement du réseau des jumelages en Nouvelle-Aquitaine : communication, actions partenariales, diffusion du film "Mademoiselle Marie" avec échanges et débat dans les cinémas, collèges et lycées de la Région	250 €
Total des Actions Culturelles des Territoires - Hors Département				9 750 €

ANNEXE 7 - EVENEMENTS A VOCATION DEPARTEMENTALE

TERRITOIRE	CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	BRIVE LA GAILLARDE	SOCIETE DES REALISATEURS DE FILMS	Festival du cinéma de Brive 2019 - Moyen métrage	15 000 €
BASSIN DE BRIVE	ALLASSAC	ALLASSAC	ASSOCIATION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE VEZERE ARDOISE	Actions d'animation et de valorisation du patrimoine sur l'année 2019	15 000 €
BASSIN DE BRIVE	ALLASSAC	ALLASSAC	CONFEDERATION MUSICALE FRANCE CORREZE	Promouvoir les sociétés musicales à travers l'organisation de stage musicaux, de festival départemental et de salons	9 000 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION DANSE HERVE KOUBI - CENTRE CHOREGRAPHIQUE ECHANGE ARTISTIQU	Soutien Cie Hervé KOUBI Création, actions culturelles, formation professionnelle, transmission...	33 000 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION LES AMIS DU FESTIVAL DE LA VEZERE	Organisation du 39ème Festival de la Vézère	40 000 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION LA TEMPETE	Education artistique et création 2019	15 000 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	JM FRANCE CORREZE	Spectacles de musique vivante et de qualité pour enfants : 71 concerts programmés dans 21 lieux de diffusion en 2018/2019 3 ateliers artistiques Co organisation Musiques Actuelles au Collège	14 000 €
BASSIN DE BRIVE	L'YSSANDONNAIS	ST ROBERT	ASSOCIATION LES AMIS DE SAINT-ROBERT	Festival de Saint Robert	6 500 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	BRIVE LA GAILLARDE	VILLE DE BRIVE	38 ème Foire du Livre	15 000 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	BRIVE LA GAILLARDE	FESTIVAL PRODUCTION : BRIVE FESTIVAL	16ème édition de Brive festival en juillet 2019 dont scèn tremplin pour artistes corréziens	35 000 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	BRIVE LA GAILLARDE	EPCC L'EMPREINTE SCENE NATIONALE	Contribution statutaire obligatoire EPCC L'EMPREINTE SCENE NATIONALE	150 000 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE 3	BRIVE LA GAILLARDE	EPCC L'EMPREINTE SCENE NATIONALE	Programmation, soutien à la création, actions éducation artistique	80 000 €
Total Bassin de Brive					427 500 €
BASSIN DE TULLE	SEILHAC-MONEDIERES	CHANTEIX	ASSOCIATION TUBERCULTURE	Saison culturelle 2019 - Festival aux champs + 20 ans de la boîte en Zinc	32 000 €
BASSIN DE TULLE	SEILHAC-MONEDIERES	SEILHAC	CENTRE REGIONAL DES MUSIQUES TRADITIONNELLES EN LIMOUSIN	Projet d'actions 2019 en Corrèze du CRMT en Limousin	32 500 €
BASSIN DE TULLE	TULLE	TULLE	ASSOC. DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DEPART. DE PRET DE LA CORREZE	Fonctionnement de l'association et programme de formation 2019	7 000 €

TERRITOIRE	CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
BASSIN DE TULLE	TULLE	TULLE	CITE DE L'ACCORDEON	32e festival des Nuits de Nacre	25 000 €
BASSIN DE TULLE	TULLE	TULLE	ASSOCIATION DES LENDEMAINS QUI CHANTENT - SMAC	Promotion des musiques actuelles : pratique amateur, professionnels, pluralités esthétique, éducation artistique, l'accompagnement des groupes musicaux via locaux de répétition, résidences d'artistes et la diffusion de concerts Ouverte sur le territoire et nbreuses coopérations	68 000 €
BASSIN DE TULLE	TULLE	TULLE	ASSOCIATION LE MAXIPHONE	Création, diffusion de musique et création d'un spectacle	22 000 €
BASSIN DE TULLE	TULLE	TULLE	ASSOCIATION DU BLEU EN HIVER	Organisation du festival 2019	2 500 €
BASSIN DE TULLE	TULLE	TULLE	JEUNES AGRICULTEURS DE LA CORREZE	Soirée Concert "Du Son Plein les Bottes	2 000 €
BASSIN DE TULLE	TULLE	TULLE	LE BOTTOM THEATRE	Soutien à la création, à la diffusion et à la pratique artistique	15 000 €
BASSIN DE TULLE	TULLE	TULLE	ASSOCIATION ELIZABETH MY DEAR	23 ème Festival O Les Choeurs 2019	5 300 €
BASSIN DE TULLE	TULLE	TULLE	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORRÈZE	Projet culturel et à l'accompagnement du réseau associatif corrézien	80 000 €
Total Bassin de Tulle					291 300 €
HAUTE CORREZE	HAUTE-DORDOGNE	ST PANTALEON DE LAPLEAU	ASSOCIATION ROC DU GOUR NOIR - LA LUZEGE	Réalisation du projet culturel et artistique de la Luzège en Corrèze 2019	20 000 €
HAUTE CORREZE	PLATEAU DE MILLEVACHES	MEYMAC	CENTRE D'ART CONTEMPORAIN MEYMAC	Fonctionnement et programmation 2019	35 000 €
HAUTE CORREZE	PLATEAU DE MILLEVACHES	MEYMAC	FONDATION MARIUS VAZEILLES - MEYMAC	Exposition "les Gaulois en Pays Lémovice"	3 000 €
HAUTE CORREZE	USSEL	USSEL	ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES	Concours 2019 : Défense et illustration de la langue française	500 €
Total Haute Corrèze					58 500 €
VALLEE DE LA DORDOGNE	MIDI CORREZIEN	COLLONGES LA ROUGE	ASSOCIATION COLLONGES ANIMATIONS SPECTACLES	29 èmes Théâtrales de Collonges la Rouge	6 000 €
Total Vallée de la Dordogne					6 000 €
VEZERE AUVEZERE	L'YSSANDONNAIS	CONCEZE	ASSOCIATION DECOUVRIR	Festival de poésie et musique DécOUVRIR 2019	3 000 €
VEZERE AUVEZERE	SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBERET	SYNDICAT INITIATIVE CHAMBERET	Festival d'accordéon 2019	3 000 €

TERRITOIRE	CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION 2019
VEZERE AUVEZERE	SEILHAC- MONEDIERES	TREIGNAC	ASSOCIATION KIND OF BELOU	Organisation de la 20e édition du festival Kind of Belou	4 000 €
VEZERE AUVEZERE	UZERCHE	TARNAC	INSTITUT D'ETUDES OCCITANE - SECTION REGIONALE LIMOUSINE	Réalisation d'animation, de cours, d'enquêtes, de films documentaire sur la culture et langue occitanes	4 000 €
<i>Total Vézère Auvézère</i>					14 000 €
TOTAL DES EVENEMENTS A VOCATION DEPARTEMENTALE					797 300 €

Annexe 8 - Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques

TERRITOIRE	CANTON	COMMUNE	ECOLE	SUBVENTION 2019
BASSIN DE BRIVE	BRIVE 1	BRIVE	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE BRIVE	83 730 €
BASSIN DE BRIVE	ALLASSAC	ALLASSAC	ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS D'ALLASSAC	14 971 €
BASSIN DE BRIVE	L'YSSANDONNAIS	OBJAT	ECOLE DE MUSIQUE D'OBJAT (BANDA D'OBJAT)	13 320 €
BASSIN DE BRIVE	MALEMORT-SUR-CORREZE	COSNAC	ECOLE DE MUSIQUE MALEMORT	16 410 €
BASSIN DE BRIVE	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	ST PANTALEON DE LARCHE	ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE VÉZÈRE CAUSSE	14 420 €
BASSIN DE TULLE	TULLE	TULLE	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE TULLE	115 539 €
HAUTE CORREZE	USSEL	USSEL	ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE HAUTE-CORRÈZE	126 380 €
VALLEE DE LA DORDOGNE	MIDI CORREZIEN	BEAULIEU SUR DORDOGNE	ECOLE DE MUSIQUE ACCORDS	8 210 €
VALLEE DE LA DORDOGNE	MIDI CORREZIEN	BRANCEILLES	ECOLE DE MUSIQUE L'ETINCELLE BRANCEILLAISE	6 420 €
VEZERE AUVEZERE	SEILHAC-MONEDIERES	TREIGNAC	ATELIER MUSICAL VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES	5 350 €
TOTAL DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES				404 750 €

ANNEXE 9 - ATELIERS D'EDUCATION ARTISTIQUE

TERRITOIRE	CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	SUBVENTION 2019
BASSIN DE BRIVE	ALLASSAC	SADROC	ASSOCIATION APE RPI DE SADROC	900 €
BASSIN DE BRIVE	YSSANDONNAIS	LOUIGNAC/ PERPEZAC LE BLANC	RPI Perpezac-le-Blanc/ Louignac	600 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE JULES ROMAINS	300 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE	OCCE 19 pour l'école Roger Gouffault de BRIVE	900 €
BASSIN DE BRIVE	ALLASSAC	ST BONNET L'ENFANTIER	OCCE 19 pour l'école de St Bonnet l'Enfantier	600 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE LA GAILLARDE	ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE H GERARD	300 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE LA GAILLARDE	FAL 19 pour l'école élémentaire Marie Curie de Brive	300 €
BASSIN DE BRIVE	BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE LA GAILLARDE	FAL 19 Pour l'école élémentaire Paul Salvandy de Brive	600 €
BASSIN DE BRIVE	YSSANDONNAIS	BRIGNAC LA PLAINE	FAL 19 Pour l'école élémentaire de Brignac la Plaine	900 €
BASSIN DE BRIVE	YSSANDONNAIS	CHABRIGNAC	FAL 19 Pour l'école élémentaire de Chabrignac	300 €
BASSIN DE BRIVE	ST PANTALEON DE LARCHE	LISSAC SUR COUZE	FAL 19 Pour l'école élémentaire de Lissac-sur- Couze	600 €
				6 300 €
BASSIN DE TULLE	SEILHAC-MONEDIERES	SEILHAC	ASSOCIATION LOST IN TRADITIONS pour l'école élémentaire de Seilhac	300 €
BASSIN DE TULLE	SEILHAC-MONEDIERES	CHAMBOULIVE	OCCE 19 pour l'école de Chamboulive	1 500 €
BASSIN DE TULLE	STE FORTUNADE	CORNIL	FAL 19 pour l'école primaire de Cornil	600 €
BASSIN DE TULLE	STE FORTUNADE	LAGUENNE	FAL 19 pour l'école de Laguenne	300 €
BASSIN DE TULLE	SEILHAC-MONEDIERES	LAGRAULIERE	FAL 19 pour l'école élémentaire de Lagraulière	300 €
BASSIN DE TULLE	STE FORTUNADE	STE FORTUNADE	FAL 19 Poue l'école élémentaire de Ste Fortunade	300 €
BASSIN DE TULLE	NAVES	ST GERMAIN LES VERGNES	FAL 19 pour l'école élémentaire de St Germain les Vergnes	1 200 €
BASSIN DE TULLE	NAVES	ST MEXANT	FAL 19 pour l'école élémentaire de St Mexant	300 €
BASSIN DE TULLE	SEILHAC-MONEDIERES	SEILHAC	FSE Collège de Seilhac	1 000 €

TERRITOIRE	CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	SUBVENTION 2019
				5 800 €
HAUTE CORREZE	HAUTE - DORDOGNE	BORT LES ORGUES	OCCE 19 pour l'école Jean Jaurès de Bort-les- Orgues	1 200 €
HAUTE CORREZE	HAUTE - DORDOGNE	LIGINIAC	FAL 19 pour l'école maternelle et élémentaire de Liginiac	1 200 €
HAUTE CORREZE	EGLETONS	MARCILLAC LA CROISILLE	FAL 19 pour l'école élémentaire de Marcillac- la-Croisille	600 €
HAUTE CORREZE	USSEL	USSEL	FAL 19 pour l'école élémentaire La Jaloustre	900 €
HAUTE CORREZE	USSEL	EYGURANDE	FAL 19 pour l'école élémentaire d'Eygurande	900 €
HAUTE CORREZE	EGLETONS	EGLETONS	FAL 19 pour l'école élémentaire de Beyne	1 200 €
HAUTE CORREZE	USSEL	USSEL	OCCE 19 pour l'école Grammont d'Ussel	900 €
				6 900 €
VALLEE DE LA DORDOGNE	ARGENTAT	ST PRIVAT	OCCE 19 pour l'école de St Privat	300 €
VALLEE DE LA DORDOGNE	ARGENTAT	ARGENTAT	OCCE 19 pour l'école élémentaire d'Argentat	900 €
VALLEE DE LA DORDOGNE	MIDI CORREZIEN	BEAULIEU	OCCE 19 pour l'école de Beaulieu	900 €
VALLEE DE LA DORDOGNE	ARGENTAT	ALBUSSAC	FAL 19 pour l'école élémentaire d'Albussac	600 €
VALLEE DE LA DORDOGNE	ARGENTAT	ARGENTAT	FAL 19 pour l'école maternelle d'Argentat	600 €
VALLEE DE LA DORDOGNE	ARGENTAT	LA CHAPELLE ST GERAUD	FAL 19 pour l'école élémentaire de La- Chapelle-St-Géraud	300 €
VALLEE DE LA DORDOGNE	ARGENTAT	MERCOEUR	FAL 19 pour l'école élémentaire de Mercoeur	600 €
				4 200 €
VEZERE AUVEZERE	UZERCHE	UZERCHE	OCCE 19 pour l'école élémentaire d'Uzerche	900 €
VEZERE AUVEZERE	UZERCHE	LUBERSAC	FSE COLLEGE DE LUBERSAC	300 €
VEZERE AUVEZERE	ALLASSAC	PERPEZAC LE NOIR	ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE PERPEZAC LE NOIR	600 €
VEZERE AUVEZERE	ALLASSAC	PERPEZAC LE NOIR	AMICALE PARENTS ELEVES - PERPEZAC-LE- NOIR	1 200 €
VEZERE AUVEZERE	UZERCHE	MONTGIBAUD	APE DU RPI BENAYES MEUZAC MONTGIBAUD	1 500 €

TERRITOIRE	CANTON	COMMUNE	ASSOCIATION	SUBVENTION 2019
VEZERE AUVEZERE	UZERCHE	ARNAC POMPADOUR	ASSOCIATION LES AMIS DE L'ECOLE	1 200 €
				5 700 €
TOTAL DES ATELIERS D'EDUCATION ARTISTIQUE				28 900 €

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLEGES PUBLICS - DOTATION PRINCIPALE DE
FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2019

RAPPORT

Lors de la rentrée scolaire 2017/2018, le Département a accompagné 8 983 collégiens corréziens. Le Département accompagne les jeunes tout au long de leur scolarité de collégiens et apporte un soutien particulier aux familles.

Le souci et la priorité du Département : la mise en œuvre d'actions et d'initiatives visant à faire du collège un lieu d'apprentissage mais aussi d'épanouissement pour ces jeunes. Dans cette perspective, le Département de la Corrèze s'est saisi de l'enjeu éducatif que représente le numérique et a mis en place une politique volontariste pour répondre à celui-ci.

Par ailleurs, la construction, l'extension, les grosses réparations, et l'équipement des collèges publics sont à la charge de la collectivité, ainsi que le fonctionnement pour les missions qui sont de sa compétence, à savoir, le fonctionnement général de l'Établissement Public Local d'Enseignement (EPL).

Enfin, depuis les lois de décentralisation de 2004, la collectivité assure également l'accueil, la restauration, l'hébergement, l'entretien général et technique.

Le Département alloue à chaque établissement une dotation globale de fonctionnement qu'il convient de notifier aux collèges publics afin de respecter nos obligations légales. Aussi, conformément à la procédure règlementaire et après la consultation du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale le 19 octobre 2018, ces dotations ont été soumises pour vote à la Commission Permanente du 26 octobre dernier, afin de pouvoir être notifiées dans le délai légal, soit avant le 1^{er} novembre.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions je vous propose d'affecter 2 354 646 € de crédits de paiements au titre du fonctionnement pour l'exercice 2019.

L'ensemble de ces dotations est réparti au budget de chaque collège qui comprend une section de fonctionnement divisée en 2 parties :

1 - Les services généraux au nombre de 3, ainsi codifiés :

- ALO : Administration et LOgistique,
- AP : Activités Pédagogiques,
- VE : Vie de l'Élève.

2 - Les services spéciaux :

- service spécial des bourses nationales,
- service de la restauration et de l'hébergement.

I - REGLE DE CALCUL DE LA DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT

La règle de calcul a été adoptée par l'assemblée le 28 juin 2013. Cette règle de calcul, validée avec les représentants des établissements, prend en compte la notion de nombre **de jours de fonds de roulement**, permettant d'avoir à chaque clôture d'exercice, une analyse synthétique de la situation de chaque collègue.

Le mode de calcul appliqué depuis 2014 repose sur des éléments objectifs pour le financement des **2 principaux services de la nomenclature comptable relevant de la compétence départementale** : le service Administration et LOgistique (ALO) et le service Activités Pédagogiques (AP).

A - Montants de base retenus :

Je vous propose, de reconduire les différents montants servant de base de calcul pour le financement de ces 2 services. Ces montants sont répartis en 2 chapitres et 3 parts :

1) Le service Administration et LOgistique (ALO) :

- o une 1ère part correspondant à la viabilisation et l'entretien/maintenance sur la base d'un coût fixé à **12 €/m²**. Dans cette dépense sont inclus les dépenses d'énergie, d'eau ainsi que les contrats de chauffage.
- o une 2ème part allouée pour les charges de fonctionnement général constituée d'un forfait et d'une contribution par élève, établie respectivement à **12 000 € par collège** et **30 € par élève**.

Les montants retenus permettent, tout en restant dans une enveloppe budgétaire maîtrisée, d'affecter à ce service qui concentre l'essentiel de nos domaines de compétences, 86 % de la dotation.

2) Le service Activités Pédagogiques (AP) :

- o Une 3ème part est dédiée aux frais de fonctionnement des activités pédagogiques calculée sur la base d'un forfait par élève, avec une bonification pour les élèves fréquentant des enseignements spécialisés (sections SEGPA - ULIS et EFIV).

Ces dépenses pédagogiques concernent la documentation, les abonnements, la bibliothèque, les transports des élèves (stages, ...), les entrées aux musées, les spectacles, les assurances pour les élèves en stage, les locations de photocopieurs.

Le montant est de **40 € par élève** et **70 € par élève pour les dispositifs ULIS - SEGPA ; EFIV pour le collège Jean MOULIN et UPE2A pour le collège de TREIGNAC comme l'année passée.**

Les effectifs pris en compte pour les calculs sont ceux correspondant à l'année scolaire précédente, arrêtés par les services académiques (les effectifs définitifs, arrêtés par les services de l'Éducation Nationale, de l'année en cours seront communiqués postérieurement à la date de notre réunion de ce jour, au mois de novembre).

Ainsi, ont été retenus les chiffres de la rentrée 2017, transmis par les services du Rectorat, qui font apparaître un effectif total de 8 983 collégiens contre 9 008 l'année précédente, soit une baisse de 25 élèves.

Les montants retenus permettent, tout en restant dans une enveloppe budgétaire maîtrisée, d'affecter à ce service 14 % de la dotation.

B - Dispositif d'ajustement du calcul de la dotation

Le nombre de **jours de fonds de roulement (JFDR)**, sert d'indicateur de la situation financière de chaque établissement.

La dotation calculée sur la base des éléments arrêtés ci-dessus est ajustée en fonction du nombre de jours de fonds de roulement nécessaire à un fonctionnement optimal de l'établissement.

Si l'analyse des comptes financiers des collèges confirmait une hausse régulière des jours de FDR depuis 2013, les comptes financiers 2017 montrent une légère baisse (équivalente à 10 jours de FDR). La moyenne des jours de FDR passe ainsi de 103 jours à 93 jours (soit 3 mois de fonctionnement), ce qui reste une situation confortable.

Il faut préciser que :

- * 3 collèges se situent en dessous de 60 jours de FDR
- * 7 collèges se situent dans la tranche 60 - 90 jours de FDR
- * 15 collèges se situent dans la tranche + 90 jours de FDR

nombre JFDR 2013	2 192 - soit une moyenne de 87 J FDR par collège
nombre JFDR 2014	2 350 - soit une moyenne de 94 J FDR par collège
nombre JFDR 2015	2 507 - soit une moyenne de 100 J FDR par collège
nombre JFDR 2016	2 582 - soit une moyenne de 103 J FDR par collège
nombre JFDR 2017	2 328 - soit une moyenne de 93 J FDR par collège

L'Assemblée Départementale, lors de sa réunion du 25 novembre 2016, a décidé :

- ▶ de conserver la base d'un minimum de jours de fonds de roulement de 60 jours
- ▶ de ramener le maximum de jours de fonds de roulement à 90 jours au lieu de 120 jours,

L'application de ces seuils conduit à l'ajustement suivant :

*- Pour les collèges ayant moins de 60 jours de fonds de roulement
(3 collèges sur 25 : le collège d'ARSONVAL qui appartient à la cité scolaire mixte d'ARSONVAL - le collège de NEUVIC et le collège CLEMENCEAU)*

Pour les deux collèges d'ARSONVAL et de NEUVIC, il faut rappeler que le service de restauration est assuré par le lycée.

Afin de permettre aux collèges concernés de disposer d'une trésorerie suffisante, il a été validé de bonifier leur dotation pour atteindre le seuil minimum de 60 jours de fonds de roulement.

*- Pour les collèges se situant dans la fourchette de 60-90 jours de fonds de roulement
(7 collèges sur 25 : les collèges d'ALLASSAC - LARCHE - LUBERSAC - MERLINES - OBJAT - USSEL et UZERCHE)*

Pour ces collèges se situant dans cette fourchette et qui, sur la base des éléments de calcul ci-dessus, verraient théoriquement leur dotation augmenter, il est proposé de stabiliser en 2019 le montant de leur dotation en reconduisant le montant attribué en 2018.

- Pour les collèges ayant plus de 90 jours de fonds de roulement (15 collèges sur 25 - les collèges de ARGENTAT - BEAULIEU - BEYNAT - BORT - CABANIS - J.LURCAT - J.MOULIN - ROLLINAT - CORREZE - EGLETONS - MEYMAC - MEYSSAC - SEILHAC - TREIGNAC - V.HUGO)

Afin de limiter le seuil maximum à 90 jours de fonds de roulement, le principe retenu en 2013 de minorer la dotation de fonctionnement proportionnellement au montant du nombre de jours de dépassement constaté est conservé.

C - Système de lissage du calcul de la dotation

Je propose à la Commission de reconduire les dispositions relatives au système de lissage, à savoir :

► afin d'amortir les effets résultant de la mise en place des éléments de calcul arrêtés et du dispositif d'ajustement, il a été validé une variation annuelle du montant de la dotation de fonctionnement de chaque collège limitée à 10 % maximum (à la hausse ou à la baisse).

► Pour les collèges ayant + de 90 jours de fonds de roulement, qui en dépit de l'ajustement verraient leur dotation augmenter par rapport à celle perçue en 2018, je vous propose, dans un souci d'équité, d'appliquer les mêmes règles que pour les collèges se situant entre 60 et 90 jours et donc de reconduire le montant attribué en 2018.

Enfin, je porte à votre connaissance 3 cas particuliers suivants :

1) Le collège d'Arsonval de Brive fait partie de la cité scolaire mixte d'Arsonval (collège-lycée). Depuis l'exercice 2018, dans un but de simplification administrative, la subvention de fonctionnement est versée directement sur le compte du collège et non plus sur le compte de la Région Nouvelle Aquitaine. Un avenant à la convention signée le 21 octobre 1986 a été présenté et adopté lors de la réunion de notre assemblée du 15 septembre 2017 pour la mise en œuvre de cette procédure de paiement direct.

Il convient de rappeler que, cette année encore, le mode de calcul des dotations ne peut s'appliquer en l'état et impacter la structure globale du budget de cette cité scolaire. Aussi, comme pour les exercices précédents, il est proposé d'allouer à l'EPLÉ une dotation 2019 équivalente à celle de 2018, elle-même équivalente à celle allouée annuellement depuis 2014, soit 163 229 €.

2) Le collège Jean MOULIN à BRIVE - seul collège classé "REP +" du département : il a été pris en compte, comme l'année passé, les effectifs des enfants entrant dans le dispositif EFIV (gens du voyage), sur une base de 40 élèves.

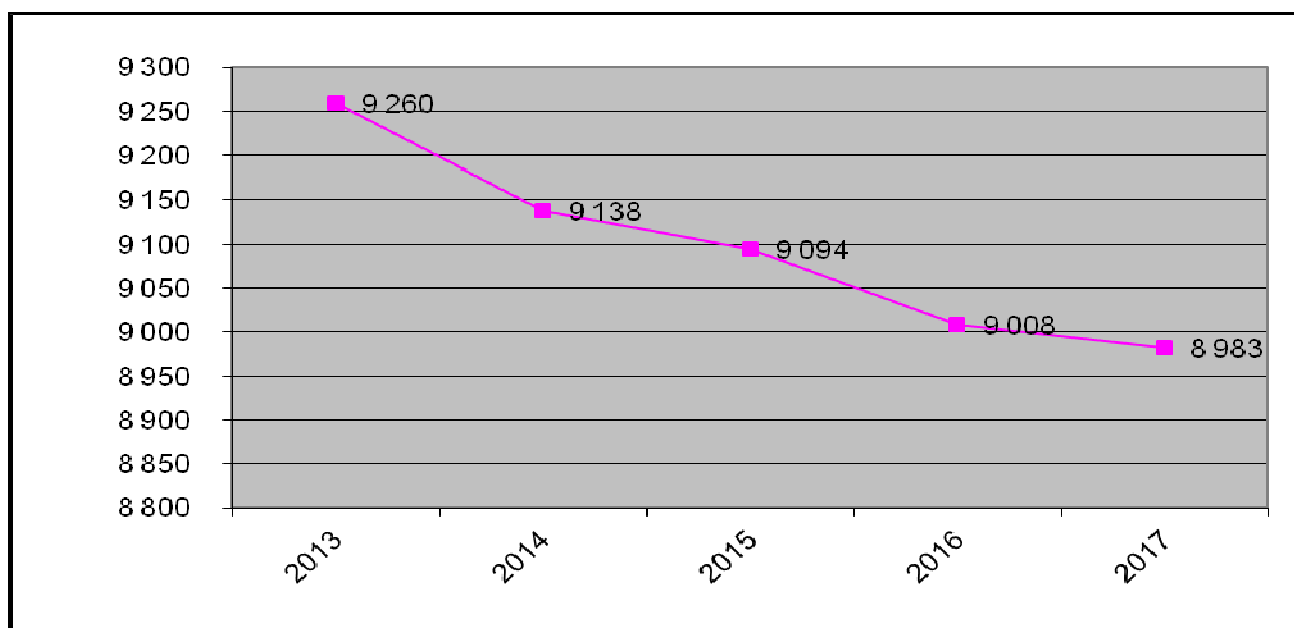
3) Le collège LAKANAL de TREIGNAC - Ce collège situé en zone rurale accueille 25 élèves dans le cadre du dispositif UPE2A - élèves allophones, mineurs isolés. Cette année, cet effectif a été pris en compte pour le calcul de la dotation, sur une base de 25 élèves.

II - LES INDICATEURS DE LA DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT

1 - LES EFFECTIFS

Il faut souligner que les effectifs sont en baisse régulière depuis 2013. Toutefois, cette baisse semble se ralentir : 8 983 collégiens accueillis dans les établissements contre 9 008 l'année précédente (soit - 25 élèves contre - 86 élèves pour la rentrée 2016).

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution ces 5 dernières années.



Source : Rectorat Académie de Limoges

2 - LES SURFACES = Surfaces Hors Œuvre Nette (SHON) :

A partir de 2014, ne sont retenues que les Surfaces Hors Œuvre Nette. La rationalisation et l'optimisation de ces surfaces impactent fortement à la baisse le calcul de la dotation allouée aux collèges. Ainsi en 2017, cette rationalisation a induit une forte baisse dans le calcul de la dotation (avant application du système de lissage).

Pour le calcul de la dotation 2019, le total des surfaces retenues reste identique à celui de 2018.

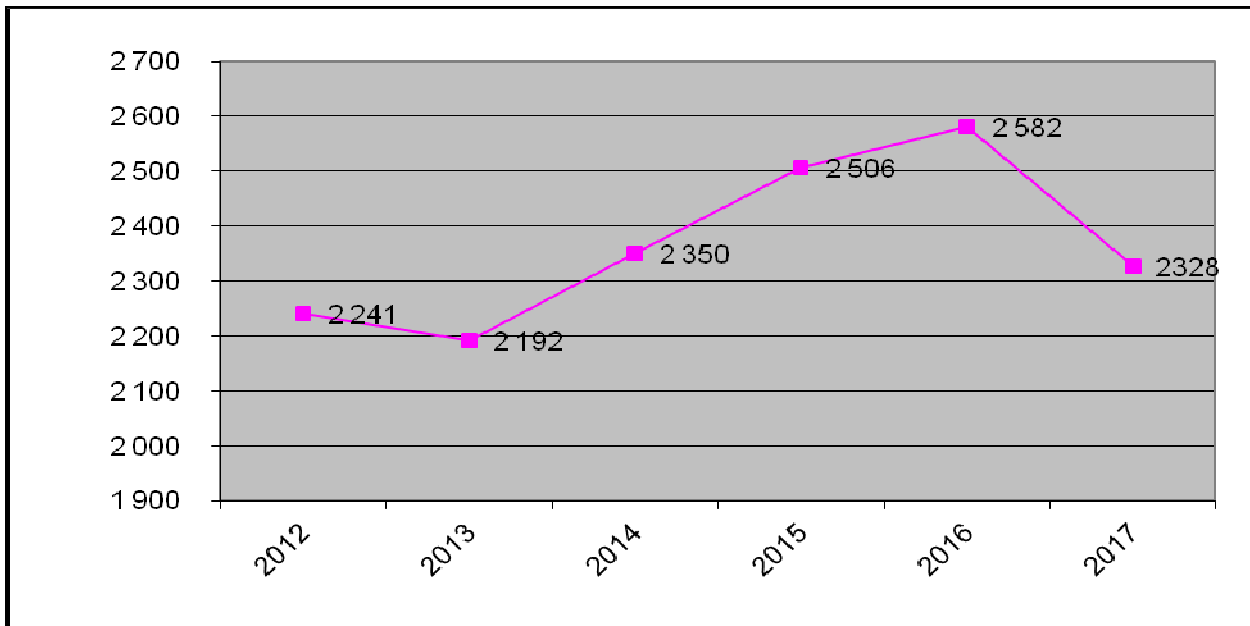
TOTAL SURFACES RETENUES Dotation 2016	TOTAL SURFACES RETENUES Dotation 2017	TOTAL SURFACES RETENUES Dotation 2018	TOTAL SURFACES RETENUES Dotation 2019
150 744 m ²	145 618 m ²	143 251 m ²	143 251 m ²

3 - LE FONDS DE ROULEMENT (indicateur = nombre de jours de fonds de roulement)

Le fonds de roulement doit permettre à un collège de faire face à d'éventuelles difficultés de fonctionnement en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2017, le montant total des fonds de roulement de l'ensemble des collèges du Département s'élevait à plus de 2 716 107 € (données issues des comptes financiers 2017 des collèges) soit l'équivalent de 115 % du montant de la dotation qui sera versée cette année.

Le nombre total de jours de FDR s'établit à 2 328 jours aux comptes financiers 2017 contre 2 582 jours aux comptes financiers 2016. La moyenne des jours de fonds de roulement est de 93 jours - équivalent à 3 mois de fonctionnement en autonomie - contre 103 jours pour le précédent exercice.



Évolution du nombre de Jours de Fonds de Roulement - Source : Comptes financiers des collèges - Exercice 2017

Il est important de rappeler que, bien que le montant global de la dotation de fonctionnement soit en baisse régulière depuis 2014, le nombre de Jours de Fonds De Roulement, lui, a augmenté régulièrement jusqu'en 2016. En 2013, la moyenne était de 87 jours de FDR, elle est passée à 94 jours en 2014 et s'est établie à 103 jours pour 2016 (soit plus de trois mois de fonctionnement). En 2017, la moyenne s'établit à 93 jours (soit encore trois mois de fonctionnement en autonomie).

L'épargne des collèges reste à un très bon niveau, ce qui démontre l'excellente gestion financière des collèges.

Les fonds de roulement ont été mobilisés, ce qui démontre une gestion saine et le professionnalisme des équipes en charge des établissements.

Toutefois, la majorité des collèges (15 sur 25) reste dans la tranche de plus de 90 jours de FDR.

On peut détailler que :

* 8 collèges voient leurs dotations baisser par le dispositif d'ajustement, car ils sont largement au dessus du seuil de 90 jours (de 103 jusqu'à 151 jours).

* 7 collèges dont le nombre de jours de FDR se situe au dessus du seuil de 90 jours, les dotations, qui devraient théoriquement augmenter, sont stabilisées par le dispositif de lissage (hausse du fait de la baisse du nombre de jours de FDR et/ou de la dotation théorique).

III - LA DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT - MONTANTS 2019

Pour l'exercice 2019 le montant de cette dotation s'établit à 2 354 646 €. La baisse de cette dotation résulte principalement de la hausse du nombre global de jours de fonds de roulement.

Enfin, je précise que pour renforcer la trésorerie des établissements le mandatement de la dotation de fonctionnement interviendra comme chaque année en trois versements, à savoir : janvier : 35 % - avril : 35 % et juin : 30 %.

Pour l'année 2019, il est proposé les montants suivants alloués à chaque établissement :

COLLEGES	DOTATIONS 2019
ALLASSAC	99 924 €
ARGENTAT	100 238 €
BEAULIEU	50 057 €
BEYNAT	28 522 €
BORT	77 322 €
Brive ARSONVAL	163 229 €
Brive CABANIS	146 346 €
Brive J LURCAT	96 141 €
Brive J MOULIN	97 059 €
Brive ROLLINAT	85 334 €
CORREZE	44 718 €
EGLETONS	167 361 €
LARCHE	123 041 €
LUBERSAC	66 436 €
MERLINES	36 465 €
MEYMAC	54 412 €
MEYSSAC	42 912 €
NEUVIC	50 175 €
OBJAT	123 766 €
SEILHAC	60 125 €
TREIGNAC	50 576 €
Tulle CLEMENCEAU	160 930 €
Tulle V. HUGO	116 610 €
USSEL	206 538 €
UZERCHE	106 409 €
TOTAL 2019	2 354 646 €

Le coût total des propositions incluses dans le présent rapport s'élève à :

2 354 646 € en fonctionnement correspondant à la dotation annuelle principale de fonctionnement des collèges publics.

	Crédits de paiements 2019 DEPENSES
FONCTIONNEMENT	2 354 646 €

Pour mémoire, au titre de 2019, les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur l'enveloppe suivante en dépenses :

- <u>Désignation</u>	: Dotation principale des collèges publics
- <u>Catégorie</u>	: Annuelle
- <u>Montant</u>	: 2 354 646 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

Conformément aux dispositions des articles R235-10 et R235-11 du Code de l'Éducation, ce dossier a été soumis à l'avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale le **19 octobre dernier**.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 14 Novembre 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

ACTIONS EN FAVEUR DES COLLEGES PUBLICS - DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2019

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 106 en date du 14 Novembre 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Lilith PITTMAN, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : Est votée, au titre de 2019, l'enveloppe pluriannuelle de fonctionnement (EPF) :

➤ Dotation de fonctionnement principale des collèges publics : 2 354 646 €

Dont les caractéristiques sont les suivantes :

- <u>Désignation</u>	: Dotation principale des collèges publics 2019
- <u>Catégorie</u>	: Annuelle
- <u>Montant</u>	: 2 354 646 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

et dont la répartition est précisée dans le tableau ci-après :

COLLEGES	DOTATIONS 2019
ALLASSAC	99 924 €
ARGENTAT	100 238 €
BEAULIEU	50 057 €
BEYNAT	28 522 €
BORT	77 322 €
Brive ARSONVAL	163 229 €
Brive CABANIS	146 346 €
Brive LURCAT	96 141 €
Brive MOULIN	97 059 €
Brive ROLLINAT	85 334 €
CORREZE	44 718 €
EGLETONS	167 361 €
LARCHE	123 041 €
LUBERSAC	66 436 €
MERLINES	36 465 €
MEYMAC	54 412 €
MEYSSAC	42 912 €
NEUVIC	50 175 €
OBJAT	123 766 €
SEILHAC	60 125 €
TREIGNAC	50 576 €
Tulle Clémenceau	160 930 €
Tulle V. Hugo	116 610 €
USSEL	206 538 €
UZERCHE	106 409 €
TOTAL 2019	2 354 646 €

Article 2 : Ces dotations seront versées à chaque collège public - Elles feront l'objet de trois versements (janvier - avril - juin).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.21.

Adopté, à main levée, par 32 voix pour et 6 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 28 Novembre 2018

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20181128-lmc1692f13cc8d6-DE

Affiché le : 28 Novembre 2018

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

COLLEGES PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - DOTATIONS 2019 -

RAPPORT

Parmi les principales responsabilités du Département, en application des premières lois de décentralisation, les collèges sont une priorité.

Comme chaque année, le Conseil Départemental participe aux dépenses de fonctionnement des établissements corréziens publics et privés sous contrat d'association. Par ailleurs, il participe également à des dépenses plus spécifiques, à savoir les déplacements à caractère pédagogique, sportif ou culturel des élèves pendant le temps scolaire, les équipements informatiques liés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et les opérations d'investissement.

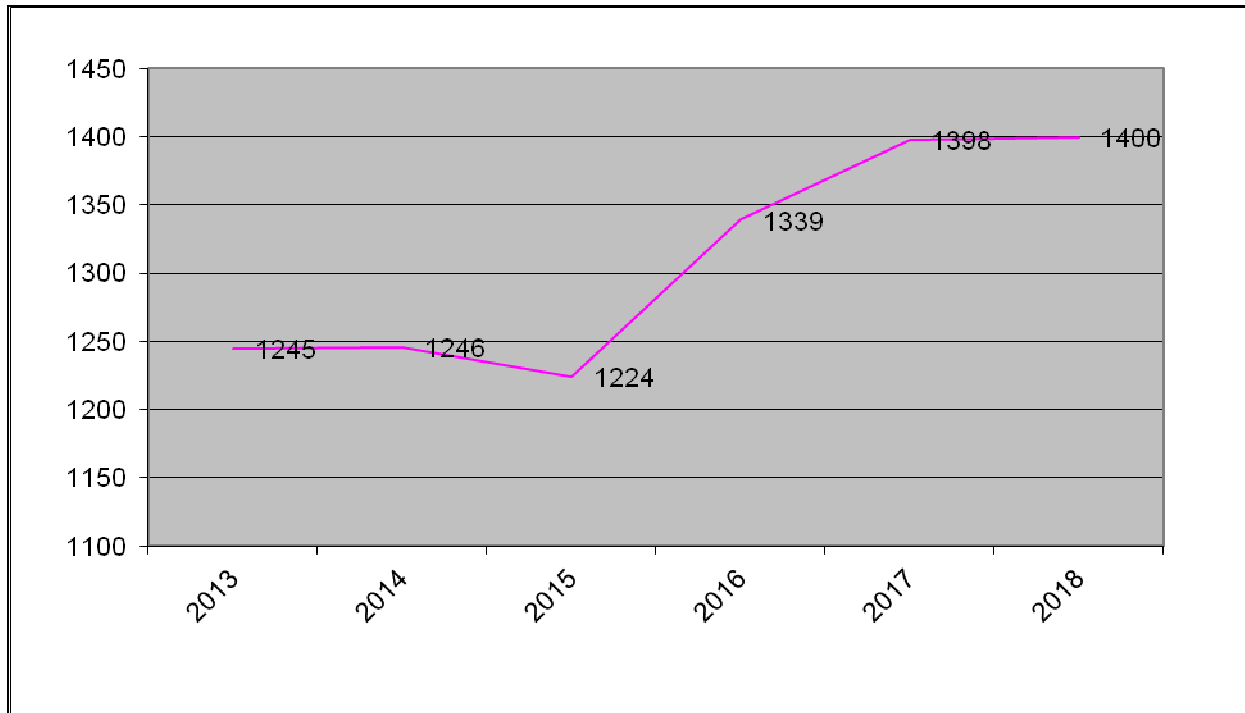
Le présent rapport a pour objet la fixation et la répartition, au titre de l'exercice budgétaire 2019, pour les collèges privés placés sous contrat d'association (5 établissements),

- d'une part, de la dotation de fonctionnement,
- d'autre part, des dotations spécifiques rappelées ci-dessus.

Ces dotations, inscrites dans les obligations légales du Département, à savoir les forfaits dénommés « Part Matériel » et « Part Personnel », seront ainsi allouées aux 5 établissements suivants :

- *le Collège Jeanne d'Arc d'Argentat,*
- *le Collège Bossuet de Brive,*
- *le Collège Notre Dame Jeanne d'Arc de Brive,*
- *le Collège La Salle de Brive,*
- *le Collège Notre Dame de la Providence d'Ussel.*

Pour cette rentrée 2018/2019, la hausse des effectifs se poursuit légèrement avec 2 élèves de plus par rapport à la dernière rentrée. Il faut noter par ailleurs que dans les collèges publics, la baisse des effectifs se poursuit cette année encore.



Le détail de cette augmentation des effectifs est détaillée, par établissement, dans le tableau ci-dessous :

COLLEGE	2017/2018 <i>(chiffres annuaire beige du Rectorat)</i>	2018/2019 <i>(chiffres provisoires-les chiffres définitifs seront indiqués dans l'annuaire du Rectorat fin 2018)</i>
Jeanne d'Arc - ARGENTAT	115 élèves	118 soit + 3 élèves
Ensemble Scolaire Edmond Michelet NOTRE DAME JEANNE D'ARC	487 élèves	486 soit - 1 élève
BOSSUET	510 élèves dont 28 élèves en SEGPA	505 soit -5 élèves dont 26 soit -2 élèves en SEGPA
Collège LA SALLE - BRIVE	167 élèves dont une classe de 6 élèves ULIS* ouverte en 2017	165 soit -2 élèves dont une classe de 12 élèves ULIS* soit + 6 élèves
Notre Dame de la Providence - USSEL	119 élèves	126 soit + 7 élèves
TOTAL	1 398 élèves	1 400 soit +2 élèves

* ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire.

1 - LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT - "PART PERSONNEL" et "PART MATERIEL"

Cette compétence a été confiée aux Départements par la loi du 13 août 2004.

Ainsi, l'acte II de la décentralisation prévoit que les charges de la « *Part Personnel* » représentent une participation aux dépenses de personnels non enseignants affectés à des missions d'externat.

Par ailleurs, les charges correspondant à la « *Part Matériel* » ont été transférées aux Départements depuis le 1^{er} Janvier 1986 en application de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, codifiée au Code de l'Éducation, article L.442-9, et correspondent par définition à la part des dépenses de fonctionnement matériel.

A - La « Part Personnel »

Les dépenses supportées par les établissements au titre des personnels non enseignants sont restées jusqu'au 31 décembre 2006 en totalité à la charge de l'État.

A compter du 1^{er} janvier 2007, l'article 82, paragraphe XI de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, a confié aux Départements la contribution forfaitaire des dépenses de rémunération des personnels affectés à l'externat des élèves.

C'est l'objet du décret n° 2006-1610 du 15 décembre 2006 relatif aux modalités de financement des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat des collèges privés.

Cette participation du Département concerne uniquement la part des dépenses afférentes à l'externat, les dépenses afférentes à l'internat et à la demi-pension n'étant pas concernées.

En 2010, pour arrêter le montant relatif à cette première part, avec le souci d'établir une véritable parité entre le coût d'un élève du secteur public et celui du secteur privé, un travail de concertation entre les services du Département et les représentants des établissements de l'enseignement catholique a permis de définir 2 taux :

- un premier taux égal à 47 % de la masse salariale des agents affectés à l'externat des collèges publics, pour assurer la rémunération des personnels non-enseignants des collèges privés, également affectés à l'externat,

- un second taux égal à 5 % appliqué également à cette masse salariale afin de permettre la couverture des charges sociales et les charges diverses dont les établissements publics sont dégrevés.

Ces éléments posés, il est ressorti pour chacun des 5 collèges une dotation, précisée pour cet exercice, dans le tableau ci-après.

La répartition de l'enveloppe « Part Personnel » sera reconduite avec un montant identique à l'année 2018, soit une dotation totale de **394 800 €** qui se répartit comme suit :

COLLEGES	DOTATIONS 2019 Part PERSONNEL
COLLEGE Jeanne D'ARC - ARGENTAT	35 543 €
COLLEGE BOSSUET - BRIVE	121 459 €
COLLEGE Notre Dame Jeanne d'Arc BRIVE	162 706 €
COLLEGE LA SALLE - BRIVE	36 834 €
COLLEGE Notre Dame - LA PROVIDENCE - USSEL	38 258 €
TOTAL	394 800 €

La contribution départementale 2019, d'un montant de 394 800 € (identique à celui de 2018), ne doit pas faire oublier le différentiel à la charge de notre collectivité par rapport au montant de la compensation financière versée par l'État au titre de ce transfert (218 195 €), soit 176 605 € à la charge du Département.

B - La « Part Matériel »

1) Part principale :

Toujours sur la base des dispositions du Code de l'Éducation, la seconde contribution est calculée par rapport aux dépenses (de fonctionnement) de matériel afférentes à l'externat des établissements de l'enseignement public ; elle est égale au coût moyen d'un élève externe dans les collèges de l'enseignement public du département ; elle est également majorée d'un pourcentage permettant de couvrir les charges diverses dont les établissements d'enseignement public sont dégrevés.

Ainsi, en prolongement des discussions menées sur le forfait « Part Personnel », l'enseignement catholique du Limousin a souhaité que soit également mise à l'étude la contribution départementale concernant la « Part Matériel ». L'accord avec ce dernier ayant abouti à une revalorisation de cette part selon le taux d'inflation moyen constaté sur la période, je vous propose de retenir pour la période juillet 2017 - juillet 2018 le taux de 2,3 % (hors dotation spécifique SEGPA) pour la revalorisation de la dotation de chacun des 5 établissements (données INSEE - taux identique à celui retenu l'année dernière).

Il est à noter que les dotations de fonctionnement 2019 des collèges publics sont elles, toujours en baisse par rapport à celles de 2018 (ceci est notamment dû à une diminution des effectifs et des surfaces bâties à entretenir, et au plafonnement du seuil du nombre de jours de fonds de roulement).

De plus, il avait également été acté que, pour tenir compte de la spécificité de l'enseignement adapté correspondant à la **SEGPA** et du coût de fonctionnement de cette structure, la part matérielle, serait revalorisée de 4,5 %. Seul le collège BOSSUET était concerné par cette revalorisation.

Depuis la rentrée 2017, le collège LA SALLE a ouvert une **classe ULIS**. Afin de respecter la parité avec la dotation allouée aux collèges publics, il convient de prendre en compte cet effectif ULIS au même titre que les SEGPA.

L'application de ces modalités de calcul induit donc pour 2019 un montant revalorisé de la dotation au titre de la part matériel à **418 262 €**. Cette part de la dotation est donc en légère hausse par rapport à celle de 2018 (pour mémoire 408 647 €) et s'établit comme suit :

COLLEGES	DOTATION 2019 PART MATERIEL (derniers chiffres officiels connus annuaire du Rectorat Rentrée 2017/2018)		Taux à appliquer		DOTATION 2019 PART MATERIEL (€)
	Enseignement général	Enseignement adapté	Enseignement général	Enseignement adapté	
Jeanne d'Arc ARGENTAT	115	0	+ 2,3	0	48 095
Bossuet BRIVE	482	28	+ 2,3	+ 4,5	130 105 <u>dont</u> 122 954 <i>En. général</i> 7 151 <i>SEGPA</i>
Notre Dame Jeanne d'Arc BRIVE	487	0	+ 2,3	0	132 187
La Salle BRIVE	155	12	+ 2,3	+ 4,5	61 152 <u>dont</u> 57 974 <i>En. général</i> 3 178 <i>ULIS</i>
Notre Dame de la Providence USSEL	119	0	+ 2,3	0	46 723
TOTAUX		40			418 262

2) Part complémentaire : aide aux coûts de communication et d'abonnement

Enfin, toujours au titre de la "Part Matériel", le soutien du Conseil Départemental aux collèges privés se traduit également par *une aide aux coûts de communication et d'abonnement* d'un montant de 11 956 €.

Pour le calcul de l'enveloppe attribuée pour l'exercice 2019, les montants sont calculés sur les bases suivantes :

- ▶ Forfait par établissement : 1 871 €
- ▶ Forfait par élève (chiffres officiels "annuaire beige" du Rectorat année scolaire 2017/2018) : 1,86 €

La répartition par établissement s'établit donc comme suit :

Collège JEANNE D'ARC – ARGENTAT	2 085 €
Collège BOSSUET – BRIVE	2 820 €
Collège NOTRE DAME JEANNE D'ARC – BRIVE	2 777 €
Collège LA SALLE – BRIVE	2 182 €
Collège NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE – USSEL	2 092 €
TOTAL	11 956 €

Cette part complémentaire est stable par rapport à 2018.

C - Dotation 2019:

Au total, le montant de la dotation (en fonctionnement) du Département, pour chacun des établissements concernés, s'élève donc à :

COLLEGE	PART PERSONNEL	PART Materiel	MATERIEL	TOTAL ALLOUE
			Coût com. et abonnt	
COLLEGE JEANNE D'ARC ARGENTAT	35 543	48 095	2 085	85 723
COLLEGE BOSSUET BRIVE	121 459	130 105	2 820	254 384
COLLEGE NOTRE DAME J. D'ARC BRIVE	162 706	132 187	2 777	297 670
COLLEGE LA SALLE BRIVE	36 834	61 152	2 182	100 168
COLLEGE N. DAME LA PROVIDENCE USSEL	38 258	46 723	2 092	87 073
TOTAL	394 800	418 262	11 956	825 018

II - LES DOTATIONS SPECIFIQUES : DEPLACEMENTS DES ELEVES - EQUIPEMENT INFORMATIQUE - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT -

1 - Aide aux déplacements des élèves

Cette aide spécifique concerne le déplacement des élèves pendant le temps scolaire pour les sorties locales à caractère pédagogique, sportif ou culturel. Elle est répartie en fonction des dépenses des établissements (dépenses prévisionnelles 2019 et dépenses réalisées 2018).

Je vous propose de :

► réserver à cet effet, une enveloppe de 14 000 € (en fonctionnement) ; identique à celle de 2018.

2 - Aide pour l'équipement informatique - TIC (Technologies de l'Information et de Communication)

Cette aide spécifique est allouée dans le cadre des actions initiées pour le développement des TIC. Elle s'applique aux dépenses réalisées pour l'équipement informatique.

Elle est calculée en fonction de la taille des établissements, en fonction de l'effectif, avec les forfaits suivants :

effectif > 200 = 2 662 €

effectif < 200 = 2 185 €

Je vous propose de :

► réserver à cet effet, une enveloppe de 12 000 € (en investissement) ; celle-ci est identique à celle de 2018.

3 - Aide aux opérations d'investissement

Les aides aux établissements d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'État pour des opérations d'investissements régies auparavant par la loi Falloux sont désormais codifiées au Code de l'Éducation (article L151-4) qui indique que :

- les établissements privés d'enseignement général du second degré peuvent obtenir des départements une subvention qui ne peut excéder le dixième des dépenses annuelles de l'établissement ;
- le Conseil Académique de l'Éducation Nationale (CAEN) est appelé à donner son avis préalable sur l'opportunité de la subvention.

Ainsi, considérant que le montant de l'aide ne varie pas en fonction de l'importance des travaux mais se calcule sur le seul budget de l'établissement, la prise en compte du coût de l'opération est intégrée à partir de la règle suivante :

- participation départementale à hauteur de 30 % du coût TTC des travaux, plafonnée au montant de la subvention déterminé en application du Code de l'Éducation.

Pour cette année 2019, dans le cadre de ces travaux d'investissement, je vous propose de réserver une enveloppe afin de permettre la couverture budgétaire des subventions attribuables aux établissements privés lorsque ces derniers engagent des travaux de construction ou de rénovation.

Je précise à l'Assemblée que deux demandes ont été instruites en 2018 pour les collèges J.D'Arc à ARGENTAT et Notre Dame d'USSEL respectivement pour des travaux de sécurité et l'achat de mobiliers.

Afin de répondre à ces diverses demandes, sur lesquelles la Commission Permanente sera appelée à se prononcer, je propose à l'Assemblée de réserver l'enveloppe suivante :

- ▶ **14 000 €** (en investissement) ; celle-ci est identique à celle de 2018.

En conclusion, je propose au Conseil Départemental de bien vouloir délibérer sur ces différentes propositions pour l'exercice 2019 qui fixent :

- d'une part, le montant de la dotation principale, ainsi répartie :

- ◆ 394 800 € pour l'enveloppe du forfait « Part Personnel » (identique au montant 2018)
- ◆ 418 262 € pour l'enveloppe du forfait « Part Matériel » (en hausse légère - 408 647 € en 2018)
- ◆ 11 956 € pour l'enveloppe de "l'aide au coûts de communication et d'abonnement" (identique au montant 2018)

soit un montant total « Part Personnel » et « Part Matériel » de 825 018 € au titre du fonctionnement.

et

- d'autre part, le montant des trois dotations spécifiques, qui s'élèvent à :

Au titre du fonctionnement :

- ◆ 14 000 € le montant de l'enveloppe "aide aux déplacements des élèves", au titre du fonctionnement,

Au titre de l'investissement :

- ◆ 12 000 € le montant de l'enveloppe "aide aux équipements informatiques et TIC",
 - ◆ 14 000 € le montant de l'enveloppe "aide aux opérations d'investissement",
- soit un total de 26 000 € pour ces deux dernières enveloppes.

Ainsi, pour l'exercice 2019, c'est un **montant total de dotations de 865 018 €** qui sera alloué aux 5 collèges privés sous contrat d'association, correspondant à :

- 26 000 € en investissement,
- 839 018 € en fonctionnement.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter les crédits de paiements selon les tableaux ci-dessous :

	BP 2018	CA 2018	BP 2019
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	26 000	23 571	26 000
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	829 404	829 404	839 018

• En résumé :

	Crédits de paiements 2019 DEPENSES
FONCTIONNEMENT	839 018
INVESTISSEMENT	26 000

Pour mémoire au titre de 2019 les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur les enveloppes suivantes en dépenses :

- <u>Désignation</u>	: Dotations principales des collèges privés 2019
- <u>Catégorie</u>	: EPF Annuelle
- <u>Montant</u>	: 825 018 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an
- <u>Désignation</u>	: Dotations complémentaires des collèges privés 2019
- <u>Catégorie</u>	: EPF Annuelle
- <u>Montant</u>	: 14 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an
<u>Désignation</u>	: Achat de matériel des collèges privés 2019
- <u>Catégorie</u>	: EPI annuelle
- <u>Montant</u>	: 12 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an
<u>Désignation</u>	: Dotation d'investissements des collèges privés 2018
- <u>Catégorie</u>	: EPI annuelle
- <u>Montant</u>	: 14 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 14 Novembre 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

COLLEGES PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - DOTATIONS 2019 -

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 107 en date du 14 Novembre 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Lilith PITTMAN, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : Est approuvée l'inscription en faveur des 5 collèges d'enseignement privé sous contrat d'association, d'une enveloppe de 825 018 € au titre de la **dotations principale** du Conseil Départemental aux dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2019.

- <u>Désignation</u>	: Dotations principales des collèges privés 2019
- <u>Catégorie</u>	: EPF Annuelle
- <u>Montant</u>	: 825 018 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

Cette dotation est répartie comme suit, conformément aux règles de revalorisation annuelle, votées lors de l'Assemblée du Conseil Général du 18 décembre 2009, applicables aux forfaits "Part Personnel" - "Part Matériel" et "Aide aux coûts de communication et abonnement" - TIC.

COLLEGE	PART	PART	MATERIEL	TOTAL
	PERSONNEL	Materiel	Coût com. et abonnt	ALLOUE
COLLEGE JEANNE D'ARC ARGENTAT	35 543	48 095	2 085	85 723
COLLEGE BOSSUET BRIVE	121 459	130 105	2 820	254 384
COLLEGE NOTRE DAME J. D'ARC BRIVE	162 706	132 187	2 777	297 670
COLLEGE LA SALLE BRIVE	36 834	61 152	2 182	100 168
COLLEGE N. DAME LA PROVIDENCE USSEL	38 258	46 723	2 092	87 073
TOTAL	394 800	418 262	11 956	825 018

Article 2 : Est approuvée l'inscription en faveur des 5 collèges d'enseignement privé sous contrat d'association, d'une enveloppe de 14 000 € pour l'aide aux déplacements des élèves pendant le temps scolaire pour les sorties à caractère pédagogique, sportif ou culturel.

- <u>Désignation</u>	: Dotations complémentaires des collèges privés 2019
- <u>Catégorie</u>	: EPF Annuelle
- <u>Montant</u>	: 14 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

Article 3 : Est approuvée l'inscription en faveur des 5 collèges d'enseignement privé sous contrat d'association, d'une enveloppe de 12 000 € pour l'aide à l'équipement informatique - TIC - .

<u>Désignation</u>	: Achat de matériel des collèges privés 2019
- <u>Catégorie</u>	: EPI annuelle
- <u>Montant</u>	12 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

Article 4 : Est approuvée l'inscription en faveur des 5 collèges d'enseignement privé sous contrat d'association, d'une enveloppe de 14 000 € pour des opérations d'investissement.

<u>Désignation</u>	: Dotation d'investissements des collèges privés 2019
- <u>Catégorie</u>	: EPI annuelle
- <u>Montant</u>	14 000 €
- <u>Durée d'affectation</u>	: 1 an

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 912.21,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.21.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 28 Novembre 2018

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20181128-lmc168c413cc8ce-DE

Affiché le : 28 Novembre 2018

Commission de la Cohésion
Territoriale

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

CREATION D'UNE RESERVE DEPARTEMENTALE DE BIODIVERSITE EN CORREZE A ARGENTAT SUR DORDOGNE

RAPPORT

La rivière Dordogne traverse un territoire remarquable par sa nature encore préservée, son patrimoine culturel exceptionnel et un art de vivre marqué par l’empreinte de la rivière. L’économie de son bassin, largement touristique, agricole et sylvicole mais aussi industrielle profite des ressources naturelles, de la beauté des paysages et de l’image que procurent la rivière Dordogne et ses nombreux affluents. Ce territoire, internationalement reconnu pour ses qualités a été labélisé en 2012 par l’UNESCO en tant que réserve mondiale de biosphère.

Le long de la Dordogne, dans ce cadre exceptionnel, le Conseil Départemental a fait l’acquisition de l’ancien site industriel des gravières d’Argentat.

Souvent insoupçonnées, les carrières en fin d’exploitation offrent des milieux à forte valeur ajoutée en termes de biodiversité, riches d’une flore et d’une faune qu’il est primordial de préserver. Elles peuvent également accueillir nombre d’espèces remarquables, voire, pour certaines protégées.

Ces sites apparaissent alors comme une opportunité rare de valoriser la biodiversité par un projet unique de renaturation d’un ancien site industriel. Dans cette optique, le Conseil Départemental a saisi l’opportunité de créer un site phare du Département en faisant l’acquisition d’une gravière à Argentat sur Dordogne, le 26 mars dernier, afin d’y développer la première réserve départementale de biodiversité.

1. La Réserve Départementale de Biodiversité de Corrèze à Argentat-sur-Dordogne

1.1 Le contexte

Le site de cette gravière s'étend sur 40 ha sur la commune d'Argentat sur Dordogne, à proximité immédiate du centre-ville (1 km environ). Il se situe sur la route de l'Hospital, sur la RD 116 en bordure de la rivière Dordogne.

Le site se caractérise par deux bassins entièrement en eau, séparés par des digues hautes et de profil élevé et de 8 hectares de plateformes de stockage anthropomorphisés. Cette topographie empêche les échanges entre milieux aquatiques et limite le développement d'une biodiversité. Par ailleurs, le système hydraulique formé par la Dordogne et ces 2 bassins est étudié avant tout aménagement.

Une étude hydraulique, réalisée par la société Hydrostadium s'est appuyée sur une bathymétrie fine de 209 profils et d'une topographie du lit majeur par télédétection par laser (LIDAR). Elle a permis de prendre toutes les mesures nécessaires pour :

- Diminuer l'"aléa rupture de digue", afin de protéger la réserve de biodiversité d'un risque de capture de la Dordogne :

La mise en place de 3 déversoirs à des emplacements spécifiques et avec un dimensionnement issu des calculs de l'étude permet de répondre aux préconisations et à l'avis technique du CEREMA afin de limiter la charge supportée par les digues durant un épisode de crue.

- Stabiliser l'"aléa inondation" évalué par le PPR, en ne rehaussant pas la ligne d'eau en crue de la Dordogne pour la crue de référence:

Une hypothèse d'étude précédente prévoyait une surélévation de la hauteur des digues. L'étude précise, a permis d'indiquer qu'une solution de ce type entraînerait une surélévation du niveau de l'eau d'un mètre au niveau d'Argentat. Cette proposition n'est donc pas acceptable.

Ainsi la non élévation de la digue entre les plans d'eau et le long de la digue séparant le site avec la Dordogne, la mise en place d'une gestion par déversoir et un renforcement de la digue par la création de haut-fond le long de ces éléments permettent de stabiliser les risques en cas d'inondation.

Les calculs de dimensionnement des ouvrages sont en cours de finalisation et l'aménagement proposé répond à tous les critères de sécurité pour le site et ses alentours.

De plus, il a été constaté qu'à la périphérie s'est développée une mosaïque de milieux aquatiques : ripisylve en bordure de Dordogne, zones de roselières, herbiers immergés, mares temporaires, chenaux en eau et autres zones humides... Cependant, on constate aussi quelques espèces exotiques invasives dont le Robinier faux acacia, du raisin d'Amérique, deux petits massifs de Renouée du Japon, etc. qu'il conviendra de traiter dans le cadre du projet.

Par ailleurs, il est important de noter que le site acquis par le Département en mars 2018 utilisera le cadre du régime ICPE encore actif et le calendrier de départ des carriers courant 2019 pour optimiser les délais de travaux. Ainsi les démarches de clôture de l'exploitation et de re-naturalisation en vue de la fin du régime ICPE seront traitées concomitamment afin de permettre l'ouverture de la 1^{ère} réserve de biodiversité corrézienne avec la meilleure efficacité dans les démarches.

Enfin la Corrèze s'est engagée dans la transition écologique à travers sa participation en tant que territoire pilote pour la création d'un Contrat de Transition Écologique (CTE). Le projet de Réserve de Biodiversité s'inscrit naturellement dans le contrat comme une action emblématique de la Corrèze pour valoriser sa haute qualité environnementale et la protection de son patrimoine écologique.

1.2 Les objectifs du projet

Le projet de Réserve Départementale de Biodiversité de Corrèze à Argentat sur Dordogne, ambitieux, innovant et complexe sur le plan technique, répond aux orientations du schéma départemental des espaces naturels et des paysages remarquables. Les richesses naturelles de ce site ainsi que le fort potentiel qu'elles peuvent représenter, justifient l'instauration du premier Espace Naturel Sensible propriété du Département de la Corrèze.

Le projet visera alors les objectifs suivants :

- réhabiliter et préserver un site exceptionnel,
- valoriser le milieu et ses composantes,
- renforcer les partenariats locaux,
- rendre une partie du site accessible au public,
- favoriser la découverte environnementale et l'éducation à l'environnement,
- favoriser la pratique d'une activité de pleine nature halieutique raisonnée,
- lier à travers des actions connexes au projet la biodiversité et la culture.

Par ailleurs, il a également pour finalité de participer au développement économique du territoire, une double-entrée à connotation environnementale et activités de pleine nature contribuant aux offres d'un tourisme des quatre saisons et à la diffusion d'activités diversifiées à l'année.

Le Département souhaite ainsi créer sur ce site de 40 hectares, une réserve de biodiversité en cherchant à reconquérir et à préserver un espace permettant le développement d'espèces halieutiques, ornithologiques et végétales spécifiques et représentatives de la Corrèze.

1.3 Un classement au titre des Espace Naturel Sensible et des sites NATURA 2000 pour renforcer la Réserve de Biodiversité

Dans le cadre de la démarche du Contrat de Transition Écologique, et pour alimenter le diagnostic de la zone, une démarche pour valoriser l'environnement a été mise en place. Cette démarche permet par l'application des méthodes d'Indices de Qualité Environnementale (IQE), d'évaluer à des instants T, la situation écologique d'un milieu. Il s'agit d'un outil d'évaluation standardisé offrant une vue globale sur la biodiversité d'un site. Elle permet d'identifier les enjeux de conservation et anticiper les actions de gestion et d'aménagement.

Ainsi, nous prévoyons la réalisation de 3 IQE, avant le début du projet, à la fin des aménagements et 5 ans après l'ouverture du site. Elle permettra de mesurer précisément l'impact de l'aménagement sur la faune et la flore et son développement. La première enquête IQE fut réalisée en octobre 2018.

Ce premier rapport a donc permis de confirmer et détailler le fort potentiel en termes de biodiversité de ce site industriel. Dès à présent, le site possède une importante diversité avifaune et des habitats naturels très riches, des taxons et habitats patrimoniaux présents et enfin, des réseaux écologiques existants en lien avec la Dordogne, bien que l'impact de l'homme soit très présent.

L'étude a pu dénombrer la présence de plus de 61 espèces d'oiseaux dont certaines remarquables comme le Tarin des aulnes, le Pouillot fitis, le Martin pêcheur et l'Hirondelle de rivage, très rare en Limousin.

Ce site a de plus vu le développement de mammifères, d'amphibiens, avec 3 espèces d'intérêts communautaires (sonneur à ventre jaunes, le triton marbré, le crapaud calamite) et des reptiles ou des odonates dont la Cordulie à corps fin qui est une libellule rare.

Ainsi l'environnement bien qu'artificialisé à plus de 63% et recouvert à 10 % de plantes invasives a un potentiel de biodiversité exceptionnel avec de nombreux habitats d'intérêt communautaire dont les zones humides et les micro habitats. La potentialité écologique du site est donc forte avec la présence d'espèces remarquables. Cela permet ainsi d'obtenir une note de base de 78/100 selon l'IQE.

Les marges de progression devant être portées par le projet seront alors :

- une diminution des surfaces artificialisées,
- la gestion des espèces invasives,
- l'amélioration de la mosaïque d'habitats et notamment en faveurs des zones humides.

Suite à cette première évaluation IQE, la labellisation du site en Espace Naturel Sensible du Département confortera l'inscription du projet dans une politique environnementale globale. En effet, le projet se rapprochant des objectifs de la loi du 8 août 2016 sur "la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages", le classement en ENS permettra de solliciter plus facilement les acteurs du territoire concernés par la thématique environnementale et d'obtenir leurs concours

De plus, la labellisation permettra le développement d'une stratégie de diffusion des connaissances, efficace et accessible pour faciliter la prise en compte des enjeux de la biodiversité locale par tous les citoyens.

Enfin, l'Assemblée Départementale a acté en juillet 2017 que l'ensemble des projets qui s'inscrivent, ou s'inscriront pour l'avenir, dans ce cadre de cohérence pourront être mis en œuvre via la mobilisation de la part affectée aux Espaces Naturels Sensibles de la taxe d'aménagement (TA).

De même afin d'inscrire le site dans une démarche environnementale complète, l'intégration du site de la Réserve de Biodiversité dans le périmètre Natura 2000, pour l'une des deux directives Habitats ou Oiseaux permettra de s'inscrire dans une politique visant à la protection des habitats, de la faune et de la flore d'intérêt communautaire. D'autre part, cela facilitera la mobilisation des financements Européens du programme Life porté actuellement par EPIDOR dans lequel le projet de la Réserve de Biodiversité pourrait s'inscrire sans difficulté.

En conclusion, je sollicite auprès de l'Assemblée Départementale, le classement du site dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles et demande l'autorisation d'engager la procédure d'extension des périmètres Natura 2000 au site de la Réserve Départementale de Biodiversité.

1.4 Eco tourisme et éducation à l'environnement

Le développement d'activités éco touristiques et a fortiori l'accueil du public est tout à fait compatible avec un projet de valorisation environnementale.

Le point commun de la mixité d'usage recherchée est l'ouverture du site au public. Pour être pertinente et efficace, elle doit reposer sur une réelle stratégie d'accueil avec la réalisation d'un plan d'aménagement global.

La configuration du site, actuelle ou future, peut aisément laisser envisager un cloisonnement géographique des différents types de milieux composant le site. Ce sont bien les contraintes et les potentialités de cet espace, qui, mises en perspective des objectifs recherchés de diminution d'impact sur le milieu naturel, détermineront la nature et l'orientation à donner à la notion d'écotourisme halieutique.

Le statut d'eau close du site pourrait permettre de proposer des alternatives intéressantes pendant l'ouverture de la pêche en cas de fort marnage de la rivière Dordogne.

Dans le cadre d'un plan de gestion piscicole, un réservoir mouche serait une réelle opportunité de développement pour le département qui souhaite se positionner comme une destination pêche de qualité.

Comme le souligne le plan de développement du loisir pêche, tous les sites de pêche de la Corrèze n'ont ni la même vocation ni la même maturité en termes de qualité halieutique, d'aménagement et/ou de services. Par rapport à cette approche, la commune d'Argentat sur Dordogne est positionnée comme pôle stratégique pêche à la mouche. La rivière Dordogne est réputée pour cette même pêche, l'espèce la plus recherchée étant la truite avec des pratiques "no kill" de plus en plus répandues.

Dès lors, la valorisation du site de la Réserve Départementale de Biodiversité pourrait s'intégrer pleinement aux atouts maîtres qui sont à développer en Corrèze :

- les "spots" des lacs et barrages, axés prioritairement "carnassiers",
- la richesse de la Dordogne (salmonidés, poissons blancs) : rivière large, riche en truites et ombres, bénéficiant d'une réglementation spécifique particulièrement favorable à la pratique de la pêche à la mouche en arrière saison,
- les coqs de pêche : un potentiel identitaire de renommée internationale.

De plus la valorisation du patrimoine existant et qui sera développé par le projet doit être mis en lumière dans des actions de pédagogie et d'éducation à l'environnement. Ainsi la création de parcours pédagogique, de panneaux éducatifs, d'observatoires ornithologiques, de lien avec les établissements scolaires... doit être une composante majeure du projet et le biais par lequel l'intégration et l'appropriation du site sera réalisée localement.

Enfin il est important d'ancrer le territoire dans un projet global et connecté aux actions mis en œuvre localement. Ainsi, la théorie prônant la fin de la séparation de la culture et de la biodiversité prend dans le projet tout son sens. L'intégration d'action culturelle dans ce cadre naturel d'exception offrira une visibilité accrue au site. Ainsi, toute création d'un projet de "Bio-culturo-diversité" permettra d'attirer et de toucher des publics plus larges et d'offrir alors, aux amateurs de la nature, une vision culturelle et inversement.

2. Un projet ambitieux visant des partenariats multiples

2.1 Les étapes clés du projet

Suite à la décision de la Commission Permanente du 8 décembre 2017, le Conseil Départemental et l'entreprise EDF ont signé une convention de partenariat pour la restauration des sites des Gravières. Le partenariat financier et technique a permis de faire évoluer le projet. Il est ainsi présenté aujourd'hui à l'Assemblée, les étapes qui ont été réalisées et les futures actions qui seront à mettre en œuvre.

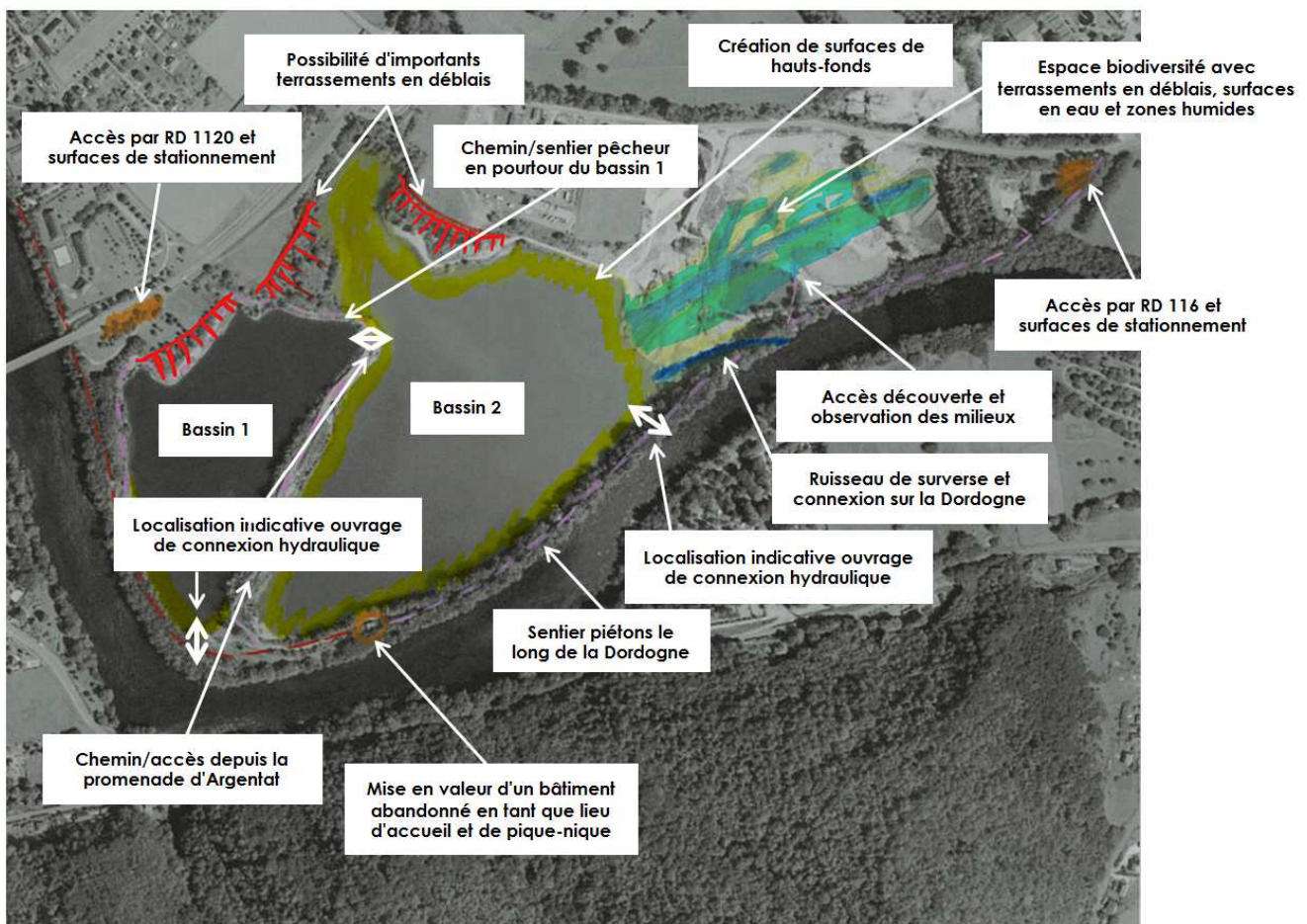
L'entreprise EDF a fait réaliser les diagnostics, les études hydrauliques et le premier rapport IQE afin de confirmer le fort potentiel du site et définir les étapes à suivre pour le projet de réserve de biodiversité.

A ce jour, le diagnostic et un avant-projet permettent d'établir les grands principes des aménagements, à savoir :

- Mettre en place une première opération de traitement des invasifs, par des opérations de fauchage, débroussaillage, abattage et dessouchage des espèces végétales invasives présentes sur le site, recensées par le diagnostic et confirmées par le rapport IQE ;
- Abaisser les terrains exondés, en profitant des terrassements en déblai - remblai pour constituer des zones de hauts-fonds favorables au développement d'une végétation aquatique et semi-aquatique indigène et adaptée. L'intégralité des opérations de terrassement sera effectuée avec les matériaux en place et en limitant l'apport de nouveaux matériaux au minimum. L'opération prévoit donc environ 300 000 m³ de terrassement en déblai remblai pour la création des hauts-fonds ;
- Mettre en place un système d'ouvrage de connexion hydraulique entre les différents bassins et la Dordogne en aval afin de répondre à la préconisation des études hydrauliques et des services de l'État pour éviter le risque de capture de la réserve ;
- Générer de la biodiversité en créant une mosaïque de micro habitats : plan d'eau, hauts-fonds végétalisés, îlots, zones humides, mares, forêts alluviales, coteaux secs, etc. par des plantations spécifiques, en lien avec les espèces en place et en profitant de l'environnement productif. Ainsi plus un très grand nombre de souches seront immergés afin de créer un habitat propice au développement piscicole. Les zones humides et les abords des surfaces d'eaux seront plantés avec plus de 70 000 végétaux dont 25 000 héliophytes et 7 hectares d'ensemencements prévus sur le site. Ce nombre important de végétaux est la condition pour éviter un repeuplement par les espèces invasives et la garantie du développement d'habitats spécifiques au site ;
- Bâtir un plan de gestion pour le site de la Réserve Départementale de Biodiversité avec les partenaires afin de rédiger un plan de gestion d'une durée de 5 ans qui permettra le développement d'une biodiversité importante et foisonnante ;

- Mettre en place avec les partenaires l'usage du site en faisant cohabiter une activité de pleine nature et la découverte de cette biodiversité. Ainsi, l'installation de cheminements dont certains sur pilotis, de postes d'observation de la faune et de panneaux pédagogiques répondront à cet objectif d'ouverture du site au public et de pédagogie sur la biodiversité remarquable de la réserve. Enfin, les aménagements pour les activités de pleines natures seront installés pour faire cohabiter les différents usages harmonieusement.

Pour donner quelques ordres de grandeurs, sur les 40 ha de surface totale du site, 33,7 ha seront impactés par des aménagements de terrassement, le site laissera la part belle aux zones humides et plans d'eau avec environ 25,7 ha de surface d'eau, regroupant les bassins mais aussi les petites mares et les zones humides qui seront aménagées. D'un point de vue biologique, les surfaces de moins d'1 mètre d'eau seront parmi les plus riches avec une surface de 5,7 ha. De plus la création de ces hauts-fonds sur la digue séparant la Dordogne du site viendra renforcer l'ouvrage.



En conclusion, je sollicite l'Assemblée Départementale, afin de m'autoriser à engager toutes les procédures liées au lancement, à la signature et à l'exécution de marchés et autres études nécessaires à la réalisation de ce projet.

2.2 Les partenariats

Outre le partenariat évoqué avec EDF précédemment, le projet de Réserve Départementale de Biodiversité s'inscrira dans un travail collaboratif avec les acteurs institutionnels de l'État, à savoir les services de la Préfecture, de la DREAL, l'Agence Française de Biodiversité et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Un accompagnement du territoire : la commune d'Argentat-sur-Dordogne, la Communauté de Commune de Xaintrie Val'Dordogne et le PETR, seront évidemment des acteurs forts du développement du projet sur le territoire.

Enfin, et sans être exhaustif, les associations et les fédérations environnementales seront associées à la définition du projet définitif, notamment le Conservatoire d'Espace Naturel du Limousin, la Fédération de Pêche, la Ligue de Protection des Oiseaux, Corrèze Environnement, le Nuage Vert, etc.

Ainsi, à l'occasion d'un point d'information qui s'est tenue le 6 novembre dernier, en présence des Conseillers Départementaux et d'acteurs du territoire agissant pour l'environnement, il a été proposé la mise en place d'un Comité de Pilotage. Celui-ci se réunira afin de travailler et construire conjointement ce projet ambitieux de Réserve Départementale de Biodiversité. Ce comité de pilotage débutera ses travaux à compter du mois de décembre pour suivre les avancées de l'étude et la définition du dossier de consultation des entreprises.

En conclusion, je sollicite l'Assemblée Départementale, pour m'autoriser à procéder à la création d'un Comité de Pilotage, présidé par le Président du Conseil Départemental de la Corrèze (ou son représentant) et dont la composition est annexée au présent rapport.

2.3 Le financement du projet et les crédits mobilisables

Le montant prévisionnel des travaux a été estimé de la façon suivante.

1 INSTALLATION DE CHANTIER ET RECOLEMENT	201 000 €
2 TRAVAUX FORESTIERS DE GESTION DES INVASIVES	300 000 €
3 FOURNITURE DES MATERIAUX ET VEGETAUX	162 000 €
4 MISE EN OEUVRE DES AMENAGEMENTS	2 482 000 €
5 CREATION DU PARCOURS D'INTERPRETATION	222 000 €
6 ACQUISITION	500 000 €
7 PLAN DE GESTION sur 5 ans	125 000 €
TOTAL	3 992 000 €

Le travail de recherche de partenaire financier est en cours et certains sont en phase de finalisation ainsi :

- **EDF** : Le partenariat passé avec EDF sur les années 2017-2019 comprend une enveloppe d'un montant de **700 000 €** pour les années 2017 et 2018. **En 2019, le montant sera évalué par voie d'avenant.**
- **Agence de l'eau Adour Garonne** : le partenariat sur ce type d'opération à caractère exceptionnel pour le territoire de la Corrèze est en cours afin de déterminer une participation à la hauteur de l'ambition du projet. L'Agence de l'Eau étudie donc la possibilité d'utiliser un régime dérogatoire pour attribuer une aide **d'un montant de 1 200 000 €** pour le projet.
- **Contrat de Plan État-Région/FNADT** : une convention signée avec la Préfecture de Région en décembre 2015 a inscrit ce projet au Contrat de Plan État-Région 2015-2020. A ce titre, le Département peut prétendre à solliciter une subvention de **150 000 €** au titre du FNADT pour sa mise en œuvre.
- **La Caisse des Dépôts et Consignations Biodiversité** : Les contacts ont été pris afin d'étudier précisément les possibilités d'accompagnement. Ces possibilités sont actuellement étudiées dans leur faisabilité et leur insertion dans notre calendrier.
- **Fonds Européens / autres** : Les contacts ont été pris dans le cadre du Programme LIFE en lien avec EPIDOR afin de déterminer la faisabilité de l'intégration du projet dans les différents programmes dont celui d'EPIDOR si le calendrier est compatible. De même afin d'optimiser les financements européens, une démarche est entreprise pour intégrer le périmètre de la réserve de Biodiversité dans le cadre des sites Natura 2000.

Le plan de financement varie selon les hypothèses suivantes :

Budget actuel	
Agence de l'eau	1 187 000 €
EDF	700 000 €
FNADT	150 000 €
Département de la Corrèze	1 963 000 €
TOTAL	4 000 000 €

Budget prévisionnel	
Agence de l'eau	1 187 000 €
EDF	700 000 €
FNADT	150 000 €
Programme LIFE	900 000 €
Caisse des dépôts Biodiversité	700 000 €
Département de la Corrèze	363 000 €
TOTAL	4 000 000 €

En conclusion, je sollicite l'Assemblée Départementale, pour m'autoriser à lancer la recherche de tous les partenaires financiers possible pour la conduite et la réalisation du projet.

2.4 Le calendrier

Le calendrier prévisionnel de l'opération pourrait donc viser une ouverture du site en mars 2020 ce qui concorderait avec la tenue du Congrès Mondial de la Nature qui se tiendra à Marseille à l'été 2020.

Les différentes étapes pour parvenir à cet objectif seraient les suivantes :

- **Novembre 2018 à Avril 2019** : Opération de traitement des invasifs sur le site avec un lancement de l'appel d'offre en novembre et une notification au début du mois de février pour 2 mois de travaux ;
- **Novembre 2018 à Février 2019** : Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises en lien avec les Comités de pilotage de novembre à fin février 2019 ;
- **Mars 2019 à Juin 2019** : Consultation des entreprises pour les travaux de renaturation et de création de la réserve de biodiversité en mars pour une notification et un démarrage des travaux au mois de juillet 2019 ;
- **Juillet 2019 à Mars 2020** : Travaux de création de la réserve départementale de biodiversité d'une durée de 8 mois pour une fin prévue en février 2020 ;
- **Dès novembre 2018** : Travail en concertation pour la rédaction d'un plan de gestion d'une durée de 5 ans à partir de l'ouverture du site et sur la mise en place des activités de pleine nature.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 14 Novembre 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

CREATION D'UNE RESERVE DEPARTEMENTALE DE BIODIVERSITE EN CORREZE A ARGENTAT SUR DORDOGNE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n°208 en date du 6 juillet 2017, de M. le Président du Conseil Départemental,

VU le rapport n° 201 en date du 14 Novembre 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Marie TAGUET, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

DELIBERE

Article 1er : Est approuvé le projet de Réserve Départementale de Biodiversité de Corrèze à Argentat-sur-Dordogne.

Article 2 : Est approuvé le classement spécifique de l'ancien site industriel d'extraction des granulats à Argentat sur Dordogne au titre des Espaces Naturels Sensibles dans le cadre du projet de création de la Réserve départementale de Biodiversité de Corrèze.

Article 3 : M. le Président est autorisé à engager la procédure d'extension des périmètres Natura 2000 au site de la Réserve Départementale de Biodiversité.

Article 4 : M. le Président du Conseil Départemental est autorisé à engager toutes les procédures liées au lancement, à la signature et à l'exécution de marchés et autres études.

Article 5 : Est décidée la création d'un Comité de Pilotage, présidé par le Président du Conseil Départemental de la Corrèze (ou son représentant) et dont la composition est annexée à la présente délibération.

Article 6 : M. le Président du Conseil Départemental est autorisé à engager toutes les procédures liées à la recherche de partenaires financiers pour la conduite et la réalisation du projet.

Article 7 : M. le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer tout document utile au bon déroulement et à la réalisation du projet.

Adopté, à main levée, par 26 voix pour et 12 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 28 Novembre 2018

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20181128-lmc1682a13cc8ca-DE

Affiché le : 28 Novembre 2018

RÉSERVE DÉPARTEMENTALE DE BIODIVERSITÉ

COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

- PRÉSIDENTE :

Département de la Corrèze

- MEMBRES :

4 Conseillers Départementaux
Préfecture de la Corrèze
Agence de l'eau
Agence Française de Biodiversité
Mairie d'Argentat-sur-Dordogne
Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne
PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne
Conservatoire Espaces Naturels du Limousin
Ligue pour la Protection des Oiseaux
Fédération Départementale de la Pêche
Corrèze Environnement
Nuage Vert
EDF
BIOTEC
EPIDOR

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

DEVIATION DE MEYMAC ETUDES ET CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE AU CHOIX
DU PARTI D'AMENAGEMENT

RAPPORT

Avec son plan "Routes 2025", le Conseil départemental prépare les grands projets routiers favorisant l'aménagement et le développement de la Corrèze.

Dans ce cadre, il vous est proposé aujourd'hui d'engager les études et la concertation publique pour le projet de déviation de Meymac.

En 1999, le Département a réalisé une déviation ouest du bourg de Meymac. Cet aménagement a permis de faciliter l'accès au Plateau de Millevaches et de soutenir le tissu économique. Il avait été envisagé de poursuivre ces travaux par un contournement à l'Est du bourg, les études et procédures ayant été conduites jusqu'au stade de la Déclaration d'Utilité Publique, obtenue en juin 2006 mais aujourd'hui caduque.

Avec le développement du trafic Poids-Lourds, ce projet revêt aujourd'hui de nombreux enjeux :

- réduire le trafic PL en centre-ville pour garantir la sécurité de la circulation et améliorer le cadre de vie des habitants,
- faciliter la desserte du massif forestier du Plateau de Millevaches pour accompagner le développement économique de la filière bois,
- améliorer la desserte de la zone d'activités économiques de Maubech.

Comme annoncé lors de la réunion du Conseil départemental du 13 avril 2018, il est proposé d'engager les études préliminaires visant à apprécier la faisabilité d'un contournement Sud ou Est de Meymac, en complément de la déviation Ouest existante.

Pour ce faire, nous vous proposons de valider le lancement d'une procédure de consultation visant à conclure deux marchés de prestations intellectuelles pour la réalisation :

- d'une étude de circulation, avec enquête origine / destination, afin d'appréhender notamment la problématique de la circulation des poids lourds au droit de l'agglomération de Meymac et de mesurer l'efficacité des différentes solutions de déviation du bourg,
- des études permettant le lancement d'une procédure de concertation, et comportant :
 - un diagnostic de l'environnement et l'établissement de la carte des contraintes,
 - l'analyse comparative des différentes variantes de tracé selon les différentes thématiques environnementales, fonctionnelles et financières,
 - l'élaboration d'un dossier de concertation incluant les différentes options de tracé, l'assistance pour la tenue d'une réunion publique et la rédaction du bilan de la concertation.

Il appartiendra, en effet, au Département de rechercher un parti d'aménagement permettant d'apporter une amélioration du cadre de vie à l'intérieur du bourg de Meymac, tout en minorant les impacts sur l'environnement, l'habitat et les activités aux abords de la déviation.

1 - La concertation

Pour rappel, la concertation préalable, au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, s'impose au maître d'ouvrage dès lors que le projet ou les opérations d'aménagement ont pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens du code de l'Environnement, ou l'activité économique.

2 - La démarche engagée

En conséquence, le Département a décidé d'organiser au plus tôt une phase de concertation afin d'informer le public de la reprise des études d'une déviation de Meymac, des différents types de tracés envisageables et des contraintes associées, et de recueillir le plus largement possible ses observations et avis.

Cette concertation est prévue à l'automne 2019 sur une période de un mois, en mairie de Meymac, et sur le site internet du Département de la Corrèze.

Le Conseil Départemental utilisera plusieurs vecteurs de communication afin de permettre à chacun d'y participer :

- Un dossier de concertation associé à des panneaux d'information à plus grande échelle, consultable pendant cette période en mairie de Meymac,
- Une mise à disposition de ces mêmes documents sur son site internet www.correze.fr,
- La possibilité de faire connaître ses observations ou avis sur les registres mis à disposition en mairie, ou via le site internet du Conseil Départemental durant toute la durée de cette concertation.

3 - Le bilan de la concertation et le choix du parti d'aménagement

Une analyse de cette concertation sera établie après dépouillement de l'ensemble de ces contributions et soumis au Conseil Départemental lors de sa réunion de novembre 2019 afin :

- d'arrêter le bilan de cette concertation publique,
- de décider du choix du parti d'aménagement et de la poursuite des études d'environnement et de l'inventaire faune flore, des études techniques d'avant projet, visant à l'établissement des dossiers pour les procédures réglementaires devant conduire à la déclaration d'Utilité Publique, ainsi qu'à l'autorisation environnementale unique.

Les études seront dans ce cadre poursuivies dans le souci :

- de préserver le cadre de vie des riverains, par un calage du tracé permettant de s'éloigner, autant que possible des habitations et par la mise en place de toutes les mesures correctrices permettant de réduire les nuisances générées,
- de respecter l'environnement, les paysages et le patrimoine,
- de réaliser un ouvrage permettant d'améliorer la desserte économique et d'assurer des conditions de circulation et de sécurité optimales.

Au vu de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir :

- m'autoriser à lancer les études préalables à la concertation publique, et valider la démarche et le calendrier proposés.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 14 Novembre 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

DEVIATION DE MEYMAC ETUDES ET CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE AU CHOIX DU PARTI D'AMENAGEMENT

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 202 en date du 14 Novembre 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Nelly SIMANDOUX, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

DELIBERE

Article 1^{er} : Le Président du Conseil Départemental est autorisé à conclure les marchés de prestations intellectuelles pour la réalisation des études de circulation et d'environnement, et l'établissement des dossiers et supports nécessaires à l'organisation de la procédure de concertation relative au projet de déviation de Meymac.

Article 2 : la démarche et le calendrier proposés, pour le déroulement de la phase de concertation à l'automne 2019, et le choix du parti d'aménagement lors de la réunion du Conseil Départemental de novembre 2019, sont validés.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 28 Novembre 2018

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20181128-lmc1695713cc8e7-DE

Affiché le : 28 Novembre 2018

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

L'EOLIEN EN CORREZE : GUIDE D'INFORMATION

RAPPORT

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

Les objectifs de la loi visent à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, l'évolution des prix et les impératifs de protection de l'environnement.

Pour atteindre ces objectifs, le développement des différents types d'énergies renouvelables devient un enjeu majeur et les projets et des initiatives nouvelles fleurissent sur le territoire pour permettre la réalisation de la transition écologique.

Dans ce cadre, le Département de la Corrèze a été sélectionné par le Gouvernement, comme territoire pilote pour expérimenter un Contrat de Transition Écologique (CTE). Les actions du contrat interviennent donc naturellement sur le développement de la production des énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque, la méthanisation, l'hydrogène décarboné ou l'hydro électricité.

Pour l'éolien, la Corrèze est située au niveau 1, niveau le plus faible, sur les données anémométriques d'après les données météorologiques de Météo France.

Néanmoins, il existe quelques projets éoliens sur le territoire.

Afin de répondre aux besoins d'informations des élus et des citoyens, une partie des acteurs concernés se sont réunis pour échanger et établir un guide d'information à destination des élus, des porteurs de projets éoliens et des citoyens.

Ce groupe de travail collaboratif s'est réuni lors de 4 réunions au premier semestre 2018. Les échanges ont permis d'aboutir à un guide proposé aujourd'hui à l'Assemblée Départementale.

Ce document, non exhaustif, posant les bases d'un travail de concertation entre les différents acteurs vise en 5 points, à poser des recommandations nécessaires à l'étude d'un projet, sur comment :

1. S'informer et informer,
2. Engager dès la connaissance du projet, une véritable concertation,
3. Prendre en considération les règles d'éthique,
4. Objectiver la pertinence et l'impact des projets,
5. Tenir compte de conditions générales d'implantation.

Ce document factuel, sans caractère réglementaire, vise donc à informer les acteurs et à constituer un outil d'aide méthodologique pour l'information, la concertation et la prise de décision pour mieux appréhender le sujet dans sa globalité.

Ce guide a aussi pour objectif de faciliter les relations entre les différents acteurs impliqués, en proposant une marche à suivre dans le cadre du développement de chaque projet éolien.

Je demande à l'Assemblée Départementale de bien vouloir approuver ce guide d'information et de m'autoriser à le signer.

Tulle, le 14 Novembre 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

L'EOLIEN EN CORREZE : GUIDE D'INFORMATION

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 203 en date du 14 Novembre 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Laurence DUMAS, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

DELIBERE

Article 1^{er} : Est approuvé le document d'information intitulé "l' Eolien en Corrèze".

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à revêtir de sa signature le document.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 28 Novembre 2018

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20181128-lmc1692013cc8d4-DE

Affiché le : 28 Novembre 2018

Guide d'information

L'éolien en Corrèze



Collectif des associations contre
les parcs éoliens industriels
en Corrèze

PRÉAMBULE

Pour faire face aux changements climatiques et à leurs conséquences, la France s'est engagée dans une dynamique de transition écologique qui a des répercussions sur l'ensemble du territoire.

Cette mutation fait évoluer le pays vers un nouveau modèle de société, qui modifie les modes de consommation et de production traditionnels.

La mise en œuvre de cette transition, au niveau national et international, a des conséquences dans de nombreux domaines, et notamment en matière d'aménagement des territoires. Ces changements se manifestent tout particulièrement par le développement de différentes formes d'énergies renouvelables. Parmi celles-ci, la production d'énergie via l'éolien connaît un développement important.

Dans le cadre de cette transition écologique, le **Département de la Corrèze a été sélectionné par le Gouvernement pour expérimenter un contrat de transition écologique sur son territoire.**

À ce titre, le Conseil départemental et les acteurs concernés ont notamment fait le choix de **développer les énergies renouvelables suivantes : le photovoltaïque, la méthanisation, l'hydroélectricité et l'hydrogène décarboné.**

La Corrèze ne fait pas partie, au vu des données anémométriques du département, des territoires à fort potentiel de gisement éolien. Cependant, en dépit de ce constat, plusieurs projets éoliens ont vu le jour ces dernières années en Corrèze.

Face au développement de ces projets, de nombreux élus et citoyens ont émis un besoin d'information sur ce sujet d'actualité. Pour répondre à cette demande, une partie des acteurs concernés par cette problématique se sont réunis pour en échanger et établir un guide d'information à destination des élus, des porteurs de projets éoliens et des citoyens.

Ainsi, le guide d'information présent est le fruit d'une réflexion menée par un groupe de travail réunissant au niveau départemental, des représentants des collectivités, des associations et des organismes professionnels concernés à la fois par l'avenir du territoire et l'environnement.

Au regard du développement des projets éoliens, les participants ont relayé le besoin, exprimé à la fois par les maires, les conseillers municipaux, les associations et les citoyens, d'information et de prise de hauteur de vue pour mieux appréhender le sujet dans sa globalité.

Pour rééquilibrer les échanges entre les acteurs locaux, parfois démunis d'informations, **les participants ont conçu un document factuel, sans caractère réglementaire, qui vise à informer les acteurs et à constituer un outil d'aide méthodologique pour l'information, la concertation et la prise de décision.**

Ce guide a aussi pour objectif de faciliter les relations entre les différents acteurs impliqués, en proposant une marche à suivre dans le cadre du développement de chaque projet éolien.

RECOMMANDATIONS

1. S'INFORMER ET INFORMER

- ✓ Cerner les motivations fondamentales d'un projet commence par :
 - S'interroger sur les raisons de s'engager dans cette démarche ? Est-ce à des fins écologiques ou économiques ?
 - Obtenir des données justes sur l'intensité des vents. Ces mesures météorologiques, indispensables pour attester de la viabilité du projet, de l'implantation du parc éolien et de son orientation, doivent être effectuées sur place par des organismes certifiés avec un matériel adapté à intervalles réguliers.
 - Connaître exactement, par écrit, les caractéristiques techniques du projet (nombre d'éoliennes, hauteur, distances d'implantation...) ainsi que les engagements, obligations, charges, retombées financières pour chaque protagoniste du projet.
- ✓ Au sein d'un conseil municipal ou communautaire, l'ensemble des conseillers doit être informé des projets dès la manifestation d'intérêt de la part d'un porteur de projet.
- ✓ Les élus doivent être en capacité :
 - d'expliquer le projet, les engagements inhérents à une promesse de bail emphytéotique à leurs administrés,
 - d'informer les citoyens sur leur possibilité de participer à la procédure d'enquête publique (distribution de documentation, publication sur le site des communes et du département, organisation de réunions publiques),
- ✓ Le porteur de projet doit assurer une large information impliquant l'ensemble des personnes concernées tout au long du projet, dans le respect de la charte éthique de la profession.

2. ENGAGER DÈS LA CONNAISSANCE DU PROJET UNE VÉRITABLE CONCERTATION

- ✓ Mettre en œuvre une réelle concertation au sein du conseil municipal ou communautaire et ceux des communes voisines, en particulier lorsque le site envisagé est en limite de commune d'implantation.
- ✓ Informer et recueillir les avis des propriétaires et riverains.
- ✓ Ne pas se limiter aux actions de concertation organisées par le porteur de projet et ouvrir la consultation avec l'organisation de réunions publiques participatives.
- ✓ Organiser des réunions publiques participatives.

3. PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES RÈGLES D'ÉTHIQUE

- ✓ Suivre les règles d'éthique à l'usage des porteurs de projet et des collectivités locales, dont celles instaurées par la filière elle-même, dès le début de la phase de développement du projet : la charte éthique cosignée le 2 octobre 2015 par la FEE et AMORCE et la charte éthique de la FEE du 17 octobre 2013, notamment sur les volets information et concertation avec les élus, administrations, associations, propriétaires, riverains etc.

4. OBJECTIVER LA PERTINENCE ET L'IMPACT DES PROJETS

- **Analyser la pertinence des projets et les qualifications du porteur de projets**

- ✓ Vérifier les qualifications du promoteur : structure, solidité, compétences.
- ✓ Examiner les mesures anémométriques et vérifier la crédibilité des prévisions de productivité annoncée du projet.
- ✓ Rapprocher les mesures communiquées de celles publiques de Météo France.

- **Tenir compte de l'impact sur la santé**

- ✓ Évaluer les impacts issus du bruit, des sons et infrasons, des effets stroboscopiques, etc.
- ✓ Protéger les populations en se référant à l'avis de l'Académie de médecine qui préconise une distance minimale de sécurité (1500 m) entre zones d'habitation et aérogénérateurs.

- **Protéger la faune, la flore et la biodiversité**

- ✓ Repérer les impacts sur la faune sauvage : oiseaux (rapaces rares, migrateurs), chiroptères, espèces rares ou à protéger.
- ✓ Exclure les zones humides, zones Natura 2000, zones sensibles classées par l'UNESCO : Vallée de la Dordogne et affluents, vallée de la Vézère, ZNIEFF I et II.
- ✓ Exclure les zones d'habitat fragile des espèces les plus rares.

- **Protéger les paysages naturels et patrimoniaux**

- ✓ Respecter des distances minimales entre éoliennes et édifices remarquables.
- ✓ Répertorier les paysages emblématiques (Parcs Naturels régionaux, sites classés aux Monuments historiques).
- ✓ Examiner en détail les études paysagères indépendantes détaillées (maquette) et privilégier leur aspect réaliste pour que chacun puisse visualiser au mieux la réalité du projet.
- ✓ Apprécier l'impact sur les villages alentours (effets de dominance).

- **Évaluer les effets induits pour l'économie locale**

- ✓ Veiller à prendre en compte les incidences sur le tourisme : baisse de fréquentation, de revenus d'activité et d'emplois.
- ✓ Évaluer les incidences sur l'immobilier : dépréciation partielle dans la zone péri-éolienne, voire totale à proximité des aérogénérateurs.

5. TENIR COMPTE DE CONDITIONS GÉNÉRALES D'IMPLANTATION

- ✓ Identifier les conditions dans lesquelles les projets ne sont pas admissibles, exemples : éoliennes en zones humides ou en zones naturelles protégées,...
- ✓ Veiller à l'adaptation du nombre d'éoliennes au potentiel du site.
- ✓ Éviter toute co-visibilité entre les sites éoliens.
- ✓ Éviter la massification en veillant à une distance minimale entre les sites éoliens.

ANNEXE 1

La liste des entités participantes au groupe de travail :

- Conseil départemental de la Corrèze,
- Association des maires de la Corrèze (ADM19),
- Chambre d'agriculture de la Corrèze,
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE),
- Fédération Corrèze Environnement,
- Fédération des chasseurs de la Corrèze,
- Agir pour le Midi Corrèzien, association,
- Agir pour le Pays d'Eygurande, association,
- Agir pour le Plateau des Étangs, association,
- Association pour la sauvegarde du cadre de vie du plateau bortoïse,
- Nature et économie rurale avant les éoliennes, association.

La liste des entités invitées au groupe de travail et tenues informées du déroulement des travaux :

- Préfecture de la Corrèze
- DREAL du Limousin
- DDT de la Corrèze, Direction départementale des territoires
- Agence régionale de santé (ARS)
- ADEME - Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine – Energie Climat
- Région Nouvelle Aquitaine

- Conservatoire des Espèces Naturelles du Limousin (CEN), association
- Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL), association
- LPO – Corrèze, association de protection des oiseaux et de la nature,
- Fédération de la Corrèze pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

- FNAIM Corrèze, syndicat de professionnels de l'immobilier
- Corrèze Tourisme
- Gîtes de France – Corrèze

- Vent de Corrèze, association
- Agir autrement pour la Xaintrie, association,
- Agence immobilière Besse-Renaudie - Tulle
- Celaur Immobilier

Commission des Affaires Générales

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

SDIS : CONVENTION QUADRIENNALE 2018/2021

RAPPORT

L'article L.1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 13 août 2004 dispose que « les relations entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours et, notamment, la contribution du Département, font l'objet d'une convention pluriannuelle ».

L'objectif est d'améliorer la visibilité financière des deux partenaires et de mettre en relation les objectifs du SDIS avec les moyens du Conseil Départemental.

A ce titre, vous avez approuvé, lors de la séance plénière du 15 février 2018, la nouvelle convention pluriannuelle 2018-2021 qui doit permettre au SDIS d'avoir les moyens de répondre aux objectifs opérationnels définis par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques et son règlement opérationnel. A travers cette convention, les partenaires souhaitent que le SDIS puisse poursuivre une politique de solidarité territoriale, garantissant sur tout le territoire départemental une équité et une efficacité de traitement au regard de la sécurité des personnes et des biens.

Dans un contexte de contrainte budgétaire, partagé par le SDIS et le Conseil Départemental, les démarches de mutualisation / coopération ont pour enjeu de maîtriser voire diminuer les dépenses de fonctionnement des deux partenaires.

1/ INFORMATION SUR LES TRAVAUX ENGAGÉS : PLAN D'ACTIONS

Les enjeux majeurs du SDIS, maintenir sa capacité d'adaptation au contexte national et local doivent se faire en limitant la progression du budget.

Conformément à la convention susvisée et annexée au présent rapport, le Département et le SDIS cherchent à mutualiser, dans le respect de leur gouvernance propre, leurs compétences propres, leurs savoir-faire et leurs compétences communes.

La convention quadriennale prévoit que les axes soient déclinés pour la durée de la convention avec des objectifs chiffrés et des actions planifiées dans un plan d'actions et revus annuellement lors du Document d'Orientations Budgétaires du SDIS.

Pour mémoire, ce plan d'actions annuel doit viser à planifier les différentes actions nécessaires à la poursuite des objectifs de l'année portant sur le développement des axes de travail susvisés. La dimension humaine est essentielle à la réussite d'un plan d'actions. Il est nécessaire de prévoir des modalités concrètes de collaboration entre les différents acteurs. Une communication claire et transparente sur les motivations et le déroulement du plan d'actions devra être assurée par les 2 entités, à savoir le SDIS et le Département.

Cette phase consiste à envisager les actions à entreprendre et à les organiser dans la démarche générale de coopération et de mutualisation prévue dans le cadre du présent partenariat.

Moment fort des processus de coopération et de mutualisation, le plan d'actions est l'interface entre les phases d'analyse et de mise en œuvre des décisions. Il transforme les idées et les réflexions en éléments concrets et opérationnels. Son objectif est de définir, organiser, planifier et mettre en place l'ensemble des moyens pour atteindre les objectifs fixés.

La convention prévoit également que le temps annuel du dialogue de gestion, lors duquel la contribution financière du Département sera versée sur demande du SDIS, en fonction de ses stricts besoins de trésorerie en cours d'année, sera, bien entendu, également mis à profit pour la mise à jour annuelle du plan d'actions. De plus, afin de permettre de s'adapter aux évolutions contextuelles de toutes natures (réglementaires, économiques, institutionnelles) qui pourraient apparaître au cours de la période couverte par la présente convention, le SDIS et le Département conviennent, lors de ce dialogue annuel, d'une évaluation conjointe du déroulement du plan d'actions adossé à la présente convention.

Les 3 thématiques identifiées dans la convention et devant figurer au plan d'actions sont les suivantes :

- Transparence du pilotage et de la gestion : tableaux de bord de suivi de ratios et d'indicateurs,
- GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) et masse salariale,
- Mutualisations : gestion administrative et financière, gestion des bâtiments, achats, formation, entretien des véhicules et camions notamment.

Côté SDIS, des réflexions ont été engagées sur les 2 premières thématiques (*"Maîtrise de gestion, pilotage des charges et des produits"* et *"GPEC et masse salariale"*) pour étudier les pistes de travail potentiellement envisageables afin de dégager des économies à court et moyen termes sur la durée du partenariat. Ces actions relèvent de la gestion propre de la structure. *Ces dernières sont le reflet de l'engagement du SDIS envers le Département quant à la mise en œuvre d'optimisation de gestion de leur structure afin de limiter le coût de la participation annuelle départementale. Le dialogue de gestion annuel doit permettre de mesurer l'efficacité de l'action engagée par le SDIS sur ces 2 thématiques majeures identifiées.*

Parallèlement, le lancement d'un travail commun a été engagé entre nos 2 structures sur la troisième thématique "*Mutualisations et coopérations*". Ainsi, entre Département et SDIS, des pistes de mutualisation ont également été étudiées avec la mise en œuvre, en 2018, de 4 groupes de travail et notamment sur :

- o l'entretien des véhicules,
- o la formation,
- o l'habillement, en particulier la gestion des équipements de protection individuelle,
- o la gestion des bâtiments.

Le travail engagé est primordial car il permet d'associer les agents et les services du SDIS et du Conseil Départemental dans cette réflexion et d'enclencher la prise de conscience, par les équipes, du contexte financier contraint des collectivités et, en cascade, de leur propre contexte financier, les SDIS étant financés par les contributions des collectivités les composant.

Cette prise de conscience est indispensable pour permettre de faire entrer dans les mœurs des comportements plus rationnels, plus efficaces et plus économes.

Ainsi, dans le cadre des groupes de travail identifiés, des axes de réflexion pour mise en œuvre d'actions de coopération/mutualisation ont été validés afin de permettre la recherche d'économies pour nos 2 entités tout en maintenant, voire en optimisant, la qualité de services rendus et notamment pour 4 domaines :

➤ L'entretien des véhicules légers

mandat est donné au groupe de travail, sur une première phase, pour explorer les axes suivants :

- o Création de CCTP commun pour globaliser des marchés de fournitures ;
- o Mutualisation des travaux de carrosserie ;
- o Mutualisation des travaux de serrurerie ;
- o Utilisation des valises diagnostic ;
- o Co-voyage – gestion des flux de voyage des véhicules.

Lorsque ces pistes auront été explorées et mises en œuvre, de nouvelles actions pourront être également creusées.

➤ La formation

mandat est donné au groupe de travail pour explorer toutes les pistes identifiées :

- o des formations et mutualisations déjà organisées, notamment sur les thématiques suivantes : sécurité incendie / secourisme, logiciel de gestion ASTRE, PRAP ;
- o des formations et mutualisations à organiser, notamment sur les thématiques suivantes : formations dans le domaine administratif (marchés publics, carrière, statut, paye) ; bureautique ; management ; entretien professionnel ; permis poids lourds ; technique (tronçonnage, travaux en hauteur) ; sensibilisation des codes comportementaux avec un public social ; conduite sécurisée véhicule léger ; plateforme de formation à distance.

➤ La gestion des équipements de protection individuelle (EPI)

mandat est donné au groupe de travail pour explorer les axes de travail suivants :

- o Mutualiser les moyens de stockage, de gestion et de distribution et éventuellement de lavage
- o Outil informatique unique à mutualiser.

➤ La gestion des bâtiments, en particulier l'entretien

mandat est donné au groupe de travail pour explorer les axes suivants :

- o Nécessité de comparer les coûts
- o Réflexion sur la "massification" des marchés
- o Internalisation des prestations de l'entretien courant des bâtiments et maintenance bâtementaire (CD et SDIS externalisent aujourd'hui).

Par ailleurs, dans le cadre de la convention quadriennale, il est rappelé qu'au titre de la DSP Téléassistance, la convention quadriennale prévoit qu'un suivi sera réalisé sur le nombre d'intervention du SDIS avec un état contradictoire annuel des levées de doutes. A ce titre, le SDIS est sollicité pour limiter sa facturation liée aux questions relatives aux levées de doute.

Il convient de préciser que le SDIS a entendu les contraintes financières départementales qui sont relatées dans nos derniers documents budgétaires (OB et BP 2018 notamment) et que les travaux sont engagés. Il convient de poursuivre le travail et d'explorer l'ensemble des pistes identifiées, de prendre le temps d'appropriation par l'ensemble des équipes côté SDIS et côté CD19 afin d'expérimenter ces axes de coopération/mutualisation permettant de conclure un challenge "gagnant-gagnant" pour nos 2 entités.

Par ailleurs, l'article L.1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « la contribution du Département au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours est fixée, chaque année, par une délibération du Conseil Départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci ».

Aussi, l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental a approuvé la convention de partenariat avec le SDIS de la Corrèze pour la période 2018-2021 et a fixé la contribution maximum du Département à 9 500 000 €. Le projet de convention de partenariat, approuvé lors de la séance plénière du 15 février 2018, a été revu à la marge dans la rédaction de son article 5 pour être en conformité avec la réglementation (CGCT).

Je vous propose donc de bien vouloir approuver cette unique modification de la convention validée en séance plénière du 15 février dernier et de m'autoriser à la signer.

2/ LA FORMALISATION D'UNE ACTION CONCRETE : CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT AU BUDGET DU SDIS – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Suite à l'identification des pistes d'économies, les 2 entités ont mis en exergue la possibilité de mise en œuvre d'une action permettant de soulager la section de fonctionnement du Conseil Départemental, tout en poursuivant l'accompagnement financier du SDIS.

Ainsi, comme rappelé dans la première partie du présent rapport, l'article L1424-24 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) indique que « la contribution du Département au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours est fixée, chaque année, par une délibération du Conseil Départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci ».

Aussi, malgré un contexte budgétaire de plus en plus contraint et des engagements pris par notre Département dans le cadre du Contrat de Cahors signé avec l'État le 30 juin dernier, le Conseil Départemental confirme son soutien financier au SDIS tout en demandant un effort collectif à l'optimisation et à la limitation des dépenses.

La contribution départementale pour l'année 2018 est fixée par la convention quadriennale 2018/2021 approuvée par notre assemblée en février dernier, une partie de cette contribution pouvant être attribuée au titre d'une subvention d'investissement destinée au financement des charges de la dette (intérêts dus au titre de l'emprunt). Cette subvention se comptabilise au compte 204 dans la comptabilité départementale et, conformément à la nomenclature comptable M61 relative aux SDIS, au compte 747 dans la comptabilité du SDIS.

La délibération relative au présent rapport constitue alors la pièce justificative à l'appui du titre réalisant ladite subvention destinée au financement de la charge de la dette.

La réglementation rappelle que cette subvention versée au titre d'un exercice, soit 235 000 € pour l'année 2018, doit être inférieure au montant des intérêts qui seront comptabilisés. Les intérêts d'emprunt dus par le SDIS 19 s'élèvent en 2018 à 235 297,92 €. Ainsi, l'intégralité de la subvention d'investissement proposée par le Conseil Départemental serait utilisée au financement de l'intérêt de la dette, sans surplus, selon les termes de la M61.

N° contrat	Organisme prêteur	Intérêts 2018
00000428941	Crédit Agricole	1 591,08
0000428945	Crédit Agricole	4 286,68
0419023	Caisse d'Epargne	1 148,20
0519444	Caisse d'Epargne	2 746,13
1619237	Caisse d'Epargne	6 836,11
367844	Crédit Agricole	3 537,13
4815947	Caisse d'Epargne	1 681,71
6815373	Caisse d'Epargne	2 404,13
6945517	Caisse d'Epargne	3 422,85
7076521	Caisse d'Epargne	3 954,13
7076537	Caisse d'Epargne	7 950,92
7097020	Caisse d'Epargne	18 358,31
7097044	Caisse d'Epargne	22 325,07
7265304	Caisse d'Epargne	26 208,00
7765075	Caisse d'Epargne	14 015,21
8096334	Caisse d'Epargne	10 346,49
8096386	Caisse d'Epargne	2 688,25
819064	Crédit Agricole	9 719,11
8499657	Caisse d'Epargne	4 456,95
MON501816EUR	La Banque Postale	1 714,16
MON502108EUR	La Banque Postale	9 262,50
MON505861EUR	La Banque Postale	2 939,06
MON506083EUR	La Banque Postale	30 462,26
MON516899EUR	La Banque Postale	16 248,36
MON516900EUR	La Banque Postale	13 269,95
MON519133EUR	La Banque Postale	13 725,17
Contrats signés et appelés		235 297,92

Le Conseil Départemental propose, tel qu'exposé, de verser une partie de sa contribution 2018 sous forme d'une subvention d'investissement dans le cadre adapté de l'instruction comptable M61 autorisant la perception de subventions d'investissement non rattachées aux actifs amortissables, l'éventuel surplus étant précisément comptabilisé au compte 138 au budget des SDIS (Autres subventions d'investissement non transférables), lesquelles subventions reçues sont prioritairement affectées à la couverture des intérêts dûs au titre de l'emprunt.

Je vous précise enfin que cette part de financement départemental est enregistrée dans la comptabilité du SDIS à l'identique de la contribution départementale obligatoire, c'est-à-dire au compte 7473 (M61).

Je vous demande d'approuver le montant de la subvention d'investissement attribuée par le Conseil Départemental dans ce dispositif comptable, pour 235 000 € au titre de 2018.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions, à savoir :

- *d'approuver la convention quadriennale 2018/2021 tel qu'annexée au présent rapport et de m'autoriser à la signer,*
- *d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement à hauteur de 235 000 €, destinée au financement des charges de la dette dans le cadre de ladite contribution financière départementale pour l'année 2018, fixée dans la convention quadriennale 2018/2021.*

Tulle, le 14 Novembre 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

SDIS : CONVENTION QUADRIENNALE 2018/2021

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 301 en date du 14 Novembre 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Franck PEYRET, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article 1er : Est approuvée la convention de partenariat entre le Conseil Départemental et le SDIS de la Corrèze pour la période 2018-2021 telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorisation est donnée à Monsieur le Président du Conseil Départemental de revêtir de sa signature, au nom et pour le compte du Département, la convention visée à l'article 1 de la présente délibération.

Article 3 : Est approuvée l'attribution d'une subvention d'investissement à hauteur de 235 000 €, destinée au financement des charges de la dette dans le cadre de ladite contribution financière départementale pour l'année 2018, fixée dans la convention quadriennale 2018/2021 visée aux articles 1 et 2 de la présente délibération.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 911.2,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 931.2.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Monsieur Jean-Jacques LAUGA ne participe pas au vote.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 28 Novembre 2018

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20181128-lmc1684313cc8cd-DE

Affiché le : 28 Novembre 2018

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE
ET
LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CORREZE
POUR LA PERIODE 2018-2021

Entre les soussignés :

- d'une part, le Conseil Départemental de la Corrèze, représenté par son Président M. Pascal COSTE, autorisé aux présentes par délibération de l'Assemblée Départementale en date du 15 février 2018,

et

- d'autre part, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze, représenté par M. Jean-Jacques LAUGA, Président du Conseil d'Administration du SDIS, autorisé aux présentes par délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental en date du 4 avril 2018.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.1434-35,

VU la délibération du Conseil Départemental du 15 février 2018 relative à la convention de partenariat 2018-2021, autorisant la signature de la présente convention,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze (SDIS) en date du 4 avril 2018, relative à convention de partenariat 2018/2021, autorisant la signature de la présente convention,

Étant préalablement exposé les éléments suivants :

La loi n° 2004-811 du 13 août 2004, dite Loi de Modernisation de la Sécurité Civile (LMSC), a défini le périmètre de la sécurité civile et notamment le fonctionnement du SDIS. Elle est en partie abrogée par intégration dans le Code général des collectivités territoriales.

Article L.1424-1 : Il est créé dans chaque département un établissement public, dénommé " service départemental d'incendie et de secours ", qui comporte un corps départemental de sapeurs-pompiers, composé dans les conditions prévues à l'article L. 1424-5 et organisé en centres d'incendie et de secours. Il comprend un service de santé et de secours médical. L'établissement public mentionné à l'alinéa précédent peut passer avec les collectivités locales ou leurs établissements publics toute convention ayant trait à la gestion non opérationnelle du service d'incendie et de secours.

Article L.1424-24 : Le service départemental d'incendie et de secours est administré par un conseil d'administration composé de représentants du département, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie.

Article L.1424-24-1 : Le conseil d'administration comprend quinze membres au moins et trente membres au plus. Les sièges sont répartis entre, d'une part, le département, et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale. Le nombre des sièges attribués au département ne peut être inférieur aux trois cinquièmes du nombre total des sièges, celui des sièges attribués aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale ne peut être inférieur au cinquième du nombre total des sièges.

Article L.1426-26 : Le conseil d'administration délibère, dans les six mois qui précèdent le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, sur le nombre et la répartition de ses sièges qui sont arrêtés par le président du conseil d'administration au vu de cette délibération.

Article L.1424-27 : Le conseil d'administration est présidé par le président du conseil départemental ou l'un des membres du conseil d'administration désigné par le président du conseil départemental après le renouvellement des représentants du département et celui des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

L'application de la LMSC et des mesures législatives et réglementaires successives a généré des conséquences financières lourdes pour les budgets des SDIS. Compte tenu du plafonnement des contributions communales et intercommunales au coût de la vie depuis 2002, c'est alors le Département qui, par ricochet, supporte l'ensemble des charges nouvelles.

C'est dans ce contexte que la première convention pluriannuelle de partenariat entre le Conseil Départemental et le SDIS a été mise en place pour la période 2006/2009.

Cette cinquième convention pluriannuelle, qui s'inscrit dans le cadre d'un pacte de confiance 2018-2021, doit constituer un nouveau cadre de travail utile et prospectif, permettant au Département et au SDIS d'améliorer la visibilité de l'action publique et de renforcer leurs capacités de collaboration pour les exercices 2018-2021.

Ainsi, le Département de la Corrèze réaffirme son soutien, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire départemental, en faveur des actions liées à la sécurité civile et

à la prévention des risques sur l'ensemble du territoire, alors même que ses dépenses de fonctionnement et ressources baissent depuis 4 ans.

De son côté, le SDIS de la Corrèze poursuit son effort dans l'amélioration de la distribution des secours, de modernisation de ses actions en matière d'efficacité, d'équité et de réduction des coûts, conformément aux objectifs stratégiques.

Il a été en conséquence convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention, en application de l'article L.1424-35 du CGCT, définit les relations entre le Département et le SDIS pour la période 2018-2021, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique publique de secours et de prévention des risques dans le Département de la Corrèze.

La convention détermine les actions de partenariat à mettre en œuvre ou à développer entre les deux parties, ainsi que leur suivi. Elle fixe également les modalités de détermination et de versement de la contribution financière du Département au budget du SDIS, afin qu'il continue d'assurer sa mission de distribution de secours avec efficacité, équité et maîtrise des coûts.

Elle précise également les modalités d'information, de concertation et de collaboration destinées à conforter les liens entre les deux institutions.

ARTICLE 2 - DUREE - RENOUELEMENT

La présente convention prend effet au jour de sa signature par les parties et s'éteindra le 31 décembre 2021 de plein droit.

Une nouvelle convention sera étudiée dans le courant de l'année 2021 pour la période à suivre.

Néanmoins, les parties conservent la possibilité de modifier les présentes à tout moment. Cette modification sera réalisée par avenant pris après délibération de l'Assemblée Départementale et du Conseil d'Administration du SDIS.

ARTICLE 3 - LES OBJECTIFS DE LA CONVENTION

L'article L.1424-35 du CGCT dispose que : *"les relations entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours, et notamment la contribution du Département, font l'objet d'une convention pluriannuelle"*.

En application de la loi, le Conseil Départemental et le SDIS, souhaitant renouveler les conventions qui les ont liés depuis 2006, s'engagent dans une convention partenariale pluriannuelle avec les objectifs partagés suivants :

- ▶ maintenir la qualité de la réponse opérationnelle en lien avec la politique publique de secours ;
- ▶ développer et décliner des mutualisations et coopérations (moyens humains et matériels, prestations, ...) ;
- ▶ définir les modalités de concertation et collaboration destinées à conforter les liens entre les deux institutions, de façon à s'engager sur des objectifs partagés ;
- ▶ optimiser les coûts en rationalisant le fonctionnement.

Les ambitions communes du SDIS et du Département se déclinent au travers d'axes stratégiques et de priorités d'actions vers lesquels les deux entités souhaitent s'orienter.

Ces axes stratégiques et priorités d'actions traduisent une volonté forte partagée par le SDIS et le Département, de :

- ▶ centrer le SDIS sur son cœur de métier,
- ▶ valoriser le facteur humain, cœur du système d'organisation,
- ▶ conforter une gestion transparente et maîtrisée,
- ▶ engager des démarches de mutualisation et de coopération.

Dans un contexte de contrainte budgétaire, partagé par le SDIS et le Conseil Départemental, les démarches de mutualisation / coopérations ont pour enjeu de maîtriser, voire diminuer les dépenses de fonctionnement des deux partenaires.

Le Département et le SDIS chercheront à mutualiser, dans le respect de leur gouvernance propre, leurs compétences propres, leurs savoir-faire et leurs compétences communes.

Les axes seront déclinés pour la durée de la convention. Les actions sont planifiées dans un plan d'actions travaillé par un groupe "optimisation" permettant de chiffrer les pistes d'économies. Ce plan d'actions sera élaboré pour le 30 juin 2018 et revu annuellement lors du Document d'Orientations Budgétaires du SDIS.

Les parties conviennent que les enjeux majeurs du SDIS de maintenir sa capacité d'adaptation au contexte national et local doit se faire en évitant la progression du budget autant que possible.

A cette fin, l'optimisation des ressources humaines et la maîtrise de l'activité opérationnelle sont des leviers dans le cadre du CGCT.

La convention se présente sous la forme d'un contrat d'objectifs et de moyens dans le cadre duquel :

- ▶ le SDIS prend l'engagement de mettre en œuvre les moyens dont il dispose pour assumer la mission de service public qui est la sienne sur l'ensemble du territoire départemental et, ce faisant, de respecter les objectifs rappelés infra ;
- ▶ le Département s'engage, au cours des quatre prochaines années, à lui allouer les moyens nécessaires à la conduite de cette mission dans le cadre des limites fixées et définies dans la présente convention.

ARTICLE 4 - DECLINAISON DES OBJECTIFS ET DES AXES DE TRAVAIL

Dans le cadre des objectifs énoncés, les parties s'engagent sur les points suivants :

1. La maîtrise de gestion, pilotage des charges et des produits

a) Transparence et maîtrise de gestion

Le SDIS s'engage à poursuivre les mesures déjà prises en matière d'engagement comptable, de commande publique, de trésorerie et de mise en place d'outils de suivi.

A cet effet, le SDIS s'engage à mener des actions de maîtrise de sa gestion en matière d'engagement comptable, de marchés publics, de trésorerie, de mise en place d'outils de pilotage.

Le SDIS assurera une veille permanente de ses emprunts, ainsi que leur sécurisation. Le Conseil Départemental s'engage à accompagner le SDIS dans ses démarches de renégociation de prêt auprès des banques sur demande du SDIS.

A ce titre, les engagements en matière d'investissement se feront, si besoin, sous la forme d'autorisations de programme.

Le SDIS engagera les adaptations fonctionnelles, les préconisations techniques et les démarches de gestion qui devront progressivement amener l'établissement vers un fonctionnement sécurisé, modernisé et évalué (tableaux de bord et indicateurs qui seront transmis au Département par le SDIS).

De plus, le SDIS s'engage à mettre en œuvre une recherche d'optimisation des recettes.

b) Maîtrise des charges de gestion courante

Parallèlement, le SDIS s'engage à maîtriser ses charges dans le cadre d'une organisation opérationnelle et fonctionnelle optimisée, favorisant autant que possible les économies d'échelle.

➔ **Point précisé et chiffré au plan d'actions.**

c) Les investissements

Les projets d'investissements sont une addition de plusieurs plans :

- ▶ Plan bâtiment basé sur une projection à 4 ans des projets "bâtimentaires", constructions, réhabilitations, entretiens ...
Ce dernier est validé en Conseil d'Administration et revu tous les ans en fonction des nouveaux projets ou du changement de programmation temporelle.
- ▶ Plan matériel roulant :
Émanant du groupe de travail sur la sollicitation opérationnelle, il est revu annuellement pour être adapté aux autres éléments que sont la disponibilité des personnels et l'occurrence d'utilisation, en corrélation avec le SDACR (schéma départemental d'analyse et de couverture du risque).
- ▶ Plan de renouvellement des logiciels informatiques dans le cadre d'un schéma directeur.
- ▶ Plan d'investissement petit matériel, habillement et mobilier.

Est présenté en annexe de la présente convention, le PPI composé :

- du budget prévisionnel de la section d'investissement (annexe 2),
- du plan bâtiment basé sur une projection à 4 ans (annexe 3),
- et du plan matériel roulant (annexe 4).

Zoom sur le groupe de travail sur la sollicitation opérationnelle

L'étude sur la sollicitation opérationnelle des personnels et matériels a été initiée en 2014. Un groupe de travail, constitué de sapeurs-pompiers professionnels, de sapeurs-pompiers volontaires, des partenaires sociaux, du Service de Santé de Secours Médical et de représentants de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers a validé la méthode. Les conclusions ont été rendues au Directeur Départemental du SDIS en 2015, validé par délibération du conseil d'administration en décembre 2016.

Le document comprend une étude individuelle des 37 unités opérationnelles, le Centre de Traitement et d'Alerte et les 36 Centres d'Incendie et de Secours, réalisée selon la même trame et une conclusion générale en trois parties : la disponibilité des personnels, l'armement en matériel des CIS et l'étude de certains cas particuliers.

Financièrement, cela s'est d'abord traduit par une orientation du montant de l'investissement pour le parc roulant vers 1 000 000 d'euros. Ensuite, le principe

d'amélioration des casernements a été défini dès lors qu'il y a suppression de véhicule et que l'état bâtementaire le nécessite. Dans le cadre de la préservation et du développement du volontariat, il a été prévu d'octroyer une dotation de 100 000 € pour abonder l'enveloppe destinée aux indemnités des sapeurs-pompiers volontaires, enveloppe, qui, à partir de 2018, sera indexée sur l'indice des prix à la consommation.

2. La GPEC et la maîtrise de la masse salariale

La masse salariale (retracée dans le chapitre globalisé 012 du budget du SDIS) représente le principal poste de dépenses du SDIS.

L'évolution maîtrisée de ce poste de dépenses doit permettre :

- ▶ au SDIS de maintenir sa capacité opérationnelle,
- ▶ au Département de ne pas subir une hausse de sa contribution.

Le Département mesure que cet objectif de maîtrise sera conduit dans une période au cours de laquelle des réformes trouveront à s'appliquer dans les SDIS, notamment la nouvelle filière des sapeurs-pompiers professionnels, la réforme du temps de travail, le nouveau décret sur le volontariat et la revalorisation des indemnités, le nouveau mode de gestion de la PFR (prestation de fidélisation et de reconnaissance).

Il appartient au SDIS, dans le cadre de son budget, d'adapter le format du SDIS aux enjeux de service attachés à l'évolution de notre Département.

Le SDIS et le Département élaboreront des outils de suivi communs des effectifs. A partir d'une étude prévisionnelle, un plan pluriannuel permettra d'établir la vision de la politique RH quantitative et qualitative. Le suivi technique de cette étude sera mené conjointement.

Sur la gestion des ressources humaines, le Département et le SDIS échangeront sur leur politique en ce qui concerne le personnel technique et administratif (hors sapeurs-pompiers), afin d'harmoniser les pratiques en matière de temps de travail, de régime indemnitaire ou autre dispositif commun.

➔ **Ces mesures seront chiffrées au plan d'actions.**

Le développement du volontariat

La force principale du SDIS de la Corrèze repose sur sa richesse humaine, notamment sur l'engagement citoyen de tous ses collaborateurs, notamment les sapeurs-pompiers volontaires.

Répartis dans 37 unités dont le Centre de traitement des alertes, ils constituent un maillage serré du territoire et sont les principaux acteurs de la protection des populations corréziennes.

Au-delà de cette force de sécurité civile essentielle dans le Département, ces citoyens-sapeurs-pompiers sont plus que jamais des acteurs primordiaux de l'aménagement du territoire, constituant bien souvent, l'ultime présence du service public dans le monde rural, mais aussi un élément irremplaçable du maintien du tissu social et du développement de la citoyenneté.

Ce système inédit, efficace, essentiel, est toutefois fragile car soumis à des contraintes fortes (travail, vie de famille, manque de reconnaissance...) : le volontariat doit donc

être encouragé, soutenu, consolidé. Il est le garant d'un système de secours efficace, efficient et de proximité.

Le Département et le SDIS s'engagent ensemble à pérenniser cet engagement citoyen et donc le dispositif de secours de proximité, et conviennent de travailler ensemble en étudiant les possibilités d'actions communes pour atteindre cet engagement.

Les éléments relatifs à la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (PFR) et prévisionnels

La PFR est un système de reconnaissance par rente pour les sapeurs-pompiers volontaires. Pour pouvoir bénéficier de cette "retraite", deux conditions cumulatives sont obligatoires : la durée de l'engagement (20 ans minimum) et l'âge d'arrêt de l'activité (55 ans). Le montant de cette rente fluctue également en fonction de la durée d'engagement. Le système, aujourd'hui, correspond à un flux financier direct du SDIS vers un organisme tiers chargé de verser les rentes aux intéressés. Ce principe de fonctionnement commence en 2016 et verra croître le nombre de bénéficiaires et le montant des rentes. Il serait judicieux de commencer à capitaliser annuellement afin de pouvoir faire face à cette dépense dont la croissance devrait être très rapide.

*Même si le prévisionnel financier reste compliqué à réaliser (ancienneté au moment du départ du sapeur-pompier volontaire), **ce point fera l'objet d'une étude chiffrée au plan d'actions.***

3. Axes de mutualisation et coopération

Le Département et le SDIS s'engagent à définir des modalités de partenariat sur l'ensemble des problématiques fonctionnelles ou techniques qui présenteront un intérêt sur la période 2018-2021.

▶ Les outils et compétences informatiques

Il est convenu pour la période 2018-2021 que le SDIS s'engage dans la réflexion d'un schéma directeur informatique. Les conclusions de l'aide à la maîtrise d'ouvrage permettra d'orienter le SDIS vers une poursuite ou non de la mise à disposition à titre gracieux par le Département, des logiciels ASTRE et GRAND ANGLE (maintenance comprise) ainsi que de la formation associée.

La mise à disposition des informations contenues dans le Système d'Informations Géographiques sera poursuivie.

L'accompagnement à la poursuite de la dématérialisation sera effectué dans ce même cadre, le cas échéant.

Par ailleurs, les services du Conseil Départemental pourront être mobilisés pour toute conduite de projet qui s'avérerait nécessaire après accord du Directeur Général des Services du Département.

▶ La gestion administrative et financière

Le Conseil Départemental dispose de compétences et d'outils spécifiques pour la gestion de la dette et de la trésorerie qui pourront être mobilisés autant que de besoin par le SDIS.

Le Service Contrôle de Gestion Qualité est également un moyen que le SDIS pourra mobiliser pour proposer d'éventuels outils de gestion.

▶ La gestion des bâtiments

La mutualisation entre SDIS et CD19 pourrait être mise à profit pour la maintenance et le suivi des travaux des bâtiments permettant la mise en commun de ressources et de compétences, de moyens humains, matériels ou immatériels dans le cadre de la gestion des bâtiments des deux structures.

⇒ **Ces points feront l'objet d'un chiffrage au plan d'actions.**

VOLET PREVENTION ET SECURITE

▶ L'accessibilité des Centres d'Incendie et de Secours

En période hivernale, le Service Gestion de la Route du Département apportera un soin particulier à l'accessibilité des Centres d'Incendie et de Secours vers la voirie départementale.

▶ La sensibilisation à l'apprentissage des gestes de prévention et de secours civique de niveau 1

La mobilisation des compétences du SDIS pour assurer les formations des agents du Conseil Départemental dans le cadre de la convention de mise à disposition des sapeurs-pompiers volontaires aux gestes de premiers secours sera poursuivie à titre gracieux. Les formations des assistants familiaux, des assistants maternels et des accueillants familiaux agréés par la Direction de l'Autonomie (MDPH) du Conseil Départemental pourront se réaliser dans le cadre de conventions financières ou de discussions à chaque action de formation, selon les volumes concernés.

▶ La coopération technique

Sur sollicitation du Département, le SDIS peut apporter son expertise technique ou ses conseils :

- au service Protection Maternelle et Infantile pour gérer les produits pharmaceutiques conformément à la législation,
- dans le cadre des acquisitions de matériels médico-secouristes.

▶ L'encouragement des comportements de prévention et de sécurité

Sur demande de la collectivité départementale, le SDIS mettra à disposition, à titre gratuit, un cadre sapeur-pompier pour apporter son concours actif et son expertise dans le cadre d'actions de sensibilisation dans les domaines de la sécurité civile et de la prévention :

- participation aux exercices d'évacuation des bâtiments propriété du Département,
- formation des agents du Conseil Départemental pour la manipulation des extincteurs ou à l'utilisation de défibrillateurs avec la fourniture du matériel par le Conseil Départemental.

▶ La coopération en matière de manifestations culturelles ou sportives (mission assistance sécurité)

Le SDIS peut remplir, à titre gratuit, une mission de conseil et de contrôle a priori dans l'organisation de manifestations départementales, culturelles ou sportives, permettant au Conseil Départemental d'assurer la sécurisation de celles-ci dans les meilleures conditions (ex. : manifestations estivales de Sédières, événements à l'Hôtel du Département, ...).

▶ DSP TELEASSISTANCE

Dans le cadre de la DSP (Délégation de Service Public) Téléassistance, un suivi sera réalisé sur le nombre d'interventions du SDIS avec un état contradictoire annuel des levées de doutes.

Le Département et le SDIS chercheront à mutualiser avec des études circonstanciées :

• L'optimisation des achats

En fonction des écarts de prix qui pourront être constatés sur tout achat de prestation ou fourniture identique entre les marchés SDIS et Conseil Départemental, un groupement d'achats sera envisagé. Une analyse annuelle conjointe sera effectuée par le service Marchés de chaque entité, pour proposer toute mutualisation d'achat qui s'avèrerait pertinente.

Trois domaines prioritaires devront être étudiés en premier lieu : achat et gestion des Équipements de Protection Individuelle (EPI), entretien des véhicules légers, ou encore expertise et conseil en matière de réseau ou sécurisation informatique.

Les autres services pourront bien sûr être étudiés.

Par ailleurs, le SDIS s'est engagé, depuis de nombreuses années, dans une politique de mutualisation dans le cadre des achats. C'est naturellement qu'il s'est tourné vers ses homologues pour l'acquisition de biens matériels ou immatériels (groupement d'achats ULISS (Union Logistique Inter Services de Secours), FOAD (Formation Ouverte A Distance)). Cette thématique, en effet, source d'économie, devra pouvoir s'étendre et s'étudier en y associant le plus grand nombre de partenaires et de domaines. Pour ce faire, il pourrait être établie une liste des achats qui pourraient être mutualisés entre SDIS, CD ou autres collectivités.

➤ **Point à chiffrer au plan d'actions.**

• La formation

Qu'il s'agisse de formations à la gestion de crises des cadres ou à la prévention des risques, réalisables par le SDIS pour le Département, et de formations informatiques, au management ou aux marchés publics dans lesquels le Département accepterait des personnels du SDIS, des échanges de formations pourront être proposés à titre gratuit.

Les responsables formation des deux structures pourront bâtir aussi des formations communes. De plus, le SDIS ou le CD pourrait réfléchir à élaborer des formations communes (gestion de crises, management, informatique...) qui pourraient être ensuite proposées au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour prise en charge financière par ce dernier, notamment.

➤ **Point à chiffrer au plan d'actions.**

• L'organisation et l'entretien des Véhicules Légers et des camions

Cet axe est à étudier pour permettre des optimisations favorables aux deux entités.

➤ **Point à chiffrer au plan d'actions.**

• La communication

Des réunions de réflexion et de travail seront organisées entre les services du SDIS et ceux du Département pour examiner la faisabilité et les modalités d'une coopération entre les services Communication du SDIS et du Département dans le cadre d'actions communes, en particulier dans le cadre du développement du volontariat.

4. Mise en œuvre des axes de travail : un plan d'actions annuel

Un plan d'actions annuel visera à planifier avec précision les différentes actions nécessaires à la poursuite des objectifs de l'année portant sur le développement des axes de travail susvisés. La dimension humaine est essentielle à la réussite d'un plan d'actions. Il est nécessaire de prévoir des modalités concrètes de collaboration entre les différents acteurs. Une communication claire et transparente sur les motivations et le déroulement du plan d'actions devra être assurée par les 2 entités, à savoir le Département et le SDIS.

Cette phase consistera à envisager les actions à entreprendre et les organiser dans la démarche générale de coopération et de mutualisation prévue dans cadre du présent partenariat.

Ce plan d'actions sera formalisé sous forme de tableau et devra contenir les informations suivantes :

- ▶ Action à mener : il est nécessaire de commencer par des verbes d'action pour bien se représenter l'action à mener (exemples de verbes couramment utilisés : élaborer, construire, concevoir, présenter, définir, informer, développer, réaliser, produire, analyser, etc.) ;
- ▶ Responsable / Intervenants : inscrire le responsable de l'action, c'est-à-dire personne qui aura en charge de vérifier que l'action a bien été effectuée, ainsi que les différents intervenants qui participeront à cette action ;
- ▶ Moyens à utiliser : liste des différents moyens, matériels ou non pour mener à bien l'action (échanges, discussion, concertations, réunions d'information, documentation, feedback, résultats de questionnaires, recherche, formation, journée pédagogique, etc.) ;
- ▶ Date / Période de réalisation : définir avec précision des périodes durant lesquelles l'action devra être pleinement réalisée. Seules les actions régulières pourront donner lieu à des périodes plus étendues ;
- ▶ Critères de suivi / Produit de l'action : il correspond au livrable de l'action, c'est-à-dire à l'objet, matériel ou non, qui assure à la personne responsable la bonne conduite de l'action (exemple : rapport de réunion, feedback, liste des remarques, planning, liste des participants, résultats, document de synthèse, etc.).

Ainsi sera donc conjointement et annuellement élaboré un document simple, clair, opérationnel et au plus tard avant le 30 juin de chaque exercice.

Moment fort des processus de coopération et de mutualisation, le plan d'actions sera l'interface entre les phases d'analyse et de mise en œuvre des décisions. Il transforme les idées et les réflexions en éléments concrets, opérationnels. Son objectif est de définir, organiser, planifier et mettre en place l'ensemble des moyens pour atteindre les objectifs fixés.

Le temps annuel du dialogue de gestion sera mis à profit pour la mise à jour annuelle du plan d'actions.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT FINANCIER DU DEPARTEMENT ET DIALOGUE DE GESTION

Sans préjudice des dispositions de l'article L. 1424-35 du CGCT, l'objectif de montant de contribution financière annuelle du conseil départemental au fonctionnement du SDIS est fixé à 9 500 000 euros.

Les excédents de fonctionnement constatés au compte administratif de l'année "N" seront prioritairement reportés sur la section de fonctionnement de l'année "N+1". Ils pourront exceptionnellement être capitalisés sur la section d'investissement, notamment pour les investissements immobiliers spécifiques à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours.

Par ailleurs, il est convenu que la contribution financière du Département sera versée sur demande du SDIS, en fonction de ses stricts besoins de trésorerie en cours d'année et que le solde éventuel sera versé au plus tard fin décembre.

En particulier, un échange entre les services du SDIS et ceux du Département pour acter le montant du solde annuel aura lieu au 4^{ème} trimestre de chaque année. De plus, une rencontre annuelle entre les services du SDIS et ceux du Département sera formalisée en octobre de chaque année lors de la préparation du Document d'Orientations Budgétaires du SDIS pour échanger sur la réalisation et la prospective budgétaire du SDIS et en particulier suivre le plan d'actions.

Afin de permettre de s'adapter aux évolutions contextuelles de toutes natures (réglementaires, économiques, institutionnelles) qui pourraient apparaître au cours de la période couverte par la présente convention, le SDIS et le Département conviennent, lors de ce dialogue annuel, d'une évaluation conjointe du déroulement du plan d'actions adossé à la présente convention.

Dans le cadre du dialogue de gestion, les services des deux administrations se rapprochent pour échanger dans le cadre du cycle budgétaire, notamment sur :

- ▶ les réalisations (compte administratif),
- ▶ les prévisions (budget prévisionnel),
- ▶ les économies potentielles,
- ▶ les évolutions des dépenses subies par l'une ou l'autre entité.

Le SDIS transmettra au Département l'ensemble de ses données financières, et les administrations partageront leurs analyses respectives. Courant septembre de l'année en cours, le SDIS enverra au Département une prospective financière sur les deux sections (fonctionnement et investissement) réévaluée permettant d'établir, pour la fin de l'exercice en cours, le montant définitif de la contribution départementale et le Document d'Orientations Budgétaires.

Le versement dudit solde, le cas échéant, interviendra au vu, non seulement de la trésorerie, mais également des résultats anticipés du compte administratif connus de manière fiable, puisqu'intervenant au stade des opérations de clôture.

Les résultats devront veiller au maintien d'un excédent d'investissement par des rentrées nécessaires d'emprunt long terme lorsque son produit est prévu au budget.

L'étude du Compte Administratif permettra d'abonder le plan d'actions et la prospective.

L'excédent de fonctionnement, composé notamment de la contribution obligatoire du Département, a vocation à équilibrer le budget de fonctionnement de l'exercice suivant.

ARTICLE 6 - DOCUMENTS D'INFORMATION

1. Les documents d'information

Un rapport informatif, qui pourra être le rapport d'orientations budgétaires, devra être transmis au Département et fera état :

- des estimations de dépenses et de recettes prévues pour l'année à venir, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre du projet de service approuvé par le Conseil d'Administration du SDIS :
 - un accent particulier sera mis sur les dépenses de personnel qui représentent près de 80 % des dépenses de fonctionnement. Le rapport comprendra les prévisions de départ et de recrutement, l'évolution des coûts de formation ainsi que l'évaluation des mesures liées au développement du volontariat ;
 - le programme pluriannuel de l'investissement fera également l'objet d'une analyse particulière.
- des opérations nouvelles consécutives à des changements de réglementation.
- de l'actualisation des projections pluriannuelles tant en fonctionnement qu'en investissement, associées à un état d'avancement notamment pour les programmes relatifs aux bâtiments.
- de l'évolution et du suivi des mesures de mutualisation dont la mise en œuvre sera assurée conjointement par les deux collectivités.

Ce rapport, approuvé par le Conseil d'Administration du SDIS, sera transmis au Conseil Départemental avec la délibération liée, avant le 1^{er} janvier de l'année concernée.

2. Les documents budgétaires

Le SDIS transmettra au Conseil Départemental les rapports présentés au Conseil d'Administration du SDIS relatifs au Budget Primitif et au Compte Administratif après chaque délibération.

ARTICLE 7 - LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le Tribunal Administratif de Limoges.

Fait en deux exemplaires originaux, à Tulle, le _____

Pour le Conseil Départemental
de la Corrèze,

Pascal COSTE

Pour le Service Départemental
d'Incendie et de Secours de la Corrèze,


Jean-Jacques LAUGA

PIECES JOINTES

- Annexe 1 : budget prévisionnel - section fonctionnement
- Annexe 2 : budget prévisionnel - section investissement
- Annexe 3 : plan bâtiment basé sur une projection à 4 ans
- Annexe 4 : plan matériel roulant

BUDGET PREVISIONNEL FONCTIONNEMENT SDIS 19 DE 2018 A 2020

ANNEXE 1

CHAPITRES	BUDGETS REALISES OU EN COURS DE REALISATION					BUDGETS PREVISIONNELS					
	CA 2016	% réalisation 2016	BP 2017	Total 2017	Projet CA 2017	% réalisation 2017	BP 2018	Variation de BP 2018 à BP 2019	BP 2019	Variation de BP 2019 à BP 2020	BP 2020
DEPENSES											
011 - Charges à caractère général	3 183 598,98	87,32%	3 511 128,56	3 911 128,56	3 333 100,00	94,96%	3 369 764,10	1,10%	3 406 831,51	1,10%	3 444 306,65
012 - Charges de personnel et frais assimilés	14 127 850,23	96,36%	14 189 500,00	14 652 500,00	14 110 900,00	96,33%	14 487 942,80	1,20%	14 687 930,56	1,20%	14 879 922,23
ETP + COS					10 790 900,00		11 170 390,80	1,20%	11 304 435,49	1,20%	11 440 088,72
Indemnités SPV					2 289 000,00		2 314 179,00	1,10%	2 339 634,97	1,10%	2 365 370,99
disponibilités SPV					600 000,00		606 600,00	1,10%	613 272,60	1,10%	620 018,60
NPFR					60 000,00		50 000,00		80 000,00		100 000,00
Allocation vétérinaire Allocation fidéité					325 000,00		328 575,00	1,10%	332 189,33	1,10%	335 843,41
MEDECINE					18 000,00		18 198,00	1,10%	18 398,18	1,10%	18 600,56
Capital adécés					28 000,00		0,00		0,00		0,00
65 - Autres charges de gestion courante	180 545,43	95,68%	184 200,00	184 200,00	178 150,00	98,51%	180 109,65	1,10%	180 109,65	-0,92%	180 109,65
66 - Charges financières	296 820,46	97,32%	310 000,00	310 000,00	412 000,00	132,90%	255 000,00	7,84%	275 000,00	7,27%	295 000,00
67 - Charges exceptionnelles	441,20	22,06%	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00%	2 000,00	0,00%	2 000,00	0,00%	2 000,00
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 331 975,07	109,41%	2 380 000,00	2 380 000,00	2 465 000,00	103,57%	2 415 000,00	4,76%	2 530 000,00	5,14%	2 660 000,00
Provision PFR					30 000,00		30 000,00		30 000,00		30 000,00
Chap 022 - Dépenses imprévues		0,00%	20 000,00	335 122,48		0,00%	20 000,00	0,00%	20 000,00	0,00%	20 000,00
Chap 023 - Virement à la section d'investissement											
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 121 236,37	95,20%	23 596 828,56	21 374 951,04	20 529 150,00	95,94%	20 759 816,95	0,51%	21 131 871,72	0,51%	21 511 338,53
RECETTES											
013 - A-Ténuations de charges	8 248,08	63,45%	27 000,00	27 000,00	78 300,00	290,00%	86 000,00	0,00%	86 000,00	0,00%	86 000,00
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	624 383,72	114,99%	515 000,00	515 000,00	645 000,00	117,48%	618 000,00	1,10%	621 765,00	1,10%	628 604,42
74 - Participations des Départements	9 449 000,00	95,94%	9 849 000,00	9 849 000,00	9 849 000,00	100,00%	9 449 000,00	0,00%	9 449 000,00	0,00%	9 449 000,00
74 - Participations des Communes et EPCI	9 460 973,81	100,00%	9 467 828,56	9 467 828,56	9 467 828,56	100,00%	9 472 952,23	0,00%	9 472 952,23	0,00%	9 472 952,23
75 - Autres produits de gestion courante	47 936,50	149,80%	57 000,00	57 000,00	55 900,00	98,07%	52 000,00	0,00%	52 000,00	-6,98%	52 000,00
76 - Produits financiers	78 890,56	95,05%	100 000,00	100 000,00	75 000,00	75,00%	77 000,00	-9,09%	70 000,00	-6,67%	74 000,00
77 - Produits exceptionnels	91 410,21	914,10%	6 000,00	6 000,00	240 300,00	3788,33%	6 000,00	0,00%	6 000,00	-97,90%	6 000,00
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	600 691,15	99,12%	575 000,00	575 000,00	515 100,00	89,58%	543 200,00	13,25%	615 200,00	19,43%	625 200,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 361 534,03	98,86%	20 596 828,56	20 596 828,56	20 926 428,56	101,34%	20 301 152,23	0,35%	20 372 917,23	0,10%	20 393 756,65
RESULTAT DE L'EXERCICE avec Contribution CD19 en totalité sur 2017	240 297,66			397 278,56 (1)			-458 664,32		-758 954,49		-1 117 581,89
RESULTATS ANTERIEURS CUMALES	778 122,48			778 122,48			319 458,16		-439 496,33		-1 557 078,22

(1) prévision d'excédent fin 2017 avant ajustement contribution CD19

BUDGET PREVISIONNEL INVESTISSEMENT SDIS 19 DE 2018 A 2020 - ANNEXE 2

Article	Libellé	BP 2017	PROJET BP 2018	PROJET BP 2019	PROJET BP 2020
DEPENSES					
1641	Emprunts en euros	953 000,00	1 110 000,00	1 268 000,00	1 453 000,00
16441	Emprunts avec ligne de trésorerie-Op. s/l'emprunt				
16449	Emprunts avec ligne de trésorerie-Op. s/ligne de trésorerie				
165	(titres) et cautionnements reçus				
	16 - Emprunts et dettes assimilées	953 000,00	1 110 000,00	1 268 000,00	1 453 000,00
2001	Concessions et droits similaires, brevets, brevets, marques	72 000,00	94 000,00	50 000,00	50 000,00
	20 - Immobilisations incorporelles	72 000,00	94 000,00	50 000,00	50 000,00
20411	Subventions d'équipement aux organismes publics-États, régions, départements		0,00	0,00	0,00
20412	Subventions d'équipement aux organismes publics-Établissements et installations		0,00	0,00	0,00
	204 - Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains				
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes				
2128	Autres agencements et aménagements	10 000,00	10 000,00	5 000,00	5 000,00
2131	Réseaux de transmission	94 000,00	83 000,00	170 000,00	170 000,00
2132	Réseaux d'alerte	140 000,00	35 000,00	20 000,00	20 000,00
2133	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 035 000,00	942 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2134	Matériel non mobile d'incendie et de secours	345 000,00	172 740,00	180 000,00	180 000,00
2135	Autres matériels d'incendie et de secours	105 000,00	93 800,00	100 000,00	100 000,00
2136	Autres matériels et outillage technique	72 000,00	116 400,00	20 000,00	20 000,00
2137	CIS mis à disposition				
2181	Installations générales, agencements et aménagements				
2183	Matériel informatique	118 000,00	259 000,00	280 000,00	280 000,00
2184	Matériel de bureaux et mobilier	10 000,00	55 400,00	20 000,00	20 000,00
2188	Autres matériels	34 800,00	18 000,00	20 000,00	20 000,00
	21 - Immobilisations corporelles	1 584 000,00	1 785 440,00	1 750 000,00	1 750 000,00
231011	Bâtiments administratifs - Travaux	2 057 000,00	80 000,00	5 000,00	10 000,00
231012	Centres d'incendie et de secours - Travaux	1 445 000,00	1 840 000,00	2 260 000,00	1 860 000,00
231013	Autres bâtiments publics - Travaux	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
231061	Matériel mobile d'incendie et de secours - Travaux	22 000,00	46 000,00	15 000,00	15 000,00
	23 - Immobilisations en cours	3 729 000,00	1 937 000,00	2 285 000,00	1 890 000,00
27634	Autres créances immobilisées sur les EPCI	1 200 000,00	1 200 000,00		
27635	Autres créances immobilisées sur les EPCI		0,00		
	27 - Autres immobilisations financières	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	0,00
13911	Subventions d'équipement de l'Etat transférées au compte de résultat	39 000,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
13912	Subventions d'équipement des Régions transférées au compte de résultat	3 000,00			
13914	Subventions d'équipement des communes transférées au compte de résultat	89 000,00	89 000,00	89 000,00	104 000,00
13916	Subventions d'équipement des EPCI transférées au compte de résultat	9 000,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
13918	Subventions d'équipement des autres établissements transférées au compte de résultat	6 000,00	200,00	200,00	200,00
13931	FAI des SDIS transférés au compte de résultat	33 000,00			
192	Différences sur immobilisations				
198	Autres plus-values de réajustement	396 000,00	405 000,00	478 000,00	473 000,00
	Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	576 000,00	643 200,00	616 200,00	625 200,00
	TOTAL DES DEPENSES	8 602 000,00	6 766 640,00	6 000 200,00	5 803 200,00
RECETTES					
10000	P. I. V. A.	265 000,00	716 300,00	559 000,00	629 000,00
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	265 000,00	716 300,00	559 000,00	629 000,00
1311	Subventions d'équipement de l'Etat				
1312	Subventions d'équipement des régions				
1314	Subventions d'équipement des communes	1 310 000,00	1 309 000,00		
1316	Subventions d'équipement des EPCI				
1318	Subventions d'équipement des autres établissements				
1324	Subventions d'équipement non transférables des communes				
1325	Subventions d'équipement non transférables des EPCI				
1331	Fonds d'Aide à l'Investissement des SDIS				
	13 - Subventions d'équipement	1 310 000,00	1 309 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 417 000,00	2 081 240,00	2 680 200,00	2 206 200,00
16441	Emprunts avec ligne de trésorerie-Op. s/ligne de trésorerie				
165	(titres) et cautionnements reçus				
	16 - Emprunts et dettes assimilées	4 417 000,00	2 081 240,00	2 680 200,00	2 206 200,00
27634	Créances sur les communes	214 000,00	212 000,00	219 000,00	219 000,00
27635	Créances sur les EPCI	16 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
	27 - Autres immobilisations financières	230 000,00	225 000,00	232 000,00	232 000,00
192	Différences sur immobilisations				
21361	Matériel mobile d'incendie et de secours				
21368	Autres matériels				
231312	Centres d'incendie et de secours - Travaux				
260412	Amortissement des subventions d'équipement aux organismes publics-États, régions, départements	6 000,00	6 000,00	2 530 000,00	2 660 000,00
26051	Amortissement des concessions et droits similaires, brevets, marques	30 000,00	44 000,00		
26121	Amortissement des plantations	3 000,00	3 000,00		
26126	Amortissement des autres agencements et aménagements de terrains	4 000,00	5 000,00		
261311	Amortissement des bâtiments administratifs	77 000,00	77 000,00		
261312	Amortissement des Centres d'incendie et de secours	358 000,00	168 000,00		
261316	Amortissement des autres bâtiments	58 000,00	58 000,00		
261331	Amortissement des réseaux de transmission	802 000,00	280 000,00		
261332	Amortissement des réseaux d'alerte	13 000,00	18 000,00		
261361	Amortissement du matériel mobile d'incendie et de secours	1 116 000,00	1 180 000,00		
261362	Amortissement du matériel non mobile d'incendie et de secours	204 000,00	200 000,00		
261368	Amortissement d'autre matériel d'incendie et de secours	110 000,00	112 000,00		
261378	Amortissement d'autre matériel et outillage technique	27 000,00	32 000,00		
2617312	Amortissement des CIS mis à disposition	46 000,00	46 000,00		
26181	Amortissement des installations générales, agencements	1 000,00	1 000,00		
26183	Amortissement du matériel informatique	66 000,00	64 000,00		
26184	Amortissement du matériel de bureaux et mobilier	26 000,00	28 000,00		
26188	Amortissement des autres matériels	11 000,00	11 000,00		
	Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 380 000,00	2 418 000,00	2 830 000,00	2 660 000,00
	Chap 021 - Virement de la section de fonctionnement				
	Chap 024 - Produits des cessions des immobilisations				
	1066 - Excédents de fonctionnement capitalisés				
	TOTAL DES RECETTES	8 602 000,00	6 766 640,00	6 000 200,00	5 803 200,00
	SOLDE EXERCICE (RECETTES - DEPENSES)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Ligne 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				
	RESULTAT D'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00

PLAN BATIMENTAIRE 2018-2021

ANNEXE 3

	Pour mémoire 2017 délib 2016	2018	2019	2020	2021
Opérations cofinancées	1 511 000,00 €	1 687 000,00 €	2 200 000,00 €	1 700 000,00 €	1 500 000,00 €
Eygurands	816 000,00 €	812 000,00 €			
Treignac (450 000 + 30 000 € fondations spéciales (25k€ HT)	500 000,00 €	480 000,00 €			
Beaulieu		100 000,00 €	1 050 000,00 €		
Argentat (neuf)				100 000,00 €	1 500 000,00 €
Allouzac (réfection toiture)	110 000,00 €	110 000,00 €			
Meysac (réfection toiture)	85 000,00 €	85 000,00 €			
Danzenac			100 000,00 €	1 050 000,00 €	
Sailhac (étanchéité toiture)					
Pompadour (CIS neuf)		100 000,00 €	1 000 000,00 €		
Lubersac (réhabilitation)			50 000,00 €	550 000,00 €	
Opérations non cofinancées	2 196 000,00 €	238 000,00 €	70 000,00 €	178 000,00 €	272 000,00 €
DDSIIS-Logistique	2 040 000,00 €				
DDSIIS travaux d'accessibilité	12 000,00 €				
DDSIIS (peinture réfectoire)				10 000,00 €	
Batiment formation travaux d'accessibilité		30 000,00 €			
Gymnase travaux d'accessibilité		40 000,00 €			
Tulle travaux d'accessibilité		7 000,00 €			
Entretien de la direction départementale	5 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €
Entretien des logements de Brive	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Brive travaux d'accessibilité		12 000,00 €			
Soursac (rénovation intérieure)					
Chambouive (62 000 € = étanchéité 2019 rénovation intérieure + portes 2021)		24 000,00 €			40 000,00 €
Saint Angel (83 000 € = portes 2018 + rénovation intérieure 2021)		15 000,00 €			68 000,00 €
Saint Privat (étanchéité toiture standard)	6 000,00 €				
Saint Privat (rénovation logement)	23 000,00 €				
Meysac (remplacement menuiseries)		35 000,00 €			
Egletons (réfection étanchéité)					50 000,00 €
Payrelevalde (réfection toiture)					13 000,00 €
Port les Orgues (réfection toiture)					31 000,00 €
Egletons (réfection façades)				30 000,00 €	
Le Lonzac (Réalisation de vestiaires + enduits extérieurs + bardage + rénovation intérieure) Avec extension 87 000 € ou sans extension 67 000 €				70 000,00 €	
Neuvic (rénovation intérieur)					
Opérations non programmables	105 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL GENERAL	3 707 000,00 €	1 925 000,00 €	2 270 000,00 €	1 878 000,00 €	1 772 000,00 €

PLAN MATERIEL ROULANT

Ce plan n'est que prévisionnel, il pourra et même très certainement il évoluera dès l'année prochaine.

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
BEA	0 0€	0 0€	0 0€	0 0€	0 0€	0
CCF	0 0€	0 0€	0 0€	0 0€	0 0€	0
CCGC	0 0€	0 0€	0 0€	0 0€	0 0€	0
CCR/CCFA	0 0€	1 230 000 €	0 0€	1 230 000 €	2 460 000 €	4
CTU	0 0€	3 105 000 €	2 70 000 €	4 140 000 €	3 105 000 €	12
EPA	1 600 000 €	0 0€	1 600 000 €	0 0€	0 0€	2
FPT	0 0€	1 230 000 €	0 0€	1 230 000 €	0 0€	2
FTPSR	0 0€	0 0€	0 0€	0 0€	0 0€	0
FPTL	0 0€	0 0€	0 0€	1 0€	0 0€	1
VL/VID	2 36 000 €	5 90 000,00 €	7 126 000,00 €	6 108 000,00 €	7 126 000,00 €	27
VLTT	3 66 000 €	2 44 000 €	3 66 000 €	3 66 000 €	3 66 000 €	14
VPC	0 0€	0 0€	0 0€	0 0€	0 0€	0
VSAV	3 240 000 €	4 320 000 €	3 240 000 €	3 240 000 €	4 320 000 €	17
VSR	0 0€	0 0€	0 0€	0 0€	0 0€	0
VTP	0 0€	0 0€	1 25 000 €	0 0€	0 0€	1

Coût annuel 942 000 € 1 019 000 € 1 127 000 € 1 014 000 € 1 077 000 €



Les engins spéciaux ne sont pas pris en compte alors qu'il conviendra de les renouveler

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT POUR L'EXERCICE 2018

RAPPORT

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de Décision Modificative N° 1 pour l'exercice 2018.

Je rappelle que le vote du Budget Primitif est intervenu à la séance plénière du 13 avril dernier. Les prévisions étant, comme sur les 3 derniers exercices, précises et au plus près des besoins, il s'agit donc de la première et seule étape modificative de l'année.

Ainsi, la modification du budget qui vous est présentée consiste en un ultime ajustement comptable de fin d'exercice portant sur un ensemble de mouvements réels et d'ordre de faible ampleur.

Ce document modificatif est donc comme une décision de réajustements de crédits qui a les caractéristiques suivantes :

1 - le montant des recettes réelles d'investissement augmente de manière très faible de 91 340,86 € (+ 0,20 %) pour les porter à 46,49 M€ (*hors emprunt revolving*).

2 - le montant des dépenses réelles d'investissement augmente aussi de 91 340,86 € (+ 0,09 %) avec des ajustements entre chapitres uniquement. Son nouveau montant est de 104,707 M€ (*hors emprunt revolving*).

3 - le montant des recettes réelles de fonctionnement augmente de 467 180,33 € (soit + 0,15 %) pour se fixer à 306,365 M€.

4 - le montant des dépenses réelles de fonctionnement est modifié du même montant 467 180,33 € (soit + 0,19 %) pour atteindre un montant total de 248,146 M€.

5 - des régularisations d'écritures d'ordre pour 711 583,88 € sont également prévues en recettes et en dépenses d'investissement.

Le projet de DM1 modifie de la façon suivante les crédits budgétaires de dépenses et de recettes, exprimés en mouvements réels.

BALANCE BUDGETAIRE DM1 2018

MOUVEMENTS REELS *

RECETTES	VOTE BP	Projet	TOTAL
Mouvements réels	2018	DM1 2018	2018
	€	€	€
FONCTIONNEMENT	305 897 295,46	467 180,33	306 364 475,79
<i>Dont excédent reporté</i>	28 721 886,91	41 642,13	28 763 529,04
	305 897 295,46	467 180,33	306 364 475,79
INVESTISSEMENT	46 397 672,00	91 340,86	46 489 012,86
<i>Dont Reste à Réaliser</i>	240 000,00		240 000,00
<i>Dont Affectation Résultat</i>	8 203 195,00	186,57	8 203 381,57
	46 397 672,00	91 340,86	46 489 012,86
TOTAL Réel	352 294 967,46	558 521,19	352 853 488,65

DEPENSES	VOTE BP	Projet	TOTAL
Mouvements réels	2018	DM1 2018	2018
	€	€	€
FONCTIONNEMENT	247 679 205,55	467 180,33	248 146 385,88
<i>Dont Reste à réaliser</i>	0,00	0,00	0,00
	247 679 205,55	467 180,33	248 146 385,88
INVESTISSEMENT	104 615 761,91	91 340,86	104 707 102,77
<i>Dont Reste à Réaliser</i>	31 218,00		31 218,00
<i>Dont Déficit</i>	8 411 977,00	22 682,57	8 434 659,57
	104 615 761,91	91 340,86	104 707 102,77
TOTAL Réel	352 294 967,46	558 521,19	352 853 488,65

* hors emprunt revolving = en dépenses d'investissement et recettes d'investissement réel, soit 20 221 000 € en 2018

Au final, cette DM1 porte sur des mouvements de + 558 521,19 € en opérations réelles sur les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que de + 711 583,88 € en opérations d'ordre sur la section d'investissement, soit + 1 270 105,07 € au total.

1. MOUVEMENTS REELS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - 1 Les recettes

L'augmentation proposée s'élève à 467 180,33 € et porte l'inscription globale des recettes réelles de fonctionnement à 306 364 475,79 € soit + 0,15 %.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
PROGRAMMES	DESIGNATION	Chapitre	DM1 2018 : CREDITS NOUVEAUX
	CELLULE TRES HAUT DEBIT		-3 500,00
FON72001P018	NUMERIQUE	937	-3 500,00
	TOTAL :		-3 500,00
DIRECTION GENERALE			
	BUDGET COMPTABILITE		168 919,22
FON92017P072	SYMA - RETRAIT CD19 (Pays de Tulle + A89)	939	112 649,33
	SYMA - RETRAIT CD19 (Portes de la Corrèze)	002	41 642,13
FON92017P069	FUSION LDA/QUALYSE	939	37 640,76
FON02017P001	FCTVA	942	-18 072,00
FON01998P075	IMPOSITION INDIRECTE Attribution fonds de solidarité	941	-4 941,00
	TOTAL :		168 919,22
COHESION TERRITORIALE			
	SYSTEMES D'INFORMATION		14 150,00
FON02017P018	TELEPHONIE	930	1 500,00
FON02017P016	ACQUISITION DES SYSTEMES D'INFORMATION	930	150,00
FON02017P017	MAINTENANCE DES SYSTEMES D'INFORMATION	930	12 500,00
	BÂTIMENTS		42 980,00
FON02006P040	DOTATIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT EN MOYENS GENERAUX	Divers chapitres	42 980,00
	TOTAL :		57 130,00
COHESION SOCIALE			
	AUTONOMIE		-175 000,00
FON52017P028	CONVENTION CNSA SECTION IV - 2017-2019	935	-175 000,00
	INSERTION		-9 368,89
FON52000P082	PACTE TERRITORIAL D'INSERTION (PTI)	9356	-9 368,89
	AIDE SOCIALE ENFANCE		432 000,00
FON51998P108	PLACEMENT FAMILIAL	935	432 000,00
	ARCHIVES DEPARTEMENTALES		-3 000,00
FON31998P038	MEMOIRE DU DEPARTEMENT	933	-3 000,00
	TOTAL :		244 631,11
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :			467 180,33

1-1-1 les recettes en augmentation

- Le service Aide Sociale à l'Enfance de la Direction de l'Action Sociale, Famille Insertion a reçu la notification d'une recette attribuée par l'État au titre des MNA (Mineurs Non Accompagnés) qui permet une inscription de 432 000 €. A noter qu'à ce titre, le besoin complémentaire en dépenses est nettement supérieur à ce montant.

- Le service Budget-Comptabilité de la Direction des Finances est impacté par 3 recettes supplémentaires pour un total de **191 932,22 €** :
 - L'application de la loi NOTRe (août 2015) a donné lieu à la dissolution du SYMA DU PAYS DE TULLE, et au retrait du Département du SYMA A89. Les protocoles d'accord, approuvés par décisions de la Commission Permanente des 21 décembre 2017 (rapport n° 2-02) et 23 mars 2018 (rapport n° 2-01) permettent d'inscrire un total de recettes complémentaires de **112 649,33 €** sur cette section, soit respectivement 106 882,15 € pour le SYMA DU PAYS DE TULLE et 5 767,18 € pour le SYMA A89 ;
 - Le protocole d'accord faisant suite à la dissolution du SYMA PORTES DE CORREZE, approuvé par décision de la Commission Permanente du 21 décembre 2017 (rapport n° 2-01) permet d'inscrire un montant complémentaire de **41 642,13 €** ;
 - Par ailleurs, la dissolution du Budget Annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses au 31 décembre 2017, (rapport du Conseil Départemental n° 201 du 10 novembre 2017) a donné lieu à plusieurs écritures comptables de régularisation sur cet exercice et un encaissement de recettes de **37 640,76 €**.

- La Direction de la Modernisation et Moyens propose un complément de 57 130 € décomposé ainsi :
 - Bâtiments : des encaissements de loyers perçus en attente de ventes de gendarmeries et non prévues au Budget Primitif 2018 ont conduit à une recette supérieure de **42 980 €**.
 - Systèmes d'information : encaissement de diverses recettes liées principalement au remboursement de la téléphonie du Centre Départemental de l'Enfance (CDE) ainsi que l'application de pénalités sur marchés pour **14 150 €**.

1-1-2 les recettes en diminution

- La participation concernant la convention avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a été inscrite lors du Budget Primitif 2018 au montant de 700 000 €. Or, suite à notification et au vu des justificatifs demandés, il apparaît qu'un montant de **175 000 €** doit être restitué à cette étape budgétaire par la Direction de l'Autonomie.

- La Direction des Finances est également impactée par un réajustement de la recette relative au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) en fonctionnement. En effet, l'éligibilité au FCTVA a été élargie aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie par la loi de Finances 2016. La prévision au titre 2018 de 288 000 € a été sur évaluée de **18 072 €**.
Par ailleurs, la notification relative au prélèvement du Fonds de Solidarité amène à un réajustement de crédit de paiement de **- 4 941 €**.

Pour les autres directions/services, des régularisations sont proposées :

- Un ajustement de la recette relative au Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) de **9 368,89 €** est proposé suite à la réception de la notification par le service Insertion de la Direction de l'Action Sociale, Famille Insertion.
- Cellule Très Haut Débit : **3 500 €** correspondant au loyer ne pourront pas être encaissés suite à la dissolution de Cybercorrèze.
- Un montant de **3 000 €** est rendu par la Direction des Archives Départementales suite à notification d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). En effet, la subvention perçue pour la mission du centenaire de la première guerre et dans le cadre du jeu pédagogique "Des Corrèziens et des tranchées" s'est élevée à 1 000 €.

1 - 2 Les dépenses

Les mouvements réels proposés modifient ces dépenses de 467 180,33 € pour les établir à 248 146 385,88 €, soit une légère augmentation de 0,19 %.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
PROGRAMMES	DESIGNATION	Chapitre	DM1 2018 : CREDITS NOUVEAUX
	CELLULE TRES HAUT DEBIT		-90 000,00
FON92016P048	CYBERCORREZE	937	-90 000,00
	TOTAL :		-90 000,00
DIRECTION GENERALE			
	RESSOURCES HUMAINES		0,00
FON02016P001	PROGRAMME DRH (ajustements entre chapitres)	934	50 000,00
		935	128 300,00
		9356	116 300,00
		936	-294 600,00
	BUDGET COMPTABILITE		246 230,33
FON01998P075	IMPOSITION INDIRECTE-Prélèvement fonds de solidarité	941	-24 019,00
FON01998P067	FRAIS FINANCIERS : INTERETS LT, SWAPS,...	943	-89 750,67
FON01998P065	REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT	943	-200 000,00
FON92009P017	PROVISIONS COMPTABLES	945	520 000,00
FON52014P037	GIP FSE : DISSOLUTION	935	40 000,00
	TOTAL :		246 230,33
COHESION TERRITORIALE			
	ROUTES		-520 000,00
FON62017P067	GESTION DES STOCKS	936	-520 000,00
	TOTAL :		-520 000,00
COHESION SOCIALE			
	PMI SANTE		0,00
FON42016P005	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	934	5 000,00
FON52009P046	ACTIONS EN FAVEUR ENFANCE	935	-5 000,00
	AIDE SOCIALE A L'ENFANCE		830 950,00
FON51998P108	PLACEMENT FAMILIAL ENFANTS ET ADOLESCENTS	935	666 000,00
FON51998P109	ETS ENFANTS ET ADOLESCENTS	935	164 950,00
	TOTAL :		830 950,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :			467 180,33

1-2-1 Les principaux postes de crédits excédentaires

- Au titre de la Direction des Routes, et notamment sur la gestion des stocks du service Maintenance et Matériel, il est apparu après le vote du BP 2018 que, suite à l'intégration du budget annexe du Parc Routier Départemental dans le budget principal, une erreur matérielle a été constatée, à savoir l'inscription en double des stocks, d'où la régularisation de cette double inscription lors de la présente DM, soit un montant de 520 000 €.
- Un montant de 200 000 € peut être dégagé au titre des intérêts à l'échéance (annuité de l'emprunt) du remboursement de l'emprunt. En effet, les taux variables TAM et Euribor sont restés négatifs sur cet exercice et ont permis de réaliser des économies. De plus, comme vous le savez, le taux du livret A est resté fixé à un taux historiquement bas de 0,75 %. Ces éléments permettent aussi une économie complémentaire de 89 750,67 € sur les intérêts de la ligne de trésorerie.

- La Cellule Très Haut Débit ne versera pas la subvention de fonctionnement annuelle de **90 000 €** suite à la dissolution de l'association CYBERCORREZE.
- Enfin, la notification relative à l'attribution du Fonds de Solidarité nécessite un réajustement de crédit de paiement de **24 019 €**.
Pour information, ce Fonds de Solidarité intervenant en dépenses et recettes se présente ainsi pour 2018 :

		VOTE BP	NOTIFIE	ECART NOTIFIE /BP
Dépense	Prélèvement Fonds de Solidarité	1 567 000,00	1 542 981,00	-24 019,00
Recette	Attribution Fonds de Solidarité	1 040 000,00	1 035 059,00	-4 941,00
CONTRIBUTION		527 000,00	507 922,00	-19 078,00

1-2-2 Les besoins de crédits supplémentaires

- Une provision pour risques de **520 000 €** est constituée pour faire face à divers contentieux.
- Une inscription de **40 000 €** est nécessaire suite à la dissolution du GIP FSE pour la prise en charge de 50% du déficit constaté à la clôture de la structure. Les 50% restants sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération de Brive, comme précisé dans le rapport dédié approuvé par la Commission Permanente du 21 septembre dernier (rapport n° 1-17).
- Au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, un besoin de crédits de paiement de **830 950 €** est nécessaire.
 - ✓ Sur le programme relatif au placement familial enfants et adolescents, le besoin est de **666 000 €**.

D'une part, la hausse de la masse salariale des assistants familiaux a été insuffisamment prévue lors du vote du Budget Primitif 2018.

En outre, le service constate une hausse globale du nombre de journée de placements et un accroissement du nombre de MNA pris en charge par le Dispositif Placement Familial (DPF). Pour exemple, 61 DPF ont eu lieu sur les 9 premiers mois de 2018 alors que 20 DPF ont été effectués l'an dernier. Pour ce point, c'est un besoin de 525 000 €.

D'autre part, les mesures dites "375-2 avec hébergement", c'est-à-dire les décisions judiciaires de suivi des jeunes, au sein de leur famille, mais permettant leur prise en charge temporaire (hébergement) par le Dispositif de Placement Familial, ont été fortement utilisées par les Juges des Enfants en Corrèze. Cette hausse a impacté le nombre de journées réalisées par le DPF.

- ✓ Sur le programme relatif aux établissements enfants et adolescents, le montant des crédits de paiement est de **164 950 €** :

Depuis le mois d'octobre 2017, le service réalise les mises à l'abri des MNA en période d'évaluation soit à l'hôtel, soit sur des dispositifs spécifiques (convention de location de 10 places à l'ADAPEI). Le besoin est anticipé sur la base d'un maintien du flux d'arrivées à un niveau similaire à celui constaté sur les derniers mois.

- ✓- Enfin, le Centre Départemental de l'Enfance a fait une demande de réajustement de sa dotation globale de + **57 000 €** pour la porter à 1 717 000 € afin de faire face à l'absence de recettes extérieures notamment (voir rapport dédié n° 104).

1 - 3 L'impact financier de ces propositions sur les volumes de crédits par chapitre de la nomenclature comptable

A noter que, le budget étant voté par fonction, on note le redéploiement de crédits de paiement entre chapitres afin d'ajuster au plus près les besoins. Les impacts de la DM liés principalement à la Direction des Ressources Humaines et au service PMI Santé de la Direction Action Sociale Famille Insertion flèchent différents chapitres budgétaires.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES ET D'ORDRE

Libellé	Description	CP Voté BP	DM1 2018 CP Prévus
002	Résultat de fonctionnement reporté	28 721 886,91	41 642,13
930	SERVICES GENERAUX	3 621 800,00	7 269,00
931	SECURITE	918 130,00	56 621,00
932	ENSEIGNEMENT	800 000,00	-
933	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	391 000,00	- 6 900,00
934	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	40 000,00	-
935	ACTION SOCIALE (Hors RMI et hors APA)	19 196 900,00	258 100,00
9354	REVENU MINIMUM D'INSERTION	-	-
9355	PERSONNES DEPENDANTES (APA)	11 590 000,00	-
9356	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	11 838 698,00	- 9 368,89
936	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	1 541 300,55	229,00
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	1 040 070,00	- 3 464,00
938	TRANSPORTS	326 756,00	-
939	DEVELOPPEMENT	19 061,56	146 065,09
940	Impositions directes	102 528 988,00	-
941	Autres impôts et taxes	57 367 551,44	- 4 941,00
942	Dotations et participations	65 955 153,00	- 18 072,00
943	Opérations financières	-	-
946	Transfert entre les sections	5 553 500,00	-
Total		311 450 795,46	467 180,33

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES ET D'ORDRE

Libellé	Description	CP Voté BP	DM1 2018 CP Prévus
930	SERVICES GENERAUX	17 089 020,00	-
931	SECURITE	10 160 000,00	-
932	ENSEIGNEMENT	13 963 940,00	-
933	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	7 628 980,00	-
934	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	1 841 800,00	55 000,00
935	ACTION SOCIALE (Hors RMI et hors APA)	96 156 905,00	994 250,00
9354	REVENU MINIMUM D'INSERTION	-	-
9355	PERSONNES DEPENDANTES (APA)	30 500 000,00	-
9356	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	19 646 000,00	116 300,00
936	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	21 513 200,55	- 814 600,00
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	3 609 610,00	- 90 000,00
938	TRANSPORTS	6 106 509,00	-
939	DEVELOPPEMENT	4 503 951,00	-
941	Autres impôts et taxes	1 567 000,00	- 24 019,00
943	Opérations financières	9 345 400,00	- 289 750,67
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	254 230,00	-
945	Provisions et autres opérations mixtes	542 660,00	520 000,00
946	Transfert entre les sections	36 379 500,00	-
952	DEPENSES IMPREVUES	3 250 000,00	-
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	27 392 089,91	-
Total		311 450 795,46	467 180,33

2. MOUVEMENTS REELS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2 - 1 Les recettes : les recettes réelles d'investissement augmentent de 91 340,86 € portant ainsi le total à 46 489 012,86 €, soit + 0,20 % (hors emprunt revolving de 20,221 M€), décomposés ainsi :

- 13,285 M€ de subventions et participations reçues,
- 25 M€ d'emprunt,
- 8,203 M€ d'affectation de résultat,

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
PROGRAMMES	DESIGNATION	Chapitre	DM1 2018 : CREDITS NOUVEAUX
DIRECTION GENERALE			
	BUDGET COMPTABILITE		571 340,86
FON32016P069	ECRIURE REGULARISATION STOCK SARRAN	923	186,57
FON02017P001	FCTVA	922	571 154,29
	TOTAL :		571 340,86
COHESION TERRITORIALE			
	SYSTEMES D'INFORMATION		-480 000,00
FON22016P030	PLAN NUMERIQUE	902	-480 000,00
	TOTAL :		-480 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :			91 340,86

2-1-1 Les recettes en augmentation

- La notification reçue suite à la déclaration des dépenses 2017 réalisées en investissement permet à la Direction des Finances d'encaisser une recette complémentaire de **571 154,29 €** pour le FCTVA.
- Un complément de **186,57 €** concerne une écriture de régularisation des stocks du musée du Président à Sarran suite à une erreur de prise en charge de la paierie départementale sur les exercices antérieurs.

2-1-2 Les recettes en diminution

- Une régularisation de l'inscription budgétaire 2018 prévue au Budget Primitif pour le Plan numérique des collèges est nécessaire pour un montant de **480 000 €**. En effet, l'engagement de l'État sur le versement de 2 ans ne peut pas être honoré dans le cadre de la recette de l'État relative aux tablettes numériques des collégiens. Ainsi, l'inscription au budget d'une seule année de dotation et non pas de 2 au titre de 2018 doit être régularisée par le service Systèmes d'Information.

2 - 2 Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement augmentent très faiblement, + 91 340,86 €, portant ainsi le total à 104 707 102,77 €, (hors emprunt revolving de 20,221 M€), soit + 0,09 % :

- 64,15 M€ de dépenses d'équipement,
- 32,14 M€ de remboursement du capital de la dette,
- 8,412 M€ de déficit d'investissement reporté.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
PROGRAMMES	DESIGNATION	Chapitre	DM1 2018 : CREDITS NOUVEAUX
	CELLULE TRES HAUT DEBIT		-100 000,00
FON92016P057	COUVERTURE TELEPHONIE MOBILE SITES PRIORITAIRES	907	-100 000,00
FON7 2017P007	AMENAGEMENT NUMERIQUE 100% FIBRE 2021	Divers chapitres	0,00
	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE		-200 000,00
FON92016P067	ATTRACTIVITE ET PROMOTION DU TERRITOIRE	917	-200 000,00
	ECONOMIE		-180 000,00
FON91998P016	MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES COMMERCIALES ARTISANALES	919	-80 000,00
FON91998P015	IMPLANTATION ET DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	919	-100 000,00
	TOURISME		-170 000,00
FON72015P017	SCHEMA DEPARTEMENTAL DU TOURISME 2015-2018	919	-170 000,00
	TOTAL :		-650 000,00
DIRECTION GENERALE			
	BUDGET COMPTABILITE		438 120,86
FON92017P072	SYMA - RETRAIT CD19 (Portes de la Corrèze)	001	22 682,57
FON32016P069	ECRITURE REGULARISATION STOCKS SARRAN	923	180 438,29
FON11998P051	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS	911	235 000,00
	TOTAL :		438 120,86
COHESION TERRITORIALE			
	BÂTIMENTS		120 000,00
FON22016P030	TRAVAUX DANS LES COLLEGES	902	120 000,00
	SYSTEME INFORMATION		396 720,00
FON22017P016	ACQUISITION DES SYSTEMES D'INFORMATION : SIG	900	183 720,00
FON22017P017	ROUTES 4.0		213 000,00
	ROUTES		-115 000,00
FON62014P014	AMENAGEMENTS DE SECURITE - Sécurisation des usages / Subventions	916	35 840,00
FON62016P006	MODERNISATION DU PATRIMOINE - Réseaux de voirie	906	-35 840,00
FON62018P021	ROUTES 4.0	906	-115 000,00
	AIDES AUX COMMUNES		0,00
FON72003P022	ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES - Contrats Territoriaux d'Aménagement	917	-100 000,00
FON32003P039	PATRIMOINE / CULTURE / SPORTS	913	-300 000,00
FON72007P030	GESTION DE L'EAU / COLLECTIVITES - AEP / Assainissement / Milieu aquatiques	916	400 000,00
	TOTAL :		401 720,00
COHESION SOCIALE			
	AUTONOMIE		-100 000,00
FON52017P028	CONVENTION CNSA SECTION IV - 2017-2019	905	-134 000,00
		915	134 000,00
FON51998P043	ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES HORS APA	905	-100 000,00
	PMI SANTE		1 500,00
FON42016P005	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	904	1 500,00
	TOTAL :		-98 500,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :			91 340,86

2-2-1 Les dépenses en diminution

- Des crédits de paiements pour l'Attractivité des Territoires ont été prévus au Budget Primitif 2018 mais l'avancée des travaux relatifs à cette thématique n'a pas donné lieu à l'utilisation de ces crédits de paiement. Ainsi, 200 000 € sont rendus à cette étape budgétaire.
- Au titre de l'Économie, des décalages de paiement ou des abandons de projets suite à des engagements préalables au 01 janvier 2016, conformément à la loi Notre, permettent de rendre un total de 180 000 € de crédits de paiements : - 80 000 € sur le programme "Maintien et Développement lié au soutien aux artisans et commerçants" et - 100 000 € sur le programme "implantation et développement des entreprises".
- Ce sont 170 000 € qui sont restitués par la Direction du Tourisme en raison de décalage dans les demandes de paiement des dossiers engagés, ou d'abandon de dossiers.

- Les travaux relatifs à la couverture des sites prioritaires en téléphonie mobile ont été retardés suite à litige ; ce dernier est actuellement en cours de règlement mais un décalage des paiements à hauteur de **100 000 €** est prévu sur l'exercice 2019.
- Dans le cadre de restructurations Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) l'attribution de versement des subventions calculées en fonction du nombre de lits est terminée. Le solde des paiements liés à cette opération a été effectué par la Direction de l'Autonomie. De ce fait, le reliquat de **100 000 €** est rendu à cette DM1.

2-2-2 Les besoins de crédits supplémentaires

- Un montant de **235 000 €** correspondant à une partie de la participation de la collectivité au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est imputé en dépenses d'investissement. Ce montant correspond à la prise en charge des intérêts d'emprunt de la dette propre du SDIS. Cette technique comptable est autorisée et soumise à prise de délibération, aussi bien par le Département que par le SDIS. Ainsi, une délibération relative à ce point précis est prise dans le rapport n° 301 présenté à la présente séance plénière et relatif à notre partenariat avec le SDIS.
 - Une écriture de régularisation relative aux stocks du Musée du Président à Sarran a été sollicitée par Madame la Payeuse Départementale au titre de l'exercice 2018 pour un montant de **180 438,29 €** afin de rectifier une erreur de comptabilisation des stocks par les services de la Paierie départementale sur les exercices antérieurs.
 - Comme indiqué dans le paragraphe 1-1-1, l'application du protocole d'accord relatif à la dissolution de la structure syndicale du SYMA PORTES DE CORREZE nécessite une inscription de **22 682,57 €**.
 - Pour le projet Routes 4.0, une inscription de 98 000 € s'avère nécessaire. En effet, un besoin de **213 000 €** de crédits de paiement au service Systèmes d'information est sollicité lors de cette DM1 afin d'acquérir et développer l'ensemble des matériels et outils informatiques, licences... relatif à ce projet.
En parallèle **115 000 €** peuvent être libérés de l'inscription budgétaire effectuée au titre du Budget Primitif au sein de la Direction des Routes pour ce projet.
 - La mise à jour du Système d'Information Géographique (SIG) de la collectivité impose un complément de crédits de paiement de **183 720 €**.
- Au final, c'est un besoin de 396 720 € nécessaires au service Systèmes d'Information.

- Le Service Bâtiments a effectué une avance de Crédits de Paiement de **120 000 €** sur le chapitre 902 avant la DM pour permettre d'honorer les engagements 2018 relatifs aux tablettes sur le service Système d'Information suite à une erreur matérielle d'inscription budgétaire. La régularisation de cette avance est donc proposée.

- Une inscription de 1 500 € au titre du service PMI Santé est sollicité pour l'achat de petit matériel suite à l'arrivée d'un médecin en vacation à Ussel ainsi que pour l'infirmière intégrée dans les effectifs en renfort.
- Des ajustements entre chapitres sans conséquence budgétaire concernent le service Aides aux Communes, la Direction de l'Autonomie pour le programme relatif à la convention avec la CNSA ainsi que la cellule Très Haut Débit pour le 100% fibre.

2 - 3 L'impact financier de ces propositions sur les volumes de crédits par chapitre de la nomenclature comptable

Le budget étant voté par fonction, on note le redéploiement de crédits de paiement entre chapitres afin d'ajuster au plus près les besoins.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES ET D'ORDRE

Libellé	Description	CP Voté BP	CP Voté reports	DM1 2018 CP Prévus
001	Solde d'exécution reporté	8 411 977,00	-	22 682,57
900	SERVICES GENERAUX	1 977 000,00	-	396 720,00
901	SECURITE	50 000,00	-	-
902	ENSEIGNEMENT	2 410 900,00	31 218,00	120 000,00
903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	694 500,00	-	-
904	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	1 500,00	-	1 500,00
905	ACTION SOCIALE (Hors RMI)	492 400,00	-	234 000,00
906	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	14 500 000,00	-	150 840,00
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	597 500,00	-	100 000,00
909	DEVELOPPEMENT	25 000,00	-	-
911	SECURITE	80 000,00	-	235 000,00
912	ENSEIGNEMENT	1 016 100,00	-	-
913	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 731 100,00	-	300 000,00
915	ACTION SOCIALE (Hors RMI)	100 000,00	-	134 000,00
9156	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	68 100,00	-	-
916	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	6 560 692,38	-	435 840,00
917	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	6 712 289,45	-	5 150 000,00
919	DEVELOPPEMENT	1 847 052,00	-	350 000,00
922	Dotations et participations	7 843,08	-	-
923	Dettes et autres opérations financières	77 521 590,00	-	5 269 561,71
92404	Remembrement Mansac	-	-	-
925	Opérations patrimoniales	250 000,00	-	711 583,88
926	Transferts entre les sections	5 553 500,00	-	-
Total		130 609 043,91	31 218,00	802 924,74

RECETTES D'INVESTISSEMENT REELLES ET D'ORDRE

Libellé	Description	CP Voté BP	CP Voté reports	DM1 2018 CP Prévus
900	SERVICES GENERAUX	-	-	-
902	ENSEIGNEMENT	2 289 667,00	240 000,00	- 480 000,00
903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	-	-	-
906	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	790 810,00	-	-
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	2 308 000,00	-	-
919	DEVELOPPEMENT	4 042,39	-	-
922	Dotations et participations	2 200 000,00	-	571 154,29
923	Dettes et autres opérations financières	58 536 152,61	-	186,57
925	Opérations patrimoniales	250 000,00	-	711 583,88
926	Transferts entre les sections	36 379 500,00	-	-
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	27 392 089,91	-	-
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	250 000,00	-	-
Total		130 400 261,91	240 000,00	802 924,74

3. OPERATIONS D'ORDRE

✚ Une écriture d'ordre d'un montant de **438 927,88 €** concerne les frais d'études et d'insertion suivis de réalisations. Elle s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement.

✚ Une écriture de régularisation d'imputations suite au pointage des amortissements avec la paierie départementale, relative aux exercices 2015 et 2017, est nécessaire pour un montant de **272 656 €**. Elle s'équilibre également en dépenses et recettes d'investissement.

✚ Aucune modification du prélèvement (virement de section) n'est nécessaire. Pour mémoire, le virement de section était de 27 392 089,91€ au Budget Primitif.

4. EQUILIBRE DES SECTIONS

EQUILIBRE DM1 2018 - BUDGET PRINCIPAL				
		Mts budgétaires	Mts réels	Mts d'ordre
INVESTISSEMENT	RECETTES	802 924,74	91 340,86	711 583,88
	DEPENSES	802 924,74	91 340,86	711 583,88
	EQUILIBRE	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	RECETTES	467 180,33	467 180,33	0,00
	DEPENSES	467 180,33	467 180,33	0,00
	EQUILIBRE	0,00	0,00	0,00
TOTAL	RECETTES	1 270 105,07	558 521,19	711 583,88
	DEPENSES	1 270 105,07	558 521,19	711 583,88
	EQUILIBRE	0,00	0,00	0,00

5. REVISIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES :

Comme vous le savez, des règles de gestion précises encadrent les Autorisations de Programme (AP) et Autorisations d'Engagement (AE). Ainsi, la modification d'une enveloppe à la hausse ou à la baisse est soumise à l'approbation de l'Assemblée délibérante.

Conformément au rapport du 6 juillet 2017, un suivi spécifique de nettoyage des anciennes enveloppes est opéré annuellement et la révision des AP/AE proposée à la présente séance s'inscrit pleinement dans le cadre de cet engagement.

BUDGET PRINCIPAL - CREATION / MODIFICATION AP-AE 2018

Service	Type AP/AE	Libellé de l'AP/AE	Montant voté	Proposition DM1 2018	Total AP/AE
AIDES AUX COMMUNES	AP	AEP/ASSAINISSEMENT / 2018-2020 D 2018P028E01	7 000 000,00	-4 800 000	2 200 000
AIDES AUX COMMUNES	AP	AIDE A L'ADRESSAGE / 2018-2020 D 2018P017E01	3 000 000,00	-1 300 000	1 700 000
AIDES AUX COMMUNES	AP	CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE / 2018-2020 D 2018P029E01	14 000 000,00	6 100 000	20 100 000
HABITAT	AP	PARC LOCATIF SOCIAL / 2018-2019 D 2018P039E05	200 000,00	500 000	700 000
HABITAT	AP	PROTOCOLE CORREZE HABITAT / 2018-2019 D 2018P038E02	500 000,00	100 000	600 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	AP	ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) / 2016-2018 D 2007P035E123	500 000	3 000 000	3 500 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	AP	INV. DIRECT - ACTIONS CTE - 2018/2022 D 2018P049E02	0	1 102 500	1 102 500
TRANSITION ECOLOGIQUE	AP	INV. INDIRECT - ACTIONS CTE - 2018/2022 D 2018P049E04	0	1 444 300	1 444 300
TRANSITION ECOLOGIQUE	AE	FONCT. DIRECT - ACTIONS CTE - 2018/2022 D 2018P049E03	0	440 000	440 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	AE	FONCT. INDIRECT - ACTIONS CTE - 2018/2022 D 2018P049E05	0	603 200	603 200
ROUTES	AP	AMENAGEMENTS DE SECURITE / 2018 D 2014P014E11	860 000	200 000	1 060 000
AUTONOMIE	AP	SECTEUR DOMICILE : SOUTIEN DEVELOPPEMENT - SUBV. INV / D 2017P028E03	100 000	134 000	234 000
TOTAL			26 160 000,00	7 524 000,00	33 684 000,00

Aides aux Communes : révision des montants votés des Autorisations de Programme afin d'être en conformité avec le rapport n° 203 approuvé par le Conseil Départemental du 6 juillet dernier "Aides aux collectivités : contractualisations 2018-2020".

Habitat : l'AP relative au protocole Corrèze Habitat doit être augmentée suite à des demandes de projets structurants reçus par le service.

En outre, il est nécessaire de revoir le montant de l'AP relative au Parc Locatif Social en vue du financement des travaux d'aménagement du quartier de Rivet à Brive la Gaillarde.

Transition Écologique : Création et mise à jour afin d'être en cohérence avec le rapport n° 201 approuvé par le Conseil Départemental lors de sa séance du 6 juillet "Contrat de transition écologique".

Routes : le montant de l'AP relative aux aménagements de sécurité a été insuffisamment prévu au BP 2018. Une augmentation est donc effectuée afin de faire face aux besoins identifiés.

Autonomie : Dans le cadre du programme "Convention CNSA Section IV - 2017-2019", une augmentation de l'AP relative au secteur domicile est nécessaire.

Au final, l'impact de ces enveloppes s'élève à **7,524 M€** au titre de cette étape budgétaire

6. CLOTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT :

Un travail important d'identification des opérations terminées fait apparaître des AP/AE qui ne sont plus utilisées par les services. Il convient de vous proposer ces enveloppes à la clôture.

La liste ci-dessous fait apparaître, pour chaque AP/AE, le montant non utilisé dans la colonne "Mt Solde" pour atteindre un montant total de plus de **50 M€**.

Code AP/EPCP	Libellé	Mt Voté	Total Réalisé < 2018	Mt Solde
CELLULE TRES HAUT DEBIT				
2001P018E11	AE - EMPRUNT DORSAL 2006-2024 D - REMBOURSEMENT DES INTERETS	291 501,95	111 161,01	180 340,94
2001P018E12	AP - EMPRUNT DORSAL 2006-2024 D - REMBOURSEMENT DU CAPITAL	682 403,10	142 310,43	540 092,67
PMI SANTE				
2000P080E44	AP - INVEST. STRUCT. ACCUEIL INNOVANTES PETITE ENFANCE 2008-2015 D	321 500,00	42 780,58	278 719,42
EDUCATION JEUNESSE				
2016P022E01	AE - PARTENARIAT AVEC L'ODCV / 2016-2017 D	756 000,00	656 000,00	100 000,00
RESSOURCES HUMAINES				
2016P001E20	AE - EXPLOITATION ET GESTION RESTAURANT PERSONNEL 2016-2017 / D	70 000,00	63 983,77	6 016,23
ROUTES				
2006P058E01	AP - REHABILITATION DU VIADUC DES ROCHERS NOIRS / 2007 - 2010 D	300 000,00	-	300 000,00
2015P021E01	AP - AMENAGEMENTS ROUTIERS CANTONAUX / 2015 D	750 000,00	711 348,74	38 651,26
TRANSPORTS				
1998P137E26	AE - LIGNES REGULIERES TRANSPORT VOYAGEURS ET TAD / 2012-2015 D	3 240 467,92	3 240 467,05	0,87
2014P027E01	AE - 2014 D - MOBILIER URBAIN	1 200 000,00	706 894,68	493 105,32
2014P023E01	AE - 2014 D- SCOLAIRES HANDICAPES	5 800 000,00	4 993 658,00	806 342,00
2014P026E01	AE - 2014 D - SNCF ET LIGNES REGIONALES	2 180 538,27	1 921 488,72	259 049,55
2014P022E01	AE - 2014 D - HANDIMOBILE	3 545 342,08	2 282 393,82	1 262 948,26
2014P020E01	AE - 2014-2019 D - LIGNES REGULIERES	8 818 507,04	5 189 270,56	3 629 236,48
2014P024E01	AE - 2014-2019 D - LIGNES SCOLAIRES	87 993 965,41	53 206 107,05	34 787 858,36
2014P021E01	AE - 2014-2019 D - TRANSPORT A LA DEMANDE	5 881 253,72	1 535 936,06	4 345 317,66
TRANSITION ECOLOGIQUE				
2007P035E103	AP - PHOTOVOLTAIQUES PRIVES 2010 / D	150 000,00	134 329,00	15 671,00
1998P001E89	AP - SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES / 2011 D	700 000,00	631 308,43	68 691,57
ECONOMIE				
2000P003E03	AP - AIDES AUX COMMUNES - INTEMPERIES / 2000 D	2 349 961,17	2 231 810,31	118 150,86
AUTONOMIE				
1998P043E30	AP - INVESTISSEMENT SCHEMA GERONTOLOGIE / 2006 D	20 050 000,00	17 178 583,70	2 871 416,30
HABITAT				
2005P050E17	AP - AIDE A LA PIERRE / 2006-2013 D	78 300,91	0	78 300,91
2005P050E23	AP - AIDE A LA PIERRE / 2014 D	795,39	0	795,39
2005P050E25	AP - AIDE A LA PIERRE / 2015 D	4 941,90	0	4 941,90
2005P050E27	AP - AIDE A LA PIERRE / 2016 D	77 112,11	0	77 112,11
2005P050E29	AP - MAINTIEN A DOMICILE / 2017 D	20 000,00	0	20 000,00

Tels sont les principaux éléments que je souhaitais porter à votre connaissance, avant de soumettre à votre délibération cette Décision Modificative n°1.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 14 Novembre 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT POUR L'EXERCICE 2018

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,


VU le rapport n° 302 en date du 14 Novembre 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Franck PEYRET, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article 1er : Est votée par chapitre, par section et globalement, la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal du Département pour 2018, conformément au document budgétaire joint.

Le Conseil Départemental, réuni en séance, décide d'approuver la Décision Modificative n° 1 dont les recettes et les dépenses s'élèvent en mouvements budgétaires à 1 270 105,07 € répartis en équilibre ainsi :

 Section de fonctionnement :	
Dont opérations réelles :	
Recettes réelles :	467 180,33 €
Dépenses réelles :	467 180,33 €
Dont opérations d'ordre :	
Recettes d'ordre :	0 €
Dépenses d'ordre :	0 €

 Section d'investissement :

Dont opérations réelles :

Recettes réelles : 91 340,86 €

Dépenses réelles : 91 340,86 €

Dont opérations d'ordre :

Recettes d'ordre : 711 583,88 €

Dépenses d'ordre : 711 583,88 €

Article 2 : Est décidée une provision de 520 000 € au titre de l'exercice 2018 pour risques et charges exceptionnelles au titre de contentieux juridiques en cours.

Article 3 : Le Conseil Départemental décide d'approuver la création/révision des Autorisations de Programme et d'Engagement, selon le tableau ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL - CREATION / MODIFICATION AP-AE 2018

Service	Type AP/AE	Libellé de l'AP/AE	Montant voté	Proposition DM1 2018	Total AP/AE
AIDES AUX COMMUNES	AP	AEP/ASSAINISSEMENT / 2018-2020 D 2018P028E01	7 000 000,00	-4 800 000	2 200 000
AIDES AUX COMMUNES	AP	AIDE A L'ADRESSAGE / 2018-2020 D 2018P017E01	3 000 000,00	-1 300 000	1 700 000
AIDES AUX COMMUNES	AP	CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE / 2018-2020 D 2018P029E01	14 000 000,00	6 100 000	20 100 000
HABITAT	AP	PARC LOCATIF SOCIAL / 2018-2019 D 2018P039E05	200 000,00	500 000	700 000
HABITAT	AP	PROTOCOLE CORREZE HABITAT / 2018-2019 D 2018P038E02	500 000,00	100 000	600 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	AP	ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) / 2016-2018 D 2007P035E123	500 000	3 000 000	3 500 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	AP	INV. DIRECT - ACTIONS CTE - 2018/2022 D 2018P049E02	0	1 102 500	1 102 500
TRANSITION ECOLOGIQUE	AP	INV. INDIRECT - ACTIONS CTE - 2018/2022 D 2018P049E04	0	1 444 300	1 444 300
TRANSITION ECOLOGIQUE	AE	FONCT. DIRECT - ACTIONS CTE - 2018/2022 D 2018P049E03	0	440 000	440 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	AE	FONCT. INDIRECT - ACTIONS CTE - 2018/2022 D 2018P049E05	0	603 200	603 200
ROUTES	AP	AMENAGEMENTS DE SECURITE / 2018 D 2014P014E11	860 000	200 000	1 060 000
AUTONOMIE	AP	SECTEUR DOMICILE : SOUTIEN DEVELOPPEMENT - SUBV. INV / D 2017P028E03	100 000	134 000	234 000
TOTAL			26 160 000,00	7 524 000,00	33 684 000,00

Article 4 : Sont clôturées les Autorisations de Programme et d'Engagement suivantes :

Code AP/EPCP	Libellé	Mt Voté	Total Réalisé < 2018	Mt Solde
CELLULE TRES HAUT DEBIT				
2001P018E11	AE - EMPRUNT DORSAL 2006-2024 D - REMBOURSEMENT DES INTERETS	291 501,95	111 161,01	180 340,94
2001P018E12	AP - EMPRUNT DORSAL 2006-2024 D - REMBOURSEMENT DU CAPITAL	682 403,10	142 310,43	540 092,67
PMI SANTE				
2000P080E44	AP - INVEST. STRUCT. ACCUEIL INNOVANTES PETITE ENFANCE 2008-2015 D	321 500,00	42 780,58	278 719,42
EDUCATION JEUNESSE				
2016P022E01	AE - PARTENARIAT AVEC L'ODCV / 2016-2017 D	756 000,00	656 000,00	100 000,00
RESSOURCES HUMAINES				
2016P001E20	AE - EXPLOITATION ET GESTION RESTAURANT PERSONNEL 2016-2017 / D	70 000,00	63 983,77	6 016,23
ROUTES				
2006P058E01	AP - REHABILITATION DU VIADUC DES ROCHERS NOIRS / 2007 - 2010 D	300 000,00	-	300 000,00
2015P021E01	AP - AMENAGEMENTS ROUTIERS CANTONAU / 2015 D	750 000,00	711 348,74	38 651,26
TRANSPORTS				
1998P137E26	AE - LIGNES REGULIERES TRANSPORT VOYAGEURS ET TAD / 2012-2015 D	3 240 467,92	3 240 467,05	0,87
2014P027E01	AE - 2014 D - MOBILIER URBAIN	1 200 000,00	706 894,68	493 105,32
2014P023E01	AE - 2014 D- SCOLAIRES HANDICAPES	5 800 000,00	4 993 658,00	806 342,00
2014P026E01	AE - 2014 D - SNCF ET LIGNES REGIONALES	2 180 538,27	1 921 488,72	259 049,55
2014P022E01	AE - 2014 D - HANDIMOBILE	3 545 342,08	2 282 393,82	1 262 948,26
2014P020E01	AE - 2014-2019 D - LIGNES REGULIERES	8 818 507,04	5 189 270,56	3 629 236,48
2014P024E01	AE - 2014-2019 D - LIGNES SCOLAIRES	87 993 965,41	53 206 107,05	34 787 858,36
2014P021E01	AE - 2014-2019 D - TRANSPORT A LA DEMANDE	5 881 253,72	1 535 936,06	4 345 317,66
TRANSITION ECOLOGIQUE				
2007P035E103	AP - PHOTOVOLTAIQUES PRIVES 2010 / D	150 000,00	134 329,00	15 671,00
1998P001E89	AP - SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES / 2011 D	700 000,00	631 308,43	68 691,57
ECONOMIE				
2000P003E03	AP - AIDES AUX COMMUNES - INTEMPERIES / 2000 D	2 349 961,17	2 231 810,31	118 150,86
AUTONOMIE				
1998P043E30	AP - INVESTISSEMENT SCHEMA GERONTOLOGIE / 2006 D	20 050 000,00	17 178 583,70	2 871 416,30
HABITAT				
2005P050E17	AP - AIDE A LA PIERRE / 2006-2013 D	78 300,91	0	78 300,91
2005P050E23	AP - AIDE A LA PIERRE / 2014 D	795,39	0	795,39
2005P050E25	AP - AIDE A LA PIERRE / 2015 D	4 941,90	0	4 941,90
2005P050E27	AP - AIDE A LA PIERRE / 2016 D	77 112,11	0	77 112,11
2005P050E29	AP - MAINTIEN A DOMICILE / 2017 D	20 000,00	0	20 000,00

Adopté, à main levée, par 26 voix pour et 12 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 30 Novembre 2018
Affiché le : 5 Décembre 2018

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS DU BUDGET 2019 AVANT LE VOTE PAR L'ASSEMBLEE ET TAUX D'EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX.

RAPPORT

1. AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS DU BUDGET 2019 AVANT LE VOTE PAR L'ASSEMBLEE :

En application des dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), je vous informe que dans le cas où le budget de la collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Président du Conseil Départemental est en droit, et jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de faire procéder au mandatement des dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Président peut, avec l'autorisation du Conseil Départemental, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits destinés à l'amortissement de la dette.

Il est précisé, s'agissant des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une Autorisation de Programme (AP), qu'elles peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Ces Autorisations de Programme, votées sur les exercices précédents, figurent en annexe du Budget Primitif 2018. L'annexe C7 précise leur montant et détaille leur affectation individuelle.

De plus, le rapport de la Décision Modificative n° 1 de 2018 qui vous est présenté à cette séance (**rapport dédié n° 302**) propose des ajustements de ces AP à prendre en compte.

En outre, en l'attente du vote du BP 2019, les nouvelles Autorisations de Programme et Autorisations d'Engagement listées en annexe 2 sont votées à cette DM1 afin que les services puissent également être autorisés à les engager et les mandater dans la même mesure.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser, au titre de l'exercice 2019, à engager, liquider et mandater jusqu'à 25% du montant des crédits d'investissement votés au budget 2018, pour le budget principal et le budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance, non compris les crédits destinés à l'amortissement de la dette (annexe 1).

Je propose à l'Assemblée de me donner cette autorisation, qui permettra alors au comptable de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis selon les dispositions énoncées.

2. TAUX D'EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX :

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMM) sont des partenaires privilégiés de l'action sociale de la collectivité départementale, au titre des personnes âgées en perte d'autonomie et handicapées nécessitant une prise en charge individuelle et adaptée mais également au titre de l'enfance.

La collectivité départementale en tant qu'autorité de tarification analyse les moyens au regard des besoins de chaque structure en fonction de la réalité de l'activité sur la base des indicateurs du dialogue de gestion pour les établissements concernés et dans le respect de la réglementation en vigueur (Code de l'Action Sociale et des Familles, conventions collectives, règles applicables à la fonction publique...).

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, l'Assemblée Départementale doit arrêter annuellement l'objectif d'évolution des dépenses ou des moyens alloués pour les ESSMS financés par le Département.

Dans ce cadre, l'étude des budgets par l'autorité de tarification (le Conseil Départemental de la Corrèze) tient compte également des indicateurs issus de l'ANAP (Agence Nationale d'Appui à la Performance), des ERRD (État Réalisé des Recettes et des Dépenses) et des comptes administratifs.

Je vous propose de retenir **la reconduction des moyens à l'identique (0 % d'évolution) hors mesure nouvelle pour les établissements :**

- ▶ concernés par un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
- ▶ accueillant des personnes handicapées,
- ▶ accueillant des personnes âgées,
- ▶ du secteur de l'enfance.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 14 Novembre 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS DU BUDGET 2019 AVANT LE VOTE PAR L'ASSEMBLEE ET TAUX D'EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 303 en date du 14 Novembre 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Franck PEYRET, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article 1er : En application des dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget primitif de la collectivité : budget principal et budget annexe du Centre de l'Enfance, **le Président du Conseil Départemental est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement afférentes à l'exercice 2019, jusqu'à 25% du montant des crédits votés au budget 2018, non compris les dépenses destinées au remboursement du capital de l'annuité de la dette (annexe 1).** Cette autorisation inclus les nouvelles Autorisations de Programme (AP) et Autorisations d'Engagement (AE) listées en annexe 2.

Article 2 : Est approuvée la **reconduction des moyens à l'identique** (0 % d'évolution) hors **mesure nouvelle pour les établissements** :

- ▶ concernés par un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
- ▶ accueillant des personnes handicapées,
- ▶ accueillant des personnes âgées,
- ▶ du secteur de l'enfance.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 28 Novembre 2018

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20181128-lmc168f813cc8d0-DE

Affiché le : 28 Novembre 2018

OUVERTURE AVANT VOTE DU BUDGET 2019 : INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL

Budget Principal	Niveau	Description	CP Voté BP 2018	CP Voté reports	CP Voté autre DMs	Total CP Voté 2018	Autorisation ouverture Crédits de Paiements 2018 : 25%
001	Chapitre	Solde d'exécution reporté	8 411 977,00	-	22 682,57	8 434 659,57	Non concerné
900	Chapitre	SERVICES GENERAUX	1 977 000,00	-	396 720,00	2 373 720,00	593 430,00
901	Chapitre	SECURITE	50 000,00	-	-	50 000,00	12 500,00
902	Chapitre	ENSEIGNEMENT	2 410 900,00	31 218,00	120 000,00	2 562 118,00	640 529,50
903	Chapitre	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	694 500,00	-	-	694 500,00	173 625,00
904	Chapitre	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	1 500,00	-	1 500,00	3 000,00	750,00
905	Chapitre	ACTION SOCIALE (Hors RMI)	492 400,00	-	- 234 000,00	258 400,00	64 600,00
906	Chapitre	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	14 500 000,00	-	- 150 840,00	14 349 160,00	3 587 290,00
907	Chapitre	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	597 500,00	-	- 100 000,00	497 500,00	124 375,00
909	Chapitre	DEVELOPPEMENT	25 000,00	-	-	25 000,00	6 250,00
911	Chapitre	SECURITE	80 000,00	-	235 000,00	315 000,00	78 750,00
912	Chapitre	ENSEIGNEMENT	1 016 100,00	-	-	1 016 100,00	254 025,00
913	Chapitre	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 731 100,00	-	- 300 000,00	1 431 100,00	357 775,00
915	Chapitre	ACTION SOCIALE (Hors RMI)	100 000,00	-	134 000,00	234 000,00	58 500,00
9156	Chapitre	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	68 100,00	-	-	68 100,00	17 025,00
916	Chapitre	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	6 560 692,38	-	435 840,00	6 996 532,38	1 749 133,10
917	Chapitre	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	6 712 289,45	-	5 150 000,00	11 862 289,45	2 965 572,36
919	Chapitre	DEVELOPPEMENT	1 847 052,00	-	- 350 000,00	1 497 052,00	374 263,00
922	Chapitre	Dotations et participations	7 843,08	-	-	7 843,08	1 960,77
923	Chapitre	Dettes et autres opérations financières	77 521 590,00	-	- 5 269 561,71	72 252 028,29	4 927 352,75
1068	Article	Excédents de fonctionnement capitalisés (réel)	-	-	180 438,29	180 438,29	Non concerné
1641	Article	Emprunts en euro (réel)	26 852 839,41	-	-	26 851 918,41	Non concerné
16441	Article	Emprunts avec option LT (réel)	5 289 260,59	-	-	5 289 260,59	Non concerné
16449	Article	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	20 221 000,00	-	-	20 221 000,00	Non concerné
261	Article	Titres de participation	-	-	-	-	-
271	Article	Titres immobilisés (droits de propriété) - Réel	-	-	-	-	-
272	Article	Titres immobilisés (droits de créance) - Réel	115 000,00	-	-	115 000,00	28 750,00
2748	Article	Autres prêts	25 043 490,00	-	- 5 450 000,00	19 593 490,00	4 898 372,50
275	Article	Dépôts et cautionnements versés	-	-	-	921,00	230,25
92404	Chapitre	Remembrement Mansac	-	-	-	-	-
Total			124 805 543,91	31 218,00	91 340,86	124 928 102,77	15 987 706,48

OUVERTURE AVANT VOTE DU BUDGET 2019 : INVESTISSEMENT CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille	Niveau	Description	CP Voté BP	CP Voté autre DMs	Total CP Voté	Autorisation ouverture Crédits de Paiements 2018 : 25%
16	Chapitre	REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES (Dépenses)	10 666,29	-	10 666,29	Non concerné
1641	Article	Emprunts en euros	10 666,29	-	10 666,29	
20	Chapitre	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Dépenses)	2 000,00	-	2 000,00	500,00
21	Chapitre	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Dépenses)	116 674,07	-	116 674,07	29 168,52
23	Chapitre	IMMOBILISATION EN COURS (Dépenses)	118 341,15	- 4 924,11	113 417,04	28 354,26
27	Chapitre	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total			247 681,51	- 4 924,11	242 757,40	58 022,78

CD605

BUDGET PRINCIPAL - CREATION AP-AE 2019

Direction ou Service	Type AP/AE	Libellé de l'AP/AE	Montant pluriannuel prévu
HABITAT	AP	AIDE A LA PIERRE / 2019 D 2018P037E09	2 300 000
HABITAT	AP	MAINTIEN A DOMICILE / 2019 D 2018P036E08	150 000
SYSTÈMES D'INFORMATION	AP	MAINTENANCE EVOLUTIVE DES SYSTEMES D'INFORMATION / 2019-2023 D 2017P016E07	400 000
SYSTÈMES D'INFORMATION	AE	MARCHES DE MAINTENANCE DES SYSTEMES D'INFORMATION / 2019-2023 D 2017P017E07	400 000
BATIMENTS	AP	INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS / 2019 D 2007P021E58	500 000
BATIMENTS	AE	GARDIENNAGE / 2019-2023 D 2006P037E62	400 000
BATIMENTS	AE	MARBOT - MARCHE MAINTENANCE MULTITECHNIQUE / 2019-2022 D 2006P037E60	480 000
BATIMENTS	AE	MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET MONTE CHARGES / 2019-2023 D 2006P037E61	100 000
BATIMENTS	AE	VERIFICATION DES PORTES ET PORTAILS / 2019-2022 D 2006P037E59	200 000
TRANSPORTS	AE	HANDIMOBILE 2019-2022 / D	3 500 000
AFFAIRES GENERALES ASSEMBLEES	AE	FOURNITURE CARBURANT / 2019-2022 D 2006P038E36	810 000
ROUTES	AP	AMENAGEMENTS DE BOURG ET TRAVERSEES / 2019 D 2015P021E08	1 000 000
CELLULE TRES HAUT DEBIT	AP	PARTICIPATION EMPRUNT CAPITAL / 2019-2038 D 2017P007E07	5 000 000
CELLULE TRES HAUT DEBIT	AE	PARTICIPATION EMPRUNT INTERETS / 2019-2038 D 2017P007E08	789 854,26
TOTAL			16 029 854,26

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE "CORREZE SANTE" POUR LE CENTRE
DEPARTEMENTAL DE SANTE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

RAPPORT

Face au défi majeur que constitue la baisse continue du nombre de médecins généralistes sur l'ensemble du territoire départemental et la perspective de nombreux départs à la retraite à remplacer dans les 5 années à venir, le Département a annoncé, lors de l'Assemblée départementale du 13 avril 2018, un plan départemental "Santé et attractivité médicale" avec un plan d'actions portant sur :

- une aide à l'installation en Corrèze aux futurs médecins,
- une aide aux étudiants avec l'attribution d'une bourse départementale,
- la création d'un guichet unique départemental d'information et d'orientation,
- une aide à l'implantation de maisons de santé et pôles de santé pluridisciplinaires,
- et *la création d'un Centre Départemental de Santé.*

Suite à cette communication, le chantier du Centre Départemental de Santé a été lancé en abordant l'ensemble des facettes de ce projet : configuration générale, ressources humaines, diagnostic territorial, modèle économique et juridique, volet financier, système d'information, locaux et aménagements techniques, communication, partenariats.

En parallèle, je vous informe que suite à la candidature du Département de la Corrèze dans le cadre de l'appel à projet, portant sur le soutien à la création et au démarrage de centres de santé médicaux et polyvalents, lancé en juillet dernier par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine, la commission de l'ARS qui s'est tenue le 26 octobre dernier a statué favorablement sur le dossier " CORREZE SANTE ".

Ce Centre départemental de Santé est créé sous forme de Budget Annexe à compter du 1^{er} janvier 2019, avec application de l'instruction comptable M 52.
Il est proposé de le voter par fonction.

Il se présente de la manière suivante :

1. Section de Fonctionnement

Le montant de cette section s'élève en dépenses et en recettes à 1 695 562 €.

Les principaux postes de dépenses, concernent :

- les achats : 40 044 €
- les services externes : 67 496 €
- les autres services externes : 336 641 €
- les impôts et taxes : 14 172 €
- les charges de personnels : 1 222 417 €
- les autres charges de gestion courante : 13 792 €
- les dépenses imprévues : 1 000 €

Les recettes sont constituées par :

- les actes : 1 181 324 €
- la subvention pour les Contrats d'Aides à l'Installation (CAI) : 108 128 €
- la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) : 97 053 €
- la subvention d'équilibre du CD 19 : 309 057 €

2. Section d'investissement

Le montant de la section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 124 330 €.

Les dépenses sont composées ainsi :

- Immobilisations incorporelles : 17 737 €
- Immobilisations corporelles : 106 593 €.

La subvention de l'ARS de 75 000 € et la subvention d'équipement versée par le CD19 à hauteur de 49 330 € permettent d'équilibrer la section.

Je vous propose donc :

- de créer un Budget Annexe suivant le plan comptable M52 à compter du 1^{er} janvier 2019 qui disposera du même compte de trésorerie (compte 515) que le Budget Principal,
- de voter par fonction, par section et globalement ce premier Budget Annexe du Centre Départemental de Santé,
- d'autoriser le Président à accomplir les formalités nécessaires à la création et à la mise en œuvre de ce Budget Annexe.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 14 Novembre 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE "CORREZE SANTE" POUR LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 304 en date du 14 Novembre 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Franck PEYRET, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article 1er : Est créé, pour le Centre de Santé Départemental, à compter du 1^{er} janvier 2019, un budget annexe dénommé : "CORREZE SANTE", suivant le plan comptable M52 et qui disposera du même compte de trésorerie (compte 515) que le Budget Principal via un compte de liaison.

Article 2 : Est voté par fonction et par section au niveau chapitre, le Budget Annexe du Centre Départemental de Santé conformément au document présenté en annexe.

Article 3 : Les montants inscrits à ce budget sont les suivants :

- en dépenses et recettes de fonctionnement : 1 695 562 €
- en dépenses et recettes d'investissement : 124 330 €

Article 4 : Le Président du Conseil Départemental est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à la création et à la mise en œuvre de ce Budget Annexe.

Article 5 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 904.8,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.8.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 904.8,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.8.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 28 Novembre 2018

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20181128-lmc1693113cc8d7-DE

Affiché le : 28 Novembre 2018

BUDGET PREVISIONNEL CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE

Montant en Euros

	Charges	2019	Produits	2019
	60 Achats	40 044	70 Rémunération des services	1 181 324
	Eau et assainissement	400	Actes	1 181 324
	Energie, électricité	4 000		
	Chauffage	3 482		
	Carburant	4 362		
	Produits pharmaceutiques	22 800	Autres (à préciser)	
	Autres matières et fournitures	5 000		
	61 Services externes	67 496	74 Subventions	417 186
	Locations immobilières	21 521	Contrat d'Aide à l'Installation	108 128
	Locations mobilières	23 496	Subvention équilibre CD19	309 057
	Charges locatives	5 618		
	Autres biens mobiliers	705		
	Maintenance logiciel	5 016		
	Primes d'assurances Multirisques	4 004		
	Primes d'assurances médecins	3 200		
	Autres frais divers	3 936		
	62 Autres services externes	336 641	75 Autres produits de gestion courante	97 053
	Personnel affecté à par la collectivité de rattachement	330 000	Rémunération sur Objectifs de Santé Publique (ROSP)	97 053
	Voyages, déplacements et missions	400		
	Frais de télécommunications	6 241		
	63 Impôts et taxes	14 172		
	Versement de transport	200		
	Participation des employeurs à la formation professionnelle	13 972	76 Produits financiers	0
	64 frais de personnel	1 222 417		
	Rémunération	1 222 417		
	65 Autres charges de gestion	13 792	77 Produits exceptionnels	0
	Redevance pour concessions, brevets, licences,...	13 792	(Préciser)	
	66 Charges financières	0		
	(Préciser)			
	67 Charges exceptionnelles	0	78 Reprises	0
	(Préciser)		Reprise sur amortissement	
	68 Dotation aux amortissements et aux provisions	0	Reprise sur provision	
	Amortissements			
	022 Dépenses imprévues	1 000		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 695 562	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 695 562
	DEPENSES D'INVESTISEMENT		RECETTES D'INVESTISEMENT	
	20 Immobilisations incorporelles	17 737	13 - Subventions petit équipement ARS	
	Concessions et droits similaires	17 737	ARS	75 000
	21 Immobilisations corporelles	106 593	FCTVA	
	Autres matériels informatiques	29 197		
	Installations générales, agencements	77 396	CD19	49 330
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISEMENT	124 330	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	124 330
	TOTAL INV + FONC	1 819 891	TOTAL INV + FONC	1 819 891

F
O
N
C
T
I
O
N
N
E
M
E
N
T

CD 611

I
I
N
S
V
S
N
E
E
T
S
M
T
E

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

TEMPS DE TRAVAIL : CORREZE SANTE : CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE -
APPARTEMENTS RELAIS JEUNES

RAPPORT

Les modalités liées au temps de travail dans la collectivité (durée, congés, cycles de travail de base) ont été fixées par délibération du Conseil Général du 18 mars 2005. Il nous appartient aujourd'hui de délibérer, pour fixer les modalités liées au temps de travail des agents :

- qui interviendront au sein du Centre Départemental de Santé ;
- pour les agents qui accompagnent les jeunes au sein des appartements relais jeunes.

I - Corrèze Santé : centre départemental de santé

1. Le contexte :

A compter du 1^{er} janvier prochain, la Corrèze portera un modèle de centre de santé spécifique et innovant au regard d'une part de son caractère multi-sites et, d'autre part, d'un lien étroit avec l'exercice des compétences départementales.

L'activité du centre départemental de santé sera, dans un premier temps, limitée à la pratique de la médecine générale.

Le déploiement sur les différentes antennes se fera par étapes. Le siège administratif et de soins principal se situera à Égletons. L'organisation territoriale proposera ainsi aux Corrégiens plusieurs lieux de consultations.

La conception et la mise en œuvre du projet de centre de santé s'inscrivent dans une approche pragmatique destinée à garantir son utilité au regard des besoins sanitaires et sociaux des territoires concernés.

L'objectif est d'apporter une réponse subsidiaire aux initiatives existantes (maisons de santé pluridisciplinaires, professionnels libéraux...). En cela, le Département assume et conforte son rôle de garant de l'équité territoriale et contribue activement à rétablir l'égal accès de tous les citoyens aux soins de proximité.

Dans ce cadre et au vu de l'organisation de cette nouvelle structure, il est nécessaire d'établir les modalités de temps de travail afférentes à l'exercice des missions.

2. Le cycle de travail

Le centre Corrèze Santé sera ouvert sans interruption toute l'année de 8 h à 20 h du lundi au vendredi et le samedi de 8 h à 12 h. Le Département peut être amené à modifier les horaires d'ouverture en fonction des besoins de la population ou pour des raisons administratives.

1) type = hebdomadaire sur 5 jours glissants du lundi au samedi matin

2) valeur de la semaine sur 5 jours = 39 heures

3) jours ouvrés = lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi matin

4) bornes horaires journalières :

- de 8 h 00 à 20 h 00 du lundi au vendredi

- et de 8 h 00 à 12 h 00 le samedi

Pause méridienne minimale = 45 mn

5) les obligations ci-dessous s'imposent dans tous les cas :

- la durée cumulée quotidienne du travail ne peut excéder 10 heures

- l'amplitude maximale de la journée du travail est de 12 heures

- aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre 6 heures consécutives sans que l'agent bénéficie d'une pause minimale de 20 mn.

Le planning des agents sera établi dans le respect de ces règles et en conformité avec les besoins d'organisation du service.

L'avis du Comité Technique réuni le 26 novembre est requis. Il sera communiqué en séance.

II - Appartements relais jeunes

1. Le contexte

Le Comité Technique du 29 juin 2018 a approuvé le projet expérimental "d'appartements relais jeunes" (ARJ) qui s'adresse à un public de 9 mineurs de plus de 16 ans confiés au Département de la Corrèze avec pour objectif leur autonomie à la majorité.

Ces jeunes intègrent le dispositif pour être préparés à l'autonomie effective grâce un accompagnement et une éducation aux actes de la vie quotidienne, ainsi qu'un travail éducatif. Parallèlement, un travail d'accompagnement dans les démarches administratives, d'insertion professionnelle et de recherche de logement est nécessaire pour atteindre l'objectif d'une autonomie pleine et effective à 18 ans.

L'accompagnement est assuré par des agents sociaux territoriaux dédiés, placés sous l'autorité hiérarchique du chef de service de l'ASE et en relation fonctionnelle avec le responsable et le chef de service éducatif du CDE.

L'exercice des missions éducatives de ces agents ne leur permet pas de s'organiser en respectant le cycle de travail de la collectivité (fixé par délibération du 18 mars 2005).

En effet, la présence éducative auprès des jeunes s'exerce de 7 h à 19 h du lundi au vendredi. Les "bornes horaires" actuelles de la collectivité prévoient un début d'activité au plus tôt à 7 h 45.

De plus, dans le cadre de l'organisation d'activités et de sorties, le temps de travail peut s'effectuer au-delà de 19 h, voire exceptionnellement jusqu'à 23 h dès lors que l'accompagnement des jeunes le nécessite.

Enfin, le temps de repas est un temps de travail effectif, puisqu'un accompagnement éducatif est proposé sur ces moments. Ainsi, la pause méridienne de 45 mn est prise, mais, là aussi, potentiellement au-delà des bornes horaires fixées.

Aussi, dans un souci de mise en conformité d'une part, et d'organisation du service d'autre part, un nouveau cycle de travail est déterminé comme suit pour ces agents, eu égard à la spécificité de leurs missions.

2. Le cycle de travail

1) type = hebdomadaire sur 5 jours ouvrés

2) valeur de la semaine de 5 jours = 39 heures

3) valeur de la journée = 7 h 48 mn

4) jours ouvrés = lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi

5) bornes horaires journalières = entre 7 h 00 et 19 h 00 ; exceptionnellement, dans le cadre de l'accompagnement des mineurs, l'horaire du soir pourrait s'étendre jusqu'à 23 h 00.

Pause méridienne minimale = 45 mn en dehors du temps de repas pris sur un temps de travail éducatif.

6) les obligations ci-dessous s'imposent dans tous les cas :

- la durée cumulée quotidienne du travail ne peut excéder 10 heures
- l'amplitude maximale de la journée du travail est de 12 heures
- aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre 6 heures consécutives sans que l'agent bénéficie d'une pause minimale de 20 mn.

Le planning des agents sera établi dans le respect de ces règles et en conformité avec les besoins d'organisation du service.

Le Comité Technique réuni le 6 novembre dernier a émis un favorable à l'unanimité.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 14 Novembre 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

TEMPS DE TRAVAIL : CORREZE SANTE : CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE -
APPARTEMENTS RELAIS JEUNES

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 306 en date du 14 Novembre 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Ghislaine DUBOST, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article 1er : Sont définis comme suit les cycles de travail des agents du centre départemental de santé, Corrèze Santé, par adaptation du cycle de base fixé par l'article 3-8° de la délibération du Conseil Général du 18 mars 2005 :

- 1) type = hebdomadaire sur 5 jours glissants du lundi au samedi matin
 - 2) valeur de la semaine sur 5 jours = 39 heures
 - 3) jours ouvrés = lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi matin
 - 4) bornes horaires journalières :
 - de 8 h 00 à 20 h 00 du lundi au vendredi
 - et de 8 h 00 à 12 h 00 le samedi
- Pause méridienne minimale = 45 mn

5) les obligations ci-dessous s'imposent dans tous les cas :

- la durée cumulée quotidienne du travail ne peut excéder 10 heures
- l'amplitude maximale de la journée du travail est de 12 heures
- aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre 6 heures consécutives sans que l'agent bénéficie d'une pause minimale de 20 mn.

Article 2 : Sont définis comme suit les cycles de travail des agents accompagnant les jeunes au sein des appartements relais jeunes, par adaptation du cycle de base fixé par l'article 3-8° de la délibération du Conseil Général du 18 mars 2005 :

1) type = hebdomadaire sur 5 jours ouvrés

2) valeur de la semaine de 5 jours = 39 heures

3) valeur de la journée = 7 h 48 mn

4) jours ouvrés = lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi

5) bornes horaires journalières = entre 7 h 00 et 19 h 00 ; exceptionnellement, dans le cadre de l'accompagnement des mineurs, l'horaire du soir pourrait s'étendre jusqu'à 23 h 00.

Pause méridienne minimale = 45 mn en dehors du temps de repas pris sur un temps de travail éducatif.

6) les obligations ci-dessous s'imposent dans tous les cas :

- la durée cumulée quotidienne du travail ne peut excéder 10 heures
- l'amplitude maximale de la journée du travail est de 12 heures
- aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre 6 heures consécutives sans que l'agent bénéficie d'une pause minimale de 20 mn.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 28 Novembre 2018

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20181128-lmc1697613cc8f5-DE

Affiché le : 28 Novembre 2018

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

ACTUALISATION DES TABLEAUX DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2018

RAPPORT

Les nouveaux tableaux des emplois budgétaires arrêtés au 30 septembre 2018 (joints en annexe) intègrent :

- des évolutions d'emplois, nécessitées par les besoins de fonctionnement des services, dans le cadre des emplois autorisés dans la collectivité ;
- des créations et suppressions d'emplois liées aux évolutions des missions au sein de la collectivité.

A. Tableau des emplois budgétaires au 30 septembre 2018 (tous services, sauf le Centre Départemental de l'Enfance)

a. Transformations d'emplois suite aux besoins de fonctionnement des services

- Transformation d'un poste de directeur non pourvu en poste d'attaché principal pour intégrer l'arrivée d'un nouveau Directeur des Finances au 1^{er} novembre 2018. A cette même date, le Directeur actuel occupera les fonctions de chargé de mission Projets d'administration ;
- Transformation de deux postes d'attaché territorial, de deux postes d'assistant socio-éducatif principal, de deux postes de conseiller socio-éducatif non pourvus en 6 postes d'assistant socio-éducatif afin de répondre aux besoins recensés sur le secteur social ;
- Transformation d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe en poste de rédacteur ;
- Transformation d'un poste d'ingénieur en chef en poste d'ingénieur ;
- Transformation d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe en poste d'ingénieur ;

- Transformation d'un poste de médecin de 1ère classe à temps non complet en médecin hors classe à temps non complet ;
- Transformation d'un poste de psychologue territorial de classe normale à temps complet non pourvu en psychologue territorial de classe normale à temps non complet ;
- Régularisation de la nomination à la dernière CAP d'un agent technicien paramédical de classe normale promu sur le grade de classe supérieure ;
- Transformation des mensualités autorisées pour les emplois contractuels pour renfort au regard des besoins selon les grades.

b. Créations d'emploi

- création d'un poste d'ingénieur ;
- création d'un poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure au service PMI, avec pour mission les actions de prévention santé.

B. Tableau des emplois - Centre Départemental de l'Enfance

Transformation d'un poste d'assistant socio-éducatif en poste de moniteur éducateur, au regard des besoins effectifs.

C. Tableau des emplois - Effectifs autorisés au 1er décembre 2018

a. Transformation d'emploi suite aux besoins de fonctionnement des services

Transformation d'un poste de médecin hors classe à temps non complet en un poste de médecin hors classe à temps complet, pour intégrer le passage à 100% du chef de PMI à compter du 1er décembre 2018.

b. Suppression d'emploi

Suppression d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine suite à la mutation du titulaire du poste (responsable de projets culturels, en charge des expositions du Département à hauteur de 20 % de son temps de travail), mis à disposition de la mairie d'Uzerche à hauteur de 80%.

D - Tableau des emplois budgétaires de Corrèze Santé, Centre Départemental de Santé au 1^{er} janvier 2019

a. Créations d'emploi

Dans le cadre de l'ouverture du Centre Départemental de Santé, il est proposé la création de :

- 10 postes de médecins territoriaux hors classe, généralistes, à temps complet ;
- 1 poste de technicien paramédical territorial de classe supérieure, orthophoniste à temps complet ;
- 3 postes de secrétaires médicales, adjoints territoriaux administratifs, à temps complet ;
- 1 poste de responsable administratif et financier / régisseur, rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet ;
- 1 poste de gestionnaire administratif et comptable, rédacteur territorial, à temps complet.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 14 Novembre 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

ACTUALISATION DES TABLEAUX DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2018

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 307 en date du 14 Novembre 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Ghislaine DUBOST, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article 1er : Il est décidé des transformations, suppressions et créations d'emplois, conformément aux annexes jointes à la présente délibération qui constituent les nouveaux tableaux des emplois permanents départementaux.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.201,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.13,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.8,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.1,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.6,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 939.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 944.0.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 28 Novembre 2018

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20181128-lmc1697113cc8f4-DE

Affiché le : 28 Novembre 2018

Dénomination des emplois	CATEGORIE	TAUX	NOMBRE D'EMPLOIS				
			Effectifs autorisés 31/05/2018	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectifs autorisés 30/09/2018	Pourvus au 30/09/2018	Effectifs autorisés 01/12/2018
Directeur Général des Services	A	TC	1		1	1	1
Directeur Général Adjoint	A	TC	2		2	1	2
			3	0	3	2	3
Administrateur hors classe	A	TC	1		1	1	1
Administrateurs territoriaux	A	TC	1		1	0	1
			2	0	2	1	2
Directeur	A	TC	3	-1	2	2	2
Directeur	A	TNC	1		1	1	1
Attaché hors classe	A	TC	1		1	1	1
Attaché principal	A	TC	14	1	15	14	15
Attaché	A	TC	31	-2	29	29	29
Attaché	A	TNC	1		1	1	1
			51	-2	49	48	49
Rédacteur principal de 1ère classe	B	TC	38		38	35	38
Rédacteur principal de 2ème classe	B	TC	25	-1	24	23	24
Rédacteur	B	TC	43	1	44	44	44
			106	0	106	102	106
Adjoint adm principal de 1ère classe	C	TC	39		39	28	39
Adjoint adm principal de 2ème classe	C	TC	101		101	89	101
Adjoint administratif	C	TC	60		60	58	60
Adjoint administratif	C	TNC	1		1	0	1
			201	0	201	175	201
Ingénieur en chef	A	TC	6	-1	5	5	5
			6	-1	5	5	5
Ingénieur principal	A	TC	13	0	13	12	13
Ingénieur	A	TC	10	3	13	11	12
			23	3	26	23	25
Technicien principal de 1ère classe	B	TC	54	-1	53	51	53
Technicien principal de 2ème classe	B	TC	16		16	16	16
Technicien	B	TC	35		35	35	35
			105	-1	104	102	105
Agent de maîtrise principal	C	TC	46		46	39	46
Agent de maîtrise	C	TC	43		43	37	43
			89	0	89	76	89
Adjoint tech principal de 1ère classe	C	TC	67		67	61	67
Adjoint tech principal de 2ème classe	C	TC	96		96	91	96
Adjoint technique	C	TC	87		87	83	87
			250	0	250	235	250
Adjoint tech principal de 1ère classe des EE	C	TC	30		30	28	30
Adjoint tech principal de 2ème classe des EE	C	TC	132		132	109	132
	C	TNC 17,5/35	1		1	0	1
Adjoint techn, des ets d'enseignement	C	TC	56		56	56	56
	C	TNC 17,5/35	5		5	1	5
			224	0	224	194	224
Médecin hors classe	A	TC	3		3	2	4
Médecin hors classe	A	TNC	0	1	1	1	0
Médecin de 1° cl	A	TC	2		2	0	2
Médecin de 1° cl	A	TNC	1	-1	0	0	0
Médecin de 2° cl	A	TC	3		3	3	3
Médecin de 2° cl	A	TNC	3		3	2	3
			12	0	12	8	12
Psychologue terr, hors classe	A	TC	3		3	3	3
Psychologue terr, hors classe	A	TNC 17,5/35	1		1	1	1
Psychologue territorial classe normale	A	TC	2	-1	1	1	1
Psychologue territorial classe normale	A	TNC 17,5/35	0	1	1	0	1
			6	0	6	5	6
Sage femme hors classe	A	TC	2		2	2	2
			2	0	2	2	2
Puéricultrice hors classe	A	TC	10		10	9	10
Puéricultrice de classe supérieure	A	TC	3		3	2	3

Puéricultrice de classe normale	A	TC	5		5	4	5
			18	0	18	15	18
Cadre de santé 1° classe	A	TC	1		1	1	1
Cadre de santé 2° classe	A	TC	3		3	3	3
			4	0	4	4	4
Infirmier en soins généraux hors classe	A	TC	2		2	2	2
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	TC	3	1	4	2	3
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	TC	4		4	3	4
			9	1	10	7	9
Conseiller supérieur socio éducatif	A	TC	1		1	0	1
Conseiller socio-éducatif	A	TC	6	-2	4	4	4
			7	-2	5	4	5
Assistant socio-éducatif principal	B	TC	102	-2	100	100	100
Assistant socio-éducatif	B	TC	48	6	54	54	54
			150	4	154	154	154
Moniteur éducateur et intervenant familial	B	TC	2		2	0	2
Agent social	C	TC	2		2	0	2
			4	0	4	0	4
Technicien paramédical de classe supérieure	B	TC	11	-1	10	10	10
Technicien paramédical de classe normale	B	TC	6	1	7	7	7
Technicien paramédical de classe supérieure	B	TNC 31,5/35	0	1	1	1	1
Technicien paramédical de classe normale	B	TNC 31,5/35	1	-1	0	0	0
			18	0	18	18	18
Conservateur du patrimoine en chef	A	TC	1		1	1	1
Conservateur du patrimoine	A	TNC	1		1	1	1
			2	0	2	2	2
Conservateur des bibliothèques en chef	A	TC	1		1	1	1
Conservateur des bibliothèques	A	TC	0		0	0	0
			1	0	1	1	1
Bibliothécaire	A	TC	1		1	1	1
			1	0	1	1	1
Attaché de conservation du patrimoine	A	TC	4		4	4	3
			4	0	4	4	3
Assistant de conservation ppal de 1ère cl	B	TC	6		6	4	6
Assistant de conservation ppal de 2ème cl	B	TC	5		5	3	5
Assistant de conservation	B	TC	6		6	3	6
			17	0	17	10	17
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	TC	3		3	3	3
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	TC	3		3	2	3
Adjoint territoriaux du patrimoine	C	TC	5		5	4	5
			11	0	11	9	11
Collaborateur de cabinet	A	TC	4	-1	3	2	3
Collaborateur de groupe élus	A	TC	2	1	3	3	3
Collaborateur de groupe élus	B	TC	1		1	1	1
Collaborateur de groupe élus	C	TC	1		1	1	1
			8	0	8	7	8
Assistants familiaux	C	TC	195		195	179	195
			195	0	195	179	195
OPA	C	TC	1		1	1	1
			1	0	1	1	1

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR REMPLACEMENT DIVERS exprimés en mensualités

	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 31/05/2018	Transformations	Mensualités autorisées au 30/09/2018	
Attaché	A	TC	12		12	
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	TC	24		24	9
	A	TC	36		36	
Assistant de conservation	B	TC	12		12	
Technicien	B	TC	24		24	5
Assistant socio éducatif	B	TC	84		84	61
Rédacteur	B	TC	12		12	
	B	TC	132		132	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	TC	12		12	
Adjoint administratif	C	TC	60		60	7
Adjoint technique	C	TC	36		36	
Adjoint technique des EE	C	TC	120		120	8
	C	TC	228		228	
Ajoint technique des EE	C	TNC 17,5/35	48		48	
	C	TNC 17,5/35	48		48	
					444 mensualités autorisés	

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU RENFORTS (exprimés en mensualités)

	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 31/05/2018	Transformations	Mensualités autorisées au 30/09/2018	
Ingénieur	A	TC	6		6	
Psychologue de classe normale	A	TC	12		12	9
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	TC	0	22	22	16
Attaché	A	TC	6		6	
	A	TC	24		18	
Assistant socio éducatif	B	TC	36	16	52	39
Moniteur éducateur	B	TC	24	-16	8	
Technicien	B	TC	18	20	38	21
Rédacteur	B	TC	6		6	7
	B	TC	84		90	
Adjoint administratif	C	TC	88	-22	66	25
Adjoint technique	C	TC	152	-20	132	10
Adjoint du patrimoine	C	TC	36		36	26
Agent de maîtrise	C	TC	12		12	
Intervenant familial territorial	C	TC	24		24	
Adjoint social	C	TC	24		24	9
Adjoint technique des EE	C	TC	36		36	5
	C	TC	372		372	39
					480 mensualités autorisées	

EMPLOIS DE VACATAIRES (exprimés en mensualités)

	Catégorie	Taux	Annuités autorisées	Transformations, suppression et /ou création de poste	Mensualités autorisées	
Médecin vacataire	A	TNC	1		12	1
Psychologue vacataire	A	TNC	2		24	18
					36 mensualités autorisés	

APPRENTIS

Dénomination des emplois	Taux	Emplois autorisés	
Apprentis	TNC	10	5

**TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES DEPARTEMENTAUX
DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE**

DENOMINATION DES EMPLOIS	CATEGORIE	TAUX	Autorisés au 31/05/2018	Transformation et/ou création de postes	NOMBRE D'EMPLOIS 30/09/2018		
					Autorisés TC	Autorisés TNC	POURVUS
Attaché de l'administration hospitalière	A	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2° grade	A	TC	1		1		0
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	0
Cadre Socio Educatif	A	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Psychologue	A	TNC	1			1	1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	0	1	1
Assistant Socio-Educatif	B	TC	6	-1	5		5
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			6	-1	5	0	5
Moniteur Educateur	B	TC	6	1	7		7
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			6	1	7	0	7
Educateur Jeunes Enfants Classe Supérieure	B	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Adjoint des Cadres Hospitaliers classe exceptionnelle	B	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Aide Médico Psychologique de classe normale	C	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Adjoint Administratif Hospitalier Principal de 2ème classe	C	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1	0	1	0	1
Aide Soignante Principale	C	TC	2		2		2
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	0	2	0	2
Ouvrier principal 1° classe	C	TC	1		1		1
Ouvrier principal 2° classe	C	TC	1		1		1
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			2	0	2	0	2
Agent d'entretien Qualifié	C	TC	1		1		1
Agent des services hospitaliers Qualifié	C	TC	8		8		8
Agent des services hospitaliers Qualifié	C	TNC	1			1	
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			10	0	9	1	9
TOTAL GENERAL			34		32	2	32

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DIVERS

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Annuités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées
Assistant Socio-Educatif ou Moniteur Educateur	B	TC	1		12		
Aide Médico Psychologique	C	TC	1		12		4
Agent des Services Hospitaliers Qualifié	C	TNC	2			24	9
Ouvrier principal de 2ème classe	C	TC	1		12		1
Animateur hospitalier	B	TC	1		12		2
Educateur en apprentissage	B	TNC	1			12	5

EMPLOIS DE VACATAIRES

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Annuités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées
Psychologue vacataire	A	TNC	1			12	0

**TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES DEPARTEMENTAUX
DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE CORREZE SANTE**

DENOMINATION DES EMPLOIS	CATEGORIE	TAUX	Autorisés au 01/01/2019	Transformation et/ou création de postes	NOMBRE D'EMPLOIS		
					Autorisés TC	Autorisés TNC	POURVUS
Médecin territorial hors classe	A	TC	10				
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			10				
Technicien paramédical territorial de classe supérieure	B	TC	1				
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1				
Rédacteur territorial principal de 1ère classe	B	TC	1				
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1				
Rédacteur territorial	B	TC	1				
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			1				
Adjoint administratif territorial	C	TC	3				
TOTAL CADRE D'EMPLOIS			3				
TOTAL GENERAL			16	0	0	0	0

EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DIVERS

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Annuités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées
Rédacteur principal de 1er classe	B	TC	1		12		
Rédacteur territorial	B	TC	1		12		
Adjoint administratif territorial	C	TC	1		12		

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

SOUTIEN AUX SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE - DIRECTIVE EUROPEENNE DU TEMPS DE TRAVAIL (DETT)

RAPPORT

En France les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) représentent 78% des effectifs du corps des sapeurs-pompiers et assurent plus de la moitié des interventions, 80% dans les territoires ruraux. Ils constituent un élément indispensable du maillage territorial permettant d'assurer des secours, de protéger nos concitoyens, à tout moment et en tout point du territoire.

Notre département comptabilise 36 centres de secours, dont 33 fonctionnent exclusivement avec des SPV. S'agissant des effectifs, en 2017, 89 % des sapeurs-pompiers étaient des volontaires (soit 1 138 sur un total de 1 285). Ils ont effectué 69 237 heures d'interventions, soit 79 % du total réalisé par les services d'incendie et de secours de la Corrèze.

Leur statut est encadré par la loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011. L'article L 723-5 du code de la sécurité intérieure indique que : « *l'activité de sapeur-pompier volontaire, qui repose sur le volontariat et le bénévolat, n'est pas exercée à titre professionnel mais dans des conditions qui lui sont propres* ». Autrement dit, les règles européennes relatives au temps de travail ne s'appliquent pas aujourd'hui à leur activité.

Or, dans un arrêt rendu le 21 février 2018, la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE), reconnaît la qualité de travailleur aux SPV.

Cet arrêt stipule en effet, que l'article 17 de la directive 2003/88 sur l'aménagement du temps de travail doit être respectée par les États membres qui ne peuvent pas déroger, à l'égard de certaines catégories de sapeurs-pompiers recrutés par les services publics d'incendie, aux obligations découlant des dispositions de cette directive, y compris celles définissant les notions de temps de travail et de repos.

La transposition de cette directive en droit français conduirait ainsi à plafonner de manière cumulée le travail du salarié et son activité de SPV à 48 heures par semaine. Les quelques dérogations permises par la directive seraient par ailleurs, loin de compenser les effets induits en termes de réduction de la disponibilité des SPV.

Deux conséquences majeures pourraient en découler pour la France. D'abord, les SPV qui ont un emploi, soit 60 % d'entre eux, devraient respecter le repos journalier obligatoire de 11 heures consécutives par 24h et ne seraient donc pas mobilisables après une journée de travail. Ensuite, un SPV volontaire, quel que soit son nombre d'employeurs, ne pourra plus déroger au plafond annuel de travail, soit 2256 heures dans notre pays.

La remise en cause du cadre juridique du volontariat, pourrait donc abaisser drastiquement les ressources humaines et par conséquent diminuer le maillage du territoire en casernes et la capacité des secours à monter en puissance en cas de catastrophe.

Aujourd'hui, si une initiative française n'était pas prise pour maintenir l'exemption du volontariat du champ d'application de la directive européenne, le modèle français de secours et de volontariat serait remis en cause.

Cela étant exposé,

Le Conseil Départemental de la CORRÈZE :

RAPPELLE

- Que chaque jour sur le territoire national, les sapeurs-pompiers de France interviennent toutes les 7 secondes au plus vite que tout acteur dans l'urgence, partout sur le territoire ;
- Que chaque jour, ils sont près de 40 000 à être mobilisés, prêts à intervenir à l'appel du bip ou de l'alerte pour porter secours en risquant leur vie pour sauver des vies ;
- Que nous avons un système de sécurité civile des plus performants du monde, qui associe à la fois **des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires** et des experts, avec le plus grand maillage territorial de secours, qui apporte une réponse urgente sur l'ensemble du territoire dans un délai moyen de 13 minutes environ ;
- Qu'au quotidien comme en cas de crise, les missions effectuées par nos sapeurs-pompiers sont larges, intervenant par tout temps et à toute heure pour des malaises, des accidents, des incendies, des catastrophes industrielles et naturelles, ou encore sur les inondations et l'été sur les feux de forêt ou encore lors des attentats ;
- Que depuis de nombreuses années, l'augmentation des interventions et la sollicitation croissante font que nos sapeurs-pompiers, dans tous les départements et communes de France, sont : toujours-présents, toujours-partants et toujours-proches, mais surtout toujours là quand il faut ;

CONSIDERANT

- L'inquiétude de nos sapeurs-pompiers qui interpellent régulièrement les élus, particulièrement les sapeurs-pompiers volontaires qui craignent de ne pouvoir poursuivre leur mission en cas de transposition de la DETT (Directive Européenne du Temps de Travail) ;
- La fragilité du système et **le rapport sur la mission volontariat** que devait porter le Gouvernement avec ses 43 propositions et qui ne s'est pas traduit par des actes concrets ;
- Le manque de moyens financiers pour recruter des sapeurs-pompiers en nombre qui serait la conséquence directe de cette transposition de la DETT, ce qui conduirait à un abaissement du niveau de sécurité des populations et génèrerait de graves dysfonctionnements dans la distribution des secours ;
- Notre devoir de défendre ce service public qui a fait ses preuves depuis des décennies et qui demeure **le pilier de la sécurité civile de notre République** ;

DEMANDE

- Au Président de la République, qu'à l'instar des dispositions prises pour les forces de sécurité intérieure (gendarmes et militaires) le 18 octobre 2017 à l'Élysée, il exprime la même position pour les sapeurs-pompiers de France.

En effet, cette hypothétique reconnaissance de travail aura des conséquences sur l'engagement citoyen que représente celui de sapeurs-pompiers volontaires qui ne doivent pas être concernés par la DETT afin qu'ils puissent continuer à assurer leur mission de secours, de lutte contre les incendies et de protection des biens et des personnes.

- L'engagement du Ministre de l'Intérieur contre la transposition en droit français de la Directive Européenne sur le Temps de Travail (DETT) qui conduirait à plafonner, de manière cumulée, le travail du salarié et son activité de sapeur-pompier volontaire à 48 heures par semaine, **ces volontaires ne se reconnaissant pas comme des travailleurs et ne s'engageant pas pour une telle reconnaissance mais bien pour sauver des vies.**

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 14 Novembre 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

SOUTIEN AUX SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE - DIRECTIVE EUROPEENNE DU TEMPS DE TRAVAIL (DETT)

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 308 en date du 14 Novembre 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil Départemental de la CORRÈZE :

RAPPELLE

- Que chaque jour sur le territoire national, les sapeurs-pompiers de France interviennent toutes les 7 secondes au plus vite que tout acteur dans l'urgence, que ce soit dans les métropoles, dans les villes et villages et dans nos campagnes ;
- Que chaque jour, ils sont près de 40 000 à être mobilisés, prêts à intervenir à l'appel du bip ou de l'alerte pour porter secours en risquant leur vie pour sauver des vies ;
- Que nous avons un système de sécurité civile des plus performants du monde, qui associe à la fois **des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires** et des experts, avec le plus grand maillage territorial de secours, qui apporte une réponse urgente sur l'ensemble du territoire dans un délai moyen de 13 minutes environ ;

- Qu'au quotidien comme en cas de crise, les missions effectuées par nos sapeurs-pompiers sont larges, intervenant par tout temps et à toute heure pour des malaises, des accidents, des incendies, des catastrophes industrielles et naturelles, ou encore sur les inondations et l'été sur les feux de forêt ou encore lors des attentats ;
- Que depuis de nombreuses années, l'augmentation des interventions et la sollicitation croissante font que nos sapeurs-pompiers, dans tous les départements et communes de France, sont : toujours-présents, toujours-partants et toujours-proches, mais surtout toujours là quand il faut ;

CONSIDERANT

- L'inquiétude de nos sapeurs-pompiers qui interpellent régulièrement les élus, particulièrement les sapeurs-pompiers volontaires qui craignent de ne pouvoir poursuivre leur mission en cas de transposition de la DETT (Directive Européenne du Temps de Travail) ;
- La fragilité du système et **le rapport sur la mission volontariat** que devait porter le Gouvernement avec ses 43 propositions et qui ne s'est pas traduit par des actes concrets ;
- Le manque des moyens financiers pour recruter des sapeurs-pompiers en nombre qui serait la conséquence directe de cette transposition de la DETT, ce qui conduirait à un abaissement du niveau de sécurité des populations et générerait de graves dysfonctionnements dans la distribution des secours ;
- Notre devoir de défendre ce service public qui a fait ses preuves depuis des décennies et qui demeure **le pilier de la sécurité civile de notre République** ;

DEMANDE

- Au Président de la République qu'à l'instar des dispositions prises pour les forces de sécurité intérieure (gendarmes et militaires) le 18 octobre 2017 à l'Élysée, il exprime la même position pour les sapeurs-pompiers de France.

En effet, cette hypothétique reconnaissance de travail aura des conséquences sur l'engagement citoyen que représente celui de sapeurs-pompiers volontaires qui ne doivent pas être concernés par la DETT afin qu'ils puissent continuer à assurer leur mission de secours, de lutte contre les incendies et de protection des biens et des personnes.

- L'engagement du Ministre de l'Intérieur contre la transposition en droit français de la Directive Européenne sur le Temps de Travail (DETT) qui conduirait à plafonner, de manière cumulée, le travail du salarié et son activité de sapeur-pompier volontaire à 48 heures par semaine, **ces volontaires ne se reconnaissant pas comme des travailleurs et ne s'engageant pas pour une telle reconnaissance mais bien pour sauver des vies.**

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 28 Novembre 2018

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20181128-lmc1695e13cc8f3-DE

Affiché le : 28 Novembre 2018

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU DISPOSITIF
DEPARTEMENTAL DE TELEASSISTANCE : RAPPORT D'ACTIVITE 2017

RAPPORT

L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) stipule que le délégataire de service public produit chaque année à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité de service. Ce même article prévoit que l'examen du rapport annuel est mis à l'ordre du jour d'une réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le rapport concerne le contrat relatif à la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance avancée et portant généralisation de la domotique, contrat confié à la Fondation Caisses d'Épargne pour la Solidarité (désormais Fondation Partage et Vie).

En outre et conformément à l'article L. 1413-1 du C.G.C.T., les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission est notamment chargée d'examiner chaque année le rapport d'activité, mentionné supra, établi par le délégataire de service public.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est ainsi réunie le 17 octobre 2018 (le compte-rendu de cette réunion est annexé au présent rapport - annexe 2) afin d'examiner le rapport annuel relatif à la délégation de service public concernant la téléassistance. Il ressort de ce rapport annuel les éléments suivants (précision étant faite que les bilans complets pour l'année 2017 figurent en annexe 1 au présent rapport).

Le dispositif de téléassistance repose sur un outil de communication installé au domicile d'une personne, permettant d'alerter 24 H/24 et 7 jours/7 une centrale informatisée de réception des appels (plateforme Corrèze Téléassistance) pour apporter une réponse rapide et fiable, en déclenchant l'intervention la mieux adaptée.

Ce dispositif existe en Corrèze sous la forme d'une Délégation de Service Public (DSP), confiée à la Fondation Caisses d'Épargne pour la Solidarité (désormais Fondation Partage et Vie), depuis 2001. Le contrat de délégation en cours est établi pour 10 ans et a pris effet au 1^{er} janvier 2013.

Cette Délégation de Service Public historique illustre la politique volontariste du Conseil Départemental en faveur du maintien à domicile des personnes âgées corréziennes. En effet, cette DSP permet de déployer à l'échelle départementale un dispositif d'alerte et de sécurisation et ainsi d'en permettre l'accessibilité à tous les seniors voulant rester à leur domicile.

Grâce à ce dispositif, ce sont pour l'année 2017 plus de 120 350 alarmes qui ont pu être traitées et plus de 78 000 appels de convivialité qui ont été réalisés.

Cette force et disponibilité d'intervention est un atout majeur pour notre département.

Des réflexions sont d'ailleurs engagées avec Corrèze Téléassistance, dans le cadre des groupes de travail du Schéma Départemental de l'Autonomie, pour renforcer le contenu et le nombre d'appels de convivialité dans le cadre notamment de la lutte contre l'isolement.

Pour mémoire, les 3 axes majeurs du dispositif sont les suivants :

- répondre à l'urgence,
- lutter contre l'isolement,
- participer à la coordination des actions de maintien à domicile.

- Les moyens humains dédiés :

Pour répondre aux exigences de service public prévues au contrat, la plateforme employait, au 31 décembre 2017, 29 salariés ETP répartis comme suit :

- 3 cadres (Directeur, adjoint et adjoint technique),
- 15 opérateurs,
- 7 agents techniques et logistiques ;
- 4 techniciens administratifs.

On constate une relative stabilité des effectifs par rapport à l'année précédente. En effet, la plateforme mobilisait 30 ETP au 31 décembre 2016.

- Les différents dispositifs de téléassistance :

Les abonnés ont le choix entre deux dispositifs :

- Dispositif de téléassistance avancée

Il a été procédé, en 2017, à 1 193 installations (+ 3 % par rapport à 2016). Ce nombre reste conforme aux prévisions.

- Pack téléassistance avancée + domotique :

Les abonnés ont la possibilité de souscrire à ce pack depuis le 1^{er} janvier 2013. Il est composé du dispositif de téléassistance avancée (socle de base), agrémenté d'équipements domotiques destinés à prévenir notamment les accidents du quotidien.

Le nouveau contrat de délégation de service public avait pour objectif de généraliser le déploiement du pack téléassistance avancée + domotique.

Concernant ce pack, au vu du nombre d'installations réalisées très inférieur au prévisionnel, un avenant au contrat de délégation de service public avait été notifié au délégataire le 18 février 2015 en vue notamment d'en favoriser le développement.

Il prévoyait notamment :

- la mise à disposition gratuite d'un détecteur de fumée pour tous les abonnés du dispositif téléassistance avancée qui en faisaient la demande,
- l'installation gratuite du pack téléassistance avancée + domotique pour les 300 premiers nouveaux abonnés sur la période 2015-2016,
- la réduction de 10 € du reste à charge sur l'abonnement du pack téléassistance avancée + domotique (20 € au lieu de 30 €) pour une durée de 2 ans.

Après un pic en 2015 (231 installations), le nombre d'installations a nettement diminué en 2016 (134) ; la diminution qui s'est confirmée en 2017 (51) semble essentiellement liée à la non reconduction des avantages tarifaires indiqués ci-dessus.

- Les abonnés :

Depuis sa création, en 2001, plus de 18 852 Corrèziens ont bénéficié du dispositif de téléassistance. Le nombre de nouveaux foyers usagers corréziens continue d'augmenter mais cette progression tend à s'essouffler depuis 2016 ; depuis la création du dispositif, 2016 et 2017 sont les deux premières années où le nombre de nouveaux entrants est inférieur au nombre de personnes sortant du dispositif (suite à décès, entrée en établissement, etc.). On constate ainsi une diminution du nombre d'abonnés. A la fin de l'année 2017, Corrèze Téléassistance comptait un nombre stable d'abonnés (5 768).

- Les appels traités :

Sur l'année 2017, Corrèze Téléassistance a traité 120 350 alarmes (soit une moyenne de 330 alarmes/jour). Parmi elles, 6 799 alarmes concernaient des états d'alerte d'extrême urgence (chutes et malaises). Pour les situations d'une extrême gravité lorsque le réseau des proches est inexistant, les services de secours (SAMU, pompiers) ont été sollicités 1 836 fois en 2017, un nombre équivalent à 2016.

Outre cette mission de réponse à l'urgence, la plateforme réalise des appels réguliers de convivialité (un peu plus de 78 000 appels de convivialité réalisés en 2017).

- La participation financière :

- Des abonnés :

Pour la durée du contrat de délégation de service public, la participation financière des abonnés est fixée comme suit :

➤ pour l'installation : paiement d'un forfait de :

- * 15 € pour le dispositif téléassistance avancée,
- * 26 € pour le pack téléassistance + domotique leds,
- * 90 € pour le pack téléassistance + domotique chemin intégré.

➤ puis mensuellement, paiement d'un abonnement (prix hors aide APA ou PCH) de :

- * 18 €/mois pour le dispositif téléassistance avancée,
- * 30 €/mois pour le pack téléassistance + domotique leds,
- * 40 €/mois pour le pack téléassistance + domotique chemin intégré.

- Du Conseil Départemental :

Le Département intervient, quant à lui, par le versement d'une compensation des obligations de service public. Elle a pour objet de couvrir les charges induites par le respect des obligations de service public relevant :

- de la contrainte d'installation en Corrèze,
- des charges induites pour le développement des services et des usages de la domotique,
- des délais maximum d'intervention imposés au délégataire,
- du fonctionnement local en continu de la centrale d'appels,
- des appels de convivialité,
- de l'évolutivité des matériels.

La compensation est établie sur la base budgétaire de l'offre.

Le montant prévisionnel annuel contractualisé sur la durée de la DSP est versé mensuellement par le Département au délégataire. Il est ajusté chaque année en fonction des résultats constatés à la clôture de l'exercice de l'année précédente et à hauteur de 49,5 % du total des charges constatées, dans la limite de 3 % de marge annuelle pour le délégataire.

Les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2017, qui permettent d'ajuster la compensation des obligations de service public versée par le Département au délégataire, figurent dans le tableau ci-après :

Intitulé	Prévisionnel 2016	Réalisé 2016	Écart réel-Prévisionnel	Prévisionnel 2017	Réalisé 2017	Écart réel-Prévisionnel
Obligations de services Publics	1 086 421	712 692	-373 729	1 125 005	646 891	-478 114
Produits d'activités	1 092 077	1 115 067	22 990	1 134 410	1 112 592	-21 818
Produits exceptionnels HT	120 000	466 091	346 091	120 000	497 627	377 627
TOTAL DES PRODUITS HT	2 298 498	2 293 850	-4 648	2 379 415	2 257 110	-122 305
Charges d'activités	1 877 735	1 953 246	75 511	1 933 328	1 911 281	-22 047
<i>dont masse salariale</i>	<i>1 143 506</i>	<i>1 311 519</i>	<i>168 013</i>	<i>1 191 961</i>	<i>1 318 130</i>	<i>126 169</i>
Dotation aux amortissements et provisions	317 055	260 299	-56 756	339 410	302 517	-36 893
TOTAL DES CHARGES HT	2 194 790	2 213 545	18 755	2 272 738	2 213 798	-58 940
<i>Résultat avant I/S</i>	<i>103 708</i>	<i>80 306</i>		<i>106 677</i>	<i>82 353</i>	

Le montant prévisionnel de la compensation des obligations de service public, tel que contractualisé, permettait de répondre aux objectifs de déploiement du pack téléassistance avancée + domotique. Si le nombre d'abonnements télé assistance avancée (5 421) a dépassé l'objectif (4 442) fin 2017, le nombre d'abonnements domotique (347 fin 2017) est bien inférieur à l'objectif (300 installations par an au cours des 5 premières années de la délégation à partir de 2013).

Ce nouveau décalage entre objectifs et réalisation implique un écart entre le montant financier contractualisé et le montant réellement dû. En effet, la prestation de télé assistance avancée génère des excédents qui devaient couvrir les charges du déploiement de la domotique. Ce niveau d'exploitation de la DSP conduit à des excédents, lesquels sont, conformément au contrat, déduits des Obligations de Service Public.

Ainsi, après application de la méthode d'ajustement, une économie de 373 729 € effectuée sur 2016 est venue en déduction de la compensation 2017, puis une économie de 478 114 € effectuée sur 2017 est venue en déduction de la compensation 2018. Il est à rappeler que ces économies devront être restituées au délégataire en cas de constat de déficits à venir puisque le plafonnement de la marge à 3 % vaut sur la durée complète du contrat.

Par ailleurs, il convient également d'indiquer que compte tenu de ses prestations, Corrèze Téléassistance a pu bénéficier d'une subvention FEDER de 260 084 € couvrant la période d'activité 2013-2014. Comme convenu avec l'organisme prestataire, cette somme encaissée en 2017 viendra en déduction de la contribution annuelle du Département de la Corrèze au titre de l'année 2018.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activité du délégataire joint en annexe 1.

Tulle, le 14 Novembre 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DE TELEASSISTANCE : RAPPORT D'ACTIVITE 2017

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 309 en date du 14 Novembre 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article unique : Le Conseil Départemental prend acte du rapport annuel d'activité 2017, tel que joint en annexe à la présente délibération, produit par le délégataire de service public relatif à la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance avancée et de généralisation de la domotique.

Acte est donné.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de l'État le : 28 Novembre 2018

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20181128-lmc1695013cc965-DE

Affiché le : 28 Novembre 2018



Corrèze Téléassistance

Rapport annuel d'activité
Comptes de la délégation de service public

Année 2017



- Préambule

CHAPITRE 1 : Activité 2017

Section 1 : Aspect quantitatif

1) Les Bénéficiaires

- Evolution globale
- Evolution par secteurs géographiques
- Durée moyenne d'abonnement
- Répartition par sexes, tranches d'âges
- Origine des abonnements

2) L'utilisation de la téléassistance par les bénéficiaires :

- Appels reçus, motivations
- Actions conduites pour lutter contre solitude et isolement

Section 2 : Aspect qualitatif

1) Les indicateurs de qualité de service :

a) Moyens matériels

- Nature
- Entretien et maintenance
- Amélioration du matériel
- Equipements complémentaires, renouvellement.

b) Moyens humains

- Composition de l'effectif, qualification, fonctions remplies
- Organisation
- Horaires
- Types de contrat
- Formation continue

2) Sécurité du dispositif

- a) Fiabilité du matériel
- b) Traçabilité des appels
- c) Autonomie en énergie électrique

3) Prestation aux usagers

- a) Volume
- b) Information, accueil
- c) Satisfaction de la demande

4) Les partenaires

- I.C.A
- Les établissements hospitaliers.
- Les services de secours

CHAPITRE 2 : Conditions d'exécution du service délégué

1) Les indicateurs illustrant le principe d'égalité :

- a) Traitement des usagers
- b) Tarification, conditions financières

2) Les indicateurs illustrant le principe de continuité

- a) Pannes et interruptions

3) Les indicateurs illustrant les principes de rentabilité et d'adaptabilité

- a) Gestion des moyens
- b) Renouvellement du matériel, nouvelles technologies

CHAPITRE 3 : Les comptes de la délégation

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexes

Préambule

Au terme d'une délibération de son Assemblée plénière en date du 26 octobre 2012, le Département de la Corrèze a approuvé le choix de retenir la Fondation caisses d'Épargne pour la solidarité et a validé le contrat de délégation de service public pour la gestion et le développement du "dispositif départemental de télé assistance avancée et portant généralisation de la domotique".

Objet du contrat et périmètre général du service délégué

Le Département de la Corrèze, autorité délégante, délègue le service départemental de télé assistance avancée et portant généralisation de la domotique au profit des personnes âgées et des personnes handicapées ayant leur domicile en Corrèze.

« Son périmètre d'intervention s'entend, notamment, de la prospection des usagers potentiels, en passant par la mise à disposition (location) du matériel aux usagers, sa maintenance, le développement de nouveaux outils de télé assistance avancée et de domotique, l'accompagnement des usagers jusqu'à l'évaluation du service rendu.

Le délégataire gère le service avec courtoisie et discrétion, en mettant en œuvre tous les moyens humains et matériels nécessaires à son bon fonctionnement et apporte une réponse satisfaisante pour l'autorité délégante en termes de contraintes du service public (continuité et égal accès du service aux personnes en fonction de leur choix et, le cas échéant, de la contrainte technique du logement).

Le contrat de délégation de service public vise notamment à :

1) favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap par l'exploitation du service délégué de télé assistance avancée et en généralisant le déploiement des installations domotiques sur le territoire départemental,

2) garantir une forte responsabilisation du délégataire, lui conférant une réelle autonomie de gestion dans les domaines relevant de sa responsabilité, propre à favoriser une maîtrise de l'ensemble des dépenses d'exploitation et un accroissement du nombre de bénéficiaires du service.

3) assurer une répartition claire des responsabilités entre l'autorité délégante et le délégataire notamment en termes financiers ; il est rappelé ici que le futur délégataire assume ses missions à ses risques et périls,

4) définir des modalités de contrôle permettant à l'autorité délégante d'apprécier la bonne exécution du service public délégué, la qualité des visites de convivialité, la continuité du fonctionnement de la centrale d'appels et la bonne utilisation des installations domotiques, le tout afin de répondre aux souhaits et objectifs de l'autorité délégante ci-dessus exposés.

5) rechercher des cofinancements de la part de partenaires intéressés au développement du service délégué et à son exécution.

L'autorité délégante confère au délégataire, pendant toute la durée d'exécution, un droit exclusif d'exploitation et de gestion du service délégué. » *Source : convention de DSP.*

Durée du contrat

La délégation de service public relatif à la gestion et l'exploitation du système départemental de télé assistance avancée et de généralisation de la domotique est consentie pour une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ce rapport d'activité concerne la cinquième année d'exploitation de cette délégation via l'entité Corrèze Téléassistance, établissement de la Fondation Partage et Vie.

Délégation et prestations de services concernées

Dans le cadre de la délégation, les objectifs du service sont les suivants :

- Assurer la reprise du service actuel sans rupture pour les usagers,
- Offrir un service permettant une réponse adaptée à l'urgence,
- Inscrire le service comme un outil de lutte contre l'isolement,
- Déployer, auprès des bénéficiaires en faisant la demande, les outils de domotique,
- Garantir le caractère évolutif des matériels et du service tout au long de la délégation et permettre à l'autorité délégante d'expérimenter, si elle le souhaite, de nouveaux matériels,
- Favoriser des partenariats avec les acteurs de terrain, afin d'améliorer et de valoriser le service rendu (liens avec tous les intervenants de la personne).

Les deux principales missions exercées par le délégataire sont :

- Assurer une réponse adaptée à l'urgence. Il s'agit de permettre à toute personne équipée de joindre la centrale d'appels à tout moment. A ce titre, la fiabilité du matériel doit rester une priorité et le temps d'attente de réponse après un appel d'urgence devra être limité. Cet aspect de sécurité se décline également avec l'obligation d'assurer 24h/24 et 7j/7 le fonctionnement du dispositif,
- Agir contre l'isolement. Il s'agit d'un point très important qui permet au dispositif départemental de fournir un service de qualité. Cette mission à caractère de lien social se décline sous la forme d'appels de convivialité. Elle est comprise dans l'abonnement de télé assistance avancée et consiste à assurer à chaque abonné un minimum de 13 appels/an, tel que décrit à l'article 6.4.

Prestations et équipements proposés

« Deux types de services sont proposés aux abonnés : un service de télé assistance avancée et un service de télé assistance avancée incluant la domotique.

Moyens matériels

1) La centrale d'appels située à Naves (19460) fonctionne 24h/24 et 7j/7, est informatisée et répond aux exigences suivantes :

- Elle est conforme à l'ensemble des normes légales en vigueur,
- Elle est performante et évolutive,
- Elle permet l'identification et l'enregistrement de tous les types d'appels, leur traitement 24 heures / 24 et 7 jours / 7 et doit faciliter la réalisation d'études statistiques (abonnés, appels reçus, interventions réalisées...),
- Elle organise des tests de vérification du bon fonctionnement de l'ensemble des appareils, déclenchés toutes les 48 heures.

Pour ce faire :

- Les postes de travail sont en nombre suffisant pour autoriser des appels simultanés et pour assurer la continuité du service en cas de défaillance d'un poste,
- L'ensemble du matériel doit continuer à fonctionner en cas de défaillance du système électrique,
- Le délégataire veille à la maintenance et au remplacement des matériels, au titre de la continuité de service et du renouvellement de son parc.

Le délégataire doit s'adapter technologiquement pour le partage de bases et données informatiques avec celles de l'autorité délégante, notamment pour le suivi du contrôle de gestion (facturation).

2) Le délégataire met à la disposition des usagers :

- Un émetteur pour l'abonné (bracelet, pendentif, etc.) et un émetteur supplémentaire gratuit pour le conjoint,
- un transmetteur à l'intérieur du logement qui doit permettre de relayer à la centrale d'appels les alertes émises par l'utilisateur via son émetteur. » *source : convention de DSP*

Chapitre1

Activité 2017

Section 1 : Aspect quantitatif

1) Les bénéficiaires du dispositif départemental de téléassistance en 2017

Evolution globale : 1193 installations

1148 nouveaux abonnés

36 foyers passent d'un équipement de TA simple à un équipement de TA + domotique

	2017	2016
1 ^{er} trimestre	345	322
2 ^{ème} trimestre	295	286
3 ^{ème} trimestre	271	276
4 ^{ème} trimestre	282	274
TOTAUX	1193	1158

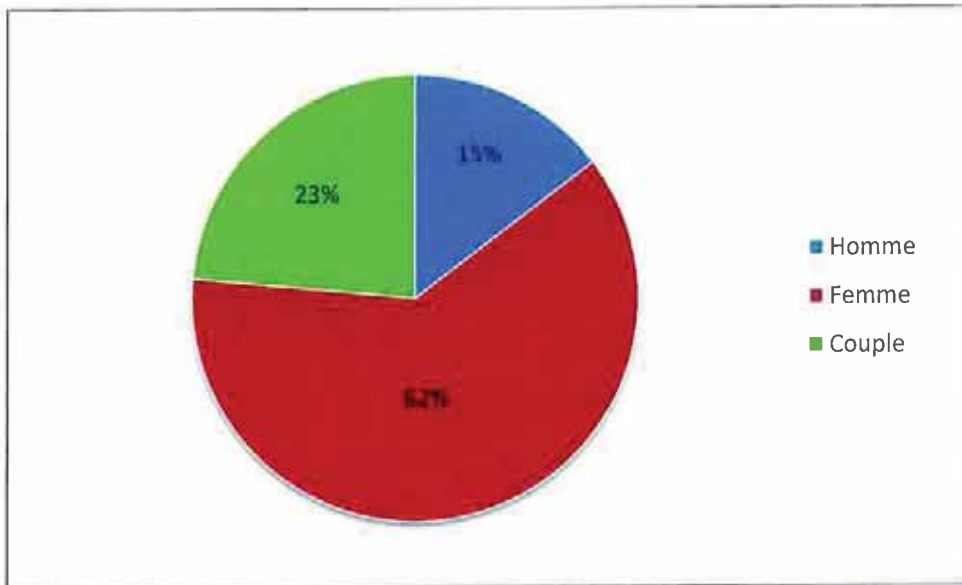
Depuis le début de l'activité, 18 852 corréziennes et corréziens ont bénéficié du dispositif départemental de Téléassistance.

Années	Nombre de nouveaux foyers "usagers" en Corrèze	Années	Nombre de nouveaux foyers "usagers" en Corrèze
2001	834	2010	1152
2002	1007	2011	1263
2003	955	2012	1288
2004	918	2013	1264
2005	970	2014	1296
2006	997	2015	1327
2007	1087	2016	1158
2008	1030	2017	1193
2009	1113		
Total			18852

Répartition entre installations de téléassistance avancée et installations de packs domotiques :

	Global	TA	TA+ option domotique
1 ^{er} trimestre	345	334	11
2 ^{ème} trimestre	295	276	19
3 ^{ème} trimestre	271	262	9
4 ^{ème} trimestre	282	270	12
TOTAUX	1193	1142	51

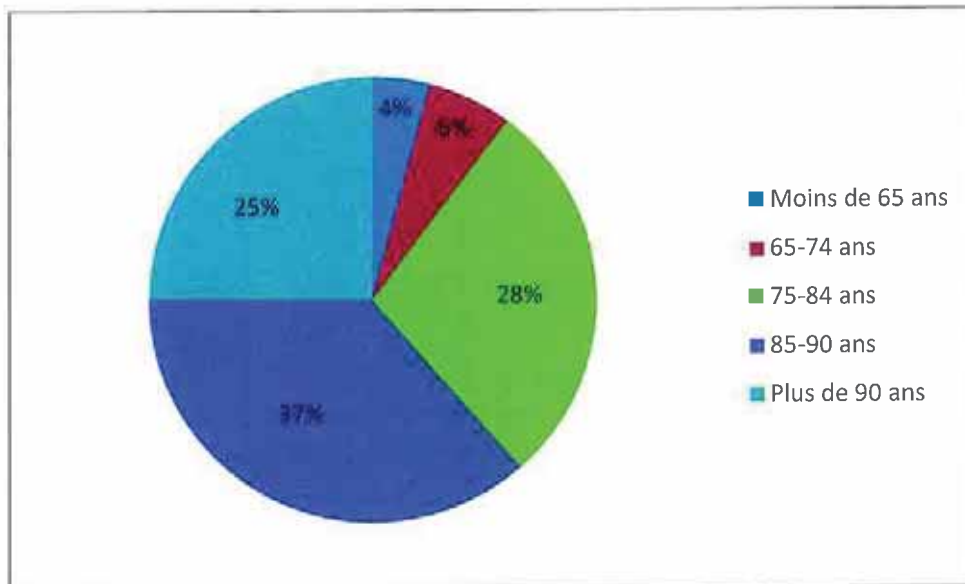
- Répartition par sexes :



62 % femmes
 15 % hommes
 23 % couples

La répartition du nombre d'abonnés par sexes reste similaire à l'année 2016.

- Répartition par tranches d'âges : Age moyen : 87 ans



Moins de 65 ans : 4 % (adultes handicapées)
 65 à 74 ans : 6%
 75 à 84 ans : 28 %
 85 à 90 ans : 37%
 91 ans et + : 25%

- Répartition par cantons et communes en pages suivantes

Canton	Commune	Type	janv.	févr.	mars	avr.	mal	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
ALLASSAC	ALLASSAC	Domotique	4	4	4	4	4	4	4	5	5	5	5	5
		Télé assistance	71	69	69	67	67	67	69	71	71	70	71	70
		Total commune	75	73	73	71	71	71	73	76	76	75	76	75
	DONZENAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	55	56	57	56	58	58	58	57	58	58	57	55
		Total commune	56	57	58	57	59	59	59	58	59	59	58	56
	ESTIVAUX	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	10	11	10	11	11	11	11	11	11	11	11	10
		Total commune	11	12	11	12	12	12	12	12	12	12	12	11
	ORGNAC SUR VEZERE	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Télé assistance	10	11	10	10	10	10	10	11	11	12	12	12
		Total commune	13	14	13	13	13	13	13	14	14	15	15	15
	PERPEZAC LE NOIR	Domotique	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
		Télé assistance	25	25	25	24	25	26	25	25	27	27	27	25
		Total commune	29	29	29	28	29	30	29	29	31	31	31	29
	SADROC	Domotique	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Télé assistance	22	22	22	20	21	21	20	20	20	20	20	20
		Total commune	25	25	24	22	23	23	22	22	22	22	22	22
	ST BONNET L'ENFANTIER	Télé assistance	9	9	9	8	8	8	8	8	8	8	8	8
		Total commune	9	9	9	8	8	8	8	8	8	8	8	8
	ST PARDOUX L'ORTIGIER	Télé assistance	14	14	14	14	14	13	13	13	13	13	12	12
		Total commune	14	14	14	14	14	13	13	13	13	13	12	12
	ST VIANCE	Télé assistance	27	25	25	26	26	26	24	25	25	25	25	25
		Total commune	27	25	25	26	26	26	24	25	25	25	25	25
	STE FEREOLE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	44	44	43	42	42	42	40	41	41	42	43	43
		Total commune	45	45	44	43	43	43	41	42	42	43	44	44
TROCHE	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	
	Télé assistance	9	10	10	10	10	10	13	13	13	13	13	13	
	Total commune	11	12	12	12	12	12	15	15	15	14	14	14	
VIGEOIS	Domotique	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	
	Télé assistance	35	35	37	36	37	39	39	39	38	38	38	39	
	Total commune	40	40	42	41	42	44	44	44	43	43	43	43	
Total canton		355	355	354	347	352	354	353	358	360	360	360	354	
ALBUSSAC	Domotique	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	
	Télé assistance	17	17	16	16	16	16	15	15	14	14	14	15	
	Total commune	19	19	18	18	18	18	18	18	17	17	17	18	
ALTILLAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	16	16	16	17	17	16	16	16	16	16	16	18	
	Total commune	17	17	17	18	18	17	17	17	17	17	17	19	
ARGENTAT	Domotique	12	12	12	12	12	11	11	11	10	10	10	9	
	Télé assistance	72	72	71	70	72	70	68	68	70	71	71	73	
	Total commune	84	84	83	82	84	81	79	79	80	81	81	82	
AURIAC	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
	Total commune	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
BASSIGNAC LE BAS	Télé assistance	6	6	6	6	6	5	5	5	5	5	5	5	
	Total commune	6	6	6	6	6	5	5	5	5	5	5	5	
BASSIGNAC LE HAUT	Domotique	1	1	1	1	1	1	1						
	Télé assistance	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
	Total commune	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
CAMPS ST MATHURIN LEOBAZEL	Télé assistance	8	8	8	8	8	8	8	9	9	10	9	9	
	Total commune	8	8	8	8	8	8	8	9	9	10	9	9	

Canton	Commune	Type	janv.	févr.	mars	avr.	mai	Jun	jul.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	
ARGENTAT	DARAZAC	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	
		Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	4	4	4	5	5	
		Total commune	8	8	8	8	8	8	8	7	7	6	7	7	
	FORGES	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Télé assistance	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
		Total commune	10	10	10	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
	GOULLES	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Télé assistance	11	12	12	12	12	12	12	11	11	11	11	12	12
		Total commune	13	14	14	14	14	14	14	13	13	13	13	14	14
	HAUTEFAGE	Télé assistance	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	5
		Total commune	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	5
	LA CHAPELLE ST GERAUD	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
		Total commune	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
	MERCOEUR	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	5	5	5	5	5
		Total commune	4	4	4	4	4	4	4	4	5	5	5	5	5
	MONCEAUX SUR DORDOGNE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	19	19	19	19	20	20	20	20	21	21	21	20	19
		Total commune	20	20	20	20	21	21	21	21	22	22	22	21	20
	NEUVILLE	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3
		Total commune	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3
	REYGADE	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Total commune	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	RILHAC XAINTRIE	Télé assistance	6	6	6	7	7	7	7	9	9	8	8	8	8
		Total commune	6	6	6	7	7	7	7	9	9	8	8	8	8
	SERVIERES LE CHATEAU	Domotique				1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	16	16	16	15	16	18	18	17	17	16	15	15	15
		Total commune	16	16	16	16	17	19	19	18	18	17	16	16	16
	SEXCLÉS	Télé assistance	7	6	6	6	6	7	7	7	7	7	7	7	7
Total commune		7	6	6	6	6	7	7	7	7	7	7	7	7	
ST BONNET ELVERT	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	11	11	11	11	11	10	10	10	10	10	10	10	10	
	Total commune	13	13	13	13	13	12	12	11	11	11	11	11	11	
ST BONNET LES TOURS DE MERLE	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
	Total commune	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
ST CHAMANT	Télé assistance	17	18	18	18	18	17	17	17	17	17	17	17	18	
	Total commune	17	18	18	18	18	17	17	17	17	17	17	17	18	
ST CIRGUES LA LOUTRE	Télé assistance	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	
	Total commune	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	
ST GENIEZ O MERLE	Télé assistance	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	3	3	
	Total commune	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	3	3	
ST HILAIRE TAURIEUX	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	1	1	1	1	1	3	3	3	4	4	4	4	3	
	Total commune	2	2	2	2	2	4	4	4	5	5	5	5	4	
ST JULIEN AUX BOIS	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	15	
	Total commune	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	16	
ST JULIEN LE PELERIN	Télé assistance	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
	Total commune	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
ST MARTIAL ENTRAYGUES	Télé assistance	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
	Total commune	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	

Canton	Commune	Type	Janv.	févr.	mars	avr.	mai	Juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
	ST PRIVAT	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	20	20	20	21	21	22	22	21	21	22	21	21
		Total commune	21	21	21	22	22	23	23	22	22	23	22	22
	ST SYLVAIN	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Total commune	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	VEGENNES	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Total canton		343	345	343	347	354	353	350	350	351	351	347	350
	BRIVE-LA-GAILLARDE-1	BRIVE-LA-GAILLARDE	Domotique	9	9	9	8	8	9	9	9	9	9	9
Télé assistance			269	272	276	272	278	283	292	304	313	328	340	347
Total commune			278	281	285	280	286	292	301	313	322	337	349	356
Total canton		278	281	285	280	286	292	301	313	322	337	349	356	
BRIVE-LA-GAILLARDE-2	BRIVE-LA-GAILLARDE	Domotique	16	15	15	15	15	15	15	15	15	14	14	13
		Télé assistance	406	408	410	414	409	401	398	393	391	386	379	374
		Total commune	422	423	425	429	424	416	413	408	406	400	393	387
	Total canton	422	423	425	429	424	416	413	408	406	400	393	387	
BRIVE-LA-GAILLARDE-3	BRIVE-LA-GAILLARDE	Domotique	13	13	13	11	12	12	11	10	10	9	10	10
		Télé assistance	234	236	237	235	228	228	226	224	221	218	216	214
		Total commune	247	249	250	246	240	240	237	234	231	227	226	224
	COSNAC	Domotique	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Télé assistance	24	25	25	25	25	25	24	24	24	23	23	23
		Total commune	27	28	27	27	27	27	26	26	26	25	25	25
	LA CHAPELLE AUX BROCS	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Total commune		6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
Total canton		280	283	283	279	273	273	269	266	263	258	257	255	
BRIVE-LA-GAILLARDE-4	BRIVE-LA-GAILLARDE	Domotique	9	9	10	10	10	10	10	10	10	10	9	9
		Télé assistance	275	271	267	267	265	260	257	252	250	247	243	242
		Total commune	284	280	277	277	275	270	267	262	260	257	252	251
	Total canton	284	280	277	277	275	270	267	262	260	257	252	251	
EGLETONS	CHAMPAGNAC LA NOAILLE	Télé assistance	10	9	9	9	9	9	9	8	8	8	7	7
		Total commune	10	9	9	9	9	9	9	8	8	8	7	7
	CHAUMEIL	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	5	5	6	6	5	5	5	5	5	6	6	5
		Total commune	6	6	7	7	6	6	6	6	6	7	7	6
	CLERGOUX	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	EGLETONS	Domotique	7	7	7	7	8	8	8	9	9	9	9	9
		Télé assistance	63	59	58	60	60	59	60	60	61	60	58	60
		Total commune	70	66	65	67	68	67	68	69	70	69	67	69
	LA CHAPELLE SPINASSE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	1											
		Total commune	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	LAFAGE SUR SOMBRE	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Total commune	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	LAPLEAU	Domotique	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
		Télé assistance	7	7	7	7	6	6	6	6	6	5	4	4
		Total commune	11	11	11	11	10	10	10	10	10	9	8	8
	LAVAL SUR LUZEGE	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
		Total commune	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	LE JARDIN	Domotique	1	1										
		Télé assistance	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3

Canton	Commune	Type	Janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	Juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
		Total commune	3	3	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	MARCILLAC LA CROISILLE	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Télé assistance	19	19	19	18	19	19	19	19	18	19	21	23
		Total commune	22	22	22	21	22	22	22	22	21	22	24	26
	MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1				
		Télé assistance	19	17	17	17	19	19	19	19	19	19	19	20
		Total commune	20	18	18	18	20	20	20	20	20	19	19	20
	MOUSTIER VENTADOUR	Télé assistance	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	10	10
		Total commune	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	10	10
	ROSIERS D'EGLÉTONS	Domotique	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8
		Télé assistance	18	20	20	21	21	20	20	20	18	19	19	21
		Total commune	25	27	27	28	28	27	27	28	26	27	27	29
	SARRAN	Domotique	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2		
		Télé assistance	5	5	5	4	4	2	2	2	2	2	2	2
		Total commune	6	6	6	5	5	4	4	4	4	4	2	2
	SOURSAC	Télé assistance	17	17	18	18	18	18	19	18	16	15	14	14
		Total commune	17	17	18	18	18	18	19	18	16	15	14	14
	ST HILAIRE FOISSAC	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4
		Total commune	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4
	ST MERD DE LAPLEAU	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6
		Total commune	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6
	ST PARDOUX LA CROISILLE	Télé assistance		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	ST YRIEIX LE DEJALAT	Télé assistance	9	9	9	9	9	10	10	10	10	9	8	6
		Total commune	9	9	9	9	9	10	10	10	10	9	8	6
	VITRAC SUR MONTANE	Domotique									1	1	1	1
		Télé assistance	5	6	7	7	7	7	7	7	6	6	7	8
		Total commune	5	6	7	7	7	7	7	7	7	7	8	9
	Total canton		236	232	233	235	237	235	237	237	233	231	225	230
HAUTE-DORDOGNE	BORT LES ORGUES	Domotique	6	7	7	7	8	8	8	8	8	7	7	7
		Télé assistance	90	87	85	84	81	82	82	83	82	81	85	85
		Total commune	96	94	92	91	89	90	90	91	90	88	92	92
	CHIRAC BELLEVUE	Télé assistance	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2
		Total commune	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2
	LAMAZIERE BASSE	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Télé assistance	9	9	10	11	11	11	10	11	11	12	12	11
		Total commune	11	11	12	13	13	13	12	13	13	14	14	13
	LATRONCHE	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5
		Total commune	4	4	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5
	LIGINIAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	23	22	21	20	20	20	20	21	22	22	21	21
		Total commune	24	23	22	21	21	21	21	22	23	23	22	22
	MARGERIDES	Télé assistance	3	3	3	4	4	3	3	3	3	3	3	2
		Total commune	3	3	3	4	4	3	3	3	3	3	3	2
	MESTES	Télé assistance	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8
		Total commune	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8
	MONESTIER PORT DIEU	Télé assistance	4	4	4	4	3	3	3	3	3	3	2	2
		Total commune	4	4	4	4	3	3	3	3	3	3	2	2

Canton	Commune	Type	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	
	NEUVIC	Domotique	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
		Télé assistance	29	26	26	26	27	28	28	30	31	30	30	30	
		Total commune	31	28	28	29	30	31	31	33	34	33	33	33	
	PALISSE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	3	3	4	3	3	3	3	3	4	4	4	4	
		Total commune	4	4	5	4	4	4	4	4	5	5	5	5	
	ROCHE LE PEYROUX	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1
		Total commune	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1
	SARROUX	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	7	6	6	6	6	6	6	6	7	7	7	7	8
		Total commune	8	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	9
	SERANDON	Télé assistance	9	9	9	9	9	9	11	10	10	10	10	10	
		Total commune	9	9	9	9	9	9	11	10	10	10	10	10	
	ST BONNET PRES BORT	Télé assistance	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Total commune	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	ST ETIENNE AUX CLOS	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2
		Total commune	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2
	ST EXUPERY LES ROCHES	Télé assistance	11	11	11	11	10	10	11	11	11	11	11	11	
		Total commune	11	11	11	11	10	10	11	11	11	11	11	11	
	ST FREJOUX	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
Total commune		3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3		
ST HILAIRE LUC	Télé assistance	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1		
	Total commune	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1		
ST JULIEN PRES BORT	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	
	Total commune	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	
ST VICTOUR	Télé assistance	3	3	3	3	3	4	4	5	5	6	6	6		
	Total commune	3	3	3	3	3	4	4	5	5	6	6	6		
STE MARIE LAPANOUEZE	Télé assistance	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	1	1		
	Total commune	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	1	1		
THALAMY	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1		
	Total commune	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1		
Total canton			235	227	226	226	223	228	229	236	239	237	238	236	
LYSSANDONNAIS	AYEN	Domotique	2	2	2	2	1	1	1						
		Télé assistance	19	19	18	18	18	18	18	18	18	18	18	19	
		Total commune	21	21	20	20	19	19	19	18	18	18	18	19	
	BRIGNAC LA PLAINE	Télé assistance	21	21	21	21	21	22	23	23	23	22	22	22	
		Total commune	21	21	21	21	21	22	23	23	23	22	22	22	
	CHABRIGNAC	Télé assistance	12	11	11	12	12	11	11	11	11	11	11	11	
		Total commune	12	11	11	12	12	11	11	11	11	11	11	11	
	CONCEZE	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
		Télé assistance	10	10	10	10	10	10	9	9	10	10	10	9	
		Total commune	12	12	12	12	12	12	11	11	12	12	12	11	
	JUILLAC	Télé assistance	25	23	22	18	18	19	19	19	17	17	17	18	
		Total commune	25	23	22	18	18	19	19	19	17	17	17	18	
	LASCAUX	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Total commune	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	LOUIGNAC	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
		Total commune	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	

Canton	Commune	Type	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	Juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	
	OBJAT	Domotique	7	7	7	7	8	6	6	6	6	6	8	8	
		Télé assistance	86	87	86	86	87	87	88	88	89	87	89	88	87
		Total commune	93	94	93	93	93	93	93	94	95	93	95	96	95
	PERPEZAC LE BLANC	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Télé assistance	9	9	9	9	9	9	10	10	9	9	9	9	9
		Total commune	11	11	11	11	11	11	12	12	11	11	11	11	11
	ROSIERS DE JUILLAC	Télé assistance	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5
		Total commune	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	SEGONZAC	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6
		Total commune	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6
	ST AULAIRE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	19	17	17	16	16	16	16	16	15	15	14	14	14
		Total commune	20	18	18	17	17	17	17	17	16	16	15	15	15
	ST BONNET LA RIVIERE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1						
		Télé assistance	8	8	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
		Total commune	9	9	8	8	8	8	8	7	7	7	7	7	7
	ST CYPRIEN	Télé assistance	7	6	6	5	5	5	6	6	6	6	5	6	6
		Total commune	7	6	6	5	5	5	6	6	6	6	5	6	6
	ST CYR LA ROCHE	Télé assistance	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	5	5	5
		Total commune	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	5	5	5
	ST ROBERT	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	4	4	4	4	4	4	6	7	7	7	7	7	7
		Total commune	5	5	5	5	5	5	7	8	8	8	8	8	8
	ST SOLVE	Télé assistance	9	9	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	7
		Total commune	9	9	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	7
	VARS SUR ROSEIX	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3
		Total commune	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3
VIGNOLS	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
	Télé assistance	16	16	16	16	16	16	16	18	19	18	18	18	16	
	Total commune	18	18	18	18	18	18	18	20	21	20	20	20	18	
VOUTEZAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	26	26	27	25	26	26	25	25	25	24	24	24	24	
	Total commune	27	27	28	26	27	27	26	26	26	25	25	25	25	
YSSANDON	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
	Télé assistance	14	14	14	15	15	15	15	15	15	15	14	13	13	
	Total commune	16	16	16	17	17	17	17	17	17	17	16	15	15	
Total canton		327	322	318	312	314	319	322	321	316	313	314	310		
MALEMORT-SUR-CORREZE	DAMPNIAT	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	10	10	10	10	10	11	11	11	11	10	10	10	10
		Total commune	11	11	11	11	11	12	12	12	12	11	11	11	11
	MALEMORT-SUR-CORREZE	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2
		Télé assistance	134	133	132	131	131	131	133	131	129	129	129	129	129
		Total commune	137	136	135	134	134	134	136	133	131	131	131	131	131
	USSAC	Télé assistance	50	50	50	48	47	46	46	46	45	45	44	43	43
		Total commune	50	50	50	48	47	46	46	46	45	45	44	43	43
	VARETZ	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	31	30	30	29	30	29	29	29	29	29	30	31	30
		Total commune	32	31	31	30	31	30	30	30	30	30	31	32	31
	VENARSAL	Télé assistance	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	

Canton	Commune	Type	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	
		Total commune	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	
	Total canton		233	231	230	226	226	226	228	225	221	222	222	220	
MIDI-CORREZIEN	ALBIGNAC	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
		Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	5	5	5	5	5	
		Total commune	6	6	6	6	6	6	6	7	7	7	7	7	
	ASTAILLAC	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Télé assistance	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
		Total commune	5	5	5	5	5	5	4	4	4	4	4	4	4
	AUBAZINE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	20	20	20	20	21	21	21	21	22	23	22	22	22
		Total commune	21	21	21	21	22	22	22	22	23	24	23	23	23
	BEAULIEU SUR DORDOGNE	Domotique	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	7	7	7
		Télé assistance	37	39	39	39	40	40	40	40	40	40	39	40	41
		Total commune	44	46	46	46	47	47	46	46	46	46	46	47	48
	BEYNAT	Domotique	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
		Télé assistance	29	28	30	30	29	30	29	29	29	29	29	31	31
		Total commune	33	32	34	34	33	34	33	33	33	33	33	35	35
	BILHAC	Domotique							1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	11	11	11	11	11	11	9	9	9	9	9	9	9
		Total commune	11	11	11	11	11	11	10	10	10	10	10	10	10
	BRANCEILLES	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8
		Total commune	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	9
	BRIVEZAC	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Télé assistance	7	7	7	7	7	7	7	8	8	7	7	8	8
		Total commune	9	9	9	9	9	9	9	10	10	9	9	10	10
	CHAUFFOUR SUR VELL	Télé assistance	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6
		Total commune	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6
	CHENAILLERS MASCHEIX	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4	4
		Total commune	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4	4
	COLLONGES LA ROUGE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
		Total commune	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
	CUREMONTE	Domotique	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
		Télé assistance	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3	4	4
		Total commune	8	8	8	8	8	8	7	7	7	7	7	8	8
	LA CHAPELLE AUX SAINTS	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	5	5	6	6	6	6	5	5	5	5	5	5	5
Total commune		6	6	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	
LAGLEYGEOLLE	Télé assistance	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Total commune	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
LANTEUIL	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	11	10	10	11	11	10	12	13	13	13	13	13	12	
	Total commune	12	11	11	12	12	11	13	14	14	14	14	14	13	
LE PESCHER	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	10	10	10	10	10	10	10	9	8	9	8	7		
	Total commune	11	11	11	11	11	11	11	10	9	10	9	8		
LIGNEYRAC	Télé assistance	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	8		
	Total commune	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	8		

Canton	Commune	Type	Janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	Juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	
	LIOURDRES	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4	
		Total commune	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4
	LOSTANGES	Télé assistance	3	4	4	4	4	4	5	5	5	4	5	5	5
		Total commune	3	4	4	4	4	4	5	5	5	4	5	5	5
	MARCILLAC LA CROZE	Domotique	2	1	1										
		Télé assistance	2	2	2	2	2	2	3	4	4	4	4	4	4
		Total commune	4	3	3	2	2	2	3	4	4	4	4	4	4
	MENOIRE	Télé assistance	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3
		Total commune	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3
	MEYSSAC	Domotique	4	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Télé assistance	29	29	28	29	27	26	25	25	25	25	26	26	27
		Total commune	33	33	32	32	30	29	28	28	28	28	29	29	30
	NOAILHAC	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
		Total commune	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	NONARDS	Télé assistance	8	8	8	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
		Total commune	8	8	8	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
	PALAZINGES	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Total commune	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	PUY D'ARNAC	Télé assistance	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	5	5
		Total commune	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	5	5
	QUEYSSAC LES VIGNES	Télé assistance	5	5	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6
		Total commune	5	5	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6
	SAILLAC	Télé assistance	6	5	5	5	4	4	4	4	4	5	5	6	6
		Total commune	6	5	5	5	4	4	4	4	4	5	5	6	6
	SERILHAC	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Télé assistance	10	9	9	10	10	10	11	10	10	10	10	10	10
		Total commune	13	12	12	13	13	13	14	13	13	13	13	13	13
	SIONIAC	Télé assistance	6	6	6	7	7	7	7	7	7	7	6	7	8
Total commune		6	6	6	7	7	7	7	7	7	7	6	7	8	
ST BAZILE DE MEYSSAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	7	
	Total commune	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	
ST JULIEN MAUMONT	Domotique	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	8	7	7	6	6	6	7	6	6	6	6	6	6	
	Total commune	10	9	8	7	7	7	8	7	7	7	7	7	7	
TUDEILS	Télé assistance	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	
	Total commune	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	
VEGENNES	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	6	6	6	5	5	5	5	
	Total commune	6	6	6	6	6	6	6	6	6	5	5	5	5	
Total canton			336	333	336	337	335	332	336	335	334	334	338	341	
NAVES	BAR	Télé assistance	9	9	9	9	9	8	8	8	7	7	7	7	
		Total commune	9	9	9	9	9	8	8	8	7	7	7	7	
	CHAMEYRAT	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	
		Télé assistance	46	46	46	46	46	44	45	45	45	45	46	45	45
		Total commune	49	49	49	49	49	47	48	48	48	48	49	48	47
	CORREZE	Domotique	4	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	
		Télé assistance	33	31	33	32	32	34	36	36	37	38	38	38	
		Total commune	37	34	36	35	35	37	39	39	39	40	40	40	

Canton	Commune	Type	Janv.	févr.	mars	avr.	mai	Jun	Juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
	FAVARS	Domotique	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Télé assistance	23	22	21	21	21	22	22	22	23	23	24	24
		Total commune	26	24	23	23	23	24	24	24	25	25	26	26
	GIMEL LES CASCADES	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Télé assistance	7	6	6	6	6	6	7	7	7	8	8	9
		Total commune	9	8	8	8	8	8	9	9	9	10	10	11
	LES ANGLÉS	Télé assistance	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Total commune	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	MEYRIGNAC L'EGLISE	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	NAVES	Domotique	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6
		Télé assistance	40	40	40	40	40	40	42	41	41	41	41	41
		Total commune	47	47	47	47	47	47	49	48	47	47	47	47
	ORLIAC DE BAR	Télé assistance	8	8	8	8	8	8	8	8	7	7	7	7
		Total commune	8	8	8	8	8	8	8	8	7	7	7	7
	ST AUGUSTIN	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2
		Télé assistance	8	6	5	5	5	5	5	6	7	7	7	8
		Total commune	9	7	6	6	6	6	6	7	9	9	9	10
	ST GERMAIN LES VERGNES	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	31	32	33	32	32	33	34	35	37	38	38	39
		Total commune	32	33	34	33	33	34	35	36	38	39	39	40
	ST HILAIRE PEYROUX	Domotique	3	2	2	2	1	1	1	1	1	1		1
		Télé assistance	28	28	28	28	29	29	30	30	30	30	30	30
		Total commune	31	30	30	30	30	30	31	31	31	31	30	31
	ST MEXANT	Domotique	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2
		Télé assistance	21	22	21	21	21	21	20	20	20	20	20	20
Total commune		24	25	24	24	24	24	23	22	22	22	22	22	
TULLE	Télé assistance												1	
	Total commune												1	
	Total canton		283	276	277	275	275	276	283	283	285	289	288	292
PLATEAU DE MILLEVACHES	ALLEYRAT	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
		Total commune	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
	AMBRUGEAT	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	5	5
		Total commune	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	
	BELLECHASSAGNE	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Total commune	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	BONNEFOND	Télé assistance	3	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Total commune	3	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	BUGEAT	Domotique	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3
		Télé assistance	18	18	19	19	20	19	19	20	20	19	18	18
		Total commune	20	20	21	21	22	22	22	23	23	22	21	21
	CHAVANAC	Télé assistance	1	2	2	2	2	3	3	3	3	2	2	2
		Total commune	1	2	2	2	2	3	3	3	3	2	2	2
	CHAVEROCHE	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Total commune	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	COMBRESSOL	Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5	5	5
		Total commune	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5	5	5
	DARNETS	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	4	5	6	6	4	4

Canton	Commune	Type	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
		Total commune	5	5	5	5	5	5	4	5	6	6	4	4
	DAVIGNAC	Télé assistance	10	10	10	10	10	10	9	9	9	9	9	9
		Total commune	10	10	10	10	10	10	9	9	9	9	9	9
	EGLETONS	Télé assistance	1	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1
		Total commune	1	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1
	GOURDON MURAT	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Total commune	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	GRANDSAIGNE	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
		Total commune	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
	LESTARDS	Télé assistance	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Total commune	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	LIGNAREIX	Télé assistance											1	1
		Total commune											1	1
	MAUSSAC	Télé assistance	8	6	6	6	7	7	7	7	7	7	7	8
		Total commune	8	6	6	6	7	7	7	7	7	7	7	8
	MEYMAC	Domotique	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
		Télé assistance	43	44	46	43	42	45	45	44	41	42	42	43
		Total commune	44	45	47	44	44	47	47	46	43	44	44	45
	MILLEVACHES	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1
		Total commune	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2
	PERET BEL AIR	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
		Total commune	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	PEROLS SUR VEZERE	Télé assistance	5	5	5	5	6	6	6	6	5	5	5	5
		Total commune	5	5	5	5	6	6	6	6	5	5	5	5
	PEYRELEVADE	Télé assistance	18	18	20	20	22	22	22	20	20	18	18	18
		Total commune	18	18	20	20	22	22	22	20	20	18	18	18
	PRADINES	Télé assistance	3	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
		Total commune	3	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	SORNAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	14	12	12	13	13	13	13	13	14	14	13	13
		Total commune	15	13	13	14	14	14	14	14	15	15	14	14
	SOUEILLES	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	7	8	8	9	9	8	9	9	9	9	9	9
		Total commune	8	9	9	10	10	9	10	10	10	10	10	10
	ST ANGEL	Télé assistance	4	5	5	5	5	5	6	6	7	7	5	6
		Total commune	4	5	5	5	5	5	6	6	7	7	5	6
	ST GERMAIN LAVOLPS	Télé assistance		1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1
		Total commune		1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1
	ST MERD LES OUSSINES	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	3	3
		Total commune	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	3	3
	ST PARDOUX LE VIEUX	Télé assistance	4	4	4	4	6	6	8	6	6	6	5	5
		Total commune	4	4	4	4	6	6	6	6	6	6	5	5
	ST REMY	Télé assistance	5	5	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4
		Total commune	5	5	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	ST SETIERS	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1
		Télé assistance	10	11	10	10	10	10	11	11	10	10	11	11
		Total commune	12	13	12	12	12	12	13	13	12	12	13	12

Canton	Commune	Type	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	
	TARNAC	Télé assistance	9	8	9	8	8	8	8	8	8	8	9	9	
		Total commune	9	8	9	8	8	8	8	8	8	8	8	9	9
	TOY VIAM	Télé assistance	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Total commune	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	VIAM	Télé assistance	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Total commune	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Total canton			210	213	220	217	225	228	229	228	225	222	218	220
	SAINTE-FORTUNADE	CHAMPAGNAC LA PRUNE	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1
			Télé assistance	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	10
Total commune			11	11	11	11	11	11	11	11	10	10	10	10	11
CHANAC LES MINES		Domotique	1	1	1	1	1	1	1						
		Télé assistance	14	14	15	15	14	15	16	16	16	16	16	16	16
		Total commune	15	15	16	16	15	16	16	16	16	16	16	16	16
CLERGOUX		Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Télé assistance	15	15	15	14	14	14	15	15	15	15	14	15	15
		Total commune	17	17	17	16	16	16	17	17	17	17	16	17	17
CORNIL		Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Télé assistance	22	22	22	22	22	22	22	22	23	23	23	27	26
		Total commune	25	25	25	25	25	25	25	25	26	26	26	30	29
ESPAGNAC		Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	18	17	16	16	15	15	15	15	15	15	15	17	17
		Total commune	19	18	17	17	16	16	16	16	16	16	16	18	18
EYREIN		Domotique							1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	14	14	14	13	13	11	11	11	11	11	11	11	10
		Total commune	14	14	14	13	13	12	12	12	12	12	12	12	11
GROS CHASTANG		Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	11	11	9	9	10	9	10	10	10	10	9	9	8
		Total commune	12	12	10	10	11	10	11	11	11	11	10	10	9
GUMOND		Télé assistance	7	7	8	8	8	7	7	7	7	7	7	7	6
		Total commune	7	7	8	8	8	7	7	7	7	7	7	7	6
LA ROCHE CANILLAC		Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	8	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
		Total commune	9	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
LADIGNAC SUR RONDELLE		Télé assistance	12	11	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
		Total commune	12	11	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
LAGARDE ENVAL		Domotique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Télé assistance	19	17	16	17	16	17	18	18	18	18	17	17	18
		Total commune	22	20	19	20	19	20	21	21	21	21	20	20	21
LAGUENNE		Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1
	Télé assistance	34	34	33	34	34	33	32	33	34	34	35	35	35	
	Total commune	36	36	35	36	36	35	34	35	36	36	36	36	36	
LE CHASTANG	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Télé assistance	8	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
	Total commune	9	8	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
MARC LA TOUR	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
	Total commune	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	
PANDRIGNES	Télé assistance	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Total commune	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	

Canton	Commune	Type	Janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	
	ST BAZILE DE LA ROCHE	Télé assistance	2	2	2	2	3	3	3	3	3	4	4	3	
		Total commune	2	2	2	2	3	3	3	3	3	4	4	3	
	ST BONNET AVALOUZE	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Total commune	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	ST MARTIAL DE GIMEL	Domotique												1	1
		Télé assistance	13	13	13	13	12	12	12	12	12	13	13	13	14
		Total commune	13	13	13	13	12	12	12	12	12	13	13	14	15
	ST MARTIN LA MEANNE	Télé assistance	16	16	16	16	16	16	16	16	16	14	15	15	
		Total commune	16	16	16	16	16	16	16	16	16	14	15	15	
	ST PARDOUX LA CROISILLE	Télé assistance	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	5	4	
		Total commune	4	4	4	4	5	5	5	5	5	5	5	4	
	ST PAUL	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	6	6	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6
		Total commune	7	7	6	6	6	6	6	6	6	7	7	7	7
	ST PRIEST DE GIMEL	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	12	12	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
		Total commune	13	13	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
	STE FORTUNADE	Domotique	9	9	8	8	8	8	8	8	8	7	7	7	
		Télé assistance	32	30	30	32	32	32	31	32	32	33	35	36	
		Total commune	41	39	38	40	40	40	39	40	40	40	42	43	
Total canton		311	302	294	296	295	293	294	296	299	294	305	303		
SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	CHARTRIER FERRIERE	Télé assistance	6	6	6	6	5	5	5	5	5	5	5	6	
		Total commune	6	6	6	6	5	5	5	5	5	5	5	6	
	CHASTEaux	Télé assistance	14	14	14	14	14	14	13	14	14	14	14	14	
		Total commune	14	14	14	14	14	14	13	14	14	14	14	14	
	CUBLAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	15	15	17	17	19	19	20	20	20	22	22	23	
		Total commune	16	16	18	18	20	20	21	21	21	23	23	24	
	ESTIVALS	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
		Total commune	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	
	JUGEALS NAZARETH	Domotique	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
		Télé assistance	5	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
		Total commune	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
	LA RIVIERE DE MANSAC	Télé assistance	15	16	17	17	16	16	16	16	16	15	13	13	
		Total commune	15	16	17	17	16	16	16	16	16	15	13	13	
	LARCHE	Télé assistance	23	21	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	
		Total commune	23	21	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	
	LISSAC SUR COUZE	Télé assistance	11	10	10	10	12	13	13	12	12	12	12	12	
		Total commune	11	10	10	10	12	13	13	12	12	12	12	12	
	MANSAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	15	15	15	15	15	15	15	15	14	14	14	12	
		Total commune	16	16	16	16	16	16	16	16	15	15	15	13	
	NESPOULS	Télé assistance	8	8	7	7	7	6	6	6	6	7	7	7	
		Total commune	8	8	7	7	7	6	6	6	6	7	7	7	
	NOAILLES	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	
		Total commune	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	
	ST CERNIN DE LARCHE	Télé assistance	8	8	8	8	8	8	8	8	8	10	10	12	
Total commune		8	8	8	8	8	8	8	8	8	10	10	12		

Canton	Commune	Type	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	
	ST PANTALEON DE LARCHE	Domotique	3	3	3	3	4	4	4	4	3	3	3	3	
		Télé assistance	66	62	67	68	68	68	69	68	69	68	67	65	
		Total commune	69	65	70	71	72	72	73	72	72	71	70	68	
	TURENNE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	16	15	15	15	15	14	14	14	14	14	14	12	
		Total commune	17	16	16	16	16	15	15	15	15	15	15	13	
	Total canton		237	230	238	239	242	241	242	241	240	243	240	238	
	SEILHAC-MONEDIERES	AFFIEUX	Télé assistance	15	15	15	15	15	15	14	14	14	14	14	14
			Total commune	15	15	15	15	15	15	14	14	14	14	14	14
		BEAUMONT	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	5
Total commune			6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	5	
CHAMBERET		Domotique	4	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
		Télé assistance	43	43	42	43	41	41	41	41	40	40	41	41	
		Total commune	47	47	46	46	44	44	44	44	43	43	44	44	
CHAMBOULIVE		Domotique	4	4	3	2	2	2	2	3	3	3	3	3	
		Télé assistance	41	40	40	40	41	41	41	40	41	41	39	40	
		Total commune	45	44	43	42	43	43	43	43	44	44	42	43	
CHANTEIX		Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	
		Total commune	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	
L EGLISE AUX BOIS		Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Total commune	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
LACELLE		Télé assistance	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	5	5	
		Total commune	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	5	5	
LAGRAULIERE		Domotique	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	
		Télé assistance	35	34	35	34	33	32	32	33	33	35	36	37	
		Total commune	37	37	38	37	36	35	35	36	36	38	38	39	
LE LONZAC		Domotique	4	4	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	24	24	24	24	24	25	25	25	25	25	25	25	
		Total commune	28	28	26	25	25	26	26	26	26	26	26	26	
MADRANGES		Domotique	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	
		Télé assistance	12	12	12	12	12	12	12	13	13	13	14	14	
		Total commune	13	13	13	13	13	14	14	15	15	15	16	16	
PEYRISSAC		Télé assistance	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
		Total commune	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
PIERREFITTE	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
	Total commune	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
RILHAC TREIGNAC	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
	Total commune	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
SEILHAC	Domotique	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3		
	Télé assistance	37	36	37	36	37	37	38	36	36	36	35	35		
	Total commune	41	40	40	39	40	40	41	39	39	39	38	38		
SOUDAIN LAVINADIERE	Télé assistance	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	4		
	Total commune	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	4		
ST CLEMENT	Domotique	5	4	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3		
	Télé assistance	28	28	28	29	29	29	29	30	29	29	29	29		
	Total commune	33	32	32	33	32	32	32	33	32	32	32	32		
ST HILAIRE LES COURBES	Télé assistance	4	4	4	4	3	3	3	3	3	3	5	5		
	Total commune	4	4	4	4	3	3	3	3	3	3	5	5		
ST JAL	Télé assistance	19	19	19	18	18	17	17	17	17	18	18	18		
	Total commune	19	19	19	18	18	17	17	17	17	18	18	18		
ST SALVADOUR	Télé assistance	6	5	5	5	5	5	3	3	4	4	4	4		

Canton	Commune	Type	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
	TREIGNAC	Total commune	6	5	5	5	5	5	3	3	4	4	4	4
		Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	36	37	36	36	37	37	38	37	36	36	34	33
		Total commune	37	38	37	37	38	38	39	38	37	37	35	34
	VEIX	Télé assistance												1
		Total commune												1
	Total canton			363	360	357	353	351	351	351	351	350	353	351
TULLE	TULLE	Domotique	44	44	45	44	43	44	42	42	38	37	38	37
		Télé assistance	361	363	361	367	367	368	367	365	367	370	366	366
		Total commune	405	407	406	411	410	412	409	407	405	407	404	403
	Total canton		405	407	406	411	410	412	409	407	405	407	404	403
USSEL	AIX	Télé assistance	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4
		Total commune	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4
	COUFFY SUR SARSONNE	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Total commune	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	COURTEIX	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Total commune	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	EYGURANDE	Domotique									1	1	1	1
		Télé assistance	22	21	21	21	21	20	18	17	18	18	17	17
		Total commune	22	21	21	21	21	20	18	18	19	19	18	18
	FEYT	Télé assistance	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Total commune	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	LAROCHE PRES FEYT	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	MERLINES	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		Télé assistance	18	18	18	17	18	18	18	18	17	17	17	17
		Total commune	20	20	20	19	20	20	20	20	19	19	19	19
	MONESTIER MERLINES	Télé assistance	6	6	6	6	6	6	6	5	5	4	4	4
		Total commune	6	6	6	6	6	6	6	5	5	4	4	4
	PEYRELEVADE	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	ST DEZERY	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	ST PARDOUX LE NEUF	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	ST VICTOUR	Télé assistance	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Total commune	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	USSEL	Domotique	5	6	6	7	6	6	5	3	3	3	3	3
		Télé assistance	159	163	163	166	170	172	169	175	175	173	179	179
		Total commune	164	169	169	173	176	178	174	178	178	176	182	182
Total canton		229	233	233	236	240	241	235	238	238	235	240	239	
UZERCHE	ARNAC POMPADOUR	Domotique	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	
		Télé assistance	32	32	30	29	28	28	29	29	29	27	27	
		Total commune	34	34	32	31	31	31	32	32	32	30	30	
	BENAYES	Télé assistance	9	9	11	10	10	9	9	9	8	8	9	
		Total commune	9	9	11	10	10	9	9	9	8	8	9	
	BEYSSAC	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	12	12	12	11	12	12	12	12	13	12	13	
		Total commune	13	13	13	12	13	13	13	13	14	13	14	
	BEYSSENAC	Télé assistance	12	12	13	13	13	12	12	11	11	10	10	
		Total commune	12	12	13	13	13	12	12	11	11	10	10	

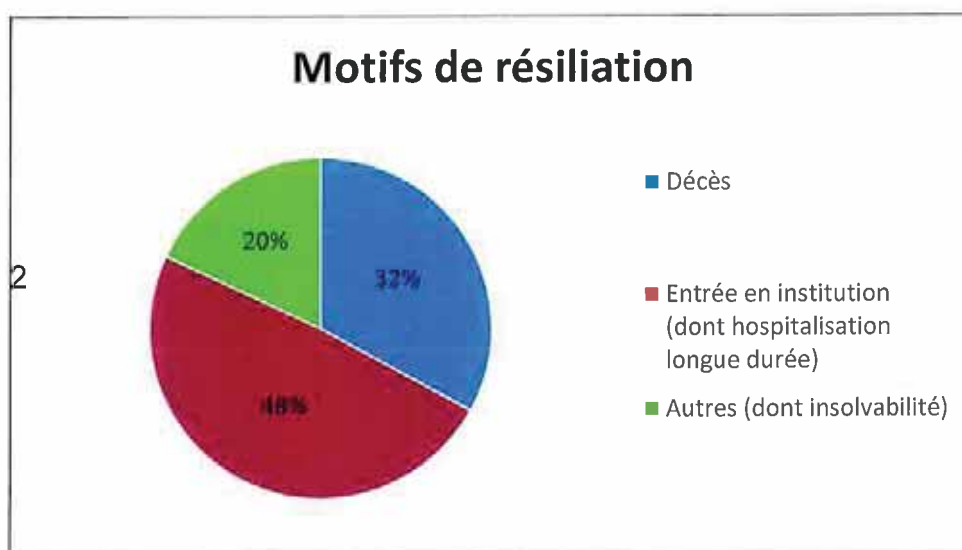
Canton	Commune	Type	Janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	
	CONDAT SUR GANA VEIX	Domotique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
		Télé assistance	20	19	19	18	19	19	18	19	19	19	19	19	
		Total commune	22	21	21	20	21	21	20	21	21	21	21	21	21
	ESPARTIGNAC	Télé assistance	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
		Total commune	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
	EYBURIE	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		Télé assistance	23	22	21	21	21	20	20	20	20	20	21	21	
		Total commune	24	23	22	22	22	21	21	21	21	21	22	22	
	LAMONGERIE	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
		Total commune	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	LUBERSAC	Domotique	5	5	5	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4
		Télé assistance	72	72	71	70	72	73	74	75	75	74	74	76	
		Total commune	77	77	76	75	76	77	78	79	79	78	78	80	
	MASSERET	Télé assistance	18	16	16	17	18	18	19	19	21	21	19	20	
		Total commune	18	16	16	17	18	18	19	19	21	21	19	20	
	MEILHARDS	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	18	17	16	17	18	18	18	18	18	18	18	17	
		Total commune	19	18	17	18	19	19	19	19	19	19	19	18	
	MONTGIBAUD	Télé assistance	7	6	6	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
		Total commune	7	6	6	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
	SALON LA TOUR	Domotique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		Télé assistance	21	21	21	22	23	24	24	23	23	23	23	23	
		Total commune	22	22	22	23	24	25	25	24	24	24	24	24	
	SEGUR LE CHATEAU	Télé assistance	10	10	10	9	8	8	7	7	7	8	8	8	
		Total commune	10	10	10	9	8	8	7	7	7	8	8	8	
	ST ELOY LES TUILERIES	Télé assistance	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
		Total commune	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
ST JULIEN LE VENDOMOIS	Télé assistance	6	6	5	5	5	5	6	6	7	7	6	6		
	Total commune	6	6	5	5	5	5	6	6	7	7	6	6		
ST MARTIN SEPERT	Télé assistance	6	6	6	6	6	7	6	6	6	6	6	6		
	Total commune	6	6	6	6	6	7	6	6	6	6	6	6		
ST PARDOUX CORBIER	Domotique											1	1		
	Télé assistance	13	13	13	12	12	13	12	11	11	12	13	13		
	Total commune	13	13	13	12	12	13	12	11	11	12	14	14		
ST SORNIN LAVOLPS	Domotique	1													
	Télé assistance	21	21	22	21	21	20	20	19	20	20	19	20		
	Total commune	22	21	22	21	21	20	20	19	20	20	19	20		
ST YBARD	Télé assistance	20	21	22	23	23	24	24	24	24	24	24	24		
	Total commune	20	21	22	23	23	24	24	24	24	24	24	24		
UZERCHE	Domotique	10	10	11	11	9	9	9	9	10	10	9	9		
	Télé assistance	70	74	73	72	72	72	74	70	69	71	71	72		
	Total commune	80	84	84	83	81	81	83	79	79	81	80	81		
Total canton		435	433	432	426	429	430	432	426	430	429	429	433		
TOTAL MOIS TELE ASSISTANCE			5414	5382	5388	5375	5396	5394	5410	5415	5416	5420	5418	5421	
TOTAL MOIS DOMOTIQUE			388	384	379	373	370	376	370	366	361	352	352	347	
TOTAL MOIS			5802	5766	5767	5748	5766	5770	5780	5781	5777	5772	5770	5768	

- **Origine des abonnements :**

- 1) Aidants naturels,
- 2) C.D., ICA,
- 3) Professionnels de santé,
- 4) Demandes spontanées des usagers.

- **Résiliations**

1154 abonnements résiliés en 2017 (1219 en 2016)



Motifs de résiliations :

Décès :	32%
Entrées en institution (Dont hospitalisation longue durée)	48%
Autres (dont insolvabilité) :	20%

2) **L'utilisation de la téléassistance par les bénéficiaires en 2017**

Alarmes traitées sur la plate-forme Corrèze Téléassistance :

120 350 alarmes traitées soit en moyenne :

- 10 029 alarmes / mois
- 330 alarmes / jour

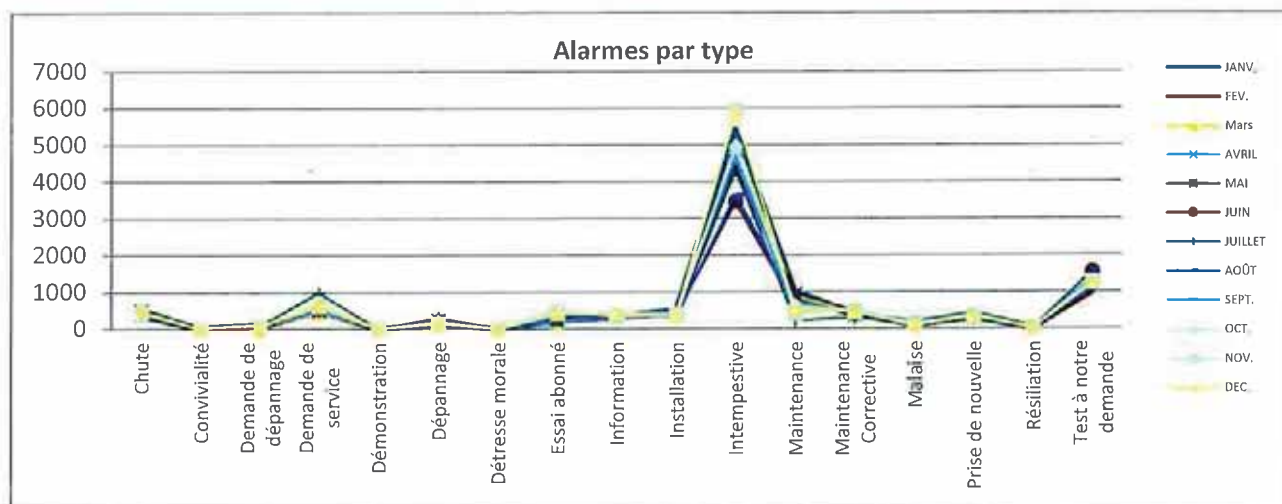
1 241 000 tests périodiques de fonctionnement gérés en 2017.

- **Analyse des alarmes ou appels entrants :**

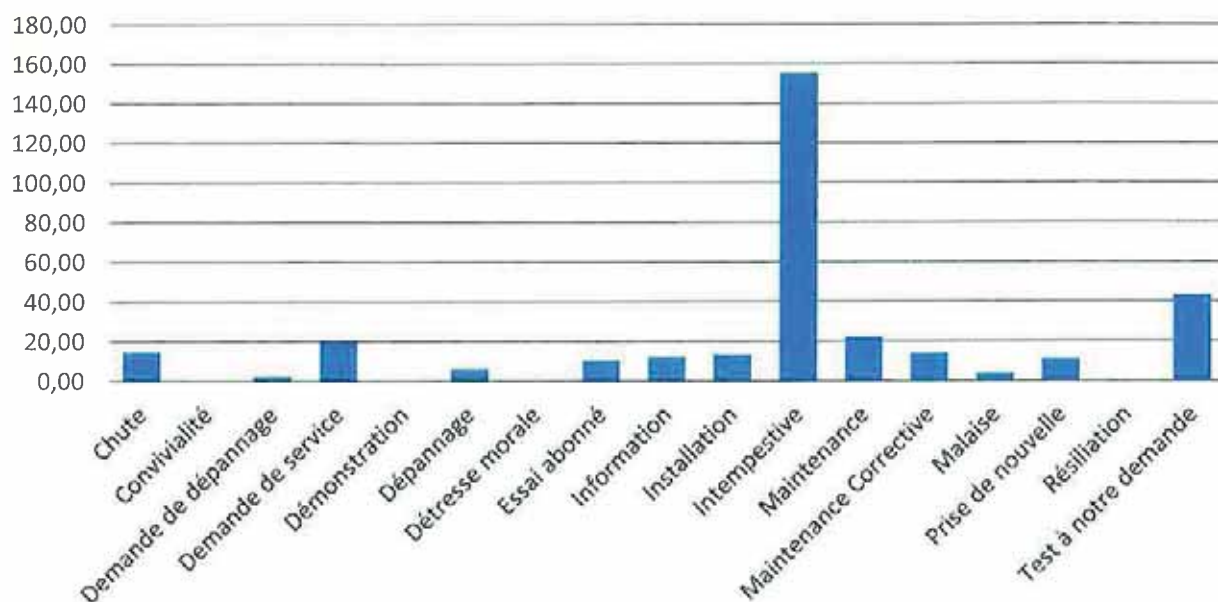
En 2017, les alarmes sont motivées par :

EVOLUTION DES ALARMES PAR TYPE - PERIODE 2017

TYPE ALARME	JANV.	FEV.	Mars	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL	%	MOY PAR JOUR
Chute	520	358	470	399	518	474	399	416	401	471	460	497	5383	4,47%	14,75
Convivialité	15	9	10	1	11	3	6	7	6	4	3	4	79	0,07%	0,22
Demande de dépannage	86	51	58	67	95	56	75	66	100	78	75	76	883	0,73%	2,42
Demande de service	538	509	485	592	509	562	982	557	516	614	632	690	7186	5,97%	19,49
Démonstration	5	0	1	0	3	0	4	0	1	2	3	7	26	0,02%	0,07
Dépannage	164	131	137	152	243	205	284	299	188	191	144	165	2303	1,91%	4,31
Détresse morale	1	0	3	1	1	8	1	0	2	3	0	1	21	0,02%	0,04
Essai abonné	233	216	183	171	259	319	270	322	375	535	492	424	3799	3,16%	10,41
Information	356	315	345	335	364	379	373	388	401	324	361	458	4399	3,66%	12,05
Installation	520	418	426	366	406	386	459	329	431	368	404	358	4871	4,05%	13,36
Intempesive	5429	4429	4928	4676	4364	3465	4308	3649	4687	4945	5973	5882	56735	47,14%	158,84
Maintenance	1031	838	894	802	952	621	220	722	427	628	415	542	8092	6,72%	22,17
Maintenance Corrective	385	374	444	364	491	407	289	379	500	494	491	461	5079	4,22%	13,92
Malaise	153	103	130	103	126	115	135	108	132	124	95	92	1416	1,18%	3,88
Prise de nouvelle	394	287	364	363	308	328	296	286	329	383	387	346	4071	3,38%	11,15
Résiliation	20	15	12	10	8	14	8	7	15	17	12	18	156	0,13%	0,43
Test à notre demande	1234	993	1600	1144	1357	1548	1250	1569	1377	1229	1265	1285	15851	13,17%	43,43
Visite de convivialité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00
TOTAL	11084	9046	10490	9546	10015	8890	9359	9104	9888	10410	11212	11306	120350	100,00%	329,73



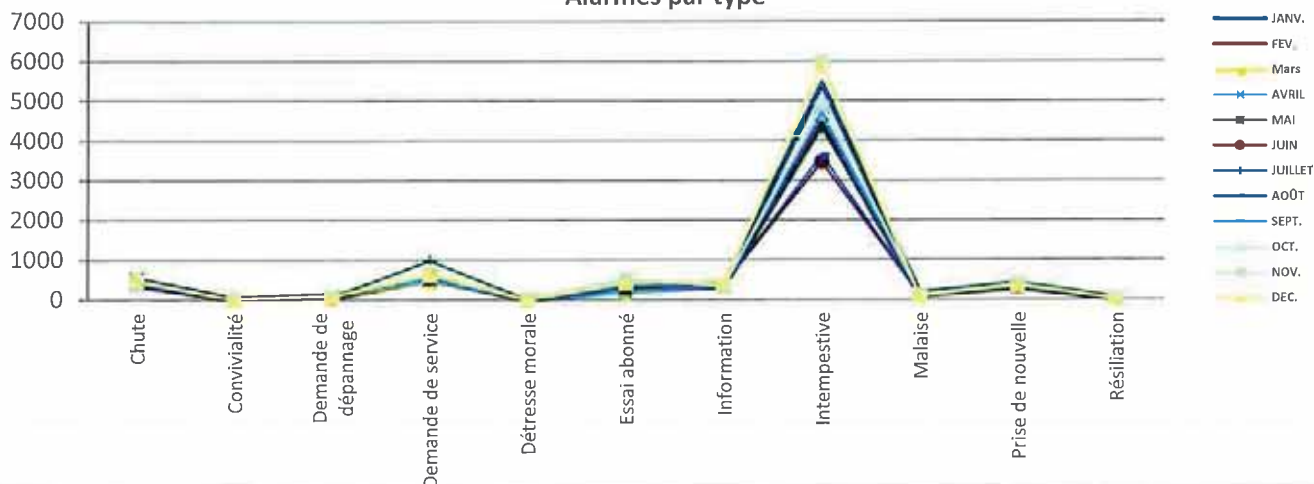
Moyenne des alarmes par jour



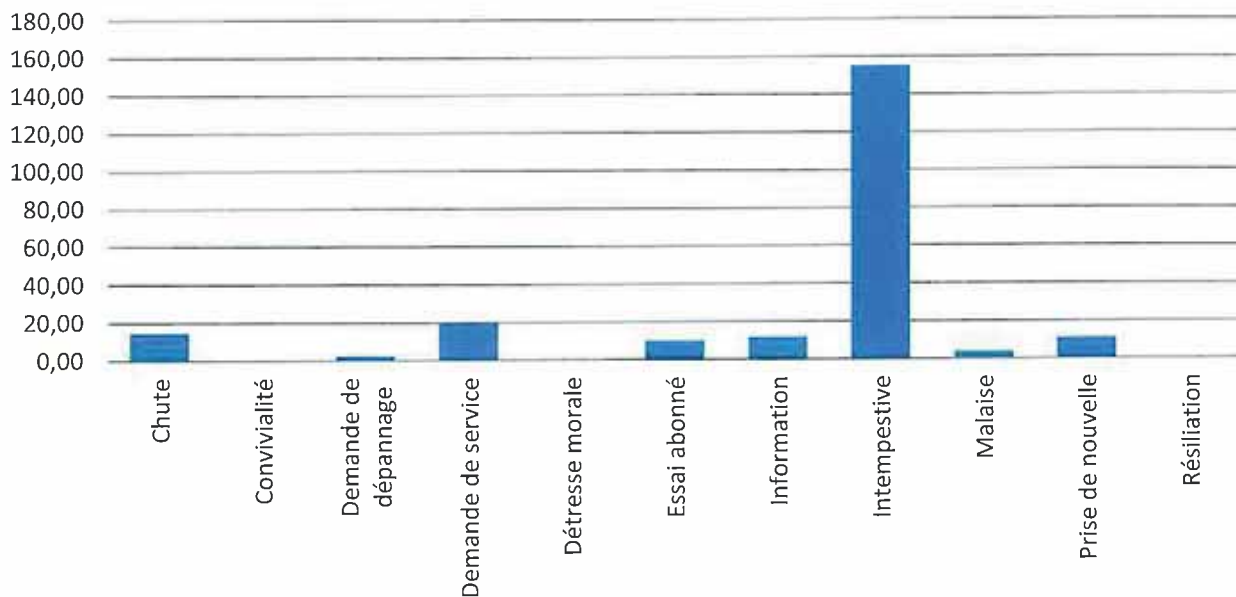
EVOLUTION DES ALARMES DIRECTEMENT EMISES PAR L'USAGER PAR TYPE - PERIODE 2017

TYPE ALARME	JANV.	FEV.	Mars	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL	%	MOY PAR JOUR
Chute	520	358	470	399	518	474	399	416	401	471	460	497	5383	6,40%	14,75
Convivialité	15	9	10	1	11	3	6	7	6	4	3	4	79	0,09%	0,22
Demande de dépannage	86	51	58	67	95	56	75	66	100	78	75	76	883	1,05%	2,42
Demande de service	538	509	485	592	509	562	982	557	516	614	632	690	7186	8,54%	19,69
Détresse morale	1	0	3	1	1	8	1	0	2	3	0	1	21	0,02%	0,06
Essai abonné	233	216	183	171	259	319	270	322	375	535	492	424	3799	4,52%	10,41
Information	356	315	345	335	364	379	373	388	401	324	361	458	4399	5,23%	12,05
Intempetive	5429	4429	4928	4676	4364	3465	4308	3649	4687	4945	5973	5882	56735	67,44%	155,00
Malaise	153	103	130	103	126	115	135	108	132	124	95	92	1416	1,68%	3,88
Prise de nouvelle	394	287	364	363	308	328	296	286	329	383	387	346	4071	4,84%	11,15
Résiliation	20	15	12	10	8	14	8	7	15	17	12	18	156	0,19%	0,43
TOTAL	7745	6292	6988	6718	6563	5723	6853	5806	6964	7498	8490	8488	84128	100,00%	230,49

Alarmes par type

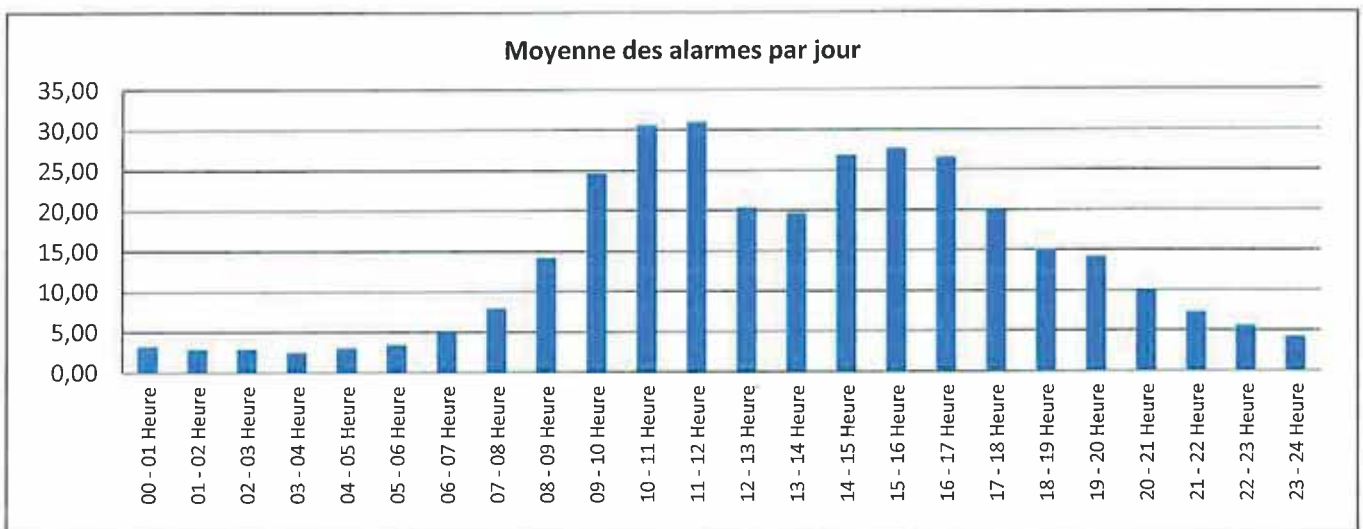
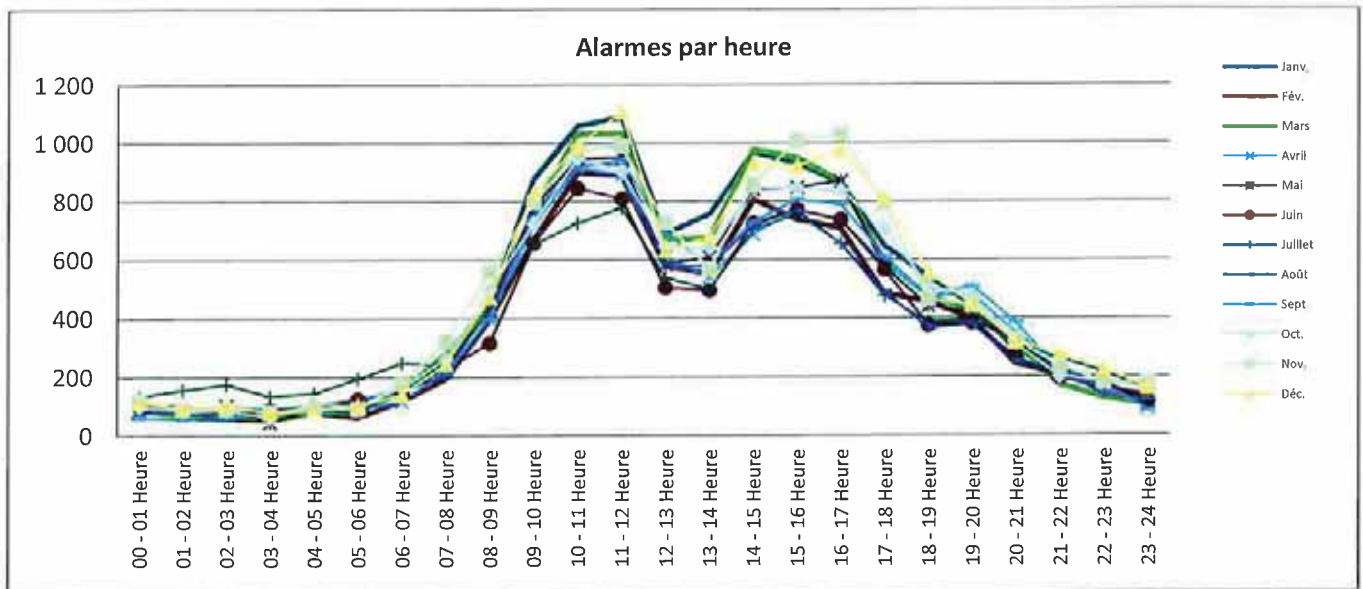


Moyenne des alarmes par jour



EVOLUTION DES ALARMES PAR PLAGE HORAIRE - PERIODE 2017

Plage horaire	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mal	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	%	Moy/Jour
00 - 01 Heure	105	105	88	92	83	104	93	79	63	101	122	116	1 191	0,99%	3,26
01 - 02 Heure	96	64	68	85	88	93	56	79	58	86	93	94	1 060	0,88%	2,90
02 - 03 Heurs	80	59	73	105	105	78	175	62	60	87	94	105	1 083	0,90%	2,97
03 - 04 Heure	86	55	60	90	47	88	136	78	84	64	83	80	951	0,79%	2,61
04 - 05 Heure	99	80	79	89	92	90	145	90	77	112	96	89	1 138	0,95%	3,12
05 - 06 Heurs	119	63	83	93	116	124	195	82	112	99	93	105	1 284	1,07%	3,52
06 - 07 Heurs	150	119	153	118	144	115	247	160	170	167	191	141	1 895	1,57%	6,19
07 - 08 Heurs	261	195	280	225	230	227	240	202	219	282	322	246	2 909	2,42%	7,97
08 - 09 Heurs	438	397	437	399	429	317	425	409	397	500	561	474	5 183	4,31%	16,20
09 - 10 Heurs	677	688	786	719	776	658	652	759	746	725	798	829	8 973	7,46%	24,58
10 - 11 Heurs	1059	1198	1031	916	946	845	726	626	613	949	972	991	11 172	9,28%	30,81
11 - 12 Heurs	1089	889	1034	892	951	809	778	926	943	903	989	1 107	11 310	9,40%	30,89
12 - 13 Heurs	889	1179	670	1610	584	605	538	577	689	845	728	632	7 446	6,19%	20,40
13 - 14 Heurs	757	551	672	640	610	496	499	579	584	640	568	679	7 175	5,96%	19,66
14 - 15 Heurs	889	806	977	886	840	726	704	717	731	849	860	930	9 795	8,14%	26,84
15 - 16 Heurs	926	737	1149	770	848	770	755	770	605	644	1008	921	10 105	8,40%	27,68
16 - 17 Heurs	863	707	1188	734	869	737	1656	863	790	838	1130	974	9 719	8,08%	26,63
17 - 18 Heurs	647	483	590	684	574	666	476	490	611	706	792	810	7 329	6,09%	20,68
18 - 19 Heurs	541	456	476	473	441	375	385	365	472	506	464	554	5 508	4,58%	15,99
19 - 20 Heurs	444	396	421	481	416	383	395	378	509	475	443	447	5 188	4,31%	14,21
20 - 21 Heurs	289	244	309	348	311	265	313	252	385	311	324	311	3 669	3,05%	10,05
21 - 22 Heurs	226	206	173	243	228	196	262	219	216	199	235	279	2 680	2,23%	7,94
22 - 23 Heurs	155	158	127	161	172	177	215	134	158	165	178	224	2 054	1,71%	5,63
23 - 24 Heurs	117	131	106	93	117	116	153	118	86	157	178	111	1 533	1,27%	4,20
TOTAL	11084	9046	10 490	9 546	10 015	8 890	9 359	9 104	9 888	10 410	11 212	11 306	120 350	100,00%	329,73



- **Actions pour lutter contre la solitude et l'isolement :**

Chaque abonné reçoit au minimum un appel de convivialité par mois et un appel le jour de son anniversaire.

Lutter contre la solitude des abonnés et maintenir un lien social sont des actions prépondérantes de la mission de Corrèze Téléassistance. Ainsi, des appels téléphoniques systématiques le dimanche pour une cinquantaine de personnes en grande détresse morale sont maintenus.

Les aidants familiaux nous sollicitent pour assister leurs parents dans les actes de la vie quotidienne (rappel de l'heure des prises de médicaments, rappel quotidien de la mise sous oxygène pour quelques insuffisants respiratoires, vigilance particulière).

Nous donnons 78116 appels sortants au cours de l'année 2017, soit 214 appels par jour uniquement consacrés à cette action de lutte contre la solitude et l'isolement.

Section 2 – Aspect Qualitatif

1) Les indicateurs de qualité de service :

a) Moyens matériels :

- **Equipement au domicile de la personne :**

- **Dispositif de Téléassistance avancée**

Le parc est composé majoritairement de Quiatil Easy (80 %), de SOLEM (10 %) et de Quiatil Plus (10 %, en cours de remplacement par le Quiatil Easy).

Protocole SURTEC

Constructeur : LEGRAND INTERVOX 71-Le Creusot

➤ LE TRANSMETTEUR

Marque : INTERVOX

Le Quiatil Easy



Le terminal est conforme à la norme « Alarme sociale » EN 50134.

Il dispose d'une mémoire interne qui enregistre tous les événements et tous les appels émis (journal des 500 derniers événements).

La chaînette du déclencheur dispose d'un système anti-strangulation conformément à la norme EN 50134-2.

Dimensions : l 89 x h 125 x p 170 mm

Matière : ABS UL 94 V1

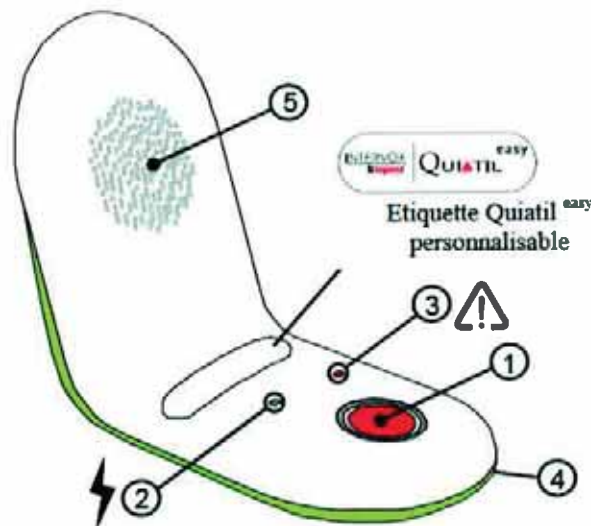
Gamme de température : 5 à 40° C ; Classe d'environnement I

Bloc alimentation secteur externe conforme aux normes EUP : 100-240 Volts

AC - 50-60 Hz – 0.2 A max / 8 volts DC – 750 mA

Fréquence Européenne spécifique « Alarme sociale ». Radio classe 1 / catégorie 1 - EN 300-220-1 V2.3.1 (2010) & EN 300-220-2V2.3.1 (2010)

Le matériel est connecté sur une ligne téléphonique analogique RTC, soit une connexion du type TRT3.



1. Touche « Appels d'urgence » équipée d'un voyant de suivi d'appel :
 - Voyant clignotant lors de l'acheminement d'un appel
 - Voyant allumé fixe lors de l'aboutissement de l'appel
2. Voyant vert (Secteur) :
 - Allumé fixe : Quiatil sous tension
 - Flash toutes les 4s : Coupure secteur
 - Flash toutes les secondes : Batterie faible
 - Eteint : Hors fonctionnement
3. Voyant rouge :
 - Allumé pendant 5s : Appel non abouti
 - Clignotant : Signalisation de dérangement (appel technique non abouti)
4. Micro
5. Haut-Parleur

Caractéristiques techniques :

- Alimentation : Secteur 220V
- Autonomie batterie : 48 h
- Interphonie : Passage automatique Full Duplex/Half Duplex
- 5 périphériques programmables Protocoles Intervox (Surtec)
- Etiquette personnalisable
- Tests cycliques ligne RTC (48h)
- Surveillance terminal :
- Secteur (Alimentation)
 - o Batterie
 - o Ligne RTC
 - o Début et fin abonnement
- Surveillance périphériques radio :
 - o Niveau bas des piles
 - o Absence d'un périphérique (supervision)

Le Quiatil easy GSM/GPRS



Le Quiatil Easy GSM/GPRS se raccorde uniquement sur prise électrique, plus besoin de ligne RTC.

L'appareil dispose d'une carte SIM multi-opérateurs intégrée qui permet une connexion immédiate au réseau mobile.

Caractéristiques techniques :

- Alimentation : Secteur 220V
- Connexion : GSM/GPRS
- Carte SIM Matooma multi-opérateurs intégrée : Orange, SFR, Bouygues
- Protocole Intervox (Surtec IP)
- Interphonie : Full Duplex uniquement
- Autonomie batterie : 48 h
- Tests cycliques ligne RTC (24h)
- Surveillance terminal : secteur, batterie, début et fin abonnement
- Surveillance périphériques radio :
 - o Niveau bas des piles
 - o Absence d'un périphérique (supervision)
- 15 périphériques radio programmables
- RFID en natif : Possibilité de carte RFID personnalisée pour multiples usages (appels, contacts, passages d'intervenants, informations...)
- Capteur de température intégré
- Journal horodaté : 500 derniers événements
- Etiquette personnalisable
- Touche : Programmable, avec veilleuse

Le QUIATIL PLUS



Le **QUIATIL PLUS** est un terminal multifonctions qui permet d'assurer le maintien à domicile des personnes fragilisées dans des conditions optimales de sécurité et de bien-être.

Huit grandes familles de services peuvent être prestées via le terminal QUIATIL PLUS.

- Appel de téléassistance,
- Appel de demandes de services,
- Appel de convivialité,
- Messagerie vocale pour la prévention et la convivialité,
- Appel d'un proche,
- Surveillance de l'activité,
- Gestion des intervenants.
- Alerte risques domestiques (gaz, fumée, eaux)

Caractéristiques du TRANSMETTEUR QUIATIL + CLASS1 :

- Ergonomique
- Ultra plat
- 3 boutons clairement identifiables et lumineux en fonctionnement :

Une touche rouge d'urgence

Le terminal QUIATIL PLUS possède une touche rouge triangulaire permettant également d'effectuer un appel de téléassistance.

Une touche bleue : appel de demandes de services, appel de convivialité.

Dans le cadre des Services à la personne, le terminal QUIATIL PLUS possède une touche de couleur bleue qui peut être programmée vers un plateau de services.

Une simple pression sur cette touche permet d'être en contact avec un opérateur. L'interphonie associée est main libre et permet une communication identique au téléphone.

L'appel depuis cette touche est identifié par l'opérateur et correspond à des appels non urgents induits bien souvent par des besoins de lien social pour des personnes seules et fragilisées ou des demandes d'information.

Une touche jaune : Messagerie vocale

Le terminal QUIATIL PLUS permet d'accéder simplement à une messagerie vocale.

La troisième touche de couleur jaune et de forme différente peut être allumée à distance par la plateforme de veille et d'écoute afin de signaler à l'abonné qu'un message vocal lui a été adressé.

Une simple pression sur cette touche va permettre à l'abonné d'écouter ce message.

Ces messages vocaux, enregistrés par l'opérateur, peuvent être des messages de prévention (canicule, allumage chauffage, vaccination,...) ou des messages d'informations diverses.

Position modulable : horizontale, murale ou sur socle incliné,
Personnalisation du transmetteur au logo du Conseil Général de la Creuse,
Connecté sur une ligne RTC,
Raccordé au réseau électrique,
16 canaux pour 16 déclencheurs ou capteurs différents,
De multiples fonctionnalités complémentaires listées dans le document du constructeur (ci-joint) équipent les Quiatil + class1.

- Les normes du QUIATIL PLUS CLASSE 1:

Conforme à la norme européenne relative à l'alarme sociale (EN 50134)

- Fréquence européenne d'alarme sociale : 869.20-869.25 Mhz,
- Récepteur radio classe 1 conforme à la dernière directive européenne du marquage CE obligatoire depuis le 1 janvier 2008,
- Produit fabriqué en Union Européenne conforme à la norme sur la sécurité électrique des terminaux de traitement de l'information (EN60950),
- Compatible avec les différents réseaux téléphoniques européens.

- Les performances du QUIATIL PLUS CLASSE 1

- Une interphonie puissante et efficace adaptée à l'urgence,
- L'appel de téléassistance permet l'identification rapide de la personne par la plateforme de téléassistance et l'écoute et le dialogue instantané avec l'opérateur,
- L'interphonie du terminal est dite « à l'alternat » pour permettre la couverture audio du lieu de vie et le réglage à distance du niveau du son (écouter et parler) par l'opérateur de téléassistance,
- Un boîtier complémentaire interphonie radio permet d'étendre la couverture sonore (en option),
- Un fonctionnement sécurisé et autonome :

La base du QUIATIL PLUS ou transmetteur est sauvegardée par une batterie (40h d'autonomie après coupure secteur),

- Informations de surveillance de la présence du secteur, du niveau de la batterie, de la ligne téléphonique en effectuant des tests automatiques programmables à différentes fréquences,
- Tous les événements sont mémorisés et horodatés (mémoire de 500 événements) dans le transmetteur.

Marque : SOLEM

Le LUNA 3G ou IP



1. Palette appel convivial et mode absence. (Non paramétré par défaut)
2. Palette « appel d'urgence » et voyant suivi émission alarme
 - Fixe : Appel d'urgence en cours
 - Clignotement : Transmetteur en cours de communication avec le serveur de téléassistance
3. Palette écoute message vocal (non paramétré par défaut)
4. Voyant de couleur verte, suivi visuel après un appui sur le bouton 1 :
 - Fixe : Appel convivial en cours ou mode absence activé
 - Clignotement : Numérotation des appels conviviaux.
5. Voyant de couleur blanche, suivi visuel de la présence secteur et de l'émission des alarmes.
 - Fixe : Présence secteur
 - Clignotement lent : Coupure secteur et utilisation du transmetteur sur mode batterie
 - Clignotement : Transmetteur en cours de communication avec le serveur de téléassistance.
6. Voyant de couleur bleu, suivi visuel après un appui sur le bouton 3.
 - Clignotement : Message vocale en attente d'écoute
7. Lecteur RFID (non paramétré par défaut)
8. Micro
9. Haut-Parleur

Caractéristiques techniques :

- Transmetteur 3G : pas de raccordement sur ligne téléphonique. Le terminal intègre une carte SIM Matooma qui lui est propre et qui lui permet d'accrocher le meilleur réseau parmi les fournisseurs suivants : Orange, SFR et Bouygues Telecom.
- Secours par batterie en cas de coupure électrique : Entre 1 et 2 semaines (batterie neuve)
- Interphonie : Full duplex uniquement
- 20 périphériques paramétrables sans emplacements définis
- Capteur de température intégré (non paramétré par défaut)
- Protocole Solem (SOLEM IP)
- Palette (2) personnalisée avec le logo de l'établissement
- Surveillance terminal :
 - o Secteur (Alimentation)
 - o Batterie

- Tests cycliques toutes les 24h
- Début et fin abonnement
- Surveillance périphériques radio :
 - Niveau bas des piles
 - Absence d'un périphérique (supervision)

➤ L'EMETTEUR OU DECLENCHEUR

- Déclencheur montre, pendentif ou clip :
- Kit complet fourni à chaque abonné et permettant le port sous ces trois formes.**
- Poids : 11 gr,
 - Matières : PVC et caoutchouc lavables,
 - Étanche (IP54),
 - Chaînette ré-armable anti étranglement pour le port en pendentif (conforme à la norme EN 50134-2),
 - Bracelet tissu élastique avec attache PVC anallergique,
 - Témoin lumineux de tranquillisation et de contrôle,
 - Portées : En champ libre : 80 à 100 mètres
 Avec parois : 50 à 60 mètres
 - Permet l'interception des appels téléphoniques entrants sur la ligne. Ces déclencheurs radio émettent sur la fréquence européenne « alarme sociale » et sont conformes à la dernière directive européenne du marquage CE obligatoire depuis le 1 janvier 2008 (récepteur radio classe1).
 - Les déclencheurs ou émetteurs sont équipés de piles assurant une autonomie de 3 à 5 ans selon le modèle.
 - La pile de chaque déclencheur ou émetteur est contrôlée quotidiennement et toute anomalie est transmise à la plateforme.
 - Tous ont une identification permettant de connaître la provenance de l'appel (15 canaux différents).



Equipement préconisé chez les couples :

Un seul transmetteur Quiatil + ou Quiatil Easy équipé de deux émetteurs bracelets, pendentifs.

○ **Dispositif de téléassistance avancée et pack autonomie**
Le pack autonomie est composé de :

➤ DETECTEUR DE FUMÉE RADIO



A partir du 8 Mars 2015, tout domicile devra être équipé d'un détecteur de fumée. Le détecteur de fumée INTERVOX est communicant : connecté aux terminaux de téléassistance QUIATIL d'INTERVOX, il permet une alerte locale et le relais vers l'opérateur de téléassistance.

Pré-requis technique :

- ✓ Alimenté par la batterie interne,
- ✓ Pas de câblage jusqu'au transmetteur.

➤ INTERPHONIE DEPORTEE



L'abonné a la possibilité d'installer, dans une autre pièce ou à un autre étage, un module interphonie radio déporté communicant avec le terminal. Ce module lui permet, en cas d'appel d'urgence, d'élargir sa zone de communication main-libre avec la plateforme téléphonique.

L'installation de l'interphonie déportée est comprise pour les habitations suivantes :

- Plus de 60 m²
- Moins de 60m² mais sur un ou plusieurs étages.

➤ AUTRES DECLENCHEURS RADIO

Tirette
de
douche



Poire
d'appel



Situés dans les zones à risques et où les personnes sont susceptibles à se séparer de leurs emetteurs personnels, par exemple la salle de bain ou à côté du lit, ces déclencheurs sont utilisés pour les remplacer et permettre aux personnes âgées d'avoir une indépendance supplémentaire.

Pré-requis technique :

- ✓ alimentés par la batterie interne,
- ✓ Liaison sans fil jusqu'au terminal.

➤ CHEMIN LUMINEUX INTEGRE



Ou

➤ CHEMIN LUMINEUX A LEDS

Ces dispositifs éclairent automatiquement le passage de la chambre à coucher aux toilettes lors des déplacements nocturnes.



- **Entretien et maintenance réalisés :**

- à caractère préventif :

Une visite de maintenance annuelle programmée 12 mois après l'installation du dispositif et à chaque date anniversaire. Une fiche de visite technique est émarginée par les deux parties.

- à caractère curatif :

Toute absence de test périodique (24h ou 48h) génère :

- un appel téléphonique des opérateurs de la plate-forme d'écoute à l'abonné concerné.
- une demande d'essai manuel de la part de l'abonné.
- Si essai négatif, déplacement au domicile pour dépannage ou remplacement.

Toutes ces interventions sont gratuites pour les usagers et sans aucune perception financière autre que le montant de l'abonnement.

- **Amélioration du matériel :**

Le parc est progressivement renouvelé par du matériel plus léger, moins encombrant et d'un design contemporain qui facilite l'acceptation du dispositif par les abonnés. Nous expérimentons de nombreuses solutions technologiques et robotiques pour permettre au plus grand nombre d'utilisateurs de vivre autonome à domicile.

Ainsi avec la fin programmée du Réseau Téléphonique Commuté (RTC), le Quiatil easy life testé en 2017, viendra compléter l'offre à compter de 2018.



Caractéristiques technique :

- 15 périphériques radio programmables
- **Capteur de température intégré**
- **Appairage automatique** (pour une sélection de périphériques Intervox)
- Lecteur RFID intégré (pour traçabilité ou envoi de SMS par exemple)
- Protocoles Intervox (Surtec/Surtec IP/Vocal)
- Echanges de données **gratuit et rapide**
- Etiquette personnalisable
- Autonomie batterie : 48 h
- Tests cycliques RTC (toutes les 48h)/IP (**toutes les heures**)

- Surveillance terminal : secteur, batterie, début et fin abonnement, contrôle brouillage radio...
- Surveillance périphériques radio :
 - Niveau bas des piles
 - Absence d'un périphérique (supervision)
- Raccordements: sur ligne RTC et/ou box

Parmi les nouveaux produits, nous avons expérimenté sur l'année 2017, la téléassistance mobile. Celle-ci pourra également compléter notre offre après validation de l'autorité délégante.

2 modèles :

DORO SECURE 628



DORO 8031



- Equipement des plates-formes d'écoute :

Actuellement, la prestation de téléassistance s'appuie sur deux plateformes techniques de veille et d'écoute fonctionnant 24h/24 et 7j/7.

Plateforme technique principale située à Naves Corrèze dite PT1 :

Accès sécurisé et contrôlé par digicodes sur les salles techniques,
Alimentation électrique secourue par batteries ondulées (4 heures),
Groupe électrogène en relais lors d'interruption d'alimentation électrique,
Doublement de tous les disques durs des serveurs.





Plateforme technique de back up située à Guéret Creuse dite PT2.

Le Conseil Départemental de La Creuse a retenu notre organisme pour assurer la délégation de service public de téléassistance et domotique sur son territoire.

Une plate-forme technique a été créée sur Guéret en parfaite redondance avec la plate-forme corrézienne et permettant d'absorber les surcharges de flux ou de pallier à toute rupture.

b) Moyens humains

- Composition de l'effectif :

29 salariés ETP au 31/12 /2017.

- 3 assistants de secteurs,
- 1 domoticien,
- 15 opérateurs et chargés de convivialité,
- 4 techniciens administratifs,
- 1 Directeur de plate-forme (cadre),
- 1 Adjointe de direction (cadre),
- 1 Adjoint de Direction Technique (cadre),
- 3 Agents de logistique et sécurité.

- Masse salariale 2017 : 956 199 €

- Types de contrats :

Au 31/12/2017, 27 salariés sont en contrat à durée indéterminée et à temps plein. 2 salariés sont en CDD à temps plein.

L'établissement applique depuis 2004 les dispositions de la convention collective FEHAP 51-02 pour l'ensemble des salariés.

- Horaires :

A raison de 35 heures de travail par semaine pour tous les salariés non - cadres.

- Assistantes de secteurs, personnel administratif :
Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.
Organisation d'astreinte les week-ends.

- Autres

Cycles de travail définis comme suit :

Service du matin : 7h à 14h avec pause de 20 minutes

Service d'après-midi : 14h à 21 h avec pause de 20 minutes.

Service de nuit : 21h à 7h le lendemain avec pause de 20 minutes.

Nos Métiers : qualifications, missions, formation continue:

- **Les opérateurs :**

Se relaient pour satisfaire aux exigences de réactivité et qualité de l'écoute, ils traitent les alarmes émises par les abonnés.

Ils sont encadrés par un superviseur, responsable de l'organisation des plannings, de la continuité du service, du contrôle de l'écoute.

Profil : formation médico-sociale et pour certains formation en psychogérontologie.

- **Les chargés de convivialité :**

Sont des opérateurs dont la mission est exclusivement consacrée à des appels de convivialité (appels sortants).

Tous les abonnés sont appelés par ces salariés au moins 13 fois par an (une fois par mois + leur anniversaire), ils peuvent bénéficier d'un soutien renforcé

lors de périodes difficiles (deuil, convalescence, grande solitude).
Tous ces appels sont cadencés, personnalisés et tracés via un logiciel spécifiquement développé (CYTADEL) pour les besoins du service.

➤ **Les assistants de secteurs :**

Se déplacent au domicile des abonnés.

Installent les équipements assistés d'entreprises partenaires si besoin (électricité, téléphonie)...

Renseignent le dossier indispensable au traitement des appels.

Profil : BTS en économie sociale et familiale + formation technique.

Le rôle de l'assistant de secteur est prépondérant dans l'aspect convivial de la mission, il est au contact direct de l'abonné à son domicile lors de l'installation.

➤ **Les agents de logistique et sécurité :**

Paramètrent et vérifient les transmetteurs et émetteurs.

Contrôlent le matériel à distance par surveillance des tests des transmetteurs et émetteurs.

Organisent les tournées des assistants de secteurs et des prestataires de maintenance.

Profil : formation technique et logistique.

➤ **La cellule technique :**

Composée d'un cadre technique et d'un domoticien, la cellule technique assure les fonctions recherche et développement et plus particulièrement la veille technologique, les bêta tests de matériel innovant en lien avec les bureaux d'études des constructeurs, la supervision des implantations de packs domotiques.

La cellule technique réalise les visites de faisabilité au domicile des abonnés intéressés par le pack autonomie.

Dans le cadre de notre démarche qualité, le recueil des procédures regroupe l'ensemble des fiches de postes et l'ensemble des procédures et protocoles d'activité et de tâches.

Formation interne dispensée aux équipes :

Toutes et tous sont formés régulièrement dans le cadre de l'adaptation aux postes indispensable à l'activité et sur des thèmes techniques et médico-sociaux.

Confidentialité

● Tous les contrats de travail contiennent une clause de confidentialité et de discrétion, illimitée dans le temps. Tous les membres de l'équipe suivent chaque année une session de sensibilisation au devoir de réserve et aux droits des personnes âgées et personnes en situation de handicap.

● La direction veille particulièrement au respect de ces clauses, indispensables à la déontologie d'un service d'assistance à des personnes vulnérables.

2) Sécurité du matériel

a) Fiabilité du matériel :

Le matériel est fiable, très peu de pannes, pas de dysfonctionnements notoires, il convient de noter une augmentation de dysfonctionnements temporaires liés au dégroupage des lignes téléphoniques des abonnés.

Les pannes saisonnières sont occasionnées par des surtensions dues à la foudre et aux orages violents (été).

Les tests périodiques programmés toutes les 48 h nous ont permis de déceler les pannes, les appareils ont été remplacés immédiatement.

b) Traçabilité des appels :

- Le système d'écoute assure une traçabilité complète : Le double équipement redondant garantit la conservation des données pour une durée illimitée.
- Sur fichier informatique : Enregistrement automatique, dans la fiche abonné, dans le journal des appels avec compte-rendu de l'opérateur.
Archivage : 1 an

- Par enregistrement des communications de manière bi - latérale :

Mise en place d'un enregistreur après autorisation DGSN accordée fin 2002.

Effectivité : Début 2003

Conservation des enregistrements sur disque dur.

Délai d'archivage autorisé : 2 mois.

Cet aspect de la traçabilité correspond à une attente forte, exprimée dans la convention de délégation de service public, elle permet de dégager ou de reconnaître notre responsabilité en cas de contestation des usagers ou de leur famille.

- Traçabilité des tests de fonctionnement ou absence de test : même principe.

c) Autonomie en énergie électrique :

Le système de réception des appels est secouru lors des coupures de secteur électrique par des onduleurs modulables qui nous assurent actuellement une autonomie de 4 heures.

Un groupe électrogène garantit une alimentation électrique continue.

En cas de rupture totale, le site de redondance est utilisé sur Guéret.

Des crash tests sont organisés mensuellement pour vérifier la redondance.

Un plan de reprise d'activité est formalisé.

3) Prestations aux usagers

a) Volume :

Le volume des appels 2017 est traité au chapitre 1 -2 : utilisation du dispositif.

Rappel :

120 350 alarmes traitées,
1 241 000 tests de fonctionnement gérés,
78 116 appels sortants de convivialité.

b) Information, accueil, communication :

- Le public est informé par la diffusion de dépliant remis en quantité et suivant la demande aux instances de coordination, aux associations, aux services médico-sociaux (APA), aux professionnels de santé.

- Un document de présentation du service est remis à tous les partenaires institutionnels.

Une attention particulière est portée à l'accueil téléphonique, de nombreuses explications sont données aux familles et aux futurs abonnés, une réponse systématique est apportée aux questions posées soit par l'opérateur ou par la Direction, si besoin est.

- Un site internet présentant l'ensemble de nos services : www.correzeleassistance.com
- Un calendrier personnalisé (trombinoscope de l'équipe) est adressé à tous les bénéficiaires et partenaires.



- La **communication externe** est relayée par le Conseil Général qui informe régulièrement des évolutions du dispositif départemental par ses supports habituels (Corrèze Magazine, dossier presse).

c) Satisfaction de la demande :

- **L'optimisation des moyens techniques et des ressources humaines** est une préoccupation constante pour apporter un service de qualité au moindre coût. La réorganisation de l'effectif par pôles de compétences, l'informatisation et la dématérialisation de nombreux supports, l'appui de la plate-forme de redondance en débordement ont permis de répondre aux engagements de la convention de délégation de service public, tout en maintenant un tarif d'abonnement au niveau de 2001 pour le dispositif de téléassistance avancé.
- **La réactivité** face à la demande reste un gage de qualité apprécié du public utilisateur, l'organisation des équipes permet de répondre en quelques heures aux demandes d'installation urgentes (sortie d'hospitalisation).

4) Les partenaires

a) Les Instances de Coordination pour l'Autonomie :

Fin 2017, 2 instances, 2 Mairies et une Communauté de Communes apportent des participations financières à leurs ressortissants.

Les partenaires sont régulièrement concertés et Corrèze téléassistance s'inscrit dans une logique de réseau pour favoriser le maintien à domicile des Corrèziens fragilisés par l'âge ou le handicap.

b) Les services hospitaliers :

Les services hospitaliers nous sollicitent fréquemment pour installation du dispositif en sortie d'hospitalisation, la réactivité donnée par le principe de délégation et l'implantation locale nous permettent d'assurer ces missions dans les meilleurs délais (le jour même).

c) Les services de secours : S.D.I.S. et SAMU

Les sollicitations des services de secours en 2017
Voir détail page suivante. :

La régulation est faite par le 15.

Les services de secours corrèziens sont sollicités 1836 fois en 2017 (1863 en 2016) soit en moyenne 5 sollicitations par jour.

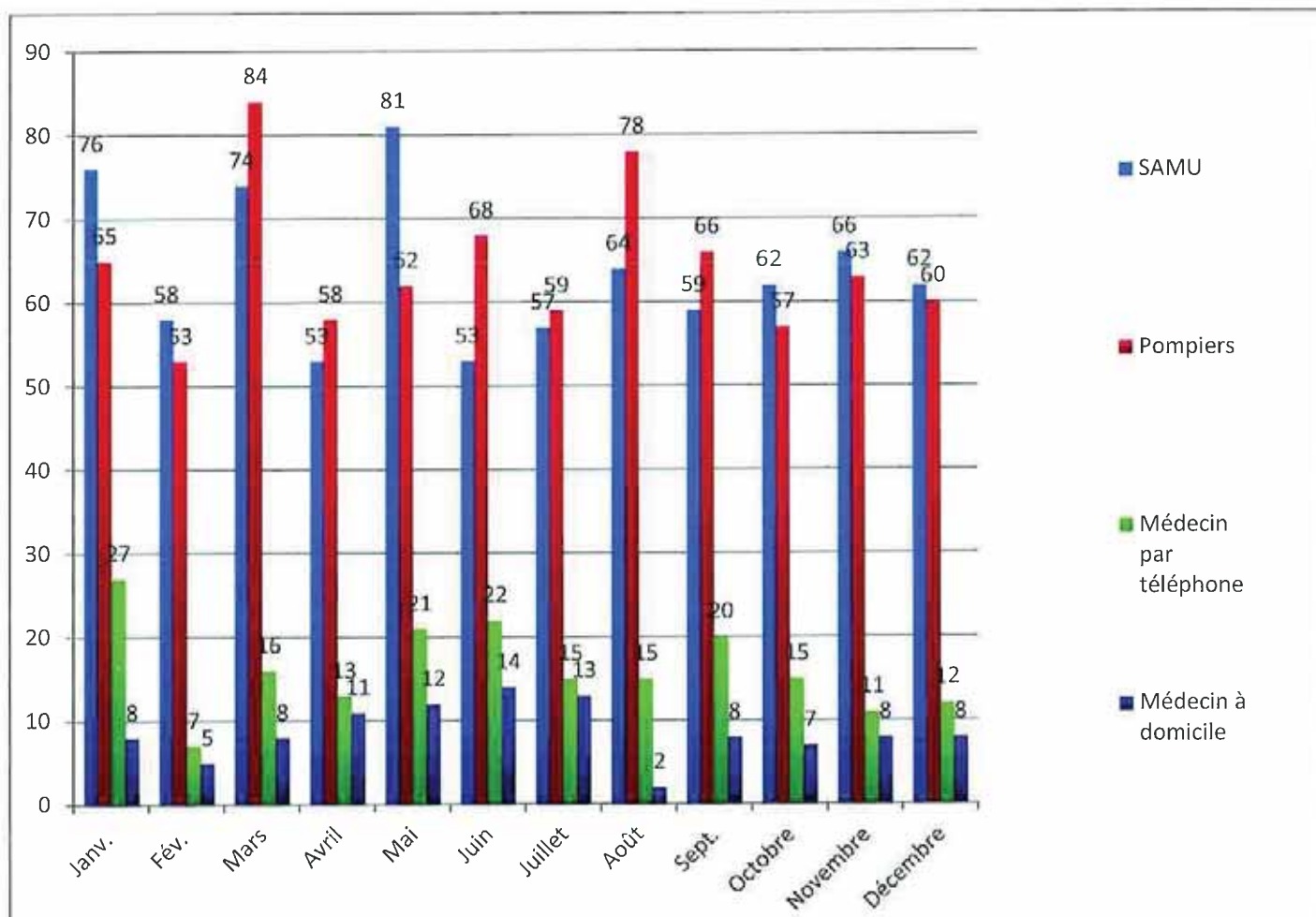
Certaines de ces sollicitations sont considérées comme injustifiées par le SDIS et font l'objet de facturation substantielle.

52 % des sollicitations concernent des chutes et 35 % des malaises d'origine pathologiques,

11% sont des sollicitations intempestives,

Parmi les 1836 sollicitations, 619 font l'objet d'une hospitalisation de la personne concernée soit 33.73% des cas.

DEPLACEMENT DES SECOURS														
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	
SAMU	76	58	74	53	81	53	57	64	59	62	66	62	765	
Pompiers	65	53	84	58	62	68	59	78	66	57	63	60	773	
Médecin par téléphone	27	7	16	13	21	22	15	15	20	15	11	12	194	
Médecin à domicile	8	5	8	11	12	14	13	2	8	7	8	8	104	
TOTAL	176	123	182	135	176	157	144	159	153	141	148	142	1836	



NOMBRE D'HOSPITALISATION PAR INTERVENTION													
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Nombre de demandes	176	123	182	135	176	157	144	159	153	140	148	142	1836
Nombre d'hospitalisations	63	50	59	47	60	54	55	55	38	44	47	47	619
Pourcentage des hospitalisations en rapport aux demandes	35,80	40,65	32,42	34,81	34,09	34,39	38,19	34,59	24,84	31,43	31,76	33,10	33,73

Chapitre 2

Conditions d'exécution du service délégué

Il s'agit d'analyser si les dispositions et principes légaux contractuels régissant la délégation de service public sont respectés et la manière dont le délégataire respecte ses engagements :

- 1) Indicateurs illustrant le principe d'égalité.
- 2) Indicateurs illustrant le principe de continuité.
- 3) Indicateurs illustrant les principes de rentabilité et d'adaptabilité.

1) Indicateurs illustrant le principe d'égalité :

a) Traitement des usagers :

- Toutes les Corrésiennes et Corrégiens qui souhaitent adhérer au dispositif départemental de téléassistance sont raccordés dans un délai de 24 à 48 heures après demande, quel que soit leur lieu de vie (milieu rural isolé ou milieu urbain).
- Le soutien moral et l'accompagnement convivial sont réalisés dans les mêmes conditions pour tous, sans aucune discrimination avec un effort particulier pour ceux qui souffrent particulièrement de solitude.
- Une volonté affirmée guide notre action pour que les plus fragilisés soient pris en compte non pas pour leur faiblesse mais pour leur capacité à réagir, dans le respect de leurs souhaits, de leur dignité et en fonction de leurs besoins exprimés.
- Ainsi, nous adaptons nos fréquences de contacts pour que chacun soit aidé et soutenu moralement chaque fois qu'il le souhaite entre autre par la mise en place d'appels systématiques le dimanche pour environ 50 personnes en grande difficulté.
- Nous insistons sur notre disponibilité et faisons savoir que nous sommes joignables 24h/24 et 7j/7 sans limitation de durée et sans coût supplémentaire car tous les appels générés par nos abonnés se font sur des numéros verts dont nous assurons la charge à 100%.
- Enfin les personnes seules dans l'incapacité de réunir un intervenant sont accueillies au même titre que les autres et bénéficient du dispositif sans restriction (ces personnes sont en principe exclus des dispositifs de téléalarme et téléassistance traditionnels).

b) Tarification, conditions financières :

Tarifs appliqués en 2017

	€ TTC	€ HT
Abonnement mensuel Télé assistance	18	15
Abonnement mensuel Pack intégré	40	33,34
Abonnement mensuel Pack Led	30	25
Installation Télé assistance	15	12,60
Installation Pack intégré	90	75
Installation Pack Led	26	21,67

- Dépannage et remplacement des appareils détériorés **gratuits**,
- Visites techniques et de maintenance : **gratuites**,
- Mise à disposition d'un 2^{ème} émetteur pour les couples **sans supplément**,
- **Gratuité des tests cycliques** reçus sur des n° d'appels gratuits : 0 800 599 945 et 0 800 801 146.
- **Gratuité des alarmes émises** et reçues sur des n° d'appels gratuits 0 800 835 994 et 0 800 888 433,
- Souplesse dans le recouvrement des abonnements pour les personnes en difficulté financière.

2) Indicateurs illustrant le principe de continuité :

- Le service a fonctionné en 2017 sans interruption,
- Pas de panne majeure sur la plate-forme d'écoute.
- Redondance sur la plate-forme de Guéret avec liaison VPN entre les deux sites et débordement en cas de suractivité.
- Contractualisation avec des prestataires de services pour garantir la continuité des services
- Pannes identifiées par une gestion rigoureuse des tests de fonctionnement des appareils installés chez les abonnés.
- Origines des pannes : surtensions occasionnées par les orages violents.
- Vigilance accrue en été par organisation d'astreintes
- Remplacement dans la journée, y compris dimanches et jours fériés pour les pannes de transmetteurs.
Les jours ouvrables pour les casses de bracelets n'altérant pas l'émission des alarmes.

L'activité 2017 a généré 5029 visites techniques pour maintenance et dépannage, totalement gratuites pour les usagers

3) Indicateurs illustrant les principes de rentabilité et d'adaptabilité.

c) Gestion des moyens :

- La gestion de la DSP en 2017 fait apparaître un excédent de 57 238,70€.
- Le montant des recettes de l'exercice 2017 s'élève à 2 296 150,76€.
- Le montant des charges de l'exercice 2016 s'élève à 2 238 912,06€.

b) Renouvellement du matériel, nouvelles technologies :

Tout le matériel est **acquis neuf**.

840 transmetteurs et émetteurs QUIATIL EASY / LUNA ont été acquis en 2017 pour assurer la montée en charge du dispositif et remplacer le matériel dégradé.

700 émetteurs ont été acquis neufs pour équiper les couples d'un deuxième émetteur et assurer les remplacements chez les abonnés au cours des visites de maintenance et dépannage.

Chapitre 3

Les comptes de la délégation

- Compte de résultat
- Bilan et rapport du CAC
- Détail des comptes de charges et produits
- Extrait des délibérations du Conseil d'administration
- Présentation des méthodes et éléments de calcul
- Etat des variations du patrimoine immobilier
- Compte-rendu de la situation des biens et immobilisations
- Etat des autres dépenses de renouvellement
- Inventaire des biens désignés comme biens de retour ou de reprise
- Les engagements à incidences financières liés à la délégation
- Attestation d'assurances

**COMPTE DE RESULTAT
FPEV SIRMAD CORREZE DELEGATION
NAVES 2017**

POSTES	Total 2017	Total 2016
** PRODUITS D'EXPLOITATION **		
Vente de marchandises		
Produits de l'activité hospitalière		
Dotations et produits de la tarification Etablissements médico-sociaux		
Prestations SIRMAD	1 112 591,94	1 115 067,47
Autres prestations de services	356 176,10	235 354,90
Subventions d'exploitation	685 931,98	712 692,14
Autres produits		
Produits divers de gestion courante	136 210,54	222 776,55
Reprises sur amortissements et provisions		
Transfert de charges	5 240,20	7 808,00
** TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION **	2 296 150,76	2 293 699,06
** CHARGES D'EXPLOITATION **		
Achats stockés		
Variation de stock		
Autres achats non stockés et marchandises	53 994,92	50 157,45
Loyers	86 257,79	98 682,50
Services extérieurs	118 035,11	145 132,27
Autres services extérieurs	215 855,17	210 252,84
Impôts et taxes sur rémunérations	47 744,86	62 215,18
Autres impôts et taxes	6 153,26	5 804,94
Salaires et traitements	956 199,02	948 310,42
Charges sociales	361 931,05	363 208,67
Quote Part services communs	64 183,00	61 521,00
Dotations aux amortissements d'exploitation	302 290,49	260 298,67
Dotations aux provisions d'exploitation	227,00	
Autres charges	251,39	738,29
** TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION **	2 213 123,06	2 206 322,23
** RESULTAT D'EXPLOITATION en € **	83 027,70	87 376,83

COMPTE DE RESULTAT
FPEV SIRMAD CORREZE DELEGATION
NAVES 2017

** PRODUITS FINANCIERS **		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cessions des valeurs mobilières de placement		
** TOTAL PRODUITS FINANCIERS **		
** CHARGES FINANCIERES **		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
** TOTAL CHARGES FINANCIERES**		
** RESULTAT FINANCIER en € **		
** RESULTAT COURANT AVANT IMPOT en € **	83 027,70	87 376,83
** PRODUITS EXCEPTIONNELS **		
Produits exceptionnels sur opération de gestion		152,45
Produits exceptionnels sur opération de capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
** TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS **		152,45
** CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges sur opération de gestion	675,00	
Charges sur exercices antérieurs		7 223,34
Charges sur opération de capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
** TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES **	675,00	7 223,34
** RESULTAT EXCEPTIONNEL en € **	-675,00	-7 070,89
Impôt sur les bénéfices	25 114,00	24 431,70
Report des ressources non utilisées-exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
** TOTAL DES PRODUITS en € **	2 296 150,76	2 293 851,51
** TOTAL DES CHARGES en € **	2 238 912,06	2 237 977,27
** EXCEDENT OU DEFICIT en € **	57 238,70	55 874,24

**BILAN ACTIF
FPEV SIRMAD CORREZE DELEGATION
NAVES 2017**

POSTES		Valeur Brute	Amortissements Provisions	Valeur Nette 2017	Valeur Nette 2016
ACTIF IMMOBILISE	<i>Immobilisations incorporelles</i>				
	Frais d'établissement				
	Concessions, brevets, licences, marques	151 288,54	94 055,15	57 233,39	74 798,83
	Autres immobilisations incorporelles	161 180,04	160 685,38	494,66	1 406,36
	Immobilisation en cours				
	<i>Immobilisations corporelles</i>				
	Terrains & agencements de terrain				
	Constructions & Agenc. / Constructions				
	Installations Techniques & Aménagements, matériels et outillages	1 014 978,50	561 026,64	453 951,86	436 138,93
	Matériel de bureau et Mobilier	424 136,23	289 930,03	134 206,20	147 723,75
	Autres immobilisations corporelles	241 378,68	108 734,71	132 643,97	158 574,89
	Immobilisation en cours				
	<i>Immobilisations financières</i>				
	Titres de participation				
Prêts					
Autres					
** TOTAL **	1 992 961,99	1 214 431,91	778 530,08	818 642,76	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison	1 963 162,34		1 963 162,34	1 416 831,69
	** TOTAL **	1 963 162,34		1 963 162,34	1 416 831,69
	Stocks et en cours				1 527,26
Avances & acomptes versés /cdes				44 474,40	
Créances usagers et comptes rattachés	44 125,34		44 125,34	176 408,66	
Autres	41 504,09		41 504,09		
Compte Courant					
Intérêts courus					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	80 267,99		80 267,99	78 577,16	
Régularisation	Charges constatées d'avance	8 506,57		8 506,57	3 533,43
	** TOTAL **	174 403,99		174 403,99	305 520,91
	Charges sur plusieurs exercices				
** TOTAL GENERAL en € **	4 130 528,32	1 214 431,91	2 916 096,41	2 540 995,36	

BILAN PASSIF
FPEV SIRMAD CORREZE DELEGATION
NAVES 2017

POSTES		Valeur Nette 2017	Valeur Nette 2016
CAPITAUX PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds statutaire dotation financière		
	Fonds statutaire dotation immobilière		
	Autres fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Apport avec droit de reprise		
	Réserves		
	Excédent affecté à l'investissement		
	Réserves de compensation		
	Réserves de trésorerie		
	Réserves diverses		
	Report à nouveau	1 663 520,49	1 607 646,25
	Résultat sous contrôle tiers financeur	57 238,70	55 874,24
	EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE		
	Subventions d'investissement non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	** TOTAL **	1 720 759,19	1 663 520,49
	Comptes de liaison	71 029,25	88 391,00
	** TOTAL **	71 029,25	88 391,00
FONDS DEDIES	Sur autres ressources		
	** TOTAL **		
PROVISIONS	Provisions pour risques et charges	227,00	
	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions		
	Autres provisions pour charges		
	** TOTAL **	227,00	
DETTES	Emprunts & dettes assimilées auprès des Ets de crédit		
	Emprunts & dettes assortis de conditions particulières		
	Emprunts & dettes financières diverses		
	Compte Courant d'associé		
	Avances, acptes reçus sur commandes	88 908,66	74 774,56
	Fournisseurs et comptes rattachés	296 974,17	287 362,39
	Dettes fiscales & sociales		14 176,80
	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	738 198,14	412 770,12
	** TOTAL **	1 124 080,97	789 083,87
	** TOTAL GENERAL en € **	2 916 096,41	2 540 995,36

FONDATION PARTAGE ET VIE

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

ERNST & YOUNG AUDIT

MAZARS

ERNST & YOUNG AUDIT

SIEGE SOCIAL : 1-2, PLACE DES SAISONS - 92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX
TEL : +33 (0) 1 46 93 60 00

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
CAPITAL VARIABLE - RCS Nanterre 438 476 913

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 1 RUE DES ARQUEBUSIERS 67000 STRASBOURG CEDEX
TEL : +33 (0) 3 88 15 45 50

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 400 000 EUROS - RCS STRASBOURG 348 600 990

FONDATION PARTAGE ET VIE

Siège social : 11 rue de la Vanne 92126 Montrouge Cedex

Fondation reconnue d'utilité publique

N° SIREN : 439 975 640

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

ERNST & YOUNG AUDIT

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres du Conseil de Surveillance de la Fondation Partage et Vie

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Partage et Vie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment en ce qui concerne les provisions pour risques et charges et la dépréciation des créances, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion du directoire et des autres documents adressés aux membres du conseil de surveillance

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire aux membres du conseil de surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude

**FONDATION
PARTAGE ET VIE**
Comptes Annuels
Exercice clos le 31
décembre 2017

ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris la Défense et à Strasbourg, le 26 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG
AUDIT**


ISABELLE TRACO-SENGEISSEN


SERGE GUERÉMY

MAZARS


VALENTIN WITTMANN

Comptes Sociaux

31 décembre 2017

Projet

➤ BILAN - ACTIF

	Postes (En KC)	Note	Valeur brute	Amortissement / Provision	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	6.1	12 437	7 176	5 262	3 859
	Immobilisations corporelles	6.1	126 447	86 489	39 957	42 739
	Immobilisations financières	6.1	19 603		19 603	19 654
	Total		158 487	93 665	64 822	66 252
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours		505		505	520
	Avances & acomptes versés / commandes		641		641	406
	Créances usagers et comptes rattachés	6.2	28 185	3 288	24 897	22 268
	Autres	6.3	9 721		9 721	6 319
	Intérêts courus					
	Valeurs mobilières de placement	6.4	24	4	21	20
	Disponibilités	6.5	74 611		74 611	88 205
	Charges constatées d'avance	6.6	1 388		1 388	1 484
TOTAL		115 075	3 291	111 784	119 222	
TOTAL ACTIF			273 562	96 956	176 606	185 474

➤ BILAN – PASSIF

Postes (en K€)		Note	31/12/2017	31/12/2016
	Fonds statutaire dotation financière		18 968	18 897
	Fonds statutaire dotation immobilière		62	62
	Autres fonds propres sans droit de reprise		15 927	15 887
	Réserves			
	Excédent affecté à l'investissement		843	843
	Réserves de compensation		0	0
	Réserves de trésorerie		1 687	1 687
	Réserves diverses		25 277	25 277
	Report à nouveau		-48 120	-46 869
	Excédent ou déficit de l'exercice		477	-5 817
	TOTAL DES FONDS PROPRES		15 122	9 968
	Résultats sous contrôles tiers financeur			
	Excédents		50 875	51 139
	Déficits		-24 067	-19 807
	Subventions d'investissement non renouvelables		6 212	9 525
	Provisions réglementées		9 404	9 741
	TOTAL DES AUTRES FONDS		42 424	50 599
	SITUATION NETTE	7.1	57 546	60 567
FONDS DEDIES	Sur autres ressources		8 363	8 512
	TOTAL FONDS DEDIES	7.2	8 363	8 512
PROVISIONS	Provisions pour risques et charges		4 812	4 883
	Provisions pour gros entretiens		581	530
	Autres provisions pour charges		499	463
	TOTAL	7.3	5 891	5 877
DETTES	Emprunts et dettes assimilés auprès des Ets de crédits	7.4	14 551	17 427
	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	7.4	1 964	2 245
	Emprunts et dettes financières diverses	7.4	8 756	8 735
	Avances et acomptes reçus sur commandes	7.5	6 961	6 680
	Fournisseurs et comptes rattachés	7.6	22 790	24 532
	Dettes fiscales et sociales	7.7	41 020	42 741
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7.6	1 847	1 101
	Autres dettes		791	801
	Produits constatés d'avance	7.8	6 126	6 256
	TOTAL		104 805	110 518
	TOTAL PASSIF		176 606	185 474

➤ COMPTE DE RESULTAT

Postes (En KC)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation			
Vente de marchandises		161	139
Produits de l'activité hospitalière	9.1.1	42 576	42 826
Dotations et produits de la tarification Etablissements médico-sociaux	9.1.2	301 123	296 604
Prestations SIRMAD		2 742	2 577
Autres prestations de services	9.1.3	5 080	5 139
Subventions d'exploitation	9.1.4	3 083	3 291
Autres produits		0	5
Produits divers de gestion courante	9.1.5	8 643	10 565
Reprises sur amortissements et provisions	9.1.6	2 616	2 085
Transfert de charges		128	133
TOTAL		366 152	363 365
Charges d'exploitation			
Achats stockés		3 402	3 253
Variation de stock		14	-64
Autres achats non stockés et marchandises	9.1.7	18 351	18 171
Loyers	9.1.8	37 352	36 825
Services extérieurs	9.1.9	13 540	13 311
Autres services extérieurs	9.1.10	46 600	47 554
Impôts et taxes sur rémunérations	9.1.11	15 040	19 327
Autres impôts et taxes		870	1 001
Salaires et traitements	9.1.12	153 686	151 277
Charges sociales	9.1.13	62 785	61 590
Quote-Part services communs		0	0
Dotations aux amortissements d'exploitation	9.1.14	11 342	11 243
Dotations aux provisions d'exploitation	9.1.15	2 080	5 240
Autres charges	9.1.16	1 817	1 763
TOTAL		366 881	370 490
RESULTAT D'EXPLOITATION		-730	-7 125

➤ COMPTE DE RESULTAT (suite)

Postes (En KC)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers			
De participations		58	74
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		502	722
Autres Intérêts et produits assimilés		1	0
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	0
Produits nets sur cessions des valeurs mobilières de placement		0	0
TOTAL	10.1.1	561	796
Charges financières			
Dotations aux amortissements et aux provisions		0	0
Intérêts et charges assimilés		546	675
TOTAL	10.1.2	546	676
RESULTAT FINANCIER		15	120
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-715	-7 005
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opération de gestion		1 769	1 671
Produits exceptionnels sur opération de capital		44	21
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 069	1 098
TOTAL	10.2.1	2 882	2 790
Charges exceptionnelles			
Charges sur opération de gestion		273	624
Charges sur exercices antérieurs		0	0
Charges sur opération de capital		366	41
Dotations aux amortissements et provisions		844	795
TOTAL	10.2.2	1 484	1 459
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 398	1 331
Impôt sur les bénéfices		351	290
Report des ressources non utilisées-exercices antérieurs		1 128	1 044
Engagements à réaliser sur ressources affectées		983	898
TOTAL DES PRODUITS		370 723	367 995
TOTAL DES CHARGES		370 245	373 812
EXCEDENTS OU DEFICITS		477	-5 817

1 Présentation

Reconnue d'utilité publique le 11 avril 2001, la Fondation Partage & Vie est aujourd'hui un opérateur important du secteur privé non lucratif à travers le réseau des 118 établissements ou services qu'elle exploite. Une modification des statuts a été actée par arrêté du Ministère de l'Intérieur publié au Journal Officiel de la République Française, le 21 avril 2016. La Fondation est dotée d'un directoire et d'un Conseil de Surveillance.

La Fondation est présente sur les fronts essentiels de l'engagement social et en particulier dans l'accompagnement des aînés et des personnes handicapées ou encore dans la lutte contre l'exclusion. Elle incarne au quotidien les valeurs de solidarité et d'humanisme, et participe aux réponses apportées à la croissance significative des besoins.

2 Faits caractéristiques de l'exercice 2017

2.1 Variation de périmètre

La Fondation Partage & Vie compte 118 établissements et services en exploitation contre 117 à la clôture du précédent exercice (ouverture de la Mas à Aveize)

2.2 Autres faits caractéristiques de l'exercice

Mise en place de la réforme tarifaire par le passage à un financement forfaitaire des soins et de la dépendance pour les EHPAD. Cette réforme a pour effet, au niveau des établissements, d'organiser un pilotage par les ressources nécessitant une réforme des règles budgétaires et comptables, avec notamment la mise en place d'un état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD).

Mise en place au titre de l'exercice 2017 d'un état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) qui remplace la production d'un compte administratif pour les EHPAD.

3 Cadre réglementaire

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux règlements modifiés du comité de la réglementation comptable n° 99-01, n° 99-03 et n° 2009-01 relatifs, pour le premier aux modalités d'établissement des comptes des associations et fondations, pour le deuxième à la réécriture du plan comptable général et pour le dernier aux règles comptables applicables aux fondations et aux fonds de dotation.

L'application du règlement CRC n° 2009-01 à compter du 1er janvier 2010 n'avait pas eu d'incidence significative sur la présentation des comptes. Les actifs constitutifs de la dotation financière sont enregistrés en immobilisations financières comme les années précédentes.

Dans ce contexte et indépendamment de leur traitement dans le cadre de la tarification, les règles de provisionnement relevant de la réglementation comptable sont respectées, notamment pour ce qui concerne les congés payés, les primes de précarité, les provisions pour créances douteuses.

4 Principes d'élaboration des comptes sociaux

Au-delà du cadre réglementaire ci-dessus, il est fait application, pour le secteur d'activité des établissements médico-sociaux, du plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux en application du décret 2003-1010 du 22 octobre 2003 modifié ainsi que l'Instruction budgétaire et comptable M22 conformément à l'avis du Conseil national de la comptabilité n° 2008-09 du 7 mai 2008 et de l'arrêté du 12 novembre 2008.

Pour les établissements sanitaires, il est fait application des dispositions de l'arrêté du 5 décembre 2006 et du décret 2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD).

La durée de l'exercice de 12 mois concerne la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, et la présentation des comptes est issue du modèle joint à l'arrêté du 15 juin 2007 et publié au journal officiel du 30 juin 2007.

5 Règles et méthodes comptables

5.1 Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

5.2 Principes comptables portant sur certaines opérations

5.2.1 Immobilisations

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

A/ Les biens immobiliers

La Fondation applique le règlement N°2016-07 du 4 novembre 2016 (publié au Journal Officiel le 28 décembre 2016) modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable concernant la définition, la comptabilisation l'amortissement et la dépréciation des actifs.

La Fondation applique la comptabilisation par « composant » selon lequel est comptabilisé distinctement chaque élément significatif d'un actif qui fait l'objet d'une utilisation différente, de telle sorte que, s'il est appelé à être remplacé au terme ou avant l'expiration de sa durée d'utilisation prévisible, il puisse faire l'objet d'un désinvestissement individualisé. Pour chacun d'eux, un plan d'amortissement distinct est établi.

Ce principe comptable ne concerne que les structures suivantes pour lesquelles la Fondation est propriétaire des murs : Jouarre, Givors, Le-Poët-Laval, Lablachère. Le pourcentage de ventilation de composants sur les valeurs brutes des constructions est le suivant :

Composants	Durée d'amortissement	%
Structure et gros œuvre	40 ans	65 %
Façade et étanchéité	15 ans	7 %
Ascenseurs	20 ans	4 %
Chauffage	20 ans	4 %
Installations techniques et générales	15 ans	13 %
Agencements généraux divers	15 ans	7 %

Les durées d'amortissement pratiquées correspondent aux durées d'utilité probable.

B/ Les autres immobilisations corporelles

Celles-ci sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire avec les durées suivantes :

Composants	Durée d'amortissement
Agencements – Installations	entre 8 et 10 ans
Matériel et outillages	entre 5 et 8 ans
Mobilier	entre 8 et 12 ans
Matériel de bureau	entre 5 et 8 ans
Matériels et logiciels informatiques	entre 3 et 6 ans

5.2.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (valeur boursière ou, à défaut, valeur d'usage) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

Les immobilisations financières regroupent essentiellement les parts d'un fonds commun de placement et d'un compte sur livret dédié représentatifs de la dotation financière et, de façon plus accessoire, les créances immobilisées liées au financement d'emprunts de restructuration autorisés par des autorités de contrôle et de tarification.

5.2.3 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation de créances clients sont appréciées au cas par cas compte tenu de l'analyse du risque de non recouvrement évalué à la date d'arrêt des comptes compte tenu de l'antériorité de celles-ci, des encaissements réalisés après la clôture, de l'avancement de la procédure et de la solvabilité de notre débiteur.

5.2.4 Valeurs mobilières de placement (VMP) et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Les opérations de cession sont enregistrées selon la méthode dite « premier entré – premier sorti ».

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

5.2.5 Fonds statutaires

Le montant inscrit à cette rubrique au titre de la dotation Immobilière représente le résultat de la différence entre l'évaluation d'experts et la valeur des biens immobiliers apportés dans le cadre de la dévolution et dont la Fondation est encore propriétaire, nette des emprunts et des provisions afférents à certains de ces mêmes biens.

5.2.6 Subventions d'investissement

Elles sont affectées dans les établissements à des investissements corporels, et elles sont reprises en produit exceptionnel au rythme de l'amortissement des composants ou des immobilisations qu'elles financent.

5.2.7 Provisions pour risques et charges

Celles-ci ont pour objet de faire face aux risques de dépréciation d'éléments d'actifs et de pertes d'exploitation. Elles sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture des comptes.

5.2.8 Fonds dédiés

Lorsque des dons sont affectés par les donateurs à des projets déterminés la partie des ressources non engagée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation des dites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des Fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », inscrit au compte de résultat.

5.2.9 Legs et donations inscrits au compte de résultat

La Fondation a pour principe de ne pas accepter de legs et de donations de la part de ses résidents. La Fondation a accepté par délibération du conseil d'administration en date du 29 octobre 2013 un legs consenti dans le cadre d'une succession. L'appartement a été vendu en 2016 pour une valeur de 210 K€.

5.2.10 Mécénat

Ressources : ont été enregistrées en produits les ressources encaissées au cours de l'exercice ou appuyées par une convention ferme de versement signée au cours de l'exercice.

Charges : sont comptabilisées en charges les dépenses dès la décision du Conseil d'Administration ou du Conseil de surveillance.

5.2.11 Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Ces prestations ne sont pas valorisées en 2017.

Il s'agit principalement du temps consacré par les administrateurs de la Fondation, les membres des comités de gestion des fondations sous égide et les bénévoles dans les établissements.

5.2.12 Traitement comptable des Fondations sous égide

Les statuts de la Fondation lui confèrent la capacité de Fondation abritante ; ce qui lui permet la constitution de Fondations abritées au nom de donateurs (personne physique et/ou personne morale) ou de testateurs. Ces fondations abritées, sans personnalité juridique autonome ont bénéficié de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources. Ces éléments constituent des biens propres de la Fondation qui les gère directement, en respectant les volontés des fondateurs.

Les opérations générées par la gestion de ces biens sont partie intégrante des opérations de la Fondation mais font l'objet d'un suivi individualisé en comptabilité analytique.

L'impact des Fondations abritées, tant sur les postes du bilan, que sur les postes du compte de résultat, est présenté dans les points 8 et 11.

5.2.13 Reconnaissance des produits

Les produits sont enregistrés selon leur nature juridique et conformément aux référentiels comptables et aux textes réglementaires applicables à la Fondation (cf. points 3 et 4).

6 Compléments d'informations sur le bilan - actif

6.1 Immobilisations

Valeurs brutes (en KC)	Valeur brute au 31/12/2016	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur brute au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	11 439	2 767	1 769	12 437
Terrains	848	0	0	848
Constructions et agencements	10 465	89	581	9 973
Installations techniques et aménagements, matériels et outillages	47 998	3 288	8 221	43 065
Matériels de bureau et mobiliers	44 664	1 863	5 314	41 213
Autres immobilisations	30 710	2 696	2 816	30 590
Immobilisations en cours	1 205	904	1 352	757
Immobilisations corporelles	135 890	8 839	18 283	126 447
Immobilisations financières	19 654	108	158	19 603
TOTAL	166 983	11 714	20 210	158 487

Amortissements	Cumul au 31/12/2016	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	7 580	1 166	1 570	7 176
Terrains	256	10	0	266
Constructions et agencements	8 141	424	691	7 874
Installations techniques et aménagements, matériels et outillages	34 502	4 016	8 137	30 380
Matériels de bureau et mobiliers	30 833	3 362	5 262	28 934
Autres immobilisations	19 419	2 369	2 752	19 035
Immobilisations en cours				
Immobilisations corporelles	93 151	10 180	16 842	86 489
Immobilisations financières				
TOTAL	100 731	11 346	18 412	93 665

Note : au cours de l'année 2017, la Fondation a entrepris dans le cadre du changement de SI Finance la remise à plat de ses immobilisations qui a eu pour impacte une forte diminution des valeurs brutes sur l'exercice : - 1,7 M€ sur les immobilisations incorporelles et -18,2 M€ sur les immobilisations corporelles.

Les immobilisations sont analysées comme suit :

6.1.1 Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles (valeur brute) a été de 1 M€.

L'augmentation de 2,7 M€ est consécutive principalement à l'accentuation du déploiement des projets des systèmes d'informations (RH, Finance, DSIO) débuté en 2015. Ces 2,7 M€ prennent en compte 1,3 M€ immobilisations en cours au titre du SI Finance.

6.1.2 Immobilisations corporelles

La variation des Immobilisations corporelles (valeur brute) a été de -9,4 M€.

Ces 9,4 M€ se répartissent entre une augmentation de 8,8 M€ et une diminution de 18,2 M€.

L'augmentation de 8,8 M€ concerne les établissements médico-sociaux et services pour 6,5 M€, les établissements sanitaires pour 0,6 M€ et le siège pour 1,7 M€. Sur les 6,5 M€, les programmes d'équipements en cours sont de 0,8 M€ (EHPAD de Saint-Nazaire, de Poitiers, de Flamanville, de l'EHPA de Lattes, MAS de Paris XIII et de Guéret). Les 5,7 M€ correspondant à des renouvellements d'actifs.

6.1.3 Immobilisations financières

Il s'agit principalement de placements du fond de dotation pour 19,0 M€.

6.2 Créances usagers et comptes rattachés

Eléments (en K€)	31/12/2016	31/12/2017	Variations en K€	Variations en %
Valeur brute	25 958	28 185	2 227	9%
Dépréciation	-3 690	-3 288	402	-11%
Total	22 268	24 897	2 629	12%

L'augmentation de 2,2 M€ s'explique par une augmentation des créances départements pour 1,7 M€, des caisses d'assurance maladie pour 1,4 M€ et d'une diminution des créances concernant les ressources perçues pour le compte des résidents à l'aide sociale et des usagers pour 0,8 M€.

La variation des dotations et reprises sur dépréciation des créances augmente de 402 K€. L'analyse selon les dotations/reprises est présentée ci-après :

Eléments (en K€)	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Résidents payants douteux	2 138	665	1 067	1 736
Autres créances douteuses	381		0	381
Art. 58 Avelze	1 171			1 171
TOTAL	3 690	665	1 067	3 288

Les provisions pour dépréciation des créances clients de 350K€ pour l'établissement de La Valériane (SSR) présentés à fin 2016 ont été reprises en totalité sur 2017, après passage des créances concernées en perte pour créances irrécouvrables.

6.3 Autres débiteurs

Eléments (en K€)	31/12/2016	31/12/2017	Variations en K€	Variations en %
Etat	306	5 395	5 088	1662%
Fournisseurs	431	113	-318	-74%
Organismes sociaux	934	526	-408	-44%
Personnels	1 938	1 094	-844	-44%
Subventions à recevoir	1 846	1 318	-529	-29%
Divers	863	1 276	412	48%
Total	6 319	9 721	3 402	54%

La créance de la Fondation vis-à-vis de l'Etat tient compte, au 31 décembre 2017 de 5 M€ de crédit d'impôts sur la taxe sur les salaires (CITS). Cette créance est déduite des règlements de taxe sur les salaires à compter de janvier 2018.

Le poste subventions à recevoir concerne l'activité SIRMAD dans le cadre des délégations de service public.

6.4 Valeurs mobilières de placement

Eléments (en KC)	31/12/2016	31/12/2017	Valeur liquidative au 31/12/2017	Moins-value latente
Obligations	0	0	0	0
Actions	24	24	20	-4
Total	24	24	20	-4

6.5 Disponibilités

Eléments (en KC)	31/12/2016	31/12/2017	Variations en KC	Variations en %
Compte à terme	6 469	6 469	0	0%
Compte sur livrets	45 302	45 516	214	0%
Intérêts courus	507	712	204	40%
Compte courant	35 890	21 873	-14 017	-39%
Divers	37	42	5	12%
Total	88 205	74 611	-13 594	-15%

Au 31/12/2017, la trésorerie diminue de 13,6 M€ qui s'explique principalement par :

- Le décalage de dettes fournisseurs de 2016 en 2017 suite à des litiges pour 3,6 M€ (prestataires restauration) ;
- L'augmentation des créances relatives aux Départements pour 1,7 M€ et des créances vis-à-vis des caisses d'assurances maladie pour 1,4 M€
- La régularisation de l'allègement Fillon de 2016 en 2017 pour 2,5 M€ ;
- Le remboursement d'une subvention d'investissement pour l'hôpital de Dinard pour 1,9 M€ (encaissée en 2016).

Les taux des comptes sur livret sont compris entre 0,20% et 0,75%. Ils baissent légèrement par rapport à 2016.

Les comptes à terme s'analysent par échéance comme suit :

Eléments (En KC)	Valeur brute au 31/12/2017	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Compte à terme	6 469	3 000	3 469	0
Fourchette de taux		3,06%	2,50 à 3,06 %	0

6.6 Charges constatées d'avance

Eléments (En KC)	31/12/2016	31/12/2017	Variations en KC	Variations en %
Etablissements	349	312	-37	-11%
Siège	1 136	1 076	-60	-5%
Total	1 484	1 388	-96	-7%

Les charges constatées d'avances sont relativement stables entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017.

Pour le siège, le stock des charges constatées d'avance concerne principalement la Direction des Systèmes d'Information pour 0,6 M€ et la redevance immobilière du 1^{er} trimestre du siège à Montrouge pour 0,2 M€.

7 Compléments d'informations sur le bilan-passif

7.1 Fonds propres, réserves et autres fonds

Éléments (en K€)	2016	Résultat 2017	Affect. du résultat 2016	Affect. du résultat sous contrôle	Reclassement	Autres	2017
Dotation financière	18 897		71				18 968
Fonds propres sans droit de reprise	15 949					41	15 990
Réserves	27 807						27 807
Report à nouveau	-46 869		941	-3 135	830	112	-48 120
dont charges refusées	-1 460			-554	-30		-2 044
dont charges non opposables	-2 731			-955	3		-3 683
dont report à nouveau excédentaire	15 134		2 954	-356	-412		17 319
dont report à nouveau déficitaire	-57 812		-2 012	-1 270	1 269	112	-59 712
Résultat	-5 817	477	5 817				477
Total des Fonds propres	9 968	477	6 830	-3 135	830	153	15 122
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves sous contrôle de tiers financeurs (affecté)	29 623			1 071	-100		30 593
dont réserves pour investissements	13 940			442	36		14 419
dont réserves de compensation et réserves réglementées	14 365			575	-136		14 803
dont réserves de trésorerie	1 318			54			1 371
Résultats sous contrôle de tiers-financeurs	1 710		-6 830	2 064	-730		-3 785
dont report à nouveau excédentaire	21 516		3 411	-3 140	-1 506		20 282
dont report à nouveau déficitaire	-19 807		-10 241	5 204	776		-24 067
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	9 525				0	-3 313	6 212
Provisions réglementées	9 741				4	-342	9 404
Total des Autres fonds	50 599		-6 830	3 135	-826	-3 655	42 424
TOTAL DE LA SITUATION NETTE	60 567	477		0	4	-3 502	57 546

Commentaires sur les fonds propres :

L'affectation du résultat de l'exercice 2016 a été réparti entre :

- le poste « Dotation financière » : +0,07 M€
- le poste « report à nouveau » : +0,94 M€
- et les résultats sous contrôle de tiers financeurs : -6,83 M€

L'affectation des résultats 2016 sous contrôle, arrêtée par les autorités de contrôle et de tarification, a pour conséquence une dégradation des fonds propres de la Fondation à hauteur de 3,1 M€.

Enfin, compte tenu d'un résultat pour l'exercice 2017 excédentaire à hauteur de 0,5 M€ (avant affectation du résultat 2017) et après affectation du résultat 2016, il en résulte au 31 décembre 2017 une amélioration des fonds propres de 5,1 M€ pour un total de 15 M€.

Commentaires sur les « autres fonds » :

La Fondation a obtenu en 2017 des subventions d'investissement de 0,03 M€. Au titre des crédits non reconductibles obtenus en 2017, 0,8 M€ ont été affectés à l'augmentation des provisions réglementées. Ces crédits participeront au financement d'investissements futurs sans impact sur l'exploitation.

Dans le même temps, ces postes diminuent à hauteur des quotes-parts des dotations aux amortissements des investissements qu'ils financent.

En valeur nette, les subventions d'investissements sur biens non renouvelables ont fait diminuer les « autres fonds » à hauteur de -3,3 M€ dont 1,9 M€ reversé à l'ARS de Bretagne au titre de la révision du projet immobilier de l'hôpital de Dinard

Les provisions réglementées ont diminué de -0,3 M€. Il est précisé que le reclassement de 4 K€ compensé par un reclassement du poste « Fonds détlés ».

Cumulé aux autres affectations mentionnées, il en résulte une diminution des « autres fonds » de 50,6 M€ à 42,4 M€.

En synthèse, la situation nette de la Fondation est en dégradation de 60,5 M€ à 57,5 M€, étant précisé qu'à fin 2017, toutes les autorités de contrôle et de tarification n'ont pas encore arrêté l'ensemble de leurs comptes administratifs de l'année 2016, voire des années précédentes.

7.2 Fonds dédiés

Eléments (En KC)	Fonds à engager au 31/12/2016	Reclassement en provisions règlementées	Report des ressources non utilisées sur exercices antérieurs	Engagements à réaliser sur les nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager au 31/12/2017
Mécénat	4 226		100		4 126
Etablissements	2 718	4	959	690	2 444
Fondations sous égide	1 569		69	293	1 793
TOTAL	8 512	4	1 128	983	8 363

Mécénat : ressources affectées aux œuvres générales de la Fondation à destination des tiers.

Établissements : crédits non reconductibles obtenus des autorités de tarification.

Fondations sous égide « FSE » : financements affectés aux projets portés par les Fondations.

7.3 Provisions pour risques et charges et autres

Eléments (En KC)	31/12/2016	Augmentation	Reprise	31/12/2017
Prud'hommes	2 433	1 076	1 214	2 295
Fournisseurs	491	0	103	388
URSSAF	0	97	0	97
Clients	36	0	0	36
Autres litiges	9	0	1	8
Autres risques	1 185	157	50	1 292
Gros entretien	530	51	0	581
Organismes sociaux	19	0	19	0
IDR	709	0	13	696
Autres charges	463	35	0	499
TOTAL	5 877	1 415	1 401	5 891

Les provisions pour risques et charges sont stables par rapport à 2016.

- Les provisions prud'hommes sont globalement stables.
- Un litige de 2008 avec un fournisseur pour l'établissement de Notre Dame de l'Osier s'est soldé favorablement pour la Fondation en 2017.
- Le poste « autres risques » englobe une provision au titre de la taxe d'habitation de 2016 reconduite en 2017.
- Le poste « Gros entretien » est abondé à une PGR interne de 51 K€ dans le cadre d'un contrat de location de la résidence de Jacob-Belle-Combette.
- La Fondation ne provisionne pas ses engagements de retraites. Ceux qui sont provisionnés proviennent d'établissements repris. La provision est reprise au gré des départs en retraite des personnels de ces établissements.

7.4 Emprunts et dettes

Eléments (En KC)	Valeur brute au 31/12/2017	Moins d'un an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	14 370	3 320	8 176	2 874
Concours bancaires autorisés	180	180	0	0
Emp.& dettes auprès des Ets de crédit	14 551	3 500	8 176	2 874
Prêts octroyés par des CRAM	118	38	78	2
Prêts octroyés par des Conseils généraux	32	11	21	0
Prêts octroyés par des caisses de retraites	1 814	227	717	870
Emp.& dettes conditions particulières	1 964	276	816	872
Intérêts courus non échus	72	72	0	0
Dépôts de garantie versés par les résidents	8 684	0	0	8 684
Emp.& dettes financières diverses	8 756	72	0	8 684
TOTAL	25 270	3 848	8 993	12 430

Les emprunts bancaires concernent des biens immobiliers et mobiliers. Ils peuvent être analysés comme suit suivant leur structure de taux d'intérêt :

Eléments (En KC)	Valeur brute au 31/12/2016	Valeur brute au 31/12/2017
Emprunts bancaires immobiliers (4,50%)	1 049	1 016
Emprunts bancaires mobiliers (répartis par taux)	16 378	13 354
Inférieurs à 3% par an	4 848	4 623
De 3,00% à 3,49%	3 922	3 222
De 3,50% à 3,99%	1 780	1 362
De 4,00% à 4,49%	4 119	2 942
De 4,50% à plus	1 709	1 205
TOTAL	17 427	14 370

Le montant de 14,3 M€ se répartit entre 13,1 M€ d'emprunts vis-à-vis des Caisse d'Epargne, 0,3 M€ vis-à-vis de la banque Palatine et 1,0 M€ vis-à-vis du Crédit Foncier de France. La Fondation continue son désendettement en 2017.

7.5 Avances et acomptes reçus

Eléments (en KC)	31/12/2016	31/12/2017	Variations en KC	Variations en %
Assurance Maladie	79	272	193	244%
Sécurité Sociale	253	207	-46	-18%
Départements	2 699	2 046	-653	-24%
Autres Tiers Payants	266	480	214	80%
Etat	0	0	0	-
Usagers	1 479	1 539	59	4%
Avances sur subventions	0	0	0	-
Fonds déposés, pécules	1 903	2 417	514	27%
Total	6 680	6 961	281	4%

7.6 Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs (En K€)	31/12/2017	Echu*	Non échu	FNP
Biens & Services	17 657	2 712	14 944	5 134
Immobilisations	1 840	118	1 722	6
Total	19 497	2 831	16 666	5 140

* au-delà de 60 jours, date de facture

7.7 Dettes fiscales et sociales

Eléments (En K€)	31/12/2016	31/12/2017	Variations en K€	Variations en %
Formation continue	2 611	2 534	-77	-3%
Taxe sur les salaires	2 266	2 594	329	15%
Autres taxes(1)	937	1 151	214	23%
Dettes fiscales	5 814	6 280	466	8%
Congés / RTT / CET	19 625	19 319	-306	-2%
Sécurité sociale / retraite	12 159	10 596	-1 564	-13%
Prévoyance / mutuelle	2 435	2 453	18	1%
Comités d'établissements	310	29	-281	-91%
Autres charges sociales(2)	2 397	2 343	-53	-2%
Dettes sociales	36 927	34 740	-2 187	-6%
Total	42 741	41 020	-1 721	-4%

(1) Les autres charges fiscales comprennent principalement les dettes relatives aux taxes locales des établissements et des taxes liées à l'insuffisance d'emploi de personnel handicapés pour certains établissements de la Fondation.

(2) Les autres charges sociales comprennent essentiellement les parts relatives aux IJSS et provisions PAD.

La dette du poste « Congés/RTT/CET » diminue de 306 K€ par rapport à l'exercice précédent. Simultanément, le nombre de jours provisionnés est proche de 125.000 journées (stabilité par rapport au 31 décembre 2016).

La diminution de la dette « Sécurité sociale / retraite » résulte principalement du paiement de la dette de 2016 sur 2017. Cette dette était consécutive à une correction des dettes URSSAF après le 31 décembre 2016 et ayant un impact sur les paiements 2017.

7.8 Produits constatés d'avance

Eléments (en K€)	31/12/2016	31/12/2017	Variations en K€	Variations en %
Total	6 256	6 126	-131	-2%

Outre les produits constatés d'avance des établissements, il s'agit essentiellement de financements destinés à l'amélioration des systèmes d'informations de la fondation.

Les utilisations au titre des PCA du siège (4,4 M€) sont affectés au « surcoût » induit par les projets SIRH et SIFI. La reprise de ces PCA s'effectuera à hauteur des charges d'amortissements liées aux prestations activées sur ces projets et dès leur mise en service.

8 Impact des fondations abritées, sur les postes de bilan de la Fondation

ACTIF			PASSIF		
Postes en K€	2016	2017	Postes en K€	2016	2017
Immobilisations	140	60	Fonds dédiés	1 569	1 793
Disponibilités	1 667	1 823	Subventions d'investissements	140	60
Produits à recevoir	0	0	Charges à payer	98	30
TOTAUX	1 807	1 883	TOTAUX	1 807	1 883

9 Compléments d'information sur le compte de résultat (en milliers d'euros)

Note liminaire : compte tenu des 3 activités de la Fondation, il est présenté ci-après une analyse selon :

- Établissements médico-sociaux
- Établissements sanitaires
- Siège et Institut de formation

9.1 Commentaires sur les produits et charges d'exploitation

(En milliers d'euros)

9.1.1 Produits de l'activité hospitalière

Éléments (en K€)	Année 2016	Année 2017	Variations en K€	Variations en %
CRRF André Lalande - Noth	9 395	9 666	271	3%
Hôpital Arthur Gardiner - Dinard	6 418	6 222	-196	-3%
CSSR La Valériane - La Trinité	6 613	5 863	-751	-11%
CMA de l'Argentière - Aveize	20 400	20 826	426	2%
Total	42 826	42 576	-250	-1%

La baisse de 751 K€ pour le CSSR La Valériane s'explique principalement par une diminution des tarifs pour un impact de 404K€, par une baisse de l'activité pour un impact de 424 K€.

9.1.2 Dotations et produits de la tarification Établissements médico-sociaux

Éléments (en K€)	Année 2016	Année 2017	Variations en K€	Variations en %
Pour personnes âgées	264 170	267 498	3 328	1%
Pour personnes handicapées	27 100	28 098	998	4%
Services à la personne	5 334	5 527	193	4%
TOTAL	296 604	301 123	4 519	2%

L'augmentation de la dotation pour les établissements recevant des personnes âgées de 4 519 K€ s'explique principalement :

- Par une augmentation du taux directeur sur les produits des sections hébergement et dépendance
- Par la nouvelle activité de la MAS d'Aveize qui a impacté de 800 K€ sur les produits de l'activité des personnes handicapées.

Pour les établissements pour personnes âgées :

Eléments (en KC)	Année 2016	Année 2017	Variations en KC	Variations en %
Périmètre à fin 2011	241 323	243 877	2 555	1%
Nouveaux établissements 2012	8 854	9 016	162	2%
Nouveaux établissements 2013	8 098	8 400	302	4%
Nouveaux établissements 2014	5 896	6 205	310	5%
TOTAL	264 170	267 498	3 328	1%

Pour les établissements pour personnes handicapées :

Eléments (en KC)	Année 2016	Année 2017	Variations en KC	Variations en %
Maison d'accueil spécialisée	11 813	12 572	759	6%
Foyer d'accueil médicalisé	11 917	12 148	232	2%
Foyer de vie et d'hébergement	3 371	3 378	7	0%
TOTAL	27 100	28 098	998	4%

9.1.3 Autres prestations de services

Eléments (en KC)	Année 2016	Année 2017	Variations en KC	Variations en %
Médico-sociaux	2 949	2 939	-10	0%
Sanitaires	1 982	1 917	-65	-3%
Siège et Institut de formation	208	224	16	8%
TOTAL	5 139	5 080	-59	-1%

Ces produits correspondent notamment aux prestations annexes facturées par les établissements aux tiers :

- Résidents, patients, tiers, salariés comme par exemple des coûts de locations (télévision, téléphone, autres),
- Coûts des repas des invités des résidents accueillis dans les établissements,
- Coûts des repas des salariés des établissements.

9.1.4 Subventions d'exploitation

Eléments (en KC)	Année 2016	Année 2017	Variations en KC	Variations en %
Médico-sociaux	2 490	2 602	112	5%
Sanitaires	625	291	-334	-53%
Siège et Institut de formation	177	190	13	7%
TOTAL	3 291	3 083	-209	-6%

Les subventions d'exploitation obtenues en 2017 restent en ligne avec 2016. On constate cependant une baisse significative sur les établissements sanitaires pour l'hôpital de Dinard

9.1.5 Produits divers de gestion courante

Natures (en KC)	Année 2016	Année 2017	Variations en KC	Variations en %
Contributions des CEP	1 960	0	-1 960	-100%
Autres dons et legs	21	47	27	130%
Dons affectés aux FSE	733	325	-408	-56%
Rembt. form. professionnelle	1 448	2 024	576	40%
Rembt. de frais	5 825	5 402	-423	-7%
Rembt. aide handicapée	1	0	-1	-100%
Prestations annexes	227	244	17	8%
Reprises PCA SDSI	-250	268	518	-207%
Autres	600	332	-268	-45%
TOTAL	10 565	8 643	-1 922	-18%

9.1.6 Reprises sur provisions

L'analyse des « reprises sur provisions », par activité, se présente comme suit :

Etablissements (en K€)	Année 2016	Année 2017	Variations en K€	Variations en %
Médico-sociaux	1 524	1 432	-92	-6%
Sanitaires	118	528	410	347%
Siège et institut de formation	443	656	213	48%
TOTAL	2 085	2 616	531	25%

L'exercice 2017 connaît une augmentation des reprises de provisions au global de 531 K€ avec principalement une progression sur les établissements du Sanitaire (La Valériane + 344 K€) et d'une reprise de provisions sur le siège de 213 K€ (Lablachère et Givors)

L'analyse des « reprises sur provisions », par nature, se présente comme suit :

Natures (en K€)	Année 2016	Année 2017	Variations en K€	Variations en %
Provisions pour litiges	1 103	1 351	248	22%
Provisions pour gros entretien	0	0	0	
Autres provisions	136	50	-86	-63%
Provisions créances douteuses	746	1 067	321	43%
Provisions pour dépréciations (immobilisations)	101	148	47	47%
TOTAL	2 085	2 616	531	25%

9.1.7 Autres achats non stockés et marchandises

Etablissements (en K€)	Année 2016	Année 2017	Variations en K€	Variations en %
Médico-sociaux	17 225	17 404	179	1%
Sanitaires	893	891	-2	0%
Siège et institut de formation	53	56	3	6%
TOTAL	18 171	18 351	180	1%

9.1.8 Loyers

Etablissements (en K€)	Année 2016	Année 2017	Variations en K€	Variations en %
Médico-sociaux	33 612	33 900	289	1%
Sanitaires	2 333	2 368	35	2%
Siège et institut de formation	881	1 084	203	23%
TOTAL	36 825	37 352	527	1%

L'augmentation du poste loyers de 527 K€ s'explique par une augmentation de 300 K€ du poste « loyer immobilier » et de 227 K€ au titre des locations d'équipements.

9.1.9 Services extérieurs

Etablissements (en K€)	Année 2016	Année 2017	Variations en K€	Variations en %
Médico-sociaux	9 875	9 926	51	1%
Sanitaires	2 195	2 140	-55	-3%
Siège et institut de formation	1 241	1 475	234	19%
TOTAL	13 311	13 540	230	2%

Ce poste est constitué à 56% des charges d'entretien et réparations et à 26% de charges de sous-traitance (médecins, laboratoires,...).

L'augmentation de 230 K€ s'explique principalement :

- par une augmentation de plus de 520 K€ du poste entretien et réparation
- par la diminution du poste « prime d'assurance » de - 393 K€ consécutif à la renégociation des contrats d'assurance
- par une augmentation du poste « charges locatives » de + 130 K€

9.1.10 Autres services extérieurs

Etablissements (en K€)	Année 2016	Année 2017	Variations en K€	Variations en %
Médico-sociaux	38 149	38 008	-140	0%
Sanitaires	3 600	3 819	219	6%
Siège et institut de formation	5 806	4 773	-1 033	-18%
TOTAL	47 554	46 600	-954	-2%

Les prestations de services des établissements médico-sociaux comprennent les prestations de blanchisserie, d'alimentation et de nettoyage. La répartition de ces charges est généralisée sur tous les établissements.

9.1.11 Impôts et taxes sur rémunérations

Etablissements (en K€)	Année 2016	Année 2017	Variations en K€	Variations en %
Médico-sociaux	15 713	11 781	-3 932	-25%
Sanitaires	2 608	2 076	-532	-20%
Siège et institut de formation	1 006	1 183	177	18%
TOTAL	19 327	15 040	-4 287	-22%

Ces charges concernent principalement la taxe sur les salaires, et plus accessoirement la formation continue et l'effort construction. La Fondation bénéficie au titre de 2017 d'une économie de charge de 5 027 K€ au titre du crédit d'impôts sur la taxe sur les salaires (CITS). Cette économie explique la baisse significative du poste par rapport à 2016. L'augmentation nette de 740 K€ est en adéquation avec l'augmentation de la masse salariale sur l'exercice.

9.1.12 Salaires et traitements

Etablissements (en K€)	Année 2016	Année 2017	Variations en K€	Variations en %
Médico-sociaux	125 235	126 650	1 415	1%
Sanitaires	20 783	20 783	0	0%
Siège et institut de formation	5 259	6 253	994	19%
TOTAL	151 277	153 686	2 409	2%

L'augmentation des salaires et traitements de 2 409 K€ s'explique principalement :

- Par l'augmentation des salaires bruts et indemnités pour 4 406 K€
- par une diminution de la variation des provisions des autres charges de personnel (CP/RTT/CET...) pour -2 472 K€ (changement de mode de calcul de la base de provision des CP/RTT/CET).
- Par une augmentation des charges liées aux indemnités journalières de sécurité sociale de 475 K€

9.1.13 Charges sociales

Etablissements (en K€)	Année 2016	Année 2017	Variations en K€	Variations en %
Médico-sociaux	50 011	50 744	734	1%
Sanitaires	9 238	9 411	172	2%
Siège et institut de formation	2 340	2 631	290	12%
TOTAL	61 590	62 785	1 196	2%

9.1.14 Dotations aux amortissements d'exploitation

Etablissements (en K€)	Année 2016	Année 2017	Variations en K€	Variations en %
Médico-sociaux	9 414	9 245	-169	-2%
Sanitaires	726	735	9	1%
Siège et Institut de formation	1 103	1 362	259	23%
TOTAL	11 243	11 342	99	1%

9.1.15 Dotations aux provisions d'exploitation

L'analyse des « dotations aux provisions et dépréciations », par activité, se présente comme suit :

Etablissements (en K€)	Année 2016	Année 2017	Variations en K€	Variations en %
Médico-sociaux	2 346	1 671	-675	-29%
Sanitaires	160	112	-48	-30%
Siège et institut de formation	2 734	298	-2 436	-89%
TOTAL	5 240	2 080	-3 160	-60%

L'analyse des « dotations aux provisions et dépréciations », par nature, se présente comme suit :

Natures (en K€)	Année 2016	Année 2017	Variations en K€	Variations en %
Provisions pour litiges	1 890	1 076	-814	-43%
Provisions pour gros entretien	50	51	1	1%
Autres provisions	2 135	288	-1 847	-86%
Provisions créances douteuses	1 165	665	-500	-43%
TOTAL	5 240	2 080	-3 160	-60%

- Les provisions pour litiges sont composées de litiges prud'homaux.
- La provision pour gros entretien concerne l'EHPAD de Jacob Belle Combette
- Les autres provisions sont notamment constituées d'un risque de majoration URSSAF de 96 K€, d'un complément de taxe d'habitation pour 91 K€ et 66 K€ d'indemnités journalières non traités par le département de la Guadeloupe.

9.1.16 Autres charges

L'analyse des « autres charges », par activité, se présente comme suit :

Etablissements (en K€)	Année 2016	Année 2017	Variations en K€	Variations en %
Médico-sociaux	924	661	-263	-28%
Sanitaires	22	404	382	1736%
Siège et institut de formation	817	753	-64	-8%
TOTAL	1 763	1 817	55	3%

L'analyse des « autres charges », par nature, pour l'année 2016, se présente comme suit :

Natures (en K€)	Année 2016	Année 2017	Variations en K€	Variations en %
Créances irrécouvrables	591	725	134	23%
Fonds sous égide	361	2	-359	-99%
Autres	812	1 090	278	34%
TOTAL	1 763	1 817	53	3%

Une diminution du poste des Fonds sous égide est justifiée par le désengagement des fondations sous égides et par une utilisation supplémentaire des fonds disponibles sur 2017 par rapport à 2016.

Au titre des créances irrécouvrables, 350 K€ concernent l'établissement de la Valériane et sont compensés par une reprise de provision indiquée au point 6.2.

10 Compléments d'information sur le compte de résultat (Suite)

10.1 Commentaires sur le résultat financier (en milliers d'euros)

10.1.1 Produits financiers

Etablissements (en K€)	Année 2016	Année 2017	Variations en K€	Variations en %
Médico-sociaux	0	1	1	
Sanitaires	0	0	0	
Siège et institut de formation	796	560	-236	-30%
TOTAL	796	561	-235	-30%

Le total de 561 K€ se répartit entre :

- Des produits d'intérêts financiers pour 502 K€ issus de placements en Comptes sur livrets (CSL), Comptes à terme (CAT) et rémunération de compte courant,
- Des produits financiers de participations pour 58 K€,

10.1.2 Charges financières

Etablissements (en K€)	Année 2016	Année 2017	Variations en K€	Variations en %
Médico-sociaux	659	532	-127	-19%
Sanitaires	0	0	0	
Siège et institut de formation	16	14	-2	-10%
TOTAL	676	546	-129	-19%

Le total de 546 K€ prend notamment en compte les charges d'intérêts sur emprunt.

10.2 Commentaires sur le résultat exceptionnel (en milliers d'euros)

10.2.1 Produits exceptionnels

Etablissements (en K€)	Année 2016	Année 2017	Variations en K€	Variations en %
Médico-sociaux	2 524	2 669	145	6%
Sanitaires	167	96	-71	-42%
Siège et institut de formation	99	117	18	18%
TOTAL	2 790	2 882	92	3%

Le total de 2 882 K€ prend en compte :

- Un montant de la quote-part des subventions d'investissement affectées au résultat, soit 1 443 K€, en diminution de 84 K€ par rapport à la charge de 2016
- Un montant de reprise sur provisions règlementées de 1 068 K€ (réception crédits non pérennes). Ce montant est en baisse de 30 K€ par rapport au montant à fin 2016.
- Après décision du tribunal, un montant de 277 K€ de gain sur un litige (problème de travaux au niveau des réfections de chambres) entre la fondation et un fournisseur pour l'EHPAD de Notre Dame de l'Osier. Ce litige datait de 2008.

10.2.2 Charges exceptionnelles

L'analyse des « charges exceptionnelles », par activité, se présente comme suit :

Etablissements (en K€)	Année 2016	Année 2017	Variations en K€	Variations en %
Médico-sociaux	1 131	1 253	122	11%
Sanitaires	174	114	-60	-35%
Siège et institut de formation	155	118	-37	-24%
TOTAL	1 459	1 484	25	2%

Ces charges exceptionnelles se répartissent notamment comme suit :

- 841 K€ de dotation aux provisions règlementées venant augmenter le stock au bilan
- 366 K€ de mises aux rebuts d'investissements dont 249 K€ au titre des établissements et services et 117 K€ au titre du siège.

L'analyse des « charges exceptionnelles », par nature, se présente comme suit :

Natures (en K€)	Année 2016	Année 2017	Variations en K€	Variations en %
Sur opérations de gestion	624	273	-350	-56%
Sur opérations de capital	41	366	325	799%
Dotations aux amortissements et provisions	795	844	50	6%
Charges sur exercices antérieurs	0	0	0	
TOTAL	1 459	1 484	25	2%

11 Impact des Fondations abritées, sur les postes du compte de résultat de la Fondation

CHARGES			PRODUITS		
Postes en K€	2016	2017	Postes en K€	2016	2017
Financements de projets	361	2	Versements affectés	733	325
Frais de gestion	17	9	Reprise de Q/P de subventions	80	80
Autres frais	114	90	Report ressources exercées antérieurs	158	69
Dotations aux amortissements	80	80			
Engagements à réaliser	399	293			
Financements de projets	971	474	Financements de projets	971	474

Conformément aux conventions passées avec les Fondateurs, la Fondation a prélevé 9 K€ au titre des frais de gestion en 2017 contre 17 K€ en 2016.

12 Autres informations

12.1 Ventilation des effectifs salariés de la Fondation

Les données présentées dans les tableaux ci-dessous s'entendent en personnes physiques.

Catégories	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	Variation
Non cadres	5868	6029	5743	-5%
Cadres	427	346	521	34%
Hommes	770	757	740	-2%
Femmes	5525	5618	5524	-2%
Contrats à durée indéterminées	4984	5022	5009	0%
Contrats à durée Déterminées	1311	1353	1255	-8%
Etablissements et services	6192	6261	6131	-2%
Siège	103	114	133	14%
TOTAL	6 295	6 375	6 264	-2%

Effectifs du siège

Effectifs	2015	2016	2017
Services centraux	51	67	89
CAR	52	47	44
TOTAL	103	114	133

12.2 Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux membres du conseil de surveillance de la Fondation.

Dans le cadre de l'application de l'article L 612-5 du code du commerce et des articles L 313-25 et R 314-59 du code de l'action sociale et des familles, les conventions passées directement ou par personne interposée, entre la Fondation :

- Et les administrateurs et les personnes morales ayant des administrateurs communs,
- Et, les cadres dirigeants et directeurs d'établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires, ont fait l'objet d'une information au Commissaire aux comptes lequel a établi son rapport.

12.3 Contributions des bénévoles

Ces prestations ne sont pas valorisées en 2017.

Il s'agit principalement du temps consacré par les administrateurs de la Fondation, les membres du conseil de surveillance de la Fondation, les membres des comités de gestion des Fondations sous égide et les bénévoles dans les établissements.

12.4 Honoraires des Co-commissaires aux comptes

Au titre de l'exercice 2017, les honoraires des Co-commissaires aux comptes sont budgétés à hauteur de 195 K€ TTC.

Les autres diligences confiées aux Co-commissaires aux comptes ont été comptabilisées à hauteur de 138 K€ TTC.

12.5 Engagements hors-bilan

12.5.1 Engagements reçus

Natures (en K€)	31/12/2016	31/12/2017	Variations en K€	Variations en %
Emprunts garantis	1 233	1 171	-62	-5%
TOTAL	1 233	1 171	-62	-5%

12.5.2 Engagements donnés

Natures (en K€)	31/12/2016	31/12/2017	Variations en K€	Variations en %
Provision pour retraite	4 742	7 730	2 988	63%
Subventions	11 597	10 161	-1 436	-12%
Emprunts	5 693	3 309	-2 384	-42%
Projets d'économie locale et sociale	1 151	1 151	0	0%
TOTAL	23 183	22 351	-832	-4%

Les indemnités de fin de carrière ont été évaluées sur la base des principaux paramètres techniques :

- Taux d'actualisation : 1,50%
- Taux d'augmentation des salaires : 1%
- Table de mortalité : INSEE 2012-2014
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de charges sociales : 50%

Le montant de l'engagement ainsi calculé d'après le calcul actualisé d'Optimind Winter s'établit à 7,7 millions d'euros. Retraité de 0,7 M€ correspondant historiquement à une partie de départs à la retraite de salariés pour certains établissements, le montant de l'engagement est ramené en hors bilan à 7,7 M€. Les 0,7M€ sont indiqués dans ce document au point 7.3.

Les subventions reçues et les emprunts accordés à taux préférentiel à la Fondation ont pour contrepartie des droits de placements prioritaires donnés à des tiers pour des lits dans les établissements de la Fondation.

12.6 Donateurs

La Fondation Partage & Vie a perçu au titre de l'année 2017, les dons suivants :

Donateurs	Montant en €
Caisses d'épargne	47 600
Particuliers	47 335
Total	94 935

Les dons ci-dessus ne concernent pas les Fondations sous Egide abritées par la Fondation Partage & Vie. Il s'agit exclusivement des dons perçus par la fondation au titre de sa propre activité.

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

BALANCE GENERALE

Etablissement 900 S.I.R.M.A.D. CORREZE

Compte	Libellé	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
1100000000	REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)		1 663 520,49		1 663 520,49
1202000000	RESULTAT NON CONTROLE TIERS FINANCEUI	55 874,24	55 874,24		
1518000000	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES		227,00		227,00
1813000000	APPORTS DISPONIBILITES A MOINS D'UN A	1 661 361,48	174 375,24	1 486 986,24	
1860000000	BIENS PREST. SERV. ECH. ENTRE ETBS.	88 412,00	159 441,25		71 029,25
1870000000	BIENS PREST. SERV. ECH. ENTRE ETBS.	831 531,00	355 354,90	476 176,10	
2050000000	CONCES. BREV. LICENCES MARQUES	187 876,94	36 588,40	151 288,54	
2080000000	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	190 649,68	29 469,64	161 180,04	
2154000000	MATERIEL	1 723 243,09	708 264,59	1 014 978,50	
2181000000	INSTALL. GENE. AGENCTS. AMENAGTS. DIV.	76 166,92	727,13	75 439,79	
2182000000	MATERIEL DE TRANSPORT	117 933,65		117 933,65	
2183000000	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFO.	326 320,59	87 567,92	238 752,67	
2184000000	MOBILIER	197 755,10	12 371,54	185 383,56	
2188000000	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48 005,24		48 005,24	
2399999999	IMMOBILISATIONS A SOLDER	263 298,81	263 298,81		
2805000000	AMORT. CONCES. BREV. LICENCES MARQUES	36 588,40	130 643,55		94 055,15
2808000000	AMORT. AUTRES IMMOB. INCORPORELLES	29 469,64	190 155,02		160 685,38
2815400000	MATERIEL INDUSTRIEL	708 294,59	1 269 321,23		561 026,64
2818100000	IMMOBILISATIONS GENERALES, AGENCEMEN.	727,13	40 317,03		39 589,90
2818200000	MATERIEL DE TRANSPORT		44 415,95		44 415,95
2818300000	AMORT. MAT. BUREAU ET MAT. INFORMATIQUE	87 567,92	279 393,45		191 825,53
2818400000	MOBILIER	12 371,54	110 476,04		98 104,50
2818800000	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		24 728,86		24 728,86
4011000000	FOURNISSEURS - EXERCICE COURANT	620 478,90	704 290,91		83 812,01
4041000000	FOURN. - ACHAT D'IMMO. - EXER. COURANT	329 856,01	329 856,01		
4081000000	FOURNISSEURS	89 850,19	94 946,84		5 096,65
4091000000	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMM.	2 699,42	2 699,42		
4111000000	USAGERS	1 423 401,14	1 379 275,80	44 125,34	
4211000000	PRSL - REMUN. DUES - EXER. COURANT	711 287,44	711 287,44		
4220000000	COMITES D'ENTREPRISE D'ETABLISSEMENT	14 236,47	14 236,47		
4251100000	AVANCES	4 212,25	150,00	4 062,25	
4252100000	ACOMPTES	500,00	500,00		
4282000000	DETTES PROV. CP. PRSL. PAS CDI	974 332,54	1 049 308,14		74 975,60
4282000020	PROVISION RTT	290 484,50	318 237,32		27 752,82
4282000030	PROVISION CET	3 676,39	3 676,39		
4286000040	PROVISION PRIME ANNUELLE/PAD	195 221,44	201 098,96		5 877,52
4286000050	PROVISION PRIME PRECARITE	49 971,82	51 367,12		1 395,30
4287100000	PRODUITS A RECEVOIR IJSS	12 202,47	11 995,95	206,52	
4310000000	SECURITE SOCIALE	553 370,95	616 674,95		63 304,00
4372000000	MUTUELLES	34 543,11	41 275,50		6 732,39
4373100000	CAISSE DE PREVOYANCE	46 320,94	54 349,05		8 028,11
4373200000	CAISSE DE RETRAITE	166 705,30	184 227,62		17 522,32
4378000000	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	58 742,15	57 237,05	1 505,10	
4382000000	CH. SOC. CP. PRSL. PAS CDI	501 339,69	541 076,80		39 737,11
4382000120	PROVISION CHARGES S/RTT	149 416,32	164 125,32		14 709,00
4382000130	PROVISION CHARGES S/CET	1 837,75	1 837,75		
4386000140	PROVISION CHARGES S/PRIME ANNUELLE/PA	101 526,59	104 641,67		3 115,08
4386000150	PROVISION CHARGES S/PRIME PRECARITE	25 762,11	26 501,61		739,50
4411000000	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	875 758,00	875 758,00		
4445000000	ETAT - IS (ORG. SANS BUT LUCRATIF)	420 187,05	399 486,05	20 701,00	
4455100000	TVA A DECAISSER	78 792,00	87 345,00		8 553,00
4456202010	TVA SUR IMMO. TAUX NORMAL 20%	52 565,40	52 565,40		
4456601000	TVA SUR BS. TAUX REDUIT 55%	285,04	285,04		
4456602010	TVA SUR BS. TAUX NORMAL 20%	86 631,33	86 631,33		
4456603000	TVA SUR BS. TAUX SPECIFIQUE 21%	10,67	10,67		
4456607010	TVA SUR BS. TAUX INTERMEDIAIRE 10%	154,01	154,01		
4456700000	CREDIT DE TVA A REPORTER	6 171,00	6 171,00		
4457102010	TVA COLLECTEE TAUX NORMAL 20%	222 519,00	222 519,00		
4473300009	PART. DES EMPLOYEURS A LA FPC	19 972,51	33 403,75		13 431,24
4473400009	PART. DES EMPLOYEURS EFFORT CONSTRUCT.	4 270,00	8 583,71		4 313,71
4475000000	TAXE PROFESSIONNELLE	4 400,00	4 669,00		269,00
4476000000	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERST. ASSIMIL.	1 920,00	1 920,00		
4486000000	AUTRES CHARGES A PAYER	6 452,40	12 970,87		6 518,47
4686000000	CHARGES A PAYER	53 359,00	53 359,00		
4687000000	PRODUITS A RECEVOIR	132 353,36	117 324,14	15 029,22	
4860000000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	35 931,99	27 425,42	8 506,57	
4870000000	PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	929 697,70	1 667 895,84		738 198,14
5120012101	CE AL 121 SIRMAD Correze Delegation	2 576 884,42	2 496 616,43	80 267,99	

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

BALANCE GENERALE

Etablissement 900 S.I.R.M.A.D. CORREZE

Compte	Libellé	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
6061200000	ENERGIE - ELECTRICITE	18 061,33	7 952,86	10 108,47	
6062100000	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	20 246,95		20 246,95	
6062200000	PRODUITS D'ENTRETIEN	1 921,12		1 921,12	
6062300000	FOURNITURES D'ATELIER	3 688,92	202,00	3 486,92	
6062400000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 918,40		5 918,40	
6063000000	ALIMENTATION NON STOCKABLE	5 413,98		5 413,98	
6068000000	AUTRES ACH. NON STOCKES MAT. ET FOURN	6 919,58	20,50	6 899,08	
6132000000	LOCATIONS IMMOBILIERES	78 291,12		78 291,12	
6135100000	INFORMATIQUE	3 519,64	841,48	2 678,16	
6135200000	EQUIPEMENTS	2 550,95	982,14	1 568,81	
6135300000	MATERIEL DE TRANSPORT	2 932,29	146,88	2 785,41	
6135800000	AUTRES LOCATIONS MOBILIERES	934,29		934,29	
6140000000	CHARGES LOCATIVES ET DE CO-PROPRIETE	8 164,08		8 164,08	
6152000000	ENTRET. ET REPAR. SUR BIENS IMMO.	1 695,00		1 695,00	
6155800000	ENTRET. ET REPAR. AUTRES MAT. ET OUTI	14 697,41	126,00	14 571,41	
6156100000	INFORMATIQUE	98 111,95	16 944,96	81 166,99	
6156800000	MAINTENANCE - AUTRES	17 945,37	10 613,27	7 332,10	
6161000000	MULTIRISQUES	215,58	31,00	184,58	
6163000000	ASSURANCE DE TRANSPORT	15 944,80	12 450,00	3 494,80	
6165000000	RESPONSABILITE CIVILE	1 159,00	624,00	535,00	
6166000000	MATERIELS	389,40	194,70	194,70	
6168800000	AUTRES RISQUES	132,08	19,00	113,08	
6182000000	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	508,00	280,15	227,85	
6184000000	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	355,52		355,52	
6215000000	PERSONNEL AFFECTE A L'ETABLISSEMENT	302,50		302,50	
6226800000	AUTRES HONORAIRES	16 307,00	4 231,74	12 075,26	
6230000000	PUBLICITE PUBLICATIONS RELATIONS PUB.	31 584,11		31 584,11	
6251000000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	11 370,19	2 592,80	8 777,39	
6257000000	RECEPTIONS	1 758,54		1 758,54	
6261000000	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	31 710,58	11 770,84	19 939,74	
6262000000	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	121 460,06	26 654,93	94 805,13	
6278000000	AUTRES FRAIS ET COMMISSIONS SUR PREST	222,84	30,80	192,04	
6283000000	PRESTATIONS DE NETTOYAGE A L'EXTERIEU	15 711,68	1 120,98	14 590,70	
6284000000	PRESTATIONS D'INFORMATIQUE A L'EXTERI	38 567,00	11 917,00	26 650,00	
6288000000	AUTRES	5 733,76	554,00	5 179,76	
6312100000	TAXE APPRENTISSAGE PNM	6 518,47		6 518,47	
6332100000	ALLOC. LOGEMENT PNM	4 793,08		4 793,08	
6333100000	PERSONNEL NON MEDICAL	19 693,24		19 693,24	
6333910000	FORMATION HORS COTISAT PNM	10 392,00	2 470,00	7 922,00	
6338100000	AUT. IMPOTS-VERS. ASSIM PNM	8 818,07		8 818,07	
6351100000	TAXE PROFESSIONNELLE	13 921,00	9 750,00	4 171,00	
6353000000	IMPOTS INDIRECTS	6 670,00	4 750,00	1 920,00	
6358000000	AUTRES DROITS	207,17	144,91	62,26	
6411170000	AV. NATURE (DEBIT) NON MEDICAL	2 400,00		2 400,00	
6411180000	AV. NATURE (CREDIT) NON MEDICAL		2 400,00		2 400,00
6413100000	REMUNERATION PRINCIPALE	724 349,83	96 483,90	627 865,93	
6413800000	AUTRES INDEMNITES	327 623,10	38 427,04	289 196,06	
6415100000	REMUNERATION PRINCIPALE	51 105,88	6 240,41	44 865,47	
6415800000	AUTRES INDEMNITES	9 458,06	425,83	9 032,23	
6419000000	RBTS. SUR REMUN. DU PRSL. NON MEDICAL	6,57	14 767,24		14 760,67
6451100000	COTISATIONS A L'URSSAF	237 571,08	28 561,03	209 010,05	
6451200000	COTISATIONS AUX MUTUELLES	13 751,24		13 751,24	
6451300000	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	79 157,21		79 157,21	
6451400000	COTISATIONS A L'ASSEDIC	38 680,78		38 680,78	
6451800000	COTISATIONS AUX AUTRES ORG. SOCIAUX	24 870,30		24 870,30	
6475100000	MEDECINE TRAVAIL & PHARMACIE - PNM	7 531,41	4 640,00	2 891,41	
6478400000	OEUVRES SOCIALES	13 899,66		13 899,66	
6478800000	AUTRES	32 520,54		32 520,54	
6479000000	REMBOURS SUR AUTRES CHARGES SOCIALE	237 417,00	283 232,00		45 815,00
6488000010	CONGES PAYES - PROVISIONS CONGES PAYE	974 646,12	986 004,47		11 358,35
6488000020	CONGES PAYES - PROVISION RTT	296 610,04	290 484,50	6 125,54	
6488000030	AUTRES CH. DIV. PERSONNEL. PROV. CET	3 085,83	3 676,39		590,56
6488000040	AUTRES CH. DIVERSES PERSONNEL. PROV. P	195 898,47	195 221,44	677,03	
6488000050	AUTRES CH. DIV. PERSONNEL. - PROV. PRIM. P	48 039,81	49 971,82		1 932,01
6488000110	AUTRE CH. DIV. PERSONNEL. - PROV. CH. CP	504 193,79	507 625,81		3 332,02
6488000120	CONGES PAYES - PROV. CHARGES / RTT	153 441,45	149 416,32	4 025,13	
6488000130	CONGES PAYES - PROV. CH / CET	1 546,01	1 837,75		291,74
6488000140	AUTRES CH. DIV. PERSONNEL. - PROV. CH / PA	102 072,62	101 526,59	546,03	
6488000150	CH. DIV. PERSONNEL. - PROV. CH. PRIME. PREC	24 857,92	25 762,11		904,19

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

BALANCE GENERALE

Etablissement 900 S.I.R.M.A.D. CORREZE

Compte	Libellé	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
661100000	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVET	242,14		242,14	
656600000	FRAIS DE SIEGE SOCIAL DU GESTIONNAIRE	117 542,00	53 359,00	64 183,00	
658800000	AUTRES	9,25		9,25	
671200000	PENALITES ET AMENDES FISCALES OU PENA	675,00		675,00	
675100000	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	66 058,04	66 058,04		
675200000	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	808 931,18	808 931,18		
681100000	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 035,14		32 035,14	
681120000	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	270 285,35	30,00	270 255,35	
681580000	DOTATIONS AUX AUTRES PROVISIONS	227,00		227,00	
695000000	IMPOTS SUR LES SOCIETES	73 093,11	47 979,11	25 114,00	
6	COMPTES DE CHARGES	6 129 290,86	3 890 378,92	2 238 912,06	
708000000	PRESTATIONS DE SERVICES		1 112 591,94		1 112 591,94
708810000	REFACTURATION INTERNE FCEs		356 176,10		356 176,10
741000000	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		39 040,96		39 040,96
748800000	AUTRES	1 261 148,86	1 908 039,88		646 891,02
754100000	FORMATION PROFESSIONNELLE	11 301,00	16 330,22		5 029,22
7548000012	REMBOURSEMENT DE FRAIS IJ PREVOYANCE		1 173,90		1 173,90
758800000	AUTRES PROD. DIVERS DE GESTION COURAN	100 000,00	230 007,42		130 007,42
791000000	TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION		5 240,20		5 240,20
7	COMPTES DE PRODUITS	1 372 449,86	3 668 800,62		2 296 350,76
	TOTAL DES COMPTES DE RESULTAT	7 501 740,84	7 568 979,64		67,238,70

Fondation Partage et Vie
Etat synthétique des propositions d'affectation des résultats 2017

Fondation Partage et Vie - Comptes annuels 2017 - Activité Service à la personne
DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT

NAVES
FPEV SIRMAD CORREZE DELEGATION

	n°Compte	Compte	Total	
			<<TEL%	Total
Résultat comptable de l'exercice	120	Excédent	57 238,70	57 238,70
	129	Déficit	-	-
Reprise des résultats des exercices antérieurs	11510	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	-	-
	11511	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	-	-
Reprise sur réserves	11519	Reprise des déficits	-	-
	10686	Compensation des déficits d'exploitation	-	-
	10687	Compensation des charges d'amortissement	-	-
Mouvements débiteurs ou créditeurs (- ou +) de l'exercice comptes 116: dépenses non-opposables aux tiers financeurs	1161	Amortissements comptables	-	-
	1162	Dépenses pour congés payés	-	-
	1163	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R.314-45	-	-
	1168	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	-	-
RESULTAT A AFFECTER		Résultat administratif ou corrigé	57 238,70	57 238,70

Affectation du résultat administratif				
Réserves	1064	Réserves des plus-values nettes	-	-
	10682	Excédents affectés à l'investissement	-	-
	10685	Excédents affecté à la couverture du besoin en fonds de roulement (Réserve de trésorerie)	-	-
	10686	Compensation des déficits d'exploitation	-	-
Report à nouveau	10687	Compensation des charges d'amortissement	-	-
	11510/110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation / RAN excédentaire	57 238,70	57 238,70
	11511	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	-	-
Dépenses refusées en application de l'article R.314-52 du CASF	11519/119	Report à nouveau déficitaire	-	-
	114	Report à nouveau déficitaire	-	-


 Dominique MONNERON
 Directeur

Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat d'exploitation de la Fondation Partage et Vie

1 – Cadre Réglementaire

Les Comptes de l'exercice sont établis conformément aux règlements du comité de la réglementation comptable n°99-01 et n°99-03 relatifs, pour le premier aux modalités d'établissement des comptes des associations et fondations, pour le second à la réécriture du plan comptable général et pour le dernier aux règles applicables aux fondations et aux fonds de dotation.

2 – Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes d'élaboration des comptes sociaux

Au-delà du cadre réglementaire ci-dessus, il est fait application, pour le secteur d'activité des établissements médico-sociaux, du plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux en application du décret 2003-1010 du 22 octobre 2003 modifié ainsi que l'instruction budgétaire et comptable M22 conformément à l'avis du conseil national de la comptabilité n° 2008-09 du 7 mai 2008 et de l'arrêté du 12 novembre 2008.

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1^{er} Janvier 2016 au 31 décembre 2016.

3 – Informations sur les règles et méthodes comptables

3.1 Immobilisations

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Les biens immobiliers sont amortis selon la méthode dite « prospective ».

Le pourcentage de ventilation de composants sur les valeurs brutes des constructions est le suivant :

Composants retenus	Durée d'amortissement	%
▪ Structure et gros œuvre	40 ans	65%
▪ Façade et étanchéité	15 ans	7%
▪ Ascenseurs	20 ans	4%
▪ Chauffage	20 ans	4%
▪ Installations techniques et générales	15 ans	13%
▪ Agencements généraux divers	15 ans	7%

Les durées d'amortissement pratiquées correspondent aux durées d'utilité probables.

Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire avec les durées suivantes :

Agencements - Installations	Entre 8 et 10 ans
Matériel et outillages	Entre 5 et 8 ans
Mobilier	Entre 8 et 12 ans
Matériel de bureau	Entre 5 et 8 ans
Matériels et logiciels informatiques	Entre 3 et 6 ans

3.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières regroupent principalement les parts du FCP représentatives de la dotation financière et les créances immobilisées liées au financement d'emprunts de restructuration autorisés par des autorités de contrôle et de tarification.

3.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Les mouvements étant enregistrés selon la méthode dite « premier entré – premier sorti ».

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition sauf dans le cas où un engagement de détention jusqu'à l'échéance existerait pour les titres comportant une garantie en capital.

3.4 Fonds statuaires

Le montant inscrit à cette rubrique au titre de la dotation immobilière représente la différence entre l'évaluation d'experts et la valeur des biens immobiliers apportés dans le cadre de la dévolution, sur le solde des emprunts et des provisions afférents à certains de ces mêmes biens.

3.5 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont enregistrées dès la réception d'une convention signée entre la Fondation et l'organisme partenaire. Les subventions sont reprises en produit exceptionnel au compte de résultat au rythme de l'amortissement des composants ou des immobilisations auxquelles elles se rattachent.

3.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour pertes ont pour objet de faire face aux risques de dépréciation d'éléments d'actifs et de pertes d'exploitation. Elles sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture des comptes.

3.7 Fonds dédiés



Les comptes « Fonds dédiés » correspondent, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources affectées qui n'a pas encore été utilisée.

La contrepartie des « Fonds dédiés » s'inscrit au compte de résultat sous le compte « Engagement à réaliser sur ressources affectées ».

3.8 Legs et donations inscrits au compte de résultat

La Fondation a pour principe de ne pas accepter de legs et de dons.

3.9 Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Ces prestations ne présentent pas un caractère significatif et ne sont pas valorisées.



ETAT DES VARIATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

L'établissement CORREZE TELEASSISTANCE ne détient pas de patrimoine immobilier.

Les comptes d'immobilisations terrains et constructions ne sont pas mouvementés.



Compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service délégué comportant une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.

Les immobilisations nécessaires à l'exploitation du service délégué se composent de biens installés chez les abonnés au dispositif départemental et de biens installés sur le plateau technique de Naves.

Chez les abonnés :

Transmetteurs et émetteurs retenus dans le cadre de la DSP 2013-2022

Périphériques domotiques composant le pack autonomie.

Matériel acquis neuf en 2017 pour un montant de 202 104,59€ H.T.

Sur le plateau technique

en 2017:

Matériel informatique 33038,26€ H.T.

Agencements et installations 10356,87€ H.T.

Licences et développement logiciels 13 558,00€ H.T.

Matériel de transport 3 120,09€ H.T.

Soit des immobilisations acquises en 2017 pour : 262 177,81€ H.T.

Au 31/12/2017, les sorties d'immobilisations par mise au rebut s'élèvent à 874 989,22€



Etat du suivi du programme d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation.

Il ne s'agit pas dans le cas présent de premier établissement, il est donc présenté dans les pages suivantes :

- L'inventaire des immobilisations nécessaires à l'exploitation du service délégué au cours de l'exercice 2017 avec mention des dates d'acquisition, dates de mise en service, valeurs et durées d'amortissement.
- Le tableau d'amortissement des immobilisations nécessaires à la délégation de service public au cours de l'exercice 2017 ainsi que le montant de la dotation de l'exercice comptabilisé en charges soit 302 290,49 €

ETAT DES AUTRES DEPENSES DE RENOUELEMENT
Réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles

Renouvellement de 700 émetteurs pour un montant de 18 200€ H.T..

Renouvellement de 840 transmetteurs et émetteurs pour un montant de 126 500€ H.T.

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Composants de l'Inventaire		2050000000		CONCES.DROITS.BREVETS.JC.		CYTADEL		Etat Acquisition	Amortissements	Valeur nette	Composants de l'Inventaire
Composant : 83	Désignation : CYTADEL	Date d'entrée :	31/01/2006	En service :	31/01/2006	Quantités :	1,00	11 711,23	11 711,23	0,00	
N° physique :											
Composant : 84	Désignation : CYTADEL	Date d'entrée :	31/01/2006	En service :	31/01/2006	Quantités :	1,00	6 506,24	6 506,24	0,00	
N° physique :											
Composant : 91	Désignation : CYTADEL	Date d'entrée :	31/03/2006	En service :	31/03/2006	Quantités :	1,00	14 313,73	14 313,73	0,00	
N° physique :											
Composant : 98	Désignation : CYTADEL	Date d'entrée :	15/05/2006	En service :	15/05/2006	Quantités :	1,00	7 807,49	7 807,49	0,00	
N° physique :											
Composant : 215	Désignation : BUSINESS OBJECTS CRYSTAL REPORTS 2008 TEAMDATA	Date d'entrée :	23/03/2009	En service :	23/03/2009	Quantités :	1,00	702,42	702,42	0,00	
N° physique :											
Composant : 807	Désignation : TEAMDATA SARL F 11-04073 - 5 LICENCES MICROSOFT OFFICE HOME AND BUSINESS 2010 - REF T50-00299/WORD; EXCEL-POWER	Date d'entrée :	11/02/2011	En service :	11/02/2011	Quantités :	5,00	999,92	999,92	0,00	
N° physique :											
Composant : 831	Désignation : TEAMDATA SARL F 11-04398- 1 LICENCE MICROSOFT OFFICE HOME AND BUSINESS 2010 - APPLICATION : WORD EXCEL POWERPO	Date d'entrée :	25/08/2011	En service :	25/08/2011	Quantités :	1,00	528,63	528,63	0,00	
N° physique :											
Composant : 1142	Désignation : WISY F14823 - MODULE SEPA	Date d'entrée :	30/06/2014	En service :	30/06/2014	Quantités :	1,00	3 000,00	2 502,78	497,22	
N° physique :											
Composant : 1154	Désignation : WISY F14857 - IMPORT BL INTERVOX	Date d'entrée :	29/08/2014	En service :	29/08/2014	Quantités :	1,00	1 000,00	779,62	220,38	
N° physique :											
Composant : 1163	Désignation : WISY MICROSOFT WIN SERVER 2012 - FC 14885	Date d'entrée :	25/11/2014	En service :	25/11/2014	Quantités :	1,00	996,00	693,00	297,00	
N° physique :											
Composant : 1184	Désignation : MICROSOFT OFFICE E09000WKFZ-LICENCE 365 BUSINESS PREMIUM	Date d'entrée :	21/03/2015	En service :	21/03/2015	Quantités :	5,00	576,00	576,00	0,00	
N° physique :											
Composant : 1202	Désignation : WISY - 15979 - 5 INTEGRATION CANTONS/SECTEURS CORREZE	Date d'entrée :	01/07/2015	En service :	01/07/2015	Quantités :	5,00	2 500,00	750,00	1 750,00	
N° physique :											
Composant : 1213	Désignation : WISY F151014 - MODULE PILOTAGE PRODUCTION	Date d'entrée :	30/09/2015	En service :	30/09/2015	Quantités :	15,00	7 500,00	1 879,17	5 620,83	
N° physique :											
Composant : 1226	Désignation : WISY F151045 - MODULE CNIL	Date d'entrée :	31/12/2015	En service :	31/12/2015	Quantités :	2,00	1 000,00	200,45	799,55	
N° physique :											
Composant : 1227	Désignation : WISY F151045 - EVOLUTION CYTAFAC	Date d'entrée :	31/12/2015	En service :	31/12/2015	Quantités :	5,00	2 500,00	501,11	1 998,89	
N° physique :											
Composant : 1228	Désignation : WISY F151045 - GEIDE	Date d'entrée :	31/12/2015	En service :	31/12/2015	Quantités :	5,00	2 500,00	501,11	1 998,89	
N° physique :											
Composant : 1229	Désignation : WISY F151045 - TABLETTE LOGISTIQUE	Date d'entrée :	31/12/2015	En service :	31/12/2015	Quantités :	8,00	4 000,00	801,78	3 198,22	
N° physique :											
Composant : 1279	Désignation : COMSOFT - RENOUVELLEMENT LICENCE PARE-FEU (28/09/2015 AU 28/09/2016)	Date d'entrée :	01/01/2016	En service :	01/01/2016	Quantités :	1,00	1 200,00	1 200,00	0,00	
N° physique :											
Composant : 1239	Désignation : T21 TELECOM - 4 LICENCES IP ENDPOINT 5	Date d'entrée :	21/01/2016	En service :	21/01/2016	Quantités :	4,00	1 346,08	254,26	1 091,82	
N° physique :											

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Composants de l'immobilisation		Etat Acquisition		Affectation		Valeur nettes	
2- Compte Comptable		2050/000000		CONCES, DROITS, BREVETS, L.I.C.			
N° physique	Désignation	Date d'entrée	En service	Quantités			
Composant : 1285	Désignation : T21 - EXTENSION MODEM + EXTENSION TELECOMMUNICATION IPO500	Date d'entrée : 19/02/2016	En service : 19/02/2016	Quantités : 1,00	3 451,02	996,96	2 454,08
N° physique :		Date d'entrée :	En service :	Quantités :			
Composant : 1287	Désignation : T21 - MAJ DES IPO500 EN VERSION R.3.1	Date d'entrée : 19/02/2016	En service : 19/02/2016	Quantités : 1,00	3 265,08	942,67	2 320,41
N° physique :		Date d'entrée :	En service :	Quantités :			
Composant : 1288	Désignation : T21 - EXTENSION LICENCE PROTOCOLE SOLEM IP / GPRS + SOLEM RTC	Date d'entrée : 29/02/2016	En service : 29/02/2016	Quantités : 1,00	2 310,00	645,00	1 665,00
N° physique :		Date d'entrée :	En service :	Quantités :			
Composant : 1280	Désignation : T21 - DEVELOPEMENT GESTION ABSENCE	Date d'entrée : 25/03/2016	En service : 25/03/2016	Quantités : 1,00	375,00	95,83	279,17
N° physique :		Date d'entrée :	En service :	Quantités :			
Composant : 1281	Désignation : T21 - INSTALLATION ET PARAMETRAGE DU PROTOCOLE Q GSM	Date d'entrée : 25/03/2016	En service : 25/03/2016	Quantités : 1,00	274,80	70,23	204,57
N° physique :		Date d'entrée :	En service :	Quantités :			
Composant : 1282	Désignation : T21 - DEVELOPEMENT RAPPEL ESPION - GEOLOCALISATION	Date d'entrée : 25/03/2016	En service : 25/03/2016	Quantités : 1,00	1 125,00	287,50	837,50
N° physique :		Date d'entrée :	En service :	Quantités :			
Composant : 1283	Désignation : T21 - LICENCE SYSTEME INFORMATIQUE GESTION - WEB BUNCHER	Date d'entrée : 25/03/2016	En service : 25/03/2016	Quantités : 1,00	2 461,08	628,94	1 832,14
N° physique :		Date d'entrée :	En service :	Quantités :			
Composant : 1284	Désignation : T21 - DEVELOPEMENT MODE TRACKING TELTONIKA GEOLOCALISATION	Date d'entrée : 25/03/2016	En service : 25/03/2016	Quantités : 1,00	775,86	197,76	576,10
N° physique :		Date d'entrée :	En service :	Quantités :			
Composant : 1293	Désignation : T21 - DEVELOPEMENT GESTION TRANSMETTEUR EN ESSAI	Date d'entrée : 31/03/2016	En service : 31/03/2016	Quantités : 1,00	1 500,00	376,04	1 123,96
N° physique :		Date d'entrée :	En service :	Quantités :			
Composant : 1291	Désignation : WISY - PROJET BOOST EMPLOI (PRISE D'APPEL TELEPHONIQUE)	Date d'entrée : 29/04/2016	En service : 29/04/2016	Quantités : 1,00	6 000,00	1 344,44	4 655,56
N° physique :		Date d'entrée :	En service :	Quantités :			
Composant : 1292	Désignation : WISY - EVOLUTIONS CYTAFAC	Date d'entrée : 29/04/2016	En service : 29/04/2016	Quantités : 1,00	1 000,00	224,07	775,93
N° physique :		Date d'entrée :	En service :	Quantités :			
Composant : 1288	Désignation : WISY - PROJET BOOST EMPLOI (PRISE D'APPEL TELEPHONIQUE)	Date d'entrée : 30/06/2016	En service : 30/06/2016	Quantités : 1,00	4 000,00	670,37	3 329,63
N° physique :		Date d'entrée :	En service :	Quantités :			
Composant : 1289	Désignation : WISY - DEVELOPEMENT PLANNING LOGISTIQUE	Date d'entrée : 30/06/2016	En service : 30/06/2016	Quantités : 1,00	2 500,00	418,98	2 081,02
N° physique :		Date d'entrée :	En service :	Quantités :			
Composant : 1290	Désignation : WISY - ABSENCE DE TESTS	Date d'entrée : 30/06/2016	En service : 30/06/2016	Quantités : 1,00	4 000,00	670,37	3 329,63
N° physique :		Date d'entrée :	En service :	Quantités :			
Composant : 1331	Désignation : T21 - DEVELOPEMENT SPECIFIQUE SERVICE ESSAI	Date d'entrée : 26/08/2016	En service : 26/08/2016	Quantités : 1,00	1 800,00	208,33	1 591,67
N° physique :		Date d'entrée :	En service :	Quantités :			
Composant : 1301	Désignation : WISY - INTEGRATION WEBCARE + RNVP	Date d'entrée : 31/08/2016	En service : 31/08/2016	Quantités : 1,00	9 750,00	1 091,35	8 658,65
N° physique :		Date d'entrée :	En service :	Quantités :			
Composant : 1308	Désignation : COMSOFT - 56 LICENCES ESET ENDPOINT PROTECTION ADVANCED (ANTI-VIRUS)	Date d'entrée : 06/10/2016	En service : 06/10/2016	Quantités : 56,00	1 114,96	263,25	851,71
N° physique :		Date d'entrée :	En service :	Quantités :			
Composant : 1330	Désignation : T21 - DEVELOPEMENT SPECIFIQUE GENERATION RISQUE CYTADL	Date d'entrée : 21/10/2016	En service : 21/10/2016	Quantités : 1,00	900,00	58,33	841,67
N° physique :		Date d'entrée :	En service :	Quantités :			
Composant : 1315	Désignation : WISY - TABLETTES LOGISTIQUES - SAISIE DU CONTRAT	Date d'entrée : 31/10/2016	En service : 31/10/2016	Quantités : 1,00	5 000,00	282,15	4 717,85
N° physique :		Date d'entrée :	En service :	Quantités :			

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Caractéristiques de l'immobilisation		Base Acquisition		Amortiss. globaux		Valeur nette		Comptabilisations de réévaluation	
2- Comptes Comptable									
20500000000 CONCES,DROITS,BREVETS,LIC.									
Composant : 1316 Désignation : WISY - TABLETTES LOGISTIQUES - BACK OFFICE/SYNCHRONISATIONS									
N° physique :		Date d'entrée :	31/10/2016	En service :	31/10/2016	Quantités :	1,00		
								3 250,00	3 066,60
Composant : 1317 Désignation : WISY - TABLETTES LOGISTIQUES - ETATS HTML									
N° physique :		Date d'entrée :	31/10/2016	En service :	31/10/2016	Quantités :	1,00		
								1 000,00	943,57
Composant : 1339 Désignation : WISY - PLANIFICATION, SUVI, MAINTENANCE, GESTION									
N° physique :		Date d'entrée :	31/12/2016	En service :	31/12/2016	Quantités :	1,00		
								4 200,00	4 196,11
Composant : 1340 Désignation : WISY - APPLICATION NAMODA POUR LOGISTIQUE ET GESTION DU STOCK									
N° physique :		Date d'entrée :	31/12/2016	En service :	31/12/2016	Quantités :	1,00		
								2 000,00	1 998,15
Composant : 1341 Désignation : WISY - TABLEAUX DE BORD, REPORTING ET CUBE DECISIONNEL									
N° physique :		Date d'entrée :	31/12/2016	En service :	31/12/2016	Quantités :	1,00		
								5 000,00	4 995,37
Composant : 1344 Désignation : WISY - MAINTENANCE EVOLUTIVE : CAHIER DE LIAISON									
N° physique :		Date d'entrée :	31/01/2017	En service :	31/01/2017	Quantités :	4,00		
								2 000,00	2 000,00
Composant : 1347 Désignation : WISY - GESTION DOCUMENTAIRE									
N° physique :		Date d'entrée :	28/02/2017	En service :	28/02/2017	Quantités :	4,00		
								2 000,00	2 000,00
Composant : 1356 Désignation : T21 - LICENCE LOGICIEL MODULE GS3 ASTREINTE									
N° physique :		Date d'entrée :	30/03/2017	En service :	30/03/2017	Quantités :	1,00		
								693,00	693,00
Composant : 1355 Désignation : WISY - GESTION DOCUMENTAIRE									
N° physique :		Date d'entrée :	31/03/2017	En service :	31/03/2017	Quantités :	1,00		
								4 000,00	4 000,00
Composant : 1392 Désignation : T21 - GESTION EVOLUE DU TPAD									
N° physique :		Date d'entrée :	31/08/2017	En service :	31/08/2017	Quantités :	1,00		
								1 530,00	1 530,00
Composant : 1395 Désignation : T21 - LICENCE SYSTEME INFORMATIQUE GESTION TELEASSISTANCE - WEB CARE OPTION									
N° physique :		Date d'entrée :	05/09/2017	En service :	05/09/2017	Quantités :	1,00		
								1 253,00	1 253,00
Composant : 1396 Désignation : T21 - LICENCES PROTOCOLES DORO IP (DAA ET 580)									
N° physique :		Date d'entrée :	05/09/2017	En service :	05/09/2017	Quantités :	1,00		
								1 155,00	1 155,00
Composant : 1401 Désignation : SERVEAST - 65 ANTI-VIRUS ESET ENDPOINT PROTECTION ADVANCED									
N° physique :		Date d'entrée :	27/09/2017	En service :	27/09/2017	Quantités :	65,00		
								927,00	927,00
TOTAL								151,288.54	88,356.83
2- Comptes Comptable									
20500000000 CONCES,DROITS,BREVETS,LIC.									

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Généralités de l'immobilisation		Date d'acquisition		Acquisitions déduites		Valeur nette		Commentaires de rattachement	
2- Compta Comptable 2080000000 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORABLES									
Composant : 701 Désignation : WISY F10326 - HONORAIRES AMELIORATION DU LOGICIEL CYTADE									
N° physique :		Date d'entrée :	01/05/2010	En service :	01/05/2010	Quantités :	1,00	7 200,00	0,00
Composant : 786 Désignation : WISY F10333 DEVELOPPEMENT CYTADEL ANALYSE REDACTION DES CAHIERS DES CHARGES									
N° physique :		Date d'entrée :	31/05/2010	En service :	31/05/2010	Quantités :	1,00	1 200,00	0,00
Composant : 703 Désignation : WISY F10338 AMELIORATION CYTADEL MAINTENANCE CORRECTIVE ET ADAPTATIVE									
N° physique :		Date d'entrée :	30/06/2010	En service :	30/06/2010	Quantités :	1,00	4 800,00	0,00
Composant : 795 Désignation : WISY F10348 - DEVELOPPEMENT CYTADEL - INTEGRATION OUTILS COLLABORATIFS JUILLET									
N° physique :		Date d'entrée :	30/07/2010	En service :	30/07/2010	Quantités :	1,00	1 200,00	0,00
Composant : 697 Désignation : WISY F10356 - DEVELOPPEMENT CYTADEL GESTION DES EQUIPEMENTS									
N° physique :		Date d'entrée :	31/09/2010	En service :	31/09/2010	Quantités :	1,00	6 000,00	0,00
Composant : 686 Désignation : WISY F10371 - DEVELOPPEMENT MODULE DE GESTION DES INSTALLATIONS									
N° physique :		Date d'entrée :	29/10/2010	En service :	29/10/2010	Quantités :	1,00	6 600,00	0,00
Composant : 803 Désignation : WISY F10386 - DEVELOPPEMENT CYTADEL DECEMBRE 2010									
N° physique :		Date d'entrée :	29/10/2010	En service :	29/10/2010	Quantités :	1,00	3 600,00	0,00
Composant : 688 Désignation : WISY F10373 GESTION EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS ET PLANNING									
N° physique :		Date d'entrée :	30/11/2010	En service :	30/11/2010	Quantités :	1,00	6 000,00	0,00
Composant : 814 Désignation : WISY F 391 - 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES - 1 PILOTAGE GESTION DES STOCKS+SUIVI PROJET									
N° physique :		Date d'entrée :	31/01/2011	En service :	31/01/2011	Quantités :	3,00	1 800,00	0,00
Composant : 817 Désignation : WISY F 391 - 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES									
N° physique :		Date d'entrée :	28/02/2011	En service :	28/02/2011	Quantités :	2,00	1 200,00	0,00
Composant : 818 Désignation : WISY F 406 - 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES									
N° physique :		Date d'entrée :	31/03/2011	En service :	31/03/2011	Quantités :	2,00	1 800,00	0,00
Composant : 819 Désignation : WISY F 414 - 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES- 1 PILOTAGE REUNION POINT SUIVI-									
N° physique :		Date d'entrée :	30/04/2011	En service :	30/04/2011	Quantités :	2,00	3 600,00	0,00
Composant : 823 Désignation : WISY F 422 - 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES - 1 PILOTAGE									
N° physique :		Date d'entrée :	31/05/2011	En service :	31/05/2011	Quantités :	3,00	1 800,00	0,00
Composant : 827 Désignation : WISY F 433 - 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES - 1 PILOTAGE - 2 EVOLUTION ARCHITECTURE									
N° physique :		Date d'entrée :	30/06/2011	En service :	30/06/2011	Quantités :	5,00	3 000,00	0,00
Composant : 828 Désignation : WISY F 443 - 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES - 1 PILOTAGE - 2 EVOLUTION PACTARIM									
N° physique :		Date d'entrée :	29/07/2011	En service :	29/07/2011	Quantités :	5,00	2 400,00	0,00
Composant : 832 Désignation : WISY F 450- 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES - 1 PILOTAGE -									
N° physique :		Date d'entrée :	29/07/2011	En service :	29/07/2011	Quantités :	3,00	1 800,00	0,00
Composant : 834 Désignation : WISY F 462- 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES - 1 PILOTAGE -									
N° physique :		Date d'entrée :	31/10/2011	En service :	31/10/2011	Quantités :	3,00	1 800,00	0,00
Composant : 838 Désignation : WISY F 475- 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES - 1 PILOTAGE -									
N° physique :		Date d'entrée :	30/11/2011	En service :	30/11/2011	Quantités :	3,00	1 800,00	0,00
Composant : 837 Désignation : WISY F 475- EVOLUTIONS- VERSION DECONNECTE DE CYTADEL POUR SAISIE DES INST SUR TERRAIN ET SYNCHRONISATION									
N° physique :		Date d'entrée :	30/11/2011	En service :	30/11/2011	Quantités :	12,00	7 200,00	0,00

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Caractéristiques de l'immobilisation		Base d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur nette	Comptes de rattachement
2. Comptes Comptables 2000000000 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Composant : 840 Désignation : WISY F 480- 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES - 1 PILOTAGE -	Date d'entrée : 30/12/2011	En service : 30/12/2011	Quantités : 3,00	1 800,00	1 800,00
N° physique :					0,00
Composant : 842 Désignation : WISY F 482- 2 ARCHITECTURE PLAN DE CONTINUITE DE L'ACTIVITE	Date d'entrée : 31/01/2012	En service : 31/01/2012	Quantités : 3,00	1 200,00	1 200,00
N° physique :					0,00
Composant : 849 Désignation : WISY F 508- PROJET BI-	Date d'entrée : 30/03/2012	En service : 30/03/2012	Quantités : 5,00	3 000,00	3 000,00
N° physique :					0,00
Composant : 853 Désignation : WISY F 516- PROJET BI-	Date d'entrée : 30/04/2012	En service : 30/04/2012	Quantités : 4,00	2 400,00	2 400,00
N° physique :					0,00
Composant : 865 Désignation : WISY F 528- PROJET BI-	Date d'entrée : 31/05/2012	En service : 31/05/2012	Quantités : 4,00	2 400,00	2 400,00
N° physique :					0,00
Composant : 866 Désignation : WISY F 528- MODULE FACTURATION	Date d'entrée : 31/05/2012	En service : 31/05/2012	Quantités : 4,00	3 000,00	3 000,00
N° physique :					0,00
Composant : 868 Désignation : WISY F 537- 3 EXTENSIONS DE L'ACCES AU JOURNAL DES APPELS DU STANDARD A TOUS LES UTILISATEURS	Date d'entrée : 30/06/2012	En service : 30/06/2012	Quantités : 3,00	1 800,00	1 800,00
N° physique :					0,00
Composant : 872 Désignation : WISY F 550- MODULE FACTURATION	Date d'entrée : 31/07/2012	En service : 31/07/2012	Quantités : 5,00	3 000,00	3 000,00
N° physique :					0,00
Composant : 885 Désignation : WISY F 12 567- MODULE FACTURATION	Date d'entrée : 28/09/2012	En service : 28/09/2012	Quantités : 9,00	5 400,00	5 400,00
N° physique :					0,00
Composant : 877 Désignation : WISY F 12 571- MODULE FACTURATION	Date d'entrée : 01/11/2012	En service : 01/11/2012	Quantités : 5,00	3 000,00	3 000,00
N° physique :					0,00
Composant : 882 Désignation : WISY F 12 588- MODULE FACTURATION	Date d'entrée : 30/11/2012	En service : 30/11/2012	Quantités : 10,00	6 000,00	6 000,00
N° physique :					0,00
Composant : 883 Désignation : WISY F 12 593- MODULE FACTURATION	Date d'entrée : 31/12/2012	En service : 31/12/2012	Quantités : 14,00	8 400,00	8 400,00
N° physique :					0,00
Composant : 884 Désignation : WISY F 12 593- PASSAGE PAD NAVES EN WIFI	Date d'entrée : 31/12/2012	En service : 31/12/2012	Quantités : 2,00	1 200,00	1 200,00
N° physique :					0,00
Composant : 1086 Désignation : WISY - 13 647 - EVOLUTION CYTEDEL - CREATION CONTRAT DANS M1 DEPUIS CYTADEL -	Date d'entrée : 30/04/2013	En service : 30/04/2013	Quantités : 1,00	2 500,00	2 500,00
N° physique :					0,00
Composant : 1095 Désignation : WISY - 13 664 - EVOLUTION CYTADEL MODULE LOGISTIQUE	Date d'entrée : 31/05/2013	En service : 31/05/2013	Quantités : 1,00	5 000,00	5 000,00
N° physique :					0,00
Composant : 1098 Désignation : WISY - 13 700 - EVOLUTION CYTADEL -	Date d'entrée : 30/08/2013	En service : 30/08/2013	Quantités : 1,00	2 500,00	2 500,00
N° physique :					0,00
Composant : 1099 Désignation : WISY - 13 700 - EXTRACTION STATISTIQUES -	Date d'entrée : 30/08/2013	En service : 30/08/2013	Quantités : 1,00	1 000,00	1 000,00
N° physique :					0,00
Composant : 1106 Désignation : WISY - 13 722 - EVOLUTION CYTFAC - LETTRAGE DES ECRITURES - SAISIE DE PRELEVEMENTS ET VIREMENTS DEPUIS LES COMF	Date d'entrée : 31/10/2013	En service : 31/10/2013	Quantités : 1,00	4 500,00	4 500,00
N° physique :					0,00
Composant : 1115 Désignation : T2I TELECOM F 1312-4059 - SYSTEME INFORMATIQUE ALARME - DEVELOPPEMENT ET LICENCES	Date d'entrée : 23/12/2013	En service : 01/02/2014	Quantités : 1,00	19 656,52	19 110,50
N° physique :					546,02

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Caractéristiques de l'immobilisation		Base d'acquisition	Amortiss. clients	Valeur nette	Commentaires de recensement
2- Compte Comptable 2080000000 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Composant : 1117 Désignation : T21 TELECOM F 1312-4063 - SYSTEME INFORMATIQUE ALARME - PARAMETRAGE INTERVENTION					
N° physique :	Date d'entrée :	23/12/2013	En service :	01/02/2014	Quantités :
					1,00
Composant : 1118 Désignation : WISY F13750 - MIGRATION TELEPHONE					
N° physique :	Date d'entrée :	31/12/2013	En service :	31/12/2013	Quantités :
					1,00
Composant : 1192 Désignation : T21 TELECOM F1505-4622 - INTERVENTION M.O. - PEC INSTALL A DISTANCE					
N° physique :	Date d'entrée :	05/05/2015	En service :	05/05/2015	Quantités :
					1,00
TOTAL					
2- Compte Comptable		2080000000	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	161.180.04	159.773.68
				154.68	0,00
				1.054.98	705.66
				1.406.38	

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Caractéristiques de l'immobilisation		Base Acquisition	Amortiss. échelonnés	Valeur nette	Commentaires de l'immobilisation
2- Compta Comptable 2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE					
Composant : 240 Désignation : SONY TV LCD 40L4000EM+PHILICORDN+VAN DICED PIED AK2 DARTY	Date d'entrée : 26/05/2009	En service : 26/05/2009	Quantités : 1,00	709,90	0,00
N° physique :					
Composant : 851 Désignation : BRICOLAGE F11007025709 - PERCEUSE PERFORATRICE UNEO	Date d'entrée : 17/03/2012	En service : 17/03/2012	Quantités : 1,00	159,95	0,00
N° physique :					
Composant : 866 Désignation : INTERVOX - FCC090866 - INTER MANUEL & RADIO 300W RF - REF.51VX67230	Date d'entrée : 31/01/2013	En service : 31/01/2013	Quantités : 30,00	822,62	227,38
N° physique :					
Composant : 887 Désignation : INTERVOX - FCC090866 - INTERSCENARIO ECLAIRAGE - REF.51VX67238	Date d'entrée : 31/01/2013	En service : 31/01/2013	Quantités : 10,00	140,00	30,33
N° physique :					
Composant : 888 Désignation : INTERVOX - FCC090866 - ENJOLIVEUR BLANC - REF.51VX68071 -	Date d'entrée : 31/01/2013	En service : 31/01/2013	Quantités : 40,00	52,00	11,27
N° physique :					
Composant : 889 Désignation : INTERVOX - FCC090866 - BTE X 10 ENJOLI VARIAT SIMPLES - REF.51VX68076 -	Date d'entrée : 31/01/2013	En service : 31/01/2013	Quantités : 1,00	32,58	7,08
N° physique :					
Composant : 890 Désignation : INTERVOX - FCC090866 - PLAQUE BLANCHE - REF.51VX86631 -	Date d'entrée : 31/01/2013	En service : 31/01/2013	Quantités : 40,00	10,00	2,16
N° physique :					
Composant : 891 Désignation : INTERVOX - FCC090866 - 1X2 CADRES SAILLE CELIANE 1PST - REF.51VX80241 -	Date d'entrée : 31/01/2013	En service : 31/01/2013	Quantités : 20,00	66,00	14,30
N° physique :					
Composant : 892 Désignation : INTERVOX - FCC090866 - SUPPORT 1 POSTE - REF.51VX80251 -	Date d'entrée : 31/01/2013	En service : 31/01/2013	Quantités : 30,00	12,00	2,59
N° physique :					
Composant : 893 Désignation : INTERVOX - FCC090866 - PRISE TELECOMMANDEE - REF.51VX88207 -	Date d'entrée : 31/01/2013	En service : 31/01/2013	Quantités : 15,00	630,00	136,42
N° physique :					
Composant : 894 Désignation : INTERVOX - FCC090866 - DETECTEUR DE MOUVEMENT - REF.51VX88209 -	Date d'entrée : 31/01/2013	En service : 31/01/2013	Quantités : 40,00	1 920,00	415,76
N° physique :					
Composant : 1083 Désignation : INTERVOX - FCC092591 - DECLENCHEUR MULTIF CLASSE 1 - REF. 21PDER901 -	Date d'entrée : 07/02/2013	En service : 07/02/2013	Quantités : 100,00	2 700,00	594,00
N° physique :					
Composant : 896 Désignation : INTERVOX - FCC090999 - BTE X 10 ENJOL OBTURATEUR BIC - REF. 51VX88143 -	Date d'entrée : 28/02/2013	En service : 28/02/2013	Quantités : 1,00	7,15	1,66
N° physique :					
Composant : 897 Désignation : INTERVOX - FCC091013 - INTERVARIATEUR RECEPTEUR RADIO - REF. 51VX67232 -	Date d'entrée : 29/02/2013	En service : 29/02/2013	Quantités : 10,00	385,00	89,28
N° physique :					
Composant : 898 Désignation : INTERVOX - FCC091064 - KIT GEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -	Date d'entrée : 21/03/2013	En service : 21/03/2013	Quantités : 250,00	32 500,00	7 944,44
N° physique :					
Composant : 899 Désignation : INTERVOX - FCC091065 - INTERPHONE RADIO+MAITRE - REF. 11PNR001 -	Date d'entrée : 21/03/2013	En service : 21/03/2013	Quantités : 50,00	5 900,00	1 442,22
N° physique :					
Composant : 900 Désignation : INTERVOX - FCC091065 - TIRETTE RADIO CLASSE 1 - REF. 21PTR001 -	Date d'entrée : 21/03/2013	En service : 21/03/2013	Quantités : 80,00	2 880,00	704,00
N° physique :					
Composant : 901 Désignation : INTERVOX - FCC091167 - KIT GEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -	Date d'entrée : 29/03/2013	En service : 29/03/2013	Quantités : 200,00	26 000,00	6 471,11
N° physique :					
Composant : 902 Désignation : INTERVOX - FCC091193 - DETECT CHUTE BRUTALE CHGT PILE - REF. 21PDER911 -	Date d'entrée : 04/04/2013	En service : 04/04/2013	Quantités : 20,00	1 100,00	276,83
N° physique :					

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes et désignations de l'inventaire		Etat Acquisition		Affectations, dotations		Valeur nettes		Commentaires de l'inventaire	
N° physique	Désignation	Date d'entrée	Quantités	Montant	Montant	Montant	Montant		
2- Compte Comptable 2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE									
Composant : 903	Désignation : INTERVOX - FCC091283 - KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -	Date d'entrée : 25/04/2013	En service : 25/04/2013	Quantités : 200,00	26 000,00	19 153,33	6 846,67		
N° physique :									
Composant : 1091	Désignation : INTERVOX - FCC091407 - 200 KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -	Date d'entrée : 22/05/2013	En service : 22/05/2013	Quantités : 200,00	26 000,00	18 763,33	7 236,67		
N° physique :									
Composant : 1092	Désignation : INTERVOX - FCC091478 - 200 KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -	Date d'entrée : 06/06/2013	En service : 06/06/2013	Quantités : 200,00	26 000,00	18 561,11	7 438,89		
N° physique :									
Composant : 1093	Désignation : INTERVOX - FCC091546 - 60 DETECTEURS DE MOUVEMENT - REF. 51VX88209 -	Date d'entrée : 18/06/2013	En service : 18/06/2013	Quantités : 60,00	2 880,00	2 036,80	843,20		
N° physique :									
Composant : 1084	Désignation : INTERVOX - FCC091546 - 60 PRISES TELECOMMANDEES - REF. 51VX88207 -	Date d'entrée : 19/06/2013	En service : 19/06/2013	Quantités : 60,00	2 520,00	1 782,20	737,80		
N° physique :									
Composant : 1097	Désignation : INTERVOX - FCC091734 - KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -	Date d'entrée : 25/07/2013	En service : 25/07/2013	Quantités : 247,00	32 110,00	22 048,87	10 061,13		
N° physique :									
Composant : 1101	Désignation : INTERVOX - FCC092039 - KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -	Date d'entrée : 26/09/2013	En service : 26/09/2013	Quantités : 50,00	6 500,00	4 243,06	2 256,94		
N° physique :									
Composant : 1102	Désignation : INTERVOX - FCC092050 - KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -	Date d'entrée : 30/09/2013	En service : 30/09/2013	Quantités : 3,00	390,00	253,72	136,28		
N° physique :									
Composant : 1103	Désignation : INTERVOX - FCC092051 - KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -	Date d'entrée : 30/09/2013	En service : 30/09/2013	Quantités : 300,00	39 000,00	25 371,67	13 628,33		
N° physique :									
Composant : 1107	Désignation : INTERVOX - FCC092592 - DECLENCHEUR MULTIF CLASSE 1 - REF. 21PDER901 -	Date d'entrée : 10/10/2013	En service : 10/10/2013	Quantités : 50,00	1 350,00	870,75	479,25		
N° physique :									
Composant : 1108	Désignation : INTERVOX - FCC092592 - LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001 - REF. 90PDER001 -	Date d'entrée : 10/10/2013	En service : 10/10/2013	Quantités : 20,00	400,00	258,00	142,00		
N° physique :									
Composant : 1109	Désignation : INTERVOX - FCC092154 - KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -	Date d'entrée : 23/10/2013	En service : 23/10/2013	Quantités : 350,00	45 500,00	29 018,89	16 481,11		
N° physique :									
Composant : 1110	Désignation : INTERVOX - FCC092189 - PRISES TELECOMMANDEES - REF. 51VX88207 -	Date d'entrée : 29/10/2013	En service : 29/10/2013	Quantités : 40,00	1 680,00	1 065,87	614,13		
N° physique :									
Composant : 1111	Désignation : INTERVOX - FCC092189 - DETECTEURS DE MOUVEMENT - REF. 51VX88209 -	Date d'entrée : 29/10/2013	En service : 29/10/2013	Quantités : 60,00	2 880,00	1 827,20	1 052,80		
N° physique :									
Composant : 1113	Désignation : INTERVOX - FCC092468 - KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -	Date d'entrée : 12/12/2013	En service : 12/12/2013	Quantités : 300,00	39 000,00	23 811,67	15 188,33		
N° physique :									
Composant : 1123	Désignation : INTERVOX - FCC092591 - DECLENCHEUR MULTIF CLASSE 1 - REF. 21PDER901 -	Date d'entrée : 01/01/2014	En service : 01/01/2014	Quantités : 100,00	-100,00	-60,00	-40,00		
N° physique :									
Composant : 1124	Désignation : INTERVOX - FCC092592 - DECLENCHEUR MULTIF CLASSE 1 - REF. 21PDER901 -	Date d'entrée : 01/01/2014	En service : 01/01/2014	Quantités : 50,00	-50,00	-30,00	-20,00		
N° physique :									
Composant : 1121	Désignation : INTERVOX - FCC092678 - PRISE TELECOMMANDE - REF. 51VX88207 -	Date d'entrée : 31/01/2014	En service : 31/01/2014	Quantités : 25,00	1 050,00	612,74	437,26		
N° physique :									
Composant : 1122	Désignation : INTERVOX - FCC092678 - DETECTEUR DE MOUVEMENT - REF. 51VX88209 -	Date d'entrée : 31/01/2014	En service : 31/01/2014	Quantités : 50,00	2 400,00	1 400,55	999,45		
N° physique :									

**INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017**

Caractéristiques de l'imobilisation		Bilan Acquisition		Amortissements		Valeur nette	
2- Compte Comptable		MATERIEL & OUTILLAGE					
Composant : 1126 Désignation : INTERVOX - FCC092870 - KIT OEASY FD CORREZE+21PDER904 - REF. 21KQYR901CFD4 -			39 000,00	22 208,33	16 791,67		
N° physique :	Date d'entrée : 28/02/2014 En service : 28/02/2014 Quantités : 300,00						
Composant : 1127 Désignation : INTERVOX - FCC093048 - PRISE TELECOMMANDE - REF. 51VX88207 -			1 680,00	924,41	755,59		
N° physique :	Date d'entrée : 31/03/2014 En service : 31/03/2014 Quantités : 40,00						
Composant : 1128 Désignation : INTERVOX - FCC093048 - DETECTEUR DE MOUVEMENT - REF. 51VX88209 -			1 824,00	1 003,66	820,34		
N° physique :	Date d'entrée : 31/03/2014 En service : 31/03/2014 Quantités : 38,00						
Composant : 1129 Désignation : INTERVOX - FCC093048 - INTERSCENARIO AUTOMATIQUE RADIO BANDEAU 0 LEDx1 REF.51TBLR040			2 900,00	1 595,73	1 304,27		
N° physique :	Date d'entrée : 31/03/2014 En service : 31/03/2014 Quantités : 100,00						
Composant : 1130 Désignation : INTERVOX - FCC093048 - DETECT DE GAZ SOCIAL CLASSE1 -REF. 21PDGR902			680,00	374,16	305,84		
N° physique :	Date d'entrée : 31/03/2014 En service : 31/03/2014 Quantités : 5,00						
Composant : 1131 Désignation : INTERVOX - FCC093048 - CABLE DE PROG USE OUI/OP/CH -REF. 90D1002			210,00	115,56	94,44		
N° physique :	Date d'entrée : 31/03/2014 En service : 31/03/2014 Quantités : 5,00						
Composant : 1132 Désignation : INTERVOX - FCC093048 - CABLE DE PROG USE POUR EASY -REF. 90D1003			210,00	115,56	94,44		
N° physique :	Date d'entrée : 31/03/2014 En service : 31/03/2014 Quantités : 5,00						
Composant : 1133 Désignation : INTERVOX - FCC093048 - DETECT CHUTE BRUTALE CHGT PILE -REF. 21DER911			185,00	90,79	74,21		
N° physique :	Date d'entrée : 31/03/2014 En service : 31/03/2014 Quantités : 3,00						
Composant : 1136 Désignation : INTERVOX - FCC092859 - 231 KIT OEASY FD CORREZE+21PDER904 - REF. 21KQYR901CFD4 -			30 030,00	16 032,68	13 997,32		
N° physique :	Date d'entrée : 30/04/2014 En service : 30/04/2014 Quantités : 231,00						
Composant : 1137 Désignation : INTERVOX - FCC092859 - 50 DETECTEURS DE MOUVEMENT - REF. 51VX88209 -			2 400,00	1 281,33	1 118,67		
N° physique :	Date d'entrée : 30/04/2014 En service : 30/04/2014 Quantités : 50,00						
Composant : 1138 Désignation : INTERVOX - FCC093285 - 25 PRISES TELECOMMANDE - REF. 51VX88207 -			1 050,00	560,58	489,42		
N° physique :	Date d'entrée : 30/04/2014 En service : 30/04/2014 Quantités : 25,00						
Composant : 1139 Désignation : INTERVOX - FCC093313 - 119 KIT OEASY FD CORREZE+21PDER904 - REF. 21KQYR901CFD4 -			15 470,00	8 095,97	7 374,03		
N° physique :	Date d'entrée : 19/05/2014 En service : 19/05/2014 Quantités : 231,00						
Composant : 1141 Désignation : INTERVOX - FCC093457 - 100 DECLENCHEURS MULTIFONCTION CLASS 1 - REF. 21PDER901			2 600,00	1 327,44	1 272,56		
N° physique :	Date d'entrée : 12/06/2014 En service : 12/06/2014 Quantités : 100,00						
Composant : 1143 Désignation : INTERVOX - FCC093547 - 50 DECLENCHEURS MULTIFONCTION CLASS 1 - REF. 21PDER901			1 300,00	650,72	649,28		
N° physique :	Date d'entrée : 30/06/2014 En service : 30/06/2014 Quantités : 50,00						
Composant : 1146 Désignation : INTERVOX - FCC093620 - 19 DETECTEURS DE MOUVEMENT - REF. 51VX88209 -			912,00	451,44	460,56		
N° physique :	Date d'entrée : 10/07/2014 En service : 10/07/2014 Quantités : 19,00						
Composant : 1149 Désignation : INTERVOX - FCC093618 - 50 PRISES TELECOMMANDEES - REF. 51VX88207 -			2 100,00	1 039,50	1 060,50		
N° physique :	Date d'entrée : 10/07/2014 En service : 10/07/2014 Quantités : 50,00						
Composant : 1150 Désignation : INTERVOX - FCC093618 - 31 DETECTEURS DE MOUVEMENT - REF. 51VX88209 -			1 488,00	736,56	751,44		
N° physique :	Date d'entrée : 10/07/2014 En service : 10/07/2014 Quantités : 31,00						
Composant : 1151 Désignation : INTERVOX - FCC093619 - 128 KIT OEASY FD CORREZE+21PDER904 - REF. 21KQYR901CFD1 -			16 640,00	8 236,80	8 403,20		
N° physique :	Date d'entrée : 10/07/2014 En service : 10/07/2014 Quantités : 128,00						
Composant : 1147 Désignation : INTERVOX - FCC093692 - 222 KIT OEASY FD CORREZE+21PDER904 - REF. 21KQYR901CFD1 -			28 860,00	14 077,27	14 782,73		
N° physique :	Date d'entrée : 23/07/2014 En service : 23/07/2014 Quantités : 222,00						

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Commentaires de l'inventaire		Base Acquisition	Amortiss. cédentes	Valeur nette	Commentaires de l'inventaire
2- Compte Comptable 2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE					
Composant : 1146 Désignation : INTERVOX - FCC093692 - 150 DECLENCHEURS MULTIFONCTION CLASS 1 - REF. 21PDER901					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	1 902,33	1 997,67
Composant : 1152 Désignation : INTERVOX - FCC093789 - 100 DECLENCHEURS MULTIFONCTION CLASS 1 - REF. 21PDER901					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	1 220,56	1 379,44
Composant : 1155 Désignation : INTERVOX - FCC093939 - 20 LOTS DE 25 BRACELETS 11PDER001					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	182,67	217,33
Composant : 1156 Désignation : INTERVOX - FCC093939 - 20 TIRETTES RADIO CLASSE 1					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	328,80	391,20
Composant : 1157 Désignation : INTERVOX - FCC093939 - 50 BANDEAUX A LED					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	662,17	787,83
Composant : 1158 Désignation : INTERVOX - FCC094031 - 200 DECLENCHEURS MULTI USAGES NOIR - REF. 21PDER904					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	2 342,89	2 857,11
Composant : 1158 Désignation : INTERVOX - FCC094451 - 150 DECLENCHEUR MULTIFONCTION CLASSE 1 - REF. 21PDER901					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	0,00	3 900,00
Composant : 1172 Désignation : INTERVOX - FCC094545 - 200 KITQEASY + 33 DECLENCHEUR MULTIFONCTION CLASSE 1 - REF. 21PDER901					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	10 564,15	16 293,85
Composant : 1174 Désignation : INTERVOX - FCC094753 - 17 DECLENCHEUR MULTIFONCTION CLASSE 1 - REF. 21PDER901					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	0,00	442,00
Composant : 1175 Désignation : INTERVOX - FCC094834 - 30 TIRETTES RADIO CLASSE 1					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	399,60	680,40
Composant : 1176 Désignation : INTERVOX - FCC094834 - 100 BANDEAUX A LED					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	1 147,00	1 953,00
Composant : 1177 Désignation : INTERVOX - FCC094834 - 100 DETECT FUMEE SOCIAL NFDDAAF					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	1 480,00	2 520,00
Composant : 1181 Désignation : INTERVOX - FCC094867 - 100 KITQEASY FD CORREZE - 21PDER901					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	4 586,11	8 413,89
Composant : 1185 Désignation : ASK SECURITE 40006033 - GARDE CLEF AVEC SERRURE A COMBINAISON					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	496,50	903,50
Composant : 1186 Désignation : INTERVOX - FCC095090 - 150 DETECT FUMEE SOCIAL NFDDAAF 21PDER903					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	2 050,00	3 950,00
Composant : 1187 Désignation : INTERVOX - FCC095090 - TIRETTE RADIO CLASSE 1 21PDER901					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	369,00	711,00
Composant : 1188 Désignation : INTERVOX - FCC095090 - LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	136,67	263,33
Composant : 1189 Désignation : INTERVOX - FCC095164 - 100 DETECT GAZ SOCIAL CLASSE 1					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	911,20	1 808,80
Composant : 1190 Désignation : INTERVOX - FCC095164 - 150 DECLENCHEUR MULTIF CLASS 1					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	1 306,50	2 593,50

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptabilité de Trésorerie		Base d'acquisition		Amortissements		Valeur nette	
N° physique	Désignation	Date d'entrée	En service	Quantités	Base d'acquisition	Amortissements	Valeur nette
2- Compte Comptable 2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE							
Composant : 1193 Désignation : INTERVOX - FCC095355 - 100 KITQEASY FD CORREZE - 21PDER901							
N° physique		Date d'entrée	En service	Quantités	13 000,00	4 051,67	8 948,33
Composant : 1194 Désignation : INTERVOX - FCC095355 - 50 BANDEAUX A LED MICRO USB							
N° physique		Date d'entrée	En service	Quantités	1 550,00	483,08	1 066,92
Composant : 1197 Désignation : INTERVOX - FCC095558 - 200 KITQEASY FD CORREZE - 21PDER901							
N° physique		Date d'entrée	En service	Quantités	26 000,00	7 684,44	18 315,56
Composant : 1195 Désignation : INTERVOX - FCC095649 - 350 DECLENCHEUR MULTIF CLASSE 1							
N° physique		Date d'entrée	En service	Quantités	9 100,00	2 598,56	6 501,44
Composant : 1196 Désignation : INTERVOX - FCC095683 - 26 BANDEAUX A LED - MICRO USB							
N° physique		Date d'entrée	En service	Quantités	806,00	228,81	577,19
Composant : 1205 Désignation : INTERVOX - FCC095877 - 50 BANDEAUX A LED MICRO USB							
N° physique		Date d'entrée	En service	Quantités	1 450,00	368,94	1 081,06
Composant : 1206 Désignation : INTERVOX - FCC095877 - TIRETTE RADIO CLASSE 1 21P1TR901							
N° physique		Date d'entrée	En service	Quantités	1 080,00	274,80	805,20
Composant : 1207 Désignation : INTERVOX - FCC095877 - 15 DETECT GAZ SOCIAL CLASSE 1							
N° physique		Date d'entrée	En service	Quantités	2 040,00	519,07	1 520,93
Composant : 1208 Désignation : INTERVOX - FCC095877 - CABLE DE PROG USB							
N° physique		Date d'entrée	En service	Quantités	378,00	96,18	281,82
Composant : 1209 Désignation : INTERVOX - FCC095877 - LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001							
N° physique		Date d'entrée	En service	Quantités	400,00	101,78	298,22
Composant : 1210 Désignation : INTERVOX - FCC095877 - 50 DETECT FUMEE SOCIAL NFDAAF 21PDR003							
N° physique		Date d'entrée	En service	Quantités	2 000,00	508,89	1 491,11
Composant : 1211 Désignation : INTERVOX - FCC095877 - 30 INTERPHONIE - MAITRE - 11PINR001							
N° physique		Date d'entrée	En service	Quantités	3 540,00	900,73	2 639,27
Composant : 1212 Désignation : INTERVOX - FCC095877 - 5 DETECT CHUTE BRUTALE CHGT PILE							
N° physique		Date d'entrée	En service	Quantités	275,00	69,97	205,03
Composant : 1214 Désignation : INTERVOX - FCC095772 - 24 BANDEAUX A LED - MICRO USB							
N° physique		Date d'entrée	En service	Quantités	744,00	186,00	558,00
Composant : 1215 Désignation : INTERVOX - FCC095986 - 50 BANDEAUX A LED MICRO USB							
N° physique		Date d'entrée	En service	Quantités	1 450,00	351,22	1 098,78
Composant : 1216 Désignation : INTERVOX - FCC095986 - TIRETTE RADIO CLASSE 1 21P1TR901							
N° physique		Date d'entrée	En service	Quantités	1 800,00	438,00	1 364,00
Composant : 1217 Désignation : INTERVOX - FCC095986 - 350 DECLENCHEUR MULTIF CLASSE 1							
N° physique		Date d'entrée	En service	Quantités	2 600,00	629,78	1 970,22
Composant : 1218 Désignation : INTERVOX - FCC096009 - 100 KITQEASY FD CORREZE - 21PDER001							
N° physique		Date d'entrée	En service	Quantités	13 000,00	3 105,56	9 894,44
Composant : 1219 Désignation : INTERVOX - FCC096091 - 25 DETECT FUMEE SOCIAL NFDAAF 21PDR003							
N° physique		Date d'entrée	En service	Quantités	1 000,00	231,11	768,89

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Caractéristiques de l'immobilisation		Base d'Acquisition	Amortiss. client	Valeur nette	Comptes de l'annexe de l'inventaire
2- Compte Comptable 2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE					
Composant : 1220 Désignation : INTERVOX - FCC096091 - 10 DETECT GAZ SOCIAL CLASSE 1					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	05/11/2015	Quantités :	10,00
Composant : 1233 Désignation : INTERVOX - FCC096209 - 5 DETECT GAZ SOCIAL CLASSE 1					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	01/12/2015	Quantités :	5,00
Composant : 1234 Désignation : INTERVOX - FCC096209 - 30 BANDEAUX A LED MICRO USB					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	01/12/2015	Quantités :	30,00
Composant : 1230 Désignation : INTERVOX - FCC096249 - TIRETTE RADIO CLASSE 1 21PTIR901					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	10/12/2015	Quantités :	30,00
Composant : 1245 Désignation : INTERVOX - 100 KIT GEASY FD CORREZE+21PDER901					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	14/01/2016	Quantités :	100,00
Composant : 1247 Désignation : INTERVOX - 50 DETECT DE FUMEE SOCIAL NFDAAF					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	14/01/2016	Quantités :	50,00
Composant : 1248 Désignation : INTERVOX - 30 BANDEAU A LED MICRO USB					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	14/01/2016	Quantités :	30,00
Composant : 1249 Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	14/01/2016	Quantités :	20,00
Composant : 1250 Désignation : INTERVOX - 50 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	14/01/2016	Quantités :	50,00
Composant : 1246 Désignation : INTERVOX - 26 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	11/02/2016	Quantités :	26,00
Composant : 1256 Désignation : INTERVOX - 15 DETECT DE GAZ SOCIAL CLASSE 1					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	11/02/2016	Quantités :	15,00
Composant : 1257 Désignation : INTERVOX - 40 BANDEAU A LED MICRO USB					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	11/02/2016	Quantités :	40,00
Composant : 1258 Désignation : INTERVOX - 30 TIRETTE RADIO CLASSE 1					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	11/02/2016	Quantités :	30,00
Composant : 1259 Désignation : INTERVOX - 150 DECLENCHEUR MULTIF CLASS 1					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	11/02/2016	Quantités :	150,00
Composant : 1260 Désignation : MA BUREAUTIQUE - 50 PHOENIX GARDE-CLES K50002X					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	11/02/2016	Quantités :	50,00
Composant : 1251 Désignation : REXEL - 120 DETECTEUR DE MVV SS FIL					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	29/02/2016	Quantités :	120,00
Composant : 1252 Désignation : REXEL - 80 PRISE MOBILE INTER RF					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	29/02/2016	Quantités :	80,00
Composant : 1253 Désignation : INTERVOX - 30 BANDEAU A LED MICRO USB					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	10/03/2016	Quantités :	30,00
Composant : 1254 Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001					
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	10/03/2016	Quantités :	20,00

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Caractéristiques de l'immobilisation		Base d'acquisition		Amortissements, abais		Valeur nette	
2- Compte Comptable		2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE					
N° physique :	Désignation :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	Quantités :	Quantités :	Quantités :
	Composant : 1255 Désignation : INTERVOX - 30 TIRETTE RADIO CLASSE 1	10/03/2016	10/03/2016	30,00	1 080,00	174,60	905,40
	N° physique :						
	Composant : 1263 Désignation : INTERVOX - 50 KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901	23/03/2016	23/03/2016	50,00	6 500,00	1 003,89	5 496,11
	N° physique :						
	Composant : 1268 Désignation : INTERVOX - 50 KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901	30/03/2016	30/03/2016	50,00	6 500,00	978,61	5 521,39
	N° physique :						
	Composant : 1261 Désignation : REXEL - 40 DETECTEUR DE MVT SANS FIL	31/03/2016	31/03/2016	40,00	1 228,00	184,78	1 043,22
	N° physique :						
	Composant : 1264 Désignation : INTERVOX - 30 BANDEAU A LED (MICRO USB)	21/04/2016	21/04/2016	30,00	870,00	120,83	749,17
	N° physique :						
	Composant : 1265 Désignation : INTERVOX - 50 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1	21/04/2016	21/04/2016	50,00	1 300,00	180,56	1 119,44
	N° physique :						
	Composant : 1268 Désignation : INTERVOX - 15 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001	21/04/2016	21/04/2016	15,00	300,00	41,67	258,33
	N° physique :						
	Composant : 1267 Désignation : INTERVOX - 40 DETECT DE FUMEE SOCIAL NFDAAF	21/04/2016	21/04/2016	40,00	1 600,00	222,22	1 377,78
	N° physique :						
	Composant : 1262 Désignation : REXEL - 2 PRISE MOBILE INTER.RF FB	29/04/2016	29/04/2016	2,00	76,80	10,33	66,47
	N° physique :						
	Composant : 1269 Désignation : INTERVOX - 100 KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901	26/05/2016	26/05/2016	100,00	13 000,00	1 552,78	11 447,22
	N° physique :						
	Composant : 1270 Désignation : INTERVOX - 5 DETECT DE GAZ SOCIAL CLASSE 1	31/05/2016	31/05/2016	5,00	680,00	79,67	600,33
	N° physique :						
	Composant : 1271 Désignation : REXEL - 28 PRISE MOBILE INTER RF FB	31/05/2016	31/05/2016	28,00	1 075,20	125,97	949,23
	N° physique :						
	Composant : 1276 Désignation : INTERVOX - 100 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1	23/06/2016	23/06/2016	100,00	2 600,00	271,56	2 328,44
	N° physique :						
	Composant : 1277 Désignation : INTERVOX - 10 DETECT DE GAZ SOCIAL CLASSE 1	23/06/2016	23/06/2016	10,00	1 360,00	142,04	1 217,96
	N° physique :						
	Composant : 1278 Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001	23/06/2016	23/06/2016	20,00	400,00	41,78	358,22
	N° physique :						
	Composant : 1285 Désignation : INTERVOX - 20 PACK EASY GSM CT+901 (N.E.)	21/07/2016	21/07/2016	20,00	4 900,00	495,56	4 404,44
	N° physique :						
	Composant : 1284 Désignation : INTERVOX - 100 KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901	26/07/2016	26/07/2016	100,00	13 000,00	1 119,44	11 880,56
	N° physique :						
	Composant : 1302 Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001	08/09/2016	08/09/2016	20,00	400,00	25,11	374,89
	N° physique :						
	Composant : 1303 Désignation : INTERVOX - 5 DETECTEUR DE CHUTE BRUTALE	08/09/2016	08/09/2016	5,00	275,00	17,26	257,74
	N° physique :						

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes Rendus de Transmobilité		Base Acquisition		Amortiss. Clôture		Valeur finale		Comptes Rendus de Recouvrement	
N° physique	Désignation	Date d'entrée	En service	Quantités	Quantités	4 900,00	288,56	4 611,44	
2- Compte Comptable 2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE									
Composant : 1304	Désignation : INTERVOX - 20 PACK EASY GSM CT+901 (V.E.)	Date d'entrée : 15/09/2016	En service : 15/09/2016	Quantités : 20,00	Quantités : 20,00	4 900,00	288,56	4 611,44	
N° physique :									
Composant : 1312	Désignation : MA BUREAUTIQUE - 50 PHOENIX GARDE-CLES K50002C SERRURE A CODE	Date d'entrée : 27/09/2016	En service : 27/09/2016	Quantités : 50,00	Quantités : 50,00	1 304,08	68,10	1 235,98	
N° physique :									
Composant : 1318	Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001	Date d'entrée : 13/10/2016	En service : 13/10/2016	Quantités : 20,00	Quantités : 20,00	400,00	17,33	382,67	
N° physique :									
Composant : 1319	Désignation : INTERVOX - 5 DETECTEUR DE CHUTE BRUTALE	Date d'entrée : 13/10/2016	En service : 13/10/2016	Quantités : 5,00	Quantités : 5,00	275,00	11,92	263,08	
N° physique :									
Composant : 1320	Désignation : INTERVOX - 20 BANDEAU A LED (MICRO USB)	Date d'entrée : 13/10/2016	En service : 13/10/2016	Quantités : 20,00	Quantités : 20,00	580,00	25,13	554,87	
N° physique :									
Composant : 1321	Désignation : INTERVOX - 100 KIT QEASY FD CORREZE-21PDER901	Date d'entrée : 19/10/2016	En service : 19/10/2016	Quantités : 100,00	Quantités : 100,00	13 000,00	520,00	12 480,00	
N° physique :									
Composant : 1322	Désignation : INTERVOX - 20 PACK EASY GSM CT+901 (V.E.)	Date d'entrée : 19/10/2016	En service : 19/10/2016	Quantités : 20,00	Quantités : 20,00	4 900,00	196,00	4 704,00	
N° physique :									
Composant : 1323	Désignation : REXEL - 20 PRISE MOBILE INTER.RF FB	Date d'entrée : 31/10/2016	En service : 31/10/2016	Quantités : 20,00	Quantités : 20,00	768,00	26,01	741,99	
N° physique :									
Composant : 1324	Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001	Date d'entrée : 17/11/2016	En service : 17/11/2016	Quantités : 20,00	Quantités : 20,00	400,00	9,78	390,22	
N° physique :									
Composant : 1325	Désignation : INTERVOX - 20 BANDEAU A LED (MICRO USB)	Date d'entrée : 17/11/2016	En service : 17/11/2016	Quantités : 20,00	Quantités : 20,00	580,00	14,18	565,82	
N° physique :									
Composant : 1326	Désignation : INTERVOX - 5 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1	Date d'entrée : 17/11/2016	En service : 17/11/2016	Quantités : 50,00	Quantités : 50,00	1 300,00	31,78	1 268,22	
N° physique :									
Composant : 1327	Désignation : INTERVOX - 20 PACK EASY GSM CT+901 (V.E.)	Date d'entrée : 18/11/2016	En service : 18/11/2016	Quantités : 20,00	Quantités : 20,00	4 900,00	117,06	4 782,94	
N° physique :									
Composant : 1328	Désignation : INTERVOX - 10 DETECT DE GAZ SOCIAL CLASSE 1	Date d'entrée : 24/11/2016	En service : 24/11/2016	Quantités : 10,00	Quantités : 10,00	1 360,00	27,96	1 332,04	
N° physique :									
Composant : 1329	Désignation : REXEL - 25 PRISE MOBILE INTER.RF FB	Date d'entrée : 30/11/2016	En service : 30/11/2016	Quantités : 25,00	Quantités : 25,00	960,00	16,53	943,47	
N° physique :									
Composant : 1332	Désignation : INTERVOX - 200 KIT QEASY FD CORREZE-21PDER901	Date d'entrée : 08/12/2016	En service : 08/12/2016	Quantités : 200,00	Quantités : 200,00	26 000,00	332,22	25 667,78	
N° physique :									
Composant : 1333	Désignation : INTERVOX - 20 BANDEAU A LED (MICRO USB)	Date d'entrée : 08/12/2016	En service : 08/12/2016	Quantités : 20,00	Quantités : 20,00	580,00	7,41	572,59	
N° physique :									
Composant : 1334	Désignation : INTERVOX - 200 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1	Date d'entrée : 08/12/2016	En service : 08/12/2016	Quantités : 200,00	Quantités : 200,00	5 200,00	66,44	5 133,56	
N° physique :									
Composant : 1335	Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001	Date d'entrée : 08/12/2016	En service : 08/12/2016	Quantités : 20,00	Quantités : 20,00	400,00	5,11	394,89	
N° physique :									
Composant : 1337	Désignation : MA BUREAUTIQUE - 50 PHOENIX GARDE-CLES K50002C SERRURE A CODE	Date d'entrée : 16/12/2016	En service : 16/12/2016	Quantités : 50,00	Quantités : 50,00	1 304,08	10,87	1 293,21	
N° physique :									

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Caractéristiques de l'immobilisation		Date d'acquisition	Amortiss. calculée	Valeur nette
2- Compte Comptable 2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE				
Composant : 1338 Désignation : REXEL - 20 DETECTEUR DE MVT SANS FIL				
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	614,00
	30/12/2016	20,00		0,34
Composant : 1342 Désignation : INTERVOX - 200 KIT QEASY FD CORREZE+21PDER001				
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	26 000,00
	04/01/2017	200,00		0,00
Composant : 1343 Désignation : INTERVOX - 20 PACK EASY GSM CT+901 (V.E.)				
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	4 900,00
	04/01/2017	20,00		0,00
Composant : 1359 Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001				
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	1 080,00
	19/01/2017	20,00		0,00
Composant : 1360 Désignation : INTERVOX - 10 INTERPHONE RADIO + MAITRE				
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	1 180,00
	19/01/2017	10,00		0,00
Composant : 1361 Désignation : INTERVOX - 20 TIRETTE RADIO CLASSE 1				
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	720,00
	19/01/2017	20,00		0,00
Composant : 1345 Désignation : MA BUREAUTIQUE - 30 PHOENIX GARDE-CLES K50002C SERRURE A CODE				
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	785,75
	10/02/2017	30,00		0,00
Composant : 1349 Désignation : INTERVOX - 20 PACK EASY GSM CT+901 (V.E.)				
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	4 900,00
	28/02/2017	20,00		0,00
Composant : 1350 Désignation : INTERVOX - 5 DETECT CHUTE BRUTALE V2				
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	302,50
	28/02/2017	5,00		0,00
Composant : 1351 Désignation : REXEL - 10 PRISE MOBILE INTER RF FB				
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	384,00
	28/02/2017	10,00		0,00
Composant : 1352 Désignation : REXEL - 10 DETECTEUR DE MVT SANS FIL				
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	307,00
	28/02/2017	10,00		0,00
Composant : 1348 Désignation : MA BUREAUTIQUE - 40 PHOENIX GARDE-CLES K50002C SERRURE A CODE				
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	1 044,92
	15/03/2017	40,00		0,00
Composant : 1362 Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001				
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	648,00
	16/03/2017	20,00		0,00
Composant : 1363 Désignation : INTERVOX - 50 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1				
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	1 300,00
	16/03/2017	50,00		0,00
Composant : 1364 Désignation : INTERVOX - 5 DETECT CHUTE BRUTALE V2				
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	302,50
	16/03/2017	5,00		0,00
Composant : 1357 Désignation : SOLEM - 200 PACK LUNA IP M4R CORREZE TA				
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	29 100,00
	28/03/2017	200,00		0,00
Composant : 1358 Désignation : SOLEM - 50 PACK LUNA 3G L M4R CORREZE				
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	11 875,00
	28/03/2017	50,00		0,00
Composant : 1369 Désignation : INTERVOX - 50 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1				
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	1 300,00
	13/04/2017	50,00		0,00
Composant : 1370 Désignation : INTERVOX - 10 DETECT CHUTE BRUTALE V2				
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	605,00
	13/04/2017	10,00		0,00

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Caractéristiques de l'immobilisation		Doté Acquisition	Amortiss. déduits	Valeur nette	Commentaires de l'immobilisation
2- Compte Comptable 2154006000 MATERIEL & OUTILLAGE					
Composant : 1371 Désignation : INTERVOX - 10 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001					
N° physique :	Date d'entrée :	13/04/2017	En service :	13/04/2017	Quantités : 10,00
Composant : 1367 Désignation : MA BUREAUTIQUE - 50 PHOENIX GARDE-CLES KS0002C SERRURE A CODE					
N° physique :	Date d'entrée :	15/04/2017	En service :	15/04/2017	Quantités : 50,00
Composant : 1374 Désignation : INTERVOX - 150 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1					
N° physique :	Date d'entrée :	15/05/2017	En service :	15/05/2017	Quantités : 150,00
Composant : 1375 Désignation : INTERVOX - 10 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001					
N° physique :	Date d'entrée :	15/05/2017	En service :	15/05/2017	Quantités : 10,00
Composant : 1368 Désignation : MA BUREAUTIQUE - 50 PHOENIX GARDE-CLES KS0002C SERRURE A CODE					
N° physique :	Date d'entrée :	16/05/2017	En service :	16/05/2017	Quantités : 50,00
Composant : 1373 Désignation : INTERVOX - 5 PACK 24M ZEN CORREZE V.E.					
N° physique :	Date d'entrée :	18/05/2017	En service :	18/05/2017	Quantités : 5,00
Composant : 1384 Désignation : INTERVOX - 100 KIT QEASY FD CORREZE*21PDER901					
N° physique :	Date d'entrée :	18/05/2017	En service :	18/05/2017	Quantités : 100,00
Composant : 1397 Désignation : STOCK BUREAU - 48 GARDE CLES KS0002C					
N° physique :	Date d'entrée :	08/06/2017	En service :	08/06/2017	Quantités : 48,00
Composant : 1376 Désignation : INTERVOX - 100 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1					
N° physique :	Date d'entrée :	30/06/2017	En service :	30/06/2017	Quantités : 100,00
Composant : 1377 Désignation : INTERVOX - 10 LOT DE 25 BRACELETS 21PDER901					
N° physique :	Date d'entrée :	30/06/2017	En service :	30/06/2017	Quantités : 10,00
Composant : 1378 Désignation : INTERVOX - 30 PACK EASY GSM CT+901 (V.E.)					
N° physique :	Date d'entrée :	30/06/2017	En service :	30/06/2017	Quantités : 30,00
Composant : 1379 Désignation : STOCK BUREAU - 48 GARDE CLES KS0002C					
N° physique :	Date d'entrée :	11/07/2017	En service :	11/07/2017	Quantités : 48,00
Composant : 1389 Désignation : TELECOM DESIGN - 10 VIBRY OAK (DETECTEUR DE CHUTE)					
N° physique :	Date d'entrée :	14/08/2017	En service :	14/08/2017	Quantités : 10,00
Composant : 1382 Désignation : INTERVOX - 50 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1					
N° physique :	Date d'entrée :	21/08/2017	En service :	21/08/2017	Quantités : 50,00
Composant : 1383 Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 21PDER901					
N° physique :	Date d'entrée :	21/08/2017	En service :	21/08/2017	Quantités : 1,00
Composant : 1393 Désignation : SERVEAST - 22 DORO 8031 (SMARTPHONE SENIOR)					
N° physique :	Date d'entrée :	04/09/2017	En service :	04/09/2017	Quantités : 22,00
Composant : 1394 Désignation : SERVEAST - 22 DORO 3500 (MEDAILLON BLUETOOTH)					
N° physique :	Date d'entrée :	04/09/2017	En service :	04/09/2017	Quantités : 22,00
Composant : 1403 Désignation : INTERVOX - 50 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1					
N° physique :	Date d'entrée :	21/09/2017	En service :	21/09/2017	Quantités : 50,00
Composant : 1404 Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 21PDER901					
N° physique :	Date d'entrée :	21/09/2017	En service :	21/09/2017	Quantités : 20,00

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Caractéristiques de l'immo		Base d'acquisition		Amortiss. p. l'année		Valeur nette	
2- Compte Comptable		2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE					
Composant : 1398 Désignation : SOLEM - 200 PACK LUNA IP IMAR CORREZE	Date d'entrée : 25/09/2017	En service : 25/09/2017	Quantités : 200,00	29 100,00	0,00	29 100,00	
N° physique :							
Composant : 1399 Désignation : SOLEM - 50 PACK LUNA SG L IMAR CORREZE	Date d'entrée : 25/09/2017	En service : 25/09/2017	Quantités : 50,00	11 875,00	0,00	11 875,00	
N° physique :							
Composant : 1402 Désignation : TELECOM DESIGN - 10 VIBRY OAK (DETECTEUR DE CHUTE)	Date d'entrée : 28/09/2017	En service : 28/09/2017	Quantités : 10,00	588,00	0,00	588,00	
N° physique :							
Composant : 1409 Désignation : STOCK BUREAU - 48 GARDE CLES KS0002C	Date d'entrée : 02/10/2017	En service : 02/10/2017	Quantités : 48,00	976,80	0,00	976,80	
N° physique :							
Composant : 1408 Désignation : SERVEAST - 12 DORO 8031 (SMARTPHONE SENIOR)	Date d'entrée : 03/10/2017	En service : 03/10/2017	Quantités : 12,00	1 620,00	0,00	1 620,00	
N° physique :							
Composant : 1411 Désignation : INTERVOX - 5 INTERPHONIE RADIO + MAITRE	Date d'entrée : 05/10/2017	En service : 05/10/2017	Quantités : 5,00	590,00	0,00	590,00	
N° physique :							
Composant : 1405 Désignation : INTERVOX - 100 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1	Date d'entrée : 26/10/2017	En service : 26/10/2017	Quantités : 100,00	2 600,00	0,00	2 600,00	
N° physique :							
Composant : 1407 Désignation : INTERVOX - 80 PACK EASY GSM CT+901 (V.E.)	Date d'entrée : 31/10/2017	En service : 31/10/2017	Quantités : 80,00	19 600,00	0,00	19 600,00	
N° physique :							
Composant : 1410 Désignation : STOCK BUREAU - 48 GARDE CLES KS0002C	Date d'entrée : 14/11/2017	En service : 14/11/2017	Quantités : 48,00	976,80	0,00	976,80	
N° physique :							
Composant : 1414 Désignation : INTERVOX - 100 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1	Date d'entrée : 29/11/2017	En service : 29/11/2017	Quantités : 100,00	2 600,00	0,00	2 600,00	
N° physique :							
Composant : 1415 Désignation : INTERVOX - 10 DETECT DE GAZ SOCIAL CLASSE 1	Date d'entrée : 29/11/2017	En service : 29/11/2017	Quantités : 10,00	1 360,00	0,00	1 360,00	
N° physique :							
Composant : 1416 Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 21PDER901	Date d'entrée : 29/11/2017	En service : 29/11/2017	Quantités : 20,00	648,00	0,00	648,00	
N° physique :							
Composant : 1417 Désignation : STOCK BUREAU - 48 GARDE CLES KS0002C	Date d'entrée : 15/12/2017	En service : 15/12/2017	Quantités : 48,00	976,80	0,00	976,80	
N° physique :							
TOTAL				1 014 978,50	376 734,98	638 243,52	
2- Compte Comptable	2154000000	MATERIEL & OUTILLAGE					

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes Rendus de Finances		Bases Acquiescées		Amortiss. décrets		Valeur nette	
2- Compte Comptable		2181000000		INSTAL-GEN-AGENC-AMENAG-DIV.			
N° physique :	Désignation :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	En service :	Quantités :	
N° physique :	77 Désignation : REFRIGERATEUR VENTILE	02/11/2005	En service :	02/11/2005	Quantités :	1,00	0,00
N° physique :	153 Désignation : RAYONNAGE PROFILTUB	11/12/2007	En service :	11/12/2007	Quantités :	1,00	294,69
N° physique :	248 Désignation : MAINTENANCE APPLICATIVE CYTADEL	30/04/2009	En service :	30/04/2009	Quantités :	1,00	0,00
N° physique :	247 Désignation : MAINTENANCE EVOLUTIVE CYTADEL	30/11/2009	En service :	30/11/2009	Quantités :	1,00	0,00
N° physique :	1053 Désignation : SO DICO - 133873 - SECHE MAINS EXP AIR - REF. 700 -	31/01/2013	En service :	31/01/2013	Quantités :	3,00	912,24
N° physique :	1071 Désignation : DELL - 6406112441 - LATITUDE E5530 - STANDARD BASE -	19/02/2013	En service :	19/02/2013	Quantités :	1,00	499,93
N° physique :	1072 Désignation : DELL - 6408114478 - OPTIPLEX 3010 DT ; STANDARD BASE DESKTOP CHASSIS -	21/02/2013	En service :	21/02/2013	Quantités :	6,00	1 691,57
N° physique :	1073 Désignation : DELL - 6408114478 - REPLICATEUR DE PORTS EMEA1 + EMEA2 -	21/02/2013	En service :	21/02/2013	Quantités :	1,00	44,91
N° physique :	1074 Désignation : DELL - 6406114478 - DELLS240L 61CM LED MONITOR FULL HD -	21/02/2013	En service :	21/02/2013	Quantités :	1,00	107,39
N° physique :	1075 Désignation : DELL - 6406114478 - DELL E-SERIES E2213H 54.5CM LED MONITOR -	21/02/2013	En service :	21/02/2013	Quantités :	14,00	980,43
N° physique :	1057 Désignation : SOGECA - BAC 10L 400X300X118 GRIS - REF. ALL21010 -	28/02/2013	En service :	28/02/2013	Quantités :	90,00	326,08
N° physique :	1058 Désignation : SOGECA - BAC 10L 400X300X118 ROUGE - REF. ALL21010 -	28/02/2013	En service :	28/02/2013	Quantités :	90,00	326,08
N° physique :	1059 Désignation : SOGECA - COUVERCLE ENCASTRABLE ROUGE - REF. ALL61020 -	28/02/2013	En service :	28/02/2013	Quantités :	80,00	187,31
N° physique :	1051 Désignation : CEGELEC - 92052491 - PORTIER VIDEO - 10/10	19/03/2013	En service :	19/03/2013	Quantités :	1,00	2 766,62
N° physique :	1052 Désignation : CEGELEC - 92052491 - CREATION POSTE DE TRAVAIL COMPLEMENTAIRE - 40/10 -	19/03/2013	En service :	19/03/2013	Quantités :	1,00	2 663,50
N° physique :	1060 Désignation : SOGECA - 114276 - BAC 20L 400X300X235 GRIS - REF. ALL21020 -	31/03/2013	En service :	31/03/2013	Quantités :	40,00	186,95
N° physique :	1061 Désignation : SOGECA - 114276 - BAC A BEC 1 LITRE - REF. ALL71005 -	31/03/2013	En service :	31/03/2013	Quantités :	10,00	11,12
N° physique :	1062 Désignation : SOGECA - 114276 - BAC A BEC 1/3 LITRE VERT - REF. ALL71006 -	31/03/2013	En service :	31/03/2013	Quantités :	10,00	8,81
N° physique :	1063 Désignation : SOGECA - 114276 - BAC A BEC 4 LITRES - REF. ALL71004 -	31/03/2013	En service :	31/03/2013	Quantités :	15,00	41,72

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Caractéristiques de l'immobilisation	Base d'évaluation	Amortissements	Valeur nette	Comptes de l'actif de bilan
2- Complexe	2181000000	INSTALLGENAGENCAMENAG.DIV.		
Composant : 1064 Désignation : SOGECA - 114276 - BAC A BEC 9 LITRES - REF. ALL71009 -	Date d'entrée : 31/03/2013	En service : 31/03/2013	Quantités : 15,00	
N° physique :				74,97
Composant : 1065 Désignation : SOGECA - 114276 - BAC 15L 400X300X175 - REF. ALL21027 -	Date d'entrée : 31/03/2013	En service : 31/03/2013	Quantités : 10,00	
N° physique :				67,35
Composant : 1066 Désignation : SOGECA - 114276 - BAC 20L 600X400X120 - REF. ALL20019 -	Date d'entrée : 31/03/2013	En service : 31/03/2013	Quantités : 10,00	
N° physique :				79,47
Composant : 1067 Désignation : SOGECA - 114276 - CONTENEUR 360L PRISE VENTRALE - REF. BEACON360J -	Date d'entrée : 31/03/2013	En service : 31/03/2013	Quantités : 1,00	
N° physique :				66,68
Composant : 1068 Désignation : SOGECA - 114276 - CONTENEUR 360L PRISE VENTRALE - REF. BEACON360V -	Date d'entrée : 31/03/2013	En service : 31/03/2013	Quantités : 1,00	
N° physique :				66,68
Composant : 1069 Désignation : SOGECA - 114276 - CHARIOT ALLIBERT R.POL.YPRO + ROUES - REF. ALL91025 -	Date d'entrée : 31/03/2013	En service : 31/03/2013	Quantités : 4,00	
N° physique :				145,02
Composant : 1070 Désignation : SOGECA - 114276 - TRANSPALETTE FOURCHE COURTE - REF. TEN -	Date d'entrée : 31/03/2013	En service : 31/03/2013	Quantités : 1,00	
N° physique :				146,22
Composant : 1031 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 112+23X154 -	Date d'entrée : 08/04/2013	En service : 08/04/2013	Quantités : 1,00	
N° physique :				236,14
Composant : 1032 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 212+36X154 -	Date d'entrée : 08/04/2013	En service : 08/04/2013	Quantités : 1,00	
N° physique :				418,91
Composant : 1033 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 112+23X154 -	Date d'entrée : 08/04/2013	En service : 08/04/2013	Quantités : 1,00	
N° physique :				236,20
Composant : 1034 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 112+23X154 -	Date d'entrée : 08/04/2013	En service : 08/04/2013	Quantités : 1,00	
N° physique :				236,20
Composant : 1035 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 312+50X194 -	Date d'entrée : 08/04/2013	En service : 08/04/2013	Quantités : 1,00	
N° physique :				721,11
Composant : 1036 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 312+50X194 -	Date d'entrée : 08/04/2013	En service : 08/04/2013	Quantités : 1,00	
N° physique :				721,11
Composant : 1037 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 312+50X194 -	Date d'entrée : 08/04/2013	En service : 08/04/2013	Quantités : 1,00	
N° physique :				721,11
Composant : 1038 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 312+50X229 -	Date d'entrée : 08/04/2013	En service : 08/04/2013	Quantités : 1,00	
N° physique :				727,72
Composant : 1039 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 252+42X154 -	Date d'entrée : 08/04/2013	En service : 08/04/2013	Quantités : 1,00	
N° physique :				480,35
Composant : 1040 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 312+50X194 -	Date d'entrée : 08/04/2013	En service : 08/04/2013	Quantités : 1,00	
N° physique :				721,11
Composant : 1041 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 252+42X154 -	Date d'entrée : 08/04/2013	En service : 08/04/2013	Quantités : 1,00	
N° physique :				480,35
Composant : 1042 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 212+36X154 -	Date d'entrée : 08/04/2013	En service : 08/04/2013	Quantités : 1,00	
N° physique :				418,91

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Caractéristiques de l'immobilisation		Base Acquisition	Amortiss. déductifs	Valeur nette	Comptes de rattachement
2- Compte Comptable 2181000000 INSTAL-GENAGENC-AMENAG-DIV.					
Composant : 1043 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 112x23X154 *	Date d'entrée : 08/04/2013 En service : 08/04/2013 Quantités : 1,00	376,73	140,53	236,20	
N° physique :					
Composant : 1044 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 112x23X154 *	Date d'entrée : 08/04/2013 En service : 08/04/2013 Quantités : 1,00	376,73	140,53	236,20	
N° physique :					
Composant : 1045 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 212x36X188 -	Date d'entrée : 08/04/2013 En service : 08/04/2013 Quantités : 1,00	760,20	283,60	476,60	
N° physique :					
Composant : 1046 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - ACCESSOIRES DE FIXATION, SUPPORTS EQUERRES, CHEVILLES ET VISSERIE -	Date d'entrée : 08/04/2013 En service : 08/04/2013 Quantités : 1,00	1 189,00	443,56	745,44	
N° physique :					
Composant : 1047 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516755 - STORE ENROULEUR OCCULTANT 2X160X200 -	Date d'entrée : 08/04/2013 En service : 08/04/2013 Quantités : 1,00	938,82	350,23	588,59	
N° physique :					
Composant : 1048 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516755 - STORE ENROULEUR OCCULTANT 2X120X160 -	Date d'entrée : 08/04/2013 En service : 08/04/2013 Quantités : 1,00	621,09	231,70	389,39	
N° physique :					
Composant : 1049 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516755 - SUPPORT ACIER + BLOQUEUR DE CHAINE - REUNION 1 -	Date d'entrée : 08/04/2013 En service : 08/04/2013 Quantités : 1,00	189,68	70,77	118,91	
N° physique :					
Composant : 1084 Désignation : CEGELEC - 92059295 - INSTALLATIONS ELECTRIQUES DIVERSES -	Date d'entrée : 10/04/2013 En service : 10/04/2013 Quantités : 1,00	969,45	361,14	608,31	
N° physique :					
Composant : 1085 Désignation : CEGELEC - 92059285 - MODIFICATION CONTROLE ACCES ET INTRUSION -	Date d'entrée : 10/04/2013 En service : 10/04/2013 Quantités : 1,00	1 990,84	741,58	1 249,26	
N° physique :					
Composant : 1050 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516782 - PLAQUE POUR SIGNALITIQUE A FIXATION MURALE -	Date d'entrée : 11/04/2013 En service : 11/04/2013 Quantités : 13,00	1 560,00	580,87	979,33	
N° physique :					
Composant : 1100 Désignation : DELL - 6406275833 - MICROSOFT OFFICE HOME & BUSINESS 2013 -	Date d'entrée : 30/09/2013 En service : 30/09/2013 Quantités : 1,00	150,00	121,88	28,02	
N° physique :					
Composant : 1104 Désignation : PERSPECTIVES - FC 517003 - CONCEPTION ET REALISATION DECORATION HALL D'ENTREE ET ACCUEIL -	Date d'entrée : 30/09/2013 En service : 30/09/2013 Quantités : 1,00	4 148,35	1 349,36	2 798,97	
N° physique :					
Composant : 1134 Désignation : PERSPECTIVES - FC 517281 - STORE ENROULEUR OCCULTANT 2FOIS 120X160 DE HAUT COLORIS 3-1190 BUREAU DIRECTION	Date d'entrée : 28/03/2014 En service : 28/03/2014 Quantités : 1,00	891,09	245,79	645,30	
N° physique :					
Composant : 1135 Désignation : PERSPECTIVES - FC 517281 - STORE ENROULEUR OCCULTANT 2FOIS 100X160 DE HAUT COLORIS 3-1190 BUREAU DIRECTION AD.	Date d'entrée : 28/03/2014 En service : 28/03/2014 Quantités : 1,00	971,72	288,03	703,69	
N° physique :					
Composant : 1275 Désignation : PERSPECTIVES - 1 STORE ENROULEUR OCCULTANT	Date d'entrée : 27/06/2016 En service : 27/06/2016 Quantités : 1,00	3 837,20	196,12	3 641,08	
N° physique :					
Composant : 1308 Désignation : DELTA - SYSTEME DE DETECTION INTRUSION	Date d'entrée : 12/10/2016 En service : 12/10/2016 Quantités : 1,00	1 501,75	109,85	1 391,90	
N° physique :					
Composant : 1381 Désignation : PERSPECTIVES - 9 LAMPADAIRES (LAVIGO DPS 288IP)	Date d'entrée : 03/08/2017 En service : 03/08/2017 Quantités : 9,00	9 276,87	0,00	9 276,87	
N° physique :					
TOTAL		75.439,79	33.520,77	41.919,02	
2- Compte Comptable 2181000000 INSTAL-GENAGENC-AMENAG-DIV.					

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Caractéristiques de l'immobilisation		Date d'acquisition	Amortiss. dépréciés	Valeur nette	Commentaires de l'immobilisation	
2- Compte Comptable 2182000000 MATERIEL DE TRANSPORT						
Composant : 1145 Désignation : TULLE AUTOMOBILES SAS - VN014621 A3789 - RENAULT CLIO BUSINESS DCI 75 ECOE						
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	11 980,00	5 757,06	6 222,94
	06/08/2014	06/08/2014	1,00			
Composant : 1179 Désignation : RENAULT - KANGOO EXPRESS SCV						
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	13 035,42	4 649,30	8 386,12
	19/03/2015	19/03/2015	1,00			
Composant : 1204 Désignation : RENAULT - SCENIC DT-397-PL						
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	15 403,09	4 107,49	11 295,60
	01/09/2015	01/09/2015	1,00			
Composant : 1224 Désignation : RENAULT - CLIO DX-027-ZQ						
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	9 107,79	1 907,56	7 200,21
	14/12/2015	14/12/2015	1,00			
Composant : 1225 Désignation : RENAULT - CLIO DX-052-ZQ						
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	9 171,79	1 920,98	7 250,81
	14/12/2015	14/12/2015	1,00			
Composant : 1298 Désignation : RENAULT - KANGOO EXPRESS EXTRA R-LINK DCI 90 EE-632-HD (2 PLACES)						
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	13 025,79	875,62	12 150,17
	30/08/2016	30/08/2016	1,00			
Composant : 1300 Désignation : RENAULT - KANGOO EXPRESS EXTRA R-LINK DCI 90 EE-532-HE (2 PLACES)						
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	13 481,19	861,30	12 619,89
	06/09/2016	06/09/2016	1,00			
Composant : 1310 Désignation : RENAULT - KANGOO EXPRESS EXTRA R-LINK DCI 90 EF-934-NM 5 (2 PLACES)						
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	13 289,79	494,68	12 795,11
	24/10/2016	24/10/2016	1,00			
Composant : 1311 Désignation : RENAULT - KANGOO EXPRESS EXTRA R-LINK DCI 90 EF-699-NM (2 PLACES)						
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	13 289,79	494,68	12 795,11
	24/10/2016	24/10/2016	1,00			
Composant : 1336 Désignation : RENAULT - COMPLEMENT IMMO 1204 - SCENIC DT-397-PL (VEHICULE D.E.)						
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	3 028,91	126,20	2 902,71
	01/11/2016	01/11/2016	1,00			
Composant : 1413 Désignation : TULLE AUTOMOBILES SAS - RENAULT CLIO III SOCIETE DCI 75 ECOZ AIR (CY-553-ZN)						
N° physique :	Date d'entrée :	En service :	Quantités :	3 120,09	0,00	3 120,09
	24/11/2017	24/11/2017	1,00			
TOTAL				117,933,65	21,194,89	96,738,76
2- Compte Comptable 2182000000 MATERIEL DE TRANSPORT						

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes financiers de immobilisation		Base Acquisition		Affectation d'éléments		Valeur nette	
2- Compte Comptable 2183000000 MATERIEL BUR. & INFORMATIQUE							
Composant : 62 Désignation : IMPRIMANTE LEXMARK T630							
N° physique :		Date d'entrée :	11/03/2005	En service :	11/03/2005	Quantités :	1,00
						810,72	810,72
N° physique :		Date d'entrée :	12/07/2005	En service :	12/07/2005	Quantités :	1,00
						190,00	190,00
N° physique :		Date d'entrée :	31/10/2005	En service :	31/10/2005	Quantités :	1,00
						1 728,22	1 728,22
Composant : 164 Désignation : HANNS.G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDATA							
N° physique :		Date d'entrée :	24/02/2009	En service :	24/02/2009	Quantités :	1,00
						182,99	182,99
Composant : 165 Désignation : HANNS G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDATA							
N° physique :		Date d'entrée :	24/02/2009	En service :	24/02/2009	Quantités :	1,00
						182,99	182,99
Composant : 166 Désignation : HANNS.G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDATA							
N° physique :		Date d'entrée :	24/02/2009	En service :	24/02/2009	Quantités :	1,00
						182,99	182,99
Composant : 167 Désignation : HANNS.G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDATA							
N° physique :		Date d'entrée :	24/02/2009	En service :	24/02/2009	Quantités :	1,00
						182,99	182,99
Composant : 168 Désignation : HANNS.G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDATA							
N° physique :		Date d'entrée :	24/02/2009	En service :	24/02/2009	Quantités :	1,00
						182,99	182,99
Composant : 169 Désignation : HANNS.G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDATA							
N° physique :		Date d'entrée :	24/02/2009	En service :	24/02/2009	Quantités :	1,00
						182,99	182,99
Composant : 167 Désignation : DELL SERV PE2950 III BI QUAD CORE XEON E5410 2.33GHz TEAMDATA							
N° physique :		Date d'entrée :	23/03/2009	En service :	23/03/2009	Quantités :	1,00
						7 266,05	7 266,05
Composant : 788 Désignation : TEAMDATA F10-03776 - POTABLE DELL LATITUDE E5510 - INTEL CORE I5 - 520M - 2.4GHz - Ram 4 Go - DD 250 Go -							
N° physique :		Date d'entrée :	30/07/2010	En service :	30/07/2010	Quantités :	1,00
						1 654,62	1 654,62
Composant : 789 Désignation : TEAMDATA F10-03776 - POTABLE DELL LATITUDE E5510 - INTEL CORE I5 - 520M - 2.4GHz - Ram 4 Go - DD 250 Go -							
N° physique :		Date d'entrée :	30/07/2010	En service :	30/07/2010	Quantités :	1,00
						1 654,62	1 654,62
Composant : 792 Désignation : TEAMDATA F10-03776 - DELL LATITUDE E4310 - CORE I5-520M (2.53GHz) - TFT 13.3 - 4Go Ram - 250Go NUMERO DE SERIE : GMAGRM							
N° physique :		Date d'entrée :	30/07/2010	En service :	30/07/2010	Quantités :	1,00
						2 445,77	2 445,77
Composant : 794 Désignation : ALLEZ ET CIE - F00740 - FOURNITURE ET POSE ONDULEUR 10 KVA MONOPHASE TYPE DLD 1000+BB240-A5 EQUIPE CARTE ETHERI							
N° physique :		Date d'entrée :	31/07/2010	En service :	31/07/2010	Quantités :	1,00
						4 419,60	4 419,60
Composant : 712 Désignation : DEFIS F1008128 - 2 SKORPIO WIFI BT ALPHANUM 128MO CLAVIER 38 TOUCHES LASER WIN CE5.0 + PUTS CHARGEUR USB + CABLI							
N° physique :		Date d'entrée :	31/08/2010	En service :	31/08/2010	Quantités :	2,00
						4 568,72	4 568,72
Composant : 791 Désignation : TEAMDATA F10-03636 - DELL SERV PE R710-BI QUAD CORE XEON E5530 2.4GHz X2008 R2 +25C SERIE: 234TSAJ							
N° physique :		Date d'entrée :	17/09/2010	En service :	17/09/2010	Quantités :	1,00
						8 376,19	8 376,19
Composant : 808 Désignation : TEAMDATA SARL F 11-04073 - 3 ECRANS LARGE DELL ST 2220 RESOLUTION 1900*1600. REF 448749 -SERIE N° 84180-08B-014L / N° E							
N° physique :		Date d'entrée :	11/02/2011	En service :	11/02/2011	Quantités :	5,00
						552,55	552,55
Composant : 809 Désignation : TEAMDATA SARL F 11-04073 - 5 DELL OPTIPLEX 380 MT CORE DUO E7600 -SERIE N° 8N6GZAJ - BN6GZAJ - CN6GZAJ - FN6GZAJ -GN6							
N° physique :		Date d'entrée :	11/02/2011	En service :	11/02/2011	Quantités :	5,00
						6 269,91	6 269,91
Composant : 824 Désignation : TEAMDATA SARL F 11-04302 - 1 DELL SERV. PE R 710 - BI QUAD CORE XEON E5530 2.4 Ghz (8 Mb CACHE, 1066 mhz)							
N° physique :		Date d'entrée :	20/06/2011	En service :	20/06/2011	Quantités :	1,00
						8 029,99	8 029,99

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Caractéristiques de l'immobilisation		Base Acquisition	Amortiss. cumulés	Valeur nette
2. Compte Comptable 2183000000 MATERIEL BUR. & INFORMATIQUE				
Composant : 839 Désignation : TEAMDATA SARL F 11-043988-1 DELL PORTABLE VOSTRO V130 - CORE I3-380-TFT 13.3/ PROCESSEUR INTEL CORE I3-380/2.53 Ghz	Date d'entrée : 25/08/2011	En service : 25/08/2011	Quantités : 1,00	0,00
N° physique :				
Composant : 857 Désignation : TEAMDATA SARL F 12-04942-1 DELL PORTABLE VOSTRO V131 - CORE I5-380-TFT 13.3 + SAC POUR PORTABLE ET IMPRIMANTE	Date d'entrée : 15/05/2012	En service : 15/05/2012	Quantités : 1,00	0,00
N° physique :				
Composant : 858 Désignation : TEAMDATA SARL F 12-04942-1 IMPRIMANTE PORTABLE JET D'ENCRE COULEUR + CONTRAT DE MAINTENANCE PROLONGE RPLT :	Date d'entrée : 15/05/2012	En service : 15/05/2012	Quantités : 1,00	0,00
N° physique :				
Composant : 1078 Désignation : NOVASTORE - 627 - CASQUE TELEPHONE SENNHEISER CC550 IP + CSTD 24	Date d'entrée : 08/01/2013	En service : 08/01/2013	Quantités : 30,00	0,00
N° physique :				
Composant : 1078 Désignation : WISY - 13 611 - FIREWALL FWA 3030 -	Date d'entrée : 31/01/2013	En service : 31/01/2013	Quantités : 4,00	0,00
N° physique :				
Composant : 1079 Désignation : WISY - 13 611 - MATERIEL DE CABLAGE-	Date d'entrée : 31/01/2013	En service : 31/01/2013	Quantités : 1,00	0,00
N° physique :				
Composant : 1080 Désignation : WISY - 13 611 - HP SWITCH -	Date d'entrée : 31/01/2013	En service : 31/01/2013	Quantités : 6,00	0,00
N° physique :				
Composant : 1081 Désignation : WISY - 13 626 - MODIFICATION DES SYSTEMES DE ROUTAGE -	Date d'entrée : 28/02/2013	En service : 28/02/2013	Quantités : 1,00	0,00
N° physique :				
Composant : 1082 Désignation : WWW.RUE DU COMMERCE COM - IXUS 240 HS APPAREIL PHOTO NUMERIQUE + CARTE MEMOIRE SDHC + ETUI -	Date d'entrée : 07/03/2013	En service : 07/03/2013	Quantités : 3,00	0,00
N° physique :				
Composant : 1077 Désignation : WEBDISTRIB.COM - IMPRIMANTE JET ENCRE HP OFFICEJET 100 -	Date d'entrée : 08/03/2013	En service : 08/03/2013	Quantités : 1,00	0,00
N° physique :				
Composant : 1090 Désignation : VERGNES FREDERIC - 458 - COFFRE FORT IGNIFUGE, BLINDE, COUPE FEU 1 HEURE -	Date d'entrée : 04/06/2013	En service : 04/06/2013	Quantités : 1,00	0,00
N° physique :				
Composant : 1114 Désignation : T21 TELECOM F 1312-4059 - SYSTEME INFORMATIQUE ALARME - EQUIPEMENT TELEPHONE	Date d'entrée : 23/12/2013	En service : 01/02/2014	Quantités : 1,00	951,11
N° physique :				
Composant : 1116 Désignation : T21 TELECOM F 1312-4059 - SYSTEME INFORMATIQUE ALARME - MATERIEL SERVEUR DELL R710	Date d'entrée : 23/12/2013	En service : 01/02/2014	Quantités : 1,00	106,17
N° physique :				
Composant : 1125 Désignation : SERVEAST - FA04804 - HP OFFICEJET 100 MOBILE PRINTER -	Date d'entrée : 27/02/2014	En service : 27/02/2014	Quantités : 1,00	34,47
N° physique :				
Composant : 1140 Désignation : SERVEAST - FA05155 - 2 AVAYA TELEPHONES IP 1616 + MODELE D'EXTENSION BM32	Date d'entrée : 13/05/2014	En service : 13/05/2014	Quantités : 2,00	70,90
N° physique :				
Composant : 1144 Désignation : SERVEAST - FA05405 - 6 CASQUES TELEPHONIQUEES CC550 IP	Date d'entrée : 03/07/2014	En service : 03/07/2014	Quantités : 6,00	200,53
N° physique :				
Composant : 1159 Désignation : WISY SERVEUR VEAM - FC 14885	Date d'entrée : 25/11/2014	En service : 25/11/2014	Quantités : 2,00	485,01
N° physique :				
Composant : 1160 Désignation : WISY DELL CARTE - FC 14 885	Date d'entrée : 25/11/2014	En service : 25/11/2014	Quantités : 1,00	72,00
N° physique :				
Composant : 1161 Désignation : WISY DELL DISQUE DUR 3TO	Date d'entrée : 25/11/2014	En service : 25/11/2014	Quantités : 4,00	419,99
N° physique :				

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes d'exploits de l'exercice		Base d'acquisition		Amortiss. déductibles		Valeur nette	
N° physique	Désignation	Date d'entrée	En service	Quantités	Quantités	Quantités	Quantités
2- Compta Comptable 2183000000 MATERIEL BUR. & INFORMATIQUE							
Composant : 1162	Désignation : WISY DELL DISQUE DUR 300GO - FC 14 885	Date d'entrée : 25/11/2014	En service : 25/11/2014	Quantités : 2,00	330,00	231,00	99,00
N° physique :							
Composant : 1164	Désignation : WISY DELL POWEREDGE R630 - FC 14 885	Date d'entrée : 25/11/2014	En service : 25/11/2014	Quantités : 2,00	11 050,00	7 734,99	3 315,01
N° physique :							
Composant : 1165	Désignation : WISY VMARE VSPHERE+SUPPORT - FC 14885	Date d'entrée : 25/11/2014	En service : 25/11/2014	Quantités : 1,00	4 337,00	3 035,91	1 301,09
N° physique :							
Composant : 1166	Désignation : WISY BAIE SAN DATA STORE DELL POWER FC14885	Date d'entrée : 25/11/2014	En service : 25/11/2014	Quantités : 1,00	9 085,00	6 359,49	2 725,51
N° physique :							
Composant : 1167	Désignation : WISY SWITCH NETWORKING - FC 14885	Date d'entrée : 25/11/2014	En service : 25/11/2014	Quantités : 2,00	20 100,00	14 070,00	6 030,00
N° physique :							
Composant : 1168	Désignation : WISY VIRTUALISATION SERVEURS FC 14 886	Date d'entrée : 28/11/2014	En service : 28/11/2014	Quantités : 1,00	4 000,00	2 788,88	1 211,12
N° physique :							
Composant : 1169	Désignation : WISY DELL LATITUDE - SOFTWARE -LED MONITOR	Date d'entrée : 01/01/2015	En service : 01/01/2015	Quantités : 1,00	846,20	338,48	507,72
N° physique :	SM003LE55408FRA						
Composant : 1170	Désignation : WISY DELL LATITUDE - SOFTWARE -LED MONITOR	Date d'entrée : 01/01/2015	En service : 01/01/2015	Quantités : 1,00	160,00	64,00	96,00
N° physique :							
Composant : 1171	Désignation : WISY DELL LATITUDE - SOFTWARE -LED MONITOR	Date d'entrée : 01/01/2015	En service : 01/01/2015	Quantités : 1,00	167,00	66,90	100,20
N° physique :							
Composant : 1191	Désignation : T21 TELECOM F1505-4622 - EQUIPEMENT G3S GEOLOCALISATION	Date d'entrée : 05/05/2015	En service : 05/05/2015	Quantités : 2,00	6 775,75	2 243,53	4 532,22
N° physique :							
Composant : 1198	Désignation : SERVEAST - FA06963 10 CASQUES TELEPHONIQUE SENHEISER + CORDON AVAYA	Date d'entrée : 06/07/2015	En service : 06/07/2015	Quantités : 10,00	1 950,00	579,58	1 370,42
N° physique :							
Composant : 1199	Désignation : SERVEAST - FA06983 - 2 HP OFFICEJET 100 MOBILE PRINTER	Date d'entrée : 06/07/2015	En service : 06/07/2015	Quantités : 2,00	390,00	115,92	274,08
N° physique :							
Composant : 1201	Désignation : SERVEAST - FA06963 - 2 DELL LATITUDE 3550	Date d'entrée : 06/07/2015	En service : 06/07/2015	Quantités : 2,00	1 480,00	439,89	1 040,11
N° physique :							
Composant : 1238	Désignation : T21 TELECOM - 19 TELEPHONES IP1616	Date d'entrée : 21/01/2016	En service : 21/01/2016	Quantités : 19,00	3 653,93	690,19	2 963,74
N° physique :							
Composant : 1240	Désignation : SERVEAST - 10 PC DELL OPTIPLEX 3020 MT	Date d'entrée : 28/01/2016	En service : 28/01/2016	Quantités : 10,00	6 620,00	1 224,70	5 395,30
N° physique :							
Composant : 1241	Désignation : SERVEAST - 20 ECRANS LED 22 P2214H DELL	Date d'entrée : 28/01/2016	En service : 28/01/2016	Quantités : 20,00	3 600,00	666,00	2 934,00
N° physique :							
Composant : 1242	Désignation : SERVEAST - 1 TABLET 10 LENOVO YOGA	Date d'entrée : 28/01/2016	En service : 28/01/2016	Quantités : 1,00	335,00	61,88	273,02
N° physique :							
Composant : 1243	Désignation : SERVEAST - 1 IMPRIMANTE EPSON WORKFORCE WF-100W	Date d'entrée : 28/01/2016	En service : 28/01/2016	Quantités : 1,00	215,00	39,78	175,22
N° physique :							
Composant : 1244	Désignation : SERVEAST - 1 TV SAMSUNG 50 UE50H6200	Date d'entrée : 28/01/2016	En service : 28/01/2016	Quantités : 1,00	645,00	119,33	525,67
N° physique :							

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Caractéristiques de l'immobilisation		2- Compte Comptable		MATERIEL BUR. & INFORMATIQUE		Base d'acquisition		Amortissements		Valeur nette		Comptes de résultat	
Composant : 1274 Désignation : SERVEAST - 1 COMMUTEUR HPE 1820-48G		Date d'entrée :	02/02/2016	En service :	02/02/2016	Quantités :	1,00	435,00	79,51	355,49			
N° physique :													
Composant : 1273 Désignation : SERVEAST - 1 PC DELL OPTIPLEX 3020 MT AVEC 2 ECRANS DELL 22 P2214H		Date d'entrée :	10/03/2016	En service :	10/03/2016	Quantités :	1,00	940,00	151,97	788,03			
N° physique :													
Composant : 1272 Désignation : SERVEAST - 1 IMPRIMANTE CANON PIXMA IP110		Date d'entrée :	03/06/2016	En service :	03/06/2016	Quantités :	1,00	250,00	28,89	221,11			
N° physique :													
Composant : 1287 Désignation : SERVEAST - 10 SENNEISER CASQUE TELEPHONIQUE - CCS550 IP + CORDON POUR AVAYA 1616		Date d'entrée :	12/07/2016	En service :	12/07/2016	Quantités :	10,00	1 950,00	305,14	1 644,86			
N° physique :													
Composant : 1288 Désignation : SERVEAST - 6 LENOVO IDEATAB A10-30 - ZA0D0028DE (TABLETTE TACTILE)		Date d'entrée :	12/07/2016	En service :	12/07/2016	Quantités :	6,00	1 080,00	169,00	911,00			
N° physique :													
Composant : 1296 Désignation : SERVEAST - 3 HP OFFICEJET 200 MOBILE PRINTER (IMPRIMANTE PORTABLE)		Date d'entrée :	02/08/2016	En service :	02/08/2016	Quantités :	3,00	725,00	100,02	624,98			
N° physique :													
Composant : 1305 Désignation : SERVEAST - 5 CLAVIER MICROSOFT SCULPT COMFORT DESKTOP		Date d'entrée :	20/09/2016	En service :	20/09/2016	Quantités :	5,00	332,74	31,12	301,62			
N° physique :													
Composant : 1306 Désignation : SERVEAST - 18 CLAVIER MICROSOFT COMFORT CURVE KEYBOARD 3000		Date d'entrée :	20/09/2016	En service :	20/09/2016	Quantités :	18,00	322,50	30,16	292,34			
N° physique :													
Composant : 1307 Désignation : SERVEAST - 5 ETUI AVEC CLAVIER UNIVERSEL FRANCAIS AZERTY BLUETOOTH - TABLETTE 10		Date d'entrée :	20/09/2016	En service :	20/09/2016	Quantités :	5,00	204,76	19,15	185,61			
N° physique :													
Composant : 1313 Désignation : SERVEAST - 2 HP LASERJET PRO 500 COLOR MFP M570DN		Date d'entrée :	09/11/2016	En service :	09/11/2016	Quantités :	2,00	1 580,00	76,07	1 503,93			
N° physique :													
Composant : 1314 Désignation : SERVEAST - 2 HP OFFICEJET 200 MOBILE PRINTER		Date d'entrée :	09/11/2016	En service :	09/11/2016	Quantités :	2,00	480,00	23,11	456,89			
N° physique :													
Composant : 1366 Désignation : SERVEAST - 10 TABLETTES LENOVO TB2 16GB AG 10 PEARL WHITE		Date d'entrée :	01/01/2017	En service :	01/01/2017	Quantités :	10,00	2 170,00	0,00	2 170,00			
N° physique :													
Composant : 1346 Désignation : TZI - EXTENSION DE GARANTIE SUR LES SERVEURS DELL		Date d'entrée :	24/02/2017	En service :	24/02/2017	Quantités :	2,00	1 780,20	0,00	1 780,20			
N° physique :													
Composant : 1353 Désignation : TZI - PACK SPARE PIECES DE SECOURS (POUR SERVEUR)		Date d'entrée :	06/03/2017	En service :	06/03/2017	Quantités :	1,00	1 356,00	0,00	1 356,00			
N° physique :													
Composant : 1354 Désignation : SERVEAST - 3 HP OFFICEJET 200 MOBILE PRINTER (IMPRIMANTES)		Date d'entrée :	15/03/2017	En service :	15/03/2017	Quantités :	3,00	725,00	0,00	725,00			
N° physique :													
Composant : 1365 Désignation : SERVEAST - 1 PC (DELL OPTIPLEX 7040 MT)		Date d'entrée :	12/04/2017	En service :	12/04/2017	Quantités :	1,00	775,00	0,00	775,00			
N° physique :													
Composant : 1372 Désignation : SERVEAST - ONDULEUR ON-LINE A DOUBLE CONVERSION 16kVA AVEC BATTERIE		Date d'entrée :	12/05/2017	En service :	12/05/2017	Quantités :	1,00	11 220,00	0,00	11 220,00			
N° physique :													
Composant : 1385 Désignation : SERVEAST - 2 HP 2820-48G SWITCH - COMMUTEUR		Date d'entrée :	02/06/2017	En service :	02/06/2017	Quantités :	2,00	2 790,00	0,00	2 790,00			
N° physique :													
Composant : 1386 Désignation : SERVEAST - 2 HP MODULE D'EMPIPAGE 2 PORTS		Date d'entrée :	02/06/2017	En service :	02/06/2017	Quantités :	2,00	880,00	0,00	880,00			
N° physique :													

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Caractéristiques de l'immobilisation		Base d'acquisition	Ajustements déductifs	Valeur nette	Comptes de rattachement
2- Compte Comptable 2183000000 MATERIEL BUR. & INFORMATIQUE					
Composant : 1387 Désignation : SERVEAST - 4 HP SWITCH 2530-48G					
N° physique :	Date d'entrée :	02/06/2017	Quantités :	4,00	2 820,00
En service : 02/06/2017					
Composant : 1380 Désignation : SERVEAST - 1 PC (DELL OPTIPLEX 7040 MT - KD8VV)					
N° physique :	Date d'entrée :	10/08/2017	Quantités :	1,00	785,00
En service : 10/08/2017					
Composant : 1390 Désignation : AEL - TELEVISION SALLE DE REPOS					
N° physique :	Date d'entrée :	23/09/2017	Quantités :	1,00	1 074,84
En service : 23/09/2017					
Composant : 1391 Désignation : AEL - SONORISATION AMPLIFICATEUR + 8 HP					
N° physique :	Date d'entrée :	23/09/2017	Quantités :	1,00	1 782,22
En service : 23/09/2017					
Composant : 1400 Désignation : SERVEAST - 6 SENNHEISER CASQUE TELEPHONIQUE - CC550 IP					
N° physique :	Date d'entrée :	27/09/2017	Quantités :	6,00	1 190,00
En service : 27/09/2017					
Composant : 1406 Désignation : SERVEAST - 18 LENOVO TAB4 10 ZA2K (TABLETTES)					
N° physique :	Date d'entrée :	30/10/2017	Quantités :	18,00	3 690,00
En service : 30/10/2017					
TOTAL					
2- Compte Comptable 2183000000 MATERIEL BUR. & INFORMATIQUE		238,752,67	161,214,94	77,537,73	

**INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017**

Caractéristiques de l'immobilisation		Base d'acquisition	Amortiss. cumulés	Valeur nette	Commentaires de l'immobilisation
2- Comptes Comptables		MOBILIERS			
Composant : 89 Désignation : BUREAUX	Date d'entrée : 19/09/2005	En service : 19/09/2005	Quantités : 1,00	14 437,51	0,00
N° physique :					
Composant : 810 Désignation : LE BUREAU FONCTIONNEL F 2011518 - 2 FAUTEUILS CLOE	Date d'entrée : 04/02/2011	En service : 04/02/2011	Quantités : 2,00	645,84	391,56
N° physique :					
Composant : 811 Désignation : LE BUREAU FONCTIONNEL F 2011518 - 1 FAUTEUIL CJO TISSU	Date d'entrée : 04/02/2011	En service : 04/02/2011	Quantités : 1,00	789,36	322,96
N° physique :					
Composant : 1000 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - TOLEMO - REF. ARTA005910 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	191,25	75,35
N° physique :					
Composant : 1001 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - COLMO CORBEILLE - REF. REX1050 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	41,65	16,42
N° physique :					
Composant : 1002 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - CONTRATTEMPO HORLOGE MURAL - REF. REX987 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	80,95	35,84
N° physique :					
Composant : 1003 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - GRAND REPOS FAUTEUIL - REF. ... 10365900 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	2 400,00	945,33
N° physique :					
Composant : 1004 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - BOVIST COUSSIN DE SOL - REF. VIT21017401 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	378,59	149,13
N° physique :					
Composant : 1005 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - TWIGGY LAMPADAIRE - REF. FOS159003 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	801,34	315,63
N° physique :					
Composant : 1006 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - SUNFLOWER CLOCK HORLOGE - REF. VIT20125601 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	675,16	265,95
N° physique :					
Composant : 1007 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - COLMO CORBEILLE - REF. REX1050 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	41,65	16,42
N° physique :					
Composant : 904 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - METAL SIDE TABLE - REF. VIT210166 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	368,14	144,99
N° physique :					
Composant : 905 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - GLIDER BUREAU - REF. BRAGK160800 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	344,80	135,81
N° physique :					
Composant : 908 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - GLIDER BUREAU - REF. BRAGK160800 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	352,80	139,96
N° physique :					
Composant : 907 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - SUPPORT UC - REF. BRAG202100BL -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 2,00	188,30	66,29
N° physique :					
Composant : 908 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - MASTERS FAUTEUIL - REF. KAR5865/03 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	109,45	43,13
N° physique :					
Composant : 909 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - CAISSON A ROULETTES - REF. BRATM0406EMBL -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 2,00	470,90	185,48
N° physique :					
Composant : 910 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - A100 ARMOIRE + ETAGERES METALLIQUES - REF. BRABM1020CO/BL -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 2,00	1 138,00	447,46
N° physique :					
Composant : 911 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - ARMOIRE + ETAGERES METALLIQUES - REF. BRABM1012AO -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	406,00	159,92
N° physique :					

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Cristalliniques de Diminution		Base Acquisition		Amortiss. Cl. Utilis.		Valeur Nettes	
2- Compte Comptable 218400000 MOBILIERS							
Composant : 912 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - ID MESH FAUTEUIL - REF. VITRR431001 -							
N° physique :		Date d'entrée :	23/01/2013	En service :	23/01/2013	Quantités :	2,00
							555,68
Composant : 913 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - GLIDER POSTE DE TRAVAIL - REF. E..JGK161890 -							
N° physique :		Date d'entrée :	23/01/2013	En service :	23/01/2013	Quantités :	1,00
							493,98
Composant : 914 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - ECRAN DE SEPARATION - REF. BRAGO160400 -							
N° physique :		Date d'entrée :	23/01/2013	En service :	23/01/2013	Quantités :	1,00
							131,36
Composant : 915 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - SUPPORT UC - REF. BRAGZ002100BL -							
N° physique :		Date d'entrée :	23/01/2013	En service :	23/01/2013	Quantités :	2,00
							102,01
Composant : 916 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - CAISSON A ROULETTES - REF. BRATM0406EMBL -							
N° physique :		Date d'entrée :	23/01/2013	En service :	23/01/2013	Quantités :	2,00
							285,42
Composant : 917 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - A100 ARMOIRE + ETAGERES METALLIQUES - REF. BRABM1020COBL -							
N° physique :		Date d'entrée :	23/01/2013	En service :	23/01/2013	Quantités :	2,00
							688,54
Composant : 918 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - ID MESH FAUTEUIL - REF. VITRR431001 -							
N° physique :		Date d'entrée :	23/01/2013	En service :	23/01/2013	Quantités :	2,00
							555,68
Composant : 919 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - MASTERS FAUTEUIL - REF. KAR5665/03 -							
N° physique :		Date d'entrée :	23/01/2013	En service :	23/01/2013	Quantités :	1,00
							66,32
Composant : 920 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - GLIDER BUREAU - REF. BRAGK160900 -							
N° physique :		Date d'entrée :	23/01/2013	En service :	23/01/2013	Quantités :	1,00
							261,23
Composant : 921 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - SUPPORT UC - REF. BRAGZ002100BL -							
N° physique :		Date d'entrée :	23/01/2013	En service :	23/01/2013	Quantités :	1,00
							50,99
Composant : 922 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - CAISSON A ROULETTES - REF. BRATM0406EMBL -							
N° physique :		Date d'entrée :	23/01/2013	En service :	23/01/2013	Quantités :	1,00
							142,69
Composant : 923 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - ARMOIRE + ETAGERES METALLIQUES - REF. BRABM1012AO -							
N° physique :		Date d'entrée :	23/01/2013	En service :	23/01/2013	Quantités :	2,00
							492,16
Composant : 924 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - A100 ARMOIRE + ETAGERES METALLIQUES - REF. BRABM1020COBL -							
N° physique :		Date d'entrée :	23/01/2013	En service :	23/01/2013	Quantités :	1,00
							344,27
Composant : 925 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - ID MESH FAUTEUIL - REF. VITRR431001 -							
N° physique :		Date d'entrée :	23/01/2013	En service :	23/01/2013	Quantités :	1,00
							277,84
Composant : 926 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - MASTERS FAUTEUIL - REF. KAR5665/03 -							
N° physique :		Date d'entrée :	23/01/2013	En service :	23/01/2013	Quantités :	1,00
							66,32
Composant : 927 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - WORKIT TABLE DE TRAVAIL - REF. VIT89206101 -							
N° physique :		Date d'entrée :	23/01/2013	En service :	23/01/2013	Quantités :	1,00
							497,75
Composant : 928 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - JOYN SUPPORT CPU - REF. VIT8535452 -							
N° physique :		Date d'entrée :	23/01/2013	En service :	23/01/2013	Quantités :	1,00
							178,20
Composant : 929 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - FOLLOW ME 1 CAISSON MOBIL - REF. VIT89305601 -							
N° physique :		Date d'entrée :	23/01/2013	En service :	23/01/2013	Quantités :	1,00
							328,75
Composant : 930 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - JOYN FILET A CABLES - REF. VIT83304002 -							
N° physique :		Date d'entrée :	23/01/2013	En service :	23/01/2013	Quantités :	1,00
							26,67

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Caractéristiques de l'imobilisation		Base d'évaluation	Amortiss. éligibles	Valeur nette	Commentaires de l'imobilisation	
2- Compta Comptable 218400000 MOBILIERS						
Composant : 931 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - STORAGE ARMOIRE A PORTES BATTANTES - REF. VIT89241411 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	743,20	292,74	450,46
N° physique :						
Composant : 932 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - STORAGE A PORTES BATTANTES - REF. VIT89241511 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	888,00	341,90	526,10
N° physique :						
Composant : 933 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - ID SOFT FAUTEUIL - REF. VITRR431002 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	572,00	225,30	346,70
N° physique :						
Composant : 934 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - EAMES PLASTIC CHAIR - REF. VITRR440022 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	165,80	65,23	100,37
N° physique :						
Composant : 935 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - OPPO LARGE FAUTEUIL - REF. BIAO52A -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	2 218,40	873,80	1 344,60
N° physique :						
Composant : 936 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - CLICK TABLE AVEC MECANISME PLIANT - REF. VIT86010101 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 11,00	9 433,60	3 715,79	5 717,81
N° physique :						
Composant : 937 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - UNIX SIEGE - REF. VITRR431202 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 25,00	11 544,00	4 547,05	6 996,95
N° physique :						
Composant : 938 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - BISTRO TABLE - REF. VIT443006000530 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 6,00	2 611,20	1 028,52	1 582,68
N° physique :						
Composant : 939 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - MASTERS FAUTEUIL - REF. KAR5665/09 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 24,00	2 626,80	1 034,67	1 592,13
N° physique :						
Composant : 940 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - BISTRO TABLE - REF. VIT44300900 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 2,00	1 134,40	446,83	687,57
N° physique :						
Composant : 941 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - VEGERAL CHAISE - REF. VIT44001500 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 8,00	2 131,20	839,46	1 291,74
N° physique :						
Composant : 942 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - ENSEMBLE DE RAYONNAGES - REF. DIV	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	3 496,08	1 377,07	2 119,01
N° physique :						
Composant : 943 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - WORKIT TABLE DE TRAVAIL - REF. VIT89206001	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 3,00	2 304,00	907,52	1 396,48
N° physique :						
Composant : 944 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - WORKIT ENSEMBLE BENCH 6 POSTES - REF. DIV -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 2,00	18 054,50	7 505,36	11 549,14
N° physique :						
Composant : 945 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - JOYN FILET A CABLES - REF. VIT83304002 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 3,00	132,00	51,99	80,01
N° physique :						
Composant : 946 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - M2 SUPPORT ECRAN - REF. VITFRDM2MVK -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 30,00	6 681,00	2 631,57	4 049,43
N° physique :						
Composant : 947 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - WORKIT SUPPORT UNITE CENTRALE - REF. VIT89252911 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 15,00	2 703,00	1 064,68	1 638,32
N° physique :						
Composant : 948 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - FOLLOW ME 1 CAISSON MOBILE - REF. VIT83505601 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 3,00	1 627,20	640,94	986,26
N° physique :						
Composant : 949 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - ID MESH FAUTEUIL - REF. VITRR431001 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 15,00	6 876,00	2 708,38	4 167,62
N° physique :						

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Caractéristiques de l'immobilisation		Etat d'Acquisition		Amortiss. élaborisés		Valeur nette	
N° physique	Désignation	Date d'entrée	En service	Quantités	En service	Quantités	En service
2. Compta Comptable	MOBIILIERS						
2184000000	MOBIILIERS						
Composant : 950	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - STORAGE ARMOIRE A PORTES BATTANTES - REF. VIT89242311 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 7,00	4 118,00	1 821,25	2 494,75
N° physique :							
Composant : 951	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - STORAGE ARMOIRE A PORTES BATTANTES - REF. VIT89241311 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 7,00	4 323,20	1 702,86	2 620,34
N° physique :							
Composant : 952	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - STORAGE ARMOIRE A PORTES BATTANTES - REF. VIT89243311 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 5,00	3 240,00	1 276,20	1 963,80
N° physique :							
Composant : 953	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - WORKIT TABLE DE TRAVAIL - REF. VIT89206101 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	821,25	323,50	497,75
N° physique :							
Composant : 954	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - JOYIN FILET A CABLES - REF. VIT83304002 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	44,00	17,33	26,67
N° physique :							
Composant : 955	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - WORKIT SUPPORT UNITE CENTRALE - REF. VIT89252911 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	180,20	70,98	109,22
N° physique :							
Composant : 956	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - FOLLOW ME 1 CAISSON MOBILE - REF. VIT83505601 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	542,40	213,65	328,75
N° physique :							
Composant : 957	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - STORAGE ARMOIRE A PORTES BATTANTES - REF. VIT89243411 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 2,00	1 552,00	611,32	940,68
N° physique :							
Composant : 958	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - ID MESH FAUTEUIL - REF. VITRR431001 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	458,40	180,56	277,84
N° physique :							
Composant : 959	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - WORKIT TABLE DE TRAVAIL - REF. VIT89206201 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	959,20	377,82	581,38
N° physique :							
Composant : 960	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - PANTON CHAIR CHAISE - REF. VIT4403000004 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 6,00	989,60	381,91	587,69
N° physique :							
Composant : 961	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - EIM TABLE - REF. VIT41239300 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	2 157,19	849,70	1 307,49
N° physique :							
Composant : 962	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - JOYIN SUPPORT CPU - REF. VIT8535452 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	294,00	115,80	178,20
N° physique :							
Composant : 963	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - JOYIN FILET A CABLES - REF. VIT83304002 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	44,00	17,33	26,67
N° physique :							
Composant : 964	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - FOLLOW ME 1 CAISSON MOBILE - REF. VIT83505601 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	542,40	213,65	328,75
N° physique :							
Composant : 965	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - HEADLINE FAUTEUIL - REF. VITRR411904 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	933,60	367,73	565,87
N° physique :							
Composant : 966	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - GUERIDON TABLE RONDE - REF. VIT412394EL -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	1 165,88	459,23	706,66
N° physique :							
Composant : 967	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - EAMES PLASTIC SIDE CHAIR - REF. VIT44002200 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 4,00	662,40	260,91	401,49
N° physique :							
Composant : 968	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - NOX WALL CENDRIER MURAL - REF. REX1626 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	179,35	70,63	108,72
N° physique :							

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes Comptables		218400000 MOBILIERS		Base Acquisition	Amortissements	Valeur nette	Comptes de Reclassement
Composant : 969 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - FLOWI PORTE PARAPLUIE - REF. CASZ215WA -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	209,95	82,71	127,24	
N° physique :							
Composant : 970 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - ROUND 20 WALL WHITEBOARD - REF. CAS4073 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 2,00	1 018,30	401,10	617,20	
N° physique :							
Composant : 971 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - FRAME PORTE BROCHURES MURAL - REF. CAS2073 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 2,00	678,30	287,17	411,13	
N° physique :							
Composant : 972 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - CONTRATTEMPO HORLOGE MURAL - REF. REX987 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	90,95	35,84	55,11	
N° physique :							
Composant : 973 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - TOLOMEO MINI - REF. ARTA005910 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 2,00	382,50	150,66	231,84	
N° physique :							
Composant : 974 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - COLMO CORBEILLE - REF. REX1050 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 2,00	83,30	32,81	50,49	
N° physique :							
Composant : 975 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - TOLOMEO MINI - REF. ARTA005910 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 2,00	382,50	150,66	231,84	
N° physique :							
Composant : 976 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - COLMO CORBEILLE - REF. REX1050 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 2,00	83,30	32,81	50,49	
N° physique :							
Composant : 977 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - TOLOMEO MINI - REF. ARTA005910 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	191,25	75,35	115,90	
N° physique :							
Composant : 978 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - COLMO CORBEILLE - REF. REX1050 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	41,65	16,42	25,23	
N° physique :							
Composant : 979 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - TOLOMEO MINI - REF. ARTA005910 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	191,25	75,35	115,90	
N° physique :							
Composant : 980 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - COLMO CORBEILLE - REF. REX1050 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	41,65	16,42	25,23	
N° physique :							
Composant : 981 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - HANG IT ALL PORTE MANTEAU - REF. VIT20119001 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	167,22	65,86	101,36	
N° physique :							
Composant : 982 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - CONTRATTEMPO HORLOGE MURAL - REF. REX987 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	90,95	35,84	55,11	
N° physique :							
Composant : 983 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - CLICK CHARIOT D EMPILAGE - REF. VIT86010411 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	1 116,00	439,58	676,42	
N° physique :							
Composant : 984 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - CONTRATTEMPO HORLOGE MURAL - REF. REX987 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	90,95	35,84	55,11	
N° physique :							
Composant : 985 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - EDISON THE PETIT LAMPE DE TABLE - REF. FATEDISONTHEPET -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 6,00	266,40	104,93	161,47	
N° physique :							
Composant : 986 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - CONTRATTEMPO HORLOGE MURAL - REF. REX987 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	90,95	35,84	55,11	
N° physique :							
Composant : 987 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - NOX CORBEILLE - REF. REX1611 -	Date d'entrée : 23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	142,80	56,25	86,55	
N° physique :							

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Description des Immobilisations		Etat Acquisitions		Amortiss. départs		Valeur nette		Comptes de rattachement	
2- Compte Comptable		218400000 MOBILIERS							
N° physique	Désignation	Date d'entrée	En service	Quantités					
Composant : 988	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - NOX WALL CENDRIER MURAL - REF. REX1626 -	23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	179,35	70,63	108,72		
N° physique :									
Composant : 989	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - NOX WALL CORBEILLE MURALE - REF. REX1629 -	23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	229,93	90,56	139,37		
N° physique :									
Composant : 990	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - TOOLBOX RANGEMENT - REF. VIT89255013 -	23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 19,00	478,80	188,59	290,21		
N° physique :									
Composant : 991	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - EAMES PLASTIC SIDE CHAIR - REF. VIT4402300201 -	23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 6,00	1 468,80	578,54	890,26		
N° physique :									
Composant : 992	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - CONTRATTEMPO HORLOGE MURAL - REF. REX987 -	23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	90,95	35,84	55,11		
N° physique :									
Composant : 993	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - GLIDER PLATEAU POUR BUREAU - REF. BRAGP120800 -	23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	204,80	80,67	124,13		
N° physique :									
Composant : 994	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - PAIRE DE TRAVERSES TELESCOPIQUES - REF. BRAGG100102AF -	23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 1,00	423,20	166,69	256,51		
N° physique :									
Composant : 995	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - WORKIT MIROIR - REF. VIT89252511 -	23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 12,00	961,80	378,84	582,96		
N° physique :									
Composant : 996	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - WORKIT PANNEAU MAGNETIQUE - REF. VIT89252611 -	23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 12,00	963,00	379,32	583,68		
N° physique :									
Composant : 997	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - WORKIT VASE - REF. VIT89252711 -	23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 12,00	961,80	378,84	582,96		
N° physique :									
Composant : 998	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - TOLMEO - REF. ARTA005910 -	23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 3,00	573,75	226,01	347,74		
N° physique :									
Composant : 999	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - COLIMO CORBEILLE - REF. REX1050 -	23/01/2013	En service : 23/01/2013	Quantités : 15,00	621,15	244,66	376,47		
N° physique :									
Composant : 1008	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516703 - ALCOVE THREE SEATERS CANAPE - REF. VIT21030600 -	18/02/2013	En service : 18/02/2013	Quantités : 1,00	4 668,22	1 806,34	2 861,88		
N° physique :									
Composant : 1009	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516703 - A100 ARMOIRE + ETAGERES METALLIQUES - REF. BRABM102COC0BL -	18/02/2013	En service : 18/02/2013	Quantités : 1,00	568,00	219,78	348,22		
N° physique :									
Composant : 1010	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516703 - FRAMEWORK ARMOIRE - REF. FANG77F00 -	18/02/2013	En service : 18/02/2013	Quantités : 2,00	392,00	151,68	240,32		
N° physique :									
Composant : 1011	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516703 - AQUARIUS ARMOIRE - REF. VANHG2302P -	18/02/2013	En service : 18/02/2013	Quantités : 6,00	3 648,00	1 411,57	2 236,43		
N° physique :									
Composant : 1012	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516703 - AQUARIUS ARMOIRE - REF. VANHG2302P -	18/02/2013	En service : 18/02/2013	Quantités : 4,00	2 432,00	941,05	1 490,95		
N° physique :									
Composant : 1013	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516703 - KAST 3HU MEUBLE DE RANGEMENT - REF. VIT21300801 -	18/02/2013	En service : 18/02/2013	Quantités : 1,00	6 102,34	2 361,25	3 741,09		
N° physique :									
Composant : 1014	Désignation : PERSPECTIVES - FC 516704 - SCIANGAI PORTE MANTEAUX - REF.ZAN3300	18/02/2013	En service : 18/02/2013	Quantités : 1,00	466,00	180,32	285,68		
N° physique :									

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes-Indicateurs de Trésorerie	Base Acquisition	Amortissements	Valeur nette	Comptes-Indicateurs de Mécanisme
2- Comptes Comptable 218400000 MOBILIERS				
Composant : 1015 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516704 - TOOLBOX RANGEMENT - REF. VT89255013 - N° physique : Date d'entrée : 18/02/2013 En service : 18/02/2013 Quantités : 9,00	228,80	87,76	139,04	
Composant : 1016 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516704 - ALCOVE HIGHBACK WORK BANQUETTE - REF. VIT21059200 - N° physique : Date d'entrée : 18/02/2013 En service : 18/02/2013 Quantités : 2,00	7 847,48	3 036,54	4 810,94	
Composant : 1017 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516745 - TOLEMO MINI - REF. ARTA005940 - N° physique : Date d'entrée : 29/03/2013 En service : 29/03/2013 Quantités : 4,00	852,84	320,28	532,56	
Composant : 1018 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516745 - ROUND 20 VESTIAIRE MURAL - REF. CAS4062 - N° physique : Date d'entrée : 29/03/2013 En service : 29/03/2013 Quantités : 1,00	74,00	27,79	46,21	
Composant : 1019 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516745 - ROUND 20 CINTRE - REF. CAS4045 - N° physique : Date d'entrée : 29/03/2013 En service : 29/03/2013 Quantités : 3,00	84,00	31,55	52,45	
Composant : 1020 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516745 - ROUND 20 MODULE MURAL - REF. CAS4063 - N° physique : Date d'entrée : 29/03/2013 En service : 29/03/2013 Quantités : 1,00	79,00	29,67	49,33	
Composant : 1021 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516745 - ROUND 20 MODULE MURAL - REF. CAS4064 - N° physique : Date d'entrée : 29/03/2013 En service : 29/03/2013 Quantités : 1,00	89,00	33,42	55,58	
Composant : 1022 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516745 - ROUND 20 MIROIR MURAL - REF. CAS4066 - N° physique : Date d'entrée : 29/03/2013 En service : 29/03/2013 Quantités : 1,00	44,00	16,52	27,48	
Composant : 1023 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516746 - LOTTUS PLATEAU DE TABLE + PIED - REF. ENEZ439 - N° physique : Date d'entrée : 29/03/2013 En service : 29/03/2013 Quantités : 2,00	716,88	269,23	447,65	
Composant : 1024 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516746 - LOTTUS TABOURET HAUT - REF. ENEZ450 - N° physique : Date d'entrée : 29/03/2013 En service : 29/03/2013 Quantités : 6,00	1 188,00	446,16	741,84	
Composant : 1025 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516746 - MONTANA MEUBLE AUTONOME - REF. DIV - N° physique : Date d'entrée : 29/03/2013 En service : 29/03/2013 Quantités : 1,00	1 881,00	706,42	1 174,58	
Composant : 1026 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516746 - MONTANA MEUBLE AUTONOME - REF. DIV - N° physique : Date d'entrée : 29/03/2013 En service : 29/03/2013 Quantités : 1,00	873,00	327,86	545,14	
Composant : 1027 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516746 - MONTANA MEUBLE AUTONOME - REF. DIV - N° physique : Date d'entrée : 29/03/2013 En service : 29/03/2013 Quantités : 1,00	853,00	320,35	532,65	
Composant : 1029 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516746 - WORKIT ECRAN FIXE 140 CM - REF. VIT89251301 - N° physique : Date d'entrée : 29/03/2013 En service : 29/03/2013 Quantités : 2,00	692,00	259,88	432,12	
Composant : 1030 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516746 - WORKIT PORTE ACCESSOIRES - REF. VIT89252111 - N° physique : Date d'entrée : 29/03/2013 En service : 29/03/2013 Quantités : 2,00	200,00	75,11	124,89	
Composant : 1087 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516830 - GLIDER BUREAU - REF. BRAGK160600 N° physique : Date d'entrée : 31/05/2013 En service : 31/05/2013 Quantités : 1,00	424,00	152,01	271,99	
Composant : 1088 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516830 - CAISSON A ROULETTES - REF. BRATM0406EMBL - N° physique : Date d'entrée : 31/05/2013 En service : 31/05/2013 Quantités : 1,00	277,00	99,30	177,70	
Composant : 1096 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516887 - FAUTEUIL BUREAU AVEC DOSSIER REGLABLE ET COUSSIN D'ASSISE N° physique : Date d'entrée : 18/06/2013 En service : 18/06/2013 Quantités : 1,00	1 073,20	474,37	598,83	
Composant : 1105 Désignation : PERSPECTIVES - FC 517013 - MOBILIER COMPLEMENTAIRE ACCUEIL - N° physique : Date d'entrée : 16/10/2013 En service : 16/10/2013 Quantités : 1,00	1 741,11	558,60	1 182,51	

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes Rattachés à l'immobilisation		Base Acquisition	Amortiss. déduits	Valeur nette	Commentaires de rattachement
2- Compte Comptable 2184000000 MOBILIERS					
Composant : 1119 Désignation : PERSPECTIVES - FC 517184 - STORAGE ARMOIRE A PORTES BATTANTES 3HY 80X44X117 cm - REF VIT892242311 -					
N° physique :	Date d'entrée : 17/01/2014	En service : 17/01/2014	Quantités : 1,00	441,24	
Composant : 1120 Désignation : PERSPECTIVES - FC 517184 - STORAGE ARMOIRE A PORTES BATTANTES 3HY 100X44X117 cm - REF VIT892241311 -					
N° physique :	Date d'entrée : 17/01/2014	En service : 17/01/2014	Quantités : 1,00	484,06	
Composant : 1412 Désignation : AEL - 10 REPOSE PIEDS PRO METAL					
N° physique :	Date d'entrée : 22/11/2017	En service : 22/11/2017	Quantités : 10,00	1 080,00	
TOTAL					
2- Compte Comptable 2184000000 MOBILIERS		185,383,56	81,079,28	104,304,28	

**INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017**

Caractéristiques de l'immobilisation		Base d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur nette	Commentaires de recensement	
2- Comptes Comptables 2189000000 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Composant : 1112 Désignation : PERSPECTIVES - FC 517065 - POSE D UN TOTEM EXTERIEUR -	Date d'entrée : 30/11/2013	En service : 30/11/2013	Quantités : 1,00	5 615,24	1 732,91	3 882,33
N° physique :						
Composant : 1237 Désignation : VACKIER DELBOS CLIMATISATEUR SALLE DES SERVEUR	Date d'entrée : 14/01/2015	En service : 14/01/2015	Quantités : 1,00	15 146,00	5 940,01	9 196,99
N° physique :						
Composant : 1173 Désignation : REXEL - PRISE MOBILE INTER 10A RADIO	Date d'entrée : 30/01/2015	En service : 30/01/2015	Quantités : 50,00	2 100,00	806,17	1 293,83
N° physique :						
Composant : 1178 Désignation : REXEL - 50 POUSSOIRS AUTOMATIQUE INTERIEUR RADIOS	Date d'entrée : 27/02/2015	En service : 27/02/2015	Quantités : 50,00	2 400,00	885,33	1 514,67
N° physique :						
Composant : 1182 Désignation : REXEL - 50 PRISE MOBILE INTER 10A RADIO	Date d'entrée : 31/03/2015	En service : 31/03/2015	Quantités : 50,00	2 100,00	735,76	1 364,24
N° physique :						
Composant : 1183 Désignation : REXEL - 75 POUSSOIRS AUTOMATIQUE INTERIEUR RADIOS	Date d'entrée : 31/03/2015	En service : 31/03/2015	Quantités : 75,00	3 600,00	1 261,30	2 338,70
N° physique :						
Composant : 1235 Désignation : REXEL - 100 PRISE MOBILE INTER	Date d'entrée : 31/07/2015	En service : 31/07/2015	Quantités : 100,00	3 840,00	1 089,52	2 750,48
N° physique :						
Composant : 1236 Désignation : REXEL - 150 DETECTEUR DE MVR	Date d'entrée : 31/07/2015	En service : 31/07/2015	Quantités : 150,00	4 605,00	1 306,58	3 298,42
N° physique :						
Composant : 1221 Désignation : REXEL - 50 PRISE MOBILE INTER	Date d'entrée : 30/10/2015	En service : 30/10/2015	Quantités : 50,00	1 920,00	449,07	1 470,93
N° physique :						
Composant : 1222 Désignation : REXEL - 30 DETECTEUR DE MVR	Date d'entrée : 30/10/2015	En service : 30/10/2015	Quantités : 30,00	921,00	215,41	705,59
N° physique :						
Composant : 1223 Désignation : REXEL - 50 DETEC + 50 PRISE MOBIL	Date d'entrée : 05/11/2015	En service : 05/11/2015	Quantités : 100,00	3 455,00	798,49	2 656,51
N° physique :						
Composant : 1231 Désignation : REXEL - 50 DETECTEUR DE MVR	Date d'entrée : 31/12/2015	En service : 31/12/2015	Quantités : 50,00	1 535,00	307,66	1 227,32
N° physique :						
Composant : 1232 Désignation : REXEL - 20 PRISE MOBILE INTER	Date d'entrée : 31/12/2015	En service : 31/12/2015	Quantités : 20,00	788,00	153,94	614,06
N° physique :						
TOTAL				46.005,24	15.691,17	32.314,07
2- Compte Comptable 2189000000 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES						

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

1,992,981.99	912,141.42	1,080,820.57
--------------	------------	--------------

121 FCE- SIRMAD CORREZE DELEGATION

TOTAL
1- Tous selection

INVENTAIRE
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

**LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017**

Comptes et Date Début Calculs	Modalités d'amortissement	Période Calculée	Amortissements	Acquisibilité	Base	Amortissable	(-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Dépréciations	Fin Période	Valeur Nette Fin Période
2- Compte Comptable												
2050000000 CONGES, DROITS, BREVETS, IJC.												
Composant : 83 Désignation : CYTADEL												
1 CPT	31/01/2006	LD 3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	11 711,23	11 711,23	11 711,23	0,00	0,00	0,00	11 711,23	0,00
Composant : 84 Désignation : CYTADEL												
1 CPT	31/01/2006	LD 3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	6 506,24	6 506,24	6 506,24	0,00	0,00	0,00	6 506,24	0,00
Composant : 81 Désignation : CYTADEL												
1 CPT	31/03/2006	LD 3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	14 313,73	14 313,73	14 313,73	0,00	0,00	0,00	14 313,73	0,00
Composant : 98 Désignation : CYTADEL												
1 CPT	15/05/2006	LD 3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	7 807,49	7 807,49	7 807,49	0,00	0,00	0,00	7 807,49	0,00
Composant : 221 Désignation : LOGICIEL M1-3 ESI												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	13/03/2009	LD 3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	7 869,68	7 869,68	7 869,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 188 Désignation : MICROSOFT EXCHANGE SERVER 2007 STD EDT LICENCE TEAMDATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	23/03/2009	LD 3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 258,96	1 258,96	1 258,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 189 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	23/03/2009	LD 3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 190 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	23/03/2009	LD 3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 191 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	23/03/2009	LD 3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 192 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	23/03/2009	LD 3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 193 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Qualificatif Date Début Calcul	Modalités d'amortissement	Période Calculée	Abonnements	Acquisition	Base	Amortissable	(n°1)	Amortissements et Dépréciations Exceptionnelles	Dépréciations	Fin Période	Valeur Mesurée Fin Période
2- Compte Comptable											
1 CPT	2050000000	LD	3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 194 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	23/03/2009	LD	3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 195 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	23/03/2009	LD	3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 196 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	23/03/2009	LD	3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 197 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	23/03/2009	LD	3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 198 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	23/03/2009	LD	3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 199 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	23/03/2009	LD	3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 200 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	23/03/2009	LD	3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 201 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	23/03/2009	LD	3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 202 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	23/03/2009	LD	3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00

**LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017**

Éléments et Date Début Calculs	Modalités d'amortissement	Période Calculs	Amortissements	Acquis-à	Basés	Amortissable (P-1)	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Période	Valeur Nette Fin Période
2- Compte Comptable										
Composant : 203 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA										
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017										
1 CPT	23/03/2009	LD 3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 204 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA										
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017										
1 CPT	23/03/2009	LD 3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 205 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA										
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017										
1 CPT	23/03/2009	LD 3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 206 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA										
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017										
1 CPT	23/03/2009	LD 3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 207 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA										
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017										
1 CPT	23/03/2009	LD 3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 208 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA										
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017										
1 CPT	23/03/2009	LD 3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 209 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA										
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017										
1 CPT	23/03/2009	LD 3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 210 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA										
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017										
1 CPT	23/03/2009	LD 3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 211 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA										
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017										
1 CPT	23/03/2009	LD 3.00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 212 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA										

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes et Date Debut Calculs	Medailles d'Amortissement	Periode Calculée	Acquisitions	Basés Acquisition	Amortissable (=)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Periode	Valeur Nette Fin Periode
2- Compte Comptable 2050000000 CONCES.DROITS.BREVETS.I.C.										
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017										
1 CPT	23/03/2009	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 219 Désignation : EXCHANGE SERVER 2007 LICENCE D'ACCES CLIENT TEAMDATA										
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017										
1 CPT	23/03/2009	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	118,56	118,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 215 Désignation : BUSINESS OBJECTS CRYSTAL REPORTS 2008 TEAMDATA										
1 CPT	23/03/2009	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	702,42	702,42	0,00	0,00	702,42	0,00
Composant : 758 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100683 - F1 PRINCIPAL T2 LOGICIELS LICENCE MODULE DE BASE										
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017										
1 CPT	30/06/2010	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	2 152,80	2 152,80	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 781 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100683 - F1 SECONDAIRE T2 LOGICIELS LICENCE MODULE DE BASE										
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017										
1 CPT	30/06/2010	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	2 152,80	2 152,80	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 762 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100683 - M1 PRINCIPAL - LICENCE M1 LICENCE POSTE CLIENT										
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017										
1 CPT	30/06/2010	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 959,05	1 959,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 763 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100683 - M1 PRINCIPAL - LICENCE M1 LICENCE POSTE ADMINISTRATEUR										
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017										
1 CPT	30/06/2010	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	904,18	904,18	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 764 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100683 - M1 PRINCIPAL - LICENCE M1 LICENCE TERMINAUX A DROIT D'ACCES										
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017										
1 CPT	30/08/2010	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	3 229,20	3 229,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 765 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100683 - 2 LOGICIELS ORACLE 9i RUNTIME 1 USER										
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017										
1 CPT	30/06/2010	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	861,12	861,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 771 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100683 - RC1 PACK T2 PRINCIPAL - LICENCE RC1 LICENCE MODULE 8 VOIES AVEC CARTE										
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017										
1 CPT	30/06/2010	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	3 229,20	3 229,20	0,00	0,00	0,00	0,00

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Calculs et Ouvr. Début Calculs	Modalités d'amortissement	Fin de Calculs	Amortissements	Acquis	Exerc.	Amortissable	(n-1)	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Fin Période	Valeur nette Fin Période				
2- Compte Comptable														
Composant : 772 Composés : ESIBACKUP Désignation : ESI F100683 - RC1 SECONDAIRE T2 - LICENCE RC1 LICENCE MODULE 8 VOIES AVEC CARTE														
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017														
1	CPT	30/06/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	0,00	3 229,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 705 Désignation : TEAMDATA F10-08336 - 10 LICENCES WINDOWS REMOTE DESKTOP SERVICES 2008 R2 CAL USER OPEN BUSINESS														
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017														
1	CPT	17/09/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	0,00	1 225,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 807 Désignation : TEAMDATA SARL F 11-04073 - 5 LICENCES MICROSOFT OFFICE HOME AND BUSINESS 2010 - REF T5D-00298(WORD, EXCEL, POWERPOINT, OUTLOOK														
1	CPT	11/02/2011	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	0,00	999,92	0,00	0,00	0,00	0,00	999,92	0,00
Composant : 825 Désignation : TEAMDATA SARL F 11-04302 - MICROSOFT SQL SERVER STANDARD 2008 R2 LICENCE SERVEUR REF 228-09421-OEM														
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017														
1	CPT	20/06/2011	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	0,00	1 911,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 826 Désignation : TEAMDATA SARL F 11-04302 - MICROSOFT SQL 2008 R2 LICENCE SERVEUR REF 359-05354-OEM														
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017														
1	CPT	20/06/2011	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	0,00	3 641,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 831 Désignation : TEAMDATA SARL F 11-04398-1 LICENCE MICROSOFT AFFICE HOME AND BUSINESS 2010 - APPLICATION : WORD EXCEL POWERPOINT OUTLOOK ONE NOTE														
1	CPT	25/08/2011	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	0,00	528,63	0,00	0,00	0,00	0,00	528,63	0,00
Composant : 1142 Désignation : WISY F14823 - MODULE SEPA														
1	CPT	30/06/2014	LD	3,00	179 / 1 000	0,00 / 0,00	0,00	3 000,00	497,22	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
Composant : 1154 Désignation : WISY F14857 - IMPORT BL INTERVOX														
1	CPT	29/08/2014	LD	3,00	238 / 1 000	0,00 / 0,00	0,00	1 000,00	220,38	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
Composant : 1163 Désignation : WISY MICROSOFT WIN SERVER 2012 - FC 14885														
1	CPT	25/11/2014	LD	3,00	324 / 1 000	0,00 / 0,00	0,00	990,00	297,00	0,00	0,00	0,00	990,00	0,00
Composant : 1184 Désignation : MICROSOFT OFFICE E08000WKFZ-LICENCE 365 BUSINESS PREMIUM														
1	CPT	21/03/2015	LD	1,00	0 / 0	0,00 / 0,00	0,00	576,00	0,00	0,00	0,00	0,00	576,00	0,00
Composant : 1202 Désignation : WISY - 15979 - 5 INTEGRATION CANTONS/SECTEURS CORREZE														
1	CPT	01/07/2015	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	0,00	2 500,00	500,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00	1 250,00
Composant : 1213 Désignation : WISY F151014 - MODULE PILOTAGE PRODUCTION														
1	CPT	30/09/2015	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	0,00	7 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	3 379,17	4 120,83
Composant : 1226 Désignation : WISY F151045 - MODULE CNIL														

**LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017**

Composant	Date Debut Calculs	Mediane d'amortissement	Periode Calcul	Amortissements	Bas	Amortissable	(n-1)	Extrapolations	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Dépréciations	Fin Période	Valeur Nette Fin Période
2- Compte Comptable		2050000000	CONGES.DROITS.BREVETS.LJC.									
1 CPT	31/12/2015	LD 5,00	360 / 1 801	0,00 / 0,00	1 000,00	1 000,00	200,45	139,33	0,00	0,00	400,34	599,66
Composant : 1227 Désignation : WISY F151045 - EVOLUTION CYTAFAC												
1 CPT	31/12/2015	LD 5,00	360 / 1 801	0,00 / 0,00	2 500,00	2 500,00	501,11	499,72	0,00	0,00	1 000,83	1 499,17
Composant : 1228 Désignation : WISY F151045 - GEIDE												
1 CPT	31/12/2015	LD 5,00	360 / 1 801	0,00 / 0,00	2 500,00	2 500,00	501,11	499,72	0,00	0,00	1 000,83	1 499,17
Composant : 1229 Désignation : WISY F151045 - TABLETTE LOGISTIQUE												
1 CPT	31/12/2015	LD 5,00	360 / 1 801	0,00 / 0,00	4 000,00	4 000,00	801,78	799,56	0,00	0,00	1 601,34	2 398,66
Composant : 1279 Désignation : COMSOFT - RENOUELEMENT LICENCE PARE-FEU (26/09/2015 AU 25/09/2016)												
1 CPT	01/01/2016	LD 1,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00
Composant : 1239 Désignation : T21 TELECOM - 4 LICENCES IP ENDPOINT 5												
1 CPT	21/01/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 346,08	1 346,08	254,26	269,22	0,00	0,00	523,48	822,60
Composant : 1285 Désignation : T21 - EXTENSION MODEM + EXTENSION TELECOMMUNICATION IPC500												
1 CPT	19/02/2016	LD 3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	3 451,02	3 451,02	998,96	1 150,34	0,00	0,00	2 147,30	1 303,72
Composant : 1287 Désignation : T21 - MAJ DES IPO500 EN VERSION R.8.1												
1 CPT	19/02/2016	LD 3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	3 263,08	3 263,08	942,67	1 087,69	0,00	0,00	2 030,36	1 232,72
Composant : 1286 Désignation : T21 - EXTENSION LICENCE PROTOCOLE SOLEM IP / GPRS + SOLEM RTC												
1 CPT	29/02/2016	LD 3,00	360 / 1 078	0,00 / 0,00	2 310,00	2 310,00	645,00	771,43	0,00	0,00	1 416,43	893,57
Composant : 1280 Désignation : T21 - DEVELOPPEMENT GESTION ABSENCE												
1 CPT	25/03/2016	LD 3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	375,00	375,00	95,83	125,00	0,00	0,00	220,83	154,17
Composant : 1281 Désignation : T21 - INSTALLATION ET PARAMETRAGE DU PROTOCOLE Q GSM												
1 CPT	25/03/2016	LD 3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	274,80	274,80	70,23	91,60	0,00	0,00	161,83	112,97
Composant : 1282 Désignation : T21 - DEVELOPPEMENT RAPPEL ESPION - GEOLOCALISATION												
1 CPT	25/03/2016	LD 3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	1 125,00	1 125,00	287,50	375,00	0,00	0,00	662,50	462,50
Composant : 1283 Désignation : T21 - LICENCE SYSTEME INFORMATIQUE GESTION - WEB BUNCHEUR												
1 CPT	25/03/2016	LD 3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	2 461,08	2 461,08	628,94	820,36	0,00	0,00	1 449,30	1 011,78
Composant : 1284 Désignation : T21 - DEVELOPPEMENT MODE TRACKING TELTONIKA GEOLOCALISATION												
1 CPT	25/03/2016	LD 3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	773,86	773,86	197,76	257,95	0,00	0,00	455,71	318,15
Composant : 1283 Désignation : T21 - DEVELOPPEMENT GESTION TRANSMETTEUR EN ESSAI												
1 CPT	31/03/2016	LD 3,00	360 / 1 081	0,00 / 0,00	1 500,00	1 500,00	376,04	499,54	0,00	0,00	875,58	624,42
Composant : 1291 Désignation : WISY - PROJET BOOST EMPLOI (PRISE D'APPEL TELEPHONIQUE)												

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Composant	Date Début Calculs	Modalités d'amortissement	Wd/An	Période Calculs	Abonnements	Acquisition	Donnée	Amortissable	(n-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Période	Valeur Nette Fin Période
2- Compte Comptable	28/04/2016	3050000000	LD	3,00	1 080	1 080	0,00 / 0,00	6 000,00	1 344,44	2 000,00	0,00	0,00	3 344,44	2 655,56
Composant : 1292 Désignation : WISY - EVOLUTIONS CYTAFAC														
1 CPT	29/04/2016	LD	3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	224,07	333,33	0,00	0,00	557,40	442,60
Composant : 1288 Désignation : WISY - PROJET BOOST EMPLOI (PRISE D'APPEL TELEPHONIQUE)														
1 CPT	30/08/2016	LD	3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	670,37	1 333,33	0,00	0,00	2 003,70	1 996,30
Composant : 1289 Désignation : WISY - DEVELOPEMENT PLANNING LOGISTIQUE														
1 CPT	30/08/2016	LD	3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	418,98	833,33	0,00	0,00	1 252,31	1 247,69
Composant : 1290 Désignation : WISY - ABSENCE DE TESTS														
1 CPT	30/08/2016	LD	3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	670,37	1 333,33	0,00	0,00	2 003,70	1 996,30
Composant : 1331 Désignation : TZI - DEVELOPEMENT SPECIFIQUE SERVICE ESSAI														
1 CPT	28/08/2016	LD	3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	208,33	600,00	0,00	0,00	808,33	991,67
Composant : 1301 Désignation : WISY - INTEGRATION WEBCARE + RNVP														
1 CPT	31/08/2016	LD	3,00	360 / 1 081	0,00 / 0,00	9 750,00	9 750,00	9 750,00	1 091,35	3 245,99	0,00	0,00	4 338,34	5 411,66
Composant : 1308 Désignation : COMSOFT - 56 LICENCES ESET ENDPOINT PROTECTION ADVANCED (ANTI-VIRUS)														
1 CPT	08/10/2016	LD	1,00	275 / 360	0,00 / 0,00	1 114,96	1 114,96	1 114,96	265,25	851,71	0,00	0,00	1 114,96	0,00
Composant : 1330 Désignation : TZI - DEVELOPEMENT SPECIFIQUE GENERATION RISQUE CYTADEL														
1 CPT	21/10/2016	LD	3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	800,00	800,00	800,00	58,33	300,00	0,00	0,00	358,33	541,67
Composant : 1315 Désignation : WISY - TABLETTES LOGISTIQUES - SAISIE DU CONTRAT														
1 CPT	31/10/2016	LD	3,00	360 / 1 081	0,00 / 0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	282,15	1 865,12	0,00	0,00	1 947,27	3 052,73
Composant : 1316 Désignation : WISY - TABLETTES LOGISTIQUES - BACK OFFICES/CHRONISATIONS														
1 CPT	31/10/2016	LD	3,00	360 / 1 081	0,00 / 0,00	3 250,00	3 250,00	3 250,00	183,40	1 082,33	0,00	0,00	1 265,73	1 984,27
Composant : 1317 Désignation : WISY - TABLETTES LOGISTIQUES - ETATS HTML														
1 CPT	31/10/2016	LD	3,00	360 / 1 081	0,00 / 0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	56,43	333,02	0,00	0,00	389,45	610,55
Composant : 1338 Désignation : WISY - PLANIFICATION, SUIVI, MAINTENANCE, GESTION														
1 CPT	31/12/2016	LD	3,00	360 / 1 081	0,00 / 0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00	3,69	1 398,70	0,00	0,00	1 402,59	2 797,41
Composant : 1340 Désignation : WISY - APPLICATION NAMODA POUR LOGISTIQUE ET GESTION DU STOCK														
1 CPT	31/12/2016	LD	3,00	360 / 1 081	0,00 / 0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	1,85	666,05	0,00	0,00	667,90	1 332,10
Composant : 1341 Désignation : WISY - TABLEAUX DE BORD, REPORTING ET CUBE DECISIONNEL														
1 CPT	31/12/2016	LD	3,00	360 / 1 081	0,00 / 0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	4,63	1 665,12	0,00	0,00	1 669,75	3 330,25
Composant : 1344 Désignation : WISY - MAINTENANCE EVOLUTIVE : CAHIER DE LIAISON														

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Options et Date Début Calculs	Modalités d'amortissement	Période Calculée	Amortissements	Acquisition	Essais	Amortissable (n-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnelles	Dépréciations	Fin Période	Valeur nette Fin Période
2- Compte Comptable											
1 CPT	2050000000	331 / 1 081	0,00 / 0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	612,40	0,00	812,40	1 287,50
Composant : 1347 Désignation : WISY - GESTION DOCUMENTAIRE											
1 CPT	LD 3.00	301 / 1 078	0,00 / 0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	558,44	0,00	558,44	1 441,50
Composant : 1356 Désignation : T21 - LICENCE LOGICIEL MODULE GS3 ASTREINTE											
1 CPT	LD 3.00	271 / 1 080	0,00 / 0,00	693,00	693,00	693,00	0,00	173,89	0,00	173,89	519,11
Composant : 1355 Désignation : WISY - GESTION DOCUMENTAIRE											
1 CPT	LD 3.00	271 / 1 081	0,00 / 0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00	1 002,78	0,00	1 002,78	2 997,22
Composant : 1392 Désignation : T21 - GESTION EVOLUE DU TPAD											
1 CPT	LD 3.00	121 / 1 081	0,00 / 0,00	1 530,00	1 530,00	1 530,00	0,00	171,26	0,00	171,26	1 358,74
Composant : 1395 Désignation : T21 - LICENCE SYSTEME INFORMATIQUE GESTION TELEASSISTANCE - W88 CARE OPTION											
1 CPT	LD 3.00	116 / 1 080	0,00 / 0,00	1 253,00	1 253,00	1 253,00	0,00	134,58	0,00	134,58	1 118,42
Composant : 1398 Désignation : T21 - LICENCES PROTOCOLES DORO IP (DAA ET 580)											
1 CPT	LD 3.00	116 / 1 080	0,00 / 0,00	1 155,00	1 155,00	1 155,00	0,00	124,06	0,00	124,06	1 030,94
Composant : 1401 Désignation : SERVEAST - 65 ANTI-VIRUS ESET ENDPOINT PROTECTION ADVANCED											
1 CPT	LD 1.00	94 / 360	0,00 / 0,00	927,00	927,00	927,00	0,00	242,05	0,00	242,05	684,95
Totalisations											
1- Total sélection											
2- Compte Comptable											
1 COMPTABLE											
121	2050000000	174 318,94 99 520,11	13 558,00 31 123,44	36 588,40 36 588,40	151 288,54 94 055,15	57 233,39	31 123,44	0,00	0,00	0,00	0,00

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Calculs et Date Debut Calculs	Mutualité d'investissement	Période Calculée	Abonnements	Acquisition	Erreurs	Amortissable	(=1)	Amortissements et Dépréciations Exceptionnelles	Depreciations	Fin Période	Valeur Nette Fin Période	
2- Compte Comptable												
2000000000 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												
Composant : 701 Désignation : WISY F10326 - HONORAIRES AMELIORATION DU LOGICIEL CYTADE												
1	CPT	01/05/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00	0,00
Composant : 795 Désignation : WISY F10333 DEVELOPPEMENT CYTADEL ANALYSE REDACTION DES CAHIERS DES CHARGES												
1	CPT	31/05/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00
Composant : 703 Désignation : WISY F10338 AMELIORATION CYTADEL MAINTENANCE CORRECTIVE ET ADAPTATIVE												
1	CPT	30/06/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00	0,00
Composant : 779 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100683 - PRESTATIONS PARAMETRAGE ET SUIVI DE PROJET												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	30/06/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 677,30	0,00	0,00	0,00	1 677,30	0,00
Composant : 779 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100783 - INSTALLATION ET PARAMETRAGE IPBX - CONFIGURATION - PARAMETRAGE - TESTS												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	21/07/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	4 843,80	0,00	0,00	0,00	4 843,80	0,00
Composant : 795 Désignation : WISY F10348 - DEVELOPPEMENT CYTADEL - INTEGRATION OUTILS COLLABORATIFS JUILLET												
1	CPT	30/07/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00
Composant : 780 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100852 - CONFIGURATION MODEMS, POSTES, SUIVI DE PROJET												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	24/08/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	4 646,28	0,00	0,00	0,00	4 646,28	0,00
Composant : 687 Désignation : WISY F10356 - DEVELOPPEMENT CYTADEL GESTION DES EQUIPEMENTS												
1	CPT	31/08/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00
Composant : 781 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100865 - HONORAIRES TRANSFERT DE FICHIERS EFFECTUEES EN AOUT 2010 - LIVRES OAR FREDERIC HERVIEU												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	31/08/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	3 875,04	0,00	0,00	0,00	3 875,04	0,00
Composant : 782 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100860 - HONORAIRES INSTALLATION SYSTEME BACK UP - FRAIS DE DEPLACEMENT												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	31/08/2010	LR	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	4 108,24	0,00	0,00	0,00	4 108,24	0,00
Composant : 783 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100892 & AVOIR 101185 - HONORAIRES INSTALLATION SYSTEME BACK UP - ASSISTANCE												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	16/09/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 883,70	0,00	0,00	0,00	1 883,70	0,00

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes et Date Débit Calculs	Modalités d'amortissement	Période Calculs	Amortissements	Acquisition	Basés	Amortissables (n-1)	Equipements	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Suppléments	Fin Période	Valeur Nette Fin Période
2- Compte Comptable											
2060000000 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
Composant : 788 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100947 & AVOIR 101185 - HONORAIRES INSTALLATION SYSTEME BACK UP - DEPLACEMENT											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	28/09/2010	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 483,61	1 483,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 784 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F101074 - HONORAIRES INSTALLATION SYSTEME BACK UP SITE DE GUERET - CONFIGURATION - SUIVI PROJET											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	26/10/2010	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	3 399,55	3 399,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 698 Désignation : WMSY F 0371 - DEVELOPEMENT MODULE DE GESTION DES INSTALLATIONS											
1 CPT	29/10/2010	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	6 600,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
Composant : 803 Désignation : WMSY F 0386 - DEVELOPEMENT C YTADEL DECEMBRE 2010											
1 CPT	29/10/2010	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	3 600,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
Composant : 695 Désignation : MEDISYS F 00011 - HONORAIRES EPURATION BASE DE DONNEES DU LOGICIEL DE FACTURATION ANALYSE- DEVELOPEMENT - TEST - INSTALLATION DU PROGRAMME											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	31/10/2010	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	3 552,12	3 552,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 688 Désignation : WMSY F 0373 GESTION EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS ET PLANNING											
1 CPT	30/11/2010	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
Composant : 814 Désignation : WMSY F 391 - 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES - 1 PILOTAGE GESTION DES STOCKS-SUIVI PROJET											
1 CPT	31/01/2011	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
Composant : 817 Désignation : WMSY F 391 - 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES											
1 CPT	28/02/2011	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
Composant : 818 Désignation : WMSY F 408 - 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES											
1 CPT	31/03/2011	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
Composant : 819 Désignation : WMSY F 414 - 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES- 1 PILOTAGE REUNION POINT SUIV-											
1 CPT	30/04/2011	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	3 600,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
Composant : 823 Désignation : WMSY F 422 - 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES - 1 PILOTAGE											
1 CPT	31/05/2011	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
Composant : 827 Désignation : WMSY F 433 - 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES - 1 PILOTAGE - 2 EVOLUTION ARCHITECTURE											
1 CPT	30/06/2011	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
Composant : 828 Désignation : WMSY F 443 - 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES - 1 PILOTAGE - 2 EVOLUTION FACTARIM											
1 CPT	29/07/2011	LD 3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	2 400,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes et Date Début Calcul	Méthode d'amortissement	Période Calculable	Amortissements	Acquisition	Basar	Amortissable	(n-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Période	Valeur Résiduelle Fin Période
2- Compte Comptable												
5083000000 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												
Composant : 832 Désignation : WISY F 460- 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES - 1 PILOTAGE -												
1	CPT	29/07/2011	LD 3,00 0 / 0	0,00 / 0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00
Composant : 834 Désignation : WISY F 462- 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES - 1 PILOTAGE -												
1	CPT	31/10/2011	LD 3,00 0 / 0	0,00 / 0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00
Composant : 836 Désignation : WISY F 475- 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES - 1 PILOTAGE -												
1	CPT	30/11/2011	LD 3,00 0 / 0	0,00 / 0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00
Composant : 837 Désignation : WISY F 475- EVOLUTIONS- VERSION DECONNECTE DE CYTADEL POUR SAISIE DES INST SUR TERRAIN ET SYNCHRONISATION												
1	CPT	30/11/2011	LD 3,00 0 / 0	0,00 / 0,00	7 200,00	7 200,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00	0,00
Composant : 840 Désignation : WISY F 480- 2 MAINTENANCES CORRECTIVES ET ADAPTATIVES - 1 PILOTAGE -												
1	CPT	30/12/2011	LD 3,00 0 / 0	0,00 / 0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00
Composant : 842 Désignation : WISY F 492- 2 ARCHITECTURE PLAN DE CONTINUEITE DE L'ACTIVITE												
1	CPT	31/01/2012	LD 3,00 0 / 0	0,00 / 0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00
Composant : 848 Désignation : WISY F 508- PROJET BI-												
1	CPT	30/03/2012	LD 3,00 0 / 0	0,00 / 0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
Composant : 853 Désignation : WISY F 516- PROJET BI-												
1	CPT	30/04/2012	LD 3,00 0 / 0	0,00 / 0,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00
Composant : 865 Désignation : WISY F 526- PROJET BI-												
1	CPT	31/05/2012	LD 3,00 0 / 0	0,00 / 0,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00
Composant : 866 Désignation : WISY F 528- MODULE FACTURATION												
1	CPT	31/05/2012	LD 3,00 0 / 0	0,00 / 0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
Composant : 868 Désignation : WISY F 537- 3 EXTENSIONS DE L'ACCES AU JOURNAL DES APPELS DU STANDARD A TOUS LES UTILISATEURS												
1	CPT	30/06/2012	LD 3,00 0 / 0	0,00 / 0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00
Composant : 872 Désignation : WISY F 550- MODULE FACTURATION												
1	CPT	31/07/2012	LD 3,00 0 / 0	0,00 / 0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
Composant : 885 Désignation : WISY F 12 567- MODULE FACTURATION												
1	CPT	28/09/2012	LD 3,00 0 / 0	0,00 / 0,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00	0,00
Composant : 877 Désignation : WISY F 12 571- MODULE FACTURATION												
1	CPT	01/11/2012	LD 3,00 0 / 0	0,00 / 0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
Composant : 882 Désignation : WISY F 12 588- MODULE FACTURATION												
1	CPT	30/11/2012	LD 3,00 0 / 0	0,00 / 0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00

**LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017**

Créations et Date Début Calculs	Modalités d'amortissement	Période Calculée	Abonnements	Basics	Acquisition	Amortissable	(n-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Dépréciations	Fin Période	Valeur Nette Fin Période
2- Compte Comptable 2080000000 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORABLES												
Composant : 883 Désignation : WISY F 12 593 - MODULE FACTURATION												
1 CPT	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	8 400,00	8 400,00	8 400,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00	0,00
Composant : 884 Désignation : WISY F 12 593 - PASSAGE PAD NAVES EN WFI												
1 CPT	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00
Composant : 1086 Désignation : WISY - 13 647 - EVOLUTION CYTEDEL - CREATION CONTRAT DANS M1 DEPUIS CYTADEL -												
1 CPT	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
Composant : 1095 Désignation : WISY - 13 664 - EVOLUTION CYTADEL MODULE LOGISTIQUE												
1 CPT	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
Composant : 1098 Désignation : WISY - 13 700 - EVOLUTION CYTADEL -												
1 CPT	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
Composant : 1099 Désignation : WISY - 13 700 - EXTRACTION STATISTIQUES -												
1 CPT	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
Composant : 1106 Désignation : WISY - 13 722 - EVOLUTION CYTAC - LETTRAGE DES ECRITURES - SAISIE DE PRELEVEMENTS ET VIREMENTS DEPUIS LES COMPTES -												
1 CPT	LD	3,00	0 / 0	0,00 / *0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00
Composant : 1115 Désignation : T21 TELECOM F 1312-4059 - SYSTEME INFORMATIQUE ALARME - DEVELOPPEMENT ET LICENCES												
1 CPT	LD	3,00	30 / 1 060	0,00 / 0,00	19 668,52	19 668,52	19 110,50	546,02	0,00	0,00	19 668,52	0,00
Composant : 1117 Désignation : T21 TELECOM F 1312-4063 - SYSTEME INFORMATIQUE ALARME - PARAMETRAGE INTERVENTION												
1 CPT	LD	3,00	30 / 1 060	0,00 / 0,00	5 568,54	5 568,54	5 413,86	154,68	0,00	0,00	5 568,54	0,00
Composant : 1118 Désignation : WISY F13750 - MIGRATION TELEPHONE												
1 CPT	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00
Composant : 1182 Désignation : T21 TELECOM F1505-4622 - INTERVENTION M.O. - PEC INSTALL A DISTANCE												
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 054,98	1 054,98	349,32	211,00	0,00	0,00	560,32	484,66
Totalisations												
1- Total sélection 121 FCEs SRIMAD CORREZE DELEGATION												
2- Compte Comptable 2080000000 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORABLES												
1 COMPTABLE			190 649,68	0,00	29 465,64	161 180,04	160 685,38	494,66	911,70	0,00	0,00	0,00
			189 243,32	911,70	29 465,64	160 685,38	161 180,04	494,66	911,70	0,00	0,00	0,00

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Calculs et Date Debut Calculs	Mutualités d'amortissement	Période Calculée	Abonnements	Acquisition	Basat	Amortissable	(p-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Fin Etape	Valeur Nette Fin Période	
2- Compte Comptable												
2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE												
Composant : 155 Désignation : OP CLASSE 1 CT + 21 PDER 80												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	29/03/2008	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	11 983,92	11 983,92	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 156 Désignation : OP CLASSE 1 CT+21 PDER 801												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	03/04/2008	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	27 982,48	27 982,48	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 157 Désignation : OP CORREZE + 11PDER 001												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	30/05/2008	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	19 973,20	19 973,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 158 Désignation : KIT OPLUS CORREZE+11 PDER 001 INTERVOX												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	02/07/2008	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	9 986,60	9 986,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 158 Désignation : OP CLASSE 1 CT+21 PDER 801 INTERVOX												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	19/09/2008	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	29 959,80	29 959,80	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 160 Désignation : INTERVOX SYSTEMES - KIT OPLUS CLASSE 1 CT												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	27/10/2008	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	19 973,20	19 973,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 161 Désignation : INTERVOX SYSTEMES - KIT OPLUS CLASS 1 CT												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	29/10/2008	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	19 973,20	19 973,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 162 Désignation : INTERVOX SYSTEMES - KIT OPLUS CLASSE 1												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	29/10/2008	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	29 959,80	29 959,80	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 225 Désignation : OP CLASSE 1 CT + 21PDER001 INTERVOX												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	17/04/2009	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	9 986,60	9 986,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 234 Désignation : OP CLASSE 1 CT + 21PDER001 INTERVOX												

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Sections et Caux Début Calculs	Méthode d'amortissement	Méthode Calculée	Amortissements	Acquisition	Basis	Amortissable	(n-1)	Extraordinaire	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Période	Valeur Nette Fin Période
2- Compte Comptable 2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	14/05/2009	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	9 587,14	9 587,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 240 Désignation : SONY TV LCD 40L4000EM+PHILICORDON+VAN DICED PIED AK2 DARTY												
1 CPT	26/05/2009	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	709,90	709,90	0,00	0,00	0,00	709,90	0,00
Composant : 241 Désignation : SONY LEDVD DVPNS 708 HB DARTY												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	25/05/2009	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	99,00	99,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 242 Désignation : SONY GAMESCOPE DCR-SR38 DARTY												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	26/05/2009	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	299,00	299,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 243 Désignation : CTR 3769521 DARTY												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	28/05/2009	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	99,90	99,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 250 Désignation : QP CLASSE 1 CT + 21 PDER901												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	01/01/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	19 973,20	19 973,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 747 Désignation : INTERVOX FCC084860 - 100 QP CLASSE 1 CT + 21 PDER901												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	26/04/2010	DL	0,00	0 / 0	0,00 / 0,00	9 986,60	9 986,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 749 Désignation : INTERVOX FCC084860 - 100 QP CLASSE 1 CTFD + 21 PDER901 F084860												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	15/06/2010	DL	0,00	0 / 0	0,00 / 0,00	19 973,20	19 973,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 750 Désignation : INTERVOX FCC085291 - 50 QP CLASSE 1 CT + 21 PDER901												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	27/08/2010	DL	0,00	0 / 0	0,00 / 0,00	9 986,60	9 986,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 754 Désignation : INTERVOX FCC085608 - 50 QP CLASSE 1 CTFD + 21 PDER901												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	15/11/2010	DL	0,00	0 / 0	0,00 / 0,00	8 372,00	8 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017**

Calculs et Date Début Calculs	Modèles d'amortissement	Période Calculs	Amortissements	Acquisition	Bruts	Amortissable	(n-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Valeur Nets Fin Période
2- Compte Comptable 2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE											
Composant : 816 Désignation : INTERVOX F FCC086275 - ECHANGE HG DE 11PDER001 PAR 11PDER001R											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	25/01/2011	DL	0 / 0	0,00 / 0,00	2 586,95	2 586,95	2 586,95	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 820 Désignation : INTERVOX F FCC086753- QP CLASSE 1 CTFD+ 21PDER001 -REF 21QPR901CTFD3											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	04/04/2011	DL	0 / 0	0,00 / 0,00	8 372,00	8 372,00	8 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 845 Désignation : INTERVOX F FCC088479- QP CLASSE 1 CTFD3+ 21PDER903 -REF 21QPR901CTFD3											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	09/01/2012	DL	0 / 0	0,00 / 0,00	25 833,60	25 833,60	25 833,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 843 Désignation : INTERVOX F FCC088741- QP CLASSE 1 CTFD3+ 21PDER903 -REF 21QPR901CTFD3											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	07/02/2012	DL	0 / 0	0,00 / 0,00	25 833,60	25 833,60	25 833,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 851 Désignation : BRICOLAGE F11007025709 - PERCEUSE PERFORATRICE UNEO											
1 CPT	17/03/2012	LD	3,00	0 / 0	159,95	159,95	159,95	0,00	0,00	0,00	159,95
Composant : 846 Désignation : INTERVOX F FCC089081- QP CLASSE 1 CTFD3+ 21PDER903 -REF 21QPR901CTFD3											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	29/03/2012	DL	0 / 0	0,00 / 0,00	17 222,40	17 222,40	17 222,40	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 847 Désignation : INTERVOX F FCC089987- QP CLASSE 1 CTFD3+ 21PDER903 -REF 21QPR901CTFD3											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	28/03/2012	DL	0 / 0	0,00 / 0,00	8 611,20	8 611,20	8 611,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 855 Désignation : INTERVOX F FCC089154- 150 QP CLASSE 1 CTFD3+ 21PDER903 -REF 21QPR901CTFD3											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	12/04/2012	DL	0 / 0	0,00 / 0,00	25 833,60	25 833,60	25 833,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 856 Désignation : INTERVOX F FCC089181- 400 QP CLASSE 1 CTFD3+ 21PDER903 -REF 21QPR901CTFD3											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	18/04/2012	DL	0 / 0	0,00 / 0,00	68 889,60	68 889,60	68 889,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 854 Désignation : INTERVOX F FCC089287- 300 QP CLASSE 1 CTFD3+ 21PDER903 -REF 21QPR901CTFD3											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Composant	Modalités d'amortissement	Modalités de calcul	Abattements	Acquisition	Basis Amortissable	(p=1)	Economique	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Dépréciations	Fin Période	Valeur nette Fin Période
2- Compte Comptable 2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE											
1 CPT	27/04/2012	DL	0 / 0	0,00 / 0,00	51 687,20	51 687,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 859 Désignation : INTERVOX F FCC089339-150 OP CLASSE 1 CTFD3+ 21PDER803-REF 21QPR901CTFD3											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	10/05/2012	DL	0 / 0	0,00 / 0,00	25 833,60	25 833,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 883 Désignation : INTERVOX F FCC089340-100 OP CLASSE 1 CTFD3+ 21PDER803-REF 21QPR901CTFD3											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	10/05/2012	DL	0 / 0	0,00 / 0,00	17 222,40	17 222,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 881 Désignation : INTERVOX F FCC089449-150 OP CLASSE 1 CTFD3+ 21PDER803-REF 21QPR901CTFD3											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	31/05/2012	DL	0 / 0	0,00 / 0,00	25 833,60	25 833,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 882 Désignation : INTERVOX F FCC089448-400 OP CLASSE 1 CTFD3+ 21PDER803-REF 21QPR901CTFD3											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	31/05/2012	DL	0 / 0	0,00 / 0,00	68 889,60	68 889,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 889 Désignation : INTERVOX F FCC089673-350 OP CLASSE 1 CTFD3+ 21PDER803-REF 21KQPR901CTFD3											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	29/08/2012	DL	0 / 0	0,00 / 0,00	60 278,40	60 278,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 870 Désignation : INTERVOX F FCC089672-100 OP CLASSE 1 CTFD3+ 21PDER803-REF 21KQPR901CTFD3											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	29/08/2012	DL	0 / 0	0,00 / 0,00	17 222,40	17 222,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 886 Désignation : INTERVOX - FCC090868 - INTER MANUEL & RADIO 300W RF - REF.51VX67230											
1 CPT	31/01/2013	LD	5,00 / 360 / 1 801	0,00 / 0,00	1 050,00	1 050,00	822,82	209,88	0,00	0,00	1 032,50
Composant : 887 Désignation : INTERVOX - FCC090866 - INTERSCENARIO ECLAIRAGE - REF.51VX67238											
1 CPT	31/01/2013	LD	5,00 / 360 / 1 801	0,00 / 0,00	140,00	140,00	109,87	27,98	0,00	0,00	137,65
Composant : 888 Désignation : INTERVOX - FCC090866 - ENJOLIVEUR BLANC - REF.51VX68071 -											
1 CPT	31/01/2013	LD	5,00 / 360 / 1 801	0,00 / 0,00	52,00	52,00	40,73	10,39	0,00	0,00	51,12
Composant : 889 Désignation : INTERVOX - FCC090866 - BTE X 10 ENJOLI VARIAT SIMPLES - REF.51VX68076 -											
1 CPT	31/01/2013	LD	5,00 / 360 / 1 801	0,00 / 0,00	32,58	32,58	25,52	6,51	0,00	0,00	32,03
Composant : 890 Désignation : INTERVOX - FCC090868 - PLAQUE BLANCHE - REF.51VX68831 -											
1 CPT	31/01/2013	LD	5,00 / 360 / 1 801	0,00 / 0,00	10,00	10,00	7,84	2,00	0,00	0,00	9,84

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes et Date Débit Calculs	Montants d'amortissement	Période Calculée	Amortissements	Acquisition	Basis	Amortissable	(n-1)	Exemplaires	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Planée	Valeur Nettes Fin Période
2- Compte Comptable 2154000000 MATÉRIEL & OUTILLAGE												
Composant : 891 Désignation : INTERVOX - FCC090666 - 1X2 CADRES SAILIE CELIANE 1PST - REF.511VX80241 -												
1 CPT	31/01/2013	LD	5,00	360 / 1 801	0,00 / 0,00	66,00	66,00	51,70	0,00	0,00	64,89	1,11
Composant : 892 Désignation : INTERVOX - FCC090666 - SUPPORT 1 POSTE - REF.511VX80251 -												
1 CPT	31/01/2013	LD	5,00	360 / 1 801	0,00 / 0,00	12,00	12,00	9,41	0,00	0,00	11,81	0,19
Composant : 893 Désignation : INTERVOX - FCC090666 - PRISE TELECOMMANDEE - REF.511VX88207 -												
1 CPT	31/01/2013	LD	5,00	360 / 1 801	0,00 / 0,00	630,00	630,00	493,58	0,00	0,00	619,51	10,49
Composant : 894 Désignation : INTERVOX - FCC090666 - DETECTEUR DE MOUVEMENT - REF.511VX86209 -												
1 CPT	31/01/2013	LD	5,00	360 / 1 801	0,00 / 0,00	1 920,00	1 920,00	1 504,24	0,00	0,00	1 888,03	31,97
Composant : 1083 Désignation : INTERVOX - FCC092591 - DECLENCHEUR MULTIF.CLASSE 1 - REF. 21PDER901 -												
1 CPT	07/02/2013	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	2 700,00	2 700,00	2 106,00	0,00	0,00	2 646,00	54,00
Composant : 895 Désignation : INTERVOX - FCC090999 - BTE X 10 ENJOL OBTURATEUR BIC - REF. 511VX88143 -												
1 CPT	26/02/2013	LD	5,00	360 / 1 798	0,00 / 0,00	7,15	7,15	5,49	0,00	0,00	6,92	0,23
Composant : 897 Désignation : INTERVOX - FCC091013 - INTERVARIATEUR RECEPTEUR RADIO - REF. 511VX67232 -												
1 CPT	28/02/2013	LD	5,00	360 / 1 798	0,00 / 0,00	385,00	385,00	295,72	0,00	0,00	372,81	12,19
Composant : 898 Désignation : INTERVOX - FCC091064 - KIT GEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -												
1 CPT	21/03/2013	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	32 500,00	32 500,00	24 555,56	0,00	0,00	31 055,56	1 444,44
Composant : 899 Désignation : INTERVOX - FCC091065 - INTERPHONE RADIO*MAITRE - REF. 11PINR001 -												
1 CPT	21/03/2013	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	5 900,00	5 900,00	4 457,78	0,00	0,00	5 637,78	262,22
Composant : 900 Désignation : INTERVOX - FCC091065 - TIRETTE RADIO CLASSE 1 - REF. 21PTIR901 -												
1 CPT	21/03/2013	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	2 880,00	2 880,00	2 176,00	0,00	0,00	2 752,00	128,00
Composant : 801 Désignation : INTERVOX - FCC091167 - KIT GEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -												
1 CPT	29/03/2013	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	26 000,00	26 000,00	19 528,89	0,00	0,00	24 728,89	1 271,11
Composant : 902 Désignation : INTERVOX - FCC091183 - DETECT CHUTE BRUTALE CHGT PILE - REF. 21PDER811 -												
1 CPT	04/04/2013	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 100,00	1 100,00	823,17	0,00	0,00	1 043,17	56,83
Composant : 803 Désignation : INTERVOX - FCC091283 - KIT GEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -												
1 CPT	25/04/2013	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	26 000,00	26 000,00	19 153,33	0,00	0,00	24 353,33	1 646,67
Composant : 1081 Désignation : INTERVOX - FCC091407 - 200 KIT GEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -												
1 CPT	22/05/2013	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	26 000,00	26 000,00	18 763,33	0,00	0,00	23 963,33	2 036,67
Composant : 1082 Désignation : INTERVOX - FCC091478 - 200 KIT GEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -												
1 CPT	06/06/2013	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	26 000,00	26 000,00	18 561,11	0,00	0,00	23 761,11	2 238,89

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Qualificatif Date Debut Calculs	Modalites d'amortissement	Periodes Calcule	Abonnements	Acquisition	Base	Amortissable	(n-1)	Economiques	Amortissements et Depreciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Periode	Valueur Nette Fin Periode
2- Compte Comptable 2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE												
Composant : 1093 Désignation : INTERVOX - FCC091546 - 60 DETECTEURS DE MOUVEMENT - REF.51VX88209-												
1 CPT	18/09/2013	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	2 880,00	2 880,00	2 036,80	576,00	0,00	0,00	2 612,80	257,20
Composant : 1094 Désignation : INTERVOX - FCC091546 - 60 PRISES TELECOMMANDEES - REF.51VX88207-												
1 CPT	18/08/2013	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	2 520,00	2 520,00	1 782,20	504,00	0,00	0,00	2 286,20	233,80
Composant : 1087 Désignation : INTERVOX - FCC091734 - KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -												
1 CPT	25/07/2013	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	32 110,00	32 110,00	22 048,87	6 422,00	0,00	0,00	28 470,87	3 639,13
Composant : 1101 Désignation : INTERVOX - FCC092039 - KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -												
1 CPT	26/09/2013	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	6 500,00	6 500,00	4 243,06	1 300,00	0,00	0,00	5 543,06	956,94
Composant : 1102 Désignation : INTERVOX - FCC092050 - KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -												
1 CPT	30/09/2013	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	390,00	390,00	253,72	78,00	0,00	0,00	331,72	59,28
Composant : 1103 Désignation : INTERVOX - FCC092051 - KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -												
1 CPT	30/09/2013	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	39 000,00	39 000,00	25 371,67	7 800,00	0,00	0,00	33 171,67	5 828,33
Composant : 1107 Désignation : INTERVOX - FCC092592 - DECLENCHEUR MULTIF CLASSE 1 - REF. 21PDER901 -												
1 CPT	10/10/2013	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 350,00	1 350,00	870,75	270,00	0,00	0,00	1 140,75	209,25
Composant : 1108 Désignation : INTERVOX - FCC092592 - LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001 - REF. 90PDER001 -												
1 CPT	10/10/2013	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	400,00	400,00	258,00	80,00	0,00	0,00	338,00	62,00
Composant : 1109 Désignation : INTERVOX - FCC092154 - KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -												
1 CPT	23/10/2013	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	45 500,00	45 500,00	29 018,89	9 100,00	0,00	0,00	38 118,89	7 381,11
Composant : 1110 Désignation : INTERVOX - FCC092189 - PRISES TELECOMMANDEES - REF.51VX88207-												
1 CPT	29/10/2013	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 680,00	1 680,00	1 065,87	336,00	0,00	0,00	1 401,87	278,13
Composant : 1111 Désignation : INTERVOX - FCC092189 - DETECTEURS DE MOUVEMENT - REF.51VX88209-												
1 CPT	29/10/2013	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	2 880,00	2 880,00	1 827,20	576,00	0,00	0,00	2 405,20	474,80
Composant : 1113 Désignation : INTERVOX - FCC092468 - KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901 - REF. 21KQYR901CTFD1 -												
1 CPT	12/12/2013	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	39 000,00	39 000,00	23 811,67	7 800,00	0,00	0,00	31 611,67	7 388,33
Composant : 1123 Désignation : INTERVOX - FCC092591 - DECLENCHEUR MULTIF CLASSE 1 - REF. 21PDER901 -												
1 CPT	01/01/2014	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	-100,00	-100,00	-60,00	-20,00	0,00	0,00	-80,00	-20,00
Composant : 1124 Désignation : INTERVOX - FCC092592 - DECLENCHEUR MULTIF CLASSE 1 - REF. 21PDER901 -												
1 CPT	01/01/2014	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	-50,00	-50,00	-30,00	-10,00	0,00	0,00	-40,00	-10,00
Composant : 1121 Désignation : INTERVOX - FCC092878 - PRISE TELECOMMANDE - REF. 51VX88207 -												
1 CPT	31/01/2014	LD 5,00	360 / 1 801	0,00 / 0,00	1 050,00	1 050,00	612,74	209,88	0,00	0,00	822,62	227,38

Liste détaillée des Amortissements et Dépréciations
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes et Désignations	Montants d'amortissement	Période Calculée	Abonnements	Acquisition	Basés	Amortissable	(n-1)	Economique	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Fin Période	Valeur Nette Fin Période	
2- Compte Comptable												
2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE												
Composant : 1122 Désignation : INTERVOX - FCC092678 - DETECTEUR DE MOUVEMENT - REF. 511VX88209 -												
1 CPT	31/01/2014	LD 5,00	380 / 1 801	0,00 / 0,00	2 400,00	2 400,00	1 400,55	479,73	0,00	0,00	1 880,28	311,72
Composant : 1125 Désignation : INTERVOX - FCC092870 - KIT QEASY FD CORREZE+21PDER804 - REF. 21KQYR901CTFD4 -												
1 CPT	26/02/2014	LD 5,00	380 / 1 800	0,00 / 0,00	39 000,00	39 000,00	22 208,33	7 800,00	0,00	0,00	30 008,33	8 951,67
Composant : 1127 Désignation : INTERVOX - FCC093048 - PRISE TELECOMMANDE - REF. 511VX88207 -												
1 CPT	31/03/2014	LD 5,00	380 / 1 801	0,00 / 0,00	1 680,00	1 680,00	924,41	335,81	0,00	0,00	1 260,22	418,76
Composant : 1128 Désignation : INTERVOX - FCC093048 - DETECTEUR DE MOUVEMENT - REF. 511VX88209 -												
1 CPT	31/03/2014	LD 5,00	380 / 1 801	0,00 / 0,00	1 824,00	1 824,00	1 003,66	364,60	0,00	0,00	1 368,26	455,74
Composant : 1129 Désignation : INTERVOX - FCC093048 - INTERSCENARIO AUTOMATIQUE RADIO BANDEAU 0 LEDX1 -REF.511BLR040												
1 CPT	31/03/2014	LD 5,00	380 / 1 801	0,00 / 0,00	2 900,00	2 900,00	1 565,73	579,68	0,00	0,00	2 175,41	724,59
Composant : 1130 Désignation : INTERVOX - FCC093048 - DETECT DE GAZ SOCIAL CLASSE1 -REF.21PDR902												
1 CPT	31/03/2014	LD 5,00	380 / 1 801	0,00 / 0,00	680,00	680,00	374,16	135,92	0,00	0,00	510,08	169,92
Composant : 1131 Désignation : INTERVOX - FCC093048 - CABLE DE PROG USB CUIQ/PH -REF.90D1002												
1 CPT	31/03/2014	LD 5,00	380 / 1 801	0,00 / 0,00	210,00	210,00	115,56	41,98	0,00	0,00	157,54	52,46
Composant : 1132 Désignation : INTERVOX - FCC093048 - CABLE DE PROG USB POUR EASY -REF.90D1003												
1 CPT	31/03/2014	LD 5,00	380 / 1 801	0,00 / 0,00	210,00	210,00	115,56	41,98	0,00	0,00	157,54	52,46
Composant : 1133 Désignation : INTERVOX - FCC093048 - DETECT CHUTE BRUTALE CHGT/PILE -REF.21DER911												
1 CPT	31/03/2014	LD 5,00	380 / 1 801	0,00 / 0,00	165,00	165,00	90,79	32,98	0,00	0,00	123,77	41,23
Composant : 1136 Désignation : INTERVOX - FCC093259 - 231 KIT QEASY FD CORREZE+21PDER804 - REF. 21KQYR901CTFD4 -												
1 CPT	30/04/2014	LD 5,00	380 / 1 800	0,00 / 0,00	30 030,00	30 030,00	16 032,88	6 006,00	0,00	0,00	22 038,68	7 991,32
Composant : 1137 Désignation : INTERVOX - FCC093265 - 50 DETECTEURS DE MOUVEMENT - REF. 511VX88209 -												
1 CPT	30/04/2014	LD 5,00	380 / 1 800	0,00 / 0,00	2 400,00	2 400,00	1 281,33	480,00	0,00	0,00	1 761,33	639,67
Composant : 1138 Désignation : INTERVOX - FCC093265 - 25 PRISES TELECOMMANDE - REF. 511VX88207 -												
1 CPT	30/04/2014	LD 5,00	380 / 1 800	0,00 / 0,00	1 050,00	1 050,00	560,58	210,00	0,00	0,00	770,58	279,42
Composant : 1139 Désignation : INTERVOX - FCC093313 - 118 KIT QEASY FD CORREZE+21PDER804 - REF. 21KQYR901CTFD4 -												
1 CPT	19/05/2014	LD 5,00	380 / 1 800	0,00 / 0,00	15 470,00	15 470,00	8 095,97	3 094,00	0,00	0,00	11 189,97	4 280,03
Composant : 1141 Désignation : INTERVOX - FCC093457 - 100 DECLENCHEURS MULTIFONCTION CLASS 1 - REF. 21PDER901												
1 CPT	12/06/2014	LD 5,00	380 / 1 800	0,00 / 0,00	2 600,00	2 600,00	1 327,44	520,00	0,00	0,00	1 847,44	752,56
Composant : 1143 Désignation : INTERVOX - FCC093547 - 50 DECLENCHEURS MULTIFONCTION CLASS 1 - REF. 21PDER901												
1 CPT	30/06/2014	LD 5,00	380 / 1 800	0,00 / 0,00	1 300,00	1 300,00	650,72	280,00	0,00	0,00	910,72	389,28

Liste détaillée des Amortissements et Dépréciations
Horizon des calculs : 31/12/2017

Comptes et Date Début Calculs	N° de l'Amortissement	Période Calculs	Abonnements	Acquisition	Basés Amortissable	(n-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Fin Période	Valeur Nettes Fin Période	
2- Compte Comptable 2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE											
Composant : 1148 Désignation : INTERVOX - FCC093820 - 19 DETECTEURS DE MOUVEMENT - REF. 511VX88209-											
1 CPT	10/07/2014	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	912,00	912,00	451,44	0,00	0,00	633,84	278,10
Composant : 1149 Désignation : INTERVOX - FCC093618 - 50 PRISES TELECOMMANDEES - REF. 511VX88207-											
1 CPT	10/07/2014	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	2 100,00	2 100,00	1 039,50	0,00	0,00	1 459,50	640,50
Composant : 1150 Désignation : INTERVOX - FCC093618 - 31 DETECTEURS DE MOUVEMENT - REF. 511VX88209-											
1 CPT	10/07/2014	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 488,00	1 488,00	736,56	0,00	0,00	1 034,16	453,84
Composant : 1151 Désignation : INTERVOX - FCC093619 - 128 KIT GEASY FD CORREZE+21PDER904 - REF. 21KQYR901CTFD1 -											
1 CPT	10/07/2014	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	16 640,00	16 640,00	8 236,60	0,00	0,00	11 564,80	5 879,20
Composant : 1147 Désignation : INTERVOX - FCC093692 - 222 KIT GEASY FD CORREZE+21PDER904 - REF. 21KQYR901CTFD1 -											
1 CPT	23/07/2014	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	28 860,00	28 860,00	14 077,27	0,00	0,00	19 849,27	9 810,73
Composant : 1148 Désignation : INTERVOX - FCC093692 - 150 DECLENCHEURS MULTIFONCTION CLASS 1 - REF. 21PDER901											
1 CPT	23/07/2014	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	3 900,00	3 900,00	1 902,33	0,00	0,00	2 682,33	1 217,67
Composant : 1152 Désignation : INTERVOX - FCC093789 - 100 DECLENCHEURS MULTIFONCTION CLASS 1 - REF. 21PDER901											
1 CPT	26/08/2014	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	2 600,00	2 600,00	1 220,56	0,00	0,00	1 740,56	859,44
Composant : 1155 Désignation : INTERVOX - FCC093939 - 20 LOTS DE 25 BRACELETS 11PDER001											
1 CPT	19/09/2014	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	400,00	400,00	182,67	0,00	0,00	262,67	137,33
Composant : 1156 Désignation : INTERVOX - FCC093939 - 20 TIRETTES RADIO CLASSE 1											
1 CPT	19/09/2014	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	720,00	720,00	328,80	0,00	0,00	472,80	247,20
Composant : 1157 Désignation : INTERVOX - FCC093939 - 50 BANDEAUX A LED											
1 CPT	19/09/2014	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 450,00	1 450,00	662,17	0,00	0,00	952,17	497,83
Composant : 1153 Désignation : INTERVOX - FCC094031 - 200 DECLENCHEURS MULTIUSAGES NOIR - REF. 21PDER904											
1 CPT	30/09/2014	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	5 200,00	5 200,00	2 342,89	0,00	0,00	3 382,89	1 817,11
Composant : 1158 Désignation : INTERVOX - FCC094451 - 150 DECLENCHEUR MULTIFONCTION CLASSE 1 - REF. 21PDER901											
1 CPT	19/12/2014	LD 5,00	0 / 0	0,00 / 0,00	3 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00
Composant : 1172 Désignation : INTERVOX - FCC094545 - 200 KITGEASY * 33 DECLENCHEUR MULTIFONCTION CLASSE 1 - REF. 21PDER901											
1 CPT	13/01/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	28 858,00	28 858,00	10 564,15	0,00	0,00	15 935,75	10 522,25
Composant : 1174 Désignation : INTERVOX - FCC094753 - 17 DECLENCHEUR MULTIFONCTION CLASSE 1 - REF. 21PDER901											
1 CPT	12/02/2015	LD 5,00	0 / 0	0,00 / 0,00	442,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	442,00
Composant : 1175 Désignation : INTERVOX - FCC094834 - 30 TIRETTES RADIO CLASSE 1											
1 CPT	25/02/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 080,00	1 080,00	399,60	0,00	0,00	615,60	464,40

**LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017**

Comptes et Date Public Calculs	Motivés d'amortissement	Période Calculs	Amortissements	Acquisition	Bases	Amortissable	(n-1)	Économiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Période	Valeur Nette Fin Période
2- Compte Comptable												
2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE												
Composant : 1176 Désignation : INTERVOX - FCC094834 - 100 BANDEAUX A LED												
1 CPT	25/02/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	3 100,00	3 100,00	1 147,00	620,00	0,00	0,00	1 767,00	1 333,00
Composant : 1177 Désignation : INTERVOX - FCC094834 - 100 DETECT FUMEE SOCIAL NFDAAF												
1 CPT	25/02/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	4 000,00	4 000,00	1 480,00	800,00	0,00	0,00	2 280,00	1 720,00
Composant : 1191 Désignation : INTERVOX - FCC094987 - 100 KITQEASY FD CORREZE - 21PDER901												
1 CPT	28/03/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	13 000,00	13 000,00	4 585,11	2 600,00	0,00	0,00	7 186,11	5 813,89
Composant : 1185 Désignation : ASK SECURITE 40006039 - GARDE CLEF AVEC SERRURE A COMBINAISON												
1 CPT	01/04/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 390,00	1 390,00	486,50	279,00	0,00	0,00	764,50	625,50
Composant : 1188 Désignation : INTERVOX - FCC095090 - 150 DETECT FUMEE SOCIAL NFDAAF 21PDRFR003												
1 CPT	19/04/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	6 000,00	6 000,00	2 050,00	1 200,00	0,00	0,00	3 250,00	2 750,00
Composant : 1187 Désignation : INTERVOX - FCC095090 - TIRETTE RADIO CLASSE 1 21PTIR901												
1 CPT	16/04/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 080,00	1 080,00	369,00	216,00	0,00	0,00	565,00	465,00
Composant : 1188 Désignation : INTERVOX - FCC095090 - LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001												
1 CPT	19/04/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	400,00	400,00	136,67	80,00	0,00	0,00	216,67	163,33
Composant : 1189 Désignation : INTERVOX - FCC095164 - 100 DETECT GAZ SOCIAL CLASSE 1												
1 CPT	28/04/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	2 720,00	2 720,00	911,20	544,00	0,00	0,00	1 455,20	1 264,80
Composant : 1190 Désignation : INTERVOX - FCC095164 - 150 DECLENCHEUR MULTIF CLASS 1												
1 CPT	28/04/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	3 900,00	3 900,00	1 306,50	780,00	0,00	0,00	2 086,50	1 813,50
Composant : 1193 Désignation : INTERVOX - FCC095355 - 100 KITQEASY FD CORREZE - 21PDER901												
1 CPT	10/06/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	13 000,00	13 000,00	4 051,67	2 600,00	0,00	0,00	6 651,67	6 348,33
Composant : 1194 Désignation : INTERVOX - FCC095355 - 50 BANDEAUX A LEDMICRO USB												
1 CPT	10/06/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 550,00	1 550,00	485,08	310,00	0,00	0,00	793,08	756,92
Composant : 1187 Désignation : INTERVOX - FCC095558 - 200 KITQEASY FD CORREZE - 21PDER901												
1 CPT	09/07/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	26 000,00	26 000,00	7 684,44	5 200,00	0,00	0,00	12 884,44	13 115,56
Composant : 1185 Désignation : INTERVOX - FCC095649 - 350 DECLENCHEUR MULTIF CLASS 1												
1 CPT	27/07/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	9 100,00	9 100,00	2 588,56	1 820,00	0,00	0,00	4 418,56	4 681,44
Composant : 1188 Désignation : INTERVOX - FCC095683 - 26 BANDEAUX A LED-MICRO USB												
1 CPT	30/07/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	806,00	806,00	226,81	161,20	0,00	0,00	390,01	415,99
Composant : 1205 Désignation : INTERVOX - FCC095877 - 50 BANDEAUX A LED MICRO USB												
1 CPT	23/09/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 450,00	1 450,00	368,94	290,00	0,00	0,00	658,94	791,06

**LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017**

Designation et Date Debut Calcul	Moyens d'Amortissement	Periode Calcul	Abonnements	Acquisition	Bases Amortissable	(Incl)	Economiques	Amortissements et Depreciations Exceptionnelles	DN-rectificatifs	Fin Period	Valeur Moins Fin Period
2- Compte Comptable 2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE											
Composant : 1208 Désignation : INTERVOX - FCC095877 - TIRETTE RADIO CLASSE 1 21PDR901											
1 CPT	23/09/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 080,00	274,80	216,00	0,00	0,00	480,80	597,20
Composant : 1207 Désignation : INTERVOX - FCC095877 - 15 DETECT GAZ SOCIAL CLASSE 1											
1 CPT	23/09/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	2 040,00	519,07	405,00	0,00	0,00	927,07	1 112,93
Composant : 1208 Désignation : INTERVOX - FCC095877 - CABLE DE PROG USB											
1 CPT	23/09/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	378,00	96,18	75,60	0,00	0,00	171,78	206,22
Composant : 1209 Désignation : INTERVOX - FCC095877 - LOT DE 25 BRACELETS 11PDR001											
1 CPT	23/09/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	400,00	101,78	80,00	0,00	0,00	181,78	218,22
Composant : 1210 Désignation : INTERVOX - FCC095877 - 50 DETECT FUMEE SOCIAL NFDDAF 21PDR903											
1 CPT	23/09/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	2 000,00	508,89	400,00	0,00	0,00	908,89	1 091,11
Composant : 1211 Désignation : INTERVOX - FCC095877 - 30 INTERPHONIE - MAITRE - 11PINR001											
1 CPT	23/09/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	3 540,00	900,73	708,00	0,00	0,00	1 608,73	1 931,27
Composant : 1212 Désignation : INTERVOX - FCC095877 - 5 DETECT CHUTE BRUTALE CHGT PILE											
1 CPT	23/09/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	275,00	69,97	55,00	0,00	0,00	124,97	150,03
Composant : 1214 Désignation : INTERVOX - FCC095772 - 24 BANDEAUX A LED- MICRO USB											
1 CPT	01/10/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	744,00	186,00	148,80	0,00	0,00	334,80	409,20
Composant : 1215 Désignation : INTERVOX - FCC095986 - 50 BANDEAUX A LED MICRO USB											
1 CPT	15/10/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 450,00	351,22	290,00	0,00	0,00	641,22	808,78
Composant : 1216 Désignation : INTERVOX - FCC095986 - TIRETTE RADIO CLASSE 1 21PDR901											
1 CPT	15/10/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 800,00	436,00	360,00	0,00	0,00	796,00	1 004,00
Composant : 1217 Désignation : INTERVOX - FCC095986 - 350 DECLENCHEUR MULTIF CLASS 1											
1 CPT	15/10/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	2 600,00	629,78	520,00	0,00	0,00	1 149,78	1 450,22
Composant : 1218 Désignation : INTERVOX - FCC096009 - 100 KITGEASY FD CORREZE - 21PDR901											
1 CPT	21/10/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	13 000,00	3 105,56	2 600,00	0,00	0,00	5 705,56	7 294,44
Composant : 1219 Désignation : INTERVOX - FCC096091 - 25 DETECT FUMEE SOCIAL NFDDAF 21PDR903											
1 CPT	05/11/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 000,00	231,11	200,00	0,00	0,00	431,11	568,89
Composant : 1220 Désignation : INTERVOX - FCC096091 - 10 DETECT GAZ SOCIAL CLASSE 1											
1 CPT	05/11/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 360,00	314,31	272,00	0,00	0,00	586,31	773,69
Composant : 1233 Désignation : INTERVOX - FCC096209 - 5 DETECT GAZ SOCIAL CLASSE 1											
1 CPT	01/12/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	680,00	147,33	136,00	0,00	0,00	283,33	396,67

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Gestionnel Date Début Calcul	Motivité d'amortissement	Période Calculée	Amortissements	Basés Acquisition	Amortissable	(n-1)	Escadements	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Période	Valeur Nette Fin Période	
2- Compte Comptable 2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE												
Composant : 1234 Désignation : INTERVOX - FCC098209 - 30 BANDEAUX A LED MICRO USB												
1	CPT	01/12/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	870,00	186,50	174,00	0,00	0,00	362,50	507,50
Composant : 1230 Désignation : INTERVOX - FCC098243 - TIRETTE RADIO CLASSE 1 21PTIR901												
1	CPT	10/12/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 080,00	228,60	216,00	0,00	0,00	444,60	635,40
Composant : 1245 Désignation : INTERVOX - 100 KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901												
1	CPT	14/01/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	13 000,00	2 508,11	2 600,00	0,00	0,00	5 106,11	7 893,89
Composant : 1247 Désignation : INTERVOX - 50 DETECT DE FUMEE SOCIAL NFDAAF												
1	CPT	14/01/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	2 000,00	365,56	400,00	0,00	0,00	785,56	1 214,44
Composant : 1248 Désignation : INTERVOX - 30 BANDEAU A LED MICRO USB												
1	CPT	14/01/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	870,00	167,72	174,00	0,00	0,00	341,72	528,28
Composant : 1249 Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001												
1	CPT	14/01/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	400,00	77,11	80,00	0,00	0,00	157,11	242,89
Composant : 1250 Désignation : INTERVOX - 50 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1												
1	CPT	14/01/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 300,00	250,61	260,00	0,00	0,00	510,61	789,39
Composant : 1246 Désignation : INTERVOX - 26 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1												
1	CPT	11/02/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 300,00	231,11	260,00	0,00	0,00	491,11	808,89
Composant : 1256 Désignation : INTERVOX - 15 DETECT DE GAZ SOCIAL CLASSE 1												
1	CPT	11/02/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	2 040,00	362,67	408,00	0,00	0,00	770,67	1 269,33
Composant : 1257 Désignation : INTERVOX - 40 BANDEAU A LED MICRO USB												
1	CPT	11/02/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 160,00	206,22	232,00	0,00	0,00	438,22	721,78
Composant : 1258 Désignation : INTERVOX - 30 TIRETTE RADIO CLASSE 1												
1	CPT	11/02/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 080,00	192,00	216,00	0,00	0,00	408,00	672,00
Composant : 1259 Désignation : INTERVOX - 150 DECLENCHEUR MULTIF CLASS 1												
1	CPT	11/02/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	3 900,00	693,33	780,00	0,00	0,00	1 473,33	2 426,67
Composant : 1250 Désignation : MA BUREAUTIQUE - 50 PHOENIX GARDE-CLES KS0002X												
1	CPT	11/02/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 301,17	231,32	260,23	0,00	0,00	491,55	809,62
Composant : 1251 Désignation : REVEL - 120 DETECTEUR DE MVT SS FIL												
1	CPT	29/02/2016	LD 5,00	360 / 1 788	0,00 / 0,00	3 884,00	616,73	737,62	0,00	0,00	1 354,35	2 529,65
Composant : 1252 Désignation : REVEL - 80 PRISE MOBILE INTER RF												
1	CPT	29/02/2016	LD 5,00	360 / 1 788	0,00 / 0,00	3 072,00	514,28	615,08	0,00	0,00	1 129,36	1 942,64

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes et Date Debit Calculs	Motifs d'amortissement	Periodes Calculees	Abattements	Basas Acquisition	Amortissable	(m)	Escomptees	Amortissements et Depreciations Escomptees	Différences	Fin Période	Value Meth Fin Période	
2- Compte Comptable 2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE												
Composant : 1253 Désignation : INTERVOX - 30 BANDEAU A LED MICRO USB												
1 CPT	10/03/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	870,00	870,00	140,65	174,00	0,00	0,00	314,65	555,35
Composant : 1254 Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001												
1 CPT	10/03/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	400,00	400,00	64,67	80,00	0,00	0,00	144,67	255,33
Composant : 1255 Désignation : INTERVOX - 30 TIRETTE RADIO CLASSE 1												
1 CPT	10/03/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 080,00	1 080,00	174,60	216,00	0,00	0,00	390,60	689,40
Composant : 1263 Désignation : INTERVOX - 50 KIT QEASY FD CORREZE+21PDER001												
1 CPT	23/03/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	6 500,00	6 500,00	1 003,89	1 300,00	0,00	0,00	2 303,89	4 196,11
Composant : 1268 Désignation : INTERVOX - 50 KIT QEASY FD CORREZE+21PDER001												
1 CPT	30/03/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	8 500,00	8 500,00	978,61	1 300,00	0,00	0,00	2 278,61	4 221,39
Composant : 1261 Désignation : REVEL - 40 DETECTEUR DE MVT SANS FIL												
1 CPT	31/03/2016	LD 5,00	360 / 1 801	0,00 / 0,00	1 228,00	1 228,00	184,78	245,46	0,00	0,00	430,24	797,76
Composant : 1264 Désignation : INTERVOX - 30 BANDEAU A LED (MICRO USB)												
1 CPT	21/04/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	870,00	870,00	120,83	174,00	0,00	0,00	294,83	575,17
Composant : 1265 Désignation : INTERVOX - 50 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1												
1 CPT	21/04/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 300,00	1 300,00	180,56	260,00	0,00	0,00	440,56	859,44
Composant : 1266 Désignation : INTERVOX - 15 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001												
1 CPT	21/04/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	300,00	300,00	41,87	60,00	0,00	0,00	101,87	198,33
Composant : 1267 Désignation : INTERVOX - 40 DETECT DE FUMEE SOCIAL NFDAAF												
1 CPT	21/04/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 600,00	1 600,00	222,22	320,00	0,00	0,00	542,22	1 057,78
Composant : 1262 Désignation : REVEL - 2 PRISE MOBILE INTER.RF FB												
1 CPT	29/04/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	76,80	76,80	10,33	15,36	0,00	0,00	25,69	51,11
Composant : 1269 Désignation : INTERVOX - 100 KIT QEASY FD CORREZE+21PDER001												
1 CPT	26/05/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	13 000,00	13 000,00	1 552,78	2 600,00	0,00	0,00	4 152,78	8 847,22
Composant : 1270 Désignation : INTERVOX - 5 DETECT DE GAZ SOCIAL CLASSE 1												
1 CPT	31/05/2016	LD 5,00	360 / 1 801	0,00 / 0,00	680,00	680,00	79,67	135,92	0,00	0,00	215,59	454,41
Composant : 1271 Désignation : REVEL - 28 PRISE MOBILE INTER.RF FB												
1 CPT	31/05/2016	LD 5,00	360 / 1 801	0,00 / 0,00	1 075,20	1 075,20	125,97	214,92	0,00	0,00	340,89	734,31
Composant : 1276 Désignation : INTERVOX - 100 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1												
1 CPT	23/05/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	2 600,00	2 600,00	271,56	520,00	0,00	0,00	791,56	1 608,44

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes et Date Début Calculs	Nécessité d'amortissement	Période Calculée	Amortissements	Acquisition	Basés	Amortissable	(n-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Période	Valeur Nette Fin Période
2- Compte Comptable 2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE												
Composant : 1277 Désignation : INTERVOX - 10 DETECT DE GAZ SOCIAL CLASSE 1												
1 CPT	23/09/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 360,00	1 360,00	142,04	272,00	0,00	0,00	414,04	343,59
Composant : 1278 Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001												
1 CPT	23/09/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	400,00	400,00	41,78	80,00	0,00	0,00	121,78	278,22
Composant : 1295 Désignation : INTERVOX - 20 PACK EASY GSM CT+901 (V.E.)												
1 CPT	21/07/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	4 900,00	4 900,00	435,56	980,00	0,00	0,00	1 415,56	3 484,44
Composant : 1294 Désignation : INTERVOX - 100 KIT QEASY FD CORREZE+21PDER001												
1 CPT	26/07/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	13 000,00	13 000,00	1 119,44	2 600,00	0,00	0,00	3 719,44	9 280,56
Composant : 1302 Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001												
1 CPT	08/09/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	400,00	400,00	25,11	80,00	0,00	0,00	105,11	294,89
Composant : 1303 Désignation : INTERVOX - 5 DETECTEUR DE CHUTE BRUTALE												
1 CPT	08/09/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	275,00	275,00	17,26	55,00	0,00	0,00	72,26	202,74
Composant : 1304 Désignation : INTERVOX - 20 PACK EASY GSM CT+901 (V.E.)												
1 CPT	15/09/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	4 900,00	4 900,00	288,56	980,00	0,00	0,00	1 268,56	3 631,44
Composant : 1312 Désignation : MA BUREAUTIQUE - 50 PHOENIX GARDE CLES KS0002C SERRURE A CODE												
1 CPT	27/09/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 304,08	1 304,08	66,10	260,62	0,00	0,00	328,92	975,16
Composant : 1318 Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001												
1 CPT	13/10/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	400,00	400,00	17,33	80,00	0,00	0,00	97,33	302,67
Composant : 1319 Désignation : INTERVOX - 5 DETECTEUR DE CHUTE BRUTALE												
1 CPT	13/10/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	275,00	275,00	11,92	55,00	0,00	0,00	66,92	208,08
Composant : 1320 Désignation : INTERVOX - 20 BANDEAU A LED (MICRO USB)												
1 CPT	13/10/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	580,00	580,00	25,13	116,00	0,00	0,00	141,13	438,87
Composant : 1321 Désignation : INTERVOX - 100 KIT QEASY FD CORREZE+21PDER001												
1 CPT	19/10/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	13 000,00	13 000,00	520,00	2 600,00	0,00	0,00	3 120,00	9 880,00
Composant : 1322 Désignation : INTERVOX - 20 PACK EASY GSM CT+901 (V.E.)												
1 CPT	19/10/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	4 900,00	4 900,00	196,00	980,00	0,00	0,00	1 176,00	3 724,00
Composant : 1323 Désignation : REVEL - 20 PRISE MOBILE INTER.RF FB												
1 CPT	31/10/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	768,00	768,00	26,01	153,51	0,00	0,00	179,52	588,48
Composant : 1324 Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001												
1 CPT	17/11/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	400,00	400,00	6,78	80,00	0,00	0,00	86,78	313,22

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes et Date Début Calculs	Montants d'amortissement	Période Calculée	Abonnements	Passes Acquisition	Passes Amortissable	(n-1)	Excepcionnelles	Amortissements et Dépréciations Excepcionnelles	Dépréciations	Fin Période	Valeur Nette Fin Période
2- Compte Comptable											
2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE											
Composant : 1325 Désignation : INTERVOX - 20 BANDEAU A LED (MICRO USB)											
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	580,00	580,00	14,18	116,00	0,00	130,18	418,82
Composant : 1326 Désignation : INTERVOX - 50 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1											
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 300,00	1 300,00	31,78	260,00	0,00	291,78	1 008,22
Composant : 1327 Désignation : INTERVOX - 20 PACK EASY GSM CT+901 (V.E.)											
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	4 900,00	4 900,00	117,06	960,00	0,00	1 097,06	3 802,94
Composant : 1328 Désignation : INTERVOX - 10 DETECT DE GAZ SOCIAL CLASSE 1											
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 360,00	1 360,00	27,96	272,00	0,00	299,96	1 060,04
Composant : 1329 Désignation : REVEL - 25 PRISE MOBILE INTER.FB											
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	960,00	960,00	16,53	192,00	0,00	208,53	751,47
Composant : 1332 Désignation : INTERVOX - 200 KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901											
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	26 000,00	26 000,00	332,22	5 200,00	0,00	5 532,22	20 467,78
Composant : 1333 Désignation : INTERVOX - 20 BANDEAU A LED (MICRO USB)											
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	590,00	590,00	7,41	116,00	0,00	123,41	466,59
Composant : 1334 Désignation : INTERVOX - 200 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1											
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	5 200,00	5 200,00	66,44	1 040,00	0,00	1 106,44	4 093,56
Composant : 1335 Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001											
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	400,00	400,00	5,11	80,00	0,00	85,11	314,89
Composant : 1337 Désignation : MA BUREAUTIQUE - 50 PHOENIX GARDE-CLES KS0002C SERRURE A CODE											
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 304,08	1 304,08	10,87	260,82	0,00	271,69	1 032,39
Composant : 1338 Désignation : REVEL - 20 DETECTEUR DE MVT SANS FIL											
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	614,00	614,00	0,34	122,80	0,00	123,14	490,86
Composant : 1342 Désignation : INTERVOX - 200 KIT QEASY FD CORREZE+21PDER901											
1 CPT	LD	5,00	357 / 1 800	0,00 / 0,00	26 000,00	26 000,00	0,00	5 156,67	0,00	5 156,67	20 843,33
Composant : 1343 Désignation : INTERVOX - 20 PACK EASY GSM CT+901 (V.E.)											
1 CPT	LD	5,00	357 / 1 800	0,00 / 0,00	4 900,00	4 900,00	0,00	971,83	0,00	971,83	3 928,17
Composant : 1359 Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001											
1 CPT	LD	5,00	342 / 1 800	0,00 / 0,00	1 080,00	1 080,00	0,00	205,20	0,00	205,20	874,80
Composant : 1360 Désignation : INTERVOX - 10 INTERPHONIE RADIO + MAITRE											
1 CPT	LD	5,00	342 / 1 800	0,00 / 0,00	1 180,00	1 180,00	0,00	224,20	0,00	224,20	955,80

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes et Date Début Calculs	Nudités d'amortissement	Période Calculs	Amortissements	Acquisition	Bases Amortissable	(n-1)	Amortissements et Dépréciations Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Période	Valeur Nette Fin Période
2- Compte Comptable 2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE											
Composant : 1381 Désignation : INTERVOX - 20 TIRETTE RADIO CLASSE 1											
1 CPT	19/01/2017	LD	5,00	342 / 1 800	0,00 / 0,00	720,00	720,00	0,00	0,00	136,80	583,20
Composant : 1345 Désignation : MA BUREAUTIQUE - 30 PHOENIX GARDE-CLES KSD002C SERRURE A CODE											
1 CPT	10/02/2017	LD	5,00	321 / 1 800	0,00 / 0,00	785,75	785,75	0,00	0,00	140,13	645,62
Composant : 1348 Désignation : INTERVOX - 20 PACK EASY GSM CT+901 (V.E.)											
1 CPT	28/02/2017	LD	5,00	301 / 1 795	0,00 / 0,00	4 900,00	4 900,00	0,00	0,00	820,30	4 079,70
Composant : 1350 Désignation : INTERVOX - 5 DETECT CHUTE BRUTALE V2											
1 CPT	29/02/2017	LD	5,00	301 / 1 795	0,00 / 0,00	302,50	302,50	0,00	0,00	50,64	251,86
Composant : 1351 Désignation : REVEL - 10 PRISE MOBILE INTER.FB											
1 CPT	29/02/2017	LD	5,00	301 / 1 795	0,00 / 0,00	384,00	384,00	0,00	0,00	64,28	319,72
Composant : 1352 Désignation : REVEL - 10 DETECTEUR DE MVT SANS FIL											
1 CPT	28/02/2017	LD	5,00	301 / 1 795	0,00 / 0,00	307,00	307,00	0,00	0,00	51,39	255,61
Composant : 1348 Désignation : MA BUREAUTIQUE - 40 PHOENIX GARDE-CLES KSD002C SERRURE A CODE											
1 CPT	15/03/2017	LD	5,00	286 / 1 800	0,00 / 0,00	1 044,92	1 044,92	0,00	0,00	186,03	858,89
Composant : 1382 Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001											
1 CPT	16/03/2017	LD	5,00	285 / 1 800	0,00 / 0,00	648,00	648,00	0,00	0,00	102,60	545,40
Composant : 1383 Désignation : INTERVOX - 50 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1											
1 CPT	16/03/2017	LD	5,00	285 / 1 800	0,00 / 0,00	1 300,00	1 300,00	0,00	0,00	205,83	1 094,17
Composant : 1384 Désignation : INTERVOX - 5 DETECT CHUTE BRUTALE V2											
1 CPT	16/03/2017	LD	5,00	285 / 1 800	0,00 / 0,00	302,50	302,50	0,00	0,00	47,90	254,60
Composant : 1357 Désignation : SOLEM - 200 PACK LUNA IP M4R CORREZE TA											
1 CPT	28/03/2017	LD	5,00	273 / 1 800	0,00 / 0,00	29 100,00	29 100,00	0,00	0,00	4 413,50	24 686,50
Composant : 1358 Désignation : SOLEM - 50 PACK LUNA 3G L MAR CORREZE											
1 CPT	28/03/2017	LD	5,00	273 / 1 800	0,00 / 0,00	11 875,00	11 875,00	0,00	0,00	1 801,04	10 073,96
Composant : 1389 Désignation : INTERVOX - 50 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1											
1 CPT	13/04/2017	LD	5,00	258 / 1 800	0,00 / 0,00	1 300,00	1 300,00	0,00	0,00	186,33	1 113,67
Composant : 1370 Désignation : INTERVOX - 10 DETECT CHUTE BRUTALE V2											
1 CPT	13/04/2017	LD	5,00	258 / 1 800	0,00 / 0,00	605,00	605,00	0,00	0,00	86,72	518,28
Composant : 1371 Désignation : INTERVOX - 10 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001											
1 CPT	13/04/2017	LD	5,00	258 / 1 800	0,00 / 0,00	324,00	324,00	0,00	0,00	46,44	277,56

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes et Date Début Calculs	Modalités d'amortissement	Période Calculable	Amortissements	Acquisition	Restes Amortissable	Depreciations Economiques	Amortissements et Depreciations Exceptionnels	Dispositifs	Fin Période	Valeur Nette Fin Période
2- Compte Comptable 2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE										
Composant : 1387 Désignation : MA BUREAUTIQUE - 50 PHOENIX GARDE-CLES KS0002C SERRURE A CODE										
1 CPT	15/04/2017	LD 5,00	256 / 1 800	0,00 / 0,00	1 270,96	0,00	0,00	0,00	180,76	1 090,20
Composant : 1374 Désignation : INTERVOX - 150 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1										
1 CPT	15/05/2017	LD 5,00	226 / 1 800	0,00 / 0,00	3 900,00	0,00	0,00	0,00	489,67	3 410,33
Composant : 1375 Désignation : INTERVOX - 10 LOT DE 25 BRACELETS 11PDER001										
1 CPT	15/05/2017	LD 5,00	226 / 1 800	0,00 / 0,00	324,00	0,00	0,00	0,00	40,68	283,32
Composant : 1388 Désignation : MA BUREAUTIQUE - 50 PHOENIX GARDE-CLES KS0002C SERRURE A CODE										
1 CPT	16/05/2017	LD 5,00	225 / 1 800	0,00 / 0,00	1 270,96	0,00	0,00	0,00	158,87	1 112,09
Composant : 1373 Désignation : INTERVOX - 5 PACK 24M ZEN CORREZE V.E.										
1 CPT	16/05/2017	LD 5,00	223 / 1 800	0,00 / 0,00	1 750,00	0,00	0,00	0,00	216,81	1 533,19
Composant : 1384 Désignation : INTERVOX - 100 KIT QEASY FD CORREZE*21PDER901										
1 CPT	18/05/2017	LD 5,00	223 / 1 800	0,00 / 0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	1 610,56	11 389,44
Composant : 1387 Désignation : STOCK BUREAU - 48 GARDE CLES KS0002C										
1 CPT	08/06/2017	LD 5,00	203 / 1 800	0,00 / 0,00	976,80	0,00	0,00	0,00	110,16	866,64
Composant : 1376 Désignation : INTERVOX - 100 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1										
1 CPT	30/06/2017	LD 5,00	181 / 1 800	0,00 / 0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	261,44	2 338,56
Composant : 1377 Désignation : INTERVOX - 10 LOT DE 25 BRACELETS 21PDER901										
1 CPT	30/06/2017	LD 5,00	181 / 1 800	0,00 / 0,00	324,00	0,00	0,00	0,00	32,58	291,42
Composant : 1378 Désignation : INTERVOX - 30 PACK EASY GSM CT*901 (V.E.)										
1 CPT	30/06/2017	LD 5,00	181 / 1 800	0,00 / 0,00	7 350,00	0,00	0,00	0,00	739,08	6 610,92
Composant : 1379 Désignation : STOCK BUREAU - 48 GARDE CLES KS0002C										
1 CPT	11/07/2017	LD 5,00	170 / 1 800	0,00 / 0,00	976,80	0,00	0,00	0,00	92,25	884,55
Composant : 1389 Désignation : TELECOM DESIGN - 10 VIBBY OAK (DETECTEUR DE CHUTE)										
1 CPT	14/08/2017	LD 5,00	137 / 1 800	0,00 / 0,00	598,00	0,00	0,00	0,00	45,51	552,49
Composant : 1382 Désignation : INTERVOX - 50 DECLENCHEUR MULTIF. CLASS 1										
1 CPT	21/08/2017	LD 5,00	130 / 1 800	0,00 / 0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	93,89	1 206,11
Composant : 1383 Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 21PDER901										
1 CPT	21/08/2017	LD 5,00	130 / 1 800	0,00 / 0,00	648,00	0,00	0,00	0,00	46,80	601,20
Composant : 1383 Désignation : SERVEAST - 22 DORO 8031 (SMARTPHONE SENIOR)										
1 CPT	04/09/2017	LD 3,00	117 / 1 800	0,00 / 0,00	2 990,00	0,00	0,00	0,00	323,92	2 666,08

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Composante	Date Début Calculs	Mois(s) d'amortissement	Période Calculs	Amortissements	Acquisition	Basis	Amortissable	(n-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Période	Valeur Nettes Fin Période
2- Compte Comptable 2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE													
Composant : 1384 Désignation : SERVEAST - 22 DORO 3500 (MEDAILLON BLUETOOTH)													
1	CPT	04/09/2017	LD	3,00	117 / 1 080	0,00 / 0,00	287,00	287,00	0,00	0,00	0,00	32,17	264,83
Composant : 1403 Désignation : INTERVOX - 50 DECLENCHEUR MULTIF. CLASSE 1													
1	CPT	21/09/2017	LD	5,00	100 / 1 800	0,00 / 0,00	1 300,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	72,22	1 227,78
Composant : 1404 Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 21PDER901													
1	CPT	21/09/2017	LD	5,00	100 / 1 800	0,00 / 0,00	648,00	648,00	0,00	0,00	0,00	36,00	612,00
Composant : 1388 Désignation : SOLEM - 200 PACK LUNA IP M4R CORREZE													
1	CPT	25/09/2017	LD	5,00	96 / 1 800	0,00 / 0,00	29 100,00	29 100,00	0,00	0,00	0,00	1 552,00	27 548,00
Composant : 1389 Désignation : SOLEM - 50 PACK LUNA 3G L M4R CORREZE													
1	CPT	25/09/2017	LD	5,00	96 / 1 800	0,00 / 0,00	11 875,00	11 875,00	0,00	0,00	0,00	633,33	11 241,67
Composant : 1402 Désignation : TELECOM DESIGN - 10 VIBBY OAK (DETECTEUR DE CHUTE)													
1	CPT	28/09/2017	LD	5,00	63 / 1 800	0,00 / 0,00	598,00	598,00	0,00	0,00	0,00	30,90	567,10
Composant : 1409 Désignation : STOCK BUREAU - 48 GARDE CLES KS0002C													
1	CPT	02/10/2017	LD	5,00	89 / 1 800	0,00 / 0,00	976,80	976,80	0,00	0,00	0,00	48,30	928,50
Composant : 1408 Désignation : SERVEAST - 12 DORO 8031 (SMARTPHONE SENIOR)													
1	CPT	03/10/2017	LD	3,00	88 / 1 080	0,00 / 0,00	1 820,00	1 820,00	0,00	0,00	0,00	132,00	1 688,00
Composant : 1411 Désignation : INTERVOX - 5 INTERPHONIE RADIO + MAITRE													
1	CPT	05/10/2017	LD	5,00	66 / 1 800	0,00 / 0,00	590,00	590,00	0,00	0,00	0,00	28,19	561,81
Composant : 1405 Désignation : INTERVOX - 100 DECLENCHEUR MULTIF. CLASSE 1													
1	CPT	26/10/2017	LD	5,00	65 / 1 800	0,00 / 0,00	2 600,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	93,89	2 506,11
Composant : 1407 Désignation : INTERVOX - 80 PACK EASY GSM CT+901 (V.E.)													
1	CPT	31/10/2017	LD	5,00	61 / 1 801	0,00 / 0,00	19 600,00	19 600,00	0,00	0,00	0,00	663,85	18 936,15
Composant : 1410 Désignation : STOCK BUREAU - 48 GARDE CLES KS0002C													
1	CPT	14/11/2017	LD	5,00	47 / 1 800	0,00 / 0,00	976,80	976,80	0,00	0,00	0,00	25,51	951,29
Composant : 1414 Désignation : INTERVOX - 100 DECLENCHEUR MULTIF. CLASSE 1													
1	CPT	29/11/2017	LD	5,00	32 / 1 800	0,00 / 0,00	2 600,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	46,22	2 553,78
Composant : 1415 Désignation : INTERVOX - 10 DETECT DE GAZ SOCIAL CLASSE 1													
1	CPT	29/11/2017	LD	5,00	32 / 1 800	0,00 / 0,00	1 360,00	1 360,00	0,00	0,00	0,00	24,18	1 335,82
Composant : 1416 Désignation : INTERVOX - 20 LOT DE 25 BRACELETS 21PDER801													
1	CPT	29/11/2017	LD	5,00	32 / 1 800	0,00 / 0,00	648,00	648,00	0,00	0,00	0,00	11,52	636,48

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes et Date Début Calculs	Modalités d'amortissement	Période Calculée	Amortissements	Acquisition	Titres	Amortissable	(n-1)	Amortissements Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Amortissements Exceptionnels	Fin Période	Valeur Nette Fin Période
2- Compte Comptable 2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE												
Composant : 1417 Désignation : STOCK BUREAU - 48 GARDE CLES KS0002C												
1 CPT	15/12/2017	LD 5,00	18 / 1 800	0,00 / 0,00	976,80	976,80	976,80	0,00	6,68	0,00	8,66	968,12
Totalisations												
1- Total sélection 121 FCEs SIRMAW CORREZE DELEGATION												
2- Compte Comptable 2154000000 MATERIEL & OUTILLAGE												
1 COMPTABLE			1 621 138,50	202 104,59	708 264,59	708 264,59	1 014 978,50	184 291,66	453 951,86	184 291,66	0,00	0,00
			1 084 999,57	184 291,66	708 264,59	708 264,59	581 026,64					

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes et Date Début Calculs	Modalités d'amortissement	Période Calculs	Zéro	Amortissements	Acquisition	Basics	Amortissable	(n-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Période	Valeur Nette Fin Période
2- Compte Comptable 2181000000 INSTAL.GENJAGENC.AMENAG.UNV.													
Composant : 88 Désignation : CHAROT PROFILTUB													
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017													
1 CPT	14/09/2005	LD	5,00	0 / 0	0,00 / 0,00	248,73	248,73	248,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 77 Désignation : REFRIGERATEUR VENTILE													
1 CPT	02/11/2005	LD	5,00	0 / 0	0,00 / 0,00	499,00	499,00	499,00	0,00	0,00	0,00	499,00	0,00
Composant : 153 Désignation : RAYONNAGE PROFILTUB													
1 CPT	11/12/2007	LD	10,00	340 / 3500	0,00 / 0,00	3 129,13	3 129,13	2 834,44	294,69	0,00	0,00	3 129,13	0,00
Composant : 248 Désignation : MAINTENANCE APPLICATIVE CYTADEL													
1 CPT	30/04/2009	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	7 893,00	7 893,00	7 893,00	0,00	0,00	0,00	7 893,00	0,00
Composant : 249 Désignation : INSTALLATION ONDULEUR ELLIPSE ASR 600													
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017													
1 CPT	21/09/2009	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	478,40	478,40	478,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 247 Désignation : MAINTENANCE EVOLUTIVE CYTADEL													
1 CPT	30/11/2009	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	5 980,00	5 980,00	5 980,00	0,00	0,00	0,00	5 980,00	0,00
Composant : 1053 Désignation : SO.DI.CO - 133873 - SECHE MAINS EXP AIR - REF. 700 -													
1 CPT	31/01/2013	LD	10,00	360 / 3 601	0,00 / 0,00	1 500,00	1 500,00	587,78	149,98	0,00	0,00	737,72	762,28
Composant : 1071 Désignation : DELL - 6406112441 - LATITUDE E5530 - STANDARD BASE -													
1 CPT	19/02/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	815,10	815,10	315,17	81,51	0,00	0,00	396,68	418,42
Composant : 1072 Désignation : DELL - 6406114478 - OPTIPLEX 3010 DT : STANDARD BASE DESKTOP CHASSIS -													
1 CPT	21/02/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	2 755,50	2 755,50	1 063,93	275,55	0,00	0,00	1 339,48	1 416,02
Composant : 1073 Désignation : DELL - 6406114478 - REPLICATEUR DE PORTS EME1 + EMA2 -													
1 CPT	21/02/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	73,14	73,14	28,23	7,31	0,00	0,00	35,54	37,60
Composant : 1074 Désignation : DELL - 6406114478 - DELL S2240L 61CM LED MONITOR FULL HD -													
1 CPT	21/02/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	174,96	174,96	67,57	17,50	0,00	0,00	85,07	89,89
Composant : 1075 Désignation : DELL - 6406114478 - DELL E-SERIES E2213H 54.5CM LED MONITOR -													
1 CPT	21/02/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	1 564,50	1 564,50	604,07	156,45	0,00	0,00	760,52	803,98
Composant : 1057 Désignation : SOGECA - BAC 10L 400X300X118 GRIS - REF. ALL21010 -													
1 CPT	28/02/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	529,20	529,20	203,12	52,95	0,00	0,00	256,07	273,13
Composant : 1058 Désignation : SOGECA - BAC 10L 400X300X118 ROUGE - REF. ALL21010 -													

**LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017**

Comptes et Date Début Exercice	Modalités d'amortissement	Période Calculée	Abonnement	Acquisition	Basis Amortissable	(Net)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnelles	Fin Période	Valeur Nette Fin Période
2- Compte Comptable	2181000000	INSTAL.GEN.AGENC.AMENAG.DIV.								
1 CPT	28/02/2013	LD 10,00	360 / 3 598	0,00 / 0,00	529,20	529,20	203,12	52,95	0,00	300,07
Composant : 1069 Désignation : SOGECA - COUVERCLE ENCASTRABLE ROUGE - REF. ALL61020-										
1 CPT	28/02/2013	LD 10,00	360 / 3 598	0,00 / 0,00	304,00	304,00	116,69	30,42	0,00	147,11
Composant : 1051 Désignation : CEGELEC - 92052491 - PORTIER VIDEO - 10/10										
1 CPT	19/03/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	4 450,32	4 450,32	1 683,70	445,03	0,00	2 721,59
Composant : 1052 Désignation : CEGELEC - 92052491 - CREATION POSTE DE TRAVAIL COMPLEMENTAIRE - 40/10-										
1 CPT	19/03/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	4 284,47	4 284,47	1 620,97	428,45	0,00	2 649,42
Composant : 1060 Désignation : SOGECA - 114276 - BAC 20L 400X300X235 GRIS - REF. ALL21020-										
1 CPT	31/03/2013	LD 10,00	360 / 3 601	0,00 / 0,00	315,20	315,20	119,25	31,51	0,00	148,76
Composant : 1061 Désignation : SOGECA - 114276 - BAC A BEC 1 LITRE - REF. ALL71005 -										
1 CPT	31/03/2013	LD 10,00	360 / 3 601	0,00 / 0,00	17,80	17,80	6,68	1,78	0,00	8,45
Composant : 1062 Désignation : SOGECA - 114276 - BAC A BEC 1/3 LITRE VERT - REF. ALL71006 -										
1 CPT	31/03/2013	LD 10,00	360 / 3 601	0,00 / 0,00	14,10	14,10	5,29	1,41	0,00	6,70
Composant : 1065 Désignation : SOGECA - 114276 - BAC A BEC 4 LITRES - REF. ALL71004 -										
1 CPT	31/03/2013	LD 10,00	360 / 3 601	0,00 / 0,00	66,75	66,75	25,03	6,67	0,00	31,70
Composant : 1064 Désignation : SOGECA - 114276 - BAC A BEC 9 LITRES - REF. ALL71009 -										
1 CPT	31/03/2013	LD 10,00	360 / 3 601	0,00 / 0,00	120,00	120,00	45,03	12,00	0,00	57,03
Composant : 1065 Désignation : SOGECA - 114276 - BAC 15L 400X300X175 - REF. ALL21027 -										
1 CPT	31/03/2013	LD 10,00	360 / 3 601	0,00 / 0,00	107,80	107,80	40,45	10,78	0,00	51,23
Composant : 1066 Désignation : SOGECA - 114276 - BAC 20L 600X400X120 - REF. ALL20019 -										
1 CPT	31/03/2013	LD 10,00	360 / 3 601	0,00 / 0,00	127,20	127,20	47,73	12,72	0,00	60,45
Composant : 1067 Désignation : SOGECA - 114276 - CONTENEUR 360L PRISE VENTRALE - REF. BEACON360J-										
1 CPT	31/03/2013	LD 10,00	360 / 3 601	0,00 / 0,00	106,72	106,72	40,04	10,67	0,00	50,71
Composant : 1068 Désignation : SOGECA - 114276 - CONTENEUR 360L PRISE VENTRALE - REF. BEACON360V-										
1 CPT	31/03/2013	LD 10,00	360 / 3 601	0,00 / 0,00	106,72	106,72	40,04	10,67	0,00	50,71
Composant : 1069 Désignation : SOGECA - 114276 - CHARIOT ALLIBERT R POLYPRO - ROUES - REF. ALL91025 -										
1 CPT	31/03/2013	LD 10,00	360 / 3 601	0,00 / 0,00	232,12	232,12	87,10	23,21	0,00	110,31
Composant : 1070 Désignation : SOGECA - 114276 - TRANSPALETTE FOURCHE COURTE - REF.TEN -										
1 CPT	31/03/2013	LD 10,00	360 / 3 601	0,00 / 0,00	234,00	234,00	87,78	23,39	0,00	111,17
Composant : 1031 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 112x23X154 -										

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Conditions et Date Début Calculs	Nécessité d'amortissement	Période Calculs	Abonnement	Basas Acquisition	Amortissable	(b-1)	Amortissements Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Fin Période	Valeur Nettes Fin Période
2- Compte Comptable										
1 CPT 08/04/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	376,63	376,63	140,48	0,00	0,00	175,15	198,43
Composant : 1032 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 212+36X154 -										
1 CPT 08/04/2013	LD 10,00	380 / 3 600	0,00 / 0,00	688,18	688,18	248,27	0,00	0,00	316,09	352,09
Composant : 1033 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 112+23X154 -										
1 CPT 08/04/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	376,73	376,73	140,53	0,00	0,00	178,20	198,53
Composant : 1034 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 112+23X154 -										
1 CPT 08/04/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	376,73	376,73	140,53	0,00	0,00	178,20	198,53
Composant : 1035 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 312+50X194 -										
1 CPT 08/04/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	1 150,20	1 150,20	429,09	0,00	0,00	544,11	606,09
Composant : 1036 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 312+50X194 -										
1 CPT 08/04/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	1 150,20	1 150,20	429,09	0,00	0,00	544,11	606,09
Composant : 1037 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 312+50X194 -										
1 CPT 08/04/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	1 160,73	1 160,73	433,01	0,00	0,00	549,08	611,08
Composant : 1038 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 252+42X154 -										
1 CPT 08/04/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	768,18	768,18	285,83	0,00	0,00	362,45	403,73
Composant : 1040 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 312+50X194 -										
1 CPT 08/04/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	1 150,20	1 150,20	429,09	0,00	0,00	544,11	606,09
Composant : 1041 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 252+42X154 -										
1 CPT 08/04/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	768,18	768,18	285,83	0,00	0,00	362,45	403,73
Composant : 1042 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 212+36X154 -										
1 CPT 08/04/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	688,18	688,18	249,27	0,00	0,00	316,09	352,09
Composant : 1043 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 112+23X154 -										
1 CPT 08/04/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	376,73	376,73	140,53	0,00	0,00	178,20	198,53
Composant : 1044 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 112+23X154 -										
1 CPT 08/04/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	376,73	376,73	140,53	0,00	0,00	178,20	198,53
Composant : 1045 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - STORE BANDE VERTICALE 212+36X188 -										
1 CPT 08/04/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	760,20	760,20	285,80	0,00	0,00	359,62	400,50
Composant : 1046 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516754 - ACCESSOIRES DE FIXATION, SUPPORTS EQUERRES, CHEVILLES ET VISSERIE -										

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes et Date Début Calculs	Modalités d'Amortissement	Période Calc-Je	Abonnements	Acquisition	Taxes	Amortissable	(net)	Amortissements Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin-Méthode	Valeur Nette Fin Période
2- Compte Comptable	2151000000	INSTAL GEN AGENC-AMENAG.DIV.										
1 CPT	08/04/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	1 189,00	1 189,00	443,58	0,00	0,00	0,00	542,48	636,54
Composant : 1047 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516755 - STORE ENROULEUR OCCULTANT 2X160X200-												
1 CPT	09/04/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	938,82	938,82	350,23	0,00	0,00	0,00	444,11	494,71
Composant : 1048 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516755 - STORE ENROULEUR OCCULTANT 2X120X180-												
1 CPT	08/04/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	621,09	621,09	231,70	0,00	0,00	0,00	293,81	327,28
Composant : 1049 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516755 - SUPPORT ACIER + BLOQUEUR DE CHAÎNE - REUNION 1-												
1 CPT	08/04/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	189,68	189,68	70,77	0,00	0,00	0,00	89,74	99,94
Composant : 1084 Désignation : CECELEC - 92059295 - INSTALLATIONS ELECTRIQUES DIVERSES -												
1 CPT	10/04/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	969,45	969,45	361,14	0,00	0,00	0,00	458,09	511,38
Composant : 1085 Désignation : CECELEC - 92059295 - MODIFICATION CONTROLE ACCES ET INTRUSION -												
1 CPT	10/04/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	1 990,84	1 990,84	741,58	0,00	0,00	0,00	940,66	1 050,18
Composant : 1050 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516782 - PLAQUE POUR SIGNALITIQUE A FIXATION MURALE -												
1 CPT	11/04/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	1 560,00	1 560,00	580,67	0,00	0,00	0,00	736,67	823,33
Composant : 1100 Désignation : DELL - 6406275833 - MICROSOFT OFFICE HOME & BUSINESS 2013-												
1 CPT	30/09/2013	LD 4,00	289 / 1 440	0,00 / 0,00	150,00	150,00	121,98	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00
Composant : 1104 Désignation : PERSPECTIVES - FC 517003 - CONCEPTION ET REALISATION DECORATION HALL D ENTREE ET ACCUEIL*												
1 CPT	30/09/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	4 148,35	4 148,35	1 349,38	0,00	0,00	0,00	1 764,22	2 384,13
Composant : 1134 Désignation : PERSPECTIVES - FC 517291 - STORE ENROULEUR OCCULTANT 2FOIS 120X190 DE HAUT COLORIS 3-1190 BUREAU DIRECTION												
1 CPT	28/03/2014	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	891,09	891,09	245,78	0,00	0,00	0,00	334,90	556,10
Composant : 1135 Désignation : PERSPECTIVES - FC 517281 - STORE ENROULEUR OCCULTANT 2FOIS 100X180 DE HAUT COLORIS 3-1190 BUREAU DIRECTION ADJOINT												
1 CPT	28/03/2014	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	971,72	971,72	288,03	0,00	0,00	0,00	365,20	605,52
Composant : 1275 Désignation : PERSPECTIVES - 1 STORE ENROULEUR OCCULTANT												
1 CPT	27/08/2016	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	3 837,20	3 837,20	196,12	0,00	0,00	0,00	579,84	3 257,36
Composant : 1309 Désignation : DELTA - SYSTEME DE DETECTION INTRUSION												
1 CPT	12/10/2016	LD 3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	1 501,75	1 501,75	109,85	0,00	0,00	0,00	610,43	891,32
Composant : 1381 Désignation : PERSPECTIVES - 9 LAMPADAIRES (LAVIGO DPS 288FP)												
1 CPT	03/08/2017	LD 7,00	148 / 2 520	0,00 / 0,00	9 276,87	9 276,87	0,00	0,00	0,00	0,00	544,83	8 732,04

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Création et Date Début Calculs	Modalités d'Amortissement	Période Calculs	Amortissements	Acquisition	Base	Amortissable	(n-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Fin Période	Valeur Nette Fin Période	
			Actif Acquis (n) Amortissements (n)	Actif Sorti (n) Amortissements Sortis (n)	Actif Sorti (n) Amortissements Sortis (n)	Amortissable	Actif Fin (n) Amortissements Fin (n)	Valeur Nette Fin (n)	Economiques	Débit des Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Fin Période	Valeur Nette Fin Période
Totalisations												
1- Total sélection	121		Actif (n-1) Amortissements (n-1)									
2- Compte Comptable	2181000000		FCEs SIRMAD CORREZE DELEGATION									
			INSTAL.GENLAGENC.AMENAG.DIV.									
1	COMPTABLE		66 890,05	9 276,87	727,13	727,13	75 435,79	35 849,89	6 065,13	0,00	0,00	0,00
			34 247,90	6 069,13	727,13	727,13	39 599,90	35 849,89	6 065,13	0,00	0,00	0,00

**LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017**

Comptes et Date Début Calcul	Modèles d'amortissement	Période Calcul	Amortissements	Acquisition	Bases Amortissable	(n-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Période	Valeur Nettes Fin Période
2- Compte Comptable 2182000000 MATERIEL DE TRANSPORT											
Composant : 1145 Désignation : TULLE AUTOMOBILES SAS - VN014621 A3789 - RENAULT CLIO BUSINESS DCI 75 ECOE											
1 CPT 06/08/2014	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	11 880,00	11 880,00	5 757,06	2 396,00	0,00	0,00	8 153,06	3 825,94
Composant : 1179 Désignation : RENAULT - KANGOO EXPRESS SCV											
1 CPT 19/03/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	13 035,42	13 035,42	4 649,30	2 607,08	0,00	0,00	7 296,38	5 779,04
Composant : 1204 Désignation : RENAULT - SCENIC DT-397-PL											
1 CPT 01/08/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	15 403,09	15 403,09	4 107,49	3 080,62	0,00	0,00	7 188,11	8 214,98
Composant : 1224 Désignation : RENAULT - CLIO DX-027-ZQ											
1 CPT 14/12/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	9 107,78	9 107,78	1 907,58	1 821,56	0,00	0,00	3 729,14	5 378,65
Composant : 1225 Désignation : RENAULT - CLIO DX-052-ZQ											
1 CPT 14/12/2015	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	9 171,79	9 171,79	1 920,98	1 834,36	0,00	0,00	3 755,34	5 416,45
Composant : 1289 Désignation : RENAULT - KANGOO EXPRESS EXTRA R-LINK DCI 90 EE-632-HD (2 PLACES)											
1 CPT 30/08/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	13 025,79	13 025,79	875,62	2 805,16	0,00	0,00	3 480,78	9 545,01
Composant : 1300 Désignation : RENAULT - KANGOO EXPRESS EXTRA R-LINK DCI 90 EE-532-HE (2 PLACES)											
1 CPT 06/08/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	13 481,19	13 481,19	881,30	2 696,24	0,00	0,00	3 557,54	9 028,65
Composant : 1310 Désignation : RENAULT - KANGOO EXPRESS EXTRA R-LINK DCI 90 EF-934-NM 5 (2 PLACES)											
1 CPT 24/10/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	13 289,79	13 289,79	494,88	2 857,96	0,00	0,00	3 152,64	10 137,15
Composant : 1311 Désignation : RENAULT - KANGOO EXPRESS EXTRA R-LINK DCI 90 EF-696-NM (2 PLACES)											
1 CPT 24/10/2016	LD 5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	13 289,78	13 289,78	494,88	2 857,86	0,00	0,00	3 152,64	10 137,15
Composant : 1336 Désignation : RENAULT - COMPLEMENT IMMO 1204 - SCENIC DT-397-PL (VEHICULE D.E.)											
1 CPT 01/11/2016	LD 4,00	360 / 1 440	0,00 / 0,00	3 028,91	3 028,91	128,20	757,23	0,00	0,00	883,43	2 145,48
Composant : 1413 Désignation : TULLE AUTOMOBILES SAS - RENAULT CLIO III SOCIETE DCI 75 ECO2 AIR (CY-553-ZN)											
1 CPT 24/11/2017	LD 3,00	37 / 1 080	0,00 / 0,00	3 120,09	3 120,09	0,00	106,89	0,00	0,00	106,89	3 013,20
Totalisations											
1- Total sélection 121 FCS SIRMAD CORREZE DELEGATION											
2- Compte Comptable 2182000000 MATERIEL DE TRANSPORT											
1 COMPTABLE		114 813,66	3 120,09	0,00	117 933,65		73 517,70	23 221,06	0,00	0,00	0,00
		21 194,89	23 221,06	0,00	44 415,95						

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes et Date Période Calculs	Modalités d'amortissement	Période Calculs	Abonnements	Acquisition	Basat	Amortissable	(n-1)	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Période	Valeur Nette Fin Période	
2- Compte Comptable 2183000000 MATERIEL, BUR. & INFORMATIQUE												
Composant : 59 Désignation : SERVEUR DELL POWEREDGE												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	25/02/2005	LD	5,00	0 / 0	0,00 / 0,00	5 882,11	5 882,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 62 Désignation : IMPRIMANTE LEXMARK T630												
1 CPT	11/03/2005	LD	5,00	0 / 0	0,00 / 0,00	810,72	810,72	0,00	0,00	0,00	810,72	0,00
Composant : 67 Désignation : D-LINK DGE 530T												
1 CPT	12/07/2005	LD	5,00	0 / 0	0,00 / 0,00	190,00	190,00	0,00	0,00	0,00	190,00	0,00
Composant : 78 Désignation : VIDEOPROJECTEUR												
1 CPT	31/10/2005	LD	5,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 728,22	1 728,22	0,00	0,00	0,00	1 728,22	0,00
Composant : 105 Désignation : LASERJET												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	24/11/2006	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 909,87	1 909,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 122 Désignation : ACER TFT 19												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	14/02/2007	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 112,28	1 112,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 151 Désignation : UNITE CENTRALE DELL BSHR83J												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	20/11/2007	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	834,19	834,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 154 Désignation : PC HP COMPAQ DC57-MONITEUR												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	20/02/2008	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 292,64	1 292,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 163 Désignation : HP LASERJET P2015 OCTET												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	31/10/2008	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	317,94	317,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 184 Désignation : HANNS.G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDATA												
1 CPT	24/02/2009	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	182,99	182,99	0,00	0,00	0,00	182,99	0,00
Composant : 185 Désignation : HANNS.G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDATA												
1 CPT	24/02/2009	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	182,99	182,99	0,00	0,00	0,00	182,99	0,00

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes et Date Début Calculs	N° d'Amortissement	Matière BUR. & INFORMATIQUE	Période Calculs	Abonnements	Acquisition	Bases	Amortissable	(n-1)	Amortissements et Dépréciations Escomptés	Depreciations	Fin Période	Valeur Nette Fin Période
2- Compte Comptable 2183000000 MATERIEL BUR. & INFORMATIQUE												
Composant : 166 Désignation : HANNES.G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDATA												
1	CPT	24/02/2008	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	182,99	182,99	0,00	0,00	182,99	0,00
Composant : 167 Désignation : HANNES.G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDATA												
1	CPT	24/02/2008	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	182,99	182,99	0,00	0,00	182,99	0,00
Composant : 168 Désignation : HANNES.G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDATA												
1	CPT	24/02/2009	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	182,99	182,99	0,00	0,00	182,99	0,00
Composant : 169 Désignation : HANNES.G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDATA												
1	CPT	24/02/2008	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	182,99	182,99	0,00	0,00	182,99	0,00
Composant : 170 Désignation : HANNES.G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	24/02/2009	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	182,99	182,99	0,00	0,00	182,99	0,00
Composant : 171 Désignation : HANNES.G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	24/02/2008	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	182,99	182,99	0,00	0,00	182,99	0,00
Composant : 172 Désignation : HANNES.G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	24/02/2009	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	182,98	182,98	0,00	0,00	182,98	0,00
Composant : 173 Désignation : HANNES.G ECRAN LCD TFT 22 TEAMDATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	24/02/2009	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	182,98	182,98	0,00	0,00	182,98	0,00
Composant : 174 Désignation : ACER ASPIRE ONE A150 TEAMDATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	23/03/2008	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	426,52	426,52	0,00	0,00	426,52	0,00
Composant : 175 Désignation : ACER ASPIRE ONE A150 TEAMDATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	23/03/2009	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	206,01	206,01	0,00	0,00	206,01	0,00
Composant : 176 Désignation : CONSOLE KYM ECRAN SOURIS TEAM DATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Gestion et Date Debut Calculs	Modalités d'amortissement	Périodes Calculés	Amortissements	Acquisitif	Basés	Amortissable	(n-1)	Amortissements Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Dépréciations	Fin Période	Valeur Nettes Fin Période
2- Compte Comptable												
1 CPT	23/03/2009	LD 3,00	MATERIEL BUR. & INFORMATIQUE	0 / 0	0,00 / 0,00	503,47	503,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 177 Désignation : DELL OPTIPLPLEX 760 INTEL CORE 2 DUO TEAMDATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	23/03/2009	LD 3,00		0 / 0	0,00 / 0,00	1 195,76	1 195,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 178 Désignation : DELL OPTIPLPLEX 760 INTEL CORE 2 DUO TEAMDATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	23/03/2009	LD 3,00		0 / 0	0,00 / 0,00	1 195,76	1 195,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 179 Désignation : DELL OPTIPLPLEX 760 INTEL CORE 2 DUO TEAMDATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	23/03/2009	LD 3,00		0 / 0	0,00 / 0,00	1 195,76	1 195,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 180 Désignation : DELL OPTIPLPLEX 760 INTEL CORE 2 DUO TEAMDATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	23/03/2009	LD 3,00		0 / 0	0,00 / 0,00	1 195,76	1 195,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 181 Désignation : DELL OPTIPLPLEX 760 INTEL CORE 2 DUO TEAMDATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	23/03/2009	LD 3,00		0 / 0	0,00 / 0,00	1 195,76	1 195,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 182 Désignation : DELL OPTIPLPLEX 760 INTEL CORE 2 DUO TEAMDATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	23/03/2009	LD 3,00		0 / 0	0,00 / 0,00	1 195,76	1 195,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 183 Désignation : DELL OPTIPLPLEX 760 INTEL CORE 2 DUO TEAMDATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	23/03/2009	LD 3,00		0 / 0	0,00 / 0,00	1 195,76	1 195,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 184 Désignation : DELL OPTIPLPLEX 760 INTEL CORE 2 DUO TEAMDATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	23/03/2009	LD 3,00		0 / 0	0,00 / 0,00	1 195,76	1 195,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 185 Désignation : DELL OPTIPLPLEX 760 INTEL CORE 2 DUO TEAMDATA												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1 CPT	23/03/2009	LD 3,00		0 / 0	0,00 / 0,00	1 195,76	1 195,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017**

Comptes et Drs Débit Calculs	Modèles d'amortissement	Période Calculs	Amortissements	Acquisition	Paras	Amortissable	(n-1)	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Phase	Valeur Nette Fin Période
2- Compte Comptable											
2163000000 MATERIEL BUR. & INFORMATIQUE											
Composant : 186 Désignation : DELL OPTIPLX 760 INTEL CORE 2 DUO TEAMDATA											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	23/03/2009	LD	3,00	0 / 0,00	0,00 / 0,00	1 195,78	1 195,76	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 187 Désignation : DELL SERV PE2950 III BI QUAD CORE XEON E5410 2.33Ghz TEAMDATA											
1 CPT	23/03/2009	LD	3,00	0 / 0,00	0,00 / 0,00	7 286,05	7 286,05	0,00	0,00	7 286,05	0,00
Composant : 214 Désignation : DELL SERV PE2950 III BI QUAD CORE XEON E5410 2.33Ghz TEAMDATA											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	23/03/2009	LD	3,00	0 / 0,00	0,00 / 0,00	6 679,50	6 679,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 218 Désignation : DELL POWERVAULT PV110T LTO-2 TAPE DRIVE TEAMDATA											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	23/03/2009	LD	3,00	0 / 0,00	0,00 / 0,00	6 853,70	6 853,70	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 217 Désignation : DELL SERV PE2950 III BI QUAD CORE XEON E5410 2.33Ghz TEAMDATA											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	23/03/2009	LD	3,00	0 / 0,00	0,00 / 0,00	5 545,67	5 545,67	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 218 Désignation : DELL SERV PE2950 III BI QUAD CORE XEON E5410 2.33Ghz TEAMDATA											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	23/03/2009	LD	3,00	0 / 0,00	0,00 / 0,00	5 545,67	5 545,67	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 756 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100883 - F1 PRINCIPAL T2 - PC INDUSTRIEL CORE DUO 2.33 GHZ 1333 MHZ RAM 2 CD LAN											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	30/06/2010	LD	3,00	0 / 0,00	0,00 / 0,00	1 829,88	1 829,88	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 757 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100883 - F1 PRINCIPAL T2 - XOIP T2 S/N XO2006030024											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	30/06/2010	LD	3,00	0 / 0,00	0,00 / 0,00	6 781,32	6 781,32	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 759 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100883 - F1 SECONDAIRE T2 - PC INDUSTRIEL CORE DUO 2.33 GHZ 1333 MHZ RAM 2 CD LAN											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											
1 CPT	30/06/2010	LD	3,00	0 / 0,00	0,00 / 0,00	1 829,88	1 829,88	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 760 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100883 - F1 SECONDAIRE T2 - XOIP T2 S/N XO2006030024											
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017											

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Composant	Code	Libellé	Matériel	Quantité	Unité	Acquisition	Base	Amortissable	(n-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnelles	Fili Matricielle	Valeur Nette Fin Période
2- Compte Comptable 2183000000 MATERIEL - BUR. & INFORMATIQUE													
1	CPT	30/06/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	6 781,32	6 781,32	6 781,32	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 766 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100683 - IPBX NAVES - PC INDUSTRIEL CORE DUO 2.33 GHZ 1333 MHZ RAM 2 CD LAN													
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017													
1	CPT	30/06/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	2 366,08	2 366,08	2 366,08	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 787 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100683 - IPBX NAVES - CARTE IPBX 2T2 DIGIUM													
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017													
1	CPT	30/06/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 291,68	1 291,68	1 291,68	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 768 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100683 - IPBX NAVES - CARTE 2 MODULES GSM													
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017													
1	CPT	30/06/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 829,88	1 829,88	1 829,88	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 769 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100683 - IPBX NAVES - 2 CARTES 8 RTC													
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017													
1	CPT	30/06/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 776,08	1 776,08	1 776,08	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 770 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100683 - POSTE TELEPHONIQUE IP SNOM 320 S/N CMNSZ23031007448													
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017													
1	CPT	30/06/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	645,84	645,84	645,84	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 776 Composé : ESIBACKUP Désignation : ESI F100746 - IPBX NAVES 2 POSTES TELEPHONIQUE IP SNOM 320 CHNSZ23031007444 - CHNSZ23031004555													
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017													
1	CPT	30/06/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	645,84	645,84	645,84	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 704 Désignation : ESI F100808 - 20 POSTES TELEPHONIQUE IP SNOM ET FRAIS DE PORT													
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017													
1	CPT	27/07/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	5 577,58	5 577,58	5 577,58	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 711 Désignation : TEAMDATA F10-03777 DELL- REPLICATEUR E-PORT AV ADAPTEUR CA 210 W & PIED POUR ORDINATEUR PORTABLE													
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017													
1	CPT	30/07/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	295,41	295,41	295,41	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 787 Désignation : TEAMDATA - F10-03776 - INTEGRATION DES PORTABLES AU DOMAINES - CREATION DES COMPTES ASSISTANCE - DES PROFILS ET BUREAUX - PARAM DOSSIERS PARTAGS - INSTALLATION DES APPLI. METIERS DU CLIENT ANTIVIRUS DES PILOTES DE PERIPHERIQUES D'IMP													
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017													
1	CPT	30/07/2010	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 088,36	1 088,36	1 088,36	0,00	0,00	0,00	0,00

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes et Date Début Calculs	Modèles d'amortissement	Période Calculs	Abonnements	Bas Acquis	Amortissable (net)	Amortissements Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Fin Période	Valeur Nettes Fin Période	
2- Compte Comptable										
2193000000 MATERIEL BUR. & INFORMATIQUE										
Composant : 788 Désignation : TEAMDATA F10-03778 - POTABLE DELL LATITUDE E5510 - INTEL CORE I5 - 520M - 2.4Ghz - Ram 4 Go - DD 250 Go -										
1 CPT	30/07/2010	LD	3.00	0 / 0	0.00 / 0.00	1 654,62	0,00	0,00	1 654,62	0,00
Composant : 789 Désignation : TEAMDATA F10-03778 - POTABLE DELL LATITUDE E5510 - INTEL CORE I5 - 520M - 2.4Ghz - Ram 4 Go - DD 250 Go -										
1 CPT	30/07/2010	LD	3.00	0 / 0	0.00 / 0.00	1 654,62	0,00	0,00	1 654,62	0,00
Composant : 792 Désignation : TEAMDATA F10-03778 - DELL LATITUDE E4310 - CORE I5-520M (2.53Ghz) - 1FT 13.3 - 4Go Ram - 250Go NUMERO DE SERIE : GMA4GRM1										
1 CPT	30/07/2010	LD	3.00	0 / 0	0.00 / 0.00	2 445,77	0,00	0,00	2 445,77	0,00
Composant : 793 Désignation : TEAMDATA F10-03774 - D-LINK DGS-1024D - COMMUTATEUR 24 PORTS - EN FAST EN GIGABIT EN -1000-BASE TX S/N:DRBXA-001193										
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017										
1 CPT	30/07/2010	LD	3.00	0 / 0	0.00 / 0.00	466,44	0,00	0,00	466,44	0,00
Composant : 794 Désignation : ALLEX ET CIE - F00740 - FOURNITURE ET POSE ONDULEUR 10 KVA MONOPHASE TYPE DLD 1000+BB240-A5 EQUIPE CARTE ETHERNET NETMAN 102 - RACCORDEMENT SUR INSTALLATION - EVACUATION DE L'ONDULEUR EXISTANT										
1 CPT	31/07/2010	LD	3.00	0 / 0	0.00 / 0.00	4 419,60	0,00	0,00	4 419,60	0,00
Composant : 712 Désignation : DEFIS F1008128 - 2 SKORPIO WIFI BT ALPHANUM 128MO CLAVIER 38 TOUCHES LASER WIN CES.0 + PUIITS CHARGEUR USB + CABLE + HOUSSE + BATTERIES + CONTRAT MAINTENANCE										
1 CPT	31/08/2010	LD	3.00	0 / 0	0.00 / 0.00	4 568,72	0,00	0,00	4 568,72	0,00
Composant : 790 Désignation : TEAMDATA F10-03838 - SECURISATION ACCES NAVES - NETASQ U70 FIREWALL MULTIFONCTIONS 6 PORTS GIGABIT NUMERO DE SERIE : U70XXA3G1063750 - INSTALLATION ET PARAMETRAGE - MISE A JOUR LOGICIEL										
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017										
1 CPT	17/09/2010	LD	3.00	0 / 0	0.00 / 0.00	4 038,59	0,00	0,00	4 038,59	0,00
Composant : 791 Désignation : TEAMDATA F10-03836 - DELL SERV PE R710 -BI QUAD CORE XEON E5530 2.4Ghz X2008 R2 +25C SERIE: 234TSAJ										
1 CPT	17/09/2010	LD	3.00	0 / 0	0.00 / 0.00	8 376,19	0,00	0,00	8 376,19	0,00
Composant : 808 Désignation : TEAMDATA SARL F 11-04073 - 3 ECRANS LARGE DELL ST 2220 RESOLUTION 1900*1600- REF 448749 -SERIE N° 64180-08B-014L / N° 64180-08B-016L										
1 CPT	11/02/2011	LD	3.00	0 / 0	0.00 / 0.00	552,55	0,00	0,00	552,55	0,00
Composant : 809 Désignation : TEAMDATA SARL F 11-04073 - 5 DELL OPTIPLEX 380 MT CORE DUO E7600 -SERIE N° 8N6GZAJ - CN6GZAJ - FN6GZAJ -GN6GZAJ + INSTALLATION/INTEGRATION DANS VOTRE ENV. RES										
1 CPT	11/02/2011	LD	3.00	0 / 0	0.00 / 0.00	6 269,91	0,00	0,00	6 269,91	0,00
Composant : 824 Désignation : TEAMDATA SARL F 11-04302 - 1 DELL SERV. PE R 710 - BI QUAD CORE XEON E5530 2.4 Ghz (8 Mb CACHE, 1066 mhz)										
1 CPT	20/06/2011	LD	3.00	0 / 0	0.00 / 0.00	8 029,99	0,00	0,00	8 029,99	0,00
Composant : 830 Désignation : TEAMDATA SARL F 11-04398- 1 IMPRIMANTE PORTABLE JET DENCRE COULEUR + CARTOUCHE + EXTENSION GARANTIE										
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017										
1 CPT	25/06/2011	LD	3.00	0 / 0	0.00 / 0.00	428,17	0,00	0,00	428,17	0,00
Composant : 839 Désignation : TEAMDATA SARL F 11-04398- 1 DELL PORTABLE VOSTRO V130 - CORE I3-380-TFT 13.3/ PROCESSEUR INTEL CORE I3-380(2.53 GHz 3M CACHE)DISQUE DUR 320 Go + SACOCHE ET AVOIR 11-04568 DU 16/11/11 SACOCHE POUR IMPRIMANTE EN CUIR										
1 CPT	25/06/2011	LD	3.00	0 / 0	0.00 / 0.00	868,12	0,00	0,00	868,12	0,00

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes et Date Début Calculs	Mobilisations d'amortissement	Période Calculée	Amortissements	Acquisition	Erreurs	Amortissable	(n-1)	Économiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Période	Valeur Netty Fin Période
2- Compte Comptable												
2163000000 MATERIEL BUR. & INFORMATIQUE												
Composant : 838 Désignation : TEAMDATA SARL F 11-04989 - SAC POUR PORTABLE ET IMPRIMANTE												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	16/11/2011	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	94,48	94,48	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 857 Désignation : TEAMDATA SARL F 12-04942- 1 DELL PORTABLE VOSTRO V131 - CORE I5-380-TFT 13.3 + SAC POUR PORTABLE ET IMPRIMANTE												
1	CPT	15/05/2012	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 315,05	1 315,05	0,00	0,00	0,00	1 315,05
Composant : 858 Désignation : TEAMDATA SARL F 12-04942- 1 IMPRIMANTE PORTABLE JET D'ENCRE COULEUR + CONTRAT DE MAINTENANCE PROLONGE RPLT 3 ANS PAR EXPEDITION												
1	CPT	15/05/2012	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	397,07	397,07	0,00	0,00	0,00	397,07
Composant : 1078 Désignation : NOVASTORE - 627 - CASQUE TELEPHONE SENNHEISER CC550 IP + CSTD 24												
1	CPT	09/01/2013	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	4 800,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
Composant : 1078 Désignation : WISY - 13 611 - FIREWALL FWA 3030												
1	CPT	31/01/2013	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	5 744,00	5 744,00	0,00	0,00	0,00	5 744,00
Composant : 1078 Désignation : WISY - 13 611 - MATERIEL DE CABLAGE												
1	CPT	31/01/2013	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 259,98	1 259,98	0,00	0,00	0,00	1 259,98
Composant : 1080 Désignation : WISY - 13 611 - HP SWITCH												
1	CPT	31/01/2013	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	4 996,02	4 996,02	0,00	0,00	0,00	4 996,02
Composant : 1081 Désignation : WISY - 13 626 - MODIFICATION DES SYSTEMES DE ROUTAGE												
1	CPT	28/02/2013	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	7 420,00	7 420,00	0,00	0,00	0,00	7 420,00
Composant : 1082 Désignation : WWW RUE DU COMMERCE.COM - I XUS 240 HS APPAREIL PHOTO NUMERIQUE + CARTE MEMOIRE SDHC + ETUI												
1	CPT	07/03/2013	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	403,52	403,52	0,00	0,00	0,00	403,52
Composant : 1077 Désignation : WEBDISTRIB.COM - IMPRIMANTE JET ENCRE HP OFFICEJET 100												
1	CPT	08/03/2013	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	180,08	180,08	0,00	0,00	0,00	180,08
Composant : 1090 Désignation : VERGNES FREDERIC - 468 - COFFRE FORT IGNIFUGE, BLINDE, COUPE FEU 1 HEURE												
1	CPT	04/06/2013	LD	3,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 458,74	1 458,74	0,00	0,00	0,00	1 458,74
Composant : 1114 Désignation : T21 TELECOM F 1312-4059 - SYSTEME INFORMATIQUE ALARME - EQUIPEMENT TELEPHONIE												
1	CPT	01/02/2014	LD	3,00	30 / 1 080	0,00 / 0,00	34 240,05	34 240,05	951,11	0,00	0,00	34 240,05
Composant : 1116 Désignation : T21 TELECOM F 1312-4059 - SYSTEME INFORMATIQUE ALARME - MATERIEL SERVEUR DELL R710												
1	CPT	01/02/2014	LD	3,00	30 / 1 080	0,00 / 0,00	3 822,00	3 822,00	106,17	0,00	0,00	3 822,00
Composant : 1125 Désignation : SERVEAST - FA04804 - HP OFFICEJET 100 MOBILE PRINTER												
1	CPT	27/02/2014	LD	3,00	66 / 1 998	0,00 / 0,00	665,00	665,00	34,47	0,00	0,00	665,00

**LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017**

Comptes et Date Débit Calculs	Motifs d'amortissement	Période Calculée	Abonnements	Acquisition	Basés	Amortissable	(n-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Dotations	Fin Période	Valeur Nettes Fin Période
2- Compte Comptable 2163000000 MATERIEL - BUR. & INFORMATIQUE												
Composant : 1140 Désignation : SERVEAST - FA05165 - 2 AVAYA TELEPHONES IP 1616 + MODELE D'EXTENSION BM32												
1 CPT	13/05/2014	LD	3,00	132 / 1 080	0,00 / 0,00	580,00	580,00	509,10	0,00	0,00	580,00	0,00
Composant : 1144 Désignation : SERVEAST - FA05405 - 6 CASQUES TELEPHONIQUES CG550 IP												
1 CPT	03/07/2014	LD	3,00	162 / 1 080	0,00 / 0,00	1 190,00	1 190,00	989,47	0,00	0,00	1 190,00	0,00
Composant : 1159 Désignation : WISY SERVEUR VEAM - FC 14885												
1 CPT	25/11/2014	LD	3,00	324 / 1 080	0,00 / 0,00	1 630,00	1 630,00	1 140,99	0,00	0,00	1 630,00	0,00
Composant : 1160 Désignation : WISY DELL CARTE - FC 14 885												
1 CPT	25/11/2014	LD	3,00	324 / 1 080	0,00 / 0,00	240,00	240,00	169,00	0,00	0,00	240,00	0,00
Composant : 1161 Désignation : WISY DELL DISQUE DUR 3TO												
1 CPT	25/11/2014	LD	3,00	324 / 1 080	0,00 / 0,00	1 400,00	1 400,00	990,01	0,00	0,00	1 400,00	0,00
Composant : 1162 Désignation : WISY DELL DISQUE DUR 300GO - FC 14 885												
1 CPT	25/11/2014	LD	3,00	324 / 1 080	0,00 / 0,00	330,00	330,00	231,00	0,00	0,00	330,00	0,00
Composant : 1164 Désignation : WISY DELL POWEREDGE R830 - FC 14 885												
1 CPT	25/11/2014	LD	3,00	324 / 1 080	0,00 / 0,00	11 050,00	11 050,00	7 734,99	0,00	0,00	11 050,00	0,00
Composant : 1165 Désignation : WISY VMARE VSPHERE+SUPPORT - FC 14885												
1 CPT	25/11/2014	LD	3,00	324 / 1 080	0,00 / 0,00	4 337,00	4 337,00	3 035,91	0,00	0,00	4 337,00	0,00
Composant : 1166 Désignation : WISY BAIE SAN DATA STORE DELL POWER - FC14885												
1 CPT	25/11/2014	LD	3,00	324 / 1 080	0,00 / 0,00	9 065,00	9 065,00	6 359,49	0,00	0,00	9 065,00	0,00
Composant : 1167 Désignation : WISY SWITCHNETWORKING - FC 14885												
1 CPT	25/11/2014	LD	3,00	324 / 1 080	0,00 / 0,00	20 100,00	20 100,00	14 070,00	0,00	0,00	20 100,00	0,00
Composant : 1168 Désignation : WISY VIRTUALISATION SERVEURS FC 14 896												
1 CPT	28/11/2014	LD	3,00	327 / 1 080	0,00 / 0,00	4 000,00	4 000,00	2 786,88	0,00	0,00	4 000,00	0,00
Composant : 1169 Désignation : WISY DELL LATITUDE - SOFTWARE -LED MONITOR												
1 CPT	01/01/2015	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	846,20	846,20	338,48	0,00	0,00	507,72	338,48
Composant : 1170 Désignation : WISY DELL LATITUDE - SOFTWARE -LED MONITOR												
1 CPT	01/01/2015	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	160,00	160,00	64,00	0,00	0,00	96,00	64,00
Composant : 1171 Désignation : WISY DELL LATITUDE - SOFTWARE -LED MONITOR												
1 CPT	01/01/2015	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	167,00	167,00	66,80	0,00	0,00	100,20	66,80
Composant : 1181 Désignation : T21 TELECOM F1505-4622 - EQUIPEMENT GS3 GPS GEOLOCALISATION												
1 CPT	05/05/2015	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	6 775,75	6 775,75	2 243,53	0,00	0,00	3 566,68	3 177,07

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Composant / Date Début Calculs	Modélisation d'amortissement	Période Calculs	Abonnements	Acquisition	Passif	Amortissable	(n-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Période	Valeur Nette Fin Période	
2- Compte Comptable 2183000000 MATERIEL BUR. & INFORMATIQUE													
Composant : 1188 Désignation : SERVEAST - FA06963 10 CASQUES TELEPHONIQUE SENHEISER + CORDON AVAYA													
1 CPT	06/07/2015	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 950,00	1 950,00	579,58	390,00	0,00	0,00	969,58	900,42
Composant : 1189 Désignation : SERVEAST - FA06963 - 2 HP OFFICEJET 100 MOBILE PRINTER													
1 CPT	06/07/2015	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	390,00	390,00	115,92	76,00	0,00	0,00	193,92	194,08
Composant : 1201 Désignation : SERVEAST - FA06963 - 2 DELL LATITUDE 3550													
1 CPT	06/07/2015	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 480,00	1 480,00	438,89	296,00	0,00	0,00	735,89	744,11
Composant : 1238 Désignation : T21 TELECOM - 19 TELEPHONES IP1616													
1 CPT	21/01/2016	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	3 653,93	3 653,93	690,19	730,79	0,00	0,00	1 420,98	2 232,95
Composant : 1240 Désignation : SERVEAST - 10 PC DELL OPTI PLEX 3020 MT													
1 CPT	28/01/2016	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	6 620,00	6 620,00	1 224,70	1 324,00	0,00	0,00	2 546,70	4 071,30
Composant : 1241 Désignation : SERVEAST - 20 ECRANS LED 22 P2214H DELL													
1 CPT	28/01/2016	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	3 600,00	3 600,00	666,00	720,00	0,00	0,00	1 366,00	2 214,00
Composant : 1242 Désignation : SERVEAST - 1 TABLET 10 LENOVO YOGA													
1 CPT	28/01/2016	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	335,00	335,00	61,96	67,00	0,00	0,00	128,98	206,02
Composant : 1243 Désignation : SERVEAST - 1 IMPRIMANTE EPSON WORKFORCE WF-100W													
1 CPT	28/01/2016	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	215,00	215,00	39,78	45,00	0,00	0,00	82,76	132,22
Composant : 1244 Désignation : SERVEAST - 1 TV SAMSUNG 50 UE50H6200													
1 CPT	28/01/2016	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	645,00	645,00	119,33	129,00	0,00	0,00	248,33	396,57
Composant : 1274 Désignation : SERVEAST - 1 COMMUTATEUR HPE 1820-48G													
1 CPT	02/02/2016	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	435,00	435,00	79,51	87,00	0,00	0,00	186,51	248,49
Composant : 1273 Désignation : SERVEAST - 1 PC DELL OPTI PLEX 3020 MT AVEC 2 ECRANS DELL 22 P2214H													
1 CPT	10/03/2016	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	940,00	940,00	151,97	188,00	0,00	0,00	339,97	600,03
Composant : 1272 Désignation : SERVEAST - 1 IMPRIMANTE CANON PIXMA IP110													
1 CPT	03/06/2016	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	250,00	250,00	28,89	50,00	0,00	0,00	78,89	171,11
Composant : 1287 Désignation : SERVEAST - 10 SENHEISER CASQUE TELEPHONIQUE - CC550 IP + CORDON POUR AVAYA 1616													
1 CPT	12/07/2016	LD	3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	1 950,00	1 950,00	305,14	650,00	0,00	0,00	955,14	914,86
Composant : 1288 Désignation : SERVEAST - 6 LENOVO IDEATAB A10-30 - ZA000028DE (TABLETTE TACTILE)													
1 CPT	12/07/2016	LD	3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	1 080,00	1 080,00	169,00	360,00	0,00	0,00	529,00	551,00
Composant : 1286 Désignation : SERVEAST - 3 HP OFFICEJET 200 MOBILE PRINTER (IMPRIMANTE PORTABLE)													
1 CPT	02/08/2016	LD	3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	725,00	725,00	100,02	241,67	0,00	0,00	341,69	383,31

**LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017**

Créations et Date Début Calculs	Médias d'investissement	Période Calculs	Abonnements	Acquisition	Bases	Amortissable	(n-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnelles	Dépréciations	Fin Période	Valeur Moins Fin Période	
2- Compte Comptable													
2103000000 MATERIEL BUR. & INFORMATIQUE													
Composant : 1305 Désignation : SERVEAST - 5 CLAVIER MICROSOFT SCULPT COMFORT DESKTOP													
1	CPT	20/09/2016	LD	3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	332,74	332,74	31,12	0,00	0,00	142,03	190,71
Composant : 1306 Désignation : SERVEAST - 18 CLAVIER MICROSOFT COMFORT CURVE KEYBOARD 3000													
1	CPT	20/09/2016	LD	3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	322,50	322,50	30,16	0,00	0,00	137,66	184,84
Composant : 1307 Désignation : SERVEAST - 5 ETUI AVEC CLAVIER UNIVERSEL FRANCAIS AZERTY BLUETOOTH - TABLETTE 10													
1	CPT	20/09/2016	LD	3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	204,76	204,76	19,15	0,00	0,00	67,40	117,36
Composant : 1313 Désignation : SERVEAST - 2 HP LASERJET PRO 500 COLOR MFP M5700N													
1	CPT	09/11/2016	LD	3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	1 580,00	1 580,00	76,07	0,00	0,00	602,74	977,26
Composant : 1314 Désignation : SERVEAST - 2 HP OFFICEJET 200 MOBILE PRINTER													
1	CPT	09/11/2016	LD	3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	480,00	480,00	23,11	0,00	0,00	163,11	296,89
Composant : 1366 Désignation : SERVEAST - 10 TABLETTES LENOVO TB2 16GB 4G 10 PEARL WHITE													
1	CPT	01/01/2017	LD	3,00	360 / 1 080	0,00 / 0,00	2 170,00	2 170,00	0,00	0,00	0,00	723,33	1 446,67
Composant : 1348 Désignation : T2I - EXTENSION DE GARANTIE SUR LES SERVEURS DELL													
1	CPT	24/02/2017	LD	2,00	307 / 720	0,00 / 0,00	1 780,20	1 780,20	0,00	0,00	0,00	759,06	1 021,14
Composant : 1353 Désignation : T2I - PACK SPARE PIECES DE SECOURS (POUR SERVEUR)													
1	CPT	06/03/2017	LD	3,00	295 / 1 080	0,00 / 0,00	1 356,00	1 356,00	0,00	0,00	0,00	370,39	985,61
Composant : 1354 Désignation : SERVEAST - 3 HP OFFICEJET 200 MOBILE PRINTER (IMPRIMANTES)													
1	CPT	15/03/2017	LD	3,00	268 / 1 080	0,00 / 0,00	725,00	725,00	0,00	0,00	0,00	191,99	533,01
Composant : 1385 Désignation : SERVEAST - 1 PC (DELL OPTIPLEX 7040 MT)													
1	CPT	12/04/2017	LD	3,00	259 / 1 080	0,00 / 0,00	775,00	775,00	0,00	0,00	0,00	185,86	589,14
Composant : 1372 Désignation : SERVEAST - ONDULEUR ONLINE A DOUBLE CONVERSION 15KVA AVEC BATTERIE													
1	CPT	12/05/2017	LD	5,00	229 / 1 800	0,00 / 0,00	11 220,00	11 220,00	0,00	0,00	0,00	1 427,43	9 792,57
Composant : 1385 Désignation : SERVEAST - 2 HP 2920-48G SWITCH - COMMUTATEUR													
1	CPT	02/06/2017	LD	3,00	209 / 1 080	0,00 / 0,00	2 780,00	2 780,00	0,00	0,00	0,00	539,92	2 250,08
Composant : 1386 Désignation : SERVEAST - 2 HP MODULE D'EMPILAGE 2 PORTS													
1	CPT	02/06/2017	LD	3,00	209 / 1 080	0,00 / 0,00	880,00	880,00	0,00	0,00	0,00	170,30	709,70
Composant : 1387 Désignation : SERVEAST - 4 HP SWITCH 2530-48G													
1	CPT	02/06/2017	LD	3,00	209 / 1 080	0,00 / 0,00	2 820,00	2 820,00	0,00	0,00	0,00	545,72	2 274,28
Composant : 1380 Désignation : SERVEAST - 1 PC (DELL OPTIPLEX 7040 MT - K8V8V)													
1	CPT	10/08/2017	LD	3,00	141 / 1 080	0,00 / 0,00	785,00	785,00	0,00	0,00	0,00	102,49	682,51

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Gestion et Date Début Calculs	Modalités d'amortissement	Période Calculs	Abonnements	Acquisition	Basis	Amortissements (n-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Période	Valeur Nette Fin Période
2- Compta Comptable											
2183000000 MATERIEL BUR. & INFORMATIQUE											
Composant : 1390 Désignation : AEL - TELEVISION SALLE DE REPOS											
1 CPT	23/08/2017	LD	3,00	128 / 1 080	0,00 / 0,00	1 074,84	0,00	127,39	0,00	127,39	947,45
Composant : 1391 Désignation : AEL - SONORISATION AMPLIFICATEUR + 8 HP											
1 CPT	23/08/2017	LD	3,00	128 / 1 080	0,00 / 0,00	1 782,22	0,00	211,23	0,00	211,23	1 570,99
Composant : 1400 Désignation : SERVEAST - 6 SENNHEISER CASQUE TELEPHONIQUE - CC550 IP											
1 CPT	27/09/2017	LD	3,00	94 / 1 080	0,00 / 0,00	1 190,00	0,00	103,57	0,00	103,57	1 086,43
Composant : 1408 Désignation : SERVEAST - 18 LENOVO TAB4 10 ZACK (TABLETTES)											
1 CPT	30/10/2017	LD	3,00	61 / 1 080	0,00 / 0,00	3 690,00	0,00	208,42	0,00	208,42	3 481,58
Totalisations											
1- Total sélection											
2- Compta Comptable											
121 FCEs SIRIAD CORREZE DELEGATION											
2183000000 MATERIEL BUR. & INFORMATIQUE											
1 COMPTABLE				250 337,33	30 043,36	87 587,92	258 742,67	48 927,14	30 619,59	0,00	0,00
				248 747,86	30 619,89	87 587,92	191 825,63				

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Gestions et Détail Débit/Crédit	Mobilisations Immatriculées	Période Calculée	Révisions	Acquisition	Basés	Amortissable	(net)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnelles	Dépréciations	Fin Période	Valeur Moins Fin Période
2- Compte Comptable 2154000000 MOBILIERS												
Composant : 40 Désignation : TABLES REUNION												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	28/04/2004	LD	8,00	0 / 0	0,00 / 0,00	5 273,88	5 273,88	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 47 Désignation : PLAN DE TRAVAIL												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	08/06/2004	LD	8,00	0 / 0	0,00 / 0,00	5 145,31	5 145,31	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 68 Désignation : BUREAUX												
1	CPT	19/09/2005	LD	8,00	0 / 0	0,00 / 0,00	14 437,51	14 437,51	0,00	0,00	14 437,51	0,00
Composant : 83 Désignation : TABLE POLY + CHAISES VISITE												
Calculs arrêtés à la date de mise au rebut du : 01/12/2017												
1	CPT	13/04/2008	LD	8,00	0 / 0	0,00 / 0,00	1 952,35	1 952,35	0,00	0,00	0,00	0,00
Composant : 810 Désignation : LE BUREAU FONCTIONNEL F 2011518 - 2 FAUTEUILS CLOE												
1	CPT	04/02/2011	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	645,84	645,84	64,58	0,00	446,14	199,70
Composant : 811 Désignation : LE BUREAU FONCTIONNEL F 2011518 - 1 FAUTEUIL CXO TISSU												
1	CPT	04/02/2011	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	789,36	789,36	78,94	0,00	545,34	244,02
Composant : 1000 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - TOLMEO - REF. ARTA005910 -												
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	191,25	191,25	19,13	0,00	94,48	96,77
Composant : 1001 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - COLMO CORBELLE - REF. REX1050 -												
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	41,65	41,65	4,17	0,00	20,59	21,06
Composant : 1002 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - CONTRATTEMPO HORLOGE MURAL - REF. REX987 -												
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	90,95	90,95	9,10	0,00	44,94	46,01
Composant : 1003 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - GRAND REPOS FAUTEUIL - REF. ... 1036500 -												
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	2 400,00	2 400,00	240,00	0,00	1 185,33	1 214,67
Composant : 1004 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - BOVIST COUSSIN DE SOL - REF. VIT21017401 -												
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	378,59	378,59	37,86	0,00	186,99	191,60
Composant : 1005 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - TWIGGY LAMPADAIRE - REF. FOS159000 -												
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	801,34	801,34	80,13	0,00	395,76	405,58
Composant : 1008 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - SUNFLOWER CLOCK HORLOGE - REF. VIT20125601 -												
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	675,16	675,16	67,52	0,00	333,47	341,69

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes et Date Début Calculs	Méthodes d'amortissement	Période Calculs	Abattements	Acquisition	Dotés	Amortissable	(n-1)	Estimations	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Période	Valeur Nette Fin Période	
2- Compte Comptable 218400000 MOBILIERS													
Composant : 1007 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - COLIMO CORBEILLE - REF. REX1050 -													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	380 / 3 600	0,00 / 0,00	41,65	41,65	16,42	0,00	4,17	0,00	20,59	21,06
Composant : 904 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - METAL SIDE TABLE - REF. VIT210166 -													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	368,14	368,14	144,99	0,00	36,81	0,00	181,80	186,34
Composant : 905 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - GLIDER BUREAU - REF. BRAGK160800 -													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	344,80	344,80	135,81	0,00	34,48	0,00	170,29	174,51
Composant : 906 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - GLIDER BUREAU - REF. BRAGK160800 -													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	352,80	352,80	139,96	0,00	35,28	0,00	174,24	179,56
Composant : 907 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - SUPPORT UC - REF. BRAGZ002100BL -													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	168,30	168,30	66,29	0,00	16,83	0,00	83,12	85,18
Composant : 908 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - MASTERS FAUTEUIL - REF. KAR5965/03 -													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	109,45	109,45	43,13	0,00	10,95	0,00	54,08	55,37
Composant : 909 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - CAISSON A ROULETTES - REF. BRATM0406EMBL -													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	470,90	470,90	185,46	0,00	47,09	0,00	232,57	238,33
Composant : 910 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - A100 ARMOIRE + ETAGERES METALLIQUES - REF. BRABM1020COBL -													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	1 136,00	1 136,00	447,46	0,00	113,60	0,00	561,06	574,94
Composant : 911 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - ARMOIRE + ETAGERES METALLIQUES - REF. BRABM1012AO -													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	406,00	406,00	159,92	0,00	40,60	0,00	200,52	206,43
Composant : 912 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - ID MESH FAUTEUIL - REF. VITR431001 -													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	916,80	916,80	361,12	0,00	91,68	0,00	452,80	464,00
Composant : 913 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - GLIDER POSTE DE TRAVAIL - REF. E...GK1616SSO -													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	716,00	716,00	282,02	0,00	71,60	0,00	353,62	365,38
Composant : 914 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - ECRAN DE SEPARATION - REF. BRAG0160400 -													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	216,75	216,75	85,39	0,00	21,68	0,00	107,07	108,80
Composant : 915 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - SUPPORT UC - REF. BRAGZ002100BL -													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	168,30	168,30	66,29	0,00	16,83	0,00	83,12	85,18
Composant : 916 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - CAISSON A ROULETTES - REF. BRATM0406EMBL -													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	470,90	470,90	185,46	0,00	47,09	0,00	232,57	238,33
Composant : 917 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - A100 ARMOIRE + ETAGERES METALLIQUES - REF. BRABM1020COBL -													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	1 136,00	1 136,00	447,46	0,00	113,60	0,00	561,06	574,94

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Designation et Date Debut Calculs	Modalites d'amortissement	Période Calculs	Abonnements	Acquisition	Excess Amortissable	(n-1)	Amortissements Exceptionnels	Amortissements Exceptionnels	Fin Période	Fin Période			
2- Compte Comptable 2194000000 MOBILIERS													
Composant : 918 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - ID MESH FAUTEUIL - REF. VITRR431001-													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	916,80	916,80	361,12	0,00	0,00	452,80	484,00
Composant : 919 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - MASTERS FAUTEUIL - REF. KAR586503-													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	109,45	109,45	43,13	0,00	0,00	54,08	54,37
Composant : 920 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - GLIDER BUREAU - REF. BRAGK160800-													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	431,00	431,00	169,77	0,00	0,00	212,87	218,13
Composant : 921 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - SUPPORT UC - REF. BRAG2002100BL-													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	84,15	84,15	33,16	0,00	0,00	41,58	42,57
Composant : 922 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - CAISSON A ROULETTES - REF. BRATM0406EMBL-													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	235,45	235,45	92,78	0,00	0,00	116,31	119,14
Composant : 923 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - ARMOIRE + ETAGERES METALLIQUES - REF. BRABM1012AO-													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	812,00	812,00	319,84	0,00	0,00	401,04	410,86
Composant : 924 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - A100 ARMOIRE + ETAGERES METALLIQUES - REF. BRABM1020COBL-													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	588,00	588,00	223,73	0,00	0,00	280,53	287,47
Composant : 925 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - ID MESH FAUTEUIL - REF. VITRR431001-													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	458,40	458,40	180,56	0,00	0,00	228,40	232,00
Composant : 928 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - MASTERS FAUTEUIL - REF. KAR586503-													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	109,45	109,45	43,13	0,00	0,00	54,08	54,37
Composant : 927 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - WORKIT TABLE DE TRAVAIL - REF. VIT99208101-													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	821,25	821,25	323,50	0,00	0,00	405,63	415,62
Composant : 928 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - JOYIN SUPPORT CPU - REF. VIT85355452-													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	294,00	294,00	115,80	0,00	0,00	145,20	148,80
Composant : 929 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - FOLLOW ME 1 CAISSON MOBIL - REF. VIT83505601-													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	542,40	542,40	213,85	0,00	0,00	267,89	274,51
Composant : 930 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - JOYIN FILET A CABLES - REF. VIT83304002-													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	44,00	44,00	17,33	0,00	0,00	21,73	22,27
Composant : 931 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - STORAGE ARMOIRE A PORTES BATTANTES - REF. VIT89241411-													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	743,20	743,20	292,74	0,00	0,00	367,06	376,14
Composant : 932 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - STORAGE A PORTES BATTANTES - REF. VIT89241511-													
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	868,00	868,00	341,80	0,00	0,00	428,70	439,30

**LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017**

Comptabilité	Modalités d'amortissement	Période Calculée	Abattements	Acquisition	Basics	Amortiss-31/12	(n-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Planifié	Valeur Nette Fin Période	
2- Compte Comptable 218400000 MOBILIERS													
Composant : 933 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - ID SOFT FAUTEUIL - REF. VITRR431002 -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	572,00	572,00	225,30	57,20	0,00	282,50	384,50
Composant : 934 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - EAMES PLASTIC CHAIR - REF. VITRR440022 -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	165,60	165,60	65,23	16,56	0,00	81,79	83,81
Composant : 935 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - OPPO LARGE FAUTEUIL - REF. BLA052A -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	2 218,40	2 218,40	873,80	221,84	0,00	1 095,64	1 122,76
Composant : 936 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - CLICK TABLE AVEC MECANISME PLANT - REF. VIT86610101 -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	9 433,60	9 433,60	3 715,79	943,36	0,00	4 659,15	4 774,45
Composant : 937 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - UNIX SIEGE - REF. VITRR431202 -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	11 544,00	11 544,00	4 547,05	1 154,40	0,00	5 701,45	5 842,55
Composant : 938 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - BISTRO TABLE - REF. VIT44300600530 -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	2 611,20	2 611,20	1 028,52	261,12	0,00	1 289,64	1 321,56
Composant : 939 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - MASTERS FAUTEUIL - REF. KAR566509 -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	2 626,80	2 626,80	1 034,67	262,68	0,00	1 297,35	1 324,45
Composant : 940 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - BISTRO TABLE - REF. VIT44300600 -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	1 134,40	1 134,40	446,83	113,44	0,00	560,27	574,13
Composant : 941 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - VEGERAL CHAISE - REF. VIT44001500 -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	2 131,20	2 131,20	839,46	213,12	0,00	1 052,58	1 075,62
Composant : 942 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - ENSEMBLE DE RAYONNAGES - REF. DIV													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	3 496,08	3 496,08	1 377,07	349,61	0,00	1 726,68	1 764,40
Composant : 943 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - WORKIT TABLE DE TRAVAIL - REF. VIT89206001													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	2 304,00	2 304,00	907,52	230,40	0,00	1 137,92	1 166,08
Composant : 944 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - WORKIT ENSEMBLE BENCH 6 POSTES - REF. DIV -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	19 054,50	19 054,50	7 505,36	1 905,45	0,00	9 410,81	9 643,69
Composant : 945 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - JOYNY FILET A CABLES - REF. VIT89304002 -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	132,00	132,00	51,99	13,20	0,00	65,19	66,81
Composant : 946 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - M2 SUPPORT ECRAN - REF. VITFRDM2MK -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	6 661,00	6 661,00	2 631,57	668,10	0,00	3 299,67	3 381,33
Composant : 947 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - WORKIT SUPPORT UNITE CENTRALE - REF. VIT89252911 -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	2 703,00	2 703,00	1 064,68	270,30	0,00	1 354,98	1 365,02

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Gestion et Date Débit Calcul	Mobilis d'amortissement	Période Calculs	Abonnement	Acquisition	Base	Amortissable	(n-1)	Economique	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Dépréciations	Fin Période	Valeur Nette Fin Période	
2- Compte Comptable 2154000000 MOBILIERS													
Composant : 949 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - FOLLOW ME 1 CAISSON MOBILE - REF. VIT83505601 -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	1 627,20	640,84	162,72	0,00	0,00	803,66	823,54
Composant : 949 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - ID MESH FAUTEUIL - REF. VITRR431001*													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	6 876,00	2 706,38	687,60	0,00	0,00	3 395,98	3 480,02
Composant : 950 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - STORAGE ARMOIRE A PORTES BATTANTES - REF. VIT89242311*													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	4 116,00	1 621,25	411,60	0,00	0,00	2 032,85	2 083,15
Composant : 951 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - STORAGE ARMOIRE A PORTES BATTANTES - REF. VIT89241311*													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	4 323,20	1 702,86	432,32	0,00	0,00	2 135,18	2 189,02
Composant : 952 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - STORAGE ARMOIRE A PORTES BATTANTES - REF. VIT89243311*													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	3 240,00	1 276,20	324,00	0,00	0,00	1 600,20	1 639,60
Composant : 953 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - WORKIT TABLE DE TRAVAIL - REF. VIT89206101 -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	821,25	323,50	82,13	0,00	0,00	405,63	415,82
Composant : 954 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - JOYX FILET A CABLES - REF. VIT83304002 -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	44,00	17,33	4,40	0,00	0,00	21,73	22,27
Composant : 955 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - WORKIT SUPPORT UNITE CENTRALE - REF. VIT89252911 -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	180,20	70,98	18,02	0,00	0,00	89,00	91,20
Composant : 956 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - FOLLOW ME 1 CAISSON MOBILE - REF. VIT83505601 -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	542,40	213,65	54,24	0,00	0,00	267,89	274,51
Composant : 957 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - STORAGE ARMOIRE A PORTES BATTANTES - REF. VIT89243411 -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	1 552,00	611,32	155,20	0,00	0,00	766,52	785,48
Composant : 958 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - ID MESH FAUTEUIL - REF. VITRR431001 -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	458,40	180,56	45,84	0,00	0,00	226,40	232,00
Composant : 959 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - WORKIT TABLE DE TRAVAIL - REF. VIT89206201 -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	959,20	377,82	95,92	0,00	0,00	473,74	485,86
Composant : 960 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - PANTON CHAIR CHAISE - REF. VIT4400300004 -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	969,60	381,91	96,96	0,00	0,00	476,87	490,73
Composant : 961 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - EM TABLE - REF. VIT41239300 -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	2 157,19	849,70	215,72	0,00	0,00	1 065,42	1 091,77
Composant : 962 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - JOYX SUPPORT CPU - REF. VIT85355452 -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	294,00	115,80	29,40	0,00	0,00	145,20	148,80

**LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017**

Composant	Designation	Modali- te d'amortissement	Periode Calcul	Amortissements	Acquisition	Base	Amortissable	(n-1)	Economiques	Amortissements et Depreciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Periode	Value Net Fin Periode
2- Comptable													
216400000 MOBILIERS													
Composant : 963 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - JOYN FILET A CABLES - REF. VIT83304002-													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	44,00	44,00	17,33	4,40	0,00	21,73	32,27
Composant : 964 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - FOLLOW ME 1 CAISSON MOBILE - REF. VIT83505601-													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	542,40	542,40	213,85	54,24	0,00	267,89	274,51
Composant : 965 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - HEADLINE FAUTEUIL - REF. VITRR411904-													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	933,60	933,60	387,73	93,36	0,00	461,09	472,51
Composant : 966 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - GUERIDON TABLE RONDE - REF. VIT412394EL-													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	1 165,89	1 165,89	459,23	116,59	0,00	575,82	590,07
Composant : 967 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516663 - EAMES PLASTIC SIDE CHAIR - REF. VIT44002200-													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	662,40	662,40	260,91	66,24	0,00	327,15	335,25
Composant : 968 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - NOX WALL CENDRIER MURAL - REF. REX1626-													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	179,35	179,35	70,63	17,93	0,00	88,58	90,79
Composant : 969 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - FLOW PORTE PARAPLUIE - REF. CAS2215W/A -													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	209,95	209,95	82,71	21,00	0,00	103,71	108,24
Composant : 970 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - ROUND 20 WALL WHITEBOARD - REF. CAS4073-													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	1 018,30	1 018,30	401,10	101,83	0,00	502,93	516,37
Composant : 971 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - FRAME PORTE BROCHURES MURAL - REF. CAS2073-													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	678,30	678,30	267,17	67,83	0,00	335,00	343,30
Composant : 972 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - CONTRATTEMPO HORLOGE MURAL - REF. REX987-													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	90,95	90,95	35,64	9,10	0,00	44,94	46,01
Composant : 973 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - TOLOMEO MINI - REF. ARTA005910-													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	382,50	382,50	150,86	38,25	0,00	186,91	195,65
Composant : 974 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - COLMO CORBEILLE - REF. REX1050-													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	83,30	83,30	32,81	8,33	0,00	41,14	42,16
Composant : 975 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - TOLOMEO MINI - REF. ARTA005910-													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	382,50	382,50	150,86	38,25	0,00	186,91	195,65
Composant : 976 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - COLMO CORBEILLE - REF. REX1050-													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	83,30	83,30	32,81	8,33	0,00	41,14	42,16
Composant : 977 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - TOLOMEO MINI - REF. ARTA005910-													
1	CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	191,25	191,25	75,35	19,13	0,00	94,48	100,77

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes et Détail Débit-Crédit	Modalités d'amortissement	Période Calculée	Amortissements	Acquisition	Basés	Amortissable	(n-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Dépréciations	Fin Period	Valeur Net Fin Période
2- Compte Comptable 2184000000 MOBILIERS												
Composant : 978 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516864 - COLMO CORBELLE - REF. REX1050 -												
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 000	0,00 / 0,00	41,65	41,65	16,42	4,17	0,00	20,59	21,05
Composant : 979 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516864 - TOLOMEO MINI - REF. ARTA005910 -												
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 000	0,00 / 0,00	181,25	181,25	75,35	19,13	0,00	94,48	96,17
Composant : 980 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516864 - COLMO CORBELLE - REF. REX1050 -												
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 000	0,00 / 0,00	41,65	41,65	16,42	4,17	0,00	20,59	21,05
Composant : 981 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516864 - HANG IT ALL PORTE MANTEAU - REF. VIT20119001 -												
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 000	0,00 / 0,00	167,22	167,22	65,86	16,72	0,00	82,58	84,64
Composant : 982 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516864 - CONTRATTEMPO HORLOGE MURAL - REF. REX987 -												
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 000	0,00 / 0,00	90,95	90,95	35,64	9,10	0,00	44,94	46,01
Composant : 983 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516864 - CLICK CHARIOT D EMPILAGE - REF. VIT86010411 -												
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 000	0,00 / 0,00	1 116,00	1 116,00	439,58	111,80	0,00	551,18	664,82
Composant : 984 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516864 - CONTRATTEMPO HORLOGE MURAL - REF. REX987 -												
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 000	0,00 / 0,00	90,95	90,95	35,64	9,10	0,00	44,94	46,01
Composant : 985 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516864 - EDISON THE PETIT LAMPE DE TABLE - REF. FATEDISONTHEPET -												
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 000	0,00 / 0,00	286,40	286,40	104,93	26,64	0,00	131,57	154,83
Composant : 988 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516864 - CONTRATTEMPO HORLOGE MURAL - REF. REX987 -												
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 000	0,00 / 0,00	90,95	90,95	35,64	9,10	0,00	44,94	46,01
Composant : 987 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516864 - NOX CORBELLE - REF. REX1611 -												
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	380 / 3 600	0,00 / 0,00	142,80	142,80	56,25	14,28	0,00	70,53	72,27
Composant : 988 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516864 - NOX WALL CENDRIER MURAL - REF. REX1626 -												
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	179,35	179,35	70,83	17,93	0,00	88,56	90,79
Composant : 989 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516864 - NOX WALL CORBELLE MURALE - REF. REX1629 -												
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	229,93	229,93	90,56	22,99	0,00	113,55	118,38
Composant : 990 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516864 - TOOLBOX RANGEMENT - REF. VIT89255013 -												
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 000	0,00 / 0,00	478,80	478,80	188,59	47,88	0,00	236,47	242,33
Composant : 991 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516864 - EAMES PLASTIC SIDE CHAIR - REF. VIT440023000201 -												
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 000	0,00 / 0,00	1 468,80	1 468,80	578,54	146,88	0,00	725,42	743,38
Composant : 992 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516864 - CONTRATTEMPO HORLOGE MURAL - REF. REX987 -												
1 CPT	23/01/2013	LD	10,00	360 / 3 000	0,00 / 0,00	90,95	90,95	35,64	9,10	0,00	44,94	46,01

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Comptes et Détail Calculs	Modalités d'amortissement	Période Calculs	Abonnements	Acquisition	Erres	Amortissable	(n-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Opportunistes	Fin Période	Valeur Nette Fin Période
2- Compte Comptable 2164000000 MOBILIERS												
Composant : 993 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516684 - GLIDER PLATEAU POUR BUREAU - REF. BRAGP120900 -												
1 CPT	23/01/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	204,80	204,80	80,67	20,48	0,00	0,00	101,15	103,65
Composant : 994 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - PAIRE DE TRAVERSES TELESCOPIQUES - REF. BRAGG100102/AF -												
1 CPT	23/01/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	423,20	423,20	166,69	42,32	0,00	0,00	209,01	214,19
Composant : 995 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516684 - WORKIT MIROIR - REF. VIT89252511 -												
1 CPT	23/01/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	961,80	961,80	376,84	96,18	0,00	0,00	475,02	486,78
Composant : 996 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - WORKIT PANNEAU MAGNETIQUE - REF. VIT99252611 -												
1 CPT	23/01/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	963,00	963,00	379,32	96,30	0,00	0,00	475,62	487,38
Composant : 997 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516664 - WORKIT VASE - REF. VIT89252711 -												
1 CPT	23/01/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	961,80	961,80	376,84	96,18	0,00	0,00	475,02	486,78
Composant : 998 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516684 - TOLOMEO - REF. ARTA005910 -												
1 CPT	23/01/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	573,75	573,75	226,01	57,38	0,00	0,00	263,39	290,26
Composant : 999 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516684 - COLMO CORBEILLE - REF. REX1030 -												
1 CPT	23/01/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	621,15	621,15	244,68	62,12	0,00	0,00	306,80	314,20
Composant : 1008 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516703 - ALCOVE THREE SEATERS CANAPE - REF. VIT21030600 -												
1 CPT	18/02/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	4 668,22	4 668,22	1 806,34	466,62	0,00	0,00	2 273,16	2 333,02
Composant : 1009 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516703 - A100 ARMOIRE + ETAGERES METALLIQUES - REF. BRABM1020COBL -												
1 CPT	18/02/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	568,00	568,00	219,78	56,80	0,00	0,00	276,58	291,42
Composant : 1010 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516703 - FRAMEWORK ARMOIRE - REF. FAN677F00 -												
1 CPT	18/02/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	392,00	392,00	151,68	39,20	0,00	0,00	190,88	201,12
Composant : 1011 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516703 - AQUARIUS ARMOIRE - REF. VANHG2302/P -												
1 CPT	18/02/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	3 648,00	3 648,00	1 411,57	364,80	0,00	0,00	1 776,37	1 911,63
Composant : 1012 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516703 - AQUARIUS ARMOIRE - REF. VANHG2302/P -												
1 CPT	18/02/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	2 432,00	2 432,00	941,05	243,20	0,00	0,00	1 184,25	1 247,75
Composant : 1013 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516703 - KAST 3HU MEUBLE DE RANGEMENT - REF. VIT21300801 -												
1 CPT	18/02/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	6 102,34	6 102,34	2 361,25	610,23	0,00	0,00	2 971,48	3 130,86
Composant : 1014 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516704 - SCIANGAI PORTE MANTEAUX - REF. ZAN3000 -												
1 CPT	18/02/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	466,00	466,00	180,32	46,60	0,00	0,00	226,92	239,08
Composant : 1015 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516704 - TOOLBOX RANGEMENT - REF. VIT89255013 -												
1 CPT	18/02/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	226,80	226,80	87,76	22,68	0,00	0,00	110,44	116,36

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Quotient et Date Debut Calculs	Modalites d'amortissement	Periode Calculs	Abonnements	Acquisition	Base	Amortissable	(n-1)	Economiques	Amortissements et Depreciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Periode	Valeur Nette Fin Periode	
2- Compte Comptable													
319400000 MOBILIERS													
Composant : 1016 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516704 - ALCOVE HIGHBACK WORK BANQUETTE - REF. VIT21038200 -													
1	CPT	18/02/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	7 847,48	7 847,48	3 036,54	0,00	3 821,29	4 026,18
Composant : 1017 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516745 - TOLOMEO MINI - REF. ARTA005940 -													
1	CPT	29/03/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	852,84	852,84	320,28	0,00	405,56	447,28
Composant : 1018 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516745 - ROUND 20 VESTIAIRE MURAL - REF. CAS4062 -													
1	CPT	29/03/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	74,00	74,00	27,79	0,00	35,19	38,81
Composant : 1019 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516745 - ROUND 20 CINTRE - REF. CAS4045 -													
1	CPT	29/03/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	84,00	84,00	31,55	0,00	39,95	44,05
Composant : 1020 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516745 - ROUND 20 MODULE MURAL - REF. CAS4063 -													
1	CPT	29/03/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	79,00	79,00	29,87	0,00	37,57	41,43
Composant : 1021 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516745 - ROUND 20 MODULE MURAL - REF. CAS4064 -													
1	CPT	29/03/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	89,00	89,00	33,42	0,00	42,32	46,58
Composant : 1022 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516745 - ROUND 20 MIROIR MURAL - REF. CAS4066 -													
1	CPT	29/03/2013	LD	10,00	360 / 3 000	0,00 / 0,00	0,00	44,00	44,00	16,52	0,00	20,92	23,08
Composant : 1023 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516746 - LOTTUS PLATEAU DE TABLE + PIED - REF. ENEZ438 -													
1	CPT	29/03/2013	LD	10,00	360 / 3 000	0,00 / 0,00	0,00	716,88	716,88	289,23	0,00	340,92	373,96
Composant : 1024 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516746 - LOTTUS TABOURET HAUT - REF. ENE4750 -													
1	CPT	29/03/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	1 188,00	1 188,00	446,16	0,00	564,96	623,04
Composant : 1025 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516748 - MONTANA MEUBLE AUTONOME - REF. DIV -													
1	CPT	29/03/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	1 881,00	1 881,00	706,42	0,00	894,52	1 000,48
Composant : 1026 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516746 - MONTANA MEUBLE AUTONOME - REF. DIV -													
1	CPT	29/03/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	873,00	873,00	327,86	0,00	415,16	457,84
Composant : 1027 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516748 - MONTANA MEUBLE AUTONOME - REF. DIV -													
1	CPT	29/03/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	853,00	853,00	320,35	0,00	405,65	447,35
Composant : 1029 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516746 - WORKIT ECRAN FIXE 140 CM - REF. VIT99251301 -													
1	CPT	29/03/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	692,00	692,00	259,88	0,00	329,08	362,92
Composant : 1030 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516748 - WORKIT PORTE ACCESSOIRES - REF. VIT99252111 -													
1	CPT	29/03/2013	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	0,00	200,00	200,00	75,11	0,00	95,11	104,89
Composant : 1087 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516830 - GLIDER BUREAU - REF. BRAG180000													
1	CPT	31/05/2013	LD	10,00	360 / 3 601	0,00 / 0,00	0,00	424,00	424,00	152,01	0,00	194,40	229,60

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Generations et Date Debut Calculs	Modalites d'amortissement	Periode Calculee	Abonnement	Acquisition	Base	Amortissable	(n-1)	Exceptionnelles	Amortissements et Depreciations Exceptionnelles	Depreciations	Fin Periode	Valeur Nette Fin Periode
2- Compte Comptable 218400000 MOBILIERS												
Composant : 1088 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516830 - CAISSON A ROULETTES - REF. BRATM0408EM/BL -												
1 CPT	31/05/2013	LD 10,00	360 / 3 601	0,00 / 0,00	277,00	277,00	98,30	27,68	0,00	0,00	126,99	154,01
Composant : 1098 Désignation : PERSPECTIVES - FC 516887 - FAUTEUIL BUREAU AVEC DOSSIER REGLABLE ET COUSSIN D'ASSISE												
1 CPT	18/06/2013	LD 8,00	360 / 2 888	0,00 / 0,00	1 073,20	1 073,20	474,37	134,15	0,00	0,00	608,52	464,68
Composant : 1105 Désignation : PERSPECTIVES - FC 517013 - MOBILIER COMPLEMENTAIRE ACCUEUIL -												
1 CPT	18/10/2013	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	1 741,11	1 741,11	558,60	174,11	0,00	0,00	732,71	1 008,40
Composant : 1119 Désignation : PERSPECTIVES - FC 517184 - STORAGE ARMOIRE A PORTES BATTANTES 9HY 80X44X117 cm - REF VIT892242311 -												
1 CPT	17/01/2014	LD 10,00	360 / 3 601	0,00 / 0,00	626,37	626,37	185,13	62,64	0,00	0,00	247,77	378,60
Composant : 1120 Désignation : PERSPECTIVES - FC 517184 - STORAGE ARMOIRE A PORTES BATTANTES 9HY 100X44X117 cm - REF VIT892241311 -												
1 CPT	17/01/2014	LD 10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	658,77	658,77	194,71	65,88	0,00	0,00	260,59	398,18
Composant : 1412 Désignation : AEL - 10 REPOSE PIEDS PRO METAL												
1 CPT	22/11/2017	LD 10,00	39 / 3 600	0,00 / 0,00	1 080,00	1 080,00	0,00	11,70	0,00	0,00	11,70	1 080,00
Totalisations												
1- Total selection 121 FCEs SIRMAD CORREZE DELEGATION												
2- Compte Comptable 218400000 MOBILIERS												
1	COMPTABLE		186 675,10 83 450,82	1 080,00 17 025,22	12 371,54 12 371,54	185 383,56 98 104,50	87 279,06	17 025,22	0,00	0,00	0,00	0,00

**LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017**

Qualitatives et Des Débit Calculs	Motivées d'amortissement	Période Calculée	Abonnements	Basics Acquisition	Amortissable (n-1)	Economiques	Amortissements et Dépréciations Enregistrés	Fin Période	Valeur Nette Fin Période	
2- Compte Comptable 2188000000 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Composant : 1112 Désignation : PERSPECTIVES - FC 517065 - POSE D UN TOTEM EXTERIEUR-										
1 CPT	LD	10,00	360 / 3 600	0,00 / 0,00	5 615,24	1 732,81	561,52	0,00	2 284,43	3 320,81
Composant : 1237 Désignation : VACKIER DELBOS CLIMATISATEUR SALLE DES SERVEUR										
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	15 146,00	5 949,01	3 029,20	0,00	8 978,21	6 167,79
Composant : 1173 Désignation : REXEL - PRISE MOBILE INTER 10A RADIO										
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	2 100,00	806,17	420,00	0,00	1 226,17	873,83
Composant : 1178 Désignation : REXEL - 50 POUSSOIRS AUTOMATIQUE INTERIEUR RADIOS										
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	2 400,00	885,33	480,00	0,00	1 365,33	1 034,67
Composant : 1182 Désignation : REXEL - 50 PRISE MOBILE INTER 10A RADIO										
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 801	0,00 / 0,00	2 100,00	735,76	419,77	0,00	1 155,53	944,47
Composant : 1183 Désignation : REXEL - 75 POUSSOIRS AUTOMATIQUE INTERIEUR RADIOS										
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 801	0,00 / 0,00	3 600,00	1 251,30	719,60	0,00	1 980,90	1 619,10
Composant : 1235 Désignation : REXEL - 100 PRISE MOBILE INTER										
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 801	0,00 / 0,00	3 840,00	1 089,52	767,57	0,00	1 857,09	1 982,91
Composant : 1236 Désignation : REXEL - 150 DETECTEUR DE MVR										
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 801	0,00 / 0,00	4 605,00	1 306,58	920,49	0,00	2 227,07	2 377,93
Composant : 1221 Désignation : REXEL - 50 PRISE MOBILE INTER										
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	1 920,00	449,07	384,00	0,00	833,07	1 046,93
Composant : 1222 Désignation : REXEL - 30 DETECTEUR DE MVR										
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	921,00	215,41	184,20	0,00	399,61	521,39
Composant : 1223 Désignation : REXEL - 50 DETEC + 50 PRISE MOBIL										
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 800	0,00 / 0,00	3 455,00	788,49	691,00	0,00	1 489,49	1 965,51
Composant : 1231 Désignation : REXEL - 50 DETECTEUR DE MVR										
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 801	0,00 / 0,00	1 535,00	307,68	306,83	0,00	614,51	920,49
Composant : 1232 Désignation : REXEL - 20 PRISE MOBILE INTER										
1 CPT	LD	5,00	360 / 1 801	0,00 / 0,00	768,00	153,94	153,51	0,00	307,45	460,55

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Statut de Date Début Calcul	Modalité d'amortissement	Période Calculée	Acquisitions	Acquisitions	Saldo	Amortissable	(n-1)	Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Depreciations	Fin Période	Valeur Nette Fin Période
Statut			Actif Acquis (n)	Actif Acquis (n) Amortissements (n)	Actif Sorti (n) Amortissements Sortis (n)	Amortissable	Actif Fin (n) Amortissements Fin (n)	Valeur Nette Fin (n)	Débit des Amortissements et Dépréciations Exceptionnels		Dépréciations
Totalisations											
1- Total sélection	121										
2- Compte Comptable	2189000000										
			48 005,24	0,00	0,00	0,00	48 005,24				
1 COMPTABLE		15 691,17	9 037,69	0,00	0,00	23 276,38	24 728,86	9 037,69	0,00	0,00	0,00

LISTE DETAILLEE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
HORIZON DES CALCULS : 31/12/2017

Totalisations

	121	FCEs SIRMAD CORREZE DELEGATION				Actif Fin (n) Amortissements Fin (n)	Actif Netto Fin (n)	Economiques	Déca des Amortissements et Dépréciations Exceptionnels	Dotations
		Actif (n-1) Amortissements (n-1)	Actif Acquis (n) Amortissements (n)	Actif Sorti (n) Amortissements Sortis (n)	Actif Fin (n) Amortissements Fin (n)	Actif Netto Fin (n)				
1- Total sélection										
1 COMPTABLE		2 605 773,40 1 787 130,64	262 177,91 302 290,49	874 989,22 874 989,22	1 992 961,99 1 214 431,91	778 630,08	302 290,49	0,00	0,00	



Engagements à incidence financière y compris en matière de personnel liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

En 2013, un bail de location des locaux est signé avec la SEM Corrèze Equipement pour la durée de la DSP 2013-2022.

Le montant du loyer annuel 2017 s'élève à 78 291.92€ HT et les charges locatives à 8164,08 € H.T.

Pour assurer la continuité du service diverses mesures ont été prises :

Contrat de maintenance 24 h /24 et 7j/7 avec les prestataires suivants :

WISY assure le fonctionnement du système informatique et la surveillance du réseau avec télémaintenance et organisation d'astreinte dans le cadre d'un contrat annuel d'un montant de 81 167€ H.T.

T2I assure le fonctionnement du système de réception des alarmes avec télémaintenance et organisation d'astreinte dans le cadre d'un contrat annuel d'un montant de 22 048 H.T. €

ADISTA et ORANGE BUSINESS SERVICES assure une hot line technique avec intervention sur site dans les 4 heures sur l'ensemble de l'installation pour un montant global de 30 527€ H.T..

GEMA assure la maintenance du groupe électrogène garantissant la continuité de l'alimentation électrique.

Pour garantir un fonctionnement 24h/ 24 et 7j/7 12 salariés travaillent en cycles de manière à assurer une écoute et une surveillance à distance sans interruption.

Pendant les mois d'été des permanences et astreintes à domicile sont organisées pour parer au remplacement d'appareils endommagés par les surtensions dues aux orages.

Ces salariés sont indemnisés selon les dispositions de la Convention Collective appliquée dans l'établissement.

Assuré

Établissement : SIRMAD Corrèze
Téléassistance
Contrat LLOYD'S de LONDRES
Syndicat RenaissanceRe

Par le présent document, **BEAH, LONDRES Syndicat RenaissanceRe**, re gestionnaire pour le compte de la Compagnie **LLOYD'S de LONDRES Syndicat RenaissanceRe**, N° **B1339BIN10AMM16FR**, qui le garantit pour l'ensemble de ses responsabilités générales et professionnelles, ste que votre établissement a souscrit un contrat de responsabilité

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile et professionnelle de votre établissement peut encourir, à raison des dommages corporels ou matériels pouvant être causés aux tiers, elle que votre établissement peut encourir, à raison des dommages corporels ou matériels pouvant être causés aux tiers, de dommages

La présente attestation est délivrée pour le compte de la Compagnie **LLOYD'S de LONDRES Syndicat RenaissanceRe**, et ne peut l'engager au delà des clauses, limites et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable du **1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017**.

Fait à Besançon, pour valoir ce que de droit, le 2 février 2017

Pour la SAS BEAH, son Président,

←

Commission Consultative des Services Publics Locaux Compte rendu de réunion

A - Objet de la réunion

Examen du rapport annuel du délégataire pour la délégation de service public concernant la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance avancée et portant généralisation de la domotique

Date de la réunion : mercredi 17 octobre 2018 à 14H00

B - Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

1 - Membres à voix délibérante :

Nom	Qualité	Fonction	Présence
M. Christophe ARFEUILLERE	Conseiller Départemental	Président	X
Mme Sandrine MAURIN	Conseillère Départementale	Membre titulaire	Excusée
M. Francis COMBY	Conseiller Départemental	Membre titulaire	X
M. Jean-Marie TAGUET	Conseiller Départemental	Membre titulaire	X
Mme Nelly SIMANDOUX	Conseillère Départementale	Membre titulaire	Excusée
M. Christian BOUZON	Conseiller Départemental	Membre titulaire	
M. Gérard SOLER	Conseiller Départemental	Membre suppléant	
Mme Ghislaine DUBOST	Conseillère Départementale	Membre suppléant	Excusée
Mme Hélène ROME	Conseillère Départementale	Membre suppléant	
Mme Danielle COULAUD	Conseillère Départementale	Membre suppléant	Excusée
M. Gilbert FRONTY	Conseiller Départemental	Membre suppléant	X

2 - Personnalités qualifiées :

M. Patrick CHARPENTIER	Vice-Président - France Assos Santé		
Mme Marie-Claude CARLAT	Présidente - UDAF 19		
Mme Evelyne SANCIER représentée par Mme MENDES et M. DELPY	Directrice Corrèze Téléassistance		X
M. Alexandre MURAT	Directeur Général des Services Conseil Départemental		Excusé
M. Éric LARUE	Directeur Général Adjoint des Services Conseil Départemental		Excusé
M. Vincent SEROZ	Chef de Cabinet		Excusé
Mme Annie CERON	Directeur de la Modernisation et des Moyens - Conseil Départemental		X
Mme Sylvie PAPON	Directeur Autonomie - MDPH - Conseil Départemental		X
Mme Sylvie JABIOL	Chef du Service gestion des allocations - Direction de l'Autonomie - MDPH - Conseil Départemental		X
Mme Laetitia CAPY-GOUNET	Directrice des Finances		Excusée
M. Thomas MAURY	Conseiller en Habitat - Direction Développement des Territoires		Excusé

C - Présentation du bilan

Le bilan présenté est celui de la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance avancée et portant généralisation de la domotique qui a pris effet au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 10 ans.

Les 3 axes majeurs du dispositif sont :

1. Répondre à l'urgence
2. Lutter contre l'isolement
3. Participer à la coordination des actions de maintien à domicile

Pour l'année 2017, il est à noter que :

- les effectifs de la plateforme sont stables par rapport à l'année précédente (29 ETP).
- les abonnés ont le choix entre deux dispositifs : le dispositif de téléassistance avancée et le pack téléassistance avancée + domotique. Les abonnés ont la possibilité de souscrire à ce pack depuis le 1er janvier 2013. Il est composé du dispositif de téléassistance avancée (socle de base), agrémenté d'équipements domotiques destinés à prévenir notamment les accidents du quotidien.
- la participation financière des abonnés comprend une part pour l'installation variant de 15 à 90 € par mois et une part pour l'abonnement variant de 18 à 40 € par mois selon le contrat.
- les abonnés au dispositif sont principalement des femmes seules, même si la proportion des couples augmente de manière significative ces dernières années. La moyenne d'âge s'établit autour de 87 ans.
- après un pic en 2015 (231 installations), le nombre d'installations au titre du pack domotique a nettement diminué en 2016 (134). Cette diminution s'est confirmée en 2017 (51) et semble essentiellement liée à la non reconduction des avantages tarifaires mis en place en 2015.
- l'évolution du nombre d'abonnés était sensiblement constante depuis 2006. Depuis la création du dispositif, 2016 et 2017 sont les deux premières années où le nombre de nouveaux entrants est inférieur au nombre de personnes sortant du dispositif (suite à décès, entrée en établissement, etc.). On constate ainsi une diminution du nombre d'abonnés. A la fin de l'année 2017, Corrèze Téléassistance comptait 5 768 abonnés (5 803 au 31/12/2016).
- concernant le pack domotique proposé depuis 2013, son déploiement reste faible. L'objectif prévu au contrat de 300 installations par an sur les 5 premières années de la délégation n'a jamais été atteint, malgré l'avenant mis en place en 2015 permettant à 300 nouveaux usagers en domotique de bénéficier d'une réduction sur l'abonnement et sur le prix de l'installation. Cette opération n'ayant pas été reconduite, le nombre d'installations a de nouveau chuté. On constate ainsi que le coût est le principal frein du déploiement de la domotique chez les personnes âgées.
- Corrèze Téléassistance a traité en moyenne 330 alarmes par jour (dont 18 concernaient des états d'alerte d'extrême urgence). Même si le nombre d'alarmes traitées est relativement stable depuis 2013, il est à constater une montée en charge du nombre de sollicitations de l'intervention des secours mais qui tend aujourd'hui à se stabiliser. L'important travail de filtre effectué par la plateforme pour les services de secours est à souligner (120 350 alarmes traitées pour 1 836 interventions).
- la plateforme a réalisé près de 80 000 appels de convivialité (un appel par mois au minimum par abonné ainsi qu'un appel le jour de son anniversaire). Le contrat prévoit également des appels supplémentaires pour des personnes en situation de fragilité repérées par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison de l'Autonomie.
- le montant prévisionnel des obligations de service public (OSP) pour 2017 s'élevait à 1 125 005 € duquel le versement excédentaire 2016 de 373 729 € a été déduit. La compensation des OSP 2017 s'est donc élevée à 751 276 €.

D - Avis de la Commission

La présentation du bilan de la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance avancée et portant généralisation de la domotique n'amène pas de remarque particulière des membres de la commission. Elle est validée à l'unanimité des membres présents.

E - Remarques et Observations

- 2016 et 2017 affichent une relative baisse des abonnés. M. DELPY évoque les différents facteurs pouvant justifier le nombre de résiliations :

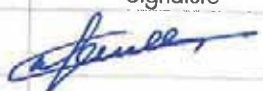





- o la moyenne d'âge des abonnés est de 87 ans : les personnes rentrent dans le dispositif au dernier moment. Très souvent l'élément déclencheur est la chute ou la sortie d'hospitalisation. Les personnes ne voient pas le côté préventif de la solution téléassistance qui permettrait d'équiper la personne plus tôt.
- o il y a de la concurrence sur le marché : la concurrence s'installe de façon virulente et parfois même déloyale. M. DELPY précise que Corrèze Téléassistance a eu écho sur certains secteurs de démarchage téléphonique ou même de porte à porte auprès même des bénéficiaires de la téléassistance. Ce sont des personnes vulnérables. Les personnes qui font le démarchage utilisent la notoriété de Corrèze Téléassistance et se font passer pour "la téléassistance sur Naves". Les personnes se sentent rassurées, prennent une nouvelle offre et quelquefois résilie l'offre actuelle.

La Maison de l'Autonomie a été alertée, par rapport à ces pratiques, et a de ce fait passé des messages aux bénéficiaires au titre de l'APA.

À terme, le risque peut porter sur une qualité de service qui n'est pas la même, voir dégradée et qu'une mauvaise image de Corrèze Téléassistance soit transmise.

- Le nombre des alarmes traitées reste stable depuis 2016, par contre il y a une augmentation des sollicitations de l'intervention des secours depuis 2015. Sur 2017, cela représente 1 836 interventions des services de secours. La participation demandée par les pompiers va être prise en compte dans le cadre du plan d'actions en cours d'élaboration avec le SDIS. M. DELPY précise que Corrèze Téléassistance essaye de travailler sur la procédure et d'effectuer des filtrages importants au niveau du dispositif afin de minimiser le recours au SDIS. C'est vraiment en dernier recours que l'appel des secours est réalisé pour faire la levée de doute.

Signatures

Nom	Qualité	Fonction	Signature
M. Christophe ARFEUILLERE	Conseiller Départemental	Président	
Mme Sandrine MAURIN	Conseillère Départementale	Membre titulaire	
M. Francis COMBY	Conseiller Départemental	Membre titulaire	
M. Jean-Marie TAGUET	Conseiller Départemental	Membre titulaire	
Mme Nelly SIMANDOUX	Conseillère Départementale	Membre titulaire	Excusé
M. Christian BOUZON	Conseiller Départemental	Membre titulaire	
M. Gérard SOLER	Conseiller Départemental	Membre suppléant	
Mme Ghislaine DUBOST	Conseillère Départementale	Membre suppléant	Excusé
Mme Hélène ROME	Conseillère Départementale	Membre suppléant	
Mme Danielle COULAUD	Conseillère Départementale	Membre suppléant	Excusé
M. Gilbert FRONTY	Conseiller Départemental	Membre suppléant	
M. Patrick CHARPENTIER	Vice Président France Assos Santé		
Mme Marie-Claude CARLAT	Président UDAF 19		
M. Alexandre MURAT	Directeur Général des Services		
M. Éric LARUE	Directeur Général Adjoint		
M. Vincent SEROZ	Chef de Cabinet		
Mme Evelyne SANCIER	Délégateur - Corrèze Télé Assistance		Excusé
Mme MENDES	Directrice Adjointe - Corrèze Télé Assistance		
M. DELPY	Directeur Adjoint - Corrèze Télé Assistance		
Mme Annie CERON	Directeur de la Modernisation et des Moyens		
Mme Sylvie PAPON	Directeur de l'Autonomie et MDPH		
Mme Sylvie JABIOL	Chef de Service Gestion des Allocations		
M. Thomas MAURY	Technicien Habitat		
Mme Laëtitia CAPY GOUNET	Directeur des Finances		

Réunion du 28 Novembre 2018

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS CADRES
DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
ARTICLE L.3221-11 DU CODE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORT

Par sa délibération n° 5 en date du 2 avril 2015, le Conseil Départemental m'a donné délégation de pouvoir sur le fondement de l'article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les mêmes dispositions prévoient que le Président du Conseil Départemental rend compte à la plus proche réunion utile du Conseil Départemental de l'exercice de cette compétence.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir prendre acte des marchés publics, accords-cadres et avenants notifiés, passés en vertu de ladite délégation, tels qu'ils figurent en annexe au présent rapport.

Tulle, le 14 Novembre 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS CADRES
DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
ARTICLE L.3221-11 DU CODE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 310 en date du 14 Novembre 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Franck PEYRET, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

Article unique : L'Assemblée plénière du Conseil Départemental prend acte de la délégation attribuée à M. le Président du Conseil Départemental, sur le fondement de l'article L. 3221-11 du Code des Collectivités Territoriales, le chargeant de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

La liste des marchés publics et avenants concernés figure en annexe à la présente délibération.

Acte est donné.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 28 Novembre 2018

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20181128-lmc1695613cc8e3-DE

Affiché le : 28 Novembre 2018

ANNEXE

I - MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRE

■ APPELS D'OFFRES OUVERTS

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
SERVICE EDUCATION JEUNESSE					
<p>Accord-cadre pour l'attribution des lignes de transport scolaire pour les élèves handicapés en Corrèze</p> <p>Accord cadre à marchés subséquents</p> <p>Sans minimum ni maximum</p>	<p>Lot 1 - Bassin d'Uzerche-Lubersac</p>	<p>SARL AMBULANCES NICOLAS UZERCHE (19140 UZERCHE)</p> <p>SARL TPV TAXI PAYS VERT (19330 SAINT MEXANT)</p> <p>LES AULNES TAXI (19330 SAINT GERMAIN LES VERGNES)</p> <p>SARL VAUJOUR (19330 SAINT MEXANT)</p> <p>AMBULANCES BRUGERE BERNARD (19230 ARNAC POMPADOUR)</p> <p>ALLO FRANCK TAXI (19210 LUBERSAC)</p> <p>CFTA CO (19107 BRIVE)</p> <p>SAS VOYAGES LIMOUSIN PERIGORD (19230 ST SORNIN LAVOLPS)</p> <p>AUTOCARS TRANSPORT ARNAUD (63430 PONT DU CHÂTEAU)</p>		<p>Durée : 4 ans fermes, à compter de la notification de l'accord-cadre</p>	<p>03/07/2018</p>

CD 848

	<p>ADS SARL (19800 VITRAC SUR MONTANE)</p> <p>HARMONIE AMBULANCE - TUL'AMBU (19000 TULLE)</p> <p>AARTAXI-CORREZE (19100 BRIVE)</p> <p>TRANSPORT GERAUDIE (19700 SEILHAC)</p> <p>SAS VORTEX (34430 SAINT JEAN DE VEDAS)</p> <p>SARL HANDI TRANSPORT 87 (87380 MAGNAC BOURG)</p> <p>JL INTERNATIONAL (77240 VERT SAINT DENIS)</p> <p>SAS TRANS MOBILITE SERVICES (94310 ORLY)</p> <p>ASTRUC MOBILITY SAS (85000 MOUILLERON LE CAPTIF)</p>			
Lot 2 - Bassin de Donzenac- Allasac-Objat	<p>TAXI MEYJONADE (19240 SAINT VIANCE)</p> <p>AMBULANCES TAXI JOUDOUX (19130 OBJAT)</p> <p>TAXI SAINTE FEREOLE (19270 ST FEREOLE)</p> <p>CFTA CO (19107 BRIVE)</p> <p>SAS VOYAGES LIMOUSIN PERIGORD (19230 ST SORNIN LAVOLPS)</p>			

AUTOCARS TRANSPORT ARNAUD
(63430 PONT DU CHÂTEAU)

ALLO TAXI PERPEZAC LE NOIR
(19410 PERPEZAC LE NOIR)

ADS SARL
(19800 VITRAC SUR MONTANE)

HARMONIE AMBULANCE -
TUL'AMBU
(19000 TULLE)

SARL VARETZ TAXI
(19240 VARETZ)

AARTAXI-CORREZE
(19100 BRIVE)

TRANSPORT GERAUDIE
(19700 SEILHAC)

SAS VORTEX
(34430 SAINT JEAN DE VEDAS)

ALLASSAC- TAXI
(19240 ALLASSAC)

SARL HANDI TRANSPORT 87
(87380 MAGNAC BOURG)

JL INTERNATIONAL
(77240 VERT SAINT DENIS)

SAS TRANS MOBILITE SERVICES
(94310 ORLY)

ASTRUC MOBILITY SAS
(85000 MOUILLERON LE CAPTIF)

SARL BREUIL SEBASTIEN
(19130 OBJAT)

Lot 3 - Bassin de Brive	AMANDINE TAXI (19100 BRIVE) CAPRON TAXI (19600 NESPOULS) SARL TPV TAXI PAYS VERT (19330 SAINT MEXANT) LES AULNES TAXI (19330 SAINT GERMAIN LES VERGNES) SARL VAUJOUR (19330 SAINT MEXANT) TAXI SAINTE FEREOLE (19270 ST FEREOLE) TAXI LABRO Jean Christophe (19100 BRIVE) SARL CANTORO (19120 SIONIAC) CFTA CO (19107 BRIVE) SAS VOYAGES LIMOUSIN PERIGORD (19230 ST SORNIN LAVOLPS) AUTOCARS TRANSPORT ARNAUD (63430 PONT DU CHÂTEAU) ALLO TAXI PERPEZAC LE NOIR (19410 PERPEZAC LE NOIR) TAXI VALLEE DE LA CORREZE (19360 MALEMORT) ERWAN TAXI (19600 LARCHE)			
-------------------------	--	--	--	--

		<p>ADS SARL (19800 VITRAC SUR MONTANE)</p> <p>HARMONIE AMBULANCE - TUL'AMBU (19000 TULLE)</p> <p>SARL VARETZ TAXI (19240 VARETZ)</p> <p>AARTAXI-CORREZE (19100 BRIVE)</p> <p>SAS VORTEX (34430 SAINT JEAN DE VEDAS)</p> <p>SARL HANDI TRANSPORT 87 (87380 MAGNAC BOURG)</p> <p>JL INTERNATIONAL (77240 VERT SAINT DENIS)</p> <p>BRIVE AMBULANCES AURIEL (19100 BRIVE)</p> <p>SAS TRANS MOBILITE SERVICES (94310 ORLY)</p> <p>ASTRUC MOBILITY SAS (85000 MOUILLERON LE CAPTIF)</p>			
	Lot 4 - Bassin de Beynat- Argentat	<p>TAXI LG ARGENTAT (19400 ARGENTAT)</p> <p>SARL CAPRON (19120 BEAULIEU SUR DORDOGNE)</p> <p>SARL CANTORO (19120 SIONIAC)</p> <p>CFTA CO (19107 BRIVE)</p>			

		<p>AUTOCARS TRANSPORT ARNAUD (63430 PONT DU CHÂTEAU)</p> <p>SAS CHEZE ET FILS VOYAGES CHEZE (19800 GIMEL LES CASCADES)</p> <p>ADS SARL (19800 VITRAC SUR MONTANE)</p> <p>HARMONIE AMBULANCE - TUL'AMBU (19000 TULLE)</p> <p>AARTAXI-CORREZE (19100 BRIVE)</p> <p>SAS VORTEX (34430 SAINT JEAN DE VEDAS)</p> <p>SARL HANDI TRANSPORT 87 (87380 MAGNAC BOURG)</p> <p>JL INTERNATIONAL (77240 VERT SAINT DENIS)</p> <p>SAS TRANS MOBILITE SERVICES (94310 ORLY)</p> <p>ASTRUC MOBILITY SAS (85000 MOUILLERON LE CAPTIF)</p>			
	Lot 5 - Bassin de Tulle	<p>AMBULANCE NICOLAS (19510 MASSERET ET 19370 CHAMBRET)</p> <p>SARL TPV TAXI PAYS VERT (19330 SAINT MEXANT)</p> <p>LES AULNES TAXI (19330 SAINT GERMAIN LES VERGNES)</p> <p>SARL VAUJOUR (19330 SAINT MEXANT)</p>			

		SARL CANTORO (19120 SIONIAC)		
		SAS COMMANDEUR (19000 TULLE)		
		TAXI STEPHANIE (19000 TULLE)		
		CFTA CO (19107 BRIVE)		
		AUTOCARS TRANSPORT ARNAUD (63430 PONT DU CHÂTEAU)		
		SAS CHEZE ET FILS VOYAGES CHEZE (19800 GIMEL LES CASCADES)		
		ADS SARL (19800 VITRAC SUR MONTANE)		
		HARMONIE AMBULANCE - TUL'AMBU (19000 TULLE)		
		AARTAXI-CORREZE (19100 BRIVE)		
		TRANSPORT GERAUDIE (19700 SEILHAC)		
		SAS VORTEX (34430 SAINT JEAN DE VEDAS)		
		SARL HANDI TRANSPORT 87 (87380 MAGNAC BOURG)		
		JL INTERNATIONAL (77240 VERT SAINT DENIS)		
		SAS TRANS MOBILITE SERVICES (94310 ORLY)		

		<p>ASTRUC MOBILITY SAS (85000 MOUILLERON LE CAPTIF)</p> <p>LES AULNES TAXI (19330 SAINT GERMAIN LES VERGNES)</p>			
	<p>Lot 6 - Bassin de Bugeat- Treignac-Égletons</p>	<p>AMBULANCE NICOLAS (19510 MASSERET et 19370 CHAMBERET)</p> <p>CFTA CO (19107 BRIVE)</p> <p>AUTOCARS TRANSPORT ARNAUD (63430 PONT DU CHÂTEAU)</p> <p>SAS TAXIS DES MONEDIERES (19260 TREIGNAC)</p> <p>ADS SARL (19800 VITRAC SUR MONTANE)</p> <p>HARMONIE AMBULANCE - TUL'AMBU (19000 TULLE)</p> <p>AARTAXI-CORREZE (19100 BRIVE)</p> <p>TRANSPORT GERAUDIE (19700 SEILHAC)</p> <p>SAS VORTEX (34430 SAINT JEAN DE VEDAS)</p> <p>SARL HANDI TRANSPORT 87 (87380 MAGNAC BOURG)</p> <p>SARL CARS DELBOS (46100 FIGEAC)</p> <p>JL INTERNATIONAL (77240 VERT SAINT DENIS)</p>			

		<p>SAS TRANS MOBILITE SERVICES (94310 ORLY)</p> <p>ASTRUC MOBILITY SAS (85000 MOUILLERON LE CAPTIF)</p>		
	Lot 7 - Bassin d'Ussel	<p>TAXI WILLY (19110 BORT LES ORGUES)</p> <p>TAXI BLANC CHRISTOPHE (15240 VEBRET)</p> <p>TRANSPORT MONEGER (19200 USSEL)</p> <p>TAXI ANGEL FRANCK (19160 LIGINIAC)</p> <p>AUTOCARS TRANSPORT ARNAUD (63430 PONT DU CHÂTEAU)</p> <p>SAS CHEZE ET FILS VOYAGES (19800 GIMEL LES CASCADES)</p> <p>ADS SARL (19800 VITRAC SUR MONTANE)</p> <p>HARMONIE AMBULANCE - TUL'AMBU (19000 TULLE)</p> <p>AARTAXI-CORREZE (19100 BRIVE)</p> <p>SAS VORTEX (34430 SAINT JEAN DE VEDAS)</p> <p>TAXI AMELANT ANNIE (19200 USSEL)</p> <p>TAXI NICOLE REMINIERIAS (19200 VALIERGUES)</p>		

		<p>TAXI MICHOUX JEAN LUC (19310 EYGURANDE)</p> <p>SARL HANDI TRANSPORT 87 (87380 MAGNAC BOURG)</p> <p>JL INTERNATIONAL (77240 VERT SAINT DENIS)</p> <p>SAS TRANS MOBILITE SERVICES (94310 ORLY)</p> <p>ASTRUC MOBILITY SAS (85000 MOUILLERON LE CAPTIF)</p>			
	Lot 8 - Transports TPMR	<p>TAXI WILLY (19110 BORT LES ORGUES)</p> <p>SARL CANTORO (19120 SIONIAC)</p> <p>SAS COMMANDEUR (19000 TULLE)</p> <p>TAXI BLANC CHRISTOPHE (15240 VEBRET)</p> <p>TRANSPORT MONEGER (19200 USSEL)</p> <p>CFTA CO (19170 BRIVE))</p> <p>SAS VOYAGES LIMOUSIN PERIGORD (19230 ST SORNIN LAVOLPS)</p> <p>ADS SARL (19800 VITRAC SUR MONTANE)</p> <p>HARMONIE AMBULANCE - TUL'AMBU (19000 TULLE)</p>			

		SARL VARETZ TAXI (19240 VARETZ)			
		AARTAXI-CORREZE (19100 BRIVE)			
		TRANSPORT GERAUDIE (19700 SEILHAC)			
		SAS VORTEX (34430 SAINT JEAN DE VEDAS)			
		SARL HANDI TRANSPORT 87 (87380 MAGNAC BOURG)			
		JL INTERNATIONAL (77240 VERT SAINT DENIS)			
		SAS TRANS MOBILITE SERVICES (94310 ORLY)			
		ASTRUC MOBILITY SAS (85000 MOUILLERON LE CAPTIF)			
		SARL BREUIL SEBASTIEN (19130 OBJAT)			

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
DIRECTION DES ROUTES					
Accord-cadre Élagage et autres prestations d'entretien de la végétation des abords des routes départementales Groupement de commandes entre le Département de la Corrèze et l'Association Syndicale d'Aménagements Fonciers Agricoles de la Corrèze (ASAFAC) Accord cadre multi- attributaires à marchés subséquents, sans minimum ni maximum	Lot 1 - Secteur Corrèze Ouest	AUPRES DE MON ARBRE (24600 SIONAC SUR RIBERAC) SARL DUPUY GEOFFRAY (87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE) SAS DES RACINES AUX BRANCHES (87270 COUZEIX) SERPE SASU (33 1 27 SAINT JEAN D'ILLAC) FRANCE SEQUOIA (1 5 1 30 YTRAC)		Durée : 4 ans fermes, à compter de la notification de l'accord-cadre	06/08/2018
	Lot 2 - Secteur Tulle Bugeat	AUPRES DE MON ARBRE (24600 SIONAC SUR RIBERAC) SARL DUPUY GEOFFRAY (87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE) SAS DES RACINES AUX BRANCHES (87270 COUZEIX) SERPE SASU (33 1 27 SAINT JEAN D'ILLAC) FRANCE SEQUOIA (1 5 1 30 YTRAC)			

Lot 3 - Secteur Argentat	<p>AUPRES DE MON ARBRE (24600 SIONAC SUR RIBERAC)</p> <p>SOCIETE GIRONDINE D'EQUIPEMENT (33670 BLESIGNAC)</p> <p>SERPE SASU (33 1 27 SAINT JEAN D'ILLAC)</p> <p>FRANCE SEQUOIA (1 5 1 30 YTRAC)</p> <p>VR SERVICES FORESTIER (1 9 0 0 0 TULLE)</p>			
Lot 4 - Secteur Egletons Meymac	<p>SOCIETE GIRONDINE D'EQUIPEMENT (33670 BLESIGNAC)</p> <p>SERPE SASU (33 1 27 SAINT JEAN D'ILLAC)</p> <p>FRANCE SEQUOIA (1 5 1 30 YTRAC)</p> <p>SAS EUROVIA PCL (1 9 0 0 0 TULLE)</p> <p>VR SERVICES FORESTIER (1 9 0 0 0 TULLE)</p>			
Lot 5 - Secteur Ussel Bort	<p>SOCIETE GIRONDINE D'EQUIPEMENT (33670 BLESIGNAC)</p> <p>SERPE SASU (33 1 27 SAINT JEAN D'ILLAC)</p> <p>FRANCE SEQUOIA (1 5 1 30 YTRAC)</p> <p>SAS EUROVIA PCL (1 9 0 0 0 TULLE)</p> <p>VR SERVICES FORESTIER (1 9 0 0 0 TULLE)</p>			

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
ARCHIVES DEPARTEMENTALES					
Restauration des documents d'archives Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum Montants annuels Lot 1 : 47 000 € HT Lot 2 : 13 000 € HT	Lot 1 : Restauration de documents d'archives en papier non reliés	LA RELIURE DU LIMOUSIN (19360 MALEMORT)		Durée : 1 an, reconductible 3 fois, à compter de la notification	26/09/2018
	Lot 2 : Restauration de documents d'archives reliés	LA RELIURE DU LIMOUSIN (19360 MALEMORT)			

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
SERVICE INTERIEUR					
Achats de carburant en stations délivré au moyen de cartes accréditatives pour les besoins du Conseil Départemental de la Corrèze Accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum	Lot unique	TOTAL MARKETING France (92000 NANTERRE)		Durée : 4 ans fermes, à compter de la notification de l'accord-cadre	26/09/2018

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
DIRECTION GENERALE DES SERVICES					
Mission d'assistance pour la mise en œuvre du programme 100% fibre 2021 Accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum	Lot unique	O'MALLEY CONSULTING (86961 FUTUROSCOPE)		Durée : 1 an, reconductible 3 fois, à compter de la notification de l'accord-cadre	09/10/2018

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
COMMUNICATION					
Travaux d'impression du magazine départemental d'information "Corrèze Magazine" Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum Montant minimum : 70 000 € HT Montant maximum : 120 000 € HT	Lot unique	IMPRIMERIES IPS (01600 REYRIEUX)		Durée : 1 an, reconductible 3 fois, à compter de la notification de l'accord-cadre	09/10/2018

■ MARCHES NEGOCIES

CD 862


Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
SERVICE SYSTÈMES D'INFORMATION					
Maintenance du logiciel Perinfo Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum Montant minimum : 7 395,22 € HT Montant maximum : 29 580 € HT	Lot unique	Société PERINFO (67100 Strasbourg)		Durée : 3 ans, à compter de la notification du marché	/
Maintenance et Hébergement portail de l'achat public pour le module Profil acheteur Marché négocié sans minimum ni maximum	Lot unique	Société ACHAT PUBLIC.COM (92186 Antony)		Durée : effet le 01/09/18 - reconductible 3 fois	06/08/2018

■ PROCÉDURES ADAPTÉES

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
SERVICE BÂTIMENTS					
Collège d'EGLETONS - mise en accessibilité Marchés ordinaires	Lot 1 - gros-œuvre	FERNANDES & FILS (19330 Chameyrat)	Base : 36 757,96 € HT Variante n° 1 : 1 401,65 € HT	Durée : 4 mois, à compter de l'ordre de service de démarrage	12/06/2018
	Lot 2 - charpente - menuiseries bois	MENUISERIES PELISSIER (19320 Clergoux)	Base : 3 270,80 € HT Variante n° 2 : 167,20 € HT		
	Lot 3 - menuiseries aluminium - serrurerie - menuiseries PVC	GBRB MEYRIGNAC (19000 Tulle)	Base : 24 822,00 € HT Variante n° 3.1 : 46,00 € HT Variante n° 3.2 : 970,00 € HT		
	Lot 4 - isolation - plâtrerie - peinture - revêtements de murs - faux-plafonds	GOURSAT & FILS (19300 Egletons)	Base : 17 500,00 € HT Variante n° 4.1 : 3 191,00 € HT Variante n° 4.2 : 500,00 € HT		
	Lot 5 - revêtements sols souples - carrelage	DEVECIS - SOLS & PEINTURES BRIVISTE (19100 Brive)	Base : 6 591,20 € HT Variante n° 5 : 1 055,00 € HT		
	Lot 6 - ascenseur	ORONA CENTRE (63170 Aubière)	Base : 22 700,00 € HT Pas de variante		
	Lot 7 - électricité - courants forts et faibles	ERDE (19300 Égletons)	Base : 9 596,21 € HT Variante n° 7.1 : 1 023,35 € HT		
	lot 8 - plomberie - sanitaires - ventilation	Sarl BACHELLERIE (19320 Clergoux)	Base : 7 067,00 € HT Variante n° 8 : 1 805,00 € HT		
	lot 9 - voirie	EUROVIA (19000 Tulle)	Base : 8 2213,69 € HT Variante n° 9 : 42,55 € HT		

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
SERVICE BÂTIMENTS					
Collège Jean-Lurçat - Remplacement des châssis hauts du bâtiment SEGPA Marché ordinaire	Lot unique	ETS FOUSSAT (19318 Brive)	Base : 23 505,00 € HT PSE : 1 452,00 € HT	Durée : 1 mois, à compter de l'ordre de service de démarrage	/
Collège Rollinat à Brive - Travaux de sécurisation Marché ordinaire	Lot 1 : Serrurerie - Clôture	DIRICKX Espace Clôture Centre (19318 Brive)	Base : 61 000,00 € HT	Durée : 40 jours, à compter de l'ordre de service de démarrage	/
Collège Cabanis à Brive - Réfection des chéneaux zinc Marché à tranches	Tranche ferme : Chéneaux côté cours haute et basse Tranche optionnelle : Chéneaux côté accès pompiers	ETS FOUSSAT (19318 Brive)	80 602,70 € HT, soit : - Tranche ferme : 60 488,60 € HT - Tranche optionnelle : 20 114,10 € HT	Durée : - tranche ferme : 1 mois et quinze jours, à compter de l'ordre de service de démarrage - tranche optionnelle : 1 mois (période de préparation incluse)	/
Prestations de vérification et de maintenance des portes - portails - barrières automatiques - grilles et rideaux Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum pour les 4 ans de 160 000 € HT	Lot unique	KONE SA (19270 USSAC)		Durée : 4 ans fermes	06/08/2018

CD 864

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
SERVICE INGENIERIE ET OUVRAGES D'ART					
RD 170^{E1} à Ussac - Réparation et confortement par tirants passifs du pont de la Mouillade sur le ruisseau du Maumont Marché ordinaire	Lot unique	SOTEC SAS (87280 Limoges)	72 030,50 € HT	Durée : 60 jours (dont 15 jours de préparation inclus)	/
Assistance technique pour la réalisation et le contrôle des études d'exécution des ouvrages d'art Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum pour les 4 ans : 100 000 € HT	Lot unique	INGEROP Conseil et Ingénierie (63118 CEBAZAT)			
 Études de rétablissement des continuités écologiques Marché ordinaire	Lot 1 : RD54 Pont sur la Loyre à St Martin Sepert - RD132 Pont sur la Bradascou à Meilhards	CPIE de la Corrèze (19000 TULLE)	10 250,00 € HT	Durée : 6 mois, à compter de la notification du marché	
	Lot 2 : RD26 Pont sur le ruisseau du Rouillard à St Augustin - RD 121 pont du Coudert à Madranges		10 250,00 € HT		
	Lot 3 : RD30 pont de Croiziat sur la Luzège à Meymac - RD172 pont sur la Triouzoune à St Sulpice les Bois		10 000,00 € HT		
	Lot 4 : Rd12 pont sur la Mémoire au Moulin Abadiol à Beaulieu S/D - RD113 pont sur la Souvigne au Baslier Forges		10 750,00 € HT		

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
SERVICE INGENIERIE ET OUVRAGES D'ART					
RD 138 - Saint Exupéry les Roches - Confortement et réparation du pont de Peyssou Marché ordinaire	Lot unique	SOTEC SAS (87280 Limoges)	70 180,05 € HT	Durée : 3 mois (période de préparation incluse)	/
RD 49 - Saint Pardoux le Neuf - Réparation du pont de Bonnefond Cigale Marché ordinaire	Lot unique	SOTEC SAS (87280 Limoges)	57 012,52 € HT	Durée : 3 mois (période de préparation incluse)	/
RD 940 - Pont de Beaulieu sur Dordogne - Réfection des superstructures Marché ordinaire	Lot unique	SAS GAUTHIER (31106 TOUOUSE) Cotraitant SAS SACAN (15130 ARPAJON)	490 728,00 € HT	Durée : 7 mois et 15 jours (période de préparation incluse)	06/08/2018
RD 982 - Commune de Saint Rémy - Aménagement d'un carrefour "Tourne à gauche" au droit de la RD 21 Direction "Sornac" Marché ordinaire	Lot unique	RMCL (15240 VERNET)	182 850,00 € HT	Durée : 3 mois à compter de l'ordre de service de démarrage	06/08/2018
Remplacement et réparation de joints de chaussée sur des ouvrages d'art du routier départemental de la Corrèze Accord cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum pour les 4 ans de 200 000 € HT	Lot unique	RCA (24430 ANNESSE ET BEAULIEU)		Durée : 4 ans à compter de la notification du marché	06/08/2018

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
SERVICE BÂTIMENTS					
Collège Jean Lurçat à Brive - Réfection de l'étanchéité du bâtiment "extension" Marché ordinaire	Lot unique	FROIDFOND ETANCHEITE (24120 PAZAYAC)	51 757.44 € HT	Durée : 1 mois (période de préparation incluse)	/
Remplacement des volets bois au centre de vacances ODCV de La Martière à St Pierre d'Oléron Marché ordinaire	Lot unique	RIOUX (19000 Tulle)	56 485.56 € HT Base : 51 556,49 + Variante facultative : remplacement des pentures : 4 929,07 € HT	Durée : 1 mois et quinze jours (période de préparation incluse)	/

SERVICE ENVIRONNEMENT					
Collecte, création, alimentation et exploitation d'une base de données géo-référencée dans le cadre de l'élaboration du SAGE Vézère-Corrèze et maintenance de la solution Accord cadre avec minimum et maximum	Lot unique	AQUASYS (44710 Port-Saint-Père)	Montant minimum : 20 000 € HT Montant maximum : 85 000 € HT	Durée : 3 ans à compter de la notification de l'accord-cadre	/

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET ASSEMBLEES					
Location Maintenance - Machine à affranchir et balances pour les services du Conseil Départemental de la Corrèze Marché ordinaire	Lot unique	PITNEY BOWES (93456 La Plaine Saint Denis)	32 751,00 € HT	Durée : 4 ans à compter de la notification du marché	/

II - AVENANTS AUX MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRE

Marchés	Lot(s) concerné(s) N° marché / Avenant	Titulaire(s)	Objet de l'avenant	Montant initial HT Montant après avenant HT
SERVICE BÂTIMENTS				
Petites opérations de réparation ou de confortement d'ouvrages de génie civil sur les routes départementales - Programme 2016/2018	Marché n° 2016/94 Lot n° 2 : Secteur de Tulle Avenant n° 1	Groupe SIORAT/EUROVIA (19270)	<u>Prestations supplémentaires :</u> Introduction au bordereau des prix des prestations suivantes : - modification et repose déportée de garde-corps de type village nécessaire pour établir le gabarit d'un ouvrage. + 88,40 € HT (le mètre linéaire)	Montant initial : maximum sur 2 ans : 400 000 € HT Montant après avenant : montant inchangé
CERBP Beynat - Restructuration des locaux sociaux	Marché n° 2017/109 Lot n° 5 : Couverture - Bardage métallique Avenant n° 1	Entreprise FOUSSAT (19318 Brive)	<u>Travaux supplémentaires :</u> + 1227,65 € HT	Montant initial : 24 985,77 € Montant après avenant : 26 213,42 €
	Marché n° 2017/116 Lot n° 12 : Assainissement - VRD Avenant n° 1	Entreprise COLAS (19360 La Chapelle Aux Brocs)	<u>Travaux supplémentaires :</u> + 1030,00 € HT	Montant initial : 18 990,00 € Montant après avenant : 20 020,00 €



Arrêtés

ARRÊTÉ N° 18SER087

OBJET

ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 152 COMMUNE DE VARETZ

LE PRÉSIDENT

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 4^{ème} Partie – Signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, modifié,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^{ème} Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 5 novembre 2018 portant délégation de signature,

VU la demande du Centre Technique des Routes et Bâtiments de BRIVE en date du 8 novembre 2018,

CONSIDERANT que suite à un effondrement d'un talus, il y a lieu d'instituer une réglementation particulière de la circulation sur la Route Départementale n° 152, entre les PR 11+170 et 11+240 – territoire de la commune de VARETZ, par mesure de sécurité pour les usagers,

ARRÊTE

Article 1er : La circulation de tout véhicule s'effectue par alternat, d'une longueur maximale de 70 mètres, réglé par panneaux B15/C18 sur la Route Départementale n° 152, entre les PR 11+170 et 11+240 – territoire de la commune de VARETZ, **à compter de la date de signature du présent arrêté jusqu'au vendredi 8 novembre 2019 inclus.**

Article 2 : La vitesse de tout véhicule est abaissée à 70 km/h puis limitée à 50 km/h au droit de l'alternat.

Le dépassement et le stationnement de tout véhicule sont interdits.

Article 3 : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions des instructions interministérielles sur la signalisation routière est mise en place par le Centre Technique des Routes et Bâtiments de BRIVE.

Article 4 : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et dans la commune de VARETZ, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Article 5 : Copie du présent arrêté est adressée :

- au Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Corrèze,
- à Madame le Maire de la commune de VARETZ,
- au Centre d'Entretien Routes et Bâtiments de LARCHE/USSAC,
- à la DIR Centre Ouest,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

et pour information à :

- Messieurs les Maires des communes de SAINT-VIANCE, BRIVE, USSAC et LARCHE,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
- SDIS de la Corrèze (Service Opérations Prévisions),
- SMUR de TULLE, BRIVE et USSEL,
- FNTR Limousin,
- Centre Technique des Routes et Bâtiments de BRIVE,
- CR / Service Transports.

Tulle, le 9 Novembre 2018

Pour le Président et par délégation,
Francis CHAMMARD
Chef de Service

ARRÊTÉ N° 18SER088

OBJET

ARRÊTE MODIFICATIF PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 125 COMMUNE DE LAGUENNE

LE PRÉSIDENT

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^{ème} Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 5 novembre 2018 portant délégation de signature,

VU la demande de INEO RESEAUX TULLE SUD en date du 26 juillet 2018,

VU l'avis favorable du Secteur TULLE-BRIVE en date du 21 novembre 2018,

VU l'arrêté en date du 7 août 2018,

CONSIDERANT que les travaux de d'enfouissement des réseaux ENEDIS et ORANGE ne peuvent être terminés à la date prévue, il y a donc lieu de proroger le délai de restrictions de circulation sur la Route Départementale n° 125, entre les PR 0+000 et 0+800 – territoire de la commune de LAGUENNE, par mesure de sécurité pour les usagers,

ARRÊTE

Article 1er : Le délai de restrictions de circulation porté à l'article 1^{er} de l'arrêté en date du 7 août 2018 est prorogé jusqu'au vendredi 7 décembre 2018 inclus.

Article 2 : Toutes les autres dispositions de l'arrêté initial demeurent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et dans la commune de LAGUENNE et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Article 4 : Copie du présent arrêté est adressée :

- au Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Corrèze,
- à Monsieur le Maire de la commune de LAGUENNE,
- à INEO RESEAUX TULLE SUD - ZI de la Solane / 19000 TULLE,
- à M. le Directeur Départemental des Territoires,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

et pour information à :

- Monsieur le Maire de la communes de LADIGNAC-SUR-RONDELLES,
- SDIS de la Corrèze (Service Opérations Prévisions),
- SMUR de TULLE, BRIVE et USSEL,
- FNTR Limousin,
- Secteur TULLE-BRIVE,
- CR / Service Transports,
- Madame Stéphanie VALLÉE et Monsieur Roger CHASSAGNARD, Conseillers Départementaux du canton de Sainte-Fortunade.

Tulle, le 22 Novembre 2018

Pour le Président et par délégation,
Grégoire SAUSSUS
Directeur

ARRÊTÉ N° 18DRH008

OBJET

ARRETE PORTANT ORGANISATION DES SERVICES ET DELEGATIONS DE SIGNATURES

LE PRÉSIDENT

Le Président du Conseil Départemental de la Corrèze,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses 1^{ère} et 3^{ème} parties,

VU l'arrêté portant organisation des services et délégations de signatures en date du 1^{er} septembre 2018,

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le présent article fixe l'organisation des services du Conseil Départemental et la désignation des cadres responsables de son administration.

1 - Organisation des services :

L'organisation des services du Conseil Départemental comprend une Direction Générale incluant 1 poste de Directeur Général Adjoint et deux Pôles :

- Pôle Cohésion Territoriale
- Pôle Cohésion Sociale

La Direction de l'ensemble des services du Conseil Départemental est assurée par le Directeur Général.

Le Directeur Général a autorité hiérarchique directe sur les Directions, Services et Cellules relevant ou non d'un Pôle.

1 - 1 - Directions et Services rattachés au Directeur Général

1 - 1 - 1 - Directions, Services, Cellules placés sous l'autorité hiérarchique et l'autorité fonctionnelle exclusives du Directeur Général :

- Direction des Finances comprenant deux services :
 - Service Budget-Comptabilité
 - Service Contrôle de Gestion Qualité
- Direction des Ressources Humaines comprenant deux services et une Cellule :
 - Service Emploi et Compétences
 - Service Gestion du Personnel
 - Cellule Hygiène Sécurité
- Direction des Affaires Générales et des Assemblées comprenant un service :
 - Service Intérieur
- Direction de la Transformation Numérique et de l'Innovation
- Cellule Evaluation des Politiques Publiques

1 - 1 - 2 - Chargés de missions, chefs de projets et conseiller placés sous l'autorité hiérarchique et l'autorité fonctionnelle exclusives du Directeur Général :

- Chargé de mission Innovation
- Chargé de mission pour la promotion du Territoire
- Chargé de mission Projets d'administration
- Chefs de projets Développement
- Archives Départementales
- Bibliothèque Départementale
- Musée du Président Jacques Chirac

1 - 2 - Pôle Cohésion Territoriale

Le Pôle Cohésion Territoriale comprend trois Directions :

- Direction du Développement des Territoires, comprenant deux services et une cellule :
 - Service Aides aux Communes
 - Service Habitat
 - Cellule Transition Ecologique

- Direction de la Modernisation et des Moyens, comprenant trois services :
 - Service Affaires juridiques et Achats
 - Service Systèmes d'Information
 - Service Bâtiments

- Direction des Routes, comprenant six services :
 - Service Ingénierie et Ouvrages d'Art
 - Service Gestion de la Route
 - Service Maintenance et Matériel
 - Centre technique Routes et Bâtiments de Brive
 - Centre technique Routes et Bâtiments de Tulle
 - Centre technique Routes et Bâtiments d'Ussel

1 - 3 - Pôle Cohésion Sociale

Le Pôle Cohésion Sociale comprend trois Directions et un service :

- Direction de l'Autonomie et MDPH, comprenant deux services et une cellule :
 - Service Evaluation
 - Service Gestion des Allocations
 - Cellule Coordination de l'offre d'autonomie

- Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion, comprenant trois services:
 - Service Aide Sociale à l'Enfance
 - Service Protection Maternelle et Infantile - Santé
 - Service Insertion

ainsi que quatre services gérant les Maisons de la Solidarité Départementales
et le Centre Départemental de l'Enfance

- Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, comprenant deux services et une cellule :
 - Service Education Jeunesse
 - Service Culture Patrimoine
 - Cellule des Sports

1 - 4 - Désignation des responsables des Pôles, Directions, Services et Cellules :

1 - 4 - 1 - Direction Générale et Pôles

Directeur Général des Services : **Alexandre MURAT**

Directeur Général Adjoint : **Eric LARUE**

1 - 4 - 2 - Directions, Services et Cellules rattachés à la Direction Générale

Directeur des Finances : **Valérie CHASTANET**

Chef du Service Budget-Comptabilité : **Huguette ALEXANDRE NAUCHE**

Adjoint au Chef de Service Budget-Comptabilité : **Dominique MALEYRE**

Chef du Service Contrôle de Gestion Qualité : **Nathalie GUBERT**

Directeur des Ressources Humaines : **Martine COUDERT**

Chef du Service Emploi et Compétences : **Gaëlle BENAZECH**

Chef du Service Gestion du Personnel : **Pascale MERMET**

Responsable de la Cellule Hygiène Sécurité : **Martine TOURNIE**

Directeur des Affaires Générales et des Assemblées : **Grégory CANTEGREIL**

Chef du Service Intérieur : **Philippe FAUGERON**

Directeur de la Transformation Numérique et de l'Innovation : **Michèle GARY-PAILLASSOU**

Chargé de la Cellule Evaluation des Politiques Publiques : **Brigitte LACHAUD**

Chargé de mission Projets d'administration : **Laetitia CAPY GOUNET**

Chefs de projets Développement : **Cécile COSTE, Amélie CHEVALLIER GAULTIER, Christine COUDERT, Dominique ROUCHER, Maxime ESTRADÉ.**

Directeur des Archives Départementales : **Justine BERLIÈRE**

Directeur Adjoint des Archives Départementales : **Emmanuel BOSCA**

Directeur de la Bibliothèque Départementale : **Gaetano MANFREDONIA**

Directeur du Musée du Président Jacques Chirac : **Michèle PERISSÈRE**

} avec rattachement
fonctionnel au Pôle
Cohésion Sociale

1 - 4 - 3 - Pôle Cohésion Territoriale

Directeur du Développement des Territoires : **Alain-Nicolas DI MEO**

Chef du Service Aides aux Communes : **Françoise TEYSSOU**

Chef du Service Habitat : **Célia DE PABLO**

Responsable de la Cellule Transition Ecologique : **Laetitia BELLESSORT**

Directeur de la Modernisation et des Moyens : **Annie CERON**

Chef du Service Affaires juridiques et Achats : **Isabelle BONNET**

Chef du Service Systèmes d'Information : **Thierry LAGARDE**

Chef du Service Bâtiments : **Alain CAZALA**

Directeur des Routes : **Grégoire SAUSSUS**

Chef du Service Ingénierie et Ouvrages d'Art : **Thierry MARCHAND**

Chef du Service Gestion de la Route : **Francis CHAMMARD**

Chef du Service Maintenance et Matériel (Parc Routier Départemental): **David FARGES**

Chef d'atelier du Service Maintenance et Matériel : **Christian NAUDET**

Chef du Centre technique Routes et Bâtiments de Brive : **Franck TOTARO**

Chef du Centre technique Routes et Bâtiments de Tulle : **Philippe LAUB**

Chef du Centre technique Routes et Bâtiments d'Ussel : **René BERGEAUD**

1 - 4 - 4 - Pôle Cohésion Sociale

Directeur de l'Autonomie et MDPH : **Sylvie PAPON**

Chef du Service Evaluation : **Dr Delphine TALAYRACH**

Chef du Service Gestion des Allocations : **Sylvie JABIOL**

Adjoint au Chef de Service Gestion des Allocations : **Dominique DELMAS**

Responsable de la Cellule Coordination de l'offre d'autonomie : **Marie-Anne SERANDON**

Directeur de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion : **Sophie QUERIAUD**

Chef du Service Aide Sociale à l'Enfance : **Laurent BAAS**

Chef du Service Protection Maternelle et Infantile Santé : **Christophe BEAUBATIE**

Chef du Service Insertion : **Marie-Françoise CULOT**

Chefs de service des Maisons de la Solidarité Départementales : **Mélanie TELLAA, Sylvie CURIA, Delphine SZABO et Sylvie TEIXEIRA**

Responsable du Centre Départemental de l'Enfance : **Béatrice PARDOËN**

Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture : **Elise CHARNAY**

Chef du Service Education Jeunesse : **Magali PONS**

Chef du Service Culture Patrimoine : **Nathalie JAYAT**

Cellule Sports : **Elise CHARNAY**

Article 2 : Le présent article établit la classification des actes administratifs et documents donnant lieu à délégation de signature du Président du Conseil Départemental, dans toutes matières relevant de l'administration du Département avec les réserves et les précisions suivantes :

2.1 - La partie A concerne exclusivement les actes et documents produits par tout service dans le cadre de ses missions institutionnelles. N'y sont en aucun cas compris les actes et documents des domaines spécialisés prévus aux parties B et suivantes ;

2.2 - N'est pas déléguée la signature :

- des conventions, contrats et arrêtés, sauf exception explicitement mentionnée dans l'une des rubriques B à R ci-après
- de toute décision créatrice de droit autre que celles expressément citées dans le présent article

- des pièces comptables dématérialisées, pour le Budget Principal du Département et les Budgets annexes, sauf exception explicitement mentionnée au présent arrêté concernant limitativement la Direction Générale et la Direction des Finances
- des actes de gestion courante des lignes de crédits (versements et remboursements) du service.

A - ADMINISTRATION GENERALE

A1 : Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.

A2 : Bordereaux, lettres de transmission et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service.

A3 : Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.

A4 : Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :

- pièces justificatives,
- pièces attestant du service fait.

B - RESSOURCES HUMAINES

B1 : Actes et documents relatifs à la gestion statutaire de tous les personnels, y compris les cadres, dans tous les services et en toutes matières, notamment : carrière et rémunération, indisponibilité physique, protection sociale, fonctionnement de la Commission Administrative Paritaire, à l'exception des décisions créatrices de droits.

B2 : Actes et documents relatifs à l'hygiène et sécurité, à la médecine professionnelle et préventive, au fonctionnement des organes paritaires compétents en matière d'hygiène et sécurité, à la formation, aux absences liées à la formation.

B3 : Actes et documents relatifs au temps de travail, congés et autorisations d'absences, aux missions et déplacements, à l'élaboration et au suivi de l'édition et du contrôle de la paie, à la gestion financière, aux droits syndicaux, à la certification Qualité de la Direction.

B4 : Actes et documents relatifs à la mobilité interne, au recrutement et affectations, à la création et la gestion des dossiers emploi, à l'organisation des services.

B5 : Accueil de stagiaires élèves ou étudiants, etc... y compris signature des conventions de stages.

C - AFFAIRES JURIDIQUES – CONTENTIEUX

Actes et documents dans le cadre des règlements des litiges et des procédures contentieuses concernant la collectivité, ses représentants dans l'exercice de leur mandat ou ses agents dans l'exercice de leurs fonctions, notamment : relations avec les conseils juridiques et les défenseurs, relations avec les juridictions, suivi des procédures, transactions, expertises, assignations, constats, plaintes, suivi de l'exécution des décisions de justice.

D - INFORMATIQUE

Actes et documents dans le cadre de la gestion, du renouvellement et de la sécurité du parc et du réseau informatique et de télécommunication, ainsi que de l'équipement en matériels et logiciels.

E - COMMANDE PUBLIQUE

E1 : Actes et documents relatifs aux formalités de procédures de consultation préalable à la conclusion des marchés y compris les actes avisant les candidats du choix du pouvoir adjudicateur sur les candidatures et les offres.

E2 : Actes et documents relatifs à la passation, la notification, la réception et le solde pour la collectivité des marchés de travaux de fournitures courantes, de prestations de service, de prestations intellectuelles, ainsi que les contrats et conventions conclues dans ce domaine et des délégations de service public.

E3 : Marchés publics et bons de commandes pour le service de travaux, fournitures ou prestations de service dans la limite des crédits budgétaires et en deçà du seuil de 4 000 € HT.

E4 : Actes incombant à la personne responsable du marché, dans le cadre de l'application des cahiers de clauses administratives générales, à l'exclusion de celles déjà visées au E2 ci-dessus.

E5 : Actes et documents de liquidation des dépenses du service, résultant des marchés, conventions, contrats ou commandes visées aux E2 et E3 ci-dessus.

E6 : Marchés publics et bons de commandes pour le service de travaux, fournitures ou prestations de service dans la limite des crédits budgétaires et en deçà du seuil de 25 000 € HT.

F - AIDES FINANCIÈRES

Actes et documents relatifs au contrôle de la matérialité de réalisation des opérations subventionnées au titre des programmes départementaux.

G - PATRIMOINE

G1 : Actes et documents dans le cadre des procédures relatives aux emprises des Routes Départementales : actes de procédure liés au classement, au déclassement, à l'ouverture, à l'élargissement, au redressement, au plan d'alignement, à la propriété du sol en vertu de l'instruction générale sur le service des Routes Départementales, y compris les arrêtés.

G2 : Actes relatifs à l'occupation, la gestion et la conservation du Domaine Public Routier Départemental (Permissions de voirie, de stationnement, alignement...), y compris les arrêtés.

G3 : Actes relatifs aux déviations, restrictions ou interdictions de circulation sur les Routes Départementales, y compris les arrêtés.

G4 : Demandes de permis de construire pour la Collectivité.

H - ACQUISITION FONCIERE, EXPROPRIATION, CESSION

H1 : Actes et documents relatifs à l'expropriation, à l'acquisition amiable ou à la cession à la Collectivité, des terrains nécessaires à la réalisation d'opérations, ou relatifs à la vente de biens par le Département.

H2 : Documents d'arpentage pour acquisition ou cession de terrains.

H3 : Actes d'aliénation de parcelles retranchées de la voie publique dans le cadre des opérations ci-dessus.

H4 : Convention d'occupation à titre précaire et révocable, convention de servitude.

H5 : Actes d'acquisition ou de vente de biens immobiliers.

I - RESPONSABILITE CIVILE

I1 : Actes et documents dans le cadre du règlement amiable des dommages matériels causés à des particuliers à l'exclusion des dommages corporels.

J - AIDE SOCIALE

J1 : Mention de la formule exécutoire sur les recouvrements au profit du service de l'Aide Sociale.

J2 : Actes et documents dans le cadre de la procédure d'admission à l'Aide Sociale, la présentation des dossiers devant les commissions d'admission, décisions d'admission et de rejet, décisions de récupération sur succession.

J3 : Actes et documents dans le cadre de l'instruction et de la transmission des recours devant les juridictions d'Aide Sociale.

J4 : Décisions d'attribution et fixation du montant de l'allocation compensatrice.

J5 : Autorisations d'admission d'urgence des malades n'ayant pas leur domicile de secours dans le Département.

J6 : Actes et documents dans le cadre de l'exercice des actions en justice devant les tribunaux judiciaires et administratifs.

J7 : Actes et documents dans le cadre des inscriptions hypothécaires et des radiations.

J8 : Actes et documents d'élaboration et de notification des plans d'aide dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie.

J9 : Actes et documents dans le cadre de l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap.

K - PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

K1 : Actes et documents dans le cadre des agréments des assistants maternels et des assistants familiaux : décisions d'agrément, de renouvellement d'agrément, de retrait d'agrément, et décisions de retrait d'enfant à l'assistant maternel.

K2 : Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière d'heures de technicienne en intervention sociale et familiale ou d'aide ménagère à domicile.

K3 : Actes et documents dans le cadre de l'organisation des actions de formation en faveur des assistants maternels et de répartition des crédits d'heures de formation concernés.

K4 : Actes et documents dans le cadre du contrôle de surveillance des établissements et services concourant à l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

K5 : Correspondance médicale avec les médecins traitants (demande d'avis médical, signalement de pathologie).

L - ACTIONS DE SANTÉ

L1 : Actes et documents dans le cadre de la mise en œuvre des vaccinations.

L2 : Actes et documents dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique départementale de santé.

M - AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

M1 : Actes et documents dans le cadre du refus d'agrément de familles adoptives après avis de la Commission Départementale d'Agrément des Familles Adoptives.

M2 : Actes et documents dans le cadre des signalements d'enfants en danger au Procureur de la République.

M3 : Actes et documents dans le cadre de l'admission des mères ou des futures mères en maison maternelle ou en service hospitalier.

M4 : Actes et documents dans le cadre d'attribution de secours d'urgence, d'allocations mensuelles et de bourses jeunes majeurs.

M5 : Actes et documents dans le cadre d'admission des enfants dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance quelle que soit la mesure de protection (administrative ou judiciaire).

M6 : Procès verbaux d'abandon.

M7 : Actes et documents dans le cadre du placement et de la surveillance des enfants admis à l'Aide Sociale à l'Enfance.

M8 : Actes et documents relatifs à la gestion des assistants familiaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

M9 : Actes et documents relatifs au placement auprès des assistants familiaux (dont contrat d'accueil).

M10 : Actes et documents relatifs à la prise en charge d'une travailleuse familiale ou d'une aide ménagère au titre de la prévention.

M11 : Actes et documents dans le cadre de l'exercice des actions en justice devant les tribunaux judiciaires et administratifs.

M12 : Actes et documents relatifs à l'accueil de mineurs, dans le cadre des assteintes, pour une durée maximale de 72h, prévu par l'article L.223-2 du CASF.

N - PRESTATIONS ET CONTROLES

N1 : Actes et documents dans le cadre de la procédure contradictoire des budgets primitifs et modificatifs des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

N2 : Actes et documents dans le cadre du contrôle technique et financier de ces établissements et services.

N3 : Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes de création, de transformation ou d'extension d'établissement.

N4 : Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes d'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

N5 : Actes et documents relatifs au refus d'agrément à des particuliers pour l'accueil à titre onéreux de personnes âgées ou handicapées adultes.

O - ACTION SOCIALE - FAMILLE - INSERTION

O1 : Actes et documents dans le cadre du Revenu de Solidarité Active.

O2 : Actes et documents relatifs à l'Allocation du Revenu de Solidarité Active.

O3 : Actes et documents dans le cadre des contrats d'insertion et documents annexes, inclus.

O4 : Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière d'actions spécifiques individuelles dans le cadre du Programme départemental d'insertion et de l'Aide personnalisée de retour à l'emploi.

O5 : Actes et documents dans le cadre du Fonds d'Aide aux jeunes, y compris aides d'urgence.

O6 : Actes et documents dans le cadre des commissions du Fonds de Solidarité Logement et du Fonds Commun Logement.

O7 : Actes et documents dans le cadre des interventions du Guichet Habitat.

O8 : Actes et documents dans le cadre de l'organisation des permanences du Service Social Départemental.

O9 : Actes et documents dans le cadre des mesures de protection juridique des majeurs.

P - CULTURE

P1 : Actes et documents dans le cadre des contrats de dons et dépôts d'archives privées.

P2 : Actes et documents dans le cadre de correspondances aux particuliers et associations portant sur la fourniture d'informations diverses.

P3 : Actes et documents relatifs à l'organisation des prêts et des tournées de la Bibliothèque Départementale, à l'exception des créations ou suppressions de points d'arrêt des bibliobus en prêts directs, de l'ouverture ou de la fermeture des dépôts et de toutes modifications portant sur les modalités de fonctionnement de ces dépôts.

P4 : Actes et documents dans le cadre de prêts d'exposition des Archives Départementales de la Corrèze.

Q – EDUCATION-JEUNESSE

Q1 : Actes et documents dans le cadre des aides aux familles.

Q2 : Actes et documents dans le cadre de correspondances aux particuliers et structures œuvrant dans le domaine de l'enseignement.

Q3 : Actes et documents dans le cadre de la procédure de fixation des budgets et demandes financières des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL).

Q4 : Actes et documents dans le cadre de l'organisation du Conseil Départemental des Jeunes (CGJ).

Q 5 : Actes et documents notifiant un rejet d'attribution de bourses départementales ou de prestations facultatives relevant de l'aide aux familles.

R - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

R1 : Actes et documents dans le cadre du microcrédit solidaire départemental.

R2 : Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière des actions et de la gestion des prêts du microcrédit solidaire départemental.

Article 3 : Délégation est donnée à **Monsieur Alexandre MURAT**, Directeur Général, à l'effet de signer toutes les pièces comptables et les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A à R incluses**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Alexandre MURAT**, Directeur Général, délégation de signature est donnée à **Monsieur Eric LARUE**, Directeur Général adjoint, pour les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A à R incluses**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Alexandre MURAT**, Directeur Général et de **Monsieur Eric LARUE**, Directeur Général adjoint, délégation est donnée :

3 - 1 - aux Responsables des Directions et Services directement rattachés au Directeur Général :

3 - 1 - 1 - Madame Valérie CHASTANET, Directeur des Finances, pour toutes les pièces comptables visées à l'article 2.2 et pour les actes et documents qui concernent sa Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E2, E3, E4, E5, F, N1 et N2**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Madame Valérie CHASTANET**, la délégation de signature est exercée par chacune en ce qui la concerne :

Madame Huguette ALEXANDRE NAUCHE, Chef du Service Budget-Comptabilité, pour toutes les pièces comptables visées à l'article 2.2 et pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E3, E4, E5 et F**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE**, de **Madame Valérie CHASTANET** et de **Madame Huguette ALEXANDRE NAUCHE**, la délégation de signature est exercée par **Monsieur Dominique MALEYRE**, Adjoint au Chef de Service Budget-Comptabilité, pour toutes les pièces comptables visées à l'article 2.2 et pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E3, E4, E5 et F**.

Madame Nathalie GUBERT, Chef du Service Contrôle de Gestion Qualité, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E5, N1 et N2**.

3 - 1 - 2 - Madame Martine COUDERT, Directeur des Ressources Humaines, pour les actes et documents qui concernent sa Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, B, E1, E2, E3, E4, E5**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Madame Martine COUDERT**, la délégation de signature est exercée par chacune en ce qui la concerne :

Madame Gaëlle BENAZECH, Chef du Service Emploi et Compétences, pour les actes et documents qui concernent la Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, B et E5.

Madame Pascale MERMET, Chef du Service Gestion du Personnel, pour les actes et documents qui concernent la Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, B et E5.

Madame Martine TOURNIE, Responsable de la Cellule Hygiène Sécurité, pour les actes et documents qui concernent la Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, B2 et E5.

3 - 1 - 3 - Monsieur Grégory CANTEGREIL, Directeur des Affaires Générales et des Assemblées, pour les actes et documents qui concernent sa Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4 et E5.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Monsieur Grégory CANTEGREIL**, la délégation de signature est exercée par :

Monsieur Philippe FAUGERON, Chef du Service Intérieur, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E3, E4 et E5.

3 - 2 - aux Responsables des Cellules et missions directement rattachés au Directeur Général :

3 - 2 - 1 - Madame Brigitte LACHAUD, Responsable de la Cellule Evaluation des Politiques Publiques, pour les actes et documents qui concernent ses attributions et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E5 et F.

3 - 2 - 2 - Mesdames Cécile COSTE, Amélie CHEVALLIER GAULTIER, Christine COUDERT, Messieurs Dominique ROUCHER et Maxime ESTRADÉ, Chefs de projets Développement, pour les actes et documents qui concernent leur domaine d'intervention et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, partie A.

3 - 3 - aux Responsables des Directions et Services rattachés au Pôle Cohésion Territoriale :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Alexandre MURAT** et de **Monsieur Eric LARUE**, les délégations de signature concernant le Pôle Cohésion Territoriale sont exercées par :

3 - 3 - 1 - Monsieur Alain-Nicolas DI MEO, Directeur du Développement des Territoires, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4, E5, F, O6 et O7.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Monsieur Alain-Nicolas DI MEO**, la délégation de signature est exercée par chacune en ce qui la concerne :

Madame Françoise TEYSSOU, Chef du Service Aides aux Communes, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et F**.

Madame Célia DE PABLO, Chef du Service Habitat, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, F, O6 et O7**.

Madame Laetitia BELLESSERT, Responsable de la Cellule Transition Ecologique, pour les actes et documents qui concernent la direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et F**.

3 - 3 - 2 - Madame Annie CERON, Directeur de la Modernisation et des Moyens, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, C, D, E (à l'exception du E7), G4, H1, H2, H4, H5 et I**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur ERIC LARUE** et de **Madame Annie CERON**, la délégation de signature est exercée par chacun en ce qui le concerne :

Madame Isabelle BONNET, Chef du Service Affaires juridiques et Achats, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, C, E, H1, H2, H4, H5 et I**.

Monsieur Thierry LAGARDE, Chef du Service Systèmes d'Information, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et D**.

Monsieur Alain CAZALA, Chef du Service Bâtiments, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, G4, H2 et H4**.

3 - 3 - 3 - Monsieur Grégoire SAUSSUS, Directeur des Routes, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E, F, G1, G2, G3, H1, H2, H4 et F**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Monsieur Grégoire SAUSSUS**, la délégation de signature est exercée par chacun en ce que le concerne :

Monsieur Thierry MARCHAND, Chef du Service Ingénierie et Ouvrages d'Art, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, F, G1, G2, G3, H1, H2 et H4**.

Monsieur Francis CHAMMARD, Chef du Service Gestion de la Route, pour les actes et documents relevant de son service et du service Maintenance et Matériel (section travaux) et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, F, G1, G2, G3, H1, H2 et H4**.

Monsieur David FARGES, Chef du Service Maintenance et Matériel (Parc Routier Départemental), pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4, E5 et I.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Alexandre MURAT, de Monsieur Eric LARUE, de Monsieur Grégoire SAUSSUS et de Monsieur David FARGES, la délégation de signature est exercée par:

Monsieur Christian NAUDET, chef d'atelier, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4, E5 et I.

Monsieur Franck TOTARO, Chef du Centre technique Routes et Bâtiments de Brive, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E3, E4, E5, G1, G2, G3, H2 et H4.

Monsieur Philippe LAUB, Chef du Centre technique Routes et Bâtiments de Tulle, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E3, E4, E5, G1, G2, G3, H2 et H4.

Monsieur René BERGEAUD, Chef du Centre technique Routes et Bâtiments d'Ussel, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E3, E4, E5, G1, G2, G3, H2 et H4.

3 - 4 - aux Responsables des Directions et Services rattachés au Pôle Cohésion Sociale :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre MURAT et de Monsieur Eric LARUE, les délégations de signature concernant le Pôle Cohésion Sociale sont exercées par :

3 - 4 - 1 - Madame Sylvie PAPON, Directeur de l'Autonomie et MDPH, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4, E5, F, J, N3, N4 et N5.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Alexandre MURAT, de Monsieur Eric LARUE et de Madame Sylvie PAPON, la délégation de signature est exercée par chacune en ce qui la concerne :

Dr Delphine TALAYRACH, Chef du Service Evaluation, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E4, E5, J, N3, N4 et N5.

Madame Sylvie JABIOL, Chef du Service Gestion des Allocations, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E4, E5, J, N3, N4 et N5 ou, en cas d'absence de Madame Sylvie JABIOL, par

Madame Dominique DELMAS, Adjointe au Chef de Service Gestion des Allocations, pour les actes et documents relevant de ce service et pour les **parties ci-mentionnées**.

Madame Marie-Anne SERANDON, Responsable de la Cellule Coordination de l'offre d'autonomie, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, J, N3, N4 et N5**.

3 - 4 - 2 - Madame Sophie QUERIAUD, Directeur de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, J, K (à l'exception de K5), L, M, N3, N4, O (à l'exception de O6 et O7) et R**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Madame Sophie QUERIAUD**, la délégation de signature est exercée par chacun en ce qui le concerne :

Monsieur Laurent BAAS, Chef du Service Aide Sociale à l'Enfance, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et M**.

Madame Delphine SZABO, Chef de Service de la Maison de la Solidarité Départementale de Brive-Ouest /Juillac; **Madame Mélanie TELLAA**, Chef de Service des Maisons de la Solidarité Départementale de Brive-Centre/Brive-Est/Argentat/Meysac; **Madame Sylvie CURIA**, Chef de Service de la Maison de la Solidarité Départementale de Ussel/Egletons/Bort-Les-Orgues/Meymac; **Madame Sylvie TEIXEIRA**, Chef de Service de la Maison de la Solidarité Départementale de Tulle/Uzerche; **Madame Christine FEIX-CORREZE**, Assistant socio-éducatif principal; **Monsieur Boris ANDRE**, Assistant socio-éducatif principal; **Madame Carmen LINFORD**, Rédacteur; **Madame Nadège DELAGE**, Assistant socio-éducatif; **Madame Palma ANANIA**, Assistant socio-éducatif; **Monsieur Nicolas VIGNARD**, Rédacteur, pour les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **partie M12**.

Monsieur Christophe BEAUBATIE, Chef du Service Protection Maternelle et Infantile-Santé, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, K1, K2, K3, K4, K5 et L**.

Madame Marie-Françoise CULOT, Chef du Service Insertion, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, O1, O2, O3, O4 et O5**.

3 - 4 - 2 - 1 - Madame Béatrice PARDOËN, Responsable du Centre Départemental de l'Enfance, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4 et E5**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur ERIC LARUE**, de **Madame Sophie QUERIAUD** et de **Madame Béatrice PARDOËN**, la délégation de signature concernant le Centre Départemental de l'Enfance est exercée par **Monsieur Jean-Michel CHAZETTE**, Chef du Service Éducatif et par **Madame Dominique LAVAL**, encadrant des Services Généraux, pour les parties A, E1, E3, E4 et E5.

3 - 4 - 2 - 2 - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Madame Sophie QUERIAUD**, la délégation de signature concernant l'Action sociale est exercée par **Madame Delphine SZABO**, **Madame Sylvie TEIXEIRA**, **Madame Mélanie TELLAA** et par **Madame Sylvie CURIA**, Chefs de Services des Maisons de la Solidarité Départementales, pour les actes et documents relevant de leurs missions et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E4, E5, K2, M4, M10 et O9.

3 - 4 - 3 - **Madame Elise CHARNAY**, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4, E5, F, P2 et Q.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Madame Elise CHARNAY**, la délégation de signature est exercée par chacune en ce qui la concerne :

Madame Magali PONS, Chef du Service Education Jeunesse, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E4, E5 et Q.

Madame Nathalie JAYAT, Chef du Service Culture Patrimoine, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E4, E5 et P2.

3 - 4 - 4- **Madame Justine BERLIERE**, Directeur des Archives Départementales, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4, E5, P1, P2 et P4.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Madame Justine BERLIERE**, les délégations de signature concernant cette Direction sont exercées par **Monsieur Emmanuel BOSCA** (à l'exception du E3).

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE**, de **Madame Justine BERLIERE** et de **Monsieur Emmanuel BOSCA**, les délégations de signature concernant cette Direction sont exercées par **Madame Muriel ROUSSILLES**, attaché de conservation du patrimoine.

3 - 4 -5 - Monsieur Gaetano MANFREDONIA, Directeur de la Bibliothèque Départementale pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4, E5 et P3.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Monsieur Gaetano MANFREDONIA**, la délégation de signature concernant cette Direction est exercée par **Monsieur Alain MAURY**, Attaché de conservation (à l'exception du E3).

3 - 4 - 6 - Madame Michèle PERISSERE, Directeur du Musée du Président Jacques Chirac, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4, E5 et P2.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Madame Michèle PERISSERE**, la délégation de signature de cette Direction est exercée par **Madame Elise CHARNAY**, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à la date de signature de l'acte. Il abroge à compter de la même date tout arrêté antérieur pris pour le même objet.

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Madame la Payeuse Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Tulle, le 5 Novembre 2018

Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 5 Novembre 2018

Affiché le : 6 Novembre 2018

ARRÊTÉ N° 18DRH009

OBJET

ARRETE PORTANT ORGANISATION DES SERVICES ET DELEGATIONS DE SIGNATURES

LE PRÉSIDENT

Le Président du Conseil Départemental de la Corrèze,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses 1ère et 3ème parties,

VU l'arrêté portant organisation des services et délégations de signatures en date du 5 novembre 2018,

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le présent article fixe l'organisation des services du Conseil Départemental et la désignation des cadres responsables de son administration.

1 - Organisation des services :

L'organisation des services du Conseil Départemental comprend une Direction Générale incluant 1 poste de Directeur Général Adjoint et deux Pôles :

- Pôle Cohésion Territoriale
- Pôle Cohésion Sociale

La Direction de l'ensemble des services du Conseil Départemental est assurée par le Directeur Général.

Le Directeur Général a autorité hiérarchique directe sur les Directions, Services et Cellules relevant ou non d'un Pôle.

1 - 1 - Directions et Services rattachés au Directeur Général

1 - 1 - 1 - Directions, Services, Cellules placés sous l'autorité hiérarchique et l'autorité fonctionnelle exclusives du Directeur Général :

- Direction des Finances comprenant deux services :
 - Service Budget-Comptabilité
 - Service Contrôle de Gestion Qualité
- Direction des Ressources Humaines comprenant deux services et une Cellule :
 - Service Emploi et Compétences
 - Service Gestion du Personnel
 - Cellule Hygiène Sécurité
- Direction des Affaires Générales et des Assemblées comprenant un service :
 - Service Intérieur
- Direction de la Transformation Numérique et de l'Innovation
- Cellule Evaluation des Politiques Publiques

1 - 1 - 2 - Chargés de missions, chefs de projets et conseiller placés sous l'autorité hiérarchique et l'autorité fonctionnelle exclusives du Directeur Général :

- Chargé de mission Innovation
- Chargé de mission pour la promotion du Territoire
- Chargé de mission Projets d'administration
- Chefs de projets Développement
- Archives Départementales
- Bibliothèque Départementale
- Musée du Président Jacques Chirac

1 - 2 - Pôle Cohésion Territoriale

Le Pôle Cohésion Territoriale comprend trois Directions :

- Direction du Développement des Territoires, comprenant deux services et une cellule :
 - Service Aides aux Communes
 - Service Habitat
 - Cellule Transition Ecologique

- Direction de la Modernisation et des Moyens, comprenant trois services :
 - Service Affaires juridiques et Achats
 - Service Systèmes d'Information
 - Service Bâtiments

- Direction des Routes, comprenant cinq services :
 - Service Études et Travaux
 - Service Ordonnancement / Gestion des demandes
 - Service Appui Technique
 - Service Appui Administratif
 - Service Moyens Matériels

1 - 3 - Pôle Cohésion Sociale

Le Pôle Cohésion Sociale comprend trois Directions et un service :

- Direction de l'Autonomie et MDPH, comprenant deux services et une cellule :
 - Service Evaluation
 - Service Gestion des Allocations
 - Cellule Coordination de l'offre d'autonomie

- Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion, comprenant trois services:
 - Service Aide Sociale à l'Enfance
 - Service Protection Maternelle et Infantile - Santé
 - Service Insertion

ainsi que quatre services gérant les Maisons de la Solidarité Départementales
et le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille

- Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, comprenant deux services et une cellule :
 - Service Education Jeunesse
 - Service Culture Patrimoine
 - Cellule des Sports

1 - 4 - Désignation des responsables des Pôles, Directions, Services et Cellules :

1 - 4 - 1 - Direction Générale et Pôles

Directeur Général des Services : **Alexandre MURAT**

Directeur Général Adjoint : **Eric LARUE**

1 - 4 - 2 - Directions, Services et Cellules rattachés à la Direction Générale

Directeur des Finances : **Valérie CHASTANET**

Chef du Service Budget-Comptabilité : **Huguette ALEXANDRE NAUCHE**

Adjoint au Chef de Service Budget-Comptabilité : **Dominique MALEYRE**

Chef du Service Contrôle de Gestion Qualité : **Nathalie GUBERT**

Directeur des Ressources Humaines : **Martine COUDERT**

Chef du Service Emploi et Compétences et responsable de la cellule pilotage : **Gaëlle BENAZECH**

Chef du Service Gestion du Personnel : **Pascale MERMET**

Responsable de la Cellule Hygiène Sécurité : **Martine TOURNIE**

Directeur des Affaires Générales et des Assemblées : **Grégory CANTEGREIL**

Chef du Service Intérieur : **Philippe FAUGERON**

Directeur de la Transformation Numérique et de l'Innovation : **Michèle GARY-PAILLASSOU**

Chargé de la Cellule Evaluation des Politiques Publiques : **Brigitte LACHAUD**

Chargé de mission Projets d'administration : **Laetitia CAPY GOUNET**

Chefs de projets Développement : **Cécile COSTE, Amélie CHEVALLIER GAULTIER, Christine COUDERT, Dominique ROUCHER, Maxime ESTRADÉ.**

Directeur des Archives Départementales : **Justine BERLIÈRE**

Directeur Adjoint des Archives Départementales : **Emmanuel BOSCA**

Directeur de la Bibliothèque Départementale : **Gaetano MANFREDONIA**

Directeur du Musée du Président Jacques Chirac : **Michèle PERISSÈRE**

} avec rattachement
fonctionnel au Pôle
Cohésion Sociale

1 - 4 - 3 - Pôle Cohésion Territoriale

Directeur du Développement des Territoires : **Alain-Nicolas DI MEO**

Chef du Service Aides aux Communes : **Françoise TEYSSOU**

Chef du Service Habitat : **Célia DE PABLO**

Responsable de la Cellule Transition Ecologique : **Laetitia BELLESSORT**

Directeur de la Modernisation et des Moyens : **Annie CERON**

Chef du Service Affaires juridiques et Achats : **Isabelle BONNET**

Chef du Service Systèmes d'Information : **Thierry LAGARDE**

Chef du Service Bâtiments : **Alain CAZALA**

Directeur des Routes : **Grégoire SAUSSUS**

Chef du Service Études et Travaux : **Philippe LAUB**

Chef du Service Ordonnancement / Gestion des demandes : **David FARGES**

Chef du service Appui Technique : **Francis CHAMMARD**

Chef du Service Appui Administratif : **Vanessa DUBOURG**

Chef du Service Moyens Matériels : **Franck TOTARO**

Responsable garage : **Christian NAUDET**

Responsable Grands Projets : **Thierry MARCHAND**

1 - 4 - 4 - Pôle Cohésion Sociale

Directeur de l'Autonomie et MDPH : **Sylvie PAPON**

Chef du Service Evaluation : **Dr Delphine TALAYRACH**

Chef du Service Gestion des Allocations : **Sylvie JABIOL**

Adjoint au Chef de Service Gestion des Allocations : **Dominique DELMAS**

Responsable de la Cellule Coordination de l'offre d'autonomie : **Marie-Anne SERANDON**

Directeur de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion : **Sophie QUERIAUD**

Chef du Service Aide Sociale à l'Enfance : **Laurent BAAS**

Chef du Service Protection Maternelle et Infantile Santé : **Christophe BEAUBATIE**

Chef du Service Insertion : **Marie-Françoise CULOT**

Chefs de service des Maisons de la Solidarité Départementales : **Mélanie TELLAA, Sylvie CURIA, Delphine SZABO et Sylvie TEIXEIRA**

Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille : **Béatrice PARDOËN**

Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture : **Elise CHARNAY**

Chef du Service Education Jeunesse : **Magali PONS**

Chef du Service Culture Patrimoine : **Nathalie JAYAT**

Cellule Sports : **Elise CHARNAY**

Article 2 : Le présent article établit la classification des actes administratifs et documents donnant lieu à délégation de signature du Président du Conseil Départemental, dans toutes matières relevant de l'administration du Département avec les réserves et les précisions suivantes :

2.1 - La partie A concerne exclusivement les actes et documents produits par tout service dans le cadre de ses missions institutionnelles. N'y sont en aucun cas compris les actes et documents des domaines spécialisés prévus aux parties B et suivantes ;

2.2 - N'est pas déléguée la signature :

- des conventions, contrats et arrêtés, sauf exception explicitement mentionnée dans l'une des rubriques B à R ci-après
- de toute décision créatrice de droit autre que celles expressément citées dans le présent article

- des pièces comptables dématérialisées, pour le Budget Principal du Département et les Budgets annexes, sauf exception explicitement mentionnée au présent arrêté concernant limitativement la Direction Générale et la Direction des Finances
- des actes de gestion courante des lignes de crédits (versements et remboursements) du service.

A - ADMINISTRATION GENERALE

A1 : Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.

A2 : Bordereaux, lettres de transmission et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service.

A3 : Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.

A4 : Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :

- pièces justificatives,
- pièces attestant du service fait.

B - RESSOURCES HUMAINES

B1 : Actes et documents relatifs à la gestion statutaire de tous les personnels, y compris les cadres, dans tous les services et en toutes matières, notamment : carrière et rémunération, indisponibilité physique, protection sociale, fonctionnement de la Commission Administrative Paritaire, à l'exception des décisions créatrices de droits.

B2 : Actes et documents relatifs à l'hygiène et sécurité, à la médecine professionnelle et préventive, au fonctionnement des organes paritaires compétents en matière d'hygiène et sécurité, à la formation, aux absences liées à la formation.

B3 : Actes et documents relatifs au temps de travail, congés et autorisations d'absences, aux missions et déplacements, à l'élaboration et au suivi de l'édition et du contrôle de la paie, à la gestion financière, aux droits syndicaux, à la certification Qualité de la Direction.

B4 : Actes et documents relatifs à la mobilité interne, au recrutement et affectations, à la création et la gestion des dossiers emploi, à l'organisation des services.

B5 : Accueil de stagiaires élèves ou étudiants, etc... y compris signature des conventions de stages.

C - AFFAIRES JURIDIQUES – CONTENTIEUX

Actes et documents dans le cadre des règlements des litiges et des procédures contentieuses concernant la collectivité, ses représentants dans l'exercice de leur mandat ou ses agents dans l'exercice de leurs fonctions, notamment : relations avec les conseils juridiques et les défenseurs, relations avec les juridictions, suivi des procédures, transactions, expertises, assignations, constats, plaintes, suivi de l'exécution des décisions de justice.

D - INFORMATIQUE

Actes et documents dans le cadre de la gestion, du renouvellement et de la sécurité du parc et du réseau informatique et de télécommunication, ainsi que de l'équipement en matériels et logiciels.

E - COMMANDE PUBLIQUE

E1 : Actes et documents relatifs aux formalités de procédures de consultation préalable à la conclusion des marchés y compris les actes avisant les candidats du choix du pouvoir adjudicateur sur les candidatures et les offres.

E2 : Actes et documents relatifs à la passation, la notification, la réception et le solde pour la collectivité des marchés de travaux de fournitures courantes, de prestations de service, de prestations intellectuelles, ainsi que les contrats et conventions conclues dans ce domaine et des délégations de service public.

E3 : Marchés publics et bons de commandes pour le service de travaux, fournitures ou prestations de service dans la limite des crédits budgétaires et en deçà du seuil de 4 000 € HT.

E4 : Actes incombant à la personne responsable du marché, dans le cadre de l'application des cahiers de clauses administratives générales, à l'exclusion de celles déjà visées au E2 ci-dessus.

E5 : Actes et documents de liquidation des dépenses du service, résultant des marchés, conventions, contrats ou commandes visées aux E2 et E3 ci-dessus.

E6 : Marchés publics et bons de commandes pour le service de travaux, fournitures ou prestations de service dans la limite des crédits budgétaires et en deçà du seuil de 25 000 € HT.

F - AIDES FINANCIÈRES

Actes et documents relatifs au contrôle de la matérialité de réalisation des opérations subventionnées au titre des programmes départementaux.

G - PATRIMOINE

G1 : Actes et documents dans le cadre des procédures relatives aux emprises des Routes Départementales : actes de procédure liés au classement, au déclassement, à l'ouverture, à l'élargissement, au redressement, au plan d'alignement, à la propriété du sol en vertu de l'instruction générale sur le service des Routes Départementales, y compris les arrêtés.

G2 : Actes relatifs à l'occupation, la gestion et la conservation du Domaine Public Routier Départemental (Permissions de voirie, de stationnement, alignement...), y compris les arrêtés.

G3 : Actes relatifs aux déviations, restrictions ou interdictions de circulation sur les Routes Départementales, y compris les arrêtés.

G4 : Demandes de permis de construire pour la Collectivité.

H - ACQUISITION FONCIERE, EXPROPRIATION, CESSION

H1 : Actes et documents relatifs à l'expropriation, à l'acquisition amiable ou à la cession à la Collectivité, des terrains nécessaires à la réalisation d'opérations, ou relatifs à la vente de biens par le Département.

H2 : Documents d'arpentage pour acquisition ou cession de terrains.

H3 : Actes d'aliénation de parcelles retranchées de la voie publique dans le cadre des opérations ci-dessus.

H4 : Convention d'occupation à titre précaire et révocable, convention de servitude.

H5 : Actes d'acquisition ou de vente de biens immobiliers.

I - RESPONSABILITE CIVILE

I1 : Actes et documents dans le cadre du règlement amiable des dommages matériels causés à des particuliers à l'exclusion des dommages corporels.

J - AIDE SOCIALE

J1 : Mention de la formule exécutoire sur les recouvrements au profit du service de l'Aide Sociale.

J2 : Actes et documents dans le cadre de la procédure d'admission à l'Aide Sociale, la présentation des dossiers devant les commissions d'admission, décisions d'admission et de rejet, décisions de récupération sur succession.

J3 : Actes et documents dans le cadre de l'instruction et de la transmission des recours devant les juridictions d'Aide Sociale.

J4 : Décisions d'attribution et fixation du montant de l'allocation compensatrice.

J5 : Autorisations d'admission d'urgence des malades n'ayant pas leur domicile de secours dans le Département.

J6 : Actes et documents dans le cadre de l'exercice des actions en justice devant les tribunaux judiciaires et administratifs.

J7 : Actes et documents dans le cadre des inscriptions hypothécaires et des radiations.

J8 : Actes et documents d'élaboration et de notification des plans d'aide dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie.

J9 : Actes et documents dans le cadre de l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap.

K - PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

K1 : Actes et documents dans le cadre des agréments des assistants maternels et des assistants familiaux : décisions d'agrément, de renouvellement d'agrément, de retrait d'agrément, et décisions de retrait d'enfant à l'assistant maternel.

K2 : Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière d'heures de technicienne en intervention sociale et familiale ou d'aide ménagère à domicile.

K3 : Actes et documents dans le cadre de l'organisation des actions de formation en faveur des assistants maternels et de répartition des crédits d'heures de formation concernés.

K4 : Actes et documents dans le cadre du contrôle de surveillance des établissements et services concourant à l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

K5 : Correspondance médicale avec les médecins traitants (demande d'avis médical, signalement de pathologie).

L - ACTIONS DE SANTÉ

L1 : Actes et documents dans le cadre de la mise en œuvre des vaccinations.

L2 : Actes et documents dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique départementale de santé.

M - AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

M1 : Actes et documents dans le cadre du refus d'agrément de familles adoptives après avis de la Commission Départementale d'Agrément des Familles Adoptives.

M2 : Actes et documents dans le cadre des signalements d'enfants en danger au Procureur de la République.

M3 : Actes et documents dans le cadre de l'admission des mères ou des futures mères en maison maternelle ou en service hospitalier.

M4 : Actes et documents dans le cadre d'attribution de secours d'urgence, d'allocations mensuelles et de bourses jeunes majeurs.

M5 : Actes et documents dans le cadre d'admission des enfants dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance quelle que soit la mesure de protection (administrative ou judiciaire).

M6 : Procès verbaux d'abandon.

M7 : Actes et documents dans le cadre du placement et de la surveillance des enfants admis à l'Aide Sociale à l'Enfance.

M8 : Actes et documents relatifs à la gestion des assistants familiaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

M9 : Actes et documents relatifs au placement auprès des assistants familiaux (dont contrat d'accueil).

M10 : Actes et documents relatifs à la prise en charge d'une travailleuse familiale ou d'une aide ménagère au titre de la prévention.

M11 : Actes et documents dans le cadre de l'exercice des actions en justice devant les tribunaux judiciaires et administratifs.

M12 : Actes et documents relatifs à l'accueil de mineurs, dans le cadre des assteintes, pour une durée maximale de 72h, prévu par l'article L.223-2 du CASF.

N - PRESTATIONS ET CONTROLES

N1 : Actes et documents dans le cadre de la procédure contradictoire des budgets primitifs et modificatifs des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

N2 : Actes et documents dans le cadre du contrôle technique et financier de ces établissements et services.

N3 : Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes de création, de transformation ou d'extension d'établissement.

N4 : Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes d'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

N5 : Actes et documents relatifs au refus d'agrément à des particuliers pour l'accueil à titre onéreux de personnes âgées ou handicapées adultes.

O - ACTION SOCIALE - FAMILLE - INSERTION

O1 : Actes et documents dans le cadre du Revenu de Solidarité Active.

O2 : Actes et documents relatifs à l'Allocation du Revenu de Solidarité Active.

O3 : Actes et documents dans le cadre des contrats d'insertion et documents annexes, inclus.

O4 : Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière d'actions spécifiques individuelles dans le cadre du Programme départemental d'insertion et de l'Aide personnalisée de retour à l'emploi.

O5 : Actes et documents dans le cadre du Fonds d'Aide aux jeunes, y compris aides d'urgence.

O6 : Actes et documents dans le cadre des commissions du Fonds de Solidarité Logement et du Fonds Commun Logement.

O7 : Actes et documents dans le cadre des interventions du Guichet Habitat.

O8 : Actes et documents dans le cadre de l'organisation des permanences du Service Social Départemental.

O9 : Actes et documents dans le cadre des mesures de protection juridique des majeurs.

P - CULTURE

P1 : Actes et documents dans le cadre des contrats de dons et dépôts d'archives privées.

P2 : Actes et documents dans le cadre de correspondances aux particuliers et associations portant sur la fourniture d'informations diverses.

P3 : Actes et documents relatifs à l'organisation des prêts et des tournées de la Bibliothèque Départementale, à l'exception des créations ou suppressions de points d'arrêt des bibliobus en prêts directs, de l'ouverture ou de la fermeture des dépôts et de toutes modifications portant sur les modalités de fonctionnement de ces dépôts.

P4 : Actes et documents dans le cadre de prêts d'exposition des Archives Départementales de la Corrèze.

Q – EDUCATION-JEUNESSE

Q1 : Actes et documents dans le cadre des aides aux familles.

Q2 : Actes et documents dans le cadre de correspondances aux particuliers et structures œuvrant dans le domaine de l'enseignement.

Q3 : Actes et documents dans le cadre de la procédure de fixation des budgets et demandes financières des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL).

Q4 : Actes et documents dans le cadre de l'organisation du Conseil Départemental des Jeunes (CGJ).

Q 5 : Actes et documents notifiant un rejet d'attribution de bourses départementales ou de prestations facultatives relevant de l'aide aux familles.

R - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

R1 : Actes et documents dans le cadre du microcrédit solidaire départemental.

R2 : Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière des actions et de la gestion des prêts du microcrédit solidaire départemental.

Article 3 : Délégation est donnée à **Monsieur Alexandre MURAT**, Directeur Général, à l'effet de signer toutes les pièces comptables et les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A à R incluses**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Alexandre MURAT**, Directeur Général, délégation de signature est donnée à **Monsieur Eric LARUE**, Directeur Général adjoint, pour les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A à R incluses**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Alexandre MURAT**, Directeur Général et de **Monsieur Eric LARUE**, Directeur Général adjoint, délégation est donnée :

3 - 1 - aux Responsables des Directions et Services directement rattachés au Directeur Général :

3 - 1 - 1 - Madame Valérie CHASTANET, Directeur des Finances, pour toutes les pièces comptables visées à l'article 2.2 et pour les actes et documents qui concernent sa Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E2, E3, E4, E5, F, N1 et N2**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Madame Valérie CHASTANET**, la délégation de signature est exercée par chacune en ce qui la concerne :

Madame Huguette ALEXANDRE NAUCHE, Chef du Service Budget-Comptabilité, pour toutes les pièces comptables visées à l'article 2.2 et pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E3, E4, E5 et F**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE**, de **Madame Valérie CHASTANET** et de **Madame Huguette ALEXANDRE NAUCHE**, la délégation de signature est exercée par **Monsieur Dominique MALEYRE**, Adjoint au Chef de Service Budget-Comptabilité, pour toutes les pièces comptables visées à l'article 2.2 et pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E3, E4, E5 et F**.

Madame Nathalie GUBERT, Chef du Service Contrôle de Gestion Qualité, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E5, N1 et N2**.

3 - 1 - 2 - Madame Martine COUDERT, Directeur des Ressources Humaines, pour les actes et documents qui concernent sa Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, B, E1, E2, E3, E4, E5**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Madame Martine COUDERT**, la délégation de signature est exercée par chacune en ce qui la concerne :

Madame Gaëlle BENAZECH, Chef du Service Emploi et Compétences et responsable de la cellule pilotage, pour les actes et documents qui concernent la Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, B et E5**.

Madame Pascale MERMET, Chef du Service Gestion du Personnel, pour les actes et documents qui concernent la Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, B et E5**.

Madame Martine TOURNIE, Responsable de la Cellule Hygiène Sécurité, pour les actes et documents qui concernent la Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, B2 et E5**.

3 - 1 - 3 - Monsieur Grégory CANTEGREIL, Directeur des Affaires Générales et des Assemblées, pour les actes et documents qui concernent sa Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4 et E5**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Monsieur Grégory CANTEGREIL**, la délégation de signature est exercée par :

Monsieur Philippe FAUGERON, Chef du Service Intérieur, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E3, E4 et E5**.

3 - 2 - aux Responsables des Cellules et missions directement rattachés au Directeur Général :

3 - 2 - 1 - Madame Brigitte LACHAUD, Responsable de la Cellule Evaluation des Politiques Publiques, pour les actes et documents qui concernent ses attributions et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E5 et F**.

3 - 2 - 2 - Mesdames Cécile COSTE, Amélie CHEVALLIER GAULTIER, Christine COUDERT, Messieurs Dominique ROUCHER et Maxime ESTRADÉ, Chefs de projets Développement, pour les actes et documents qui concernent leur domaine d'intervention et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **partie A**.

3 - 3 - aux Responsables des Directions et Services rattachés au Pôle Cohésion Territoriale :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Alexandre MURAT** et de **Monsieur Eric LARUE**, les délégations de signature concernant le Pôle Cohésion Territoriale sont exercées par :

3 - 3 - 1 - Monsieur Alain-Nicolas DI MEO, Directeur du Développement des Territoires, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, F, O6 et O7**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Monsieur Alain-Nicolas DI MEO**, la délégation de signature est exercée par chacune en ce qui la concerne :

Madame Françoise TEYSSOU, Chef du Service Aides aux Communes, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et F**.

Madame Célia DE PABLO, Chef du Service Habitat, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, F, O6 et O7**.

Madame Laetitia BELLESSORT, Responsable de la Cellule Transition Ecologique, pour les actes et documents qui concernent la direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et F**.

3 - 3 - 2 - Madame Annie CERON, Directeur de la Modernisation et des Moyens, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, C, D, E, G4, H1, H2, H4, H5 et I**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur ERIC LARUE** et de **Madame Annie CERON**, la délégation de signature est exercée par chacun en ce qui le concerne :

Madame Isabelle BONNET, Chef du Service Affaires juridiques et Achats, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, C, E, H1, H2, H4, H5 et I**.

Monsieur Thierry LAGARDE, Chef du Service Systèmes d'Information, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et D**.

Monsieur Alain CAZALA, Chef du Service Bâtiments, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, G4, H2 et H4**.

3 - 3 - 3 - Monsieur Grégoire SAUSSUS, Directeur des Routes, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E, F, G1, G2, G3, H1, H2, H4 et I**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Monsieur Grégoire SAUSSUS**, la délégation de signature est exercée par chacun en ce que le concerne :

Monsieur Philippe LAUB, Chef du Service Etudes et Travaux, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E3, E4, E5, F, G1, G2, G3, H2 et H4**.

Monsieur David FARGES, Chef du Service Ordonnancement / Gestion des demandes, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, G1, G2 et G3**

Monsieur Francis CHAMMARD, Chef du Service Appui technique, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E3, E4, E5, F, G1, G2, G3, H2 et H4.

Madame Vanessa DUBOURG, Chef du Service Appui administratif, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E3, E4, E5, F, G1, G2, G3, H2 et H4.

Monsieur Franck TOTARO, Chef du Service Moyens Matériels, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4, E5 et I.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Alexandre MURAT, de Monsieur Eric LARUE, de Monsieur Grégoire SAUSSUS et de Monsieur Franck TOTARO, la délégation de signature est exercée par :

Monsieur Christian NAUDET, Responsable Garage, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4, E5 et I.

Monsieur Thierry MARCHAND, Responsable Grands Projets, pour les actes et documents relevant de ses missions et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E3, E4, E5, F, G1, G2, G3, H2 et H4.

3 - 4 - aux Responsables des Directions et Services rattachés au Pôle Cohésion Sociale :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre MURAT et de Monsieur Eric LARUE, les délégations de signature concernant le Pôle Cohésion Sociale sont exercées par :

3 - 4 - 1 - Madame Sylvie PAPON, Directeur de l'Autonomie et MDPH, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4, E5, F, J, N3, N4 et N5.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Alexandre MURAT, de Monsieur Eric LARUE et de Madame Sylvie PAPON, la délégation de signature est exercée par chacune en ce qui la concerne :

Dr Delphine TALAYRACH, Chef du Service Evaluation, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E4, E5, J, N3, N4 et N5.

Madame Sylvie JABIOL, Chef du Service Gestion des Allocations, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E4, E5, J, N3, N4 et N5 ou, en cas d'absence de Madame Sylvie JABIOL, par

Madame Dominique DELMAS, Adjointe au Chef de Service Gestion des Allocations, pour les actes et documents relevant de ce service et pour les **parties ci-mentionnées**.

Madame Marie-Anne SERANDON, Responsable de la Cellule Coordination de l'offre d'autonomie, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, J, N3, N4 et N5**.

3 - 4 - 2 - Madame Sophie QUERIAUD, Directeur de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, J, K (à l'exception de K5), L, M, N3, N4, O (à l'exception de O6 et O7) et R**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Madame Sophie QUERIAUD**, la délégation de signature est exercée par chacun en ce qui le concerne :

Monsieur Laurent BAAS, Chef du Service Aide Sociale à l'Enfance, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et M**.

Madame Delphine SZABO, Chef de Service de la Maison de la Solidarité Départementale de Brive-Ouest /Juillac; **Madame Mélanie TELLAA**, Chef de Service des Maisons de la Solidarité Départementale de Brive-Centre/Brive-Est/Argentat/Meysac; **Madame Sylvie CURIA**, Chef de Service de la Maison de la Solidarité Départementale de Ussel/Egletons/Bort-Les-Orgues/Meymac; **Madame Sylvie TEIXEIRA**, Chef de Service de la Maison de la Solidarité Départementale de Tulle/Uzerche; **Madame Christine FEIX-CORREZE**, Assistant socio-éducatif principal ; **Madame Carmen LINFORD**, Rédacteur; **Madame Nadège DELAGE**, Assistant socio-éducatif; **Madame Palma ANANIA**, Assistant socio-éducatif; **Monsieur Nicolas VIGNARD**, Rédacteur, pour les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **partie M12**.

Monsieur Christophe BEAUBATIE, Chef du Service Protection Maternelle et Infantile-Santé, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, K1, K2, K3, K4, K5 et L**.

Madame Marie-Françoise CULOT, Chef du Service Insertion, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, O1, O2, O3, O4 et O5**.

3 - 4 - 2 - 1 - Madame Béatrice PARDOËN, Responsable du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4 et E5**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur ERIC LARUE**, de **Madame Sophie QUERIAUD** et de **Madame Béatrice PARDOËN**, la délégation de signature concernant le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille est exercée par **Monsieur Jean-Michel CHAZETTE**, Chef du Service Éducatif et par **Madame Monique VIALLE MOREAU**, encadrant des Services Généraux, pour les **parties A, E1, E3, E4 et E5**.

3 - 4 - 2 - 2 - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Madame Sophie QUERIAUD**, la délégation de signature concernant l'Action sociale est exercée par **Madame Delphine SZABO**, **Madame Sylvie TEIXEIRA**, **Madame Mélanie TELLAA** et par **Madame Sylvie CURIA**, Chefs de Services des Maisons de la Solidarité Départementales, pour les actes et documents relevant de leurs missions et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, K2, M4, M10 et O9**.

3 - 4 - 3 - **Madame Elise CHARNAY**, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, F, P2 et Q**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Madame Elise CHARNAY**, la délégation de signature est exercée par chacune en ce qui la concerne :

Madame Magali PONS, Chef du Service Education Jeunesse, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et Q**.

Madame Nathalie JAYAT, Chef du Service Culture Patrimoine, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et P2**.

3 - 4 - 4 - **Madame Justine BERLIERE**, Directeur des Archives Départementales, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, P1, P2 et P4**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Madame Justine BERLIERE**, les délégations de signature concernant cette Direction sont exercées par **Monsieur Emmanuel BOSCA** (à l'exception du E3).

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE**, de **Madame Justine BERLIERE** et de **Monsieur Emmanuel BOSCA**, les délégations de signature concernant cette Direction sont exercées par **Madame Muriel ROUSSILLES**, attaché de conservation du patrimoine.

3 - 4 -5 - Monsieur Gaetano MANFREDONIA, Directeur de la Bibliothèque Départementale pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4, E5 et P3.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Monsieur Gaetano MANFREDONIA**, la délégation de signature concernant cette Direction est exercée par **Monsieur Alain MAURY**, Attaché de conservation (à l'exception du E3).

3 - 4 - 6 - Madame Michèle PERISSERE, Directeur du Musée du Président Jacques Chirac, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4, E5 et P2.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Alexandre MURAT**, de **Monsieur Eric LARUE** et de **Madame Michèle PERISSERE**, la délégation de signature de cette Direction est exercée par **Madame Elise CHARNAY**, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à la date de signature de l'acte. Il abroge à compter de la même date tout arrêté antérieur pris pour le même objet.

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Madame la Payeuse Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Tulle, le 27 Novembre 2018

Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 28 Novembre 2018

Affiché le : 29 Novembre 2018

ARRÊTÉ N° 18DSFCG079

OBJET

ARRETE PORTANT DECISION D'AUTORISATION BUDGETAIRE ET FIXANT LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET LES PRIX DE JOURNEE DES STRUCTURES DU CPOM ADAPEI DE LA CORREZE POUR L'ANNEE 2018

LE PRÉSIDENT

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la loi n° 82 213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83 663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83 8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

VU la loi n° 86 17 du 6 janvier 1986, adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé,

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (y compris ses avenants) conclu entre le Conseil Départemental de la Corrèze, l'ARS Limousin et l'ADAPEI de la Corrèze pour la période 2016-2017,

VU le règlement départemental d'Aide Sociale,

VU la délibération du Conseil Départemental fixant les objectifs d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux du département pour l'année 2018,

VU le courrier transmis le 31 octobre 2017 par lequel la personne ayant qualité pour représenter l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la

Corrèze (ADAPEI), a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2018,

VU les propositions de fixation de la Dotation Globale Commune 2018 applicable aux établissements gérés par l'ADAPEI Corrèze transmises par mail en date du 19 octobre 2018,

VU l'accord exprimé par la personne ayant qualité pour représenter l'ADAPEI Corrèze par mail transmis le 22 octobre 2018,

CONSIDERANT la démarche de contractualisation (CPOM 2018-2022) engagée entre l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Corrèze (A.D.A.P.E.I.), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil Départemental,

SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

ARRETE

Article 1er : Pour l'exercice budgétaire 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du CPOM ADAPEI de la Corrèze sont autorisées comme suit :

		Montant en Euros	Total en Euros
Dépenses	G1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	927.830,00	6.760.929,07 €
	G2 - Dépenses afférentes au personnel	4.301.299,86	
	G3 - Dépenses afférentes à la structure	1.067.239,00	
	<i>Déficit de la section d'exploitation reporté</i>	<i>464.560,21</i>	
Recettes	G1 - Produits de la tarification	6.477.633,07	6.760.929,07 €
	Forfait soins	273.000,00	
	G2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	10.296,00	
	G3 - Produits financiers et produits non encaissés	0,00	
	<i>Excédent de la section d'exploitation reporté</i>	<i>0,00</i>	

Ce CPOM regroupe les établissements suivants :	Site	FINESS
Foyer de Vie (FO) de Puymaret	MALEMORT	19 000 527 2
Foyer de Vie (FO) La Vialatte	USSEL	19 001 261 7
Foyer de Vie (FO) de Tulle-Souilhac	TULLE	19 001 260 9
Centre d'Habitat (FH) La Vialatte	USSEL	19 000 418 4
Centre d'Habitat (FH) La Chêneraie	MALEMORT	19 000 258 4
Centre d'Habitat (FH) Tulle-Souilhac	TULLE	19 000 432 5
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Puymaret	MALEMORT	19 001 169 2

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire 2018, la dotation globale de financement (D.G.F.) des établissements et services pour personnes handicapées désignés à l'article 1 est fixée ainsi qu'il suit :

Dotation Globale de Fonctionnement : 6.477.633,07 €

Article 3 : Les tarifs journaliers opposables aux conseils départementaux à compter du 1^{er} novembre 2018 sont donc fixés à :

Établissements	Activité	Prix de journée
Foyer de Vie (FO) de Puymaret	Internat	301,99 €
	Accueil de jour	137,50 €
Foyer de Vie (FO) La Vialatte	Internat	113,39 €
	Accueil de jour	63,90 €
Foyer de Vie (FO) Tulle-Souilhac	Internat	31,05 €
Centre d'Habitat (FH) La Vialatte	Internat	128,28 €
Centre d'Habitat (FH) Tulle-Souilhac	Internat	139,53 €
Centre d'Habitat (FH) La Chêneraie	Internat	200,92 €
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de Puymaret	Internat	293,97 €

Article 4 : Pour le Département de la Corrèze, la dotation 2018 d'un montant global de 5.700.383,17 € est répartie, par structure, ainsi qu'il suit :

Établissements	Activité	Dotation mensuelle
Foyer de Vie (FO) de Puymaret	Internat	140.928,58 €
	Accueil de jour	24.915,65 €
Foyer de Vie (FO) La Vialatte	Internat	19.579,06 €
	Accueil de jour	3.954,00 €
Foyer de Vie (FO) Tulle-Souilhac	Internat	40.382,28 €
Centre d'Habitat (FH) La Vialatte	Internat	65.978,24 €
Centre d'Habitat (FH) Tulle-Souilhac	Internat	52.183,82 €
Centre d'Habitat (FH) La Chêneraie	Internat	74.039,24 €
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de Puymaret	Internat	53.071,07 €
Dotation mensuelle 2018 CD 19		475.031,93 €
➡ soit une dotation annuelle CD 19		5.700.383,17 €
☞ Dotation mensuelle proratisée à compter du 1 ^{er} /11/2018		476.856,58 €

Elle est calculée sur la base du taux d'origine géographique (nombre de journées CD19 / nombre global de journées réalisées N-1).

Cette dotation globale d'un montant de **476.856,58 €** sera versée mensuellement, à compter du 1^{er} novembre 2018, au niveau du siège social de l'Association situé au 3, allée des Châtaigniers à MALEMORT (19360).

Article 5 : Le recours éventuel dirigé contre le présent arrêté doit parvenir au Secrétariat du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale (Cour Administrative d'Appel de Bordeaux - 17 cours de Verdun - 33074 BORDEAUX CEDEX) dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa publication ou, pour les personnes et organismes auxquels il est notifié à compter de sa date de notification.

Article 6 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'association gestionnaire concernée.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la CORREZE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Tulle, le 5 Novembre 2018

Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 15 Novembre 2018

Affiché le : 15 Novembre 2018

ARRÊTÉ N° 18DSFCG080

OBJET

ARRETE PORTANT DECISION D'AUTORISATION BUDGETAIRE ET FIXANT LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET LES PRIX DE JOURNEE DES STRUCTURES DU CPOM FONDATION JACQUES CHIRAC POUR L'ANNEE 2018

LE PRÉSIDENT

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la loi n° 82 213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83 663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83 8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

VU la loi n° 86 17 du 6 janvier 1986, adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé,

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (y compris ses avenants) conclu entre le Conseil Départemental de la Corrèze, l'ARS Limousin et La Fondation Jacques CHIRAC pour la période 2016-2017,

VU le règlement départemental d'Aide Sociale,

VU la délibération du Conseil Départemental fixant les objectifs d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux du département pour l'année 2018,

VU le courrier transmis le 30 octobre 2017 par lequel la personne ayant qualité pour représenter la Fondation Jacques CHIRAC, a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2018,

VU les propositions de fixation de la Dotation Globale Commune 2018 applicable aux établissements et services gérés par la Fondation Jacques CHIRAC transmises par mail en date du 19 octobre 2018,

VU l'accord exprimé par la personne ayant qualité pour représenter la Fondation Jacques CHIRAC par mail transmis le 29 octobre 2018,

CONSIDERANT la démarche de contractualisation (CPOM 2018-2022) engagée entre la Fondation Jacques CHIRAC, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil Départemental,

SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

ARRETE

Article 1er : Pour l'exercice budgétaire 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du CPOM Fondation Jacques CHIRAC sont autorisées comme suit :

		Montant en Euros	Total en Euros
Dépenses	G1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	2.771.498,88	17.597.902,98 €
	G2 - Dépenses afférentes au personnel	10.500.944,63	
	G3 - Dépenses afférentes à la structure	4.325.459,47	
	<i>Déficit de la section d'exploitation reporté</i>		
Recettes	G1 - Produits de la tarification	16.467.041,23	17.597.902,98 €
	Forfait soins	671.864,57	
	G2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	414.657,43	
	G3 - Produits financiers et produits non encaissés	56.903,84	
	<i>Excédent de la section d'exploitation reporté</i>		
	<i>Dot. Amort. Compt. Excéd. Différé</i>	-12.564,09	

Ce CPOM regroupe les établissements et services suivants :	Site	FINESS
FO Les Tamaris	SORNAC	19 000 392 1
FO La Saule	BORT	19 000165 1
FO Résidence "Le Lierre"	SORNAC	19 000546 2
FO Résidence "Les Myosotis"	EYGURANDE	19 001 048 8
Centre d'Habitat de Sornac	SORNAC	19 000 413 5
Centre d'Habitat La Saule	BORT	19 000 441 6
Centre d'Habitat d'Eygurande	EYGURANDE	19 000 414 3
FAM Les Tamaris	SORNAC	19 001 141 1
SAVS Pays de Haute Corrèze	USSEL	19 001 063 7
SAMSAH	USSEL	19 001 132 0

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire 2018, la dotation globale de financement (D.G.F.) des établissements et services pour personnes handicapées désignés à l'article 1 est fixée ainsi qu'il suit : **Dotation Globale de Fonctionnement : 16.467.041,23 €.**

Article 3 : Les tarifs journaliers opposables aux conseils départementaux à compter du 1^{er} novembre 2018 sont donc fixés à :

Établissements	Activité	Prix de journée
Foyer de Vie (FO) "Les Tamaris" à SORNAC	Internat	186,86 €
	Accueil de jour	87,18 €
Foyer de Vie (FO) "La Saule" à BORT-LES-ORGUES	Internat	260,32 €
	Accueil de jour	111,88 €
Foyer de Vie (FO) "Résidence Le Lierre" SORNAC	Internat	153,30 €
Foyer de Vie (FO) Résidence Les Myosotis Eygurande	Internat	138,04 €
Centre d'Habitat (FH) de SORNAC	Internat	166,20 €
Centre d'Habitat (FH) "La Saule" à BORT-LES-ORGUES	Internat	254,25 €
Centre d'Habitat (FH) EYGURANDE	Internat	98,60 €
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Les Tamaris SORNAC	Internat	186,03 €

Services	Tarif mensuel
SAVS Pays de Haute-Corrèze - USSEL	577,81 €
SAMSAH USSEL	561,35 €

Article 4 : Pour le Département de la Corrèze, la dotation 2018 d'un montant global de 6.080.714,88 € est répartie, par structure, ainsi qu'il suit :

Établissements	Activité	Dotation mensuelle
Foyer de Vie (FO) "Les Tamaris" à SORNAC	Internat	129.973,23 €
	Accueil de jour	2.015,15 €
Foyer de Vie (FO) "La Saule" à BORT-LES-ORGUES	Internat	79.487,48 €
	Accueil de jour	6.895,14 €
Foyer de Vie (FO) "Le Lierre" à SORNAC	Internat	13.251,46 €
Foyer de Vie (FO) "Les Myosotis" à EYGURANDE	Internat	28.414,11 €
Centre d'Habitat (FH) de SORNAC	Internat	72.519,37 €
Centre d'Habitat (FH) "La Saule" BORT-LES-ORGUES	Internat	21.963,27 €
Centre d'Habitat (FH) EYGURANDE	Internat	40.148,15 €
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Les Tamaris	Internat	21.577,03 €
Dotation mensuelle 2018 CD 19		416.244,39 €
➡ soit une dotation annuelle CD 19		4.994.932,68 €
☞ Dotation mensuelle proratisée à compter du 1 ^{er} /11/2018		437.696,34 €

Services	Dotation mensuelle
SAVS Pays de Haute-Corrèze - USSEL	57.160,69 €
SAMSAH USSEL	33.321,16 €
Dotation mensuelle 2018 CD 19	90.481,85 €
☛ soit une dotation annuelle CD 19	1.085.782,20 €
☛ Dotation mensuelle proratisée à compter du 1 ^{er} /11/2018	91.466,10 €

Elle est calculée sur la base du taux d'origine géographique (nombre de journées CD19 / nombre global de journées réalisées N-1).

Cette dotation globale d'un montant de :

⇒ 437.696,34 € pour les établissements,

⇒ 91.466,10 € pour les services,

sera versée mensuellement, à compter du 1^{er} novembre 2018, au niveau du siège social de la Fondation situé au 16, Boulevard de la Sarsonne à USSEL (19200).

Article 5 : Le recours éventuel dirigé contre le présent arrêté doit parvenir au Secrétariat du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale (Cour Administrative d'Appel de Bordeaux - 17 cours de Verdun - 33074 BORDEAUX CEDEX) dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa publication ou, pour les personnes et organismes auxquels il est notifié à compter de sa date de notification.

Article 6 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'association gestionnaire concernée.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la CORREZE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Tulle, le 5 Novembre 2018

Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 15 Novembre 2018

Affiché le : 15 Novembre 2018

ARRÊTÉ N° 18DAU-CA002

OBJET

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'EXTENSION DU SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD) : YAKADOM

LE PRÉSIDENT

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment, ses articles L312-1, L 313-1 à L 313-8 relatif aux autorisations,

VU la loi N° 2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU la Loi N°2015-1776 du 28 Décembre 2015 relative à l'adapatation de la société au vieillissement et notamment son article 47 réformant le régime d'autorisation des SAAD,

VU le décret N°2016-502 du 22 Avril 2016 relatif au cahier des charges national des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et modifiant le CASF,

VU la délibération du Conseil Départemental du 25 Novembre 2016 portant sur la nouvelle structuration des dispositifs en faveur du maintien à domicile,

VU l'arrêté départemental N°18DAU_CA001 du 12 Février 2018 autorisant la SAS YAKADOM à intervenir auprès des personnes âgées et handicapées pour les activités d'assistance sur un secteur déterminé,

VU la demande d'extension d'autorisation déposée par la SAS YAKADOM pour augmenter sa capacité d'intervention,

SUR proposition du Directeur Général des Services,

ARRÊTE

Article 1er : la SAS YAKADOM est autorisée à modifier la capacité d'intervention de son service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile pour intervenir auprès des personnes âgées et personnes handicapées et plus spécifiquement auprès des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour les activités soumises à autorisation en mode prestataire :

- assistance dans les actes quotidiens de la vie aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à leur domicile (incluant garde malade sans soins).

- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives

- accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante).

Article 2 : Cette extension d'autorisation est accordée sur la zone d'intervention suivante : commune d'Uzerche.

Article 3 : La présente autorisation ne vaut pas habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale mentionnée à l'article L 313-6 du CASF.

Article 4 : Cette extension d'autorisation est délivrée à compter de la date de signature de l'arrêté et prendra fin à la date d'échéance de l'autorisation initiale soit le 12 Février 2033. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, dans les conditions prévues à l'article L 313-5 du même code.

Article 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L313-1 du CASF.

Article 6 : Les caractéristiques de l'Etablissement sont répertoriés dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : SAS YAKADOM

N° FINESS : 1900013094

Adresse : 37 Rue Pierre Mouly 19140 UZERCHE

Statut juridique : SAS

N° SIREN : 834 891 723

Entité Etablissement : YAKADOM

N° Identifiant FINESS : 190013102

Adresse : 37 rue Pierre Mouly 19140 UZERCHE

Catégorie : Service Prestataire d'Aide à Domicile

Discipline : Aide à Domicile

N° SIRET : 83489172300019

Article 7 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif "gracieux ou hiérarchique" ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal administratif de LIMOGES, 1 cours Vergniaud 87 000 LIMOGES, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Département.

Article 8 : Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de l'Autonomie sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Responsable de la Société YAKADOM et inséré au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Tulle, le 19 Novembre 2018

Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 19 Novembre 2018

Affiché le : 19 Novembre 2018